

Guide de la statistique de la coopération au développement de la Commission européenne



Edition 2013

Guide de la statistique de la coopération au développement de la Commission européenne

Edition 2013

***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.***

**Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11**

(* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits
(sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet
via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche catalographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013

ISBN 978-92-79-28210-2

ISSN 1977-0391

doi:10.2785/3981

N° de cat.: KS-RA-13-002-FR-N

**Thème: Statistiques générales et régionales
Collection: Methodologies & Working papers**

© Union européenne, 2013

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Photo de couverture: "Un-i-Dos" © Leonilde de Lima

La reproduction des photos est permise à des fins non commerciales et dans le seul contexte de cette publication.

Avant-propos

Des statistiques fiables constituent la charpente essentielle d'une société démocratique de tout pays du monde entier et donc a fortiori des pays en développement. Les gouvernements ont besoin de données actuelles et fiables pour mettre en œuvre leurs politiques et programmes existants, définir de nouvelles politiques dans tous les secteurs et en effectuer le suivi. Mais ils ne sont pas les seuls à accorder de l'importance aux statistiques; d'autres acteurs du milieu des affaires, les journalistes, la société civile et les citoyens ont tout à gagner de recevoir des informations statistiques qui soient crédibles, accessibles et de bonne qualité. Par ailleurs, la communauté internationale est aussi attachée à des statistiques fiables qui lui permettent de gérer et d'effectuer le suivi de la mise en œuvre de l'aide au développement. Elle en mesure les impacts par le biais de séries d'indicateurs clés comme les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

La présente publication, mise à jour pour 2013, s'adresse en premier lieu au personnel de l'UE travaillant dans les délégations et autres services de la Commission actif dans les domaines de la coopération et du développement, mais elle peut aussi présenter un intérêt pour les autres acteurs concernés par le développement de la statistique, les programmes de coopération et des initiatives connexes. Son élaboration résulte d'une étroite coopération entre la Commission européenne et divers acteurs internationaux actifs dans le domaine de la coopération statistique. Cette nouvelle édition 2013 du «Guide» contient des mises à jour sur les récents changements apportés à la politique de développement en matière de capacités statistiques et de coopération tant à l'échelle européenne que mondiale.

L'édition 2013 du «Guide» se veut plus qu'un simple manuel: il est un outil interactif dynamique, disponible en trois langues. Il contient dix-neuf chapitres consacrés aux statistiques dans le contexte des politiques sectorielles et a pour objectif de rassembler les principales informations concernant l'utilisation des statistiques dans le cadre de la coopération au développement et la manière de les soutenir. Pour faciliter la navigation des utilisateurs à travers les différents chapitres du «Guide», Eurostat a mis au point une formation à distance. Des informations complémentaires sont disponibles dans les articles «Statistics Explained» publiés sur le site Internet d'Eurostat; ces articles précisent plusieurs concepts clés ayant trait au développement et à la coopération dans le domaine de la statistique.

J'espère que ce «Guide» constituera une carte utile qui vous permettra de vous orienter dans le monde parfois déroutant des statistiques de la coopération au développement. Eurostat est intéressé par toutes les remarques ou commentaires concernant le «Guide» afin de comprendre l'utilité de cet ouvrage pour le renforcement et l'amélioration des capacités statistiques.



Walter RADERMACHER
Directeur général d'Eurostat

Remerciements

Eurostat remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du présent guide, fruit des travaux d'une task force lancée par l'unité de coopération statistique d'Eurostat, coordonnée successivement par Lígia Nobrega, Neil Dourmashkin, Tatiana Isnard et Susana Martins et placée sous la direction de Jürgen Heimann, Amerigo Liotti et Ceri Thompson. L'auteur et rédacteur en chef du Guide est Knut Utvik, Artemis Information Management S.A. Plusieurs autres contractants extérieurs, dont Christine Spanneut, Jean-Michel Emprou et Anders Nordin, ont également contribué aux premières versions du Guide; les domaines statistiques spécifiques traités dans la partie D du Guide ont été rédigés par Virginia Balea, Willibald Croi, Marie-Noëlle Dietsch, Mathieu B. Djayeola, Neil Dourmashkin, Gaston L. N. Gohou, Nathalie Grand, Paddy Hillyard, Deborah Horn, Michel Houssiau, Antónia Huttli, Stéphane Quefelec, Deo Ramprakash, Liv Hobbelstad Simpson et Volker Stabernak.

L'unité A6 voudrait remercier pour leur soutien tous les contributeurs provenant de la DG Développement et coopération – EuropeAid, de la DG Traduction, des délégations de l'UE et d'Eurostat.

Eurostat est également reconnaissant aux représentants de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe, de PARIS21 (Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle), de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques et des États membres pour leurs précieux commentaires et suggestions.

La présentation et le contenu interactif du Guide ont été préparés par Mario Colantonio, Virginie Attivissimo et Bertrand-Raphaël Maquel, Artemis Information Management S.A.

Toutes les appréciations concernant les politiques formulées dans la présente publication sont données uniquement à titre d'information. Elles ne constituent pas la position officielle de la Commission européenne et ne peuvent en aucune façon être considérées comme juridiquement contraignantes.

Pour plus d'informations:

Eurostat, Office Statistique de l'Union Européenne,

Joseph Bech Bâtiment,

5 rue Alphonse Weicker

L-2721 Luxembourg

<http://ec.europa.eu/eurostat>

Unité A6: Coopération statistique

ESTAT-A6-REQUESTS@ec.europa.eu

Table des matières

Glossaire	17
Acronymes et abréviations	17
Partie A: Introduction: Le guide du <i>Guide</i>	27
A.0.1. Pourquoi un <i>Guide de la statistique de la coopération au développement de la Commission européenne et pour qui ?</i>	27
A.0.2. Le contenu du <i>Guide</i>	28
A.0.2.1. La statistique au cœur du développement.....	28
A.0.2.2. Le soutien à la statistique	28
A.0.2.3. La statistique et les politiques sectorielles	29
A.0.3. Comment lire le <i>Guide</i>?	30
A.0.4. Le futur du <i>Guide</i>	30
Partie B: La statistique au cœur du développement	37
B.1. La statistique de la coopération au développement	37
B.1.1. Les Objectifs du Millénaire pour le développement	37
B.1.2. Les stratégies nationales de développement et la demande de statistiques	39
B.1.3. La gestion axée sur les résultats en termes de développement	41
B.1.3.1. Présentation.....	41
B.1.3.2. Les principes de la Gestion axée sur les résultats en termes de développement.....	42
B.1.3.3. Les implications statistiques de la gestion axée sur les résultats en termes de développement	44
B.1.3.3.1. Le plan d'action de Marrakech pour la statistique.....	44
B.1.3.3.2. La Déclaration de Dakar sur le développement des statistiques	50
B.1.3.3.3. Le Plan d'action de Busan pour la statistique	50
B.1.4. Le suivi du Forum de haut niveau de Busan	52
B.1.4.1. Procédure de suivi de Busan.....	52
B.1.4.2. Mandat et gouvernance du Partenariat mondial.....	52
B.1.4.3. Cadre de suivi mondial	52
B.1.4.4. Mise en œuvre des engagements de Busan au niveau national.....	52
B.1.5. Les politiques de l'UE pour le développement: le Programme pour le changement, l'appui budgétaire et le Consensus européen pour le développement	53
B.1.5.1. Le Programme pour le changement.....	53
B.1.5.2. L'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers	55
B.1.5.3. Le Consensus européen pour le développement comme cadre pour les politiques d'aide au développement	56
B.1.5.4. La concentration sur les politiques régionales	57
B.2. Comment les statistiques sont-elles produites?	61
B.2.1. La statistique officielle et ses principes fondamentaux	61
B.2.1.1. Définition de la statistique officielle	61
B.2.1.2. Les principes fondamentaux de la statistique officielle.....	62
B.2.1.3. Cadre juridique de la statistique	67
B.2.2. Le processus statistique	68
B.2.2.1. Les principaux types d'opérations statistiques	68
B.2.2.2. Le processus de production statistique étape par étape	71

B.2.3. Les acteurs des systèmes statistiques nationaux	73
B.2.3.1. Les utilisateurs des statistiques officielles.....	73
B.2.3.2. L'organisation des systèmes statistiques nationaux.....	73
B.2.3.3. Les producteurs de données statistiques	75
B.2.3.3.1. L'institut national de statistique.....	75
B.2.3.3.2. Les autres producteurs de statistiques officielles	76
B.2.4. Le rôle des organisations internationales et régionales dans les activités statistiques	77
B.2.4.1. Les organisations internationales	77
B.2.4.1.1. Présentation.....	77
B.2.4.1.2. La compilation et la diffusion de données	78
B.2.4.1.3. Concepts et méthodes internationaux en statistique.....	79
B.2.4.2. Les organisations régionales	86
B.3. Statistiques et indicateurs dans le processus d'aide au développement de la Commission européenne	91
B.3.1. Le rôle et l'importance des statistiques et des indicateurs dans le contexte de l'aide au développement.....	91
B.3.2. Typologie des indicateurs de développement	92
B.3.3. Indicateurs et statistiques à utiliser dans le cycle des projets de coopération au développement de la Commission européenne	94
B.3.3.1. Les statistiques et le budget de l'aide au développement par pays	94
B.3.3.3. Les statistiques et l'appui budgétaire.....	99
B.3.3.4. Les statistiques et la phase d'identification.....	100
B.3.3.5. Les statistiques et les phases de formulation et de mise en œuvre	100
B.3.3.6. Les statistiques et la phase d'évaluation	101
B.3.4. La base de données d'Eurostat sur les indicateurs	103
B.4. La statistique: un thème transversal pour les politiques sectorielles	107
B.4.1. Les Objectifs du Millénaire pour le développement et les cibles et indicateurs au-delà des OMD ...	107
B.4.1.1. Les Objectifs du Millénaire pour le développement, leurs cibles et leurs indicateurs	107
B.4.1.2. L'après-2015 – stratégie relative aux objectifs et indicateurs au-delà des Objectifs du Millénaire pour le développement.....	109
B.4.1.3. Rio+20 et les indicateurs de développement durable.....	110
B.4.1.4. Le PIB et au-delà – mesurer le progrès, le bien-être et le développement durable	111
B.4.2. Les indicateurs des stratégies de réduction de la pauvreté	112
B.4.3. Correspondance entre les domaines des politiques sectorielles de la Commission européenne et les activités statistiques.....	114
Partie C: Le soutien à la statistique	119
C.5. Comment décider d'une action statistique?	119
C.5.1. L'importance des systèmes statistiques nationaux	119
C.5.1.1. Les systèmes statistiques nationaux sont les producteurs des statistiques officielles.....	119
C.5.1.2. Les données disponibles dans le cadre des systèmes statistiques nationaux.....	119
C.5.1.3. Les sources internationales comme sources de données et références de qualité.....	122
C.5.2. Évaluation de la capacité des systèmes nationaux de la statistique	123
C.5.2.1. Objectif de l'évaluation.....	123
C.5.2.2. Les sujets à aborder	123

C.5.2.3.	Méthodologies d'évaluation	125
C.6.	Comment soutenir la statistique?	139
C.6.1.	Les stratégies en statistique	139
C.6.1.1.	Pourquoi une stratégie statistique	139
C.6.1.2.	Les stratégies nationales de développement de la statistique	139
C.6.2.	Le renforcement des capacités statistiques.....	143
C.6.3.	La coordination avec d'autres programmes d'aide et d'autres partenaires du développement.....	146
C.6.3.1.	Un financement coordonné pour le renforcement des capacités statistiques	146
C.6.3.2.	Coordination des partenaires et des activités	148
C.7.	Comment la Commission européenne soutient-elle la statistique?	153
C.7.1.	Les objectifs des actions dans le domaine statistique: la statistique dans les documents stratégiques et les programmes de coopération	153
C.7.2.	Faire correspondre objectifs et résultats: le cadre logique d'une action statistique	153
C.7.3.	L'appui de la Commission européenne à la statistique	154
C.7.3.1.	Les instruments de mise en œuvre de la Commission européenne et la statistique.....	154
C.7.3.2.	Le rôle d'Eurostat dans la coopération au développement statistique de la Commission européenne .	155
C.7.4.	Typologie des actions statistiques de la Commission européenne	156
C.7.4.1.	Présentation.....	156
C.7.4.2.	Soutien au système statistique national dans son ensemble.....	156
C.7.4.3.	L'appui aux opérations de grande envergure.....	157
C.7.4.4.	Le soutien aux statistiques sectorielles au niveau national.....	158
C.7.4.5.	Renforcer les statistiques régionales	159
C.8.	Comment gérer les actions dans le domaine statistique?	165
C.8.1.	Identification/Pré faisabilité	165
C.8.2.	Faisabilité/formulation	167
C.8.3.	Mise en œuvre	170
C.8.3.1.	Phase de démarrage.....	170
C.8.3.2.	Phase de mise en œuvre	170
C.8.3.3.	Phase finale	170
C.8.4.	Étape d'évaluation	171
C.8.5.	Soutien en termes de stratégie et de gestion; sensibilisation	174
C.8.6.	Projets régionaux et sous-régionaux (internationaux)	176
C.8.6.1.	Projets internationaux.....	176
C.8.6.2.	Organisations régionales dotées d'une mission ou d'un volet statistique.....	180
C.8.6.3.	Gamme de projets statistiques régionaux.....	181
C.8.6.4.	Questions d'ordre institutionnel	185
C.8.6.5.	Questions relatives aux projets.....	186
C.8.7.	Formation statistique	188
C.8.8.	Autre soutien méthodologique	191
C.8.9.	Soutien à l'informatique dans le cadre du renforcement des capacités statistiques.....	192

Partie D: La statistique et les politiques sectorielles	201
D.9. Présentation des statistiques sectorielles traitées dans le <i>Guide</i>	201
D.10. Commerce extérieur et balance des paiements.....	207
D.10.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données?	207
D.10.2. Concepts et définitions.....	207
D.10.3. Sources des données et des métadonnées	210
D.10.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes	211
D.10.5. Comment améliorer ces statistiques?	213
D.11. Comptes nationaux, comptes économiques et l'économie non observée	221
D.11.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données.....	221
D.11.2. Mise en œuvre du Système de comptabilité nationale	223
D.11.2.1. Jalons de la mise en œuvre du SCN 1993	223
D.11.2.2. Stratégies de mise en œuvre relatives au SCN 2008	223
D.11.3. Concepts et d é finitions des comptes nationaux	225
D.11.3.1. Produit intérieur brut (PIB) et revenu national brut (RNB)	225
D.11.3.1.1. Produit intérieur brut (PIB)	225
D.11.3.1.2. Revenu national brut (RNB)	226
D.11.3.2. Les comptes des secteurs institutionnels et du reste du monde	226
D.11.3.3. Comptes nationaux assortis des tableaux des ressources et des emplois (TRE)	226
D.11.3.4. Comptes nationaux assortis des tableaux des ressources et des emplois (TRE) à prix constants.....	227
D.11.3.5. Comptes nationaux trimestriels	227
D.11.4. Classifications statistiques des comptes nationaux	227
D.11.4.1. Classification concernant les branches d'activité et les produits.....	227
D.11.4.2. Classification utilisée pour les dépenses intérieures finales	227
D.11.5. Sources de données destinées à l'établissement des comptes nationaux.....	228
D.11.5.1. Organisation des statistiques	228
D.11.5.2. Sources de données des comptes nationaux	228
D.11.5.2.1. Sources de données des comptes nationaux annuels à prix courants.....	228
D.11.5.2.2. Sources de données des comptes nationaux trimestriels	229
D.11.5.2.3. Indices de prix ou données de volume nécessaires à l'établissement des comptes nationaux à prix constants.....	229
D.11.6. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes	230
D.11.6.1. Problèmes spécifiques liés à la qualité des comptes nationaux.....	230
D.11.6.2. L'économie «non observée»	230
D.11.6.2.1. Activités échappant au recueil des données statistiques	230
D.11.6.2.2. Le secteur informel et l'économie non observée	231
D.11.7. Améliorer les comptes nationaux.....	232
D.11.7.1. Organisation des travaux.....	232
D.11.7.2. Révisions complètes	237
D.12. Statistiques de prix	243
D.12.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données.....	243
D.12.2. Concepts et définitions.....	244
D.12.2.1. Aperçu.....	244
D.12.2.2. L'indice des prix à la consommation	246

D.12.2.3	Les indices des prix à la consommation harmonisés.....	248
D.12.2.4	L'indice des prix à la production.....	249
D.12.2.5	Les prix à l'exportation et à l'importation.....	250
D.12.2.6	Prix dans les comptes nationaux.....	251
D.12.2.7	Parités de pouvoir d'achat.....	251
D.12.3.	Sources des données et des métadonnées.....	252
D.12.4.	Analyse de la qualité des données et identification des problèmes.....	252
D.12.4.1	L'indice des prix à la consommation.....	252
D.12.4.2	L'indice des prix à la production.....	253
D.12.4.3	Les prix à l'exportation et à l'importation.....	254
D.12.4.4	Prix dans les comptes nationaux.....	254
D.12.4.5	Parités de pouvoir d'achat.....	254
D.12.5.	Amélioration des statistiques sectorielles.....	255
D.13.	Statistiques des entreprises.....	259
D.13.1.	Applications des politiques: à quoi servent ces données?.....	259
D.13.2.	Concepts et définitions.....	260
D.13.2.1.	Les principaux types de statistiques des entreprises.....	260
D.13.2.1.1.	Statistiques structurelles (annuelles) des entreprises.....	260
D.13.2.1.2.	Statistiques conjoncturelles des entreprises.....	260
D.13.2.1.3.	Statistiques des produits manufacturés.....	261
D.13.2.1.4.	Autres statistiques sur les entreprises.....	261
D.13.2.2.	Le cadre des statistiques des entreprises.....	261
D.13.3.	Sources des données.....	262
D.13.3.1.	Collecte et compilation des statistiques des entreprises.....	262
D.13.3.2.	Sources internationales pour les statistiques des entreprises.....	264
D.13.4.	Analyse de la qualité des données et identification des problèmes.....	265
D.13.4.1.	Problèmes de qualité spécifiques aux statistiques des entreprises.....	265
D.13.4.2.	L'économie informelle.....	267
D.13.5.	Amélioration des statistiques sectorielles.....	267
D.14.	Statistiques de l'environnement.....	275
D.14.1.	Applications des politiques: à quoi servent ces données?.....	275
D.14.2.	Air – statistiques sur les émissions dans l'air et les substances contribuant à la destruction de la couche d'ozone.....	277
D.14.2.1.	Concepts et définitions.....	277
D.14.3.	Indicateurs de la qualité de l'air.....	279
D.14.3.1.	Concepts et définitions.....	279
D.14.3.2.	Sources des données.....	281
D.14.4.	Eau – statistiques sur les émissions dans l'eau et les ressources aquatiques.....	281
D.14.4.1.	Concepts et définitions.....	281
D.14.4.2.	Sources des données.....	282
D.14.5.	Indicateurs de la qualité de l'eau.....	284
D.14.5.1.	Concepts et définitions.....	284
D.14.5.2.	Sources des données.....	286

D.14.6. Déchets – statistiques sur la production de déchets, les transports de déchets dangereux, le recyclage et l'élimination des déchets	288
D.14.6.1. Concepts et définitions.....	288
D.14.6.2. Sources des données.....	289
D.14.7. Biodiversité et zones protégées	290
D.14.7.1. Concepts et définitions.....	290
D.14.7.2. Sources des données.....	291
D.14.8. Statistiques sur la couverture et l'utilisation des sols	292
D.14.8.1. Concepts et définitions.....	292
D.14.8.2. Sources des données.....	293
D.14.9. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes	295
D.14.10. Amélioration des statistiques sectorielles.....	297
D.15. Statistiques des transports	303
D.15.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données?	303
D.15.2. Concepts et définitions.....	304
D.15.3. Sources de données.....	305
D.15.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes.....	307
D.15.5. Amélioration des statistiques sectorielles.....	309
D.16. Statistiques sur les établissements humains et le logement.....	315
D.16.1. Applications des politiques: l'utilisation des données relatives au logement	315
D.16.2. Concepts et définitions.....	316
D.16.3. Sources de données.....	318
D.16.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes	319
D.16.5. Amélioration des statistiques sectorielles	319
D.17. Statistiques de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	323
D.17.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données?	323
D.17.2. Concepts et définitions.....	323
D.17.2.1 Comptes économiques de l'agriculture (CEA)	324
D.17.2.2. Statistiques des prix agricoles.....	325
D.17.2.3 Structures agricoles (structure des exploitations agricoles)	326
D.17.2.4 Statistiques de la production agricole (production végétale et animale)	327
D.17.2.5 Statistiques de la sylviculture.....	328
D.17.2.6 Statistiques agro-environnementales.....	329
D.17.2.7 La pêche.....	329
D.17.3. Sources des données et des métadonnées.....	331
D.17.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes	332
D.17.5. Amélioration des statistiques sectorielles.....	332
D.18. Statistiques régionales et pour les petits territoires.....	339
D.18.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données?	339
D.18.2. Concepts et définitions.....	340
D.18.3. Sources de données régionales	344
D.18.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes	345
D.18.5. Amélioration des statistiques régionales	345

D.19. Statistiques des finances publiques et du secteur public	349
D.19.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données?	349
D.19.2. Concepts et définitions	349
D.19.2.1. Principes comptables: comptabilité en base de caisse contre comptabilité sur la base des droits constatés	349
D.19.2.2. Lignes directrices en matière de statistiques de finances publiques	350
D.19.2.3. Couverture du secteur des administrations publiques et du secteur public.....	351
D.19.2.4. Le cadre analytique	351
D.19.3. Sources des données et des métadonnées	354
D.19.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes	355
D.19.5. Amélioration des statistiques sectorielles	357
D.20. Statistiques de la criminalité et de la justice pénale	363
D.20.1. Applications des politiques	363
D.20.1.1. Le système judiciaire criminel	363
D.20.1.2. À quoi servent ces données?	363
D.20.1.3. Types de statistiques concernant la justice pénale et la criminalité	364
D.20.2. Sources des données et des métadonnées: données disponibles auprès de sources internationales	365
D.20.3. Aspects de qualité	366
D.20.4. Problèmes clés de la mise en place d'un système	368
D.20.5. Protection des données	369
D.21. Statistiques sur les conditions de vie et la pauvreté	373
D.21.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données	373
D.21.2. Concepts et définitions	374
D.21.2.1. Mesurer la pauvreté par le biais du revenu et des besoins de consommation.....	375
D.21.2.2. Les statistiques sur les conditions de vie.....	376
D.21.2.3. Mesurer l'inclusion/l'exclusion sociale	377
D.21.2.4. Les indicateurs sociaux et le développement	377
D.21.2.5. Les indicateurs de la situation sociale	378
D.21.3. Sources des données et des métadonnées	378
D.21.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes	380
D.21.5. Améliorer les statistiques sur les conditions de vie et la pauvreté	381
D.22. Statistiques sur la population et les migrations	385
D.22.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données?	385
D.22.2. Concepts et définitions	385
D.22.2.1. Présentation.....	385
D.22.2.2. Sources des données: registres de population, enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil et sources diverses	387
D.22.2.3. Démographie	388
D.22.2.4. Statistiques des migrations internationales.....	390
D.22.3. Sources des données et des métadonnées	392
D.22.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes	394
D.22.5. Amélioration des statistiques sectorielles	394

D.23. Statistiques de l'éducation	399
D.23.1. Applications des politiques: à quoi servent les données sur l'éducation?.....	399
D.23.2. Concepts et définitions.....	400
D.23.3. Sources des données	403
D.23.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes	406
D.23.5. Amélioration des statistiques sectorielles.....	409
D.24 Statistiques de la santé	413
D.24.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données.....	413
D.24.2. Concepts et définitions.....	413
D.24.2.1 Présentation.....	413
D.24.2.1 Données administratives sur la santé.....	414
D.24.2.2 Enquêtes par sondage sur la santé.....	415
D.24.2.3 Coordination: les systèmes d'information médicale.....	417
D.24.2.4 Les statistiques de la santé et les indicateurs des OMD.....	418
D.24.2.5 Dépenses en santé: le système de comptes de la santé.....	420
D.24.3. Sources des données et des métadonnées	422
D.24.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes	422
D.24.5. Amélioration des statistiques sectorielles.....	423
D.25. Statistiques sur le revenu et la consommation.....	429
D.25.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données	429
D.25.2. Concepts et définitions.....	430
D.25.2.1. Le produit intérieur brut, l'approche du revenu et des dépenses	430
D.25.2.2. La répartition du revenu.....	433
D.25.2.3. Revenu en nature.....	433
D.25.2.4. Transferts de revenu	433
D.25.2.5. Mesures de la pauvreté.....	434
D.25.2.6. Habitudes de consommation.....	434
D.25.2.7. Les biens de consommation durables et non durables.....	435
D.25.2.8. La richesse et l'endettement des ménages	435
D.25.2.9. L'inflation et les indices de niveaux de prix	435
D.25.3. Sources des données et des métadonnées	436
D.25.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes	438
D.25.5. Améliorer les statistiques sur les ménages	438
D.26. Indicateurs du développement durable.....	443
D.26.1. Applications des politiques: à quoi servent ces indicateurs?	443
D.26.1.1 Qu'est-ce que le développement durable?	444
D.26.1.2 Le rôle des indicateurs	445
D.26.2. Concepts et définitions.....	446
D.26.2.1. Une approche basée sur la politique.....	446
D.26.2.2. Cadres conceptuels.....	447
D.26.3. Sources des données et des métadonnées	447
D.26.3.1. Indicateurs de développement durable des Nations unies (CSD)	447
D.26.3.2. Indicateurs de développement durable de l'UE.....	449
D.26.3.3. Exemples de cadres régionaux et nationaux pour les IDD	450

D.26.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes	452
D.26.5. Amélioration des statistiques sectorielles.....	453
D.26.5.1. Les indicateurs de développement durable de l'UE (IDD UE)	453
D.26.5.2. Recommandations sur la création d'un ensemble des indicateurs de développement durable (IDD) ...	453
D.27. Statistiques du marché du travail	459
D.27.1. À quoi servent ces données	459
D.27.2. Concepts et définitions.....	460
D.27.2.1. Contexte.....	460
D.27.2.2. Définitions	461
D.27.3. Sources des données	466
D.27.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes	468
D.27.5. Amélioration des statistiques sectorielles.....	470
D.28. Protection sociale.....	477
D.28.1. Applications des politiques	477
D.28.2. Sources des données et des métadonnées: délimitation, limites, concepts, définitions et nomenclatures	479
D.28.2.1. Délimitation de la protection sociale	479
D.28.2.2. Contenu des fonctions.....	479
D.28.2.3. Programmes et types d'interventions de la protection sociale	480
D.28.2.4. Risques/besoins/fonctions	481
D.28.3. Production possible de statistiques et d'indicateurs.....	483
D.28.4. Source des données: contenu, limites et qualité.....	483
D.28.4.1. Documents comptables	483
D.28.4.2. Formulaires administratifs concernant la situation et les caractéristiques des bénéficiaires	485
D.28.4.3. Enquêtes auprès des ménages	485
D.28.5. Comment construire une action statistique dans ce secteur	486
D.28.5.1. Documents comptables	489
D.28.5.2. Documents administratifs	489
D.28.5.3. Enquêtes par sondage auprès des ménages	489
D.28.5.4. Formation	489
Index	493

Glossaire

[Base de données des concepts et définitions \(CODED\)](#) d'Eurostat

[OECD's Glossary of Statistical Terms \(Glossaire des termes statistiques de l'OCDE\)](#)

[Glossaire multilingue des termes statistiques](#) de l'Institut International de Statistique (IIS)

Acronymes et abréviations

10e FED	10ème Fonds européen de développement	BEI	Banque européenne d'investissement
ABRP	Appui Budgétaire à la Réduction de la Pauvreté	BID	Banque interaméricaine de développement
AC	Asie centrale	BIE	Bureau international d'éducation
ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique	BIP	Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures	BM	Banque mondiale
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route	BN	Banque Nationale
AEE	Agence européenne pour l'environnement	BTS	Bureau des statistiques des transports
AELE	Association européenne de libre-échange	CACS	Comité africain de coordination des statistiques
AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne	CAD	Comité d'aide au développement
AGNA	Groupe africain sur la comptabilité nationale	CAN	Communauté andine
AGROST	Groupe africain sur la formation statistique et des ressources humaines	CARDS	Assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation
AIE	Agence internationale de l'énergie	CARICOM	Communauté caribéenne
AISS	Association internationale de la sécurité sociale	CAS	Centre africain pour la statistique
AIU	Association internationale des urbanistes	CCAS	Comité pour la coordination des activités statistiques
ALA	Asie et Amérique latine	CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique
ALI	Main-d'œuvre agricole	CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
ALR	Taux d'alphabétisme des adultes	CCR	Centre commun de recherche
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est	CDB	Convention sur la Diversité Biologique
AQI	Indice de la qualité de l'air	CDD	Commission du développement durable
ARIMA	Moyenne Mobile Intégrée Auto-régressive	CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme
ASSD	Symposium africain pour le développement de la statistique	CE	Commission européenne
BAD	Banque africaine de développement	CEA	Comptes économiques de l'agriculture
BAD	Banque asiatique de développement	CEA-CEPALC	Conférence Statistique des Amériques de la CEPALC
BCE	Banque Centrale Européenne	CECODHAS	Comité européen de coordination de l'habitat social
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest	CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
BDP	Balance des paiements	CEI-STAT	Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale	CELADE	Centre latino-américain de démographie
		CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
		CENTROESTAD	Commission statistique de l'Amérique centrale

CEP	Cadre d'évaluation de la performance	CNUDD	Commission des Nations Unies pour le Développement Durable
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des Nations Unies	CO	Monoxyde de carbone
CEQD	Cadre d'évaluation de la qualité des données	CO2	Dioxyde de carbone
CEQDE	Cadre d'évaluation de la qualité des données des statistiques de l'éducation	CODED	Base de données de concepts et définitions
CER	Communauté économique régionale	COICOP	Classification des fonctions de consommation des ménages
CERI	Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement	COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CERI	Comités économiques régionaux	COMEXT	Base de données du commerce extérieur d'Eurostat
CES	Comptes économiques de la sylviculture	COMTRADE	Base de données sur les statistiques du commerce extérieur de UNSD
CESAO	Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie occidentale	CONFEMEN	Conférence des ministres en éducation des pays ayant le français en partage
CFAA	Evaluation de la responsabilité financière des pays	COPNI	Classification des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages
CFAP	Classification fonctions des administrations publiques	CORINAIR	Inventaire de référence des émissions atmosphériques
CFCs	Chlorofluorocarbures	CORINE	Coordination de l'information sur l'environnement
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale	COV	Composés organiques volatils
CH4	Méthane	COVNM	Composés volatiles organiques non méthaneux
CHeSS	Country health systems surveillance (Surveillance des systèmes de santé des pays)	CPA	Classification des Produits Associée aux Activités
CIEM	Conseil International pour l'Exploration de la Mer	CPATLD	Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance
CILSS	Comité permanent inter-État de lutte contre la sécheresse au Sahel	CPC	Classification centrale des produits
CIM	Classification internationale des maladies	CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
CIPE	Centre des inventaires et des projections des émissions	CPS	Comité du Programme Statistique (2009: le Comité du Programme Statistique a été remplacé par le comité du système statistique européen CSSE)
CISP	Classification internationale d'après la situation dans la profession	CRAT	Centres régionaux d'assistance technique
CIST	Conférence Internationale des Statisticiens du Travail	CRF	Centres régionaux de formation
CITE	Classification internationale type de l'éducation	CRVS	Systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil
CITI	Classification internationale type, par industrie	CSA	Classification des activités statistiques
CITP	Classification internationale type des professions	CSI	Tronc commun d'indicateurs
CJAT	Compilation d'outils d'évaluation de la justice pénale	CSRR	Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique
CMED	Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement	CSSR	Rapport sur la situation statistique nationale
CMP	Cadre de mesure des performances	CTCI	Classification type pour le commerce international
CMPFE	Conférence Ministérielle pour la Protection des forêts en Europe	CTS	Tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale
CN	Comptes nationaux	CWIQ	Questionnaire sur les indicateurs essentiels de bien-être
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement		
CNUDD	Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique		

CWP	Groupe de travail de coordination	ESCAP	Commission économique et sociale de l'Asie et du Pacifique
DBO	Demande biochimique en oxygène	ESS	Enquête sociale européenne
DCO	Demande chimique en oxygène	ETC ACC	Centre thématique pour la qualité de l'air et le changement climatique
DfID	Ministère britannique du développement international	ETC SCP	Centre thématique pour une consommation et une production durables
DG ENV	DG Environnement	EU ICS	Enquête européenne sur la criminalité et la sécurité
DG MOVE	DG Mobilité et transport	EUNIS	Système d'Information Européen pour la Nature
DGFIP	Direction générale des finances publiques	EURAREA	Amélioration des techniques d'estimation des petits domaines pour répondre aux besoins européens
DISA	Base de données des activités statistiques internationales	EUROSTAT	Office statistique de l'Union européenne
DISC	Base de métadonnées pour la coopération statistique internationale	EU-SILC	Statistiques de l'Union Européenne sur le revenu et les conditions de vie
DPNU	Division de la population des Nations unies	EVS	Espérance de vie scolaire
DPSIR	Force motrice-Pression-État-Impact-Réponse	EWORSAE	Groupe de travail européen sur l'estimation des petits domaines
DQRS	Site de référence pour la qualité des données du FMI	FAD11	11 ^{ème} reconstitution du Fonds africain de développement
DRH	Développement des ressources humaines	FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
DSP	Stratégie d'aide-pays	FASDEV	Forum africain pour le développement de la statistique
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté	FATS	Statistiques du commerce des services des filiales étrangères
EAPN	Réseau européen anti-pauvreté	FED	Fonds européen de développement
EBM	Enquêtes sur le budget des ménages	FIABCI	Fédération internationale des professions immobilières
ECD	Développement du jeune enfant	FIDA	Fonds international de développement agricole
ECM	Enquête sur le coût de la main-d'œuvre	FIES	Enquête sur le revenu et les dépenses des familles
ECOWAS	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	FIHUAT	Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires
EDS	Enquêtes Démographiques et de Santé	FIT	Forum international des transports
EDTR	Enquête sur la dynamique du travail et du revenu	FMI	Fonds monétaire international
EFE	Etat des forêts de l'Europe	FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
EFT-UE	Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne	FRA	Evaluation des ressources forestières mondiales
EICS	Équipe internationale des comptes de la santé	FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
EIONET	Réseau européen d'information et d'observation de l'environnement	FSP	Principes pour l'engagement international dans les États fragiles
EIVC	Enquête internationale sur les victimes de la criminalité	FSS	Enquête sur la structure des exploitations agricoles
EMEP	Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation	GAAP	Principes comptables généralement admis
EMIS	Système d'information sur la gestion de l'éducation	GALP	Global Age-Specific Literacy Projections Model (modèle mondial de projections de l'alphabétisation par âge)
ENHR	European Network of Housing Researchers (Réseau européen de chercheurs sur le logement)		
ENO	Économie non observée		
ENVISAT	Satellite européen d'étude de l'environnement		
EOCAC	Europe Orientale, Caucase, Asie Centrale		
EPR	Evaluation des petites régions		
EPT	Éducation Pour Tous		

GED	Recueil de données mondiales sur l'éducation	ICHA-HP	Classification internationale pour les comptes de la santé – les prestataires des soins de santé
GEO	Avenir de l'environnement mondial	ICMT	Indicateurs clés du marché du travail
GES	Gaz à effet de serre	IDA	Association internationale de développement
GFP	Gestion des finances publiques	IDA14	14ème reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement
GHO	Observatoire mondial de la santé	IDD	Indicateurs du développement durable
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	IDE	Indice du développement de l'éducation pour tous
GLIPHA	Atlas mondial de la production et de la santé animales	IDEE	Initiative d'efficacité énergétique
GOFC-GOLD	Observation globale de la couverture forestière et de la dynamique de l'occupation des sols	IDH	Indice de développement humain
GOHNET	Réseau mondial pour la santé au travail	IDM	Indicateurs du développement dans le monde
GRD	Gestion axée sur les Résultats en matière de Développement	ISDB	Base de données sur l'équilibre entre l'offre et la demande industrielle
GRS	Gestion du risque social	IDU	Indicateur de développement urbain
GSP	Groupe de haut niveau des Nations unies sur la viabilité mondiale	IECM	Integrated European Census Microdata (Microdonnées intégrées des recensements européens)
GTZ	Agence allemande de coopération technique	IEEAF	Comptes Intégrés Économiques et Environnementaux de la Forêt
HAP	Hydrocarbure aromatique polycyclique	IEM	Indicateurs de l'éducation dans le monde
HCDH	Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme	IFAC	Fédération internationale des experts-comptables
HCFC	Hydrochlorofluorocarbones	IFMIS	Système intégré d'information relatif à la gestion financière
HEUNI	Institut européen pour la prévention et le contrôle du crime	IHPC	Indice harmonisé des prix à la consommation
HFCs	Hydrofluorocarbones	IHS	Enquête intégrée sur les ménages
HIES	Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages	IHSN	Réseau International des Enquêtes ménages
HMIS	Système d'information sur la gestion de la santé	IIDD	Institut international du développement durable
HMN	Réseau de métrologie sanitaire	IIP	Position extérieure globale
HSAW	Statistiques sur la santé et la sécurité au travail	IPE	Institut international de planification de l'éducation
IAAQMF	Cadre de surveillance intégrée de la qualité de l'air ambiant	IIS	Institut international de statistique
IADS	Indice africain de développement statistique	INS	Institut national de la statistique
IAEG	Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement	INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
IATI	Initiative internationale pour la transparence de l'aide	INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques (France)
ICD	Instrument financier de coopération au développement	IOM	Organisation internationale pour les migrations
ICHA	Classification internationale pour les comptes de la santé	IPC	Indice des prix à la consommation
ICHA-HC	Classification internationale pour les comptes de la santé – les fonctions de soins de santé	IPE	Initiative pauvreté et environnement
ICHA-HF	Classification internationale pour les comptes de la santé – les sources de financement des soins de santé	IPP	Indices de prix à la production
		IPS	Indice de parité entre les sexes
		IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
		IPSASB	Conseil des normes comptables internationales du secteur public

IPUMS	Integrated Public Use Microdata Series (Séries de microdonnées intégrées à usage public)	MERCOSUR	Marché commun du sud
IRENA	Rapport sur les indicateurs d'intégration des préoccupations environnementales dans la politique agricole	MICS	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
IRS	Régime des aménagements touristiques intégrés	MISSOC	Système d'information mutuelle sur la protection sociale
IRWS	Recommandations internationales sur les statistiques de l'eau	MLA	Suivi permanent des acquis scolaires
ISBLSM	Institutions sans but lucratif au service des ménages	MOC	Méthode ouverte de coordination
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO	MTD	Meilleures Techniques Disponibles
ISWGNA	Groupe de travail intersecrétariat sur la comptabilité nationale	N2O	Protoxyde d'azote
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives	NACAL	National Census of Agriculture and Livestock (Recensement national de l'agriculture et du bétail)
IULA	Union internationale des pouvoirs locaux	NACE	Nomenclature statistique des activités économiques
IUT	Association internationale des locataires	NDU	Unité de développement national
IVAWS	Enquête internationale sur la violence à l'égard des femmes	NEAC	Catégories nationales sur le niveau d'éducation
IWRM	Gestion intégrée des ressources en eau	NH3	Ammoniac
JAES	Stratégie conjointe Afrique-Union européenne	NH4+	Ammonium
JAF	Cadre conjoint d'évaluation	NOx	Oxydes d'azote
KIDS	Système de données des indicateurs clés	NSCB	Conseil national de coordination statistique
LABORSTA	Base de données des statistiques de l'OIT	NSDD	Norme spéciale de diffusion des données
LAU	Unités administratives locales	NST	Nomenclature uniforme des marchandises pour les statistiques du transport
LC/LU	Utilisation du sol, couverture du sol	NUTS	Nomenclature des unités territoriales statistiques
LCCS	Système de classification de l'occupation des sols	O3	Ozone
LIMCOM	Limpopo Water Course Commission (Commission sur les cours d'eau du Limpopo)	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LLECE	Laboratoire latino-américain pour l'évaluation de la qualité de l'éducation	ODI	Overseas Development Institute (think-tank britannique sur le développement)
LMI	Information sur le marché du travail	OEA	Organisation des États américains
LMIS/CHPL	Projet de cadre pour l'harmonisation et la coordination des systèmes d'information sur le marché du travail	OEV	Programme pour les orphelins et autres enfants vulnérables (UNICEF)
LMIS/HCF	Cadre pour l'harmonisation et la coordination des systèmes d'information sur le marché du travail	OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
LSMS	Etude sur la mesure des niveaux de vie	OIT	Organisation internationale du travail
LSMS-ISA	Étude sur la mesure des niveaux de vie – enquêtes intégrées sur l'agriculture	OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
LUCAS	Enquête sur l'utilisation et la couverture du sol	OMM	Organisation météorologique mondiale
LUZ	Zone urbaine élargie	OMS	Organisation mondiale de la santé
MADE	Base de données AFRICOVER polyvalente sur les ressources environnementales	ONG	Organisation non gouvernementale
MdF	Ministère des finances	ONU	Organisation des Nations unies
MEDA	Partenariat euro-méditerranéen	ONUDC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
MEDSTAT	Programme pour la coopération des instituts statistiques euro-méditerranéens	ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
		ORATE	Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen
		PAA	Programme d'action d'Accra
		PAC	Politique agricole commune
		PAIRAC	Programme d'appui à l'intégration régionale en Afrique centrale

PALOP	Pays africains de langue officielle portugaise	PPP	Partenariat public-privé
PAMS	Plan d'action de Marrakech pour la statistique	PPTE	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés
PARI	Programme d'appui régional à l'intégration de l'UEMOA	PSTE	Pays pauvres très endettés
PARIS21	Partenariat statistique au service du développement au XXIe siècle	PREM	Réseau pour la lutte contre la pauvreté et pour la gestion économique
PARSTAT	Programme d'Appui Régional à la Statistique de l'UEMOA	PRESS	Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PARIS21)
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs (CONFEMEN)	PRIP	Prévention et réduction intégrée de la pollution
PAYE	Impôt retenu à la source	PRP	Potential de réchauffement de la planète
PCB	Polychlorobiphényle	PSA	Politique spatiale européenne
PCI	Programme de comparaison internationale	PTF	Productivité Totale des Facteurs
PCM	Panel communautaire des ménages	QCSF	Questionnaire Commun sur le Secteur Forestier
PCP	Politique commune de la pêche	RAC	Rapport annuel conjoint
PDA	Programme de données accéléré	REDD	Réseau européen pour le développement durable
PDE	Procédure de déficit excessif	REDD	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation
PDS	Programme de développement sectoriel	REE	Rapport élèves par enseignant
PECBMS	Programme paneuropéen de surveillance des oiseaux communs	RHS	Ressources humaines dans le secteur de la santé
PEFA	Dépenses publiques et responsabilité financière	RNB	Revenu national brut
PEN	Plafonds d'émission nationaux	ROSC	Rapports sur le respect des codes et normes
PEV	Politique européenne de voisinage	RSI	Règlement sanitaire international
PFC	Perfluorocarbures	S&E	Suivi et évaluation
PHC	Recensement de la population et des logements	SACMEQ	Consortium d'Afrique australe et orientale pour le pilotage de la qualité de l'éducation
PIB	Produit intérieur brut	SADC	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
PIEE	Principaux Indicateurs Economiques Européens	SAO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
PIGB	Programme International Géosphère-Biosphère	SAU	Superficie agricole utilisée
PIN	Programme indicatif national	SBS	Statistiques structurelles d'entreprises
PIP	Programme indicatif pluriannuel	SCD	Quartier intra-urbain
PIR	Programme indicatif régional	SIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
PIRLS	Programme international de recherche en lecture scolaire	SCN	Système de comptabilité nationale
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves	SCN93	Système de comptabilité nationale 1993
PM	Matières particulaires	SDD de l'UE	Stratégie de développement durable de l'UE
PME	Petites et moyennes entreprises	SDMX	Échange de données et de métadonnées statistiques
PMMP	Programme-cadre de surveillance de la pauvreté	SEAE	Service européen pour l'action extérieure
PMT	Politiques du marché du travail	SEAT	Statistiques européennes sur les accidents du travail
PNUAD	Plans-cadres des Nations unies pour l'aide au développement	SEBI 2010	Rationalisation des indicateurs européens de la biodiversité pour 2010
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement	SEC95	Système européen des comptes de 1995
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement	SES	Enquête sur la structure des salaires
POP	Polluants organiques persistants	SESPROS	Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale
PPA	Parité de pouvoir d'achat		

SF6	Hexafluorure de soufre	STS	Statistiques conjoncturelles
SFI	Statistiques financières internationales	SWAp	Approche sectorielle
SFP	Statistiques de Finances Publiques	SWOT	Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
SFPM	Manuel de Statistique de Finances Publiques	TA	Taux d'abandon
SGDD	Système général de diffusion des données	TACIS	Assistance technique à la Communauté des États indépendants
SH	Système harmonisé	TBS	Taux brut de scolarisation
SHA	Système de comptes de la santé	TdR	Termes de référence
SHaSA	Stratégie pour l'harmonisation de la statistique en Afrique	TES	Tableaux entrées-sorties
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquis	TFP	Partenaires techniques et financiers
SIECA	Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique centraméricaine	TFSCB	Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques
SIFIM	Services d'Intermédiation Financière Indirectement Mesurés	TI	Technologies de l'Information
SIG	Système d'information géographique	TIC	Technologies de l'Information et de la communication
SIG	Système d'information de gestion	TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'État
SIGE	Système d'information pour la gestion de l'éducation	TR	Taux de redoublement
SILC	Enquête sur les revenus et les conditions de vie	TRE	Tableaux des ressources et des emplois
SIRE	Système d'Information Infra-Régionale Européen	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
SISED	Système d'information statistique de l'éducation de l'institut de statistique de l'UNESCO	TVE	taux de vacance d'emploi
SNAP	Nomenclature sélectionnée pour la pollution atmosphérique	UA	Union africaine
SND	Stratégie Nationale de Développement	UAE	Unité d'activité économique au niveau local
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	UCI	Unité institutionnelle contrôlante ultime
SO2	Dioxyde de soufre	UDE	Unité de dimension européenne
SOCX	Base de données sur les dépenses sociales	UE	Union européenne
SPA	Statistique sur les prix des produits agricoles	UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
SPER	Evaluation des dépenses et performances de la protection sociale	UICN	l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature
SR	Taux de survie	UN DAES	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies
SRDS	Stratégies régionales de renforcement de la statistique	UNECA	Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies
SRF	Statistics for Results Facility	UNECE	Commission économique pour l'Europe des Nations unies
SRF-CF	Fonds catalytique du Statistics for Results Facility	UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
SRFS	Stratégie régionale de formation en statistique	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté	UNSC	Commission de statistique des Nations unies
SSE	Système statistique européen	UNSD	Division de statistique des Nations Unies
SSL	Statistiques de Sierra Leone	UNU WIDER	Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations unies
SSN	Système statistique national	UOE	l'ISU (UNESCO), l'OCDE et Eurostat
STATCAP	Programme de renforcement des capacités statistiques	UPI	Unité de production informelle
StatCom-Africa	Commission statistique pour l'Afrique	USGS	l'Institut d'études géologique des Etats-Unis
		UTA	Unité de travail annuel
		VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
		VU	Valeur unitaire

WDPA	Base de Données Mondiale des Zones Protégées
WEI	Indice d'exploitation des ressources en eau
WEO	Perspectives de l'économie mondiale
WGSSD	Groupe de travail conjoint UNECE/Eurostat/OECD sur les statistiques du développement durable
WHOSIS	Système d'information statistique de l'OMS
WIID	Base de données sur les inégalités des revenus mondiaux
WISE	Système d'information sur l'eau pour l'Europe
WQIB	Indice de la qualité de l'eau pour la biodiversité
WSSD	Sommet mondial sur le développement durable
WWF	World Wide Fund for Nature (Fonds mondial pour la nature)
YLR	Taux d'alphabétisme des jeunes

A large, bold, blue letter 'A' is positioned on the left side of the page. The background is a light blue gradient that curves upwards from the bottom left towards the top right.

Introduction: Le guide du Guide

Partie A: Introduction: Le guide du *Guide*

A.0.1. Pourquoi un *Guide de la statistique de la coopération au développement de la Commission européenne* et pour qui ?

«Je n'ai pas de données pour l'instant. C'est une erreur capitale que de théoriser avant d'avoir des données. Subrepticement, on commence à tordre les faits pour les faire correspondre aux théories, au lieu de faire correspondre les théories aux faits».

Sherlock Holmes dans «*A Scandal in Bohemia (Un scandale en Bohême)*» par *Sir Arthur Conan Doyle*, 1891.

Le *Guide de la statistique de la coopération au développement de la Commission européenne* (ci-après «le *Guide*») a pour objectif d'expliquer pourquoi les statistiques sont importantes pour la coopération au développement, comment se servir de ces statistiques et comment procéder pour les obtenir. Il n'a pas pour vocation de servir de cours sur les statistiques ou sur les méthodes statistiques. Des lectures alternatives et supplémentaires sont proposées dans l'encadré *Pour en savoir plus* à la fin de chaque section.

Le *Guide* est le fruit d'une coopération étroite entre les services de la Commission et divers acteurs internationaux actifs dans le domaine de la coopération au développement. Il s'adresse en premier lieu au personnel de l'UE travaillant dans le domaine de la coopération au développement, en particulier au sein des délégations de l'UE. Il peut toutefois également s'avérer utile pour toutes les personnes et organisations concernées par les aspects statistiques des programmes de développement. Il vise en particulier à aider les praticiens qui ont besoin d'en savoir plus sur la statistique dans le cadre de la coopération au développement. Ce *Guide* explique pourquoi et comment les statistiques sont pertinentes dans le cadre de leur travail et ce qu'ils doivent faire dans différentes situations. Il leur fournit les informations nécessaires pour:

- utiliser les indicateurs statistiques pour la conception et le suivi des programmes de développement;
- identifier et développer des actions de soutien à la statistique;
- encourager l'utilisation de la statistique à chaque stade du cycle d'aide;
- favoriser une prise en compte rapide des problèmes statistiques dans le cycle d'aide de la Commission.

Le *Guide* vise à répondre à un certain nombre de questions fondamentales concernant les statistiques dans le domaine du développement:

- la *partie A - Introduction* - est un «guide du *Guide*» qui explique quand et comment le consulter;
- la *partie B - La statistique au cœur du développement* -

montre comment et pourquoi les statistiques s'intègrent au processus de développement et explique comment comprendre et vérifier les données;

- la *partie C - Le soutien à la statistique* - examine la question de savoir quand et comment l'Union européenne doit agir afin de garantir qu'elle dispose de statistiques de bonne qualité pour soutenir ses objectifs de développement;
- la *partie D - La statistique et les politiques sectorielles* - examine la manière dont la statistique peut être utilisée et soutenue de façon à permettre à la Commission européenne d'atteindre ses objectifs politiques dans les différents secteurs de sa compétence.

Si vous pensez que la statistique **est importante mais qu'assurer la subsistance d'une population est plus urgente**, demandez-vous sur la base de quelles informations vous répondriez aux deux questions suivantes: «**De quelle quantité de nourriture a-t-on besoin?**» et «**Où en a-t-on besoin?**». Fondamentalement, le développement s'intéresse aux personnes et vise à éliminer la pauvreté. Cependant, pour être à même de gérer le processus, il est essentiel de le mesurer. Bien que la statistique en elle-même ne puisse pas réduire directement la pauvreté ou la faim, elle est une composante fondamentale d'un système complexe; sans données adéquates, nul ne peut garantir que les actions entreprises pour réduire la pauvreté s'attaqueront aux bons problèmes, qu'elles seront efficaces ou qu'elles produiront des résultats durables.

Il est évident que les donateurs ont besoin de statistiques fiables et de qualité afin de pouvoir déterminer où l'aide est la plus urgente, d'utiliser efficacement les ressources, de mesurer les progrès accomplis et d'évaluer les résultats. Il est communément admis que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) identifient les résultats souhaités ainsi que les moyens de mesurer les progrès accomplis. Ainsi, la statistique est vitale à la «gestion axée sur les résultats en termes de développement», avec une responsabilité partagée entre les acteurs du développement et un principe d'action axé sur les résultats.

Un des enjeux principaux est la mise en place de politiques et d'institutions qui soient adaptées aux spécificités du pays considéré et que celui-ci s'approprie pleinement. L'amélioration des données statistiques et de leur analyse peut susciter une volonté politique de changement. Sans statistiques fiables, aucun gouvernement ne peut mettre en place une administration efficace, proposer une bonne gestion ou formuler des politiques fondées sur des informations probantes. Un système statistique national efficace et performant, fournissant des données régulières et fiables sur l'économie et le bien-être de la population, est la garantie de la mise en œuvre de politiques adéquates et un composant essentiel de toute bonne gouvernance.

Les statistiques sont également un moyen pour les médias, les organisations non gouvernementales et l'ensemble des citoyens de contrôler les activités du gouvernement. La capacité à fournir des données régulières et fiables sur l'économie et le bien-être de la population est un signe du bon fonctionnement des politiques et institutions. Lorsqu'un système statistique produit des données de qualité inspirant

la confiance des citoyens, il favorise la transparence de l'action publique et la responsabilisation des autorités. La qualité et la disponibilité des données découlent de la capacité des institutions impliquées dans le système statistique national, lesquelles sont souvent sous-estimées et sous-financées.

Après cette brève introduction, vous pouvez à présent commencer la lecture du *Guide* dans lequel vous devriez trouver toutes les réponses à vos questions.

A.0.2. Le contenu du *Guide*

A.0.2.1. *La statistique au cœur du développement*

La **Partie B – La statistique au cœur du développement** – montre comment et pourquoi les statistiques s'intègrent au processus de développement et explique comment comprendre et vérifier les données.

Le **Chapitre B.1 – La statistique de la coopération au développement** – explique la demande accrue de statistiques sur le développement d'un point de vue politique global, en examinant les initiatives internationales qui se concentrent sur les mesures des performances et sur la formulation de politiques fondée sur des résultats. Les initiatives couvertes sont les suivantes:

- les Objectifs du Millénaire pour le développement;
- les Stratégies de réduction de la pauvreté;
- le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Busan et le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.
- la gestion axée sur les résultats en termes de développement;
- le Plan d'action de Marrakech pour la statistique.

La discussion du *Programme pour le changement* place les initiatives internationales dans un contexte européen.

Le résultat de ces initiatives politiques est une demande accrue pour:

- des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs politiques;
- des indicateurs pour aider à la préparation, au suivi et à l'évaluation des politiques et des instruments individuels;
- des indicateurs pour préparer, suivre et évaluer les actions de développement.

Plusieurs si pas la majorité de ces indicateurs sont fondés sur des statistiques.

Le **Chapitre B.2 – Comment les statistiques sont-elles produites?** – propose une introduction technique minimale à la production des statistiques. Les statistiques officielles constituent un bien public composé de données publiées par des agences gouvernementales ou des organisations régionales et internationales comme l'ONU, associées à des explications sur leur compilation (métadonnées). Le chapitre s'intéresse:

- aux principes fondamentaux des statistiques: quelles sont

les données utiles et quel est le cadre légal des statistiques;

- au processus des opérations statistiques, depuis l'analyse et la conception jusqu'à la diffusion des résultats;
- au cadre institutionnel: le système statistique national et ses liens avec les utilisateurs de statistiques;
- au rôle des organisations régionales et internationales dans la production des statistiques et dans la standardisation des concepts et méthodes.

Le **Chapitre B.3 – Statistiques et indicateurs dans le processus d'aide au développement de la Commission européenne** – examine les indicateurs qui sont utilisés pour appuyer les politiques discutées au **chapitre B.1**. Il place les différents types d'indicateurs utilisés par la Commission européenne dans le contexte de leur utilisation à chaque étape du cycle du programme et de leur publication, afin de garantir visibilité et responsabilisation.

Le **Chapitre B.4 – La statistique: un thème transversal pour les politiques sectorielles** – se concentre ensuite sur les indicateurs en rapport avec les politiques internationales:

- les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement;
- les indicateurs fréquemment utilisés pour les stratégies de réduction de la pauvreté.

Il inclut une référence croisée entre les définitions des secteurs politiques et les activités statistiques de la Commission européenne.

A.0.2.2. *Le soutien à la statistique*

La **Partie C – Le soutien à la statistique** – examine la question de savoir quand et comment l'Union européenne doit agir afin de garantir qu'elle dispose de statistiques de bonne qualité pour soutenir ses objectifs de développement. La partie C est plus «appliquée» et plus pratique que la partie B.

Le **Chapitre C.5 – Comment décider d'une action statistique?** – examine les actions de soutien à la capacité de production statistique et/ou au renforcement de la demande de statistiques. Le chapitre débute par une présentation de la notion de «qualité» en statistique: qu'est-ce qu'un système statistique d'un pays en développement doit être en mesure de fournir à ses utilisateurs? Il s'intéresse ensuite à la manière dont il faut évaluer les statistiques d'un pays et le système qui les produit. Dans son déroulement, il explique comment construire les tables de données standard de la Commission.

Le **Chapitre C.6 – Comment soutenir la statistique?** – fournit un guide sur l'opportunité et la manière de soutenir la statistique. Il discute de la relation entre les stratégies statistiques, dont elle analyse le développement et la mise en œuvre, et les stratégies de développement national et de réduction de la pauvreté. Le chapitre traite également du renforcement des capacités statistiques, en faisant le lien avec les documents de stratégie statistique et diverses considérations pratiques.

Ayant dressé l'inventaire de ce qui doit être fait, le chapitre

se poursuit en examinant de manière générale comment mettre en œuvre des actions dans le domaine statistique. La coordination aux différents niveaux est évoquée: qui peut faire quoi et que faut-il faire pour garantir la cohérence et éviter toute duplication du travail?

Le **Chapitre C.7 – Comment la Commission européenne soutient-elle la statistique?** – commence au point où les partenaires du développement reconnaissent qu'il existe un besoin de soutien externe à la statistique. Le chapitre vise à éclairer la prise de décision quant à l'opportunité et à la manière d'impliquer la Commission européenne. Il prend tout d'abord en considération les activités statistiques pour le développement menées par la Commission dans le contexte des stratégies et programmes nationaux/régionaux, y compris les éventuelles stratégies statistiques existantes. Il se poursuit en examinant les objectifs des actions dans le domaine statistique et la manière dont ces actions sont reliées aux objectifs de développement en utilisant le cadre logique. Le chapitre s'achève avec un examen pratique des différents types d'interventions statistiques de la Commission européenne, faisant ressortir les liens avec les politiques, identifiant les domaines de coopération, répertoriant des exemples et fournissant des points d'action.

Le **Chapitre C.8 – Comment gérer les actions dans le domaine statistique?** – commence avec la décision qu'une intervention statistique de la Commission européenne est justifiée pour atteindre les objectifs convenus avec les partenaires du développement. Ce chapitre propose des lignes directrices sur la manière de préparer les actions visant à soutenir le renforcement des capacités statistiques et des projets statistiques majeurs. Il fournit des conseils pratiques pour préparer et évaluer les termes de référence à chaque étape du cycle du programme.

A.0.2.3. La statistique et les politiques sectorielles

La **Partie D – La statistique et les politiques sectorielles** – examine la manière dont la statistique peut être utilisée et soutenue de façon à permettre à la Commission européenne d'atteindre ses objectifs politiques dans les différents secteurs de sa compétence. Cette partie est organisée conformément aux activités statistiques définies dans la **UNECE Classification of Statistics Activities (Classification de la CEENU des activités statistiques)**. Une présentation des domaines de politique sectorielle correspondants tel que définis dans le **Consensus européen pour le développement** est proposée dans l'encadré 9.1 (chapitre D.9).

Chaque chapitre suit une structure relativement standard, présentant les statistiques dans le contexte de chacune des politiques sectorielles et donnant ensuite des informations sur leur utilisation, leur analyse qualitative et toute autre information utile. La structure type de ces chapitres est normalement la suivante:

1. Applications politiques: à quoi servent ces données?
2. Concepts et définitions
3. Sources des données et des métadonnées

4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes
5. Comment améliorer ces statistiques?

La **partie D La statistique et les politiques sectorielles** couvre les domaines statistiques suivants; organisés en fonction des domaines politiques correspondants tels que définis dans le Consensus européen pour le développement (voir **section B.1.5**):

Commerce et intégration régionale

- D.10 Commerce extérieur et balance des paiements
- D.11 Comptes nationaux, comptes économiques et l'économie non observée
- D.12 Statistiques de prix
- D.19 Statistiques des finances publiques et du secteur public (placés sous le domaine politique 'Gouvernance, démocratie, droits de l'homme et appui aux réformes économiques et institutionnelles' ci-dessous)
- D.13 Statistiques des entreprises

Environnement, gestion durable des ressources naturelles

- D.14 Statistiques de l'environnement

Infrastructures, communications et transports

- D.15 Statistiques des transports

Développement rural, planification territoriale, agriculture et sécurité alimentaire

- D.16 Statistiques sur les établissements humains et le logement
- D.17 Statistiques de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche
- D.18 Statistiques régionales et pour les petits territoires

Gouvernance, démocratie, droits de l'homme et appui aux réformes économiques et institutionnelles

- D.19 Statistiques des finances publiques et du secteur public
- D.20 Statistiques de la criminalité et de la justice pénale

Développement humain

- D.21 Statistiques sur les conditions de vie et la pauvreté
- D.22 Statistiques sur la population et les migrations
- D.23 Statistiques de l'éducation
- D.24 Statistiques de la santé
- D.25 Statistiques sur le revenu et la consommation
- D.26 Indicateurs du développement durable

Cohésion sociale et emploi

- D.27 Statistiques du marché du travail
- D.28 Statistiques de protection sociale

A.0.3. Comment lire le *Guide*?

Les objectifs qui ont présidé à l'élaboration du *Guide de la statistique de la coopération au développement de la Commission européenne* sont les suivants:

- présenter les informations dans un ordre logique afin que le *Guide* puisse être lu comme un manuel;
- limiter autant que possible le recours au langage technique;
- fournir des références récentes pour les informations plus techniques, les meilleures pratiques et les exemples (ces références sont données dans la mesure du possible sous forme d'hyperliens interactifs);
- aider l'utilisateur ayant une question spécifique à trouver facilement l'information qu'il cherche.

Afin de faciliter la tâche de l'utilisateur, des textes explicatifs sont disponibles en début et en fin de chapitre. Chacun de ceux-ci débute par un encadré *Le chapitre en bref* qui en fournit un résumé d'un ou de deux paragraphes. La plupart des sections se terminent avec une rubrique *Pour en savoir plus*, laquelle fournit des références, des hyperliens et diverses informations utiles pour des recherches plus approfondies.

La table des matières est très détaillée pour permettre à l'utilisateur d'accéder facilement à la plupart des termes clés. Des hyperliens sont également fournis pour la [Base de données des concepts et définitions \(CODED\) d'Eurostat](#) et le [OECD's Glossary of Statistical Terms \(Glossaire des termes statistiques de l'OCDE\)](#), ainsi que pour le [Glossaire multilingue des termes statistiques](#) de l'Institut international de statistique (IIS). L'utilisateur trouvera à la fin du *Guide* un [Index](#) complet comprenant des liens interactifs vers les endroits du texte où les termes spécifiques apparaissent.

Des références croisées entre les chapitres sont nécessaires pour permettre à l'utilisateur d'accéder au *Guide* à partir de n'importe quel point d'entrée et d'éviter les répétitions ; ces références croisées automatisées reliant des thèmes liés figurent tout au long du *Guide*.

Le *Guide* a été préparé en vue d'être utilisé avant tout comme document électronique; il est diffusé par voie électronique sous format PDF. Pour naviguer dans le texte et trouver les informations y relatives, il suffit à l'utilisateur de cliquer sur les liens interactifs à partir de la [Table des matières](#), de l'[Index](#), ou des références croisées qui figurent dans le *Guide* même. Pour consulter des références externes sur l'internet, il suffit à l'utilisateur de cliquer sur les hyperliens contenus dans le corps du texte ou dans les rubriques «Pour en savoir plus...». Enfin, l'utilisateur peut aussi utiliser la fonction de recherche standard des documents PDF pour trouver les informations qui l'intéressent, à savoir des recherches sur des mots ou termes clés spécifiques.

Voici un exemple de la manière dont un utilisateur pourra trouver les informations recherchées en commençant par son centre d'intérêt dans le *Guide*:

- «Assistance budgétaire»: l'index indique une référence à la [section C.8.1 Comment gérer les actions en statistique: Identification/Pré-faisabilité](#). Les références croisées passent ensuite à:
 - o la [section C.5.2 Comment décider d'une action statistique / Évaluation de la capacité des systèmes nationaux de la statistique](#)
 - o puis ensuite à la [section C.6.1 Comment soutenir la statistique / Stratégie statistique](#)

Pour en savoir plus...

Cette rubrique qui figure à la fin de la plupart des sections résume les documents de référence et dans la plupart des cas fournit des hyperliens, par ex.:

- [Base de données des concepts et définitions \(CODED\)](#) d'Eurostat
- [OECD's Glossary of Statistical Terms \(Glossaire des termes statistiques de l'OCDE\)](#)
- [Glossaire multilingue des termes statistiques](#) de l'Institut international de statistique (IIS)
- [Consensus européen pour le développement](#)
- [Classification of Statistical Activities \(Classification des activités statistiques\)](#) de la CEENU

A.0.4. Le futur du *Guide*

Le développement du *Guide* va se poursuivre afin d'aider ses utilisateurs dans leur travail. Par conséquent, votre avis sur l'avenir du *Guide* nous intéresse. Il vous est possible de suivre l'évolution et les discussions concernant le Guide par le biais du [groupe d'intérêts sur le Guide et la statistique dans le domaine de la coopération au développement sur le site Capacity4dev.eu](#) (EN), une plateforme interactive d'EuropeAid visant à améliorer la connaissance par le biais de l'échange des pratiques sur la coopération internationale effective. Nous vous encourageons aussi à transmettre par e-mail vos commentaires et suggestions sur le Guide à [l'adresse électronique de l'Unité de coopération statistique d'Eurostat](#).

Par rapport à la version précédente, la présente édition du Guide a été actualisée sur la base des commentaires des utilisateurs et des développements dans le domaine de la coopération statistique internationale et de la coopération au développement. Ces actualisations concernent notamment les parties B et C du Guide. Les sujets particuliers qui ont été intégrés dans la présente édition du Guide sont notamment:

- les résultats du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Busan et le suivi par l'intermédiaire du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement;

- le Plan d'action de Busan pour la statistique;
- la transparence des aides, notamment l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide;
- le «Programme pour le changement» de la Commission européenne;
- la «future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers»;
- de plus amples détails sur la méthodologie et les instruments d'évaluation de la Commission européenne;
- de plus amples informations sur la sensibilisation à la statistique;
- de plus amples informations sur les approches visant à évaluer les capacités statistiques;
- «Au-delà de 2015»; les objectifs, cibles et indicateurs sur le développement et le développement durable après les Objectifs du Millénaire pour le développement;
- «le PIB et au-delà»; mesure du progrès, du bien-être et du développement durable;
- la conférence Rio+20 des Nations unies sur le développement durable;
- le «Code des bonnes pratiques de la statistique pour l'Amérique latine et les Caraïbes»;
- les nouveaux outils de PARIS21 contribuant au développement et à la mise en œuvre des Stratégies nationales de développement de la statistique;
- l'approche de PARIS21 pour le développement de stratégies régionales de développement de la statistique;
- les initiatives de données en libre accès;
- les travaux de l'Institut de statistique de l'UNESCO sur la qualité des données relatives à l'éducation en Afrique;
- des informations supplémentaires sur des logiciels gratuits présentant un intérêt particulier pour la statistique officielle;
- les hyperliens vers les références, des informations supplémentaires et d'autres ressources ont été tenus et mis à jour le cas échéant;
- l'index et les références croisées interactifs ont été tenus et mis à jour le cas échéant.

L'édition actuelle du Guide est publiée en anglais, en français et en espagnol.

Un «Synopsis» des principaux sujets traités dans le Guide est disponible sur le site internet d'Eurostat intitulé «Statistics Explained» (EN). Ce portail présente des sujets statistiques et la statistique européenne en termes simples et compréhensibles, qui sont complétés par un glossaire statistique et des liens donnant accès à des informations complémentaires et les données et métadonnées les plus récentes. Le [Synopsis du Guide figurant sur le portail «Statistics Explained»](#) comprend une série d'articles qui

soulignent des sujets de la statistique revêtant une importance pour la coopération au développement, lesquels reposent sur des extraits concis et faciles à comprendre du Guide de la statistique de la coopération au développement de la Commission européenne.

Un nouvel outil d'apprentissage en ligne a été mis au point en 2012. Il est destiné à pouvoir utiliser efficacement le Guide pour traiter les enjeux statistiques qui se posent lors des travaux impliquant des pays en développement, depuis l'obtention des statistiques nationales jusqu'à l'évaluation et l'utilisation de celles-ci, en promouvant la statistique comme un élément vital de bonne gouvernance pour renforcer les capacités statistiques générales et sectorielles.

Le Guide peut être téléchargé gratuitement sur le site internet d'Eurostat consacré à la coopération statistique internationale : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/international_statistical_cooperation/introduction. Par ailleurs, Eurostat a préparé un CD-ROM intitulé «Le Portail du Guide». Ce CD-ROM contient la publication interactive du Guide en anglais, en français et en espagnol, le «Synopsis» des principaux sujets traités dans le Guide, un apprentissage en ligne sur l'utilisation efficace du Guide ainsi qu'une sélection des principaux documents de référence. Le CD-ROM «Portail du Guide» est en particulier utile pour les utilisateurs disposant de connexions internet lentes et/ou instables. Il peut être commandé auprès de l'Unité de coopération statistique d'Eurostat à l'adresse ESTAT-A6-REQUESTS@ec.europa.eu.

Pour en savoir plus...

Veillez envoyer vos commentaires, suggestions ou demandes d'informations concernant le Guide à :

ESTAT-A6-REQUESTS@ec.europa.eu.

Il vous est également possible de suivre l'évolution et les discussions relatives au Guide par le biais du groupe d'intérêts «Capacity4dev.eu» sur le Guide et la statistique dans le domaine de la coopération au développement à l'adresse : [http://capacity4dev.ec.europa.eu/statistics/\(EN\)](http://capacity4dev.ec.europa.eu/statistics/(EN))

A large, bold, blue serif letter 'B' is positioned on the left side of the page. The background is a light blue gradient that curves upwards from the bottom left towards the top right.

La statistique au cœur du développement

**La statistique de
la coopération au
développement**

B.1

Partie B: La statistique au cœur du développement

B.1. La statistique de la coopération au développement

Le chapitre en bref

Le présent chapitre explique l'accroissement de la demande en statistiques dans les pays en développement, en examinant les initiatives internationales qui se concentrent sur la mesure des performances et la formulation de politiques orientées vers les résultats. Il commence par présenter les approches globales, à savoir les «Objectifs du Millénaire pour le développement», les «Stratégies de réduction de la pauvreté» et la «Gestion axée sur les résultats en termes de développement», pour ensuite se concentrer sur les résultats du «Forum de haut niveau de Busan» et sur le «Plan d'action de Marrakech pour la statistique». La section consacrée au «Programme pour le changement» place les initiatives globales dans le contexte européen.

B.1.1. Les Objectifs du Millénaire pour le développement

La Déclaration du Millénaire a été signée en septembre 2000. Elle engage les cent quatre-vingt-neuf pays signataires à travailler ensemble afin d'atteindre huit objectifs :

- Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous
- Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Objectif 4: Réduire la mortalité infantile
- Objectif 5: Améliorer la santé maternelle
- Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
- Objectif 7: Préserver l'environnement
- Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Ces Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont donc les objectifs qui ont été convenus par tous pour la définition des politiques de développement. Ils forment un cadre cohérent au sein duquel les partenaires du développement définissent leur action. La progression vers ces objectifs sera évaluée grâce à 21 cibles quantifiables devant être atteintes d'ici 2015. Quatre cibles supplémentaires ont été proposées lors du sommet mondial de 2005. En 2008, le cadre de suivi des OMD a été revu afin d'y inclure également ces cibles.

Pour mesurer la progression vers les cibles, 60 indicateurs statistiques ont été décidés par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs (IAEG en anglais). Ce groupe est constitué de plus de 20 organismes internationaux dont des agences faisant partie du système des Nations unies, l'OIT, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Comité d'aide au développement de l'OCDE. Ces indicateurs permettent un suivi régulier des progrès accomplis dans la réalisation des cibles fixées par les OMD à l'échelle nationale. Le suivi régulier permet de récolter des informations sur l'état d'avancement des progrès accomplis par les pays dans la réalisation des objectifs: les pays qui ont déjà atteint l'objectif ou la cible; les pays qui ont atteint des progrès suffisants en vue de la réalisation de l'objectif; les pays qui ont réalisé des progrès insuffisants en vue de la réalisation de l'objectif; les pays qui ont connu une détérioration de la situation; et ceux qui ne possèdent pas de données suffisantes pour effectuer une évaluation. La Division de statistique des Nations unies met à disposition [un bref aperçu des principales régions et de leurs progrès accomplis dans la réalisation des OMD](#).

En introduisant le principe de la mesure des résultats et de leur comparaison entre pays au cœur même des politiques et des pratiques du développement, cet accord international fondamental a constitué une véritable innovation. La réalisation de cette mesure, l'établissement de comparaisons valides et la formulation des conclusions qui en découlent constituent autant de défis de taille pour la statistique dans les pays en développement (voir [section B.4.1](#)). La Gestion axée sur les résultats en termes de développement, la Déclaration de Paris et le «Plan d'action de Marrakech» sont, en grande partie, des initiatives qui découlent des exigences de mesure imposées par les OMD.

Le Groupe interinstitutions et d'experts (IAEG en anglais), la Division de statistique des Nations unies (UNSD) et les Commissions régionales des Nations unies organisent une [série d'ateliers régionaux pour évaluer le suivi des OMD](#). Ces ateliers discutent des besoins des pays pour renforcer les capacités de la production et de l'analyse des OMD et des autres indicateurs du développement. Ils fournissent des informations et des conseils sur la mise en œuvre des recommandations internationales et nationales pour améliorer le suivi des indicateurs OMD. Ci-après figurent les principales recommandations de ces ateliers:

- la coordination efficace des systèmes statistiques nationaux, qui implique un rôle central pour l'INS, un comité national de suivi des OMD, la constitution d'une base de données nationale des OMD et la transmission efficace des données (où un format SDMX est recommandé);
- la résolution d'écart entre les données nationales et internationales, qui implique la documentation des méthodologies et modèles internationaux et nationaux (métadonnées), une meilleure efficacité et coordination des demandes et transmissions de données (SDMX) ainsi que la mise en place de meilleurs systèmes de notification

en cas de modification des données nationales par des organismes internationaux

- la conception de cadres de suivi des OMD dans les pays, avec le concours du Groupe interinstitutions et d'experts (IAEG) et de ses partenaires; cette conception doit tenir compte des spécificités nationales;
- l'amélioration des capacités statistiques de l'INS et du SSN, qui peut impliquer des ateliers, des séminaires de formation et la constitution de systèmes de métadonnées au niveau national.

En 2012, le Groupe interinstitutions et d'experts (IAEG) a publié un site wiki à jour sur les indicateurs OMD qui remplace le manuel de 2003 ; le [Wiki sur les Indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement](#) (EN) contient des informations sur l'ensemble des 60 indicateurs des OMD. Il est adapté pour répondre aux besoins pratiques; il est axé sur des méthodes destinées à produire les indicateurs des OMD. Il souligne qu'il convient d'utiliser les sources nationales pour l'établissement des indicateurs lorsque les données requises d'une qualité raisonnable sont disponibles. Il présente pour chaque indicateur la définition de celui-ci, à quels objectif et cible OMD l'indicateur a trait et son raisonnement sous-jacent ainsi que des liens vers les publications et sites internet concernés. Chaque indicateur comporte une description de sa méthode de calcul, des informations sur les principales sources et leur périodicité, ainsi que des commentaires sur l'indicateur et ses limites. Y figurent aussi des commentaires sur la désagrégation particulière et les questions liées au sexe.

Pour améliorer les informations sur les statistiques des pays tiers, Eurostat a étudié la qualité et la disponibilité des données des dix principaux indicateurs pour un certain nombre de pays ACP. Eurostat a recueilli des données disponibles sur dix indicateurs OMD à partir de diverses sources internationales et nationales, ainsi que des informations sur les méthodologies de collecte de données appliquées par les pays. La disponibilité, la qualité et la comparabilité des données ont été analysées, notamment l'analyse des causes éventuelles des écarts le cas échéant. Les études «Analysis of the 10 Core MDG indicators – Methodology and quality issues» (Analyse des dix principaux indicateurs OMD – problèmes concernant la méthodologie et la qualité) couvraient les États membres des organisations régionales africaines COMESA, SADC, ECOWAS et UEMOA.

- [Analysis of the 10 Core MDG indicators, Methodology and quality issues – Countries of COMESA and SADC regional organisations \(Analyse des dix principaux indicateurs OMD – problèmes concernant la méthodologie et la qualité – Pays du COMESA et organisations régionales de la SADC\)](#) (26 pays) (novembre 2009)

- [Analysis of the 10 Core MDG Indicators: Methodology and Quality Issues – Countries of ECOWAS \(including UEMOA\) \(Analyse des 10 principaux indicateurs OMD: problèmes concernant la méthodologie et la qualité – pays de l'ECOWAS \(dont l'UEMOA\)\)](#) (15 pays) (septembre 2010)

En 2003 et 2004, [l'équipe spéciale de Paris21, chargée d'apporter un appui statistique au suivi des objectifs de développement, a effectué six études de cas](#) (EN) pour mieux comprendre les données et systèmes que les pays en développement utilisent pour effectuer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des OMD et d'autres objectifs de développement. Ces études de cas cherchaient à identifier l'évolution et les interventions qui amélioreraient la disponibilité, la fiabilité et l'utilisation d'indicateurs clés, en particulier au niveau national. Par ailleurs, elles visaient à documenter la capacité et les pratiques actuelles des systèmes statistiques nationaux dans ces pays. Les six pays étudiés ont été sélectionnés pour représenter une certaine diversité concernant, notamment, la couverture géographique et des groupes de revenus. Par ailleurs, la disponibilité des informations indispensables telles que les métadonnées du SGDD (voir encadré 5.9), un DSRP, un rapport national sur les OMD et une stratégie nationale de développement (SNDS ou autre), a été prise en compte. Les pays sélectionnés étaient: la Bolivie, le Burkina Faso, le Cambodge, le Malawi, la Moldavie et le Yémen.

Pour en savoir plus...

À propos des Objectifs du Millénaire pour le développement:

- Contexte des OMD: <http://www.un.org/millenniumgoals/bkgd.shtml>
- Liste officielle des cibles et des indicateurs des OMD: <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators%2fOfficialList.htm>
- [Wiki sur les «Indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement»](#) (2012)
- Banque asiatique de développement: [Administrative data sources for compiling Millennium Development Goals and related indicators \(sources de données administratives servant à établir les Objectifs du Millénaire pour le développement et les indicateurs y relatifs\)](#) (2010)
- Commission économique pour l'Afrique des Nations unies – Centre africain pour la statistique: [Handbook on data sources and estimation of development indicators in African countries – Millennium Development Goals \(Guide sur les sources de données et l'estimation des indicateurs de développement dans les pays africains – Objectifs du Millénaire pour le développement\)](#) (2011)
- [L'équipe spéciale de Paris21, chargée d'apporter un appui statistique au suivi des objectifs de développement, a effectué six études de cas](#) (EN) (une synthèse des [principales conclusions des études nationales sur les OMD](#) (EN) et une synthèse de [l'étude internationale sur les OMD venant compléter les études de cas nationales](#) (EN) sont aussi disponibles)

B.1.2. Les stratégies nationales de développement et la demande de statistiques

De nombreux pays en développement et développés préparent des stratégies nationales de développement à moyen terme qui visent à soutenir et à renforcer la croissance économique, à réduire la pauvreté et, de façon générale, à accroître l'emploi. D'autres objectifs économiques, sociaux et, de plus en plus, environnementaux en font souvent partie. Les stratégies nationales de développement ont évolué pour devenir un moyen de quantifier les objectifs à moyen terme afin de fournir un cadre aux politiques publiques. La quantification des stratégies à moyen terme a engendré une demande accrue de statistiques pour la préparation et le suivi des politiques.

Les *documents de stratégie par pays/documents de stratégie régionale* (DSP/DSR) et les *programmes indicatifs nationaux/programmes indicatifs régionaux* (PIN/PIR) de la Commission européenne sont élaborés afin de suivre et de soutenir les *stratégies nationales de développement* dans les pays en développement. Cela est également le cas pour les États membres de l'UE et pour les autres partenaires du développement. Les cibles des stratégies nationales ont été davantage quantifiées, c'est-à-dire qu'elles sont devenues plus simples à mesurer tant en termes d'objectifs que de progression. Par conséquent, les donateurs exigent de plus en plus des statistiques plus nombreuses, de meilleure qualité et actualisées afin de fixer les cibles de l'assistance, de mesurer les progrès réalisés et d'évaluer les résultats obtenus dans leur globalité.

Les stratégies nationales de développement peuvent prendre différentes formes. Soutenues par la Banque mondiale, les *stratégies de réduction de la pauvreté* (SRP) qui couvrent environ 70 pays à faible revenu constituent une forme de stratégie de développement. Les SRP ne concernent pas les pays à revenu moyen. Néanmoins, elles peuvent servir de modèle général pour la demande de statistiques à des fins de planification stratégique et de développement. En tant que tel, elles peuvent également servir de modèles ou de sources d'inspiration pour les stratégies de croissance et de développement par pays, qui sont de plus en plus répandues.

Depuis septembre 1999, les stratégies de réduction de la pauvreté résumées dans les *documents de stratégies de réduction de la pauvreté* (DSRP) forment la base de tous les prêts concessionnels du Groupe de la Banque mondiale (pour le développement) et du Fonds monétaire international (pour la stabilité macro-économique). Les DSRP ont été principalement utilisés comme base des processus multilatéraux, comme la réduction de la dette par le biais du mécanisme PPTE (pays pauvres très endettés). Par conséquent, les DSRP sont devenus un instrument clé pour les relations entre les pays à faible revenu et la communauté des donateurs.

L'objectif des documents de stratégie de réduction de la pauvreté consiste à améliorer l'impact des politiques des gouvernements sur la réduction de la pauvreté. Ces documents comportent des analyses détaillées des politiques

macro-économiques des pays, en particulier les politiques sociales ainsi que les politiques structurelles visant à maintenir les déficits budgétaires et de balance des paiements à des niveaux durables. Par conséquent, ils se concentrent sur les besoins de financement externes, sur le développement de la croissance et sur la réduction de la pauvreté dans le long terme. Les DSRP sont conçus pour être «appropriés» au plan national, étant élaborés par les gouvernements par le biais d'un processus participatif impliquant la société civile. Les partenaires du développement, en particulier la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, sont également étroitement associés.

Un *cadre d'évaluation des performances* (CEP) constitue le principal outil pour l'évaluation commune par le gouvernement et les partenaires du développement de la mise en place de la stratégie nationale et du programme de réforme. Le CEP est un document du gouvernement qui définit les priorités parmi les mesures de réforme et les cibles approuvées dans les secteurs prioritaires au sein de la stratégie nationale. Il fournit un ensemble d'indicateurs précis et vérifiables, régulièrement révisés sur la base des progrès réalisés. La plupart des DSRP vont de pair avec un CEP. Le CEP et ses implications pour les statistiques sont examinés à la [section B.4.2](#).

Les DSRP et autres stratégies de développement, comme les plans de développement nationaux, sont structurés de manière à identifier et définir les politiques et activités qui soutiendront les objectifs sociaux et économiques globaux du pays concerné. Le cadre logique d'un DSRP, par exemple, est structuré comme suit:

- *Objectifs*: les objectifs globaux du pays, comme la croissance économique, le développement humain, la réduction de la pauvreté et une bonne gouvernance;
- *Résultats de développement*: l'objectif de la politique – les résultats spécifiques souhaités;
- *Résultats*: les conséquences des activités et des politiques;
- *Activités/politiques*: les actions à entreprendre dans ce cadre.

Dans le cadre du processus de promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance, le renforcement du système statistique et de la qualité de ses données accroît la responsabilisation des décideurs en offrant aux Parlements, aux auditeurs nationaux, aux médias et aux citoyens la possibilité de contrôler les réalisations. Si les statistiques nationales d'un pays sont de mauvaise qualité, la stratégie nationale de développement doit alors considérer le soutien à la statistique comme une priorité. Cependant, la production de données statistiques ne doit pas être une fin en soi; elle doit être mise en avant comme un moyen de mettre en œuvre une bonne gouvernance. L'argument d'une prise de décision fondée sur des faits est essentiel. Du point de vue des donateurs, les statistiques permettent également de contrôler et d'évaluer l'efficacité des actions de coopération; elles les aident donc à atteindre leurs objectifs dans le cadre de l'initiative «Gestion axée sur les résultats en termes de développement» (voir [section B.1.3](#)) et de la «Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide» (voir [section B.1.4](#)).

Encadré 1.1: Le cadre politique du *Plan à moyen terme du programme Vision 2030 du Kenya pour la période 2008-2012* (EN)

Le *programme Kenya Vision 2030* (EN) est une stratégie de développement à long terme du Kenya, qui couvre la période de 2008 à 2030. Il vise à transformer le Kenya en un pays nouvellement industrialisé «à revenu intermédiaire et fournissant une vie de qualité élevée à tous ses citoyens à l'aube de 2030». Vision 2030 repose sur une structure à trois piliers qui comprend un pilier économique, un pilier social et un pilier politique. Il doit être mis en œuvre par l'intermédiaire de plans quinquennaux successifs à moyen terme. L'encadré 1.1 présente le cadre politique du *premier Plan à moyen terme du programme Vision 2030 du Kenya, pour la période de 2008 à 2012* (EN). Ce plan a été considéré par la Banque mondiale comme répondant aux exigences d'un DSRP. Le cadre indique les objectifs de la politique (résultats de développement attendus), les résultats spécifiques nécessaires pour atteindre ces objectifs et les activités et politiques que le gouvernement doit mener pour produire ces résultats. Un grand nombre de ceux-ci ne sont pas mesurés par des statistiques, par exemple la «Suprématie de la Constitution» (colonne 3 – pilier politique). D'autres résultats sont mesurables, du moins en principe, comme par exemple la «réduction de l'analphabétisme» (colonne 3 – pilier social) et le «taux de scolarisation» (colonne 3 – pilier social).

Objectifs	Résultats de développement	Résultats	Activités/politiques
Pilier économique: stabilité macroéconomique	Augmenter le taux de croissance du PIB national à 10 % d'ici 2012 Augmentation de l'épargne nationale 5 résultats supplémentaires...	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de six secteurs clés: tourisme, agriculture, commerce de gros et de détail, industrie manufacturière pour le marché régional, externalisation du secteur de la transformation et services financiers 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de la région côtière et de nouveaux sites touristiques au Kenya Préparation et adoption d'une politique agricole consolidée et d'une législation en matière de réformes Renforcement du commerce informel pour augmenter la part de marché des produits vendus via les canaux formels Amélioration de l'efficacité et de la compétitivité au niveau de l'entreprise Offre de services par Internet aux sociétés et organisations des pays développés (attirer de grands fournisseurs informatiques au Kenya) Faciliter la transformation du secteur bancaire, principalement via la mise en œuvre de réformes juridiques et institutionnelles Conception d'un modèle de refonte du système de pension
Pilier social: créer une société juste et homogène jouissant d'un développement social équitable dans un environnement propre et sûr	Éducation et formation compétitives à l'échelle mondiale 5 résultats supplémentaires... Décentralisation démocratique	<ul style="list-style-type: none"> Analphabétisme réduit Augmenter l'accès à l'éducation Augmenter le taux de passage du primaire au secondaire Intégration des besoins spécifiques en termes d'éducation dans les établissements d'apprentissage et de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer l'éducation préscolaire à l'enseignement primaire Étendre le «programme de bons» à 5 districts pauvres Recrutement de professeurs supplémentaires aux niveaux primaire et secondaire Construire et équiper de nouvelles écoles secondaires Réformer les programmes d'études secondaires Moderniser la formation des professeurs Renforcer les partenariats avec le secteur privé Programme de fourniture informatique Renforcer le concours financier des pouvoirs publics aux groupes vulnérables 4 actions supplémentaires...

Pour en savoir plus...

Le site Internet du FMI fournit une introduction aux documents de stratégie de réduction de la pauvreté et archive les documents des pays à cette adresse:

<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/prspf.htm>

À propos des SRP:

Site Internet de la Banque mondiale: <http://go.worldbank.org/PMB7EE08LO>

B.1.3. La gestion axée sur les résultats en termes de développement

B.1.3.1. Présentation

Depuis la [Conférence internationale sur le financement pour le développement de Monterrey \(2002\)](#), la communauté du développement s'est concentrée sur la mesure des résultats du développement et sur l'adaptation des actions en vue d'améliorer les résultats. La [Marrakech international Round Table \(Table ronde internationale de Marrakech\) \(2004\)](#) a adopté cinq principes de «gestion axée sur les résultats» et a élaboré un plan d'action qui recommande des initiatives nationales et internationales spécifiques (pour plus d'informations sur les principes de la gestion axée sur les résultats, voir la [section B.1.3.2.](#) ci-dessous).

La [Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide \(2005\)](#) a défini la gestion axée sur les résultats comme «*la gestion et la mise en place de l'aide d'une manière qui se concentre sur les résultats souhaités et qui utilise l'information pour améliorer la prise de décision*». Les pays partenaires se sont engagés à établir des rapports et des cadres d'évaluation orientés vers les résultats et à renforcer les liens entre les stratégies de développement et les processus budgétaires, alors que les donateurs ont convenu de s'aligner sur les cadres d'évaluation des pays donateurs, à se baser sur les rapports des pays partenaires et à harmoniser leurs exigences de suivi et de rapport.

La [Hanoi international round table \(Table ronde internationale de Hanoi\) \(2007\)](#) a confirmé les engagements précédents, a examiné les progrès réalisés dans leur mise en œuvre et s'est concentrée sur la création de capacités pour la gestion axée sur les résultats. Pour la mise en œuvre des aspects pratiques du programme, elle a recommandé la mise en place de «communautés de pratique» comme outils de travail au niveau des pays.

L'[Agenda d'action d'Accra \(2008\)](#) a pour objectif d'accélérer les progrès vers les objectifs définis dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Il renforce l'engagement des donateurs à travailler par l'intermédiaire des systèmes nationaux dans les pays destinataires et à accroître la transparence et la prévisibilité. Les conditions devraient être fondées sur les propres objectifs de développement du pays et les restrictions d'achat de biens et de services imposées aux pays en développement devraient être assouplies. Un élément important est l'augmentation de la valeur de l'aide, grâce à la gestion axée sur les résultats. Ceci suppose un renforcement des capacités, de la responsabilisation et de la transparence, ainsi qu'une coopération et une coordination accrues avec les gouvernements locaux et les organisations de la société civile.

Le [Quatrième forum de haut niveau](#) (2011) a dressé le bilan des progrès enregistrés depuis Accra en 2008. Il a défini un nouveau cadre pour augmenter la qualité de l'aide: le [Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement](#). Même si la fonction essentielle du Partenariat mondial est d'assurer la responsabilisation au niveau politique, l'accent est fortement placé sur les résultats dans le document final de la réunion de Busan, sur le développement durable et sur l'amélioration des capacités des pays en développement, conformément aux priorités et politiques définies par les pays en développement mêmes.

Plusieurs initiatives internationales ont été mises en place en réponse à ces objectifs internationaux, notamment «PARIS 21», le «Census Trust Fund», le réseau international pour les enquêtes auprès des ménages (International Household Survey Network), la joint venture du CAD sur la gestion axée sur les résultats, le groupe d'experts sur les indicateurs des OMD et le comité de surveillance du Plan d'action de Marrakech.

Au niveau africain, les processus d'encouragement de la gestion axée sur les résultats et du développement des statistiques sont bien établis. Le [Comité africain de coordination des statistiques \(CACs\)](#) (EN) et la [Commission africaine de la statistique \(StatCom-Africa\)](#) (EN) sont accompagnés par le Symposium africain pour le développement de la statistique (SADS) et le Forum africain pour le développement de la statistique (FASDEV) qui inclut pays et donateurs. Le [Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique \(CSRR\)](#) a été adopté en 2007 en tant que cadre de mise en œuvre régional du Plan d'action de Marrakech pour la statistique (PAMS). Le CSRR est un instrument clé de coordination et d'intégration du développement de la statistique en Afrique vers la gestion axée sur les résultats en matière de développement. Il a été préparé pour contribuer aux meilleurs résultats de développement et à une bonne gouvernance en Afrique, en guidant et accélérant le renforcement de la capacité statistique durable. Il établit un cadre cohérent pour renforcer cette capacité en définissant douze stratégies pour atteindre le développement de la statistique dans les pays africains et dans la région dans son ensemble (notamment le plaidoyer en faveur des statistiques, les besoins des utilisateurs, la coordination et le partenariat, l'infrastructure statistique, les technologies de l'information et de la communication, le capital humain, le financement et la durabilité). La stratégie globale est la conception des stratégies nationales de développement de la statistique (voir [chapitre C.6.1](#)). Le CSRR a suscité une dynamique en faveur du développement de la statistique en Afrique qui a abouti à la restructuration et au renforcement des organisations régionales. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la coordination des activités statistiques en Afrique, par exemple le plaidoyer en faveur des statistiques par le biais de la [Charte africaine de la statistique](#) et les célébrations de la [African Statistics Day \(Journée africaine de la](#)

statistique), des ateliers conjoints sur le renforcement des capacités statistiques et d'autres activités, l'approche intégrée dans le SSN et leurs activités et le *développement de la SNDS* (EN) au niveau national. Un réseau de *coordinateurs CSFF* (EN) a été créé au niveau régional et national.

La **Joint venture du CAD (Comité d'aide au développement de l'OCDE) sur la gestion axée sur les résultats** a produit un *document de référence* d'applications des principes de gestion axée sur les résultats. Elle élabore également des outils d'évaluation des capacités qui sont proposés lors des discussions nationales sur la gestion axée sur des résultats. Pour qu'ils soient efficaces, ces efforts externes de renforcement des capacités doivent aller de pair avec une demande intérieure de résultats.

Pour en savoir plus...

- Site Internet de la «Gestion axée sur les résultats en termes de développement»: <http://www.mfdr.org/1About.html> (EN)
- *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005) et programme d'action d'Accra (2008)*
- *Quatrième Forum de haut niveau: La promesse de Busan (2011)*

B.1.3.2. Les principes de la Gestion axée sur les résultats en termes de développement

L'initiative de *Managing for Development Results (MfDR) (Gestion axée sur les résultats en termes de développement (GARD))* a été influencée par l'expérience acquise avec les stratégies de réduction de la pauvreté présentées à la *section B.1.2*.

La Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey (2002) a appelé à une amélioration de la mesure, du contrôle et de la gestion des résultats. Pour y parvenir, des données fiables et pertinentes sont nécessaires. Les objectifs de la réunion consistaient à s'assurer que l'aide serait utilisée aussi efficacement que possible et qu'il pourrait être prouvé qu'elle exerçait un impact sur les objectifs politiques, en particulier la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'approche de «gestion axée sur le développement» a donc été développée pour devenir «une stratégie de gestion centrée sur les performances de développement et sur des améliorations durables des résultats par pays». Elle fournit un cadre cohérent pour l'efficacité du développement dans lequel des informations de performance sont utilisées pour une prise de décision améliorée et inclut des outils pratiques pour la planification stratégique, la gestion des risques, le suivi des progrès réalisés et l'évaluation des résultats¹.

Encadré 1.2: Les principes de la gestion axée sur les résultats en termes de développement

Les cinq principes de la «gestion axée sur les résultats en termes de développement» (GARD), devant être utilisés à tous les niveaux et dans toute une gamme d'interventions (niveau national, secteur, programme, projet et organisation) sont les suivants:

- concentrer le dialogue sur les résultats à toutes les phases du processus de développement;
- aligner la programmation, le suivi et l'évaluation sur les résultats;
- simplifier la mesure et les rapports;
- gérer pour – et non pas selon – les résultats;
- utiliser les informations relatives aux résultats pour l'apprentissage et la prise de décision.

Afin de mieux orienter leurs processus de développement dans la direction des résultats souhaités, les pays en développement doivent mieux mesurer, contrôler et gérer en fonction des résultats. Il s'agit pour eux d'adopter des approches fondées sur les résultats pour la gestion du secteur public, de renforcer les capacités nationales de suivi et d'évaluation basés sur les résultats et d'évaluer et de renforcer les capacités statistiques. Un suivi et une évaluation efficaces permettent de déterminer dans quelle mesure les activités ou les programmes spécifiques contribuent à l'obtention des résultats nationaux. Les systèmes de suivi et d'évaluation dépendent d'une définition minutieuse des objectifs et de l'identification des indicateurs et des outils de mesure.

Encadré 1.3: Dix étapes pour mettre en place un système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats

1. Procéder à un examen de l'état de préparation
2. S'entendre sur les réalisations à surveiller et à évaluer
3. Déterminer les principaux indicateurs pour surveiller les réalisations
4. Établir des données témoins pour les indicateurs: *Où en sommes-nous AUJOURD'HUI?*
5. Planifier les améliorations: sélectionner les cibles pour les résultats
6. Surveiller les résultats
7. Le rôle des évaluations
8. Présenter les données obtenues
9. Utiliser les données obtenues
10. Maintenir le système de suivi et d'évaluation au sein de l'organisation

Source: «*Ten Steps to a Results-Based Monitoring and Evaluation System (Dix étapes pour mettre en place un système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats)*» par Jody Zall Kusek et Ray C. Rist (Banque mondiale, 2004)

¹ *Bonnes pratiques émergentes pour une gestion axée sur les résultats de développement* – Recueil de textes originaux, premier numéro, juin 2006, OCDE et Banque mondiale - voir également l'hyperlien dans l'encadré «Pour en savoir plus» ci-dessous.

Encadré 1.4: Les multiples niveaux où le suivi et l'évaluation peuvent être appliqués

- **Niveau du projet:** examen d'une initiative ciblée et à échéance relativement brève, engagé souvent par un organisme donateur en collaboration avec des organismes partenaires;
- **Niveau du programme:** effort à plus long terme déployé par un ou plusieurs organismes donateurs avec le concours de multiples organismes partenaires;
- **Niveau sectoriel:** examen d'une approche programmatique sectorielle à plus long terme, auquel participent de multiples bailleurs de fonds et organismes partenaires intervenant au niveau du secteur;
- **Niveau organisationnel:** ensemble des efforts programmatiques déployés par une seule organisation donatrice, en coopération avec d'autres bailleurs de fonds et organismes partenaires;
- **Niveau national:** effets de l'ensemble de la programmation des bailleurs de fonds internationaux et des initiatives nationales (financées ou non au moyen de l'aide publique au développement) sur le développement et l'atténuation de la pauvreté;
- **Niveau régional:** examen des effets d'actions et de politiques régionales précises ainsi que des informations sommatives des statistiques nationales afin de comparer les tendances et les modèles de développement à l'échelle régionale;
- **Niveau mondial:** examen des effets d'actions et de politiques mondiales précises ainsi que des informations sommatives des statistiques nationales afin de décrire les tendances et les modèles de développement à l'échelle mondiale.

Source: *Gestion axée sur les résultats «Le suivi et l'évaluation au service de l'amélioration des résultats dans le domaine du développement»* (2007)

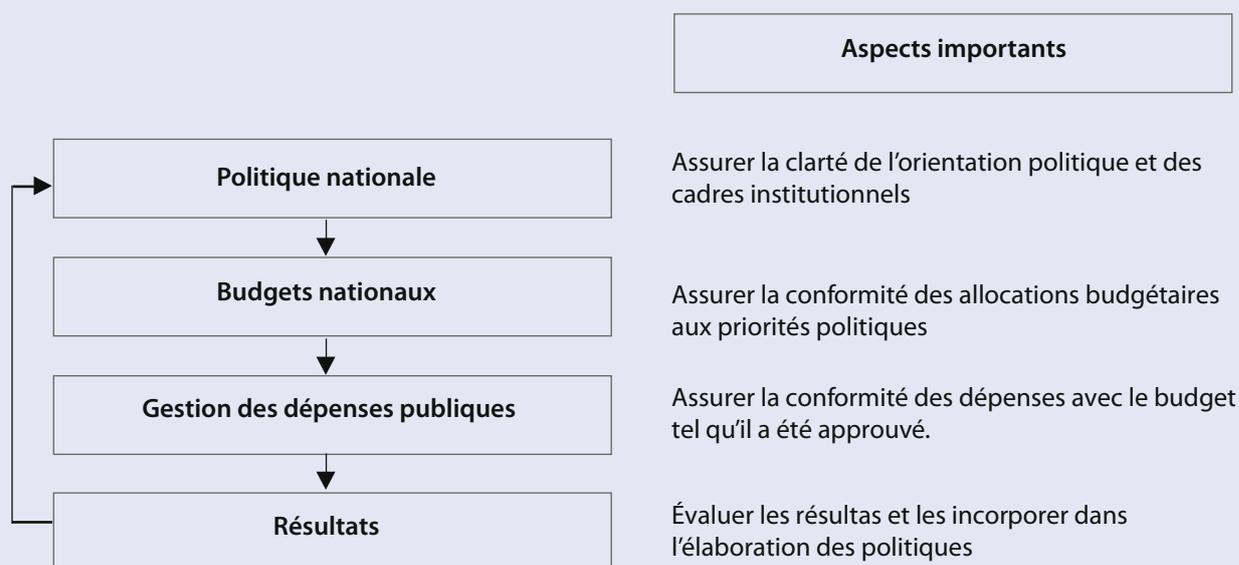
En général, la **capacité statistique** détermine la possibilité de recueillir et d'utiliser des statistiques destinées à alimenter le système de suivi et d'évaluation. Le renforcement de la capacité du secteur public à recueillir et à utiliser des données statistiques donne plus de moyens d'action aux pays qui cherchent à exercer un leadership plus fort en matière de gestion publique.

Encadré 1.5: La chaîne de résultats dans la gestion axée sur les résultats

Impact	Objectif global vers lequel l'action de développement doit contribuer;
Réalisation (Effet direct)	Ce que l'action doit accomplir ou a accompli à court ou à moyen terme;
Extrants (Produit)	Biens, équipements ou services qui résultent de l'action de développement. Le terme peut s'appliquer à des changements induits par l'action qui peuvent conduire à des effets directs;
Activité	Actions entreprises ou travaux menés en vue de produire des réalisations spécifiques. L'activité mobilise des ressources telles que des fonds, une assistance technique et d'autres types de moyens;
Ressources (moyens, intrants)	Moyens financiers, humains et matériels utilisés pour l'action de développement.

Source: OCDE/CAD *«Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats»* (2002)

Par conséquent, la gestion axée sur les résultats en termes de développement nécessite le recours systématique aux statistiques. L'initiative de «gestion axée sur les résultats en termes de développement» a mis en évidence le **besoin d'amélioration des statistiques** et a donc inclus la demande de statistiques dans le processus général de la planification du développement. Cela a donné lieu au Plan d'action de Marrakech pour la statistique (PAMS).

Encadré 1.6: Établissement du budget et planification financière axée sur les résultats

Source: Gestion axée sur les résultats en matière de développement «*Planification et budgétisation: Harmoniser les politiques, la planification et la budgétisation*» (2007)

Pour en savoir plus...

- À propos de la gestion axée sur les résultats en termes de développement : <http://www.mfdr.org> (EN). Des documents détaillés se trouvent dans le *Document de référence*.
- Troisième table ronde sur les résultats de développement, 2007: Statistiques : *De meilleures données pour de meilleurs résultats*

B.1.3.3. Les implications statistiques de la gestion axée sur les résultats en termes de développement**B.1.3.3.1. Le plan d'action de Marrakech pour la statistique**

Le *Marrakech Action Plan for Statistics (MAPS) (Plan d'action de Marrakech pour la statistique (PAMS))* est un ensemble approuvé de principes communs et un programme de travail conçu pour étayer les systèmes statistiques de sorte qu'ils puissent répondre aux besoins de mesure de la gestion axée sur les résultats en termes de développement.

Le PAMS est l'un des résultats de la seconde réunion consacrée à la gestion axée sur les résultats en termes de développement qui a eu lieu en 2004 et à laquelle ont participé plus de 200 représentants de pays en développement et d'agences de développement. Les discussions étaient centrées sur les problèmes affectant les pays: harmonisation du suivi et de l'évaluation liés aux stratégies et aux systèmes nationaux afin de produire des rapports utiles sur les résultats; coordination des donateurs en ce qui concerne le soutien à la planification

et aux systèmes statistiques; capacité de suivi et d'évaluation dont ont besoin les pays pour gérer le développement.

Les conclusions de la réunion de Marrakech ont été un élément clé pour la définition des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide sur l'accélération des progrès en matière de planification et de systèmes statistiques.

Encadré 1.7: Le Plan d'action de Marrakech pour la statistique

Le Plan d'action de Marrakech pour la statistique (PAMS) définissait six actions phares visant à soutenir les systèmes statistiques, de sorte que ceux-ci soient capables de produire les données nécessaires à la gestion axée sur les résultats en matière de développement. Ces actions phares étaient:

1. Encourager la **planification stratégique** du développement des systèmes statistiques
2. Préparation du programme des **recensements 2010**
3. **Augmentation du financement** dans les systèmes statistiques
4. Création d'un réseau international pour améliorer la **coordination du concours pour les enquêtes auprès des ménages**
5. **Amélioration immédiate dans des domaines essentiels**, notamment les OMD
6. **Amélioration de la coordination** et la responsabilisation du système statistique international

Le Plan d'action a donc identifié les actions clés visant à améliorer les statistiques publiquement disponibles qui nécessitent un soutien international. Il s'agit d'une combinaison d'actions stratégiques et politiques (points 1, 3 et 6) et d'actions statistiques spécifiques (points 2, 4 et 5). Les points 1 à 3 exigent une action menée au niveau national (le coût estimé dans le PAMS s'élève à 118 millions USD supplémentaires par an); les points 4 à 6 exigent une collaboration internationale (le coût estimé dans le PAMS s'élève entre 24 et 28 millions USD par an)

Plusieurs actions ont été menées pour la mise en œuvre du Plan d'action, ainsi que détaillé ci-après:

1. Planification stratégique des systèmes statistiques

- Incorporer les stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) dans les processus de planification stratégique comme les DSRP et les inclure dans le dialogue politique entre les pays en développement et les donateurs
- Préparer les SNDS pour tous les pays à faible revenu avant fin 2006
- Veiller à ce que les programmes statistiques propres aux donateurs soutiennent les plans statistiques nationaux
- Poursuivre l'encouragement de la formation et l'octroi du soutien financier de la part de PARIS21 et de la [Banque mondiale](#).

Réponse: Le «Consortium PARIS21» encourage l'échange d'informations dans le domaine statistique, mène des opérations de sensibilisation aux questions statistiques et coordonne le développement et la mise en œuvre de la méthodologie des SNDS (voir la [section C.6.1](#) pour de plus amples informations sur les SNDS et sur PARIS21). PARIS21 a intégré les SNDS dans la planification stratégique lors de ses opérations de sensibilisation et dans les documents associés, plus particulièrement: [Évaluer la réduction de la pauvreté: le rôle mondial de la statistique dans le développement](#). Au niveau technique, le document [Prendre la mesure du problème de la mesure: Rôle des statistiques dans la prise de décision fondée sur l'observation des faits](#) s'attaque au problème principalement dans le contexte du PMMP (Plan principal de suivi de la pauvreté - en rapport avec le DRRP, pp. 20-22); une discussion du MTEF a également lieu (cadre des dépenses à moyen terme, p. 19). PARIS21 tient une [liste des SNDS](#) dans [divers états de préparation et de mise en œuvre](#).

En octobre 2008, PARIS21 a publié le rapport '[National Strategies for the Development of Statistics \(NSDS\): Worldwide Report on Progress and Emerging Issues \(Stratégies nationales de développement de la statistique \(SNDS\) : Rapport mondial sur les progrès et les problèmes émergents\)](#)', qui identifie les progrès réalisés dans la planification statistique stratégique et indique ce qui reste à faire pour atteindre les cibles des SNDS. Ce rapport peut contribuer à la conception des programmes de soutien aux pays. Du reste, il vise à inciter les équipes nationales de SNDS à relater en détail leurs propres efforts de planification stratégique.

2. Programme des recensements 2010

- Développer une stratégie globale de financement et de réalisation des recensements dans les pays à faible revenu. Il convient de mener des recherches sur les coûts de recensement et les méthodes opérationnelles pour déterminer des mesures pratiques pour réduire les coûts et optimiser la diffusion et l'utilisation des résultats du recensement.
- Mener des recherches pour améliorer les méthodes d'estimation régulière de la population aux niveaux national et sous-national.
- Aider les offices statistiques nationaux à défendre l'organisation de recensements réguliers et à en assurer le financement par les pays eux-mêmes et par la communauté des donateurs.
- Renforcer la capacité technique des pays à développer des compétences de gestion afin de préparer une stratégie et un plan dont les coûts ont été évalués et en discuter avec les donateurs et les utilisateurs.

Réponse: Ces questions ont été traitées par le [Fonds des Nations unies pour la population \(FNUAP\)](#), la [Census Knowledge Base \(base de savoir de recensement\)](#) de la Division de statistique des Nations unies, et, pour l'Afrique, par le [2006 Africa Symposium on statistical development \(Symposium africain 2006 sur le développement statistique\)](#). Le site Internet du [2010 World Programme on Population and Housing Censuses \(Programme mondial de recensements de population et d'habitations de 2010\)](#) renseigne sur les moments auxquels les 228 régions et pays participants effectuent leurs recensements², les orientations méthodologiques du recensement, la base de savoir de recensement (notamment les expériences et le savoir-faire nationaux) et les dernières nouvelles et informations concernant le programme des recensements 2010. En dépit de son nom, le programme des recensements 2010 comporte pour certains pays des recensements qui sont prévus en 2014; par ailleurs, le traitement, l'analyse et la diffusion des données de recensement des pays qui ont procédé à leur recensement aux environs de l'année 2010 ou au cours de cette année, se poursuivront pendant plusieurs années. Les statistiques sur la population sont décrits plus en détail dans le [chapitre D.22](#).

² À la date du 1er août 2011, 157 pays et régions avaient effectué un recensement, 71 avaient planifié un recensement et 6 ne l'avaient pas encore planifié.

Encadré 1.8: Les coûts du recensement – principales composantes

Les recensements doivent être aussi rentables que possible. Toutefois, en dépit de l'utilisation des technologies modernes de l'information, il s'agit d'opérations de grande envergure qui restent coûteuses. Il existe un équilibre délicat entre le maintien des coûts de recensement³ à leur minimum et la conservation des avantages uniques d'un recensement; à défaut de ressources suffisantes disponibles à chaque étape du recensement, la qualité et la valeur du recensement complet peuvent être compromises.

Les *principales composantes de coût d'un recensement* (EN) sont:

- **les cartes de recensement:** des cartes précises constituent le fondement de plusieurs opérations du recensement; définir les missions du recenseur, garantir l'exhaustivité de la couverture, estimer le temps et les frais de déplacement et établir des bureaux sur le terrain. Elles permettent aussi d'établir des cartes thématiques destinées à l'analyse spatiale. Le recours au SIG peut aboutir à des économies significatives dans la détermination des zones de dénombrement.
- **Dénombrement de la population:** l'opération la plus coûteuse du recensement. Chaque personne et chaque local d'habitation doivent être dénombrés à bref délai. Les coûts varient en fonction des facteurs tels que la méthode de dénombrement; la source de fourniture des recenseurs, la géographie et la topographie du pays et le nombre de questions posées. L'échantillonnage peut réduire ces coûts et améliorer la qualité de l'information. Toutefois, la sélection et la constitution de l'échantillon doivent s'effectuer avec soin pour éviter de fausser les résultats.
- **La saisie, le traitement, l'analyse, la préparation des rapports et la diffusion des données:** l'informatique, dont la numérisation ou l'utilisation d'ordinateurs portatifs sur le terrain, a grandement augmenté la vitesse et la fiabilité de la saisie des données. Les solutions informatiques modernes ont aussi réduit le temps et les coûts nécessaires pour le traitement, l'analyse et la diffusion des données. Toutefois, les solutions informatiques requises et les ressources humaines qualifiées nécessaires font souvent défaut dans les pays en développement.

Source: *Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP)*

Réponse: Une approche concertée de la planification et du contrôle de l'augmentation du soutien à la statistique a été développée; initialement appelée l'«extension» du renforcement des capacités statistiques. Celle-ci se compose de deux éléments: une approche sectorielle des statistiques combinée avec un financement d'un groupe de donateurs. Selon la Commission européenne, les deux éléments sont suffisants: les mécanismes existants peuvent être utilisés pour le financement groupé. Un ensemble d'instruments financiers internationaux qui correspondent à cette approche concrétisée a été mis en place: le *Trust Fund for Statistical Capacity Building (TFSCB) (Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques (TFSCB))* fournit des subventions aux pays en développement pour les activités de renforcement des capacités statistiques, en particulier pour la planification et le développement d'une SNDS ou de plans similaires de développement de la statistique à moyen terme; le *Statistics for Results Facility Catalytic Fund (SRF-CF) (Fonds catalytique du Statistics for Results Facility (SRF-CF))* est un fonds constitué de plusieurs bailleurs de fonds qui est administré par la Banque mondiale et octroie des subventions principalement destinées à la mise en œuvre de la SNDS ou de plans similaires de développement de la statistique en respectant une approche sectorielle coordonnée; le *STATCAP* est un programme de prêt de la Banque mondiale pour financer le renforcement des capacités statistiques; il finance ordinairement la mise en œuvre de la SNDS ou un plan similaire. Ces instruments sont décrits plus en détail dans l'encadré 1.9 et la section C.6.3.

3. Augmentation du financement pour le renforcement des capacités statistiques

- Intégrer les besoins de financement des différentes agences et initiatives pour aider les donateurs à mieux saisir les besoins et les inciter à s'engager de manière fiable.
- Rassembler les donateurs lors d'un événement annuel commun et essayer d'impliquer de nouveaux donateurs.
- Les activités de renforcement des capacités statistiques existantes font majoritairement partie des projets d'investissements dans d'autres secteurs. Mieux identifier les projets de renforcement des capacités statistiques et les relier aux activités de soutien du budget général et aux crédits de soutien à la réduction de la pauvreté (CSR) en faisant appel à un processus de planification stratégique.
- Soutenir les projets d'investissement statistique à long terme (voir le plan d'action détaillé en référence). Un équilibre est nécessaire entre les subventions, les prêts et les ressources du pays.

Encadré 1.9: Instruments financiers internationaux destinés au renforcement des capacités statistiques**Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques (TFSCB)**

Le [Trust Fund for Statistical Capacity Building \(TFSCB\) \(Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques \(TFSCB\)\)](#) est une facilité de subventions à l'échelle mondiale. Son objectif est de renforcer les systèmes statistiques nationaux pour soutenir les stratégies de réduction de la pauvreté et d'autres objectifs de développement nationaux et internationaux; ce qui s'effectue par l'amélioration durable de la capacité du SSN à produire, analyser, diffuser et utiliser des statistiques opportunes. Le TFSCB s'attache à renforcer l'efficacité et l'efficacité du SSN et à encourager la prise de décision et la mise en œuvre fondées sur les faits.

Les projets du TFSCB sont relativement restreints et à déboursement rapide. La priorité est accordée aux pays admissibles à un concours de l'IDA et impliqués dans un processus de DSRP et de SNDS. Le TFSCB accorde son concours à deux grands types de projets:

- la préparation et la mise à jour des Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS);
- l'amélioration des capacités statistiques dans leurs principaux domaines prioritaires au sein du cadre des stratégies SNDS, régionales ou mondiales.

Le Fonds catalytique du Statistics for Results Facility (SRF-CF)

Le Statistics for Results Facility (SRF) contribue au renforcement du concours pour la statistique. Son objectif est de renforcer la capacité des pays en développement à formuler des politiques de développement et la prise de décision fondée sur des faits. À cet égard, le [Statistics for Results Facility Catalytic Fund \(SRF-CF\) \(Fonds catalytique du Statistics for Results Facility \(SRF-CF\)\)](#) octroie des subventions pour:

- stimuler le soutien de la mise en œuvre de la SNDS ou de plans semblables de développement de la statistique;
- promouvoir une approche à l'échelle de l'ensemble du système dans la statistique au niveau national;
- promouvoir une meilleure coordination et un meilleur partenariat entre les utilisateurs et les producteurs des statistiques;
- fournir une aide et une assistance technique plus efficaces et efficaces pour renforcer les systèmes statistiques et la mesure des résultats.

Un pays qui demande le concours du SRF-CF doit posséder un plan statistique national (SNDS ou semblable) et être disposé à établir un partenariat national en statistique. Les pays éligibles doivent s'entendre pour:

- exercer un leadership sur leur développement de la statistique en concevant un plan statistique national de bonne qualité (exhaustif, réaliste, hiérarchisé et chiffré);
- affecter des ressources et effectuer les réformes administratives nécessaires pour mettre en œuvre correctement le plan statistique national;
- prendre des initiatives pour coordonner le concours des donateurs et des pouvoirs publics à la statistique via la création de partenariats nationaux (groupe de plusieurs parties prenantes en vue d'une meilleure collaboration et coordination dans le domaine de la statistique);
- mettre en œuvre les [principes fondamentaux des Nations unies qui régissent la statistique officielle](#), en particulier pour garantir que les utilisateurs aient confiance dans la qualité et l'intégrité des statistiques nationales;
- effectuer le suivi des progrès réalisés en statistique et dans les capacités statistiques par le biais d'indicateurs des effets directs et des produits.

STATCAP

Le Programme de renforcement des capacités statistiques [STATCAP](#) accorde des prêts aux pays afin de financer des projets complets ou sectoriels de renforcement des capacités statistiques, généralement la mise en œuvre d'une SNDS. STATCAP offre un financement flexible pour couvrir des frais récurrents, financer des investissements et utiliser au mieux le concours et les conseils techniques. Chaque projet repose sur une évaluation des besoins et de la capacité existante du pays. Les projets incluent généralement des actions pour améliorer ou renforcer:

- la politique statistique et le cadre réglementaire et institutionnel: la législation protégeant l'indépendance et la confidentialité, les mécanismes de gestion et de coordination efficaces;
- l'infrastructure statistique: le répertoire des entreprises, les cadres d'échantillonnage, les classifications, les structures de bases de données et les systèmes d'information géographique;
- les opérations et procédures statistiques; les ressources humaines; et
- l'infrastructure physique et l'équipement.

Les critères de recours au programme STATCAP sont:

- la préparation d'une SNDS ou d'un plan statistique principal;
- l'engagement et le leadership au niveau national pour renforcer le système statistique national;
- la bonne volonté de respecter de bonnes pratiques statistiques;
- la participation à des activités de développement et de suivi à l'échelle mondiale;
- l'utilisation de mécanismes de mise en œuvre viables.

Pour évaluer les progrès, les pays sont encouragés à utiliser certains cadres tels que le [General Data Dissemination System \(Système général de diffusion des données\)](#) et le [Cadre d'évaluation de la qualité des données](#) du FMI, ainsi que les [principes fondamentaux des Nations unies qui régissent la statistique officielle](#).

4. Création d'un réseau international pour les enquêtes auprès des ménages

- Organiser un réseau d'enquête auprès des ménages pour favoriser le partage des informations et mobiliser le soutien international afin d'augmenter l'efficacité des enquêtes auprès des ménages dans les pays en développement.
- Élaborer des recommandations pour la collecte de données économiques et sociales basées sur les ménages, en prenant en compte les programmes d'enquête multinationaux et les besoins des pays en développement de suivre leur processus de développement.
- Travailler avec des archivistes et des utilisateurs de données expérimentés afin, d'une part, de mettre en place un centre d'informations international rassemblant les résultats des enquêtes auprès des ménages et des métadonnées et, d'autre part, d'établir des bonnes pratiques de diffusion favorisant l'analyse et la recherche tout en protégeant la confidentialité des personnes interrogées.

Réponse: L'[International Household Survey Network \(IHSN\)](#) (Réseau international d'enquête auprès des ménages) a été créé sous la forme d'un partenariat informel d'organisations internationales cherchant à améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des données d'enquêtes dans les pays en développement. Les enquêtes par sondage ont joué un rôle essentiel en appuyant la planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes de développement. Pour cibler la réduction de la pauvreté, des ensembles de données socioéconomiques homogènes et cohérentes obtenues auprès des ménages sont nécessaires. L'IHSN offre une plateforme permettant d'améliorer la coordination et la gestion de la collecte et de l'analyse des données socioéconomiques. Il fournit un soutien aux démarches efficaces et effectives pour effectuer des enquêtes dans les pays en développement, en fournissant des méthodologies, des outils pratiques et des directives pour les enquêtes auprès des ménages dans les pays en développement. Les principaux objectifs de l'IHSN sont:

- o [la coordination améliorée des programmes d'enquêtes faisant l'objet d'un concours financier au plan international](#) (EN), l'accent étant mis sur le calendrier, le séquençage, la fréquence et la rentabilité;
- o la fourniture d'orientations techniques et méthodologiques harmonisées par la communauté internationale, en particulier en ce qui concerne les instruments de collecte de données;
- o la disponibilité d'un [catalogue central des données d'enquêtes](#) (EN) destiné à mieux informer les utilisateurs de la disponibilité des données d'enquêtes et de recensements provenant de toutes les sources;

- o la provision [d'outilset d'orientations aux producteurs de données](#) (EN), pour promouvoir la documentation, la diffusion et la préservation des microdonnées conformément aux normes internationales et aux meilleures pratiques.

Par ailleurs, le [Programme de données accéléré \(PDA\)](#) (EN) aide les pays à améliorer leurs programmes d'enquêtes et augmenter l'utilisation et la valeur des données d'enquêtes. Le programme de données accéléré offre le concours technique et financier nécessaires à la documentation et la diffusion des données d'enquêtes ainsi qu'à l'amélioration des méthodes d'enquête nationales. Le PDA aide les pays en développement à créer des banques de données d'enquêtes nationales ainsi qu'à définir les normes de collecte des données nationales pour améliorer la comparabilité des données entre diverses sources nationales. Le PDA est décrit plus en détail dans l'[encadré 5.2](#).

Encadré 1.10: Activités de l'International Household Survey Network (Réseau international des enquêtes auprès des ménages)

L'IHSN encourage l'amélioration de la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des données d'enquêtes dans les pays en développement et encourage leur analyse et utilisation auprès des décideurs en matière de développement à l'échelle nationale et internationale, du milieu de la recherche et d'autres parties prenantes. Les principales activités de l'IHSN sont:

- La conception et la tenue à jour des [outils et directives pour améliorer la gestion des microdonnées de recensements et d'enquêtes](#) (EN). L'objectif est de fournir aux producteurs des données des outils et des directives concernant toutes les phases de la mise en œuvre de l'enquête, depuis la planification et la budgétisation jusqu'à la diffusion et la préservation des microdonnées. Le site Internet constitue le principal média de partage de ces outils et directives, bien que certains produits soient aussi disponibles sous la forme de publications, de CD-ROM et médias divers.
- L'[amélioration des méthodes d'enquête et l'harmonisation des directives internationales](#) (EN), en partenariat avec des organismes chefs de file et des parties prenantes. L'IHSN facilite les travaux des experts et des groupes de travail spécialisés. Les activités de l'IHSN concernant l'amélioration des méthodes d'enquête comprennent aussi le développement et la tenue à jour d'une [Banque de questions](#) (EN), un registre central de directives d'enquête. La Banque de questions est le fruit d'une vaste collaboration entre le secrétariat de l'IHSN, les organismes membres de l'IHSN et d'autres spécialistes en matière d'enquêtes. Son objectif est de fournir un accès facile aux directives internationales en matière d'enquêtes et aux définitions des concepts et indicateurs connexes, aux instructions des interviewers et aux classifications.
- La tenue à jour de [catalogues d'enquêtes et de recensements](#) (EN), dans l'objectif de documenter les utilisateurs des données sur l'existence des données. L'IHSN ne diffuse pas les microdonnées mais contribue à rendre ces données plus accessibles en fournissant de la documentation sur les données, des outils pour cataloguer et diffuser et des recommandations aux organismes qui possèdent ces données.
- Le développement et la tenue à jour d'un [Système d'information sur les enquêtes et les recensements envisagés](#) (EN), à titre d'outil visant à encourager la meilleure coordination de programmes d'enquêtes qui font l'objet d'un appui international.

Source: site Internet de l'[International Household Survey Network \(Réseau international d'enquête auprès des ménages\)](#)

5. Amélioration urgente du suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement (avant fin 2005)

- Plusieurs groupes d'experts d'agences participantes ont effectué en 2004 un examen des principaux indicateurs de pauvreté, d'éducation, de santé, d'environnement et de partenariat international; ils ont recommandé au Groupe d'experts des indicateurs des OMD diverses améliorations à apporter à ces indicateurs après 2005.
- Créer un comité de rédaction interagences restreint pour travailler en 2005 avec le bureau du Secrétaire général à une synthèse des cinq premières années d'existence des OMD.

- Fournir une formation et des outils pour améliorer la compréhension du pays, la capacité à assurer le suivi et à faire rapport sur les OMD et d'autres objectifs nationaux.

Réponse: Les OMD, leurs cibles et les indicateurs statistiques qui s'y rapportent sont décrits en détail dans la section B.1.1. De nombreuses organisations sont engagées dans la formation et le suivi du renforcement des capacités: c'est ainsi par exemple qu'un [atelier commun réunissant l'UNECA et l'UNSD a été organisé en mai 2008 sur le thème de la coordination des mécanismes de rapport et les incohérences entre données dans le cadre du suivi des OMD en Afrique](#) (EN).

6. Croissance de la responsabilité du système statistique international (voir section B.1.4)

- Adopter une déclaration de principes sur les responsabilités des organisations internationales dans leurs activités statistiques officielles. Soumettre la déclaration à la Commission de statistique des Nations unies et aux autres parties intéressées. Encourager les agences internationales à adopter des déclarations comme valeurs centrales guidant leurs activités.
- Améliorer la coordination des activités interagences: mettre en place pour les agences internationales un mécanisme de rapport pour le programme de travail principal afin de permettre un échange de vues sur les améliorations nécessaires.
- Recueillir des informations concernant les dépenses internationales pour des activités statistiques ventilées par agence, domaine fonctionnel et résultats attendus. À partir de là, évaluer l'efficacité et identifier les domaines où des ressources supplémentaires sont nécessaires.

Réponse: La question du développement par les Nations unies de principes régissant les activités statistiques internationales en 2005 est abordée dans la section B.2.1. Le [Partner Report on Support to Statistics \(PRESS\) \(Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique\)](#) de PARIS21 fournit des détails sur le soutien des donateurs à la statistique, permettant ainsi de vérifier leur soutien aux plans statistiques nationaux.

B.1.3.3.2. La Déclaration de Dakar sur le développement des statistiques

Suite à Marrakech, le soutien au développement de la statistique a été inscrit au programme de la troisième table ronde sur la gestion axée sur les résultats en termes de développement à Hanoï (2007) qui s'était concentrée plus particulièrement sur le renforcement des capacités statistiques. On a observé une bonne progression concernant la mise en œuvre du PAMS. Dans le cadre de l'*Agenda d'action d'Accra (AAA)*, les pays en développement s'étaient engagés à renforcer la qualité de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques en améliorant la coordination et le lien avec différentes sources d'information, y compris les systèmes nationaux de statistiques, la prévision budgétaire, la planification, le suivi et l'évaluation des performances des politiques suivies. Du reste, l'aide serait rendue plus transparente en facilitant la surveillance parlementaire et en appliquant une transparence accrue dans la gestion des finances publiques. La DSNU lançait un programme pour obtenir un financement pour le recensement, le *réseau international pour les enquêtes auprès des ménages* a été mis en place et le *programme accéléré de données* a été expérimenté. La statistique constitue un point central pour la GARD mais une qualité supérieure est nécessaire. Les trois principales leçons tirées de cette expérience sont la réaffirmation de la pertinence et du besoin de mise en œuvre continue du PAMS, le besoin d'accroître le financement des NSDS (y compris le financement par les pays eux-mêmes) et l'accentuation de l'importance de la communication avec le public.

En novembre 2009, les participants au Consortium PARIS21 ont adopté la *Déclaration de Dakar sur le développement des statistiques*, reconnaissant que de gros progrès avaient été réalisés depuis 2000 pour améliorer le suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement mais qu'il restait encore beaucoup à faire pour mettre en œuvre l'ensemble des modalités du Plan d'action de Marrakech pour la statistique (PAMS).

B.1.3.3.3. Le Plan d'action de Busan pour la statistique

Le Plan d'action de haut niveau de Busan sur l'efficacité de l'aide (2011) relevait la nécessité de cadres de résultats transparents, pilotés par les pays et au niveau de ceux-ci, sur la base d'un nombre gérable d'indicateurs de produits et de résultats. Afin de soutenir les objectifs d'une transparence accrue, de redevabilité et de résultats durables, le Forum de haut niveau de Busan a adopté un plan d'action renouvelé pour la statistique intitulé le *Plan d'action de Busan pour la statistique*. Ce plan d'action repose sur le succès du Plan d'action de Marrakech pour la statistique au cours de la dernière décennie tout en offrant des orientations pour la prochaine décennie.

Le *document final de la réunion de Busan* faisait état de l'engagement suivant:

« Nous travaillerons en partenariat à la mise en œuvre d'un Plan d'Action global de renforcement des capacités statistiques nécessaires pour pouvoir suivre les progrès

réalisés, évaluer l'impact produit, assurer une gestion du secteur public rationnelle et axée sur les résultats, et mettre en évidence les questions stratégiques sur lesquelles doivent porter les décisions des pouvoirs publics. »

Le Plan d'action de Busan pour la Statistique reconnaît les rôles complémentaires des pays en développement, des partenaires de développement bilatéraux et des organisations internationales et encourage une approche systémique et coordonnée du renforcement des capacités. L'objectif est d'établir des systèmes statistiques producteurs de statistiques de haute qualité qui présentent un intérêt pour les politiciens et qui sont accessibles aux citoyens. Ces systèmes statistiques doivent être viables avec les ressources disponibles au plan national et, si nécessaire, à partir de sources externes. Les principaux objectifs du Plan d'action de Busan pour la statistique sont les suivants:

- **Intégrer pleinement les statistiques dans les prises de décisions** : Pour briser le cercle de statistiques de mauvaise qualité mènent à leur sous-exploitation et engendrent un intérêt et un financement des activités statistiques limités, les bureaux de statistique doivent mettre régulièrement en place des processus de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation pour que leurs statistiques soient pertinentes et répondent aux priorités des utilisateurs.
- **Promouvoir le libre accès aux statistiques** : Des statistiques actualisées et fiables devraient être largement disponibles pour le public, les responsables politiques et les autres parties prenantes et renforce ainsi l'efficacité des gouvernements et la confiance du public.
- **Développer les ressources des systèmes statistiques** : Des investissements continus sont la clef pour briser le cercle vicieux du désintérêt et de la sous-exploitation des statistiques. Le financement des systèmes statistiques nationaux doit être intégré aux programmes d'aide au développement et encadré par les pays en développement. Les donateurs doivent adopter des approches systémiques et coordonner leurs stratégies d'appui pour s'assurer qu'elles sont en adéquation avec les priorités nationales. Mais les gouvernements doivent aussi témoigner de leur engagement envers leurs systèmes statistiques en engageant les ressources suffisantes.

Le Plan d'action de Busan pour la statistique propose cinq grandes actions, visant à donner de nombreuses améliorations durables dans les capacités statistiques:

Action 1 : Renforcer et recentrer les stratégies statistiques nationales et régionales en mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration des systèmes statistiques qui répondent aux priorités nationales en matière de développement. L'un des principaux objectifs est de renforcer la capacité des pays à répondre aux besoins émergents et imprévus. Les stratégies doivent être actualisées pour tenir compte des nouveaux défis et des nouvelles opportunités, et intégrer les activités nationales et internationales de collecte de données.

Action 2 : Mettre en œuvre des normes de conservation, de documentation et de diffusion des données afin d'élargir l'accès public aux statistiques.

Action 3 : Élaborer des programmes visant à développer les connaissances et les compétences nécessaires pour utiliser efficacement les statistiques à des fins de planification, d'analyse, de suivi et d'évaluation, et renforcer ainsi la transparence, la redevabilité et l'accessibilité des statistiques aux niveaux national et international.

Action 4 : Concevoir et actualiser des instruments de suivi des résultats afin de suivre les résultats de tous les sommets internationaux et forums de haut niveau. Le suivi rigoureux des initiatives mondiales requiert une collaboration entre les organisations statistiques nationales et internationales. Les documents finaux doivent reconnaître expressément la nécessité de renforcer les capacités statistiques, y compris l'assistance technique, la formation et le soutien financier.

Action 5 : S'assurer de la solidité du financement des informations statistiques et de la prise en considération des nouvelles modalités et des nouveaux acteurs financiers du développement dans les instruments et les méthodes de financement.

La mise en œuvre du Plan d'action de Busan pour la statistique exige des efforts et des investissements substantiels de la part de l'ensemble des acteurs du développement où les pays en développement jouent un rôle d'encadrement important. Cette mise en œuvre tiendra compte du fait que les États fragiles et les petits États insulaires en développement ont des besoins spéciaux et peuvent exiger des approches différentes de renforcement des capacités et de création des institutions. La mise en œuvre reflétera également la diversité croissante des partenariats de développement en termes de concours financier, d'échange de connaissances et de sources de conseils techniques.

PARIS21 et la Banque mondiale ont élaboré un [plan en vue de la mise en œuvre du Plan d'action de Busan pour la statistique](#), présenté lors de la 43e session de la Commission de statistique des Nations unies (2012). Par ailleurs, PARIS21 et la Banque mondiale coordonnent et travaillent en collaboration avec les agences compétentes pour déterminer les responsabilités et créer des indicateurs de suivi contrôlables. Les progrès sont communiqués dans le cadre du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. La Commission de statistique des Nations unies jouera un rôle important en veillant à ce que cela reste une priorité pour la communauté statistique; elle recevra des rapports intérimaires bisannuels.

Pour en savoir plus...

Principales initiatives internationales en matière de développement de la statistique

- Gestion axée sur les résultats en termes de développement: [Marrakech Action Plan for Statistics \(Plan d'action de Marrakech pour la statistique\)](#) (2004)
- PARIS21: [Déclaration de Dakar sur le développement statistique](#) (2009)
- Forum de haut niveau de Busan sur l'efficacité de l'aide: [Plan d'action de Busan pour la statistique](#) (2011)
- PARIS21 et la Banque mondiale: [mise en œuvre du Plan d'action de Busan pour la statistique](#) (2012)

Principaux documents et ressources

- [International Household Survey Network \(Réseau international des enquêtes auprès des ménages\)](#)
- [Programme de données accéléré \(EN\)](#)
- [Fonds des Nations unies pour la population \(FNUAP\) \(EN\)](#)
- Division de statistique des Nations unies: [Census Knowledge Base \(Base de connaissances sur les recensements\)](#)
- [Site internet du 2010 World Programme on Population and Housing Censuses \(programme mondial de 2010 sur les recensements de la population et des logements\)](#)
- [Symposium africain pour le développement de la statistique de 2006 \(EN\)](#)
- Le [Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique \(CSRR\)](#), le [site internet du CSRR des coordinateurs nationaux \(EN\)](#) et le [site internet du CSRR de la BAD](#)

Instruments financiers internationaux destinés au renforcement des capacités statistiques

- [Trust Fund for Statistical Capacity Building \(Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques\) \(TFSCB\)](#)
- [Statistics for Results Facility Catalytic Fund \(SRF-CF\) \(Fonds catalytique du Statistics for Results Facility \(SRF-CF\)\)](#)
- [Programme de renforcement des capacités statistiques du STATCAP \(EN\)](#)

Intégration de la planification stratégique des systèmes statistiques – promouvoir la statistique

- PARIS21: [Évaluer la réduction de la pauvreté – Le rôle de la statistique dans le développement mondial](#)
- PARIS21: [Prendre la mesure du problème de la mesure – Rôle des statistiques dans la prise de décision fondée sur l'observation des faits](#)

B.1.4. Le suivi du Forum de haut niveau de Busan

B.1.4.1. Procédure de suivi de Busan

Le [document final de la réunion de Busan](#) appelle le Groupe de travail pour l'efficacité de l'aide à aboutir à un [accord sur les arrangements pratiques du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement](#). Le Groupe intérimaire de l'après-Busan a été formé au début 2012 à cette fin. Le Groupe de travail pour l'efficacité de l'aide a tenu sa réunion finale à Paris les 28 et 29 juin 2012 et a adopté le [Mandat du Partenariat mondial](#), la gouvernance et le [cadre de suivi mondial](#) négocié par le Groupe intérimaire de l'après-Busan. La réunion a aussi adopté une norme ouverte commune pour la publication d'informations relatives aux ressources sur la coopération au développement. La norme convenue regroupe les [normes existantes de l'initiative internationale pour la transparence de l'aide \(IATI\)](#) (EN) et les [normes du Comité d'aide au développement \(DAC\) de l'OCDE](#). Ceci constitue l'un des principaux engagements décidés à Busan et les donateurs, dont la Commission européenne, doivent définir leurs programmes de mise en œuvre individuels de la norme pour la fin de l'année.

Le Groupe de travail pour l'efficacité de l'aide a cessé d'exister après la réunion de juin 2012 et le Partenariat mondial effectuera le travail de suivi de Busan.

B.1.4.2. Mandat et gouvernance du Partenariat mondial

La fonction principale du Partenariat mondial est de veiller à la redevabilité au niveau politique et de soutenir la mise en œuvre des engagements de Busan au niveau national. Le principal forum du Partenariat mondial est une réunion au niveau ministériel organisée tous les 18 à 24 mois, dont la première est envisagée pour 2013. Ces réunions sont ouvertes à toutes les parties prenantes qui ont adopté le document final de la réunion de Busan.

L'organe de gouvernance du Partenariat mondial consiste en un [Comité de direction](#) qui prépare les ordres du jour des réunions ministérielles sur la base des faits récoltés au niveau du pays et des sujets présentant un intérêt pour le suivi de Busan. Les donateurs sont représentés au Comité de direction, en qualité de pays partenaires, d'économies émergentes, de banques multilatérales, d'organisations de la société civile, du secteur privé et des parlements.

Le secrétariat de l'OCDE et le PNUD offriront une équipe de soutien conjointe au Partenariat mondial tant aux niveaux international que national. Les principales activités sont liées au suivi et à l'analyse des faits ainsi qu'au soutien des cadres de redevabilité au niveau national, et dans ce dernier cas, en particulier à travers les bureaux de pays du PNUD.

B.1.4.3. Cadre de suivi mondial

Le [cadre de suivi mondial](#) inclut dix indicateurs. Ces indicateurs ne couvrent pas tous les engagements de Busan, mais sont axés sur plusieurs engagements clés: les cadres de résultats nationaux, un environnement propice pour la société civile, l'engagement du secteur privé, la transparence, la prévisibilité, l'aide qui est comptabilisée dans les budgets nationaux approuvés par les parlements, les cadres de redevabilité mutuelle, l'égalité homme-femme, l'efficacité des institutions (y compris la qualité et l'utilisation des systèmes nationaux) et l'aide déliée.

L'approche du suivi mondial diffère de celle appliquée dans le processus de suivi de la Déclaration de Paris. Alors que les études de Paris (2006, 2008 et 2010) étaient effectuées sous forme de processus gérés au niveau mondial, le suivi de Busan va reposer sur des informations recueillies grâce à des cadres de redevabilité au niveau national et des ensembles de données mondiales qui couvrent les dix indicateurs décidés. Les informations disponibles à partir de ces sources seront regroupées et analysées conjointement avec les données qualitatives par l'équipe de soutien conjointe de l'OCDE et du PNUD. Les faits sont recueillis et débattus lors des réunions ministérielles.

Le cadre de suivi adopté lors de la réunion finale du groupe de travail contient les intitulés des indicateurs (par exemple les thèmes) et les objectifs-cibles. La finalisation des détails au niveau des indicateurs (conception, définitions et critères clés des indicateurs) est attendue pour la fin 2012. L'examen des indicateurs sera effectué dans le contexte du cadre postérieur aux OMD. Outre la méthodologie et les orientations relatives aux dix indicateurs mondiaux, l'équipe de soutien conjointe de l'OCDE et du PNUD établira un ensemble plus large d'indicateurs visant à soutenir les cadres de redevabilité au niveau national et le suivi des thèmes prioritaires spécifiques aux pays en plus des dix indicateurs mondiaux.

La participation au suivi mondial est spontanée bien que toutes les parties prenantes au développement, y compris les prestataires Sud-Sud, soient encouragées à y participer.

B.1.4.4. Mise en œuvre des engagements de Busan au niveau national

Comme convenu à Busan, la mise en œuvre des engagements en matière d'efficacité de l'aide et du développement doit être axée au niveau national. Le rôle prédominant des pays partenaires pour définir les priorités locales et établir et renforcer les cadres de redevabilité est crucial dans ce travail.

La mise en œuvre des engagements de Busan et le soutien du rôle prépondérant des pays partenaires nécessitent des efforts tant individuels que collectifs de la part des partenaires de développement. L'UE et les États membres peuvent être des parties prenantes essentielles dans ces travaux et doivent continuer à renforcer leur action collective au niveau national. L'UE et les États membres ont mis en place de nombreux

conseils à cette fin: la [position commune de l'UE sur Busan](#), le [cadre opérationnel concernant l'efficacité de l'aide](#) et le [Code de conduite de l'UE sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement](#). Conformément au document final de la réunion de Busan et aux conclusions du Conseil sur le Programme pour le changement, l'action collective de l'UE et de ses États membres pourrait avoir une certaine valeur ajoutée dans les thèmes suivants:

Cadres de résultats au niveau national: le document final de la réunion de Busan déclare que les partenaires de développement doivent se reposer autant que possible sur des cadres nationaux de résultats en tant qu'outils de suivi des produits et résultats tirés des objectifs de développement des pays partenaires. L'établissement et l'utilisation de ces cadres nécessiteront encore des efforts considérables. Tout en reconnaissant le rôle prépondérant des pays partenaires, l'UE et ses États membres pourraient jouer un rôle actif dans ces travaux en suivant l'approche définie pour les cadres de redevabilité mutuelle définie dans le cadre opérationnel de l'UE.

Cadres de redevabilité mutuelle: les cadres de redevabilité mutuelle au niveau national qui intègrent les priorités locales sur l'efficacité de l'aide et du développement, sont déterminants pour le Partenariat mondial pour fournir des preuves au niveau national sur la mise en œuvre des engagements de Busan. Toutes les possibilités qu'offrent les cadres de redevabilité mutuelle sont encore inexploités et le soutien collectif de l'UE pour renforcer ou établir ces cadres conformément au cadre opérationnel de l'UE serait opportun.

Réduction de la fragmentation et programmation conjointe: l'action collective de l'UE pour réduire la fragmentation sur le terrain est particulièrement précieuse. L'initiative de financement accéléré sur la complémentarité et la division du travail a permis à l'UE d'acquérir de l'expérience dans ces travaux et a préparé une base qui permettra à l'UE et ses États membres de faire des progrès dans la réalisation de la programmation conjointe. La programmation conjointe a débuté dans un certain nombre de pays partenaires en 2012 et doit être aussi effectuée dans d'autres pays si possible. Entretemps, l'UE et ses États membres doivent poursuivre les pratiques de cartographie nationale afin de soutenir la prévisibilité et la transparence au niveau national, et donc aussi la redevabilité.

Les éléments constitutifs (Building Blocks) de Busan: le Forum de haut niveau de Busan a instauré huit [Éléments constitutifs](#) (EN) constituant des alliances volontaires permettant de faire progresser les engagements de Busan. Plusieurs de ces Éléments constitutifs constituent des projets pilotes sur la planification dans plusieurs pays partenaires. Les huit Éléments constitutifs sont les suivants:

- les États fragiles;
- la coopération Sud-Sud;
- la coopération entre les secteurs public et privé;

- le financement lié au climat;
- la transparence;
- l'efficacité des institutions et des politiques;
- les résultats et la redevabilité;
- la gestion de la diversité et la réduction de la fragmentation.

Pour en savoir plus...

à propos du [Forum de haut niveau de Busan sur l'efficacité de l'aide](#) et son suivi:

- [Le document final de la réunion de Busan](#)
- [Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement](#) et son [mandat](#), ses [arrangements pratiques](#) et sa [gouvernance cadre de suivi mondial](#)
- [Les Éléments constitutifs de Busan](#) (EN)
- [La position commune de l'UE sur Busan](#)
- [Plan d'action de Busan pour la statistique](#)

B.1.5. Les politiques de l'UE pour le développement: le Programme pour le changement, l'appui budgétaire et le Consensus européen pour le développement

B.1.5.1. Le Programme pour le changement

L'UE vient de recentrer ses priorités en matière d'aide pour assurer que les partenaires de développement sont sur la voie de réduire la pauvreté. Un des principaux enjeux est de choisir la bonne combinaison de politiques, d'outils et de ressources afin que la lutte contre la pauvreté s'effectue effectivement et efficacement dans le cadre du développement durable.

En automne 2010, la Commission européenne a lancé une vaste consultation sur l'avenir de la politique de développement et sur l'instrument de l'appui budgétaire à laquelle ont participé des partenaires dans le monde entier, des pouvoirs publics, des ONG et le secteur privé.

En octobre 2011, la Commission européenne a publié deux communications fondées sur l'analyse des contributions reçues à propos de ce processus de consultation. Ces communications définissent une approche plus stratégique de l'UE pour réduire la pauvreté, notamment une attribution de fonds plus ciblée. Cette approche met à jour et renouvelle les priorités concernant l'aide européenne fournie aux pays en développement, afin d'optimiser les effets sur la réduction de la pauvreté. La future aide de l'UE sera notamment concentrée sur les secteurs qui jettent les bases de la croissance inclusive

à long terme. L'UE ciblera les pays qui ont le plus besoin d'une aide extérieure et dans lesquels l'aide peut faire la différence.

La communication de la Commission européenne (COM(2011) 637) ([Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement](#)) souligne que l'UE vise à générer la croissance dans les pays en développement, en leur permettant de se sortir de la pauvreté. L'aide de l'UE devrait donc être concentrée sur les secteurs jetant les bases d'une croissance inclusive et durable, et notamment:

- la bonne gouvernance, y compris le respect des droits de l'homme et la démocratie; l'égalité entre hommes et femmes, le rôle de la société civile et la lutte contre la corruption;
- la protection sociale, la santé et l'éducation;
- le développement d'un environnement favorable aux entreprises et l'approfondissement de l'intégration régionale;
- l'agriculture durable et l'énergie propre, en contribuant à édifier les garde-fous contre les chocs extérieurs et à convertir les défis de la sécurité alimentaire et du changement climatique en perspectives de croissance.

Dans un souci d'efficacité optimale, ces objectifs doivent s'accompagner de partenariats pour le développement différenciés, d'une action coordonnée de l'UE et d'une cohérence accrue entre les politiques de l'UE. Les principes directeurs du «Programme pour le changement» seront progressivement pris en compte dans le reste des cycles de programmation en cours et dans la programmation future de l'UE.

Encadré 1.11: Les points principaux du 'Programme pour le changement'

La Commission européenne propose un programme pour le changement ciblé sur:

- l'accroissement de la part des programmes de coopération nationale et régionale de l'UE consacrés aux grandes priorités exposées aux sections (i) droits de l'homme, démocratie et autres aspects clés de la bonne gouvernance et (ii) une croissance inclusive et durable au service du développement humain;
- la concentration des activités menées par l'UE dans chaque pays sur trois secteurs maximum;
- l'accroissement du volume et de la part de l'aide de l'UE en faveur des pays qui en ont le plus besoin et dans lesquels l'Union peut réellement exercer un impact, notamment les pays fragiles;
- une plus grande importance accordée aux aspects liés aux droits de l'homme, à la démocratie et à la bonne gouvernance lors de la définition de la combinaison d'instruments et de modalités d'aide à mettre en oeuvre au niveau du pays;
- le maintien d'un soutien à l'inclusion sociale et au développement humain s'élevant à au moins 20 % de l'aide de l'UE;
- une concentration accrue sur l'investissement dans les moteurs d'une croissance économique inclusive et durable, qui constitue l'ossature des efforts de réduction de la pauvreté;
- l'accroissement de la part de l'aide fournie par l'UE au titre d'instruments financiers novateurs, notamment dans le cadre de mécanismes permettant de combiner subventions et prêts;
- une concentration sur les mesures visant à aider les pays en développement à réduire leur exposition aux chocs mondiaux tels que le changement climatique, la dégradation des écosystèmes et des ressources, ainsi que la volatilité et la hausse des prix de l'énergie et des produits agricoles, par un ciblage des investissements sur l'agriculture et l'énergie durables;
- la mise en oeuvre de mesures visant à relever les défis de la sécurité, de la fragilité et de la transition;
- le déploiement de stratégies de réponse conjointes de l'UE et des États membres, fondées sur les propres stratégies de développement des partenaires et prévoyant une division sectorielle du travail;
- la mise en place d'un cadre commun de notification des résultats à l'échelle de l'UE;
- une cohérence accrue des politiques au service du développement, notamment au moyen de nouveaux programmes thématiques développant des synergies entre défis mondiaux et éradication de la pauvreté.

Le «Programme pour le changement» insiste sur le fait que l'UE doit cibler ses ressources là où elles s'avèrent les plus nécessaires pour réduire la pauvreté et sont susceptibles d'exercer l'impact le plus élevé. Tandis que les aides sous forme de subventions ne doivent pas être intégrées à la coopération menée avec des pays en développement plus avancés qui sont déjà sur la voie d'une croissance soutenue, bon nombre d'autres pays en développement restent très dépendants de l'aide extérieure pour fournir des services de base à leurs populations. Entre ces deux cas de figure, un large éventail de situations requiert des combinaisons de

mesures et des mécanismes de coopération différents. Il est donc crucial que l'UE adopte une approche différenciée des modalités d'aide et des partenariats pour maximiser l'impact et l'efficacité de son aide. L'UE doit continuer de reconnaître l'importance particulière d'un soutien au développement dans son propre voisinage et en Afrique subsaharienne. Dans toutes les régions, elle doit octroyer davantage de fonds qu'auparavant aux pays qui en ont le plus besoin, y compris aux États fragiles.

Plus spécifiquement, l'UE doit moduler son aide au développement en fonction:

- des besoins du pays: ils sont évalués à l'aide de plusieurs indicateurs, qui intègrent notamment le développement économique, social et humain et la trajectoire de croissance, ainsi que d'indicateurs de vulnérabilité et de fragilité;
- des capacités: elles sont évaluées au regard de la capacité du pays à générer suffisamment de ressources financières, notamment des ressources nationales, et de son accès à d'autres sources de financement tels que les marchés internationaux, les investisseurs privés ou des ressources naturelles. Les capacités d'absorption doivent également être prises en compte;
- des engagements du pays et de ses résultats: il convient d'apprécier positivement les investissements d'un pays dans l'éducation, la santé et la protection sociale, ses progrès en matière d'environnement, de démocratie et de bonne gouvernance et la solidité de ses politiques économique et budgétaire, notamment la gestion des finances;
- de l'impact potentiel de l'aide de l'UE: il est évalué à l'aune de deux objectifs transversaux:
 - o accroître la mesure dans laquelle la coopération de l'UE peut promouvoir et soutenir les réformes politiques, économiques, sociales et environnementales menées dans les pays partenaires;
 - o renforcer l'effet de levier que l'aide de l'UE est susceptible d'exercer sur d'autres sources de financement du développement, notamment les investisseurs privés.

L'UE doit aussi s'efforcer d'intensifier l'efficacité de l'aide qu'elle achemine. Ce changement est possible en faisant en sorte que les États membres et la Commission européenne élaborent ensemble leurs stratégies et programmes et se répartissent mieux la charge entre eux afin d'augmenter l'efficacité de l'aide.

Par ailleurs, l'UE va examiner des moyens innovants pour financer le développement, par exemple en combinant subventions et prêts. Il convient aussi qu'elle améliore la cohérence de ses politiques internes et externes: l'action européenne dans de nombreux domaines tels que l'environnement, les échanges, le paquet sur le changement climatique, etc. touche les pays en développement. Ici, il est toujours possible d'améliorer l'impact global de la politique

de développement européenne. Afin de mobiliser davantage de ressources, l'UE va examiner des moyens innovants pour financer le développement, par exemple en combinant subventions et prêts.

Des informations plus détaillées et à jour sur le «Programme pour le changement» et les politiques et initiatives y relatives sont disponibles sur le [site internet du Programme pour le changement d'EuropeAid](#) et dans le [thème de la Politique de développement de la communauté en ligne capacity4dev.eu d'EuropeAid](#) (EN).

B.1.5.2. L'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers

Une part importante de l'aide de l'UE est fournie sous la forme d'un appui budgétaire: transferts financiers vers les budgets publics des pays en développement, en combinaison avec le dialogue politique, l'évaluation des performances et le renforcement des capacités. L'approche européenne proposée par la Commission vise à renforcer l'efficacité et l'efficience de l'appui budgétaire dans le but d'atteindre des résultats dans le domaine du développement grâce au renforcement des partenariats contractuels avec les pays en développement.

En octobre 2011, parallèlement au «Programme pour le changement», la Commission européenne a aussi présenté sa communication [La future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers](#) (COM(2011) 638). Cette communication énonçait des réformes de l'approche de l'UE de l'appui budgétaire. Elle présente l'appui budgétaire:

“Le dialogue sur les politiques à suivre, les transferts financiers vers le compte du trésor public du pays partenaire, l'évaluation des performances et le renforcement des capacités, sur la base du partenariat et de la responsabilité mutuelle, sont les différents composants de l'appui budgétaire. Celui-ci ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais comme un moyen de renforcer l'efficacité de l'aide et de réaliser les objectifs fixés en matière de développement durable, en favorisant l'appropriation, par les pays partenaires, des politiques de développement et des réformes entreprises, ainsi qu'en mettant en oeuvre le programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide et les engagements pris dans le cadre du consensus de Monterrey (2002), du consensus européen pour le développement (2005), de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et du programme d'action d'Accra (2008).”

Une part importante de l'aide de l'UE est fournie sous la forme d'un appui budgétaire: transferts financiers vers les budgets publics des pays en développement, en combinaison avec le dialogue politique, l'évaluation des performances et le renforcement des capacités. La communication intitulée «La future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers» présente des améliorations et perfectionnements de l'approche de la Commission européenne de l'appui budgétaire visant à renforcer son efficacité et son efficience

dans le but d'atteindre des résultats en matière de développement en renforçant les partenariats contractuels avec les pays en développement. À cette fin, l'approche mise à jour prévoit trois catégories différentes de programmes d'appui budgétaire:

- la mise en place de «contrats de bonne gouvernance et de développement» permettra de fournir un appui budgétaire général lorsque le pays partenaire peut démontrer son engagement en faveur des valeurs fondamentales. L'UE mettra davantage l'accent sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit en donnant la priorité au dialogue avec les pays partenaires, en créant des incitations à la réforme et en demandant aux pays concernés de s'engager à respecter les valeurs fondamentales;
- l'amélioration de la prestation des services au niveau sectoriel passera par des «contrats de réforme sectorielle». L'appui budgétaire sectoriel demeure un outil utile même lorsque les conditions ne sont pas réunies pour la conclusion d'un contrat de bonne gouvernance et de développement;
- l'appui budgétaire sera utilisé dans les pays fragiles, au cas par cas, dans le but de veiller à ce que soient assurées les fonctions essentielles de l'État et de favoriser la transition au moyen de «contrats relatifs à la construction de l'État».

L'appui budgétaire devrait contribuer à lutter contre la corruption et la fraude, à aider les pays à renforcer leurs ressources financières propres et à réduire leur dépendance à l'égard de l'aide à long terme.

Encadré 1.11: L'appui budgétaire pour relever les principaux défis et atteindre les principaux objectifs en matière de développement

L'appui budgétaire est mis en œuvre en tant que vecteur de changement au regard de cinq défis et objectifs de développement:

- Promouvoir les droits de l'homme et les valeurs démocratiques,
- Améliorer la gestion financière, la stabilité macro-économique, la croissance inclusive et le combat contre la corruption et la fraude,
- Promouvoir les réformes sectorielles et améliorer la fourniture de services dans les secteurs,
- Renforcer les États dans les États fragiles et répondre aux défis de développement spécifiques des petits États en développement insulaires et à ceux des pays et territoires d'outre-mer (PTOM),
- Améliorer la mobilisation des revenus propres des pays et réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide.

Pour soutenir ces objectifs, la Commission européenne prévoira trois différentes catégories de programmes d'appui budgétaire:

- les contrats de bonne gouvernance et de développement remplaceront l'appui budgétaire général et seront offerts lorsque l'on est convaincu que l'aide sera utilisée en respectant les valeurs fondamentales des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit;
- les contrats de réforme sectorielle seront utilisés pour fournir un appui budgétaire sectoriel afin d'entreprendre les réformes sectorielles et d'améliorer la fourniture de services;
- les contrats relatifs à la construction de l'État sont utilisés pour fournir un soutien budgétaire dans des situations fragiles.

En général, la Commission européenne accorde un appui budgétaire en recourant à une combinaison de tranches fixes liées à des critères d'admissibilité et des tranches variables qui sont aussi liées aux progrès accomplis pour atteindre les objectifs-cibles convenus par exemple dans les secteurs de la santé, de l'éducation ou de la gestion des finances publiques. Les [Guidelines for Budget Support \(Guide sur l'appui budgétaire\)](#) de la Commission européenne ont été mises à jour en septembre 2012 et reflètent les orientations définies dans la nouvelle communication relative à l'appui budgétaire.

La mise en place de l'appui budgétaire nécessite des données de référence étant donné que celui-ci repose sur un cadre de conditionnalité et le dialogue politique. Il convient de disposer d'informations fiables sur les résultats en termes de développement pour pouvoir mesurer les résultats de l'appui budgétaire au niveau général et de la politique sectorielle. Des indicateurs fiables sont nécessaires pour vérifier la mesure dans laquelle le décaissement des tranches d'appui budgétaire peut s'effectuer; étant donné que ces indicateurs reposent généralement sur des statistiques, la qualité des statistiques sous-jacentes est donc primordiale (voir section C.5.3).

Des statistiques de qualité doivent aussi être au centre de la méthodologie de l'appui budgétaire pour laquelle elles constituent un cadre de référence étayé. Elles constituent aussi une base favorisant la prise de décision fondée sur les faits auprès des pays partenaires.

La section [Comment la Commission met en œuvre l'appui budgétaire sur le site internet d'EuropeAid](#) offre des informations plus actuelles sur les politiques et modalités de mise en œuvre de l'appui budgétaire de la Commission européenne.

B.1.5.3. Le Consensus européen pour le développement comme cadre pour les politiques d'aide au développement

Le [Consensus européen pour le développement](#) de 2005 a présenté la vision commune de la Commission européenne et des États membres de l'UE en matière de développement. Comme l'UE est signataire de la Déclaration du Millénaire, les Objectifs du Millénaire pour le développement constituent un élément central de l'approche de l'UE.

La deuxième partie du *Consensus européen pour le développement* expose la «mise en œuvre de la politique de développement de la Communauté européenne». Celle-ci se concentrera sur des domaines où elle a des avantages comparatifs, à savoir:

- le commerce et l'intégration régionale,
- l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles,
- les infrastructures, les communications et les transports,
- l'eau et l'énergie,
- le développement rural, la planification territoriale, l'agriculture et la sécurité alimentaire,
- la gouvernance, la démocratie, les Droits de l'Homme et le soutien aux réformes économiques et institutionnelles,

- la prévention des conflits et les États fragiles
- le développement humain,
- la cohésion sociale et l'emploi.

Le Consensus européen pour le développement identifie (au paragraphe 115) un rôle central pour la statistique: «*La Communauté utilisera systématiquement une approche fondée sur les résultats et les indicateurs de performances. De plus en plus, la conditionnalité évolue vers le concept d'un 'contrat' basé sur des engagements mutuels, négociés et formulés en termes de résultats*». Des indicateurs, dont la plupart s'appuient sur des données, doivent être utilisés pour allouer les fonds entre les pays, pour observer les progrès dans la réalisation des objectifs politiques, en particulier ceux concernant les OMD (paragraphe 15 et 95) et pour contrôler les activités de développement, y compris le contrôle spécifique de l'instrument de soutien au budget (paragraphe 114).

De plus, le paragraphe 15 indique que «*l'UE va soutenir la réduction de la pauvreté dans les pays partenaires, les stratégies de développement et de réforme qui se concentrent sur les OMD (...). Les indicateurs de progression et une évaluation régulière de l'assistance présentent une importance clé afin de mieux cibler l'assistance de l'UE*». Ceci suppose un groupe d'indicateurs pertinents nettement élargi par rapport aux «critères de besoins et de performances» utilisés pour l'allocation des fonds. Le paragraphe 95 prévoit que les «indicateurs de performances en rapport avec les OMD seront renforcés afin de mieux relier le soutien sectoriel et budgétaire à la progression des OMD et pour assurer un financement adéquat de la santé et de l'éducation». Les indicateurs des OMD et de la stratégie de réduction de la pauvreté sont des critères internationalement reconnus. Bien qu'ils étaient déjà utilisés précédemment par l'UE, leur utilisation systématique pour le suivi des politiques est formalisée par ce document.

L'approche des politiques d'aide au développement mise en avant dans le Consensus européen pour le développement exige le recours à des indicateurs fondés sur la statistique afin de fixer des priorités pour les objectifs de développement de l'UE, ainsi que de montrer les progrès réalisés au niveau des activités et des objectifs politiques. Le défi consiste à transformer cet engagement politique en une demande réelle de statistiques et à fournir les informations requises.

B.1.5.4. La concentration sur les politiques régionales

La **stratégie commune Afrique-UE**, adoptée en 2007 lors du Sommet de Lisbonne, considère l'intégration régionale et continentale comme l'un des quatre principaux objectifs du partenariat (page 2 du document). Le commerce et l'intégration régionale constituent une stratégie (page 9) permettant d'atteindre les objectifs globaux du partenariat. Tant les Communautés économiques régionales (CER) que les Accords de partenariat économique (APE) sont considérés comme jouant un rôle dans ce domaine. Les autres domaines dont on estime qu'ils présentent une dimension régionale sont la migration (paragraphe 69), l'agriculture et la sécurité alimentaire (72), les infrastructures (75), l'énergie (81) et les capacités scientifiques et techniques (87). Le paragraphe 48 stipule que «*l'Afrique et l'UE vont renforcer leur coopération dans le domaine de la statistique, dans l'objectif*

d'aider les décideurs politiques et les autres utilisateurs de statistiques et d'améliorer les efforts continus de coordination et d'harmonisation des statistiques en Afrique, dans le cadre de la Charte africaine de la statistique».

Le cadre de coopération de la Commission européenne identifie également des domaines et des rôles indicatifs pour la statistique au niveau régional³:

- ACP: indicateurs OMD, secteurs sociaux, intégration régionale, capacités des institutions à collecter des informations statistiques liées au suivi (Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, etc.).
- Amérique latine: données relatives au commerce international (intégration régionale; MERCOSUR).
- Asie: questions économiques et commerciales aux niveaux régional et national (COM(2003) 399/4)
- Politique européenne de voisinage: harmonisation et viabilité des systèmes statistiques

L'**Évaluation du soutien de la Commission à la statistique dans les pays tiers** a conclu que les objectifs de la coopération statistique passée de la Commission européenne dans différentes régions variaient considérablement, bien que tous étaient compatibles avec le cadre de développement global du Consensus européen pour le développement. Les objectifs du programme peuvent être résumés comme suit:

- ACP: développement durable et intégration progressive dans l'économie mondiale; éradication de la pauvreté (Préambule, art. 1, art. 19, Cotonou).
- Asie et Amérique latine: développement humain et renforcement d'une coopération économique mutuellement avantageuse avec la Communauté (Règlement n° 443/92 du Conseil: préambule et article 2).
- Politique européenne de voisinage: renforcement de la stabilité, de la sécurité et du bien-être (COM(2004)373).

³ Évaluation du soutien de la Commission à la statistique dans les pays tiers, 2007, Annexe 4, Schéma 1: Logique d'intervention des PPS (projets et programmes de statistiques) soutenue par la Commission européenne

Pour en savoir plus...

à propos les politiques de la Commission européenne pour le développement :

- [Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement \(2011\)](#)
- [Le Consensus européen pour le développement](#) (2006).
- La [Stratégie commune Afrique-UE](#)
- Site Internet d'EuropeAid: [Politiques de développement](#)
- capacity4dev.eu - sujet : [Development policy \(Politique de développement\)](#) (EN)

à propos l'appui budgétaire de la Commission européenne :

- ['La future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers'](#) (2011)
- EuropeAid : [Budget Support Guidelines - Part I Executive Guide; Budget Support Guidelines - Part II Programming, Design and Management of Budget Support; Budget Support Guidelines - Part III Thematic Topics and Procedural Requirements](#) (2012) (Guide sur l'appui budgétaire)
- Site Internet d'EuropeAid : [Comment la Commission met en œuvre l'appui budgétaire](#)
- capacity4dev.eu - groupe public : [L'économie, des finances publiques et l'appui budgétaire](#) (EN)

**Comment les statistiques
sont-elles produites?**

B.2

B.2. Comment les statistiques sont-elles produites?

Le chapitre en bref

Le présent chapitre présente ce qui constitue la statistique officielle et la manière dont ces données sont produites et diffusées. Il aborde les questions suivantes:

- Les principes de la production des statistiques et le cadre légal de la statistique officielle correspondant.
- Une présentation des opérations statistiques: de la conception et de l'analyse à la diffusion des résultats.
- La structure du système statistique national, la manière dont il organise la production statistique et son lien avec les utilisateurs des statistiques.
- Une présentation du rôle que jouent les organisations internationales et régionales dans la production de statistiques et dans la normalisation des concepts et méthodes.

B.2.1. La statistique officielle et ses principes fondamentaux

B.2.1.1. Définition de la statistique officielle

Par «statistique officielle», il faut entendre les statistiques produites et diffusées par les organisations publiques spécialisées qui constituent les systèmes statistiques nationaux et internationaux⁶. La statistique officielle est disponible publiquement, gratuitement ou à un coût relativement faible; elle vise à être une mesure publique unique, exacte et largement acceptée et un tableau des conditions économiques, sociales ou environnementales. Les domaines d'intérêt peuvent concerner l'économie, les conditions sociales, l'environnement ou d'autres sujets en rapport avec les politiques publiques. Comme exemples de statistiques officielles, on citera le nombre de naissances, le nombre de chômeurs, les mesures de la qualité de l'eau, etc. Un commentaire élémentaire expliquant les principales caractéristiques des données les plus récentes (métadonnées) est souvent inclus dans les publications de statistiques officielles.

La statistique officielle, souvent appelée «statistique publique», est utilisée pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. La statistique officielle est publiée sous de nombreuses formes: publications synthétiques pour le public non spécialisé, communiqués de presse pouvant faire la une des journaux et affecter les marchés financiers ou encore vastes bases de données réservées aux spécialistes. Ces dernières années, Internet est devenu l'un des principaux moyens de diffusion des statistiques.

Par opposition à la statistique officielle, la statistique dite «officiuse», «privée» ou «interne» n'est pas forcément mise à la disposition du public ou peut être vendue à prix élevé à un public spécialisé. Souvent, la statistique officieuse ne prétend pas être unique et exacte et ses méthodologies ne sont pas nécessairement publiées. Les sondages d'opinion, les études de marché et les données de production des entreprises sont des exemples de statistiques officieuses.

La plupart des statistiques officielles sont de nature descriptive: des chiffres qui représentent des mesures observées de l'état ou de la condition d'une «population». Une population peut se composer, par exemple, de toutes les personnes, entreprises ou territoires d'un pays. Les entités individuelles qui constituent la population sont appelées «unités de population».

La statistique descriptive inclut également des «métadonnées», c'est-à-dire des informations sur les données. Les métadonnées couvrent:

- les concepts: les définitions, caractéristiques et descriptions des observations ou de séries d'observations réalisées sur une période donnée (séries temporelles), y compris des nomenclatures et classifications;
- les méthodes: les analyses et descriptions de la manière dont les données ont été recueillies et traitées. Dans une enquête, l'élément le plus important est la méthodologie d'échantillonnage, laquelle décrit comment la population a été observée d'un point de vue statistique.

Les métadonnées relatives aux statistiques officielles sont publiées, parfois dans des manuels de «sources et méthodes». Les méthodes utilisées pour préparer les statistiques officielles sont par conséquent transparentes. Les producteurs de statistiques officieuses peuvent ou non publier la méthodologie qu'ils ont utilisée.

Par opposition à la «statistique descriptive», la «statistique théorique» énonce des principes impliquant des relations, par exemple des causes ou des prévisions de tendances futures. Étant donné que ces études supposent des relations causales, elles sont généralement contestables et ne peuvent pas prétendre être des mesures uniques et exactes comme le sont les statistiques officielles. Pour cette raison, les prévisions économiques, les analyses sociales et les projections environnementales sont généralement conduites en dehors des instituts nationaux de statistiques, bien qu'elles soient souvent fondées sur la statistique officielle. Par conséquent, les économistes, les chercheurs en sciences sociales et les environnementalistes sont plus souvent considérés comme des utilisateurs de la statistique officielle que comme des producteurs.

⁶ À l'exclusion des publications qui sont explicitement indiquées comme non officielles.

Dans certaines circonstances, la statistique officielle est basée sur des déductions statistiques (statistiques théoriques). Comme exemples, on peut citer l'estimation de valeurs manquantes, les prévisions à court terme et l'estimation de la population totale sur la base d'enquêtes par sondage.

La statistique officielle se décompose en grands domaines généraux. Eurostat applique la classification suivante:

Statistiques générales et régionales	Commerce extérieur
Économie et finances	Transport
Population et conditions sociales	Environnement et énergie
Industrie, commerce et services	Science et technologie
Agriculture et pêche	

Certaines statistiques sont utilisées dans plusieurs domaines: par exemple, les données sur la qualité de l'eau sont utilisées à la fois pour les indicateurs sociaux et environnementaux.

Pour en savoir plus...

À propos de la gamme des statistiques officielles et des métadonnées, consultez le site Internet d'Eurostat à cette adresse:
<http://ec.europa.eu/eurostat/>

B.2.1.2. Les principes fondamentaux de la statistique officielle

La communauté internationale des statisticiens s'est accordée sur dix «*principes fondamentaux*» auxquels la statistique officielle doit se conformer afin d'informer correctement le public. Ces principes ont été adoptés en 1994 par la Commission de statistique des Nations unies (voir encadré 2.1). Ils stipulent que toutes les organisations responsables de la production de statistiques officielles doivent:

- les collecter et les diffuser de manière impartiale;
- sélectionner leurs méthodes en fonction de considérations purement professionnelles (principes scientifiques stricts et règles éthiques);
- garantir la protection des données personnelles recueillies auprès d'individus et d'entreprises.

Basé sur les principes fondamentaux des Nations unies, le *Code de bonnes pratiques de la statistique européenne* les approfondit et les rend plus concrets. Il énonce 15 principes, chacun étant accompagné d'un ensemble d'indicateurs de bonnes pratiques couvrant l'environnement institutionnel, les processus statistiques et les résultats. Les institutions de l'Union européenne impliquées dans la statistique, en particulier Eurostat, s'engagent à respecter ce code et à évaluer périodiquement son application par le biais des indicateurs de bonnes pratiques et d'un *questionnaire* détaillé mis au

point par Eurostat en coopération avec les instituts nationaux de statistique de l'UE. Des informations sur la conformité au code par les autorités statistiques sont publiées sur le [site Internet d'Eurostat](#).

Encadré 2.1: Les principes fondamentaux des Nations Unies pour la statistique officielle

Principe numéro 1. La statistique officielle fournit un élément indispensable du système d'informations d'une société démocratique, donnant au gouvernement, à l'économie et au public des données sur la situation économique, démographique, sociale et environnementale. À cette fin, la statistique officielle répondant au test d'utilité pratique devra être compilée et mise à disposition sur une base impartiale par les agences officielles de statistique, afin d'honorer le droit des citoyens à l'information publique.

Principe numéro 2. Afin de conserver la confiance dans la statistique officielle, les agences statistiques doivent fonder leurs décisions sur des considérations strictement professionnelles, y compris des principes scientifiques et une éthique professionnelle, des méthodes et procédures utilisées pour la collecte, le traitement, le stockage et la présentation des données statistiques.

Principe numéro 3. Afin de faciliter une bonne interprétation des données, les agences statistiques doivent présenter les informations conformément aux normes scientifiques relatives aux sources, aux méthodes et aux procédures des statistiques.

Principe numéro 4. Les agences statistiques ont le droit d'émettre des commentaires sur une interprétation erronée ou une mauvaise utilisation des statistiques.

Principe numéro 5. Les données à objectif statistique pourront être extraites de tous types de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de dossiers administratifs. Les agences statistiques devront choisir la source en tenant compte de la qualité, de l'opportunité, du coût et de la charge imposée aux personnes interrogées.

Principe numéro 6. Les données individuelles recueillies par des agences statistiques pour une compilation statistique, qu'il s'agisse de personnes physiques ou juridiques, devront être strictement confidentielles et utilisées exclusivement dans un but statistique.

Principe numéro 7. Les lois, réglementations et mesures régissant les systèmes statistiques devront être rendues publiques.

Principe numéro 8. La coordination entre les agences statistiques au sein des pays est essentielle pour garantir la cohérence et l'efficacité du système statistique.

Principe numéro 9. L'utilisation par les agences statistiques, dans chaque pays, des concepts, classifications et méthodes internationaux favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.

Principe numéro 10. La coopération bilatérale et multilatérale en matière de statistiques contribue à l'amélioration des systèmes de statistiques officielles dans tous les pays.

Encadré 2.2: Les principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne

Principe 1: Indépendance professionnelle - L'indépendance professionnelle des autorités statistiques, des autres services et organismes politiques, réglementaires et administratifs, ainsi que des opérateurs du secteur privé garantit la crédibilité de la statistique européenne.

Principe 2: Mandat pour la collecte de données - Les autorités statistiques doivent disposer d'un mandat légal clair pour recueillir les informations dans un but statistique européen. Les administrations, les entreprises et les ménages, ainsi que le public en général, pourront se voir contraints par la loi d'autoriser l'accès ou de fournir des données dans un objectif statistique européen, sur demande des autorités statistiques.

Principe 3: Adéquation des Ressources - Les ressources à la disposition des autorités statistiques doivent être suffisantes pour répondre aux exigences européennes en matière de statistique.

Principe 4: Engagement de qualité - Tous les membres du Système statistique européen s'engagent à travailler et à coopérer conformément aux principes fixés dans la Déclaration de qualité du SSE.

Principe 5: Secret statistique - La confidentialité des fournisseurs de données (ménages, entreprises, administrations et autres répondants), la confidentialité des informations fournies et leur utilisation réservée exclusivement aux objectifs statistiques doivent être absolument garanties.

Principe 6: Impartialité et objectivité - Les autorités statistiques doivent produire et diffuser les statistiques européennes en respectant l'indépendance scientifique et de manière objective, professionnelle et transparente afin que tous les utilisateurs soient traités de manière équitable.

Principe 7: Méthodologie solide - Une méthodologie solide doit étayer des statistiques de qualité. Ceci exige des outils, des procédures et une expertise adéquats.

Principe 8: Procédures statistiques adaptées - Des procédures statistiques adaptées, mises en œuvre de la collecte à la validation des données, doivent étayer des statistiques de qualité.

Principe 9: Charge non excessive pour les répondants - La charge imposée doit être proportionnelle aux besoins des utilisateurs et ne doit pas être excessive pour les répondants. L'autorité statistique contrôle cette charge de réponse et fixe des objectifs en vue de sa réduction progressive.

Principe 10: Rapport coût-efficacité - Les ressources doivent être utilisées de façon efficiente.

Principe 11: Pertinence - Les statistiques européennes doivent répondre aux besoins des utilisateurs.

Principe 12: Exactitude et fiabilité - Les statistiques européennes doivent refléter la réalité de façon exacte et fiable.

Principe 13: Actualité et ponctualité - Les statistiques européennes doivent être diffusées en temps utile et aux moments prévus.

Principe 14: Cohérence et comparabilité - Les statistiques européennes doivent présenter une cohérence interne et dans le temps et permettre la comparaison entre les régions et les pays; il doit être possible de combiner et d'utiliser conjointement des données connexes provenant de sources différentes.

Principe 15: Accessibilité et clarté - Les statistiques européennes doivent être présentées sous une forme claire et compréhensible, diffusées de manière adaptée et pratique, disponibles et accessibles pour tous et accompagnées de métadonnées et d'explications.

La *Charte africaine de la statistique* est fondée sur les principes fondamentaux des Nations unies et impose que le système de statistiques en Afrique l'adopte et la respecte. En avril 2008, la Commission économique commune Union africaine - ONU pour la Conférence africaine des ministres africains de l'économie et des Finances a approuvé la Charte provisoire et a recommandé de la soumettre au Conseil exécutif de l'Union Africaine (UA), après révision par des experts juridiques. Le 3 février 2009, la Charte a été adoptée par les Chefs d'États et de gouvernements africains. En février 2012, 21 pays avaient signé la Charte⁷. 4 de ces pays l'avaient signée et ratifiée; elle entrera en vigueur lorsque 15 pays l'auront ratifiée.

Du fait du lent rythme de ratification, l'Union africaine a élaboré une *Stratégie de plaidoyer pour la signature et la ratification de la Charte africaine de la statistique*.

La Commission de l'Union africaine a élaboré des orientations et des indicateurs afin d'évaluer le degré de mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique dans ses États membres; un plan d'action de mise en œuvre a également été défini. Selon une étude sur la mise en œuvre par les États membres, les pays qui ont répondu au questionnaire d'auto-évaluation mettent correctement en œuvre les principes de la Charte. Toutefois, la mise en œuvre des sous-principes donne encore lieu à des écarts et les six principes de la Charte n'ont pas tous été mis en œuvre dans la même mesure.

⁷ UN ECA et AUC: *État de la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique* (2012)

Encadré 2.3: Les principes de la Charte africaine de la statistique**Principe 1: indépendance professionnelle**

- **Indépendance scientifique:** les autorités statistiques doivent pouvoir exercer leurs activités selon le principe de l'indépendance scientifique, en particulier vis-à-vis du pouvoir politique et de tout groupe d'intérêt;
- **Impartialité:** les autorités statistiques doivent produire, analyser, diffuser et commenter les statistiques africaines dans le respect de l'indépendance scientifique et de manière objective, professionnelle et transparente;
- **Responsabilité:** les autorités statistiques et les statisticiens africains doivent recourir à des modes de collecte, de traitement, d'analyse et de présentation des données statistiques clairs et pertinents. De plus, les autorités statistiques ont le droit et le devoir de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs de l'information statistique qu'elles diffusent;
- **Transparence:** pour faciliter une interprétation correcte des données, les autorités statistiques doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'elles utilisent. Le droit interne régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doit être porté à la connaissance du public.

Principe 2: qualité

- **Pertinence:** les statistiques africaines doivent répondre aux besoins des utilisateurs;
- **Pérennité:** les statistiques africaines doivent être conservées sous une forme aussi détaillée que possible afin d'en garantir l'utilisation par les générations futures, tout en préservant les principes de confidentialité et de protection des répondants;
- **Sources de données:** les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de diverses sources, qu'il s'agisse de recensements, d'enquêtes statistiques et/ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, particulièrement, la charge qui pèse sur les répondants et les coûts sur les donateurs. L'utilisation par les autorités statistiques des fichiers administratifs à des fins statistiques doit être garantie par le droit positif sous réserve de confidentialité;
- **Exactitude et fiabilité:** les statistiques africaines doivent refléter la réalité de façon exacte et fiable;
- **Continuité:** les autorités statistiques garantissent la continuité et la comparabilité dans le temps des informations statistiques;
- **Cohérence et comparabilité:** les statistiques africaines doivent présenter une cohérence interne dans le temps et permettre la comparaison entre les régions et les pays. À cette fin, il doit être possible de combiner et d'utiliser conjointement les données connexes provenant de sources différentes. Les concepts, classifications, terminologies et méthodes établis et reconnus au niveau international, doivent être utilisés;
- **Ponctualité:** les statistiques africaines doivent être diffusées en temps utile et, dans toute la mesure du possible, selon un calendrier annoncé à l'avance;
- **Actualité:** les statistiques africaines doivent prendre en compte les événements courants et être d'actualité;
- **Spécificités:** les méthodes de production et d'analyse de l'information statistique doivent tenir compte des spécificités africaines;
- **Sensibilisation:** les États parties doivent sensibiliser le public, et en particulier, les fournisseurs des données statistiques sur l'importance de la statistique.

Principe 3: mandat pour la collecte des données et ressources

- **Mandat:** les autorités statistiques disposent d'un mandat légal clair les habilitant à collecter des données pour les besoins de la production des statistiques africaines. À la demande des autorités statistiques, les administrations publiques, les entreprises, la société civile et les ménages ainsi que le grand public peuvent être contraints par le droit interne à permettre l'accès à des données ou à fournir des données pour l'établissement de statistiques africaines;
- **Adéquation des ressources:** dans la mesure du possible, les ressources dont disposent les autorités statistiques doivent être suffisantes et stables pour leur permettre de répondre aux besoins de statistiques exigées aux niveaux national, régional et continental. La mise à disposition de ces ressources incombe principalement aux gouvernements des États parties;
- **Rapport coût-efficacité:** les ressources doivent être utilisées de façon efficiente par les autorités statistiques. Cela suppose, en particulier, que les opérations doivent, dans toute la mesure du possible, être programmées de façon optimale. Dans le souci de réduire la charge qui pèse sur les répondants et d'éviter autant que possible les enquêtes directes coûteuses, tout doit être mis en œuvre pour améliorer la production et l'exploitation statistique des fichiers administratifs.

Principe 4: diffusion

- **Accessibilité:** les autorités statistiques garantissent l'accès aux statistiques africaines. Ce droit d'accès pour tous les utilisateurs, sans aucune restriction, doit être garanti par le droit interne. Les microdonnées peuvent être mises à la disposition des utilisateurs à condition que les lois et les procédures clairement définies soient respectées et que la confidentialité soit maintenue;
- **Concertation avec les utilisateurs:** des mécanismes de concertation avec l'ensemble des utilisateurs des statistiques africaines, sans discrimination aucune, doivent être mis en place pour s'assurer de l'adéquation de l'information statistique à leurs besoins;
- **Clarté et compréhension:** les statistiques africaines doivent être présentées sous une forme claire et compréhensible, diffusées d'une manière pratique et adaptée, disponibles et accessibles pour tous et accompagnées des métadonnées nécessaires et de commentaires analytiques;
- **Simultanéité:** les statistiques africaines sont diffusées de manière à ce que tous les utilisateurs puissent en prendre connaissance simultanément. Si certaines autorités reçoivent des informations préalables sous embargo afin qu'elles puissent se préparer à répondre à d'éventuelles questions, la nature des informations ainsi communiquées, l'identité des destinataires et le délai qui s'écoule avant la diffusion publique, doivent être annoncés publiquement;

- **Rectification:** les autorités statistiques doivent rectifier les résultats des publications entachés d'erreurs significatives en utilisant les pratiques standard statistiques, ou, dans les cas les plus graves, suspendre la diffusion, en portant clairement à la connaissance des utilisateurs les raisons de ces rectifications ou de ces suspensions.

Principe 5: protection des données individuelles, des sources d'information et des répondants

- **Confidentialité:** la protection de la vie privée ou du secret des affaires des fournisseurs de données, la confidentialité des informations qu'ils communiquent et l'utilisation de celles-ci à des fins strictement statistiques, doivent être absolument garanties par les autorités statistiques et les statisticiens africains ainsi que par tous ceux qui travaillent dans le domaine de la statistique en Afrique;
- **Information aux fournisseurs des données:** les personnes physiques ou morales interrogées lors des enquêtes statistiques sont informées sur la finalité des questionnements auxquels elles sont soumises ainsi que sur les mesures adoptées en matière de protection des données qu'elles fournissent;
- **Finalité:** les données concernant les personnes physiques ou morales collectées à des fins statistiques ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins de répressions ou de poursuites judiciaires et d'une manière générale, à des mesures administratives relatives à ces personnes;
- **Rationalité:** les autorités statistiques ne procéderont à des enquêtes que si des informations d'origine administrative ne sont pas disponibles ou si leur qualité n'est pas suffisante au regard des exigences de qualité de l'information statistique.

Principe 6: coordination et coopération

- **Coordination:** la coordination et la collaboration entre les différentes autorités statistiques d'un même pays sont indispensables pour assurer la cohérence, l'unicité et la qualité de l'information statistique. De même, la concertation et le dialogue entre tous les membres du Système (SSA) sont essentiels à l'harmonisation, à la production et à l'utilisation des statistiques africaines;
- **Coopération:** la coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique doit être encouragée.

En novembre 2011, la Conférence statistique des Amériques (SCE-CEPALC) a adopté le «[Code of Good Practice in Statistics for Latin America and the Caribbean](#)» (Code des bonnes pratiques de la statistique pour l'Amérique latine et les Caraïbes). Son objectif est de constituer un instrument technique et réglementaire visant à contribuer à améliorer les activités et systèmes nationaux de statistique dans cette région. Ce Code de bonnes pratiques est structuré en 17 principes et bonnes pratiques qui s'y rattachent. Il est inspiré du Code européen de bonnes pratiques de la statistique à titre d'exemple de bonnes pratiques de la statistique. Le Code des bonnes pratiques de la statistique pour l'Amérique latine et les Caraïbes traite aussi de questions qui présentent un intérêt particulier pour les systèmes statistiques nationaux dans la région. Ce point concerne en particulier le principe de la coordination des systèmes statistiques nationaux ainsi que le principe de la coopération et de la participation internationale. Des critères de respect ont été définis pour chacun des 17 principes du Code de bonnes pratiques; le nombre des critères de respect varie selon les principes.

Afin d'effectuer le suivi de la mise en œuvre du Code de bonnes pratiques de la statistique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, un questionnaire d'auto-évaluation a été élaboré en ce qui concerne 10 principes du Code de bonnes pratiques pour évaluer l'état d'avancement actuel, les points forts, les points faibles et les actions d'amélioration concernant l'environnement institutionnel et la coordination, les processus statistiques et les produits statistiques dans les INS de la région. Les résultats de cette étude sont présentés dans le «[Report on strengths, weaknesses and improvement actions found in the self assessment questionnaire measured against the principles of the Regional Code of Practice in Statistics for Latin America and the](#)

[Caribbean](#)» (Rapport concernant les points forts, les points faibles et les actions d'amélioration constatés dans le questionnaire d'auto-évaluation en fonction des principes du Code des bonnes pratiques de la statistique pour l'Amérique latine et les Caraïbes).

De même, les organisations internationales impliquées dans la production et la diffusion de statistiques, principalement les agences de l'ONU, ont adopté en 2005 [Les principes régissant les activités statistiques internationales](#). Une nouvelle fois, ceux-ci s'inspirent des «principes fondamentaux».

L'Institut international de statistique (IIS), une association professionnelle indépendante de statisticiens, a élaboré une [Déclaration sur l'éthique professionnelle pour les statisticiens](#). L'objectif de cette déclaration est de faire en sorte que les décisions et les jugements éthiques individuels des statisticiens soient gouvernés par des valeurs partagées et l'expérience plutôt que par des règles rigides imposées par la profession. Cette déclaration détaille largement les principes de requête statistique et identifie les facteurs qui entravent leur application.

Encadré 2.4: Le Code des bonnes pratiques de la statistique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Principe 1 – Indépendance professionnelle: Pour garantir la crédibilité de la statistique officielle, l'institut national de la statistique et les autres membres du système statistique national conservent leur indépendance professionnelle vis-à-vis des organismes politiques et administratifs et d'autres sources externes d'interférence.

Principe 2 – Coordination du système statistique national: Ce principe permet aux entités qui produisent les statistiques de planifier et de mettre en œuvre les activités statistiques nationales de manière participative, d'entretenir des contacts étroits et de travailler conjointement pour améliorer la qualité, la comparabilité et la cohérence de la statistique officielle.

Principe 3 – Mandat pour la collecte des données: La collecte des données servant à préparer les statistiques officielles s'accompagne d'un mandat légal clair. À la demande des instituts nationaux de la statistique et des membres du système statistique national, les administrations, les entreprises et les ménages ainsi que le public en général peuvent être contraints par la loi à permettre l'accès à des données ou à fournir des données pour l'établissement des statistiques officielles; ces données seront traitées comme des données confidentielles.

Principe 4 – Confidentialité statistique: L'institut national de la statistique et les autres membres du système statistique national garantissent la protection et la confidentialité des données utilisées pour établir les statistiques officielles et s'abstiennent de tenter d'identifier les sources.

Principe 5 – Adéquation des ressources: Les ressources mises à disposition pour les activités statistiques nationales doivent être suffisantes et convenir pour la production des statistiques officielles.

Principe 6 – Engagement de qualité: Les entités qui produisent les statistiques au sein du système statistique national travaillent et coopèrent conformément à des règles, principes et normes.

Principe 7 – Impartialité et objectivité: L'Institut statistique national et les autres membres du système statistique national produisent et diffusent les statistiques officielles en respectant l'indépendance scientifique et de manière objective, professionnelle et transparente afin que tous les utilisateurs soient traités sur un pied d'égalité.

Principe 8 – Coopération et participation internationales: Les entités membres du système statistique national coopèrent dans l'échange des expériences et des informations et travaillent conjointement sur la préparation des normes et activités statistiques internationales.

Principe 9 – Méthodologie solide: L'établissement de statistiques officielles par l'institut national de la statistique et les autres membres du système statistique national est fondé sur des instruments, procédures et une expertise solides.

Principe 10 – Adéquation des procédures statistiques: La qualité des statistiques officielles utilisées par l'institut national de la statistique et des autres membres du système statistique national repose sur des procédures et outils appropriés à chaque étape du processus statistique.

Principe 11 – Charge non excessive sur les répondants: L'institut national de la statistique et les autres membres du système statistique national fixent leurs objectifs en vue de réduire progressivement la charge de réponse. La demande d'informations est proportionnelle aux besoins des utilisateurs et n'est pas excessive pour les répondants.

Principe 12 – Rapport coût-efficacité: L'institut national de la statistique et les autres membres du système statistique national utilisent les ressources de façon efficiente et efficace.

Principe 13 – Pertinence: L'institut national de la statistique et les autres membres du système statistique national répondent aux besoins d'information des utilisateurs au regard des exigences de ceux-ci.

Principe 14 – Exactitude et fiabilité: Les statistiques officielles établies par l'institut national de la statistique et des autres membres du système statistique national reflètent la réalité de manière exacte et fiable.

Principe 15 – Actualité et ponctualité: L'institut national de la statistique et les autres membres du système statistique national établissent et diffusent les statistiques officielles en temps utile et aux moments prévus, de manière transparente.

Principe 16 – Cohérence et comparabilité: Les statistiques officielles établies par l'institut national de la statistique et les autres membres du système statistique national présentent une cohérence interne et dans le temps et permettent la comparaison entre régions et pays.

Principe 17 – Accessibilité et clarté: Les statistiques officielles établies par l'institut national de la statistique et les autres membres du système statistique national sont présentées sous une forme claire et compréhensible et diffusées d'une manière adaptée de sorte que les utilisateurs puissent y avoir accès de manière équitable.

Pour en savoir plus...

- [Les principes fondamentaux de l'ONU](#)
- [Le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne](#) et le [site Internet de qualité d'Eurostat](#)
- La [Charte africaine de la statistique](#)
- [Code of Good Practice in Statistics for Latin America and the Caribbean](#) (Code des bonnes pratiques de la statistique pour l'Amérique latine et les Caraïbes)
- Division de statistique des Nations Unies (DSNU) : [Principles Governing International Statistical Activities \(Principes régissant les activités statistiques internationales\)](#)
- L'Institut international de statistique (IIS) : [Déclaration sur l'éthique professionnelle pour les statisticiens](#)

B.2.1.3. Cadre juridique de la statistique

Le cadre juridique délimitant les pouvoirs et les responsabilités du gouvernement, des individus et des entreprises privées concernant la collecte et la publication des informations statistiques est appelé «loi statistique». La plupart des pays ont adopté des lois et d'autres instruments réglementaires qui définissent les conditions dans lesquelles les activités en rapport avec la statistique officielle doivent être menées. En principe, la loi statistique doit respecter et appliquer les principes fondamentaux de l'ONU sur la statistique officielle.

Par conséquent, la loi statistique couvre, en général, les domaines suivants:

- l'autorisation et la responsabilité de la collecte et de la publication des données statistiques et, par conséquent, l'organisation et le fonctionnement du système statistique national (SSN) et de l'institut national de statistique (INS);
- l'indépendance de l'activité statistique par rapport aux autorités politiques;
- l'obligation pour les individus et les entreprises de répondre honnêtement aux enquêtes et recensements officiels;
- les règles de diffusion et de confidentialité des données statistiques, y compris l'échange des informations statistiques au sein de l'administration publique;
- les procédures de programmation, y compris la nécessité d'une vaste consultation des parties prenantes et d'une transparence optimale.

L'existence d'une législation statistique adéquate et sa mise en œuvre sont des conditions clés pour le développement de la statistique officielle. Pour une mise en œuvre efficace, les parties prenantes doivent accepter que la loi statistique soit une condition préalable à la diffusion de statistiques de qualité répondant aux besoins des utilisateurs. Une législation statistique inexistante ou mal appliquée peut être source de problèmes, susceptibles d'affecter sérieusement la qualité des statistiques:

- une responsabilité non définie pour l'autorisation des

activités statistiques peut engendrer des activités parallèles par d'autres autorités, ce qui peut entraîner une charge administrative supplémentaire pour les répondants, une utilisation inefficace des financements publics et une multiplication des publications statistiques;

- la dépendance des instituts de statistique vis-à-vis des autorités politiques peut engendrer une publication tardive des données statistiques, voire l'empêcher ou la soumettre à manipulation;
- sans garantie de traitement confidentiel des réponses, il se peut que les individus et les entreprises refusent de répondre aux enquêtes, de peur des conséquences éventuelles, par exemple sur leurs impôts. Ceci risque de se produire même si des sanctions sont prévues en cas de refus de répondre à une enquête.

Une pression importante sur les réponses due à un manque de coordination, un manque de confiance en l'intégrité et en l'objectivité de l'office statistique ainsi que des doutes quant à la confidentialité des informations fournies peuvent décourager les répondants et générer des réponses inexactes. Ceci risque en plus de décourager le personnel de l'office statistique. Le manque de coordination et de coopération entre les autorités est susceptible de limiter les possibilités de vérification croisée ou de comparaison des données statistiques par rapport à d'autres sources. De plus, une utilisation inefficace des fonds réduit les ressources disponibles pour le renforcement des capacités internes au sein de l'office statistique, comme la formation du personnel, les investissements dans les TIC ou l'amélioration des procédures et opérations statistiques (cadres d'échantillonnage, collecte et traitement des données,

contrôles de la qualité, diffusion, etc.). Par ailleurs, une législation trop normative risque de déboucher sur des organisations et des publications statistiques trop rigides.

La législation statistique existe dans un cadre légal et administratif national. Comme, pour des raisons historiques, ces structures peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre et ce, pour des raisons historiques, il ne peut pas y avoir d'approche unique pour le développement de la législation statistique et l'organisation des structures administratives qui produisent les statistiques. Quelle que soit l'approche adoptée, celle-ci doit être conforme aux principes fondamentaux de l'ONU sur la statistique officielle et aux cadres régionaux reposant sur ceux-ci.

Le manuel de l'ONU sur l'organisation statistique fournit des lignes directrices en matière de structure juridique.

En Europe, un bon exemple de législation statistique moderne est le [Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques européennes No 223/2009](#), également appelé «loi statistique». Celle-ci stipule en particulier que les statistiques européennes doivent être produites conformément aux principes de subsidiarité, d'indépendance, d'intégrité et de responsabilité des autorités statistiques. Elle fait également référence au Code de bonnes pratiques de la statistique européenne et en définit les principes de qualité.

La loi statistique définit le «Système statistique européen» (SSE): elle confère à Eurostat un rôle de coordination au niveau de l'UE et aux INS au niveau national. Eurostat est également responsable de la coordination des activités statistiques de toutes les institutions de l'UE. La loi statistique donne à Eurostat la flexibilité dont il peut avoir besoin pour répondre à des défis futurs qui se poseraient, comme l'émergence soudaine de nouveaux besoins politiques, même en dehors du programme statistique quinquennal. En même temps, elle fournit une base juridique stable et transparente.

Pour en savoir plus...

- [Livret de l'ONU sur l'organisation statistique](#)
- [Site web du SSE \(EN\)](#)

B.2.2. Le processus statistique

B.2.2.1. Les principaux types d'opérations statistiques

La statistique officielle provient de sources variées. La distinction élémentaire se situe entre la collecte de données **administratives** et d'**enquêtes**. Dans le premier cas, les données sont recueillies sans contact direct avec les répondants, la seconde méthode étant quant à elle fondée sur une interrogation directe des répondants. Parfois, une combinaison des sources de données, appelée **mode mixte**, est utilisée pour produire les statistiques.

Les **données administratives** sont produites à partir d'informations concernant la population et détenues dans des registres **administratifs**⁸, par exemple des répertoires des opérateurs commerciaux (voir la [section D.10.2](#)), des entreprises (voir la [section D.13.2](#)), des véhicules (voir la [section D.15.3](#)), de la population (voir la [section D.22.2](#)), de la scolarisation (voir la [section D.23.4](#)), des décès et des naissances (voir la [section D.24.2](#)) et des chercheurs d'emploi (voir la [section D.27.3](#)). Ces données ont été recueillies dans un but administratif. Il sera souvent possible de produire des statistiques officielles sur la base de données administratives. Les frais de collecte de données administratives sont couverts par le budget de l'organisme responsable. Par conséquent, les frais d'utilisation subséquente («utilisation secondaire») de ces données pour la statistique officielle sont normalement limités aux frais supplémentaires de préparation à une utilisation statistique. Dans ce cas, la définition des variables est souvent différente de ce qui est idéalement nécessaire pour produire des statistiques, la population couverte risque d'être différente de celle que les statistiques visent à mesurer et les contrôles de qualité visent à assurer la qualité du point de vue administratif initial et non pas pour une utilisation statistique. Cependant, ces problèmes peuvent être partiellement résolus grâce à une coopération entre l'office statistique et les institutions détenant ces données administratives. Une collecte coordonnée des données, pour une utilisation à la fois administrative et statistique, présente un grand potentiel de réduction des coûts et d'allègement de la charge des répondants, tout en offrant une meilleure couverture de la population. Dans les pays développés, où l'utilisation des données administratives est plus répandue que dans les pays en développement, la législation statistique accorde souvent à l'office statistique une possibilité d'influencer sur les collectes de données administratives et sur les données.

Parmi les exemples de dossiers administratifs utilisés comme sources de statistiques administratives, on peut citer les rapports des écoles, les relevés mensuels des statistiques douanières, les rapports hebdomadaires des hôpitaux, les enregistrements quotidiens des naissances et des décès (statistiques d'état civil) et les enquêtes annuelles et trimestrielles auprès des entreprises, fondées sur les registres des établissements ou des entreprises. Tous ces exemples sont possibles dans de nombreux pays en développement.

Les **enquêtes** recueillent les données directement auprès des répondants. Elles peuvent être divisées en deux groupes:

- Les **recensements**⁹, par exemple sur la population et les logements (voir la [section D.16.3](#) et la [section D.22.2](#)) et l'agriculture (voir la [section D.17.2](#)), recueillent les données auprès de toutes les unités de population, par exemple tous les individus, toutes les familles ou toutes les entreprises., par exemple tous les individus, toutes les familles ou toutes les entreprises. Cette méthode est utilisée en cas de besoin d'informations

⁸ Les exemples de répertoires ne sont pas exhaustifs.

⁹ Les exemples de recensements ne sont pas exhaustifs.

exhaustives sur la population ou si la population compte seulement un petit nombre d'unités (par exemple, usines hydrauliques ou producteurs d'acier). Lorsque la population est importante, les frais de recensement sont très élevés, le nombre et la complexité des questions posées doivent donc être minutieusement choisis afin d'atteindre un équilibre entre les coûts supportés et la valeur des informations obtenues. Les recensements sont également utiles pour donner un aperçu complet d'une population, lequel peut être utilisé pour extraire des échantillons dans le cadre d'études ultérieures («cadre d'échantillonnage»);

- Les **enquêtes par sondage**¹⁰, par exemple sur les dépenses des ménages (voir la [section D.12.2](#)), les entreprises (voir la [section D.13.3](#)), le transport routier de marchandises (voir la [section D.13.5](#)), la structure des exploitations agricoles (voir la [section D.17.2.3](#)), le revenu et les conditions de vie (voir la [section D.21.3](#)), la santé (voir la [section D.24.2](#)) et les forces de travail (voir la [section D.27.2.1](#)), recueillent des données auprès d'un échantillon retenu à partir d'une population cible comme étant représentatif de ses caractéristiques. Diverses méthodes statistiques sont utilisées pour extraire un échantillon représentatif, la plus simple étant l'échantillonnage aléatoire. D'autres techniques sont souvent fondées sur un cadre d'échantillonnage.

Les données statistiques peuvent également être produites par **estimation**, modélisation, prévision à court terme et d'autres méthodes fondées sur des banques de données existantes. Ces méthodes sont utilisées, par exemple, pour fournir des statistiques sur la période en cours alors que les données n'ont été que partiellement collectées.

La manière dont les statistiques sont recueillies dans les différents pays dépend de leurs structures juridiques et administratives. Même au sein de l'UE, les méthodes de collecte des statistiques varient considérablement, en particulier pour les statistiques sociales. Les méthodes de collecte de statistiques peuvent également dépendre des niveaux de développement. Par exemple, les statistiques d'état civil (naissances et décès) qui, dans les pays développés, proviennent normalement du registre officiel, sont souvent recueillies par enquête dans les pays à faible revenu.

L'avantage inhérent des données fondées sur une enquête par rapport aux données administratives réside dans le fait que les questions de l'**enquête** peuvent être conçues spécialement pour fournir des informations sur le concept statistique auquel on s'intéresse. Par opposition, les données administratives sont définies ou catégorisées selon l'objectif de la collecte de données, lequel n'a en général aucun rapport avec les statistiques. Du reste, les questions d'enquêtes sont plus **faciles à réviser** dans le but d'observer les évolutions des caractéristiques de la population, bien que ces révisions empêchent toute comparabilité avec des données historiques.

¹⁰ Les exemples d'enquêtes par sondage ne sont pas exhaustifs.

S'il existe des informations administratives suffisamment proches des informations recueillies par une enquête, on pourra envisager de remplacer cette enquête (ou une partie de celle-ci) par des informations **administratives**. Les avantages évidents sont **des coûts réduits** (car les coûts sont déjà couverts par l'administration qui recueille et détient les données) et potentiellement un nombre beaucoup plus important d'observations, et donc **une plus grande exactitude**.

Plusieurs conditions doivent être examinées pour déterminer si une enquête peut être remplacée par des données administratives. Il convient essentiellement de vérifier:

- si les concepts administratifs sont suffisamment proches du concept statistique souhaité *ou* s'il existe une méthode satisfaisante de conversion du concept administratif en concept statistique;
- si le registre d'unités couvertes par les données administratives est exact et à jour;
- dans quelle mesure les données administratives couvrent la population concernée par l'enquête;
- si des contrôles de qualité appropriés sont en place;
- si la disponibilité à long terme des données administratives est assurée ou si le contenu ou l'existence des données sont susceptibles d'être modifiés au dernier moment par des décisions administratives ou politiques.

Souvent, les problèmes rencontrés avec les données administratives (couverture incomplète de la population statistique ou informations manquantes sur certains points) peuvent être résolus grâce à la collecte de données en **mode mixte**. Ceci signifie que les données administratives remplacent une partie plus ou moins importante de l'enquête mais que les informations qui ne peuvent pas être extraites des données administratives sont toujours recueillies par l'enquête. Une autre utilisation importante des données administratives consiste à établir des points de référence, évaluer la qualité et étalonner les résultats de l'enquête.

Lorsqu'une enquête peut être remplacée par des données administratives, cela pourra être considéré comme un signe de développement du système statistique et de maturité de l'administration. Cependant, afin de pouvoir baser les statistiques sur les données administratives, il faut une coopération étroite et de qualité entre l'office statistique et les administrations concernées. Dans ce contexte, un outil utile consiste à permettre à l'office statistique d'avoir une influence sur la création et les contenus des bases de données et des systèmes administratifs par le biais de la loi statistique nationale. Un aspect clé à prendre en compte en ce qui concerne la qualité des informations est que les répondants doivent avoir confiance dans le respect de la confidentialité des données par l'administration, par conséquent toute utilisation statistique de ces données doit également garantir cette confidentialité.

Même si les coûts pour l'office statistique pourront être considérablement réduits, il faudra néanmoins qu'il soit prêt à payer la préparation des données pour l'utilisation statistique, ainsi que les contrôles de qualité et le traitement statistique. En fin de compte, la modification d'une seule question dans l'enquête pourra s'avérer être une tâche majeure.

Un bon exemple des **différentes sources** pouvant être utilisées pour produire des statistiques se trouve dans les statistiques d'état civil: les données sur les naissances et les décès. Dans les pays développés, ces informations proviennent des registres des naissances et des décès et sont en général extrêmement précises. Certains pays en développement sont également en mesure de tenir ces registres avec une grande rigueur. Dans d'autres pays, il se peut que les registres ne soient fiables qu'en zone urbaine, qu'ils ne soient pas fiables ou même qu'ils n'existent pas du tout. Dans de tels cas, des enquêtes démographiques sont nécessaires pour recueillir les informations. Si les enquêtes sont discontinues, par exemple si elles sont fondées sur le recensement de la population et, par conséquent, ne sont organisées que tous les dix ans, les problèmes de mémoire ou de survie des répondants introduiront des inexactitudes dans les données, bien qu'il existe des méthodes pour réduire ces problèmes. En l'absence de registre, la meilleure manière de recueillir des données d'état civil consiste donc à réaliser des enquêtes relativement fréquentes auprès d'un échantillon représentatif de la population, désigné au moyen d'un cadre d'échantillonnage dérivé d'un recensement de la population.

Dans certains cas, par exemple pour les statistiques de santé, les statistiques provenant de sources administratives et d'enquêtes coexistent. Celles-ci peuvent révéler des informations très différentes car elles mesurent des phénomènes différents: les données administratives couvriront les événements en rapport avec les établissements de santé publics, alors que les enquêtes par sondage pourront couvrir des événements relatifs à la santé de la population dans tout ou partie du pays. Il est possible qu'aucune des deux sources ne couvre complètement les questions de santé. Le cas échéant, **une analyse plus approfondie** des deux sources de données pourra fournir des informations absentes des deux séries de données.

Les **comptes nationaux** (voir [chapitre D.11](#)) sont établis à partir de nombreuses sources statistiques, y compris celles susmentionnées, afin de mesurer de manière exhaustive les flux nationaux de revenus et de dépenses au sein d'une économie et par rapport au reste du monde.

Les principaux **recensements et enquêtes par sondage** incluent:

- Le **recensement de population et des logements** (voir [chapitre D.16](#) et [chapitre D.22](#)) est une source fondamentale d'informations concernant la taille de la population, sa composition, ses caractéristiques, sa distribution spatiale et son organisation en familles et foyers. Comme les

recensements servent de base aux cadres d'échantillonnage des enquêtes auprès des ménages, le recensement de population fournit les bases de la collecte et de la compilation de données statistiques détaillées relatives au développement économique et social. Des recensements concernant l'agriculture sont également réalisés, parfois dans le cadre du recensement de population et des logements..

- Les **enquêtes sur les prix** (voir [chapitre D.12](#)) réalisées dans les points de vente servent de base au calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC), l'une des statistiques officielles les plus fréquemment citées. D'autres mesures de l'inflation utilisent également les données des enquêtes sur les prix à la production.
- Les **enquêtes sur les budgets des ménages (EBM / HBS en anglais)** fournissent des données sur la consommation, les dépenses et les revenus des ménages et, par conséquent, sur les caractéristiques socio-économiques de la population, comme la prépondérance de la pauvreté. Les EBM sont également utilisées dans le cadre de toute une série de statistiques économiques, y compris les comptes nationaux. Les enquêtes sur les budgets des ménages sont examinées plus en détail dans le [chapitre D.21](#).

Une grande partie des enquêtes auprès des ménages réalisées dans les pays en développement sont menées conformément à un format international standardisé, ce qui permet les comparaisons entre les pays en développement. Certaines couvrent plusieurs domaines:

- L'**Étude sur la mesure des niveaux de vie (LSMS)**, lancée en 1980 par la Banque mondiale, est devenue un outil important pour la mesure et la compréhension de la pauvreté dans les pays en développement.
- Les **enquêtes démographiques et de santé (EDS / DHS en anglais)** fournissent des données sur toute une gamme d'indicateurs dans les domaines de la population, de la santé et de la nutrition.
- Les **enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS)** auprès des ménages ont été développées par l'UNICEF afin de produire des estimations solides sur le plan statistique et comparables au plan international d'indicateurs relatifs à la situation des enfants et des femmes. Les MICS ont été mises au point pour compléter les données existantes et combler diverses lacunes au niveau des informations disponibles. Il s'agit d'une source d'informations importante pour les OMD.
- Le **Système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE / EMIS en anglais)** organise les informations en rapport avec la gestion du développement éducatif. Il informe les différents acteurs et partenaires sur l'état du secteur de l'éducation, son efficacité, son fonctionnement pédagogique et institutionnel, ses performances, ses limites et ses besoins.

Pour en savoir plus...

- Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010: http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/2010_PHC/default.htm (EN)
- Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP): <http://www.unfpa.org/help/sitemap/fr/index.html>
- Base de connaissances sur les recensements de la Division de statistique des Nations unies: <http://unstats.un.org/unsd/censusbk/> (EN)
- Étude sur la mesure des niveaux de vie (LSMS): <http://www.worldbank.org/LSMS/> (EN)
- Enquêtes démographiques et de santé (EDS): <http://www.measuredhs.com/> (EN)
- Enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS): <http://www.childinfo.org/> (EN)
- Système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE): <http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/planning-and-managing-education/policy-and-planning/emis/>

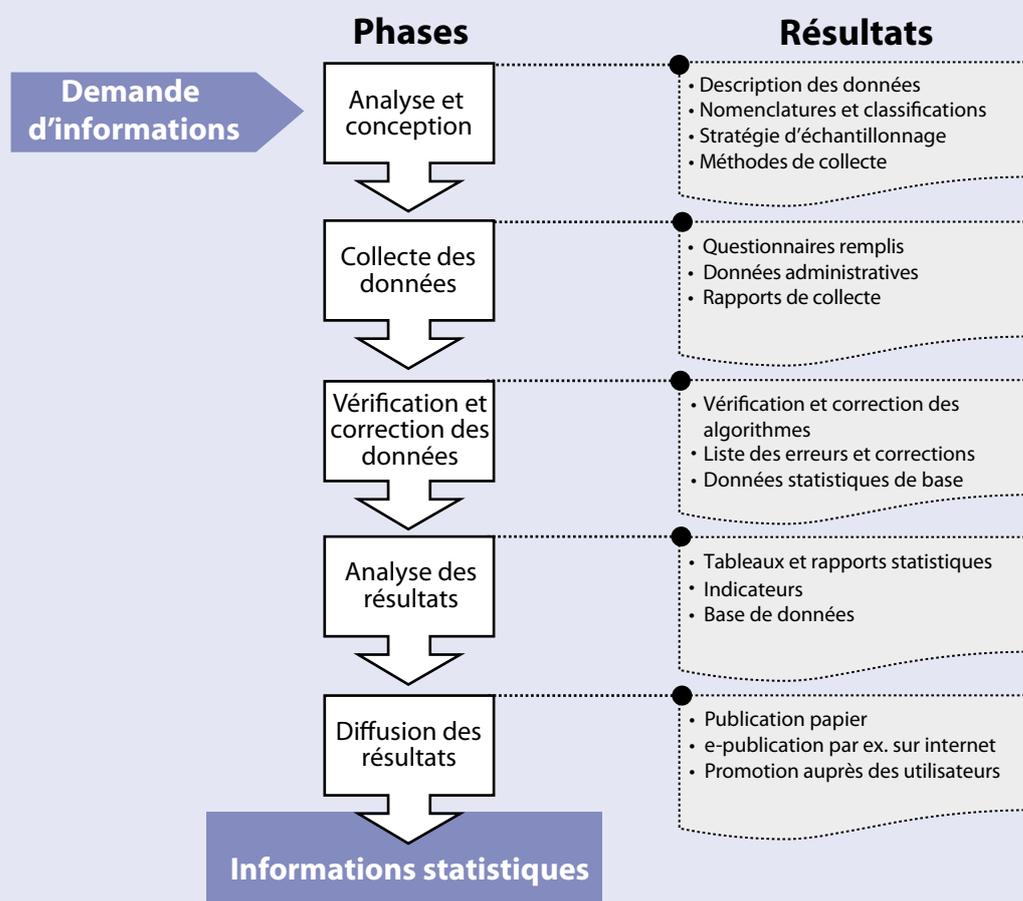
B.2.2.2. Le processus de production statistique étape par étape

L'encadré 2.5 donne un aperçu général du processus de production des statistiques. Il s'applique à toutes les séries statistiques, qu'elles soient fondées sur des sources administratives, des enquêtes ou les deux.

La machine statistique se met en marche à partir du moment où elle reçoit une demande de données pour soutenir la préparation, la mise en œuvre ou le contrôle public d'une question d'intérêt général. Un mécanisme est nécessaire pour identifier et hiérarchiser les diverses demandes formulées, de sorte que les données officielles gardent leur pertinence par rapport aux priorités de politique publique. Le processus de production statistique se termine par la diffusion des données produites.

La phase d'analyse et de conception détermine les statistiques à fournir, la manière de les présenter et comment procéder au mieux. Il est vital d'impliquer les utilisateurs clés des statistiques lors de la phase de conception. Les statistiques seront pertinentes pour les utilisateurs uniquement si leurs besoins sont pris en compte; la «pertinence» est une dimension capitale de la qualité des statistiques. Les données sont recueillies, organisées à l'aide de l'informatique selon la conception initiale, vérifiées et corrigées le cas échéant. Les résultats sont compilés à la fois de manière détaillée et récapitulative. L'analyse s'intéresse aux principales caractéristiques des résultats, incluant les comparaisons avec les données historiques récentes. Les statistiques sont ensuite publiées sous diverses formes, ciblant différents types d'utilisateurs. Les méthodes utilisées (appelées «métadonnées») sont également publiées, si elles ne l'ont pas été précédemment.

Encadré 2.5: L'organisation du processus statistique



B.2.3. Les acteurs des systèmes statistiques nationaux

B.2.3.1. Les utilisateurs des statistiques officielles

Les données statistiques existent afin de répondre aux questions des décideurs, qu'ils soient publics ou privés, nationaux ou internationaux. Les utilisateurs de statistiques sont par conséquent des membres importants des systèmes statistiques nationaux.

Encadré 2.6: Utilisateurs des statistiques officielles

En gros, cinq groupes d'utilisateurs peuvent être identifiés:

1. le **gouvernement**: décideurs politiques et fonctionnaires du gouvernement central, des autorités locales et des organismes supranationaux;
2. le **grand public**: la presse et les citoyens;
3. le **monde des affaires**: les entreprises, les représentants des sociétés et des employeurs et les syndicats;
4. les **autres pays et organisations internationales**: y compris les partenaires commerciaux et de développement;
5. les **autres utilisateurs**: les centres de recherches et les organisations non gouvernementales, qu'ils soient nationaux ou internationaux.

Souvent, suite à leur publication, les données statistiques font l'objet d'une analyse plus approfondie par des journalistes, des chercheurs, des analystes professionnels et autres. L'utilisation de statistiques officielles pour étudier les effets des politiques publiques et les autres questions de société ajoute de la valeur aux statistiques. L'utilisation et l'analyse généralisées des statistiques officielles servent également à vérifier la qualité des statistiques et à accroître l'autorité des statistiques officielles si leur qualité est jugée comme bonne.

L'utilisation principale des statistiques officielles réside dans la préparation, la discussion publique, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques gouvernementales. Par conséquent, le plus grand groupe d'utilisateurs des statistiques officielles inclut les agences gouvernementales et les décideurs politiques.

En plus de l'utilisation intensive qu'ils font des données économiques générales, démographiques et autres, les utilisateurs commerciaux peuvent exiger des informations détaillées sur leur propre secteur. En tant que fournisseurs de données, les entreprises peuvent manifester une certaine appréhension concernant la confidentialité des données fournies, en particulier si les concurrents peuvent déduire des faits sur leur entreprise à partir des données publiées. En outre, les entreprises peuvent s'inquiéter de la charge de travail imposée par la fourniture de ces données.

Les statistiques peuvent être utilisées pour analyser les résultats des différentes politiques appliquées dans des pays et des régions comparables, à condition qu'elles reposent sur les mêmes définitions et aient une couverture

similaire. Par conséquent, plus les pays travailleront en étroite collaboration, par exemple dans le cadre d'une union économique, plus la demande de **données harmonisées comparables** sera importante. Ainsi, l'UE a souvent pris la tête des efforts internationaux d'harmonisation des concepts et des méthodologies statistiques et, en règle générale, les statistiques des États membres de l'UE sont plus facilement et directement comparables que les données des autres pays développés. Le rôle des organisations régionales et internationales dans la production de statistiques est traité plus en détail à la [section B.2.4](#).

Les demandes émanant des utilisateurs sont relativement stables: la plupart d'entre eux exigent que les statistiques puissent être comparées sur la durée afin de pouvoir évaluer les effets des politiques à long terme. Toutefois, de nouveaux domaines de politiques, par exemple la mondialisation économique et sociale ou le changement climatique, donnent lieu à de nouvelles demandes de statistiques officielles. Les utilisateurs exigent désormais que les statistiques soient disponibles de manière très détaillée sur Internet, ce qui participe à réduire les frais de diffusion des données. La demande d'informations supplémentaires régie par les politiques exige que des engagements financiers soient pris afin que de nouvelles statistiques puissent être publiées.

Les partenaires de coopération sont des utilisateurs clés des statistiques, à la fois pour l'attribution des fonds et pour l'évaluation des progrès des bénéficiaires des fonds vers les objectifs de développement. Dans les pays en développement à faibles revenus, il est possible que la communauté des utilisateurs de statistiques soit restreinte et qu'il y ait peu d'analystes qualifiés. Dans ces cas, les partenaires de coopération pourront devenir les principaux utilisateurs des statistiques, même s'ils sont conscients de cette éventualité et essaient de l'éviter. Comme les partenaires de coopération et les agences internationales ont besoin de réaliser des comparaisons entre plusieurs pays afin d'évaluer l'efficacité de leurs politiques, ils soutiennent fréquemment l'harmonisation régionale des données, afin que celles-ci puissent être comparées sur le plan régional. Dans le passé, les partenaires de la coopération au développement ont commandé des enquêtes répondant à «leurs propres» spécifications, afin d'obtenir des données correspondant à leurs exigences. L'appropriation nationale des statistiques et l'élimination des enquêtes faisant double emploi font que cette pratique est désormais moins fréquente.

B.2.3.2. L'organisation des systèmes statistiques nationaux

Le concept de «système statistique national» (SSN) désigne collectivement les producteurs de statistiques d'un pays, par exemple l'institut national de statistique (INS) et les autres producteurs de statistiques officielles. La plupart du temps, l'INS est au cœur du système statistique (mais, par exemple, les États-Unis sont une exception). La structure

d'un SSN s'articule généralement autour des traditions administratives ou juridiques nationales. Le système statistique est normalement défini par la loi statistique, qui énonce en particulier le principe majeur de l'indépendance professionnelle de l'INS. La loi statistique définit également les obligations (notamment en matière de confidentialité) et les droits (par exemple d'influencer et d'accéder aux registres de données administratives) de l'INS. Il n'existe pas de «manière idéale» d'organiser un SSN; cela dépend toujours des traditions et de l'organisation de l'administration nationale.

Trois éléments structurels décrivent l'organisation d'un SSN:

- la **centralisation fonctionnelle**: la mesure selon laquelle tout le processus de production et de diffusion des statistiques officielles est géré directement par l'INS. Dans un système plus centralisé fonctionnellement, l'INS et la Banque centrale sont tous deux responsables de la plupart ou de la totalité des publications statistiques et de la majeure partie des enquêtes et des opérations de collecte des données administratives. Dans un système moins centralisé fonctionnellement, les ministères comme la Santé ou l'Éducation publient leurs propres statistiques et l'INS pourra jouer un rôle restreint dans la réalisation des enquêtes;
- la **centralisation géographique**: la mesure selon laquelle les fonctions statistiques exercées sur le territoire d'un pays sont contrôlées par un INS central. Dans les pays plus grands ou de type fédéral, l'INS pourra présenter une structure fédérale. En particulier, la collecte des données pourra être réalisée par des institutions statistiques au niveau des entités fédérées, de sorte que l'INS sera obligé d'appliquer des normes et des méthodologies cohérentes pour la collecte de données dans toutes ces entités. En cas de décentralisation géographique extrême, les unités de collecte de données pourront faire partie des administrations fédérées/provinciales et n'avoir aucun lien direct avec l'INS;
- la **coordination du système**: le SSN pourra être coordonné par un «conseil national de la statistique», responsable de la coordination des activités et des méthodologies statistiques et au sein duquel les principaux producteurs et utilisateurs seront représentés. Un tel conseil pourra avoir des responsabilités de coordination effectives, notamment une responsabilité en matière d'autorisation des enquêtes, ou alors, il pourra être purement consultatif. L'INS pourra lui-même être légalement responsable de la priorisation et de la coordination des activités et méthodologies, auquel cas il ne devra normalement rendre compte qu'aux autorités nationales directement. L'organisation des SSN varie d'un pays à l'autre. Toutefois, le principe majeur d'indépendance professionnel de l'INS devra toujours être respecté.

La coordination des activités statistiques est très importante: sans elle, les divers organismes gouvernementaux risquent d'organiser de multiples collectes de données et de produire

des sources statistiques concurrentes. Aucune ne serait alors crédible. Des méthodologies communes sont nécessaires pour garantir la cohérence des résultats entre les différentes séries statistiques, via l'utilisation de classifications, de méthodes et de concepts communs. Des méthodologies convenues sont également nécessaires pour répondre aux normes convenues avec les organisations internationales. Plus un SSN est décentralisé fonctionnellement, plus la coordination du système devient importante.

En plus de fournir un cadre pour la formalisation de la coordination entre les producteurs de données, un conseil national de la statistique peut également être le principal lieu de dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques. Le conseil joue parfois un rôle supplémentaire de promotion des statistiques. Il pourra être invité à donner son avis sur des questions comme le programme statistique ou le cadre légal de l'activité statistique. Alternativement, en l'absence de conseil, un comité consultatif pourra être utilisé pour dialoguer avec les utilisateurs de statistiques.

L'encadré 2.7 décrit l'INS semi-autonome en Ouganda qui est responsable de la coordination du SSN.

Encadré 2.7: Le Bureau des statistiques ougandais

Le «Bureau des statistiques ougandais» (UBOS) est la principale agence de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données, responsable de la coordination et de la supervision du système statistique national.

Ancien Service de statistiques du Ministère des finances, de la planification et du développement économique, il a été transformé en un organisme semi-autonome par la loi n° 12 relative au Bureau des statistiques ougandais de 1998. La décision de créer le Bureau est née du besoin de disposer d'une agence efficace et réactive, capable de répondre à la demande grandissante de statistiques dans le pays.

L'UBOS coordonne le «développement et la maintenance d'un système statistique national qui assurera la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations statistiques intégrées, fiables et actuelles».

Les dispositions de la loi UBOS incluent les éléments suivants:

L'UBOS sera responsable de:

- i. la fourniture de services d'informations statistiques centraux et de grande qualité;
- ii. la promotion de la standardisation dans la collecte, l'analyse et la publication des statistiques afin de garantir l'uniformité de la qualité, l'adéquation de la couverture et la fiabilité des informations statistiques;
- iii. la fourniture de conseils, de formations et d'autres formes d'assistance pouvant être utiles aux autres utilisateurs et fournisseurs de statistiques;
- iv. la promotion de la coopération, de la coordination et de la rationalisation parmi les utilisateurs et les fournisseurs de statistiques aux niveaux national et local, afin d'éviter la duplication des travaux et garantir une utilisation optimale des ressources rares;
- v. la promotion et la concentration de la coopération avec les utilisateurs et les fournisseurs de statistiques aux niveaux régional et international.

L'UBOS sera une source d'informations statistiques officielles.

L'UBOS pourra assurer les fonctions suivantes:

- a. analyser toutes les initiatives visant à recueillir des données aux niveaux des gouvernements nationaux et locaux et approuver les instruments développés pour la collecte de données, y compris les cadres de recensement, les registres, les plans d'échantillonnage et les questionnaires;
- b. collecter, compiler, analyser et publier des statistiques sociales, environnementales, économiques et des comptes nationaux;
- c. réaliser des recensements et des enquêtes selon les besoins;
- d. recueillir des statistiques administratives courantes;
- e. organiser et tenir à jour un répertoire central de rapports statistiques, de publications, de documents et de données, tant intérieurs qu'extérieurs à l'Ouganda;
- f. guider et coordonner les services statistiques des gouvernements locaux.

Le Conseil de l'UBOS est composé d'un maximum de sept membres, incluant jusqu'à trois membres des principaux producteurs et utilisateurs de statistiques. L'UBOS doit «consulter et coopérer» avec les autres producteurs de statistiques et vice versa. Il n'existe pas de comité consultatif d'utilisateurs identifié sur le site Internet de l'UBOS.

www.ubos.org

Pour en savoir plus...

À propos de la législation et des pratiques statistiques, voir la '[Good practices database \(Base de données des meilleures pratiques\)](#)' de la Division de statistique des Nations unies.

À propos des différentes manières dont les SSN sont organisés, voir [Models of Statistical Systems \('Modèles des Systèmes Statistiques'\)](#) par Roger Edmunds

B.2.3.3. Les producteurs de données statistiques**B.2.3.3.1. L'institut national de statistique**

L'institut national de statistique (INS) est le principal organisme du SSN, le principal producteur de statistiques officielles. Ses responsabilités varient, telles que mentionnées à la [section B.2.3.2](#).

L'INS peut avoir le statut d'un département ministériel ou d'un organisme gouvernemental autonome doté de son propre budget. L'autorité de contrôle d'un INS varie également d'un pays à l'autre: il peut s'agir de la Présidence, du Premier ministre, d'un ministre chargé de l'économie, des Finances ou de la planification ou encore d'un comité parlementaire. Dans certains pays, l'INS fait partie d'un département ministériel et ne relève pas de la responsabilité directe d'un ministre. Le statut de l'INS et son rattachement administratif déterminent son autonomie vis-à-vis du pouvoir politique et son autorité au sein du SSN. Quelle que soit la structure administrative et juridique d'un INS, les éléments importants pour que son fonctionnement soit efficace sont:

- la garantie de l'indépendance professionnelle;
- l'assurance d'un soutien financier;
- un mandat public clair du gouvernement;
- une souplesse opérationnelle pour l'accomplissement de son mandat.

Les INS peuvent être organisés par fonction, par sujet statistique ou une combinaison des deux. L'*Office for National Statistics* (ONS) du Royaume-Uni par exemple, dispose de directions pour des sujets comme «Macro-économie et marché du travail» et également pour des fonctions comme les «Enquêtes et sources administratives» ou la «Méthodologie». L'INSEE (*Institut national de la statistique et des études économiques*), l'INS français, est principalement organisé autour de divers thèmes avec quelques directions fonctionnelles. Aux États-Unis, les activités de l'INS sont confiées au *Bureau of Labor Statistics* (Bureau des statistiques du travail), à l'*U.S. Census Bureau* (Bureau américain du recensement) et qu'à diverses autres institutions. Les manuels américains pourront refléter cette structure.

Toute une gamme de structures d'INS existe dans les pays en développement. Citons comme exemples les structures du CSO au Botswana, de l'INS au Cameroun et de l'INE

au Mozambique. Les pays en développement francophones reprennent généralement la structure de l'INSEE. Les pays en développement anglophones disposent de plusieurs types de structures organisationnelles qui, en général, ne reprennent pas la pratique britannique, passée ou présente.

Pour en savoir plus...

À propos des INS dans les pays développés et en développement, visitez les sites Internet des organisations productrices de statistiques du Royaume-Uni, de la France, des États-Unis, du Botswana, du Cameroun et du Mozambique.

France: http://www.insee.fr/fr/a_propos/connaître/organisation/directions.htm

Royaume-Uni: http://www.statistics.gov.uk/about_ns/foi/ons_org_chart.asp (EN)

États-Unis: <http://www.bls.gov/> (EN)

Cameroun: <http://www.statistics-cameroon.org/>

Les instituts nationaux de statistique peuvent et doivent jouer un rôle de coordination au sein du SSN (voir [section B.2.3](#)) et agissent normalement comme représentants du SSN lors des réunions internationales. Toutefois, la représentation dans les réunions internationales dépend de la structure du SSN. Lorsque d'autres organismes officiels sont responsables de certaines statistiques, ils pourront agir comme représentants nationaux dans ces réunions, par exemple le Ministre des affaires intérieures pour les statistiques d'immigration et d'asile ou les services des douanes pour la classification des produits du commerce extérieur.

L'un des principaux défis auxquels sont confrontés les INS dans de nombreux pays en développement et en transition concerne leur **financement**. Les problèmes financiers peuvent prendre la forme de:

- budget **insuffisant**;
- autorisation ou libération de fonds **tardive**;
- absence de **financement sur plusieurs années** associée à des budgets annuels **imprévisibles**.

Des ressources financières insuffisantes sont souvent la cause d'une pénurie de ressources humaines. Dans les pays en développement, nombreux sont les INS qui sont incapables d'offrir des salaires décents et de fidéliser un personnel de grande qualité. Les opérations statistiques financées par l'extérieur paient souvent plus (et dans les temps) que les actions financées au plan national. Ceci peut entraîner le départ du personnel qui travaillait pour les producteurs de statistiques nationales ou inciter ces derniers à donner la priorité aux enquêtes financées extérieurement, aux dépens de la production régulière de statistiques. Un phénomène plus récent est l'accroissement de la demande du secteur privé pour des statisticiens possédant quelques années d'expérience. Un autre problème est le vieillissement des équipes professionnelles et ses conséquences sur le faible

niveau des compétences techniques, en particulier dans les nouvelles technologies.

Les meilleures pratiques en matière de **gouvernance statistique** occupent une importance stratégique. Si un INS est intégré à un département ministériel et n'a pas de prérogatives propres, il est peu probable qu'il soit suffisamment indépendant pour publier des données sans contrôle politique ou qu'un dialogue approprié au niveau politique puisse se développer. Ce manque de dialogue avec les décideurs politiques peut également être la cause des problèmes financiers susmentionnés. De plus, l'incapacité d'un INS à établir ou ajuster ses priorités pour guider la politique de développement peut découler d'une mauvaise communication avec les décideurs.

La **souplesse opérationnelle** couvre la capacité d'un INS à embaucher un personnel aux qualifications adéquates et à des salaires raisonnables, à configurer sa propre structure interne (et donc à avoir la capacité à se restructurer) et à ne pas être exagérément contraint d'utiliser les ressources gouvernementales (imprimerie par exemple), lorsque ce recours est susceptible de l'empêcher de réaliser ses objectifs statistiques.

Ces questions sont examinées plus en détail au [chapitre C.5](#).

Pour en savoir plus...

Pour connaître l'organisation d'un INS, voir : [Manuel d'organisation statistique, troisième édition – le fonctionnement et l'organisation d'un service de statistique](#). Division de statistique des Nations unies, 2003

B.2.3.3.2. Les autres producteurs de statistiques officielles

L'organisation du système statistique national détermine les statistiques qui sont produites par d'autres organismes que l'INS. Tous les producteurs de statistiques officielles doivent suivre les principes fondamentaux et les codes de pratiques statistiques de la même manière que les INS. Leur production de statistiques officielles est normalement incluse dans le programme de travail national des statistiques officielles (voir [section B.2.1](#)).

Les **banques centrales** sont responsables du contrôle du système financier et bancaire. Par conséquent, elles sont en général chargées de la compilation des statistiques monétaires et financières. Dans certains pays, la banque centrale est également responsable des statistiques de la balance des paiements, étant donné que la principale source est le rapport de la banque centrale sur les transactions financières avec l'étranger. En outre, dans certains pays, les comptes nationaux sont publiés par la banque centrale. Cette dernière, associée au ministère des Finances, est le point de contact et le partenaire de dialogue du Fonds monétaire international.

Les **ministères concernés** comme l'agriculture, la santé, l'éducation, les douanes ou la sécurité sociale disposent parfois de services statistiques. La justification de la production de statistiques dans ces ministères réside dans le fait qu'ils disposent d'une connaissance approfondie du terrain et des questions ou problèmes spécifiques à prendre en compte. Ils bénéficient également de contacts étroits avec les acteurs du secteur. Ainsi, ils sont en bonne position pour valider et garantir la qualité des données. En particulier, les données provenant de sources administratives, comme les données des hôpitaux, sont en général recueillies par le ministère concerné, mais peuvent être traitées et publiées soit par eux-mêmes soit par l'INS. Quelle que soit la manière dont les tâches sont attribuées aux institutions, le ministère concerné et l'INS doivent coordonner les méthodologies et les classifications de sorte que les données produites soient cohérentes avec les statistiques issues d'autres sources, par exemple des enquêtes de santé.

Les **enquêtes financées par une aide extérieure et organisées indépendamment des opérations statistiques nationales** constituent un autre type de production de statistiques. Ce type d'actions est particulièrement répandu dans le domaine des statistiques de la santé des pays en développement lorsqu'il y a un besoin urgent de données mais une faible capacité nationale pour les recueillir. Le défi consiste à intégrer les projets autonomes au sein du système statistique national, de sorte que les données soient recueillies conformément aux classifications nationales adaptées, en particulier géographiques, et que les statistiques produites soient diffusées largement dans le pays, y compris par le biais du système statistique national. La capacité créée par ces actions en statistique devrait être mise à profit au bénéfice du système statistique national. Par ailleurs, les méthodes de travail, les concepts et les classifications peuvent également s'avérer bénéfiques pour le système statistique national.

Ces enquêtes sont menées car les INS de nombreux pays en développement ont des difficultés pour obtenir, puis utiliser efficacement, des ressources financières. Lorsque la confiance en l'INS est rompue, les activités statistiques peuvent être transférées ou conduites en parallèle par les ministères concernés ou la banque centrale. Bien que l'INS ne doive pas forcément être l'organisation responsable de la compilation, par exemple des comptes nationaux, il est néanmoins essentiel qu'une division appropriée du travail, correctement financé, soit maintenue entre les institutions.

B.2.4. Le rôle des organisations internationales et régionales dans les

activités statistiques

B.2.4.1. Les organisations internationales

B.2.4.1.1. Présentation

En général, les organisations internationales qui entreprennent des activités statistiques réalisent les tâches suivantes:

- développement et accord sur les normes internationales relatives aux activités statistiques;
- compilation et diffusion d'informations statistiques comparables au plan international;
- soutien aux efforts des pays pour renforcer leurs systèmes statistiques nationaux par le biais de moyens techniques et financiers;
- coordination des activités internationales en rapport avec la statistique.

Par le biais de leur «Division de statistique» (DSNU), une branche du Département des affaires économiques et sociales, les Nations unies (ONU) coordonnent le système statistique international et pour collecter certaines données statistiques internationales. Du reste, certaines agences spécialisées de l'ONU se livrent à des activités statistiques, notamment la compilation de données comparables à l'échelle internationale et l'amélioration méthodologique dans leurs domaines de compétence respectifs.

Le «Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle» (le «consortium PARIS21») vise à développer une culture de la formulation de politiques fondée sur des faits, dans le but d'améliorer la gouvernance et l'efficacité du gouvernement dans la réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). PARIS21 se concentre sur la promotion de statistiques de grande qualité et sur la pertinence des données, en documentant les décisions politiques pour l'aide au développement et en gérant leur mise en œuvre. Le rôle du consortium consiste à favoriser un dialogue plus efficace entre les producteurs et les utilisateurs des statistiques de développement. Un domaine de travail essentiel consiste à soutenir les pays en développement à concevoir et parvenir à mettre en œuvre une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS). De nombreux pays en développement sont en train de mettre en œuvre leur SNDS ou parviennent au bout de celle-ci; il convient absolument de s'assurer que les pays envisagent leur prochaine SNDS en se fondant sur l'expérience qu'ils ont tirée de leur SNDS actuelle et en soutenant les stratégies nationales de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté. PARIS21 lancera bientôt un nouvel ensemble d'outils innovant destiné au processus SNDS, de la planification à l'évaluation des résultats, en passant par la conception; veuillez consulter la [section SNDS du site internet de PARIS21 \(EN\)](#) pour disposer des dernières informations.

D'autres organisations internationales s'occupent de questions de méthodologie statistique ou jouent un rôle de coordination important: le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En particulier, le Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques (TFSBC) peut fournir les ressources pour soutenir la préparation des SNDS.

L'encadré 2.11 illustre le rôle joué par certaines agences de l'ONU et d'autres organisations internationales dans le domaine de la coopération au développement à l'aide d'une sélection de publications et bases de données. Par ailleurs, PARIS21 publie le «*Global Directory of Partners in Statistical Capacity Development*» (*répertoire mondial des partenaires au développement des capacités statistiques*) afin de renforcer le partenariat des acteurs statistiques.

Dire des organisations internationales qu'elles jouent un rôle de coordination signifie qu'elles sont en mesure de lancer des initiatives statistiques à l'échelle régionale ou globale. Également au niveau national, les organisations internationales prennent parfois le leadership parmi les donateurs afin de coordonner les interventions statistiques.

Pour en savoir plus...

À propos du rôle de coordination de la DSNU, voir:

- <http://unstats.un.org/unsd/default.htm>
- <http://www.paris21.org/>

Présentation des autres institutions internationales ayant un rôle statistique:

- <http://go.worldbank.org/SISSGAVZ0>
- <http://www.imf.org/external/data.htm>
- <http://www.oecd.org/statistics>
- <http://www.uis.unesco.org/>
- <http://childinfo.org>

B.2.4.1.2. La compilation et la diffusion de données

Les agences spécialisées des Nations unies et d'autres organisations régionales et internationales compilent et publient des données dans leurs domaines de compétences à partir des informations qu'elles reçoivent des autorités nationales. En général, les agences internationales traitent ces données en y réalisant des ajustements afin de garantir leur comparabilité entre les pays, en produisant des estimations pour les données manquantes et en diffusant les résultats au moyen de bases de données et de publications publiques. Dans certains cas, les agences spécialisées de l'ONU peuvent également réaliser des prévisions économiques.

Une partie de ces données est utilisée pour l'allocation de l'aide au développement et les décisions d'investissement globales. Les données de cette catégorie incluent la base de données des indicateurs des Objectifs du Millénaire pour

le développement (OMD) et les statistiques financières internationales (SFI) du FMI. Les principales sources de données internationales sont indiquées dans l'encadré 2.9.

Comme les données ont été traitées dans un objectif de comparabilité, les publications de données internationales ne correspondent en général pas aux publications des statistiques nationales des pays en développement. On assiste à un débat continu entre les pays en développement et les organisations internationales, en particulier avec celles responsables de sections de la base de données des indicateurs des OMD. Les problèmes concernent la transmission des données des pays en développement aux organisations internationales et la transparence du traitement de ces données et des méthodes d'estimation utilisées par ces organisations internationales pour harmoniser les statistiques entre les pays pour cette base de données.

L'intégration régionale, en particulier les accords commerciaux, crée une demande de données comparables. Les organisations régionales comme l'UE diffusent des données de leurs États membres qui sont parfaitement harmonisées et par conséquent comparables. L'approche du système statistique européen en matière d'harmonisation est souvent perçue comme un modèle dans d'autres régions.

Encadré 2.8: Ce que les métadonnées peuvent vous apporter

Les métadonnées sont des informations nécessaires pour utiliser et interpréter correctement les statistiques; il s'agit des *données qui décrivent d'autres données* (les données «ordinaires» deviennent des métadonnées lorsqu'on les utilise à ce titre). En général, on peut scinder les métadonnées en deux groupes: les métadonnées structurelles et les métadonnées de référence.

Les **métadonnées structurelles** sont utilisées pour identifier, décrire de manière formelle ou retrouver des données statistiques: y figurent par exemple, les noms des dimensions et des variables, les dictionnaires, les descriptions techniques des séries de données, les emplacements des séries de données, des mots clés utilisés dans la recherche de données, etc. Les métadonnées structurelles comprennent par exemple les intitulés des variables et des dimensions des séries de données statistiques, ainsi que les unités utilisées, les listes de codes, les formats de données, les fourchettes de valeurs possibles, les dimensions temporelles, les valeurs possibles d'indicateurs, les classifications utilisées, etc.

Les **métadonnées de référence** (qu'on appelle parfois les métadonnées explicatives) décrivent le contenu et la qualité des données statistiques sur le plan sémantique. Elles comprennent des explications sur le contexte des données statistiques, des méthodologies intervenant dans la collecte et l'agrégation des données, ainsi que des traits caractéristiques en matière de qualité et de diffusion.

Plusieurs cadres internationaux permettent de structurer et diffuser les métadonnées de référence; citons à ce titre le Système général de diffusion des données (SGDD) et la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI (voir l'encadré 5.9).

Les métadonnées donnent des indications importantes sur les données, qui sont indispensables pour comprendre comment utiliser les données, savoir si ces données sont comparables avec d'autres statistiques et connaître le degré de fiabilité de l'analyse fondée sur ces données. Les métadonnées peuvent par exemple apporter des éléments de réponse à des questions comme:

- Quelle est la source des données; enquête par sondage, recensement, dossiers administratifs ou une combinaison de plusieurs sources? Qui produit les statistiques?
- Pour qui et pour quelle finalité les données sont-elles compilées? Quelles personnes ou entités sont-elles couvertes par les statistiques et comment les caractéristiques sont-elles définies?
- Quelle est la qualité des données? Les données respectent-elles des normes et classifications internationales et les bonnes pratiques de la statistique?
- Quelle est la fréquence de collecte des données? Peut-on avoir l'assurance que la collecte des données aura une fréquence régulière? La collecte des données possède-t-elle une assise juridique?
- Les statistiques sont-elles comparables avec les statistiques correspondantes d'autres pays? Sont-elles comparables avec d'autres statistiques nationales?

Des informations supplémentaires sur les métadonnées sont disponibles sur [RAMON, le serveur de métadonnées](#) d'Eurostat.

B.2.4.1.3. Concepts et méthodes internationaux en statistique

Afin de produire des statistiques comparables entre les pays, des classifications, des méthodes et des concepts communs doivent être définis et mis en œuvre (les concepts et méthodes ont fait l'objet de la [section B.2.1](#) ci-dessus). Par exemple, les concepts de chômage, d'économie souterraine et de population étrangère ont été définis au niveau international. Les nomenclatures et classifications internationales en place incluent celles couvrant les activités économiques [ISIC \(CITI\)](#) la classification des professions ([CITP](#)) ou la [classification of diseases \(classification des maladies\)](#). De même, les méthodes standard pour mener des actions statistiques sont décrites dans les manuels internationaux.

Encadré 2.9: Sélection de publications et de bases de données d'organisations internationales

Nations unies

- La [base de données des indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement](#) de la [Division de statistique des Nations unies \(UNSD\)](#) couvre une vaste gamme d'indicateurs sociaux, économiques et environnementaux de réalisation d'objectifs politiques fixes.
- L'[Annuaire statistique de l'UNSD](#) inclut un «Aperçu mondial et régional» des agrégats clés. D'autres sections couvrent les questions démographiques et sociales, l'activité économique nationale et les relations économiques internationales.
- Le [Demographic yearbook \(l'annuaire démographique\)](#) de l'UNSD propose des statistiques officielles sur la population communiquées par les autorités nationales.
- La base de données sur les statistiques du commerce extérieur [COMTRADE](#) de l'UNSD contient des données annuelles sur le commerce extérieur de chaque pays, par pays partenaire, type de flux et produit.
- La [World population prospects database \(Base de données des perspectives démographiques mondiales\)](#) du [Service démographique des Nations unies \(UNPD\)](#) fournit des séries démographiques internationales, par continent, région et pays.
- La [base de données](#) de l'[Institut de statistique \(ISU\)](#) de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) couvre l'éducation, la science et la technologie, la culture, la communication et l'alphabétisme.
- L'[Annuaire statistique de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture \(FAO\)](#)
- [LABORSTA](#), la base de données statistiques de l'[Organisation internationale du travail \(OIT\)](#), contient des informations statistiques sur la population active, l'emploi, les conditions de travail, les grèves et les conditions de vie dans les ménages.
- Le [Système d'information statistique](#) de l'[Organisation mondiale de la santé \(OMS\)](#) couvre la population, la santé, les infrastructures médicales et les indicateurs démographiques et socioéconomiques.

Banque mondiale

- La [Banque mondiale](#) vient de lancer récemment l'[initiative des données en libre accès](#). Ce site Internet permet d'accéder gratuitement et facilement aux statistiques et aux principaux indicateurs de développement. L'un des premiers exemples de la politique des données en libre accès est le lancement des [World Development Indicators 2010 \(Indicateurs du développement dans le monde\)](#).

Fonds monétaire international

- Les statistiques financières internationales et les annuaires statistiques de la balance des paiements sont élaborés par le [Fonds monétaire international \(FMI\)](#).

OCDE

- Les informations publiées par l'[OCDE](#) couvrent tout le domaine statistique concernant les pays développés.

Banque Africaine de développement

- La plateforme des Open Data for Africa (données en libre accès pour l'Afrique) de la BAD facilite l'accès aux données de qualité pour gérer et suivre les résultats en matière de développement dans les pays africains. Cette plateforme sera étendue à l'ensemble des pays africains afin de renforcer les systèmes statistiques et d'encourager le libre accès aux statistiques sur l'ensemble du continent africain

Eurostat

Le site Internet d'[Eurostat](#) regroupe un large éventail de données et métadonnées harmonisées à l'échelon régional pour les pays de l'Union européenne et de l'AELE. La base d'indicateurs d'Eurostat, qui couvre les pays candidats, les pays candidats potentiels, les pays concernés par la Politique européenne de voisinage et les partenaires de l'UE en matière de développement est présentée à la [section B.3.3](#).

Encadré 2.10: Accès aux bases de données internationales pour le personnel de la Commission européenne**Accès restreint:**

Tous les utilisateurs des données statistiques à la Commission européenne peuvent exploiter l'outil «Base de données sur les pays tiers» pour avoir l'accès à l'information sur les sources et données statistiques. Veuillez noter que l'utilisation des données doit être interne à la Commission européenne: la rediffusion de données externes à des parties tierces est strictement interdite.

Données d'entrée:

Eurostat recueille des données provenant de sources internationales, notamment: le FMI, l'OCDE, les Nations unies, la Banque mondiale, l'OMC, Global insight et l'Institut des ressources mondiales (WRI).

Données de sortie:

Les données sur les pays en développement peuvent être consultées à partir de trois points d'accès: BASEXT, la base de données sur les pays tiers sur l'intranet (Cybernews) et sur l'internet (site internet d'Eurostat).

Couverture des pays et métadonnées:

La couverture géographique dépend de la source de données et correspond en général à l'adhésion à l'organisation internationale respective ou à la disponibilité des données respectives dans le monde entier.

La qualité des métadonnées dépend de la source de données respective.

Politique en matière de délais de disponibilité et de mise à jour:

Les délais de disponibilité sont mensuels, trimestriels ou annuels. Les mises à jour ont lieu à intervalles réguliers (mensuel, trimestriel et annuel) au fur et à mesure de la mise à disposition des données par le producteur des données.

BASEXT (lien: <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/>): le portail principal de diffusion de données internationales provenant d'une multitude de sources de données. La structure de BASEXT inclut des tableaux pluridimensionnels dont les dimensions peuvent être choisies par les utilisateurs. La recherche des données peut être effectuée: par fournisseurs, par thèmes, par catalogue ou par indicateur (principalement des indicateurs macroéconomiques).

La base de données sur les pays tiers affiche des données sur les indicateurs clés définis par la Commission européenne pour les pays en développement. Les données de cette base de données sont mises à jour au fur et à mesure de l'actualisation des sources internationales dans BASEXT. Cette base de données couvre les zones géographiques suivantes: l'Afrique, les Caraïbes, le Pacifique, certains pays sélectionnés d'Asie et d'Amérique latine, certains pays à haut revenu et d'autres pays tiers sélectionnés.

Point d'accès à la base de données sur les pays tiers :

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/search_database

À partir de ce point d'accès:

- cliquez sur «identifiez-vous» sur la ligne «Pour utiliser les fonctionnalités avancées, identifiez-vous ou enregistrez-vous», indiquez votre nom d'utilisateur de la Commission et votre mot de passe internet et cliquez ensuite sur «OK»;
- cliquez sur «Base de données statistiques» dans le coin supérieur gauche de la fenêtre et ouvrez l'arborescence des données: explorateur de données > base de données par thèmes > statistiques générales et régionales > pays hors UE > ACP/ALA/HIC ;
- choisissez le type de secteur ou d'indicateur (ex.: commerce extérieur, OMD) et le format de sortie. Une démo sur la façon d'utiliser l'explorateur de données est disponible à l'adresse:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/help/demo_tours.

Pour terminer, veuillez tenir compte des recommandations de la [section C.5.1.2](#) sur les données disponibles dans le cadre des systèmes statistiques nationaux.

N.B.: les données relatives aux pays candidats et candidats potentiels ainsi qu'aux pays relevant de la politique européenne de voisinage sont aussi disponibles à partir toutefois de sources différentes. Pour en savoir plus, veuillez consulter la [section B.3.4](#).

Les méthodologies et classifications sont révisées périodiquement dans le cadre d'un dialogue entre des statisticiens d'institutions nationales et internationales, souvent coordonné par la DSNU. Les révisions périodiques du *System of National Accounts (Système de comptabilité nationale)* font partie des plus complexes: des révisions ont été effectuées en 1968, 1993 et 2008. En général, l'objectif des mises à jour méthodologiques est de s'assurer que les méthodes et les concepts utilisés dans la statistique soient pertinents pour les éléments économiques, sociaux ou environnementaux mesurés. De plus, lors des révisions méthodologiques, l'attention est désormais attirée sur les besoins des pays en développement. L'un de ces besoins consiste à veiller à ce que les pays en développement ne disposant que de ressources statistiques limitées soient capables de produire des statistiques répondant aux normes internationales tout en évitant une complexité inutile. De plus, les concepts statistiques doivent être adaptés aux conditions économiques et sociales des pays en développement. Par exemple, dans les statistiques économiques, la production des économies informelles et de subsistance doit être prise en compte. Un autre exemple est celui des statistiques sociales: dans certaines régions en développement, la définition d'un ménage peut varier par rapport aux modèles les plus fréquents dans les pays développés.

Une précieuse source d'information sur la qualité et la disponibilité des données dans les pays individuels sont le *General Data Dissemination System (GDSD) (Système général de diffusion des données (SGDD))* (voir l'encadré 5.9) et la *Special Data Dissemination Standard (SDSD) (Norme spéciale de diffusion des données (NSDD))* du FMI. Le SGDD est principalement utilisé par les pays en développement tandis que la NSDD est principalement utilisée par les pays développés et les pays en transition. Le SGDD a pour but d'encourager la production et la diffusion d'ensembles de données complets en garantissant la couverture la plus large, sur la base de méthodologies internationales. Le SGDD contient des métadonnées de référence comme des explications sur le contexte des données statistiques, les méthodologies relatives à la collecte et l'agrégation des données, ainsi que des caractéristiques en matière de qualité et de diffusion (voir l'encadré 2.8 pour des détails supplémentaires sur les métadonnées). Ces informations couvrent tant les informations du système à caractère général que des informations sur des domaines statistiques sélectionnés. Le SGDD fournit des informations essentielles sur l'état global des systèmes statistiques des pays et leur adoption des méthodologies et classifications internationales. Il s'agit d'informations précieuses en termes de planification et d'évaluation de l'assistance technique en statistique. Les métadonnées du SGDD sont aussi utiles pour coordonner, évaluer, mettre en œuvre et évaluer les programmes statistiques au sein des organismes et des donateurs. De plus amples détails sur la qualité des statistiques figurent à la section C.5.3 et sur le *IMF's Standards Bulletin Board*

(Standards Bulletin Board du FMI). De plus amples détails sur la qualité des statistiques figurent à la section C.5.1. et sur le *IMF's Standards Bulletin Board (Standards Bulletin Board du FMI)*.

Dans les pays en développement, **les classifications et méthodologies internationales ne sont pas toujours intégralement respectées**. Ceci est souvent dû au fait que des actions statistiques majeures comme des **enquêtes n'ont pas été réalisées** depuis longtemps. Dans les pays en développement, une bonne pratique consistera à mettre en œuvre des révisions méthodologiques ou de classification en cas d'action statistique majeure, comme une enquête périodique, un recensement ou un changement d'année de base d'un indice. Par conséquent, **les enquêtes doivent être suffisamment bien planifiées** afin de permettre l'adoption des classifications internationales les plus récentes.

Par exemple, dans les enquêtes sur les budgets des ménages, l'objectif principal est de fournir une vue d'ensemble et de mesurer les tendances relatives à la pauvreté et au bien-être au niveau national et sous-national. Les principales mesures obtenues sont la consommation des ménages, la pauvreté monétaire et toute une gamme d'indicateurs non liés à la consommation, par exemple dans les secteurs de l'éducation, la santé ou l'eau. L'enquête permet donc:

- de disposer d'un ensemble de mesures de référence;
- d'évaluer les tendances et de suivre les progrès réalisés grâce aux politiques de réduction de la pauvreté. La comparaison avec une référence permet d'obtenir des informations sur l'évolution de la pauvreté et l'impact des politiques appliquées.

De plus, cette enquête constitue également la base du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation. Par conséquent, les classifications utilisées doivent être compatibles avec la classification des dépenses des consommateurs. La réalisation de tous les objectifs de cette enquête exige une étroite **collaboration** entre les statisticiens spécialisés en questions sociales, les spécialistes des enquêtes, les statisticiens des prix, les experts des systèmes et autres. Atteindre ce niveau de coopération est une **tâche qui incombe à la haute direction**.

L'IHSN tient à jour une base de données sur les enquêtes auprès des ménages dans les pays en développement; il s'agit d'une source d'informations très utile pour savoir quelles enquêtes auprès des ménages ont eu lieu ou sont prévues. Par ailleurs, l'IHSN fournit des méthodologies et des outils pratiques et des directives pour les enquêtes auprès des ménages. En outre, le *Programme de données accéléré (PDA)* (EN) offre un concours technique et financier à la documentation et la diffusion des données d'enquêtes et aide les pays en développement à créer des banques de données sur les enquêtes nationales. L'IHSN est décrit plus en détail dans l'encadré 1.10 et le PDA dans l'encadré 5.2.

Encadré 2.11: Activités des organisations internationales en matière de coopération statistique

Organisation	Principales activités en rapport avec la statistique
<p>Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), Centre africain pour la statistique (CAS) Commission statistique pour l'Afrique (StatCom – Afrique)</p>	
<p>United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific (ESCAP), Statistics Division (Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP), Service statistique)</p>	
<p>United Nations Economic Commission for Europe (UNECE), Statistics Division (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE), Service statistique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des activités statistiques dans la région concernée • Assistance technique aux États membres
<p>Nations Unies. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Division for Statistics and Economic Projections (DEYPE) (Division des services pour les projections économiques (DEYPE))</p>	
<p>United Nations. Economic and Social Commission for Western Asia (UN-ESCWA), Statistics Division (Nations Unies. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (UN-ESCWA), Service statistique)</p>	
<p>Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Manuels de référence sur les normes statistiques, les concepts et les directives sur le commerce international, les infrastructures de développement, l'efficacité commerciale, la mondialisation et les domaines apparentés. • Développement, formation au logiciel TRAINS/WITS (Trade Analysis and Information System/ World Integrated Trade Solution) associant statistiques et autres informations commerciales; • Développement, maintenance et formation au logiciel ASYCUDA (Automated System for Customs Data) couvrant les procédures du commerce extérieur et la production de statistiques commerciales. • Debt Management Programme (DMFAS) (Programme de gestion de la dette (DMFAS)) aidant les gouvernements des économies en développement et en transition à renforcer leur capacité de gestion de la dette.
<p>Programme de développement des Nations Unies (PDNU)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques pour les Rapports de développement humain . • Soutien au renforcement des capacités statistiques, à la capacité de suivi de la pauvreté (liée en particulier à la conception et à l'évaluation des DSRP); capacité à suivre les progrès des OMD. • Recensements et enquêtes socio-économiques. • Utilisation d'indicateurs dans la formulation des politiques. • Amélioration des compétences statistiques.
<p>United Nations Population Fund (UNFPA) (Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP))</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien au 2010 Round of Population and Housing Censuses (Recensement 2010 de la population et des logements). • Soutien aux données de développement: suivi et évaluation des progrès envers les OMD, en particulier en ce qui concerne la population, la santé et l'égalité entre les sexes.

Encadré 2.11: Activités des organisations internationales en matière de coopération statistique

Organisation	Principales activités en rapport avec la statistique
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	<ul style="list-style-type: none"> Assistance technique pour le programme d'enquêtes auprès des ménages Multiple Indicators Cluster Surveys (MICS) (Enquêtes par Grappes à indicateurs multiples (MICS)) destinées à suivre la situation des enfants et des femmes. Les MICS fournissent des estimations solides sur le plan statistique et comparables au plan international de 101 indicateurs, dont 21 indicateurs des OMD. Assistance pour DevInfo, un logiciel permettant de stocker et présenter les données de manière efficace et d'aider les pays à contrôler les engagements internationaux et nationaux concernant le développement humain continu, en particulier les 60 indicateurs des OMD. Assistance aux questions de suivi et d'évaluation et à l'analyse des données, ainsi qu'à l'organisation de la formation.
Organisation mondiale du tourisme (UNWTO)	<ul style="list-style-type: none"> Exécution de programmes régionaux de renforcement des capacités sur les statistiques du tourisme; Exécution de missions d'assistance technique sur les statistiques et le compte satellite du tourisme aux États membres de l'UNWTO.
Organisation internationale du travail (OIT), Bureau des statistiques du travail	<ul style="list-style-type: none"> Assistance au développement et à la mise en œuvre de politiques au sein de l'agenda du « Travail décent ». Promotion de la production nationale des statistiques du travail comme outil essentiel pour la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des programmes économiques et sociaux. Manuels techniques qui complètent et élaborent diverses normes statistiques pour les statistiques du travail. Conseil technique aux États membres sur l'application des normes et les questions apparentées à tous les niveaux du développement statistique.
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	<p>Assistance technique aux projets de statistiques agricoles dans les pays en développement:</p> <ul style="list-style-type: none"> Recensements agricoles. Systèmes de statistiques agricoles et de renforcement institutionnel. Statistiques agricoles pour la sécurité alimentaire et systèmes d'informations et d'avertissement précoces. Traitement des données statistiques et bases de données statistiques. Formation et renforcement des capacités.
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	<ul style="list-style-type: none"> Coordination des activités statistiques au sein de l'Organisation et avec d'autres organismes internationaux; Fourniture de directives méthodologiques essentielles.
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Institut de statistique (ISU)	<p>Assistance au renforcement des capacités statistiques dans l'éducation, la science et la technologie, la culture et la communication, y compris:</p> <ul style="list-style-type: none"> un programme pour renforcer le Système d'information statistique de l'éducation de l'institut de statistique de l'UNESCO (SISED) dans toute l'Afrique; le programme Éducation pour tous (EPT); le Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (PESA) ; le programme Indicateurs de l'éducation dans le monde (IEM) qui a pour objectif d'améliorer la collecte, la qualité et l'utilisation des données éducatives dans un objectif de formulation de politiques; ateliers régionaux sur la collecte de données, concernant les questions statistiques et de formulation des politiques dans les domaines de l'éducation, de la science et de la technologie.
Organisation mondiale de la santé (OMS)	<ul style="list-style-type: none"> Assistance au renforcement des systèmes d'information nationaux sur la santé. Assistance technique pour la collecte et l'analyse de données des statistiques de santé. Développement de concepts, lignes directrices et classifications et mise en œuvre de programmes de formation, y compris des ateliers et séminaires. Hébergement du Health Metrics Network (HMN) (Réseau de métrologie sanitaire (HMN)), un partenariat global pour renforcer et harmoniser les systèmes d'informations sur la santé dans le monde entier.

<p><u>Banque mondiale</u></p>	<p>Assistance à l'<u>amélioration des capacités statistiques</u> dans les pays en développement, guidée par le PAMS, incluant une <u>assistance financière</u>, une assistance technique et des <u>services de conseil</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>statistical capacity improvement (Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques (TFSCB))</u>, un fonds multidonateurs qui accorde des subventions aux pays en développement pour favoriser l'amélioration des systèmes statistiques, en particulier le développement d'une SNDS; • programme de prêt <u>STATCAP</u> qui soutient l'investissement dans les capacités statistiques. Les pays doivent disposer d'une SNDS complète; • aide aux pays dans la mise en œuvre de programmes spécifiques d'enquêtes auprès des ménages comme l'<u>Living Standards Measurement Study (LSMS) (Etude sur la mesure des niveaux de vie (LSMS))</u> et le <u>Core Welfare Indicator Questionnaire (CWIQ) (Questionnaire sur les indicateurs essentiels de bien-être (CWIQ))</u>, qui fournit des données sur la pauvreté dans les pays en développement, ainsi que des recensements de population et des ménages. • soutien au Réseau de métrologie sanitaire, à PARIS21, au Réseau international pour les enquêtes auprès des ménages, au Programme de données accéléré, au programme mondial 2010 de recensements de population et à l'Institut de statistiques de l'UNESCO et collaboration avec le FMI pour la mise en œuvre du Système général de diffusion des données (SGDD).
<p><u>Organisation internationale du travail (OIT)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de coopération dans la statistique essentiellement destinées aux représentants des gouvernements, aux fins des négociations commerciales; • Activités de soutien pour la production et la diffusion des données primaires.
<p><u>Fonds monétaire international (FMI), Service des statistiques (STA)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique pour le renforcement des capacités statistiques en macro-économie, statistiques monétaires et financières, balance des paiements, dette extérieure, statistiques des finances publiques, comptes nationaux et statistiques des prix, indicateurs de solidité financière. • Assistance aux pays pour développer leurs systèmes statistiques à l'aide de cadres, comme la <u>Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) le Cadre d'évaluation de la qualité des données</u> et le <u>Système général de diffusion des données (SGDD)</u>. • D'autres formations, ateliers et séminaires à Washington DC et par le biais d'un réseau de Centres régionaux de formation (CRF) et de Centres régionaux d'assistance technique (CRAT).

Le «Global Directory of Partners in Statistical Capacity Development» (répertoire mondial des partenaires au développement des capacités statistiques) de Paris21 donne un aperçu complet et de plus amples informations sur les organisations internationales et régionales participant au soutien du renforcement des capacités statistiques ainsi que sur les activités et les secteurs dans lesquels ils sont actifs.

Dans le passé, les changements de classification ont souvent exigé des mises à jour significatives des systèmes informatiques, alors que les systèmes actuels sont plus faciles à modifier. Dans les pays en développement, l'adoption d'une nouvelle base d'indice ou d'une nouvelle classification exige en général toujours une mise à jour des systèmes informatiques.

Les concepts et méthodes internationalement reconnus expriment un consensus minimum: lorsque cela est approprié, une certaine flexibilité est tolérée. C'est ainsi, par exemple, que pour les classifications commerciales, les niveaux plus agrégés sont obligatoires mais qu'une certaine souplesse est admise au niveau détaillé. Toutefois, pour permettre une comparabilité directe entre les statistiques des pays au niveau détaillé, une plus grande harmonisation, non seulement des classifications mais aussi des concepts et des méthodes, est

en général nécessaire. Les partenariats régionaux exigent une harmonisation statistique accrue afin de préparer, contrôler et évaluer leurs politiques communes. En raison du niveau élevé d'intégration économique de l'UE, l'Europe est devenue une force motrice en matière d'harmonisation internationale des statistiques. Les comptes nationaux représentent un bon exemple d'une harmonisation réussie. Ces dernières années, la norme internationale a été le «Système de comptabilité nationale 1993» (SCN 93). L'Union européenne s'est appuyée sur le SCN 93 pour élaborer le «Système européen des comptes 1995» (SEC 95). L'évolution de la conjoncture économique a suscité l'adaptation du SCN 93 et du SEC 95 respectivement. Le SEC 2010 a été conçu sur la base du SCN 2008 et constituera l'assise juridique des statistiques des comptes nationaux à partir de 2014. Le SEC 2010 est compatible avec le SCN 2008 et fournit une définition affinée des sources, des méthodes et de la transmission de données.

En mai 2008, Eurostat, en association avec la Division de statistique des Nations unies (DSNU), a organisé une conférence de haut niveau sur les comptes nationaux dans le contexte de la coopération au développement. La conférence s'est achevée par l'adoption d'une série de recommandations qui ont ensuite été transmises, pour analyse plus approfondie, au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (ISWGNA), avant transmission à la Commission de statistique de l'ONU en février 2009. Au deuxième trimestre 2009, l'ISWGNA a finalisé l'adoption du SCN 2008; pour souligner la stratégie de mise en œuvre proposée dans le cadre du SCN 2008, il s'est basé sur les trois principes suivants énoncés dans les recommandations de Luxembourg:

- planification stratégique;
- coordination, suivi et rapport;
- amélioration des systèmes statistiques.

Pour l'ISWGNA, l'amélioration des systèmes nationaux de statistique a lieu en fournissant une assistance, en se concentrant sur la collecte et le traitement des données source élémentaires et, ce faisant, en améliorant les comptabilités nationales au niveau institutionnel et international par:

- l'utilisation d'un outil commun pour la production des comptes nationaux;
- la préparation de manuels et guides.

La DSNU a approuvé le SCN 2008 en février 2008. Il devrait être mis en œuvre d'ici 2014. Des informations supplémentaires sur les comptes nationaux, le SCN et sa mise en œuvre dans les pays en développement figurent au [chapitre D.11](#).

Les accords commerciaux régionaux et l'intégration accrue dans l'économie mondiale conduisent de plus en plus vers un besoin d'harmonisation statistique dans les pays en développement. Dans de nombreux pays, l'adhésion aux classifications, méthodes et concepts statistiques internationaux doit encore être renforcée. Toutefois, une telle harmonisation, qui peut être intégrée avec des mesures visant à adopter les normes internationales générales dans le domaine statistique, accroît encore le besoin en capacité statistique, alors que celle-ci reste souvent limitée.

Pour en savoir plus...

À propos de l'utilisation par les pays des méthodes et classifications de statistiques:

Les [Pages Web](#) du Système général de diffusion des données (SGDD – principalement dans les pays en développement) et la Norme spéciale de diffusion des données (NSDS – principalement dans les pays développés) montre comment chaque pays présente ses métadonnées statistiques, à savoir les méthodes, les classifications et les nomenclatures utilisées pour certains domaines statistiques spécifiques.

Un répertoire et une explication détaillés des classifications et nomenclatures statistiques internationales sont fournis sur le [serveur de métadonnées RAMON](#) d'Eurostat.

[International Household Survey Network \(Réseau international pour les enquêtes auprès des ménages\)](#)

Exemple: [Tanzania Household Budget Survey 2000/01 \(Enquête sur le budget des ménages en Tanzanie 2000/01\)](#)

Plus d'infos sur: [Les recommandations du Luxembourg](#)

B.2.4.2. Les organisations régionales

En général, les organisations régionales comprenant, entre autres, des pays en développement entreprennent des activités statistiques afin de:

1. conseiller les décideurs politiques sur l'interprétation des statistiques concernant les politiques régionales;
2. développer et produire des statistiques harmonisées dans des domaines où des données statistiques comparables sont nécessaires pour définir les politiques régionales;
3. exploiter les économies d'échelle en menant des actions communes pour les États membres qui ont des besoins statistiques similaires.

Généralement, une unité statistique d'une organisation régionale a besoin d'un accès aux données des systèmes statistiques nationaux des États membres et des organisations internationales. Ces sources de données sont nécessaires pour présenter, comparer et expliquer les statistiques qui couvrent à la fois les États membres de la région et d'autres pays. Une unité statistique d'une organisation régionale doit donc recevoir les données des INS de ses États membres et avoir accès aux bases de données statistiques internationales.

Les éventuelles différences constatées entre les sources nationales et internationales pour des statistiques identiques peuvent engendrer une grande confusion parmi les utilisateurs de données. De même, lorsque des données provenant de différents États membres sont présentées dans un même tableau, les utilisateurs s'attendent à ce qu'elles soient comparables. Si tel n'est pas le cas, les raisons doivent leur être correctement explicitées.

Une comparabilité accrue des données entre les pays est possible grâce à l'adoption de concepts, de méthodes et de classifications cohérents. Ce processus est appelé «harmonisation statistique». L'harmonisation nécessite un accord sur des classifications, méthodes et systèmes statistiques communs. Il s'agit d'un processus long et coûteux qui suppose en général une vaste consultation. Par conséquent, dans les pays en développement, l'harmonisation se concentre en général sur les statistiques dans les domaines politiques clés de l'intégration régionale. Les statistiques du commerce extérieur des biens et les statistiques des prix sont souvent prioritaires étant donné que celles-ci, en particulier les données commerciales, sont au centre des accords de commerce régionaux.

En Europe, le processus d'intégration économique et monétaire a favorisé la mise en place d'un Système statistique européen (SSE). Le processus d'harmonisation économique et juridique des statistiques de nombreuses régions en développement est largement comparable. Les défis relatifs à la coordination sont au moins aussi importants qu'ils ne l'ont été en Europe. Toutefois, les ressources financières et la disponibilité d'un personnel compétent sont beaucoup plus limitées.

La majorité des organisations de développement régional disposent d'un certain nombre de statisticiens. Les fonctions de l'unité statistique peuvent aller de la simple dispense de conseils aux décideurs de l'organisation à la coordination de la production de statistiques harmonisées au plan régional. Les organisations régionales de l'ONU (par exemple la CEPALC ou l'UNECE) disposent également de fonctions statistiques et, dans certains cas, organisent des activités statistiques régionales.

Encadré 2.12: Sélection d'organisations régionales ayant des activités statistiques

Afrique	<u>BAD</u>	Banque africaine de développement
	<u>AFRISTAT</u>	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
	<u>UA</u>	Union africaine
	<u>BCEAO</u>	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
	<u>BEAC</u>	Banque des États de l'Afrique Centrale
	<u>CEMAC</u>	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
	<u>COMESA</u>	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
Amérique	<u>ECOWAS</u>	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
	<u>SADC</u>	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
	<u>UEMOA</u>	Union économique et monétaire Ouest Africaine
	<u>BID</u>	Banque interaméricaine de développement
	<u>CAN</u>	Communauté andine
Asie	<u>MERCOSUR</u>	Marché commun du Sud
	<u>SIECA</u>	Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique centraméricaine
	<u>CARICOM</u>	Communauté caribéenne
Europe	<u>BAD</u>	Banque asiatique de développement
	<u>ANASE</u>	Association des nations de l'Asie du Sud Est
	<u>Eurostat</u>	Office statistique de l'Union européenne
Pacifique	<u>SSE</u>	Système statistique européen
	<u>CEI STAT</u>	Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants
	<u>CPS</u>	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Les organisations régionales de l'ONU ne sont pas incluses.

Lorsqu'il y a peu de professionnels dans chaque État membre qui ont besoin d'une formation spécifique, il pourra être plus efficace d'organiser les sessions de formation au niveau régional. On peut citer comme exemple les formations aux logiciels spécialisés dans des domaines statistiques spécifiques, par exemple le commerce extérieur ou les comptes nationaux. Les organisations régionales peuvent coordonner les programmes de formation pour répondre aux besoins des INS des États membres. L'adoption d'un logiciel de traitement statistique commun permet également des économies d'échelle au niveau du développement, de l'installation, de la maintenance et de la formation. Différentes dispositions institutionnelles ont été adoptées dans plusieurs régions pour la formation dans le domaine statistique. Cette question est étudiée plus en détail à la [section C.8.6](#).

Encadré 2.13: Un organisme régional avec un objectif exclusivement statistique: Afristat

Afristat – l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne – met en avant une organisation régionale avec un objectif exclusivement statistique. Créé en 1993 par les 14 membres de la zone franc CFA, [Afristat](#) compte 19 États membres. Son siège se trouve à Bamako, au Mali.

L'objectif d'Afristat consiste à soutenir le développement des statistiques dans ses États membres, à savoir principalement des statistiques économiques, sociales et environnementales. L'organisation fournit des services de conseil aux instituts nationaux de statistique de ses États membres. Elle dispose d'un pouvoir statutaire en termes d'harmonisation des concepts, des normes et des méthodes statistiques. Ses responsabilités incluent l'évaluation institutionnelle des SSN de ses membres.

Afristat répond au besoin d'intégration économique régionale, grâce au soutien qu'il apporte à la compilation d'informations statistiques comparables. Les États membres définissent un programme de travail, lequel est mis en œuvre par des opérations de collecte, de traitement et de diffusion d'informations statistiques et leur analyse économique.

Signée par 18 pays africains et 2 de l'UE, la déclaration de Bamako de 2007 s'appuie sur le rôle de coordination d'Afristat pour:

- améliorer la coordination et la programmation des activités statistiques;
- développer des programmes statistiques concertés adaptés aux stratégies nationales;
- améliorer l'efficacité de l'aide technique;
- améliorer le suivi du développement statistique en Afrique.

Pour en savoir plus...

[AFRISTAT](#) Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne

[Déclaration de Bamako](#)

Encadré 2.14: L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) : un exemple d'organisations régionales dotées d'un volet statistique

L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) fournit un exemple des fonctions statistiques d'une organisation régionale. Huit États d'Afrique de l'Ouest, qui partageaient déjà une monnaie commune, ont décidé en 1994 d'accroître leur intégration économique en signant un traité créant l'UEMOA. Ce traité prévoit un contrôle multilatéral de huit indicateurs statistiques destinés à évaluer la convergence des politiques. Les quatre indicateurs statistiques suivants ont été considérés comme les plus importants:

- excédent/déficit budgétaire en % du PIB nominal;
- taux d'inflation annuel;
- dette publique en % du PIB nominal;
- arriérés de paiements annuels.

Les données statistiques doivent être comparables dans les huit États membres. La Commission de l'UEMOA soutient ses États membres dans l'harmonisation des données statistiques utilisées pour produire ces indicateurs. Elle a bénéficié des programmes de soutien à l'intégration régionale de l'UE.

L'UEMOA finance une amélioration du système statistique régional. Ce programme vise à (i) améliorer, harmoniser et moderniser la production statistique régionale; (ii) mettre en œuvre et rendre opérationnelles les dispositions institutionnelles relatives au suivi dans chaque domaine; (iii) renforcer les capacités institutionnelles et techniques de la Commission de l'UEMOA dans le domaine de la statistique. Ces actions doivent être mises en œuvre dans le cadre de ce programme statistique horizontal, qui comprend une structure en 4 axes:

- i. le renforcement des convergences des politiques;
- ii. la pauvreté et la cohésion sociale (suivi des DSRP et des OMD à l'échelle régionale);
- iii. la mise en place d'un marché commun;
- iv. un soutien institutionnel.

Parmi les activités concrètes, citons: l'adoption d'un indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) (voir l'[encadré 12.2](#)); la publication d'un indice des prix à la consommation régional sous la forme de notes mensuelles et semestrielles; la production et la publication de rapports semestriels sur la mise en œuvre du système de suivi multilatéral; l'adoption de méthodologies pour le calcul du produit intérieur brut (PIB); la création d'une base de données sur la compétitivité; l'harmonisation des statistiques sectorielles, sociales et environnementales; la création d'un répertoire d'entreprises régional; et l'encouragement de statistiques sexospécifiques et de gouvernance.

En octobre 2010, l'UEMOA a établi un Centre statistique régional qui centralise les activités statistiques de la Commission de l'UEMOA et contribue à améliorer la qualité des statistiques régionales.

**Statistiques et indicateurs
dans le processus d'aide
au développement de la
Commission européenne**

B.3

B.3. Statistiques et indicateurs dans le processus d'aide au développement de la Commission européenne

Le chapitre en bref

- Le présent chapitre débute par une présentation de la typologie des indicateurs utilisés par la Commission européenne. Il est utile de comprendre les types d'indicateurs utilisés pour mesurer différents phénomènes.
- La [section B.3.2](#) explique pourquoi les indicateurs et les statistiques sont nécessaires à toutes les étapes de l'action de coopération de la Commission. Le calcul du budget «coopération» attribué par la Commission européenne à un pays donné est fondé sur un ensemble d'indicateurs. La décision définissant les secteurs et les zones à soutenir requiert également l'analyse d'indicateurs permettant d'identifier les besoins spécifiques, les faiblesses et les points forts. Le choix des activités à entreprendre dans un secteur donné est également fondé sur les informations fournies par les indicateurs sectoriels. Enfin, des indicateurs sont nécessaires pour informer les citoyens des pays donateurs et bénéficiaires des résultats de l'aide au développement.

B.3.1. Le rôle et l'importance des statistiques et des indicateurs dans le contexte de l'aide au développement

L'aide au développement attribuée à un pays est calculée sur la base d'un certain nombre d'indicateurs. [L'accord de Cotonou](#) fait référence au calcul des allocations indicatives pluriannuelles sur la base des besoins et de critères de performances standard, objectifs et transparents. [Le Consensus européen pour le développement](#) s'est aussi engagé à ce que les ressources attribuées à chaque pays soient fondées sur des critères objectifs et transparents. Ainsi, le besoin de statistiques de qualité se fait sentir avant que le cycle des opérations ne commence.

Au cours de ces dernières années, l'accent a été davantage mis sur l'efficacité de l'aide au développement. Dans ce contexte, la nécessité de disposer de statistiques fiables s'est fortement accrue, non seulement pour le suivi des activités, mais également pour l'évaluation des résultats. La [Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide](#) met l'accent sur la «[gestion axée sur les résultats en termes de développement](#)» ([GRD](#)) (EN), à savoir une gestion et une mise en place de l'aide d'une manière qui se concentre sur les résultats souhaités et qui utilise diverses informations pour améliorer la prise de décision. Le [Programme d'action d'Accra](#) (PAA) renforce l'engagement des donateurs à travailler par l'intermédiaire des systèmes nationaux de chaque pays destinataire sur la base de ses propres objectifs de développement, tout en augmentant

la valeur monétaire de l'aide. L'existence de cadres de création de rapports et d'évaluation orientés vers les résultats dans les pays partenaires et le renforcement des liens entre les stratégies de développement et les processus budgétaires sont au cœur de ce processus. Les conditions devraient être fondées sur les propres objectifs de développement du pays. Le [Forum de haut niveau de Busan sur l'efficacité de l'aide](#) a déclaré que des cadres et plateformes de résultats transparents et pilotés par les pays à leur propre niveau seront adoptés comme outils communs pour s'en servir pour l'évaluation des performances, laquelle reposera sur un nombre raisonnable d'indicateurs de produits et de résultats, élaborés d'après les priorités et objectifs de développement des pays en développement.

Ce processus a été soutenu par les donateurs et les pays partenaires, dans le but de proposer une aide toujours plus importante et performante, et d'augmenter son efficacité en termes d'impact dans les secteurs prioritaires. Cela signifie que les mesures «traditionnelles» de l'aide directe (comme le nombre d'hommes/jour ou le budget alloué à un projet d'aide spécifique) et les résultats directement mesurables (comme le nombre de lits dans les hôpitaux, le nombre d'infirmières qualifiées) ont déjà été partiellement complétés et remplacés par de nouveaux indicateurs; les principaux indicateurs doivent exploiter les résultats du point de vue du bénéficiaire (p.ex. l'accès aux services médicaux de base) et l'impact global d'une activité d'aide (p.ex. diminution des taux de décès provenant de maladies guérissables) en utilisant dans la mesure du possible les propres systèmes de mesure de résultats du pays et la propre stratégie de développement du pays. À Busan, les donateurs se sont engagés à utiliser au minimum des cadres supplémentaires, en s'abstenant de demander la mise en place d'indicateurs de performance qui ne correspondent pas aux propres stratégies nationales de développement.

Pour un suivi et une évaluation (S&E) approfondis des activités et des projets, il convient de disposer de données de qualité. Ces données doivent être appropriées pour la tâche en question: elles doivent être pertinentes, fiables et disponibles lorsque cela est nécessaire et prévu. Pour pouvoir suivre les évolutions dans le temps, les données doivent être comparables entre périodes. Pour pouvoir établir des points et mesures de référence, les données doivent être comparables entre les pays et les régions.

L'importance de la qualité des données et des indicateurs va bien au-delà de l'efficacité du S&E. La qualité des statistiques est vitale pour l'élaboration de politiques de développement fondées sur des données probantes. Les statistiques de qualité sont essentielles pour les priorités contenues dans les stratégies nationales de développement et dans les documents de stratégie par pays/régionaux. [L'Agenda d'action Accra](#) (AAA) a renforcé l'engagement des donateurs à travailler par l'intermédiaire du système national de chaque pays destinataire sur la base de ses propres objectifs de

développement, tout en augmentant la valeur monétaire de l'aide. Les cadres de création de rapports et d'évaluation orientés vers les résultats et le renforcement des liens entre les stratégies de développement et les processus budgétaires sont au cœur de ce processus.

L'existence et l'utilisation d'indicateurs de qualité pertinents soutiennent le développement de politiques et d'institutions propres au pays et que celui-ci s'approprie. La qualité des statistiques est essentielle à l'efficacité de l'administration publique. Les statistiques de qualité, lorsqu'elles bénéficient de la confiance du public, augmentent la transparence et favorisent la responsabilisation du gouvernement.

Des statistiques pertinentes et fiables sont cruciales pour une bonne gouvernance. Elles permettent d'élaborer des politiques en connaissance de cause, de renforcer la responsabilisation des gouvernements nationaux, d'augmenter la transparence en ce qui concerne les politiques de développement et leur performance et fournissent une base factuelle permettant de débattre de ces politiques en public. La disponibilité et la fiabilité de statistiques pertinentes et la capacité des pays à établir celles-ci doivent donc occuper une place centrale dans le soutien de l'UE à une bonne gouvernance, une transparence et une responsabilisation (pour plus d'informations sur le concept de qualité en statistique, voir la [section C.5.3](#)).

Pour garantir la fiabilité des statistiques, il est important de soutenir la qualité de la gouvernance statistique dans les pays bénéficiaires. Les [Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations unies](#), ainsi que les adaptations régionales de ceux-ci ([Charte africaine de la statistique](#); [Code of Good Practice in Statistics for Latin America and the Caribbean](#)) (Code des bonnes pratiques de la statistique pour l'Amérique latine et les Caraïbes), se trouvent au cœur des systèmes statistiques efficaces et fiables (voir [section B.2.1](#) pour des informations plus détaillées).

Dans le [document final de la réunion du Forum de haut niveau de Busan](#), les bénéficiaires et les donateurs de l'aide au développement s'engagent à évaluer leurs systèmes nationaux conjointement. Lorsqu'une pleine utilisation des systèmes nationaux n'est pas possible, le/les donateur(s) discutera/discuteront de ce qui serait indispensable pour évoluer vers une pleine utilisation, y compris grâce à la mobilisation d'une assistance ou à des changements nécessaires en appui aux systèmes. L'utilisation et le renforcement des systèmes nationaux devraient s'intégrer dans le cadre général du développement de capacités nationales pour des résultats durables.

B.3.2. Typologie des indicateurs de développement

Travailler par le biais des propres cadres d'évaluation des performances des pays bénéficiaires exige l'existence et le bon fonctionnement de systèmes nationaux qui fournissent

les indicateurs requis pour définir des points de référence, effectuer le suivi des progrès, mesurer les résultats et évaluer l'impact de la stratégie nationale de développement.

Parallèlement à l'évaluation conjointe avec les pays bénéficiaires par le biais des systèmes nationaux, l'UE établit un cadre de création des rapports et d'évaluation orienté vers les résultats afin de surveiller et d'évaluer les performances et impacts des politiques extérieures et instruments de développement de l'UE.

L'utilisation d'indicateurs de résultat (indicateurs pour la mesure des performances) soigneusement choisis est cruciale pour permettre aux partenaires de développement et aux pays partenaires de mettre en œuvre une démarche axée sur les performances.

Pour classer un indicateur conformément à l'état ou à l'événement mesuré, la Commission européenne fait appel à la [typologie OCDE-CAD](#) selon laquelle chaque indicateur mesure un «apport», un «produit», un «résultat» ou un «impact». Chaque indicateur n'appartient qu'à une et une seule de ces quatre catégories.

Ces types d'indicateurs sont tous pertinents pour les décideurs politiques et les acteurs du développement. Un diagnostic complet des progrès et des points faibles d'un secteur (ou d'un programme, projet ou pays) nécessitera un ensemble d'indicateurs incluant les quatre types identifiés.

- **Les indicateurs d'apport** mesurent les ressources financières, administratives et réglementaires (souvent appelées «processus») fournies par le gouvernement et les donateurs. Il est nécessaire d'établir un lien entre les ressources utilisées et les résultats obtenus afin d'évaluer l'efficacité des actions entreprises. *Exemples: part du budget dédiée aux dépenses d'éducation, assistance technique en personnes/jour fournie.*
- **Les indicateurs de produit** mesurent les effets immédiats et concrets des mesures prises et les ressources utilisées. *Exemples: nombre d'écoles construites, nombre de professeurs formés.*
- **Les indicateurs de résultat** mesurent les résultats au niveau des bénéficiaires. C'est pour cela que l'on parle «d'indicateurs de résultats». *Exemples: inscriptions à l'école, pourcentage de filles parmi les enfants en première année d'école primaire.*
- **Les indicateurs d'impact** mesurent les conséquences des résultats. Ils mesurent les objectifs généraux en termes de développement national et de réduction de la pauvreté. *Exemples: taux d'alphabétisation ou de chômage.*

L'[encadré 3.1](#) présente les principales caractéristiques de cette typologie.

Encadré 3.1: Typologie des indicateurs

Mesure les conséquences des résultats en termes d'objectifs plus vastes (par exemple, taux d'alphabétisation, l'amélioration de la santé, le taux d'emploi). La définition couvre les effets plus larges des résultats mais il peut également y avoir des impacts de plus haut niveau liés à des objectifs plus généraux comme la croissance et la pauvreté des revenus.



Mesure les résultats au niveau des bénéficiaires (par exemple, les taux d'inscription bruts dans les écoles primaires, les vaccinations, le taux d'inscription aux formations professionnelles, la proportion des diplômés de la formation professionnelle qui obtiennent un emploi après la formation). La définition couvre les résultats de l'utilisation des biens et des services produits par le secteur public - c'est là que l'offre est confrontée à la demande.



Mesure les effets immédiats et concrets des ressources utilisées et des mesures prises (par exemple, les écoles construites, les professeurs employés, les infirmières formées, les professeurs formés, le nombre d'écoles et de centres de formation construits/rénovés/équipés). La définition des produits couvrent les biens et les services «produits» ou «fournis» par le secteur public avec les apports.



Mesure les ressources financières fournies et les mesures administratives et réglementaires prises, par exemple les ressources allouées, les ressources utilisées, les mesures prises, les lois adoptées. La définition des apports peut être traitée très largement, couvrant dans certains cas ce que l'on appelle souvent des «indicateurs de processus».

D'autres donateurs pourront utiliser des définitions divergentes des différents types d'indicateurs. Par exemple, certains donateurs utilisent le terme «résultat» pour désigner ce que la typologie susmentionnée appelle «impact». Avant de discuter avec les gouvernements ou les donateurs au sujet des types d'indicateurs à utiliser pour prendre des décisions relatives aux dépenses, il est crucial de clarifier les concepts sous-jacents à la terminologie.

Le guide d'EuropeAid : «[Le pilotage des politiques – Rôle et utilisation des indicateurs pour la mesure des performances](#)» (2011) est axé sur les indicateurs de résultat pour mesurer l'impact des politiques, améliorer les processus de décision et communiquer au grand public l'impact des politiques. Le Guide d'EuropeAid sur des indicateurs pour la mesure des performances souligne qu'il n'existe pas d'outils standard ou d'indicateurs prédéfinis respectant les particularités et les priorités de chaque pays partenaire. Il propose une méthode articulée en trois étapes pour sélectionner les indicateurs sectoriels:

- Quelle est l'information dont on souhaite disposer pour éclairer ou refléter les aspects précis et les défis de la politique sur lesquels on veut
- Vérifier si les indicateurs pertinents au regard de la formulation des besoins disposent des qualités requises pour permettre de fixer des cibles, de suivre des progressions et d'être disponibles en temps voulu.
- Formaliser les indicateurs retenus sous forme de fiche descriptive visant à donner l'ensemble des informations concernant le calcul de l'indicateur, à documenter les sources utilisées, à émettre des restrictions éventuelles liées à la qualité des sources et à donner brièvement la façon dont l'indicateur peut être utilisé et interprété.

Il fournit un cadre pratique pour la mesure des performances dans le contexte des politiques de coopération, notamment la définition des matrices d'indicateurs (Performance Assessment Framework; PAF, en anglais) et la sélection d'indicateurs fondés sur les principaux objectifs des politiques

et la pertinence des indicateurs pour les utilisateurs. Ce guide peut être utilisé par les pays en développement pour définir ou améliorer leur cadres de mesure de la performance. Il fournit également des recommandations aux services de l'UE pour développer et définir leurs propres cadres de mesure de la performance pour les politiques de développement, leurs mesures et interventions.

Le Guide d'EuropeAid sur les indicateurs pour la mesure des performances souligne que les données à la base de la démarche de mesure de la performance doivent être discutées conjointement avec les résultats de la politique.

Il donne aussi un certain nombre d'exemples pratiques et de commentaires sur les défis à relever lors de la définition et de la mise en œuvre des cadres de mesure de la performance dans un contexte de coopération au développement, qui illustrent les principaux concepts et dimensions de la qualité des données statistiques.

Des indicateurs peuvent également être répertoriés par l'utilisation qui en est faite dans le cycle de programme de la Commission européenne. Nous pouvons identifier trois groupes: le groupe A suit la progression globale au niveau du pays, le groupe B est utilisé au niveau du secteur, souvent pour les programmes sectoriels, et le groupe C concerne les indicateurs d'efficacité de l'aide.

Encadré 3.2: Typologie selon l'utilisation des indicateurs

- A. Indicateurs utilisés pour décrire les événements au niveau national et régional et qui sont utiles pour les politiques. Ils sont capables de décrire le contexte d'un secteur et de mesurer ses mutations. Cette catégorie inclut les 10 indicateurs de pauvreté et indicateurs macro proposés par la DG EuropeAid (voir [section B.3.2](#)), les OMD, les indicateurs centraux IDA 14 de la Banque mondiale, etc.
- B. Indicateurs utilisés pour suivre ce qui se passe au niveau du programme ou du projet et pour son évaluation. Ces indicateurs se trouvent en général dans un cadre logique pour un programme ou un projet et dans les programmes de soutien budgétaire. Pour les programmes/projets, ils seront souvent propres à un secteur et peuvent être adaptés à l'action individuelle.
- C. Indicateurs utilisés pour le «reporting» et la responsabilisation des pays et des donateurs par rapport à leurs engagements. Ceux-ci incluent les indicateurs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (voir [section B.1.4](#)). En principe, les indicateurs des OMD pourraient être considérés comme faisant partie de ce groupe, mais en pratique, ils ne peuvent pas être utilisés pour responsabiliser les pays ou les donateurs.

Pour en savoir plus...

- Commission européenne: [Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement](#) (2011)
- [Consensus européen pour le développement](#) (2006)
- [Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan](#) (2011)
- [Programme d'action d'Accra \(2008\)](#)
- [Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide](#) (2005)
- [Gestion axée sur les résultats de développement](#) (EN)
- [L'Accord de partenariat de Cotonou](#) (seconde révision, 2010)
- EuropeAid: [Le pilotage des politiques – Rôle et utilisation des indicateurs pour la mesure des performances](#) (2011)
- Programme des Nations Unies pour le développement : [Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement](#) (2009)
- Gestion axée sur les résultats de développement: [Document de référence: Les bonnes pratiques émergentes pour une gestion axée sur les résultats de développement \(3e Edition\)](#) (2008)
- OCDE-Comité d'aide au développement (CAD) : [Réseau pour l'évaluation du développement](#) (EN) ; [Typologie des indicateurs : Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats](#) (2002)

B.3.3. Indicateurs et statistiques à utiliser dans le cycle des projets de coopération au développement de la Commission européenne

B.3.3.1 Les statistiques et le budget de l'aide au développement par pays

Aucours des dernières années, les politiques de développement de la Commission européenne ont subi de profondes mises à jour et un recentrage. Les communications publiées par la Commission européenne en 2011 intitulées «[Le Programme pour le changement](#)» et «[La future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers](#)» sont axées sur des pays qui ont le plus besoin d'aide et sur des questions clés comme l'efficacité de l'aide, l'orientation vers les résultats, l'appropriation par les pays, la coordination des donateurs et la transparence de l'aide. Ces thèmes sont cohérents avec les principes de «[La gestion axée sur les résultats](#)» (EN) et les engagements de la [Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide](#) (2005), le [Programme d'action d'Accra](#) (2008) et le [Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Busan](#) (2011) (voir chapitre B.1).

Le «Programme pour le changement» déclare que l'UE doit cibler ses ressources là où elles s'avèrent les plus nécessaires pour réduire la pauvreté et sont susceptibles d'exercer l'impact le plus élevé. Il est donc crucial que l'UE adopte une approche différenciée des modalités d'aide et des partenariats pour maximiser l'impact et l'efficacité de son aide. L'UE doit octroyer davantage de fonds aux pays tout en

reconnaissant l'importance d'un soutien au développement dans son propre voisinage et en Afrique subsaharienne. L'UE travaillera avec les pays partenaires et d'autres donateurs sur la responsabilisation et la transparence, y compris le renforcement des capacités statistiques. L'UE est engagée à travailler via les propres systèmes de suivi, d'évaluation et de mesure des performances des pays en développement. Le «Programme pour le changement» est présenté de manière plus détaillée à la [section B.1.5.1](#).

Encadré 3.3: Le «Programme pour le changement» et l'allocation des ressources par pays

Le «Programme pour le changement» définit que l'UE doit moduler son aide au développement en fonction:

- **des besoins du pays:** ils sont évalués à l'aide de plusieurs indicateurs, qui intègrent notamment le développement économique, social et humain et la trajectoire de croissance, ainsi que d'indicateurs de vulnérabilité et de fragilité;
- **des capacités:** elles sont évaluées au regard de la capacité du pays à générer suffisamment de ressources financières, notamment des ressources nationales, et de son accès à d'autres sources de financement tels que les marchés internationaux, les investisseurs privés ou des ressources naturelles. Les capacités d'absorption doivent également être prises en compte;
- **des engagements du pays et de ses résultats:** il convient d'apprécier positivement les investissements d'un pays dans l'éducation, la santé et la protection sociale, ses progrès en matière d'environnement, de démocratie et de bonne gouvernance et la solidité de ses politiques économique et budgétaire, notamment la gestion des finances;
- **de l'impact potentiel de l'aide de l'UE:** il est évalué à l'aune de deux objectifs transversaux:
 1. accroître la mesure dans laquelle la coopération de l'UE peut promouvoir et soutenir les réformes politiques, économiques, sociales et environnementales menées dans les pays partenaires;
 2. renforcer l'effet de levier que l'aide de l'UE est susceptible d'exercer sur d'autres sources de financement du développement, notamment les investisseurs privés.

Communication COM(2011) 637 : [Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement](#)

Plusieurs des critères du Programme pour le changement requièrent des informations sur une série d'indicateurs pour les décisions relatives à l'allocation des ressources et devant servir de points de référence pour évaluer les performances. La demande de statistiques concernant un pays partenaire se fait donc sentir avant que le cycle des opérations ne commence. Tant l'[accord de Cotonou](#) que l'[instrument de coopération au développement](#) font explicitement référence au calcul des allocations indicatives pluriannuelles en fonction des besoins et de critères de performances. Le [Consensus européen pour le développement](#) contient également l'engagement pris par la Commission européenne de décider des ressources attribuées à chaque pays en fonction d'objectifs et de critères de transparence..

Encadré 3.4: L'accord de Cotonou et l'allocation des ressources par pays

1) L'allocation des ressources indicatives entre les pays ACP doit se fonder sur des besoins et critères de performances standard, objectifs et transparents. Dans ce cadre:

a) les besoins sont évalués sur la base de critères concernant le revenu par habitant, l'importance de la population, les indicateurs sociaux, le niveau d'endettement et la vulnérabilité aux chocs exogènes. Un traitement spécial est accordé aux États ACP les moins développés et la vulnérabilité des pays ACP enclavés ou insulaires est dûment prise en considération. En outre, il est tenu compte des difficultés particulières des pays sortant de conflits et de catastrophes naturelles; et

b) les performances sont évaluées sur la base de critères concernant la gouvernance, l'état d'avancement de la mise en œuvre des réformes institutionnelles, les performances du pays en matière d'utilisation des ressources, la mise en œuvre effective des opérations en cours, l'atténuation ou la réduction de la pauvreté, les progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, les mesures de développement durable et les performances en matière de politique macroéconomique et sectorielle.

2) Les ressources allouées sont constituées comme suit:

a) une allocation programmable destinée à couvrir le soutien macroéconomique, les politiques sectorielles, les programmes et projets qui soutiennent les domaines centraux et non centraux de l'assistance communautaire. L'allocation programmable facilite la programmation à long terme de l'aide communautaire pour le pays concerné. Conjointes à d'autres ressources communautaires éventuelles, ces allocations constituent le fondement de l'élaboration du programme indicatif du pays concerné; et

b) une allocation destinée à couvrir les besoins imprévus comme ceux définis aux articles 66, 68, 72, 72a et 73 de cet Accord, accessible conformément aux conditions définies à ces Articles, lorsque ce soutien ne peut être financé par le budget de l'Union.

[Seconde révision de l'Accord de partenariat de Cotonou \(2010\), Annexe IV, article 3, points 1\) et 2\)](#)

En coopération avec EuropeAid, le Service européen pour l'action extérieure a publié des instructions relatives à la programmation du 11e Fonds européen de développement (FED) et de l'Instrument de coopération de développement (ICD) pour la période 2014-2020. Le FED finance les programmes de développement de la Commission européenne pour les pays partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), tandis que l'ICD soutient la coopération avec les pays partenaires en Amérique latine, en Asie et en Asie centrale ainsi que dans la région du Golfe et en Afrique du Sud. Par ailleurs, l'ICD soutient plusieurs programmes thématiques au profit de tous les pays en développement.

Les instructions de programmation du FED et de l'ICD instaurent une procédure de programmation simplifiée pour la coopération au développement bilatérale de l'UE avec les pays et régions partenaires. Dans la mesure du possible, la procédure de programmation se sert des documents existants de politiques nationales ou régionales à titre de principaux

documents de référence. Par conséquent, le Programme indicatif pluriannuel devrait devenir le document central de la procédure de programmation de chaque pays/région partenaire.

Au cours de la première phase de la procédure de programmation (2012), les délégations de l'UE effectuent une évaluation afin de savoir si le plan national/régional de développement constitue une base suffisante pour la programmation de l'assistance de l'UE. Il est préférable que l'évaluation soit effectuée conjointement avec les États membres de l'UE et les autres principaux partenaires de développement présents sur le terrain. La délégation de l'UE élabore une proposition des orientations d'ensemble de la réponse de l'UE en tenant compte de l'impact du calendrier/de la durée des cycles nationaux/régionaux de la programmation de l'assistance de l'UE en termes de l'établissement des phases et des séquences des périodes de programmation. L'utilisation des stratégies nationales/régionales de développement à la base de la programmation de l'UE n'implique pas que l'UE ne peut pas soutenir des domaines qui ne sont pas reflétés dans ces documents, afin d'encourager les politiques et actions dans des domaines qui sont considérés comme essentiels pour le développement du pays/de la région. Ces domaines peuvent comprendre l'environnement des entreprises, le paquet sur le changement climatique, les droits de l'homme et le renforcement de la responsabilisation.

Une **Programmation conjointe** est organisée lorsque l'UE et ses États membres se mettent d'accord pour adopter un document commun de programmation pluriannuelle pour leur soutien à un pays/une région partenaire. Pour optimiser l'efficacité de l'aide, les processus de programmation conjointe doivent inclure la Banque européenne d'investissement, d'autres institutions européennes de financement du développement et des donateurs tiers de l'UE qui sont engagés envers ces objectifs. La programmation conjointe requiert des analyse et réponse conjointes au plan de développement du pays/de la région partenaire. L'analyse doit être concise et se référer à l'analyse disponible. Le document de programmation conjointe doit comprendre l'identification des secteurs d'intervention, de la division nationale/régionale du travail et des allocations financières indicatives par secteur et donateur. Les dons et les prêts concessionnels doivent figurer dans le document de programmation conjointe. Même si le processus de programmation conjointe peut recouvrir plusieurs secteurs, il convient de respecter entièrement le principe de la concentration sur des secteurs pour définir l'appui de l'UE.

Dans la **deuxième phase de programmation**, un programme indicatif pluriannuel est élaboré pour les pays et régions qui peuvent prétendre à une aide bilatérale de l'UE. Le programme indicatif pluriannuel constitue le document central du processus de programmation pour tous les pays et régions qui reçoivent une allocation dans le cadre d'une aide bilatérale. L'avant-projet du programme indicatif pluriannuel

constitue la proposition des orientations d'ensemble de la réponse de l'UE ou du document de programmation conjointe. Il comprend les objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays/la région partenaire et les secteurs pour lesquels l'aide de l'UE est souhaitée, ainsi que le contexte/la justification et l'analyse sectorielle/thématique sous-tendant le choix des secteurs.

Le Programme indicatif pluriannuel définit:

- le montant indicatif attribué à chaque secteur;
- pour chaque secteur, les objectifs généraux et spécifiques;
- pour chaque objectif spécifique, les principaux résultats attendus;
- pour chaque résultat, les principaux indicateurs et, si possible, des cibles;
- le montant qu'il faut éventuellement mettre de côté pour répondre à des besoins spécifiques de situations après-crise/fragiles.

Le document indicatif pluriannuel doit indiquer les mesures générales et les mesures spécifiques pour chaque secteur que doit prendre le gouvernement national/l'organisation régionale partenaire pour atteindre les objectifs et résultats indiqués. Il doit aussi contenir un résumé succinct des politiques sectorielles et des engagements financiers du pays/de l'organisation régionale partenaire pour garantir la faisabilité et la viabilité de la réponse de l'UE. Les engagements en matière de politique sectorielle doivent aussi tenir compte des questions transversales: la promotion des droits de l'homme, l'égalité des sexes, la démocratie, la bonne gouvernance, les droits des enfants, les personnes handicapées, les peuples indigènes, la viabilité environnementale et la lutte contre le VIH/SIDA.

Lorsque c'est possible, les donateurs doivent se mettre d'accord sur l'utilisation des cadres de mesure des résultats du pays/de la région. Ces cadres doivent ordinairement inclure un nombre limité d'indicateurs convenus pour garantir la responsabilisation mutuelle et sur la base desquels il est possible d'évaluer tant les résultats accomplis par le donateur vers la réalisation des objectifs convenus que la performance du gouvernement/partenaire régional dans la mise en œuvre du plan national/régional de développement. Lorsque le système de mesure des résultats défini dans le plan national/régional de développement est insuffisant, il convient d'accorder un soutien pour renforcer le système au sein du secteur et/ou des programmes d'appui budgétaire sélectionnés dans le programme indicatif pluriannuel.

La pertinence et la fiabilité des indicateurs convenus revêtent une importance cruciale, tant pour la programmation que pour l'allocation nationale des ressources, afin d'établir des points de référence et des mesures des résultats. La méthodologie utilisée pour compiler ces indicateurs revêt donc une importance primordiale au même titre que la qualité des statistiques sous-jacentes et les capacités du pays/de la région partenaire pour produire celles-ci

Encadré 3.5: Le règlement portant établissement d'un Instrument de financement de la coopération au développement (ICD) et l'allocation des ressources par pays

Article 18 Cadre général de programmation et d'affectation des fonds

(1) En ce qui concerne les programmes géographiques, la Commission établit un document de stratégie et un programme indicatif pluriannuel pour chaque pays ou région partenaire, conformément à l'article 19, et adopte un programme d'action annuel pour chaque pays ou région partenaire, conformément à l'article 22.

En ce qui concerne les programmes thématiques, la Commission établit des documents de stratégie thématique, conformément à l'article 20, et adopte des programmes d'action, conformément à l'article 22.

Dans des circonstances exceptionnelles, l'appui de la Communauté peut aussi prendre la forme de mesures spécifiques non prévues dans les documents de stratégie et les programmes indicatifs pluriannuels, conformément à l'article 23.

(2) La Commission définit les dotations indicatives multi-annuelles au sein de chaque programme géographique en recourant à des critères d'affectation normalisés, objectifs et transparents reposant sur les besoins et les résultats des pays ou régions partenaires concernés, et en tenant compte, parallèlement aux spécificités des différents programmes, des difficultés particulières auxquelles doivent faire face les pays ou régions exposés à des crises, des conflits ou des catastrophes.

Les critères fondés sur les besoins incluent la population, le revenu par habitant et l'ampleur de la pauvreté, la répartition des revenus et le niveau de développement social. Les critères fondés sur les résultats incluent les progrès politiques, économiques et sociaux, les progrès en matière de bonne gouvernance et l'utilisation concrète de l'aide, et en particulier la manière dont un pays utilise les ressources peu abondantes, notamment les siennes propres, au bénéfice du développement.

[Règlement \(CE\) n° 1905/2006 portant établissement d'un Instrument de financement de la coopération au développement](#)

Encadré 3.6: Le Consensus européen pour le développement et l'allocation des ressources par pays

2.2. Des critères transparents pour l'allocation des ressources

64. À l'intérieur des enveloppes géographiques et thématiques globales, les ressources sont allouées et leur utilisation ultérieure examinée selon des critères normalisés, objectifs et transparents reposant sur les besoins et les résultats. Les difficultés particulières auxquelles sont confrontés les pays en crise, en proie à des conflits ou exposés aux catastrophes naturelles seront prises en compte, de même que la spécificité des différents programmes.

65. Les critères fondés sur les besoins ont trait à la population, au revenu par habitant et à l'étendue de la pauvreté, à la répartition des revenus et au niveau de développement social, tandis que les critères fondés sur les résultats concernent les progrès réalisés aux plans politique, économique et social, les progrès en matière de bonne gouvernance et d'utilisation efficace de l'aide, et en particulier la façon dont un pays utilise des ressources limitées pour le développement, en commençant par ses propres ressources.

Le [Consensus européen pour le développement \[Journal officiel C 46 de 24.2.2006\]](#)

Les «[Guidelines for the use of indicators in Country Strategy Papers \(directives d'utilisation des indicateurs dans les documents de stratégie pays\)](#)» de la Commission européenne (2002) ont posé les principes élémentaires de la définition et de l'utilisation des indicateurs. Ces directives ont clairement mentionné l'engagement de la Commission européenne d'être davantage orientée vers des résultats et, par conséquent, de se concentrer de plus en plus sur les indicateurs de résultats. En conséquence, 10 indicateurs de pauvreté clés ont été sélectionnés, pour l'essentiel des indicateurs définis pour suivre les progrès vers les OMD. Ces indicateurs sont disponibles sur la «base de données des pays tiers» d'Eurostat (voir [section B.3.4](#)).

Dans le document «[Measuring results: Improving National Statistics in IDA countries](#)» («[Mesure des résultats : Amélioration des statistiques nationales dans les pays IDA](#)») (2004), la Banque mondiale met en avant une liste de 14 indicateurs de résultats et d'impact pour chaque pays bénéficiant de prêts IDA.

La Banque africaine de développement mesure les progrès des pays par rapport aux résultats clés, en recourant à une liste évolutive de 12 des indicateurs IDA de la Banque mondiale ainsi que 6 indicateurs qui reflètent les priorités spécifiques des pays dans les domaines de la gouvernance, de l'intégration régionale, du développement du secteur privé, de l'agriculture et des technologies de l'information

Encadré 3.7: Comparaison d'ensembles d'indicateurs clés

Indicateurs clés	OMD	BM	CE	BAD
1. Proportion de la population disposant de moins de 1\$/jour en PPA ¹⁰	•	•	•	•
2. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	•		•	
3. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	•	•	•	•
4. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes âgées de 15 à 24 ans	•	•	•	
5. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	•	•	•	
6. Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	•		•	
7. Taux net de scolarisation dans le primaire	•		•	
8. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire	•	•	•	•
9. Proportion d'élèves achevant leurs études primaires	•	•	•	•
10. Proportion de la population ayant un accès durable à une source d'eau améliorée	•	•	•	•
11. Lignes fixes et téléphones mobiles pour 1000 habitants	•	•		•
12. Coût formel exigé pour la création d'une entreprise		•		•
13. Temps nécessaire pour la création d'une entreprise		•		•
14. Gestion des finances publiques		•		•
15. PIB par tête		•		•
16. Accès de la population rurale à une route toutes saisons		•		•
17. Taux d'électrification des ménages		•		•
18. Indicateurs mondiaux de gouvernance (score moyen)				•
19. Indice global de compétitivité				•
20. Indice des rendements des cultures de base				•
21. Part de l'Afrique dans le commerce international				•
22. Commerce des pays de l'ADF avec l'Afrique				•
23. Utilisateurs d'Internet (pour 1000 personnes)				•
Nombre total d'indicateurs	11	14	10	18

¹⁰ Parité de pouvoir d'achat

B.3.3.3 Les statistiques et l'appui budgétaire

L'appui budgétaire constitue un instrument majeur de la politique globale de développement de l'UE à l'égard des pays partenaires. L'appui budgétaire de l'UE n'est pas un chèque en blanc et n'est pas non plus accordé à tous les pays. Les «principes fondamentaux» sont importants et le dialogue sur les politiques à suivre joue un rôle crucial.

De plus, les critères d'admissibilité doivent être remplis avant et durant le programme et les conditions réunies avant que les paiements ne soient effectués. Cela permet d'utiliser les ressources aux fins prévues, d'atténuer les risques et de mettre en place des incitations pour améliorer les performances et les résultats. Nos pays partenaires sont ainsi également incités à améliorer leurs systèmes publics.

La Commission européenne ne met en œuvre l'appui budgétaire que dans les pays qui respectent les conditions d'éligibilité suivantes:

- une politique nationale de développement ou une stratégie de réforme sectorielle bien définie est en place;
- un cadre macroéconomique orienté vers la stabilité est en place;
- un programme pertinent et crédible d'amélioration de la gestion des finances publiques est en place.

Par ailleurs, «La future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers» introduit un nouveau critère d'admissibilité concernant la transparence et la supervision du budget. La disponibilité au public des informations budgétaires est un élément essentiel pour promouvoir plus de surveillance du budget et ainsi plus de redevabilité interne (voir le chapitre D.19 pour plus d'informations sur les statistiques des finances publiques et du secteur public).

L'appui budgétaire est uniquement déboursé quand les critères d'admissibilité sont atteints ainsi que d'autres conditions de performance agréées. Le respect des critères d'admissibilité et l'atteinte des conditions sont cruciaux afin de donner suffisamment d'assurances quant à l'utilisation des ressources, la mitigation des risques et l'existence d'incitations pour une plus grande performance. Quand la Commission juge que les progrès sont insuffisants, les déboursements sont suspendus jusqu'à ce que des mesures tangibles soient établies.

La communication intitulée «[La future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers](#)» (2011) confirme que l'appui budgétaire de l'UE devrait continuer à offrir un degré de prévisibilité élevé, à mettre fortement l'accent sur des stratégies de développement qui font l'objet d'une appropriation au niveau national et à utiliser des tranches liées aux performances. La Commission maintient son engagement en faveur d'opérations d'appui budgétaire axées sur les résultats et entend renforcer davantage l'évaluation des progrès accomplis et le suivi des résultats, notamment en utilisant des indicateurs de processus et de résultats.

L'UE devrait continuer à adopter une approche dynamique des critères d'admissibilité, en mettant l'accent sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies de réforme crédibles et pertinentes. La Commission européenne entend améliorer ses critères d'admissibilité et l'évaluation de ceux-ci ainsi que l'affectation des fonds.

L'appui budgétaire devrait continuer à combiner des tranches de base liées aux critères d'admissibilité et des tranches liées aux performances en fonction des progrès réalisés par rapport aux indicateurs en complément des critères d'admissibilité. Les indicateurs devraient provenir de la politique nationale et/ou sectorielle de développement de chaque pays et contenir une combinaison d'indicateurs de processus, de produits et de résultats. Les indicateurs et les cibles doivent être réexaminés dans le cadre de chaque examen annuel et éventuellement adaptés à la lumière des enseignements tirés.

La mise en place de l'appui budgétaire repose sur un cadre de conditionnalité et le dialogue politique et le début du processus nécessite donc des données de référence. L'appui budgétaire étant axé sur les résultats en termes de développement, des informations sont nécessaires pour pouvoir mesurer les résultats de l'appui budgétaire au niveau général et de la politique sectorielle. Des indicateurs de résultats et de produits pertinents et fiables, basés sur des statistiques, sont nécessaires pour vérifier la mesure dans laquelle le décaissement des tranches d'appui budgétaire peut s'effectuer.

Le pays partenaire devrait avoir mis en place un système crédible et opérationnel pour le suivi et l'évaluation des résultats. Si des faiblesses sont observées, des actions devraient être convenues pour renforcer le système de suivi et d'évaluation. La Commission européenne accorde une attention particulière aux éléments suivants:

- l'établissement d'un cadre institutionnel pour la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation;
- l'existence d'un plan de suivi et d'évaluation lié aux objectifs et aux processus clés du développement;
- la qualité, régularité et fiabilité des données, notamment des statistiques officielles, des systèmes d'information, des indicateurs et des rapports;
- le renforcement des capacités pour appuyer les fonctions de suivi et d'évaluation.

La Commission européenne évalue systématiquement la nécessité de renforcer les capacités pour améliorer les capacités des gouvernements nationaux partenaires à mettre en œuvre des politiques et fournir des services aux bénéficiaires finaux et encourager l'engagement actif des parties prenantes au niveau national. La Commission européenne devrait notamment évaluer les nécessités de renforcer le système statistique national et ses capacités à fournir des statistiques fiables nécessaires pour la formulation des politiques, le suivi et l'évaluation des performances. Le soutien du renforcement

des capacités repose sur la demande, est lié à des résultats clairs et s'effectue par le biais d'initiatives harmonisées et alignées.

B.3.3.4 Les statistiques et la phase d'identification

La réussite de la phase d'identification d'un projet ou d'un programme dépend aussi de l'utilisation d'indicateurs. Par rapport à l'ensemble d'indicateurs adoptés lors de la phase de programmation, l'ensemble d'indicateurs choisis pour cette phase d'identification aura tendance à considérer plus finement les particularités du secteur concerné.

La série d'indicateurs choisis permet de disposer de mesures de la situation dans le secteur où l'intervention de coopération doit avoir lieu. L'objectif principal de ces mesures consiste à identifier les besoins, les points forts et les points faibles du secteur et à faciliter le choix des activités et des cibles constituant le projet.

Dans le cas de programmes de soutien budgétaire, il est important de ne pas confondre les indicateurs qui fourniront ces informations cruciales sur les besoins, les points forts et les points faibles avec ceux utilisés pour les dépenses des tranches variables. En général, les indicateurs de dépenses constituent un sous-ensemble limité des indicateurs du secteur qui se concentrent sur quelques problèmes principaux considérés comme cruciaux pour évaluer les progrès réalisés par le gouvernement dans la réalisation des objectifs du programme.

Le processus pour atteindre la décision d'octroyer ou non un appui budgétaire implique:

- l'évaluation de l'engagement d'un pays envers les valeurs fondamentales des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. L'évaluation s'effectuera au sein du cadre de gestion des risques (catégorie de risque politique) pendant la phase d'identification et son suivi aura ensuite lieu au cours des phases de formulation et de mise en œuvre à l'aide du cadre de risque;
- l'évaluation de l'admissibilité en fonction des critères d'admissibilité (stratégie nationale/sectorielle de développement bien définie; cadre macroéconomique orienté vers la stabilité; programme pertinent et crédible d'amélioration de la gestion des finances publiques; transparence et supervision du budget). Cette évaluation sera effectuée pour tous les contrats d'appui budgétaire pendant les phases d'identification et de formulation. Elle sera aussi effectuée pendant la mise en œuvre, en complément des résultats de la tranche variable;
- l'évaluation des risques et la question de savoir si ceux-ci sont atténués par les mesures de réduction et les avantages attendus au cours des phases d'identification, de formulation et de mise en œuvre.

Les décisions relatives à l'importance de l'appui budgétaire reposeront sur une vaste évaluation qualitative des besoins et critères de performance suivants:

- les besoins de financement du pays partenaire, évalués sur la base du cadre fiscal à moyen terme et des stratégies nationales/sectorielles de développement;
- l'engagement du pays partenaire pour affecter les ressources budgétaires nationales conformément à la stratégie et aux objectifs de développement;
- l'efficacité, l'efficacité optimale et l'impact de la valeur ajoutée spécifique que l'appui budgétaire apportera pour atteindre les objectifs politiques du pays partenaire;
- les antécédents et les capacités d'absorption des décaissements passés et le degré de réalisation des objectifs convenus avec les opérations d'appui budgétaire;
- l'orientation vers les résultats de la stratégie de développement du pays partenaire, y compris un système de suivi.

B.3.3.5 Les statistiques et les phases de formulation et de mise en œuvre

L'ensemble d'indicateurs utilisé pour soutenir l'identification d'un projet ou d'un programme est en général également utile pour la phase de formulation. Toutefois, compte tenu des connaissances plus approfondies du domaine d'intervention à ce stade, de nouveaux indicateurs sont souvent ajoutés à l'ensemble, au fur et à mesure de la définition de nouveaux besoins d'informations sur des questions spécifiques. Cet ensemble d'indicateurs comprend les indicateurs qui vont constituer le cadre logique d'un projet.

En principe, l'ensemble d'indicateurs qui répond au besoin d'informations pour la formulation efficace du projet doit être le même ensemble d'indicateurs que celui utilisé par la suite pour le suivi de la mise en œuvre du projet. Certaines questions relatives aux programmes d'appui budgétaire doivent être prises en compte:

La formulation: toutes les fiches d'action du contrat d'appui budgétaire doivent respecter le même format et contenir les principales sections suivantes:

- la raison d'être, les objectifs et les avantages attendus du programme d'appui budgétaire constituent les orientations principales du cadre stratégique;
- l'évaluation du contexte national et de l'admissibilité à l'appui budgétaire, qui résume les principaux enjeux et résultats de l'évaluation des quatre critères d'admissibilité;
- la gestion des risques traite des principaux enjeux définis dans le cadre de gestion des risques et est axée sur une description des principaux risques et des mesures de réduction;
- la conception du programme traite des aspects de la mise en œuvre, notamment des avantages et résultats attendus, de l'intégralité du budget et du calendrier attendu des décaissements, de la coordination entre les parties prenantes et les donateurs, du suivi des performances, des

critères de décaissement, des mesures complémentaires (notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités, l'évaluation et le contrôle, la communication et la visibilité).

La mise en œuvre: un suivi et un dialogue réguliers constituent des éléments clés de toutes les opérations d'appui budgétaire. Il s'agit ici de veiller à favoriser l'appropriation et la responsabilisation au niveau national, de renforcer le travail d'équipe au sein des délégations de l'UE et parmi les bailleurs de fonds et d'accorder une attention à des actions adaptées en matière de communication et de visibilité.

Il y a lieu de conclure un programme d'appui budgétaire par la rédaction d'un rapport final. Les examens du programme final souligneront les objectifs initiaux du programme, les progrès et résultats atteints au cours de la mise en œuvre ainsi que les enseignements tirés. Ces examens ne constituent pas des évaluations formelles mais visent plutôt à offrir des contributions pour les futures opérations d'appui budgétaire et à améliorer la communication et la visibilité des résultats.

B.3.3.6 Les statistiques et la phase d'évaluation

Quatre séries d'indicateurs correspondent aux quatre étapes spécifiques du processus d'évaluation:

1. les *indicateurs* de contexte fournissent des informations sur les changements constatés dans le pays évalué, le lieu et l'assistance fournie;
2. les *indicateurs* de programme détaillent les ressources, la mise en œuvre, les résultats et, le cas échéant, les impacts d'une activité en cours;
3. les *indicateurs* d'évaluation, lorsqu'ils sont associés aux critères d'évaluation, permettent à l'évaluateur de formuler un jugement sur la pertinence, la cohérence et l'efficacité d'un programme et d'étayer les réponses aux questions d'évaluation;
4. les *indicateurs* de suivi sont inclus dans le système de suivi des programmes et sont parfois utilisés par les évaluateurs pour mesurer la mise en œuvre des programmes.

Un indicateur peut appartenir à plusieurs de ces séries et peut être utilisé dans diverses situations. Par exemple, un indicateur socio-économique pourra également être approprié comme indicateur d'impact d'un programme.

Les évaluations de la Commission européenne sur les pays recourent aux indicateurs de contexte. Ces indicateurs sont souvent conçus pour mettre en lumière les points saillants d'un contexte local sans toutefois permettre à l'évaluateur de procéder à des comparaisons entre pays et d'avoir une vue globale et normée de la situation du pays. Dans certains cas et pays, l'accent peut être mis sur des secteurs ou problèmes particuliers (p.ex. analyse de la pauvreté, de conflits). Les indicateurs de contexte comprennent:

- les indicateurs économiques: PIB, croissance, dette, balance des paiements;

- les indicateurs sociaux: population, chômage, niveau d'éducation, santé;
- les indicateurs de services aux populations: l'éducation, la santé, l'eau potable, l'électrification;
- autres: des indicateurs utilisés pour l'analyse de la pauvreté dans les pays ACP.

Les principaux indicateurs d'évaluation sont ceux qui fournissent les données nécessaires pour porter un jugement en appui des critères de jugement spécifiques. Un indicateur peut être établi spécifiquement pour une évaluation ou mesuré par le biais d'une enquête. Il peut aussi être tiré des bases de données de suivi, d'un cadre d'évaluation des performances ou de sources statistiques.

Un indicateur qualitatif mesure l'avis d'un groupe cible sur un sujet particulier, p.ex. la façon dont les parents perçoivent la possibilité pour leurs enfants de suivre un enseignement scolaire auprès d'un instituteur qualifié (très bien/bien/mitigé/faiblement/très faiblement). Un indicateur quantitatif donne des informations sur une question qui peut être mesurée ou comptée, p.ex. le nombre d'instituteurs qualifiés ou expérimentés. Il est possible de calculer un indicateur plus avancé (rapports, taux) à partir d'un indicateur quantitatif de base qui découle directement d'un processus de comptage, p.ex. les dépenses d'éducation par élève ou le nombre d'instituteurs expérimentés qualifiés par 1 000 enfants en âge d'école primaire. Lorsque les indicateurs mesurant directement ce qui est nécessaire aux fins de l'évaluation font défaut, on peut recourir à des indicateurs de substitution; il s'agit d'indicateurs qui mesurent des questions connexes et non directement la question évaluée mais donnent toujours des informations générales sur les évolutions et tendances.

Comme indiqué plus haut, les indicateurs peuvent appartenir à différentes catégories: les apports, les produits, les résultats ou les impacts. Lorsqu'une question d'évaluation concerne avant tout un résultat ou un impact, il y a tout lieu de vérifier si ce résultat ou cet impact a fait l'objet d'un suivi des performances. Dans ces cas-là, l'évaluation a recours aux indicateurs et données correspondants, qui fournissent aussi en général des données de référence. Les données de suivi des performances ne traitent toutefois pas des questions transversales, des facteurs de viabilité, des effets inattendus, de l'évolution des besoins ou problèmes, de la cohérence, etc.

Les indicateurs et cibles de performance sont souvent censés être SMART: Spécifique; Mesurable; Atteignable; Réaliste; Opportun (Timely en anglais).

Les indicateurs utilisés pour évaluer un effet ne sont pas en soi une mesure ou une preuve de cet effet. L'indicateur ne fait qu'informer sur des changements qui peuvent provenir soit de l'intervention (l'effet) soit d'autres causes. Ceci constitue notamment un défi pour les programmes d'appui budgétaire.

Il y a lieu d'effectuer des évaluations d'appui budgétaire tous les 5 à 7 ans, conjointement avec les autres donateurs qui apportent un appui budgétaire au pays partenaire à évaluer. L'évaluation d'appui budgétaire doit recourir à l'approche méthodologique définie par le groupe de gestion du CAD de l'OCDE en charge des évaluations d'appui budgétaire. Les donateurs doivent collaborer étroitement avec les ministères en charge des évaluations tout au long du processus qui aboutira aux évaluations et se tiendra pendant celles-ci. Les stipulations techniques et administratives des accords de financement et des protocoles d'accord doivent inclure des stipulations sur le calendrier et les modalités d'exécution des évaluations d'appui budgétaire. Elles doivent notamment garantir que des systèmes adaptés de suivi et de collecte de données (notamment des enquêtes auprès des ménages et autres selon le cas échéant) sont en place.

Les éléments clés de l'approche méthodologique sont les suivants:

1. le Cadre global d'évaluation qui énonce la séquence hypothétique d'effets des programmes d'appui budgétaire aux 5 niveaux analytiques inclus dans le cadre national général dans lequel l'appui budgétaire s'inscrit et avec lequel ils interagissent; et
2. l'approche en trois étapes:
 - i. l'évaluation des apports de l'appui budgétaire, leurs produits et leur contribution aux produits induits, à savoir les politiques publiques, les institutions, les dépenses et la fourniture de services de l'appui budgétaire;
 - ii. l'identification des résultats du développement (résultats et impacts économiques et sociaux aux niveaux macroéconomique et microéconomique) soutenus par les programmes d'appui budgétaire et les facteurs qui ont causé et/ou contribué à ces résultats et impacts, tant internes, c'est-à-dire liés aux politiques publiques, qu'externes;
 - iii. un examen des liens éventuels entre les produits induits identifiés et les facteurs déterminants des résultats et impacts. Un lien positif implique que le budget a contribué à la réalisation des résultats et impacts

Pour en savoir plus...

Initiatives au plan international

- [Quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide \(Busan\) \(2011\)](#)
- [Programme d'action d'Accra \(2008\)](#)
- [Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide \(2005\)](#)
- [Gestion axée sur les résultats de développement \(EN\)](#)

Législation européenne

- Communication de la Commission européenne COM(2011) 637 : [Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement](#)
- Communication de la Commission européenne COM(2011) 638 : [La future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers](#)
- [Règlement \(CE\) n° 1905/2006 portant établissement d'un Instrument de financement de la coopération au développement](#)

Service européen pour l'action extérieure et EuropeAid :

- Instructions relatives à la programmation du 11e Fonds européen de développement (FED) et de l'Instrument de coopération de développement (ICD) pour la période 2014 – 2020 (2012)
- Instructions relatives à la programmation de l'instrument européen de voisinage pour la période 2014 – 2020 (2012)

EuropeAid:

- [Part I Executive Guide \(Partie I – Résumé\); Part II Programming, Design and Management \(Partie II – Programmation, conception et gestion\); Part III Thematic Topics and Procedural Requirements \(Partie III – Thèmes et exigences de procédure\)](#)
- [Le pilotage des politiques – Rôle et utilisation des indicateurs pour la mesure des performances \(2011\)](#)
- [Méthodes de l'aide, Volume 1 – Lignes directrices – Gestion du cycle de projet](#) (... celles-ci sont actuellement en cours de révision; veuillez consulter le [site internet d'EuropeAid](#) pour obtenir les dernières informations)
- Section sur l'[Évaluation](#) sur le [site internet d'EuropeAid](#), y compris les informations relatives à la méthodologie et aux outils d'évaluation
- [Synthèse sur les indicateurs de contexte](#)
- [Evaluation of European Commission Support for statistics in third countries \(Évaluation du soutien de la Commission européenne à la statistique dans les pays tiers\) \(2007\)](#)
- [Tableau type "Country at a glance"](#)

Commission économique pour l'Europe des Nations unies

- Les guides '[Making data meaningful](#)' (EN): [Part 1: A guide to writing stories about numbers](#) (2009); [Part 2: A guide to presenting statistics](#); [Part 3: A guide to communicating with the media](#) (2011); [Part 4: A guide to improving statistical literacy \(Partie 4 – Un guide destiné à améliorer la maîtrise de la statistique\)](#)

B.3.4. La base de données d'Eurostat sur les indicateurs

Le [site Internet](#) et la [base de données](#) d'Eurostat fournissent un accès public aux données harmonisées élargies sur l'UE, la zone euro, les États membres de l'UE et les régions; certaines informations sont également fournies sur les pays de l'AELE, les États-Unis et le Japon, à des fins de comparaison.

Des données d'Eurostat sont également disponibles sur [les pays candidats et candidats potentiels \(CPC\)](#), sur [les pays Voisins d'Europe de l'Est \(VEE\) et sur la Russie](#). Les données sur les CPC et sur les VEE sont également accessibles via l'arborescence des données sur le site Internet d'Eurostat dans [«Base de données des statistiques»](#) - «Base de données» - «Statistiques générales et régionales» - «Pays hors UE». L'organisation des données et leur couverture reflètent celles d'Eurostat:

- Indicateurs clés sur les politiques de l'UE: indicateurs structurels
- Statistiques régionales (pays candidat/candidat potentiel uniquement)
- Économie et finances
- Population et conditions sociales
- Industrie, commerce et services
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Commerce extérieur
- Transport
- Environnement (pays candidat/candidat potentiel uniquement) et énergie
- Science et technologie.

Les données proviennent des pays et de COMEXT, la base de données sur le commerce extérieur de l'UE.

Les données sur les pays **méditerranéens** sont accessibles via la page du [Programme MEDSTAT](#) par le biais du menu ['Base de données'](#) ou dans l'arborescence des données dans [«Base de données des statistiques»](#) - «Base de données» - «Statistiques générales et régionales» - «Pays hors UE». Les données couvertes sont les suivantes:

- Économie et finances
- Population et conditions sociales
- Tourisme
- Agriculture
- Transport
- Environnement
- Énergie

La page Internet [Coopération internationale](#) d'Eurostat contient des informations sur la coopération d'Eurostat et l'assistance au développement des pays de l'[ACP \(Afrique, Caraïbes, Pacifique\)](#) et de l'[ALA \(Asie et Amérique latine\)](#).

Un outil s'intitulant «Base de données sur les pays tiers» fournit des données et des indicateurs pour l'Afrique, les Caraïbes, le Pacifique, certains pays sélectionnés d'Asie et d'Amérique latine, certains pays à haut revenu et d'autres pays tiers sélectionnés. Ces indicateurs comprennent notamment des données sur les 10 indicateurs de pauvreté et les indicateurs macroéconomiques «Country at a glance» (voir [section B.3.2](#)). L'accès à ces données est réservé aux agents de la Commission européenne et l'utilisation des données doit être interne à l'institution. L'[encadré 2.9](#) présente l'outil et ses points d'accès.

**La statistique: un thème
transversal pour les politiques
sectorielles**

B.4

B.4. La statistique: un thème transversal pour les politiques sectorielles

Le chapitre en bref

- La [section B.4.1](#) et la [section B.4.2](#) présentent quelques indicateurs internationaux qui ont une couverture intersectorielle et qui sont pertinents dans le cadre de l'aide au développement de la Commission européenne: les indicateurs OMD ([section B.4.1](#)) et des indicateurs permettant d'évaluer la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de la pauvreté ([section B.4.2](#)). Des exemples d'indicateurs de projets ou de programmes sont présentés dans la [partie D](#) du présent Guide.
- La [section B.4.3](#) fournit des références croisées entre les politiques sectorielles définies par la Commission et les activités statistiques.

Le mode de définition, de production et de coordination des indicateurs au niveau national, la manière dont ils sont communiqués aux organismes internationaux en charge d'indicateurs spécifiques dans la base de données mondiale, leur méthode d'adaptation pour permettre la comparaison avec les données d'autres pays et leur mode de représentation dans la base de données mondiale des OMD font notamment toujours débat. Ces questions concernent fondamentalement la disponibilité des données, la comparabilité et la prise en charge nationale des indicateurs.

B.4.1. Les Objectifs du Millénaire pour le développement et les cibles et indicateurs au-delà des OMD

B.4.1.1. Les Objectifs du Millénaire pour le développement, leurs cibles et leurs indicateurs

La [section B.1.1](#) expliquait comment les 8 objectifs de développement généraux exposés dans la Déclaration du Millénaire sont liés aux 21 cibles spécifiques à atteindre d'ici 2015, lesquelles sont mesurées par **60 indicateurs**.

L'[encadré 4.2](#) explique la relation entre l'Objectif 1 du Millénaire pour le développement, ses trois cibles associées et les neuf indicateurs utilisés pour mesurer la progression vers ces cibles. Le processus est répété pour chaque OMD. Le tableau complet figure sur le site de la DSNU (voir l'[encadré «Pour en savoir plus»](#) ci-dessous).

Par conséquent, la Déclaration du Millénaire exige que chaque pays produise périodiquement 60¹¹ indicateurs fondés sur des statistiques, la fréquence des données dépendant de l'indicateur et du niveau de développement du pays. Les données doivent servir de carte de développement pour illustrer comment les pays, les régions et le monde en développement dans son ensemble progressent en direction des Objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que les indicateurs OMD aient stimulé la demande et coordonné l'assistance internationale pour un renforcement durable des capacités statistiques nationales, ils ont également engendré des débats sur la quantité et la qualité des données et des métadonnées associées (la description des fondements des données) telles que représentées dans la base de données officielle. La préoccupation la plus fréquente concerne le manque de données sur les pays en développement dans la base de données, en particulier de données récentes.

¹¹ N.B.: certains indicateurs ne sont pas applicables à tous les pays (ex. le paludisme); d'autres indicateurs sont uniquement significatifs pour un suivi à un niveau régional ou mondial (ex. stocks de poissons, espèces menacées d'extinction).

Encadré 4.1: Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs

Objectifs et cibles de la Déclaration du Millénaire	Indicateurs pour le suivi des progrès
Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim	
Cible numéro 1: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion des personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1.1 Proportion de la population vivant avec moins de 1\$/jour (PPA ¹²) 1.2 Indice d'écart de la pauvreté (incidence multipliée par le degré de pauvreté) 1.3 Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 1.B: Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	1.4 Taux de croissance du PIB par personne occupée 1.5 Ratio emploi/population 1.6 Proportion de la population occupée disposant de moins de 1 dollar PPA par jour 1.7 Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée
Cible 1.C: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	1.8 Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans 1.9 Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous	
Cible 2.A: D'ici 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires ...	2.1 Taux net de scolarisation dans le primaire 2.2 Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent le cycle primaire 2.3 Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes ...

Encadré 4.2: Établir un indicateur statistique de la pauvreté

L'éradication de la pauvreté est le premier des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Pour mesurer la progression vers cette première cible, l'indicateur OMD 1a est le «rapport de comptage de la pauvreté», défini comme suit:

«La proportion de la population nationale dont les revenus se situent au-dessous du/des seuil(s) officiel(s) défini(s) par le gouvernement national. Les seuils de pauvreté nationaux sont ordinairement définis pour des ménages de compositions diverses pour permettre la prise en compte de familles de tailles différentes. Lorsque les seuils de pauvreté officiels ne sont pas disponibles, ces seuils peuvent être définis comme étant le niveau de revenu nécessaire pour avoir une nourriture juste suffisante, ou la nourriture et les autres nécessités de base pour la survie humaine.»

Les données sur les revenus, la consommation et les dépenses des ménages sont en général recueillies au moyen d'enquêtes sur les budgets des ménages (EBM). Les instituts nationaux de statistique, parfois en association avec d'autres agences nationales ou internationales, réalisent en général ces enquêtes, typiquement tous les trois à cinq ans dans les pays en développement.

Le revenu des ménages pourra être converti en équivalent revenu par adulte¹³. Ce calcul peut être effectué pour différents types de ménages (par exemple, rural ou urbain, selon le sexe du chef de famille, etc.). L'équivalent revenu par adulte peut également être utilisé pour définir les «seuils de pauvreté» nationaux, le niveau de revenu au-dessous duquel le ménage est considéré comme pauvre.

Lors de l'utilisation de données statistiques provenant de différentes enquêtes, il convient de prêter attention aux définitions du revenu afin de déterminer, par exemple, si les revenus en nature sont pris en compte ou non.

Quatre des cibles actuelles ont été proposées et retenues au cours du sommet mondial de 2005. La 61^e session de l'Assemblée générale organisée en 2006 a recommandé l'intégration de ces engagements dans l'ensemble des cibles utilisées pour le suivi de la Déclaration du Millénaire.

- Cible 1.B: un emploi complet et productif et un travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes;
- Cible 5.B: atteindre un accès universel à la santé reproductive d'ici 2015;
- Cible 6.B: atteindre un accès universel aux traitements contre le VIH/SIDA d'ici 2010 pour tous ceux qui en ont besoin;
- Cible 7.B: freiner considérablement la perte de biodiversité d'ici 2010.

L'ancienne cible de développement du travail décent et productif pour les jeunes, qui figurait dans l'Objectif du Millénaire 8, a été remplacée par la nouvelle cible 1.B (sous l'objectif 1).

L'encadré 4.2 indique comment un indicateur OMD est mis au point en fonction des statistiques existantes.

La base de données [MDG Labs](#) (EN) de la Division de statistique des Nations unies permet aux utilisateurs de comparer les données des indicateurs OMD produites par les organismes nationaux aux données publiées par les organismes internationaux et de mettre en évidence et d'expliquer les écarts entre ces données.

¹² PPA: parité de pouvoir d'achat

La **partie C** examine s'il est nécessaire de proposer une assistance de la Commission européenne et comment l'assurer afin d'améliorer les indicateurs OMD

B.4.1.2. L'après-2015 – stratégie relative aux objectifs et indicateurs au-delà des Objectifs du Millénaire pour le développement

Les huit Objectifs du Millénaire pour le développement fixent des objectifs spécifiques pour la réduction de la pauvreté, l'éducation, l'égalité des sexes, la santé infantile et maternelle, la préservation de l'environnement, la diminution du VIH/SIDA et un «Partenariat mondial pour le développement». Des progrès considérables ont été enregistrés en direction de la réalisation des OMD; la pauvreté continue de se réduire à travers le monde, les enfants scolarisés en primaire n'ont jamais été aussi nombreux, les décès d'enfants ont diminué de façon spectaculaire, l'accès à l'eau potable a été très élargi et les investissements axés sur la lutte contre le paludisme, le sida et la tuberculose ont sauvé des millions de vies.

L'engagement des Objectifs du Millénaire pour le développement consistait à atteindre ces objectifs d'ici à 2015. Une question cruciale se pose: quels seront les successeurs des Objectifs du Millénaire pour le développement? Les OMD font une vraie différence; avec une responsabilisation et un leadership massifs, ces progrès peuvent être étendus dans la plupart des pays du monde d'ici à l'échéance de 2015. Les Nations unies se sont engagées à poursuivre les efforts pour atteindre un monde de prospérité, d'équité, de liberté, de dignité et de paix également «Au-delà de 2015». Le processus de mise en place d'un cadre de développement tel que celui des OMD requiert toutefois beaucoup de temps; garantir l'engagement de tous les pays membres des Nations unies nécessite un processus participatif comportant de vastes consultations.

Les Nations unies travaillent avec les gouvernements, la société civile et d'autres partenaires pour exploiter la dynamique dégagée par les OMD et poursuivre un programme ambitieux de développement pour l'après-2015. Lors du **Sommet des Nations unies sur les OMD** de septembre 2010, les États Membres de l'Organisation des Nations unies ont pris des mesures pour promouvoir le programme de développement **au-delà de 2015**. Ils organisent actuellement un processus de consultations ouvertes et participatives sur le programme pour après cette échéance. Des organisations de la société civile du monde entier ont déjà commencé à s'engager dans le processus pour l'après-2015 et les établissements universitaires et autres instituts de recherche, notamment différents groupes de réflexion, sont particulièrement actifs à cet égard.

Lors du Sommet des Nations unies sur les OMD de septembre 2010, le Secrétaire général de l'ONU a été chargé de prendre des initiatives pour faire progresser le programme de développement de l'après-2015, en organisant des consultations ouvertes et participatives avec la société civile,

le secteur privé, les établissements universitaires et instituts de recherche du monde entier et l'Organisation des Nations unies. Le Sommet a également prié le Secrétaire général de rendre compte chaque année des progrès de la réalisation des OMD et de «faire dans ses rapports annuels les recommandations qu'il jugera utiles sur les mesures supplémentaires à prendre pour faire avancer au-delà de 2015 l'action des Nations unies en faveur du développement».

En juin 2012, le Secrétaire général de l'ONU a mis en place un Groupe de haut niveau, constitué de la société civile, du secteur privé et de dirigeants nationaux pour le conseiller sur le programme de développement mondial pour l'après-2015. Ce Groupe de haut niveau a été chargé de préparer une vision de développement. Il effectuera des recommandations sur un programme mondial pour l'après-2015 où l'ensemble des pays se partageront les responsabilités. Ce programme sera centré sur la lutte contre la pauvreté et le développement durable. Les travaux reflèteront les nouveaux défis en matière de développement tout en tirant parti de l'expérience acquise dans la mise en œuvre des OMD, tant en termes de résultats atteints qu'en améliorations à apporter. Le Groupe de haut niveau devrait présenter un rapport au Secrétaire général au cours du premier semestre 2013.

Le Secrétaire général de l'ONU a aussi mis en place une **Équipe spéciale du système des Nations unies** pour coordonner les préparatifs au sein du système des Nations unies pour la période postérieure à 2015 et soutenir les travaux du Groupe de haut niveau. Dans son rapport intitulé **Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous**, l'Équipe spéciale expose une vision des changements en profondeur pour la réalisation de l'avenir que nous voulons. Le rapport a été rédigé afin d'informer les consultations ouvertes et participatives qui sont organisées en préparation d'un ambitieux programme de développement pour l'après-2015. Il souligne que le cadre des OMD a défini un ensemble d'objectifs et de cibles assortis d'échéances dont le suivi pouvait être effectué par des indicateurs statistiques solides. Ceci a non seulement permis de garder l'attention centrée sur les résultats mais a en outre motivé le renforcement des systèmes statistiques et l'utilisation de données de qualité afin d'améliorer la conception et le suivi des politiques par les gouvernements nationaux et les organisations internationales.

En ce qui concerne le programme de développement de l'après-2015, le rapport de l'Équipe spéciale souligne que pour mesurer à la fois à quel point l'inclusivité et la durabilité effective du progrès en matière de développement et dans quelle mesure les besoins des groupes les plus démunis et les plus vulnérables sont pris en compte, il est indispensable de définir des indicateurs qualitatifs et de disposer de davantage de données. Ces indicateurs et données faciliteront également une meilleure évaluation de l'efficacité des politiques et contribueront à renforcer la redevabilité. Toutefois, leur production exigera que l'on renforce les capacités statistiques dans la plupart des pays. Des normes de performance bien

définies, basées sur l'État de droit et des critères de redevabilité peuvent générer la confiance du public dans ses institutions, assurant ainsi un soutien au programme mondial de développement. Des données fiables et pertinentes doteront les gens du pouvoir de mieux suivre la mise en œuvre et les performances et d'exiger des comptes des gouvernements. Les mesures nationales du progrès devraient s'accompagner de données désagrégées et d'informations qualitatives pour une meilleure compréhension des facteurs qui favorisent ou entravent le progrès de l'amélioration de la vie des gens.

Le Programme de l'après-2015 reflètera les nouveaux défis en matière de développement et est lié aux résultats de la [Conférence des Nations unies sur le développement durable \(Rio +20\)](#), organisée en juin 2012. Les travaux de l'Équipe spéciale seront étroitement coordonnés avec le groupe de travail intergouvernemental chargé de concevoir des Objectifs de développement durable, comme il a été convenu lors de la Conférence des Nations unies sur le développement durable ([Rio+20](#)), qui s'est tenue à Rio de Janeiro au Brésil en juin.

B.4.1.3. Rio+20 et les indicateurs de développement durable

Vingt ans après le premier «Sommet de la Terre» qui s'est tenu à Rio de Janeiro (voir chapitre D.26 sur les indicateurs du développement durable), les dirigeants du monde entier se sont à nouveau réunis à Rio en juin 2012 pour la [Conférence des Nations unies sur le développement durable \(Rio +20\)](#). Cette Conférence a permis de traiter dans un cadre cohérent les défis auxquels le monde est confronté en matière de développement durable (aux plans social, économique et environnemental). Elle était axée sur deux thèmes interdépendants, à savoir [l'économie verte dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté](#) et le [cadre institutionnel pour le développement durable](#). La conférence a aussi dressé le bilan des réalisations effectuées depuis les précédentes [Conférences des Nations unies sur le développement durable et le développement, en particulier la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio en 1992](#) et [le Sommet mondial de Johannesburg de 2002 sur le développement durable](#).

Le [Groupe de haut niveau des Nations unies sur la viabilité mondiale](#) a été mis en place par le Secrétaire général de l'ONU en août 2010; il regroupe plusieurs personnalités mondiales notables afin de formuler un plan détaillé pour un avenir durable sur une planète soumise à des tensions croissantes découlant des activités humaines. Conscient que le changement climatique, la rareté de l'eau, la perte de biodiversité, la destruction des écosystèmes, les changements démographiques et les habitudes de consommation nécessitent de nouvelles approches audacieuses pour permettre au monde d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs en matière de développement, le Groupe examine les approches permettant

de bâtir une économie sobre en carbone, verte et résiliente permettant de lutter contre la pauvreté et de garantir à tous de vivre dans la dignité. Les recommandations du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale ont été utilisées pour élaborer d'importants processus intergouvernementaux, notamment les préparatifs de la Conférence Rio+20 et les [sessions annuelles sur la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique \(CCNUCC\)](#). Le Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale a conseillé que les objectifs en matière de développement durable mondial se substituent aux OMD; il importe de toute évidence que les processus de Rio+20 et après 2015 soient étroitement interconnectés.

Le Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale a présenté au Secrétaire général de l'ONU son rapport final intitulé [«Pour l'avenir des hommes et de la planète: choisir la résilience»](#) en janvier 2012. Le rapport demande aux gouvernements et à la communauté scientifique d'adopter des mesures pratiques pour renforcer l'interface entre la politique et la science, notamment en améliorant les données et les connaissances relatives aux facteurs socioéconomiques comme l'inégalité.

L'Union européenne a joué un rôle actif et constructif lors de la conférence Rio+20. L'UE souhaitait parvenir à une action mondiale pour sortir les gens de la pauvreté et trouver les moyens de mieux utiliser les ressources pour assurer la prospérité des générations à venir aussi. L'UE a proposé des objectifs et cibles ambitieux dans le cadre des discussions avec ses partenaires concernant les résultats de Rio+20. Ils sont axés sur notamment cinq domaines qui sont essentiels pour une économie verte: l'eau, les océans, les terres et les écosystèmes (y compris les forêts), l'énergie durable et l'utilisation efficace des ressources, y compris les déchets. C'est la direction générale de l'environnement qui a mené les négociations au nom de la Commission européenne; les documents de politique et d'autres informations sont disponibles sur le [site internet de la DG Environnement](#). Dans le cadre de la conférence Rio+20, Eurostat a publié une présentation intitulée [«Figures for the future – 20 years of sustainable development in Europe? A guide for citizens»](#) ([Bilan chiffré pour l'avenir: 20 ans de développement durable en Europe? Un guide pour les citoyens](#)). [La partie du site internet d'Eurostat dédiée à Rio+20](#) contient des matériaux complémentaires, notamment des vidéos. [La partie du site internet d'EuropeAid consacrée à Rio+20](#) (EN) présente les principaux documents et politiques traitant des initiatives de développement durable dans les pays en développement.

[En août 2012, le Secrétaire général de l'ONU a lancé le Réseau des solutions pour le développement durable](#) (EN), un nouveau réseau mondial indépendant regroupant des centres de recherche, des universités et des institutions techniques chargés de trouver des solutions à certains des problèmes environnementaux et socioéconomiques les plus pressants de la planète.

B.4.1.4. Le PIB et au-delà – mesurer le progrès, le bien-être et le développement durable

Le **Produit intérieur brut (PIB)** est l'instrument de mesure le plus connu de l'activité macroéconomique. Il cumule la valeur ajoutée de toutes les activités économiques à caractère monétaire. Il est fondé sur une méthode claire qui permet des comparaisons dans le temps et entre des pays et des régions. Le PIB est désormais considéré comme un indicateur du développement global de la société et du progrès en général. Cependant, de plus en plus de demandes concernent la mesure du progrès, du bien-être et du développement durable d'une manière plus concrète. La définition du PIB implique des limites claires quant à son utilisation en tant qu'instrument de mesure du bien-être et de la durabilité économique, environnementale et sociale. La nécessité de concevoir de meilleurs données et indicateurs a été au centre de plusieurs initiatives internationales.

En 2008, le gouvernement français a créé la «[Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social](#)», aussi connue sous le nom de la «Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi». Celle-ci visait à déterminer les limites du PIB en tant qu'indicateur des permanences économiques et du progrès social, d'identifier les informations complémentaires qui pourraient être nécessaires pour aboutir à des indicateurs du progrès social plus pertinents et d'évaluer la faisabilité de nouveaux instruments de mesure.

En 2009, le «[rapport de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi](#)» a été publié; il présentait 12 recommandations destinées à mieux mesurer les performances économiques, le bien-être social et le développement durable. Le rapport exposait explicitement la nécessité de regarder au-delà des facteurs de production pour mieux mesurer les performances économiques et le progrès social dans le cadre du développement durable. Il propose de nouveaux instruments permettant d'améliorer la mesure dans trois principaux domaines:

- les performances économiques où la comptabilisation du PIB nécessite des améliorations;
- le bien-être social (qualité de la vie, notamment les mesures subjectives du bien-être);
- le développement durable et l'environnement.

La communication de la Commission européenne intitulée «[Le PIB et au-delà – Mesurer le progrès dans un monde en mutation](#)» de 2009 visait à développer des indicateurs plus riches, offrant une base de connaissances plus fiable, afin d'améliorer la qualité du débat public et de la prise de décision. Elle souligne la nécessité d'améliorer, d'ajuster et de compléter le PIB par des indicateurs qui intègrent de manière concise les réalisations sociales et environnementales (telles qu'une amélioration dans les domaines de la cohésion sociale, de l'accès aux biens et services de base à des prix abordables, de l'éducation, de la santé publique et de la qualité de l'air), mais

aussi les pertes en la matière (pauvreté accrue, criminalité en hausse, appauvrissement des ressources naturelles). Elle propose cinq actions pour développer les indicateurs environnementaux et sociaux et augmenter la précision sur la distribution et les inégalités:

Action 1: ajout d'indicateurs environnementaux et sociaux au PIB (indice environnemental global, qualité de vie et bien-être).

Action 2: quasi-instantanéité des informations pour les décideurs (actualité accrue des indicateurs environnementaux et sociaux).

Action 3: précision accrue des rapports sur la distribution et les inégalités.

Action 4: développement d'un tableau de bord européen du développement durable.

Action 5: extension des comptes nationaux aux thématiques environnementales et sociales.

Pour répondre aux défis auxquels est confrontée la statistique officielle et présentés par ces deux initiatives, le Système statistique européen a mis sur pied un «[Groupe de parrainage](#)». Ce Groupe de parrainage a abordé les écarts statistiques, avancé des propositions concrètes sur la manière de mettre en œuvre les recommandations du rapport de la «Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi» et de la communication «Le PIB et au-delà». Son mandat visait principalement à établir un ordre de priorité pour les actions dans l'objectif d'établir des indicateurs pertinents plutôt que de proposer un cadre conceptuel supplémentaire; les travaux étaient axés sur l'amélioration de l'utilisation et l'amélioration des statistiques existantes dans l'objectif de fournir les indicateurs les mieux adaptés. Son rapport intitulé «[Measuring Progress, Well-being and Sustainable Development \(Mesurer le progrès, le bien-être et le développement durable\)](#)» a été adopté par le Comité du Système statistique européen en novembre 2011. Il identifie plus de 50 actions concrètes permettant d'améliorer et de développer la statistique européenne au cours des prochaines années. Les domaines prioritaires sont les suivants:

- la perspective des ménages et les aspects de répartition du revenu, de la consommation et de la richesse;
- la mesure multidimensionnelle de la qualité de vie;
- la viabilité environnementale.

À des fins de comparaison, les principaux instruments constituent la façon la plus importante d'élaborer l'harmonisation et devraient être mis au point; leur définition devrait s'effectuer en coopération étroite avec les partenaires internationaux.

Pour en savoir plus... sur les Objectifs du Millénaire pour le développement:

À propos des Objectifs du Millénaire pour le développement et de leurs indicateurs

- [Liste des Objectifs OMD et de leurs indicateurs associés \(en date de janvier 2008\)](#)
- [Indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement](#). Définition – raison d'être – concepts – sources. Groupe des Nations unies pour le développement. New York, 2005
- [Site internet des indicateurs OMD et base de données internationale officielle](#)
- Division de statistique des Nations unies: [MDG Labs](#) (EN)
- [Indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement](#). Définition – raison d'être – concepts – sources. Groupe des Nations unies pour le développement (wiki) (EN) (2012)
- Banque asiatique de développement: [Administrative data sources for compiling Millennium Development Goals and related indicators \(sources de données administratives servant à établir les Objectifs du Millénaire pour le développement et les indicateurs y relatifs\)](#) (2010)
- Commission économique pour l'Afrique des Nations unies – Centre africain pour la statistique: [Handbook on data sources and estimation of development indicators in African countries – Millennium Development Goals \(Guide sur les sources de données et l'estimation des indicateurs de développement dans les pays africains – Objectifs du Millénaire pour le développement\)](#) (2011)
- [Rapports du Secrétaire général sur les Objectifs du Millénaire pour le développement](#) portant sur les cibles des OMD et la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire
- Pour connaître la façon dont les indicateurs OMD sont utilisés: Rapports OMD, Annexes statistiques des [rapports OMD, Tableaux de suivi des OMD, etc.](#)

À propos du développement durable après 2015

- [Site internet «L'après-2015» des Nations unies](#)
- Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DAES): [The United Nations Development Strategy Beyond 2015 \(La stratégie de développement des Nations unies au-delà de 2015\)](#) (note d'orientation, 2012)
- Équipe spéciale du système des Nations unies: [Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous](#) (2012)
- Division des politiques et analyses du développement (DPAD) des Nations unies: [site internet sur la préparation du programme de développement après 2015](#) (EN)
- [Conférence Rio+20 des Nations unies sur le développement durable](#) (EN)
- [Site internet «Rio+20» d'EuropeAid](#) (EN)
- [Site internet «Rio+20» de la DG Environnement](#) (EN)
- [Réseau des solutions pour le développement durable](#) des Nations unies (EN)
- Groupe de haut niveau du Secrétaire général des Nations unies sur la viabilité mondiale: [«Pour l'avenir des hommes et de la planète: choisir la résilience»](#) (2012)

À propos de la mesure de la croissance, du bien-être et du développement durable, au-delà du produit intérieur brut

- [Commission internationale sur la mesure de la performance économique et du progrès social](#) (Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi): [Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social](#) (Prof. J. Stiglitz, Prof. A. Sen, Prof. J.P. Fitoussi; 2009)
- La communication de la Commission européenne COM(2009) 433 intitulée [«Le PIB et au-delà – Mesurer le progrès dans un monde en mutation»](#)
- [Site internet «Le PIB et au-delà» d'Eurostat](#)
- Système statistique européen: [site internet «Mesurer le progrès, le bien-être et le développement durable»](#) (EN); [brochure intitulée «Measuring Progress, Well-being and Sustainable Development»](#) («Mesurer le progrès, le bien-être et le développement durable») et le [Final Report of the Sponsorship Group on Measuring Progress, Well-being and Sustainable Development \(rapport final du groupe de parrainage sur la mesure du progrès, du bien-être et du développement durable\)](#) (2011)
- [L'initiative du vivre mieux de l'OCDE: mesurer le bien-être et le progrès](#)
- [L'initiative «Au-delà du PIB»](#)

B.4.2. Les indicateurs des stratégies de réduction de la pauvreté

L'approche de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) de la Banque mondiale/du FMI a été examinée d'un point de vue politique à la [section B.1.2](#). L'analyse de la SRP est structurée pour promouvoir les activités et les politiques nationales capables de répondre aux objectifs économiques et sociaux généraux du pays.

Encadré 4.3: Exemples d'indicateurs utilisés dans le DSRP du Kenya

Objectifs	Résultats de développement	Indicateurs	Source de données
5. Stratégie sociale	5.1 Éducation et formation compétitives à l'échelle mondiale	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître le taux de scolarisation à 95 % d'ici 2012 • Atteindre un taux de passage du primaire au secondaire de 75 % d'ici 2012 • Atteindre un taux d'alphabétisme des adultes de 80 % d'ici 2012 • Accroître les taux de passage vers les institutions techniques et les universités de 3 % à 8 % et le taux des étudiants universitaires de 3 % à 15 % d'ici 2012 	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement scolaire, EDS au Kenya (voir section B.1.2), Enquête de suivi du bien-être
	Résultats		
	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur accès à l'éducation • Augmentation de l'inscription à des universités publiques et privées • Augmentation du nombre de professeurs dans les écoles primaires et secondaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement de 28 000 professeurs supplémentaires d'ici 2012 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'éducation

Ces indicateurs sont requis à chacun de ces niveaux d'analyse de la SRP. L'encadré 4.3 indique comment le DSRP du Kenya (dont la structure globale a été examinée dans l'encadré 1.1) propose l'utilisation des indicateurs et identifie les sources de données pour mesurer la progression des résultats en matière de développement et d'éducation. Au niveau des objectifs et des résultats de développement, les indicateurs de développement humain et de réduction de la pauvreté doivent être identiques aux indicateurs des OMD car ils répondent aux mêmes objectifs. Au niveau de l'action/la politique, les indicateurs sont souvent moins détaillés dans le DSRP car les activités individuelles seront souvent conçues suite à l'adoption du DSRP.

Alors que les DSRP peuvent nécessiter diverses données, les indicateurs fréquemment utilisés sont les suivants:

- statistiques économiques (suivi macro-économique): deux agrégats clés de la comptabilité nationale, à savoir le produit national brut (PNB) et le produit intérieur brut (PIB), indice des prix à la consommation (contrôle de l'inflation), statistiques de finances publiques (excédent/déficit budgétaire, dette publique), balance des paiements;
- statistiques démographiques: dénombrement de la population, distribution géographique, répartition par âge et par sexe, mortalité (en particulier mortalité infantile) par âge et par sexe, taux de natalité;
- statistiques sur les conditions de vie des ménages: revenus et dépenses, consommation, équipement du foyer, emploi;
- statistiques sur l'éducation: population en âge scolaire, fréquentation scolaire, alphabétisation des adultes, diplômes décernés, professeurs, écoles et leurs équipements;
- statistiques sur la santé: mortalité de la population, accès aux soins de santé, personnel et infrastructures de santé.

Bien que les DSRP basent leurs indicateurs sur les sources de données existantes lorsque cela est possible, il est explicitement reconnu que la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté pourra impliquer une amélioration de la qualité des statistiques et/ou de la gamme des statistiques disponibles. Du point de vue de la Commission européenne, cette question est approfondie dans la [partie C](#).

Un «cadre d'évaluation des performances» (CEP) constitue le principal outil pour l'évaluation commune par le gouvernement et les partenaires du développement de la mise en œuvre de la stratégie nationale et du programme de réforme. Le CEP est un document gouvernemental qui hiérarchise les mesures de réforme et les cibles déterminées dans les secteurs prioritaires au sein de la stratégie nationale. Il fournit un ensemble d'indicateurs précis et vérifiables, régulièrement révisé conformément aux progrès réalisés. La plupart des DSRP ont un CEP associé.

Le CEP devrait améliorer les capacités nationales de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des programmes. Pour les ministères et les agences, l'objectif à long terme doit être de produire leurs propres données, indicateurs de produits et résultats, quantifiés et vérifiables, dans le cadre de leurs processus de planification annuels.

Les instruments de type CEP sont influencés par le cadre de Soutien budgétaire de la Commission européenne. La conception du CEP doit veiller à ce que les indicateurs soient simples et à ce que les systèmes soient en place pour produire les données nécessaires afin de contrôler les progrès en temps réel. Le CEP dans son ensemble n'est pas nécessairement utilisé comme base des dépenses de l'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté (ABRP), bien que tous les indicateurs de dépenses doivent être inclus dans le CEP.

Parmi ses objectifs et cibles le gouvernement identifiera, chaque année, une liste concise des indicateurs et des cibles prioritaires pour l'année suivante. La responsabilité de la sélection de cibles et d'indicateurs appropriés revient au ministère national de la planification, en consultation avec les ministères sectoriels et les organismes payeurs, les partenaires donateurs et les autres parties prenantes. Dans la mesure du possible, le CEP doit inclure des cibles indicatives et des indicateurs pour les deux années suivantes, basés sur des engagements à moyen terme dans la stratégie nationale et sur un cadre de dépenses à moyen terme.

Pour en savoir plus...

Le site Internet du FMI fournit une introduction aux Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et archive les documents des pays à cette adresse: <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/prspf.htm>

Le recueil de textes originaux du DSRP fournit des descriptions détaillées sur la manière dont les DSRP doivent être élaborés. En particulier, les chapitres sur la mesure et l'analyse de la pauvreté, le suivi, l'évaluation et le renforcement des systèmes statistiques concernent les lecteurs du présent Guide: <http://go.worldbank.org/318LYLXO80>

Un exemple de Performance Assessment Framework (cadre d'évaluation de la performance) (CEP) pour la Zambie discute des principes et des pratiques de cet outil.

B.4.3. Correspondance entre les domaines des politiques sectorielles de la Commission européenne et les activités statistiques

Les stratégies générales de développement ciblent le développement des aspects généraux de la société comme la croissance économique ou la réduction de la pauvreté. L'évaluation des progrès accomplis dans ces domaines nécessite des informations quantifiables sur un large éventail d'aspects liés à la stratégie. Les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté ont par exemple recours à plusieurs indicateurs pour quantifier les cibles et évaluer les progrès.

Ces indicateurs sont extraits d'une large gamme de statistiques, comme par exemple les comptes nationaux, les statistiques de prix, les statistiques des finances publiques, la balance des paiements, les statistiques sur la population, les statistiques de l'éducation, les statistiques de la santé et bien évidemment les statistiques sur les conditions de vie et la pauvreté.

Même si les domaines statistiques présentent des caractéristiques communes (voir par exemple la [section C.5.3](#) sur la qualité en statistique), chaque domaine statistique possède ses propres spécificités, défis, sources et fournisseurs de données. L'absence factuelle de certains domaines statistiques spécifiques, nécessaire à la formulation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques, peut ne pas être disponible, être de qualité insuffisante, peut nécessiter une transformation pour autoriser les comparaisons avec d'autres

sources ou peut devoir être interprétée avec précaution.

Les chapitres de la [partie D: La statistique et les politiques sectorielles](#) fournissent des informations détaillées sur les statistiques nécessaires pour documenter des domaines spécifiques de politique où la Commission européenne dispose d'un "avantage comparatif". Les chapitres sont organisés en fonction du domaine de politique qu'ils documentent avant tout. Les statistiques traitées dans les chapitres sont définies selon la [Classification of Statistical Activities \(CSA\) \(Classification des activités statistiques \(CSA\)\)](#) de l'UNECE, qui est utilisée pour catégoriser les activités statistiques des organisations internationales dans la [Database of International Statistical Activities \(DISA\) \(Base de données de l'UNECE sur les activités internationales en matière de statistique\)](#). La classification CSA est aussi utilisée par PARIS21 pour catégoriser les activités statistiques dans le [Partner Report on Support to Statistics \(PRESS\) \(Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique\)](#); elle constitue la base de catégorisation des normes dans la proposition de [Global Inventory of Statistical Standards \(inventaire des normes statistiques mondiales\)](#), et une version quelque peu remaniée des trois premiers domaines a été adoptée dans le cadre des [directives sur le contenu du programme d'échange de données et métadonnées statistiques \(SDMX\) \(EN\)](#).

La [partie D](#) offre des conseils sur la façon d'utiliser les statistiques et indicateurs des différents secteurs pour documenter les politiques, effectuer le suivi des progrès et évaluer les résultats et les incidences. Ses chapitres présentent les besoins et usages des données pour des domaines statistiques spécifiques et fournissent les principaux concepts et définitions utilisés. Ils décrivent la façon dont la qualité et la disponibilité des données peuvent être améliorées dans le domaine et donnent des conseils et exemples pratiques sur la façon de renforcer le système statistique.

A large, bold, blue capital letter 'C' is positioned on the left side of the page. The background is a light blue gradient that curves upwards from the bottom left towards the top right.

Le soutien à la statistique

**Comment décider d'une
action statistique?**

C.5

Partie C: Le soutien à la statistique

C.5. Comment décider d'une action statistique?

Le chapitre en bref

Le présent chapitre décrit les objectifs et les méthodes utilisées pour améliorer la capacité à produire et à publier des statistiques et pour aider les utilisateurs à comprendre et à analyser ces statistiques. Cette situation se produit normalement lorsqu'un pays ou une région demande de l'aide ou lorsque l'agenda de coopération pour le développement convenu entre la Commission européenne et le pays ou la région en question est clairement compromis par la mauvaise qualité ou l'absence des données nécessaires à la préparation et à l'évaluation de la politique/de l'activité concernée.

Ce chapitre comprend une présentation du concept de «qualité» des statistiques : qu'est-ce qu'un système statistique d'un pays en développement doit-il être en mesure de fournir à ses utilisateurs? En utilisant des mesures de qualité objectives comme référence, le présent chapitre s'intéresse également aux méthodes d'évaluation des statistiques d'un pays et au système qui les produit. Les méthodes proposées sont extrêmement simples pour commencer, puis deviennent progressivement un peu plus élaborées.

C.5.1. L'importance des systèmes statistiques nationaux

C.5.1.1. Les systèmes statistiques nationaux sont les producteurs des statistiques officielles

Les systèmes statistiques nationaux (SSN) sont les principaux producteurs de statistiques officielles. Sans de bonnes statistiques, les gouvernements ont beaucoup de difficultés à faire fonctionner l'administration de façon efficace, à assurer une bonne gestion et à prendre des décisions politiques fondées sur des informations factuelles. Un système statistique national efficace et performant, fournissant des données régulières et fiables, est un indicateur de la pertinence des politiques suivies et une composante essentielle de toute bonne gouvernance. Des statistiques de qualité améliorent la transparence et renforcent la responsabilisation des décideurs en permettant aux médias, aux organisations non gouvernementales et à tous les citoyens de contrôler les activités du gouvernement.

Les organisations régionales et les autres donateurs ont également besoin de statistiques fiables et de qualité. Elles leur sont nécessaires pour décider où l'aide est la plus urgente, déterminer si les ressources sont utilisées de manière efficace, mesurer les progrès accomplis et évaluer les résultats obtenus. Les statistiques sont essentielles pour toute «gestion axée sur les résultats de développement», lorsque la responsabilisation est partagée entre bénéficiaires et donateurs et que l'accent est mis sur les résultats.

La coopération au niveau régional est un moteur de la croissance économique, du développement et de la sécurité. La Commission Européenne est favorable à une intensification du rôle joué par les organisations régionales et infrarégionales dans le processus de renforcement de la paix et de la sécurité au niveau international, y compris en ce qui concerne leur capacité à coordonner le soutien des donateurs. Les partenaires en matière de coopération internationale doivent également être à même de procéder à comparaisons entre les pays afin d'évaluer l'efficacité des politiques globales et régionales. Par conséquent, ils soutiennent l'harmonisation des données au niveau régional à des fins de comparabilité. Grâce à sa longue expérience en matière d'harmonisation des classifications, définitions, concepts et statistiques entre un grand nombre de pays, la Commission Européenne a souvent assuré la direction de ces projets internationaux. Le rôle et les activités des différentes organisations régionales et internationales dans la production de statistiques sont approfondis à la [section B.2.4](#).

Dans les pays en développement à faibles revenus, l'utilisation des statistiques et l'intérêt qui leur est porté peuvent être assez limités. Cependant, la promotion du principe d'une prise de décision fondée sur des faits et la sensibilisation à l'importance des statistiques suscitent peu à peu l'intérêt des utilisateurs. Combinées au développement de la planification stratégique au sein du SSN, ces approches devraient permettre d'accroître sensiblement l'intérêt et la confiance envers les statistiques et partant, d'améliorer le niveau d'analyse. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (voir [section B.1.3.1](#)). L'Agenda d'action d'Accra (2008) (voir [section B.1.3.1](#)) et le récent Plan d'action de Busan pour la statistique (voir [section B.1.3.3](#)) encouragent les pays en développement à définir leurs propres stratégies de réduction de la pauvreté, à améliorer leurs institutions et à lutter contre la corruption. L'appropriation nationale des statistiques implique que les enquêtes répondent avant tout aux besoins du pays en termes de données afin de documenter les politiques et ainsi de répondre aux attentes des utilisateurs.

C.5.1.2. Les données disponibles dans le cadre des systèmes statistiques nationaux

L'évaluation du système statistique d'un pays a pour but de déterminer ce que ce pays est capable de produire, en termes de quantité et de qualité des statistiques, et ce qu'il produit réellement. Une évaluation détaillée permettra d'identifier les principales contraintes auxquelles le système est soumis.

Pour déterminer s'il convient d'apporter un soutien à la statistique, le meilleur point de départ devrait être la stratégie nationale de développement (SND) ou la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP). L'idéal est qu'il existe une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS), telle que décrite à la [section C.6.1](#), et qu'elle soit compatible avec la stratégie nationale de développement. À défaut, on pourra envisager le développement d'un système

de suivi des performances qui comprenne des indicateurs des OMD et qui ait été convenu entre le pays et l'ensemble des donateurs.

En l'absence d'analyse récente et de moyens permettant de procéder à une analyse approfondie de la couverture et de la qualité des données, le non-spécialiste doit alors examiner un ensemble d'indicateurs de base pour le suivi des performances, de façon à déterminer les données existantes et leur statut. La Commission européenne a conçu les tableaux «[Country at a glance](#)» ([Le pays en bref](#)) des principaux indicateurs. En l'absence d'un système de suivi des performances mutuellement convenu, ces tableaux peuvent fournir une série d'indicateurs de base permettant au non-spécialiste de procéder à l'analyse souhaitée; ils ne doivent cependant pas être une cible pour le soutien.

La disponibilité et la fiabilité des données constituent des indicateurs de base de l'état du système statistique. Les tableaux «[Country at a glance](#)» ([Le pays en bref](#)) peuvent provenir directement de sources nationales afin de garantir que l'analyse du pays repose bien sur les données les plus récentes et que les partenaires du développement se sont bien mis d'accord sur les sources de données à utiliser.

Les données économiques de base doivent être complètes et à jour. Le concept de «à jour» dépend de la fréquence, de la facilité et de la rapidité de la collecte, du traitement et de la publication des données. L'indice des prix à la consommation (IPC) et les données sur le commerce extérieur (importations et exportations) en prix nominaux doivent être disponibles dans un délai compris entre un et trois mois, respectivement, sur la base des recommandations internationales. Les données qui proviennent de plusieurs sources, notamment les données sur le PIB et les autres comptes nationaux, doivent être disponibles dans un délai d'un an à compter de la période de référence. Les recommandations internationales concernant le moment auquel les données doivent être disponibles sont décrites dans les chapitres qui s'y rapportent dans la [partie D](#). Les sources nationales d'indicateurs de base sont principalement les INS et la Banque centrale. Cependant, les données publiées par la Banque mondiale sont généralement utilisées en pratique. Les principaux documents émanant des INS sont les annuaires et les rapports périodiques, qui sont généralement trimestriels ou annuels. Les communiqués de presse fournissent les informations les plus récentes, qui sont toutefois susceptibles d'être révisées. Par principe, les sources de données nationales doivent être privilégiées lorsqu'aucune comparaison n'est nécessaire entre des pays.

Les données pour les indicateurs des OMD sont moins facilement disponibles que les données économiques et démographiques. Ces données peuvent provenir de sources autres que les instituts nationaux de statistique, comme les ministères de la Santé et de l'Éducation. La coordination entre les producteurs et les diffuseurs de statistiques peut être difficile et l'existence de publications statistiques faisant double emploi est beaucoup plus probable qu'avec

les données économiques. L'identification de la meilleure source de données nécessite généralement une bonne connaissance du secteur. Les données sociales sont moins souvent mises à jour – certains des 10 indicateurs de base de la Commission européenne ([encadré 3.7](#)) le sont moins d'une fois par an. Dans certains cas, des méthodes ad hoc sont utilisées pour obtenir des estimations pour les années pour lesquelles aucune nouvelle donnée n'a pu être collectée. Ces estimations doivent être clairement identifiées dans les données publiées.

Il est essentiel d'utiliser les données les plus récentes. Il est donc indispensable de conserver un enregistrement (métadonnées) de la source (publication, édition et date de publication) de chaque série de données et, si nécessaire, de chaque donnée individuelle.

Les INS et les banques centrales de nombreux pays en développement possèdent des sites Internet, bien que certains ne soient pas toujours accessibles. La qualité de ces sites Internet varient considérablement, plus particulièrement en ce qui concerne la fréquence de leur mise à jour, bien qu'un grand nombre d'entre eux puissent fournir les données de base récentes exigées par le tableau économique «Country at a glance» ([Le pays en bref](#)). Les données relatives aux 10 indicateurs clés peuvent également parfois figurer sur le site Internet de l'INS.

Une liste de contrôle des principaux points à considérer lors de l'examen des données figure dans l'[encadré 5.1](#). Les premiers points à vérifier sont d'ordre général; les points suivants sont plus spécifiques, mais la plupart peuvent malgré tout être vérifiés par une personne dépourvue de connaissances spécialisées.

Encadré 5.1 : Principales questions à considérer lors de l'examen des données nationales

- Les données couvrant les indicateurs de performances sont-elles disponibles auprès de sources nationales?
- Les informations statistiques sur le secteur sont-elles suffisamment à jour pour pouvoir être utilisées afin d'évaluer les progrès réalisés par rapport à un point de référence?
- La fréquence de publication des données permet-elle de suivre la mise en œuvre du Programme indicatif national?
- Les données sont-elles suffisamment désagrégées pour le suivi et l'évaluation des activités?
- Quelle est l'année de référence pour les calculs en volume ou le calcul d'indices? Est-elle antérieure à 10 ans?
- Les statistiques semblent-elles fiables au premier coup d'œil?
 - Les taux de variation au fil du temps sont-ils crédibles?
 - Les données nationales concurrencent-elles largement les données provenant de sources internationales?
 - Si les données détaillées sont agrégées, correspondent-elles aux totaux publiés (lorsque cela est techniquement possible)?
 - La part (en pourcentage) des données désagrégées est-elle raisonnablement stable au fil du temps?
- Les données récentes sont-elles simples à obtenir? Sont-elles disponibles sur Internet?
- Existe-t-il des sources de données « concurrentes » sur le même sujet qui seraient publiées par plusieurs organisations?
- Une documentation méthodologique est-elle disponible?
- Existe-t-il des références aux méthodes et aux classifications internationales et semblent-elles être respectées?
- Les données respectent-elles majoritairement les normes de qualité internationales applicables au secteur?
- Pour les statistiques économiques, les données nationales sont-elles comparables avec les sources internationales?

Le PDA est mis en œuvre sous forme de partenariat entre le Secrétariat PARIS21, la Banque mondiale et d'autres partenaires. Le Secrétariat PARIS21 est chargé de l'application dans les pays et de la gestion des fonds, tandis que le «Groupe de données de développement» de la Banque mondiale assure la coordination globale. Les autres départements de la Banque mondiale contribuent à la mise en œuvre. Le PDA est majoritairement financé par la «Development Grant Facility» de la Banque mondiale, par le biais d'une subvention accordée au Secrétariat PARIS21 au niveau de l'OCDE. D'autres informations concernant le PDA sont fournies dans l'encadré 5.2 ci-dessous.

La mesure et le suivi des résultats en matière de développement nécessitent des données d'enquêtes rapides, fiables, comparables, pertinentes et accessibles. Cependant, dans de nombreux pays en développement, les programmes d'enquêtes fournissent rarement des données à la fois fiables, rapides, comparables et accessibles. La synchronisation des enquêtes nationales est rarement optimale, les programmes de collecte de données manquent de cohérence méthodologique et les données existantes restent souvent largement inexploitées. Dans de nombreux cas, il est difficile d'obtenir une vue d'ensemble détaillée des données réellement collectées au sein du système statistique national.

Le **Programme de données accéléré (PDA)** a été lancé en 2006 sur recommandation du Plan d'action de Marrakech pour la statistique (PAMS), afin d'aider les pays à améliorer leurs programmes d'enquêtes et d'augmenter l'utilisation et la valeur des données d'enquêtes. Le PDA soutient les SSN dans plus de 50 pays ACP et ALA.

Encadré 5.2 : Le Programme de données accéléré (PDA)

Le *Programme de données accéléré (PDA)* soutient les pays en développement pour la production de données statistiques utiles à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques, en utilisant au mieux les données existantes et en alignant les programmes d'enquêtes et les résultats statistiques avec les besoins prioritaires en matière de données.

Cet objectif est atteint en:

- aidant les pays qui ne disposent pas de programme d'enquête cohérent à long terme à développer une stratégie de collecte des données;
- établissant une capacité nationale de conservation, d'analyse, d'anonymisation et de diffusion des microdonnées;
- travaillant avec les producteurs de données nationaux et les utilisateurs secondaires sur la production d'estimations actuelles d'indicateurs clés, en exploitant davantage les ensembles de données existants et en collectant de nouvelles données.

Le PDA apporte un soutien technique et financier à la documentation et à la diffusion des données d'enquêtes ainsi qu'à l'amélioration des méthodes d'enquête. Les principaux résultats comprennent l'établissement de banques de données d'enquêtes nationales et la définition de normes de collecte de données nationales afin de favoriser la comparaison des données de différentes sources. Le PDA est axé sur des enquêtes d'échantillonnage menées auprès de ménages, étant donné qu'elles fournissent des estimations sur de nombreux indicateurs de résultats clés, ainsi que des données nécessaires pour la recherche et l'évaluation des impacts.

Le PDA se limite à la documentation, à la conservation, à la diffusion, à l'harmonisation, à la collecte et à l'analyse des microdonnées (provenant de recensements, d'enquêtes ou de systèmes de collecte de données administratives). Il travaille en étroite collaboration avec le *Réseau International des Enquêtes ménages (IHNS)*, qui développe et diffuse un grand nombre des outils et des directives utilisés par le PDA.

Le PDA offre une formation spécialisée, une assistance technique (consultants nationaux et internationaux) et l'acquisition de logiciels et de matériel. Il peut également soutenir la participation de collaborateurs à des conférences internationales et les activités de coopération régionale dans le domaine de la gestion et de la diffusion des microdonnées.

Les producteurs de données conservent l'entière propriété de leurs données et décident de la politique de diffusion, dans le cadre de la législation nationale. Le PDA et l'IHNS (International Household Survey Network) émettent des recommandations sur la base de trois niveaux d'accessibilité: ensembles de données publics, ensembles de données sous licence et ensembles de données disponibles dans des centres de données restreints uniquement.

Les programmes de travail des pays sont généralement conçus de sorte que les activités convenues soient mises en œuvre en 12 à 24 mois, voire même moins si le soutien se limite à une activité très spécifique. La procédure d'obtention de l'aide du PDA est simplifiée afin de permettre une décision et une mise en œuvre rapides. Le programme de travail d'un pays peut être finalisé dans un délai de huit semaines à compter de l'approbation de la demande. La mise en œuvre commence ensuite immédiatement. La somme allouée dépend du programme de travail convenu; le financement par le PDA est limité, mais peut être mobilisé très rapidement au niveau du pays. Le financement par le PDA peut également déclencher un financement supplémentaire par d'autres sponsors.

C.5.1.3. Les sources internationales comme sources de données et références de qualité

Les sources de données internationales sont utiles pour le premier examen du système statistique d'un pays, bien que leur principal objectif soit de servir de base aux comparaisons entre pays. Les différences constatées entre les données issues de sources nationales et internationales peuvent s'expliquer soit par la facilité de communication entre le pays et le responsable des données internationales, soit par la confiance manifestée par l'organisation internationale envers les données nationales, bien qu'il puisse être difficile de faire la distinction entre les deux situations.

Eurostat a mis à la disposition de la Commission européenne les 10 indicateurs de base et les indicateurs économiques «Country at a glance» (*Le pays en bref*) – voir [section B.3.4](#). Les données proviennent principalement d'organisations internationales, et en particulier de la Banque mondiale et du FMI. La base de données d'Eurostat utilise la même structure que les tableaux des pays mandatés, si bien qu'elle est directement comparable avec les données collectées en rapport avec ces indicateurs auprès des sources nationales.

Dans certains cas, des données issues de sources nationales existent mais ne sont pas reprises dans les bases de données internationales. Cela peut être dû à des difficultés de communication ou au fait que l'organisation internationale considère que la qualité des données est insuffisante. Une connaissance du secteur est souvent nécessaire pour faire la distinction entre ces deux situations.

Les principales sources de données internationales ont déjà été présentées dans la [section B.2.4](#). Les «annexes statistiques» du FMI sont particulièrement utiles pour examiner la qualité des statistiques économiques telles que le PIB. Ces annexes ne sont pas prévues pour suivre un format défini ou pour être comparables entre les pays. C'est la raison pour laquelle ces données permettent d'avoir une idée de l'opinion qu'a le FMI de la qualité des données: si les données de ce document sont similaires à celles des publications nationales, on peut en déduire que le FMI a probablement une opinion positive quant à la qualité des données du pays concerné.

Les données contenues dans la base de données des indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de la Division de statistique des Nations unies (DSNU) peuvent être comparées avec les sources de données nationales en ce qui concerne les questions sociales. Il peut exister un grand nombre de causes possibles à l'absence des données nationales, à leur estimation ou à leur grande différence par rapport aux données publiées dans la base de données internationale. Une connaissance extrêmement poussée du secteur est souvent nécessaire pour déterminer lesquelles.

L'observation des données internationales disponibles et la recherche de leur contrepartie nationale peuvent donner une idée de l'accessibilité des statistiques et de la mesure selon laquelle elles contiennent ou proposent des pistes pour rechercher les métadonnées.

Dans certains cas, des données indisponibles au niveau national peuvent être remplacées par des données disponibles auprès de sources internationales. Cela peut être le cas, par exemple, lorsque des organisations internationales ont utilisé des techniques de prévisions et/ou de «prévisions pour le présent» (nowcasts) pour produire des estimations ou lorsque des données trop incertaines pour être publiées au niveau national ont été traitées et améliorées à l'aide de sources secondaires ou de structures de données de pays similaires. Cependant, les sources internationales ne doivent être utilisées qu'à titre provisoire. Si des données de référence manquent au niveau national, l'objectif à moyen et à long terme doit être de développer la capacité du système statistique à les fournir selon une méthodologie cohérente, dans le respect des normes et classifications internationales et avec un bon niveau de qualité. Par-dessus tout, le système statistique doit être en mesure de produire les données à long terme. En d'autres termes, la durabilité du processus d'obtention des données doit être assurée. Le renforcement de la capacité du système statistique national et du développement stratégique des statistiques est décrit au [chapitre C.6](#).

Pour en savoir plus...

- Format standard des tableaux «[Country at a glance](#)» de la DG EuropeAid
- La Division de statistique des Nations unies (DSNU) répertorie les adresses Internet des [sites des INS](#) des pays en développement
- [Base de données Eurostat](#) sur 27 pays ne faisant pas partie de l'UE, provenant de sources internationales (voir [section B.3.4](#))
- [Annexes statistiques](#) du FMI
- [Base de données des indicateurs](#) des Objectifs du Millénaire pour le développement de la DSNU, qui couvre une vaste gamme d'indicateurs sociaux, économiques et environnementaux pour les objectifs de politique convenus.
- PARIS21 et la Banque mondiale: Le [Programme de données accéléré \(PDA\)](#)

C.5.2. Évaluation de la capacité des systèmes nationaux de la statistique

C.5.2.1. Objectif de l'évaluation

La qualité des statistiques est souvent définie comme «l'aptitude à l'usage» par les utilisateurs finaux. La qualité dépend donc de l'utilisation et des utilisateurs des données. Différents utilisateurs – locaux, nationaux et internationaux – peuvent avoir différents besoins. L'analyse de la qualité des statistiques permet d'identifier des secteurs cibles pour le renforcement de la capacité.

L'analyse couvrirait jusqu'ici les données et d'autres caractéristiques de base du système statistique national. Certaines conclusions ont pu être tirées quant à la qualité des données disponibles pour l'élaboration et la gestion des politiques et plus particulièrement pour la coopération au développement de la Commission européenne. Les besoins en statistiques pour la formulation et la gestion des politiques constituent le point de départ de l'évaluation d'un système statistique national (SSN) et, plus généralement, de la stratégie statistique à moyen terme. Les approches en matière de stratégie statistique sont décrites plus en détail dans la [section C.6.1](#).

Remédier aux insuffisances constatées dans les statistiques publiées nécessite de comprendre leurs causes, tant directes qu'indirectes. **Toute analyse approfondie du SSN doit être effectuée par le pays lui-même, qui doit s'approprier pleinement l'exercice.** Dès lors, avant de procéder à une évaluation en profondeur, un soutien préalable au niveau politique est essentiel, notamment la reconnaissance des ressources qui sont nécessaires au bon fonctionnement d'un système statistique. **Soutenir à moyen terme le renforcement des capacités statistiques demande d'abord de soutenir une évaluation approfondie du système.**

Le fait de soutenir une évaluation d'un SSN constitue un choix stratégique qui doit faire l'objet de discussions avec les partenaires de développement du pays concerné. Comme dans n'importe quel autre domaine, celui-ci doit s'approprier le diagnostic et les recommandations stratégiques qui devront être approuvées et partagées par les partenaires de développement. C'est là le véritable point de départ de la coordination.

C.5.2.2. Les sujets à aborder

Les principales difficultés rencontrées par un SSN concernent:

- la législation et les relations stratégiques avec le gouvernement et au sein même du SSN. Ces questions sont décrites dans la [section B.2.3](#);
- le financement et les problèmes de ressources humaines qui en découlent;
- les systèmes et l'infrastructure.

Une évaluation détaillée du SSN doit fournir une quantité d'informations suffisante sur ces différents sujets afin de pouvoir tirer des conclusions appropriées.

Comme avec les autres administrations, l'INS et les autres producteurs de statistiques peuvent ne pas bénéficier d'un financement suffisant de la part du gouvernement national. Le manque de financement peut être motivé par:

- une absence globale de fonds publics et/ou des problèmes budgétaires au niveau du gouvernement,

- un manque de compréhension de la nécessité et de l'utilité des statistiques et/ou
- un manque de confiance dans la capacité de l'INS à fournir des statistiques de qualité à des fins politiques.

Les INS et les autres producteurs de statistiques rencontrent souvent des difficultés dans la gestion de leur personnel (niveaux des salaires trop bas, retards dans le versement des salaires, etc.) en raison essentiellement de problèmes financiers. Ces problèmes peuvent également se produire dans d'autres administrations mais les problèmes de personnel les plus courants avec les producteurs de statistiques sont:

- les structures de dotation en personnel qui ne reflètent pas les méthodes de travail actuelles (personnel total adéquat mais trop de personnel technique de faible niveau);
- le manque de connaissances et/ou de compétences (à n'importe quel niveau et n'importe quel âge);
- l'absence de stratégie en matière de ressources humaines ou de formation du personnel;
- la fuite des cerveaux vers le secteur privé.

Certains INS ont été créés comme des organismes publics ne faisant pas partie des services publics nationaux, ce qui peut leur donner un meilleur contrôle et une plus grande souplesse en matière de répartition du personnel par grade, de fixation des échelles de salaires et de ressources budgétaires. Cependant, l'indépendance institutionnelle ne résout pas nécessairement tous les problèmes précités.

La direction générale de l'INS peut réagir à l'impact des problèmes financiers sur les ressources humaines de manière sous-optimale, comme cela est décrit dans l'[encadré 5.3](#).

Encadré 5.3: Étude de cas: Enquêtes et contraintes financières liées aux ressources humaines

Face à un financement inapproprié ou imprévisible, la direction générale d'un INS peut rencontrer de très grandes difficultés pour essayer de maintenir une organisation stable et réputée. Le plus difficile dans ce cas est de conserver une main-d'œuvre stable alors que les salaires sont inadaptés, versés en retard, voire les deux. Certaines stratégies de réponse peuvent persister après que les problèmes financiers ont été résolus.

Si les salaires proposés ne sont pas adéquats ou prévisibles, l'emploi de personnel extérieur peut s'avérer nécessaire, ce qui permet de garantir un niveau de revenus minimal au personnel travaillant au sein même de l'INS. Des enquêtes ont été menées sans tentatives sérieuses de réduire ou d'éliminer celles qui faisaient double emploi. Le personnel peut être affecté à des activités non liées aux enquêtes, provoquant alors des retards dans la publication de ces statistiques. L'amélioration de la coordination des donateurs a considérablement réduit le nombre d'enquêtes à double emploi, bien que le problème n'ait pas été totalement éliminé.

La mauvaise planification des enquêtes peut être due à des contraintes salariales antérieures. Lorsqu'une enquête est mal planifiée et budgétisée, un nombre de ménages plus important que ce qui est nécessaire est généralement interviewé. Outre la mauvaise utilisation de ressources rares, l'absence d'analyse des échantillons de ménages avant l'enquête signifie que certaines déductions statistiques, plus particulièrement au niveau local, peuvent ne pas être valides. Une taille d'échantillon plus importante signifie un temps de traitement plus long des données, ce qui retarde la disponibilité des résultats et réduit leur utilité. En outre, le fait d'axer le financement d'un projet sur les enquêtes peut signifier que des fonds ne sont pas disponibles (ou ne sont pas prévus) pour la publication des résultats. Enfin, il peut y avoir un manque d'intérêt vis-à-vis de la publication et de l'analyse des résultats, plus particulièrement en ce qui concerne l'analyse chronologique longitudinale.

L'absence de publication des résultats d'enquête peut également être due à des pressions politiques. Si l'enquête a été mal planifiée et budgétisée, il peut être difficile de déterminer la ou les causes de la non-publication des résultats.

La planification d'une enquête implique les éléments suivants:

- une analyse de l'échantillonnage préalable à l'enquête;
- un calendrier crédible de réalisation des enquêtes et de traitement des données collectées;
- un plan de publication qui comprenne une analyse des résultats et qui soit couvert par le budget alloué à l'enquête.

Les gestionnaires de statistiques peuvent ne pas disposer de la formation adéquate ou de la motivation nécessaire pour se concentrer suffisamment sur la rédaction et la mise à jour des manuels opérationnels de leur administration. Il est donc possible qu'ils ne sachent pas de quelle manière les données sont réellement collectées sur le terrain. Ce manque de connaissances institutionnalisées signifie que la qualité des données peut être influencée par les changements de managers, voire même du personnel d'encadrement local.

Si les **problèmes de systèmes et d'infrastructure** que peuvent rencontrer les INS et les autres grands producteurs de statistiques concernent surtout les logiciels statistiques, il peut aussi s'agir de systèmes informatiques, de systèmes

de communication ou de locaux devenus obsolètes. L'harmonisation statistique régionale nécessite d'utiliser des classifications similaires, ce qui implique souvent l'emploi de logiciels récents.

Le [Manuel sur l'organisation statistique](#) de la DSNU est une référence en matière d'organisation des systèmes statistiques nationaux.

C.5.2.3. Méthodologies d'évaluation

Étant donné que la plupart des difficultés rencontrées par les producteurs de statistiques sont communes aux autres institutions du secteur public, la méthodologie d'évaluation doit intégrer l'étude du SSN avec les autres évaluations institutionnelles du secteur public, mais également porter attention aux problèmes spécifiques rencontrés par la statistique. La solution pourrait être par exemple que le développement et la mise en œuvre d'une stratégie statistique fassent partie d'un programme de réforme global du secteur public.

Les méthodologies d'évaluation globale du secteur public ne font pas partie du champ d'application du présent Guide. Les méthodologies globales de développement des stratégies statistiques sont présentées dans la [section C.6.2](#). L'analyse des «Indicateurs de renforcement des capacités statistiques» développée par le [groupe de travail de PARIS21 sur les indicateurs du renforcement des capacités statistiques](#) constitue une contribution essentielle à ces travaux. Dans la pratique, l'ensemble d'indicateurs définis par le groupe de travail de PARIS21 semble trop lourd pour les pays ainsi que les organisations internationales. Plusieurs des outils et principes proposés sont toutefois utilisés dans plusieurs cadres d'évaluation de la qualité des données, dans les [Rapports Sur l'Observation des Normes et Codes](#) (RONC) du FMI et dans l'[indicateur des capacités statistiques de la Banque mondiale](#) (EN).

La statistique est un élément essentiel du cycle de détermination des priorités politiques, de définition du projet, de planification, de financement, de mise en œuvre et d'évaluation. Sur la base de cette expérience en guise de référence technique tout au long de ce cycle, Eurostat a pris en considération quelques-uns des principaux problèmes qui peuvent entraver la réussite d'activités de coopération statistique.

Un problème majeur reste de garantir la durabilité et la résilience des résultats obtenus. Le soutien offert par Eurostat et les autres DG de la Commission doit être redéfini afin de permettre une mesure objective et d'accroître la durabilité des résultats des activités de coopération statistique, de façon à utiliser plus efficacement les ressources disponibles.

Eurostat est actuellement en train de définir un outil pilote pour l'évaluation du SSN afin de produire des données de qualité. Son principal objectif est de définir un concept pour un outil qui fournit un instantané des points forts et des points faibles du SSN sur la base de principes et critères généraux convenus (principes fondamentaux de l'ONU sur la statistique officielle et travaux similaires). Cet outil destiné à donner un «instantané» du SSN et de ses capacités est présenté à l'encadré 5.4 ci-dessous

disponibles dans

Encadré 5.4: Un nouvel outil pour permettre aux délégations de l'UE de créer un "instantané" des systèmes statistiques nationaux et de leurs capacités

La coopération de l'UE est orientée par les principes fondamentaux du partenariat et de l'appropriation. Par conséquent, l'évaluation des résultats des politiques nationales de développement et des interventions de l'UE en appui à ces politiques est fondée sur les données statistiques qui sont fournies par les autorités nationales. Ces données statistiques sont utilisées pour élaborer des indicateurs qui constituent le fondement des résultats atteints; elles constituent souvent les éléments déclencheurs pour l'attribution du financement. Il est donc crucial que ces indicateurs soient fiables et que le système statistique national soit crédible dans son ensemble.

Eurostat est actuellement en train d'élaborer un outil qui aidera les délégations de l'UE à déterminer les points forts et les points faibles de systèmes statistiques nationaux et à évaluer leur capacité à produire des données fiables. Cet outil permettra de créer une base pour l'ouverture d'un dialogue avec les autorités publiques du pays sur la manière d'améliorer la qualité du système.

Il donne un «instantané» des points forts et des points faibles du SSN, sur la base de principes généraux convenus (voir section B.2.1.). Cet outil conceptuel est composé de 2 modules:

- un **premier module** qui apporte un diagnostic du **système statistique national dans son ensemble** en se concentrant sur les infrastructures et organisation statistiques;
- un **second module** qui fournit une méthode d'évaluation de la **qualité des données dans certains secteurs**. La première phase de l'étude se concentrera sur deux secteurs prioritaires, la santé et l'éducation, et sur les principaux indicateurs de santé et d'éducation, à savoir les indicateurs utilisés dans le Cadre d'évaluation des performances, lorsqu'il y en a un.

Le contenu de la **dimension horizontale** du **Module 1 au niveau du système statistique national** et du **Module 2a au niveau des secteurs** traite:

- des informations destinées à l'évaluation des fondements légaux, institutionnels et stratégiques (à savoir, le cadre légal et institutionnel de tout le SSN, mais aussi le cadre soutenant la production des statistiques sectorielles, l'intégration et la cohérence avec le cadre stratégique qui soutient le développement de la statistique sectorielle);
- des informations destinées à l'évaluation de l'adéquation des ressources pour la statistique au sein du SSN (à savoir, le personnel en nombre suffisant, la qualité du personnel participant à la statistique, l'équipement et les infrastructures, le financement);
- des informations destinées à l'évaluation des déterminants de la qualité des données (à savoir, l'engagement en termes de qualité, l'indépendance professionnelle, l'impartialité, l'objectivité, la méthodologie et les procédures statistiques appropriées);
- des informations destinées à l'évaluation des relations avec les utilisateurs (à savoir, la pertinence, l'accessibilité).

Le contenu de la **dimension horizontale** pour le **Module 2b au niveau des indicateurs spécifiques** traite:

- des informations destinées à l'identification de la production des statistiques pour les secteurs de la santé et de l'éducation (à savoir, la liste et la fréquence des statistiques régulièrement produites pour le secteur);
- des informations destinées à l'examen de l'évaluation de la qualité sur la base de la solidité technique (méthodologie saine, exactitude et fiabilité);
- des informations destinées à l'examen de l'évaluation de la qualité sur la base de la capacité d'exploitation et l'accessibilité pour tout l'indicateur (accessibilité et capacité d'exploitation).
- La **dimension verticale** de l'outil traite trois types d'information:
- le contenu de l'outil conceptuel même avec
 - o la colonne 1 – le classement des questions par ordre de priorité en tenant compte du fait que l'outil peut être rempli par un non-statisticien et qu'un sous-ensemble de l'outil pourrait déjà avoir été utilisé;
 - o la colonne 2 – les questions détaillées destinées à évaluer le degré de respect d'un principe et de critères spécifiques;
 - o la colonne 3 – les sources potentielles faisant référence aux sources générales qui peuvent être utilisées pour trouver les informations;
- les informations relatives au pays
 - o la colonne 4 – la situation dans le pays, apportant la réponse à la question posée;
 - o la colonne 5 – les remarques apportant des clarifications ou nuances à la réponse donnée à la colonne 4;
 - o la colonne 6 – les sources identifiées, mentionnant les documents effectivement utilisés;
 - o la colonne 7 – l'évaluation initiale donnant l'instantané de la situation. Un code couleur est utilisé en fonction du degré de respect entre la situation et les critères évalués: vert en cas de plein respect du critère, orange en cas de respect partiel et rouge en cas de non-respect.
- l'orientation sur la méthode d'évaluation
 - o la colonne 8 – la gestion du tableau donnant des orientations sur la manière d'attribuer un code couleur, ce qu'il faut regarder. Cette colonne devra être raffinée lorsque le test aura été achevé dans les pays.

Le [questionnaire d'Eurostat sur les instituts nationaux de la statistique](#) a été élaboré par l'unité Coopération internationale d'Eurostat en 2011 afin d'obtenir des informations au sujet des instituts nationaux de la statistique dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP). Le questionnaire repose sur les informations

le [Manuel d'organisation statistique des Nations unies](#) et sur un ancien questionnaire pilote élaboré pour les pays d'Asie et d'Amérique latine (pays ALA). Le questionnaire sur les INS a d'abord été testé auprès des pays PALOP. L'encadré 5.5 présente le questionnaire d'Eurostat adressé aux INS et les principales questions qui y sont abordées

Encadré 5.5: Questionnaire d'Eurostat adressé aux instituts nationaux de la statistique des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

1. Informations générales concernant l'institut national de la statistique

- Pays, dénomination officielle de l'INS, site internet et coordonnées de la personne de contact
- L'INS est-il une entité indépendante ou fait-il partie d'un ministère?
- À quelle entité l'INS rend-il compte (le cas échéant)?
- Qui nomme le chef statisticien/président/directeur de l'INS?
- Comment la durée du mandat du chef statisticien est-elle limitée/définie?
- Le chef statisticien est-il en charge de la coordination du système statistique national?
- Description de la structure organisationnelle de l'INS
- Les infrastructures physiques, statistiques et informatiques de l'INS sont-elles suffisantes pour le développement des activités de l'INS? Qui finance ou a financé les améliorations de ces infrastructures?

2. Budget et financement de l'institut national de la statistique

- L'INS a-t-il la capacité de disposer de son propre budget?
- Quelle est la périodicité du budget?
- Quelles sont les principales sources du financement de l'INS (indiquées en pourcentage du budget total de l'INS)?
- Quels sont les principaux bailleurs de fonds de l'INS? (Veuillez préciser)
- Le pays dispose-t-il d'un partenariat national (pays donateur) ou d'un accord de coopération avec un pays spécifique (à indiquer le cas échéant)?
- Les informations relatives à l'appui des bailleurs sont-elles accessibles au public?

3. Activités de l'institut national de la statistique

- L'INS a-t-il un programme annuel d'activités?
- L'INS rédige-t-il un rapport sur les activités mises en œuvre?
- L'INS possède-t-il des manuels/guides/recommandations internes sur le processus de production des statistiques? Et si tel est le cas, quel en est leur champ d'application?
- L'INS s'est-il engagé dans des projets de coopération internationale au cours des cinq dernières années? Si tel est le cas, veuillez indiquer le(s) projet(s) (identifiant, intitulé du projet, domaine statistique, date de début et de fin, type d'appui)

4. Le système statistique national

- Le mandat relatif à la collecte des informations destinées à la production et la diffusion des statistiques officielles est-il défini par une loi?
- Un Code de bonnes pratiques statistiques existe-t-il ou est-il utilisé à titre de référence dans le pays?
- Combien de producteurs de statistiques officielles (services statistiques au sein des ministères concernés) existe-t-il dans le pays, mis à part l'INS?
- L'INS utilise-t-il des sources administratives à des fins statistiques? Si tel est le cas, l'utilisation des sources administratives est-elle mise en œuvre par une loi statistique, un protocole d'accord ou selon d'autres modalités? Avec combien de producteurs des statistiques officielles (services statistiques dans les ministères concernés) l'INS travaille-t-il?
- Existe-t-il un Conseil national de la statistique?
- Le Conseil national de la statistique est-il régi par la loi ou des statuts?
- Combien de membres le Conseil national de la statistique compte-t-il et quelles institutions représentent-ils?
- Qui préside le Conseil national de la statistique (nom, institution, fonction)?
- À quelle fréquence le Conseil national de la statistique se réunit-il?

5. Diffusion des statistiques officielles

- Combien de communiqués statistiques l'INS publie-t-il chaque mois?
- Par quels moyens les statistiques sont-elles diffusées (en pourcentage: moyens traditionnels; multimédias; internet; communiqués de presse)?
- Les produits statistiques comportent-ils des informations sur les méthodes et procédures suivies pour recueillir les données, et si tel est le cas, dans quelle mesure?

6. Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) ou autres plans statistiques

- Le pays possède-t-il une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) ou un autre plan statistique, et si tel est le cas, quelle période couvre-t-elle/il?
- À quelle étape le processus de la SNDS/du plan statistique se trouve-t-il?
- Si le pays possède une SNDS, quel était son mode de financement?
- Si le pays ne possède pas de SNDS ou ne met pas de SNDS en œuvre, quelles en sont les raisons?
- Si le pays ne possède pas de SNDS, aspire-t-il à en avoir une? Quel appui serait nécessaire (financier; politique; technique; ressources humaines internes pour l'élaboration ou la mise en œuvre; participation des parties prenantes; autre)?

7. Futurs projets et expertise de l'INS

- L'INS a-t-il des idées concernant des projets ou domaines statistiques qu'il souhaiterait développer ou améliorer?
- L'INS possède-t-il l'expertise, l'expérience ou les pratiques qui pourraient être partagées avec les INS d'autres pays?
- Si tel est le cas, dans quel domaine statistique l'INS peut-il apporter son aide: statistiques démographiques et sociales; statistiques économiques; statistiques environnementales et multi-domaines; domaines génériques statistiques et méthodologie; domaine de la stratégie et de la gestion de la statistique officielle (veuillez préciser)?

8. Commentaires et suggestions de l'INS

- L'INS est aussi invité à apporter ses commentaires ou suggestions pertinents éventuels.

Source: [Questionnaire d'Eurostat sur les instituts nationaux de la statistique](#)

L'indice africain de développement statistique (IADS) est un indice composé destiné à soutenir le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du [Reference Regional Strategic Framework for Statistical Capacity Building in Africa \(Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique\)](#). Il contribue aussi à déterminer pour chaque pays africain, les points forts et les points faibles du SSN de sorte à définir des actions de soutien.

Les [informations de l'indice africain de développement statistique](#) sont recueillies par un questionnaire comprenant 5 parties: l'organisation et la coordination du SSN; l'infrastructure statistique; la diffusion des données, le développement du capital humain; le financement. Le [questionnaire relatif à l'indice africain de développement statistique](#) (EN) a été soumis à 53 pays africains en 2009 et 2010. Au terme de ces deux cycles, les dernières informations de chaque pays ont été utilisées pour établir l'indice qui englobe 43 pays au total. Le rapport intitulé [«Tracking Progress towards Statistical Capacity Building Efforts: The African Statistical Development Index» \(Suivi des progrès des efforts de renforcement des capacités statistiques: l'indice africain de développement statistique\)](#) a été présenté lors de la StatCom III au Cap (2012).

Le questionnaire sur l'indice africain de développement statistique et le questionnaire d'Eurostat sur les INS se ressemblent à de nombreux égards; ils sont tous deux fondés sur le [Manuel d'organisation statistique des Nations unies](#).

L'[indicateur des capacités statistiques de la Banque mondiale](#) (EN) est un indicateur composé visant à améliorer la compréhension des capacités statistiques des pays en développement. L'indicateur des capacités statistiques facilite la mesure et le suivi des capacités statistiques, en collaboration étroite avec les pays et les utilisateurs. Il repose sur un cadre diagnostique conçu pour évaluer les capacités des systèmes statistiques nationaux. Ce cadre utilise les informations relatives aux métadonnées généralement disponibles pour la plupart des pays et permet d'effectuer le suivi des progrès réalisés dans le renforcement des capacités statistiques dans le temps. Le cadre possède trois dimensions:

- la méthodologie statistique: mesure la capacité d'un pays à respecter les normes et méthodes recommandées au plan international. Cette dimension repose sur une analyse des directives et procédures utilisées pour produire les statistiques macroéconomiques et sur les rapports des données sociales et les pratiques d'estimation;
- les données sources: cette dimension reflète si un pays procède à des activités de collecte de données conformément à la périodicité recommandée au niveau international et si les données provenant des systèmes administratifs sont disponibles et fiables aux fins de l'estimation statistique;
- la périodicité et l'actualité: concerne la disponibilité et la périodicité des principaux indicateurs socioéconomiques dont neuf d'entre eux sont des indicateurs OMD. Cette dimension tente de mesurer le degré d'accessibilité des données aux utilisateurs par le biais de la transformation des données sources en produits statistiques revêtant un caractère opportuniste.

Cet indicateur composé des capacités statistiques est calculé chaque année, sur la base des informations de la Banque mondiale, du FMI, des Nations unies, de l'UNESCO et de l'OMS. Il offre une note des capacités statistiques pour plus de 140 pays en développement. Les résultats sont présentés dans le [Bulletin Board on Statistical Capacity \(BBSC\) \(Tableau d'affichage sur les capacités statistiques\)](#) de la Banque mondiale.

Les capacités statistiques sont étroitement liées à la qualité des données. Deux outils de la qualité des données conçus par le FMI contiennent des éléments présentant un intérêt direct pour l'évaluation des capacités statistiques des pays en développement. Il s'agit du [système général de diffusion des données \(SGDD\)](#), présenté à l'[encadré 5.9](#) qui s'articule autour de quatre dimensions: les caractéristiques, la qualité, l'accès et l'intégrité des données. Le SGDD est destiné à aider les pays à développer des données macroéconomiques, financières et sociodémographiques. Le cadre de travail prend en compte la diversité des économies des pays individuels et les exigences de développement d'une majorité de leurs systèmes statistiques. Le second outil, le [cadre d'évaluation de la qualité des données \(CEQD\)](#), qui est présenté à l'[encadré 5.10](#), s'articule autour de cinq dimensions de la qualité des données: les assurances de l'intégrité, la solidité méthodologique, l'exactitude et la fiabilité, la capacité d'exploitation et l'accessibilité. Le CEQD, qui est utilisé pour évaluer de manière détaillée la qualité des données des pays, couvre les environnements institutionnels, les processus statistiques et les caractéristiques des produits statistiques.

En guise d'étude de cas, l'[encadré 5.6](#) reproduit un «Cahier des charges pour l'évaluation des systèmes statistiques nationaux en Asie centrale». En plus des objectifs d'ordre général et des objectifs spécifiques de ces évaluations, ce cahier des charges indique la méthodologie à utiliser et les résultats escomptés.

Encadré 5.6: Étude de cas: Évaluation des systèmes statistiques en Asie centrale**Objectif global**

- L'objectif global du présent contrat est d'améliorer la pertinence, la qualité et la durabilité de l'assistance technique proposée par la Commission européenne aux pays d'Asie centrale dans le domaine de la statistique.

Objectifs spécifiques:

- Pour le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan (pays d'Asie centrale), évaluer l'état actuel du système statistique, en s'intéressant plus particulièrement à son efficacité et à sa crédibilité.
- Évaluer l'impact de l'assistance proposée par le biais du programme TACIS, en particulier en termes de pertinence pour le développement du système statistique, d'appropriation des résultats et de la durabilité de ceux-ci.
- Contribuer à la formulation d'une stratégie pour la coopération future en matière de statistique entre la Commission européenne et les pays d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan), conformément aux priorités clés de la Stratégie de la Commission pour l'Asie centrale 2007-2013, comme spécifié dans le document de stratégie régionale de la Commission.

Services demandés et méthodologie

- sur la base du champ d'application défini dans le présent cahier des charges et du briefing de début de mission, le prestataire propose la méthodologie et la planification (y compris la durée et l'organisation/le nombre de missions) soumise à l'approbation du chef de projet de la Commission européenne.
- Étude des documents de la stratégie de la CE en matière de coopération avec l'Asie centrale, et plus particulièrement du document de stratégie régionale 2007-2013.
- Étude des documents liés à la situation actuelle et aux acteurs du système statistique officiel au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan (p. ex. documents législatifs, rapports des pays, programmes de travail pluriannuels, évaluations réalisées avec l'aide de la Banque mondiale, du FMI ou autre, rapports sur les précédents programmes d'assistance internationaux et bilatéraux).
- Formulation de recommandations pratiques de base pour permettre aux systèmes statistiques nationaux de développer leur capacité à respecter les six principes essentiels d'indépendance, de cahier des charges pour la collecte de données, d'impartialité et d'objectivité, d'adéquation des ressources, d'engagement de qualité et de confidentialité statistique, .
- Missions auprès de chacun des cinq pays concernés. Les experts visiteront les instituts statistiques centraux et régionaux et les autres institutions chargées de la production de statistiques - ministère de l'Économie, Banque centrale, ministère des Finances, etc. – afin de rencontrer les hauts dirigeants et les responsables des domaines couverts par l'évaluation ainsi que d'identifier et de contacter les principaux utilisateurs (au niveau du gouvernement, au niveau du secteur privé et, le cas échéant, à d'autres niveaux).
- Le budget de l'offre devra permettre aux experts de se déplacer dans les cinq pays concernés; dans le cadre de la conception de la méthodologie finale, le prestataire devra déterminer si les experts pourront ou non se séparer afin d'atteindre les objectifs de la mission.
- Rédaction de rapports sur les différents pays.
- Des propositions pour la stratégie de coopération statistique post-TACIS seront formulées et coordonnées avec les différentes parties prenantes. Ces propositions devront respecter les exigences principales suivantes:
 - o reposer sur la stratégie de la Commission européenne en matière de coopération avec l'Asie centrale pour 2007-2013;
 - o déterminer quelques domaines stratégiques, conformément aux dispositions du document de stratégie régional de la Commission européenne pour l'Asie centrale, dans lesquels la production de statistiques dans les pays d'Asie centrale peut être harmonisée, s'approchant ainsi des normes de l'UE et des normes internationales;
 - o contenir une étude de faisabilité et des recommandations sur l'établissement et la durabilité d'une structure ou d'un réseau régional qui pourrait coordonner la coopération des différents pays en matière de statistiques;
 - o contenir une étude de faisabilité et des recommandations sur l'établissement et la durabilité d'un centre de formation statistique régional.
- La coopération technique avec la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (UNECE) est théoriquement possible pendant la phase de mise en œuvre de ce projet. Sur les conseils d'EUROSTAT, le prestataire établira les contacts avec l'UNECE afin d'optimiser et de coordonner les contributions des deux parties à l'évaluation du système de statistiques officielles au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan.
- Pour la préparation des rapports et des recommandations, le prestataire devra normalement respecter les conditions suivantes:
 - o finaliser les résultats demandés en coopération avec le chef de projet et les services concernés de la Commission européenne.

Résultats escomptés

1. Une évaluation de l'impact de l'assistance TACIS 1994-2008, en s'intéressant plus particulièrement aux statistiques 7 – 10.
2. Une évaluation détaillée des capacités institutionnelles et techniques des instituts nationaux de statistique, des autres administrations nationales en charge de statistiques (comme la Banque centrale, les Douanes, le ministère des Finances, le ministère des Transports, le ministère du Travail, etc.) et une explication de la base juridique existante pour la coordination de la production des statistiques entre les institutions concernées.
3. Une évaluation objective de la situation actuelle portant sur:
 - a. l'indépendance professionnelle du système statistique national par rapport aux interférences politiques et aux autres interférences externes dans le cadre de la production et de la diffusion des statistiques officielles;
 - b. les prérogatives dont dispose le système statistique national en matière de collecte d'informations destinées à soutenir la prise de décision politique au niveau national;
 - c. l'adéquation des ressources du système statistique national afin qu'il puisse assumer ses responsabilités;
 - d. l'existence de directives de qualité basées sur des normes reconnues au niveau international et d'un engagement à les respecter;
 - e. le niveau de mise en œuvre du concept de confidentialité statistique;
 - f. le niveau d'impartialité et d'objectivité du système statistique national en matière de choix des sources et des techniques statistiques, d'informations relatives aux méthodes et aux procédures, d'approche afférente aux publications statistiques, de charge non excessive des répondants et de coût-efficacité.
4. Une spécification des principaux besoins en matière de réforme de certains domaines statistiques conformément à la stratégie de la Commission européenne pour la coopération avec l'Asie centrale 2007-2013.
5. Des conclusions sur la pertinence de la mise à disposition d'équipements supplémentaires.
7. Une détermination des domaines statistiques – le cas échéant, en relation avec les objectifs (2), (3) et (4) - dans lesquels des activités interdisciplinaires impliquant tous les pays d'Asie centrale seraient réalisables de façon à atteindre un niveau similaire de qualité des résultats statistiques dans chaque pays, conformément aux normes internationales et/ou de l'UE.
7. Une présentation aux parties prenantes des informations relatives aux résultats de l'évaluation.

Dans le cadre du programme MEDSTAT II, l'évaluation de la capacité des INS des partenaires méditerranéens a suivi une approche différente, conduisant pour chaque pays à l'établissement d'un «rapport sur la situation statistique nationale». Cette approche est décrite plus en détail dans l'encadré 5.7

Encadré 5.7: Rapports sur la situation statistique nationale dans le cadre du programme MEDSTAT

Dans le cadre du programme MEDSTAT, qui propose l'assistance de la Commission européenne aux États du Sud et de l'Est de la Méditerranée, les rapports sur la situation statistique nationale (CSSR) constituent un outil essentiel pour faire le point sur la statistique nationale. Les CSSR contiennent des descriptions détaillées:

- du cadre légal et institutionnel global;
- de la capacité et de l'infrastructure statistiques, y compris les classifications et les registres;
- de l'infrastructure informatique, du traitement et de la diffusion des données;
- de la formation et des ressources humaines;
- de neuf activités thématiques, qui comprennent la comptabilité nationale et les statistiques sur le commerce extérieur, l'agriculture, l'environnement, l'énergie, le social, les migrations, les transports et le tourisme.

Les CSSR, les rapports sur le secteur statistique et les rapports sur l'orientation du projet (POR) ont été développés sur la base de missions d'orientation menées dans les pays concernés. Le CSSR sert de source d'informations centrale pour la stratégie nationale de développement statistique (SNDS) et les activités qui y sont liées, ainsi que pour le POR, tandis que les rapports sur le secteur et le POR conduisent directement aux feuilles de route nationales en matière de statistique. Les CSSR sont développés dans le cadre d'une coopération entre l'équipe MEDSTAT, qui comprend des experts spécialisés dans chaque domaine, et l'INS. Le processus est coordonné par le coordinateur de la feuille de route MEDSTAT du pays et par le coordinateur national principal.

Les CSSR sont des documents publics. Les premières versions ont été publiées en 2006, après des évaluations détaillées des exigences de chaque pays. Ils ont été mis à jour en 2009, plus particulièrement dans le but de parvenir à une comparabilité et une harmonisation au niveau international.

Une analyse par les pairs est une évaluation externe consacrée à un institut national de la statistique dans l'objectif de formuler des recommandations visant à l'améliorer. Ordinairement, les évaluations globales traitent de questions horizontales et concernant les infrastructures (environnement institutionnel dont le cadre légal, la conception et la coordination du système statistique, l'organisation de l'institut de la statistique, les ressources humaines et informatiques, la diffusion et les relations avec les utilisateurs; classifications et registres utilisés) et domaines statistiques (comptes nationaux, statistiques agricoles, statistiques des entreprises, etc.).

Eurostat a effectué des analyses par des pairs et une évaluation globale pour de nombreux pays européens et des pays de l'Est couverts par la PEV. En Afrique, PARIS21 a facilité des analyses par des pairs pour le SSN dans certains pays depuis 2005. Les analyses par des pairs ne sont pas destinées à servir d'évaluation technique de la qualité des statistiques officielles produites par un pays; une évaluation des capacités à produire, diffuser et utiliser les statistiques officielles peut toutefois être effectuée.

Les sujets qui sont pris en ligne de compte dans les analyses par des pairs sont décidés au commencement. Ils incluent généralement:

- les progrès de conception et de mise en œuvre de la SNDS du pays;
- la gouvernance statistique, les mandats légaux et la coordination;
- la disponibilité et la prévisibilité des ressources financières, tant des gouvernements que des partenaires de coopération; et la mesure dans laquelle le financement des donateurs est consacré aux priorités nationales;
- la gestion des ressources humaines; et
- la consultation, l'établissement des priorités et la satisfaction des utilisateurs

Pour en savoir plus...

- EuropeAid : [Analyse Institutionnelle et Développement des Capacités: Pourquoi et Comment?](#) (2005)
- Division de statistique des Nations unies : [Manuel d'organisation statistique, troisième édition – le fonctionnement et l'organisation d'un service de statistique](#) (2003)
- [Indicateurs de renforcement des capacités statistiques](#) du groupe de travail PARIS21: «[La démarche qualité dans l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique](#)»
- Eurostat : [Questionnaire sur les instituts nationaux de la statistique](#)
- UNECA – Centre africain pour la statistique: «[Tracking Progress towards Statistical Capacity Building Efforts: The African Statistical Development Index](#)» ([Suivi des progrès des efforts de renforcement des capacités statistiques: l'indice africain de développement statistique](#))
- Banque mondiale: [L'indicateur des capacités statistiques \(EN\) et le Bulletin Board on Statistical Capacity \(Tableau d'affichage sur les capacités statistiques\)](#)
- FMI : [Système général de diffusion des données \(SGDD\)](#) ainsi que [le Cadre d'évaluation de la qualité des données \(CEQD\)](#)
- [Rapports sur la situation statistique dans le cadre de MEDSTAT](#) pour les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.
- Procédure Eurostat d'assurance de qualité : [Méthodologie d'analyse par des pairs](#)

C.5.3. Le concept de qualité en statistique

C.5.3.1. Les principaux concepts de qualité en statistique

Des cadres de qualité adoptés au niveau international sont utilisés pour évaluer la qualité des données statistiques et des procédures utilisées pour leur production. Il s'agit d'applications pratiques des principes statistiques, notamment les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations unies, qui ont été décrits dans la [section B.2.1](#). Tous les cadres de qualité couvrent les différentes dimensions de la qualité. Ils prennent en considération toutes les étapes du processus statistique grâce auquel les données sont collectées, transformées et diffusées. Ils se rapportent donc à la qualité:

- de l'organisation globale du processus;
- des données d'entrée;
- des opérations de collecte, de transformation et de diffusion des données;
- des produits (données de sortie).

L'approche du Système statistique européen (SSE) couvre l'environnement institutionnel, le processus statistique et les résultats statistiques, conformément au code de bonnes pratiques de la statistique européenne décrit dans le [chapitre B.2](#).

Environnement institutionnel

Les facteurs institutionnels et organisationnels ont une influence significative sur l'efficacité et la crédibilité de tout organisme statistique qui produit et diffuse des statistiques européennes. Les questions centrales sont l'indépendance professionnelle, le cahier des charges pour la collecte des données, l'adéquation des ressources, l'engagement de qualité, la confidentialité statistique, l'impartialité et l'objectivité.

Processus statistiques

Les normes, les directives et les bonnes pratiques européennes et autres doivent être parfaitement respectées dans le cadre des processus utilisés par les organismes statistiques afin d'organiser, de collecter, de traiter et de diffuser les statistiques officielles. La crédibilité des statistiques est renforcée par leur réputation en termes de bonne gestion et d'efficacité. Les aspects les plus importants sont la cohérence de la méthodologie, l'adéquation des procédures statistiques, la charge non excessive sur les répondants et le rapport coût-efficacité.

Résultats statistiques

Les statistiques disponibles doivent répondre aux besoins des utilisateurs. Elles sont conformes aux normes de qualité européennes et desservent les besoins des institutions européennes, des gouvernements, des instituts de recherche, des entreprises et du grand public. Les aspects les plus importants sont la pertinence des statistiques, leur exactitude et leur fiabilité, leur actualité, leur cohérence, leur comparabilité entre les régions et les pays et leur facilité d'accès pour les utilisateurs. Ces dimensions peuvent être spécifiées comme suit:

1. La **pertinence** se rapporte au degré selon lequel les statistiques répondent aux besoins actuels et potentiels des utilisateurs en matière d'informations:
 - pertinence par rapport aux questions politiques actuelles;
 - désagrégation, plus particulièrement géographique, jusqu'à un niveau approprié;
 - couverture représentative.
2. L'**exactitude** se rapporte au rapprochement des estimations par rapport aux valeurs réelles inconnues:
 - qualité de l'enquête: planification, exécution, rapports et piste d'audit;
 - validité scientifique: utilisation de techniques d'échantillonnage appropriées; garantie de l'impartialité et de la taille appropriée des échantillons;
 - respect de la confidentialité des données;
 - intégration explicite d'un cadre ou d'une procédure de qualité.

3. L'**actualité** se rapporte à la durée écoulée entre la période de référence (l'événement ou le phénomène décrit par les données) et la date de publication des données. La **ponctualité** désigne la durée écoulée entre la date de livraison cible (qui peut être par exemple la date annoncée dans un calendrier de publication officiel, une date imposée par une réglementation ou une date convenue au préalable avec les partenaires) et la date réelle de publication des données.

4. La **comparabilité** se rapporte à l'impact des différences entre les concepts, outils de mesure et procédures de mesure qui sont appliqués lorsque les statistiques sont comparées entre des zones géographiques, des secteurs ou des périodes. La **cohérence** se rapporte à l'adéquation des données qui doivent être combinées, de manière fiable, de différentes façons et pour différents usages

- normes relatives aux métadonnées: caractère complet de la documentation contextuelle et disponibilité de celle-ci pour le grand public;
- respect des méthodologies et des nomenclatures standard internationales en vigueur;
- cohérence au sein des statistiques nationales (cohérence des classifications et des concepts statistiques d'un domaine statistique à un autre);
- cohérence avec les données publiées par les différentes organisations internationales;
- comparaisons internationales de la qualité et analyse par des pairs.

5. L'**accessibilité et la clarté** se rapportent aux conditions et aux modalités selon lesquelles les utilisateurs peuvent obtenir, utiliser et interpréter les données:

- méthodes de publication et de diffusion;
- disponibilité complète des résultats et des métadonnées;
- orientation des publications vers les utilisateurs des statistiques.

Les principes du Code de bonnes pratiques représentent un cadre commun de qualité pour le système statistique européen. Eurostat publie sur son site Internet [des normes, des manuels et des directives](#) développés dans le cadre du Système statistique européen et liés à la gestion de la qualité et aux rapports de qualité. Le cadre d'assurance pour la qualité fournit des méthodes et outils au niveau institutionnel et à l'échelle des processus sur la façon de renforcer l'application du Code de bonnes pratiques.

Cinq dimensions – garantie de l'intégrité, de la cohérence méthodologique, de l'exactitude et de la fiabilité, de l'aptitude à l'usage et de l'accessibilité – liées à la qualité des données et un ensemble de prérequis pour la qualité des données sont au centre du «cadre d'évaluation de la qualité des données»

(CEQD) du FMI. Le CEQD, qui est utilisé pour évaluer de manière détaillée la qualité des données des pays, couvre les environnements institutionnels, les processus statistiques et les caractéristiques des produits statistiques.

L'encadré 5.4 de la section C.5.2 contient un exemple de liste de contrôle pratique pour documenter les aspects structurels de la qualité d'un SSN. L'encadré 5.6 contient un exemple de cahier des charges pour l'évaluation des systèmes statistiques nationaux. L'encadré 5.7 contient également des informations sur la méthodologie d'évaluation suivie dans le cadre du programme MEDSTAT II.

Encadré 5.8: Amélioration de la qualité dans le cadre d'une opération majeure de renforcement des capacités statistiques – Contenu du cahier des charges

Tout cahier des charges («terms of reference») pour une action majeure de renforcement des capacités statistiques ou autre opération majeure (telle qu'une enquête ou un recensement de grande ampleur) doit porter sur les méthodes à utiliser pour garantir la qualité. Il peut s'agir d'une description de la manière dont la question de la qualité sera abordée ou d'un engagement vis-à-vis de l'application d'une méthodologie spécifique de recherche de la qualité dès l'étape de planification. Le cahier des charges doit inclure une référence aux modalités du suivi: auto-évaluation, [cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI \(CEQD\)](#), analyse par des pairs, etc.

En règle générale, les INS disposent de peu ou de pas d'expérience dans le domaine de la sélection, de la spécification ou de l'application d'une méthodologie de qualité. Par conséquent, une évaluation de la qualité est généralement nécessaire. Cette évaluation portera sur les capacités et sur les résultats du système statistique. Elle identifiera les principaux points à améliorer, par exemple la législation statistique. Il pourra également être nécessaire d'assurer des formations et de fournir une assistance technique visant à faciliter la planification et la mise en œuvre des méthodes d'amélioration de la qualité. Il devra y avoir un consensus général autour de la mise en œuvre d'une méthodologie qualité.

Le cahier des charges pour la mise en œuvre du CEQD (ou de toute autre méthodologie de recherche de la qualité) peut se fonder sur les éléments suivants:

1. l'action statistique garantira la qualité en appliquant le [CEQD de secteur](#) approprié;
2. pour chacun des indicateurs du CEQD (environ 50), le rapport de qualité devra indiquer:
 - a. l'indicateur,
 - b. le statut ou la valeur actuel(le) de l'indicateur,
 - c. la source de cette mesure,
 - d. l'objectif de cet indicateur et une explication du choix de cet objectif,
 - e. les activités nécessaires pour atteindre cet objectif (dans le cadre de l'action planifiée ou non),
 - f. les ressources nécessaires à l'action (dans le cadre de l'action planifiée ou non).

C.5.3.2 Examen de la qualité des données

La décision de procéder à une évaluation des statistiques d'un pays peut découler de la prise de conscience du fait qu'au moins une partie des données nécessaires à la mise en œuvre du programme de coopération de la Commission européenne avec son partenaire n'existent pas, ne sont pas encore disponibles, sont inexactes, ne sont pas adaptées aux besoins et/ou ne sont pas comparables avec les autres données du pays ou les classifications internationales.

Les premières questions à poser sont les suivantes: quelle est l'étendue du problème statistique? Qui l'a observé? Quelles analyses ont été effectuées? Quels plans ont été préparés?

Parmi les **sources d'information** potentielles concernant la qualité des données, on disposera par exemple:

- d'une stratégie statistique à moyen terme, telle qu'une SNDS (expliquée dans la [section C.5.4](#)), définie par des consultants nationaux ou internationaux;
- de l'expérience de la Commission en matière de coopération au développement avec ses partenaires;
- de sources internationales.

La place qu'occupe l'INS au sein des plans ou des programmes de développement national à moyen terme du pays partenaire, comme un DSRP ou une stratégie de développement national basée sur des OMD, peut fournir des informations très utiles. Un INS qui est marginalisé dans le cadre de ces plans, voire l'existence d'une unité d'indicateurs de programme spécifiques, indique que l'INS présente des déficiences techniques ou ne bénéficie pas de la confiance des décideurs pour d'autres raisons. L'identification de séries statistiques identiques «concurrentes» indique un manque de confiance au sein même du secteur concerné.

Les évaluations de la qualité des données, tant sectorielles que globales, doivent être résumées dans l'analyse des politiques nationales de développement. Celles-ci sont généralement formulées en collaboration avec le pays partenaire et **doivent identifier le moment à partir duquel les statistiques disponibles ne peuvent plus soutenir l'analyse** de la situation sociale, économique ou environnementale en question.

Il existe un certain nombre d'outils pour évaluer la qualité des données. Le FMI en fournit par exemple deux: le [Système général de diffusion des données \(SGDD\)](#), présenté dans l'encadré 5.9, et le [Cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI \(CEQD\)](#), présenté dans l'encadré 5.10. Parmi les autres cadres de qualité, on peut également citer le [Quality Framework for OECD Statistical Activities \(Cadre de qualité pour les activités statistiques de l'OCDE\)](#) et les [normes de qualité ISO 9000](#).

Il existe un certain nombre d'outils pour évaluer la qualité des données. Le FMI en fournit par exemple deux: le [Système général de diffusion des données \(SGDD\)](#), présenté dans l'encadré 5.9, et le [Cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI \(CEQD\)](#), présenté dans l'encadré 5.10. Parmi les autres cadres de qualité, on peut également citer le [Quality Framework for OECD Statistical Activities \(Cadre de qualité pour les activités statistiques de l'OCDE\)](#) et les [normes de qualité ISO 9000](#).

Encadré 5.9: Le système général de diffusion des données (SGDD)

Le système général de diffusion des données (SGDD) a pour but:

- d'encourager les pays membres à améliorer la qualité des données;
- d'offrir un cadre de travail pour évaluer les besoins en matière d'amélioration des données et pour définir les priorités à cet égard;
- de guider les pays membres en termes de diffusion, auprès du grand public, de statistiques économiques, financières et sociodémographiques détaillées, actuelles, accessibles et fiables

Il est destiné à aider les pays à développer des données macroéconomiques, financières et sociodémographiques. Le cadre de travail prend en compte la diversité du grand nombre d'économies concernées et les exigences de développement d'une majorité de leurs systèmes statistiques. Le SGDD a pour but d'encourager la production et la diffusion d'ensembles de données complets en garantissant la couverture la plus large possible, sur la base de méthodologies internationales. L'accent est mis sur des ensembles de données complets et non sur des indicateurs spécifiques.

Le cadre de travail du SGDD s'articule autour de quatre dimensions:

- caractéristiques des données,
- qualité,
- accès,
- intégrité.

La dimension «données» comprend leur couverture, leur périodicité (c'est-à-dire leur fréquence de compilation) et leur actualité (c'est-à-dire la rapidité de leur diffusion). La dimension «données» dans le cadre du SGDD est étroitement liée à la dimension «qualité», dont les plans d'amélioration font partie intégrante.

Encadré 5.10: Le cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD)

Le [Cadre d'évaluation de la qualité des données \(CEQD\)](#) du FMI identifie les caractéristiques liées à la qualité de la gouvernance des systèmes, processus et produits statistiques. Il est utilisé pour les évaluations détaillées de la qualité des données des pays. Le CEQD est issu des [Principes fondamentaux de statistique officielle des Nations Unies](#) et a été développé dans le cadre de la [Norme spéciale de diffusion des données \(NSDD\)](#) et du [Système général de diffusion des données \(SGDD\)](#), les initiatives du FMI dans le domaine de la diffusion des données. Le CEQD intègre leurs bonnes pratiques et est le résultat de consultations intensives.

Le CEQD offre une structure d'évaluation des pratiques existantes par rapport aux meilleures pratiques en vigueur, y compris les méthodologies acceptées au niveau international.

La couverture du [CEQD](#) en matière de gouvernance, de processus et de produits s'organise autour d'un ensemble de prérequis et de cinq dimensions liées à la qualité des données — garantie de l'intégrité, cohérence méthodologique, exactitude et fiabilité, aptitude à l'usage et accessibilité. Pour chaque dimension, le CEQD identifie 3 à 5 éléments de bonnes pratiques et, pour chacun de ceux-ci, plusieurs indicateurs pertinents. En outre, dans une structure en cascade, des sujets centraux et des points essentiels permettent de renforcer le degré de détail et le caractère concret de l'ensemble de données.

Le CEQD générique chapeaute sept cadres CEQD spécifiques qui concernent les comptes nationaux; l'indice des prix à la consommation; l'indice des prix à la production; les statistiques des finances publiques; les statistiques monétaires; les statistiques sur la balance des paiements et les statistiques de la dette extérieure. En outre, un module du CEQD dédié aux revenus des ménages dans un contexte de pauvreté a été développé en collaboration avec la Banque mondiale.

Différentes ressources internationales soutiennent l'élargissement de l'évaluation de la qualité des statistiques d'un pays. Une description de la plupart des SSN figure dans la base de données [«Country Profiles of Statistical Systems»](#) du site Internet de la Division de statistique des Nations unies (DSNU). Cette base de données couvre l'historique des SSN, la base légale des activités statistiques, l'INS et les autres producteurs de données. Elle peut contenir le rapport d'activité du SSN ou de l'INS, ainsi que les données et les publications les plus récentes. Elle fournit ainsi les informations structurelles de base sur le SSN, comme cela est décrit dans la [section B.2.3](#).

Pour les pays qui bénéficient de l'*Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE)*, le **document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)** et les rapports annuels fournissent des informations sur l'actualité des indicateurs de suivi de la stratégie qui sont joints aux rapports annuels. Ils peuvent également contenir des informations sur la pertinence des indicateurs et sur les difficultés rencontrées dans le cadre de leur préparation. Les notes conjointes et les rapports de la Banque mondiale et du FMI sur l'évaluation de la SRP (Note consultative conjointe des services du FMI et de l'AID et Évaluation conjointe du rapport annuel sur la SRP) offrent souvent des éléments qui permettent d'estimer

la capacité d'un SSN à fournir des données pour le suivi de la mise en œuvre de la SRP.

Parmi les autres sources d'informations sur l'état des données nationales, on trouve le site Internet du «Système général de diffusion des données» (SGDD) du FMI. Celui-ci contient des informations détaillées et systématiques sur la disponibilité et la qualité des données principalement économiques du pays ainsi que sur les plans d'amélioration prévus. Il s'agit de la plus importante source internationale d'informations sur la qualité des données économiques. Cependant, elle peut être extrêmement dépassée.

Les rapports d'auto-évaluation nationaux sur les OMD contiennent des analyses, de grande qualité pour la plupart, sur la disponibilité et la qualité des données sociales.

Des évaluations statistiques sont également réalisées et parfois publiées dans le cadre de la préparation d'interventions majeures, plus particulièrement pour les projets impliquant plusieurs pays. Les évaluations MEDSTAT II de 10 pays méditerranéens en sont des exemples (voir la référence dans l'encadré «Pour en savoir plus» ci-dessous).

Le SSN dans son ensemble peut déjà avoir été analysé, éventuellement dans le cadre de la préparation d'une stratégie ou d'un plan statistique, comme une stratégie nationale de développement statistique (SNDS). L'existence d'une stratégie ou d'un plan efficace peut être un signe que le gouvernement national a compris le rôle que la statistique peut jouer comme outil de gestion politique. Le site Internet PARIS21 fournit des informations sur les SNDS et les autres documents de stratégie des différents pays; il contient aussi des textes légaux relatifs à la statistique et d'autres informations liées à l'organisation des SSN. PARIS21 coordonne et diffuse également la collecte des informations concernant l'assistance en matière de développement statistique. La mise en œuvre des SNDS et des autres analyses stratégiques est décrite plus en détail dans la [section C.6.1](#).

Eurostat tient à jour une base de données sur la coopération statistique internationale (DISC) qui contient la plupart des informations mentionnées ci-dessus sur les évaluations des systèmes statistiques nationaux et régionaux et les actions statistiques soutenues par la Commission européenne.

À partir de cette étude, il est possible d'obtenir une vision claire de la disponibilité et de la qualité des statistiques dans un secteur particulier ou au sein du système statistique dans son ensemble. Les observations obtenues peuvent servir de base aux discussions avec le pays partenaire au sujet de la nécessité du développement stratégique des capacités statistiques institutionnelles et de l'élaboration d'une SNDS.

Pour en savoir plus...

Cadres de qualité opérationnels au niveau international

- [Dimensions «Qualité» du Système statistique européen \(ESS\)](#)
- [Eurostat Handbook on Data Quality Assessment Methods and Tools \(Guide sur les méthodes et les outils d'évaluation de la qualité des données d'Eurostat\)](#)
- [Cadre de qualité de l'OCDE](#)
- [Cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI \(CEQD\)](#)
- [Système général de diffusion des données \(SGDD\)](#)
- [Normes de qualité ISO 9000](#) (normes de documentation n'ayant pas de lien direct avec les statistiques)

Documentation sur les systèmes statistiques, contenant des informations sur la qualité

- «[Profils des systèmes statistiques des différents pays](#)» de la DSNU
- Documents/rapports de la Banque mondiale sur les [Poverty Reduction Strategy \(Stratégies de réduction de la pauvreté\)](#); [Joint Staff Advisory/Assessment Notes \(notes consultatives/d'évaluation conjointes\)](#)
- [Rapports OMD des différents pays](#) - site Internet de la DSNU
- [Consortium PARIS21](#) - informations sur les systèmes statistiques et les SNDS
- [Rapports de situation statistique pour chaque pays](#) MEDSTAT, pour 10 pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée

C.5.4. Étude du système statistique national dans son ensemble

L'analyse du système statistique national et de la qualité de ses données peut révéler un certain nombre de problèmes. Il est possible, par exemple, qu'il n'existe aucune donnée pertinente, ou que les données existantes soient de mauvaise qualité ou dépassées, voire même que des données existent mais qu'elles n'aient pas été diffusées. Ce genre de problème justifie une intervention afin de renforcer les statistiques dans le secteur concerné. Des données peuvent être nécessaires pour la formulation de politiques fondées sur des données factuelles dans le secteur concerné au niveau national ainsi que pour évaluer le projet au niveau de la Commission européenne.

Comme cela est indiqué par l' [Evaluation of European Commission Support for statistics in third countries \(Évaluation du soutien de la Commission européenne à la statistique dans les pays tiers\)](#) (2007), l'efficacité des projets qui soutiennent les statistiques et la durabilité de leurs résultats augmentent dès lors que:

- les interventions sont ancrées dans la stratégie de développement globale du pays partenaire;
- les projets sont envisagés dans le contexte global, en considérant le SSN dans son ensemble. Elles doivent être identifiées sur la base de la situation statistique et des besoins en informations, en se concentrant ainsi sur la demande en informations de la part des utilisateurs,

et plus particulièrement des décideurs. Idéalement, les priorités doivent être définies dans la stratégie nationale de développement statistique;

- les activités qui favorisent une prise de décision fondée sur des données factuelles sont systématiquement incluses, tout au long de la conception et de la mise en œuvre de l'intervention, comme la production des documents soutenant les statistiques. Ces documents doivent être transmis aux responsables du système statistique après le projet, afin de pouvoir les utiliser ultérieurement;
- des mesures spécifiques sont prises afin d'impliquer tous les utilisateurs et pas uniquement le personnel de l'INS. Cela va bien au-delà de simples informations et peut comprendre des séminaires spécifiques destinés à aider les utilisateurs à comprendre les données et à avoir confiance en leur exactitude, leur fiabilité et leur intégrité;
- l'assistance a davantage pour but de renforcer la capacité du SSN dans son ensemble (et pas uniquement de l'INS) à produire régulièrement des données de base que de soutenir une enquête ou une étude particulière. Ceci devrait alors améliorer la qualité des données statistiques et des indicateurs;
- un dialogue politique accompagne le soutien statistique afin de préparer l'évolution du projet. Celui-ci doit prévoir si le gouvernement partenaire ou un autre donateur reprendra le financement une fois l'intervention terminée;
- le statut du SSN et les ressources humaines et financières disponibles sont pris en considération; les statistiques sont non seulement un instrument mais font également partie intégrante de l'architecture des services publics;
- le personnel qui a travaillé sur le projet statistique peut continuer et transmettre son savoir-faire aux autres au sein du SSN. La durabilité des ressources humaines est liée à la durabilité financière. L'insécurité concernant le financement à plus long terme et les retards de financement peuvent conduire à une substantielle «fuite des cerveaux» des instituts statistiques vers le secteur privé.

La nécessité et les avantages d'une approche intégrée en termes de développement statistique, qu'il s'agisse des stratégies de développement globales ou du renforcement de la capacité du système statistique dans son ensemble, constituent l'objet du [chapitre C.6](#).

Pour en savoir plus...

- DG EuropeAid: [Project Cycle Management Guidelines \(Directives de gestion du cycle de projet\)](#)
- [Evaluation of European Commission support for statistics in third countries \(Évaluation du soutien de la Commission à la statistique dans les pays tiers\)](#)
- PARIS21: [A guide to using a system-wide approach to implement National Strategies for the Development of Statistics \(NSDS\) \(Guide de l'utilisation d'une approche globale pour la mise en place des Stratégies nationales pour le développement des statistiques \(SNDS\)\)](#)
- PARIS21: [Advocating for the National Strategy for the Development of Statistics \(Plaidoyer pour la Stratégie nationale de développement statistique\)](#)
- Division de statistique des Nations unies (DSNU): [Livret d'organisation statistique](#) (3e édition)

**Comment soutenir la
statistique?**

C.6

C.6. Comment soutenir la statistique?

Le chapitre en bref

Ce chapitre constitue un guide sur l'opportunité et les modalités d'un soutien à la statistique, pertinent lors de la phase de décision du cycle du projet. Il détaille la relation entre les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS). Il analyse le développement et la mise en œuvre des stratégies statistiques. Il est suivi d'une présentation sur le renforcement des capacités statistiques, établissant le lien avec les documents de stratégie nationale de développement de la statistique et les considérations pratiques liées au renforcement des capacités.

Après avoir présenté ce qui constitue le fond du soutien à la statistique, le chapitre présente les modalités de réalisation d'une action de soutien à la statistique. La question de la coordination est évoquée à différents niveaux. Il s'agit de préciser qui peut intervenir et ce qu'il peut faire afin de garantir un niveau de cohérence adéquat des actions et de prévenir les doublons.

C.6.1. Les stratégies en statistique

C.6.1.1. Pourquoi une stratégie statistique

Le but de toute intervention statistique est de soutenir la collecte et la diffusion des statistiques qui documentent une politique d'aide au développement. Dans un pays donné, la politique d'aide au développement est normalement intégrée dans un cadre stratégique, comme le plan national d'aide au développement ou la stratégie de réduction de la pauvreté. La documentation des stratégies de développement nationales et sectorielles par le biais des cadres d'évaluation pour le suivi est un engagement de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide¹⁴. Les cadres d'évaluation incluent des indicateurs de performances devant être cohérents entre les secteurs concernés par les politiques et dans le temps. Ces indicateurs de performances sont en grande partie fondés sur des statistiques publiées qui doivent également être cohérentes. Une vue d'ensemble ou une stratégie au niveau politique est nécessaire pour garantir que des statistiques de qualité diffusées régulièrement sont conformes aux exigences politiques, abordables, comparables dans le temps et cohérentes entre les secteurs.

Une stratégie statistique est destinée à fournir des orientations visant à renforcer les capacités statistiques du SSN. Par conséquent, elle doit montrer quelles statistiques seront recueillies et publiées et de quelle manière. Elle doit également identifier les ressources financières, humaines et techniques qui seront à la disposition du SSN. Elle doit analyser les contraintes auxquelles le SSN est confronté: **problèmes de cadre juridique, budget et finances, coordination**

¹⁴ Déclaration de Paris pour l'efficacité de l'aide, paragraphe 44. Les pays partenaires s'engagent à: «s'efforcer de mettre en place des cadres d'évaluation et de notification orientés résultats, à l'aide desquels suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des principaux volets des stratégies nationales et sectorielles de développement. Ces cadres devront permettre de suivre l'évolution d'un nombre raisonnable d'indicateurs pour lesquels il est possible de disposer de données à un coût abordable.» Voir également la section B.1.3

institutionnelle, ressources physiques et ressources humaines (effectifs, compétences et motivation). De même, elle doit aborder la manière dont le système statistique national publiera des statistiques de qualité¹⁵.

L'élément principal de la stratégie statistique est sa vision des objectifs à moyen terme du système statistique: quelles seront les statistiques produites; comment et avec quelles ressources; quels seront leurs liens avec la demande de données pour contrôler les progrès de la politique. Un plan d'action, souvent défini sur cinq ans, qui démontre comment la stratégie sera appliquée, fait partie de la stratégie. Le rôle joué par la stratégie dans le soutien aux politiques nationales ainsi que le besoin d'engager des ressources impliquent que la stratégie statistique est un document explicitement politique et qu'elle requiert par conséquent l'autorisation des décideurs et leur participation active.

Pour être efficaces, les stratégies statistiques doivent être basées sur les stratégies nationales et être cohérentes avec celles-ci. Le budget national, la stratégie de réduction de la pauvreté et les cadres de suivi des politiques sectorielles doivent être considérés comme les points de départ pour la définition tant de l'ensemble d'indicateurs minimum que du budget estimé des statistiques. Ceci permettra aux statisticiens de connaître les besoins des décideurs politiques et les utilisations qu'ils font des données. Cela garantira par ailleurs que tant les statisticiens que les utilisateurs des statistiques s'approprient les stratégies. Étant donné que les effectifs, leurs compétences et leur motivation sont les éléments clés pour la production de statistiques et que les salaires représentent le coût principal dans la production de statistiques, une bonne stratégie statistique inclura une exposition claire et détaillée des exigences en ressources humaines.

Encadré 6.1: Points d'action pour les stratégies statistiques

- Les stratégies statistiques doivent être régies par la demande, modestes et réalistes et doivent s'appuyer sur les processus existants.
- Les stratégies statistiques doivent adopter une approche réaliste de la *Gestion axée sur les résultats de développement* (voir section B.1.3) qui se concentre sur les indicateurs clés et tient compte des ressources et des capacités nationales limitées.
- Les stratégies statistiques doivent se concentrer sur le soutien des donateurs et le faire concorder avec les priorités statistiques du pays.
- La mise en œuvre des stratégies statistiques doit faire l'objet d'un suivi.

C.6.1.2. Les stratégies nationales de développement de la statistique

La méthodologie la plus fréquente pour le développement d'une stratégie statistique est la «stratégie nationale de développement de la statistique» (SNDS), soutenue techniquement par le consortium PARIS21. Le point fort de cette méthodologie est sa reconnaissance du fait que

¹⁵ Voir la section C.5.1 pour une analyse de la qualité des statistiques.

la stratégie statistique est un document politique dont la valeur est parfois ignorée des décideurs. Par conséquent, la sensibilisation au niveau politique joue un rôle primordial dans l'approche adoptée par PARIS21.

Une action qualité clé consiste à laisser des intervenants indépendants analyser la SNDS. Non seulement ceux-ci sont en position idéale pour évaluer les hypothèses et priorités de manière critique, mais de plus, ils sont bien placés pour apporter leur expérience et leurs idées neuves au processus de la SNDS. En effet, l'analyse par des pairs constitue un aspect central du projet qualité du Système statistique européen (SSE) qui prévoit notamment de vérifier si États membres respectent le code de bonnes pratiques du SSE. PARIS21 propose des directives méthodologiques en matière de planification stratégique et aide les pays à trouver des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent. Ceci inclut l'aide aux pays pour la réalisation d'analyse de leur SNDS par des pairs, une manière d'avoir un point de vue et une évaluation indépendants de leur SNDS et de partager les expériences de développement de plan stratégique et de suivi des pays avancés.

La principale alternative à cette méthodologie est le «plan de changement» mis au point par le FMI suite au programme SGDD¹⁶. Cette approche présente un intérêt pour les pays qui travaillent en étroite collaboration avec le FMI sur la conformité du SGDD et lorsque la sensibilisation des décideurs politiques pose moins de problèmes. Le choix de la méthodologie revient au pays partenaire. Cette section abordera essentiellement la SNDS.

Le document clé de PARIS21 pour cette discussion est le [Guide pour l'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement de la statistique](#). Bien que la forme et le contenu d'une SNDS dépendent principalement de facteurs comme la structure administrative, le niveau de développement et l'accessibilité, elle inclut normalement les éléments suivants¹⁷:

1. la mise en place de mécanismes de consultation des principales parties prenantes d'un système statistique, notamment les producteurs, les utilisateurs et les fournisseurs de statistiques;
2. une évaluation de l'état actuel du système, y compris du point de vue de l'utilisateur et compte tenu des programmes d'amélioration existants;
3. une vision, présentant une position commune de ce que les gouvernements et les autres parties prenantes attendent du système statistique à l'avenir. Cette vision décrit un objectif que tout le monde peut approuver: une affirmation de ce que la statistique doit être;
4. une identification des différentes possibilités d'actions stratégiques à mener pour surmonter les contraintes et concrétiser la vision, y compris la priorisation des actions;

¹⁶ Voir la section B.2.4.

¹⁷ Guide pour l'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement de la statistique, p. 7.

5. un plan d'action détaillé avec un calendrier et un plan de financement pour réaliser ces actions stratégiques afin d'atteindre les résultats souhaités;
6. l'identification des mécanismes de suivi des progrès, y compris les indicateurs et les rapports nécessaires à la mise à jour et à l'adaptation de la stratégie.

Encadré 6.2: Une Stratégie nationale efficace pour le développement de la statistique...

- bénéficie d'un soutien politique de haut niveau;
- est intégrée dans des processus nationaux de politique de développement, en exploitant les données déjà disponibles;
- est le résultat d'un processus participatif dirigé, contrôlé par des nationaux et inclusif qui puise dans les normes, les recommandations et l'expérience internationales;
- fournit la base pour l'élaboration de développement durable de la statistique en garantissant une qualité «adaptée à l'objectif visé»;
- évalue la situation actuelle du SSN et fournit une vision et un plan stratégique pour les statistiques nationales;
- définit un programme intégré de développement statistique suffisamment flexible pour faire face au changement;
- définit les besoins de financement, mais est réaliste sur les besoins de ressources;
- sert de cadre cohérent pour le soutien international au développement de la statistique.

Source: Gestion axée sur les résultats en matière de développement «[Statistiques: De meilleures données pour de meilleurs résultats](#)» (2007)

Voir aussi: PARIS21 «[NSDS essentiels – Checklist \(Liste de contrôle des bases de la SNDS\)](#)»

Il est vital que la SNDS soit profondément implantée dans la ou les institutions impliquées. Il est important que toutes les institutions et structures concernées par la stratégie statistique participent à son élaboration, permettant ainsi une appropriation commune de la SNDS et un engagement accru envers la stratégie. Le développement doit être confié aux membres du système statistique national, travaillant sous le contrôle et bénéficiant du soutien des autorités politiques. Lorsqu'il est fait appel à des consultants extérieurs pour soutenir l'élaboration de la SNDS, il convient de s'assurer que, tout en maintenant le soutien politique, la stratégie continue de satisfaire aux diverses demandes pour des statistiques publiées exprimées au niveau national et reste conforme aux perceptions et aux possibilités du SSN. Il est important que la SNDS soit rédigée de manière à ce que les personnes responsables de sa mise en œuvre puissent la comprendre facilement.

La consultation et la contribution des utilisateurs et des autres parties prenantes doit inclure celles des décideurs politiques.

Le document de PARIS21 expose clairement qu'il n'existe pas de modèle uniforme de SNDS. Par conséquent, il ne peut pas y avoir un ensemble uniforme de cahiers des charges

pour son développement. Ce qui est important, c'est que la SNDS tiennent compte des six éléments susmentionnés. L'encadré 6.3 indique les différentes phases d'une SNDS type, ainsi que les résultats attendus. L'encadré 6.4 donne un calendrier éventuel d'élaboration d'une SNDS.

PARIS21 procède actuellement à la mise à jour des orientations relatives à l'élaboration et la mise en œuvre des SNDS; pour des informations actualisées, veuillez consulter régulièrement le [site internet de PARIS21 \(EN\)](#).

Encadré 6.3: Tableau synthétique de l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique

PHASES	OBJECTIFS	RÉSULTATS SPÉCIFIQUES
0 Lancement	Engagement politique pour l'élaboration d'une SNDS	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'analyse par les pairs d'un autre pays de la région • Lettre du ministre aux collègues et partenaires
1 Feuille de route	Organisation décidée et ressources allouées	<ul style="list-style-type: none"> • Accord avec les partenaires nationaux et internationaux • Présentation de l'élaboration de la SNDS • Budget approuvé pour l'élaboration de la SNDS; document de projet TFSCB¹
2 Diagnostic et vision	Diagnostic réalisé Vision définie Besoins déterminés	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport incluant le diagnostic, la vision et les besoins
3 Stratégies	Stratégies choisies	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport incluant l'étude comparative de plusieurs scénarios de stratégie possibles
4 Plans d'action	Calendriers et termes de mise en œuvre finalisés	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport incluant: • calendrier de mise en œuvre • plan de mise en œuvre et de suivi • dispositions d'évaluation
Mise en œuvre	Stratégies mises en œuvre Résultats attendus atteints	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur le système statistique • Programmes annuels détaillés • Budgets annuels • Rapport d'évaluation à mi-parcours • Rapport d'évaluation final

Source: Secrétariat PARIS21.

Encadré 6.4: Élaboration d'une SNDS: exemple de calendrier sur 16 mois pour les phases 0 à 4

Phases	Budget année 2				Budget année 1											Année 1	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		16
0: Lancement																	SNDS adoptée
1: Feuille de route																	
2: Diagnostic et vision																	
3: Stratégies																	
4: Plans d'action																	
Mise en œuvre de la SNDS																	

Source: Secrétariat PARIS21

Le soutien apporté par PARIS21 est présenté à la [section B.2.4](#). L'encadré 6.5 montre la situation en mai 2009 des SNDS dans les pays emprunteurs auprès de l'Association internationale de développement (Banque mondiale). Le prochain défi est clairement la mise en œuvre des SNDS.

Encadré 6.5: NSDS status in IDA countries (État des SNDS dans les pays IDA) (octobre 2012)

	Pays appliquant actuellement une stratégie	Pays actuellement en train de planifier ou de concevoir une stratégie ou en attente de l'adoption d'une SNDS	Pays sans stratégie et n'en planifiant aucune	Total
Afrique	27	12	1	40
Asie et Pacifique	17	11	1	29
Amérique latine et Caraïbes	2	7	0	9
Europe	3	0	0	3
Total	79	30	2	81

Source: : [NSDS Summary Table for IDA and Lower Middle Income Countries \(Tableau récapitulatif des SNDS pour les pays membres de l'IDA et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure \(octobre 2012\)\)](#) de PARIS21.

Pour en savoir plus...

à propos des stratégies nationales de développement de la statistique, visitez le site Internet de PARIS21: www.paris21.org

[Guide pour l'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement de la statistique](#) - résumé du document

[Knowledge Base \(Base de connaissances\)](#) - Base de données de PARIS21 des documents en rapport avec les SNDS

[Map of NSDS in Africa \(Carte des SNDS en Afrique\)](#)

C.6.2. Le renforcement des capacités statistiques

«(...) on peut définir les *capacités* comme l'aptitude à exécuter des tâches et à obtenir des résultats, à recenser les problèmes et à les régler, et à faire des choix en toute connaissance de cause»¹⁸.

«La capacité est l'aptitude des personnes, des organisations/institutions et de la société dans son ensemble à gérer ses affaires avec succès. Le développement des capacités est le processus de libération, de préservation, de création, de renforcement, d'adaptation et de maintien des capacités dans le temps».¹⁹

La capacité statistique d'un pays peut être définie comme l'aptitude des producteurs de statistiques à remplir leur mission de collecte et de diffusion de statistiques fiables et actualisées, répondant aux besoins des utilisateurs. Le renforcement des capacités statistiques est le processus par lequel les organismes créent et renforcent leur capacité statistique.

La plupart des interventions des donateurs dans le domaine statistique poursuivent un objectif de durabilité et renforcent donc un élément de renforcement des capacités. Ceci devrait être le cas même lorsque le soutien fourni concerne une opération statistique déterminée, comme un recensement de population ou une enquête auprès des ménages, et ne vise pas directement un accroissement des capacités statistiques.

La démarche de renforcement des capacités statistiques permet de surmonter les obstacles à la production et à la diffusion efficaces de statistiques de qualité. Par conséquent, elle peut inclure les éléments suivants:

- la réforme du cadre juridique;
- l'amélioration du dialogue avec le politique, au sein du SSN et avec les utilisateurs de statistiques qui ne font pas partie du gouvernement, en particulier le grand public;
- l'adaptation de la structure organisationnelle d'un INS ou d'un autre producteur de statistiques afin de mieux répondre à la demande en statistiques;
- la formation et l'éducation de sorte que la gestion du personnel et les connaissances techniques soient suffisantes pour les tâches qui leur incombent;
- la mise à disposition de matériel, de bâtiments et d'équipements adéquats.

En résumé, on peut parler de renforcement des capacités «humaines», «techniques» et «organisationnelles». La formation représente un aspect important du renforcement

des capacités, compte tenu de l'importance des connaissances techniques et managériales dans l'organisation des opérations statistiques. Un autre aspect essentiel est la mise à disposition de technologies de l'information et de la communication (TIC) adaptées, tant en ce qui concerne le matériel que les applications logicielles requises (voir [section C.8.8](#)). De plus, pour qu'un processus statistique soit efficace et durable, le cadre organisationnel requis doit être en place; il s'agit de disposer non seulement du cadre juridique mais également du soutien et de la coopération des autres acteurs, notamment les ministères concernés, les détenteurs d'informations administratives, les fédérations professionnelles et entreprises clés ou encore les principaux utilisateurs de statistiques. Si tous les aspects de la capacité statistique peuvent être développés grâce à une assistance dédiée, le plus important est de se concentrer sur ceux qui sont essentiels dans le contexte national (ou régional) spécifique. Le soutien apporté par la Commission européenne aux statistiques et aux différents types d'activités est analysé au [chapitre C.7](#). Le cadre idéal pour la planification du renforcement des capacités est une stratégie statistique qui concerne tout un secteur, à l'exemple d'une SNDS telle que décrite ci-dessus. Il s'agit de planifier des actions de renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie. Dans d'autres situations, comme des programmes sectoriels autonomes existants comportant une composante statistique, la planification du programme devra veiller à ce que la capacité soit disponible lorsqu'elle est nécessaire. La mise en place d'un SSN efficace demande beaucoup de temps. **Tant les décideurs du pays que les partenaires de l'aide doivent prendre l'engagement de soutenir à moyen terme le renforcement des capacités statistiques.**

L'autre approche consiste à renforcer les capacités statistiques au sein de chaque secteur individuel, en s'intéressant en particulier aux enquêtes majeures. L'avantage de cette approche est que l'accent peut être mis sur le rôle des informations statistiques au sein du secteur concerné. L'inconvénient est par contre un élan moindre vers la construction d'un SSN coordonné.

Afin de planifier et mettre en œuvre des actions de renforcement des capacités, un certain nombre de listes de contrôle et de programmes ont été mis au point (pour les références et liens, se reporter à l'encadré «[Pour en savoir plus](#)» ci-dessous):

- les «lignes directrices sur la gestion du cycle de projet» d'EuropeAid contiennent un chapitre générique sur l'analyse de la capacité institutionnelle qui est particulièrement utile pour la statistique;
- un cadre stratégique régional de référence pour le renforcement de la capacité statistique en Afrique a été élaboré au sein du Plan d'action de Marrakech pour la statistique (voir [section B.1.3](#)). Il permet de se faire une idée des composantes possibles d'un programme complet de renforcement des capacités.

¹⁸ EuropeAid: [Analyse institutionnelle et développement des capacités: Pourquoi et comment?](#), Collection Outils et méthodes, Document de référence n° 1, septembre 2005.

¹⁹ Source: Groupe de travail OCDE/CAD sur le développement des capacités (2004). Cité dans les directives du CAD et la série de références pour l'harmonisation des pratiques des donateurs pour une fourniture efficace de l'aide, Volume 3: [Strengthening Procurement Capacities in Developing Countries \(Renforcement des capacités d'approvisionnement dans les pays en développement\)](#)

Quand il s'agit de renforcer les capacités statistiques, la question clé consiste à s'assurer que l'action envisagée permettra d'améliorer considérablement les opérations statistiques par rapport à la situation de départ. Le cadre logique d'un projet régional de formation statistique, tel que décrit dans l'encadré 6.6, présente les principaux éléments de l'élaboration et de la gestion d'un tel projet. La première colonne intitulée «Description du projet» en explique d'abord l'objectif principal, puis le résultat général attendu, à son tour ventilé en un certain nombre de résultats pratiques (ou «objectifs opérationnels»). Pour chacun de ces aspects de la planification du projet, les lignes permettent d'identifier:

- des indicateurs pouvant être utilisés pour évaluer les progrès réalisés et les résultats finaux obtenus pour l'aspect considéré (par exemple, de quelle manière l'«objectif global» a-t-il été atteint?);
- les sources permettant de vérifier les résultats de ces indicateurs (par exemple, en ce qui concerne les cours de formation, les rapports sur leur organisation et les statistiques en découlant;
- les hypothèses qui doivent être rencontrées pour les différents aspects du projet (par exemple, dans le cadre de la dispense de cours de formation professionnelle, la documentation requise des résultats doit avoir été définie dans le cahier des charges et les conditions de suivi doivent avoir été mise en place).

Encadré 6.6: Cadre logique pour le programme régional de formation statistique

	Description du projet	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
Objectif	L'objectif global de toutes les interventions statistiques consiste à soutenir la région et ses États membres pour produire des statistiques et éclairer la prise de décision en répondant aux critères de qualité pertinents: les principes fondamentaux de la statistique des Nations unies et la Charte africaine de la statistique	Statistiques et métadonnées du secrétariat régional, des États membres et du SGDD du FMI; rapports sur l'utilisation des statistiques par les gouvernements, le secteur privé et la société civile.	Publications statistiques (sites Internet et publications papier) du secrétariat régional, des États membres et du SGDD du FMI. Indicateurs d'utilisation des statistiques vérifiés au moyen d'une recherche sur Internet et de la collecte des publications pertinentes	Un soutien financier suffisant de la part des États membres de la région est prévu; les États membres régionaux produisent et mettent en place des plans stratégiques pour la statistique comme la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS); le secrétariat régional produit et met en œuvre un équivalent régional
Résultats	Il convient de veiller à ce qu'il existe au sein de la région une capacité de dispense de formations dans le domaine statistique qui permettent directement aux producteurs de statistiques d'améliorer la qualité des statistiques produites et aux utilisateurs d'améliorer la qualité de leur analyse statistique.	Préparation de chaque cours de formation pour identifier les résultats attendus dans chaque État membre et au secrétariat régional, ainsi qu'autres mesures requises pour atteindre les résultats attendus.	Rapports sur les cours de formation; statistiques produites	D'autres contributions sont souvent requises, notamment des systèmes et des outils statistiques; le personnel chargé de la formation doit être capable d'être formé; les dirigeants des INS doivent soutenir le changement
Objectifs opérationnels - résultats	Les stagiaires travaillant déjà au sein des systèmes statistiques nationaux ont amélioré leurs connaissances techniques et de gestion directement en rapport avec leur travail.			Des effectifs suffisants, y compris des responsables spécifiquement désignés, restent affectés au projet pendant toute sa durée de vie.
1	Des supports de formation à un niveau défini, susceptibles d'être agréés au plan international, sont largement disponibles dans la région	Supports et matériels de formation disponibles; cours entièrement et/ou partiellement fondés sur les supports fournis; cours agréés	Disponibilité des supports: site Internet et CD-ROM disponibles auprès du secrétariat régional. Dispense du cours: annonces de cours sur Internet et prospectus. Agrément: autorités d'agrément	Le site Internet permet de mettre les supports à disposition. Les cours sont conformes aux réglementations institutionnelles. Les réglementations et la capacité des instituts ont été agréées.
2	Cours de formations accélérés au niveau professionnel dispensés au niveau régional	Dispense des cours accélérés: rapports de cours, y compris les résultats attendus documentés au niveau du pays; rapports de suivi	Rapports de cours; rapports de suivi	Chaque cahier des charges inclut les exigences de documentation des résultats attendus; le suivi peut être effectivement mis en œuvre.
3	Méthodologies de formation transférées au niveau national	Dispense des cours accélérés: rapports de cours, y compris les résultats attendus documentés; rapports de suivi	Rapports de cours; rapports de suivi	La méthodologie peut être effectivement transférée aux États membres.

Pour en savoir plus...

Rapport du groupe de travail de PARIS21 sur les [Indicateurs de renforcement des capacités statistiques](#)

[Lignes directrices pour la gestion du cycle de projet](#), Programme des méthodes de fourniture de l'aide. Commission européenne (EuropeAid).

[Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique](#)

C.6.3. La coordination avec d'autres programmes d'aide et d'autres partenaires du développement

C.6.3.1. Un financement coordonné pour le renforcement des capacités statistiques

Le «[Plan d'action de Marrakech pour la statistique](#)» (PAMS) (voir section B.1.3.3) et dernièrement le [Plan d'action de Busan pour la statistique](#) préconise un accroissement des investissements dans les systèmes statistiques et la planification stratégique pour le renforcement des systèmes statistiques tout en améliorant la coordination et la responsabilité du système statistique international. En réponse à ces actions, une série d'instruments financiers ont été mis en place pour fournir le financement nécessaire à l'élaboration et la mise en œuvre des Stratégies nationales de développement de la statistique (voir section C.6.1) ou des stratégies similaires et des plans globaux de développement statistique ainsi que des activités y relatives.

Les pays en développement doivent en général recevoir un appui financier pour effectuer des investissements dans l'infrastructure, le capital humain et l'équipement. Toutefois, les plus pauvres d'entre eux ont parfois aussi besoin d'un appui pour couvrir des coûts récurrents, du moins à court terme. Pour renforcer un système statistique durable, ce défi nécessite un concours financier accru des donateurs en faveur de la statistique accompagné simultanément d'une augmentation des affectations budgétaires nationales de la part des pays en développement.

Pour évaluer les progrès, les instruments financiers internationaux consacrés au renforcement des capacités statistiques encouragent les pays en développement à appliquer des normes et cadres internationaux. Parmi ces instruments figurent les principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations unies (voir l'encadré 2.1) et le Système général de diffusion des données (voir l'encadré 5.9) et le Cadre d'évaluation de la qualité des données (voir l'encadré 5.10) du FMI. Les [Indicateurs du renforcement des capacités statistiques établis dans le cadre de PARIS21](#) (EN) constituent un autre outil d'évaluation des progrès. Il convient de définir des cibles et des indicateurs de réussite mesurables sur la base des objectifs de la SNDS.

La préparation d'une SNDS constitue une étape clé dans l'amélioration de la capacité des systèmes statistiques. Il s'agit d'un mécanisme important pour la coordination du concours financier et technique pour la statistique conformément aux priorités nationales. La SNDS et les programmes de financement et de mise en œuvre qui s'y rapportent contribuent à un financement plus coordonné pour la statistique et consolident le concours financier des donateurs dans un cadre cohérent et logique.

La conception des SNDS peut recevoir l'appui de donateurs bilatéraux et multilatéraux. Le [Trust Fund for Statistical Capacity Building \(TFSCB\) \(Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques \(TFSCB\)\)](#) de la Banque mondiale, financé par les contributions d'un certain nombre de donateurs, fournit des subventions limitées pour soutenir la préparation des SNDS et certaines activités initiales du renforcement des capacités.

En Afrique, la préparation des SNDS reçoit aussi l'appui de la Banque africaine de développement. Le TFSCB a pour objectif de renforcer les systèmes statistiques nationaux visant à soutenir les stratégies de réduction de la pauvreté et d'autres objectifs de développement aux plans national et international. Les projets sont conçus pour être relativement restreints et à déboursement rapide. Tous les pays membres de la Banque mondiale peuvent prétendre au financement par le TFSCB bien que la priorité soit donnée aux pays admissibles à l'appui de l'Association internationale de développement (IDA).

À l'heure actuelle, le TFSCB soutient deux principaux types de projets:

- la préparation des Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS); et
- l'amélioration des capacités statistiques dans leurs principaux domaines prioritaires au sein du cadre des stratégies SNDS, régionales ou mondiales.

Alors que le TFSCB est un mécanisme efficace pour soutenir la préparation des SNDS, il n'est ni destiné ni conçu pour fournir un investissement substantiel et soutenu dans la capacité statistique. C'est pour répondre à ce besoin que l'initiative «Statistics for Results Facility» (SRF) a été mise en place. Le SRF est une initiative mondiale qui concerne le renforcement des systèmes statistiques et de la capacité dans les pays en développement les plus pauvres. Conformément au PAMS, le SRF est axé sur l'extension des niveaux de ressources destinées à être investies dans la capacité statistique dans le cadre d'une SNDS et sur l'encouragement d'une fourniture plus efficace de l'appui. Le SRF consiste en une nouvelle démarche et un nouveau fonds. Le [Statistics for Results Facility Catalytic Fund \(SRF-CF\) \(Fonds catalytique du Statistics for Results Facility \(SRF-CF\)\)](#) est un fonds d'affectation spéciale programmatique, constitué de plusieurs bailleurs de fonds qui est administré par la Banque mondiale au nom de ceux-ci. Le SRF-CF fournit des subventions aux fins de la statistique,

en recourant à une approche-programme (à l'échelle du système ou du secteur). Il accorde une grande attention aux principes de l'efficacité de l'aide de la gestion axée sur les résultats en termes de développement (voir [section B.1.3.2](#)) et à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (voir [section B.1.4](#)). Le SRF-CF fournit aussi un financement pour la préparation et la supervision du projet, lequel est géré, le cas échéant, par les principaux donateurs dans le domaine de la statistique, dans chaque pays. Des projets pilotes du SRF-CF ont été lancés en Afghanistan, au Ghana, au Nigeria, dans la République démocratique du Congo et au Rwanda. Cette phase pilote devrait durer jusqu'en 2012 environ.

Encadré 6.7: Les principes et les objectifs du Fonds catalytique du Statistics for Results Facility (SRF-CF)

Un pays qui demande l'appui du [Statistics for Results Facility Catalytic Fund \(SRF-CF\) \(Fonds catalytique du Statistics for Results Facility \(SRF-CF\)\)](#) doit posséder un plan statistique national et être disposé à constituer un partenariat national en statistique. Les pays éligibles doivent s'entendre pour:

- exercer un leadership sur leur développement de la statistique en concevant un plan statistique national de bonne qualité (exhaustif, réaliste, hiérarchisé et chiffré);
- affecter des ressources et effectuer les réformes administratives nécessaires pour mettre en œuvre correctement le plan statistique national;
- prendre des initiatives pour coordonner le concours des donateurs et des pouvoirs publics à la statistique via la création de partenariats nationaux;
- mettre en œuvre les principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations unies (voir [l'encadré 2.1](#)), en particulier pour garantir que les utilisateurs aient confiance dans la qualité et l'intégrité des statistiques nationales; et
- effectuer le suivi des progrès réalisés en statistique et dans les capacités statistiques par le biais d'indicateurs des effets directs et des produits.

Pour inciter les bonnes pratiques, le SRF-CF encourage les donateurs à convenir d'un certain nombre de principes dans le domaine de la statistique qui sont fondés sur la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, parmi lesquels figurent:

- respecter le leadership de chaque pays dans la mise en œuvre du plan statistique national;
- soutenir les priorités statistiques convenues au plan national, et éviter ainsi les activités axées sur les donateurs;
- fournir un appui statistique d'une manière harmonisée et coordonnée, fondé sur des approches-programmes; et
- soutenir les pays dans leurs efforts pour établir des cadres de mesure axés sur les résultats pour des plans de développement sectoriels (notamment les Stratégies de réduction de la pauvreté).

Source: la «[SRF-CF Charter](#)» ([Charte du SRF-CF](#)) et les «[SRF-CF Guidelines and Procedures](#)» ([Directives et procédures du SRF-CF](#)) de la Banque mondiale

Encadré 6.8: Les principales difficultés du Fonds catalytique du Statistics for Results Facility (SRF-CF):

- **Leadership du pays:** Les pays ont-ils dirigé le processus d'amélioration des capacités statistiques? Les partenaires de développement ont-ils respecté le leadership du pays et soutenu les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan national du développement statistique? Les changements sont-ils viables?
- **Affectation des ressources:** Les pouvoirs publics et les partenaires de développement ont-ils affecté des ressources suffisantes pour mettre en œuvre le plan national du développement statistique? Les pouvoirs publics ont-ils affecté des ressources pour maintenir toutes améliorations des capacités statistiques? Les niveaux de ressources peuvent-ils être maintenus?
- **Mécanismes de coordination:** Quels mécanismes ont-ils été mis en place pour mieux répondre à la demande des utilisateurs? Dans quelle mesure sont-ils efficaces? Dans quelle mesure le partenariat national mis en place a-t-il facilité la coordination des donateurs? Le donateur principal et le statisticien donateur dans le pays ont-ils amélioré le dialogue entre les autorités nationales et la communauté des donateurs? Les partenaires de développement ont-ils adapté leur soutien statistique en fonction des priorités nationales? Les partenaires de développement soutiennent-ils une approche-programme pour les programmes de renforcement des capacités statistiques? Y a-t-il eu des améliorations en accord avec la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (par exemple dans l'utilisation des procédures et systèmes nationaux)? Quels sont les points forts et les points faibles d'une approche-programme? A-t-on respecté les cadres de suivi et d'évaluation?
- **Effet catalyseur:** Le SRF-CF a-t-il eu un effet de nature à attirer des ressources supplémentaires pour
 - **le renforcement des capacités statistiques** dans les pays bénéficiaires? Ou le SRF-CF a-t-il été remplacé par un financement disponible? Y a-t-il eu un effet catalyseur de nature à encourager le recours à des approches-programmes dans d'autres pays et avec d'autres partenaires de développement? Y a-t-il eu un effet catalyseur de nature à étendre les ressources du renforcement des capacités statistiques dans des pays autres que ceux qui ont reçu des fonds de subvention?
 - **la gouvernance et l'administration:** Les mécanismes de gouvernance ont-ils été efficaces et efficaces? Le déboursement des fonds s'est-il effectué conformément aux prévisions y afférentes? Les pays sont-ils satisfaits de l'administration du projet et de la qualité du concours technique fourni? Le statisticien donateur dans le pays a-t-il joué efficacement son rôle?
 - **l'augmentation des capacités statistiques:** Des améliorations ont-elles été apportées à la capacité du SSN, et si oui, dans quels domaines? Le SSN respecte-t-il les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations unies? La qualité et la disponibilité des données ont-elles été améliorées? Les améliorations pourront-elles être maintenues?
- **Utilisation des données:** Y a-t-il des indications selon lesquelles les décideurs politiques et d'autres utilisateurs accordent une plus grande confiance aux statistiques nationales? Les partenaires de développement se sont-ils montrés plus disposés à utiliser des données de bonne qualité dans leurs cadres de mesure axés sur les résultats?

Source: les «[SRF-CF Monitoring and Evaluation Arrangements](#)» ([Mécanismes de suivi et d'évaluation du SRF-CF](#)) de la Banque mondiale

Le **STATCAP** (EN) est un programme de la Banque mondiale de renforcement des capacités statistiques impliquant plusieurs pays. Il s'agit d'un prêt à un programme évolutif horizontal qui repose sur une approche sectorielle. Les pays individuels obtiennent des prêts ou crédits distincts pour financer le renforcement de leurs capacités statistiques globales ou sectorielles via des projets d'investissement. Le programme STATCAP offre une certaine souplesse en matière de financement, notamment en couvrant des coûts récurrents, en fournissant de nouveaux moyens de financement des investissements et en utilisant de manière optimale toutes les sources de concours et de conseils techniques.

Les projets financent ordinairement la mise en œuvre d'une SNDS ou d'une stratégie comparable (voir [section C.6.1](#)). Ces stratégies comprennent généralement une évaluation détaillée du système statistique national, une stratégie concernant son développement ultérieur qui est assortie d'objectifs et de cibles et un plan d'action destiné à sa mise en œuvre. Lorsque ce plan n'a pas encore été préparé ou doit être mis à jour, une subvention peut être obtenue auprès du Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques (TFSCB).

Les critères de recours des pays en développement au programme STATCAP sont:

- une SNDS ou un plan global à moyen terme semblable;
- l'engagement et le leadership au niveau national pour renforcer le système statistique national;
- la bonne volonté de respecter de bonnes pratiques statistiques;
- la participation à des activités de développement et de suivi à l'échelle mondiale;
- l'utilisation de mécanismes de mise en œuvre viables.

Chaque projet repose sur une évaluation complète des besoins et des capacités existantes du pays bien que la plupart des projets **STATCAP** comprennent des actions visant à améliorer ou renforcer:

- la politique statistique et le cadre réglementaire et institutionnel: la législation protégeant l'indépendance et la confidentialité, les mécanismes de gestion et de coordination efficaces;
- l'infrastructure statistique: le répertoire des entreprises, les cadres d'échantillonnage, les classifications, les structures de bases de données et les systèmes d'information géographique;
- les opérations et procédures statistiques; les ressources humaines; et
- l'infrastructure physique et l'équipement.

Les projets financés par le STATCAP sont mis en œuvre selon les principes convenus par PARIS21 sur l'appropriation par les pays et la coordination des donateurs. Les pays doivent se

conformer aux bonnes pratiques statistiques et mettre en place des dispositions de mise en œuvre appropriées et durables. Le cadre STATCAP encourage une bonne coordination, une participation d'autres donateurs internationaux et bilatéraux et la participation des parties prenantes nationales, des secteurs public et privé.

Chaque projet distinct ou chaque phase distincte doit déterminer des objectifs et des indicateurs de réussite spécifiques, à la base desquels se trouvent des objectifs définis dans la SNDS et convenus par un processus consultatif.

Pour en savoir plus...

- Banque mondiale: le site Internet du [Trust Fund for Statistical Capacity Building \(TFSCB\) Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques \(TFSCB\)](#), les [TFSCB Guidelines and Procedures \(Directives et procédures du TFSCB\)](#), la [TFSCB brochure \(brochure consacrée au TFSCB\)](#) et le rapport sur le [TFSCB au terme de ses dix ans](#) (EN) (2010)
- Banque mondiale: le site Internet du [Statistics for Results Facility Catalytic Fund \(SRF-CF\) \(Fonds catalytique du Statistics for Results Facility \(SRF-CF\)\)](#), la [SRF-CF Charter \(Charte du SRF-CF\)](#), les [SRF-CF Guidelines and Procedures \(Directives et procédures du SRF-CF\)](#), les [SRF-CF Monitoring and Evaluation Arrangements \(Mécanismes de suivi et d'évaluation du SRF-CF\)](#) et la [brochure SRF](#)
- Banque mondiale: le site Internet du [STATCAP](#) (EN) et «[STATCAP – A New Lending Program to Support more Efficient and Effective Statistical Systems in Developing Countries](#)» ([STATCAP – Un nouveau programme de prêt visant à soutenir des systèmes statistiques plus efficaces et efficaces dans les pays en développement](#))

C.6.3.2. Coordination des partenaires et des activités

Un outil précieux pour la coordination des activités dans les pays concernés par la politique européenne de voisinage (PEV) est la [Database of Integrated Statistical Activities \(DISA\) \(Base de données des activités statistiques intégrées\)](#), laquelle fournit une présentation détaillée de plus de 30 organisations statistiques actives dans la région UNECE. La DISA est un catalogue cohérent des travaux planifiés dans le domaine des statistiques internationales pour l'année à venir.

Les bonnes pratiques en matière d'élaboration de cadres de planification stratégiques pour le développement des statistiques sont exposées dans le «[Guide to using a system-wide approach to implement National Strategies for the Development of Statistics \(NSDS\) \(Guide d'utilisation d'une approche globale pour la mise en œuvre des Stratégies nationales de développement de la statistique \(SNDS\)\)](#)» qui explique comment adopter une approche à l'échelle de l'ensemble du système (ou basée sur un programme) pour soutenir le renforcement des systèmes statistiques nationaux. Cette approche met l'accent sur l'importance primordiale de la mise en œuvre de stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) bien conçues et réalistes, directement liées aux stratégies

nationales de réduction de la pauvreté ou aux autres plans de développement. Le document prodigue des conseils opérationnels à l'intention des responsables et des bailleurs de fonds des systèmes statistiques nationaux quant au passage de la préparation des plans et stratégies (SNDS ou documents similaires) à leur mise en œuvre.

Dans les domaines en rapport avec la statistique, comme dans les autres domaines, les donateurs se spécialisent dans un nombre limité de sujets techniques, fournissent un soutien financier dans des domaines plus larges et laissent certains sujets à d'autres partenaires du développement.

Pour éviter à la fois la duplication des actions dans le domaine statistique et la participation des partenaires du développement à des actions se situant hors de leur domaine d'expertise, la coordination avec la communauté du développement dans son ensemble est essentielle.

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide engage les partenaires du développement à respecter la coordination. Le Consensus européen pour le développement (section B.1.5) va plus loin et prend un engagement spécifique au paragraphe 32:

«L'UE jouera un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide pour améliorer la fourniture de l'aide et a pris, dans cette optique, quatre engagements supplémentaires: fournir l'ensemble de l'aide au renforcement des capacités par la mise en place de programmes coordonnés et un recours accru à des arrangements entre bailleurs de fonds multiples; acheminer 50 % de l'aide publique par le biais de systèmes nationaux, notamment en augmentant le pourcentage de l'assistance fournie dans le cadre de l'aide budgétaire ou d'approches sectorielles; éviter la création de nouvelles unités de mise en œuvre des projets; réduire de moitié le nombre de missions non coordonnées».

La communication de la Commission européenne intitulée **«Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement»** (voir section B.1.5) souligne l'importance d'une action coordonnée de l'UE, notamment des stratégies de réponse conjointes de l'UE et des États membres, fondées sur les propres stratégies de développement des partenaires et un cadre commun de notification des résultats à l'échelle de l'UE :

« Une programmation conjointe de l'aide de l'UE et des États membres contribuerait à réduire sa fragmentation et à accroître son impact proportionnellement aux niveaux des engagements pris. L'objectif est de parvenir à un processus de programmation simplifié et plus rapide qui serait exécuté dans une large mesure sur le terrain. Dans le cas où le pays partenaire a défini sa propre stratégie, l'UE doit soutenir cette dernière en mettant au point, dans la mesure du possible, des documents de programmation pluriannuelle conjoints avec les États membres. Si le pays partenaire n'a pas défini une telle stratégie, elle s'attachera à élaborer une stratégie conjointe avec les États membres.

Ce processus déboucherait sur un document de programmation conjoint unique définissant la division sectorielle du travail et indiquant les dotations par secteur et par donateur. L'UE et les États membres devraient se conformer à ce document au moment de concevoir leurs plans de mise en œuvre bilatéraux. La participation devrait être ouverte aux donateurs extérieurs à l'UE qui sont associés au processus dans un pays donné. Pour encourager une appropriation par le pays, il convient, dans la mesure du possible, d'articuler la programmation conjointe avec les cycles stratégiques des pays partenaires.

Sur le plan opérationnel, l'UE et les États membres doivent recourir aux modalités d'aide facilitant une action commune telles que l'appui budgétaire (dans le cadre d'un «contrat unique établi par l'UE»), les fonds fiduciaires de l'UE et la coopération déléguée. »

Le **«Code de conduite européen sur la répartition du travail dans les politiques pour l'aide au développement»** aborde la question essentielle des responsabilités respectives dans les initiatives de développement, dressant un ensemble de mesures concrètes pour accroître la complémentarité et la répartition du travail parmi les donateurs de l'UE.

Il existe quatre principaux canaux de coordination des activités, chacun étant également une source d'informations sur les actions en rapport avec la statistique prévues ou en cours:

1. comme le prévoit la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le pays ou la région bénéficiaire est responsable de la coordination de l'assistance externe.. Une stratégie statistique comme une SNDS est le meilleur moyen pour coordonner les ressources internes et externes, tant financières que techniques. L'un des principaux avantages de ce niveau de coordination est la diminution ou la suppression des enquêtes superflues auprès des ménages;
2. les comités de partenaires du développement dans les pays bénéficiaires, y compris ceux auxquels participent des États membres de l'UE, sont un élément clé de la coordination. Certains partenaires du développement ont des processus décisionnels fortement décentralisés, avec pour conséquence que les informations sur le contenu des activités sont diffusées par le biais de canaux propres au pays bénéficiaire. Ceci est particulièrement le cas pour les projets sectoriels, dans lesquels il est possible que la statistique occupe une place relativement peu importante. Ceci peut avoir pour conséquence que seul le principal secteur d'opérations est enregistré au niveau central et qu'on ne dispose pas d'informations relatives aux implications statistiques;
3. l'organisation internationale chargée de la coordination des statistiques d'un secteur donné est une source d'informations importante. Un exemple de coordination entre organisations internationales est la préparation du **2010 World Population and Housing Census**

Programme (Programme 2010 de recensement de la population et des logements) au sein de la Division de statistique des Nations unies. Les sites Internet et autres documents fournissent des informations sur les actions coordonnées au plan régional et international. Les organisations internationales et mondiales responsables des statistiques dans des secteurs spécifiques sont identifiées à la [section B.2.4](#);

4. les informations relatives à l'appui de l'UE pour le développement de la statistique et recueillies par Eurostat pour le rapport PRESS et disponible sur DISC (la base de métadonnées sur la coopération statistique internationale) et une base de données de travail, interne pour le personnel de la Commission.

Les informations standard relatives aux projets ne fournissent pas nécessairement toutes les indications dont il faudrait disposer au sujet des activités statistiques. Des chevauchements sont possibles entre des projets nationaux et régionaux, entre le soutien des statistiques au niveau d'un secteur et les aspects statistiques des projets menés dans les autres secteurs et entre les actions de soutien en faveur d'organisations régionales dont une partie des membres sont communs.

Pour en savoir plus...

- PARIS21: [Guide to using a system-wide approach to implement National Strategies for the Development of Statistics \(NSDS\) \(Guide d'utilisation d'une approche globale pour la mise en œuvre des Stratégies nationales de développement de la statistique \(SNDS\)\)](#)
- [Code de conduite de l'UE sur la répartition du travail dans les politiques pour l'aide au développement](#)
- PARIS21: [le Global Directory of Partners in Statistical Capacity Development \(Répertoire mondial des partenaires au renforcement des capacités statistiques\)](#) et le [Partner Report on the Support to Statistics \(Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique\) \(PRESS\)](#)
- UNECE: [Database of Integrated Statistical Activities \(DISA\) \(Base de données des activités statistiques intégrées\)](#)

**Comment la Commission
européenne soutient-elle la
statistique?**

C.7

C.7. Comment la Commission européenne soutient-elle la statistique?

Le chapitre en bref

Le point de départ du présent chapitre est l'identification par les partenaires du développement d'un besoin de soutien international aux statistiques. Il a pour but d'éclairer la décision qui en découle: la Commission européenne doit-elle être impliquée et, si oui, comment? Il aborde en premier lieu les activités de développement de la statistique menées par la Commission, quelles qu'elles soient, dans le cadre des programmes et stratégies de coopération nationaux et régionaux. Il se poursuit en examinant la finalité des actions dans le domaine statistique et la manière dont elles sont liées aux objectifs de développement au moyen d'un cadre logique. Le chapitre s'achève par un examen concret des différents types d'interventions de la Commission européenne dans le domaine statistique, faisant ressortir les liens avec les diverses politiques, identifiant les domaines de coopération, répertoriant des exemples et fournissant des points d'action. Le chapitre fait régulièrement référence à la publication de 2006 intitulée «*Evaluation of the Commission's support to Statistics in Third Countries*» (Évaluation du soutien de la Commission à la statistique dans les pays tiers).

C.7.1. Les objectifs des actions dans le domaine statistique: la statistique dans les documents stratégiques et les programmes de coopération

Comme discuté au [chapitre B.1](#), les statistiques jouent un rôle déterminant dans la réalisation des objectifs politiques. Les statistiques ne sont pas toujours disponibles ou ont parfois une qualité insuffisante pour permettre d'établir ou d'utiliser les indicateurs nécessaires pour la préparation, le suivi et l'évaluation d'un programme spécifique. La partie diagnostic d'un document stratégique doit identifier les domaines où l'absence ou la mauvaise qualité des statistiques constitue une contrainte significative à la réalisation des objectifs politiques. Si la statistique représente une contrainte dans de nombreux domaines, on peut considérer qu'il s'agit d'un problème de gouvernance. Dans un contexte régional, des statistiques insuffisantes peuvent constituer un obstacle aux objectifs politiques d'intégration régionale.

La stratégie de réponse doit identifier un soutien pour des statistiques de qualité en tant que moyen d'aider à la préparation, au suivi et à l'évaluation de la politique dans les domaines d'intérêt identifiés. Le soutien doit permettre aux statistiques d'éclairer le processus décisionnel en répondant aux critères de qualité pertinents, y compris les principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU (voir [section B.2.1](#)). Les actions de soutien à la statistique doivent s'inscrire dans le cadre de la Stratégie nationale de

développement de la statistique, qui doit être compatible avec les plans nationaux de développement ou avec les stratégies de réduction de la pauvreté (voir [section C.6.1](#)).

La disponibilité de statistiques de qualité est une condition préalable à une analyse stratégique adéquate ainsi qu'à la programmation et à la conception des interventions concrètes. L'analyse doit aborder l'état du système statistique, ses points forts et ses points faibles ainsi que les actions correctives et d'amélioration de la qualité requises.

Encadré 7.1: Points à contrôler pour s'assurer que les actions statistiques correspondent aux objectifs politiques

- L'action statistique vise à soutenir une politique elle-même compatible avec la stratégie nationale et/ou régionale de développement du partenaire ([section B.1.4](#)) et est, par conséquent, mentionnée dans les documents de programmation pertinents ([section C.5.2](#)).
- Les actions statistiques, y compris leur portée, doivent être compatibles avec les stratégies statistiques nationales (SNDS) ([section C.6.1](#)).
- L'appropriation nationale/régionale de l'action statistique est clairement démontrée.

Pour en savoir plus...

- [Evaluation of the Commission's support to Statistics in Third Countries](#) (Évaluation du soutien de la Commission à la statistique dans les pays tiers), 2007

C.7.2. Faire correspondre objectifs et résultats: le cadre logique d'une action statistique

L'objectif de toute intervention statistique de la Commission européenne est d'apporter un soutien au partenaire du développement afin qu'il puisse produire dans la durée des statistiques de bonne qualité permettant d'éclairer la prise de décision.

Afin de concentrer le soutien sur la réalisation des objectifs politiques, il est important d'identifier et de classer les types d'intervention pris en compte, ce qui permettra de garantir que les actions prévues atteindront les objectifs.

Toutes les actions statistiques de la Commission européenne visent un ou plusieurs des trois **objectifs spécifiques** suivants:

1. améliorer la couverture et la qualité des informations statistiques (résultat);
2. améliorer la capacité de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des informations statistiques (renforcement des capacités);
3. améliorer l'utilisation des informations statistiques (utilisation).

C'est ainsi, par exemple, qu'une action visant à soutenir l'adoption de normes statistiques dans un pays partenaire pourra inclure des objectifs spécifiques couvrant à la fois les résultats et le renforcement des capacités.

L'objectif spécifique de l'exemple de l'encadré 6.6 tombe clairement dans la catégorie du renforcement des capacités:

- «Il convient de veiller à ce qu'il existe au sein de la région une capacité de dispense de formations dans le domaine statistique qui permettent directement aux producteurs de statistiques d'améliorer la qualité des statistiques produites et aux utilisateurs d'améliorer la qualité de leur analyse statistique».

Le plus grand défi posé par la mise au point d'une activité statistique consiste à veiller à ce qu'il y ait une explication claire de la manière dont les résultats prévus contribueront à l'obtention des résultats (objectif spécifique). Ceci est particulièrement important quand il s'agit du renforcement des capacités.

Au niveau des **objectifs opérationnels**, il est possible d'identifier six types de résultats fréquents qui, ensemble, correspondent à la série des problèmes liés aux statistiques:

1. **stratégie:** renforcer les relations statistiques avec les décideurs; fixer une stratégie à moyen terme pour répondre aux objectifs axés sur les politiques. La section C.6.1 examine les relations au niveau politique et les stratégies statistiques;
2. **cadre:** renforcer le cadre juridique et réglementaire, les relations interinstitutionnelles. Le cadre des statistiques est examiné avec les stratégies à la section C.6.1;
3. **capacité:** renforcer la capacité à développer, entretenir et diffuser les informations statistiques de qualité requises pour la formulation, la mise en œuvre et le contrôle des politiques. Il s'agit de l'activité la plus importante de la mise en œuvre d'une SNDS;
4. **capacité/harmonisation:** développer la comparabilité internationale des statistiques. Dans certains cas, ceci requiert une harmonisation avec le Système statistique européen (SSE). Le renforcement des capacités est considéré à la section C.6.2. L'harmonisation avec les normes du SSE est identifiée séparément car il s'agit de l'objectif spécifique de certaines actions statistiques de la Politique européenne de voisinage (PEV);
5. **utilisateurs:** renforcer la capacité des parties prenantes à obtenir, analyser et interpréter les données statistiques;
6. **soutien à la production:** apporter un soutien direct à la production et à la diffusion des statistiques déterminées. Le soutien direct à la production et à la diffusion de données est normalement réservé aux recensements de population et aux enquêtes de grande échelle, pour lesquels un soutien externe est approprié pour des raisons de coûts.

Indicateurs et sources de vérification

- Au niveau de l'objectif du projet, les indicateurs doivent être en rapport avec la publication des statistiques et des métadonnées tant au niveau national (ou régional) que par l'intermédiaire des sources de données internationales. Le [site Internet de métadonnées du SGDD du FMI](#) sera normalement mentionné pour les actions de renforcement des capacités (aux sections B.2.1 et B.2.4). Pour les utilisateurs de statistiques, les analyses publiées doivent être mises en évidence.
- Au niveau des résultats, les indicateurs doivent être en rapport avec l'application des résultats de l'activité. Ceci est particulièrement important pour les activités de renforcement des capacités. Par exemple, dans le cas d'une formation statistique: quel est le plan pour appliquer la formation suivie, par exemple les changements de la nomenclature statistique? Les anciens étudiants en statistiques ont-ils été mis à contribution pour produire et diffuser des statistiques officielles?
- Les indicateurs au niveau des résultats sont relativement simples, le matériel pédagogique, les listes de présences, les rapports des formateurs et les évaluations des étudiants, etc.

Pour en savoir plus...

- EuropeAid : [Lignes directrices - Gestion du Cycle de Projet](#) (2004) ; celles-ci sont actuellement en cours de révision; veuillez consulter le [site internet d'EuropeAid](#) pour obtenir les dernières informations.
- [Evaluation of the Commission's support to Statistics in Third Countries](#) (Évaluation du soutien de la Commission à la statistique dans les pays tiers), 2007

C.7.3. L'appui de la Commission européenne à la statistique

C.7.3.1. Les instruments de mise en œuvre de la Commission européenne et la statistique

Le soutien à la statistique peut être apporté via les différents types d'instruments utilisés par la Commission européenne pour sa politique de coopération au développement.

- Les **projets classiques** centrés sur la statistique exigent souvent un investissement en temps (fonction de la taille du projet) très important de la part des gestionnaires de la Commission. Toutefois, ces projets sont tout de même utilisés lorsqu'il n'y a pas d'autre alternative.
- Les **programmes d'action sectoriels** (PAS) qui s'appliquent à un secteur particulier comme l'éducation, la santé ou l'agriculture et se déclinent en programmes de développement sectoriels. Par programme de développement sectoriel (PDS), il faut entendre un «programme unique et complet et un cadre budgétaire comprenant un ensemble d'actions et d'activités spécifique,

à échéance déterminée et budgétisé au sein d'un secteur» comme, dans le cas des statistiques, une SNDS comportant à la fois des ressources provenant des gouvernements et des donateurs²⁰.

- Un **programme sectoriel pour la statistique** pourra ou non faire partie d'une plus vaste réforme du système gouvernemental ou de planification. L'objectif est d'améliorer la capacité statistique et analytique des ministères clés. L'approche comprend une réforme générale de la fonction statistique, y compris des mesures de renforcement des capacités. On peut citer comme exemple le [Mozambique United Nations Development Assistance Framework 2007-2009 \(Cadre d'assistance au développement de l'ONU 2007-2009\)](#) pour le Mozambique qui inclut tout un éventail de mesures de soutien aux statistiques aux niveaux national, provincial et local. Le programme du 10^e FED en Mauritanie propose un soutien général à la réforme statistique dans le cadre de la bonne gouvernance. Le soutien aux programmes d'action sectoriels pour la statistique est l'objectif d'extension de la stratégie commune de financement discutée à la [section B.1.3](#).
- Les **programmes d'action sectoriels pour l'éducation**, la santé ou les autres secteurs peuvent contenir un élément statistique. Il s'agit peut-être de la plus commune des deux approches. Par exemple, le DSP du 10^e FED en Ouganda identifie les statistiques agricoles comme représentant un problème à traiter au sein du développement rural.
- Les **programmes d'appui budgétaire** contiennent en général une composante de renforcement des capacités qui peut être mobilisée pour soutenir le renforcement des systèmes statistiques, que ce soit par le biais des modalités du projet concerné, d'une assistance technique ou d'un financement groupé. Ainsi, le soutien budgétaire du 10^e FED au Rwanda inclut un soutien aux statistiques.

C.7.3.2. Le rôle d'Eurostat dans la coopération au développement statistique de la Commission européenne

Eurostat est l'organisation statistique régionale la plus ancienne au monde. Elle possède une expérience considérable dans le domaine de l'élaboration des approches statistiques harmonisées au sein d'une région et dans le développement d'approches visant à améliorer la qualité des statistiques depuis la production jusqu'à la diffusion.

Eurostat a soutenu activement le renforcement des capacités statistiques pendant de nombreuses années, tant au niveau national que régional dans le monde entier, que ce soit de manière bilatérale ou par un concours financier aux organisations telles que PARIS21. Eurostat soutient les efforts de renforcement des capacités dans les pays tiers par les moyens suivants:

- encouragement des normes, méthodes et procédures;
- fourniture d'une aide technique aux organisations statistiques au niveau régional dans le monde entier;
- promotion des forums internationaux régionaux et participation à ceux-ci.

En matière de coopération au développement de la statistique, Eurostat offre un instrument de coordination au sein de l'UE par l'intermédiaire de son [groupe consultatif sur la coopération technique au sein de l'UE dans le domaine de la statistique](#). Le groupe consultatif est constitué de membres des INS et d'agences de développement de l'UE qui participent à la statistique. Dans le cadre du groupe consultatif, les membres s'échangent des informations sur la coopération statistique et le soutien au développement de la statistique dans les pays en développement par les États membres et la Commission européenne.

Le [Programme statistique communautaire 2008 à 2012](#) a basé ses activités dans les domaines de la coopération au développement et de la coopération économique, financière et technique avec les pays tiers sur le Consensus européen pour le développement. Le programme statistique a exposé l'objectif de développement global d'Eurostat visant à «préparer et mettre en œuvre les programmes de développement régional et à garantir un lien étroit entre les actions statistiques et les objectifs plus vastes des programmes de l'UE».

L'un des objectifs de la [Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au programme statistique européen 2013-2017](#) de la Commission européenne est de promouvoir et mettre en œuvre des activités d'assistance statistique et de conseil statistique dans des pays tiers, conformément aux priorités de la politique étrangère de l'UE, en mettant un accent particulier sur l'élargissement et la politique européenne de voisinage. Dans ce cadre, le système statistique européen doit jouer un rôle moteur sur la scène internationale. La proposition relative au programme statistique européen 2013-2017 souligne notamment que le système statistique européen doit fournir un soutien aux services de la Commission européenne pour la mise en œuvre des politiques de développement et de coopération internationale. Pour les régions ou pays non européens, le système statistique européen doit élaborer et mettre en œuvre des programmes de coopération technique et fournir une assistance technique axée sur l'harmonisation et la fourniture des données dans leurs relations avec les organisations internationales et dans leurs rapports avec des régions ou des pays non européens en ce qui concerne des questions d'intérêt statistique commun.

²⁰Définition de Paris21: [Guide de l'utilisation d'une approche globale pour la mise en œuvre des Stratégies nationales de développement de la statistique \(SNDS\)](#)

Pour en savoir plus...

- EuropeAid: [site internet sur l'appui budgétaire](#) (y compris les liens vers la communication COM(2011) 638 de la Commission européenne intitulée «*La future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers*» et la dernière version des Budget Support Guidelines (Lignes directrices pour l'appui budgétaire) (2012))
- Eurostat: le [site internet des programmes statistiques multiannuels et annuels](#)
- [Décision No 1578/2007/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2007 relative au programme statistique communautaire 2008-2012](#)
- [Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au programme statistique européen 2013-2017 COM\(2011\) 928 final](#)
- [Pages Eurostat sur la coopération statistique avec l'ACP et l'ALA, Pays à hauts revenus et coopération avec les organisations internationales](#)
- [Pages Eurostat sur la coopération statistique avec les pays méditerranéens et PEV](#)
- [Evaluation of the Commission Support for Statistics in Third Countries \(Evaluation du soutien de la Commission aux statistiques dans les pays tiers.\) 2007](#)

Premier point de contact de la coopération statistique d'Eurostat:

- ESTAT-A6-REQUESTS@ec.europa.eu

Wiki du groupe consultatif sur la coopération technique au sein de l'UE dans le domaine de la statistique

- La [page wiki du groupe consultatif sur la coopération technique au sein de l'UE dans le domaine de la statistique](#) (EN) contient des informations sur la coopération statistique internationale, notamment sur la coopération au développement statistique dans l'UE, la coopération statistique entre les INS ainsi que des outils et instruments pour le renforcement des capacités. (L'accès à la page wiki nécessite un nom d'utilisateur ECAS.)

C.7.4. Typologie des actions statistiques de la Commission européenne

C.7.4.1. Présentation

Cette section examine les différents types d'actions statistiques dans lesquels la Commission européenne est souvent impliquée afin d'identifier : la relation entre les politiques et les actions en rapport avec la statistique;

- la relation entre les politiques et les actions en rapport avec la statistique;
- les domaines d'expérience de la Commission européenne; les domaines dans lesquels la Commission finance la statistique mais n'est pas techniquement impliquée;
- des exemples d'interventions en cours et récentes;
- des points d'action spécifiques à chaque type d'action.

Le soutien apporté par la Commission européenne aux interventions statistiques peut être classé selon:

1. soutien de l'ensemble du système au niveau national;
2. opération de grande envergure (par exemple recensements de population ou enquêtes auprès des ménages);
3. interventions dans des secteurs déterminés, renforcement des capacités et/ou soutien à la production de statistiques spécifiques;
4. renforcement des statistiques régionales

Encadré 7.2: Points d'action pour les interventions statistiques

Diagnostic

- Le diagnostic des problèmes et des priorités peut provenir d'une stratégie statistique ou être posé, le cas échéant, dans le cadre même de l'intervention (voir [section C.7.1](#)).

Stratégie

- La stratégie statistique (par exemple SNDS) sur laquelle est fondée l'intervention doit être reliée à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté/au plan de développement national.
- Les statistiques qui résulteront de l'action doivent être définies par l'utilisation qui en sera faite: les politiques à préparer/à suivre/à évaluer.
- Il faut une analyse claire par le biais du cadre logique montrant de quelle manière les activités prévues permettront de résoudre le problème qui a été diagnostiqué (voir [section C.6.2](#) et [chapitre C.8](#)).
- En plus de la garantie de liens clairs avec les objectifs de développement des pays partenaires, les instituts nationaux de statistique doivent prendre la direction dès la phase de formulation.

Conception

- Le niveau requis de ventilation des statistiques (par exemple par zone géographique ou par sexe) doit être déterminé par les objectifs politiques et être spécifiés de manière générale en termes de résultat à atteindre. Il ne s'agit pas d'une question technique.
- Le soutien à l'utilisation des statistiques doit être intégré aux actions statistiques et sa mise en œuvre doit faire l'objet d'un suivi.

C.7.4.2. Soutien au système statistique national dans son ensemble

Toute approche stratégique du développement des statistiques vise à soutenir un programme initié et géré localement, afin de développer le SSN de manière complète et coordonnée, en général la mise en œuvre d'une SNDS et l'utilisation des systèmes et des procédures propres au pays.

Les éléments clés de l'approche systémique sont:

- une politique, une stratégie et un programme de statistiques officielles qui soit clairs et à l'échelle nationale;

- un cadre de dépenses à moyen terme qui reflète la stratégie à long terme;
- des dispositions systématiques pour les ressources de programmation;
- un système de suivi des performances qui mesure les progrès et renforce la responsabilisation;
- des mécanismes de consultations élargis qui impliquent toutes les parties prenantes, y compris des mécanismes pour le dialogue et la coordination de l'ensemble du système statistique national;
- l'organisation de processus dirigés par le gouvernement partenaire pour la coordination des donateurs et le dialogue avec eux;
- un processus convenu pour la recherche d'une harmonisation des procédures en matière de budget, de gestion financière, d'appel d'offres, de suivi et d'évaluation.

L'objectif politique de ces interventions est souvent en rapport avec la gouvernance. Les activités incluent (sans pour autant s'y limiter) le renforcement des capacités statistiques, y compris:

- la révision de la législation statistique;
- les relations avec le niveau politique;
- les infrastructures statistiques;
- l'organisation du SSN, notamment la coordination des méthodologies et le partage des responsabilités;
- la gestion de l'INS;
- éventuellement, un soutien direct à la production et à la diffusion des statistiques.

Cette approche répond au besoin de soutien dans la gestion et la coordination du système statistique dans son ensemble pour les bénéficiaires. Afin de garantir un soutien suivi au niveau politique et produire un diagnostic complet des problèmes du système, une stratégie statistique comme la Stratégie nationale pour le développement des statistiques (section C.6.1.2) devrait exister.

Voici quelques exemples de soutien de la Commission européenne à l'ensemble du système statistique:

- **Angola:** soutien institutionnel à l'INS angolais - améliorer la qualité, la couverture et l'actualité des données statistiques (10 ACP ANG);
- **Burkina Faso:** soutien de la communauté à l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) et aux services statistiques des ministères sociaux (8^e FED) ainsi que soutien à la réduction de la pauvreté (9 ACP BK 6);
- **Madagascar:** en coopération avec la Banque mondiale, programme d'appui budgétaire pour la réduction de la

pauvreté 2004-2007. Les actions incluaient une réforme du système statistique national, y compris la finalisation de la SNDS, ainsi que le soutien à une enquête auprès des ménages (9 ACP MAG 8);

- **Sénégal:** soutien au programme national de bonne gouvernance - à la réforme statistique institutionnelle (9 ACP SE 12);
- **Kenya:** ABRP II - soutien au budget de réduction de la pauvreté - soutien à la mise en œuvre du plan stratégique du Bureau central de la statistique (9 ACP KE 3);
- **Mali:** programme pluriannuel de soutien à la réduction de la pauvreté (PPAB) 2003-2007 - renforcement du système statistique et analyse micro-économique incluant la SNDS. (9 ACP MLI 6+7).

Encadré 7.3: Points d'action pour les interventions statistiques concernant l'ensemble du système

- Dans les interventions concernant l'ensemble du système, il convient généralement de s'intéresser au cadre juridique et réglementaire et à la coordination globale du système statistique national. Les précédents projets de la Commission européenne ont souvent omis ce point. La stratégie statistique nationale évalue cette question.
- Il est nécessaire d'améliorer la coordination et l'échange d'informations entre les producteurs de statistiques à travers le système statistique national et entre les institutions nationales et régionales.
- La diffusion et la promotion des informations statistiques doivent être prises en compte dès la phase de conception par des actions au niveau de l'ensemble du système.
- La capacité, à savoir soit un manque de personnel formé soit même un manque de personnel potentiel avec une formation adaptée, représente souvent une contrainte pour les recensements de population et les actions statistiques au niveau de l'ensemble du système.

Pour en savoir plus...

- PARIS21 : [A Guide to Using a System-wide Approach to Implement National Strategies for the Development of Statistics \(Un Guide de l'utilisation d'une approche globale pour la mise en œuvre des Stratégies nationales de développement de la statistique\)](#) (2007)
- PARIS21 : [L'approche SNDS en bref](#)

C.7.4.3. L'appui aux opérations de grande envergure

Les opérations statistiques de la plus grande envergure sont les recensements de population. Les principales sources de conseil et de soutien pour les recensements de population sont le [2010 World Population and Housing Census \(Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010\)](#), le [Fonds des Nations unies pour la population \(FNUAP\)](#) (EN) et la [Census Knowledge Base \(Base de connaissances sur les recensements\) de la Division de statistique des Nations unies](#) (voir section

B.1.3.3 et chapitre D.22). Des exemples de soutien de la Commission européenne aux recensements de population sont:

- **Nigeria:** initiative de soutien au recensement 2005. Les activités concernaient le paiement du personnel chargé du recensement, le renforcement des capacités, une étude portant sur la perception de l'opération par le public, les questions de transparence et de responsabilisation (site Internet), la mise à disposition de capacités technologiques pour le traitement des données, les projets de suivi national et le suivi externe (9 ACP SE 5).
- **Mozambique:** soutien au recensement 2010 de la population et du logement (9 ACP MOZ 30).
- **Burundi:** soutien à une bonne gouvernance - accord de contribution avec le FNUAP pour le recensement 2008 (9 ACP BU 13).

C.7.4.4 Le soutien aux statistiques sectorielles au niveau national

Les interventions statistiques sectorielles visent à garantir que des informations statistiques sont disponibles pour préparer, suivre et évaluer les politiques sectorielles. S'il est possible que l'accent soit mis sur la disponibilité d'indicateurs pour le soutien budgétaire sectoriel, il est important que l'intervention statistique soit considérée comme une production de données à des fins nationales conformément aux priorités nationales. Dans les programmes sectoriels, les interventions statistiques sectorielles sont souvent des parties relativement «petites».

Les statistiques sectorielles seront abordées plus en profondeur dans la [partie D](#).

Encadré 7.4: Points d'action pour les interventions au niveau sectoriel à des fins de développement des stratégies

- La stratégie statistique nationale reste pertinente au niveau du secteur.
- La qualité des liens institutionnels entre les instituts nationaux de statistique et les «ministères concernés» varie considérablement. En principe, ces relations devraient être couvertes par la stratégie statistique.
- Les informations administratives peuvent être conservées par des ministères, des institutions (écoles, hôpitaux) ou d'autres organisations (par exemple organismes d'aide privés). Il est possible que l'accès à ces données et l'éventuel soutien à son amélioration doivent être considérés au niveau de la prise de décision.

Encadré 7.5: Points d'action pour les interventions au niveau sectoriel afin d'éviter la duplication des enquêtes

- Par duplication d'enquêtes, il faut entendre l'organisation séparée de deux ou de trois enquêtes dans le même secteur ou domaine politique, sans que ces enquêtes - qui posent des questions similaires (mais en général pas identiques) - soient coordonnées entre elles. Ces enquêtes produisent donc des données qui sont classées différemment, le plus souvent au plan géographique. Il n'est généralement pas possible de les comparer ou alors de façon très limitée.
- Des duplications d'enquêtes peuvent se produire suite à des demandes, par des donateurs, de données présentant des caractéristiques bien définies, ou pire encore, qui doivent être obtenues au moyen d'une enquête spécifique. La plupart des donateurs dans le domaine des statistiques ont pris des engagements qui devraient permettre d'éliminer ces pratiques ([section C.6.3](#)).
- Les duplications d'enquêtes réalisées avec des financements externes peuvent être un moyen pour les producteurs de statistiques d'augmenter les revenus de leur personnel lorsque les salaires normaux sont insuffisants (voir [encadré 5.3](#)).
- Les enquêtes dupliquées ne peuvent être éliminées définitivement que lorsque les conditions sous-jacentes ont été supprimées.
- Il est possible d'éviter que les producteurs de statistiques cherchent à organiser le plus possible d'enquêtes en veillant d'une part à ce que les moyens financiers dont dispose le système statistique ne dépendent pas d'enquêtes financées par les donateurs et d'autre part à ce que les rémunérations offertes aux statisticiens et aux autres membres du personnel de grade similaire soient comparables, qu'ils participent ou non aux enquêtes.

Voici quelques exemples:

- **Swaziland:** Soutien à l'enseignement et à la formation - gestion et coordination de l'éducation. Soutien au développement des structures de planification et de gestion; assistance à la collecte d'informations statistiques fiables et à jour pour une utilisation dans la formation et le déploiement des professeurs; gestion des ressources financières et humaines. (9 ACP KE 3);
- **Ghana:** Renforcement des capacités de suivi et d'évaluation au ministère décentralisé de l'Alimentation et de l'agriculture. Renforcement des capacités de suivi et d'évaluation de la Direction générale de l'Agriculture au niveau régional et du district. L'objectif est de fournir des données/informations adéquates, précises et actualisées (9 ACP GH 8);
- **Comores:** Programme pour le renforcement du secteur de l'éducation aux Comores (PASEC). Résultat 3: renforcer les capacités opérationnelles et managériales du ministère de l'Éducation et les mécanismes de coordination en place. Des rapports statistiques seront produits à la fin de chaque année grâce à un système d'informations de données (9 ACP COM 4).

C.7.4.5. Renforcer les statistiques régionales

L'intégration régionale exige des statistiques comparables permettant de guider les politiques régionales communes. L'approche de la capacité statistique régionale engendrait des «économies d'échelle et des bons résultats en termes d'harmonisation, de comparabilité et d'échange de méthodes et de données». La Commission européenne a soutenu la capacité statistique régionale à des fins d'intégration régionale dans les programmes TACIS et MEDA et au sein de l'ECOWAS, de l'UEMOA, de la CEMAC, du COMESA, de l'EAC, de la SADC, des PALOP, de la CARICOM, du MERCOSUR, de la Communauté andine et de l'ANASE. Les interventions statistiques régionales sont décrites plus en détail à la [section C.8.6](#).

L'appui apporté aux **politiques régionales** dans le but d'encourager la création de zones de libre-échange et d'unions douanières a conduit au soutien d'interventions statistiques dans le domaine du **commerce international** (voir [chapitre D.10](#)). Les **économies d'échelle** et l'intérêt manifesté pour le développement de l'utilisation de **concepts statistiques communs** ont mené au soutien de **formations statistiques** au niveau régional (voir [section C.8.7](#)). Ces domaines, ainsi que les **comptes nationaux** (voir [chapitre D.11](#)), pour lesquels l'adoption de concepts communs est également importante, ont toujours donné lieu à des interventions statistiques régionales de la part de la Commission européenne. La gamme des actions statistiques régionales s'élargit au fur et à mesure du développement des intérêts politiques régionaux (comme les réseaux de transport) (voir [chapitre D.15](#)), de l'intérêt porté au niveau régional aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à leurs indicateurs (voir [section B.4.1](#)), ainsi que des besoins en matière de **données de surveillance multilatérales** pour les unions monétaires. Néanmoins, l'attention reste concentrée sur les statistiques économiques comme le commerce extérieur, les indices de prix (voir [chapitre D.12](#)) et les comptes nationaux.

Les actions statistiques régionales communes sont souvent basées sur le développement et la mise en œuvre d'outils statistiques communs par exemple **Eurotrace** pour le commerce international de marchandises et **Eretes** pour les comptes nationaux (voir [section C.8.9](#)). L'accent est désormais mis sur la production et la diffusion des statistiques concernées.

La formation en rapport avec la statistique est en étroite relation avec le renforcement des capacités (voir [section C.6.2](#)). La [section C.8.7](#) traitera plus spécifiquement des activités de formation. Voici quelques exemples de projets en rapport avec les statistiques régionales:

- **SADC**: Projet régional de formation statistique. Les résultats attendus incluent une stratégie régionale de formation en statistique (SRFS) et le développement de stratégies nationales de formation, une capacité de formation régionale améliorée pour soutenir les stratégies de formation (8 ACP RAU 5). De plus amples informations figurent dans l'[encadré 7.6](#);
- **SADC**: Soutien aux États membres concernant la modernisation et la transformation des douanes en vue d'une union douanière. Ce projet inclut des systèmes informatiques, un réseau WAN pour la connexion avec les États membres et une base de données des statistiques douanières et commerciales (9^e FED);
- **SADC**: Projet de renforcement des capacités pour l'intégration régionale (PRCIR) (9 ACP SAD 015). Son objectif est d'accroître les capacités des institutions de la SADC afin de dynamiser et de coordonner l'agenda d'intégration régionale, notamment par le biais du développement d'un soutien financier direct (en utilisant les procédures propres à la SADC) comme mécanisme principal de la coopération au développement SADC-ICP, par exemple au moyen d'un accord de contribution UE-SADC. La composante statistique du PRCIR vise à renforcer la capacité statistique des États membres de la SADC à recueillir, analyser et produire des données commerciales et macro-économiques comparables au plan régional, grâce à l'élaboration d'une stratégie de développement régional et d'une base de données de statistiques commerciales intégrées.
- **CEMAC**: PAIRAC - Renforcement de l'intégration régionale en Afrique centrale. Le programme comprend le renforcement des cellules nationales chargées de la surveillance multilatérale dans chaque pays, l'harmonisation des statistiques élémentaires (comptes nationaux et prix) et la modélisation macro-économique; il met aussi l'accent sur la diffusion des informations statistiques (ACP RCE 6);
- **COMESA**: Programme de soutien à l'intégration régionale (RISP)/4. Amélioration et harmonisation de la production des données statistiques et renforcement des capacités dans les instituts nationaux de statistique et dans les organisations régionales, y compris l'utilisation de modèles économétriques (9 ACP RSA 019).
- **PALOP**: programme de soutien au développement des systèmes statistiques des PALOP (PIR PALOP II). Renforcer les systèmes statistiques nationaux des PALOP en: professionnalisant les directeurs techniques; adoptant et utilisant des méthodologies statistiques et outils de travail communs; créant un réseau des systèmes d'information entre les pays PALOP pour l'échange des bonnes pratiques liées aux méthodologies et techniques de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des informations statistiques et via l'adoption d'applications innovantes et au renforcement des capacités institutionnelles de l'INS liées à la gestion des ressources humaines, au modèle organisationnel, à la diffusion des informations statistiques au niveau interne et externe et à la mobilisation des ressources financières (9 ACP MTR 005).
- **CARICOM**: programme de soutien à l'intégration caribéenne comprenant un volet statistique (CISP). Production améliorée et harmonisée des données statistiques aux niveaux national et régional pour: harmoniser des infrastructures statistiques interrégionales; contribuer à l'amélioration de la programmation, production et diffusion des principales statistiques économiques, former le personnel et utiliser les statistiques économiques pour le suivi du processus d'intégration régionale (9 ACP RCA 12&13).

Encadré 7.6: Exemple de projet: Projet de formation statistique pour la région SADC (8 RAU 005)

Ce projet, qui s'est déroulé de juillet 1999 à décembre 2007, avait pour objectif de développer et de mettre en œuvre une stratégie de formation statistique pour la région SADC et ses États membres.

Les résultats attendus du projet incluait:

- le développement et la mise en œuvre d'une stratégie régionale de formation statistique pour la SADC;
- le développement de stratégies de formation nationales pour les États membres de la SADC;
- l'amélioration de la capacité de formation régionale afin de soutenir les stratégies de formation nationales;
- l'amélioration de la capacité des producteurs de statistiques de toute la SADC à mieux répondre aux besoins des utilisateurs en matière de données, grâce à des formations dans les domaines de la gestion, des communications et des techniques.

Le projet a mis en œuvre toute une gamme d'activités pour atteindre ces résultats:

- Cours régionaux brefs s'adressant aux professionnels des statistiques et aux formateurs en statistiques, notamment:
 - o Conception de l'enquête par échantillonnage, 07/2002 et 10/2003
 - o Comptabilité nationale, 06/2003
 - o Système d'information géographique, 10/2005
 - o Gestion des ressources humaines, 12/2005
 - o Organisation et gestion des INS, 03/2006
 - o Statistiques du commerce extérieur, 07/2006
 - o Enquêtes ORPEC des entreprises, 10/2006
 - o Analyse de données, 02/2007
 - o Formation des formateurs, 05/2007
 - o Enquêtes et méthodes statistiques, 06/2007
 - o Statistiques économiques, 02/2007
 - o Statistiques de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, 08/2007
 - o Cours nationaux de formation aux statistiques dans la plupart des États membres de la SADC
- Audits nationaux de la formation; identification et priorisation des besoins en formation
- Développement de plans de formation régionaux et nationaux et supports de formation
- Mise au point d'un programme commun pour la formation de niveau intermédiaire.

Le budget initial du projet était de 5,8 millions d'euros, dont 4,8 millions d'euros financés par la Commission européenne et le reste par la SADC elle-même. Il était initialement prévu que le projet se termine en décembre 2005. Suite à une analyse à mi-parcours réalisée fin 2003, la mise en œuvre du projet a été prolongée jusqu'à la fin 2007 sans coût supplémentaire. À cette époque, le cadre logique du projet (planification) a été ajusté pour tenir compte d'un budget réduit et répondre de manière plus cohérente aux besoins en formation des producteurs et des utilisateurs de statistiques. Suite à une analyse financière menée en juin 2007 et compte tenu du lancement tardif du projet, la contribution de la Commission européenne a été réduite à 3,85 millions d'euros.

Le projet était géré par le secrétariat de la SADC et coordonné par un comité directeur régional composé de représentants des États membres de la SADC et du secrétariat de la SADC, la Commission européenne jouant un rôle d'observateur. Eurostat a agi en qualité de conseiller technique auprès de la délégation de la Commission européenne au Botswana, qui a géré le volet du projet dévolu à la Commission.

Les interventions régionales favorisent également le développement d'outils de gestion communs. Ainsi, par exemple, MEDSTAT II a fourni un système d'information et de gestion (SIG) pour les pays méditerranéens qui inclut une «base de données d'actions» destinée à faciliter la structuration et la programmation des actions de formation visant à améliorer les capacités statistiques.

Encadré 7.7: Points d'action pour les interventions statistiques régionales

- Les organisations régionales ont également besoin d'avoir une stratégie et une priorisation explicites des statistiques.
- La préparation des actions d'intégration régionales, y compris la définition des priorités, exige une étroite collaboration avec les institutions régionales, mais les instituts nationaux de statistique membres de l'institution régionale doivent également être impliqués dans la préparation de manière positive.
- Les interventions régionales peuvent exiger des actions complémentaires au niveau national.
- Les échanges de données entre les organisations régionales et leurs États membres vont probablement revêtir une importance croissante pour les nouvelles actions.

Pour en savoir plus...

- [*Evaluation of the Commission's support to Statistics in Third Countries*](#) (Évaluation du soutien de la Commission à la statistique dans les pays tiers), 2007
- Informations d'Eurostat sur [*Eurotrace \(commerce international\)*](#) et [*ERETES \(comptabilité nationale\)*](#)

**Comment gérer les Actions
dans le Domaine de la
Statistique?**

C.8

C.8. Comment gérer les actions dans le domaine statistique?

Le chapitre en bref

Le présent chapitre commence avec la décision que l'intervention statistique de la Commission européenne est justifiée pour atteindre les objectifs déterminés avec les partenaires de développement. Ce chapitre présente un guide sur la manière de préparer les différents types de projets/de programmes pour soutenir le renforcement des capacités statistiques et les principaux projets statistiques. Il fournit des conseils pratiques pour préparer et évaluer le cahier des charges à chaque étape de la préparation du projet/du programme: les principaux points du cahier des charges sont inclus dans le présent chapitre. La présentation est basée sur les documents de procédures standard d'EuropeAid.

Le présent chapitre constitue le développement de la [section C.7.2](#) «Faire correspondre objectifs et résultats: le cadre logique d'une action statistique» (qui permet de faire le lien avec ce qui a été vu précédemment). Il part du postulat que les résultats escomptés (résultats spécifiques) du programme ou du projet ont été définis en termes généraux.

- o les alternatives aux objectifs opérationnels du projet/du programme sont décrites et une option préférée est identifiée. La [section C.7.2](#) décrit les six principaux types de résultats au niveau des objectifs opérationnels;
- une première vue d'ensemble des activités à mener;
- une analyse des liens entre les activités, les objectifs opérationnels, les résultats escomptés et le but du projet. Cela est particulièrement important pour les projets de renforcement des capacités, pour lesquels la réalisation des objectifs planifiés peut ou non mener aux résultats prévus:
 - o examen des risques et des incertitudes, de la stratégie proposée et des hypothèses émises;
 - o première approbation des moyens et des coûts;
 - o première analyse des procédures de financement, de coordination et de mise en œuvre.

L'[encadré 8.1](#) contient une liste de contrôle qui concerne l'avant-projet de cahier des charges et l'évaluation des réponses pour l'identification ou les études de préfaisabilité.

C.8.1. Identification/Préfaisabilité

Le contexte de la présente section correspond à la situation dans laquelle:

- l'absence ou la mauvaise qualité des statistiques constitue une contrainte significative pour la réalisation des objectifs politiques car elles ne permettent pas de préparer, de suivre et d'évaluer les mesures de façon adéquate. L'objectif d'élimination de cette contrainte a normalement été intégré aux documents de stratégie et de programmation ([section C.7.1](#));
- le but de l'intervention a donc été indiqué dans les documents (voir [section C.7.1](#) et [section C.7.2](#)).

Les principaux résultats d'une identification ou d'une étude de préfaisabilité de statistiques sont:

- le fait que les objectifs spécifiques de l'intervention soient parfaitement définis: quels sont les résultats nécessaires pour atteindre l'objectif énoncé dans les documents de stratégie et de programmation?
 - o la [section C.7.2](#) décrit les trois types d'objectifs spécifiques communs à toutes les interventions statistiques de la Commission européenne: l'amélioration de la production des statistiques, le développement de la capacité statistique et l'amélioration de l'utilisation des statistiques. Un ou plusieurs de ces objectifs peuvent être pertinents;

Encadré 8.1: Cahier des charges: liste de contrôle d'une identification ou d'une étude de préaisabilité

Cet encadré applique les *Cahiers des charges standard pour l'identification de programmes/de projets* et les *Cahiers des charges standard pour les études de préaisabilité de programmes/de projets* des documents DG EuropeAid à une action statistique. Il contient des informations sur la préparation du cahier des charges d'une étude et sur l'évaluation des réponses. Il est destiné à être appliqué non seulement aux programmes/aux projets classiques, mais également aux programmes sectoriels, aux accords de contribution et aux actions liées au soutien budgétaire.

1. Contexte de l'étude

Le cahier des charges doit présenter différentes caractéristiques:

- il doit contenir une description du rôle des secteurs (principaux ou non) concernés dans le programme global et de l'utilisation anticipée des informations statistiques qui motive l'intervention;
- la description doit refléter l'approche de la «Gestion axée sur les résultats de développement» (section B.1.3) et tenir compte de tout document de stratégie statistique (tel qu'une SNDS) dont le préparateur aurait connaissance (section C.6.1);
- les sensibilités politiques qui peuvent avoir des implications statistiques doivent être mentionnées. Citons comme exemple une exigence de collecte des données dans toutes les régions, même si cela n'est pas justifié par l'analyse technique;
- tout cadre institutionnel requis pour l'intervention doit être spécifié;
- le cadre administratif probable (p.ex. soutien budgétaire, accord de contribution, projet classique) doit être précisé et les interlocuteurs administratifs doivent être identifiés.

2. Objectif de l'étude

L'objectif de l'étude est d'indiquer comment répondre au mieux aux besoins en informations statistiques exprimés dans la stratégie et les documents de programmation et tout autre document de stratégie statistique. La proposition technique doit par conséquent exposer:

- les critères de décision en termes de pertinence, de durabilité et de faisabilité sur la base desquels le choix de l'option sera opéré;
- les alternatives techniques: l'étude doit évaluer les alternatives en se référant aux usages auxquels les données sont destinées.
- Dans certaines enquêtes de grande envergure, le choix final des alternatives techniques est de préférence laissé à l'étape de faisabilité/de formulation, lorsqu'un expert en matière d'échantillonnage peut être présent pour définir des moyens efficaces d'atteindre les objectifs techniques;
- les alternatives en matière de renforcement des capacités: l'évaluation doit prendre en considération l'impact des différentes approches sur la durabilité de la production et de la diffusion des statistiques; elle doit également tenir compte de la pertinence et de la probable efficacité des mesures de renforcement des capacités;
- la fréquence et les moyens de suivi et de reporting techniques. Cela est particulièrement important pour les accords de contribution et les actions menées dans le cadre d'un soutien budgétaire, étant donné que l'absence de mécanisme de reporting spécifique peut empêcher tout reporting et suivi efficaces de l'intervention.

3. Points à étudier

La proposition technique doit indiquer la manière dont les points suivants seront abordés et identifier les risques et les hypothèses correspondants:

- confirmation de la cohérence de l'intervention avec les documents de stratégie/de planification convenus avec la Commission européenne et avec toute autre stratégie statistique, comme une SNDS (section C.6.1);
- une intervention statistique est pertinente si les résultats – amélioration des statistiques, renforcement des capacités et/ou plus grand intérêt des utilisateurs vis-à-vis des statistiques - peuvent servir de base aux décisions politiques dans les secteurs concernés;
- le rejet d'une intervention proposée peut être dû à un manque de durabilité statistique. Les problèmes de durabilité et le fait qu'ils puissent être résolus par l'intervention doivent être évalués plus particulièrement dans le cadre de l'évaluation de l'institution de contrepartie. Parmi les problèmes se posant couramment, on relèvera le décalage entre les réalisations techniques de la contrepartie et les méthodes de travail requises par celles-ci, la confidentialité des statistiques quand elle ne peut être améliorée par le renforcement des capacités ou encore le cas dans lequel il n'est pas prévu que les ressources minimales nécessaires à la durabilité des opérations statistiques soient maintenues;
- les alternatives techniques: le choix d'ordre technique (lorsqu'ils se présentent) concernent souvent le degré de respect des normes internationales et/ou la mesure dans laquelle les statistiques peuvent être désagrégées. Dans les deux cas, les choix effectués influencent à la fois les coûts et les utilisations potentielles des données;
- les alternatives en matière de capacités: même dans le cadre d'une intervention qui vise principalement à améliorer la couverture et la qualité d'informations statistiques, il existe des niveaux alternatifs de renforcement des capacités. La mesure dans laquelle et l'efficacité avec laquelle les capacités sont renforcées peuvent affecter la durabilité.

4. Méthodologie

La méthodologie de la proposition doit garantir qu'il existe suffisamment d'informations pour prendre les décisions ci-dessus.

L'évaluation du système statistique national (section C.5.4) offre une liste de contrôle globale pour évaluer les déficiences et les éléments nécessaires pour produire des statistiques de qualité. La démarche peut être axée sur des secteurs spécifiques le cas échéant :

- Aspects techniques de la production de statistiques (méthodologie, organisation, outils et procédures de traitement des données, calendrier de travail, ressources techniques et humaines).

- Renforcement des capacités: étude des liens existant entre les actions et les résultats.
- Si la formulation technique du projet a été établie: détection des éventuels problèmes techniques non résolus. Dans le cas contraire, une étude technique approfondie doit être envisagée dans le cadre de l'étude de formulation.
- Analyse du budget global, et des mécanismes envisagés de coordination et de gestion.
- Identification des soutiens aux statistiques dans les domaines associés; expériences tirées de ces soutiens; projets de coopération régionale potentielle dans lesquels le pays partenaire a été impliqué.
- Projets de renforcement des capacités statistiques; le développement d'une stratégie nationale pour le développement statistique ([section C.6.2](#)) est une priorité
- Le rôle du système statistique national au cours de la mission, et en particulier de l'organisme du système statistique national qui doit faire office de contrepartie, si cela a été déterminé au préalable.

Dans le domaine statistique, la section relative à la méthodologie doit toujours planifier:

- les réunions avec les utilisateurs: il est recommandé que ces réunions aient lieu en présence de la principale partie prenante au projet;
- l'étude des dernières publications du système statistique national (versions papier et Internet).

Néanmoins, les contacts avec les futures parties prenantes au niveau national sont également essentiels, sous la forme soit d'un atelier régional, soit de réunions avec les parties prenantes nationales dans un échantillon de pays.

Expertise requise

La connaissance des aspects institutionnels et techniques des statistiques officielles ainsi que de l'environnement administratif sera préférée à une expertise technique approfondie en matière statistique.

Pour en savoir plus...

- [Analyse institutionnelle et développement des capacités](#) de la Commission européenne EuropeAid 2006
- Conditions Standard de référence pour des programmes / projets des études de pré-faisabilité
- [Lignes directrices - gestion du cycle de projets](#), des méthodes du programme de livraison de l'aide. Commission européenne EuropeAid 2004 (une version fortement remaniée et actualisée est attendue pour la fin 2012; veuillez consulter le [site internet d'EuropeAid](#) pour connaître les dernières informations)

- rôle de l'assistance technique dans la mise en œuvre; définition du cahier des charges pour les activités de conseil (le soutien technique prend généralement la forme d'un transfert de compétences vers le personnel de l'institution bénéficiaire ou de la mise à disposition de ressources humaines supplémentaires).

La capacité du partenaire à absorber les conseils techniques sera prise en considération. Les effets négatifs potentiels de l'assistance technique sur l'ensemble du SSN seront détectés et évités (voir la [section C.8.6](#).)

C.8.2. Faisabilité/formulation

Cette étape a pour but de confirmer la pertinence et la faisabilité du projet et de produire un plan détaillé. Les partenaires prévus pour le projet doivent jouer un rôle fondamental à cette étape. Une **étude de conception** peut être au cœur des travaux réalisés.

Cette étude doit à nouveau se concentrer sur les éléments suivants:

- analyse de la capacité institutionnelle du service statistique concerné ou du SSN dans son ensemble;
- analyse approfondie des problèmes, qui peut varier en fonction du type de projet (renforcement global des capacités, assistance sectorielle, participation à une opération statistique de grande envergure);
- cohérence avec les autres soutiens en cours ou planifiés;
- définition précise des objectifs globaux, des objectifs spécifiques, des résultats et des activités;

Encadré 8.2. Éléments du cahier des charges d'une étude de conception pour un projet statistique**Contexte de la mission**

Replacer la mission dans le contexte de la «gestion des résultats» et de la satisfaction des utilisateurs des statistiques; préciser si le projet est géré par le partenaire national/régional ou s'il résulte d'une demande des pays donateurs (la Commission européenne en particulier).

Préciser le type de soutien statistique demandé: renforcement global des capacités statistiques, assistance statistique dans le cadre d'un programme sectoriel ou d'un projet spécialement dédié, participation à un processus statistique de grande envergure.

Préciser le rôle du système statistique national au cours de la mission, en particulier l'organisme du système statistique national qui sera impliqué.

Exposer les tendances convenues par la Commission européenne et les partenaires à la fin de la phase d'identification.

Objectifs de la mission

Fournir des informations qui permettent de prendre une décision quant au projet de soutien statistique suggéré (acceptation, refus, modification) et communiquer l'ensemble des éléments techniques et financiers nécessaires à la préparation d'un accord de financement.

Points à étudier

Analyse de la cohérence du projet proposé avec les priorités du DSP/PIN (ou DSR/PIR) et de la politique de développement du partenaire.

Analyse des futures parties prenantes au projet, de leur motivation, de leur pouvoir institutionnel, de leurs relations, de leur structure interne et de leurs capacités de gestion. Les parties prenantes peuvent comprendre: le Ministère dont relève l'institut national de statistique, le Conseil de la statistique, l'institut national de statistique et les autres producteurs de statistiques et, éventuellement, une institution régionale. Au cours de l'étude, le degré de coopération et de coordination entre les parties prenantes du système statistique national doit être évalué avec précision. Si un projet vise à soutenir des statistiques sectorielles, les relations entre le service statistique en charge de la production des informations sectorielles et les parties prenantes institutionnelles concernées doivent également être analysées. En outre, il convient de prendre en compte les utilisateurs des données (institutionnels, privés et publics).

Analyse des capacités institutionnelles des parties prenantes:

- Les utilisateurs: qui sont-ils? Que pensent-ils des données disponibles? Quelle image ont-ils du SSN/de l'INS? Comment expriment-ils leurs demandes? Quelles sont leurs relations avec le SSN?
- Structure, organisation et coordination du SSN. Étude du cadre légal pour les activités statistiques, influence de la sphère politique sur l'activité statistique et indépendance du SSN.
- Statut et organisation de l'INS/des services statistiques impliqués dans le projet: type de gestion, mission, stratégie, planification des travaux, suivi et évaluation, gestion administrative et financière (procédures, reporting), gestion du personnel (description des postes, rémunération, recrutement, compétences, motivation).
- Si nécessaire, rôle statistique de l'organisation régionale vis-à-vis des États membres (mission et pratique) et modes de coopération/de coordination avec les gouvernements, organisation et coordination interne concernant les activités statistiques, moyens affectés aux activités statistiques.
- Identification et analyse des problèmes sur lesquels le projet doit porter:

Type de projet - Points à étudier

- Renforcement global des capacités statistiques
 - En plus de l'analyse susmentionnée des capacités institutionnelles:
 - De quelle manière le SSN/l'INS répond-il aux besoins en matière de données pour les politiques de développement nationales?
 - Une SNDS a-t-elle été définie? Si oui, comment est-elle mise en œuvre? Si non, pourquoi?
 - Quelle est la stratégie en ce qui concerne la diffusion et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)?
 - Étude des principaux travaux statistiques: adéquation avec les besoins des utilisateurs, processus de production et de diffusion, qualité. Un audit complet de la production des statistiques peut être réalisé dans ce cadre.
 - Les ressources humaines sont-elles appropriées pour la mission du SSN/de l'INS? Volume, compétences techniques, etc.?
 - Question identique pour les ressources techniques et financières.
 - Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du SSN/de l'INS et/ou de l'organisme statistique ciblé.
- Statistiques sectorielles.
 - Besoins des utilisateurs: étude rapide de la qualité des données (voir ci-dessus et le [chapitre C.5](#)) dans le domaine concerné.
 - Rôle et place de l'organisme chargé des statistiques dans le domaine concerné.
 - Analyse approfondie des processus statistiques: méthodologies mises en œuvre (harmonisation régionale, normes internationales), processus de production des données (collecte, outils de traitement), analyse et diffusion, qualité des données.
 - Projet de grande envergure (recensement de population, recensement agricole,...): analyse complète des aspects techniques du projet (méthodologie, organisation, outils et procédures de traitement des données, calendrier de travail, ressources techniques et humaines). Détection des éventuels problèmes non résolus.
 - Analyse du budget global, des différentes contributions et des mécanismes envisagés de coordination et de gestion.

Identification des soutiens aux statistiques en cours ou passés dans le domaine concerné ou dans des domaines connexes; expériences tirées de ces soutiens. Vérification de la cohérence avec les autres soutiens en cours ou planifiés.

Vérification des capacités d'absorption: en raison de la mise en œuvre de politiques de réduction de la pauvreté, les SSN sont de plus en plus sollicités par les donateurs pour effectuer différentes enquêtes. La coordination de ces actions est parfois difficile, étant donné que les INS des pays moins développés disposent de moyens méthodologiques et techniques limités pour garantir la coordination. Des structures spécifiques sont souvent créées, au détriment de la coordination globale, et mettent le doigt sur le problème de durabilité de ces actions. Une faible capitalisation a été remarquée malgré le soutien proposé au cours de ces 10 dernières années.

Définition précise des objectifs d'ordre global, des objectifs spécifiques, des résultats et des activités. Élaboration du cadre logique. La mise en œuvre d'une SNDS est une priorité pour le développement des capacités statistiques.

Description du système de suivi du projet: en cas de projet régional, le système utilisé pour le suivi des activités locales doit être décrit avec une grande précision. Le système de suivi doit être intégré le plus possible au propre système de suivi du principal partenaire. Pour la participation aux projets de grande envergure, le système de suivi doit être totalement intégré au propre système du projet.

Identification des hypothèses et des risques. Pour les projets statistiques, les hypothèses et les risques sont souvent liés aux sujets suivants:

- Retards de mise en œuvre du cadre légal et réglementaire nécessaire à l'activité statistique (plus particulièrement dans le cadre de la révision des statuts de l'INS).
- Retards de mise en œuvre de l'enquête, en particulier pour les recensements.
- Retards de mise à disposition des ressources nationales (ressources budgétaires et/ou techniques).
- Disponibilité et stabilité des équipes statistiques nationales.
- Perpétuation des résultats du projet. Ce point doit être analysé en profondeur lorsque, à la fin du projet, l'INS/les services impliqués doivent reproduire périodiquement les tâches, comme par exemple la collecte ou les publications de données.
- Rôle de l'assistance technique à l'étape de mise en œuvre et mission des consultants. L'assistance technique intervient généralement à deux étapes dans les projets de coopération statistique:
 - o lors du transfert de compétences vers les équipes de l'institution bénéficiaire: mise en œuvre de nouvelles méthodologies (SCN2008, Internet, SIG, méthodes d'enquête, harmonisation avec les normes internationales ou régionales), audit des mesures existantes et propositions d'amélioration. De plus en plus souvent, ce soutien peut être assuré par le biais d'une coopération Sud-Sud, mais il ne doit pas être réalisé au détriment du pays ou de l'institution qui offre son expertise;
 - o lors de la mise à disposition des ressources humaines supplémentaires auprès de l'institution bénéficiaire en vue de la réalisation de certaines activités dans le cadre du projet. Ce mécanisme, qui est similaire à la sous-traitance, peut être très utile pour consolider les capacités des équipes locales ou pour faire face à une charge de travail supplémentaire qui résulte de la mise en œuvre de nouveaux mécanismes. Cela doit cependant être envisagé dans un cadre d'appropriation et de durabilité.

Méthodologie

Dans le domaine statistique, la section relative à la méthodologie doit toujours planifier:

- les réunions avec les utilisateurs: institutions publiques, organisations internationales, organisations commerciales et principaux acteurs du domaine en cas de projet sectoriel, sociétés non commerciales (représentations politiques, presse, ONG). Il est recommandé que ces réunions aient lieu en présence de la principale partie prenante au projet;
- l'étude des dernières publications du système statistique national (versions papier et Internet).

Une fois l'étude terminée, discussion sur la proposition de projet avec les partenaires. Cette démarche permet de recueillir des informations concrètes et de compléter celles liées à l'appropriation et aux risques associés au projet.

Expertise requise

Pour ce type de mission, l'expertise dépend principalement du type de projet considéré au cours de l'étape d'identification.

Type de projet - Profil de l'expertise

- o Renforcement des capacités statistiques

Une équipe pluridisciplinaire formée:

- o d'un statisticien qui connaît les aspects institutionnels et techniques des statistiques officielles ainsi que l'environnement administratif des pays de la zone concernée;
- o d'un expert en renforcement de capacités (réforme administrative, gestion des ressources humaines) qui connaît l'environnement administratif des pays de la zone concernée.
- o Statistiques sectorielles: statisticien disposant d'une expertise certaine dans le domaine concerné et qui connaît bien l'environnement administratif des pays de la zone en question.
- o Projet de grande envergure (recensement de population, recensement agricole...): statisticien disposant d'une expertise certaine dans le domaine concerné et qui connaît bien l'environnement administratif des pays de la zone en question.

C.8.3. Mise en œuvre

C.8.3.1. Phase de démarrage

Plusieurs mois (voire plusieurs années) peuvent s'écouler entre la collecte des informations sur le terrain au cours de la phase de formulation et le démarrage effectif du projet. Entre-temps, le contexte du projet peut avoir été modifié par certains événements ou certaines opérations. Les informations doivent être mises à jour lors de la phase de démarrage et les impacts potentiels sur le projet doivent être évalués. Si nécessaire, des mesures d'adaptation doivent être prises.

Le processus de mise à jour doit porter sur l'ensemble des changements effectifs concernant:

le renforcement global des capacités statistiques:

- cadre légal de l'activité statistique;
- travaux portant sur une stratégie nationale de développement statistique;
- organisation et fonctionnement du système statistique national et de l'institut national de statistique; fonctionnement des services qui produisent les statistiques partout ailleurs;
- Conseil national de la statistique planifié ou mis en œuvre;

le soutien sectoriel aux statistiques:

- liste des opérations de collecte de données statistiques planifiées dans le secteur. Cette liste peut avoir un impact sur la méthodologie, les opérations de collecte et le traitement des données;
- autres projets statistiques de soutien liés au secteur, lancés ou planifiés.

A la fin de la phase de démarrage, la liste des activités liées au projet doit être mise à jour, ainsi que le plan de travail. Le cahier des charges des conseils techniques potentiels peut être révisé et complété.

C.8.3.2. Phase de mise en œuvre

L'équipe du projet doit porter une attention particulière à l'actualité des résultats du projet. Dans le cadre des actions de renforcement des capacités statistiques, l'actualité ne dépend pas seulement des actions planifiées (formation, programmes, procédures et outils); **l'actualité dépend souvent des décisions à prendre ou des actes légaux à appliquer par les bénéficiaires.** Citons comme exemple l'annonce officielle d'une date de recensement. L'évolution des décisions prises (législation, réglementation, budget, personnel, autres moyens) doit faire l'objet d'un suivi approfondi.

Ce suivi doit plus particulièrement porter sur le mécanisme de financement. En fait, le démarrage de certaines tâches nécessite que les moyens financiers correspondants soient disponibles. Les opérations de grande envergure dépendent souvent d'un financement conjoint ou d'une participation budgétaire nationale. Cela peut être le cas pour la formation des interviewers, l'impression des questionnaires, le travail sur place des interviewers et des contrôleurs. **La ponctualité du financement peut être cruciale.** Le retard de démarrage de certaines tâches peut avoir de graves conséquences sur les résultats des enquêtes. C'est ainsi, par exemple, que le choix de la période d'observation des dépenses des ménages doit tenir compte des vacances civiles et religieuses ou que le choix de la période d'observation pour les récoltes doit être fonction du cycle agricole. Par conséquent, **tout retard de finalisation des tâches avant le travail sur site peut avoir de graves conséquences sur la qualité des informations.**

Les opérations statistiques telles les enquêtes ou les recensements sont des opérations lourdes. Elles impliquent un certain nombre de tâches et nécessitent des équipes de grande taille (des milliers de personnes peuvent être mobilisées). **Une planification stricte et un suivi détaillé sont nécessaires.** Les règles de suivi, définies au cours de la phase de démarrage, constituent un facteur important dans le cadre de l'opération. Tous les partenaires et toutes les parties prenantes de l'opération doivent être tenus informés.

Les phases de traitement des données et d'analyse des résultats dépendent d'une poignée de personnes en comparaison avec les opérations de collecte de données sur site. Bien qu'elles concernent la fin de l'opération, le personnel concerné doit apporter la plus grande attention possible à ces phases. **Une opération statistique n'est pas terminée tant que les résultats n'ont pas été diffusés et analysés.** Trop souvent, seule une petite partie de l'enquête est réellement utilisée, ou une utilisation tardive rend les informations inappropriées.

C.8.3.3. Phase finale

La phase finale est essentielle car elle concerne l'appropriation des résultats du projet. Dans n'importe quel type de projet statistique, cette phase doit comprendre la préparation du rapport final et **l'archivage de l'ensemble des informations.** L'importance de l'archivage sur CD-ROM/DVD doit être gardée à l'esprit, plus particulièrement dans le cas des enquêtes, étant donné qu'en raison de leur coût, elles impliquent un lourd investissement. La comparaison avec des données plus anciennes est très importante pour l'analyse d'une enquête et l'interprétation de ses résultats... dans la mesure où ces données sont disponibles !

Pour les projets qui impliquent la définition d'opérations périodiques de collecte de données, **le transfert de propriété du nouveau système vers l'équipe nationale** qui sera chargée des opérations futures est une phase très importante. La participation du responsable de la future équipe au projet est la clé de voûte de la réussite de l'appropriation. Ce transfert

doit être planifié de la même manière qu'un transfert de service et doit comprendre:

- le transfert de la **documentation** relative à la méthodologie de l'enquête (conception, questionnaire, organisation du travail sur site) et à la formation des équipes;
- le transfert des outils de **traitement informatique** et de diffusion: programmes, documentation et formation;
- le transfert des **données et des métadonnées** qui ont été collectées ou produites (et archivées) au cours du projet;
- le transfert du **rapport** d'enquête avec, si nécessaire, une section dédiée à la qualité des données. Ce transfert est particulièrement important pour la durabilité du projet;
- le tableau des critères et des normes d'évaluation à l'étape de mise en œuvre.

Les **évaluations a posteriori** sont vraiment rentables:

- lorsque le soutien de l'Union européenne suit une approche à moyen terme;
- lorsque le soutien aux statistiques est assuré dans le cadre d'un soutien sectoriel plus global;
- lorsque le contexte socio-économique change radicalement.

Les enseignements tirés peuvent améliorer considérablement l'efficacité du soutien aux statistiques.

Comme pour n'importe quel projet de la Commission européenne, les critères d'évaluation utilisés sont la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité. Dans le cadre de chaque critère, les caractéristiques des statistiques qui doivent être respectées à la lettre sont les suivantes:

C.8.4. Étape d'évaluation

La méthodologie de référence pour une évaluation est définie dans le document «*L'évaluation au sein de la Commission européenne. Guide des procédures et des structures d'évaluation actuellement en vigueur dans les programmes de coopération externe de la Commission*²⁸».

L'évaluation a pour but de mener à une approbation la plus impartiale possible. Elle a lieu pendant la mise en œuvre (à mi-parcours) ou à la fin de l'opération (a posteriori). L'évaluation offre la possibilité de tirer des leçons du soutien offert par l'Union européenne.

L'**évaluation à mi-parcours** des projets statistiques (ou des programmes à composante statistique) est effectuée si les enseignements tirés de la première phase de mise en œuvre peuvent mener à une réduction, une réorientation ou une modification du programme d'activité. Cette évaluation doit être effectuée dans tous les cas suivants:

- lorsque la mise en œuvre prend beaucoup de temps (plus de deux ans);
- lorsque plusieurs activités complexes doivent être réalisées dans le cadre des projets ou des programmes (recensement de population; enquêtes de grande envergure, enquêtes nécessitant des échantillons de grande taille);
- lorsque les projets ou programmes présentent une innovation en matière de méthodologie, de procédés de collecte des données, voire même de phases de traitement ou de diffusion. Dans ce cas, une étude pilote est généralement effectuée à des fins de test. Il convient de réaliser une évaluation juste après l'étude pilote;
- lorsque les projets ou programmes dépendent dans une large mesure des décisions à prendre ou des actions à mener par le pays partenaire.

²⁸ Bureau EuropeAid, Unité d'évaluation, mars 2001.

Critères d'évaluation pour les projets statistiques

Pertinence	<p>Les objectifs du projet visent-ils à résoudre les problèmes identifiés en termes de disponibilité d'informations statistiques à des fins de définition et de suivi des politiques de développement (éventuellement sectorielles)?</p> <p>Sont-ils cohérents avec la SNDS?</p> <p>L'analyse des bénéficiaires (dans le cadre et en-dehors du SSN) a-t-elle été correcte à la lueur de la mise en œuvre? L'analyse des relations entre les bénéficiaires et du contexte institutionnel seront vérifiées de manière similaire. Les risques peuvent être réévalués.</p>
Performance	<p>Évaluation à mi-parcours: les moyens engagés sont-ils en adéquation avec les résultats effectifs?</p> <p>Les moyens qui ont été engagés (par le projet et par les bénéficiaires) sont-ils comparables avec ceux utilisés lors d'opérations passées similaires (enquêtes ayant produit des données similaires ou concernant des domaines similaires)?</p> <p>Dans quelle mesure les parties prenantes se sont-elles impliquées dans le processus de suivi? Dans quelle mesure se sont-elles impliquées dans l'intégration de ce processus au processus actuel de l'institution concernée? Le projet a-t-il permis à l'institution de s'améliorer dans ce domaine?</p>
Efficacité	<p>Statistiques sectorielles: les données attendues sont-elles disponibles? Sont-elles de bonne qualité (ou la qualité s'est-elle améliorée?), conformément aux critères de qualité statistique?</p> <p>Le renforcement global des capacités statistiques: dans quelle mesure les résultats ont-ils aidé à mettre en œuvre la SNDS?</p>
Impact	<p>Statistiques sectorielles: comment les responsables du secteur évaluent-ils l'impact du projet?</p> <p>Le renforcement global des capacités statistiques: dans quelle mesure le projet a-t-il eu un impact sur les autres travaux du SSN?</p>
Durabilité	<p>Statistiques sectorielles: l'appropriation des résultats du projet et les ressources du service bénéficiaire permettront-elles à l'avenir de produire les données de manière périodique?</p> <p>Le renforcement global des capacités statistiques: les résultats sont-ils durables en termes de moyens humains, techniques et financiers dans le cadre du SSN (budget, logiciels et matériel, personnel compte tenu du taux de rotation)?</p>

Une nouvelle fois, une liste de contrôle du cahier des charges de l'évaluation d'un projet statistique est suggérée. La présentation utilise le cadre de référence global décrit dans le chapitre 9 des «[lignes directrices de gestion du cycle de projet](#)».

Ces éléments spécifiques peuvent s'appliquer tant à l'évaluation finale qu'à l'évaluation à mi-parcours.

Un exemple de cahier des charges pour une étude d'évaluation dans le domaine statistique figure dans l'[encadré 8.3](#).

Encadré 8.3. Éléments du cahier des charges de l'évaluation d'un projet statistique**Contexte de la mission**

- Replacer la mission dans le contexte de la «gestion des résultats» et de la satisfaction des utilisateurs des statistiques; préciser si le projet est géré par le partenaire national/régional ou s'il résulte d'une demande des pays donateurs (la Commission européenne en particulier).
- Préciser le type de soutien statistique demandé: renforcement global des capacités statistiques, assistance statistique dans le cadre d'un programme sectoriel ou d'un projet spécialement dédié, participation à un processus statistique de grande envergure.
- Préparer une description chronologique du projet.
- Préciser le rôle du système statistique national au cours de la mission, en particulier l'organisme du système statistique national qui sera impliqué.

Objectifs de la mission

- Fournir les informations nécessaires pour évaluer les réalisations du projet et tirer les enseignements du projet afin d'en déduire des recommandations générales pour les projets de coopération statistique.

Points à étudier

Ces questions sont liées aux sept critères d'évaluation retenus par la Commission européenne²⁹: pertinence, efficacité, impact et durabilité, cohérence et valeur ajoutée de la Commission.

Pertinence:

- o La mise en œuvre du projet a-t-elle confirmé l'analyse initiale réalisée aux étapes de préféabilité et de formulation?
- o Le projet a-t-il apporté une réponse aux besoins réels?
- o Les problèmes sous-jacents au soutien statistique ont-ils été correctement identifiés pendant leur analyse et révèlent-ils toujours les problèmes réels? Si ce n'est pas le cas, le projet a-t-il été adapté afin de répondre aux problèmes et aux besoins réels?
- o Le cadre logique a-t-il été cohérent et précis?

Efficacité:

- o Les différentes activités ont-elles atteint leurs objectifs, avec les niveaux de qualité et de coût prévus, et conformément au calendrier initial? Les points suivants doivent être vérifiés: suivi quotidien, rapport entre le coût, le prix et la qualité, contribution des parties prenantes, assistance technique et suivi.

Efficacité:

- o Dans quelle mesure les résultats ont-ils permis d'atteindre les objectifs spécifiques du projet?
- o Le renforcement global des capacités statistiques: le comportement du SSN vis-à-vis des utilisateurs et de la diffusion des données a-t-il changé? La coopération au sein même du SSN s'est-elle développée concrètement? Le système d'exploitation du SSN a-t-il changé? Ces changements ont-ils entraîné les améliorations escomptées?
- o Soutien aux statistiques sectorielles: les responsables des programmes de développement sectoriel (partenaires, délégations) sont-ils satisfaits des données statistiques fournies?: couverture du domaine d'observation, qualité des données?
- o Les risques ont-ils été correctement évalués, plus particulièrement en ce qui concerne l'adoption des différentes réglementations, le mode de fonctionnement du partenaire principal et la mobilisation du personnel?

Impact:

- o Dans quelle mesure les progrès réalisés en termes de statistiques grâce au projet ont-ils contribué à l'amélioration et au développement de la «gestion des résultats»? Le suivi des politiques de réduction de la pauvreté a-t-il été renforcé en conséquence?

Durabilité:

- o Les effets positifs du projet se sont-ils propagés au-delà de celui-ci?
- o Les parties prenantes sont-elles restées mobilisées autour des objectifs du projet tout au long de sa durée?
- o Les autorités respecteront-elles leurs décisions relatives au développement des capacités statistiques comme, par exemple, les engagements pris dans le cadre de la SNDS ou afférents à la modification des statuts de l'institut national de statistique.
- o L'organisation qui fournit des données sectorielles sera-t-elle en mesure de continuer à produire de nouvelles données avec le même niveau de qualité?
- o L'informatique joue un rôle important dans la statistique; les choix technologiques effectués pendant le projet ont-ils été pertinents? Les outils seront-ils maintenus?

Cohérence:

- o Le projet est-il, en définitive, cohérent avec les priorités de développement du partenaire, le DSP et le soutien des autres partenaires? Les soutiens qui ont été apportés au cours du projet mais qui n'ont pas été identifiés au préalable ne doivent pas être omis.

Valeur ajoutée de la Commission:

- o Dans quelle mesure la contribution de la Commission peut-elle être comparée à une contribution similaire qui aurait été proposée par l'un des États membres de l'Union européenne?

Expertise requise

Pour ce type de mission, il est nécessaire de combiner une double expertise en évaluation et en statistique, complétée par une bonne connaissance de l'environnement administratif des pays de la zone en question.

²⁹ Les cinq premiers critères ont été mis en place par le CAD au niveau de l'OCDE. La Commission européenne a ajouté les deux derniers.

C.8.5. Soutien en termes de stratégie et de gestion; sensibilisation

La section C.5.3 a essayé de démontrer que le soutien aux statistiques ne pouvait pas être réduit à un soutien en termes de méthodologie mais devait également être complété par un soutien en matière de stratégie et de gestion.

La récente «*Évaluation du soutien de la Commission à la statistique dans les pays tiers*» a également relevé, par exemple, que:

- *Ni la cohérence des systèmes statistiques nationaux ni la nécessité d'une «coordination statistique efficace» n'étaient systématiquement prises en considération»*
- *«Aucun projet ou programme statistique n'a réellement abordé la conception et le fonctionnement du système statistique comme élément cohérent central de l'administration publique; cela a entraîné un impact plus limité sur les systèmes statistiques dans leur ensemble».*
- *«Les réponses qui se sont axées uniquement sur les indicateurs spécifiques ont créé un risque de fragmentation du système statistique.»*

Des projets plus récents (voir, par exemple, le soutien à l'institut national de la statistique du Burkina Faso à la section C.7.2) corrigent ces inconvénients et introduisent des éléments destinés à:

- améliorer la coordination statistique centralisée;
- transformer l'INS en un organisme administratif public plus autonome;
- offrir des outils:
 - o de programmation des activités;
 - o de gestion des ressources financières;
 - o de développement des ressources humaines;
- fournir des ressources parallèlement aux services statistiques des ministères concernés, en particulier les ministères chargés des affaires sociales, de la santé et de l'éducation, en raison de leur importance dans la stratégie de réduction de la pauvreté.
- la réalisation de ces nouveaux objectifs nécessite des **types de soutien non statistiques**, y compris des conseils techniques potentiels en matière de:
 - o législation,
 - o administration publique,
 - o budget et gestion des fonds externes,
 - o marketing,
 - o planification stratégique,
 - o gestion des ressources humaines,

- o formation du personnel,
- o communication,
- o langues étrangères,
- o etc.

Il doit être noté qu'Afristat, à son niveau géographique, a déjà organisé des séminaires pour les directeurs d'INS afin de leur présenter des solutions potentielles à ces problèmes. Le «travail avec les pairs» a été particulièrement apprécié et **l'approche régionale** peut être recommandée. Malheureusement, la rotation des effectifs à la tête des INS est très importante et cette formation de haut niveau doit être souvent mise en œuvre.

Une stratégie globale a également été conçue pour les États fragiles et les États sortant de situations critiques, comme une crise ou une guerre, afin de prendre en compte leurs problèmes spécifiques.

Encadré 8.4. Stratégies destinées aux États fragiles et aux États sortant de situations critiques, comme une crise ou une guerre

Les besoins en informations statistiques sont essentiels non seulement pour la définition, la mise en œuvre et le suivi des programmes de consolidation des États fragiles, mais également pour les programmes d'aide humanitaire et de reconstruction dans les pays sortant d'une crise ou d'une guerre. Cependant, dans ces pays, les informations statistiques de valeur sont rares voire absentes.

Dans de nombreux pays fragiles, les structures administratives manquent totalement de budget ou de personnel. Le système statistique national est incapable de remplir sa mission et ne produit plus d'informations statistiques régulières. Certaines données statistiques peuvent continuer à être produites, mais en présentant certains inconvénients, comme une discontinuation des échantillons ou une couverture géographique partielle due à un faible niveau de sécurité sur site. Les données collectées ont souvent peu de sens. Néanmoins, ces opérations ont le mérite de continuer à mobiliser les quelques personnes qui pourront être d'un grand secours dès que les opérations statistiques normales pourront reprendre.

Dans ces **pays fragiles**, seules les enquêtes peuvent répondre, souvent partiellement et dans des zones géographiques limitées, aux besoins en informations les plus importants concernant la pauvreté. La mise en œuvre d'enquêtes limitées auprès des ménages permet de recueillir des caractéristiques démographiques concernant les ménages, ainsi que des données sur les revenus et les dépenses, l'emploi et les activités non officielles. Pour réaliser ces travaux, on fait appel aux équipes existantes du SSN. On peut citer comme exemple l'enquête 1-2-3 réalisée en 2004-2005 en République démocratique du Congo pour tenter d'estimer l'impact de l'économie informelle.

Dans les **pays sortant d'une crise ou d'une guerre**, la priorité est de recueillir rapidement les deux types d'informations statistiques minimales qui permettent de définir les programmes d'aide:

- les informations sur l'état de la population: de grands mouvements de population se produisent au cours de ces périodes; ils peuvent parfois entraîner une diminution de la population de certaines catégories d'âge (émigration, décès). Les données des recensements ne reflètent alors plus la situation actuelle du pays;
- les informations sur l'état des infrastructures économiques et sociales: transports, bâtiments publics, infrastructures industrielles et commerciales.

Dans ce cas, il est souvent impossible de concevoir une campagne de collecte de données massive, comme un recensement de la population et des infrastructures, étant donné qu'il n'existe plus aucune structure administrative capable de mettre en œuvre cette opération et que cette tâche prendrait trop de temps. Par conséquent, une enquête démographique sur un échantillon de ménages est généralement réalisée; elle est ensuite complétée par une évaluation des infrastructures sur la base de l'échantillon des unités géographiques auxquelles appartiennent les ménages sélectionnés. Ces opérations se heurtent à plusieurs difficultés techniques. Tout d'abord, les équipes locales doivent être reconstituées afin d'effectuer les activités sur site, de procéder à l'analyse des données et d'assurer la diffusion des résultats. Dans la mesure du possible, les effectifs ayant de l'expérience en SSN sont privilégiés. Ensuite, il est nécessaire de créer des échantillons représentatifs alors que les cadres d'échantillonnage n'existent plus ou sont totalement archaïques. Ces travaux sont le plus souvent menés dans le cadre d'un projet lié au programme de reconstruction. Cette approche a été adoptée après la fin du conflit libanais en 1993.

Dans les deux cas, l'objectif est de **favoriser la relance des activités statistiques comme préliminaire à toute reconstruction de capacités statistiques**. Mais cette reconstruction doit figurer parmi les préoccupations du programme de reconstruction global ou doit soutenir les capacités administratives.

Après des périodes de guerre ou de crise, les **organisations non gouvernementales (ONG)** sont souvent les seules organisations présentes dans le pays. Elles possèdent généralement des données qui proviennent de leur propre administration interne et qui peuvent être utilisées comme base pour l'estimation grossière de la population dans leur domaine d'activité. Avant de lancer une opération statistique nationale similaire à celles présentées ci-dessus, un contact avec l'ONG est essentiel. Les informations qu'elles peuvent fournir seront utilisées pour définir l'échantillon auprès duquel sera menée l'enquête. En l'absence d'autorités locales, elles peuvent également relayer les informations concernant les populations étudiées.

Un effort important doit toujours être réalisé en matière de **sensibilisation à l'utilisation des statistiques** dans la prise de décisions qui, selon le rapport d'évaluation précité, «*peut constituer un chaînon manquant majeur entre les résultats et les conséquences.*»

La mauvaise qualité du dialogue avec les utilisateurs nationaux des données continue de caractériser un certain nombre de systèmes statistiques nationaux de pays en développement et l'amélioration de ce dialogue doit être intégrée à n'importe quel plan stratégique de développement statistique, par exemple en complétant la formation des statisticiens (producteurs de données) par une formation des utilisateurs.

Sur ces sujets, PARIS21 a déjà organisé plusieurs réunions internationales et a développé des documents de sensibilisation qui peuvent s'avérer très utiles.

Des informations détaillées sur la manière dont PARIS21 contribue aux efforts de sensibilisation figurent dans la brochure **«Advocacy at a Glance» (La sensibilisation en bref)**. Pour aider les dirigeants et statisticiens des SSN des pays en développement dans leurs efforts de sensibilisation, PARIS21 a conçu une **boîte à outil de sensibilisation à l'échelle nationale** (EN) qui contient une méthodologie, des outils, des astuces et des messages de sensibilisation en recourant à une approche systématique. À titre d'inspiration et de référence, PARIS21 tient également une vaste **bibliothèque de matériels de sensibilisation provenant de régions et de pays en développement individuels** (EN) du monde entier.

Au niveau général, PARIS21 a aussi publié le document intitulé **«Measuring Up to the Measurement Problem: The Role of Statistics in Evidence-Based Policy-making» (Prendre la mesure du problème de la mesure – Rôle des statistiques dans la prise de décision fondée sur l'observation des faits)** et la brochure **«De meilleures statistiques – de meilleures politiques – de meilleurs résultats de développement»** sur la sensibilisation à la statistique et au rôle crucial des statistiques de qualité pour les politiques fondées sur des informations probantes et une bonne gouvernance. Par ailleurs, la brochure **«Évaluer la réduction de la pauvreté – Le rôle de la statistique dans le développement mondial»** souligne le rôle central de la statistique dans le développement mondial et la réduction de la pauvreté.

PARIS21 est en train de procéder à la mise à jour des matériels relatifs à l'élaboration et la mise en œuvre des directives des SNDS. Le document de référence sera disponible sur un site internet convivial qui sera étayé d'une base de données visuelle des connaissances, qui décrit toutes les phases du processus de l'élaboration et de la mise en œuvre des SNDS. Veuillez consulter la **partie du site internet de PARIS21 consacrée aux SNDS** (EN) afin d'obtenir les dernières mises à jour.

L'**UNCECE encourage aussi les bonnes pratiques en matière de diffusion et de communication** par les organisations statistiques. Cette approche couvre des thèmes comme ceux de la communication auprès de médias, la gestion des relations avec les clients et la divulgation.

C.8.6. Projets régionaux et sous-régionaux (internationaux)

C.8.6.1. Projets internationaux

Dans le domaine de la coopération pour le développement, les termes «régionaux» et «sous-régionaux» correspondent aux classifications établies en termes géographiques. Ces classifications sont définies et utilisées par des organisations internationales à l'échelle de régions géographiques constituées de nombreux pays. À titre d'exemple, les **Nations unies** définissent cinq régions macrogéographiques (l'Afrique, les Amériques, l'Asie, l'Europe et l'Océanie) et vingt-et-une sous-régions géographiques. La **Banque mondiale**, quant à elle, définit six régions, (l'Afrique subsaharienne, l'Europe et l'Asie centrale, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, l'Asie du Sud, l'Asie de l'Est et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes).

Les termes «région» ou «sous-région» peuvent aussi correspondre à des entités politiques, comme un groupe de pays partageant un intérêt économique ou un autre type d'intérêt commun, qui décide d'entamer un processus d'intégration régionale ou un partenariat régional. Le processus d'intégration régionale peut revêtir la structure officielle d'une organisation régionale dont les domaines de compétence et l'organisation relèvent de sa mission (par exemple **ECOWAS (EN)**, **la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest**).

Afin de lever toute confusion, il convient de garder à l'esprit que le terme «régional», tel qu'il est utilisé dans la statistique officielle nationale, désigne, au contraire, ordinairement les régions infranationales (par exemple des entités territoriales décentralisées, des provinces, des États). Pour plus d'informations sur les «statistiques régionales et pour les petits territoires» au sens statistique du terme, voir le **chapitre D.18**.

Eurostat est l'office statistique de l'Union européenne.

Il fournit des statistiques au niveau européen d'une qualité élevée afin de permettre des comparaisons entre les pays et les régions. À la demande de la Commission européenne et d'autres institutions européennes, Eurostat fournit des statistiques permettant de définir, mettre en œuvre et analyser des politiques européennes. Ces statistiques sont aussi utilisées par d'autres utilisateurs clés dont les pouvoirs publics, les entreprises, le secteur de l'éducation, les journalistes et les citoyens (voir l'**encadré 2.5**). Eurostat ne recueille pas de données; la collecte s'effectue par les autorités statistiques des États membres qui vérifient et analysent les

données nationales avant de les transmettre à Eurostat. Le rôle d'Eurostat est de consolider ces données et s'assurer de leur comparabilité, en recourant à une méthodologie harmonisée.

Le Système statistique européen (SSE) est le partenariat entre Eurostat et les instituts nationaux de la statistique et d'autres autorités nationales en charge du renforcement, de la production et de la diffusion des statistiques européennes. Son élaboration progressive avait pour objectif de fournir des statistiques comparables à l'échelle de l'UE. Le SSE joue le rôle d'un réseau dans lequel Eurostat est chargé de tracer la voie de l'harmonisation des statistiques en coopération étroite avec les autorités statistiques nationales.

Les aspects qualitatifs jouent un rôle central pour Eurostat et ses opérations statistiques. Le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (voir l'[encadré 2.2](#)) définit la norme de renforcement, production et diffusion des statistiques européennes. Le Code crée une définition commune au SSE de la qualité dans les statistiques et vise tous les secteurs concernés de l'environnement institutionnel, les processus de production des statistiques jusqu'à leur diffusion en tant que statistiques officielles européennes.

Le [Consensus européen pour le développement](#) (2006/C 46/01) reconnaît le «rôle particulier et les avantages comparatifs de la [Commission européenne]:

«[...] S'appuyant sur sa propre expérience et sur sa compétence exclusive en matière commerciale, la [Commission européenne] dispose d'un avantage comparatif pour aider les pays partenaires à intégrer la dimension commerciale aux stratégies de développement nationales et à soutenir la coopération régionale dans toute la mesure possible.»

La dimension régionale croissante des projets statistiques de l'Union européenne au cours de ces dernières décennies a été mise en exergue par l'«[Evaluation of the Commission Support for Statistics in Third Countries](#)» (Évaluation du soutien de la Commission à la statistique dans les pays tiers) (2007). Au niveau régional, les projets statistiques peuvent:

- soutenir une politique axée sur l'intégration régionale (exemple: UEMOA – projet PARSTAT; ECOWAS – projet ECOSTAT; COMESA – statistiques sur le commerce extérieur; MERCOSUR, Communauté andine);
- répondre aux nécessités politiques d'une organisation régionale (exemple: CILSS – projet DIAPER);
- fournir un soutien dans le cadre d'accords de partenariat régional (exemple: MEDSTAT, le volet statistique du programme MEDA lancé après la signature de la Déclaration de Barcelone en 1995); ou
- soutenir les écoles statistiques et les centres de formation.

L'Évaluation estimait que «les projets visant à renforcer l'intégration régionale donnaient de très bons résultats dans

des domaines de politique où l'institution régionale et les États membres témoignaient d'une bonne appropriation (par exemple les indicateurs relatifs à la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA); les résultats d'autres domaines n'étaient pas aussi bons (par exemple données sur le commerce extérieur dans la même région).» L'Évaluation faisait ressortir deux facteurs clés de la réussite des programmes régionaux: l'existence d'une institution régionale servant de lien entre le donateur et les pays membres de la région; et la force institutionnelle et technique des INS des pays membres.

Aux fins de renforcer les liens entre les résultats positifs des programmes et projets statistiques et le renforcement d'une prise de décision fondée sur des données factuelles, l'Évaluation recommandait la poursuite et la consolidation de l'approche régionale (Recommandation R4). La conception des interventions statistiques régionales doit toutefois être mieux adaptée au cadre institutionnel de la région partenaire. Pour améliorer l'effectivité et l'efficacité des programmes et projets statistiques, il est nécessaire de mieux mettre à profit les compétences et les moyens des organisations régionales et sous-régionales dotées de responsabilités statistiques. Ces dernières bénéficient d'une meilleure connaissance des situations et capacités locales; il convient par conséquent de renforcer leurs responsabilités en matière de conception et de mise en œuvre des projets statistiques. Il convient dans la mesure du possible de recourir à des accords de contribution (Recommandation R11).

Il n'existe aucune méthodologie spécifique conçue pour gérer le cycle des projets de coopération statistique régionaux. Tout au long du cycle des projets, cependant, les éléments découlant de leur dimension régionale doivent être pris en considération: la mission de l'institution, la capacité de l'institution à animer un réseau de parties prenantes nationales et internationales, l'existence éventuelle d'une stratégie statistique à un niveau régional ou continental, le niveau d'intégration attendu et les statistiques nécessaires y relatives.

La communication de la Commission européenne COM(2008) 604 intitulée «[Intégration régionale pour le développement des pays ACP](#)» propose une approche du soutien de l'UE à l'intégration régionale pour le développement des pays ACP. Ce soutien est fondé sur les principes de base de l'accord de partenariat de Cotonou: appropriation, dialogue et développement durable. En conséquence, l'UE respecte les choix opérés par ses partenaires en matière d'objectifs, de conception, de rythme et de priorités de leurs processus d'intégration. Ces principes s'appliquent également, de toute évidence, aux programmes et projets statistiques.

L'approche proposée soulève le manque d'appropriation et de capacités institutionnelles au niveau régional et national; la nécessité de surmonter la fragmentation des marchés régionaux et de mieux mettre en œuvre les accords d'intégration économique; la diversification économique insuffisante; les interconnexions inefficaces des infrastructures; et la nécessité de politiques régionales plus efficaces pour relever les défis communs à l'appui du développement durable.

En réponse à ces défis, la communication de la Commission européenne COM(2008) 604 propose que l'UE s'engage à soutenir les priorités suivantes:

- renforcer les institutions régionales;
- créer des marchés régionaux intégrés;
- soutenir le développement des entreprises;
- connecter les réseaux d'infrastructures régionaux;
- développer les politiques régionales pour le développement durable.

Afin de tirer pleinement parti du soutien accru, la communication COM(2008) 604 ajoute que les activités de l'UE au niveau des programmes et des projets devraient devenir plus stratégiques par les moyens suivants:

- passer progressivement à une approche basée sur un programme (et non un projet);
- la promotion active des modalités de mise en œuvre conjointes; le cofinancement, la coopération déléguée, les fonds communs;
- les fonds établis au niveau régional destinés à soutenir l'intégration régionale;
- définir les priorités des projets ayant une vraie dimension régionale en assurant que les projets et les activités soutiennent les priorités régionales et visent des répercussions maximales en faveur de la croissance régionale;
- renforcer la «dimension régionale» en incluant la dimension régionale dans les projets soutenus au niveau national;
- porter une attention particulière à la responsabilité et à la capacité nécessaires en vue d'une mise en œuvre effective, les organisations régionales étant dûment habilitées par leurs États membres en vue de garantir une bonne gestion financière de leurs fonds; porter par ailleurs une attention à la suppression des faiblesses de la capacité d'absorption des organisations régionales et à la capacité des donateurs de suivre la mise en œuvre.

En outre, la subsidiarité est appelée à devenir le principe général. Il est de l'intérêt de tous les partenaires impliqués de traiter ces questions au niveau qui permet de maximiser l'efficacité et l'effectivité des activités. Ceci est aussi crucial pour renforcer le sentiment d'appropriation au sein des décideurs au niveau régional et national et renforcer leur engagement

dans les programmes et projets statistiques. Ceci est aussi important en ce qui concerne l'alignement des programmes et projets statistiques ayant des priorités de développement régionales et nationales. Toutefois, une forte coordination et un suivi sont primordiaux pour assurer la mise en œuvre de l'efficacité et de l'effectivité.

Dans son rapport final intitulé «[Coordination of statistical capacity building programs at the sub-regional level](#) ([Coordination des programmes de renforcement de la capacité statistique au niveau sous-régional](#))», l'équipe de travail sur la coordination au niveau sous-régional du CCAS soutenait que les stratégies régionales de renforcement de la statistique (RSDS) au niveau sous-régional devraient être le fondement de la coordination de l'assistance des donateurs et de la garantie que le concours au développement soit bien ciblé. La stratégie RSDS doit être fondée sur les SNDS en place, sur les stratégies de développement régionales générales et sur une évaluation détaillée des points forts et des défaillances du système statistique régional.

PARIS21 a conçu une approche visant à définir et mettre en œuvre une SRDS. L'objectif d'une SRDS est d'élaborer un plan d'action qui répondra aux besoins informatifs des politiques d'intégration régionale. La stratégie doit veiller à ce que les statistiques provenant des SSN soient comparables, en appliquant des normes et bonnes pratiques internationales. La SRDS vise à faciliter le développement du système statistique régional, ainsi que des données ayant une dimension strictement régionale (p.ex. sur le changement climatique ou les ressources hydriques communes). La SRDS vient compléter les processus nationaux des SNDS et vice versa; tandis que les SNDS doivent inclure des activités destinées à produire des données au niveau régional, les SRDS reconnaissent les contraintes et les limitations au niveau national et les besoins nationaux en matière de renforcement des capacités statistiques. Le plan d'action de la SRDS doit être convenu entre les autorités régionales et les pays participants. Les facteurs de réussite de l'approche de la SRDS sont constitués de l'ensemble des engagements politiques aux niveaux régional et national les plus élevés, du dialogue constructif entre les producteurs et utilisateurs de données, de la disponibilité des ressources requises et de la coordination avec les partenaires techniques et financiers. Le secrétariat de PARIS21 agit à titre de facilitateur dans le processus des SRDS, en soutenant les organismes régionaux lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de leur stratégie. Il encourage le dialogue au niveau régional et prodigue des conseils sur la législation et la formation statistiques. Il partage aussi les expériences d'autres régions. L'approche de PARIS21 est présentée succinctement dans la brochure «[The RSDS Approach in a Nutshell](#)» ([L'approche SRDS en bref](#)).

Un exemple de développement de Stratégie régionale de développement de la statistique est constitué par les travaux de la Commission statistique du Système d'intégration de

l'Amérique centrale (SICA-CENTROESTAD). Avec l'aide du Secrétaire général du SICA et de PARIS21, le CENTROESTAD a entrepris le processus de définir une **SRDS pour l'Amérique centrale** qui prendra la forme d'un plan d'action détaillé pour mettre en œuvre cette stratégie. La SRDS et le plan d'action qui y est associé visent à établir et mettre en œuvre le système statistique régional, pour répondre aux besoins en termes de données rencontrés au cours du processus de développement intégré de la région. Cet objectif nécessite la coordination des activités et des projets régionaux ainsi que l'établissement d'un processus visant à valider les données qui seront utilisées pour comparer les statistiques et indicateurs régionaux. Ces travaux impliquent la contribution de nombreuses parties prenantes: les systèmes statistiques nationaux, les utilisateurs de données, les entités du SICA, les organisations internationales spécialisées dans ce domaine et les parties prenantes en matière de coopération internationale. Cette initiative représente une possibilité de synergies entre les États membres du SICA qui ont élaboré leurs propres Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) et se trouvent à différents stades d'avancement dans la mise à jour et la mise en œuvre de la stratégie.

En 2012, l'élaboration de la SRDS pour l'Amérique centrale se trouve au stade de la préparation. Les bailleurs de fonds sont constitués du Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques (TFSCB) de la Banque mondiale et de l'Union européenne dans le cadre de son deuxième programme de soutien à l'intégration régionale de l'Amérique centrale (PAIRCA II). Par ailleurs, le cahier des charges de l'assistance technique internationale au CENTROESTAD relative à l'élaboration d'une SRDS a été rédigé. Plusieurs bonnes pratiques sont ressorties du processus de la SRDS. Ces éléments décisifs incluent:

- l'engagement politique pour faire évoluer le processus;
- la création d'un comité de direction technique pour élaborer la SRDS;
- des rapports étroits avec les priorités du SICA;
- la coordination et la participation des donateurs et d'autres partenaires au début du processus de la SRDS;
- la coordination de la SRDS avec les SNDS individuelles des pays participants;
- la coordination avec d'autres programmes du SICA (PRESANCA II).

Encadré 8.5: Exemple d'élaboration d'une stratégie régionale de développement de la statistique pour l'Amérique centrale

Objectifs et description du projet

Le projet vise à élaborer une stratégie régionale de développement de la statistique (SRDS).

Il comporte les volets suivants:

Volet 1: évaluation du système statistique régional actuel

- Réalisation d'une évaluation du système statistique régional actuel, dont entre autres: i) la satisfaction des utilisateurs; ii) les mécanismes de gouvernance; iii) la production statistique; iv) la performance et le respect des normes statistiques régionales et internationales; et v) une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (analyse SWOT).
- Organisation d'un atelier réunissant les principales parties prenantes du système statistique régional, les institutions y associées du SICA, les représentants des pays participants, les utilisateurs et les donateurs pour revoir et ajuster l'analyse effectuée au volet 1 a).
- Préparation et présentation de l'évaluation finale au Comité directeur et du CENTROESTAD en vue de son approbation.

Volet 2: définition de la stratégie

- Rédaction d'un rapport à partir des résultats de l'atelier organisé lors du volet 1 b), dont entre autres: i) les domaines prioritaires du système statistique régional; et ii) les stratégies destinées à la mise en œuvre de ces domaines prioritaires.
- Réalisation d'une étude comparative des avantages et inconvénients des stratégies envisagées pour aborder les domaines prioritaires déterminés au volet 2 a).
- Rédaction d'une proposition de SRDS.
- Organisation d'un atelier réunissant les principales parties prenantes du système statistique régional, les institutions y associées du SICA, les représentants des pays participants, les utilisateurs et les donateurs pour revoir et ajuster la proposition de SRDS.
- Présentation de la proposition finale de la SRDS au Comité directeur et au CENTROESTAD en vue de son examen et de son approbation.

Volet 3: préparation du plan d'action

- Préparation des plans d'action pour les domaines prioritaires à partir des stratégies déterminées au volet 2 a).
- Élaboration d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la SRDS.
- Élaboration d'un programme de mise en œuvre des plans d'actions élaborés au volet 3 a) du projet, dont entre autres: un programme d'activités recouvrant toute la période de ce plan.
- Organisation d'un atelier réunissant les principales parties prenantes du système statistique régional, les institutions y associées du SICA, les représentants des pays participants, les utilisateurs et les donateurs pour revoir et ajuster le programme de mise en œuvre.
- Présentation des plans d'action définitifs et du programme définitif de mise en œuvre au Comité directeur et au CENTROESTAD en vue de leur approbation.

Sources: [CENTROESTAD](#); [PARIS 21](#); [Banque mondiale](#).

C.8.6.2. Organisations régionales dotées d'une mission ou d'un volet statistique

La motivation et le rôle des organisations régionales dans le cadre du développement de la statistique ont été présentés à la [section B.2.4.2](#). Cette section énumère aussi un certain nombre d'organisations régionales (et sous-régionales) ayant des activités statistiques (voir l'[encadré 2.11](#)).

Souvent, le renforcement du commerce régional et/ou du développement économique constitue l'objectif clé des organisations régionales et sous-régionales. Le suivi du développement économique et commercial d'une région et l'évaluation de l'impact des politiques régionales nécessitent la couverture de l'ensemble des États membres de l'organisation par la statistique; ce qui requiert la disponibilité de données comparables de la part de chaque État membre dans des délais raisonnables. Les départements ou le personnel responsable de la statistique au sein des organisations régionales doivent donc recevoir par des moyens efficaces, les données des INS de leurs États membres, ainsi que l'accès aux bases de données statistiques internationales.

L'organisation des entités régionales varie en fonction de leur nature, de leur objectif, de leur contexte, des besoins en matière de coordination et des traditions administratives de la région. L'organisation régionale peut établir un secrétariat afin de surveiller et d'encourager l'intégration régionale et les objectifs et politiques spécifiques de l'organisation bien qu'elle puisse aussi revêtir d'autres contours organisationnels.

Dans certaines organisations, les agents en charge des statistiques font partie d'une unité organisationnelle plus vaste, comme une unité en charge de l'analyse macroéconomique ou une surveillance multilatérale. D'autres organisations comportent une unité statistique ad hoc. Par exemple, très récemment, les organisations d'intégration régionale africaines ont été restructurées afin de disposer d'une unité ou d'une division en charge de la statistique.

La fonction statistique des organisations régionales, qu'il s'agisse d'un département distinct ou d'une partie d'unités plus vastes, est ordinairement chargée de fournir des statistiques comparables de meilleure qualité afin d'étayer la prise de décision régionale. Un rôle fondamental consiste à conseiller les décideurs sur l'interprétation des statistiques concernant les politiques régionales, en soutenant ainsi une prise de décision fondée sur des informations factuelles. Pour remplir ce rôle, les agents ou unités statistiques doivent élaborer des données statistiques comparables qui sont nécessaires pour définir les politiques régionales et effectuer leur suivi. Ils doivent donc encourager et soutenir la mise en œuvre des normes communes dans les États membres, par exemple des classifications, méthodologies et systèmes de qualité communs (voir la [section C.8.6.3](#)). Les séries de données et indicateurs compilés au niveau régional par les agents ou unités statistiques des organisations régionales sont ordinairement générés sur la base des données communiquées par les systèmes statistiques nationaux de leurs États membres. Les principaux facteurs de la qualité générale des

données et indicateurs régionaux sont la comparabilité des données provenant des divers États membres, la cohérence des données provenant des États membres individuels, l'efficacité et la communication opportune des données à l'organisation régionale et la qualité des données nationales communiquées.

Afristat, dont la présentation figure à l'[encadré 2.12](#), est un exemple d'organisme régional avec un objectif exclusivement statistique. Un exemple des fonctions statistiques d'une organisation régionale est présenté à l'[encadré 2.13](#).

Pour les partenaires au développement participant au soutien à la statistique au niveau régional, le renforcement de la capacité sera probablement une grande source de préoccupation, tant pour les agents ou unités statistiques des organisations régionales que pour les systèmes statistiques nationaux des États membres individuels. En général, la communication et la coordination sont essentielles étant donné l'implication du niveau régional et du niveau national. Le nombre de pays impliqués multiplie le nombre de parties prenantes à ce second niveau. De bonnes pratiques destinées à améliorer la coordination et impliquer les parties prenantes nationales dans le processus régional sont d'identifier ou de désigner des correspondants nationaux. Ceci améliore ordinairement la communication et les réactions et renforce le sentiment d'appropriation et la participation des États membres dans le processus régional.

Les organisations régionales sont aussi bien placées pour exploiter les économies d'échelle régionales en travaillant étroitement avec les États membres sur des besoins statistiques communs. Ceci concerne notamment la formation du personnel (voir la [section C.8.7](#)), le renforcement de l'infrastructure, des bases de données et des logiciels informatiques (voir la [section C.8.9](#)), etc.

Lorsqu'il y a peu de professionnels dans chaque État membre qui ont besoin d'une formation spécifique, il peut être plus efficace d'organiser les sessions de formation au niveau régional. Ceci comporte aussi l'avantage de créer un forum d'échange et de discussion des expériences professionnelles et des bonnes pratiques parmi les États membres. Les aspects pratiques et les coûts peuvent toutefois être prohibitifs. Des économies d'échelle peuvent aussi être atteintes en dispensant les mêmes cours de formation dans des États membres individuels ou en établissant des cours d'apprentissage en ligne qui soient adaptés aux besoins des systèmes statistiques nationaux des États membres. Les organisations régionales sont bien placées pour coordonner et établir des programmes de formation pour répondre aux besoins de leurs États membres. Les organisations régionales connaissent notamment la situation locale et les besoins spécifiques de leurs États membres; plus la coordination et la communication avec les systèmes statistiques nationaux sont bonnes, par exemple au travers des correspondants ou des coordinateurs nationaux, plus l'organisation régionale sera à même de remplir ce rôle.-

L'adoption d'un logiciel statistique commun permet également des économies d'échelle au niveau du développement, de l'installation, de la maintenance et de la formation. L'utilisation d'un logiciel commun permet le développement de l'expertise locale et renforce l'efficacité de la formation et du soutien. Par exemple, en ce qui concerne les statistiques sur le commerce extérieur, le secrétariat du COMESA offre des formations et un soutien technique pour les installations du logiciel Eurotrace dans ses États membres et organise chaque année des sessions de formation régionales. Le secrétariat du COMESA a aussi défini une solution d'apprentissage en ligne pour Eurotrace (voir l'encadré 8.9). L'utilisation des solutions logicielles communes dans des domaines statistiques spécifiques encourage ordinairement aussi l'utilisation de normes régionales internationales et communes, ce qui améliore ainsi la comparabilité des données entre les États membres.

C.8.6.3. Gamme de projets statistiques régionaux

L'amélioration de l'utilisation de la statistique par les organisations régionales dans la formulation, l'analyse et l'évaluation de leurs politiques est l'un des principaux objectifs et motivations des projets régionaux (voir aussi la section B.2.4.2). En général, les organisations régionales et internationales ne s'impliquent pas dans la collecte des données (ou «sources») primaires mais s'assurent plutôt que leurs États membres travaillent de concert vers la réalisation d'objectifs décidés conjointement. L'objectif est de fournir des données concernant les États membres de l'organisation qui soient comparables dans la mesure du possible, afin de fournir aux parties prenantes à tous les niveaux des informations pour des analyses viables du développement régional, des comparaisons des pays individuels et une assise factuelle pour la prise de décisions et le suivi de celles-ci. Ces parties prenantes incluent les décideurs au niveau régional ainsi qu'au niveau national, des donateurs, des organisations internationales, des ONG, des analystes et des chercheurs, les médias et le grand public.

En ce qui concerne les organisations régionales dotées d'une mission visant à renforcer l'intégration économique régionale, le suivi multilatéral constitue une méthode essentielle de poursuite des objectifs de l'intégration régionale et de la convergence des politiques économiques des États membres. Des indicateurs macroéconomiques fiables et comparables sont un outil clé permettant d'évaluer ces processus en toute objectivité. Dans ce cadre, la qualité, la comparabilité et le respect des délais des statistiques macroéconomiques³⁰ revêtent une importance capitale. Ils fournissent des informations essentielles sur la situation économique et le développement des pays, ainsi que sur leurs structures économiques.

³⁰ Les statistiques macroéconomiques sont couvertes dans les chapitres traitant des statistiques sur le commerce extérieur et la balance des paiements (chapitre D.10), des comptes nationaux (chapitre D.11), des statistiques des prix (chapitre D.12), des statistiques des secteurs gouvernementaux, financiers et publics (chapitre D.19) et des statistiques des entreprises (chapitre D.13).

Par ailleurs, les décisions des donateurs concernant l'affectation des ressources aux pays s'appuient sur les statistiques macroéconomiques (voir la section B.3.3.1); donc, la disponibilité, la fiabilité, la comparabilité et le respect des délais des statistiques macroéconomiques sont cruciaux et sensibles. Ceci s'applique aussi à un certain nombre de statistiques sociales, notamment les OMD. Le niveau de comparabilité des données provenant des États membres des entités régionales est fondamental pour la cohérence des statistiques et des indicateurs au niveau régional.

Les organisations régionales peuvent aussi se concentrer sur d'autres domaines d'intérêt commun qui sont importants pour leurs membres. En ce qui concerne les organisations dont les États membres sont des pays en développement, le développement vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement constitue un domaine clé, notamment les questions sociales comme la pauvreté et la faim, la santé et l'éducation, l'égalité des sexes ainsi que la préservation de l'environnement. La nécessité de renforcer les actions de réduction de la pauvreté et de s'attaquer à résoudre les problèmes du changement climatique et leurs incidences renforce de plus en plus l'attention accordée à ces questions. Pour effectuer des évaluations, des décisions politiques et un suivi informés, il est crucial de disposer de statistiques comparables, pertinentes, fiables et opportunes.

Un exemple de coopération entre les organisations et institutions régionales figure dans le document intitulé *«The challenges of monitoring and reporting on the Millennium Development Goals in Africa by 2015 and beyond» (Enjeux du suivi et de l'établissement de rapports de suivi sur les Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique d'ici à 2015 et au-delà)*²⁹. Ce document évoque les principaux enjeux auxquels sont confrontés les pays africains pour effectuer le suivi et le compte rendu sur les OMD, en s'inspirant des travaux du Comité africain de coordination des statistiques (CACCS), du Centre africain pour la statistique (CAS), de la Banque africaine de développement (BAD) et d'AFRISTAT. Il analyse la situation concernant les indicateurs OMD pour les pays africains en s'attachant aux écarts entre les données, à l'utilisation insuffisante des données officielles produites par les SSN et aux écarts que présentent les valeurs des indicateurs entre les sources nationales et internationales et propose des mesures possibles pour améliorer la situation. Il discute aussi les ouvertures des indicateurs actuels des OMD pour suivre le développement dans les pays africains également après l'échéance de 2015 pour les OMD et présente des recommandations pour aller de l'avant.

²⁹ UNECA – Centre africain pour la statistique, Docteur Dimitri Sanga; publié au Journal statistique africain, no 12, mai 2011

Encadré 8.6: Exemple: Étude régionale sur les progrès accomplis dans la réalisation des OMD aux Caraïbes

Cette étude de 2004 définissait les grandes tendances concernant la réalisation des OMD au niveau régional et mettait en exergue les questions découlant des spécificités de la communauté des Caraïbes. Elle identifiait les similitudes et les différences entre les pays de la région et soulignait aussi les réussites en matière de stratégies et d'approches pouvant être reproduites dans d'autres pays qui connaissent des difficultés en ce qui concerne la réussite des OMD. Elle identifiait aussi les défis et obstacles entravant la réalisation des OMD et les progrès en matière de politiques et d'autres recommandations destinées à soulever ces défis et ces obstacles. L'étude avançait aussi une série de propositions spécifiques concernant la modification des cibles en vue de répondre aux besoins de la situation des Caraïbes.

En ce qui concerne la proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes au niveau national (indicateur 4), le rapport soulevait une question concernant la pertinence et l'utilité des indicateurs établis au titre de cet objectif pour les Caraïbes, et concluait qu'il serait nécessaire d'ajouter des mesures plus qualitatives et pertinentes afin de contextualiser les cibles et les indicateurs et de les rendre plus pertinents aux réalités des Caraïbes. Un certain nombre de propositions spécifiques ont été avancées à ce propos.

L'accent a été mis sur l'importance de garantir la disponibilité de statistiques suffisantes et suffisamment désagrégées, une condition sine qua non de la réalisation effective des OMD et du besoin qui en découle de renforcer les capacités de collecte des données dans la région.

L'intégration effective des OMD dans le cadre de planification nationale y était considérée comme une condition sine qua non de la réussite de leur mise en œuvre. Par ailleurs, on y estimait nécessaire d'établir des liens systématiques entre les divers objectifs qui, même s'ils sont énoncés un par un, sont toutefois étroitement liés.

Source: *Regional Report on the Achievement of the MDGs in the Caribbean community (Rapport régional sur la réalisation des OMD dans la communauté des Caraïbes)*, PNUD (2004)

L'équipe de travail sur la coordination au niveau sous-régional du CCAS établit la distinction entre les deux types de projets statistiques régionaux: les projets destinés à soutenir l'intégration régionale et à renforcer la capacité statistique des organisations et projets sous-régionaux qui, par leur approche régionale, soutiennent les systèmes statistiques nationaux.

Le premier groupe de projets soutient souvent plusieurs objectifs: le développement et l'application de classifications, méthodes et définitions communes pour les États membres de l'organisation régionale; la défense des programmes communs de collecte des données qui recourent à des méthodes harmonisées; la collecte, la compilation, la diffusion et l'analyse des données statistiques pour la région. Les principales activités incluent ordinairement l'une des activités suivantes ou une combinaison de celles-ci:

- le renforcement de la coordination et la gestion des statistiques régionales, notamment le cadre juridique régional;

- l'établissement et le renforcement de l'infrastructure statistique régionale, notamment l'harmonisation des définitions et des classifications et l'élaboration des bases de données;
- l'investissement dans l'infrastructure appropriée, notamment les technologies de l'information et de la communication (voir la [section C.8.9](#));
- le soutien des activités de collecte des données régionales et la compilation des statistiques régionales harmonisées;
- le soutien de la diffusion des données;
- le renforcement des ressources humaines (voir la [section C.8.7](#)).

Le second groupe de projets englobe des projets destinés à améliorer la capacité des systèmes statistiques nationaux; le soutien y est organisé et apporté au niveau régional. Ces projets et programmes sont d'autant plus intéressants si les pays de la région couverts sont de petite taille, s'ils partagent le même contexte, une langue commune et/ou si leurs systèmes statistiques font face aux mêmes défis.

Une part considérable du financement de la Commission européenne pour le développement de la statistique est canalisée par le biais d'organisations et programmes régionaux et sous-régionaux. MEDSTAT, le programme de l'UE destiné à soutenir les capacités statistiques et des statistiques sectorielles spécifiques dans les pays partenaires méditerranéens n'est qu'un exemple; d'autres exemples incluent des projets dans les Caraïbes, en Afrique du Sud, etc. L'approche régionale permet de réduire le coût par le biais d'économies d'échelle. Une approche régionale renforce aussi la coopération et l'harmonisation tout en promouvant l'échange de bonnes pratiques au sein de la région. La formation et l'assistance technique sont des éléments typiques de programmes de projets régionaux étant donné qu'une exécution de ceux-ci au niveau régional est souvent plus efficace.

En ce qui concerne les projets de grande envergure, une bonne pratique de la Commission européenne consiste à consacrer une part de 2,5 % des ressources allouées à la statistique, c'est-à-dire au développement institutionnel lié à la collecte et au traitement des informations nécessaires pour surveiller et évaluer le programme; ce qui respecte totalement la recommandation 6 de l'«[Evaluation of the Commission Support for Statistics in Third Countries \(Évaluation du soutien de la Commission à la statistique dans les pays tiers\)](#)» (2007). Cette recommandation visait à généraliser et améliorer la pratique actuelle dans le programme d'appui budgétaire:

«[R6] Dans les grands projets et les programmes du secteur non statistique, réserver systématiquement une part des ressources de projets au développement institutionnel lié à la collecte et au traitement des données statistiques et s'assurer que ces ressources servent au suivi de la politique soutenue par le projet ou le programme.»

Sur la base de son examen des opérations et programmes régionaux de la Banque mondiale au cours de la période de 1995 à 2005, le Groupe indépendant d'évaluation (IEG) de la Banque mondiale a conclu qu'il semble y avoir cinq facteurs clés de la réussite d'un programme régional:

- un fort engagement du pays en faveur de la coopération régionale;
- le champ d'application des objectifs doit correspondre aux capacités nationales et régionales;
- les rôles des agences nationales et régionales doivent être clairement délimités et coordonnés;
- même si les accords acceptables en matière de gouvernance prennent du temps, ils sont fondamentaux;
- la planification du maintien des avantages lorsque le programme touche à sa fin, doit être définie dès le départ.

Vu que le nombre de parties prenantes renferme les décideurs, des statisticiens et d'autres parties au niveau régional et national, les projets régionaux peuvent impliquer des frais plus élevés, par exemple en ce qui concerne la gestion de projets et l'interaction entre les États membres et entre le niveau régional et national. En général, la réussite des projets régionaux exige l'analyse de la mission et de la capacité des organisations régionales et de savoir si les structures et le degré de coopération des organisations sont adaptés au projet.

La dimension statistique de la mission d'une institution régionale comprend généralement la compilation de statistiques cohérentes pour la région dans son ensemble, ainsi que pour les États membres individuels. Normalement, la collecte des données est réalisée au niveau des États membres. Le processus de collecte des données doit permettre la compilation de statistiques cohérentes et comparables au niveau régional, soit par le biais de procédures documentées et convenues visant à transformer les données nationales soit par le biais de l'harmonisation de la classification et des nomenclatures, des méthodologies et des procédés d'études. À long terme, l'harmonisation est en général l'approche la plus durable; toutefois, suivant le contexte de la région, l'application de tableaux de correspondance et procédures de transformation à partir des données nationales aux données comparables au niveau régional constitue une approche plus réaliste et réalisable.

Encadré 8.7: Exemple: Comparabilité améliorée des estimations du produit intérieur brut dans les pays membres d'AFRISTAT

Les besoins urgents des organisations sous-régionales (UEMOA, ECOWAS) nécessitaient l'élaboration de chiffres du PIB plus comparables pour les États membres, à commencer par les chiffres du PIB calculés par les États membres eux-mêmes. À court terme, les PIB ciblés sont les chiffres définitifs du PIB dont la composition est en général explicitement connue, plutôt que les estimations provisoires du PIB dont le contenu est parfois moins clair.

Les besoins en informations statistiques pour la surveillance multilatérale des politiques économiques des États sont définis par la Commission de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine). Pour exercer efficacement cette fonction, la Commission de l'UEMOA a mis en place un réseau de Comités nationaux de politique économique. Ces bureaux nationaux assistent la Commission dans la collecte, le traitement et l'analyse des informations relatives à la situation économique, monétaire et financière. Ils fournissent régulièrement à la Commission de l'UEMOA, selon un calendrier préétabli, des bases de données d'indicateurs comparables. Les données statistiques à fournir par les États membres sont régies par des règlements de l'UEMOA.

En théorie, la comparabilité des données statistiques suppose l'utilisation par les pays des mêmes concepts et méthodologies pour produire les données et pour les mêmes périodes. À cet effet, la Commission de l'UEMOA agit par la conduite d'activités statistiques dans tous les États membres avec les mêmes outils méthodologiques et de façon simultanée. AFRISTAT a participé depuis 1996 à des opérations de production d'indicateurs statistiques harmonisés et comparables. Certaines données comparables ont d'abord été produites à partir des données nationales existantes produites selon des méthodes non harmonisées. La seconde étape a consisté à faire adopter par les pays des méthodes harmonisées de traitement des données.

La modernisation des comptes nationaux des États membres d'AFRISTAT a été l'occasion de mettre en œuvre le SCN 93. Cette cohérence est actuellement renforcée par l'utilisation dans la plupart des pays du module ERETES d'aide à l'élaboration des comptes nationaux. En collaboration avec les organisations sous-régionales CEMAC, UEMOA, ECOWAS et avec l'appui financier de la Commission européenne, AFRISTAT avait engagé un processus d'harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes nationaux en deux étapes:

À court terme:

- Il s'agissait d'établir des grilles de passage entre les PIB actuellement calculés par les États membres et des estimations du PIB «plus comparables». Ces grilles de passage ont permis de redresser un certain nombre d'écarts dus à des différences de méthode au niveau national dans l'élaboration des comptes nationaux.

À moyen terme:

- Il s'agissait de refonder les comptes nationaux sur de nouvelles années de base en utilisant une méthodologie d'élaboration harmonisée, conforme au SCN 93 et des outils communs. L'harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes a été facilitée par l'adoption d'un certain nombre de cadres comptables ou statistiques déjà réalisés par les organisations sous-régionales (la révision V du manuel de la Balance des Paiements et l'harmonisation des méthodes; le plan comptable SYSCOA pour les sociétés anonymes; un plan comptable bancaire commun; l'harmonisation des méthodes d'élaboration des Tableaux des Opérations Financières de l'État; des méthodologies harmonisées pour le relevé des prix et le calcul des indices des prix à la consommation (logiciel CHAPO); un cadre commun de production des statistiques sur le commerce extérieur, par l'utilisation du logiciel EUROTRACE).

Source: AFRISTAT: *Besoin d'information statistique et fiabilisation des dispositifs de production de données, notamment de conjoncture dans les pays de l'UEMOA* (2010)

La compilation des données comparables au niveau régional implique des procédures de transfert des données des États membres au niveau régional. Ces procédures doivent clarifier la liste et le format des données à transférer ainsi que le mode et le calendrier de transfert. Les données doivent ensuite être transférées conformément à ces spécifications afin de compiler les statistiques régionales conformément au calendrier. L'absence de données opportunes pour un État membre (voire un retard dans leur transfert) perturbe le processus de production des statistiques régionales; des estimations peuvent être utilisées pour le pays concerné en fonction du contexte, bien que cette solution ne soit pas satisfaisante à long terme. Les problèmes empêchant le transfert opportun des données nationales doivent être soulevés auprès du pays concerné, afin de rechercher des solutions permanentes pour garantir la disponibilité des données nationales. Cette question souligne l'importance de l'efficacité de la coordination au niveau régional et des bonnes communications avec des correspondants ou des coordinateurs au niveau national.

En Afrique, la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies ont coopéré pour élaborer une «*Strategy for the Harmonization of Statistics in Africa*» (*Stratégie pour l'harmonisation de la statistique en Afrique*) (SHaSA). La stratégie SHaSA a pour principal objectif de permettre au système statistique africain de produire des informations statistiques opportunes, fiables et harmonisées qui couvrent tous les aspects de l'intégration politique, économique, sociale et culturelle en Afrique. Elle vise à faire évoluer le programme d'intégration continentale qui constitue l'objectif central des chefs d'États et de gouvernements africains. La stratégie SHaSA offre certaines informations contextuelles sur le processus d'intégration africaine et souligne les exigences statistiques prioritaires pour ses trois principales dimensions:

- l'intégration politique et la gouvernance régionale et continentale;
- l'intégration économique;
- l'intégration sociale et culturelle.

Par ailleurs, la stratégie SHaSA souligne les diverses initiatives entreprises par les parties prenantes du système statistique africain aux niveaux national, régional, continental et international pour favoriser le développement d'informations statistiques de qualité en Afrique. La stratégie SHaSA vise à constituer un outil précieux sur le plan pratique pour les producteurs et les utilisateurs de statistiques, en définissant une vision, une stratégie, des objectifs et des initiatives ainsi qu'un mécanisme de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

Encadré 8.8: Exemple: Problèmes pratiques dans la collecte de données statistiques à l'échelle régionale – l'indice harmonisé des prix de l'UEMOA.

Chaque État de l'UEMOA produit un indice harmonisé des prix. Il est basé sur une méthodologie commune aux huit États membres. Dans chaque État membre, les données sont collectées mensuellement et un indice mensuel est calculé à partir du même logiciel (appelé CHAPO). Les données sont transférées à la Commission de l'UEMOA tous les mois et sont utilisées dans le calcul de l'indice des prix régional de l'UEMOA.

Occasionnellement, certains États membres ont été incapables de produire leur indice pendant plusieurs mois en raison d'une défaillance du disque dur de l'ordinateur sur lequel était installé le logiciel CHAPO. Il en résulte donc que pendant toute cette période, en raison d'un problème technique très élémentaire, la Commission de l'UEMOA a été incapable de produire l'indice des prix régional de l'UEMOA.

Cet exemple illustre l'importance que revêtent les routines correctes et les plans d'urgence au niveau régional et national. Par ailleurs, il montre clairement l'importance critique des structures et équipements TIC corrects en ce qui concerne la transmission des données et l'administration de solutions logicielles communes (voir aussi la [section C.8.9](#)).

Lorsque l'harmonisation est jugée l'approche la plus appropriée pour améliorer la comparabilité des données des États membres, des objectifs d'harmonisation doivent être définis d'une manière réaliste. Deux approches d'harmonisation pourraient être envisagées:

- **Harmonisation des concepts, des nomenclatures et des méthodologies:** les recommandations internationales sont adaptées aux exigences spécifiques des États membres de l'organisation régionale et à leur situation en termes de capacité statistique et de développement du système statistique.
- **Outils d'harmonisation:** des outils statistiques et techniques communs sont définis et mis en place. Lorsque les outils de traitement dans les États membres de l'organisation régionale font défaut ou sont de piètre qualité, les conditions de développement et/ou de mise en œuvre des outils partagés sont favorables, ce qui aboutit à une efficacité, stabilité et comparabilité supérieure et à moindres frais.

Encadré 8.9: Exemples: Harmonisation régionale des méthodologies et des outils – les enquêtes 1-2-3 du projet PARSTAT et le soutien et la formation concernant le logiciel statistique du COMESA

Harmonisation des méthodologies statistiques:

Dans le cadre du projet PARSTAT, le volet statistique du programme de la communauté de l'UEMOA visant à soutenir l'intégration régionale (PARI), la même méthodologie d'observation du secteur informel (enquête 1-2-3) a été partagée par les États membres du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo.³¹ L'enquête 1-2-3 reposait sur les principes des enquêtes mixtes modulaires auprès des ménages et des entreprises. L'application d'une méthodologie harmonisée a permis d'analyser la taille et les spécificités du secteur informel au sein de l'UEMOA et entre ses États membres. Depuis lors, la même méthodologie a été appliquée, entre autres, à la République démocratique du Congo, au Burundi et au Vietnam³².

Harmonisation des outils de traitement des statistiques:

Les États du COMESA ont choisi la suite logicielle [Eurotrace](#), développée par Eurostat, pour produire les statistiques sur le commerce extérieur. Le choix d'une solution logicielle commune a permis le développement de l'expertise locale et le secrétariat du COMESA ne cesse d'offrir des formations et un soutien technique pour les installations d'Eurotrace à ses États membres. Des formations régionales annuelles ont été organisées; les participants de chaque État ont été invités au secrétariat du COMESA pour des formations d'une ou deux semaines, dans l'objectif ultime de partager ultérieurement la connaissance acquise avec leurs collègues de l'INS. Toutefois, le roulement élevé du personnel des INS et le redéploiement du personnel vers d'autres unités aboutissent à une perte rapide de l'expérience acquise. Pour pallier à cette difficulté, le secrétariat du COMESA a mis au point une plate-forme d'apprentissage et du matériel de formation à distance relatifs à Eurotrace, baptisés [E-Eurotrace](#).

Nguyễn Hữu Chí, M Razafindrakoto, F. Roubaud et C. Torelli (2010)

Encadré 8.10: Exemple: Élaboration de l'indice harmonisé des prix à la consommation pour la région du COMESA

Les pays faisant partie du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ont recours à un indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) pour calculer l'inflation. Tous les États membres du COMESA sont tenus d'appliquer la même méthodologie pour calculer leur inflation.

La coopération monétaire entre les États du COMESA relève du Programme d'harmonisation des politiques monétaires et budgétaires, visant à établir une Union monétaire en l'an 2025. Ce programme comporte quatre étapes: la consolidation des instruments existants; l'introduction d'une convertibilité limitée des monnaies; une union formelle de change; et pour terminer, une union monétaire complète. Une plus grande stabilité monétaire faciliterait l'intégration et le développement de la région au plan économique. Dans ce contexte, une question principale concerne l'amélioration de la stabilité des prix.

Le Conseil des ministres du COMESA a adopté en 2004 des critères de convergence macroéconomique. Dans ce contexte, le Conseil précisait que: «*la réussite du Programme d'harmonisation monétaire est tributaire de l'harmonisation des concepts et des méthodologies ainsi que des cadres statistiques.*»

Le secrétariat du COMESA a défini des lignes directrices pour l'élaboration d'un IHPC dans les États membres du COMESA qui a été adopté par le Comité du COMESA sur les questions statistiques. Le Comité sur les questions statistiques a aussi désigné l'élaboration d'un indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) du COMESA comme domaine pivot du développement de la statistique. En 2008, le Conseil des ministres du COMESA a adopté les lignes directrices de l'IHPC.

L'exécution des lignes directrices de l'IHPC du COMESA comporte deux étapes. La première a été mise en œuvre en 2011, avec l'approbation des règlements nécessaires qui s'y rattachent. En ce qui concerne la deuxième étape, les règlements visant à faciliter l'harmonisation ultérieure seront développés en coopération avec un consultant externe. Ces règlements seront présentés lors des réunions du Comité du COMESA sur les questions statistiques qui se tiendront en 2011 et 2012.

L'harmonisation de l'IPC permettra de refléter la réalité sur le terrain en ce qui concerne les chiffres de l'inflation. À défaut d'harmonisation, l'inflation dans un État membre pourrait être perçue comme supérieure à un autre État membre, uniquement en raison des différences existant entre les méthodes de calcul de l'inflation.

C.8.6.4. Questions d'ordre institutionnel

La coordination est primordiale pour les projets régionaux. Une stratégie de coordination du projet doit être définie dès le départ. Il convient de garder à l'esprit que les statisticiens officiels ne constituent pas les seuls acteurs; les autorités publiques doivent se rendre compte de l'importance que revêtent des statistiques de qualité pour une prise de décision fondée sur des données factuelles. Ces autorités sont tant des utilisateurs clés des statistiques que des responsables des stratégies et de l'affectation des ressources, au niveau national

³¹ Voir «[La mesure de l'emploi et du secteur informels: leçons des enquêtes 1-2-3 en Afrique](#)» par M. Razafindrakoto, F. Roubaud et C. Torelli (Le Journal statistique africain, volume 9, 2009)

³² Voir «[Comparing the informal sector in Vietnam and Africa](#)» (Comparer le secteur informel au Vietnam et en Afrique) par J-P Cling, Nguyễn Thị Thu Huyền,

et régional au travers du rôle qu'elles jouent dans les processus de prise de décisions des organisations régionales.

La sensibilisation à la statistique est donc une action importante dans le cadre de l'engagement régional et national envers la statistique, de son harmonisation et son inclusion dans les stratégies de développement au niveau régional et national. L'approche régionale peut renforcer les efforts nationaux de sensibilisation à la statistique, en exerçant une pression sur les autorités publiques afin qu'elles respectent au moins les critères minimaux du projet régional.

Une sensibilisation efficace à la statistique est primordiale pour le développement des systèmes statistiques nationaux, tant en termes d'encouragement de la prise de décision fondée sur des données factuelles qu'en termes de garantie du financement et de la dotation en ressources suffisants des activités statistiques. L'accent accordé au suivi mondial des OMD et aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté a stimulé une plus grande conscience du besoin de disposer de meilleures données. Toutefois, il reste encore à démontrer auprès des décideurs et utilisateurs de données à tous les niveaux la nécessité de poursuivre le renforcement de la statistique officielle. PARIS21 a élaboré une série de [matériaux de sensibilisation statistique et une boîte à outils de sensibilisation](#) (EN) et maintient un répertoire de matériaux de sensibilisation au niveau régional et national qui encourage l'utilisation de la statistique dans la prise de décisions, le renforcement des capacités statistiques et le rôle de la statistique dans les cadres de politiques de développement régional et national.

Une question clé est de savoir qui coordonnera le projet régional. Plusieurs options sont possibles: une organisation régionale ayant une fonction statistique ad hoc est souvent un coordinateur naturel. Une autre solution consiste à confier le rôle de coordinateur aux instituts nationaux de la statistique ou à d'autres institutions nationales impliquées. Cette fonction pourrait aussi être établie sur un principe tournant; elle renforcerait la responsabilité du coordinateur actuel, tout en permettant à chaque coordinateur d'avancer ses besoins et priorités spécifiques. Une autre solution serait d'établir une entité coordinatrice ad hoc pour le projet régional spécifique. Plusieurs aspects doivent être pris en compte, comme la capacité du coordinateur éventuel, son engagement envers le projet, son autorité et sa mission, sa stabilité, la structure et les objectifs du projet, etc.

Les projets régionaux impliquent souvent un certain nombre de parties prenantes différentes au niveau national. Une bonne pratique consiste à utiliser les correspondants/coordonateurs nationaux pour coordonner les réseaux des parties prenantes nationales et les activités au niveau national dans la mesure du possible. Un correspondant national facilite la planification et la coordination des travaux des acteurs nationaux. Le correspondant/coordonateur national peut aussi se trouver au sein de l'INS ou dans l'une des autres entités nationales qui est une partie prenante au projet. Ceci facilite les travaux

du réseau national en identifiant les domaines d'activités et les membres du groupe responsables; en garantissant la diffusion des résultats; en organisant des réunions nationales et des activités de formation; en entreprenant des activités de sensibilisation; et en établissant des liens avec le coordinateur régional.

L'orientation envers l'utilisateur constitue un aspect essentiel de la qualité en statistique (voir la [section C.5.3](#)). Le groupe des utilisateurs des statistiques régionales est toutefois un peu plus large que le groupe d'utilisateurs décrit à l'[encadré 2.5](#). Les statistiques au niveau régional sont compilées aux fins de fournir une assise factuelle à la prise de décisions, au suivi et à l'évaluation au niveau régional et parmi les pays de la région, souvent en mettant l'accent sur l'intégration régionale (économique ou autre). Les autorités publiques de la région sont évidemment des utilisateurs clés tant par leur fonction de décideurs nationaux qu'au travers de leur rôle dans les processus de prise de décision des organisations régionales. Les Commissions ou les secrétariats de l'organisation régionale ou sous-régionale sont d'autres utilisateurs clés, qui demandent des données régionales cohérentes et des données nationales comparables aux fins du suivi multilatéral des résultats des politiques économiques et du respect national, aux fins de l'évaluation des progrès effectués dans la réalisation de l'intégration régionale, etc. Les organisations internationales sont des utilisateurs importants des statistiques nationales comparables et s'intéressent donc vivement à la comparabilité des statistiques nationales et à ce qu'elles soient produites conformément à des normes, bonnes pratiques et principes internationaux. Les donateurs et d'autres partenaires techniques et financiers demandent aussi des données régionales et nationales de qualité, afin d'identifier et de formuler des programmes et des projets, aux fins de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation ainsi que de l'évaluation des points forts, des faiblesses et de la capacité des systèmes statistiques nationaux.

C.8.6.5. Questions relatives aux projets

Le champ d'application des projets régionaux est lié à la mission des organisations régionales, à leur capacité et aptitude de coordination avec leurs États membres. Chaque organisation régionale possède une mission et des objectifs définis; ce qui limitera évidemment aussi le domaine et le champ d'application du projet qu'ils sont en mesure de prendre en charge.

Il n'existe aucune approche ou règle standard pouvant être appliquée à l'ensemble des projets régionaux; les régions présentent tout simplement trop de différences. L'importance de la coordination efficace et une stratégie bien conçue du projet doivent être soulignées. Il convient toutefois de souligner certains principes fondamentaux:

- la pertinence pour l'utilisateur;
- l'efficacité d'une approche régionale par rapport à une approche nationale;

- la sensibilisation et l'engagement des décideurs régionaux et nationaux;
- l'intégration et la cohérence avec les stratégies générales de développement au niveau régional et national;
- la stratégie de coordination;
- la subsidiarité;
- le renforcement des capacités;
- la viabilité des résultats.

Une question fondamentale concernant les projets régionaux est celle de la subsidiarité. Seules les activités qui ne peuvent être effectuées efficacement au niveau national doivent être effectuées au niveau régional. Ce principe stimule l'appropriation et l'engagement envers les objectifs du projet au niveau national et permet l'adaptation aux situations et contextes nationaux. Le recours à des correspondants/coordonateurs nationaux est utile pour garantir la cohérence des activités nationales avec la stratégie régionale globale, pour communiquer et faire rapport de manière efficace avec le niveau régional et pour disposer d'une approche cohérente au sein des pays participant au projet.

La formation et le renforcement des capacités sont fondamentaux. Les projets régionaux doivent disposer d'une approche réaliste en ce qui concerne l'environnement informatique disponible et l'investissement attendu sur le plan informatique. Mettre sur pied et maintenir un environnement informatique coûtent; la question de la viabilité de l'investissement dans l'infrastructure informatique et du capital humain y afférent est fondamentale pour la viabilité à long terme du projet, au niveau régional et national. L'introduction de solutions logicielles communes comporte l'avantage d'hériter de l'harmonisation des méthodes et procédures statistiques et normes, nomenclatures et concepts communs. Elle permet aussi le développement de l'expertise locale et une formation et un soutien adaptés aux besoins des pays de la région (voir l'encadré 8.10). **ERETES** (comptes nationaux) et **Eurotrace** (commerce extérieur) constituent des exemples pratiques de logiciels des domaines statistiques spécifiques qui sont soutenus par la Commission européenne. Le soutien à l'informatique dans le cadre du renforcement des capacités statistiques est décrit plus en détail à la [section C.8.9](#).

La formation est aussi une composante essentielle du renforcement des capacités statistiques. Une approche régionale peut souvent s'avérer efficace en ce qui concerne la formation sur des questions spécifiques liées à la statistique, par exemple les comptes nationaux, le commerce extérieur, les statistiques des prix, la gestion de base de données et le stockage des données statistiques, la gestion des organisations et processus statistiques, etc. Les organisations régionales sont bien placées pour coordonner et établir des programmes de formation pour répondre aux besoins de leurs États membres. Si les formations régionales peuvent être

organisées à un niveau central, il y a lieu de prévoir un budget couvrant les frais de déplacement. Ces frais peuvent être très élevés et miner par là-même toutes les bonnes initiatives des INS disposés à coordonner au niveau régional. Une autre solution consiste à offrir les mêmes cours de formation dans les États membres individuels, ce qui réduit les déplacements que les instructeurs doivent effectuer ou à organiser des cours de formation à distance. Les questions concernant la formation relative à la statistique officielle sont traitées à la [section C.8.7](#).

Pour en savoir plus...

À propos des dimensions régionales du soutien de la Commission européenne à la statistique

- La communication de la Commission européenne COM(2008) 604 intitulée [Intégration régionale pour le développement des pays ACP](#)
- [Evaluation of the Commission Support for Statistics in Third Countries \(Évaluation du soutien de la Commission à la statistique dans les pays tiers\)](#) (2007)

À propos de la statistique dans un contexte régional ou sous-régional

- [Le Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique \(CSRR\)](#)
- Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine et Commission économique pour l'Afrique des Nations unies: [«Strategy for the Harmonization of Statistics in Africa» \(Stratégie pour l'harmonisation de la statistique en Afrique\) \(SHaSA\)](#)
- UNECA – Centre africain pour la statistique: [«The challenges of monitoring and reporting on the Millennium Development Goals in Africa by 2015 and beyond» \(Enjeux du suivi et de l'établissement de rapports de suivi sur les Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique d'ici à 2015 et au-delà\) \(Docteur D. Sanga; 2011\)](#)
- PNUD: [Regional Report on the Achievement of the MDGs in the Caribbean community \(Rapport régional sur la réalisation des OMD dans la communauté des Caraïbes\)](#) (2004)
- ESCAP: [MDG monitoring at regional level \(Suivi des OMD au niveau régional\)](#) (2010)
- AFRISTAT: [Besoin d'information statistique et fiabilisation des dispositifs de production de données, notamment de conjoncture dans les pays de l'UEMOA](#) (2010)
- L'équipe de travail sur la coordination au niveau sous-régional du CCAS: [«Coordination of statistical capacity building programs at the sub-regional level» \(la coordination des programmes de renforcement des capacités statistiques au niveau sous-régional\)](#) (2008)
- PARIS21: [The RSDS Approach in a Nutshell \(L'approche SRDS en bref\) \(2012\)](#)

Pour en savoir plus à propos de l'harmonisation des données

- Peter Granda et Emily Blasczyk: [«Cross-Cultural Survey Guidelines: Data Harmonization \(Lignes directrices relatives aux enquêtes transculturelles: l'harmonisation des données\)»](#) (2010)
- Roland Gnos: [«International Statistical Comparisons - Ex-ante or Ex-post Harmonisation?» \(Comparaisons statistiques internationales – Harmonisation ex ante ou ex post?\)](#)

C.8.7. Formation statistique

L'Union européenne a financé un certain nombre de projets de formation initiale de statisticiens (bourses d'études, financements et autres aides aux écoles de formation statistique) et de formation professionnelle.

Ces actions ont été fortement appréciées. L'*Evaluation of the Commission's support to Statistics in Third Countries (Évaluation du soutien de la Commission à la statistique dans les pays tiers)* indique que :

«des améliorations particulières peuvent être observées en termes de capacité des partenaires à collecter et à traiter les données, d'indicateurs d'avertissement précoce et de données commerciales régionales, de réalisation des enquêtes, et de tendance à l'adoption de pratiques recommandées au niveau international.»

La plupart des activités de formation initiale ont été développées au niveau infrarégional et ont permis la création de réseaux régionaux de statisticiens qui restent souvent en contact après leur formation initiale.

La formation professionnelle est plus particulièrement nécessaire pour les **nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC)**, surtout pour leur application en matière d'analyse et de diffusion. Mais la formation professionnelle se justifie également pour aider les statisticiens à s'adapter aux agendas de développement national et international. Les statisticiens formés il y a une dizaine d'années ne l'ont probablement pas été à la production de statistiques relatives à l'environnement ou à la gouvernance, ou à l'analyse des questions de genre.

La formation professionnelle a été soutenue par la Commission européenne au niveau national et régional. L'expérience a démontré que cette **formation était souvent plus efficace au niveau infrarégional**. Cependant, il existe également des limites quant aux possibilités de formation au niveau régional, comme des compétences linguistiques restreintes ou des niveaux de compétence trop différents entre les pays.

Encadré 8.11: Le projet régional de formation statistique pour la SADC

Le projet avait pour but de renforcer la capacité du personnel à produire les statistiques nécessaires pour l'élaboration des politiques et les prises de décisions. Il a également facilité l'utilisation des statistiques dans le but de soutenir les politiques les plus importantes de la SADC et de ses États membres.

Il a été mis en œuvre sur 5 ans (janvier 2001 - décembre 2005). Les résultats suivants ont été obtenus:

- des stratégies de formation nationales et régionales ont été définies;
- la capacité de formation régionale à la mise en œuvre de ces stratégies a été renforcée;
- un plus grand nombre d'utilisateurs de statistiques a été formé à l'utilisation des informations fournies par les statistiques officielles;
- les producteurs de statistiques répondent mieux aux attentes des utilisateurs de statistiques officielles grâce à la formation aux compétences techniques, de gestion et de communication.

Plusieurs centres de formation statistique ont été créés en Afrique. Par ailleurs, de nombreux statisticiens ont été formés en dehors de la région. L'Afrique compte cependant encore une pénurie de statisticiens et de professionnels connexes, notamment en ce qui concerne les connaissances actualisées des nouveaux sujets, méthodologies et outils statistiques. En réaction, des pays africains toujours plus nombreux ont créé des centres de formation nationaux au sein de leur INS ou coopèrent avec des universités nationales pour parfaire la formation des statisticiens. Par ailleurs, des partenaires régionaux et internationaux ont lancé diverses initiatives et activités destinées à améliorer les capacités de formation statistique des pays africains:

- le groupe de travail de PARIS21 sur la formation statistique en Afrique;
- le groupe de travail du Comité africain de coordination des statistiques sur la formation statistique;
- le groupe de travail de la Commission statistique pour l'Afrique (STATCOM-Africa) sur la formation statistique;
- le (futur) groupe de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique pour réaliser son projet spécifique sur la formation statistique.

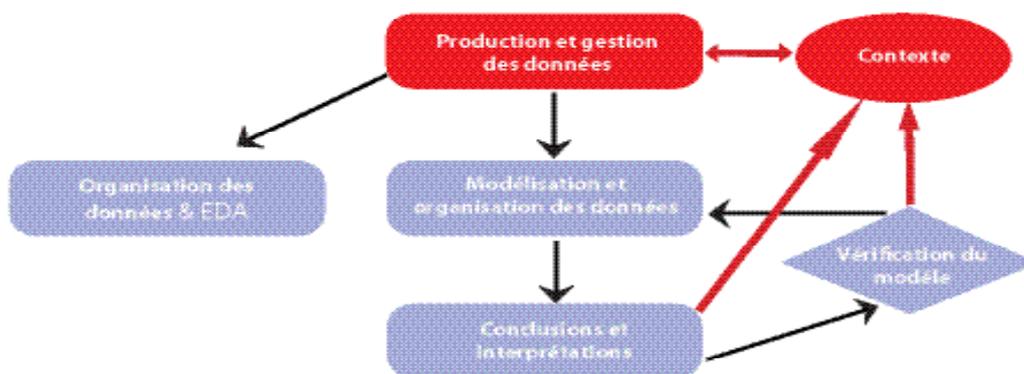
Pour coordonner toutes les initiatives et activités sur la formation statistique dans la région, la Commission statistique pour l'Afrique (STATCOM-Africa) a approuvé le Groupe africain sur la formation statistique et des ressources humaines (AGROST) en tant que groupe de travail. AGROST a adopté un [Statistical Training Programme for Africa \(Programme de formation statistique pour l'Afrique\)](#) (STPA) pour une période de trois ans et un [statistical training programme in the framework of the Global Strategy for Improving Agricultural and Rural Statistics \(programme de formation statistique dans le cadre de la stratégie globale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales\)](#). À l'appui de l'AGROST, le Centre africain pour la statistique de l'UNECA a commandité quatre études sur les [«Trends of statistical training and human resources development in Africa» \(Tendances de la formation statistique et du développement des ressources humaines en Afrique\)](#) devant servir de base de discussion pour les futures activités dans le domaine de la formation statistique et du développement des ressources humaines en Afrique:

- [“Statistical training needs and capacity assessment \(l'évaluation des besoins et des capacités en formation statistique\);](#)
- [“Compendium des Centres de formation statistique en Afrique»;](#)
- [«Revue des curricula offerts par les Centres de formation statistique en Afrique»;](#)

- [«Harmonization and standardization of statistical curricula and qualifications» \(Harmonisation et standardisation des curricula et qualifications statistiques\).](#)

Encadré 8.12: Le fossé entre la formation universitaire et les compétences utilisées dans les instituts nationaux de statistique

La plupart des travaux des instituts nationaux de statistique (INS) concernent la zone en rouge du schéma «*Production et gestion de données*», tandis que les universités se concentrent principalement sur la zone en bleu «*Organisation des données et EDA (analyse exploratoire des données), «Modélisation et analyse des données», «Conclusions et interprétation» et «Vérification du modèle»*... Les participants à un atelier «formation des formateurs» de la SADC en novembre 2008 se sont vus demander d'estimer la proportion de temps consacrée aux deux zones. Les participants des INS ont déclaré consacrer plus de 95 % de leur temps à la zone rouge, tandis que les universités ont déclaré consacrer 100 % de leur temps à la zone bleue. Les participants ont vu cette distinction comme la raison pour laquelle la plupart des diplômés universitaires ne pouvaient pas être employés par les systèmes statistiques nationaux (SSN) sans recevoir de formation complémentaire.



Le problème consiste à trouver le moyen de combler le fossé ou de proposer une formation complémentaire ou alternative durable. Les solutions peuvent être différentes selon les régions et les zones linguistiques, sur la base des différentes structures éducatives et administratives.

Source: Secrétariat de la SADC, Fonds pour le Développement européen et Eurostat
<http://www.sadc.int>

Eurostat est en train de développer ASTRA (Évaluation de la formation statistique), un système d'information de gestion destiné à évaluer les besoins en formation dans le domaine statistique. Il a pour but principal d'améliorer l'efficacité des formations statistiques, plus particulièrement dans les pays ACP.

Par conséquent, l'objectif spécifique d'ASTRA est de mettre en relation la demande et l'offre de formations statistiques en reliant tous les acteurs (INS/SSN, institutions de formation statistique, organisations régionales et donateurs) impliqués dans un processus qui prend naissance au niveau de la demande des unités de production de statistiques, qui regroupe les demandes à chaque niveau du SSN et qui se termine par l'offre des institutions de formation.

Le système offre la possibilité à tous ces acteurs de partager leurs propres points de vue en fonction de leur rôle. Il est destiné à offrir une contribution pratique aux initiatives de renforcement des capacités statistiques et à la mise en œuvre de la SNDS.

ASTRA constitue une boîte à outils qui en contient trois:

1. les rapports d'évaluation, qui représentent des outils d'information et de prise de décision pour les INS, les autres producteurs de statistiques au sein des SSN, les organisations régionales, les donateurs et les centres de formation statistique. Leur établissement suit une progression logique, comme illustré ci-dessous;
2. la base de données, généralement considérée comme un outil d'entrées, génère les rapports d'évaluation et alimente le processus de prise de décision;
3. le manuel décrit le système SIG-ST et fournit des instructions pour le processus de prise de décision et pour toutes les étapes successives de l'opération. Il se rapporte spécifiquement (lorsque cela est indiqué) aux autres sources/références (plans d'action, SNDS, SGDD, programmes régionaux, politiques nationales, DSRP, obligations internationales, financement par les donateurs, etc.) qui doivent être prises en considération tout au long du processus

Pour en savoir plus...

- Des informations complémentaires sur ASTRA sont disponibles sur le portail [CIRCABC](#) (EN).
- Groupe africain sur la formation statistique et les ressources humaines (AGROST): [Statistical Training Programme for Africa \(Programme de formation statistique pour l'Afrique \(STPA\)\)](#)
- UNECA – Centre africain pour la statistique (pour l'AGROST): [«Trends of statistical training and human resources development in Africa» \(Tendances de la formation statistique et du développement des ressources humaines en Afrique\); «Statistical training needs and capacity assessment» \(l'évaluation des besoins et des capacités en formation statistique\); «Compendium des Centres de formation statistique en Afrique»; «Revue des curricula offerts par les Centres de formation statistique en Afrique»; «Harmonization and standardization of statistical curricula and qualifications» \(Harmonisation et standardisation des curricula et qualifications statistiques\) \(2011\)](#)
- Commission économique pour l'Afrique des Nations unies: [«Global Strategy for Improving Statistics for Food Security, Sustainable Agriculture, and Rural Development: Action Plan for Africa 2011-2015 – Training Component» \(Stratégie globale d'amélioration des statistiques relatives à la sécurité alimentaire, à l'agriculture durable et au développement rural: plan d'action 2011-2015 pour l'Afrique – Module de formation\) \(2012\)](#)

C.8.8. Autre soutien méthodologique

La formation demeure un aspect fondamental du renforcement des capacités statistiques. Toutefois, lors de chaque étape du processus statistique, le soutien peut connaître diverses évolutions qui dépendent des besoins du pays ou de la région partenaire:

Création de l'infrastructure statistique:

- mise à disposition d'un logiciel de système d'information géographique (SIG) afin de faciliter la conception d'un recensement ou d'un échantillon pour une autre enquête;
- mise à disposition du matériel et de logiciels TIC, par exemple pour la création et la tenue de répertoires d'entreprises, d'administrations, de personnes, etc. pour les contacts avec les fournisseurs de données et les contacts avec les utilisateurs de données, etc.;
- documentation méthodologique et générale de tous les principaux processus, outils et activités;
- lorsque l'accès à l'internet est limité ou instable, la mise à disposition de copies papier en nombre suffisant des classifications, normes et méthodologies internationales qui présentent un intérêt aux producteurs de données concernés;
- facilité d'accès à l'internet;

- diffusion des informations relatives aux méthodologies et bonnes pratiques rentables que d'autres pays ont élaborées.

Collecte des données:

- questionnaires standard: en ce qui concerne les enquêtes auprès des ménages, l'[International Household Survey Network \(le Réseau international des enquêtes auprès des ménages\) \(IHSN\)](#) offre des informations utiles, notamment l'[IHSN Question Bank \(Banque des questions de l'IHSN\)](#) qui offre un répertoire des questionnaires internationaux, des instructions de l'enquêteur, des classifications, des concepts et des indicateurs; l'[IHSN central catalogue of survey questionnaires \(catalogue central de l'IHSN des questionnaires des enquêtes\)](#) qui contient les questionnaires sur les pays proprement dits; des conseils sur les principaux «[Principles of questionnaire design](#)» ([principes de l'élaboration des questionnaires](#)) (voir aussi section B.1.3.3.);
- l'[Accelerated Data Program \(ADP\) \(Programme accéléré de données – PAD\)](#) aide les pays à améliorer leurs programmes d'enquêtes et à augmenter l'utilisation et la valeur des données d'enquêtes. Le PAD apporte un soutien technique et financier à la documentation et à la diffusion des données d'enquêtes ainsi qu'à l'amélioration des méthodes d'enquête (voir aussi l'encadré 5.2).

Traitement des données:

- logiciels statistiques modernes, de plus en plus efficaces (voir section C.8.9);
- développement d'outils standard pour le traitement des enquêtes et l'automatisation du processus de la production d'indicateurs à court terme;
- outils d'archivage (p.ex. la mise sur pied de banques de données d'enquêtes nationales est l'un des principaux produits des travaux de l'[Accelerated Data Program \(Programme accéléré de données\)](#) avec les pays en développement).

Analyse:

- les logiciels statistiques modernes offrent des outils analytiques de plus en plus puissants (voir section C.8.9);
- exemples d'analyses similaires réalisées dans d'autres pays.

Diffusion:

- un logiciel de SIG est nécessaire pour présenter les données ventilées par district. Ceci peut attirer de nouveaux utilisateurs et susciter de nouvelles utilisations, par exemple des décideurs aux niveaux locaux et une analyse détaillée du mode de répartition de la pauvreté, de la fourniture de soins de santé et de l'offre d'éducation entre les districts locaux;

- mise à disposition d'outils standard pour la diffusion des bases de données auprès du grand public (par exemple, le logiciel [DevInfo](#) offre à la fois des indicateurs standard (les indicateurs OMD) et des indicateurs définis par les utilisateurs. Il est soutenu par le Groupe des Nations unies pour le développement);
- outils de conception de sites internet.

À partir de la liste ci-dessus, il est évident que la mise à disposition d'**outils liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC)** joue également un rôle majeur. Bien entendu, elle doit être accompagnée de la formation nécessaire pour utiliser ces outils à bon escient.

C.8.9. Soutien à l'informatique dans le cadre du renforcement des capacités statistiques

L'existence et la gestion adéquate de technologies de l'information et de la communication (TIC) appropriées sont essentielles pour produire des statistiques modernes. Elles constituent même une composante indispensable de la durabilité des capacités statistiques. Cela s'applique non seulement aux INS et à leurs représentations régionales, mais également à l'ensemble des autres organismes de production de statistiques du SSN. Dans de nombreux pays en développement, le SSN rencontre des problèmes dus à un manque de matériel informatique (réseaux) récent, adapté aux tâches à réaliser. Les TIC sont importants dans le cadre du processus statistique tout entier: depuis les répertoires (cadres d'échantillonnage) jusqu'à l'analyse et la diffusion, en passant par l'échantillonnage, la collecte, le traitement et le stockage des données.

En réponse à ces défis, les TIC jouent un rôle naturel et intégré dans le cadre de plusieurs programmes de coopération au développement portant sur les capacités et les systèmes statistiques. La Commission européenne a soutenu la capacité statistique régionale pour l'intégration régionale dans la plupart des régions partenaires. On peut citer comme exemple la composante statistique du 9^e Programme de soutien à l'intégration régionale du Fonds pour le développement européen (RISP) pour le COMESA qui a pour objectif d'améliorer et d'harmoniser la production des statistiques ainsi que de renforcer les capacités des INS et des organisations régionales.

Le processus d'intégration régionale exige des statistiques qui permettent d'effectuer des comparaisons entre les pays et les régions. Les actions statistiques régionales communes sont souvent basées sur le développement et la mise en œuvre d'outils statistiques communs. Eurostat développe et soutient la mise en œuvre du [logiciel Eurotrace](#) pour les statistiques sur le commerce extérieur des marchandises, du [logiciel ERETES](#) pour la comptabilité nationale dans plusieurs régions et pays en développement et le logiciel

ECOTRIM pour la désagrégation temporelle des séries chronologiques (p.ex. pour les statistiques à court terme, les comptes nationaux trimestriels). En plus de s'adapter aux dernières normes internationales et d'entretenir les outils, Eurostat peut offrir les services d'un spécialiste pour former les institutions partenaires.

Il existe aussi des logiciels spécialisés qui se penchent sur des questions spécifiques aux statistiques officielles et sont disponibles gratuitement: les logiciels ***T-ARGUS*** et ***μ-ARGUS*** pour le contrôle de la divulgation de données statistiques, en préservant la confidentialité des tableaux statistiques et les ensembles de microdonnées, ont été conçus par les INS et des universités renommées européens; les INS offrent aussi un soutien aux utilisateurs.

D'autres organisations internationales, comme la CNUCED et l'UNICEF, soutiennent également la mise en œuvre de solutions logicielles dans leurs domaines respectifs. Le ***logiciel DevInfo***, développé à partir du logiciel ChildInfo de l'UNICEF est un système de bases de données permettant d'effectuer le suivi du développement humain. Il soutient les indicateurs standard (les indicateurs des OMD) et des indicateurs définis par les utilisateurs. Ce logiciel permet d'organiser, de stocker et de présenter les données de manière uniforme pour faciliter le partage des données. Il est approuvé par le Groupe des Nations unies pour le développement; les équipes nationales des Nations unies et le groupe d'assistance DevInfo fournissent un soutien et le système des Nations unies soutient l'organisation de la formation mondiale et régionale.

Un logiciel statistique qui est conçu dès le départ pour être multilingue est d'autant plus facile à partager. Dans les pays où plusieurs langues se côtoient, ceci peut même être problématique au niveau national. L'ajout de langues est beaucoup plus difficile si le soutien pour les différentes langues n'est pas pris en compte dans l'architecture logicielle au départ. Mais en ce qui concerne les logiciels statistiques utilisés dans plusieurs pays, d'autres problèmes sont également à prendre en compte. Ceux-ci incluent notamment le traitement des paramètres régionaux, à savoir la collecte des préférences de l'utilisateur applicables à une langue, un pays et/ou une culture spécifique(s); d'autres problèmes concernent le traitement, la sauvegarde et la présentation des données en fonction des habitudes des paramètres locaux. Pour accroître les possibilités d'interopérabilité et de réutilisation des logiciels, les développeurs doivent suivre les bonnes pratiques en matière d'internationalisation des logiciels. Le Secrétariat de l'UNECE et le Comité consultatif pour la mise en commun de la Conférence des statisticiens européens ont publié des ***«Principles and Guidelines on Building Multilingual Applications for Official Statistics»*** (***Principes et directives pour le développement d'applications multilingues destinées à la statistique officielle***) contenant des directives pratiques destinées aux développeurs de logiciels pour faciliter la collaboration internationale.

Dans le cadre du programme de financement STATCAP de la Banque mondiale, les pays peuvent obtenir des prêts afin d'investir dans l'amélioration de leurs capacités statistiques. Cela comprend spécifiquement les investissements destinés à améliorer l'infrastructure statistique (comme les registres, les bases de données et les systèmes d'information géographiques) et l'utilisation des technologies de l'information (voir la [section C.6.3](#)).

Le secteur de l'informatique appliquée aux statistiques possède plusieurs dimensions essentielles:

- le matériel (y compris la technologie de mise en réseau) et ses spécifications;
- l'installation, la maintenance, la mise à niveau et le remplacement éventuel;
- les logiciels;
- la formation et la documentation.

Les exigences matérielles d'un INS et/ou du SSN doivent être étudiées avec précaution en coopération avec les bénéficiaires, afin de garantir que l'équipement spécifié est bien adapté aux tâches et à la situation du pays. Une évaluation réaliste des besoins et de la capacité matérielle du partenaire est essentielle, en considérant par exemple qu'en cas de pénurie d'équipements, les postes de travail de base ont tendance à être également utilisés par les statisticiens qui ont besoin d'exécuter des routines plus lourdes ou que l'équipement peut être exposé à des variations de tension et à des températures élevées. L'importation d'équipements de l'étranger peut se heurter à des difficultés liées aux restrictions nationales sur les marchandises importées, ou à l'entretien, à la disponibilité des pièces de rechange ou aux mises à niveau.

Les investissements de plus grande ampleur dans les structures informatiques impliquent normalement un certain temps d'attente entre la commande et l'installation effective. L'adaptation des nouveaux logiciels à l'environnement spécifique au sein de l'INS peut également prendre un certain temps. Cela est particulièrement le cas pour le transfert des logiciels développés pour des tâches particulières dans d'autres organisations statistiques. Le calendrier doit en tenir compte. En particulier, les activités de formation doivent être planifiées afin de garantir que l'équipement et les logiciels nécessaires sont bien en place. Lorsqu'un projet prévoit un outil logiciel, des directives claires doivent être transmises quant à la fréquence et au coût des maintenances et des modifications futures.

Des matériels opérationnels classiques tels que le papier, la lecture optique et les instruments numériques toujours plus nombreux sont complétés par de nouveaux outils technologiques de collecte de données, notamment des questionnaires en ligne, l'approvisionnement par la foule, les appareils portatifs comme les téléphones intelligents, les tablettes, les mini-ordinateurs portatifs, les assistants numériques personnels, etc. Les entrevues traditionnelles

faisant usage du papier et du crayon sont actuellement remplacées par des Enquêtes personnelles assistées par ordinateur (CAPI) qui offrent davantage de souplesse et une navigation plus efficace au sein des questionnaires (aiguillages automatisés en fonction des réponses) ainsi qu'une cohérence et des contrôles qualité intégrés et une communication rapide vers les administrateurs de l'enquête. L'encadré «[Pour en savoir plus...](#)» ci-dessous reprend plusieurs exemples pratiques.

Le recours aux outils technologiques portatifs pour les CAPI offre la possibilité de renforcer l'efficacité des enquêteurs tout en produisant des données de meilleure qualité plus rapidement. Le recours aux outils d'enquête modernes permet aussi d'augmenter la motivation des enquêteurs. La communication rapide des données sous forme électronique permet aussi d'améliorer l'administration et la validation de la qualité de l'enquête. Un certain nombre de risques importants existe toutefois. Premièrement, les coûts sont élevés car il faut acheter un téléphone intelligent, une tablette ou un dispositif similaire pour chaque enquêteur; les coûts de programmation et de formation peuvent aussi être considérables. Le caractère approprié et la solidité des outils sont essentiels: il peut être impossible d'utiliser un écran réfléchissant à ciel ouvert; une faible durée de batterie peut contraindre l'enquêteur à recharger souvent son dispositif et l'accès à l'électricité peut être difficile sur le terrain; si un dispositif tombe en panne, pour quelque motif, l'enquêteur ne pourra poursuivre son travail jusqu'à ce qu'il soit réparé ou remplacé. Le danger existe également que l'attrait des dispositifs comme les téléphones intelligents et les tablettes augmente le risque de vol ou de cambriolage. La sécurité représente aussi un certain enjeu lorsqu'il s'agit de sauvegarder et de transférer les données de l'enquête qui contiennent des informations sensibles. Par ailleurs, l'adéquation du logiciel choisi et la qualité de la programmation du questionnaire sont essentiels. Donc, les avantages et les inconvénients de la conversion vers les solutions électroniques pour les enquêtes doivent être examinés attentivement; il convient de se rappeler que les enquêtes qui ont recours à des outils TIC pour la collecte de données doivent être soigneusement planifiées, budgétisées et pilotées pour résoudre les problèmes éventuels avant le lancement de l'enquête proprement dite.

La disponibilité d'un équipement et de logiciels efficaces et de qualité a un effet positif sur le moral du personnel, la productivité et la qualité des résultats. Cependant, le personnel qualifié en matière de TIC est souvent recherché par le secteur privé et peut quitter pour d'autres postes plus attractifs. Par conséquent, une documentation appropriée des routines et de leur intégration est essentielle.

La sécurité physique et électronique est essentielle pour garantir la confidentialité (c'est-à-dire qu'aucune donnée individuelle identifiable n'est disponible à des fins non statistiques) et donc l'intégrité de l'INS. La protection physique d'une institution statistique – l'emplacement réel des documents, des archives informatiques, des microfiches,

des photographies et autres – doit être prise en considération. La protection virtuelle doit également prendre en compte le périmètre électronique tracé par le système de communication interne de l'agence, qui est certainement relié à ses bases de données individuelles. Le bon fonctionnement des pare-feu et des routines de cryptage est important.

L'accès aux données via l'internet et les portails institutionnels contrôlés par un accès aident les instituts nationaux de la statistique et les organisations de développement à communiquer avec les utilisateurs. Le concept de libre accès aux données figure à l'avant-plan des discussions portant sur la diffusion des données dans le monde entier; ces évolutions érigent de nouvelles frontières pour la diffusion des données qui touchent aussi les INS. Plus de 30 pays en développement ont rejoint l'[Open Government Partnership \(partenariat pour un gouvernement transparent\)](#); les portails de libre accès aux données sont créés dans plus de 100 pays en développement, p.ex. au [Kenya](#) et en [Moldavie](#). La Banque africaine de développement a lancé la plateforme [Open Data for Africa \(données en libre accès pour l'Afrique\)](#) à la fin 2011, dans l'objectif de faciliter et de renforcer l'accès des utilisateurs à des données de qualité pour gérer les résultats de développement et effectuer leur suivi dans les pays africains. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie statistique de la BAD afin d'améliorer la collecte et la diffusion des données en Afrique et d'encourager le développement statistique dans ses pays membres. La disponibilité accrue de données de qualité soutient les efforts en vue d'une prise de décision fondée sur des faits, une responsabilisation publique et une bonne gouvernance en Afrique. Pour renforcer les systèmes statistiques et encourager le libre accès aux statistiques sur l'ensemble du continent africain, la BAD envisage d'étendre la plateforme Open Data for Africa (données en libre accès pour l'Afrique) à tous les pays africains (voir également l'encadré 2.8).

Pour en savoir plus...**À propos des normes pour les logiciels et la diffusion relatives à la statistique officielle**

- UNECE et le Comité consultatif pour la mise en commun de la Conférence des statisticiens européens: «[Principles and Guidelines on Building Multilingual Applications for Official Statistics](#)» (*Principes et directives pour le développement d'applications multilingues destinées à la statistique officielle*) (2012)
- Le logiciel [ERETES](#) pour les comptes nationaux
- Le logiciel [ECOTRIM](#) utilisé pour la désagrégation temporelle des séries chronologiques (statistiques à court terme, comptes nationaux trimestriels); estat-methdology@ec.europa.eu
- Le logiciel [Eurotrace](#) pour les statistiques relatives au commerce extérieur
- Les logiciels [TARGUS](#) et [μ-ARGUS](#) pour le contrôle de la divulgation de données statistiques (EN)
- Le système de bases de données [DevInfo](#) permettant d'effectuer le suivi du développement humain (comprend les indicateurs OMD) (EN)
- [Échange de données et de métadonnées statistiques \(SDMX\)](#)
- UNECE et la conférence des statisticiens européens: «[Recommendations on formats relevant to the downloading of statistical data from the Internet](#)» (*Recommandations pour l'adoption de formats adaptés au téléchargement de données statistiques à partir d'internet*) (2001)
- UNECE et la conférence des statisticiens européens: «[Best practices in designing websites for dissemination of statistics](#)» (*Meilleures pratiques pour la conception de sites internet relatifs à la diffusion des statistiques*) (2001)

À propos des nouveaux outils technologiques de collecte de données

- Blog de la Banque mondiale: [Paper v Plastic Part I: The survey revolution is in progress \(Le papier contre le plastique – Partie I: la révolution des enquêtes est en cours\)](#) et [Paper or Plastic? Part II: Approaching the survey revolution with caution \(Le papier ou le plastique – Partie II: approcher la révolution avec prudence\)](#) (Markus Goldstein, Raka Banerjee et Talip Kilic; 2012)
- CESAP: [Guidelines on the Application of New Technology to Population Data Collection and Capture \(chapter 3 Computer Assisted Personal Interviewing\)](#) (*Directives pour l'application des nouvelles technologies à la collecte des données démographiques, chapitre 3 – la conduite d'enquêtes personnelles assistées par ordinateur (CAPI)*) (Statistics Indonesia; 2004)
- Living Standards Measurement Study – Integrated Surveys on Agriculture (LSMS-ISA) (Étude sur la mesure des niveaux de vie – Enquêtes intégrées sur l'agriculture): partie du site internet sur le [CAPI development and implementation \(élaboration et mise en œuvre des CAPI\)](#); [Comparative Assessment of Computer-Assisted Personal Interview \(CAPI\) Software Packages \(évaluation comparative des progiciels d'enquêtes personnelles assistées par ordinateur \(CAPI\)\)](#) (2011) et son [Executive summary \(résumé\)](#); [Using Mobile Phones to Collect Panel Data in Developing Countries \(L'utilisation des téléphones portables pour la collecte de données de panel dans les pays en développement\)](#) (2010); [Collecting High Frequency Panel Data in Africa Using Mobile Phone Interviews \(La collecte de données de panel de haute fréquence via la tenue d'enquêtes au moyen de téléphones portables\)](#) (2012)
- [Projet KoBo](#) (EN) – expertise en matière de recherches et applications à code source pour la collecte mobile des données dans les situations de conflit et de transition
- Water For People: [Field Level Operations Watch \(FLOW\) \(Veille opérationnelle sur le terrain\)](#) – combiner la technologie Android des téléphones cellulaires et le logiciel Google Earth pour enregistrer les points d'eau; [Water For People et Akvo vont collaborer pour développer l'outil de suivi FLOW](#) (2012) (EN);
- IRC, Centre international de l'eau et de l'assainissement: [L'utilisation de l'outil FLOW pour effectuer le suivi de la fourniture des services WASH au Ghana](#) (2012) (EN)
- Global Water Program (GWP) (Programme mondial pour l'eau) de l'université Johns Hopkins: [Androids Come to Ghana \(Les androids font leur apparition au Ghana\)](#) (2010)
- Agence américaine pour le développement international (USAID): [The Feasibility of Computer-Assisted Survey Interviewing in Africa: Experience from Two Rural Districts in Kenya \(La faisabilité de la conduite d'enquêtes assistées par ordinateur en Afrique: expérience tirée de deux zones rurales au Kenya\)](#) (Paul C. Hewett, Annabel S. Erulkar et Barbara S. Mensch)

À propos des données en libre accès pour mesurer le développement

- Banque mondiale: [initiative de données en libre accès](#)
- Banque africaine de développement: [Open Data for Africa \(données en libre accès pour l'Afrique\)](#)
- L'[Open Government Partnership \(partenariat pour un gouvernement transparent\)](#)

A large, bold, blue serif letter 'D' is positioned on the left side of the page. The background is a light blue gradient that curves upwards from the bottom left towards the top right.

La statistique et les politiques sectorielles

**Présentation des statistiques
sectorielles traitées dans le
Guide**

D.9

Partie D: La statistique et les politiques sectorielles

D.9. Présentation des statistiques sectorielles traitées dans le *Guide*

Dans les pays en développement, l'amélioration de la statistique peut recevoir le concours des fonds européens dans le cadre d'un projet spécialement dédié. La statistique constitue aussi toutefois une question horizontale, en produisant des données destinées à la prise de décision, à la formulation, au suivi et à l'évaluation de programmes et de projets fondés sur des faits (voir [partie C](#)). La statistique n'est donc pas uniquement pertinente à l'échelle du système, mais également à celle de tous les domaines de politique identifiés comme étant prioritaires par le [Consensus européen pour le développement](#) (voir [section B.1.5](#)). Comme le recommande l'«[Evaluation of the Commission support for statistics in third countries](#)» ([Évaluation du soutien de la Commission à la statistique dans les pays tiers](#)), les fonds consacrés à l'ensemble des principaux programmes et projets sectoriels doivent être réservés pour développer les statistiques durables requises pour le suivi et l'évaluation des processus, l'évaluation des résultats et les incidences de l'intervention.

La partie D du *Guide*, *La statistique et les politiques sectorielles*, examine la manière dont la statistique peut être utilisée et soutenue de façon à permettre à la Commission européenne d'atteindre ses objectifs politiques dans les différents secteurs de sa compétence. Chaque chapitre de cette partie traite d'un domaine ou d'une partie de domaine de politique spécifique où la Commission européenne dispose d'un «avantage comparatif», tel qu'identifié par le Consensus européen pour le développement. Chaque domaine de politique couvre une vaste gamme de sujets liés à la statistique. De plus, il est possible qu'un champ statistique couvre plusieurs domaines. Par exemple, les statistiques sur l'eau pourront être importantes pour l'environnement, l'eau et l'énergie ainsi que pour le développement humain. Le champ d'application de chaque chapitre de la partie D est défini selon la [Classification of Statistical Activities \(Classification des activités statistiques\)](#) de l'UNECE, la Commission économique pour l'Europe des Nations unies, tandis que l'organisation de la Partie D respecte les domaines de politique sectorielle du Consensus européen pour le développement.

Les chapitres offrent des conseils au personnel de la Commission européenne qui participent à des programmes et projets sectoriels dans les pays en développement sur la manière d'utiliser des statistiques sectorielles spécifiques pour documenter les politiques sectorielles, effectuer le suivi des progrès et évaluer les résultats et les incidences dans le secteur. Les chapitres de la Partie D du *Guide* traitent en particulier des besoins et des utilisations des données dans les domaines statistiques spécifiques. Ils fournissent les principales définitions et concepts utilisés dans les domaines statistiques spécifiques et les principales sources de données

et de métadonnées (voir l'[encadré 2.7](#)). Tandis que les aspects généraux de la qualité en statistique sont traités à la [section C.5.3](#), les chapitres de la partie D décrivent les modalités d'analyse des données dans le secteur traité, tout en soulignant les problèmes de qualité inhérents au secteur en particulier. Tous les chapitres se concluent par des conseils pratiques sur l'élaboration ou l'amélioration du système de production des statistiques sectorielles et les mesures qu'il convient de prendre pour améliorer la disponibilité et la qualité des données dans le secteur.

L'objectif principal de ces chapitres est de donner aux personnes autres que les statisticiens, qui participent à la formulation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes et projets sectoriels, des informations essentielles sur les statistiques requises dans le secteur. Les chapitres n'ont pas vocation à faire des utilisateurs des experts des statistiques sectorielles, mais plutôt à leur donner l'information dont ils ont besoin pour trouver, utiliser, analyser et améliorer les statistiques sectorielles qui forment les outils indispensables de leurs travaux. Les renseignements fournis aident notamment les utilisateurs à améliorer l'assise factuelle des interventions au niveau sectoriel et à définir les actions destinées à améliorer davantage cette assise à moyen et long terme.

Chaque chapitre respecte une structure (relativement) standard:

- applications des politiques sectorielles: à quoi servent ces données;
- concepts et définitions des statistiques sectorielles;
- sources des données et des métadonnées du secteur;
- comment analyser la qualité des données et identifier les problèmes;
- comment améliorer les statistiques sectorielles et construire une action statistique dans un domaine.

Tous les chapitres de la partie D *La statistique et les politiques sectorielles* du *Guide* contiennent un encadré introductif «*Le chapitre en bref*», un encadré «*Pour en savoir plus*» reprenant les références clés et les ressources Internet (sous forme d'hyperliens) pour ces statistiques sectorielles, ainsi qu'un certain nombre de rubriques contenant des exemples pratiques de programmes, projets ou cahiers des charges pour le secteur, des listes de contrôle pratiques et des conseils ou des informations plus détaillées sur des questions spécifiques.

L'[encadré 9.1](#) donne un survol rapide du contenu de chaque chapitre, notamment les concepts clés et les statistiques traités, pour permettre à l'utilisateur d'identifier rapidement les chapitres qui traitent des sujets qui présentent un intérêt particulier pour son travail. Il donne aussi la mise en correspondance entre les chapitres de la partie D *La statistique et les politiques sectorielles*, les activités statistiques relevant de la Classification des activités statistiques et les domaines de politique définis par le [Consensus européen pour le développement](#).

Encadré 9.1: Chapitres de la partie D par domaines de politique définis par le Consensus européen pour le développement (selon la Classification des activités statistiques de l'UNECE)

Chapitre	Contenu	Classification de l'UNECE
Commerce et intégration régionale		
D.10 Commerce extérieur et balance des paiements	Statistiques du commerce extérieur, statistiques de la balance des paiements, commerce de services, compte courant de la balance des paiements, statistiques sur les filiales étrangères, classifications du commerce, études miroirs, systèmes logiciels ASYCUDA et EUROTRACE	2.6
D.11 Comptes nationaux, comptes économiques et l'économie non observée	Système de comptabilité nationale (SCN), Recommandations de Luxembourg, concepts et définitions des comptes nationaux (PIB, RNB), secteurs institutionnels, tableaux des ressources et des emplois, comptes nationaux trimestriels, classifications, logiciel ERETES, économie non observée	2.1 & 2.2
D.12 Statistiques de prix	Indice des prix à la consommation (IPC), indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), indice des prix à la production (IPP), indices des prix à l'exportation et à l'importation et indices de valeur unitaire, prix dans les comptes nationaux et parités de pouvoir d'achat (PPA)	2.7
D.19 Statistiques des finances publiques et du secteur public	(Voir le domaine politique 'Gouvernance, démocratie, droits de l'homme et appui aux réformes économiques et institutionnelles' ci-dessous).	2.5
D.13 Statistiques des entreprises	Statistiques commerciales structurelles (SCS), statistiques commerciales conjoncturelles (SCC), statistiques de marchandises ouvrées, statistiques du commerce des services des filiales étrangères (FATS), approvisionnement international, services commerciaux, démographie commerciale, unités statistiques, classification des activités économiques et des produits, registres des entreprises, logiciels TRAMO et SEATS, économie non observée, enquêtes 1-2-3	2.3
Environnement, gestion durable des ressources naturelles		
D.14 Statistiques de l'environnement	Cadre de travail DPSIR, émissions dans l'air, substances contribuant à la destruction de la couche d'ozone, qualité de l'air, émissions dans l'eau, ressources aquatiques, qualité de l'eau, statistiques sur les déchets, statistiques sur la biodiversité et les zones protégées, statistiques sur l'utilisation et l'occupation des sols, comptabilité environnementale	3.1
Infrastructures, communications et transports		
D.15 Statistiques des transports	Le transport et les OMD, transport routier, transport ferroviaire, transport maritime, transport aérien, infrastructures, entreprises de transport, fret, transport de passagers, transport des marchandises dangereuses, programme de la politique de transport d'Afrique sub-saharienne (SSATP), diagnostic des infrastructures des pays d'Afrique (AICD), programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), études miroirs	2.4.4
Développement rural, planification territoriale, agriculture et sécurité alimentaire		
D.16 Statistiques sur les établissements humains et le logement	Élaboration des politiques en matière de planification urbaine et évaluation des effets de la croissance démographique sur l'environnement naturel par le biais de l'analyse des données recueillies sur les migrations et l'urbanisation, l'insuffisance de logements et les équipements de base, la pénurie de services et des infrastructures (par ex. l'eau et l'assainissement), la dégradation de l'environnement provoquée par la pollution	1.7

Encadré 9.1: Chapitres de la partie D par domaines de politique définis par le Consensus européen pour le développement (selon la Classification des activités statistiques de l'UNECE)

Chapitre	Contenu	Classification de l'UNECE
D.17 Statistiques de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	Comptes économiques de l'agriculture (CEA), statistiques sur les prix des produits agricoles (SPA), structures agricoles (structure des fermes), statistiques liées à la production agricole (productions de cultures et de bétail), indicateurs agro-environnementaux, statistiques liées au bois et aux produits du bois, évaluation des ressources forestières, commerce des produits du bois, statistiques sur la pêche et l'aquaculture, stratégie globale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales, étude sur la mesure des niveaux de vie - enquêtes intégrées sur l'agriculture (LSMS-ISA), production et emplois non-observés dans le secteur agricole	2.4.1
D.18 Statistiques régionales et pour les petits territoires	Initiative de développement spatial (IDS) en Afrique, régions administratives et fonctionnelles, nomenclatures des unités territoriales, petites régions, audit urbain, estimations des petits territoires, projet EURAREA, statistiques et indicateurs régionaux	3.2
Gouvernance, démocratie, droits de l'homme et appui aux réformes économiques et institutionnelles		
D.19 Statistiques des finances publiques et du secteur public	Principes comptables: comptabilité de trésorerie contre comptabilité d'exercice, directives relatives aux statistiques financières gouvernementales, secteur gouvernemental et secteur public, dette publique, recettes et dépenses, postes du bilan, consolidation, dépenses publiques et responsabilité financière (PEFA)	2.5
D.20 Statistiques de la criminalité et de la justice pénale	Système judiciaire criminel, droit civil, droit commun, boîte à outils pour l'évaluation de la justice criminelle (CJAT), délits, personnes arrêtées, poursuites, peines, type de délit, population carcérale, statistiques de ressources (nombre d'agents de police et de personnel, budgets), enquêtes auprès des victimes, tendances criminelles et les fonctionnements des systèmes de justice criminelle (CTS), enquête internationale sur les victimes de crimes et délits (ICVS), protection des données	1.8
Développement humain		
D.21 Statistiques sur les conditions de vie et la pauvreté	Mesure de la pauvreté (absolue et relative), indicateurs sur le revenu et la consommation (par ex. indice d'écart de la pauvreté, taux de risque de pauvreté), conditions de vie (par ex. privation matérielle, personnes qui vivent dans des ménages avec une très faible intensité du travail), les indicateurs sociaux qui mesurent l'exclusion/l'inclusion sociale (la sélection des indicateurs s'effectuant en fonction de la diversité du pays en cause et des écarts dans les niveaux de développement à une échelle mondiale), les indicateurs sociaux de développement (indicateurs sur l'emploi et l'autonomie, la santé, la cohésion sociale dont la satisfaction dans la vie)	3.3.1
D.22 Statistiques sur la population et les migrations	Démographie (registres et recensements de population, caractéristiques des ménages et logements); statistiques de l'état civil (naissances, décès, mariages et divorces); structures et croissance de la population; projections démographiques; familles et ménages (mariages, divorces et taille des ménages); migrants, réfugiés et demandeurs d'asile	1.1
D.23 Statistiques de l'éducation	Participation à l'éducation, analphabétisme, établissements et systèmes éducatifs, ressources humaines et financières consacrées à l'éducation, apprentissage tout au long de la vie, formation professionnelle et éducation des adultes, impact de l'éducation et évaluations des résultats obtenus par les étudiants. Données sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).	1.3

Encadré 9.1: Chapitres de la partie D par domaines de politique définis par le Consensus européen pour le développement (selon la Classification des activités statistiques de l'UNECE)

Chapitre	Contenu	Classification de l'UNECE
D.24 Statistiques de la santé	Ces statistiques comprennent l'espérance de vie, l'état de santé, la santé et la sécurité, les déterminants de la santé (notamment le mode de vie, la nutrition, le tabagisme, la consommation excessive d'alcool), les ressources et dépenses en matière de santé, les systèmes de soins de santé, la morbidité et la mortalité (notamment la mortalité infantile et juvénile), les hospitalisations, les causes de maladie et de décès, les maladies spécifiques (par ex. le SIDA), les handicaps, la consommation et la vente de produits pharmaceutiques, le personnel de santé, la rémunération des professions de la santé, l'état de la santé environnementale, les inégalités en matière de santé, les comptes de la santé.	1.4
D.25 Statistiques sur le revenu et la consommation	Suivi du revenu (par ex. salaires, transferts) et de la consommation des ménages. Les mesures de la pauvreté basées sur le revenu/les dépenses (par ex. écarts), la protection du consommateur et les habitudes de consommation des ménages donnent des renseignements aux décideurs politiques sur la répartition sociale de la richesse économique d'un pays.	1.5
D.26 Indicateurs du développement durable	Stratégies de développement durable, Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED) («Commission de Brundtland»), «Notre avenir commun», Commission du développement durable de l'ONU (CDD), Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement («Sommet de la Terre»), Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Agenda 21, Plan de mise en œuvre de Johannesburg, Initiative pauvreté et environnement, liens entre la pauvreté et l'environnement, indicateurs de performances de la politique, cadres de travail adaptés à chaque région, Directives et méthodologies pour les indicateurs de développement durable, cadre de travail DPSIR, Groupe de travail conjoint UNECE/Eurostat/OCDE sur les statistiques du développement durable, IDD de référence, indicateurs de référence, cadre ESALC pour les IDD, profils de qualité Eurostat, indicateurs composites	3.3.6
Cohésion sociale et emploi		
D.27 Statistiques du marché du travail	Collecte de données reposant sur la Classification internationale type de professions (CITP) et la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP). Emploi et chômage de la main d'œuvre (population économiquement active) (comprenant les taux), emploi informel, conditions de travail, postes vacants et création d'emploi, santé et sécurité sur le lieu de travail, grèves et lockouts.	1.2
D.28 Statistiques de protection sociale	Pauvreté, inégalité, cohésion sociale, redistributions horizontale et verticale, vulnérabilité, exclusion sociale, travail décent, systèmes de protection sociale (assurances, assistance, transferts), dépenses en matière de protection sociale et évaluation des performances, base de données sur les dépenses sociales (SOCX), enquête sur la sécurité sociale, SESPROS, MISSOC, gestion du risque social, classification fonctionnelle des dépenses par programmes, micro-assurance, transferts d'espèces, programmes de travaux publics, transferts en nature, documents comptables, formulaires administratifs, enquêtes auprès des ménages, enquête sur les revenus et les dépenses des ménages, coefficient de Gini, étude sur la mesure des niveaux de vie (LSMS), enquête par grappes à indicateurs multiples, enquêtes démographiques et de santé, questionnaire sur les indicateurs essentiels de bien-être, gestion des finances publiques, documents de stratégie de réduction de la pauvreté, système de réduction de la pauvreté et de croissance, cadre de mesure de la performance PEFA appliquée aux statistiques de finances publiques	1.6

**Commerce extérieur et
balance des paiements**

D.10

D.10. Commerce extérieur et balance des paiements

Le chapitre en bref

Le présent chapitre couvre les statistiques relatives à la politique du commerce et de l'intégration régionale» de l'Union européenne telle que définie dans le Consensus européen pour le développement (voir [section B.1.5](#)). La relation entre les domaines de politique et les statistiques est présentée dans l'[encadré 4.4](#) ([section B.4.3](#)).

Le [chapitre D.10](#) couvre une vaste gamme de statistiques relatives au commerce extérieur et à la balance des paiements. Il commence par identifier les principaux domaines politiques pour lesquels ces statistiques sont utilisées et poursuit en fournissant une vue utilisateur des statistiques concernées, y compris une description des différences entre les statistiques du commerce extérieur et celles de la balance des paiements. Le chapitre identifie ensuite les principales sources de données et d'informations méthodologiques, se poursuit en discutant de la façon d'analyser la qualité des statistiques dans ce domaine et conclut par des informations sur la manière de soutenir une intervention dans le domaine des statistiques du commerce.

D.10.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données?

Les statistiques du commerce extérieur et de la balance des paiements présentent toute une gamme d'utilisations, y compris:

- la fourniture d'informations opportunes sur les secteurs commerciaux, tant pour les biens que pour les services, et intéressant les gouvernements, comme les principaux produits d'exportation;
- le soutien de la politique commerciale, y compris les négociations commerciales, le suivi des accords commerciaux et la résolution des conflits commerciaux. C'est une des principales raisons pour lesquelles il convient d'améliorer les données du commerce extérieur dans les pays en développement. Au sein de l'Union européenne, les données du commerce extérieur sont également utilisées dans le cadre des négociations multilatérales et bilatérales concernant la politique commerciale commune, pour la définition et la mise en œuvre des politiques antidumping et pour l'évaluation des progrès du Marché unique;
- le contrôle de la stabilité financière et de la politique monétaire: la balance des paiements mesure le déficit extérieur/l'excédent avec le reste du monde et permet donc de calculer la dette extérieure nette dont le volume et la composition sont étroitement suivis par les autorités monétaires (en général les banques centrales). Si le déficit extérieur est lié au déficit du secteur public, alors la politique budgétaire — les impôts et les dépenses publiques — peut également être affectée par ces mesures;

- le contrôle économique à court terme: les statistiques du commerce et des paiements³³ sont publiées fréquemment (en général sur une base mensuelle pour le commerce et trimestrielle pour les paiements). Elles constituent des indicateurs récents de l'activité économique d'un pays (les autres indicateurs du même type incluent l'IPC, les statistiques financières et les données sur la production). Étant donné, par exemple, qu'une hausse de l'activité économique engendre généralement une augmentation des importations, alors tout changement observé dans les importations (ou dans les paiements pour les biens importés) par rapport à leur croissance tendancielle peut être un indicateur précoce du fait que la croissance économique générale s'est écartée de son évolution récente;
- le contrôle de la politique macro-économique à moyen terme: les volumes des échanges commerciaux et les niveaux des prix (indices des prix à l'importation et à l'exportation) sont utilisés dans les comptes nationaux, le principal instrument d'observation de l'économie dans son ensemble. La contribution à la croissance des exportations nettes est un indicateur politique clé;
- les importateurs et les exportateurs utilisent les statistiques du commerce international pour identifier et quantifier les marchés; ils ont souvent besoin de statistiques très détaillées sur des produits.

D.10.2. Concepts et définitions

Les statistiques couvertes dans la présente section sont définies à la [section 2.6](#) «Commerce international et balance des paiements» de la nouvelle «classification des activités statistiques internationales» de l'UNECE, présentée à la [section B.4.3](#). Ce domaine est défini comme couvrant les statistiques de toutes les transactions transfrontalières enregistrées dans la balance des paiements et inclut:

- le commerce des biens et des services;
- les positions et la dette extérieures;
- les investissements directs étrangers (IDE);
- le commerce des filiales étrangères;
- les droits de douane, l'accès au marché, l'aide extérieure, l'assistance au développement et les flux de ressources vers les pays en développement.

Ce chapitre traite les aspects généraux susmentionnés et n'entre pas dans les détails en ce qui concerne les groupes spécifiques de produits:

- des détails sur les marchandises/services spécifiques figurent dans les chapitres respectifs de la partie D de ce Guide, comme le [chapitre D.15 Statistiques des transports](#) et [D.17 Statistiques de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche](#);

³³ Statistiques sur les transactions transfrontalières enregistrées dans la balance des paiements.

- les échanges entre entreprises multinationales et les activités des filiales étrangères.

Les statistiques du commerce extérieur de marchandises sont fondées sur les flux physiques transfrontaliers de biens, alors que le commerce des services concerne la fourniture de services par les résidents d'un pays à des non-résidents et vice versa.

Pour désigner les statistiques de commerce extérieur, on parle également fréquemment de statistiques du commerce international, de statistiques du commerce de marchandises (biens), de statistiques du commerce avec l'étranger ou simplement de statistiques du commerce extérieur. Quand on utilise ces chiffres, il convient donc de vérifier s'ils incluent ou non le commerce des services car il arrive qu'ils n'incluent que les seules transactions sur les biens.

Historiquement, les statistiques du commerce de marchandises ont toujours été recueillies par les **administrations douanières**, qui enregistrent principalement les importations et les exportations en vue de collecter les droits et taxes. Les statisticiens utilisent aussi ces données douanières en les complétant souvent avec des informations obtenues d'autres sources afin d'obtenir une couverture complète du commerce extérieur. Par conséquent, la publication de statistiques du commerce extérieur de bonne qualité dépend de la qualité de la coordination avec l'administration douanière.

Dans l'Union européenne, les données douanières ne couvrent pas le commerce de biens entre les États membres car les transactions au sein de l'union douanière européenne ne sont plus soumises ni aux droits de douanes ni au contrôle des douanes. D'autres sources doivent alors être utilisées, par exemple les déclarations mensuelles des entreprises. [L'encadré 10.1](#) explique la méthode utilisée par Eurostat pour recueillir les données sur le commerce au sein de l'UE et avec les pays extérieurs à l'UE.

Encadré 10.1: Le système des statistiques du commerce d'Eurostat

Les données relatives aux échanges extra-UE sont collectées à partir d'une copie de la déclaration douanière que les opérateurs doivent obligatoirement remettre aux autorités douanières. Par conséquent, les informations statistiques dépendent en grande partie des pratiques, définitions et politiques douanières, une toute petite partie seulement des données douanières recueillies étant à des fins purement statistiques. Du fait de cette utilisation des procédures douanières, la couverture des opérations commerciales avec les pays extra-UE est quasi exhaustive.

Depuis l'abolition des contrôles douaniers aux frontières entre les États membres, les statistiques du commerce extérieur intra-UE sont collectées directement auprès des opérateurs. Les exigences en matière de déclaration sont plus simples que dans le système extra-UE. Les opérateurs individuels ou effectuant peu d'opérations ne sont pas concernés. Toutefois, toute personne physique ou morale assujettie à la TVA dans un État membre et dont les échanges intra-communautaires dépassent un certain seuil est tenue de transmettre un rapport mensuel de ses opérations intra-communautaires aux autorités statistiques nationales. Les autorités nationales utilisent les données des autorités fiscales pour identifier la population cible et tiennent des répertoires des opérateurs commerciaux.

Les statistiques de commerce extérieur visant à fournir une couverture exhaustive, les transactions suivantes devraient donc en principe être incluses: les opérations non enregistrées par les douanes (comme le commerce d'électricité et de produits transportés par pipeline — gaz et pétrole), le troc, les biens en consignation, les biens en crédit-bail, les marchandises échangées entre entreprises appartenant au même propriétaire, les biens négociés pour le compte des administrations publiques, le commerce de perfectionnement et de réparation. Des enquêtes auprès des entreprises sont généralement utilisées pour recueillir les données dans ces catégories.

Le commerce de services est plus difficile et plus complexe à mesurer que le commerce de biens car il traite de paiements réalisés pour des services fournis par les résidents d'un pays aux résidents d'un autre pays, sans tenir compte du lieu où intervient la transaction. Historiquement, de nombreux pays ont estimé leur commerce extérieur des services en utilisant les données des règlements bancaires, qui montrent la valeur des paiements réalisés dans des monnaies étrangères. Des enquêtes auprès des entreprises ou des individus sont généralement nécessaires pour ventiler les totaux entre les différentes catégories de services.

Les indicateurs nécessaires aux statistiques du commerce sont les suivants:

- flux commerciaux (exportations, importations, réexportations, réimportations);
- partenaire commercial (c'est-à-dire le pays);
- valeur commerciale (en termes monétaires);
- produit;

- quantité en kg (marchandises);
- quantité en unités supplémentaires (marchandises).

La quantité est une donnée importante car elle permet de calculer les valeurs unitaires des exportations et des importations qui sont utilisées dans les comptes nationaux et constituent des indicateurs macroéconomiques à court terme très utiles.

Le compte courant de la **balance des paiements** mesure tous les paiements courants entre un pays et le reste du monde, y compris les paiements pour les biens et les services (la balance commerciale³⁴), la rémunération des facteurs de production (revenu du capital et envois de fonds par les travailleurs à l'étranger) et les transferts internationaux. Le compte de capital couvre les transactions sur actifs d'investissement.

Par conséquent, le compte courant de la balance des paiements couvre une gamme de transactions qui dépasse largement les données des échanges avec l'extérieur. La balance commerciale couvre à peu près les mêmes transactions que les données du commerce extérieur, bien que les différences entre les concepts utilisés (par exemple le changement de propriété des biens par rapport aux flux physiques) impliquent forcément que les deux séries de données ne peuvent pas correspondre exactement. Comme les différences concernent principalement le moment d'enregistrement des transactions, la balance du commerce des biens et les données du commerce extérieur doivent être cohérentes dans le temps, de sorte que les données puissent être comparées sur de longues périodes.

Dans de nombreux pays, les données de la balance des paiements proviennent des documents relatifs aux transferts bancaires internationaux, qui sont normalement complétés par les donneurs d'ordre et collectés par les autorités monétaires, en général les banques centrales. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues par le biais des systèmes de collecte de la taxe sur la valeur ajoutée. D'autres données des autorités monétaires sont également utilisées, par exemple celles concernant les importations et les exportations d'or.

Même les pays développés rencontrent des difficultés dans la compilation des statistiques du commerce de biens. Tel qu'indiqué dans la publication «Cahiers statistiques» de l'OCDE³⁵, «plusieurs problèmes de mesure et de comparabilité demeurent. En particulier, l'importance croissante du phénomène de la mondialisation, conduisant à l'internationalisation de la production et des ventes et à de nouvelles formes de livraisons des biens et services aux clients des différents pays, le progrès des technologies de l'information et des communications et le développement du commerce électronique exigent de nouvelles approches et suscitent de nouveaux enjeux méthodologiques». Avec le développement de la globalisation, les échanges entre les

filiales étrangères et leurs sociétés mères ont souvent lieu à des prix ne reflétant pas ceux du marché. Un ensemble particulier de statistiques, les «Foreign Affiliate Trade Statistics» (FATS) ou «statistiques du commerce des filiales étrangères», a été mis en place pour résoudre ce problème. La compilation de ces statistiques sera probablement un exercice compliqué pour de nombreux pays en développement.

La description du commerce des biens et des services exige une classification. Pour les statistiques du commerce extérieur des biens, la classification recommandée est la version 2007 (la plus récente) du «Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises» (en abrégé «Système harmonisé» ou SH) qui est basé sur la nature des marchandises. Des versions antérieures du Système harmonisé (88, 92, 96 ou 2002) sont toujours utilisées par certains pays. La «Nomenclature combinée» (NC) de l'UE est une version plus détaillée du SH. La «Classification type du commerce international» (CTCI) est une nomenclature alternative qui est basée sur les étapes de production et convient donc mieux à certaines analyses économiques. La version actuelle est la révision 4 (CTCI, Rév. 4) qui a été approuvée en 2006; toutefois, la version précédente est toujours largement utilisée. La «Classification par grandes catégories économiques» (CGCE) est fondée sur la CTCI et sert pour l'analyse économique. Au premier niveau, sa ventilation est la suivante:

1. Produits alimentaires et boissons
2. Approvisionnements industriels non désignés ailleurs
3. Combustibles et lubrifiants
4. Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) et leurs parties, pièces détachées et accessoires
5. Matériel de transport et ses parties, pièces détachées et accessoires
6. Biens de consommation non désignés ailleurs
7. Biens non désignés ailleurs.

Le commerce des services est ventilé en 11 catégories:

- Transports (maritimes, aériens et autres) — passagers, fret et autres
- Voyages – à titre professionnel et personnel
- Services de communication
- Services de bâtiment et travaux publics
- Services d'assurance
- Services financiers
- Services d'informatique et d'information
- Redevance et droits de licence

³⁴ Valeur monétaire des exportations moins les importations de biens et de services.

³⁵ [Commerce de marchandises et de services : Tendances statistiques et problèmes de mesure](#) (novembre 2001, n° 1).

- Autres services aux entreprises — négoce international et autres services liés au commerce; location-exploitation; divers services aux entreprises, spécialisés et techniques
- Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs — services audiovisuels et connexes; autres services relatifs à la culture et aux loisirs
- Services fournis ou reçus par les administrations publiques.

D.10.3. Sources des données et des métadonnées

Les données du commerce extérieur sont publiées aux niveaux national, régional ou international. Les sources de données nationales couvrent les échanges d'un pays avec ses partenaires commerciaux et sont en général publiées par l'INS ou les autorités douanières ou fiscales si la collecte des données relève de leurs attributions. Dans certains pays, c'est par contre le ministère du Commerce qui publie ces données. Les organisations régionales qui gèrent une zone de libre-échange ou une union douanière publient en général des données sur le commerce au sein de la région ainsi que sur le commerce extérieur de la région avec les pays non membres. Dans l'Union européenne, par exemple, la principale source pour les données de commerce extérieur est Eurostat, plutôt que les États membres.

Les organisations internationales publient des données sur le commerce entre toutes les paires possibles de pays. Les bases de données du commerce international sont très vastes, par exemple, la [Base de données sur les statistiques du commerce extérieur de UNSD \(COMTRADE\)](#) contient des informations sur plus d'un milliard de transactions. Il existe aussi des bases de données du commerce international qui cherchent à ajouter de la valeur aux données. Dans les régions en développement, les bases de données non gouvernementales (à but non lucratif ou commercial) peuvent fournir des données qui ne sont pas disponibles sur les sites Internet des gouvernements ou des organisations régionales. La base de données COMTRADE contient des données annuelles détaillées sur le commerce des biens au niveau du 6e chiffre du Système harmonisé (SH) et selon d'autres classifications. De plus, elle fournit les indicateurs suivants au niveau des groupes de produits:

- valeur brute et désaisonnalisée (en monnaie nationale ou en USD),
- indice de valeur unitaire,
- indice de volume,
- taux de croissance de la valeur et de l'indice,
- valeur (en milliards d'euros),

- part d'un pays dans le commerce mondial,
- principaux partenaires commerciaux,
- solde du commerce extérieur.

Une sélection de liens vers des bases de données internationales, régionales et nationales relatives au commerce extérieur figure dans l'encadré «[Pour en savoir plus](#)» ci-dessous.

Certaines bases de données, par exemple COMTRADE, fournissent des données selon le SH, la CTCI et parfois la CGCE. Des tableaux de correspondances peuvent également être utilisés pour convertir un système de classification en un autre ou pour effectuer une mise à jour d'une ancienne version vers la version actuelle. Les sources où trouver les tableaux de correspondances de l'ONU et d'Eurostat sont indiquées dans l'encadré «[Pour en savoir plus](#)» ci-dessous.

Le FMI possède la base de données internationale la plus complète de [statistiques de balance des paiements](#)³⁶. Les autres sources de données sont les banques centrales, la Banque centrale européenne (BCE) étant responsable de la publication des données de la zone euro.

L'ONU est la référence de la plupart des manuels méthodologiques portant sur le commerce des biens et des services. Le FMI est l'autorité responsable des définitions dans le domaine de la balance des paiements. Les [Statistiques de commerce international de marchandises de l'ONU : Concepts et Définitions](#) (SCIM, Rév 2; une Rév 3 est en cours de développement) contiennent les définitions internationales types et des recommandations méthodologiques. Le document associé, le «[Statistiques du commerce international de marchandises - Manuel des statisticiens](#)» explore en détail le cadre conceptuel et institutionnel de la collecte de données, les sources de données, les méthodes de compilation et la diffusion, la réconciliation et l'échange des données. Des métadonnées sur les statistiques du commerce international de marchandises peuvent également être obtenues dans la [Base de données sur les statistiques du commerce extérieur de UNSD \(COMTRADE\)](#). Le [Manuel des statistiques du commerce international des services](#) formule des recommandations internationales types dans le domaine méthodologique, propose une classification du commerce des services et recommande un traitement pour la livraison locale de services via les filiales étrangères. Une présentation par pays du traitement des statistiques du commerce des biens et des services ainsi que de la balance des paiements figure dans les [pages par pays du SGDD / NSDD du FMI](#).

³⁶ La consultation de la base de données de balance des paiements du FMI est payante.

La **base de données Eurostat** donne accès aux statistiques et aux métadonnées du commerce extérieur de l'UE. Elle fournit également des statistiques sur la balance des paiements des pays hors UE provenant de sources internationales: ces informations ne sont accessibles qu'au personnel de la Commission européenne (voir [section B.3.4](#))

D.10.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes

La qualité des statistiques de commerce extérieur dépend de la couverture des données, de la rapidité de publication des chiffres, de leur conformité aux recommandations internationales, en particulier les nomenclatures et classifications, ainsi que de la disponibilité d'indices fondés sur ces données.

Les recommandations sur la couverture des statistiques du commerce extérieur des biens (SCIM, Rév 2, paragraphes 64-68, sur lesquels est basée la majeure partie de ce paragraphe) correspondent au «système du commerce général», qui est suivi par la plupart des pays. Le système du commerce général est utilisé lorsque le territoire statistique d'un pays coïncide avec son territoire économique. Toutefois, quelques pays utilisent toujours le «système du commerce spécial» lorsque leur territoire statistique comporte uniquement une partie de leur territoire économique, par exemple lorsqu'une zone de perfectionnement à l'exportation est exclue du système des déclarations statistiques. Le système du commerce ou «régime du commerce» peut être vérifié sur les pages web du SGDD/NSDD du FMI (voir [section B.2.4](#)) qui cite notamment l'**Égypte** comme exemple d'un pays utilisant le système du commerce spécial³⁷.

D'autres questions relatives à la disponibilité des statistiques et à leur conformité aux conventions internationales peuvent être analysées relativement facilement. Une question centrale est de savoir si les données publiées sont conformes à un système de classification (ou à une nomenclature) récent(e), par exemple le Système harmonisé mentionné plus haut. Les publications doivent couvrir l'ensemble des échanges et pas simplement une liste des «vingt premiers» produits exportés et importés. Les sources de données doivent couvrir toutes les transactions. Un exemple intéressant est celui des données publiées en ligne par le Sénégal (voir lien dans l'encadré «**Pour en savoir plus**» ci-dessous): comme les données sont recueillies dans le cadre des procédures douanières, les données d'importation – qui sont vérifiées par les services douaniers – sont souvent plus exhaustives que les données d'exportation, qui ne font elles l'objet d'aucun contrôle. Les données d'exportation relatives aux produits de base doivent par conséquent pouvoir être comparées à toutes les données de production disponibles. De nombreux pays en développement ont souvent des difficultés à collecter systématiquement des données de quantité (poids ou «unités

supplémentaires») car leur déclaration n'est pas obligatoire à des fins tarifaires. Par conséquent, il convient de vérifier la disponibilité de ces informations dans les publications statistiques détaillées.

Il est possible que certaines transactions soient omises ou mal enregistrées dans les statistiques. Afin d'identifier ces problèmes, il faut s'intéresser aux **asymétries** entre les statistiques d'un pays (ou groupe de pays) et ses partenaires commerciaux; les statistiques d'exportation d'un pays correspondent rarement aux données d'importation du pays partenaire³⁸. Le commerce d'un pays ou d'un groupe de pays avec l'UE peut faire l'objet d'une étude de «**réconciliation**» ou étude «miroir». Une telle étude miroir vise à identifier les principales divergences entre les deux ensembles de données et leur(s) origine(s). Elle devrait également proposer des mesures pour réduire ou éliminer ces problèmes. Un exemple de mandat pour une telle étude miroir est donné dans l'**encadré 10.3**. Cet exemple est fondé sur ceux qui ont été utilisés pour comparer les statistiques des échanges entre l'UE et le **COMESA** et entre les États membres du COMESA.

³⁷ Situation en novembre 2008.

³⁸ Même après prise en compte des coûts du fret et de l'assurance, les exportations sont en général évaluées fob (franco à bord) et les importations cif (coût, assurance, fret).

Encadré 10.2: Exemple de mandat pour une étude de réconciliation des données

En théorie, les données sur les exportations d'un pays doivent correspondre exactement aux données sur les importations de ses partenaires commerciaux. En pratique, on observe souvent des divergences entre les deux séries. Les études de réconciliation des statistiques de commerce extérieur constituent en fait un processus systématique d'identification et d'évaluation des causes de divergence entre les flux commerciaux déclarés par deux pays ou régions. Pour y parvenir, une analyse des définitions et concepts utilisés doit d'abord être menée.

L'objectif à court terme d'un exercice de réconciliation est d'expliquer et d'évaluer les causes des divergences entre les statistiques du commerce extérieur et donc d'obtenir des ensembles de données de meilleure qualité et acceptés réciproquement. Les objectifs à plus long terme peuvent inclure l'harmonisation du cadre conceptuel de deux ensembles de statistiques, pouvant mener à l'adoption de nouvelles procédures pour la compilation des données.

Structure de la mission

- Le consultant principal aura préalablement entrepris une étude de réconciliation.
- Un nombre sélectionné de statisticiens nationaux basés dans les instituts nationaux de statistique COMESA et auprès des autorités douanières feront partie des équipes d'études nationales. L'objectif est de rassembler des statisticiens spécialisés en commerce extérieur en vue de la réalisation des exercices de réconciliation.
- Le consultant principal expliquera la méthodologie aux statisticiens des États membres du COMESA sélectionnés et analysera les données 2005 fournies par les États membres au COMESA. Une analyse des résultats sera menée par les statisticiens nationaux.
- Le chef d'équipe guidera les statisticiens nationaux quant aux aspects méthodologiques et aux ajustements proposés pour l'ensemble de données 2005.

Rôles des membres de l'équipe

- Le consultant principal définira le plan de travail pour la seconde phase de réconciliation entre les données de l'UE et les données des États membres sélectionnés du COMESA. Toutes les données seront partagées avec les statisticiens nationaux dans les États membres sélectionnés du COMESA pour une analyse approfondie.
- Les statisticiens des États membres du COMESA agiront en tant que membres d'équipe pour les données en rapport avec leur pays spécifique. Les questions soulevées par le consultant principal et en rapport avec les données du pays spécifique seront traitées par lui-même. Si des aspects méthodologiques décrits par le consultant principal n'ont pas été intégralement expliqués à un statisticien d'un État membre de manière satisfaisante, le statisticien en question doit en parler au consultant principal et au secrétariat du COMESA.
- Le secrétariat du COMESA assurera la coordination entre le consultant principal et les membres de l'équipe de l'État membre et analysera le rapport.
- EUROSTAT jouera un rôle consultatif y compris l'analyse du rapport final.

Activités

- Revoir les analyses des statistiques miroirs précédemment réalisées pour le COMESA.
- Entreprendre une étude de statistiques miroirs UE-COMESA pour les données 2005.
- Comparer les conclusions de l'étude préalable qui utilisaient les données d'avant 2005 avec les résultats basés sur les données 2005.
- Analyser les résultats 2005 par les statisticiens des États membres du COMESA, le secrétariat du COMESA, Eurostat.
- Concevoir un format de réconciliation avec une méthodologie clairement définie et une structure d'analyse.
- Analyser les divergences trouvées par le consultant principal et soutenues par les consultants nationaux.
- Finaliser les recommandations concrètes du rapport pour les domaines d'amélioration.
- Présenter le rapport par les consultants nationaux lors d'ateliers avec les parties prenantes traitant des négociations commerciales et de l'analyse de la politique commerciale.

Le point de départ est un examen «de haut en bas» de la crédibilité des données dans le but d'identifier les incohérences dans les données récentes, en particulier les variations d'une année sur l'autre qui sont difficiles à expliquer. Le résultat se traduit par une liste des secteurs et/ou des partenaires commerciaux pour lesquels des questions se posent concernant la qualité des données. La procédure doit ensuite être répétée à des niveaux de ventilation de plus en plus détaillés. La mise en graphique des principaux changements peut aider à identifier certains problèmes comme, par exemple, des erreurs dans le moment d'enregistrement des opérations ou dans le classement des biens.

Pour la plupart des pays, il est possible de trouver des informations sur la qualité tant pour le [commerce extérieur](#) que pour les [statistiques de la balance des paiements](#) sur le site Internet du «Système général de diffusion des données du FMI» (SGDD – voir [section B.2.4.1.3](#)). Les pays souscrivant à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI (voir également [section B.2.4.1.3](#)) disposent également des rapports du Fonds indiquant dans quelle mesure ils répondent aux principales exigences de qualité applicables aux [données de commerce extérieur](#) et aux [statistiques de la balance des paiements](#). Toutefois, peu de pays à faible revenu adhèrent à la NSDD. Les normes de qualité des données internationales sont disponibles sur le site Internet du Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) du FMI, présenté à la [section C.5.1](#), et sur les pages apparentées. Les règles spécifiques de qualité du CEQD couvrent les statistiques de la balance des paiements. Les règles générales du CEQD s'appliquent aux statistiques du commerce extérieur. Les liens utiles sont indiqués plus loin dans l'encadré «[Pour en savoir plus](#)».

Eurostat publie tous les ans un [Quality report on International Trade Statistics \(rapport sur la qualité des statistiques du commerce international\)](#), lequel fournit une analyse détaillée de la qualité des statistiques des États membres de l'UE dans ce domaine. En général, les sources d'erreurs les plus significatives constatées lors de la compilation des statistiques du commerce extérieur sont les suivantes:

- expéditions sans les documents requis,
- marchandises en transit,
- sous-estimation des transactions de faible valeur,
- retard d'archivage,
- erreurs de déclaration,
- erreurs de saisie des données.

Si une évaluation de la qualité des statistiques du commerce extérieur débute avec une analyse telle que celle décrite ci-avant, elle doit avoir la couverture élargie du [CEQD](#) ou d'un autre cadre d'évaluation. Le cadre institutionnel, en particulier, requiert une étroite attention: la responsabilité de

la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques est-elle clairement définie à toutes les étapes du processus?

La collecte de données et les questions de transmission doivent également être considérées dans l'évaluation. Cela concerne, par exemple, les déclarations statistiques effectuées aux postes douaniers éloignés et la possibilité de les estimer, les transactions non enregistrées à certaines frontières «poreuses» et/ou le mauvais enregistrement de déclarations douanières dû à un manque de connaissances ou à la corruption.

L'évaluation doit également porter sur la capacité de l'INS à analyser les données, ses systèmes informatiques, son personnel et les moyens de diffusion des statistiques produites. Pour plus d'informations sur l'amélioration de la capacité des systèmes statistiques et des INS, voir le [chapitre C.6.2](#).

D.10.5. Comment améliorer ces statistiques?

Cette sous-section se concentre sur les actions statistiques susceptibles d'améliorer les statistiques de commerce extérieur. Toute intervention dans ce domaine a pour objectif de garantir la disponibilité de données comparables, exactes, exhaustives et publiées dans les délais. L'assistance fournie doit aborder toutes les étapes de la chaîne de collecte et de traitement des données, depuis la collecte aux postes douaniers ou lors des enquêtes jusqu'à la publication des statistiques.

En général, plusieurs institutions sont impliquées dans la production des statistiques du commerce des biens, généralement des autorités douanières et statistiques qui n'auront peut-être pas beaucoup d'expérience du travail en commun. Un problème souvent rencontré concerne le remplissage incorrect de déclarations en douane dans une situation où les données concernées ne présentent aucun intérêt du point de vue douanier (par exemple enregistrement des exportations et des quantités — poids ou unités supplémentaires). Dans un tel cas, les autorités douanières/fiscales doivent être impliquées dans la planification et dans la mise en œuvre de toute intervention. Une coordination efficace entre les autorités douanières et les INS est nécessaire pour:

- le partage de données (y compris le cadre juridique);
- la garantie que les formulaires de déclaration douanière tiennent compte des besoins statistiques;
- les systèmes d'information et de communication;
- la supervision des actions des douaniers et leur formation;
- l'analyse des données.

Un accord de niveau de service formel ou un protocole d'entente entre les organisations impliquées est souvent nécessaire pour faire coïncider les intérêts des deux services. Les actions de mise en œuvre possibles incluent la formation

des douaniers ainsi que des transitaires qui s'occupent de remplir les déclarations en douane.

Les interventions dans les statistiques du commerce extérieur sont généralement développées sous forme de projets régionaux; dans ce cas, elles participent au soutien à l'intégration régionale, par exemple dans le cadre des accords sur le commerce extérieur. Une communauté économique régionale est alors souvent désignée comme point central, responsable au minimum de la compilation et de la publication de statistiques régionales du commerce extérieur. Cette responsabilité initiale peut être étendue pour couvrir la formation aux logiciels utilisés et aux statistiques du commerce extérieur en général, ainsi que la dispense d'une assistance technique à ses membres, notamment pour l'installation et la maintenance des logiciels. La publication de statistiques régionales du commerce extérieur en ligne par la communauté économique régionale requiert une base de données statistiques et mène directement à la publication en ligne d'autres statistiques économiques régionales. Un exemple du fonctionnement de ce processus est celui de la [COMESA](#) en Afrique de l'Est et du Sud.

Les systèmes informatiques utilisés pour les opérations douanières et la compilation des statistiques du commerce extérieur représentent un aspect important des projets menés dans ces domaines, un certain nombre de systèmes alternatifs étant disponibles pour les deux processus. Deux aspects sont particulièrement importants: la compatibilité du système et le lien entre les systèmes et les sources de conseils spécifiques. Le soutien de la Commission européenne ne se limite pas à un quelconque logiciel spécifique.

Un logiciel de traitement des opérations douanières très répandu est [SYDONIA](#), dont la version actuelle se nomme «AsycudaWorld». C'est un système lancé et soutenu par la CNUCED, bien que certains pays en développement choisissent d'autres logiciels douaniers et d'autres sources d'expertise technique. Le choix du logiciel dépend souvent des systèmes utilisés par les principaux partenaires commerciaux.

Il existe un progiciel, mis au point par Eurostat, pour la compilation des statistiques du commerce extérieur dans les pays en développement, [Eurotrace](#). Ce logiciel a déjà été installé et est/sera utilisé dans près de 50 pays des Balkans occidentaux, d'Afrique occidentale, australe et orientale ainsi que dans les Caraïbes. Les fonctions d'Eurotrace sont les suivantes:

- importer, valider et gérer les données nécessaires à l'établissement des statistiques du commerce extérieur, en particulier les données douanières (à partir de SYDONIA ou d'autres systèmes douaniers);
- traiter ces données en réalisant des contrôles qualité et en veillant à ce qu'elles respectent les normes internationales;

- définir et charger des données pour la constitution d'ensembles agrégés prêts à être diffusés

La priorité qui est discutée actuellement (juin 2009) est de faire migrer progressivement l'application Eurotrace vers un logiciel libre (OSS). Cette étape ira probablement de pair avec un rôle accru pour le groupe des utilisateurs, lequel est appelé à jouer un rôle majeur dans la mise en place de la future stratégie. Eurostat est actuellement responsable de la maintenance et du développement d'Eurotrace, bien que cette tâche pourrait également être assurée par le groupe des utilisateurs. De plus amples informations sur [Eurotrace se trouvent sur le site Internet de CIRCABC](#). L'inscription préalable est nécessaire pour participer au groupe des utilisateurs.

L'[encadré 10.3](#) propose un cahier des charges indicatif standard pour l'installation d'Eurotrace et la dispense d'une formation ad hoc. L'accent devrait être mis sur la couverture des autorités douanières. L'[encadré 10.4](#) résume les statistiques du commerce extérieur et les programmes de formation Eurotrace fournis par Eurostat pour les communautés économiques régionales et leurs États membres. Une formation supplémentaire est assurée sur une base régionale.

Il convient d'insister de nouveau sur le fait que toute intervention doit être considérée comme un projet de développement des statistiques du commerce extérieur et non pas comme un projet d'installation d'un logiciel. L'objectif final est bien la publication de statistiques de qualité.

Encadré 10.3: Étude de cas: Cahier des charges pour l'installation du logiciel Eurotrace et la dispense d'une formation adaptée

Description générale des fonctions statistiques:

Eurotrace est une suite logicielle comportant des produits pouvant fonctionner seul ou indépendamment les uns des autres. Elle est distribuée gratuitement par Eurostat dans le cadre de la coopération statistique avec les pays tiers. Eurotrace et Comext Stand alone utilisent tous deux les produits Microsoft Visual Studio (Visual Basic et Visual C++), les normes API et les technologies orientées Microsoft.

Le package comporte les éléments suivants:

- DBMS: outils pour la définition, l'incorporation, la validation et la gestion de tous les types de bases de données externes du commerce extérieur utilisant des données douanières (ou d'autres sources d'informations);
- Editor: outil pour la collecte, le traitement et la validation de tous les types de données en temps réel. Il est principalement utilisé pour le traitement des déclarations en douane;
- COMEXT: navigateur multidimensionnel qui incorpore des fonctions avancées comme le calcul des totaux, la définition de formules complexes et une grande variété de formats d'exportation.

Mission n° 1

Cette mission est facultative et peut être remplacée par un questionnaire standard.

Objectif: définir les étapes de l'installation du produit et évaluer les équipements et les formations nécessaires.

- 1er jour: présenter le produit à l'équipe qui compile les statistiques du commerce extérieur.
- 2e/3e jours: vérifier les sources et les nomenclatures normalement utilisées par l'équipe de statisticiens du commerce extérieur; vérifier le matériel disponible et identifier les besoins.
- 4e jour: contacter les Douanes et les autres fournisseurs de données sur le commerce extérieur.
- 5e jour: établir le calendrier de travail pour l'installation du logiciel avec l'équipe nationale; produire un rapport préliminaire.

Résultats et produits à fournir:

- Rapport de mission.
- Questionnaire de pré-installation standard.

Mission n° 2

Objectif: assurer la formation des utilisateurs et obtenir la liste complète des tâches qui pourra être utilisée pour la production de données validées sur le commerce extérieur.

1re semaine: Installer et définir la base de données

- rencontrer le responsable de l'équipe statistique. L'objectif est de valider les procédures et les données qui en découlent;
- rencontrer le spécialiste informatique responsable des bases de données. L'objectif est de valider la structure des informations et la répartition des tâches liées à l'administration du logiciel;
- adapter le domaine préalablement préparé aux exigences du pays et procéder à l'installation: 3 jours;
- assurer les cours de formation pour les administrateurs: 2 jours/max. 4 personnes, en utilisant la liste des tâches validée.

2e semaine: Formation

- cours de formation pour les concepteurs: 2 jours/max. 4 personnes: création et installation de la procédure de traitement (domaine, dictionnaire, ensemble de données, validation, dérivation, etc.) Le cours de formation souligne le paramétrage d'Eurotrace conformément aux exigences pratiques des utilisateurs, en fonction de leurs connaissances en informatique et en gestion de base de données;
- cours de formation pour les utilisateurs: 3 jours/max. 10 personnes: utilisation normale du logiciel (modification de données, importation, exportation, navigateur).

Résultats et produits à fournir:

- Rapport standard (liste de contrôle d'installation).
- Programme de travail spécifique en vue de préparer la mission finale.

Mission n° 3

Objectif: vérifier que le logiciel installé fonctionne correctement en fournissant tout support supplémentaire requis et finaliser l'ensemble de données initial sur Comext Stand alone (élaboration d'un CD).

- 1er jour: vérifier le fonctionnement d'Eurotrace et évaluer la connaissance qu'ont les utilisateurs du logiciel afin de dispenser les conseils nécessaires ou identifier un éventuel besoin de formation supplémentaire;
- 2^e jour: évaluer comment Eurotrace est utilisé en examinant la quantité de données transférées, les sources des demandes de données et le type et le nombre de demandes adressées à l'unité statistique;
- 3^e jour: évaluer la qualité des données et, lorsque cela est nécessaire, encourager les responsables locaux à procéder à des évaluations de la qualité plus rigoureuses;
- 4e et 5e jours: aider les services à développer un CD Comext.

Résultats et produits à fournir:

- rapport standard quand l'installation est terminée;
- CD Comext se concentrant sur l'année pour laquelle les dernières données sont disponibles.

Configuration (minimale) du logiciel et du matériel

- Windows XP (y compris serveur); MS Office PRO; antivirus, compression, archivage, etc.

Un serveur/un à quatre postes de travail, chacun avec:

- processeur 1GHz; 512MB RAM; disque dur 160Go; DVD RW; Internet (ADSL si nécessaire);
- réseau ARJ45+Hub nécessaire, système d'alimentation sans coupure, climatisation (si essentielle).

Ce que les utilisateurs doivent savoir

- Connaissance de l'environnement Windows et MS Office.

Équipe statistique:

- savoir comment produire des statistiques du commerce extérieurs sur la base de données douanières;
- maîtriser toutes les méthodes spécifiques utilisées lors du traitement des données dans le pays;
- être capable de sélectionner la méthode de mise en œuvre en fonction des critères de coût, d'efficacité et de qualité.

Équipe informatique:

- connaissance de la base de données (au moins connaissance théorique);
- connaissance de MS Access est un avantage;
- connaissance de SQL (sur tous les SGBD) pour la partie conception.

Profil des experts pour les missions

- Connaissance du français et/ou de l'anglais.
- Une expérience dans la coopération statistique avec les pays ACP, ALA ou MED est fortement souhaitée.
- Une expérience dans la présentation de séminaires de formation et de cours théoriques ou pratiques est un avantage

Le(s) expert(s) statistique(s) doivent avoir un diplôme en économie, statistique, économétrie ou une matière apparentée. Expérience requise:

- minimum 5 années de travail dans le domaine des statistiques publiques.
- minimum 2 années de travail dans le domaine des statistiques du commerce extérieur.
- connaissance des systèmes d'information pour la compilation des données sur le commerce extérieur: «User Guide» d'Eurostat, «Statistiques du commerce international des marchandises: Concepts et définitions» de l'ONU.

Le(s) expert(s) informatique(s) doivent avoir un diplôme en informatique. Expérience requise:

- expérience dans l'installation et la définition du domaine Eurotrace et de la formation sur site;
- connaissance de la gestion de Windows et des réseaux pour le paramétrage sur site;
- connaissance parfaite du logiciel Windows Eurotrace et des systèmes de gestion des bases de données sur le commerce extérieur.

Documentation et formation pour les installateurs

- Manuel de formation pour les utilisateurs; manuel de formation pour les formateurs.
- «User Guide» (Guide de l'utilisateur); manuel méthodologique; documentation technique.
- Formation standard.

Encadré 10.4: Formations aux statistiques du commerce extérieur et au logiciel Eurotrace assurées par la Commission européenne

Des cours de formation aux concepts internationaux et au logiciel Eurotrace ont été mis en place par Eurostat. Les objectifs spécifiques de ces petits cours sont les suivants:

- dispenser les connaissances de base relatives aux procédures de collecte des données et au traitement des statistiques de commerce extérieur;
- former les statisticiens du commerce extérieur et les experts informatiques des instituts nationaux de statistique à l'utilisation et à la gestion (configuration) de la version actuelle du logiciel Eurotrace;
- permettre une interprétation efficace des statistiques du commerce extérieur publiées;
- former les participants pour en faire des formateurs sur les sources, les méthodes et le traitement des données à l'aide du logiciel Eurotrace;
- discuter de l'avenir de l'harmonisation des statistiques du commerce extérieur dans la région.

Les cours se concentrent sur les questions suivantes:

- objectifs et utilisations des statistiques du commerce extérieur;
- concepts et définitions de base du commerce des biens;
- classifications utilisées pour les statistiques du commerce extérieur;
- sources et méthodes pour les statistiques de commerce extérieur;
- méthodologie du commerce transfrontalier informel;
- estimation des données du commerce extérieur manquantes et méthodes d'ajustement;
- systèmes informatiques pour les statistiques de commerce extérieur;
- assurance qualité pour les statistiques de commerce extérieur;
- résultats principaux pour les statistiques de commerce extérieur;
- méthodes de diffusion des statistiques du commerce extérieur;
- comment former les autres aux sources, aux méthodes et à l'utilisation du logiciel Eurotrace pour les statistiques de commerce extérieur.

Pour en savoir plus

Sources de données mondiales

[base de données sur les statistiques du commerce extérieur de UNSD \(COMTRADE\)](#)

[Direction des statistiques commerciales du FMI](#) – base de données (exige une souscription)

[Statistiques de la Balance des paiements du FMI](#) – base de données (exige une souscription)

Sources de données régionales et nationales sélectionnées pour les statistiques du commerce extérieur

[Statistiques commerciales d'Eurostat](#) – également une source de métadonnées

[Banque centrale européenne](#) – Statistiques de la balance des paiements de la zone euro

Afrique:

[COMSTAT](#) – base de données statistique de la région COMESA

[Base de données du commerce de la SADC](#)

[UEMOA](#) – données récapitulatives uniquement

[ECOWAS](#) – voir la page des «Publications»

[Sénégal](#)

Amériques:

[CARICOM](#)

[ECLAC / CEPAL](#)

[US Census Bureau \(Bureau de recensement américain\)](#)

Asie:

[ANASE](#)

[Ministère du Commerce chinois](#)

[IndiaStat](#)

[Bureau fédéral Pakistanais des statistiques](#)

Métadonnées

[La page des publications commerciales de l'ONU](#) inclut:

Statistiques sur le commerce international des marchandises: Concepts et définitions – recommandations globales pour les statistiques de commerce extérieur

[Manuel des statistiques du commerce international des services](#) - ce lien indique la description du FMI

[Manuel de la balance des paiements du FMI](#) (6e édition)

[pages Internet du SGDD / la NSDD du FMI](#) – exposent la méthodologie nationale du commerce et des paiements

[Page Internet du CEQD du FMI](#)

Répertoires des classifications/nomenclatures:

[Serveur de métadonnées RAMON d'Eurostat](#)

[Registre des classifications de l'ONU](#)

Systèmes logiciels

[SYDONIA \(SYstème DOuNier Automatisé\)](#)

[Eurotrace](#)

**Comptes nationaux, comptes
économiques et l'économie
non observée**

D.11

D.11. Comptes nationaux, comptes économiques et l'économie non observée

Le chapitre en bref

Le présent chapitre a pour thème principal les comptes nationaux; il traite à ce titre de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993) et du passage au Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008).

Les définitions du produit intérieur brut (PIB) et du revenu national brut (RNB) y sont également données. Le chapitre fournit un bref aperçu des comptes des secteurs institutionnels, des tableaux des ressources et des emplois et des tableaux entrées-sorties, etc. Il offre par ailleurs un aperçu des données statistiques nécessaires pour établir les comptes nationaux à prix courants et prix constants.

Le suivi de l'économie d'un pays requiert des données des comptes nationaux sur la structure et l'évolution de la conjoncture de nature fiable et actualisée. Il faut également pouvoir comparer les données des comptes nationaux à celles d'autres pays de la même région et d'autres pays ACP. Ces données doivent aussi respecter les recommandations internationales figurant dans le SCN 1993 et le SCN 2008.

L'économie non observée et les limites du concept de production sont abordées; une distinction est établie entre ce que le concept de production des comptes nationaux doit renfermer et ce qu'il doit exclure.

D.11.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données

Aujourd'hui, les comptes nationaux sont au cœur d'un système moderne de statistiques économiques. Ils constituent le principal instrument d'observation de l'économie dans son ensemble, de la croissance économique et de la politique macroéconomique, ainsi qu'un indicateur politique essentiel.

Les organisations internationales, les analystes et les décideurs politiques accordent une grande importance à l'évolution du PIB ainsi qu'à d'autres variables des comptes nationaux comme la consommation finale, les dépenses en capital, l'épargne, etc.

En plus des chiffres des comptes nationaux annuels, certains pays en développement disposent par ailleurs de données trimestrielles.

Les chiffres des comptes nationaux dépendent très fortement de la qualité du système statistique utilisé dans un pays donné. Lors de l'établissement de comparaisons internationales, il convient de garder à l'esprit que la qualité des comptes nationaux n'est pas identique d'un pays à l'autre.

Encadré 11.1: Versions historiques et versions en vigueur du Système de comptabilité nationale (SCN) et du Système européen des comptes (SEC)

Le Système de comptabilité nationale (SCN) et le Système européen des comptes (SEC) visent tous deux à fournir un cadre conceptuel comptable exhaustif permettant d'établir des statistiques macroéconomiques et de rendre compte de celles-ci pour analyser et évaluer les résultats d'une économie.

Le **1953 SNA (SCN 1953)** a été publié sous l'égide de la Commission de statistique des Nations unies (UNSC). Il consistait en un ensemble de six comptes standard et un ensemble de douze tableaux standard présentant des classifications détaillées et de remplacement des flux de l'économie.

Le **1968 SNA (SCN 1968)** (Le Livre bleu) a considérablement élargi la portée des comptes nationaux en ajoutant des tableaux des ressources et des emplois, des tableaux entrées-sorties et des comptes et des bilans complets des secteurs institutionnels. Il accordait aussi une attention renforcée aux estimations à prix constants. Le SCN 1968 a permis de réaliser des efforts globaux pour rapprocher le SCN et la Comptabilité du produit matériel (CPM), en usage dans les économies planifiées.

Le **1993 SNA (SCN 1993)** a constitué une avancée majeure en matière de comptabilité nationale; il représente l'aboutissement de l'harmonisation plus réussie du SCN et des normes internationales en matière de statistiques que lors des versions précédentes. Le SCN 1993 a été signé conjointement par les Nations unies, le Fonds monétaire international, l'OCDE, la Banque mondiale et la Commission européenne.

Le **SEC 1995** est compatible avec le SCN 1993 tout en comportant toutefois des données supplémentaires. Les États membres de l'UE ont été contraints de mettre en œuvre le SEC 1995.

Lors du **2008 SNA (SCN 2008)**, la Commission de statistique des Nations unies a demandé une actualisation du SCN 1993 arrêté en 2003 afin d'aligner le SCN sur la nouvelle conjoncture économique, les progrès réalisés en matière de recherches méthodologiques et les besoins des utilisateurs. Le SCN 2008 a été élaboré par le **Groupe de travail intersecrétariat sur la comptabilité nationale (ISWGNA)** dont font partie le FMI, l'OCDE, la Division de statistique des Nations unies et des commissions régionales des Nations unies, la Banque mondiale et Eurostat. Le SCN 2008 est le fruit d'une publication conjointe par ces cinq organisations.

Le **SEC 2010** est compatible avec le SCN 2008 et s'accompagnera d'un nouveau programme de transmission SCN dont l'objectif sera de fournir la base législative permettant aux États membres de l'UE de transmettre à Eurostat les données des comptes nationaux à partir de 2014.

Le SCN 1993 et le SCN 2008 visent tous deux à harmoniser le Système de comptabilité nationale et les autres systèmes de statistiques s'y rapportant comme les statistiques de la balance des paiements du FMI, les statistiques sur les finances publiques du FMI et les Comptes des statistiques bancaires du FMI.

Encadré 11.2: Recommandations de Luxembourg sur la mise en œuvre et la diffusion, au niveau mondial, du Système de comptabilité nationale

Suite à la demande formulée par la [Commission de statistique des Nations unies](#), Eurostat et la Division de statistique des Nations unies ont tenu en 2008 une conférence de haut niveau sur «[la divulgation des standards internationaux et la coordination dans le domaine des comptes nationaux, pour une croissance durable et le développement](#)». La conférence a adopté les «[Recommandations de Luxembourg sur la mise en œuvre et la divulgation globale du Système des Comptes Nationaux](#)». Les Recommandations de Luxembourg exposent les principes et les recommandations qui guideront la mise en œuvre et la divulgation globale du programme du SCN dans les pays en développement lors des prochaines années.

Les Recommandations de Luxembourg sont regroupées en fonction des trois principes distincts de la stratégie '[Managing for Development Results](#)' («[Gérer pour obtenir des résultats de développement](#)») (voir la [section B.1.3.2](#)):

(a) le principe de la planification stratégique – intégration de la planification stratégique pour le développement des comptes nationaux et des statistiques de base apparentées aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux

Des bonnes pratiques sont déjà disponibles sur la manière d'élaborer des cadres de planification stratégique pour le développement des statistiques. Le [Guide pour l'élaboration d'une Stratégie nationale de développement de la statistique \(SNDS\)](#) de PARIS21 en est un exemple (voir la [section C.6.1](#)). Les [United Nations Development Assistance Frameworks \(UNDAFs\) \(Plans-cadres des Nations unies pour l'Aide au Développement \(PNUAD\)\)](#), le [General Data Dissemination System \(GDDS\) \(Système général de diffusion des données \(SGDD\)\)](#) ainsi que les [Stratégies d'aide-pays \(DSP\)](#) de la Banque mondiale et les [Documents de stratégie de réduction de la pauvreté \(DSRP\)](#) de la Banque mondiale et du FMI sont d'autres exemples de cadres de planification stratégique.

1^{er} recommandation – cadres de planification stratégique

Un cadre de planification stratégique concernant les capacités statistiques nationales en matière de comptabilité nationale et d'autres statistiques économiques doit être formulé. Il doit être intégré avec la balance des paiements, les statistiques des finances publiques, les comptes et statistiques de l'environnement, etc. Le cadre doit s'inscrire dans la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS), être régulièrement mis à jour et être conforme au SGDD et à d'autres cadres de référence du pays. Les stratégies nationales, régionales et internationales sur les statistiques économiques doivent être synchronisées et des actions définies sur la base d'informations découlant de cadres de planification stratégique et d'autres dispositifs. Des efforts supplémentaires doivent être mis en œuvre selon différents cadres de référence (à l'instar du [Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique \(CSRR\)](#) et du [ECLAC's Strategic Plan 2005-2015 \(Plan stratégique 2005-2015 de la CEPALC\)](#)).

(b) le principe de la coordination, du suivi et de la communication des résultats – coordination de la programmation, du suivi et de la communication des résultats concernant le renforcement de l'infrastructure statistique relative aux statistiques économiques

2^e recommandation – coordination, suivi et communication des résultats

Les Commissions régionales, en collaboration avec d'autres partenaires régionaux, jouent un rôle essentiel dans la coordination, le suivi, la communication des résultats et la gestion des dispositifs existants de coordination. Le but poursuivi à cet égard est de rendre les programmes de coopération technique plus efficaces et les harmoniser avec les engagements nationaux pris en faveur du développement des statistiques officielles. Les groupes de donateurs nationaux en matière de statistiques doivent jouer un rôle pour améliorer la coordination, le suivi et la communication des résultats concernant le renforcement des capacités statistiques. Les instituts nationaux de la statistique (INS) ou d'autres coordinateurs validés doivent coordonner le système statistique national pour plus d'efficacité. La coopération Sud-Sud doit être renforcée.

3^e recommandation – gouvernance mondiale

Il doit être créé une structure de gouvernance mondiale pour élaborer des procédures de coordination, de suivi et de communication des résultats en évitant les doubles emplois, ainsi que pour évaluer l'efficacité du programme de mise en œuvre lui-même et les progrès des régions/pays par rapport à des critères de référence définis. Cette structure pourrait éventuellement être inspirée de celle de la dernière édition du [International Comparison Program \(ICP\) \(Programme de comparaison internationale \(PCI\)\)](#). Des structures modulaires doivent être approuvées et il doit être fait usage de classifications pour les programmes nationaux, régionaux et internationaux sur les capacités statistiques, y compris les évaluations qualitatives.

(c) le principe d'amélioration du système statistique – améliorer le système statistique national, régional et international

4^e recommandation – renforcement des capacités statistiques nationales

Le renforcement des capacités statistiques des pays pour la comptabilité nationale et des statistiques économiques s'y rapportant doit être réalisé par un programme unifié de mise en œuvre. Celui-ci comprend le développement de l'infrastructure statistique, des activités durables des donateurs, l'assistance technique, la formation et l'utilisation d'outils logiciels communs tels que [SDMX \(EN\)](#), [ERETES](#), etc. Des modules communs de formation sur la comptabilité nationale et les statistiques s'y rapportant, comprenant notamment l'apprentissage à distance, doivent être élaborés. L'encouragement de l'utilisation des données de la comptabilité nationale et l'adaptation de celles-ci doivent servir de base aux cadres de planification stratégique.

5^e recommandation – plateforme de connaissances sur le SCN: statistiques, technologies de l'information et gestion

Une plateforme de connaissances sur le SCN doit être créée sur les normes statistiques, les programmes de formation et les meilleures pratiques, les outils des technologies de l'information et la gestion des systèmes statistiques nationaux. Un réseau international de la statistique économique doit être constitué au moyen de «centres de compétences» agréés.

Les résultats escomptés de la mise en œuvre des Recommandations de Luxembourg sont une amélioration des capacités statistiques nationales pour les pays en développement, notamment une meilleure qualité des statistiques, un meilleur respect des concepts, une harmonisation et une comparabilité accrue des statistiques, un renforcement de la coordination, du suivi et de la communication des résultats entre donateurs et pays bénéficiaires et un recours intensifié et plus approprié à la comptabilité nationale pour l'élaboration des politiques.

Les Recommandations de Luxembourg doivent aussi aboutir à une mise en œuvre et la diffusion, au plan mondial, du SCN élaboré conjointement par l'ISWGNA et les partenaires régionaux et nationaux et adopté par la Commission de statistique des Nations unies en 2009. Par ailleurs, les commissions régionales, conjointement avec des partenaires régionaux et nationaux, ont formulé des programmes de mise en œuvre et de diffusion régionaux du SCN.

D.11.2. Mise en œuvre du Système de comptabilité nationale

D.11.2.1. Jalons de la mise en œuvre du SCN 1993

Les cadres du SCN et du SEC comportent chacun deux grands groupes de comptes:

- les comptes des secteurs institutionnels, voir la [section D.11.3.2](#);
- les tableaux des ressources et des emplois comprenant les comptes des biens et des services, voir la [section D.11.3.3](#).

À la demande de la Commission de statistique des Nations unies, six jalons ont été formulés par le [Inter-Secretariat Working Group on National Accounts \(Groupe de travail intersecrétariat sur la comptabilité nationale\) \(ISWGNA\)](#) pour la mise en œuvre du SCN 1993.

Selon ces recommandations, les jalons doivent être comme suit:

Jalon 1: produit intérieur brut (PIB) à prix courants ou prix constants par branche d'activité et comptes des dépenses finales.

Au cours de la phase 1, il est recommandé d'avoir recours au système de données complémentaires fournissant les «tableaux des ressources et des emplois» à prix courants et prix constants. Ceci établit la cohérence entre l'optique de la production, l'optique des dépenses et celle du revenu.

Dans de nombreux pays en développement, les jalons suivants du SCN 1993 sont souvent élaborés ultérieurement ou n'ont pas encore fait l'objet d'une mise en œuvre:

Jalon 2: une comptabilité pour le reste du monde comprenant les chiffres du commerce extérieur pour les importations et les exportations de biens et de services entièrement cohérente avec le système de la balance des paiements du FMI (MBP5).

Jalon 3: comptes de production et création de comptes de revenu pour les secteurs institutionnels et un ensemble complet de comptes sectoriels pour les administrations publiques. (Les comptes de production et de création de revenu dont la classification croisée a été effectuée par les secteurs institutionnels et les branches d'activité doivent fournir des liens directs entre les *comptes des secteurs institutionnels* et les *tableaux des ressources et des emplois*. Ce processus doit également assurer la cohérence entre ces deux parties du système de comptabilité nationale.)

Jalon 4: comptes des secteurs institutionnels pour le secteur des ménages et les sociétés non financières.

Jalons 5 et 6: comptes des opérations financières et comptes de capital pour tous les secteurs institutionnels.

L'ISWGNA a répertorié les tableaux et comptes annuels suivants dans sa liste d'exigences minimales relatives à la mise en œuvre du SCN 1993:

- valeur ajoutée et produit intérieur brut (PIB) par branche d'activité à prix courants et prix constants;
- dépenses en part du PIB à prix courants et prix constants;
- composantes de la valeur ajoutée par branche d'activité;
- séquence des comptes des secteurs institutionnels pour l'ensemble de l'économie (jusqu'à la capacité de financement nette);
- comptes pour le reste du monde (jusqu'à la capacité de financement nette).

L'ISWGNA recommandait également:

- des tableaux des ressources et des emplois annuels;
- la valeur ajoutée et le PIB, en base trimestrielle par branche d'activité à prix courants et prix constants.

Un avant-projet de calendrier des jalons définis pour la mise en œuvre du SCN 2008, présenté lors de la 42^{ème} session de la Commission statistique des Nations unies en 2011. Ceci adopte la même séquence que celle présentée dans les jalons définis pour la mise en œuvre du SCN 1993.

D.11.2.2. Stratégies de mise en œuvre relatives au SCN 2008

La plupart des régions ont créé des groupes consultatifs sur les comptes nationaux et les statistiques économiques qui formulent des [programmes régionaux de mise en œuvre du SCN 2008 et qui renforcent les statistiques, \(EN\)](#). Ces programmes régionaux s'alignent sur le [programme global de mise en œuvre du SCN 2008, \(EN\)](#), qui couvre trois étapes de la mise en œuvre du SCN 2008 par le biais d'un programme pluriannuel.

Etape I: examen du cadre stratégique et élaboration détaillée des programmes nationaux et régionaux de mise en œuvre.

Etape II: adaptation des cadres de classification, des répertoires d'entreprises et des cadres, des études, des sources de données administratives et de l'infrastructure informatique. et

Etape III: application des cadres et des sources de données adaptés, établissement de séries rétrospectives et transition vers le SCN 2008.

De l'opinion générale, les programmes doivent inclure: une évaluation de la capacité actuelle des pays à produire des statistiques justificatives destinées à l'établissement des comptes nationaux; un calendrier de lancement visant à améliorer l'étendue et la qualité des statistiques économiques de base et des comptes nationaux; un ensemble commun minimum de données statistiques annuelles de fréquence élevée comportant des descriptions des métadonnées.

L'ISWGNA a préparé le tableau suivant sur les jalons de la mise en œuvre du SCN 2008 lors de la [42^{ème} session de la Commission de statistique des Nations unies \(UNSC\)](#) en février 2011:

Jalons de la mise en œuvre	Systèmes de données complémentaires	Données et développement liés au SCN
Phases préliminaires du SCN	Données de base sur la production, le chiffre d'affaires, la consommation, les exportations et les importations. Indices des prix à la consommation et à la production. Statistiques de l'enquête monétaire sur le compte des biens et services de la balance des paiements	
Jalon 1: Indicateurs de base du produit intérieur brut (PIB) Dépenses finales au titre du PIB à prix courants et prix constants PIB par branche d'activité à prix courants et prix constants	Feuilles de calcul contenant les tableaux des ressources et des emplois Balance des paiements: comptes courants, de capital et d'opérations financières Comptes d'opérations des statistiques des finances publiques (SFP)	
Jalon 2: Revenu national brut et autres principaux indicateurs <ul style="list-style-type: none"> • Pour le reste du monde Comptes extérieurs des revenus primaires et transferts courants Comptes de capital et d'opérations financières	Statistiques de capital fixe Position extérieure globale Opérations et stocks des SFP dans l'actif et le passif Statistiques monétaires et financières	Comptes nationaux trimestriels Comptes régionaux Comptes satellites relatifs à l'environnement et autres Analyse entrées-sorties
Jalon 3: <ul style="list-style-type: none"> • Comptes des secteurs institutionnels: Première étape: <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'ensemble des secteurs institutionnels Compte de production <ul style="list-style-type: none"> • Pour les administrations publiques Création de revenus Affectation des revenus primaires Distribution secondaire du revenu Emploi du revenu disponible Comptes de capital et d'opérations financières	Identique au jalon 2	Identique au jalon 2
Jalon 4: Comptes des secteurs institutionnels: <i>Étape intermédiaire 1:</i> <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'ensemble des secteurs institutionnels Création de revenus Affectation des revenus primaires Distribution secondaire du revenu identique au jalon 2 Emploi du revenu disponible Comptes de capital	Identique au jalon 2	Identique au jalon 2
Jalon 5: Comptes des secteurs institutionnels: <i>Étape intermédiaire 2:</i> <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'ensemble des secteurs institutionnels Compte des opérations financières	Identique au jalon 2	Identique au jalon 2

La Commission de statistique des Nations unies a souligné le besoin de flexibilité lié au calendrier de mise en œuvre du SCN 2008 par les États membres, en tenant compte des besoins des pays se situant à des stades de développement différents;

Les organisations internationales et régionales contribuent à la mise en œuvre du SCN 2008, particulièrement via les stratégies régionales de mise en œuvre. Ces institutions et d'autres donateurs sont instamment invités à consacrer des ressources supplémentaires à cet égard, notamment en nommant des experts/conseillers sur les comptes nationaux. Il importe également pour les pays membres de créer leurs programmes nationaux de mise en œuvre du SCN 2008 et de renforcer des statistiques qui soient cohérents avec les programmes régionaux et globaux de mise en œuvre;

La Banque africaine de développement (BAD), l'Union africaine (UA) et la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (UNECA) ont créé un Groupe africain sur la comptabilité nationale (AGNA) afin d'encourager la mise en œuvre du SCN 2008 en Afrique. L'AGNA a préparé un [avant-projet de "Guide de mise en œuvre du Système de Comptabilité Nationale 2008 \(SCN 2008\)"](#). La mise en œuvre du SCN 2008 fait aussi l'objet d'un suivi par des [ateliers de formation, des séminaires et des réunions régionales](#). Des approches similaires ont été poursuivies dans d'autres [grandes régions du monde entier](#).

D.11.3. Concepts et définitions des comptes nationaux

D.11.3.1. Produit intérieur brut (PIB) et revenu national brut (RNB)

D.11.3.1.1. Produit intérieur brut (PIB)

Le *produit intérieur brut (PIB)* est l'indicateur économique des comptes nationaux le plus fréquemment utilisé.

- Il peut être obtenu selon l'optique de la production, du revenu ou des dépenses.
- Il est égal à la somme de la valeur ajoutée brute par tous les producteurs résidents dans une économie (secteurs institutionnels ou branches d'activité).
- Le calcul du PIB ne tient pas compte des déductions au titre de l'amortissement des biens d'équipement manufacturés ou de l'épuisement et de la dégradation des ressources naturelles.

La *valeur ajoutée brute* d'un secteur institutionnel ou d'une branche d'activité est une mesure de la contribution d'un producteur individuel, d'un secteur ou d'une branche d'activité au titre du PIB.

En termes simplifiés: PIB = SOMME de la production – SOMME de la consommation intermédiaire = somme des valeurs ajoutées

PIB selon l'optique de la production

- La production aux prix de base est égale à la production aux prix de production diminuée des taxes, augmentée des subventions sur les produits.
- La valeur ajoutée de tous les secteurs institutionnels ou branches d'activité est égale à la production aux prix de base diminuée de la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition.
- Le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées par l'ensemble des secteurs institutionnels ou des branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits.

Le PIB selon l'approche des dépenses

- Le PIB est égal à la somme de la consommation finale (ménages, administrations publiques, ISBLSM), plus la formation brute de capital fixe, plus la variation de stocks, plus les exportations, moins les importations, le tout étant exprimé aux prix d'acquisition.

Le PIB selon l'approche du revenu

- Le PIB est égal à la somme des revenus (rémunération des salariés, excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut des entreprises) plus les impôts moins les subventions sur la production.

Le PIB à prix courants par habitant est utilisé comme une mesure générale du niveau de vie bien qu'il existe un certain nombre d'initiatives internationales en matière de statistiques visant à fournir des mesures de remplacement plus globales. En 2009, la Commission européenne a publié une communication intitulée [Le PIB et au-delà — Mesurer le progrès dans un monde en mutation](#), dont l'objectif est de répondre à la nécessité de définir des indicateurs complémentaires, parallèlement au PIB, qui couvrent les réalisations sociales et environnementales.

Le PIB est aussi calculé en volume (sur la base des prix de l'année précédente ou des prix d'une année de base). Le PIB en volume est destiné à pouvoir comparer la croissance économique et le développement dans le temps car il gomme les effets de l'évolution des prix (inflation).

En partant du PIB à prix courants, certains pays ajustent (c.-à-d. divisent) cet agrégat par un «indicateur de prix» (le déflateur du PIB) pour obtenir le PIB en termes réels. D'autres pays expriment les comptes nationaux en prix constants à un niveau très détaillé (voir la [section D.11.3.4](#)).

Le taux de croissance annuel du PIB en volume est un indicateur important. Dans de nombreux pays en développement, la croissance économique dépend fortement du secteur agricole. C'est particulièrement le cas des petits pays. Dans de nombreux pays africains, l'exploitation minière et les secteurs de l'information et de la communication sont aussi des secteurs à croissance rapide.

D.11.3.1.2. Revenu national brut (RNB)

L'écart entre les valeurs numériques du PIB et du RNB réside dans le fait que le PIB se réfère à la production tandis que le RNB désigne le revenu primaire. Les revenus primaires sont des revenus qui sont directement liés à la production ou la détention d'actifs qui peuvent être nécessaires pour produire:

l'ensemble des revenus primaires à recevoir d'unités non résidentes par des unités résidentes

moins

l'ensemble des revenus primaires à verser par les unités résidentes à des unités non résidentes

=

revenus primaires nets en provenance de l'étranger

Donc:

produit intérieur brut (PIB)

moins

revenus primaires nets en provenance de l'étranger

=

revenu national brut (RNB)

D.11.3.2. Les comptes des secteurs institutionnels et du reste du monde

Une unité institutionnelle est une entité économique qui est capable, de son propre chef, de posséder des actifs, de prendre des engagements, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres entités.

Les secteurs institutionnels du SCN sont des regroupements d'unités institutionnelles de nature similaire.

Les comptes des secteurs institutionnels décrivent les étapes du processus économique pour chaque secteur institutionnel et le mode de création, de distribution, de redistribution et d'emploi des revenus aux fins de la consommation et de l'acquisition d'actifs.

Les principaux secteurs institutionnels sont les suivants:

- les sociétés non financières,
- les sociétés financières,
- les administrations publiques,
- les ménages,
- les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM),
- le compte du reste du monde.

L'ensemble du système des comptes des secteurs institutionnels possédera un groupement plus détaillé des secteurs, comme une distinction entre les différents types de sociétés non financières et financières.

Vue d'ensemble de la séquence de comptes des secteurs institutionnels:

- les comptes de production,
- la distribution et l'emploi des comptes de revenu,
- les comptes d'accumulation,
- les comptes de patrimoine.

D.11.3.3. Comptes nationaux assortis des tableaux des ressources et des emplois (TRE)

Les TRE sont axés sur les soldes des produits: ils indiquent quelle est l'origine des produits et les fins auxquelles ils sont utilisés. Les produits désignent tant les biens que les services.

Tableau des ressources: production intérieure + importations

=

Tableau des emplois: consommation intermédiaire + consommation finale + formation brute de capital fixe + variation des stocks + exportations

Dans certains pays, les tableaux des ressources et des emplois (TRE) sont entièrement intégrés dans le système de comptabilité nationale et sont destinés à des fins statistiques et analytiques (réf. SCN 1993, chapitre XV).

Selon les recommandations données par l'ISWGNA, les premiers jalons d'un projet TRE au titre de la mise en œuvre du SCN 1993 contiendraient les tableaux suivants:

- des tableaux des ressources et des tableaux des emplois équilibrés établis selon l'optique de la production et celle des dépenses.

Pour les pays en développement, l'équilibre des tableaux des ressources et des emplois revêt souvent une importance particulière pour l'établissement des comptes nationaux. Le compilateur peut ensuite faire preuve de jugement pour atteindre un équilibre en ajustant les composantes si nécessaire.

Plusieurs pays en développement (les pays ACP) font des TRE une partie intégrante de l'établissement des comptes nationaux annuels finals à prix courants. Ces tableaux sont aussi utilisés dans le cadre de l'équilibre des comptes nationaux et de l'établissement des agrégats des comptes nationaux. Certains pays établissent aussi les TRE dans les prix de l'année précédente. D'autres finalisent l'élaboration des TRE après la publication des agrégats des comptes nationaux finals.

L'établissement des TRE intègre les composantes des trois optiques utilisées pour mesurer le produit intérieur brut (PIB): l'optique de la production, l'optique des dépenses et l'optique du revenu. Cette intégration combinée permet la définition d'une estimation unique du PIB, en prix courants et en volume.

Les TRE font partie intégrante des statistiques économiques et des estimations des comptes nationaux produites pour l'économie pour lesquelles ils sont aussi utilisés à des fins de vérification. Ils représentent un outil important pour les estimations en prix constants (la méthode de la double déflation), en donnant un équilibre ressources-emplois aux prix de l'année en cours et aux prix de l'année précédente.

Les TRE doivent aussi être convertis en tableaux entrées-sorties (TES), tableaux par produit ou tableaux par branche d'activité. Les TRE et les TES représentent des bases de données statistiques destinées aux modèles économétriques et à la planification économique.

Les pays développés et en développement qui suivent l'ancienne tradition britannique d'établissement des comptes nationaux établissaient le PIB selon l'optique du revenu et des dépenses et il n'était pas habituel pour ces pays d'établir des TRE. Le PIB obtenu était souvent la moyenne du PIB obtenu par le biais de ces deux techniques. De bonnes données administratives sont nécessaires pour calculer le PIB avec la méthode du revenu.

L'établissement des comptes satellites, comme les «*comptes satellites du tourisme*» et les «*comptes de l'environnement*» peut aussi s'effectuer par un lien direct vers les TRE.

D.11.3.4. Comptes nationaux assortis des tableaux des ressources et des emplois (TRE) à prix constants

Lorsque les TRE sont établis pour deux ans, l'établissement en prix constants peut s'effectuer en convertissant le TRE de l'année en cours dans les prix de l'année précédente. Une autre solution consiste à établir le TRE simultanément à prix courants et prix constants.

Avantages du calcul des valeurs à prix constants dans le cadre du TRE

- L'utilisation d'un mécanisme de calcul du TRE soutient le calcul des valeurs à prix constants, des indices de volume et des indices de prix pour les opérations de biens et de services des comptes nationaux.
- Les TRE à prix courants forment un excellent cadre d'établissement des estimations à prix constants. Les TRE offrent un aperçu immédiatement disponible des données des opérations, des indicateurs de prix et des indicateurs de volume.
- Lorsque l'établissement des TRE à prix constants s'inscrit dans un cadre comptable, ceux-ci fournissent des indices de volume et des déflateurs de plusieurs variables, et sont reliés entre eux de manière systématique à différents niveaux d'agrégation.

D.11.3.5. Comptes nationaux trimestriels

Les comptes nationaux trimestriels pourraient constituer l'instrument central de l'analyse économique à court

terme. Les comptes trimestriels et les comptes annuels ne comportent absolument aucune différence en ce qui concerne les principes de base. L'objectif des comptes trimestriels consiste à quantifier le plus vite possible et de manière fiable les évolutions des principaux agrégats macroéconomiques. La différence entre les comptes annuels et les comptes trimestriels réside dans la simplification de ces derniers bien qu'ils nécessitent des indicateurs opportuns à court terme.

D.11.4. Classifications statistiques des comptes nationaux

D.11.4.1. Classification concernant les branches d'activité et les produits

La [Classification internationale type, par industrie \(CITI\), révision 3](#) (ou la [révision 3.1](#)) (EN) est très utilisée pour classer les activités (branches d'activité) dans des répertoires d'entreprises et des statistiques économiques concernant les entreprises. Les statisticiens de l'INS peuvent utiliser des données statistiques d'un niveau très détaillé. Les comptes nationaux sont établis à un niveau plus agrégé bien qu'ils puissent fournir des données plus détaillées pour les branches d'activité les plus importantes d'un pays. Les règles de confidentialité ne permettent que la mise à disposition des données agrégées uniquement au public.

De nombreux pays sont actuellement en train de revoir la classification utilisée dans les répertoires et les statistiques économiques pour y introduire la nouvelle [Classification internationale type, par industrie \(CITI\), révision 4](#).

Une révision des comptes nationaux s'impose donc. La classification des produits utilisée dans les tableaux des ressources et des emplois, qui reposait sur [la version 1.0 de 1998 de la Classification centrale des produits \(CPC\)](#), doit donc être modifiée selon [la version 2.0 de la CPC \(EN\)](#), qui a été révisée en fonction de la nouvelle révision 4 de la CITI.

En ce qui concerne les États membres de l'UE, Eurostat a adopté la NACE au titre de la nomenclature statistique des activités économiques et la CPA en tant que classification statistique des produits. Depuis 2009, la classification révisée [révision 2 de la NACE](#) remplace [la révision 1 de la NACE](#). La nouvelle [CPA 2008](#) a été révisée conformément à la révision 2 de la NACE. Les États membres de l'UE doivent maintenant utiliser la révision 2 de la NACE et la CPA 2008 dans leur reddition des comptes nationaux en 2011.

D.11.4.2. Classification utilisée pour les dépenses intérieures finales

Les classifications suivantes doivent être intégrées dans l'établissement des comptes nationaux pour l'optique des dépenses:

- la classification [COICOP](#) pour la consommation des ménages;

- la classification **COFOG** pour la consommation finale des administrations publiques;
- la classification **COPNI** pour la consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM);
- la formation brute de capital fixe par branche d'activité.

D.11.5. Sources de données destinées à l'établissement des comptes nationaux

D.11.5.1. Organisation des statistiques

Dans la plupart des pays développés et en développement, l'Institut national de la statistique (INS) est en charge des comptes nationaux; dans certains pays toutefois, cette responsabilité échoit à la banque centrale nationale.

Un répertoire d'entreprises au niveau de l'INS doit en principe couvrir l'ensemble des unités de production, bien que dans de nombreux pays en développement, le répertoire ne dispose pas d'une couverture suffisante et d'une mise à jour régulière.

Lors de l'établissement des comptes nationaux (CN), les divisions en charge de ceux-ci sont tributaires d'un très grand nombre de statistiques établies par d'autres divisions de l'INS ou par d'autres départements des administrations publiques. Une combinaison de sondages statistiques et de données administratives peut constituer la source de données destinée à l'établissement des comptes nationaux. Les ministères de tutelle comme pour l'agriculture, la santé et l'éducation disposent souvent de services statistiques. L'INS et d'autres départements des administrations publiques doivent parfois recourir à un contrat de niveau de service formel ou un protocole d'accord pour faire correspondre l'intérêt de leurs services.

Dans de nombreux pays en développement, l'établissement et l'équilibre des comptes nationaux impliquent que le personnel en charge des comptes nationaux s'occupe à la fois du contrôle et de la correction des différents types de statistiques utilisés comme sources de données pour l'établissement des comptes nationaux.

D.11.5.2. Sources de données des comptes nationaux

D.11.5.2.1. Sources de données des comptes nationaux annuels à prix courants

Dans un pays en développement, c'est l'ensemble des statistiques économiques et d'autres sources de données pertinentes provenant des divers ministères publics qui doit servir à établir les comptes nationaux.

Parmi les sources de données importantes, figurent:

- les statistiques agricoles et les recensements agricoles (voir le [chapitre D.17](#));

- les recensements du bétail;
- les statistiques sur la pêche (voir la [section D.17.2.7](#));
- les statistiques sur les banques et les statistiques relatives à d'autres organismes financiers;
- les enquêtes économiques annuelles réalisées auprès de larges entreprises ou d'un échantillon d'entreprises (voir le [chapitre D.13](#));
- les statistiques sur l'énergie;
- les comptes et les documents budgétaires vérifiés des administrations publiques (voir le [chapitre D.19](#));
- les enquêtes sur les forces de travail (voir le [chapitre D.27](#));
- les statistiques sur le commerce extérieur comprenant des données en valeur et en volume tant pour les importations que pour les exportations (voir le [chapitre D.10](#));
- les enquêtes intégrées sur les ménages;
- les indices de prix à la consommation (voir le [chapitre D.12](#));
- les recensements de la population, les recensements des logements (voir le [chapitre D.22](#) et le [chapitre D.16](#)).

Statistiques sur les banques et statistiques relatives à d'autres organismes financiers

Les statistiques relatives aux organismes financiers proviennent de la banque centrale nationale ou des instances de régulation et de surveillance des marchés financiers. Des règles spécifiques sont dispensées pour établir et distribuer la production des banques, en fonction des intérêts perçus et versés, les services appelés «Services d'intermédiation financière indirectement mesurés» (SIFIM). La répartition SIFIM à laquelle les comptes nationaux ont recours, repose sur les statistiques monétaires et bancaires et les données provenant de la Balance des paiements (BDP) et de la Position extérieure globale (PEG).

Budgets et comptes des administrations publiques

Dans les comptes nationaux, la valeur de la production des services des administrations publiques est calculée en additionnant les coûts de production: la consommation intermédiaire, la consommation de capital fixe et la rémunération des salariés. Dans l'approche des dépenses, la production brute est égale à la somme des prix des administrations publiques (ventes de biens et de services) et de la consommation finale des administrations publiques (le résidu). La consommation finale des administrations publiques doit être classée selon la classification **COFOG**. Certains pays ne sont pas à même d'établir des chiffres pour la consommation de capital fixe au titre des administrations publiques; il en ressortira donc une sous-estimation de la valeur ajoutée pour les administrations publiques.

Enquêtes intégrées sur les ménages ou enquêtes sur les budgets des ménages

En fonction de leur disponibilité, les données provenant des enquêtes intégrées sur les ménages ou des enquêtes sur les budgets des ménages peuvent être utilisées directement ou indirectement comme source de données pour estimer la consommation finale des ménages. Même dans le cas des enquêtes annuelles sur les budgets des ménages, des échantillons de taille limitée et un degré élevé de non-réponses peuvent enlever la fiabilité de cette importante source de données. En ce qui concerne l'estimation des chiffres de la consommation des ménages, les résultats des enquêtes sur les budgets des ménages doivent être évalués et comparés ou équilibrés avec d'autres sources de données utilisées pour la fourniture de biens et de services.

Importations et exportations de biens et de services

Les données détaillées des importations et des exportations de biens et de services revêtent une importance primordiale pour l'établissement des comptes nationaux et des TRE dans les pays en développement. Eurostat a conçu la solution logicielle **EUROTRACE** afin de gérer les données des statistiques sur le commerce extérieur (voir le [chapitre D.10](#)).

Les **statistiques de la balance des paiements doivent être le reflet exact du compte du reste du monde** dans les comptes nationaux. Le compte des opérations courantes des **statistiques de la balance des paiements** mesure toutes les opérations courantes entre un pays et le reste du monde, et notamment les opérations sur les biens et les services (la balance commerciale); la rémunération des facteurs: les revenus provenant du capital et les envois de fonds effectués par les ouvriers à l'étranger; ainsi que les transferts internationaux.

La définition du «commerce des marchandises» donnée dans la sixième édition du «Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6)» (2008) est cohérente avec les définitions du SCN 2008. De bonnes pratiques en matière de partage des données, notamment

le cadre juridique, sont nécessaires entre l'INS et la banque centrale. Dans certains pays, l'établissement de la balance des paiements est réalisé au sein de l'INS qui doit assurer une harmonisation parfaite entre les chiffres des comptes nationaux et ceux de la balance des paiements.

D.11.5.2.2. Sources de données des comptes nationaux trimestriels

La production de statistiques mensuelles ou trimestrielles régulières et opportunes peut être extrêmement difficile voir quasi impossible pour un pays en développement disposant de ressources rares. Les principales statistiques nécessaires à l'établissement opportun des comptes nationaux trimestriels sont les suivantes:

- la production mensuelle dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, etc.;
- l'indice mensuel ou trimestriel de la production industrielle, etc.;
- les statistiques mensuelles relatives aux importations et aux exportations;
- les indices mensuels des prix à la production et prix à la consommation.

D.11.5.2.3. Indices de prix ou données de volume nécessaires à l'établissement des comptes nationaux à prix constants

Les indices de prix ou de volume sont nécessaires pour établir les ressources de produits et l'emploi de ceux-ci en prix constants. Les indices de prix peuvent être tirés des indices de prix à la production et des indices de prix à la consommation. Les indices de valeur unitaire peuvent être calculés sur la base des indicateurs de volume. Les indices des prix des facteurs de production sont utilisés pour les services des administrations publiques à défaut de données pertinentes sur les prix ou le volume.

Les *indices de prix à la production (IPP)* sont principalement basés sur des questionnaires provenant d'études où les prix sont exprimés en prix de vente au départ de l'usine vers le marché intérieur.

Les *indices de prix à la consommation (IPC)* sont des indices de prix acceptables pour les branches d'activités de services fournissant des services aux ménages.

Indices de valeur unitaire: lorsque la spécification du produit est si détaillée que les produits peuvent être considérés comme des produits homogènes, il est possible de recourir aux indices de valeur unitaire. Ces indices sont acceptables pour ajuster les produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ainsi que pour les produits miniers.

Indices des prix des facteurs de production: à défaut d'indices de prix ou d'indicateurs de volume pour les services aux entreprises, il est possible de recourir aux indices des prix des facteurs de production. Les indices des prix des facteurs de production des divers secteurs doivent être établis en pondérant les indices de prix relatifs à la consommation intermédiaire et les indices de salaires relatifs à la rémunération des salariés pour les différentes branches d'activité.

Les *indices de prix relatifs aux importations et aux exportations* sont importants pour calculer les TRE à prix constants.

En ce qui concerne les importations et les exportations de biens, des indices spécifiques de prix à l'exportation et à l'importation peuvent être constitués. Les indices de prix en valeur unitaire relatifs aux produits homogènes ordinaires peuvent être constitués à partir des déclarations en douane relatives aux importations et aux exportations.

D.11.6. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes

D.11.6.1. Problèmes spécifiques liés à la qualité des comptes nationaux

La qualité des données des comptes nationaux dépend de la méthodologie utilisée et de la couverture des données, de la vitesse de publication des statistiques et de leur respect des recommandations internationales.

Les retards, les erreurs statistiques et les données statistiques incomplètes nécessitent parfois des estimations laborieuses des chiffres des comptes nationaux. Plusieurs versions de données préliminaires et corrigées provenant d'enquêtes statistiques nécessiteront aussi des corrections des données des facteurs de production destinées aux comptes nationaux et un nouvel équilibre des chiffres des comptes nationaux.

La comparabilité entre les comptes nationaux des différents pays en développement constitue un problème épineux.

Certains pays établissent encore leurs comptes nationaux selon le SCN 1968 ou appliquent seulement partiellement le SCN 1993 (voir l'encadré 11.1). L'intégration ou l'exclusion de l'économie non observée constitue aussi un problème pour la comparabilité des comptes nationaux au plan international.

Pour évaluer les comptes nationaux, le FMI effectue des évaluations à l'intention des utilisateurs tant dans les pays développés que dans les pays en développement afin de préparer les *Reports on Observance of Standards and Codes (rapports sur le respect des codes et normes)* du FMI. Les rapports du FMI sont axés sur des sujets comme les conditions préalables en matière de qualité, de solidité méthodologique, d'exactitude et de fiabilité.

D.11.6.2. L'économie «non observée»

D.11.6.2.1. Activités échappant au recueil des données statistiques

Les activités économiques qui échappent aux recueils de données statistiques et aux sources administratives sont connues sous l'expression d'«économie non observée» (ENO). L'ENO désigne les activités de production susceptibles d'être exclues des sources de données de base qui sont utilisées pour l'établissement des comptes nationaux. Les éléments non observés comprennent des estimations relatives aux entreprises du secteur informel qui ne sont pas couvertes par des enquêtes statistiques et des corrections apportées à certaines mesures des entreprises du secteur informel qui sont saisies lors d'enquêtes statistiques.

Les activités suivantes doivent être enregistrées dans les comptes nationaux dans les limites du concept de la production:

- les activités souterraines;
- les activités informelles, notamment la production des ménages aux fins de leur autoconsommation finale;
- les activités illicites doivent être incluses dans le PIB bien que ceci pose certaines difficultés dans la pratique. Les diverses modalités de mesure de l'économie illicite réduisent également la comparabilité au plan international;
- d'autres activités omises en raison de déficiences dans le programme de recueil des données de base.

La *production des ménages destinée à leur autoconsommation finale* désigne les activités productives qui aboutissent à la consommation ou à la capitalisation des biens ou services par les ménages qui les ont produits.

Les types de production des ménages suivants relèvent du concept de la production qu'ils soient destinés à l'autoconsommation finale des ménages ou non:

- la production de biens destinée à l'autoconsommation finale, par exemple la production de produits agricoles et l'entreposage consécutif de ceux-ci, la récolte de baies ou d'autres récoltes de produits non cultivés, la sylviculture et le ramassage de bois de chauffage, la chasse et la pêche;
- selon le SCN 2008, d'autres types de confection comme la couture et la fabrication de poteries et de meubles doivent relever des limites du concept de la production pour les pays où ces activités sont importantes;
- la production pour compte propre de services pour logement fournis par les propriétaires-occupants;
- la construction pour compte propre, notamment celle effectuée par les ménages;
- la fourniture de services par des travailleurs domestiques rémunérés.

Les services domestiques et individuels fournis par les membres d'un ménage aux fins de leur autoconsommation ne relèvent pas des limites du concept de la production.

Ceci signifie que les activités comme la cuisine, le ménage et la garde d'enfants et de personnes âgées sont exclues du PIB. Ces services sont uniquement intégrés s'ils sont effectués par des personnes qui sont rémunérées à ce titre.

D.11.6.2.2. Le secteur informel et l'économie non observée

La définition du *secteur informel* a été adoptée lors de la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail en janvier 1993; elle s'inscrivait dans le cadre conceptuel du SCN.

Le *secteur informel* était considéré comme un sous-secteur du secteur institutionnel «ménages» du SCN, bien que l'expression «secteur informel» utilisée dans le contexte des travaux de l'OIT avait une signification différente que celle du regroupement des unités institutionnelles du SCN. Dans le SCN, les secteurs sont constitués d'unités institutionnelles entières. Les travaux de l'OIT portent uniquement sur les activités de production et ne s'intéressent pas aux activités de consommation et de capitalisation de l'unité. Les ménages dépourvus d'activités de production sont tout simplement exclus du secteur informel.

L'économie non observée (ENO) recoupe le concept du *secteur informel* de l'OIT tout en présentant certaines différences. Le *secteur informel observé et non observé* implique une force de travail considérable qui contribue à la production économique dans de nombreux pays moins développés et en développement. L'établissement de statistiques doit être destiné avant tout à couvrir dans la mesure du possible les activités de production relevant du SCN. Une couverture exhaustive des comptes nationaux constitue un aspect important de la qualité.

Le *secteur informel* peut être décrit, d'une façon générale, comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi – lorsqu'elles existent – sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme.

Les unités de production du *secteur informel* présentent les caractéristiques particulières des entreprises individuelles. Les actifs immobilisés ou autres utilisés n'appartiennent pas aux unités de production en tant que telles, mais à leurs propriétaires. Ces unités, en tant que telles, ne peuvent réaliser d'opérations ou conclure de contrats avec d'autres unités,

ni souscrire en propre des engagements. Les propriétaires doivent se procurer les moyens financiers nécessaires à leurs propres risques et périls, et ils sont personnellement responsables, sans limitation aucune, de toutes les dettes ou de tous les engagements souscrits aux fins de production. Les dépenses de production sont souvent indifférenciées de celles du ménage. De même, les biens d'équipement, comme les bâtiments et les véhicules, peuvent être destinés indistinctement aux fins de l'entreprise et à celles du ménage.

Une restriction réside dans le fait qu'une partie au moins de la production doit être vendue ou troquée. Certaines des entreprises individuelles que le SCN traite comme produisant des produits «destinés à leur autoconsommation finale» sont exclues du *secteur informel* lorsque leur production est uniquement destinée aux fins de leur autoconsommation finale. L'activité des services de logement produite uniquement pour le compte de l'occupation du propriétaire est exclue du secteur informel.

L'économie informelle est considérée comme comprenant l'emploi informel (en l'absence de contrats de garantie, d'avantages sociaux ou de protection sociale):

- l'emploi informel dans les entreprises informelles (les petites entreprises non déclarées ou non constituées en sociétés), notamment: les employeurs, les employés, les opérateurs travaillant à leur propre compte et les travailleurs familiaux non rémunérés des entreprises informelles;
- l'emploi informel en dehors des entreprises informelles (pour les entreprises formelles, les ménages ou les entreprises qui n'ont pas d'employeur fixe), notamment: des ouvriers domestiques, des travailleurs temporaires ou journaliers, des travailleurs temporaires ou à temps partiel, des travailleurs extérieurs à l'entreprise du secteur primaire (dont les travailleurs à domicile) et les travailleurs non inscrits ou non déclarés.

Le [Manuel sur la mesure de l'économie non observée](#) de l'OCDE de 2003 constitue une référence clé en matière de mesure et d'estimation de l'économie non observée; cet ouvrage est axé sur l'économie non observée dans le cadre des comptes nationaux. L'UNECE a documenté les pratiques nationales en ce qui concerne le traitement des comptes nationaux de l'économie non observée, notamment dans le rapport intitulé [«Non-observed Economy in National Accounts – Survey of Country Practices» \(L'économie non observée dans les comptes nationaux: enquête sur les pratiques nationales\) \(2008\)](#). L'ouvrage d'Eurostat intitulé [«Etablir le système de comptes nationaux»](#) est un guide pratique destiné à soutenir les pays les moins développés, les micro-États et les autres pays qui mettent en œuvre le SCN de 2008; l'un de ses chapitres traite spécifiquement de la mesure et de l'estimation de l'économie non observée et du secteur informel dans les pays en développement en conformité avec le SCN de 2008.

D.11.7. Améliorer les comptes nationaux

D.11.7.1. Organisation des travaux

Les écarts de croissance économique observés entre plusieurs pays en développement ne sont pas toujours véridiques; ils peuvent en effet être dus à des statistiques économiques insuffisantes qui ont nécessité des estimations, voire même la formulation d'hypothèses.

La direction de l'INS et les Divisions en charge des comptes nationaux doivent établir des contacts rapprochés et notamment organiser régulièrement des réunions avec d'autres organisations productrices de données comme la banque centrale et divers ministères établissant les statistiques économiques pour divers secteurs. Il importe que d'autres fournisseurs de données comprennent les exigences relatives à l'établissement des comptes nationaux en termes de données et y accordent leur priorité.

La rotation des effectifs au sein des INS constitue un énorme problème pour de nombreux pays ACP. La rotation du personnel qualifié et formé est très grave pour les comptes nationaux. L'établissement de ces comptes exige une connaissance spécifique de l'économie du pays, une formation spécifique sur la méthodologie de l'établissement des comptes nationaux ainsi qu'une connaissance sur la couverture et la qualité des diverses statistiques économiques requises pour l'établissement des comptes nationaux.

Encadré 11.3: Le manuel d'Eurostat intitulé «Établir le système de comptes nationaux»

Suite aux Recommandations de Luxembourg, Eurostat a élaboré le manuel '*Établir le système de comptes nationaux*', afin de soutenir les pays qui doivent élaborer les fondements d'un système de comptabilité nationale. Ce manuel vise à soutenir la mise en œuvre du SCN 2008 dans les pays moins développés, les petits États insulaires et fragiles qui se trouvent au Jalon 0 du processus de mise en œuvre, c'est-à-dire les pays qui se trouvent aux balbutiements de la mise en œuvre du SCN 1993, qui continuent de suivre le SCN 1968 ou ne suivent aucun SCN.

En plus du guide «Essential SNA», les outils suivants sont également disponibles: un service d'aide en ligne pour les aspects méthodologiques, un forum de discussion, des publications mensuelles traitant de thèmes spécifiques liés aux comptes nationaux et un module d'apprentissage en ligne. Le guide sera traduit vers le français, l'espagnol et le portugais. Plusieurs ateliers seront organisés dans les pays ACP et/ou ALA.

Sur la base de la contribution fournie par des organisations régionales et des experts de haut niveau dans les comptes nationaux, le manuel traite des questions fondamentales suivantes relatives à la mise en œuvre du SCN 2008:

Des questions d'ordre institutionnel: la nécessité de créer un cadre juridique relatif à la mise en œuvre des comptes nationaux et la stratégie servant à faire du système statistique la base des comptes nationaux. Cette question couvre également les problèmes de diffusion;

Des questions techniques concernant l'infrastructure statistique, comme les répertoires d'entreprises et les classifications devant être utilisées;

Des questions techniques sur les sources de données statistiques et administratives nécessaires à l'établissement des comptes nationaux, et en particulier l'utilisation des données nécessaires à la constitution des indicateurs des comptes nationaux;

Des questions spécifiques relatives à l'établissement des comptes nationaux, applicables à l'ensemble des pays ciblés. Ces questions concernent notamment le secteur informel et l'établissement des comptes nationaux dans un contexte d'inflation élevée.

Pour plus d'informations sur le guide «Essential SNA», veuillez consulter le site internet:

<http://circa.europa.eu/irc/dsis/snabuildingthebasics/info/data/website/index.html>

Encadré 11.4: ERETES, un logiciel d'aide à l'élaboration des comptes nationaux

ERETES est un système d'information utilisé pour élaborer les comptes nationaux conformément au SCN. Il est utilisé dans environ 30 pays du monde entier. Les principaux programmes concernant sa mise en œuvre sont organisés en Afrique et en Amérique latine, et sont notamment financés par la France, le PNUD, etc. Eurostat est en charge du partage de connaissances au sein de la communauté des utilisateurs. 4 ateliers régionaux sont notamment organisés régulièrement. Par ailleurs, un groupe d'utilisateurs d'ERETES a été créé pour définir les orientations à moyen terme.

Conformément aux Recommandations de Luxembourg qui suggèrent l'utilisation d'un outil commun pour produire les comptes nationaux, Eurostat continue de soutenir ERETES. Parmi les tâches entreprises au cours de la période 2009-2012, citons la mise à niveau d'ERETES en fonction du SCN 2008 (notamment le bilan et la production de longues séries chronologiques), le secteur informel et les comptes nationaux trimestriels, ainsi que la tenue de quatre ateliers régionaux ou nationaux.

ERETES a recours à une base de données comprenant des données économiques de base et divers outils techniques (flux de marchandises, comptabilité par branche d'activité, matrices montrant la relation «de qui à qui», tableaux récapitulatifs) ou organisationnels (suivi des travaux, bloc-note, aide en ligne) qui permettent un travail d'équipe coordonné et cohérent. ERETES rapproche les données et permet de calculer le PIB selon les 3 optiques traditionnelles (production, dépenses et revenu). Le logiciel est disponible en anglais, en français et en espagnol.

Le suivi est assuré par un comité directeur, constitué de l'institut national de la statistique français, l'INSEE et les cotitulaires du droit d'auteur, Eurostat et le Ministère français des affaires étrangères.

Encadré 11.5: Mise en œuvre d'ERETES, le logiciel d'aide à l'élaboration des comptes nationaux

La durée et le type d'assistance requises pour la mise en œuvre d'ERETES sont largement tributaires du degré de connaissance des futurs utilisateurs des comptes nationaux. Les expériences pratiques montrent qu'une assistance nécessite environ sept missions d'une semaine par un expert comptable national ayant une connaissance spécialisée du logiciel ERETES. Ces missions coïncident avec les sept étapes de l'élaboration des comptes avec ERETES:

Phase 1: identification

- Un pays souhaite adopter la solution logicielle ERETES pour élaborer ses comptes nationaux. ERETES répond à ses besoins.
- La mission d'identification doit analyser l'environnement matériel, informatique et statistique local en fonction des besoins d'ERETES et proposer les adaptations nécessaires. Une présentation approfondie du logiciel aidera les utilisateurs à participer à cette analyse.
- Le cas échéant, on choisira l'année de base et on établira un calendrier d'élaboration de la première campagne de comptes.
- Une analyse de la situation informatique listera les éventuels besoins en matériel, logiciels et formations de base en bureautique.
- Une analyse de la situation statistique fera un premier recensement des informations disponibles et identifiera les éventuelles actions à mener pour compléter les données en entrée du logiciel.
- Une présentation approfondie laisse largement la place à la manipulation de l'outil par les futurs utilisateurs. Elle donne une vue de l'ensemble du travail à accomplir pour permettre d'en apprécier l'ampleur et prendre la décision d'installer (ou de renoncer à installer) ERETES en toute connaissance de cause.
- Si la décision d'installer ERETES est confirmée, le calendrier d'implantation sera défini. En moyenne, deux années sont nécessaires pour élaborer une année de base plus une année courante. Au terme de ces deux ans, l'équipe maîtrise parfaitement le travail avec ERETES.
- La mission d'identification a une durée de dix jours dans le pays concerné.

Phase 2: installation

- Le matériel et les logiciels nécessaires sont disponibles, l'équipe possède les compétences requises en bureautique. Les nomenclatures de travail sont construites et les principales sources de données sont recensées.
- Les objectifs de cette mission sont:
 - o l'installation informatique du logiciel sur tous les postes de travail prévus;
 - o le chargement des nomenclatures de travail locales;
 - o l'initialisation de la première campagne.
- Le système de gestion de base de données et le logiciel ERETES seront installés et paramétrés sur tous les postes de travail prévus.
- On désigne un correspondant informatique local; il participera à l'installation informatique afin d'être à même de reproduire seul la procédure. Une formation aux aspects informatiques d'ERETES sera dispensée à toute l'équipe et aux informaticiens intéressés.
- Les nomenclatures locales préparées par les comptables nationaux seront vérifiées et chargées dans la base de données.
- La procédure de démarrage de la première campagne de comptes sera exécutée.
- La préparation des sources est une tâche délicate qui fera à elle seule l'objet de la prochaine mission. Il s'agira ici de bien expliquer les fonctions de chaque attribut et les enjeux du travail sur les sources, afin que l'équipe puisse commencer le travail de collecte de ses sources.
- Cette mission sera menée conjointement par un informaticien expert ERETES pour tous les aspects informatiques et un comptable national chevronné expert ERETES.

Phase 3: traitement des sources

- Les comptables nationaux ont collecté toutes les sources nécessaires pour l'élaboration des comptes.
- Les utilisateurs sont formés à la préparation des fichiers permettant de charger leurs sources dans le module ERETES. À la fin de cette mission, ils doivent être capables de procéder seuls à ce chargement. Des exercices spécifiques du jeu d'essai permettent aux utilisateurs de se familiariser avec les problèmes posés par le traitement des sources: choix des attributs, organisation des données, passage de la comptabilité d'entreprises à la comptabilité nationale.
- Toute l'équipe participera à l'étude des sources préparées et l'organisation et l'agrégation des données. Elle identifiera les lacunes du système d'information et les possibilités d'y pallier. Puis, chacune des sources sera passée en revue, afin de déterminer:
 - o les tables de correspondance avec les nomenclatures de comptabilité nationale qu'il faut utiliser;
 - o les axes selon lesquels ces données élémentaires doivent être concaténées;
 - o les cas les plus délicats d'affectation des attributs méthodologiques.
 - o C'est généralement au cours de cette mission que l'on finalise la table des modes de production.
- Au cours de la mission, les utilisateurs auront de nombreuses occasions d'expérimenter la procédure informatique de chargement des données dans la base.

Phase 4: pré-arbitrages

- Les données sources disponibles ont été traitées et chargées dans la base de données. Une première expertise de la cohérence globale de ces données doit être faite par les comptables nationaux.
- Cette mission présente les objectifs visés pour chaque groupe de données et détaille les méthodes utilisées dans chaque cas: commerce extérieur, consommation finale, consommation intermédiaire, emploi, formation brute de capital fixe, production, impôts, marges de commerce et de transport, salaires, stocks.
- Formation approfondie: des exercices spécifiques du jeu d'essai permettent aux utilisateurs de se familiariser avec les techniques utilisées dans les pré-arbitrages, en particulier la construction de tableaux croisés dynamiques et leur utilisation pour l'analyse des données.
- Les problèmes à résoudre sont de divers types: confrontation de deux sources; corrections du mode de valorisation ou du moment d'enregistrement; contrôle de taux apparents d'impôt ou de cotisations sociales; bilan de l'emploi par branche et mode de production (aux fins de l'estimation de l'économie informelle – voir la section D.11.6.2).

Phase 5: travaux sur postes locaux

- Les données chargées dans la base ont été pré-arbitrées et présentent désormais une cohérence suffisante pour que l'on puisse passer à l'étape de la décentralisation.
- Cette mission présente le cycle itératif «Décentralisation, travaux sur postes locaux, recentralisation, travaux transversaux», et forme les utilisateurs au travail sur les tableaux utilisés dans la phase de décentralisation.
- La décentralisation sera réalisée par l'un des administrateurs de la base, sous la conduite de l'expert externe sur les comptes nationaux.
- Présentation des différents tableaux proposés sur les postes locaux: équilibres ressources/emplois, comptes de branches, matrices de «qui-à-qui» (permettant d'équilibrer les opérations de répartition et les opérations financières). Des exercices tirés du jeu d'essai et des travaux pratiques sur les données locales aideront les utilisateurs à se familiariser avec les différents outils mis à leur disposition.
- La recentralisation sera réalisée par l'un des administrateurs de la base, sous la conduite de l'expert externe sur les comptes nationaux.
- Présentation rapide de la procédure des travaux transversaux.

Phase 6: synthèse

- Plusieurs itérations successives du cycle «décentralisation, travaux sur postes locaux, recentralisation, travaux transversaux» ont été réalisées. Les principales incohérences que présentaient initialement les données ont été éliminées. En particulier, il a été procédé à la réconciliation de l'offre globale de consommation intermédiaire issue des équilibres ressources/emplois avec la demande globale exprimée par les comptes de branches.
- Cette mission doit permettre aux utilisateurs d'achever les comptes de leur année de base. On complètera d'abord le tableau des échanges interindustriels et ensuite les grands tableaux de synthèse: tableau ressources/emplois, tableau des comptes économiques intégrés.
- Synthèse du tableau des échanges interindustriels: au départ, seules les marges du tableau sont équilibrées; il s'agit de compléter le cœur de la matrice des consommations intermédiaires.
- Finalisation des tableaux de synthèse.
- Le tableau des comptes économiques intégrés peut être utilisé directement pour la publication.
- Un calendrier détaillé d'élaboration du compte de l'année (N + 1) est mis au point.

Phase 7: travail en année courante

- Les comptes de l'année de base sont terminés, prêts à être publiés. Cette base et l'ensemble de sa documentation ont été archivés. L'équipe a collecté les sources relatives à l'année N + 1, et commencé leur traitement.
- Former les utilisateurs aux spécificités du travail sur une année courante.
- Chacune des étapes du travail est passée en revue pour exposer les particularités qu'elles présentent en année courante:
 - o chargement des sources: comment charger des indices de valeur, de volume, ou de prix;
 - o pré-arbitrage: comment pré-arbitrer les prix;
 - o phase décentralisée: les tableaux de travail spécifiques en volume et valeur;
 - o synthèse: la projection des consommations intermédiaires.

Encadré 11.6: Le logiciel ECOTRIM pour la désagrégation temporelle des séries chronologiques

Le logiciel **ECOTRIM** utilisé pour la désagrégation temporelle des séries chronologiques (statistiques à court terme, comptes nationaux trimestriels) a été développé par Eurostat. Il fonctionne sous Microsoft Windows. ECOTRIM offre un ensemble de modèles mathématiques et statistiques permettant d'effectuer une «désagrégation temporelle». Il peut fonctionner soit en mode interactif qui implique le concours direct de l'utilisateur à l'analyse, soit en mode batch.

Les méthodes statistiques utilisées pour établir les comptes nationaux trimestriels peuvent être classées en procédures directes et indirectes; les procédures indirectes reposent sur la désagrégation temporelle des données des comptes annuels conformément à des méthodes mathématiques et statistiques recourant à des indicateurs de référence afin d'effectuer des extrapolations pour l'année en cours. Il est aussi possible de recourir à ces méthodes pour produire des estimations rapides en utilisant de manière cohérente les informations disponibles le mieux possible, notamment dans le cadre d'un modèle statistique, les informations disponibles à court terme et les données à faible fréquence.

Les techniques de désagrégation temporelle peuvent également servir à établir des statistiques à court terme. Les indicateurs mensuels du PIB peuvent être dérivés des informations disponibles dont la cohérence respecte les données trimestrielles. La désagrégation temporelle peut aussi être utilisée pour établir une série d'autres statistiques à court terme, comme les statistiques industrielles, les statistiques sur l'emploi et les statistiques monétaires et bancaires à court terme.

ECOTRIM offre actuellement les techniques suivantes:

- la désagrégation temporelle de séries chronologiques univariées en recourant ou non à des séries liées et en respectant des contraintes d'agrégation temporelle;
- la désagrégation temporelle de séries chronologiques multivariées sous contraintes d'agrégation temporelle et contemporaine;
- des estimations rapides des observations de l'année en cours en utilisant ou non les données disponibles des séries liées.

Eurostat gère un projet de développement et de maintenance d'ECOTRIM. Les programmes comprennent la mise à jour de la version Visual Basic/C++ et la mise à niveau de l'interface afin de mieux faire correspondre la production et les besoins des utilisateurs, ainsi que l'élaboration d'une version compatible avec le système sous Windows 7 et l'élaboration d'une application 64 bits. Il est aussi envisagé d'inclure des méthodes plus récentes, comme la désagrégation temporelle basée sur la régression univariée et le rapprochement en recourant à des procédures en deux étapes.

L'outil ECOTRIM est utilisé en Europe ainsi que dans plusieurs autres pays dont le Sénégal et le Cameroun. Le manuel de l'utilisateur d'ECOTRIM est disponible en anglais et en français. Eurostat organise parfois dans certaines conditions des formations sur l'utilisation d'ECOTRIM.

Veillez nous envoyer vos demandes d'informations supplémentaires par e-mail à l'adresse estat-methodology@ec.europa.eu.

D.11.7.2. Révisions complètes

Le SCN 2008, conçu pour faire face aux besoins des pays à des stades divers du développement économique, est destiné à l'usage de tous pays. De nombreux pays en développement n'ont pas entièrement mis en œuvre le SCN 1998 et pourraient décider de passer directement au SCN 2008.

Les défis qui se présentent à l'ensemble des pays, et notamment aux pays en développement, sont les suivants:

- planifier et réaliser la reclassification visant à mettre en œuvre la révision 4 de la CITI dans les comptes nationaux. Ce défi entraîne de ce fait le passage à la nouvelle Classification centrale des produits (CPC) pour classer les produits dans les tableaux des ressources et des emplois;
- effectuer la révision significative relative à la mise en œuvre du SCN 2008.

Ces défis sont également valables pour les États membres de l'UE au cours de la période 2010-2014:

- achever la reclassification et la révision nécessaires à la mise en œuvre de la révision 2 de la NACE dans les comptes nationaux à partir de 2011. Ce défi entraîne de ce fait le passage à la nouvelle Classification des produits associée aux activités (CPA 2008) pour classer les produits dans les tableaux des ressources et des emplois;
- accomplir une révision majeure visant à mettre en œuvre le SEC 2010

Encadré 11.7: Conseils et formation techniques sur les comptes nationaux: un projet de coopération institutionnelle au Malawi

La Norvège soutient le Malawi via un «projet de coopération institutionnelle», un projet de jumelage entre Statistics Norway et *l'office national de la statistique du Malawi (EN)*, le Ministère de la planification économique et du développement et le Ministère des finances. Ce projet a pour objectif de fournir des conseils et une formation techniques sur un système de comptes nationaux solide. Une meilleure qualité et une meilleure couverture du système des comptes nationaux doivent fournir une base nettement meilleure pour la planification de la politique sociale et économique au sein du Ministère des finances et du Ministère de la planification économique et du développement.

Le projet vise à donner une formation à la division de l'INS en charge des comptes nationaux et de la balance des paiements (division CN/BDP) pour mettre en place une méthodologie durable destinée à l'établissement des comptes nationaux selon les recommandations internationales (voir l'encadré 11.1). Le personnel de la division CN/BDP dispose d'une formation théorique et pratique dispensée par des conseillers de long et court termes de Statistics Norway. Plusieurs statisticiens de la division CN/BDP ont aussi participé aux sessions de formation du FMI sur les comptes nationaux ou à des cours dispensés par la SADC.

Sur la base des statistiques économiques disponibles au Malawi, il a été décidé de commencer par les tableaux des ressources et des emplois (TRE), conformément au SCN 1993. Parmi les sources de données importantes figuraient les statistiques sur la production des cultures, les enquêtes économiques annuelles auprès des grosses entreprises, les comptes des administrations publiques, les enquêtes intégrées sur les ménages et un recensement agricole planifié. En ce qui concerne les statistiques sur le commerce extérieur, *la solution logicielle EUROTRACE* donne des informations détaillées sur les importations et les exportations. Les chiffres de la balance des paiements (BDP) de la division CN/BDP couvrent les importations et les exportations de services.

Le cadre du premier TRE de référence a fait l'objet d'une attention particulière quant au niveau de détails. Les évaluations suivantes étaient importantes:

- l'établissement d'une classification des industries dans les comptes nationaux agrégés pertinente pour le Malawi, qui indique environ 100 industries sur la base de la CITI 3.1;
- l'établissement d'une classification des produits dans les comptes nationaux sur la base d'une CPC, reprenant environ 400 produits. D'importantes denrées alimentaires de l'économie du Malawi ont été spécifiées; cette spécification comprend une distinction entre les produits commercialisés et les produits destinés à l'autoconsommation. Des codes produits spécifiques ont été attribués aux produits comme l'aide alimentaire.

Les principales sources de données pour l'établissement en prix constants sont les indices de prix applicables aux produits agricoles, les indices de prix à la consommation et les indices de prix en valeur unitaire relatifs aux importations et aux exportations, sur la base des données de valeur et de volume obtenues à partir du logiciel EUROTRACE. La méthodologie appliquée, comprenant l'établissement en prix constants dans les prix de l'année précédente et les indices de prix en chaîne, constituait une nouveauté pour le gouvernement du Malawi. Elle a toutefois été acceptée vu qu'il s'agit de la méthodologie recommandée dans le SCN 1993.

Des feuilles Excel sont utilisées pour saisir les données et les tableaux finals. Les données des CN/TRE sont stockées dans une base de données. La division CN/BDP utilise le logiciel fourni par Statistics Norway; celui-ci interagit avec les feuilles Excel afin de procéder à l'équilibre des TRE et de calculer les formules complexes des TRE dans les prix courants et les prix de l'année précédente et les tableaux entrées-sorties.

En mars 2007, les chiffres des comptes nationaux révisés au titre de la période 2002-2004 et les chiffres agrégés préliminaires au titre des années 2005 et 2006 ont été publiés. La comparaison entre les anciennes et les nouvelles estimations a laissé apparaître une révision à la hausse du PIB en prix courants de 38,0 pour cent en 2004 et de 37,4 et 37,7 pour cent au cours des deux années précédentes.

Le *'Malawi National Accounts Report 2002-2005'* («Rapport 2002-2005 sur les comptes nationaux du Malawi») fait état des concepts, des sources et des méthodes utilisés. Les chiffres des comptes nationaux du Malawi font aussi l'objet d'une publication par la *Reserve Bank of Malawi (EN)* dans sa «Financial and Economic Review» (Revue financière et économique) et par le Ministère de la planification et de la coopération pour le développement dans son «Annual Economic Report» («Rapport économique annuel»).

Un autre progrès a consisté à intégrer les parties principales des comptes des secteurs institutionnels dans le système de comptabilité nationale. Un classeur Excel comprenant la séquence des comptes des secteurs institutionnels du compte de la production au compte de capital a été défini. Les données proviennent des TRE, des comptes des administrations publiques et de la balance des paiements pour le reste du monde. Les secteurs des sociétés non financières et des ménages ont été combinés et sont utilisés sous forme de résidus. Un Comité technique des comptes nationaux et de la balance des paiements établit des estimations préliminaires des comptes nationaux annuels après avoir procédé à un petit sondage auprès des entreprises deux fois par an.

Une révision majeure des comptes nationaux du Malawi est planifiée pour 2011. Le système de classification reposera sur la CITI 4 et la CPC et certains volets principaux du SCN 2008 seront mis en place. Les nouvelles sources de données importantes sont: un recensement de l'agriculture et du bétail (NACAL) pour 2007, le recensement de la population et des logements de 2008, les données révisées de l'étude économique annuelle et une enquête intégrée sur les ménages au titre de l'année 2010 (IHS-3).

En 2010, une équipe d'experts économiques et environnementaux, financée par le PNUD, a été engagée par le Ministère de la planification et de la coopération pour le développement, afin d'évaluer la contribution des ressources naturelles à l'économie du Malawi. La conclusion était que *«les chiffres du PIB sous-estiment la véritable contribution de la sylviculture en ce sens qu'ils ne saisissent pas l'utilisation extensive du bois en tant que combustible»*. L'équipe possédait aussi d'autres exemples; L'ONN a défendu les chiffres des CN, en arguant que *«dans tout pays du monde, certaines activités de l'économie ne sont pas pleinement intégrées dans la mesure officielle du PIB»*.

Pour en savoir plus...**Références et sites internet**

- Site internet du [Système de comptabilité nationale 2008 \(SCN 2008\)](#) (EN)
- Site internet du [Groupe de travail intersecrétariat sur la comptabilité nationale \(ISWGNA\)](#) (EN)
- Site internet des [Statistiques économiques intégrées](#) (EN)

Sur les comptes nationaux dans les pays en développement

- Eurostat: Manuel [Etablir le système de comptes nationaux](#)
- [Recommandations de Luxembourg sur la mise en œuvre et la divulgation globale du système des comptes nationaux](#) (2008)
- Groupe de travail intersecrétariat sur la comptabilité nationale (ISWGNA): '[Implementation Programme for the System of National Accounts 2008 and Supporting Statistics](#)' («[Mise en œuvre du système de comptabilité nationale 2008 et renforcement des statistiques](#)»), '[Guidelines for monitoring the 2008 SNA implementation](#)' («[Lignes directrices pour le suivi de la mise en œuvre du SCN 2008](#)») et le [site Internet de la mise en œuvre du SCN](#)
- Groupe africain sur la comptabilité nationale (AGNA): [Guide de mise en œuvre du système de comptabilité nationale 2008 \(SCN 2008\) en Afrique](#) (2010)
- Commission économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (ESCAP): [Programme régional proposé pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique](#) (2010)
- Commission économique pour l'Afrique des Nations unies: [Reforming national accounts systems in Africa \(réforme des systèmes de comptes nationaux en Afrique\)](#) (2009); [Guide de mise en œuvre du système de comptabilité nationale 2008 \(SCN 2008\) en Afrique](#) (2010); [Handbook on Supply and Use Table: Compilation, application, and practices relevant to Africa](#) (2012)

Système de comptabilité nationale et Système européen des comptes

- [System of National Accounts 1993 \(Système de Comptabilité Nationale 1993 \(SCN 1993\)\)](#)
- [System of National Accounts 2008 \(Système de Comptabilité Nationale 2008 \(SCN 2008\)\)](#)
- [système Européen des Comptes 1995 \(SEC 1995\)](#)
- [Système Européen des Comptes 2010 \(avant-projet SEC 2010\)](#)
- [Eurostat Manual of Supply, Use and Input-Output tables \(Le manuel Eurostat des tableaux des ressources et des emplois et des tableaux entrées-sorties\)](#) (2008)

Méthodologie – économie non observée

- OCDE: [Manuel sur la mesure de l'économie non observée](#) (2002)
- UNECE: [Non-observed Economy in National Accounts – Survey of Country Practices \(2003\) \(L'économie non observée dans les comptes nationaux: enquête sur les pratiques nationales\)](#) (2003)
- UNECE: [Non-observed Economy in National Accounts – Survey of Country Practices \(2008\) \(L'économie non observée dans les comptes nationaux: enquête sur les pratiques nationales\)](#) (2008)

Méthodologie – balance des paiements

- FMI: [Balance of Payments manual, 5th edition \(BPM5\) \(Manuel de la balance des paiements du FMI, 5e édition \(MBP5\)\)](#) (1993)
- FMI: [Balance of Payments and International Investment Position Manual, 6th edition \(BPM6\) \(Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, 6e édition \(MBP6\)\)](#) (2009)

Logiciel

- [ERETES](#) solution logicielle pour les comptes nationaux
- [ECOTRIM](#) logiciel utilisé pour la désagrégation temporelle des séries chronologiques (statistiques à court terme, comptes nationaux trimestriels); e-mail: estat-methodology@ec.europa.eu
- [EUROTRACE](#) solution logicielle destinée à gérer les données relatives aux importations et exportations de marchandises

Sources de données

- Nations unies: [National Accounts Main Aggregated Database \(Base de données des principaux agrégats des comptes nationaux\)](#)
- Banque mondiale: [politique économique et dette](#)
- OCDE: [statistiques de A à Z](#)
- Banque mondiale: [indicateurs du développement mondial](#)
- Eurostat: [National Accounts statistics \(statistiques des comptes nationaux\)](#)
- [Statistical Commission for Africa \(Commission statistique pour l'Afrique\)](#) (STATCOM-Africa)

Classifications

- [Registre des classifications des Nations unies](#)
- [Classification internationale type, par industrie, troisième révision \(CITI Rév. 3\)](#) (1990)
- [International Standard Industrial Classification, Fourth Revision \(ISIC Rev. 4\) \(Classification internationale type, par industrie, quatrième révision \(CITI Rév. 4\)\)](#) (2008)
- [Classification centrale des produits, version 1 \(CPC\)](#) (1998)
- [Central Product Classification, Version 2 \(CPC2\) \(Classification centrale des produits, version 2 \(CPC2\)\)](#) (2008)

Statistiques de prix

D.12

D.12. Statistiques de prix

Le chapitre en bref

Le présent chapitre aborde toute la gamme des statistiques de prix, en accordant une attention particulière aux indicateurs principaux. Les applications politiques des données sur les prix y sont traitées en premier lieu. L'accent est mis sur les différences existant entre les différentes mesures des prix et de l'inflation.

Les principaux indicateurs de prix et activités sont présentés. Il s'agit de l'indice des prix à la consommation, des indices des prix à la consommation harmonisés, de l'indice des prix à la production, des indices des prix à l'exportation et à l'importation et des indices de valeur unitaire, des prix dans les comptes nationaux et des parités de pouvoir d'achat. Chaque section commence par expliquer les applications des données. L'accent est accordé aux problèmes ayant trait aux pays en développement.

Une définition des principales sources de données nationales et internationales des statistiques de prix est ensuite donnée; cette partie se veut relativement directe et abordable. Elle est suivie par des considérations critiques sur la qualité des données sur les prix.

Le chapitre conclut par des recommandations sur la manière d'améliorer les statistiques de prix.

D.12.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données

Chaque jour, les prix sont utilisés partout pour mesurer la valeur relative des biens et services en termes d'argent.

Les statistiques des prix servent à mesurer les fluctuations des valeurs relatives des biens et des services, à mesurer les variations du niveau général des prix – l'inflation, la stabilité des prix ou la désinflation – et à comparer le niveau général des prix entre pays.

Les statistiques de prix ont comme vocation première de mesurer l'inflation. Il n'existe pas de mesure unique de la variation des prix à usage universel; plusieurs indices au nombre desquels les suivants, servent au contraire à des usages différents:

- l'indice des prix à la consommation (IPC);
- l'indice des prix à la production (IPP);
- le déflateur du PIB (produit intérieur brut).

L'IPC représente la mesure la plus courante de l'inflation; cet indice est en effet disponible chaque mois dans la plupart des pays, sa publication est souvent rapide et il est relativement facile d'en comprendre la signification. On l'utilise pour modifier le prix des contrats commerciaux pour tenir compte de l'inflation; ce processus s'appelle l'indexation des prix. Les contrats comportant des clauses relatives à l'indexation des prix sont notamment ceux dont l'objet a trait aux loyers, aux salaires, aux prestations sociales ou aux instruments financiers comme le versement d'intérêts. L'IPC peut aussi constituer un moyen d'évaluer l'évolution du niveau de vie.

L'IPC est couramment utilisé pour représenter le taux d'inflation global d'une économie, même si cet indice ne couvre que les dépenses de consommation. L'avantage de son utilisation réside dans la fréquence et la rapidité de sa publication. Il est à ce titre un outil des politiques monétaires dont celles qui fixent les objectifs en matière d'inflation.

De nombreux pays en développement établissent un indice des prix à la production (IPP) une fois par mois ou par trimestre. Il s'agit d'une mesure du coût des produits au départ de l'usine. L'IPP est donc un indicateur avancé ou un indicateur «principal» de l'inflation. De nombreux pays en développement éprouvent toutefois plus de difficultés pour établir un IPP aussi précis que l'IPC. Le calcul du déflateur du PIB exige quant à lui encore plus d'efforts. Il est établi une fois par trimestre dans les pays développés et de nombreux pays à revenu intermédiaire tandis que dans les pays à faible revenu, sa fréquence est généralement annuelle. Son établissement demande toujours plus de temps que celui de l'IPC ou de l'IPP.

Il importe souvent pour les consommateurs individuels, les entreprises, les administrations publiques et les investisseurs de comprendre la hausse relative d'un prix spécifique, par exemple de l'essence ou des services téléphoniques, par rapport à d'autres prix. Dans les secteurs réglementés, l'analyse des variations des prix du secteur par rapport à d'autres secteurs présente un intérêt politique manifeste. Les télécommunications et les prix des produits agricoles constituent à ce titre un bon exemple (voir la [section D.17.2.2](#)). L'IPC et le l'IPP fournissent des informations utiles à cet égard. Des statistiques de prix font parfois l'objet d'une publication pour certains secteurs spécifiques bien que cette pratique soit rare dans les pays en développement.

Les propositions en termes de politique sur le commerce extérieur nécessitent des données sur les prix pour permettre, par exemple, l'analyse des incidences potentielles de la libéralisation du commerce. Ces données peuvent être fournies par les indices des prix à l'exportation et à l'importation ou les prix unitaires.

On peut également se servir de l'IPC pour comparer les taux d'inflation et donc les résultats des politiques anti-inflationnistes entre pays.

Lorsque des économies sont fortement interdépendantes et partagent des politiques communes, comme une monnaie commune, la comparaison des taux d'inflation prend toute son importance. Pour garantir le bien-fondé des comparaisons, les pays participants doivent harmoniser leurs indices des prix à la consommation. Une harmonisation en matière de statistiques de prix signifie l'adoption d'une nomenclature et de méthodologies communes et des paniers de biens de consommation nationale peuvent être tenus à jour. Dans l'Union européenne, l'indice des prix à la consommation harmonisé est connu sous le nom d'IPCH.

Un IPCH peut aussi être utilisé au niveau sectoriel pour comparer les incidences des variations des prix de l'énergie, par exemple, sur le niveau des prix de chaque pays.

La comparaison des niveaux de prix entre pays revêt toute son importance dans une série de disciplines. Un premier groupe de mesures de niveaux de prix relatifs est connu sous le nom de parités de pouvoir d'achat (PPA). Il s'agit en quelque sorte de taux de change qui sont basés sur le coût observé de biens et services comparables. Les PPA permettent de convertir le PIB et d'autres mesures monétaires dans une unité technique commune qui élimine les effets des différences de niveau de prix entre les pays. Les taux de change du marché ne répondent pas à ces besoins politiques car ils sont déterminés par d'autres facteurs que les seules différences de niveau de prix. Les taux de change exprimés en parités de pouvoir d'achat (PPA) constituent donc une mesure de la différence des niveaux de prix entre pays.

Ci-après figurent des exemples d'utilisation des PPA aux fins des politiques internationales et régionales:³⁹

- établir l'indice numérique de pauvreté internationale (Banque mondiale);
- comparer les tailles relatives des économies et estimer les moyennes pondérées des taux de croissance régionale (FMI);
- attribuer les ressources des fonds structurels et du fonds de cohésion (Commission européenne);
- estimer l'indice de développement humain (PNUD);
- établir l'indice de la participation des femmes (PNUD);
- évaluer les inégalités en matière de santé (Organisation mondiale de la santé);
- évaluer les dépenses par habitant en matière d'éducation (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture);
- effectuer le suivi du bien-être des enfants (Fonds des Nations unies pour l'enfance);
- concevoir des programmes d'aide efficaces (organisations internationales).

Parmi les autres usages des PPA, citons:

- l'analyse de l'avantage comparatif d'une économie en matière de prix et de dépenses des biens ou services (décideurs politiques au niveau national);
- l'évaluation des coûts d'investissement et des possibilités de croissance de l'industrie au plan international;
- le calcul des allocations de vie chère déflatées par les PPA (auxquelles ont notamment recours l'UE, les Nations unies, l'OCDE, l'OTAN, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les multinationales).

³⁹ Banque mondiale: [Major uses of PPP results \(utilisations principales des résultats des PPA\)](#)

Choisir les statistiques de prix en fonction du concept le plus indiqué revêt toute son importance dans l'analyse des économies en développement ouvertes. Ceci s'explique par le fait que les prix des différents domaines de l'économie peuvent connaître des variations considérables les uns par rapport aux autres. Par exemple, les prix des biens à la consommation pourraient enregistrer une hausse bien plus lente que celle des prix des biens d'investissement à la suite d'une dévaluation de la monnaie.

L'IPC se classe en tête de toutes les statistiques officielles en termes d'importance politique en raison de son rapport direct avec les questions de population, sa nature aisément compréhensible et sa fréquence. Dans de nombreux pays en développement, l'IPC est la seule série statistique que les Instituts nationaux de la statistique mettent régulièrement à jour sur leurs sites internet. La presse publie des rapports fréquents sur les IPC dans de nombreux, si pas la majorité, des pays. Une inflation élevée ou sa hausse mesurée en termes de l'IPC est souvent citée, à tort ou à raison, pour dénoncer les échecs des politiques gouvernementales. Il est également monnaie courante d'accuser les pouvoirs publics de manipuler l'IPC, une fois de plus à tort ou à raison. Il en résulte que l'exactitude et la transparence du mode d'établissement de l'IPC ont une importance capitale.

L'importance de l'IPC vis-à-vis de la politique économique, sa facilité relative en termes d'établissement et son importance dans les questions d'ordre public font qu'une priorité élevée lui est généralement accordée dans les pays en développement. Une priorité relativement élevée est aussi accordée à l'IPP et les indices qui s'y rapportent bien que l'établissement de ces indices à un niveau raisonnable d'exactitude nécessite des efforts soutenus considérables. En général, une importance moindre est accordée aux indices des prix à l'importation et à l'exportation en raison des difficultés liées à leur établissement. Les pays en développement accordent souvent une attention plus faible au calcul du déflateur du PIB étant donné les moyens limités dont ils disposent.

D.12.2. Concepts et définitions

D.12.2.1 Aperçu

Le présent chapitre traite des activités statistiques qui se rapportent aux prix, comme les indices des prix à la consommation (IPC), l'inflation, les indices des prix à la production (IPP), les indices des prix relatifs à des produits et services spécifiques (par exemple des produits des technologies de l'information et de la communication), les parités de pouvoir d'achat (PPA) et les comparaisons de PIB au plan international. Les taux d'intérêt, les salaires et les taux de change du marché ne sont pas abordés ici.

Comme nous l'avons constaté dans la section précédente relative à l'utilisation des données, les statistiques de prix sont destinées à enregistrer les niveaux de prix et les fluctuations dans les différents domaines de l'économie:

- l'indice des prix à la consommation (IPC) mesure les variations au cours du temps du prix payé pour un panier de biens et de services qui est représentatif des dépenses de consommation;
- l'indice des prix à la production (IPP) mesure l'évolution moyenne dans le temps des prix de base effectivement reçus par les producteurs de biens et de services;
- le déflateur du PIB (produit intérieur brut) est une mesure de l'inflation de l'économie dans son ensemble; il est obtenu à partir des données des comptes nationaux.

Seul le déflateur du PIB (et les séries qui s'y rapportent) constitue une mesure de l'évolution des prix dans l'économie dans son ensemble. Sa moindre fréquence de publication, la période de temps plus longue qu'exige sa préparation et sa complexité accrue font toutefois qu'il n'est pas toujours disponible dans certains pays en développement.

La plupart des séries statistiques de prix sont habituellement des indices. Un **indice** de prix peut être interprété comme un agrégat des prix de tous les différents articles (biens et services) qui sont inclus dans un «panier» représentatif. Un indice de prix reçoit une certaine valeur, par exemple, 100, pendant sa période de référence; ses valeurs ultérieures indiquent la variation moyenne subséquente des prix par rapport à la période de référence. Dans le cas de l'IPC, le **panier** de consommation (ou la liste de produits) est une liste pondérée des biens et services acquis ou utilisés par les consommateurs. Le panier de l'IPP consiste en la liste pondérée des biens et services vendus à des entreprises nationales. Les **pondérations** sont des nombres qui reflètent l'importance relative de chaque article dans l'ensemble du panier.

Comment le panier et ses pondérations sont-ils établis? Au cours de l'année de référence, un relevé ou un recensement détaillé est utilisé pour recueillir des informations précises sur les biens et les services échangés ainsi que les prix payés ou reçus en contrepartie de ces biens et services. L'indice des prix à la consommation a ordinairement recours à une enquête sur les dépenses des ménages. L'IPP requiert quant à lui une enquête ou un recensement détaillé auprès des entreprises. Les biens et services achetés ou vendus sont regroupés en fonction d'une **classification** standard dans des **agrégats élémentaires** d'articles similaires. Des articles **représentatifs** sont sélectionnés au sein de chaque agrégat élémentaire. Leurs variations de prix, prises dans leur ensemble, offrent une bonne estimation de l'évolution générale des prix de l'agrégat élémentaire dans son ensemble. La variation de prix d'un agrégat élémentaire est obtenue en calculant la variation moyenne des prix de ces articles à partir de la moyenne de l'année de référence. Les variations de prix de chaque agrégat élémentaire sont progressivement **agrégées** dans l'indice global à l'aide des pondérations des dépenses.

Le panier des biens et services représentatifs doit être modifié pour refléter l'évolution des préférences des consommateurs ainsi que l'apparition de nouveaux produits. Le panier doit donc être actualisé le plus souvent possible. L'objectif des pays développés est une actualisation annuelle. Dans certains pays cependant, les données et les ressources requises pour ce faire peuvent représenter un coût trop important, et donc les mises à jour sont moins fréquentes. La [section D.12.2.2](#) ci-dessous s'intéresse à ce problème de manière plus approfondie.

Le concept des biens et services «représentatifs» qui vient d'être défini était valable au niveau de l'agrégat élémentaire. Des biens et services représentatifs sont sélectionnés pour les paniers des indices nationaux des prix à la consommation et des prix à la production. Lorsque les indices des prix sont utilisés à des fins de **comparaisons** au plan international, un test moins sévère que celui de la représentativité est parfois utilisé pour sélectionner les biens et les services: il s'agit de leur **pertinence**. Un bien ou service est pertinent s'il est courant dans les marchés ordinaires. Les caractéristiques de la comparabilité et de la représentativité des biens et des services ne sont pas souvent entièrement compatibles.

L'analyse de la qualité des relevés des prix à la consommation repose sur les concepts essentiels de la **sélection aléatoire** et de la **couverture**. Un relevé des prix n'est pas biaisé lorsque le prix de tout échange de biens ou services donné a une probabilité égale par rapport à tout autre prix de faire partie du relevé. Ce type de sélection est connu sous le nom d'**échantillonnage aléatoire**. Ceci n'empêche toutefois pas les prix de varier d'une région à l'autre d'un pays et entre les zones rurales et urbaines. Ils peuvent aussi présenter des écarts en fonction des différents points de vente de la même région. Les points de vente destinés au relevé des prix doivent donc être sélectionnés pour refléter la valeur des opérations effectuées dans chaque région et chaque type de point de vente. Les données relatives à la valeur des achats effectués dans chaque région et chaque type de point de vente doivent être extraites d'enquêtes sur les dépenses et les revenus des ménages et être complétées par d'autres sources de données. Dans un échantillonnage **aléatoire stratifié**, le prix de tout échange de biens ou de services a une probabilité égale de faire partie de l'échantillon mais il ne peut appartenir qu'à une seule catégorie ou strate d'opérations.

Le dernier concept qui doit être abordé concerne le respect des délais: la diffusion rapide, cohérente et prévisible prend peut-être encore plus son sens dans le domaine de la statistique des prix que dans tout autre domaine. Il n'est pas possible de recueillir tous les prix dans les mêmes délais; de ce fait, l'établissement et la diffusion d'estimations reposant sur des données partielles sont monnaie courante. Lorsque l'IPC principal est établi à partir d'estimations, la publication des données du mois suivant comporte parfois une **révision**, dont les chiffres sont alors finals.

D.12.2.2 L'indice des prix à la consommation

Le «[Manuel de l'indice des prix à la consommation: Théorie et pratique](#)»⁴⁰ qui constitue la référence au plan international, définit l'IPC comme suit:

«... un indice qui mesure la variation des prix des biens et services de consommation d'un mois sur l'autre (ou d'un trimestre sur l'autre). Les prix sont relevés dans les magasins et autres points de vente au détail. La méthode de calcul le plus souvent utilisée consiste à faire la moyenne des variations de prix d'une période à l'autre pour les divers produits, en prenant comme pondération les dépenses que les ménages leur consacrent en moyenne. Les IPC sont des statistiques officielles établies d'ordinaire par l'office national de statistique, le ministère du travail ou la banque centrale. Ils sont publiés aussi vite que possible, en général dix jours environ après la fin du mois ou du trimestre le plus récent.»

Dans la plupart des pays, l'IPC repose sur un relevé mensuel dont les données de prix sont recueillies à partir des points de vente. Les données sont complétées par des collectes de prix recueillis auprès de prestataires de services, comme les services postaux, d'électricité et de télécommunications. Dans les pays en développement, la méthode de collecte de prix la plus fréquente est la visite sur place des points de vente par les instituts de la statistique. Le processus habituel consiste à recueillir les données sur des formulaires papier qui seront ensuite saisies électroniquement et transmises au centre national, puis vérifiées à divers stades. Les procédures varient considérablement d'un pays à l'autre et la logistique est souvent source de complexité. Bien que l'utilisation d'ordinateurs et de téléphones portables ne soit pas encore courante dans les pays en développement, leur recours a néanmoins été mis à l'essai.⁴¹

L'indice des prix à la consommation occupe une place si centrale dans les statistiques économiques, qu'il vaut la peine de lui accorder une grande attention. L'exposé principal traite de la problématique principale d'ensemble. L'encadré 12.1 explique le mode d'établissement de l'IPC de manière approfondie.

Le panier de biens et de services de l'IPC doit refléter la structure détaillée de l'ensemble de la consommation des unités résidentes. Ces informations proviennent d'une enquête nationale détaillée comme une enquête sur les dépenses des ménages (EDM), aussi appelée enquête sur le budget des ménages (EBM). La traduction française du manuel de l'indice des prix à la consommation indique à la page 27 que

«L'EBM porte sur un échantillon de plusieurs milliers de ménages auxquels il est demandé de tenir un registre des dépenses qu'ils consacrent à différents types de bien et de

service de consommation au cours d'une période donnée, qui peut être d'une semaine ou davantage. La taille de l'échantillon dépend à l'évidence des ressources disponibles, mais aussi de la mesure dans laquelle on souhaite ventiler les résultats de l'enquête par région ou par type de ménage. Les EBM coûtent cher.»

Le [chapitre D.25](#) Revenu et consommation accorde une plus grande attention aux enquêtes sur les dépenses des ménages. Le problème principal dont il est question ici est que les EDM doivent être conçues en tenant compte de l'indice des prix à la consommation. La nomenclature des biens et services de consommation qui est retenue dans l'EDM doit être compatible avec la classification nationale des opérations de consommation, normalement la classification COICOP. Étant donné que les EDM ne sont pas avant tout destinées à l'actualisation de l'IPC, les deux départements sont obligés d'estimer la nécessité d'une coordination efficace et de mener cette coordination afin d'atteindre le résultat souhaité. Mais il n'en va pas toujours de la sorte.

Les pays en développement effectuent des EDM et des révisions de leurs calculs des pondérations au mieux tous les cinq ans. Le Manuel de l'indice des prix à la consommation indique⁴² que la «*résolution de la CIST de 2003 [Conférence internationale des statisticiens du travail] propose une actualisation plus fréquente des pondérations (tous les cinq ans, par exemple). Les pays qui connaissent des mutations économiques importantes, et en conséquence, des changements plus rapides dans les habitudes de consommation devraient actualiser leurs pondérations encore plus souvent (tous les ans, par exemple).*» Le manuel suggère ailleurs que l'ajout au cycle des cinq ans d'enquêtes ciblées de portée limitée auprès du consommateur peut être utile.

Le Manuel de l'indice des prix à la consommation traite également de l'utilisation des données indépendantes des comptes nationaux pour compléter les EDM. Cette pratique ne peut toutefois être appliquée aux pays en développement en raison des moyens limités dont ils disposent pour l'établissement des comptes nationaux dont le [chapitre D.11 Comptes nationaux, comptes économiques et l'économie non observée](#) fait état. Les données des comptes nationaux sont l'une des principales sources de données du système de pondération du panier qui compose l'IPCH.

Comme nous l'avons vu, l'IPC doit couvrir toutes les opérations sur les biens et services de consommation. Le relevé des prix doit donc représenter la répartition géographique des opérations de consommation. Dans certains pays en développement toutefois, seules les zones urbaines, voire les grandes villes uniquement, sont couvertes. La restriction en termes de couverture géographique fait privilégier les zones urbaines dans l'IPC, ce qui nuit à l'exactitude de l'indice. Cette situation vaut particulièrement dans les pays où les prix peuvent fluctuer de manière différente en fonction des régions.

⁴⁰ Publié en 2004 par le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix qui comprend l'OIT, le FMI, l'OCDE, l'UNEP, Eurostat et la Banque mondiale (p. xxi)

⁴¹ 'The Use of Hand-Held Computers for the Collection CPI Price Data' («L'utilisation des ordinateurs portables pour la collecte des données de prix de l'IPC») par David Fenwick et Ben Whitestone, Journal statistique africain, vol. 8, 2009

⁴² chapitre 4, paragraphe 4.50, page 79

Encadré 12.1: L'établissement d'un indice des prix à la consommation

Les indices des prix à la consommation fournissent des mesures régulières des variations des prix à la consommation, qui doivent être objectives et comparables. Un cadre standard permet aux pays d'établir un IPC qui reflète les besoins nationaux et le budget disponible. Ce cadre consiste en les points suivants:

- la classification des biens et des services;
- les méthodes utilisées pour définir le panier de biens et de services et leurs pondérations;
- les calculs utilisés pour déduire des mesures non biaisées de l'évolution moyenne des prix.

La *Classification des fonctions de consommation des ménages (COICOP, version de 1999)* constitue la classification ou nomenclature standard utilisée pour *déterminer et classer toutes les opérations sur les biens et services de consommation*. Dans l'UE, les indices des prix à la consommation harmonisés ont recours à une *version légèrement modifiée de la classification COICOP*. Il s'agit de systèmes hiérarchiques qui prennent la forme d'un arbre: la consommation totale est représentée par le tronc, les agrégats de biens ou services au niveau des secteurs sont représentés par les grosses branches, et les biens et services spécifiques, par les branches les plus petites.

Des biens et services spécifiques et représentatifs sont sélectionnés à partir d'une enquête sur le budget des ménages pour couvrir une grande part des dépenses des ménages. Les biens et services similaires sont regroupés dans des agrégats «élémentaires» sur la base du système de classification. En termes économiques, chaque agrégat élémentaire est constitué de biens et de services qui constituent mutuellement de proches substituts.

On commence par calculer l'indice de chaque agrégat élémentaire de biens et de services. **Des pondérations peuvent être calculées ou estimées à partir des enquêtes sur le budget des ménages afin de représenter la part de chaque article dans les dépenses et/ou tenir compte du montant dépensé dans les différents types de points de vente.** Les pondérations ne sont pas toujours utilisées au niveau élémentaire lorsque l'enquête sur le budget des ménages ne fournit pas assez de renseignements sur les montants relatifs dépensés au titre de chaque article.⁴³

L'étape suivante consiste à calculer des indices de prix pour des groupes de niveau plus élevé afin de couvrir une plus grande part de la consommation. Le calcul de l'indice global des prix à la consommation intervient au niveau le plus élevé. À chaque niveau, l'indice est obtenu en effectuant la moyenne pondérée des variations de ses composantes. Les pondérations de ces agrégats de niveau supérieur sont déduites à partir des enquêtes sur le budget des ménages. Les indices régionaux des prix à la consommation sont agrégés dans un indice national pratiquement de la même manière.

À chaque niveau, l'indice agrégé est obtenu en faisant la moyenne arithmétique, ou de préférence la moyenne géométrique, des variations de prix relatifs de chacune de ses composantes. **Dans le cas de l'IPC, la méthode consiste habituellement à calculer l'évolution moyenne (pondérée) des prix dans le temps pour le prix d'un panier de biens et de services qui a été fixé dans une période de référence, habituellement une année de référence.** Cet indice est connu sous le nom d'**indice des prix de Laspeyres**.

Même si l'IPC est souvent utilisé pour mesurer le coût de la vie, un indice des prix de Laspeyres ne constitue pas un véritable indice du coût de la vie. Ceci s'explique par le fait que les consommateurs sont plus enclins à acheter plus de biens et de services qui deviennent relativement meilleur marché dans le temps et moins de biens et de services qui deviennent plus chers. Puisque l'année de référence est toujours plus éloignée dans le temps, l'erreur à la hausse devient plus grande. Dans certains pays développés, les pondérations font l'objet d'une mise à jour annuelle, une opération connue sous le nom de «chaînage». Un véritable indice du coût de la vie peut être calculé en utilisant l'année en cours et l'année précédente comme périodes de référence.

Il est ensuite procédé à la validation, la mise en tableau, l'analyse et la diffusion de l'IPC. La présentation des résultats de l'IPC sous la forme d'un tableau relativement compact permet une diffusion relativement courante par l'internet. Dans de nombreux pays en développement, l'IPC est le seul ensemble de données statistiques que l'INS met régulièrement à jour sur son site internet.

⁴³ Manuel de l'indice des prix à la consommation: Théorie et pratique paragraphes 1.124 – 1.126, page 17

De toute évidence, étendre la portée du relevé des prix à une zone élargie représente un surcoût et peut présenter des difficultés en termes d'organisation, en particulier en dehors des grandes zones urbaines. D'autre part, les zones urbaines connaissent une concentration plus forte d'opérations de consommation. Il se peut donc qu'une extension géographique relativement limitée du relevé des prix en dehors des principales zones urbaines soit seulement nécessaire. Il est possible d'analyser si les variations de prix présentent des différences considérables entre les régions sur la base d'une étude pilote sur les prix ou d'autres ensembles de données.

Un autre type de restriction liée à la couverture de l'IPC se présente lorsque le relevé des prix ne comprend que certains types de points de vente uniquement: par exemple, seulement les marchés traditionnels, ou seulement les magasins ou les supermarchés. Les niveaux et les variations de prix présentent souvent des différences entre les différents types de points de vente. Une couverture entière du relevé des prix exige donc l'intégration dans le relevé de tous les types existants de points de vente, comme les supermarchés, les magasins locaux ou traditionnels, les marchés ouverts, les étals en bord de route, les marchands ambulants et les colporteurs. Les pays en développement doivent également tenir compte des ventes effectuées par l'internet lorsque celles-ci deviennent significatives.

Bien que l'IPC nécessite une couverture nationale, il existe toute une série de questions politiques qui concernent uniquement certains domaines de l'économie d'un pays pour lesquels les mesures de variations de prix sont nécessaires. Les exemples les plus clairs à ce titre sont les indices des prix régionaux ainsi que les indices qui couvrent uniquement les dépenses urbaines ou rurales. Lorsque les revenus et le patrimoine présentent de grandes disparités entre les populations les mieux nanties et les plus démunies du pays, les dépenses plus importantes de la population la mieux nantie dominent l'IPC global. Dans une telle situation, une solution consisterait à préparer des «sous-indices» qui reposent, par exemple, sur des paniers de dépense du quartile inférieur, des deux quartiles du milieu et du quartile supérieur de la population classée selon le revenu. Pour pallier à ce problème, certains pays excluent aussi les dépenses des habitants au revenu le plus élevé⁴⁴. Dans ce cas, l'indice obtenu constitue une meilleure mesure du coût de la vie tel qu'il est perçu par la majorité de la population que celle de la mesure de l'inflation globale.

De nombreux biens et services sont uniquement disponibles ou largement achetés pendant une certaine période de l'année: les fruits et légumes de saison et les vêtements constituent deux bons exemples à ce titre. Le problème que constitue la saisonnalité de certaines denrées peut être résolu en remplaçant des denrées saisonnières par des denrées d'autres

saisons. Il y a lieu d'appliquer les variations mensuelles aux variations de prix des denrées saisonnières en glissement annuel. Le chapitre 22 du Manuel de l'indice des prix à la consommation s'attache longuement à ce problème.

Un problème similaire se pose pour l'évolution de la qualité. Par exemple, les nouveaux modèles de téléphones portables, de voitures ou d'ordinateurs ont une performance supérieure par rapport aux appareils qu'ils remplacent dans le sens où les consommateurs préfèrent les caractéristiques des nouveaux produits aux anciens modèles. Ce problème vaut particulièrement pour les pays en développement: la commercialisation constante de nouveaux produits supérieurs nécessite l'application de méthodes appropriées. Les statisticiens doivent suivre une formation et acquérir de l'expérience pour pouvoir trouver et appliquer une solution appropriée à ces problèmes. Il peut être difficile pour les pays en développement de maintenir ce personnel qualifié dans des services de statistiques des prix, dont les activités sont la plupart du temps des opérations de nature relativement routinière.

L'établissement de l'IPC est habituellement effectué à l'aide d'une solution logicielle faisant appel à une base de données. Certains pays en développement utilisent encore des feuilles de calculs. Le logiciel de l'IPC applique les méthodes utilisées pour obtenir les moyennes des variations de prix. Dans certains pays en développement, le logiciel de l'établissement de l'IPC a été mis au point et développé il y a très longtemps par des consultants externes qui utilisaient des bases de données actuelles pour l'époque. Même si le logiciel a été correctement documenté et programmé, il se peut que sa mise à niveau ne soit plus possible et que ses utilisateurs ne comprennent pas les opérations calculées. Dans le pire des cas (théoriquement), il se peut que les classifications et les pondérations des paniers aient été figées et que les méthodes utilisées pour calculer les agrégats de prix ne conviennent plus.

D.12.2.3 Les indices des prix à la consommation harmonisés

Toute discussion portant sur les IPC s'accompagne nécessairement d'une analyse des indices des prix à la consommation harmonisés. Ces indices sont utilisés pour comparer les résultats des politiques et revêtent une importance particulière pour les politiques monétaires dans les unions monétaires. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), établi par le Système statistique européen (SSE) constitue un point de référence incontournable en matière d'IPC harmonisés. [Indices des prix à la consommation harmonisés \(IPCH\) – Petit guide de l'utilisateur](#) (2004), une publication d'Eurostat, constitue une source d'informations très utile, notamment au titre du présent chapitre. Ce guide est valable pour les pays en développement.

L'IPCH de l'UE présente un certain nombre de différences par rapport aux IPC nationaux qui prévalaient auparavant

⁴⁴ Un exemple est l'indice des prix de détail britannique, [UK Retail Prices Index \(RPI\)](#) (EN), qui exclut aussi les ménages de retraités qui dépendent principalement des pensions d'État. L'IPC britannique, une composante de l'IPCH européen n'exclut pas ces groupes.

dans certains États membres. Ces différences s'expliquent généralement par l'objectif des IPCH d'informer la politique monétaire de manière efficace et correcte. Certains États membres de l'UE, parmi lesquels figurent le Royaume-Uni et l'Irlande, maintiennent des indices nationaux distincts du coût de la vie pour le consommateur. Ils conservent cette pratique en raison de la législation existante qui lie les prix des actifs financiers, comme les obligations et les versements de pension, à ces indices. Tenir à jour deux groupes d'indices de prix représente un coût.

Dans les pays en développement, les IPC harmonisés sont uniquement adoptés lorsqu'une nécessité politique impérieuse se présente. L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) nécessite un indice des prix harmonisé régional pour informer sa politique monétaire. **L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC)** couvre les huit membres de l'UEMOA depuis 1997. Des données sont disponibles chaque mois sur le site internet de l'UEMOA. L'encadré 12.2 fournit des informations complémentaires.

Encadré 12.2: L'indice harmonisé des prix à la consommation de l'UEMOA

L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) maintient un indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) pour informer sa politique monétaire. Huit pays participent à cet indice. L'indice régional des prix à la consommation, les indices nationaux et les sous-indices sectoriels régionaux font l'objet d'une publication mensuelle sur le site internet de l'UEMOA, bien que celle-ci souffre parfois d'un retard pouvant atteindre trois mois.

La méthodologie IHPC est définie par le règlement 05/97/CM du 16 décembre 1997. L'IHPC couvre les principales zones urbaines de chaque pays participant et repose sur la Nomenclature de consommation ouest-africaine (NCOA). Les pondérations des biens de consommation utilisées à ce jour datent d'une enquête sur les dépenses des ménages de 1996 réalisée auprès d'un millier de ménages résidant dans chacune des principales zones urbaines. Les huit États membres sont tenus d'utiliser une méthodologie commune.

La définition de la consommation est celle qui figure dans les comptes nationaux. La population de référence est constituée par l'ensemble des ménages africains résidents. Le panier de consommation couvre un minimum de 300 articles dont les prix sont relevés dans au moins 190 points de vente situés en zones urbaines. Tous les types de points de vente au détail sont couverts: marchés, étals sur la voie publique, magasins, supermarchés, prestataires de services publics et privés, etc.

L'indice des prix de l'UEMOA est obtenu en calculant la moyenne pondérée des IPC des États membres de l'UEMOA. La pondération de chaque État est égale à la part des dépenses de consommation de ses principales zones urbaines dans la consommation totale des ménages des zones urbaines de l'ensemble des États membres.

Une rénovation des pondérations, des points de vente et des méthodes de calcul de l'IHPC est planifiée depuis 2009, sous la coordination d'Afristat.

Sources: [partie du site de l'UEMOA consacrée à l'IHPC](#); [partie du site d'Afristat consacrée à l'IHPC](#); [partie du site d'IFZ.net consacrée à l'IHPC](#).

Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) est sur le point d'adopter un indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH du COMESA) qui repose sur une approche méthodologique et conceptuelle harmonisée⁴⁵. L'IPCH du COMESA sera utilisé pour mesurer la stabilité régionale des prix et la convergence macroéconomique ainsi qu'à des fins de comparaison au plan international. Cet indicateur objectif des variations régionales de prix est destiné à servir de point de repère du marché régional pour la communauté des investisseurs.

Les règlements liés aux principaux problèmes de l'IPCH du COMESA ont été adoptés en août 2010: ils concernaient la couverture des produits, les formules de l'indice, la transmission des données et les normes de publication, la couverture et l'échantillonnage des types de points de vente, le traitement de produits saisonniers et les produits d'occasion, les pondérations, l'échantillon de produits et la substitution des articles, ainsi que l'application du concept national. Les variations des prix en glissement mensuel de l'IPCH intermédiaire du COMESA sont publiées sur le site internet du COMESA depuis 2011. Une seconde version de l'IPCH du COMESA est attendue en 2013. Des documents techniques, incluant un guide de l'utilisateur, sont disponibles sur le [site internet COMSTAT du COMESA](#).

D.12.2.4 L'indice des prix à la production

Les prix à la production sont utilisés pour mesurer les variations des prix des produits et des services intermédiaires dans les opérations réalisées entre sociétés. L'indice des prix à la production (IPP) est avant tout destiné à donner un indicateur avancé ou principal de l'inflation bien qu'il ne serve pas toujours d'indicateur de premier plan au même titre que l'IPC. L'IPP sert également à ajuster les flux de revenus des sociétés pour mesurer les fluctuations de la production en termes réels. L'IPP est une source de données utilisée dans les comptes nationaux pour ajuster les données de la production ou des ventes, des dépenses en capital ainsi que celles des inventaires (stocks). Les IPP et leurs composantes servent par ailleurs à indexer les contrats de long terme, comme ceux liés aux coûts des matériaux. L'IPP est utilisé dans la comptabilité en coûts actuels. Les IPP ont supplanté les anciens indices de prix de gros (IPG).

Le **«Producer Price Index Manual: Theory and Practice (Manuel de l'indice des prix à la production: Théorie et pratique)⁴⁶»** constitue la référence de l'IPP. Il a été rédigé par le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (IWGPS) et publié par le FMI en anglais en 2004 (version française publiée en 2009) pour le compte du groupe. Le Manuel définit l'IPP à la page 67, comme étant «un indice destiné à mesurer la variation moyenne des prix des biens et services au moment où ils sortent de leur lieu de production ou lorsqu'ils entrent dans le processus de production».

⁴⁵ La SADC est représentée dans les groupes de travail préparatoires, au même titre que l'EAC. Il est prévu que la Tanzanie, qui ne fait pas partie du COMESA, adopte l'IPCH du COMESA en 2011.

⁴⁶ Manuel de l'indice des prix à la production, chapitre 1, paragraphe 1.201, page 38.

Les prix pertinents pour l'IPP devraient être les prix de base réellement reçus par l'établissement de production en contrepartie de leurs ventes à l'intérieur d'un pays.

Comme pour l'IPC, l'IPP fait habituellement l'objet d'une publication mensuelle, ou trimestrielle dans certains pays. Les IPP sont habituellement disponibles environ deux semaines après la fin de la période de référence. Ces indices peuvent servir à mesurer les prix des sorties ou des entrées. Des sous-indices régionaux peuvent être calculés à l'instar de l'IPC. Un sous-indice important est celui qui couvre les prix des biens d'investissement et des travaux de construction, étant donné que ceux-ci interviennent dans la composante d'investissement des comptes nationaux.

La collecte des prix à la production s'effectue dans le cadre du cycle d'enquêtes auprès des entreprises, qui est décrit dans le [chapitre D.13 Statistiques des entreprises](#).

Des enquêtes spécifiques sont souvent effectuées pour des secteurs clés comme ceux de l'agriculture et l'exploration minière ainsi que pour les secteurs de la construction et d'autres secteurs réglementés. Ces enquêtes sont aussi des sources de données pour les IPP.

La [Classification centrale des produits \(CPC\) version 2](#) est la classification de produits internationale recommandée pour les IPP dans le Manuel de l'indice des prix à la production. (La classification équivalente au niveau de l'UE est la Classification des produits associée aux activités (CPA)). Les sous-classes de la version 2 de la CPC comprennent les biens et les services qui sont essentiellement produits dans une ou plusieurs classes spécifiques de la classification des activités économiques de la révision 4 de la CITI (se rapporter également au [chapitre D.13 Statistiques des entreprises](#)).

Les questions statistiques auxquelles l'IPP doit faire face, au même titre que l'IPC, sont notamment la saisonnalité et la couverture. Certains pays en développement limitent la couverture à des branches d'activité clés. Les problèmes auxquels l'IPP fait spécifiquement face en termes de couverture incluent le mode de traitement des prix de transfert au sein d'une société et la formation de capital pour compte propre. On peut ajouter à la discussion fournie au [chapitre D.11](#) concernant les enquêtes auprès des entreprises, le fait que de nombreux pays à revenu inférieur et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure connaissent de grandes difficultés à cet égard. Les problèmes se situent à deux niveaux: conserver un répertoire actualisé des entreprises et obtenir des réponses complètes et correctes aux enquêtes auprès des entreprises. Les difficultés liées à l'obtention des réponses aux enquêtes auprès des entreprises sont partiellement dues au fait que les gens d'affaires ne comprennent pas la nécessité d'établir des statistiques. Elles peuvent également être en partie dues aux inquiétudes, fondées ou non, sur l'utilisation abusive des renseignements fournis. **Le Manuel recommande la revue critique des plans qui soutiennent l'IPP ou l'amélioration des enquêtes auprès des entreprises lorsqu'il y a des raisons de croire que les informations auraient pu être mal utilisées.**

D.12.2.5 Les prix à l'exportation et à l'importation

Les prix à l'exportation et à l'importation sont principalement destinés aux comptes nationaux; ils mesurent l'évolution des prix des échanges avec le reste du monde et constituent un indicateur de court terme de l'évolution des prix dans le secteur extérieur. Suite à la dévaluation d'une monnaie par exemple, une question essentielle en termes de politique consiste à connaître la vitesse à laquelle les prix des importations réagiront et affecteront le reste de l'économie.

Dans ce domaine, c'est le document anglais intitulé «[Export and Import Price Index Manual: Theory and Practice](#)», [le Manuel de l'indice des prix à l'exportation et à l'importation: Théorie et pratique](#), publié par le FMI en 2009 pour le compte du Inter-Secretariat Working Group on Price Statistics (IWGPS) (Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (IWGPS)) qui constitue la référence. Ce manuel fournit la définition suivante (préface, page xiii):

«Les indices des prix à l'exportation et à l'importation (IPEI) d'un pays mesurent le taux de variation dans le temps des prix des biens et services exportés et importés. Un indice des prix à l'exportation (IPE) mesure le taux de variation des prix des biens vendus et des services fournis par les unités résidentes de ce pays à des acheteurs étrangers. L'indice des prix à l'importation (IPI) mesure le taux de variation des prix des biens vendus et des services fournis par des vendeurs étrangers à des unités résidentes de ce pays».

Le manuel établit une distinction essentielle entre deux méthodes de collecte des prix pour les exportations et les importations:

- les indices de valeur unitaire à l'exportation et à l'importation sur la base des statistiques du commerce international de marchandises;
- les indices des prix à l'exportation et à l'importation, sur la base de l'établissement des données des relevés des prix, comme pour les IPP.

Les valeurs unitaires sont des prix moyens d'exportations ou d'importations similaires qui sont calculés à partir des données de prix et de volume.

Le manuel recommande en page xiv que:

«... les pays utilisant des indices de valeur unitaire et disposant de ressources limitées entreprennent une transition progressive vers les indices de prix sur la base principalement des enquêtes auprès des établissements. La première étape consistera à recueillir des données de prix auprès d'établissements responsables de parts relativement élevées d'exportations et d'importations, notamment ceux qui disposent d'une pondération assez grande et dont les indices de valeur unitaire sont à première vue des mesures inappropriées des variations de prix... Il peut arriver que la transition s'effectue bien plus rapidement afin de préparer

*une union douanière et une perte de données sur les échanges au sein de l'union. Si le pays établit un indice des prix à la production (IPP), la plupart des connaissances techniques requises et le fondement du recueil des données seront en place».*⁴⁷

Cette recommandation peut s'avérer complexe pour de nombreux pays à revenu faible et certains pays à revenu intermédiaire. Comme expliqué dans la [section D.12.2.4](#) relative aux IPP, de nombreux pays en développement éprouvent des difficultés pour recueillir des données d'une manière systématique auprès de toutes les entreprises, à l'exception des plus grosses d'entre elles. Par ailleurs, ces grosses sociétés interviennent souvent dans le commerce international pour une grande partie. La stratégie décrite dans le manuel consiste à commencer par recueillir des données sur les prix des échanges auprès de ces sociétés.

Le reste de cette section s'intéresse à la façon dont les statistiques sur le commerce international sont utilisées pour déduire les indices de valeur unitaire à l'importation et à l'exportation. La collecte des prix à l'importation et à l'exportation peut aussi poser certaines difficultés de mise en œuvre cohérente pour de nombreux pays en développement. Bien que cette méthode puisse être moins onéreuse, le manuel estime qu'elle n'apporte pas des résultats aussi précis que la collecte des données sur les prix auprès de sociétés de négoce.

Les données sur les volumes des échanges (à savoir la quantité en masse nette et en unités supplémentaires) font l'objet d'une collecte et d'une validation moins étendues dans certains pays en développement que les données relatives aux valeurs monétaires des importations et des exportations. Dans certains pays, cette situation pourrait être plus prononcée pour les exportations que les importations étant donné que les systèmes des statistiques du commerce sont fondés sur les déclarations en douane. Les services de douanes ont inévitablement un intérêt plus marqué pour les importations qui attirent des recettes tarifaires que pour les exportations. Par ailleurs, étant donné que la plupart des droits d'importation sont basés sur les prix, les données relatives au volume suscitent moins l'attention.

Les problèmes liés à la collecte des données en volume qui sont nécessaires pour calculer les valeurs unitaires à l'importation et à l'exportation peuvent être soulevés via une coopération formalisée renforcée avec les administrations des douanes. Comme c'est le cas pour les autres statistiques du commerce, le commerce non enregistré a un effet nuisible sur la qualité des valeurs unitaires à l'importation et à l'exportation.

Le [reconciliation or mirror trade statistics \(rapprochement des statistiques miroir relatives au commerce\)](#) est couramment utilisé pour vérifier les statistiques sur le commerce des pays en développement. Les estimations de

⁴⁷ Une recommandation contraire est citée dans le Manuel de l'indice des prix à la production (page 69, paragraphe 2.48). Le «Export and Import Price Index Manual» (Manuel de l'indice des prix à l'exportation et à l'importation, en anglais) est toutefois plus récent.

ces statistiques sont obtenues différemment des statistiques sur le commerce directement mesurées⁴⁸ et leur usage se limite donc aux indices de valeur unitaire à l'exportation et à l'importation.

D.12.2.6 Prix dans les comptes nationaux

Les comptes nationaux et le SCN sont traités au [chapitre D.11](#). Les comptes nationaux ont recours à des statistiques de prix spécifiques, connues sous le nom de «déflateurs» afin de convertir les séries de données en prix courants en prix constants. Les séries de données en prix constants sont des statistiques dont les effets des variations de prix entre une période et la période suivante ont été retirés.

L'évolution du PIB, l'une des statistiques auxquelles on fait le plus souvent référence, est une statistique en prix constants. Le PIB en prix constants requiert l'usage d'une gamme élargie de déflateurs calculés à partir des statistiques de prix dont font partie l'IPC, l'IPP, les indices des prix à l'importation et à l'exportation et les indices des prix des investissements.

Dans les pays en développement qui ne disposent pas de la gamme entière des indices de prix, la tendance est de remplacer l'IPC par le concept de prix approprié; ce qui apporte une inexactitude au niveau des comptes nationaux ainsi que dans la mesure du PIB.

D.12.2.7 Parités de pouvoir d'achat

Les **parités de pouvoir d'achat (PPA)** sont des indicateurs des différences de niveau de prix entre pays. Elles indiquent combien d'unités monétaires coûte une quantité particulière de biens ou de services dans différents pays.

Les PPA sont essentiellement utilisées comme taux de conversion des monnaies afin de convertir des dépenses exprimées en monnaies nationales en une monnaie commune artificielle, ce qui supprime donc l'effet des différences de niveaux de prix entre les pays et garantit une comparabilité au plan international. Elles peuvent aussi servir à analyser les différences de niveaux de prix entre pays.

Le Programme de comparaison internationale (PCI) est une initiative statistique mondiale. Il récolte des données comparatives sur les prix, établit des montants détaillés des dépenses imputées au produit intérieur brut (PIB) et estime des parités de pouvoir d'achat (PPA). Le programme PPA Eurostat-OCDE est une initiative statistique distincte; il travaille en collaboration étroite avec le PCI et fournit les PPA des pays européens et de l'OCDE. Eurostat et l'OCDE ont publié conjointement un manuel de méthodologie relative aux PPA, EUROSTAT-OECD [methodological manual on PPPs \(Methodological manual on purchasing power parities \(PPPs\)\)](#). [Data on comparative price levels and GDP PPPs \(Les données relatives aux niveaux des prix comparés et aux PIB exprimés en PPA\)](#) sont publiées pour les pays faisant partie de l'OCDE. Les données relatives aux

⁴⁸ CAF pour les exportations et FOB pour les importations

PPA peuvent également être consultées dans [EUROBASE, une base de données mise gratuitement à la disposition du public par Eurostat](#).

Le PCI fait actuellement l'objet d'une seconde mise en œuvre dans le cadre d'une initiative mondiale; l'année de référence est 2011. Il porte sur une recherche et un examen en termes de méthodologie, des activités en termes d'enquêtes et le traitement et l'analyse des données. Les domaines couverts concernent les statistiques de prix, les comptes nationaux et des domaines ayant trait à l'estimation des PPA des premières économies mondiales. Des données relatives aux PPA provenant du cycle précédent du PCI de 2005 et des documents méthodologiques et procéduraux sont également disponibles sur le [site internet du PCI 2011 de la Banque mondiale](#).

Le Bureau mondial du Programme de comparaison internationale est géré par la Banque mondiale. Les données provenant du PCI 2005 et des cycles précédents sont disponibles sur son site internet. Les programmes régionaux sont gérés par des organisations régionales. Le [PCI-Afrique](#) est par exemple géré par la Banque africaine de développement (BAD); la gestion du PCI en Asie et dans le Pacifique est effectuée par la Banque asiatique de développement. En plus d'établir des PPA, le PCI-Afrique vise à renforcer les capacités statistiques nationales et assister les pays à appliquer le système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993). Un exemple à ce titre est l'étude de la mesure de la pauvreté basée sur les PPA qui consiste à établir un ensemble de PPA qui sont mieux adaptées pour rendre plus opérationnels les seuils de pauvreté de 1 à 2 dollars par jour.

L'organisation de la mise en œuvre du PCI-Afrique s'effectue par le biais d'organisations sous-régionales: [Afristat](#), COMESA, ECOWAS et SADC. Cette organisation permettra la mise en place de normes de qualité uniformes, la mise en œuvre du renforcement des capacités et la mise à disposition locale plus rapide des données dans le cadre des analyses nationales.

D.12.3. Sources des données et des métadonnées

Les données relatives à l'IPC sont souvent l'unique série de données nationales qui fait l'objet d'une publication sur le site internet d'un pays en développement. C'est ordinairement l'INS qui établit l'IPC et l'IPP bien que dans certains pays, c'est la banque centrale qui se charge de la publication.

La première source mondiale des statistiques de prix est constituée par la [publication et la base de données des statistiques financières internationales du FMI](#). La ligne 63 reprend les prix à la production ou du commerce de gros. La ligne 64 couvre l'indice des prix à la consommation. Y sont également inclus les prix unitaires à l'exportation et à l'importation (lignes 74 et 75) et les prix directs à l'exportation

et à l'importation (ligne 76) qui sont établis lors des enquêtes auprès des entreprises. Le FMI est aussi la principale source de métadonnées sur les statistiques de prix par le biais du [GDDS \(SGDD\)](#): des normes spécifiques existent pour les IPC et les IPP et des méthodologies nationales y sont publiées.

Les données du [FMI relatives aux IPC](#) sont disponibles sur le site de la Banque mondiale.

Ce site met aussi à disposition des données et des métadonnées sur le [International Comparison Program \(Programme de comparaison internationale\)](#).

Eurostat met gratuitement à disposition sur son site internet des données, des notes et des orientations méthodologiques relatives aux [indices des prix à la consommation harmonisés \(IPCH\)](#) et aux [parités de pouvoir d'achat \(PPA\)](#). Les données et les informations relatives à l'indice des prix à la production et à l'indice des prix à l'importation sont disponibles dans la section des [Statistiques conjoncturelles en bref](#) du site.

L'[OCDE établit et publie des indices des prix à la consommation, des indices nationaux et totaux des prix à la production et des PPA](#).

D.12.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes

La qualité des données est tributaire de la couverture de celles-ci, des délais de publication des chiffres et de leur respect quant à la méthodologie convenue. Des normes et des classifications internationales doivent être respectées aux fins des comparaisons et des analyses.

Au sein de chaque indice de prix ou d'activités s'y rapportant, l'analyse suivante doit déceler tous domaines problématiques liés:

- à l'exercice du relevé des prix;
- au panier de biens et de services et/ou aux pondérations et/ou à la classification;
- à la couverture du relevé des prix et/ou aux échantillons de prix;
- au traitement du relevé des prix;
- à la mise en tableau, l'analyse et/ou la diffusion;
- à la documentation sur les métadonnées.

D.12.4.1 L'indice des prix à la consommation

1. L'analyse de base de l'indice des prix à la consommation est relativement directe:
 - o L'IPC est-il publié chaque mois au même moment? Le temps de publication est-il inférieur à un mois à partir de la fin du mois de référence⁴⁹?

⁴⁹ Dans l'UE, la période maximale légale de l'IPCH est de 30 jours; la publication effective est beaucoup plus rapide. l'exemple pour l'UE est la seule période de publication explicitement indiquée dans le «Manuel de l'indice des prix à la consommation» (chapitre 12,

- o La publication mensuelle de l'IPC est-elle immédiatement disponible, de préférence dans un document papier et par internet?
 - o La publication de l'IPC fait-elle mention de l'évolution des prix au cours du mois écoulé ainsi que des 12 derniers mois pour l'IPC dans son ensemble et pour chacune de ses composantes principales?
 - o Chaque publication de l'IPC fournit-elle des explications claires sur les principales évolutions des prix et un point de contact pour obtenir des informations complémentaires?
 - o Les chiffres du mois précédent font-ils parfois l'objet d'une révision? Ces révisions sont-elles clairement indiquées?
 - o Une publication annuelle reprend-elle une longue série chronologique de l'IPC?
2. L'analyse ultérieure s'intéresse à la couverture et la pertinence de l'enquête relative à l'IPC:
- o Un document méthodologique ou des «sources et méthodes» est-il disponible? Sa référence est-elle mentionnée dans les publications mensuelle et annuelle de l'IPC?
 - o Quelle est la couverture géographique du relevé des prix? Le relevé des prix couvre-t-il par exemple les plus grandes zones urbaines ou régions? L'ensemble des zones urbaines ou une partie de celles-ci? Ou l'ensemble du pays? Les publications mensuelle et annuelle indiquent-elles clairement la couverture?
 - o Quelle est l'année de référence des pondérations de l'IPC? Remonte-t-elle à plus de cinq ans?
 - o Quelles sont les pondérations des principales composantes et sous-composantes de l'IPC? Les publications mensuelle et/ou annuelle de l'IPC en font-elles état? Quand les pondérations ont-elles été mises à jour la dernière fois? Les pondérations sont-elles basées sur une enquête sur les dépenses des ménages ou un exercice similaire?
3. Une analyse plus approfondie s'intéresse aux informations que le document méthodologique doit contenir. À défaut de cette analyse, les informations doivent être fournies directement par l'INS ou l'organisme en charge de la publication des statistiques de prix:
- o Selon quels textes législatifs et règlements administratifs l'IPC est-il régi?
 - o À quelle classification répond le panier de biens et de services? S'agit-il de la version 1999 de la COICOP ou d'une version antérieure?
 - o Les pondérations s'appuient-elles sur une enquête sur le budget des ménages ou d'autres données?
 - o Quelles formules sont utilisées pour agréger les indices des prix?
 - o Tous les types de points de vente sont-ils couverts dans le relevé des prix? Font-ils l'objet d'une sélection aléatoire ou ciblée au sein de chaque type de point de vente? Comment l'échantillon géographique est-il constitué?
 - o Des règles claires existent-elles pour remplacer les biens saisonniers ou supprimés et pour traiter l'évolution de la qualité?
 - o Les biens d'occasion, les locations de logements et les frais liés à la propriété immobilière sont-ils couverts dans le relevé lorsque leur importance le justifie?
 - o Quelle documentation existe sur les procédures relatives à la collecte des données, leur transmission, la correction d'erreurs, la saisie/la sauvegarde et la validation des données?
 - o Le logiciel servant à établir l'indice est-il entièrement documenté, en particulier en ce qui concerne les procédures de validation et les formules d'agrégation?

D.12.4.2 L'indice des prix à la production

La présente section doit se lire conjointement à la section correspondante dans le chapitre sur les statistiques des entreprises, la [section D.11.4](#).

1. L'analyse de base de l'indice des prix à la production est semblable à celle présentée ci-dessus pour l'indice des prix à la consommation.
2. La prise en considération initiale de la couverture et de la pertinence de l'IPP exige de se pencher immédiatement sur le cycle d'enquêtes auprès des entreprises:
 - o Des documents méthodologiques ou des «sources et méthodes» sont-ils disponibles pour l'enquête auprès des entreprises et l'IPP?
 - o Quelle est l'année de référence de l'IPP? Remonte-t-elle à plus de cinq ans?
 - o D'où les pondérations des composantes de l'IPP sont-elles tirées? S'agissait-il d'un recensement auprès des entreprises? Ce recensement auprès des entreprises a-t-il été effectué au cours de l'année de référence ou plus tôt?
 - o À quelle classification le panier de biens et de services de l'IPP répond-il? S'agit-il de la version 2 de la CPC, de la révision 4 de la CITI ou d'une nomenclature différente?

Organisation et gestion, paragraphe 12.66).

3. Une analyse plus approfondie doit inévitablement s'intéresser à la qualité de l'enquête auprès des entreprises. Ces enquêtes posent des difficultés spécifiques à de nombreux pays en développement à revenu inférieur et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Comme c'est le cas pour l'IPC, les informations nécessaires doivent être mises à disposition dans le document méthodologique. À défaut de cette analyse, les informations doivent être fournies directement par l'INS ou l'organisme en charge de la publication des statistiques de prix:
 - o Les entreprises/les établissements sont-ils/elles organisé(e)s en strates en ce qui concerne les enquêtes auprès des entreprises? Cette organisation reflète-t-elle la structure des établissements/entreprises dans le pays?
 - o Le répertoire des entreprises est-il tenu à jour entre les recensements auprès des entreprises? Les moyens de mise à jour du répertoire sont-ils complets ou quasi complets?
 - o Combien d'entreprises/d'établissements du registre chaque strate comporte-t-elle? S'agit-il d'un nombre raisonnable?
 - o Comment les entreprises sont-elles échantillonnées dans chaque enquête? L'échantillon est-il un échantillon stratifié aléatoire? Les entreprises échantillonnées antérieurement peuvent-elles être à nouveau sélectionnées par d'autres moyens que dans la plus grande strate des entreprises? La taille de l'échantillon est-elle réaliste pour les enquêtes? Combien de temps faut-il pour répondre aux questionnaires? La charge de travail est-elle raisonnable?
 - o Quel est le taux de réponse? Quels sont les moyens, et notamment les sanctions en place, pour garantir les réponses?
 - o Comment les petits établissements et les établissements informels sont-ils couverts dans l'enquête?
4. Le traitement de l'enquête et les questions relatives aux indices de prix doivent aussi être pris en compte dans l'établissement de l'IPP:
 - o Selon quels textes législatifs et règlements administratifs l'IPP est-il régi?
 - o Quelles sont les formules utilisées pour agréger les indices des prix?
 - o Des règles claires existent-elles pour remplacer les biens saisonniers ou supprimés et pour traiter l'évolution de la qualité?
 - o Quelle documentation existe sur les procédures relatives à la collecte des données, leur transmission,

la correction d'erreurs, la saisie et la validation des données?

- o Le logiciel servant à établir l'indice est-il entièrement documenté, en particulier en ce qui concerne les procédures de validation et les formules d'agrégation?

D.12.4.3 Les prix à l'exportation et à l'importation

Dans certains pays, les indices de valeur unitaire à l'importation et à l'exportation sont calculés à partir des données en prix et en volume du commerce international. Pour calculer les indices de valeur unitaire, les données de base doivent préalablement être validées pour éliminer les données aberrantes et les erreurs. La méthodologie doit être documentée.

Si les indices des prix qui mesurent les prix à l'importation et à l'exportation dans les pays en développement ont été établis au cours du cycle d'enquête auprès des entreprises, l'analyse relative aux IPP doit être utilisée ici.

D.12.4.4 Prix dans les comptes nationaux

Les données de prix sont intégrées dans les comptes nationaux lorsque leur fiabilité est jugée acceptable. Par conséquent, l'exclusion de toutes données de prix de la source des données des comptes nationaux doit susciter des questions sur la fiabilité ou encore la coordination.

Les données de prix les plus susceptibles d'être omises des comptes nationaux sont l'IPP, que de nombreux pays remplacent par l'IPC. Dans les pays à faible revenu dépourvus de secteur de biens d'investissement, les données sur les prix des biens d'équipement peuvent être déduites des prix à l'importation, sauf pour la construction. Le remplacement des prix à l'importation et à l'exportation par l'IPC entraînerait un biais considérable.

D.12.4.5 Parités de pouvoir d'achat

La qualité des données relatives aux parités de pouvoir d'achat dans les pays en développement dépend du mode de mise en œuvre du Programme de comparaison internationale (PCI – voir la [section D.12.2.7](#) ci-dessus) dans le pays et la région concernés. Le mode d'établissement des PPA le plus efficace consiste à intégrer le processus dans l'exercice régulier de l'IPC. Seul le programme PPA Eurostat-OCDE a recours à cette méthode. Partout ailleurs, les informations relatives à la qualité des données doivent être déduites des documents de travail relatifs à l'IPC.

La qualité des données sera supérieure lorsque les recueils de données sont plus fréquents, cette fréquence devant être de préférence au moins trimestrielle au cours de l'année de référence. Les produits couverts doivent représenter la plupart voire l'ensemble des groupes de produits (COICOP à deux chiffres). Plusieurs biens ou services doivent aussi être représentés dans chaque groupe de produits. Une

spécification précise des produits ou des services constitue aussi un indicateur que le relevé du prix peut effectivement avoir lieu.

D.12.5. Amélioration des statistiques sectorielles

Une analyse permet d'identifier rapidement les domaines problématiques de l'établissement, du traitement et de la diffusion des statistiques de prix. Ordinairement, seul un soutien est nécessaire lorsque le panier de biens et de services doit être mis à jour et lorsque les séries nécessitent une nouvelle année de référence.

Ci-dessous figurent des problèmes qui devront peut-être être soulevés:

- Les statistiques de prix constituent-elle une priorité? Leur modernisation a-t-elle été identifiée par une SNDS?
- Une mise à jour entraînera-t-elle une couverture plus large et donc des dépenses renouvelables supérieures?
- Les processus d'enquête, de logistique, de traitement, de correction des erreurs et de validation et le logiciel d'établissement nécessitent-ils une mise à jour?
- Existe-t-il des problèmes de coordination en ce qui concerne les enquêtes sur les dépenses des ménages relatives aux IPC et l'unité en charge des enquêtes auprès des entreprises relatives à l'IPP?
- Des questions doivent-elles être soulevées en termes de capacité, notamment la formation ou le recrutement d'un personnel nouvellement qualifié?

Encadré 12.3: Exemple – amélioration des statistiques de prix en Afrique du Sud

Statistics South Africa a procédé à un examen rigoureux de son IPC en 2009. Les modifications qui concernent les statisticiens et les utilisateurs non techniques sont documentées en détail.

Le panier de biens et de services précédent était d'usage depuis 2002. Le renouvellement de l'IPC a démarré en 2005 lorsque les instituts de statistiques ont rendu des visites sur place aux points de vente afin d'effectuer le relevé des prix; auparavant, les données étaient fournies par les magasins (se reporter également à la [section D.12.2.2](#)). Suite à ce changement, les prix de biens et services supplémentaires ont été recueillis.

Une enquête sur le revenu et les dépenses a été effectuée en 2005/06 sur une période de douze mois; une enquête journal a été utilisée pour enregistrer les dépenses des ménages. Les résultats de l'enquête ont été publiés en 2008.

Une page internet sur la révision de l'IPC de Statistics South Africa a été utilisée pour informer le public des modifications, pour obtenir ses réactions et à titre de transparence. Des documents ont été mis à disposition sur le site internet pour garantir, par exemple, la continuité contractuelle des anciennes vers les nouvelles mesures anti-inflation.

Un avant-projet du nouveau panier de biens et de services a été publié sur le site internet en septembre 2007. Le panier répond à une classification COICOP (voir la [section D.12.2.2](#)). Les pondérations du nouveau panier ont été publiées en juillet 2008.

La couverture actuelle est «l'ensemble des zones urbaines» alors que la couverture précédente concernait les «zones métropolitaines et urbaines historiques».

La collecte de prix des nouveau et ancien paniers s'est poursuivie jusqu'en 2008.

Les modifications d'ordre méthodologique comprenaient notamment le remplacement du taux d'intérêt sur les obligations hypothécaires par le loyer équivalent des propriétaires en tant qu'indicateur des frais de logement ainsi que les locations effectives. La collecte du loyer équivalent des propriétaires s'effectue au cours de l'enquête trimestrielle sur les loyers.

Le Ministère des finances a répondu aux modifications en faisant de l'IPC de l'ensemble des zones urbaines son objectif en matière d'inflation. Le nouvel indice a été publié en février 2009; il est actuellement utilisé pour les taux de modification de l'IPC en glissement annuel.

Source: [Statistics South Africa: Consumer Price Index \(CPI\) \(Statistics South Africa: indice des prix à la consommation \(IPC\)\)](#)

Encadré 12.4: Logiciel de l'indice des prix à la consommation

Le calcul d'un IPC est compliqué. Une application de base de données est nécessaire pour calculer les indices. Certains pays en développement utilisent encore des feuilles de calculs.

Les outils de bases de données actuels présentent une meilleure flexibilité; ceux qui reposent notamment sur la norme de l'industrie SQL, resteront probablement abordables. De nombreux pays en développement, en particulier les pays à revenu intermédiaire, préfèrent de ce fait mettre leur logiciel d'établissement de l'IPC à niveau avec une application qui répond à leurs besoins spécifiques. Une autre solution consiste à recourir aux logiciels d'établissement de l'IPC qui sont maintenant disponibles.

PIPS

Citons parmi ceux-ci le logiciel du traitement de l'indice des prix, [Price Index Processor Software \(PIPS\)](#) (EN), conçu par le FMI et mis à disposition par l'UNECE. Ce logiciel repose sur le [Manuel de l'indice des prix à la consommation: Théorie et pratique \(2004\)](#) et la [classification COICOP](#). Le logiciel PIPS calcule les indices comme des moyennes pondérées des variations de prix pour un panier de biens de consommation donné. L'application comporte cinq parties: (1) la saisie et l'édition des données; (2) le diagnostic et la validation des données; (3) la création, l'édition et la distribution des pondérations de chaque article; (4) l'imputation à l'indice; et (5) la mise en tableau et le compte-rendu. L'application propose d'autres formules pour calculer les moyennes de prix. Elle peut utiliser des bases de données SQL ou Microsoft Access.

Phoenix

Phoenix est un progiciel développé par Afristat à la demande de l'UEMOA et de ses États membres dans l'objectif de remplacer l'application informatique [CHAPO \(Calcul Harmonisé des Prix par Ordinateur\)](#). Il est destiné à mettre en œuvre le document «Guide méthodologique de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation dans l'Espace UEMOA» mais est aussi applicable ailleurs, et notamment dans la CEMAC et pour les IPC nationaux. Il a été conçu pour produire un IPCH régional stable. Phoenix prévoit des définitions détaillées de la structure de classification de la consommation, l'identification des points de vente, des questionnaires sur la collecte de données et la gestion du calendrier de collecte de données. Les classifications géographiques sont indiquées à quatre niveaux. Des indicateurs de la qualité des données doivent être inclus au niveau national et sous-national. Un module de diffusion est destiné à produire des rapports configurables semi-automatisés. L'application prend en charge plusieurs langues.

IPC

Statistics Portugal a développé une application logicielle permettant d'établir l'IPC dans les pays lusophones. Cette application, l'IPC, a été installée avec succès au Mozambique et au Cap-Vert. Le logiciel IPC tire parti des expériences de l'harmonisation de l'UE, et comporte des adaptations applicables à l'environnement spécifique des pays en développement. Le logiciel intègre entre autres l'organisation du travail sur le terrain, l'édition des données, la validation, l'estimation, des ajustements au titre de la qualité, le calcul de certains agrégats spécifiques (inflation sous-jacente, IPC relatif aux services, aux biens, etc.). Le logiciel permet une analyse graphique qui répond à la classification COICOP ainsi qu'une exportation des résultats en Excel. Il fournit aussi des fonctionnalités permettant de produire automatiquement des communiqués de presse. Des données détaillées sont disponibles auprès de Statistics Portugal.

Pour en savoir plus...

Initiatives et activités récentes et actuelles

- [International Comparison Program \(Programme de comparaison internationale\)](#)
- [COMESA Harmonised Consumer Price Indices \(Les indices des prix à la consommation harmonisés du COMESA\)](#)

Indice des prix à la consommation (IPC)

- Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (IWGSP): [Manuel de l'indice des prix à la consommation: Théorie et pratique](#) (2004)
- [Classification des fonctions de consommation des ménages \(COICOP, version 1999\)](#)
- [COICOP/Indice harmonisé des prix à la consommation](#)
- Eurostat: [Indices des prix à la consommation harmonisés \(IPCH\) – Petit guide de l'utilisateur](#)

Indice des prix à la production (IPP)

- FMI: [Producer Price Index Manual: Theory and Practice \(Manuel de l'indice des prix à la production: Théorie et pratique\)](#)
- [Classification centrale des produits \(CPC\) version 2](#)

Les prix à l'exportation et à l'importation

- FMI: [Export and Import Price Index Manual: Theory and Practice \(Manuel de l'indice des prix à l'exportation et à l'importation: Théorie et pratique, en anglais\)](#)

Parités de pouvoir d'achat (PPA)

- Eurostat et OCDE: [Methodological manual on purchasing power parities \(PPPs\) \(Manuel de méthodologie sur les parités de pouvoir d'achat \(PPA\)\)](#)

Sources de données

- Les données relatives aux IPC sont souvent disponibles sur les sites internet des Instituts nationaux de la statistique.
- FMI: [Statistiques financières internationales](#)
- OCDE: [Prix et parités de pouvoir d'achat \(PPA\)](#) et [Portail des statistiques de l'OCDE](#)
- Eurostat: base de données [EUROBASE](#), [métadonnées](#) et le [serveur des métadonnées RAMON](#)

Statistiques des entreprises

D.13

D.13. Statistiques des entreprises

Le chapitre en bref

Tant dans les pays développés et que dans les pays en développement, les statistiques des entreprises représentent une contribution clé pour les comptes nationaux trimestriels et annuels. Elles sont également essentielles pour analyser la création de valeur et l'emploi dans les différents secteurs économiques, ainsi que le développement de ces secteurs. Les nouveaux défis auxquels sont confrontées les statistiques des entreprises sont la mondialisation (par exemple l'approvisionnement international), l'importance croissante des services aux entreprises et l'importance croissante de l'innovation et de l'esprit d'entreprise. Bien que ces questions ne soient pas prioritaires dans les pays à plus faibles revenus, elles sont intéressantes et importantes dans les pays en développement plus avancés. Les statistiques des entreprises sont produites pour différents types d'utilisateurs et sont basées sur des données soit recueillies directement auprès des unités statistiques (entreprises), soit tirées de sources administratives (par exemple les données fiscales). Les deux ensembles de statistiques des entreprises les plus centraux sont les statistiques structurelles, utilisées principalement pour l'analyse structurelle, et les statistiques conjoncturelles, utilisées principalement pour l'analyse des tendances. Ces deux ensembles de statistiques sont distincts mais interdépendants.

Le présent chapitre couvre une large gamme de statistiques générales des entreprises mais ne concerne pas les statistiques de secteurs spécifiques comme les transports (voir [chapitre D.15](#)) ou encore l'agriculture, la sylviculture et la pêche (voir [chapitre D.17](#)). Le chapitre commence par identifier les principaux domaines de politique dans lesquels les statistiques des entreprises sont utilisées. Il expose ensuite le point de vue des utilisateurs concernant les statistiques impliquées, y compris une description des différents types de statistiques des entreprises (annuelles/conjoncturelles, entreprises/établissements, etc.). Le chapitre se poursuit en identifiant les principales sources où les données et les informations sur les méthodes utilisées peuvent être trouvées. Enfin, le chapitre discute comment analyser la qualité des statistiques et conclut avec des conseils et des exemples pour améliorer les statistiques des entreprises dans les pays en développement.

D.13.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données?

Les statistiques des entreprises sont très demandées pour les analyses économiques par un grand nombre d'utilisateurs: organisations internationales, donateurs, gouvernements nationaux et décideurs politiques, banques centrales, marchés financiers et analystes économiques, entreprises du secteur privé, ONG, médias et citoyens du pays. On remarque entre autres choses une demande croissante de données sur la mondialisation (par exemple sur l'approvisionnement international), sur les services aux entreprises ainsi que sur l'innovation et l'entrepreneuriat. Même dans les pays à faibles revenus, les questions d'approvisionnement de la production et des services par des entreprises agissant sur le plan international prennent de l'importance. Dans les pays plus développés, les données sur les services aux entreprises,

l'innovation et l'entrepreneuriat sont également de plus en plus demandées dans le cadre de l'analyse économique et de la formulation politique. Il s'agit des domaines les plus dynamiques des économies développées et en développement les plus avancées, en particulier sous l'angle de leur potentiel de croissance et de création d'emploi.

- Les statistiques des entreprises décrivent l'économie en observant les unités impliquées dans une activité économique. Les statistiques des entreprises peuvent être utilisées pour répondre à des questions comme: quelle est la richesse et quels sont les emplois créés dans un secteur économique donné; existe-t-il une mutation du secteur primaire vers le secteur industriel et/ou du secteur industriel vers le secteur tertiaire; dans quels secteurs particuliers cette tendance est-elle la plus marquée; quels pays sont spécialisés dans la fabrication de quelles matières premières; quel est le salaire moyen d'un travailleur du secteur de la production énergétique; quelle est la productivité du secteur de la production de boissons et comment se classe-t-il en termes de rentabilité opérationnelle?
- La productivité est une mesure clé de l'efficacité économique, indiquant dans quelle mesure les intrants sont transformés en production. La rentabilité est un indicateur clé pour mesurer la réussite d'une entreprise. Plusieurs indicateurs des statistiques des entreprises permettent de réaliser une analyse de la productivité et de la rentabilité.
- Les statistiques de la démographie des entreprises permettent d'analyser la population des entreprises actives, les créations, la survie et les disparitions d'entreprises. Une attention particulière est accordée à l'impact de ces événements démographiques sur les niveaux d'emploi. Ces données peuvent être utilisées par exemple pour analyser la dynamique et l'innovation sur les différents marchés (par exemple, l'entrepreneuriat en termes de propension à créer une nouvelle entreprise ou la contribution des nouvelles entreprises à la création d'emplois).
- Les services aux entreprises sont un moteur de l'économie moderne. Ce secteur à forte intensité de main-d'œuvre suscite l'intérêt du fait de son potentiel de création de nouveaux emplois. La mondialisation et l'externalisation croissante de la production de base et des services aux entreprises vers les pays en développement où les coûts (notamment les salaires) sont bas augmentent le besoin de statistiques sur les entreprises. Les progrès technologiques et l'Internet sont également des facteurs importants ayant conduit à de nouvelles possibilités de production et à de nouveaux modes d'approvisionnement.
- Les statistiques des entreprises incluent de nombreux indicateurs conjoncturels clés. Ces indicateurs sont vitaux pour l'analyse des développements économiques récents et en cours et la définition des politiques monétaires et économiques, tant dans les pays en développement que dans le contexte international.

- Le profil et l'utilisation des statistiques conjoncturelles des entreprises se développent rapidement. Les flux d'informations se sont internationalisés et les dernières publications concernant un indicateur peuvent exercer des effets considérables sur les marchés ou sur les décisions prises par les banques centrales et les dirigeants d'entreprise. Les indicateurs fournis sous forme d'indices permettent d'évaluer rapidement le climat économique au sein d'une économie.

D.13.2. Concepts et définitions

Les statistiques des entreprises englobent les statistiques économiques de différents secteurs, les statistiques sur les activités économiques des entreprises, la démographie des entreprises, les investissements des entreprises, les services aux entreprises, la demande de services, les performances industrielles, les entreprises par classe de taille, la production industrielle, les matières premières, la structure des ventes et des services, la production du secteur des services, les institutions à but non lucratif, etc.

Les principaux indicateurs des statistiques des entreprises sont:

- **Production:** chiffre d'affaires, valeur de la production, valeur ajoutée
- **Consommation intermédiaire:** achats de biens et de services (y compris coûts de l'énergie), dépenses de personnel
- **Emploi:** nombre de salariés et d'autres personnes occupées, nombre d'heures travaillées
- **Investissement:** investissements bruts en actifs corporels.

La décision de donner la priorité aux statistiques des entreprises sur le développement d'autres statistiques dépend en grande partie de la situation du pays et de l'état de son système statistique national (voir [chapitre C.5.](#)). Les priorités doivent être clairement définies et exposées dans le cadre de la stratégie de développement national et de la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) ou similaire (voir la [section C.6.1.](#)).

D.13.2.1. Les principaux types de statistiques des entreprises

D.13.2.1.1. Statistiques structurelles (annuelles) des entreprises

Les statistiques structurelles des entreprises décrivent la structure, l'évolution et les performances des activités économiques, jusqu'à un niveau d'activités très détaillé. Dans la plupart des pays en développement, les activités économiques sont définies selon la [Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique \(CITI\)](#) de l'ONU (Révision 3.1 ou 3.0 dans la plupart des pays

en développement) ou une adaptation nationale de celle-ci. Les statistiques structurelles des entreprises couvrent normalement l'«économie marchande», laquelle inclut l'industrie, la construction et les services. Dans la plupart des pays en développement, [l'économie non déclarée](#) (ou non observée) joue un rôle important dans l'économie et doit être prise en compte.

L'objectif des statistiques structurelles des entreprises est d'analyser:

- la structure et l'évolution des activités commerciales des entreprises;
- les facteurs de production et les autres éléments qui influencent l'activité commerciale, la compétitivité et les performances;
- le développement régional, national et international des entreprises et des marchés;
- l'évolution des entreprises;
- les petites et moyennes entreprises;
- les caractéristiques spécifiques des entreprises en rapport avec une ventilation particulière des activités.

Au sein de l'UE, un système harmonisé de [statistiques structurelles sur les entreprises](#) a été mis au point. La méthodologie de ces statistiques est une source précieuse de concepts et de définitions bien précises, ainsi que d'approches méthodologiques produisant des statistiques des entreprises de qualité et harmonisées à l'échelle internationale. Les sous-ensembles de variables des statistiques structurelles sur les entreprises de l'UE sont disponibles selon une répartition en fonction de la classe de taille de l'entreprise ([petites et moyennes entreprises \(PME\)](#)) et de la région ([statistiques structurelles régionales sur les entreprises](#)). Pour plus d'informations sur les statistiques régionales, consulter le [chapitre D.18.](#)

D.13.2.1.2. Statistiques conjoncturelles des entreprises

Les statistiques conjoncturelles des entreprises incluent des indicateurs à court terme qui sont essentiels pour l'analyse de l'état actuel de l'économie et des tendances économiques. Entre autres choses, ces statistiques sont une source d'information clé pour la politique monétaire et économique. Dans l'ensemble, l'utilisation des statistiques conjoncturelles des entreprises augmente rapidement et s'étend à de nouveaux domaines d'analyse et de formulation des politiques. Les flux d'informations se sont internationalisés et les dernières publications concernant un indicateur peuvent exercer des effets considérables sur les marchés et sur les décisions prises par les banques centrales, les décideurs politiques et les dirigeants d'entreprise. Les indicateurs conjoncturels permettent une évaluation rapide du climat économique au sein d'une économie. Les [statistiques conjoncturelles des entreprises](#) européennes fournissent par exemple huit des

dix-neuf [Principaux indicateurs économiques européens \(PIEE\)](#) (indicateurs macro-économiques infra annuels pour la zone euro et l'UE).

D.13.2.1.3. Statistiques des produits manufacturés

À l'échelle mondiale, les [statistiques des produits manufacturés](#), sont compilées par les Nations unies sur la base des données nationales. Les statistiques sont classées selon la [Liste des produits industriels de l'ONU](#), qui, dans la mesure du possible est fondée sur les définitions de la [Classification centrale des produits \(CPC\)](#) et du [Système harmonisé de codification et de désignation des marchandises \(SH\)](#). Il est important que les *classifications de produits nationales ou régionales soient compatibles avec les classifications de produits internationales*, et en particulier avec les classifications utilisées pour les statistiques du commerce extérieur (par exemple SH, CTCL). Cela permet de combiner les données de production avec celles du commerce extérieur pour analyser les marchés de produits. Au sein de l'UE, les statistiques [Prodcom](#) concernant les produits des industries extractives et de l'industrie manufacturière sont fondées sur la [liste des produits Prodcom](#).

D.13.2.1.4. Autres statistiques sur les entreprises

L'objectif des statistiques sur la structure et l'activité des filiales étrangères (FATS) consiste à fournir une base pour l'évaluation de l'impact exercé sur l'économie nationale par les entreprises sous contrôle étranger. Dans les pays en développement, ces entreprises exercent une grande influence sur l'économie. Il est par conséquent fort intéressant d'analyser la structure et la propriété de ces entreprises ainsi que leurs activités. Une filiale étrangère se définit comme une entreprise installée dans un pays qui est sous contrôle d'une «unité institutionnelle» ne résidant pas dans ce pays. Les données FATS facilitent également le suivi de l'efficacité des marchés communs régionaux et de l'intégration des économies dans le contexte de la mondialisation. Des exemples de statistiques FATS et des méthodologies appliquées se trouvent dans les [statistiques des filiales étrangères de l'UE \(FATS\)](#).

Un des traits caractéristiques de la mondialisation ayant bénéficié d'une attention soutenue de la part des milieux politiques et des médias est le recours accru à la délocalisation de la production et des services des pays développés vers les pays en développement à faibles coûts. Cette évolution est étroitement liée aux restructurations industrielles, une des principales évolutions économiques qu'ont connues l'Europe et d'autres pays développés ces dernières décennies. Les préoccupations exprimées se situent dans le contexte à la fois de la désindustrialisation et du respect des normes sociales et environnementales. Les statistiques concernant l'approvisionnement international fournissent aux décideurs politiques au niveau national et international des informations sur les raisons, l'ampleur et les conséquences de ce phénomène. Si les [statistiques européennes sur](#)

[l'approvisionnement international](#) adoptent logiquement un point de vue européen, les pays en développement doivent adapter cette approche à leur propre réalité, en tenant compte de leur dépendance à l'égard de l'approvisionnement international.

L'externalisation, la sous-traitance et la mondialisation de la production ont vu augmenter la [demande de services](#). Les entreprises font appel à des prestataires de services à la fois pour les activités auxiliaires (par exemple transports ou marketing) et pour certains aspects de leurs activités principales afin d'accroître la flexibilité (par exemple recrutement de main-d'œuvre ou approvisionnement international dans des pays à faibles coûts). Les autres raisons incluent les développements technologiques qui permettent de fournir les services directement aux clients partout dans le monde (par exemple ventes sur Internet, centres d'appels, centres d'assistance, développement de logiciels, services de facturation, etc.) Ces activités sont très dynamiques et, du fait de leur nature à forte intensité de main-d'œuvre, l'intérêt s'est vite porté sur leur potentiel de création de nouveaux emplois. Les [«Service statistics» \(statistiques sur les services\) de l'OCDE](#) fournissent des informations sur les prestataires de services, les types de services achetés, le lieu du principal prestataire de services, les barrières à l'achat de services, ainsi que sur les services en rapport avec les investissements en actifs incorporels (comme les droits négociables, les TIC, la R&D, le marketing et les ventes). Les [statistiques sur les services aux entreprises de l'UE](#) fournissent un exemple de la manière dont ces statistiques peuvent être configurées.

Alors que les [statistiques de l'OCDE sur la démographie des entreprises](#) fournissent des données sur les créations, la survie et les disparitions d'entreprises ainsi que sur les variations de l'emploi qui en découlent, l'objectif des [statistiques sur les facteurs de réussite des entreprises](#) est de donner plus d'informations sur les raisons à la base de la réussite ou de l'échec des entreprises nouvellement créées. Ces statistiques fournissent des informations sur les motivations à la base de la création d'une entreprise, les obstacles et les risques rencontrés pendant les premières années d'existence, la situation actuelle de l'entreprise et ses projets de développement futur. Ces informations sont utiles pour pouvoir définir une politique d'encouragement de l'entreprenariat qui soit mieux ciblée.

D.13.2.2. Le cadre des statistiques des entreprises

[Les unités statistiques](#) sont un composant essentiel d'un cadre intégré de statistiques des entreprises. Grâce à l'utilisation de définitions communes des unités statistiques, il est possible de fournir des informations statistiques intégrées. La pratique habituelle consiste à utiliser [l'entreprise](#) comme unité statistique (unité d'observation). Une entreprise peut exercer une ou plusieurs activités économiques sur un ou plusieurs sites.

Une **classification des activités économiques** est conçue pour classer en catégories les données relatives aux «unités d'activité». Une unité d'activité peut être une usine individuelle ou un groupe d'usines comprenant une entité économique (comme une entreprise ou une division d'une grande entreprise). La classification internationale de référence des activités économiques est la **Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)** de l'ONU. S'il existe une révision 4 de la CITI, la plupart des pays en développement utilisent la CITI Rév. 3.1 ou Rév 3.0 ou une adaptation nationale de l'une d'elles. La CITI présente une structure de classification cohérente et constante des activités économiques, fondée sur des concepts, définitions, principes et des règles de classement convenus au plan international. Elle établit un cadre détaillé pour la collecte et la diffusion des données économiques, dans un format conçu pour l'analyse économique, la prise de décision et la formulation des politiques. Quelques variantes régionales de la CITI ont également été élaborées, comme la **Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE)** et le **Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)**.

La disponibilité de répertoires d'entreprises est vitale pour la compilation des statistiques conjoncturelles et structurelles sur les entreprises. Les répertoires d'entreprises sont un outil clé pour la préparation et la coordination des enquêtes et pour l'extrapolation de leurs résultats. Le **Groupe de Wiesbaden sur les répertoires d'entreprises** est un groupe d'experts internationaux créé sous l'égide de la Commission de statistique des Nations unies (CSNU). Il est chargé du développement des répertoires d'entreprises, des cadres des enquêtes et des thèmes associés. L'un des principaux sujets de travail actuels du groupe est les défis que pose la mondialisation aux répertoires des entreprises. Plus particulièrement, le Groupe de Wiesbaden se concentre actuellement sur les répertoires d'entreprises et sur les statistiques des entreprises dans les pays en développement. Le Système statistique européen joue un rôle primordial dans le développement des **répertoires d'entreprises** et peut servir d'inspiration et de base. Plus particulièrement, le **Manuel de recommandations d'Eurostat sur les répertoires d'entreprises** fournit une vue d'ensemble détaillée des bonnes pratiques dans tous les domaines clés du développement des répertoires statistiques d'entreprises.

D.13.3. Sources des données

D.13.3.1. Collecte et compilation des statistiques des entreprises

La manière la plus fréquemment utilisée pour recueillir des données sur les entreprises consiste pour les INS à réaliser une enquête (stratifiée) parmi les entreprises enregistrées. Des échantillons pour les enquêtes des entreprises sont extraits d'un *cadre d'échantillonnage* comme un répertoire d'entreprises, idéalement un répertoire créé et mis à jour spécialement dans un objectif statistique. Toutefois, dans de nombreux pays en développement, le «secteur informel» joue un rôle important au sein de l'économie. Les INS doivent mettre au point une stratégie pour couvrir la création de valeur et d'emplois par l'«économie informelle» et inclure ces aspects dans leur stratégie statistique nationale.

Lorsqu'aucune statistique sur les entreprises n'est publiée par l'INS, il peut y avoir d'autres sources de données:

Encadré 13.1: Sources alternatives pour les données sur les entreprises

- **INS:** il est possible que des données ne soient pas publiées lorsque leur qualité n'est pas acceptable ou que la confidentialité des informations relatives aux entreprises individuelles doit être respectée. Des informations initialement recueillies dans un autre but peuvent parfois également être intéressantes.
- **Autorités fiscales:** souvent, les autorités fiscales détiennent des données relativement détaillées sur les entreprises; elles constituent en général une source sûre et à long terme de données de ce type. Cependant, cela ne concerne que les entreprises enregistrées et les définitions des variables peuvent varier par rapport à celles utilisées pour les statistiques. Il peut également y avoir des problèmes de qualité car les entreprises cherchent toujours à minimiser leur revenu imposable. Les données fiscales fournissent aux INS des informations leur permettant de compléter les données des enquêtes, d'en vérifier la qualité et de procéder aux extrapolations.
- **Ministères concernés et autres administrations:** dans le cadre de leurs attributions, les ministères concernés et d'autres administrations détiennent fréquemment des données sur les entreprises dans des secteurs spécifiques. Les questions de couverture, de définition et de fiabilité sont similaires à celles concernant les données fiscales. Les données sur les entreprises publiques sont souvent détenues par leur ministère ou administration de tutelle.
- **Fédérations professionnelles:** elles détiennent souvent des informations sur leurs membres. Toutefois, ces informations ne couvrent pas les non-membres et les fédérations sectorielles ne possèdent que des données concernant leurs propres entreprises.
- **Rapports annuels et comptes publics des entreprises:** ces comptes peuvent être imposés par la loi ou par les réglementations boursières (pour les entreprises cotées en bourse). En général, ces informations sont normalisées (bien que simplifiées pour les petites entreprises) et peuvent être utilisées pour compléter, vérifier et regrouper des données d'enquêtes.
- **Fournisseurs d'informations en matière de crédit:** ceux-ci détiennent de grandes quantités d'informations sur les entreprises extraites de sources publiques, certifiées au plan de la qualité et analysées. Toutefois, il est possible que l'acquisition de ces données soit relativement onéreuse.

Dans la plupart des pays, les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle central pour le développement économique et l'emploi. Les petites entreprises sont très répandues dans l'économie informelle et ne sont pas couvertes par les enquêtes fondées sur les répertoires d'entreprises. Même les PME enregistrées sont fréquemment exclues des obligations de déclaration ou ne doivent établir que des déclarations simplifiées; souvent, elles sont largement sous-représentées dans les enquêtes stratifiées sur les entreprises. Compte tenu de l'état variable et souvent incomplet et lacunaire des statistiques sur les PME, il est important de procéder à une analyse minutieuse des données brutes avant de tenter de tirer des conclusions politiques. Les statistiques des PME constituent un sous-ensemble des statistiques des entreprises de l'économie dans son ensemble; elles ne doivent pas être utilisées isolément.

Dans le domaine des statistiques d'entreprises, il est possible de réaliser d'énormes gains en matière d'efficacité et de qualité en recourant à des données administratives soit en tant que source de données, soit comme base des estimations ou encore comme référence pour la validation. Par conséquent, une étroite coopération et coordination entre l'INS et les autres

administrations recueillant des données d'entreprises, en particulier les autorités fiscales, est fortement recommandée. Les avantages et les conditions préalables des différents modes de collecte et des sources de données font l'objet de discussions détaillées à la [section B.2.2.1](#).

Les *statistiques structurelles annuelles des entreprises* sont fondées principalement sur des données obtenues directement auprès des entreprises via des enquêtes statistiques ou sur des données provenant de sources administratives (par exemple sources fiscales, y compris TVA, répertoires d'entreprises, etc.).

Quelle que soit la source, les *statistiques structurelles des entreprises* décrivent l'économie par le biais de l'observation des unités engagées dans une activité économique. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités économiques sur un ou plusieurs sites et peut être composée d'une ou de plusieurs unités juridiques. Les entreprises exerçant plusieurs activités économiques sont classées dans la classe d'activité (CITI ou classification nationale) qui correspond à leur activité principale, en principe celle qui génère la plus grande valeur ajoutée.

Les principaux indicateurs des *statistiques structurelles des entreprises* sont le nombre d'entreprises, le nombre de personnes occupées, le nombre de salariés, le chiffre d'affaires, la valeur de la production, la valeur ajoutée au coût des facteurs, l'excédent brut d'exploitation, les achats de biens et de services, les frais de personnel, les investissements bruts et les ventes de biens d'investissement corporels.

La plupart des *statistiques structurelles des entreprises* sont ventilées par secteur (industrie, construction, commerce et services), par région (selon le lieu de l'entreprise) et par classe de taille (en fonction des effectifs). Ces statistiques structurelles constituent une contribution clé pour la compilation des statistiques annuelles des *comptes nationaux* en rapport avec la production.

Les *indicateurs conjoncturels* sont des outils utilisés pour la formulation et le suivi de la politique économique et monétaire. Ils sont en général établis sur une base mensuelle et mesurent les évolutions récentes intervenues dans chaque pays. Les données conjoncturelles sont très demandées pour l'analyse économique par les décideurs politiques nationaux et les banques centrales, les organisations internationales et les donateurs, les entreprises privées, les marchés financiers, les médias et d'autres analystes.

Les indicateurs conjoncturels fournissent des informations sur la hausse ou la baisse des prix ou du chiffre d'affaires au cours du mois, du trimestre ou de l'année écoulé. Ils sont fournis sous forme d'indices qui permettent d'évaluer rapidement le climat économique. Ces indices couvrent quatre domaines principaux: industrie, construction, commerce de détail et autres services. Ces activités sont définies par rapport à une classification des activités, soit la CITI, soit la classification nationale. Les principaux indicateurs couverts par les

indicateurs conjoncturels sont, en fonction du domaine principal, la production et/ou le chiffre d'affaires, le nombre de salariés, les heures travaillées, les salaires bruts et nets (industrie et construction) et les prix. Pour l'industrie, les nouvelles commandes et le chiffre d'affaires sont ventilés entre origine domestique et origine extérieure. Pour la construction, la production est répartie entre les bâtiments et les ouvrages de génie civil. De plus, des données sur les coûts et les permis de bâtir sont recueillies.

Fondamentalement, les données des indicateurs conjoncturels proviennent d'enquêtes auprès des entreprises. Cependant, des données administratives comme les données de la TVA (normalement recueillies selon une fréquence mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle) ou d'autres sources extérieures aux systèmes statistiques nationaux sont également utilisées, soit en tant que source de données ou base pour les estimations, soit pour compléter ou valider les données d'enquête.

Encadré 13.2: Indices

Un indice mesure des tendances au sein d'une série chronologique. Dans le cas de statistiques conjoncturelles des entreprises, les indices représentent les variations d'un indicateur entre une année ou un mois de base et la période actuelle.

La moyenne de l'indice est de 100 pour la période de base; un indice de 105 correspond à une augmentation de 5 % depuis la période de base, alors qu'un indice de 97 indique une diminution de 3 % par rapport à la période de base.

De nombreuses activités économiques sont influencées par des variations régulières dues aux saisons ou à des conventions sociales (par exemple la météo affecte la construction). Les données doivent être ajustées afin de pouvoir les comparer d'un mois à l'autre. Une série désaisonnalisée est une série chronologique dont on a éliminé l'influence des variations saisonnières régulières. En général, les séries corrigées des variations saisonnières sont plus lisses que les séries brutes, ce qui facilite davantage les comparaisons d'un mois à l'autre. Pour certaines activités, le nombre de jours ouvrables exerce un impact significatif sur le niveau de la série. C'est ainsi, par exemple, que l'activité mensuelle du commerce de détail dépend du nombre de samedis lors du mois de référence. Les séries sont corrigées du nombre de jours ouvrables lorsque les effets liés au nombre de jours de différents types au cours du mois de référence sont éliminés de la série.

La plupart des indicateurs conjoncturels sont corrigés du nombre de jours ouvrables et/ou des variations saisonnières à l'aide de [logiciels comme TRAMO \(Time series Regression with ARIMA noise, Missing values and Outliers\) ou SEATS \(Signal Extraction in ARIMA Time Series\)](#), une fois que l'influence des jours ouvrables ou des variations saisonnières a été détectée.

En général, les *statistiques sur les produits industriels* couvrent les produits des activités extractives et manufacturières. Dans certains pays, elles concernent également les produits du recyclage ou les produits des services publics. L'objectif de ces statistiques consiste à publier, pour chaque produit, la quantité produite dans le pays en question au cours de la période de référence. Cela signifie que ces statistiques concernent les produits (et non les activités) et qu'elles ne sont, par conséquent, pas directement comparables aux statistiques basées sur des activités comme les statistiques structurelles des entreprises. Les statistiques sur les produits sont aussi différentes des statistiques de commerce extérieur car ces dernières peuvent en quelque sorte être considérées comme étant basées sur des événements: à chaque fois qu'un produit passe une frontière, on enregistre une «transaction» et si ce même produit passe plusieurs fois des frontières, on enregistrera autant de transactions.

En général, les statistiques de produits sont annuelles mais peuvent être plus fréquentes pour des industries ou des pays spécifiques. Les produits sont répertoriés selon une classification standard, par exemple une classification internationale comme le [Système harmonisé \(SH\)](#) ou la [Classification type pour le commerce international \(CTCI\)](#), ou (plus fréquemment) une adaptation nationale de ces classifications internationales. En général, ces classifications correspondent à une des classifications pour le commerce international (par exemple SH, CTCI) ou sont étroitement liées à celles-ci de sorte que les données de production peuvent être combinées avec les données d'importation et d'exportation pour l'analyse des marchés de produits. Les statistiques de produits sont généralement fondées sur des enquêtes menées auprès des entreprises de production portant sur le volume physique et la valeur de la production.

Les [statistiques sur la démographie des entreprises](#) présentent des données sur la population active des entreprises ainsi que sur les créations, la survie et les disparitions d'entreprises. Une attention particulière est accordée à l'impact de ces événements démographiques sur les niveaux d'emploi. Ces données peuvent être utilisées pour analyser la dynamique et l'innovation sur les différents marchés: par exemple, l'entrepreneuriat en termes de propension à créer une nouvelle entreprise ou la contribution des nouvelles entreprises à la création d'emplois.

D.13.3.2. Sources internationales pour les statistiques des entreprises

En coopération avec l'OCDE, le service de statistiques de l'[ONUDI, l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel](#), compile des statistiques industrielles clés détaillées à l'échelle mondiale. Le service de statistiques de l'ONUDI fournit également une assistance technique aux pays en développement pour renforcer leur capacité à réaliser des enquêtes auprès de l'industrie, à mettre à jour les répertoires d'entreprises et les indicateurs

statistiques conjoncturels et à effectuer des analyses des performances industrielles. L'ONUDI a également conçu un «programme national de statistiques industrielles» (PNSI); ce paquet spécial est destiné à favoriser le développement de systèmes de collecte des statistiques industrielles de base relatives à certains postes prioritaires.

L'ONUDI gère les bases de données statistiques industrielles mondiales INDSTAT4, INDSTAT2 et IDSB et publie des «lettres statistiques par pays», tous disponibles sur le [site Internet des statistiques de l'ONUDI](#). La publication statistique clé est l'[International Yearbook of Industrial Statistics \(Annuaire international de statistiques industrielles\)](#). L'ONUDI insiste grandement sur la qualité des statistiques, en termes de comparabilité internationale, de concepts et de définitions, de classification et de couverture.

La base de données [INDSTAT4](#) contient des données ventilées par pays et par année (à partir de 1990) selon la CITI Rév.3 aux niveaux à 3 et 4 chiffres. La base de données [INDSTAT2](#) propose, pour 161 pays, des séries chronologiques de 1963 à 2007 pour le secteur manufacturier au niveau à 2 chiffres de la CITI Rév.3. La base de données [IDSB](#) rassemble des données ventilées par pays, année et industrie, au niveau à 4 chiffres de la CITI: un ensemble de données est proposé selon la CITI Rév.2 et un autre selon la CITI Rév.3. Le contenu est constitué des données communiquées par les INS et des estimations du commerce international basé sur la CITI calculées par l'ONUDI à partir de [COMTRADE, la base de données sur les statistiques du commerce extérieur de la DSNU](#).

La [Division de statistique des Nations unies \(DSNU\)](#) produisait les statistiques structurelles de l'industrie avant que celles-ci ne soient reprises par l'ONUDI; la DSNU continue de gérer des informations statistiques industrielles générales concernant les activités d'exploitation minière et de service public (c'est-à-dire la production et la distribution d'électricité, de gaz et d'eau). LA DSNU est également la principale source de statistiques mondiales sur les produits manufacturés, les [statistiques sur les produits industriels \(«commodities»\)](#). Les statistiques couvrent les quantités physiques des principaux produits industriels, répertoriés selon la [Liste des produits industriels](#) de l'ONU. De plus, la DSNU calcule des indices mensuels, trimestriels et annuels de la production industrielle, recueillis au moyen d'un questionnaire envoyé aux INS. Ces indices sont calculés pour les catégories à deux chiffres de la CITI Rév.4 (pour les pays n'utilisant pas encore cette version de la CITI, les données sont toujours recueillies selon la CITI Rév.3).

Eurostat est également une source importante de statistiques sur les entreprises. Dans le cadre du processus d'accession, Eurostat entretient une étroite coopération avec les [pays candidats et candidats potentiels](#). Grâce au soutien d'Eurostat et du Système statistique européen (SSE), ces pays œuvrent pour mettre leurs systèmes de statistiques des entreprises en conformité avec l'*acquis* dans ce domaine et les

normes du SSE. De plus, par le biais de la Politique européenne de voisinage (PEV), Eurostat apporte également son soutien et sa coopération aux INS des pays de la [PEV-Est](#) et aux pays [MEDSTAT](#) pour développer leurs systèmes statistiques. Eurostat rassemble également des statistiques clés basées sur des sources internationales pour l'[Afrique, les Caraïbes et le Pacifique \(ACP\)](#) et l'[Asie et l'Amérique latine \(ALA\)](#); ces données sont mises à la disposition uniquement du personnel de la Commission européenne, en [se connectant](#) au [site Internet d'Eurostat](#) (voir l'[encadré 2.9](#) et la [section B.3.4.](#)). Toutefois, les statistiques des entreprises sont assez limitées pour ces pays.

D.13.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes

D.13.4.1. Problèmes de qualité spécifiques aux statistiques des entreprises

Une grande partie de la discussion sur la fiabilité des statistiques se concentre sur la question de la «qualité des données». Sans donner trop de détails, on peut dire qu'elle couvre un certain nombre de dimensions, incluant la précision, l'actualité, la pertinence, l'accessibilité et la comparabilité (une discussion plus détaillée est proposée à la [section C.5.3.](#)).

Pertinence des statistiques des entreprises pour les utilisateurs

Une question centrale concernant la qualité des statistiques est de savoir si elles sont «adéquates». En d'autres termes, les statistiques répondent-elles aux besoins d'informations des utilisateurs (et des utilisateurs potentiels)? Pour répondre à cette question, il faut consulter les utilisateurs des statistiques concernées, que ce soit au moyen d'enquêtes, de consultations directes ou de groupes consultatifs permanents composés d'utilisateurs. Les utilisateurs clés des statistiques des entreprises sont les comptables nationaux et les décideurs politiques et gestionnaires impliqués dans les politiques de développement économique. Comme le développement économique est considéré comme un des piliers centraux du développement global, par exemple dans la lutte contre la pauvreté, les donateurs, les organisations internationales et les ONG sont également très intéressés. En outre, les statistiques des entreprises sont une source d'informations clé pour l'analyse économique, impliquant les entreprises elles-mêmes, les analystes financiers, les chercheurs, les médias et les citoyens intéressés.

Actualité et ponctualité de la diffusion

En ce qui concerne les statistiques des entreprises en général et les statistiques conjoncturelles en particulier, la question de l'actualité et de la ponctualité de la publication des statistiques revêt une grande importance. Les statistiques conjoncturelles sont utilisées pour analyser le cycle des affaires et les tendances

économiques actuelles et la publication de nouvelles statistiques peut exercer un impact rapide et significatif sur les marchés. La demande des utilisateurs concernant des chiffres actualisés publiés fréquemment et à des dates prédéterminées aura plus de chances d'être satisfaite si un calendrier de parution des statistiques est établi. Un défi auquel sont confrontés de nombreux pays en développement est d'établir et de suivre un calendrier de publication des statistiques officielles, tant pour les statistiques des entreprises que pour les autres statistiques économiques et d'autres domaines statistiques. Cette question est étroitement liée à celle de la diffusion: il ne suffit pas d'avoir de «bonnes statistiques des entreprises» conservées quelque part dans l'office statistique; ces statistiques doivent être disponibles sous une forme appropriée et à la portée de tous les utilisateurs potentiels. Comme exemple de bonne pratique, on peut citer la [base de données de diffusion gratuite d'Eurostat](#), qui est la principale référence en matière de statistiques des entreprises en Europe.

L'importance de l'unité statistique pour les statistiques des entreprises

Les statistiques concernant une caractéristique donnée présentent la plus grande utilité lorsqu'elles permettent d'établir des comparaisons fiables entre pays et entre périodes. Ces deux aspects sont parfois limités par les différences méthodologiques entre les pays et les changements de méthodologie intervenant d'une année à l'autre. Un des principaux problèmes relatifs aux statistiques des entreprises concerne la définition des unités statistiques, des variables et de la terminologie. L'[unité statistique](#) recommandée est l'entreprise, dans certains cas toutefois, les données sont recueillies et diffusées par un établissement ou une unité locale. Lorsque les données sont mises à la disposition des utilisateurs, il doit être clairement indiqué à quoi les données font référence. L'entreprise est souvent définie comme l'unité juridique (c'est-à-dire l'entité juridique), même dans les pays développés, car cela permet l'identification et le traitement des entreprises dans les différents répertoires et sources. Toutefois, il convient de faire preuve de prudence car les changements de circonstances économiques et de législation (en particulier la législation fiscale) peuvent engendrer des scissions et/ou des fusions d'unités juridiques sans qu'il y ait de changement dans la structure réelle de production.

Le problème des variations de terminologie

La terminologie utilisée dans la comptabilité commerciale peut varier considérablement d'un pays à l'autre. Ainsi, par exemple, si le terme «chiffre d'affaires» (*turnover* en anglais) signifie les ventes totales au Royaume-Uni et dans de nombreux pays européens, l'OCDE le définit comme la somme des ventes brutes plus certains autres revenus, à l'exclusion des revenus de la location de biens immobiliers, des contributions et dons, etc. Selon les [generally accepted accounting principles \(GAAP\) \(principes comptables](#)

[généralement acceptés](#)) aux États-Unis, la «rotation» (*turnover* en anglais) correspond au nombre de fois où un actif est remplacé au cours d'une période financière, souvent utilisé dans le contexte de rotation des stocks ou de rotation des comptes clients. En ce qui concerne les titres, soit pour un portefeuille, soit pour la bourse, le «mouvement» (*turnover* en anglais) correspond au nombre de parts négociées sur une période en pourcentage des actions totales.

Les effets des règles comptables

Les principes de comptabilité commerciale peuvent être identiques dans de nombreux pays mais les règles comptables concrètes diffèrent d'un pays à l'autre. Ces règles affectent les ajustements qui doivent être apportés aux données recueillies dans les comptes des entreprises afin de pouvoir les utiliser pour les statistiques économiques. Par exemple:

- a. certains pays exigent des comptables qu'ils comptabilisent en charges les dépenses de logiciels, alors que d'autres pays autorisent leur incorporation au capital. Dans les pays où la capitalisation n'est pas autorisée, ces dépenses doivent être imputées à la production et traitées ensuite comme formation brute de capital;
- b. dans la comptabilité commerciale, les actifs nets sont évalués principalement comme la somme de la valeur historique de la formation brute de capital moins la dépréciation (fondée sur la valeur historique). Il n'est pas possible d'obtenir la formation brute de capital en faisant la différence entre les valeurs des actifs au cours de deux périodes adjacentes car, dans les statistiques des entreprises, les actifs doivent être évalués aux coûts de remplacement.

Une question particulière est la correspondance entre la période couverte par les statistiques des entreprises et les périodes comptables. En général, les statistiques annuelles des entreprises suivent le calendrier civil. Toutefois, certains pays imposent (ou permettent) des exercices comptables différents de l'année civile, par exemple du 1^{er} mai au 30 avril de l'année suivante. Cela pose des problèmes pour l'utilisation des données fiscales et des données tirées des comptes des entreprises comme base des statistiques des entreprises.

Encadré 13.3: Exemple de résolution des incohérences et des données manquantes

L'exemple suivant donne une indication sur la manière dont les incohérences de données peuvent être résolues et dont les données manquantes peuvent être estimées.

Incohérences

Supposons, par exemple, que nous disposons de données concernant la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour la classe 5010 «Commerce de véhicules automobiles» de la CITI Rév. 3.1 et que des données sur le chiffre d'affaires soient disponibles pour une période donnée. En connaissant le niveau d'imposition pour ce type de commerce de détail spécifique, il est possible de comparer le rapport entre la TVA et le chiffre d'affaires et de détecter d'éventuelles incohérences:

- si la valeur de la TVA est de 200 et la valeur du chiffre d'affaires de 2000, alors le rapport TVA/chiffre d'affaires est de 10 %;
- toutefois, le taux de TVA pour cette activité économique est de 5 %.

Les données devraient être vérifiées à l'aide d'informations supplémentaires disponibles, comme le chiffre d'affaires tel que publié dans les documents comptables obligatoires ou le ratio chiffre d'affaires/salarié. Ces ratios sont calculés à partir d'informations relatives à des entreprises similaires pour lesquelles les deux variables sont disponibles et considérées comme fiables. Les ratios moyens de chiffre d'affaires par personne sont ensuite calculés en fonction de l'activité économique et de la taille. Les ratios de chiffre d'affaires par personne peuvent également être utilisés pour estimer les variables manquantes. Dans ce cas spécifique des véhicules automobiles, les données provenant des autorités nationales en charge de l'immatriculation des véhicules peuvent également constituer une source d'informations précieuse pour vérifier et compléter les statistiques.

Utilisation d'études et de sources différentes pour améliorer les statistiques des entreprises

Malgré tous les efforts consentis pour réduire la charge de réponse qui pèse sur les entreprises, il est inévitable que certaines d'entre elles devront répondre à plusieurs enquêtes. En particulier, les plus grandes entreprises exerçant un impact important sur l'économie nationale seront incluses dans la plupart des enquêtes. De plus, les entreprises constituées en sociétés sont normalement obligées de publier leurs données économiques clés. Tant qu'il est possible d'identifier une entreprise individuelle, par exemple par le biais de numéros d'identification spécifiques (numéro de TVA, numéro fiscal), un INS devra utiliser toutes les informations disponibles sur cette entreprise. En croisant les résultats des enquêtes et les informations provenant des autres sources disponibles pour valider les données et imputer les valeurs manquantes, il est possible d'améliorer sensiblement la qualité. Certains INS avancés ont établi des banques de données intégrées où toutes les sources de données sur les entreprises sont directement disponibles pour les vérifications croisées. Toutefois, il est possible d'améliorer la qualité tout simplement en donnant au personnel responsable d'une enquête spécifique un accès aux questionnaires papier d'autres enquêtes concernant la même entreprise et/ou aux documents comptables annuels obligatoires de celle-ci.

D.13.4.2. L'économie informelle

L'observation du **secteur informel** est une question importante. Dans certains pays en développement, ce secteur peut occuper une place considérable dans l'économie totale et concerner une grande partie de la main-d'œuvre. En général, les activités du secteur informel portent sur des biens et des services dont la production et la distribution sont parfaitement légales. Dans certains pays, une grande partie des entreprises du secteur informel sont en fait enregistrées d'une manière ou d'une autre, ou acquittent des impôts, même si elles ne respectent pas toutes les obligations légales et administratives.

Selon la 15^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), une entreprise du secteur informel se caractérise par sa petite taille en termes d'emploi, son non-enregistrement en qualité d'entreprise et le non-enregistrement de ses salariés. Seules les entreprises n'ayant aucun salarié enregistré devraient être répertoriées dans le secteur informel.

Le *Groupe d'experts de l'ONU sur les statistiques du secteur informel (Groupe de Delhi)* s'est efforcé d'harmoniser les définitions nationales du secteur informel sur la base du cadre fixé par la définition internationale. Le Groupe de Delhi a reconnu qu'il y avait des limites à l'harmonisation; cependant, sur la base du plus grand dénominateur commun, le Groupe a pu identifier un sous-ensemble du secteur informel pouvant être défini uniformément et pour lequel les pays pourraient produire des données internationalement comparables. En conséquence, le Groupe de Delhi a conclu que:

«Comme le secteur informel revêt des formes différentes selon les pays, les définitions nationales du secteur informel ne peuvent pas être entièrement harmonisées pour le moment. Les organisations internationales devraient diffuser les données relatives au secteur informel conformément aux définitions nationales utilisées. Afin d'améliorer la comparabilité internationale des statistiques du secteur informel, elles devraient également diffuser les données pour le sous-ensemble du secteur informel qui peut être défini de manière uniforme».

D.13.5. Amélioration des statistiques sectorielles

La présente section se concentre sur les actions visant à réduire les coûts et la charge pour les répondants, les INS et les autres producteurs de statistiques. Toute nouvelle exigence statistique accroît la charge pour les fournisseurs de données (les entreprises) et pour les producteurs de statistiques (les INS). Compte tenu de ces pressions aux niveaux national et international, chaque pays doit étudier la question et envisager les solutions les mieux adaptées à son propre contexte national.

Utilisation de données administratives

En général, les entreprises comprennent parfaitement les raisons pour lesquelles elles doivent fournir des données à des fins d'enregistrement et d'imposition, même si elles n'aiment pas le faire. Toutefois, elles considèrent souvent que les demandes de données statistiques sont une charge supplémentaire, dont l'utilité est bien moindre. Il existe un consensus selon lequel l'une des meilleures solutions consiste à utiliser dans la mesure du possible des données existantes, notamment des données administratives. Cependant, les informations contenues dans les sources administratives ne sont pas initialement recueillies dans un objectif statistique. Les sources de données administratives présentant un intérêt particulier pour les statistiques des entreprises sont:

- les données de la taxe sur la valeur ajoutée;
- les données sur l'imposition des entreprises/des bénéficiaires;
- les registres des Chambres de commerce et des autorités nationales en charge de l'enregistrement des entreprises;
- les archives de la banque centrale;
- les données de la sécurité sociale, etc.

L'utilisation de données administratives pour produire des statistiques présente à la fois des avantages et des limites. L'un des principaux avantages est que les données existent déjà et sont (relativement) complètes pour la population des entreprises qui est couverte. L'utilisation de sources administratives élimine également les erreurs d'enquête, supprime (ou réduit considérablement) les non-réponses et fournit des estimations plus précises et détaillées pour les diverses sous-populations.

Comme les données administratives sont recueillies sur la base de définitions et de concepts administratifs, il existe généralement des différences entre ces derniers et les concepts statistiques. Par conséquent, la question de l'appariement et de l'étalonnage des données est très importante et mobilise de nombreuses ressources. Les systèmes de classification utilisés dans les sources administratives peuvent différer de ceux utilisés dans l'univers statistique et ces sources administratives ne couvrent pas forcément toute la population concernée (par exemple les entreprises exonérées de la TVA ne sont pas couvertes par les données de TVA). Pour les *Statistiques conjoncturelles*, il se peut que les données administratives soient disponibles trop tard pour produire de nouvelles données.

Pour résoudre de tels conflits, il est nécessaire de mettre en place des règles de priorité en décidant quelle source est la plus fiable pour une variable particulière. Une fois qu'un ordre de priorité des sources a été établi pour une variable, il devrait être possible de garantir que les données d'une source à priorité élevée ne sont pas écrasées par une source de priorité inférieure. Ce processus sera facilité si les codes des sources sont stockés avec les variables pour lesquelles plusieurs sources sont disponibles.

Une autre question importante est celle de l'absence de données, un problème qui ne concerne pas que les sources administratives. Il peut également être dû à une absence de réponse totale ou partielle à des enquêtes statistiques ou même au retrait de valeurs de données au cours du processus d'édition. Toutefois, en ce qui concerne les sources administratives, les problèmes peuvent parfois être différents, en particulier parce que l'absence de données peut souvent être plus systématique.

Souvent, les problèmes concernant une couverture incomplète de la population statistique ou des informations manquantes sur certaines variables peuvent être résolus grâce à la collecte de données en mode mixte. Dans ce cas, les données administratives sont utilisées dans la mesure du possible mais les informations qui ne sont pas disponibles dans ces données sont recueillies au moyen d'une enquête.

Répertoires d'entreprises

Afin d'identifier les entreprises à inclure dans une enquête, un «cadre d'enquête» cohérent et fiable est nécessaire. Il s'agit en général d'un répertoire d'entreprises quelconque, idéalement créé ou adapté dans un objectif statistique. En règle générale cependant, les pays en développement ne disposent habituellement pas d'un répertoire statistique à jour et bien géré. Le cas échéant, il convient à court terme d'utiliser les répertoires d'entreprises disponibles et d'essayer de les associer et de les harmoniser dans la mesure du possible. Toutefois, ces répertoires ne couvrent pas l'économie informelle. À plus long terme, un répertoire d'entreprises pour les enquêtes statistiques devrait être constitué. La viabilité du répertoire présente un caractère critique, c'est-à-dire qu'il faut que des procédures adaptées de gestion et de mise à jour soient en place ainsi que les ressources correspondantes soient disponibles.

L'économie informelle

Dans de nombreux pays en développement, le secteur informel joue un rôle important pour l'emploi et pour la création de valeur dans l'économie. Toutefois, l'essence même de l'économie informelle complique son analyse. L'INS doit développer à la fois une stratégie à court terme et une stratégie à plus long terme pour «capturer» les activités de l'économie informelle. Cette stratégie doit être intégrée dans la stratégie statistique nationale. L'encadré 13.4 présente les meilleures pratiques pour recueillir des données sur l'économie informelle. Toutefois, l'approche doit être adaptée en fonction des priorités nationales et des ressources disponibles.

Encadré 13.4: Comment recueillir des informations sur l'économie «informelle»?

La meilleure manière de mesurer le secteur informel dépend en grande partie des objectifs de la mesure. Le [Manuel de l'OCDE sur la mesure de l'économie non observée](#) fournit des indications précieuses sur la manière de recueillir des informations sur l'économie «informelle» (ou «non observée»), en fonction de l'utilisation qui sera faite de ces informations.

Si le but est simplement de surveiller l'emploi dans le secteur informel du point de vue du nombre et des caractéristiques des personnes concernées ainsi que de leurs conditions d'emploi, le manuel de l'OCDE recommande:

- d'ajouter quelques questions à l'enquête sur les forces de travail ou à une enquête similaire sur les ménages afin d'identifier le travail dans le secteur informel (cependant, l'emploi dans le secteur informel est souvent le deuxième emploi de la personne interrogée, par exemple une activité agricole pour subvenir aux besoins de la famille. Les enquêteurs devront assurer un suivi de ces questions lors des entretiens).

Si l'objectif est de recueillir des renseignements structurels détaillés (par exemple le nombre et les caractéristiques des entreprises, leurs activités de production, l'emploi, la formation des revenus, le capital fixe, etc.), une enquête spécifique sur le secteur informel devra être réalisée.

Le manuel de l'OCDE recommande une enquête mixte auprès des ménages et des entreprises comme étant l'approche la mieux adaptée pour recueillir des données complètes sur le secteur informel. Dans une enquête mixte auprès des ménages et des entreprises, on sélectionne un échantillon de ménages et on demande à chacun d'indiquer si un de ses membres est un *entrepreneur*, c'est-à-dire le propriétaire unique d'une entreprise non constituée en société ou l'associé d'une entreprise de ce type. Les données concernant toutes les entreprises identifiées par ce moyen (ou un sous-échantillon de ces entreprises) sont ensuite collectées.

Cette enquête pourra être une enquête à part entière, un module d'une enquête existante sur les ménages ou une étude intégrée. La conception de l'enquête comporte plusieurs étapes:

1. sélection d'un échantillon de régions géographiques;
2. dénombrement ou interview de tous les ménages de ces régions d'échantillonnage et identification des propriétaires d'entreprises du secteur informel;
3. sélection des ménages avec des propriétaires d'entreprises du secteur informel;
4. réalisation d'interviews principales de ces ménages et propriétaires d'entreprises.

Une alternative à l'enquête mixte auprès des ménages et des entreprises est une enquête auprès des entreprises. Toutefois cela exige un «cadre d'échantillonnage», c'est-à-dire un répertoire d'entreprises comportant également les entreprises du secteur informel ou un recensement récent des unités économiques informelles.

Encadré 13.5: Méthode de mesure du secteur informel: les enquêtes 1-2-3

L'activité économique du secteur informel n'est pas enregistrée dans les enquêtes standard auprès des entreprises. La mesure du secteur informel doit tenir compte de deux problèmes principaux et les résoudre:

- l'ambiguïté et la délimitation floue du secteur informel;
- la difficulté de saisir des données quantitatives concernant le secteur informel.

Les enquêtes 1-2-3 fournissent une définition précise et une façon de mesurer le secteur informel. Il s'agit d'«enquêtes mixtes modulaires» qui combinent des enquêtes sur les individus, les ménages et les entreprises. Cette approche est considérée comme la plus adéquate car elle permet de recueillir une information plus complète qu'une simple enquête sur les ménages ou sur les entreprises. L'enquête 1-2-3 est considérée comme une méthode solide et éprouvée de mesure et de collecte de données sur le secteur et l'emploi informels. Elle est souple et peut être adaptée aux circonstances nationales. La méthode comprend trois phases:

- **Phase 1 (enquête sur les forces de travail):** enquête recueillant des données sur les activités économiques des individus et des ménages en ce qui concerne l'offre d'emploi (emploi/chômage) et l'intégration des individus dans le marché de l'emploi et les lieux de travail (conditions de travail). Cette enquête donne des renseignements sur le fonctionnement du marché du travail, en particulier sur l'emploi dans le secteur informel et sur l'emploi informel dans le secteur formel. Les informations recueillies sont aussi utilisées comme un filtre pour la sélection de l'échantillon pour la phase 2.
- **Phase 2 (enquête du secteur informel; encore appelée «enquête auprès des unités de production informelles»):** enquête sur les unités de production informelles (UPI), du point de vue de l'offre. L'enquête repose sur un échantillon stratifié qui dépend du secteur d'activité et du statut du chef de l'unité de production informelle. L'échantillon des unités de production est sélectionné à partir des ménages qui participent à la phase 1. Les principales caractéristiques économiques et de l'activité peuvent être mesurées (par exemple la valeur ajoutée, le financement, le secteur et le lieu d'activité).
- **Phase 3 («enquête mixte»):** combinaison d'une enquête sur la consommation des ménages et d'une enquête sur la demande (c.-à-d. du point de vue de la demande) dans les secteurs formel et informel. L'échantillon prélevé est un sous-échantillon des ménages identifiés lors de la phase 1 et vise à obtenir des résultats sur la consommation, la demande formelle/informelle et la pauvreté. Cette enquête fournit des renseignements nécessaires pour évaluer le revenu des ménages et la rareté des moyens financiers de ces derniers, qui sont nécessaires pour évaluer le niveau de vie et les niveaux de pauvreté des ménages.

Les expériences de la [méthodologie des enquêtes 1-2-3](#) se sont multipliées en Afrique, par exemple le [projet MADIO des enquêtes 1-2-3 à Madagascar](#) et les [enquêtes 1-2-3 dans les États membres de l'UEMOA](#). L'institut de recherche pour le développement français DIAL a conçu le [KIT 1-2-3, une solution comprenant un outil informatique et une base de données de documentation pour les enquêtes 1-2-3](#) dans les pays en développement.

Encadré 13.6: Exemple d'amélioration des statistiques sur le secteur informel au Cameroun

[La stratégie nationale de développement de la statistique du Cameroun](#) pour la période 2009-2013 exprime la nécessité absolue d'améliorer la qualité, la fiabilité et les délais de disponibilité des données provenant du système statistique national. Au Cameroun, la valeur économique est créée en grande partie dans le secteur informel qui, en 2005, représentait plus de 90 pour cent de l'emploi total. Le programme statistique économique de la SNDS est axé sur la production d'indicateurs économiques solides, en particulier sur la population et les ménages, les comptes nationaux, l'environnement, la pauvreté et l'économie informelle.

Pour fournir des données fiables sur la population, les ménages et le secteur informel (notamment en termes de valeur ajoutée et d'emploi), le Cameroun a été l'un des premiers pays en développement à concevoir et mettre en œuvre une «enquête 1-2-3» pour la collecte de données sur le secteur informel. Le pays utilise aussi certains éléments de l'«enquête 1-2-3» pour d'autres statistiques et pour calculer l'importance du secteur informel dans les comptes nationaux. Le secteur informel du Cameroun se définit comme «la totalité des unités de production des biens et services non soumises à l'imposition et/ou dépourvues de comptabilité écrite, à savoir une forme standard de comptes».

Le Cameroun a mené des enquêtes 1-2-3 à quatre reprises: dans la zone urbaine de Yaoundé en 1993 (phases 1-2-3) et 1994 (uniquement phase 1), et au niveau national en 2005 (phases 1-2) et 2007 (uniquement phase 1). Les données recueillies lors de la phase 2 de l'enquête concernent davantage les statistiques des entreprises et les comptes nationaux étant donné que les entités interrogées au cours cette phase sont les unités de production informelles (UPI). Les propriétés de chaque phase d'enquête sont comme suit:

- **Phase 1 (1993, 1994, 2005 et 2007):** enquête auprès des ménages sur l'offre de main-d'œuvre et l'intégration des individus dans le marché du travail (par exemple, renseignements sur les taux d'activité et de chômage, les rémunérations, l'éducation et les qualifications des salariés, la mobilité et la sécurité sur le lieu de travail). Les ménages ont été sélectionnés selon une stratification socioéconomique obtenue à partir du recensement de la population, en deux étapes: sélection d'un échantillon de grappes de ménages à partir duquel un certain nombre de ménages ont été sélectionnés.
- **Phase 2 (1993 et 2005):** enquête auprès des unités de production informelles (UPI), fournissant des renseignements complémentaires pour les comptes nationaux par le biais de l'établissement du compte de production et la fragmentation/division du secteur informel. Cette phase apporte aussi des renseignements permettant d'analyser le comportement des personnes occupées dans le secteur informel et l'intégration du secteur informel dans le système national de production. L'échantillon est extrait de l'échantillon des entités identifiées comme unités de production informelles lors de la première phase. En ce qui concerne l'enquête en 2005, la stratification de l'échantillon s'est effectuée de sorte que les effectifs d'UPI sont proportionnels au nombre de ménages en zones urbaines (en mettant l'accent sur un échantillon représentatif à Douala et Yaoundé), semi-urbaines et rurales.
- **Phase 3 (1993):** enquête sur le budget des ménages comportant des questions sur le comportement de consommation des ménages, c.-à-d. l'origine des produits achetés (secteur formel ou informel) et sur la motivation principale des ménages pour acheter des produits à certains endroits. L'échantillon de l'enquête est sélectionné à partir de la totalité des ménages bien qu'il soit stratifié selon le sexe du chef de ménage et le revenu de ce dernier.

Le Cameroun fait remarquer que la collecte de données fiables et de haute qualité semble exiger l'exécution de toutes les phases de l'enquête à intervalles réguliers et au niveau national ainsi que la sélection d'un échantillon cohérent.

Source: Institut national de la statistique du Cameroun: [The informal sector and its coverage in the national accounts: Cameroon's experience \(Le secteur informel et sa couverture dans les comptes nationaux: l'expérience du Cameroun\)](#) (présenté lors de la Conférence de haut niveau sur la divulgation des standards internationaux et la coordination dans le domaine des comptes nationaux, pour une croissance durable et le développement, Luxembourg, mai 2008)

Encadré 13.7: Exemple: Améliorer les statistiques des entreprises en Sierra Leone

La Sierra Leone est un des pays les plus pauvres au monde. Ses objectifs les plus urgents sont de réduire la pauvreté et de progresser dans la mise en œuvre des OMD. Ainsi, la principale priorité de la [Stratégie nationale de la Sierra Leone pour le développement des statistiques](#) (voir également la [section C.6.1.2](#) sur la SNDS) pour les années 2008 à 2012 consiste à améliorer la qualité, la fiabilité et l'actualité des données du système statistique national, en particulier en rapport avec les objectifs précités.

Les trois principaux secteurs de l'économie sont l'agriculture, l'exploitation minière et le commerce. Une grande partie de la valeur est créée dans le secteur informel qui fournit un emploi à plus de 70 % de la population. Le programme de statistique économique de la SNDS se concentre sur la fourniture d'indicateurs économiques solides pour la planification du développement et la stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement. Des statistiques économiques saines et transparentes sont nécessaires pour des questions comme le déficit budgétaire, la croissance du secteur immobilier, la stabilité monétaire et les performances à l'exportation. Ces statistiques doivent également répondre aux exigences en matière de données imposées par les organisations internationales et multilatérales (FMI, Banque mondiale, DSNU, CEEAO et autres). En plus de l'amélioration des comptes nationaux et des statistiques apparentées, la SNDS met l'accent sur les domaines et actions clés suivants pour l'amélioration des statistiques des entreprises:

- un répertoire d'entreprises amélioré et complété constituant une base solide pour des enquêtes par échantillon auprès des entreprises. Le répertoire sera mis à jour en combinant diverses sources administratives (par exemple le Fonds national de sécurité sociale et d'assurance et les autorités fiscales nationales), de commentaires des enquêteurs dans les districts et d'enquêtes spéciales de «démonstration». Les petites entreprises comptant moins de 10 salariés ont tendance à être absentes des sources administratives. Pour y remédier, un recensement des établissements est prévu tous les 5 ans afin de prendre également ces entreprises en compte;
- les données annuelles sur l'emploi et les salaires par industrie dans le secteur formel, basées sur les données fiscales (retenue à la source de l'impôt sur le revenu (Pay-As-You-Earn); PAYE) des autorités fiscales nationales (NRA);
- les statistiques agricoles élargies car l'agriculture est le pilier de l'économie nationale;
- une enquête et un rapport sur les entreprises du secteur informel car celui-ci représente une composante importante de l'activité économique qui n'est enregistrée lors des enquêtes standard. L'«économie non observée» comprend la production du secteur informel, la production des ménages pour leur propre consommation et la production clandestine et illégale. En raison de sa taille et de son importance pour l'économie, les statistiques du secteur informel sont nécessaires pour l'établissement des comptes nationaux, le suivi du secteur des entreprises de petite taille et la définition de la politique de développement des petites et moyennes entreprises. Les informations recueillies devraient couvrir les principaux acteurs et activités du secteur informel, son importance en termes d'emploi et de valeur ajoutée, les facteurs clés influençant ce secteur, etc.

Le taux de réponse à l'enquête pose problème. «Statistics Sierra Leone» (SSL) a pour objectif d'améliorer cet aspect grâce à une combinaison d'éducation, de promotion, de persévérance et de sanctions pour les entreprises qui refusent de coopérer. Un message clé à faire passer aux entreprises est que la confidentialité des données est garantie par la loi statistique et que ni le gouvernement, ni les autorités fiscales n'ont accès aux données statistiques.

Pour en savoir plus

Qualité et méthodologie

- Division de statistique des Nations unies: [The Development of an Integrated Approach to Business Statistics at United Nations Statistics Division \(Le développement d'une approche intégrée des statistiques commerciales au service statistique de l'ONU\)](#)
- Division de statistique des Nations unies: [International Recommendations for Industrial Statistics 2008 \(Recommandations internationales pour les statistiques industrielles 2008\)](#)
- [Cadre de mesure de la qualité de l'OCDE](#)
- Eurostat: [Quality measures for economic indicators \(Mesures de qualité des indicateurs économiques\)](#)
- Eurostat-OECD [Manual on Business Demography Statistics \(Manuel Eurostat-OCDE sur les statistiques de démographie des entreprises\)](#)
- Division de statistique des Nations unies: [Knowledgebase on Economic Statistics - Methods and Country Practices \(Base de connaissances sur les statistiques économiques - Méthodes et pratiques nationales\)](#)
- OCDE: [Completion of changes to the Main Economic Indicators paper publication \(Modifications du document sur les principaux indicateurs économiques\)](#)
- Division de statistique des Nations unies: [International Recommendations for the Index of Industrial Production 2009 \(IRIIP 2009\) \(Recommandations internationales pour l'Indice de production industrielle 2009\)](#)
- Eurostat: [Manuel de recommandations pour les registres d'entreprises](#)

Classifications

- Division de statistique des Nations unies, [Registre des classifications](#), incluant les [Classifications nationales](#)
- [Serveur de nomenclatures RAMON d'Eurostat](#)

Statistiques des entreprises et sources de données

- Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI): [Bases de données statistiques](#)
- Division de statistique des Nations unies: [Industry Statistics \(Statistiques industrielles\)](#)
- Eurostat: [Statistiques structurelles sur les entreprises, Statistiques conjoncturelles sur les entreprises et Statistiques Prodcop sur les biens manufacturés](#)
- OCDE: [Statistiques industrielles et Statistiques des services](#)

Le secteur informel

- OCDE: [Manuel sur la mesure de l'économie non observée](#)
- Eurostat : ['Essential SNA: Building the Basics'](#) – chapitre VI 'The Informal Sector' ('Établir le système de comptes nationaux' – chapitre VI 'Le secteur informel')
- Le [UN Expert Group on Informal Sector Statistics \(Delhi Group\) \(Groupe d'experts des Nations unies sur les statistiques du secteur informel \(Groupe de Delhi\)\)](#)
- [Le Journal statistique africain \(numéro 9, novembre 2009\): La mesure de l'emploi et du secteur informels : leçons des enquêtes 1-2-3 en Afrique \(Mireille Razafindrakoto, François Roubaud et Constance Torelli\)](#)
- [Afristat: Premier bilan méthodologique des enquêtes 1-2-3 dans les états membres de l'UEMOA](#)
- [DIAL: KIT 1-2-3](#)

**Statistiques de
l'environnement**

D.14

D.14. Statistiques de l'environnement

Le chapitre en bref

Le présent chapitre couvre les statistiques et les indicateurs relatifs à la coopération pour le développement de la Commission européenne dans le domaine de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles.

Le présent chapitre sur les indicateurs environnementaux commence par dresser la liste des principales contributions des indicateurs environnementaux aux politiques environnementales et économiques. Il identifie ensuite plusieurs indicateurs essentiels utilisés pour les questions environnementales:

- Air – statistiques sur les émissions dans l'air et les substances contribuant à la destruction de la couche d'ozone
- Indicateurs de la qualité de l'air
- Eau – statistiques sur les émissions dans l'eau et les ressources aquatiques
- Indicateurs de la qualité de l'eau
- Statistiques sur les déchets
- Statistiques sur la biodiversité – zones protégées
- Statistiques sur l'utilisation et l'occupation des sols

Pour chaque indicateur mentionné, une brève définition est fournie; les questions environnementales et la pertinence vis-à-vis de la politique environnementale sont mises en exergue; les principaux accords et objectifs internationaux sont également indiqués. Les statistiques environnementales sont développées et améliorées en continu afin de répondre à de nouveaux besoins, de nouvelles découvertes et de nouvelles exigences. Cela est reflété dans le présent chapitre. Pour rester informé sur les dernières avancées dans ce domaine statistique, nous vous recommandons de consulter les références indiquées tout au long du chapitre.

D.14.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données?

Les indicateurs environnementaux doivent être scientifiquement crédibles et représentatifs d'une question ayant trait à l'environnement. Ils constituent des outils incontournables, puissants et présentant un bon rapport coût-efficacité. Lorsqu'ils sont correctement choisis et basés sur des données de séries chronologiques suffisamment longues, ces indicateurs permettent de faire ressortir des tendances et d'évaluer l'état de l'environnement. Ils permettent de décrire les causes et les effets des conditions environnementales ainsi que de suivre la mise en œuvre des politiques environnementales et d'en évaluer l'efficacité. Les indicateurs environnementaux peuvent être mesurés et communiqués à différents niveaux.

Les gouvernements nationaux utilisent les indicateurs environnementaux pour présenter des états et des tendances concernant des questions environnementales importantes, de façon à développer ou à adapter leurs politiques environnementales et à informer leurs citoyens. Une ville peut par exemple surveiller la qualité de l'air et de l'eau et dénombrer le nombre d'espèces rares afin d'estimer la qualité de l'environnement sur son territoire.

Les indicateurs environnementaux contribuent:

- à l'identification des principaux facteurs qui exercent une pression sur l'environnement;
- à la mesure des performances environnementales par rapport à la qualité de l'environnement et aux objectifs dans ce domaine; ils permettent de définir des priorités et des objectifs quantitatifs;
- à l'évaluation du respect de la législation nationale, des accords internationaux et des autres engagements;
- à l'intégration des préoccupations environnementales aux politiques économiques et sectorielles; ils permettent de mettre à jour les politiques dans les secteurs économiques significatifs sur le plan environnemental;
- au suivi des progrès réalisés en matière de développement durable lié à l'environnement, y compris la dissociation entre la pression environnementale et la croissance économique;
- à la mesure des flux de matières et de la productivité des ressources;
- à l'information du public quant aux principales tendances et conditions environnementales: informations sur les forces motrices, les impacts et les réponses apportées par les politiques constituent aussi une stratégie commune visant à renforcer le soutien de l'opinion publique aux mesures politiques.

Comme les autres indicateurs, ils doivent être interprétés dans leur contexte et être complétés par des informations propres au pays concerné afin de leur donner tout leur sens.

Les indicateurs de la qualité de l'air et de l'eau sont calculés et établis à partir de données de surveillance qui décrivent l'état de ces deux milieux (voir l'encadré 14.1). Il s'agit d'indicateurs fondamentaux en ce sens qu'ils permettent d'évaluer l'importance des pressions exercées sur l'air et l'eau (indicateurs de pression) ainsi que d'évaluer les effets sur l'environnement et la santé humaine (indicateurs d'impact). Ces évaluations permettront à leur tour de définir et de mettre en œuvre des actions correctives (indicateurs de réponse); le modèle DPSIR est décrit dans l'encadré 14.2.

Encadré 14.1: La surveillance dans le cadre de la gestion environnementale

On peut décrire la surveillance de l'environnement comme le relevé de mesures répétées, à intervalles fixes, de caractéristiques pertinentes en recourant à des méthodes comparables (normalisées) pour suivre l'évolution et les tendances de la nature et de l'environnement causées par des activités humaines sur une période de temps donnée.

L'objectif général de la surveillance ne réside pas dans l'établissement de données mais bien dans la création d'informations pertinentes. Il est donc crucial de définir les besoins d'information et les utilisateurs ainsi que de quantifier l'utilisation des informations sur l'environnement aux fins de la gestion de celui-ci. Des besoins d'information différents peuvent nécessiter des objectifs différents en termes de surveillance; p.ex. évaluer l'état moyen pour ajuster la gestion, vérifier le respect de certaines normes ou de valeurs limites et/ou identifier et évaluer des impacts (p.ex. à partir de sources de pollution ponctuelles, etc.), etc. En ce qui concerne les décideurs politiques, les informations seraient en principe destinées à identifier des problèmes qui nécessitent des adaptations de la gestion environnementale et à définir et hiérarchiser les efforts à accomplir.

Les organismes publics responsables, au titre desquels figurent notamment le Ministère de l'environnement ou les agences environnementales, préparent des stratégies sur mesure destinées aux activités de surveillance devant être mises en œuvre par diverses autorités, divers instituts et autres parties prenantes. Les stratégies reposent sur les besoins d'information et englobent les responsabilités et les règles de conduite entre les instituts participants; elles fixent aussi des priorités en termes de surveillance. Ces stratégies nécessitent un examen régulier (p.ex. tous les 5 à 10 ans).

En gardant à l'esprit qu'il est toujours préférable de privilégier les solutions pratiques, les règles de base d'un programme réussi de surveillance et d'évaluation environnementales ainsi que la mise en place d'un réseau de surveillance utile, peuvent se résumer à quelques éléments importants:

- les besoins d'information doivent être définis avant l'élaboration à proprement parler du programme de surveillance;
- une aide financière suffisante doit être assurée;
- la mise en œuvre du programme peut recourir à une approche par étapes;
- le programme doit stipuler clairement les données techniques (polluants à surveiller, fréquence de l'échantillonnage, méthodes de mesure, etc.);
- le programme doit être soumis à une évaluation régulière;
- les données de fond et d'autres données de surveillance, comme les données météorologiques et statistiques, s'avèrent presque toujours nécessaires, en particulier pendant les phases d'évaluation et de communication des résultats.

En outre, les indicateurs environnementaux sont destinés à:

- améliorer le reporting environnemental au niveau national et international;
- rendre les évaluations de l'environnement d'un pays comparables avec celles d'autres pays;
- faciliter la collecte des données pour les futurs rapports environnementaux régionaux/nationaux.

Plusieurs organisations internationales développent des cadres de travail et des ensembles d'indicateurs pour les questions liées à l'environnement, à l'intégration au secteur de l'environnement et au développement durable. Une liste figure dans l'encadré «[Pour en savoir plus](#)» à la fin du présent chapitre.

Les critères utilisés pour sélectionner les indicateurs environnementaux sont les suivants:

- a. pertinence par rapport aux priorités environnementales nationales;
- b. rapport avec la politique environnementale internationale;
- c. rôle en tant que moyen de communication destiné à favoriser la prise de conscience de la part du grand public;
- d. mesurabilité;
- e. disponibilité des séries chronologiques;
- f. capacité de prédiction: capacité à suivre l'efficacité de la politique environnementale mise en place.

Encadré 14.2: Le cadre de travail DPSIR

Aujourd'hui, la plupart des rapports sur des indicateurs regroupent des ensembles d'indicateurs physiques, biologiques ou chimiques. Ils reflètent généralement une analyse systémique des relations entre le système environnemental et le système humain.

Selon cette analyse, les évolutions sociales et économiques sont (i) les **Forces motrices** (Driving forces) qui exercent une (ii) **Pression** (Pressure) sur l'environnement entraînant un changement de l'(iii) **État** (State) de celui-ci. Ce changement affecte notamment les conditions sanitaires, la disponibilité des ressources et la biodiversité. Il en résulte des (iv) **Impacts** (Impacts) sur la santé de l'homme, les écosystèmes et la matière, qui peuvent engendrer une (v) **Réponse** (Response) de la société ayant des répercussions sur les forces motrices (i) ou directement sur l'état (iii) ou les impacts (iv), par le biais d'une adaptation ou d'une action curative. Cette chaîne de causes à effets est appelée «[approche DPSIR](#)».

Du point de vue politique, des informations claires et spécifiques sur ces cinq éléments sont nécessaires. Cela est possible grâce à des indicateurs environnementaux reflétant les liens existant entre les activités de l'homme et leurs impacts sur l'environnement, ainsi que la réponse apportée par la société à ces impacts.

La plupart des ensembles d'indicateurs actuellement utilisés par les organismes nationaux et internationaux repose sur le cadre de travail DPSIR ou sur un sous-groupe de celui-ci.

D.14.2. Air – statistiques sur les émissions dans l'air et les substances contribuant à la destruction de la couche d'ozone

D.14.2.1. Concepts et définitions

Les indicateurs liés aux émissions dans l'air concernent des polluants qui sont nuisibles pour la santé humaine et/ou les écosystèmes. Ils couvrent aussi les substances qui contribuent à l'effet de serre et au changement climatique. Les principales substances qui sont prises en compte sont: le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), l'ammoniac (NH₃), les particules, le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de carbone (CO₂), les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), les polluants organiques persistants (POP, y compris les polychlorobiphényles (PCB), les dioxines/les furanes et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)) ainsi que les métaux lourds (cadmium, plomb et mercure) émis dans l'air ambiant.

Un inventaire des émissions comptabilise la quantité de polluants émis dans l'atmosphère. Il contient généralement les émissions totales pour un ou plusieurs polluant(s) de l'air, issu(s) de n'importe quel type de source, dans une certaine zone géographique et dans un intervalle de temps spécifié (généralement une année déterminée). Les statistiques utilisées sont les volumes d'émission totaux et les volumes ventilés selon les activités économiques. Dans ce cadre, les activités économiques sont celles définies dans la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) ou dans la «Selected Nomenclature for Air Pollution» (Nomenclature des activités émettrices) (SNAP). La SNAP considère 11 catégories d'activités émettrices: (1) Combustion dans les industries de l'énergie et de la transformation de l'énergie, (2) Combustion hors industrie, (3) Combustion dans l'industrie manufacturière, (4) Procédés de production, (5) Extraction et distribution de combustibles fossiles/énergie géothermique, (6) Utilisation de solvants et autres produits, (7) Transport routier, (8) Autres sources mobiles et machines, (9) Traitement et élimination des déchets, (10) Agriculture et sylviculture et (11) Autres sources et puits.

Les valeurs d'émission sont généralement exprimées en milliers de tonnes (Kt) ou en millions de grammes (Mg) par an, en fonction du polluant. Pour les comparaisons entre pays, les émissions peuvent également être présentées par km² de territoire, par tête ou par unité de produit intérieur brut (PIB). Ces inventaires d'émissions donnent une idée de la pression existante et prévue sur l'environnement en termes d'émissions de substances nocives dans l'atmosphère et de «distance par rapport à l'objectif» (le cas échéant).

La principale source de polluants reste la combustion des carburants, et surtout des produits pétroliers. Dans certains

pays, l'agriculture et l'élevage des savanes constituent également une source importante. Mais l'estimation de ce type d'émissions est difficile et, la plupart du temps, aucune donnée n'est disponible.

La question essentielle est de savoir quels sont les progrès réalisés en matière de réduction des émissions de polluants au sein du pays/de la région concerné(e). Les indicateurs sur les émissions atmosphériques sont importants pour suivre les émissions produites par l'homme qui augmentent de manière considérable les concentrations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Mais ils sont aussi indispensables pour évaluer la pression exercée sur la qualité de l'air dans le pays. Ces indicateurs permettent également d'identifier la pression due à des secteurs particuliers tels que l'énergie, les transports, les processus industriels, l'agriculture et la gestion des déchets.

Les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre relèvent du champ d'application du protocole de Kyoto, un protocole à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), destinée à lutter contre le réchauffement planétaire et parvenir à «stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau tel que le risque d'interférence anthropique dangereuse avec le système climatique soit écarté».

Les informations sur les émissions de polluants sont également nécessaires pour évaluer la pollution de l'air transfrontalière et pour permettre de gérer ce problème par le biais de la coopération internationale. Cet aspect est abordé dans la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CPATLD) de l'UNEP qui impose d'adopter des mesures visant à prévenir, à contrôler et à réduire les émissions de polluants dans l'air et d'échanger des informations à ce sujet.

Au niveau européen, les directives du GIEC (Guide des inventaires des émissions atmosphériques) concernant la prévention et le contrôle intégrés de la pollution définissent les grands principes d'autorisation et de contrôle des installations sur la base d'une approche intégrée et de l'application des meilleures techniques disponibles (MTD), qui sont les plus efficaces pour atteindre un niveau élevé de protection de l'environnement, en prenant en compte les coûts et les avantages. De plus, la directive sur les plafonds d'émission nationaux (PEN) pour certains polluants atmosphériques fixe les limites maximales, pour chaque État membre, des émissions totales des quatre polluants responsables de l'acidification, de l'eutrophisation et de la formation d'ozone troposphérique.

Les autres indicateurs importants sont ceux qui concernent la production et l'utilisation des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO): quantité totale produite, vendue ou consommée dans un pays. Le problème est de savoir si et dans quelle mesure les émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone sont réduites selon le calendrier prévu au

niveau international par la [Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone \(1985\)](#), son [Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone \(1987\)](#) et ses amendements ultérieurs de Londres, Copenhague, Montréal et Pékin. Le Protocole de Montréal définit un objectif d'élimination de la production et de l'utilisation des SAO.

D.14.2.2. Sources des données

En ce qui concerne les [inventaires d'émissions](#), la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CPATLD) et ses huit protocoles couvrent la méthodologie de collecte de données sur les émissions de polluants dans l'air. La méthodologie et les normes internationales d'estimation des émissions atmosphériques sont incluses dans le «Guide des inventaires des émissions» de l'UNECE développé conjointement par [l'EMEP](#)⁵⁰(EN), qui agit en vertu de la CPATLD, et par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), dans le cadre du programme CORINAIR (coordination de l'information sur l'environnement dans le domaine de l'air). Ces méthodes sont liées aux directives révisées de 1996 du [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat \(GIEC\)](#), qui constituent la base du reporting auprès de la [Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique \(CCNUCC\)](#). Ce guide et les directives du GIEC sont utilisés comme référence par les pays de l'UE mais également, par exemple, par les pays de l'Est couverts par la PEV (Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie et Ukraine), le Kazakhstan et le Kirghizstan.

Dans la pratique, le guide de l'EMEP retient deux méthodes fondamentales d'inventaire des émissions: la première, détaillée, est basée sur des mesures directes des émissions, tandis que la seconde est une estimation qui repose sur des calculs technologiques basés sur des statistiques de substitution telles que des données sur les volumes de production et sur la consommation de combustibles et de matières premières. Avec cette méthode, les valeurs de substitution sont multipliées par un facteur d'émission propre à chaque polluant et à chaque type de source d'émission.

Les données d'entrée et les statistiques sont généralement collectées au niveau de la ville et de la région avant d'être regroupées au niveau national par les organismes gouvernementaux en charge de l'environnement, de l'industrie, de l'agriculture et des transports. Elles sont également rassemblées par les agences statistiques nationales.

Les principales sources de données sont:

- les informations communiquées par les entreprises afin d'obtenir des permis d'exploitation environnementaux;
- les données de surveillance des émissions mesurées par les entreprises elles-mêmes (autosurveillance) ou par

les institutions chargées de vérifier le respect des valeurs limites d'émission nationales par les entreprises.

Comme pour les [substances appauvrissant la couche d'ozone \(SAO\)](#), la collecte des données doit couvrir les substances des annexes A–C et E du Protocole de Montréal, seules ou en combinaison. Les données relatives à la production, aux importations et aux exportations de SAO sont généralement collectées une fois par an par les agences statistiques nationales ou par des points centraux nationaux chargés du reporting dans le cadre du Protocole de Montréal.

Le [Secrétariat de l'ozone](#) du [Programme des Nations unies pour l'environnement \(PNUE\)](#) a développé des formes de déclaration des données dans le cadre du Protocole de Montréal qui couvrent les importations, les exportations, la production, les quantités détruites et les importations depuis et les exportations vers les pays qui ne sont pas partie à la Convention. La consommation est calculée comme étant égale à la production plus les importations, moins les exportations, les quantités détruites et les utilisations de stocks d'une substance contrôlée. Ces données sont déclarées en tonnes métriques. Elles sont collectées à diverses sources, notamment: répertoires, producteurs et consommateurs connus, estimations, enquêtes et services des douanes. Les chiffres nationaux sont utilisés directement, sans faire l'objet d'aucun ajustement.

Dans le cadre de [son initiative de données en libre accès](#), les [Ressources en libre accès sur le changement climatique](#) de la Banque mondiale offrent un libre accès aux données relatives au climat et connexes.

Le changement climatique constitue un enjeu important pour la statistique officielle. En 2008 l'UNSD, Eurostat et l'office statistique norvégien ont organisé une [Conférence sur le changement climatique et les statistiques officielles \(EN\)](#) à Oslo. Cette conférence a été suivie d'une [Conférence sur le changement climatique, le développement et les statistiques officielles dans la région Asie-Pacifique \(EN\)](#) qui s'est tenue ultérieurement la même année à Séoul.

⁵⁰ «European Monitoring and Evaluation Programme»: Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation de la transmission à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

Pour en savoir plus

- DG Environnement: [Air](#) et la [Directive du GIEC sur les émissions industrielles de polluants atmosphériques](#)
- [European Monitoring and Evaluation Programme \(EMEP\) \(Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation\)](#) pour la transmission à longue distance des polluants atmosphériques en Europe
- AEE: [European Topic Centre for Air Pollution and Climate Change Mitigation \(ETC/ACM\) \(Centre thématique pour la qualité de l'air et le changement climatique \(ETC ACC\)\)](#)
- EMEP: [Centre on Emission Inventories and Projections \(CEIP\) \(Centre des inventaires et des projections des émissions \(CIPE\)\)](#)
- Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE): [Secrétariat à l'ozone](#)
- [Convention-cadre des Nations-unies sur les changements climatiques \(CCNUCC\)](#)
- UNECE: ["Guidelines for Estimating and Reporting Emission Data under the Convention on Long-range Transboundary Air Pollution" \(Directives d'estimation et de reporting des données relatives aux émissions dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance\)](#) (Études sur la pollution atmosphérique N°15, ONU, 2003)
- EMEP/CORINAIR: ["Emission Inventory Guidebook" \(Guide des inventaires des émissions\)](#) (2007)
- EMEP/AEE: ["Air Pollutant Emission Inventory Guidebook" \(Guide des inventaires des émissions de polluants atmosphériques\)](#) (2009)
- UNSD : Site Internet sur le [changement climatique et les statistiques officielles](#)

D.14.3. Indicateurs de la qualité de l'air**D.14.3.1. Concepts et définitions**

Un approvisionnement en air propre est indispensable pour notre santé personnelle et celle de l'environnement. Toujours est-il que la qualité de l'air que nous respirons s'est considérablement détériorée depuis la révolution industrielle, et ce, principalement en raison des activités de l'homme. La hausse de la production industrielle et énergétique, la combustion des carburants fossiles combinées à la forte augmentation de la circulation routière contribuent toutes à accroître la pollution atmosphérique dans nos villes; une pollution susceptible de nuire gravement à notre santé. On invoque par exemple de plus en plus la pollution atmosphérique comme la cause principale de maladies respiratoires comme l'asthme; deux fois plus de gens souffrent aujourd'hui de cette maladie qu'il y a 20 ans.

Les principales préoccupations sont liées aux effets de la pollution de l'air sur la santé humaine, les écosystèmes, les bâtiments et ainsi qu'à leurs conséquences socio-économiques. L'exposition humaine est particulièrement forte dans les zones urbaines où se concentrent l'activité économique et la circulation routière. Les zones industrielles connaissent le même phénomène.

En milieu urbain, la pollution est souvent due à la combustion de carburant par les véhicules à moteur. La combustion de combustibles (notamment le bois) par l'industrie et les ménages constitue une autre source de pollution. Les polluants produits sont entre autres les oxydes d'azote (NO_x), le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de soufre (SO_2), les composés organiques volatils (COV), les matières particulaires (PM10 et PM2,5 en fonction de leur taille) et des métaux lourds comme le plomb. Pendant les chaudes journées d'été, le fort ensoleillement entraîne la formation d'ozone au niveau du sol (l'ozone troposphérique) (O_3). L'ozone résulte de réactions entre d'autres polluants (oxydation des composés organiques volatils (COV) comme le benzène en présence d'oxydes d'azote). Toutefois, les niveaux observés en milieu urbain sont très souvent inférieurs à ceux de la campagne, en raison des spécificités propres à la chimie atmosphérique de l'ozone au niveau du sol.

De nos jours, un grand défi auquel de nombreuses agglomérations urbaines font face est de réduire davantage les émissions de polluants atmosphériques locaux et régionaux pour obtenir un découplage plus marqué entre les émissions et le PIB et limiter l'exposition de la population à la pollution de l'air. Ceci suppose de mettre en œuvre des mesures de lutte contre la pollution appropriées, de tirer parti des progrès technologiques, de réaliser des économies d'énergie et d'appliquer des politiques des transports écologiquement viables.

Les indicateurs clés de ce domaine sont liés à la qualité de l'air ambiant en milieu urbain, à savoir la concentration des polluants atmosphériques mentionnés ci-dessus. Les principaux polluants surveillés sont l'ozone au niveau du sol, les matières particulaires (PM_{10} et $\text{PM}_{2,5}$), le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote et le plomb. Le monoxyde de carbone et les composés organiques volatils dont le benzène (COV) sont parfois aussi pris en considération. L'encadré 14.3 traite des principaux aspects des données et des indicateurs de surveillance.

Encadré 14.3: Données et indicateurs de surveillance

La collecte et l'analyse des données environnementales sont nécessaires pour fournir des informations objectives, fiables et comparables qui permettront la prise d'actions nécessaires pour protéger l'environnement et garantir la transparence à l'égard du public.

Les données primaires sont les données obtenues à partir d'activités de surveillance. La surveillance environnementale produit une quantité considérable de ces données primaires. Citons à titre d'exemple, les concentrations de polluants atmosphériques mesurées chaque heure: la mesure d'un polluant unique chaque heure à un poste unique pendant un an produit 8 760 données. En tant que telles, ces données ont une valeur informative limitée ou «neutre»: des données isolées indiquent uniquement quelle était la concentration d'un polluant à un certain moment et à un certain endroit. Pour obtenir des informations supplémentaires, ces données primaires doivent être traitées, agrégées et analysées pour établir des statistiques et des indicateurs. Un indicateur peut être simplement une statistique sélectionnée (comme les valeurs des percentiles et des moyennes) ou un agrégat de plusieurs statistiques: par exemple, un indice de la qualité de l'air.

Même si les données primaires possèdent un contenu informationnel relativement faible, les indicateurs ne sont pas «neutres»: ils sont liés à des questions de gestion environnementale et permettent d'évaluer la situation. L'utilisation à ce titre du modèle DPSIR auquel l'AEE a recours garantit le traitement des questions de manière globale et l'intégration de tous les aspects importants.

L'unité de mesure est le $\mu\text{g}/\text{m}^3$, ppm ou ppb selon le cas.

La connaissance des concentrations de polluants permet de vérifier le dépassement éventuel des valeurs limites fixées pour protéger la santé humaine et/ou les écosystèmes et d'estimer l'exposition des écosystèmes à l'acidification, l'eutrophisation et l'ozone. Le nombre de dépassements des valeurs limites et l'évaluation de l'exposition sont des indicateurs supplémentaires inclus dans le tronc commun d'indicateurs de l'AEE (voir l'encadré 14.11).

Les indicateurs relatifs à la qualité de l'air ambiant en milieu urbain sont étroitement liés à d'autres indicateurs qui ont trait aux causes et sources des polluants, aux effets (p.ex. sur la santé) et aux réponses de la société. Parmi ceux-ci, citons à titre d'exemple, les indicateurs liés au taux de croissance démographique, au taux de croissance de la population urbaine, au pourcentage de la population habitant dans les agglomérations urbaines, à la consommation annuelle d'énergie par habitant, aux émissions d'oxydes de soufre et d'oxydes d'azote, à l'espérance de vie à la naissance, à la part de la consommation consacrée aux sources d'énergie renouvelables.

Au niveau européen, la qualité environnementale de l'air ambiant et sa surveillance relèvent principalement de la [Directive-cadre sur la qualité de l'air ambiant ou la directive CAPE \(2008/50/CE\)](#), qui exige une surveillance de la qualité de l'air et la réalisation d'objectifs en termes de qualité de l'air.

Des [lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé \(OMS\) relatives à la qualité de l'air](#) existent pour tous les polluants mentionnés ci-dessus. De nombreux pays ont établi leurs propres normes en matière de qualité de l'air pour une grande partie de ces polluants.

Encadré 14.4: Mise en place d'un cadre de surveillance intégrée de la qualité de l'air ambiant et établissement d'un indice de qualité de l'air pour Maurice (2010)

Le Ministère de l'environnement et la NDU (l'Unité de développement national) ont enregistré un nombre croissant de plaintes liées à la pollution atmosphérique en raison de la croissance économique permanente. Par ailleurs, l'émergence, dans le secteur de l'énergie, de projets de centrales électriques fonctionnant à partir de la transformation des déchets en énergie requiert aussi l'établissement de données de référence pour d'autres polluants atmosphériques importants comme les dioxines et les furannes.

Les données obtenues constitueront un instrument essentiel permettant au gouvernement de prendre ses décisions politiques.

Le Département de l'environnement doit surveiller la qualité de l'air autour de l'île 24 heures sur 24 en utilisant un cadre de surveillance intégrée de la qualité de l'air ambiant qui est composé de stations fixes et mobiles reliées par un système de réseau central. En 2009, deux stations mobiles de surveillance de l'air ambiant ont été acquises pour mesurer les matières particulaires (PM 10, PM 2,5 et les particules totales en suspension) et les contaminants gazeux (dioxyde de soufre, oxydes d'azote et monoxyde de carbone).

Le Cadre de surveillance intégrée de la qualité de l'air permettra au Département de l'environnement d'établir pour Maurice un indice de la qualité de l'air qui tiendra le public informé de la qualité de l'air et du niveau de pollution, et notamment des risques pour la santé qui y sont associés.

La création d'un indice de la qualité de l'air permettra aux citoyens de Maurice d'être mieux informés sur la qualité de l'air qu'ils respirent. Ceci s'applique aussi au secteur du tourisme (à savoir l'écotourisme ou le tourisme durable) ainsi qu'au régime des aménagements touristiques intégrés qui pourraient entraîner une hausse de l'afflux des investissements directs.

Les actions spécifiques suivantes seront menées à bien:

- effectuer une analyse du système actuel de surveillance de l'air ambiant;
- établir un indice de la qualité de l'air pour Maurice;
- définir un système de gestion des données relatif à l'Indice de la qualité de l'air;
- proposer un mécanisme de mise en œuvre du Cadre de surveillance intégrée de la qualité de l'air ambiant;
- définir un plan stratégique quinquennal assorti d'exigences, de politiques et de réformes structurelles en termes financiers, techniques et de ressources humaines et d'un calendrier.

La mise en place d'un Cadre de surveillance intégrée de la qualité de l'air ambiant permettra au Ministère d'être mieux en mesure de remplir efficacement ses rôles et ses fonctions en qualité d'organisme chargé de la qualité de l'air au moment où Maurice cherche à être reconnu dans le monde comme un pays où la qualité de l'air ambiant est bonne et ne nuit pas à la santé humaine.

[Mauritius, the Ministry of Environment & NDU \(Maurice, le Ministère de l'environnement et la NDU\)](#)

D.14.3.2. Sources des données

Dans de nombreux pays, les données sur les niveaux de pollution dans l'air ambiant sont recueillies de façon systématique par des réseaux de surveillance nationaux ou locaux dont font partie plusieurs stations de surveillance où des échantillons (et des mesures dans le cas de stations automatiques) sont prélevés. La plupart du temps, ces réseaux sont gérés par les autorités publiques aux plans national, régional ou municipal. Au niveau national, la surveillance de la qualité de l'air et sa gestion relèvent de la responsabilité du Ministère de l'environnement ou du Ministère de la santé et de leurs organismes. Les données sont parfois aussi recueillies par les universités et les instituts de recherche aux fins de la recherche. Par ailleurs, les branches d'activité sont parfois tenues de surveiller la qualité de l'air dans leur environnement immédiat conformément aux obligations qui figurent dans le permis environnemental délivré par les autorités compétentes.

Les stations de surveillance peuvent être classées en fonction des principales sources de pollution qui affectent la qualité de l'air dans leur environnement immédiat (stations essentiellement axées sur la pollution industrielle, la pollution due à la circulation ou la pollution de fond). Elles peuvent être situées en milieu urbain, en banlieues ou dans les zones rurales. Les données de surveillance doivent être représentatives tant d'un point de vue de représentativité temporelle (c'est-à-dire couvrir une période représentative) que de représentativité spatiale (c'est-à-dire représenter une zone géographique et/ou une exposition de la population significative).

Les indicateurs qui agrègent les données de surveillance peuvent être conçus et établis de plusieurs manières. Dans les exemples de statistiques utilisées pour les indicateurs de la qualité de l'air figurent: les valeurs annuelles de la moyenne et des percentiles, le nombre de jours ou d'heures où les concentrations dépassent une valeur fixée, etc. À défaut de données de surveillance, les niveaux de pollution peuvent être évalués à l'aide de modèles de pollution atmosphérique ou d'autres méthodes (p.ex. campagnes de surveillance à l'aide de tubes à diffusion, de bio-indicateurs, etc.).

Les données et les statistiques relatives à la qualité de l'air des 27 États membres de l'UE et d'autres pays associés sont reprises dans [Airbase](#), une base de données européenne de la qualité de l'air qui est tenue à jour par l'AEE avec l'assistance du Centre thématique pour la qualité de l'air et le changement climatique (ETC ACC).

Pour en savoir plus...

- Commission européenne, DG Environnement: [politique dans le domaine de la qualité de l'air](#)
- Agence européenne pour l'environnement: [Pollution atmosphérique](#)
- Agence européenne pour l'environnement: [European Topic Centre on Air and Climate Change \(Centre thématique pour la qualité de l'air et le changement climatique\)](#)
- EIONET: [Databases in Europe – Air Quality \(bases de données en Europe – Qualité de l'air\)](#)
- Programme des Nations unies pour l'environnement: [Urban Air Quality Management Toolbook \(Manuel sur la gestion de la qualité de l'air urbain, en anglais\)](#)

D.14.4. Eau – statistiques sur les émissions dans l'eau et les ressources aquatiques

D.14.4.1. Concepts et définitions

Les principaux indicateurs environnementaux dans ce secteur sont:

- les ressources en eau douce renouvelables;
- le captage de l'eau douce;
- la consommation d'eau par les ménages, par tête;
- les pertes d'eau;
- la réutilisation et le recyclage de l'eau douce;
- les eaux usées polluées (non traitées);
- la qualité de l'eau dans les zones urbaines (voir chapitre distinct).

Les **ressources en eau douce renouvelables** sont définies comme étant le volume total des écoulements de surface et souterrains générés dans des conditions naturelles exclusivement par les précipitations au sein du pays observé et le débit réel des rivières et des eaux souterraines provenant des pays voisins. L'unité de mesure est le million de mètres cube (m³) par an.

Cet indicateur permet de mesurer l'état des ressources en eau douce renouvelables d'un pays.

Le **volume total d'eau douce de surface et souterraine capté annuellement** constitue un autre indicateur. Il est ventilé comme suit: total, par activité économique (conformément à la CITI) et en pourcentage des ressources en eau douce renouvelables (indice d'exploitation des ressources en eau – *water exploitation index* ou *WEI*). Cet indicateur permet, en relation avec les ressources totales disponibles pour le captage, de mesurer la pression exercée sur l'environnement en termes de captage de ressources en eau douce. Il peut refléter l'étendue de la rareté des ressources en eau et la répartition des eaux captées entre les différentes activités économiques.

Étant donné que la qualité de l'eau est souvent liée à sa quantité — par exemple, le débit ou le volume affecte la qualité en influençant la concentration de polluants — la relation entre le captage de l'eau douce et le renouvellement des stocks est une question centrale de la gestion durable des ressources en eau douce. L'indicateur peut montrer dans quelle mesure les ressources en eau douce sont déjà utilisées et faire ressortir l'éventuelle nécessité d'ajuster la politique de gestion de l'approvisionnement et de la demande. Les évolutions du WEI permettent d'analyser la mesure selon laquelle les changements de captage affectent les ressources en eau douce en augmentant la pression exercée sur celles-ci ou en les rendant plus durables. Le seuil de WEI qui distingue les régions subissant des contraintes des autres régions se situe autour de 20 %. De graves contraintes en matière de ressources en eau peuvent se produire lorsque le WEI devient supérieur à 40 %.

Les principales difficultés sont liées à l'utilisation inefficace de l'eau et à ses conséquences environnementales et socio-économiques: faibles débits des rivières, pénuries en eau, salinisation de l'eau douce dans les zones littorales, problèmes de santé, disparition des zones humides, désertification et réduction de la production alimentaire. Les pressions exercées sur les ressources en eau douce découlent de la surexploitation et de la dégradation de la qualité de l'environnement.

La consommation d'eau par les ménages (par tête) correspond à la quantité d'eau utilisée pour couvrir les besoins des ménages et du reste de la population. Elle est exprimée en mètres cube par an et par tête (ou en litres/jour et par tête). Cet indicateur permet de mesurer la pression exercée sur l'environnement en termes de captage de l'eau issue de différentes sources. Cet indicateur — qui doit être considéré en relation avec les ressources disponibles — est l'un des principaux indicateurs qui déterminent le niveau de développement des services d'économie de l'eau et le degré d'accessibilité de l'eau permettant de couvrir l'ensemble des besoins des ménages. Il permet d'identifier les tendances en matière d'utilisation rationnelle de l'eau à un endroit particulier.

Les pertes d'eau sont définies comme étant la quantité et le pourcentage d'eau douce perdue pendant son transport (en raison des fuites et de l'évaporation) entre un point de captage et un point de consommation. La quantité d'eau perdue pendant le transport à destination des utilisateurs constitue un indicateur de l'efficacité d'un système de gestion de l'eau, y compris des conditions techniques qui affectent les conduites d'alimentation en eau.

La part de l'eau réutilisée ou recyclée dans le volume total d'eau utilisé pour couvrir les besoins de production détermine le pourcentage d'eau économisée en utilisant des systèmes de recyclage et d'alimentation en eau recyclée; le total national est ventilé par activité économique.

Au niveau international, la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux exige que les parties introduisent une gestion durable de l'eau, y compris une approche basée sur un écosystème et sur l'utilisation rationnelle et équitable des eaux transfrontières. Au sein de l'Union européenne, la directive établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau oblige les États membres à promouvoir une utilisation durable des ressources en eau sur la base de la protection à long terme des ressources disponibles et à assurer un équilibre entre le captage et le renouvellement des eaux souterraines, dans le but d'atteindre un «bon état des eaux souterraines» d'ici 2015.

D.14.4.2. Sources des données

Les ressources en eau douce renouvelable (eaux de surface et eaux souterraines) sont reconstituées par les précipitations (moins l'évapotranspiration) qui tombent sur le territoire d'un pays, qui ruissellent vers les rivières et qui reconstituent les aquifères (débit interne), ainsi que par les eaux de surface et les eaux souterraines qui proviennent des autres pays (afflux). Les limites climatiques, écologiques, économiques et autres à la disponibilité de ces ressources pour le captage sont reflétées par la variable «ressources régulières en eau douce 95 % du temps». Les données concernant les ressources en eau douce renouvelable sont généralement collectées au niveau de stations hydrologiques sélectionnées dans le pays et au niveau des principaux bassins fluviaux. Les valeurs sont calculées sur la base d'observations à long terme des niveaux, des débits et des afflux/des reflux des rivières et des lacs, mais également des prévisions en matière d'eaux souterraines et des précipitations relevées dans le pays. Cet indicateur est le principal utilisé pour définir le bilan hydrologique d'un pays.

L'eau est captée par des organismes publics ou privés dont la principale fonction est de fournir de l'eau pour différents usages (l'«approvisionnement public en eau»). Elle peut également être directement captée dans des rivières, des lacs, des puits ou des sources par les industries, les exploitants agricoles, les ménages et autres, pour leur propre usage (auto-approvisionnement). L'indicateur comprend des données relatives au captage de l'eau douce, ventilées selon l'activité principale du capteur d'eau telle que définie par la CITI/la NACE. Les calculs de l'indicateur de captage de l'eau sont basés sur les données relatives à la quantité d'eau captée déclarée par les utilisateurs aux autorités compétentes. La quantité d'eau captée est mesurée ou calculée sur la base de la consommation énergétique des pompes. Dans certains cas, il est nécessaire d'appliquer une méthode de calcul qui utilise des modèles pour certains consommateurs (ménages et agriculture).

Le «water exploitation index» (WEI ou indice d'exploitation des ressources en eau) correspond au rapport entre le captage annuel total d'eau et les ressources annuelles moyennes à long terme, exprimé en pourcentage. Le WEI offre une bonne vue d'ensemble, au niveau national, des pressions exercées sur les ressources, sous une forme simple à comprendre, et présente des tendances au fil du temps. Les données et les informations concernant l'utilisation du WEI dans les pays africains figurent dans le [«IPPC Fourth Assessment Report: Climate Change 2007» \(Quatrième rapport d'évaluation du GIEC : bilan 2007 des changements climatiques\)](#).

La consommation d'eau par les ménages et par tête peut être déterminée sur la base du volume mesuré fourni principalement par les systèmes publics d'approvisionnement en eau. La consommation d'eau par la population qui n'est pas approvisionnée par des systèmes publics doit être calculée. La consommation d'eau par les ménages et par tête est calculée en divisant la consommation d'eau totale de la communauté par le nombre d'habitants. L'indicateur est basé sur les données communiquées par les associations, les entreprises et les organismes qui approvisionnent les ménages en eau, ainsi que par les administrations publiques locales.

Dans de nombreux pays, les données relatives à la consommation d'eau par les ménages sont toujours collectées par les services gouvernementaux chargés du logement et des services municipaux. L'OMS collecte des [estimations des chiffres nationaux moyens](#) auprès des gouvernements dans le cadre de ses activités de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Ces estimations sont publiées par l'OMS et l'UNICEF. Les indicateurs sélectionnés fournissent des informations sur [l'objectif 7 des OMD «Assurer un environnement durable»](#), en particulier en ce qui concerne la cible 7c «Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base» (voir également [section B.1.1](#) et [section B.4.1](#)).

Lorsqu'il s'agit des [pertes d'eau](#), le plus important reste de disposer de données relatives aux quantités d'eau douce perdues à cause des systèmes d'approvisionnement en eau, entre un point de captage et un point de consommation, en raison de fuites ou de l'évaporation. L'indicateur est estimé et défini comme étant la différence absolue et relative entre la quantité d'eau captée et la quantité fournie aux utilisateurs (ménages, agriculture, sylviculture et pêche, activités manufacturières, industrie électrique et autres activités économiques).

Les données concernant la réutilisation et le recyclage de l'eau proviennent de rapports statistiques établis par les entreprises et d'autres organismes. Les données concernant le traitement des eaux usées peuvent également être obtenues auprès des municipalités.

En général, la qualité des données est relativement bonne.

Des directives internationales figurent dans le [Guide de l'OMS sur les pratiques hydrologiques WMO «Guide to Hydrological Practices» \(Guide de l'OMS sur les pratiques hydrologiques\)](#) et dans le [AEE «Eurowaternet Quantity - Technical guidelines for implementation» \(Directives techniques de mise en œuvre\)](#). D'autres informations figurent également dans le [UNSD/UNEP Questionnaire on Environment Statistics \(Questionnaire DSNU/PNUE sur la statistique environnementale\)](#), coordonné avec les [questionnaires OCDE et Eurostat](#). Le [«Data Collection Manual» \(Manuel de collecte de données\)](#) OCDE/Eurostat contient des directives, des bonnes pratiques et des normes, ainsi que des estimations et des compilations de données pour le questionnaire conjoint sur les eaux intérieures.

Le projet [«Living Standards Measurement Study – Integrated Surveys on Agriculture \(LSMS-ISA\)» \(Étude sur la mesure des niveaux de vie – enquêtes intégrées sur l'agriculture\)](#) a publié une note d'orientation intitulée [«Improving Household Survey Instruments for Understanding Agricultural Household Adaptation to Climate Change: Water Stress and Variability» \(Améliorer les instruments d'enquêtes auprès des ménages pour comprendre l'adaptation des ménages agricoles au changement climatique: le stress hydrique et la variabilité\)](#). Cette note s'attache avant tout à améliorer les instruments d'enquêtes auprès des ménages afin de comprendre comment les ménages agricoles s'adaptent à la variabilité des conditions météorologiques provoquée par le changement climatique mondial. Elle définit aussi les instruments de mesure des ressources hydriques locales, notamment les précipitations, les eaux de surface et les eaux souterraines.

Pour en savoir plus

- DG Environnement: [Water \(Eau\)](#)
- [European Topic Centre on Inland, Coastal and Marine waters \(ETC/ICM\) \(Centre thématique pour l'eau\)](#)
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); [Base de données AQUASTAT](#)
- [UNSD/UNEP Questionnaire on Environment Statistics \(Questionnaire DSNU/PNUE sur la statistique environnementale\)](#) (déchets et eau)
- [Recueil de données environnementales de l'OCDE - section eaux intérieures](#)
- Organisation météorologique mondiale: [Guide to Hydrological Practices \(Directives sur les pratiques hydrologiques\)](#) (2008)
- LSMS-ISA: [«Improving Household Survey Instruments for Understanding Agricultural Household Adaptation to Climate Change: Water Stress and Variability» \(Améliorer les instruments d'enquêtes auprès des ménages pour comprendre l'adaptation des ménages agricoles au changement climatique: le stress hydrique et la variabilité\)](#) (2011)

D.14.5. Indicateurs de la qualité de l'eau

D.14.5.1. Concepts et définitions

La qualité de l'eau concerne ce que l'on trouve dans l'eau et l'effet de la qualité sur son utilité.

Il s'agit d'une condition préalable à la vie humaine, animale et végétale et d'une ressource indispensable pour l'économie. L'eau joue également un rôle fondamental dans le cycle de régulation du climat.

Les cours d'eau ont souvent été traités de manière inadéquate comme un moyen pratique pour transporter les déchets jusqu'à la mer; cette pratique a affecté la biodiversité sur des milliers de kilomètres de voies d'eau, nuisant à la santé humaine et polluant en fin de course les eaux côtières et marines. C'est pourquoi la protection des ressources en eaux, des écosystèmes d'eau douce et d'eau de mer, de l'eau que nous buvons et des eaux de baignade, constitue un des éléments essentiels de la protection de l'environnement. Les enjeux sont importants, les problèmes dépassent les frontières nationales et une action concertée est souvent nécessaire à l'échelon international pour assurer la protection effective des bassins hydrographiques.

Les principaux indicateurs de la qualité de l'eau sont les suivants:

- les indicateurs liés à la qualité de l'eau potable;
- la DBO (demande biochimique en oxygène) et les concentrations d'ammonium dans les cours d'eau;
- la présence de nutriments dans les eaux douces;
- la présence de nutriments dans les eaux côtières.

L'eau potable ne doit pas contenir de microorganismes pathogènes, de substances chimiques dangereuses, de substances qui donnent un goût ou une odeur désagréable et de teneurs excessives en coloration et matières en suspension.

Puisque de nombreux approvisionnements en eau ne sont soumis à aucun traitement, il faut veiller à ce que l'indicateur reflète l'efficacité de la gestion de l'ensemble du réseau de distribution d'eau, notamment les réseaux du bassin versant, de stockage et de distribution de l'eau.

L'indicateur fournit une mesure du risque des effets négatifs de la qualité médiocre de l'eau potable sur la santé humaine et montre dans quelle mesure l'approvisionnement en eau potable est conforme aux prescriptions et normes sanitaires. La [Directive sur l'eau potable de l'UE \(98/83/CE\)](#) fixe des normes pour les 48 paramètres les plus courants, lesquelles sont basées sur les lignes directrices de l'OMS; des paramètres sélectionnés sur la qualité microbiologique et chimique sont notamment mesurés.

Les paramètres de la qualité de l'eau couramment mesurés

sont: les coliformes totaux, les coliformes thermotolérants, les nitrates, les trihalométhanes, les métaux lourds, les pesticides, l'acidité (pH), l'aluminium, la coloration, la turbidité, la teneur totale en sels dissouts, la dureté, le fer et le manganèse. Pour chaque paramètre, la part des échantillons d'eau potable analysés qui ne respectent pas les normes applicables est calculée.

La DBO et les concentrations d'ammonium dans les cours d'eau donnent une mesure de l'état des cours d'eau en termes de charge organique biodégradable et d'ammonium (NH_4^+). La DBO est un indicateur clé qui exprime la quantité d'oxygène consommée par les organismes aquatiques et les sédiments pour fractionner la matière organique présente dans l'eau. La concentration d'ammonium exerce aussi une demande en oxygène dans l'eau au moment de sa transformation en formes oxydées d'azote. À certaines concentrations, l'ammonium est toxique pour la vie aquatique (du point de vue de la température, de la salinité et du pH de l'eau). Une DBO et des concentrations d'ammonium élevées proviennent ordinairement de la pollution organique provoquée par le rejet direct des eaux usées, des rejets provenant des stations d'épuration des eaux usées, des effluents industriels et les ruissellements des terres agricoles.

La plupart des pays européens ont recours au test de DBO sur 5 jours (consommation d'oxygène mesurée après 5 jours d'incubation dans des conditions contrôlées). D'autres pays ont recours au test de DBO sur 7 jours (des échantillons sont incubés pendant 7 jours). La DBO moyenne annuelle est exprimée comme la consommation d' O_2 en mg par litre et les concentrations totales moyennes annuelles d'ammonium en microgrammes d'azote par litre. Les informations relatives à la qualité des eaux de surface en termes de substances non biodégradables (soit la demande chimique en oxygène – DCO) pourraient aussi être prises en compte.

La présence de nutriments dans les eaux douces donne une mesure de l'état des eaux douces (cours d'eau, lacs et eaux souterraines) en termes de teneur en nutriments (phosphates et nitrates). Des apports importants en nutriments dans les eaux douces provenant de zones urbaines, d'industries ou de terres agricoles peuvent provoquer une eutrophisation entraînant une destruction d'oxygène. Comme pour la DBO et les concentrations d'ammonium élevées, ceci provoque des changements écologiques susceptibles d'entraîner la disparition d'espèces végétales et animales et d'avoir des effets néfastes sur l'utilisation de l'eau destinée à la consommation humaine et à d'autres usages. Les concentrations de nitrates sont exprimées en mg de nitrates/litre et les concentrations de phosphate et de phosphore en mg de phosphore/litre.

La présence de nutriments dans les eaux côtières donne une mesure de l'état des eaux côtières en termes de concentrations en nutriments. L'enrichissement en azote et en phosphore peut entraîner toute une série d'effets indésirables, à commencer par une prolifération d'algues dans le plancton, ce qui augmente la quantité de dépôts de matières organiques

sur le fond. L'augmentation de la consommation d'oxygène qui en résulte peut entraîner un épuisement de l'oxygène, des modifications dans la structure de la communauté et la mort de la faune benthique. L'eutrophisation peut aussi augmenter le risque de proliférations d'algues, dont certaines constituent des espèces nuisibles. Les concentrations des principales substances biogènes sont exprimées en mg/litre.

Encadré 14.5: Le bassin du Limpopo – Surveillance de la qualité de l'eau

Le bassin du Limpopo est partagé par quatre États membres de la SADC: le Botswana, l'Afrique du Sud, le Zimbabwe et le Mozambique. Le bassin englobe différentes zones climatiques et topographiques et différents types d'utilisation des sols parmi lesquels figurent des zones protégées. Les quatre pays coopèrent pour gérer leurs ressources en eau par l'intermédiaire de la Commission sur les cours d'eau du Limpopo (Limpopo Water Course Commission – LIMCOM). Un outil en ligne, le programme de sensibilisation du fleuve Limpopo (Limpopo River Awareness Kit), a été conçu pour appuyer le renforcement des capacités de la Commission LIMCOM et renforcer la sensibilisation concernant les questions liées au bassin transfrontalier en Afrique australe.

Étant donné que le bassin hydrographique traverse plusieurs régions géographiques et biomes et soutient une large gamme de demandes en eau, une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est grandement nécessaire. Une GIRE est exigeante, a fortiori dans un contexte transfrontalier. Au niveau d'un bassin ou d'un sous-bassin, la priorité est souvent donnée à la surveillance et la gestion de la quantité de l'eau. La surveillance et la gestion de la qualité de l'eau sont toutefois tout aussi importantes.

La préservation de la qualité de l'eau revêt une importance critique pour les communautés vivant dans le bassin du fleuve Limpopo. La protection de la qualité du bassin hydrographique contribue directement ou indirectement à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et leurs cibles associées:

- réduire l'extrême pauvreté et la faim;
- réduire la mortalité infantile;
- combattre des maladies dont le VIH/sida, le paludisme et des maladies transmises par l'eau;
- préserver l'environnement: réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base.

La surveillance joue un rôle crucial dans la détermination des volumes acceptables de captage d'eau, la faisabilité des développements et la stratégie d'une gestion globale efficace des ressources. Le recueil des données météorologiques et hydrologiques s'effectue au niveau national et est principalement destiné à une utilisation au niveau national. Une recommandation vise à mettre en place un réseau de surveillance transfrontalière assortie d'un programme de surveillance complet des eaux de surface et des eaux souterraines dont la qualité est cohérente.

Une question principale concerne la qualité de l'eau douce: tandis qu'une grande attention est souvent accordée à la quantité de l'eau (maintenir les volumes des barrages, le débit d'un cours d'eau, les ressources en eau, etc.), la qualité de l'eau, et en particulier les instruments politiques visant à protéger et gérer cet aspect critique de l'eau douce, sont souvent délaissés. Le débit des cours d'eau constitue les données les plus importantes pour la gestion des ressources en eau.

La situation générale de la qualité de l'eau dans le bassin du fleuve Limpopo est décrite comme étant touchée, mais non critique. La gestion de l'utilisation des sols et les développements dans ce bassin ont modifié la qualité de l'eau lorsqu'on la compare à l'état de base/intact. Les ressources en eau de la plupart des sous-bassins du bassin du fleuve Limpopo sont touchées par les facteurs suivants (Ashton *et al*, 2001):

- L'extraction minière et le traitement des minéraux. La présence de nombreuses mines dans le bassin du fleuve Limpopo, exploitées et abandonnées, expose l'environnement à de graves menaces provenant des eaux de drainage acides provenant des mines; les métaux et les substances chimiques ordinairement présents dans ces eaux peuvent provoquer de graves maladies chez l'homme et l'animal;
- Les effets non ponctuels provenant de l'agriculture commerciale ou de subsistance, de l'irrigation et de la redistribution des eaux provenant des cours d'eau;
- L'érosion. L'érosion des sols provenant du labourage médiocre et de la gestion de l'utilisation des sols peut survenir suite à une augmentation de la charge en sédiments des cours d'eau puisque les sols et les sédiments sont éliminés en cas de précipitations extrêmes ou prolongées;
- Les décharges non contrôlées et sauvages et les décharges de déchets solides;
- Le déversement de liquides et les effluents, la fuite de carburant et les ordures sur la voie publique;
- Les effluents ménagers non ponctuels par des puits d'infiltration en milieu rural.

Une autre question concerne la qualité des eaux souterraines: les effets d'une détérioration de la qualité des eaux de surface peuvent être directement observés et la chaîne de la causalité est souvent évidente. Il n'est par contre pas toujours évident de comprendre d'où proviennent les effets de la qualité des eaux souterraines. Ceci revêt toutefois autant d'importance étant donné que cette eau est souvent destinée à la consommation humaine et domestique. L'une des principales sources de pollution des eaux souterraines causées par l'homme en milieu urbain provient des fuites des latrines à fosses situées dans des régions où les conditions sanitaires sont déplorables. L'agriculture (culture irriguée et élevage) constitue une autre source importante de contamination des eaux souterraines en raison de l'utilisation de pesticides, d'herbicides et d'engrais.

Source: [Limpopo River awareness kit \(water quality\) \(programme de sensibilisation du fleuve Limpopo sur la qualité de l'eau\)](#).

À l'échelle européenne, la qualité environnementale des eaux de surface, du point de vue de la pollution organique qui est reflétée par la DBO et l'ammonium ainsi que par la réduction des charges et des impacts de ces polluants constituent les objectifs de plusieurs directives dont: la [Directive sur l'eau potable](#) (98/83/CE) qui fixe les normes relatives à la DBO et la teneur en ammonium de l'eau potable, la [Directive sur les nitrates](#) (91/676/CEE) concernant la protection des eaux contre la pollution contre les nitrates et les matières organiques à partir de sources agricoles, et la [Directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires](#) (91/271/CEE) destinée à réduire la pollution provenant des rejets directs des eaux usées industrielles non traitées ou insuffisamment traitées, des stations d'épuration et de certaines branches d'activité, la [Integrated Pollution Prevention and Control Directive \(directive relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution\)](#) (96/61/CEE et 2008/1/CE) destinée à contrôler et prévenir la pollution de l'eau par branche d'activité, et la [Water Framework Directive \(directive-cadre sur l'eau\)](#) (2000/60/CE) qui exige d'atteindre le bon état écologique ou le bon potentiel écologique des cours d'eau de l'UE à l'horizon 2015.

D.14.5.2. Sources des données

Les données sur la qualité de l'eau sont souvent recueillies de façon systématique par des réseaux de surveillance nationaux ou locaux en plusieurs sites où des échantillons sont prélevés. Des analyses chimiques sont exécutées en laboratoire.

Dans la plupart des pays, les organismes responsables de la surveillance des services d'approvisionnement en eau potable sont le Ministère de la santé (ou une agence de la santé publique) et ses bureaux régionaux ou départementaux. Dans certains pays, il peut s'agir d'une agence pour la protection de l'environnement. Les autorités locales responsables de la salubrité environnementale jouent également souvent un rôle important dans la gestion des ressources en eau et des approvisionnements en eau potable.

En plus de l'eau potable, la responsabilité de la surveillance de la qualité de l'eau incombe ordinairement au Ministère de l'environnement ou au Ministère en charge de la gestion de l'eau et de ses agences. La mise en œuvre pratique est effectuée par plusieurs institutions.

Les données de surveillance doivent être représentatives en termes de représentativité temporelle (fréquence d'échantillonnage suffisante) et en termes de représentativité spatiale (c'est-à-dire représenter les conditions moyennes). La surveillance doit aussi refléter l'importance hydrologique des cours d'eau, des lacs et des zones des eaux souterraines spécifiques.

Les données sont agrégées et sont ordinairement présentées sous la forme de tableaux qui reprennent les concentrations moyennes annuelles de DBO et d'ammoniaque, de nitrates, de phosphates, des teneurs totales de phosphore et d'azote,

comparées aux normes nationales sur la qualité de l'eau ou aux cibles internationales en matière de qualité de l'eau (conventions liées aux mers ou cibles nationales applicables).

Les données relatives à la qualité de l'eau potable sont habituellement présentées sous la forme d'un tableau qui reprend les valeurs mesurées des paramètres sélectionnés de la qualité microbiologique et chimique, le nombre total d'échantillons, le nombre d'échantillons non conformes et le pourcentage d'échantillons non conformes dans chaque catégorie.

La base de données internationales sur les statistiques de l'environnement de la Division statistique des Nations unies fournit certaines données transmises par les instituts nationaux de la statistique.

[International Recommendations for Water Statistics \(Les recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau\)](#) (IRWS), ont été élaborées pour aider les pays à mettre en place et renforcer des systèmes d'information sur l'eau qui permettront à leur tour de soutenir la conception et l'évaluation de meilleures politiques sur l'eau et de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Ces recommandations fournissent entre autres les informations nécessaires pour déduire des indicateurs cohérents et compatibles entre eux, pour permettre des comparaisons dans le temps et entre pays à partir d'une liste acceptée d'éléments d'information.

La base de données des statistiques environnementales en évolution de la Division statistique des Nations unies est alimentée à partir des données fournies par des pays, ainsi que de données provenant d'autres sources.

À l'échelle européenne, le [Système d'information sur l'eau pour l'Europe](#) – plus connu sous l'acronyme de WISE (en anglais Water Information System for Europe) – constitue la passerelle européenne vers les informations relatives aux questions européennes sur l'eau. Il recueille un certain nombre de données et d'informations rassemblées au niveau de l'UE par divers organismes et institutions.

Encadré 14.6: Évaluation de la composition de la collecte des données concernant les déchets et des données de routine

Étude pilote menée dans le cadre du projet EU CARDS «Développement d'un système de suivi environnemental national pour la Bosnie-Herzégovine (RANSMO)» (2005)

La quantité de déchets générés au sein d'une municipalité de Bosnie-Herzégovine est établie par estimation. La meilleure méthode d'établissement de la densité des déchets consiste à utiliser un pont-basculé. Cependant, seul un très faible nombre de municipalités dispose d'un mécanisme de pesée, et encore moins d'un pont-basculé au sein de la déchetterie. En outre, la densité n'indique pas le volume total, donnée indispensable pour évaluer la capacité de la décharge à long terme.

Chaque municipalité dispose de sa propre méthodologie pour estimer les volumes de déchets. Les trois méthodes les plus couramment utilisées, qui présentent chacune des limitations significatives, sont les suivantes:

- **Nombre de conteneurs collectés x taille du conteneur = volume**
La compaction est rarement effectuée au niveau du conteneur, si bien qu'un conteneur peut être rempli avec une très faible quantité de déchets (il peut même être vide). Cela donne alors un résultat inexact du volume total de déchets produits.
- **Nombre de collectes par camion effectuées x taille des véhicules de collecte = volume**
La compaction est rarement effectuée au niveau du camion, si bien qu'un camion peut être rempli avec une très faible quantité de déchets (il peut même être vide). Cela donne alors un résultat inexact du volume total de déchets produits.
- **Volume estimé x densité estimée pour les déchets génériques (ménagers ou industriels) = tonnes**
La densité des déchets varie considérablement selon leur nature (par exemple, le plastique est plus léger - moins dense - que la sciure). L'utilisation d'un seul chiffre pour calculer la densité des déchets sans connaître le type de déchets concerné fournit une densité totale inexacte des déchets produits.

Une étude pilote a été réalisée afin d'évaluer différentes méthodes d'estimation de la production de déchets ménagers par les entreprises d'une municipalité et d'observer les différents types de déchets provenant des différentes sources (ménages, écoles et institutions). L'approche était basée sur la nécessité de disposer de meilleures informations sur la composition des déchets, de permettre un calcul plus précis du volume et de la densité et d'établir de meilleurs mécanismes de traitement, de recyclage et de mise en conformité aux exigences réglementaires.

Trois méthodes d'évaluation de la composition ont donc été utilisées:

- des questionnaires simples remplis par les conducteurs de camions/les collecteurs de déchets;
- la séparation des déchets au niveau de la source dans un environnement «contrôlé» (par exemple une école ou un hôpital);
- le tri physique des déchets collectés au niveau de la décharge.

L'étude pilote a été mise en place dans 14 municipalités. Elles ont été choisies pour leur représentativité du contexte socio-culturel global. Cela permet de garantir que les résultats peuvent être extrapolés à l'ensemble du pays. Chaque étude a été réalisée deux fois, afin de couvrir les périodes d'hiver et d'été, les employés municipaux estimant que l'influence des saisons est très prononcée.

Les méthodologies spécifiques utilisées pour évaluer les déchets générés par chacun des différents producteurs (ménages, écoles et établissements médicaux) ont été conçues afin de recueillir des données sur:

- la **composition des déchets** issue d'une source donnée;
- le **volume** de chaque type de déchet;
- le **poids** de chaque type de déchet;
- le **facteur de conversion de densité** volume/poids pour un type de déchet donné. Cela est particulièrement utile pour estimer les déchets solides municipaux (déchets de type domestique), étant donné que le manque de véhicules de compaction offre une densité de déchets solides municipaux différente de celle des pays disposant de nombreux véhicules de compaction.

Données collectées: Nombre d'habitants/ménage, volumes de déchets (en kg et en m³/tête/jour).

Pour en savoir plus...

- Commission européenne, DG Environnement: [Politique sur l'eau](#)
- Agence européenne pour l'environnement (AEE): [Qualité de l'eau](#)
- AEE: [Centre thématique européen pour l'eau](#); [Substances consommant de l'oxygène dans les cours d'eau](#)
- Organisation mondiale de la santé (OMS): [Directives de qualité pour l'eau de boisson](#) (2004); [Water quality monitoring: A practical guide to the design and implementation of freshwater quality studies and monitoring programmes \(Surveillance de la qualité de l'eau: un guide pratique destiné à la conception et la mise en œuvre des études et des programmes de surveillance sur la qualité de l'eau douce\)](#) (1996)
- PNUE/UNECE: [Environmental indicators and indicators-based assessment reports - Eastern Europe; Caucasus Region; Central Asia \(EECCA\) \(Indicateurs environnementaux et rapports d'évaluation établis sur la base d'indicateurs - Europe orientale, Caucase et Asie centrale \(EOCAC\)\)](#) (2007)
- Division statistique des Nations unies: [Environment Statistics Section \(Section des statistiques environnementales\)](#)
- Indicateurs associés aux Objectifs du Millénaire pour le développement: [Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée](#) (indicateur 7.8)
- FAO: [Aquastat – système d'information de la FAO sur l'eau et l'agriculture](#)
- [International Organisation for Standardization \(ISO\) water quality standards](#) (Normes sur la qualité de l'eau de l'Organisation internationale de normalisation (ISO))
- PNUE: [Indice de la qualité de l'eau pour la biodiversité](#)

D.14.6. Déchets – statistiques sur la production de déchets, les transports de déchets dangereux, le recyclage et l'élimination des déchets

D.14.6.1. Concepts et définitions

Les principaux indicateurs environnementaux dans ce secteur sont (*Classification de l'UNECE*):

- production de déchets;
- mouvements transfrontaliers de déchets dangereux;
- réutilisation et recyclage des déchets;
- élimination finale des déchets.

La production de déchets correspond à la quantité de déchets produits dans un pays – total, par unité de PIB, par secteur (déchets solides industriels et municipaux) et par impact négatif (déchets dangereux). Elle est exprimée en millions de tonnes métriques par an. La quantité totale de déchets doit être présentée en kilogrammes par unité de PIB à prix constants; la quantité de déchets municipaux doit être exprimée en kg ou en m³ par tête. Elle peut également être présentée en termes de déchets (kg) générés par unité de production (tonne, kWh, etc.).

La quantité de déchets constitue un indicateur important et offre une réponse aux activités anthropogéniques. Les déchets générés par unité de PIB (quantité totale de déchets) indiquent si la production de déchets a été dissociée de la croissance économique ou non. La production de déchets municipaux par tête permet d'effectuer des comparaisons entre les pays. Pour chaque indicateur, les deux séries chronologiques doivent être présentées ensemble (production totale de déchets et développement du PIB, production de déchets municipaux et nombre d'habitants) afin de tirer pleinement profit de l'indicateur.

Les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux concernent la quantité totale de déchets dangereux, exprimée en tonnes métriques par an, exportés et importés par un pays. Les tendances en matière d'exportations de déchets dangereux par un pays indiquent comment il répond à la nécessité de minimiser la production de déchets dangereux et de les réutiliser ou de les recycler au niveau domestique. Les déchets toxiques, explosifs, oxydants, corrosifs, inflammables, irritants, tératogènes, mutagènes, cancérogènes, écotoxiques et infectieux sont reconnus comme étant des déchets dangereux.

Les déchets réutilisés ou recyclés en pourcentage du total des déchets d'un pays constituent un autre indicateur. Ils sont ventilés de la manière suivante: total, par secteur (déchets solides industriels et municipaux) et par impact négatif (déchets dangereux). La réutilisation et le recyclage des déchets constituent une composante importante de

l'utilisation durable des ressources dans le cadre de la gestion des déchets en général et de la gestion durable des déchets solides en particulier.

L'élimination finale des déchets représente la part de la quantité totale de déchets générés – total, par secteur et par impact négatif – qui est finalement éliminée par incinération (sans récupération d'énergie ou utilisation comme combustible) ou par mise en décharge sur un site contrôlé. L'indicateur permet de mesurer la pression exercée sur l'environnement et la réponse à l'efficacité du système de gestion des déchets.

Au sein de l'UE, la directive relative aux déchets prévoit une augmentation des efforts visant à prévenir et à réduire la production de déchets, à récupérer les déchets et à développer de nouvelles techniques d'élimination des déchets. L'approche de l'UE en matière de gestion des déchets est basée sur trois principes: la prévention de la production; le recyclage et le réemploi; l'amélioration de l'élimination finale et du suivi.

D.14.6.2. Sources des données

La définition précise de ce qui constitue un déchet varie. Selon la Convention de Bâle, dont les accords-cadres ont également été signés par plusieurs pays en développement (comme le Sénégal, le Nigeria, l'Indonésie et Trinité-et-Tobago), les déchets sont des substances ou des objets qu'on élimine, qu'on a l'intention d'éliminer ou qu'on est tenu d'éliminer en vertu des dispositions du droit national. Les déchets sont des matières qui ne sont pas des produits primaires (fabriqués pour être commercialisés), que leur producteur ne va plus utiliser et va, doit ou prévoit d'éliminer. Les statistiques sur les déchets doivent être ventilées par activité économique principale (CITI).

Les déchets industriels couvrent les déchets produits par les mines et les carrières, l'industrie manufacturière, la production d'énergie et la construction. Les déchets issus des activités industrielles et qui sont recueillis par les collectes municipales doivent être comptabilisés dans leurs secteurs de production respectifs.

Les déchets solides municipaux comprennent l'ensemble des déchets municipaux collectés plus la quantité estimée de déchets municipaux issus des zones non desservies par une collecte de déchets municipale.

La quantité enregistrée dans «production totale de déchets» doit être égale à la somme des quantités de déchets déclarés comme déchets industriels, des déchets produits par les autres activités économiques (agriculture et sylviculture, par exemple) et des déchets solides municipaux. Les déchets dangereux comprennent les déchets des catégories susmentionnées qui doivent être contrôlés en vertu de la Convention de Bâle.

Les données relatives à la production de déchets industriels sont généralement collectées par les autorités responsables de l'environnement ou par les INS, alors que les données relatives

à la production de déchets municipaux sont collectées par les INS. Les pays transmettent les données relatives aux types de déchets dangereux convenus au niveau international au Secrétariat de la Convention de Bâle et les données relatives à la production des déchets à la DSNU dans le cadre de leur réponse au UNSD/UNEP Questionnaire on Environment Statistics (Questionnaire DSNU/PNUE sur la statistique environnementale).

Les données sur les déchets municipaux collectés sont généralement recueillies par le biais d'enquêtes auprès des municipalités ou des sociétés de transport qui collectent les déchets et les acheminent jusqu'à un site d'élimination. Ces enquêtes fournissent des données relativement fiables. Cependant, les quantités de déchets varient selon que les collectes municipales de déchets couvrent ou non les petites industries et le secteur des services. Les déchets collectés par le secteur informel, les déchets générés dans les zones non couvertes par le système municipal de collecte de déchets ou les décharges illégales ne sont pas inclus. Il faut donc rester vigilant lorsqu'il s'agit de comparer les pays.

Les données sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux sont collectées par les services des douanes et les organismes de protection de l'environnement dans les zones frontalières. Les informations les plus fiables et les plus complètes peuvent être obtenues auprès des «correspondants» ou des autorités compétentes chargées du reporting auprès du Secrétariat de la Convention. Certaines informations horizontales, pour un certain nombre de pays en développement également, sont disponibles sur le site Internet de la Division de statistique des Nations unies.

Par réutilisation et recyclage, il faut entendre tout retraitement de déchets dans le cadre d'un processus de production qui les dévie du flux de déchets, excepté la réutilisation comme combustible (récupération d'énergie). L'évaluation des déchets réutilisés et recyclés nécessite une estimation précise de la quantité totale et de la catégorie spécifique de déchets (industriels, municipaux ou dangereux). L'indicateur de réutilisation et de recyclage des déchets est obtenu en divisant la quantité de déchets réutilisés et recyclés par la quantité totale de déchets et de déchets spécifiques produite. Pour les déchets municipaux, la proportion de déchets réutilisés et recyclés peut être exprimée en pourcentage des composants réutilisés et recyclés, comme les métaux, le plastique, le papier, le verre, les textiles ou les matières organiques. Les données concernant la réutilisation et le recyclage des déchets sont généralement collectées par les ministères chargés de l'urbanisme et de l'environnement et par les INS.

Pour mesurer la proportion de déchets éliminés par différentes méthodes, une combinaison de plusieurs méthodes peut être utilisée. Les données concernant l'élimination finale des déchets sont collectées par les ministères chargés de l'urbanisme et de l'environnement et par les INS. Les données relatives à la production et à l'élimination des déchets industriels sont généralement collectées par les autorités

responsables de l'environnement, alors que les données relatives à la production et à l'élimination des déchets municipaux sont collectées par les INS.

Le [UNSD/UNEP Questionnaire on Environment Statistics \(Questionnaire DSNU/PNUÉ sur la statistique environnementale\)](#) propose une méthodologie pour calculer la production de déchets par secteur, la réutilisation et le recyclage des déchets, et l'élimination finale des déchets. La Convention de Bâle a établi une méthodologie internationale pour calculer la quantité de déchets dangereux générée.

Pour en savoir plus

- [CE - DG Environment - Waste \(Déchets\)](#)
- [AEE waste indicators \(indicateurs de déchets\)](#)
- [Convention de Bâle](#)
- [European Topic Centre on Sustainable Consumption and Production \(ETC/SCP\) \(Centre thématique pour une consommation et une production durables de l'AEE\)](#)
- [Eurostat: Centre de données environnementales sur les déchets](#)
- [UNSD/UNEP Questionnaire on Environment Statistics \(Questionnaire DSNU/PNUÉ sur la statistique environnementale\) \(déchets et eau\)](#)
- ["Manuel d'application pour la gestion écologique des déchets", OCDE, 2007](#)
- ["A study on methodologies relevant to the OECD approach on sustainable materials management" \(Etude sur les méthodologies de l'approche de l'OCDE en termes de gestion durable des matériaux\), OCDE 2008](#)

D.14.7. Biodiversité et zones protégées

D.14.7.1. Concepts et définitions

Les indicateurs sur la biodiversité et les zones protégées constituent une partie essentielle de la statistique environnementale. L'indicateur des zones protégées présente les zones de terres, les plans d'eau et les couches d'air adjacentes protégées conformément à la législation nationale. Il comprend les territoires hautement protégés et leur part dans la surface totale du pays. D'autres indicateurs peuvent être développés pour les catégories de territoires naturels qui possèdent un statut [UICN \(Union internationale pour la conservation de la nature\)](#) spécial et pour les catégories nationales de zones protégées afin de démontrer leur étendue respective et leur part dans la superficie totale du pays. L'indicateur est exprimé en superficie totale en km² et en pourcentage du territoire total, ainsi que par catégorie UICN.

Cet indicateur permet de mesurer la réponse apportée à la dégradation des écosystèmes et à la perte de biodiversité dans un pays. Il démontre l'étendue selon laquelle les zones importantes pour la conservation de la biodiversité, l'héritage culturel, la recherche scientifique (y compris le suivi fondamental des processus des écosystèmes), les loisirs, le maintien des ressources naturelles et les autres

valeurs environnementales sont protégées contre tout usage incompatible.

Le développement durable dépend d'un environnement sain, qui dépend à son tour de la diversité de l'écosystème. Les zones protégées, et plus particulièrement les catégories de zones protégées de l'UICN, sont essentielles à la conservation de la biodiversité et à la contribution au développement durable.

Des mesures de conservation ou de restauration de la biodiversité sont prises à différents niveaux géographiques et politiques (international, européen et national). Ces mesures peuvent avoir des critères et des objectifs différents, mais peuvent être complémentaires. Ainsi, l'indicateur se concentre sur les tendances des zones désignées en fonction de ces différents instruments politiques et sur leur efficacité pour atteindre les objectifs (indice de suffisance).

Au niveau international, la [Convention sur la diversité biologique \(CDB\)](#) des Nations unies vise à établir et à maintenir des systèmes de zones protégées complets, efficacement gérés et écologiquement représentatifs au niveau national et régional. La recommandation 16 du quatrième Congrès mondial sur les parcs nationaux et les aires protégées fixe un objectif de 10 % de zones protégées pour chaque biome (type d'écosystème majeur).

Le [Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité \(BIP\)](#) soutient le développement et l'utilisation des indicateurs sur la diversité biologique. Il soutient activement la mise en œuvre du [Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique](#). En 2011, les Nations unies ont déclaré [2011-2020 la décennie des Nations unies pour la biodiversité](#) pour soutenir le Plan stratégique. Le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité coordonne et soutient le développement des [indicateurs sur la biodiversité](#) aux échelles mondiale, régionale et nationale et des indicateurs servant à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des [Objectifs d'Aichi](#). Le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CBD) travaillent de concert afin d'intégrer pleinement le BIP au processus de la CBD, y compris en offrant un renforcement des capacités pour le développement des indicateurs au niveau national.

La [Streamlining European 2010 Biodiversity Indicators \(SEBI 2010\) \(rationalisation des indicateurs européens de la biodiversité pour 2010\)](#) et ses 26 indicateurs est une initiative paneuropéenne, lancée en janvier 2005 afin de développer des indicateurs appropriés permettant d'évaluer la réalisation de l'objectif 2010 au niveau européen. Des données sont actuellement disponibles pour 22 des 26 indicateurs.

Au cours de ces 25 dernières années, un vaste réseau a été créé, couvrant quasiment 26 000 zones protégées dans les États membres de l'UE et une superficie totale de plus de 850 000 km², ce qui représente environ 18 % de la surface terrestre totale de l'UE. Ce réseau étendu de sites est connu sous le nom de [Réseau Natura 2000](#) - le plus grand réseau

cohérent de zones protégées du monde. La base légale du Réseau Natura 2000 est issue de la [directive concernant la conservation des oiseaux sauvages](#) qui date de 1979, et de la directive [concernant la conservation des habitats naturels](#) de 1992. Avec la communication de la Commission intitulée «[Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà - Préserver les services écosystémiques pour le bien-être humain](#)», ces directives constituent l'ossature de la politique interne de l'UE sur la protection de la biodiversité.

D.14.7.2. Sources des données

Il est nécessaire de disposer de plans de zones désignées et d'inventaires de l'ensemble des zones protégées du pays, qui indiquent leur emplacement, leur superficie, leur date de création et le régime de protection conformément à la législation nationale et aux exigences internationales en vigueur. Pour les comparaisons entre les pays, les zones protégées peuvent également être regroupées par catégories UICN. Le suivi est effectué sur une base annuelle.

La superficie de la zone protégée (son «étendue») correspond à la superficie totale officielle fournie par l'autorité nationale ou listée par la [World Database on Protected Areas \(Base de données mondiale sur les zones protégées\)](#) et peut être générée à partir de données spatiales (SIG). Au sein de l'UE, le Réseau Natura 2000 comprend une vue d'ensemble des zones protégées spéciales (réserves ornithologiques, sites d'habitat et environnement marin) conformément aux [régions biogéographiques](#) (atlantique, alpine, boréale, continentale, méditerranéenne et macaronésienne).

L'UICN définit six catégories de gestion des zones protégées réparties en deux groupes. Les *zones totalement protégées* sont maintenues dans un état naturel et sont fermées aux activités extractives. Les *zones partiellement protégées* sont aménagées pour des utilisations particulières (comme les loisirs, par exemple) ou pour offrir des conditions de vie optimales à certaines espèces ou communautés écologiques. Cette méthodologie est de plus en plus utilisée pour les écosystèmes terrestres, mais beaucoup moins pour les écosystèmes marins, et encore moins pour les écosystèmes liés aux eaux intérieures. Ces derniers sont généralement regroupés avec les terres dans le cadre d'une classification terrestre. La méthodologie pour cet indicateur n'a pas été standardisée.

En coopération avec le [UNEP World Conservation Monitoring Centre \(Centre de suivi de la préservation de la nature du PNUE\)](#), la Commission mondiale sur les zones protégées de l'UICN établit la liste des zones protégées des Nations unies, qui indique le nom, la catégorie UICN, le lieu, la superficie et l'année de création de toutes les zones protégées conformes à la définition de l'UICN, quelle que soit la superficie et le fait qu'elles aient reçu ou non une catégorie UICN pour l'ensemble des pays. Ces informations sont également incluses dans la [World Database on](#)

[Protected Areas \(Base de données mondiale sur les zones protégées\)](#).

La Base de données mondiale sur les zones protégées (WDPA) est compilée à partir de plusieurs sources et constitue l'ensemble de données disponible le plus complet sur les zones protégées marines et terrestres. Il s'agit d'un projet conjoint entre l'UNEP-WCMC et la Commission mondiale de l'UICN sur les zones protégées, en collaboration avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales (ONG).

Pour en savoir plus

Les Nations unies et le monde

- [Convention des Nations unies sur la diversité biologique \(CDB\)](#)
- [2011-2020 Décennie des Nations Unies pour la biodiversité](#)
- [Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique](#) et les [Objectifs d'Aichi](#)
- [Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité \(BIP\)](#) et ces [indicateurs sur la biodiversité](#)
- Programme des Nations Unies pour l'environnement : [Centre mondial de surveillance de la conservation \(EN\)](#)
- [United Nations Division for Sustainable Development \(Division des Nations unies pour le développement durable\)](#)
- DSNU: [Environmental Indicators \(Indicateurs environnementaux\)](#) – section «Biodiversité»
- [Union internationale pour la conservation de la nature \(UICN\)](#)
- [World Database on Protected Areas \(WDPA\) \(Base de données mondiale sur les zones protégées\)](#)
- OCDE: ["Statistics on biodiversity-related aid" \(Statistiques sur l'aide à la biodiversité\)](#)

Niveau européen

- DG Environnement: [Nature & Biodiversity \(Nature et biodiversité\)](#), le [Réseau Natura 2000](#), les [Biodiversity Indicators \(Indicateurs européens de la biodiversité\)](#) et le [Plan d'action de l'Union européenne en faveur de la biodiversité: enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà](#)
- AEE: [European Topic Centre on Biological Diversity \(ETC/BD\) \(Centre thématique pour la biodiversité\)](#), [base de données sur la diversité EUNIS](#) et ["Progress towards the European 2010 biodiversity target — indicator fact sheets" \(Progrès réalisés en matière d'objectif de biodiversité européen 2010 - présentation des indicateurs\)](#)
- [Streamlining European 2010 Biodiversity Indicators \(SEBI 2010\) \(Rationalisation des indicateurs européens de la biodiversité pour 2010\)](#)
- Eurostat: [Biodiversity statistics \(Statistiques sur la biodiversité\)](#)
- Législation européenne: [Directive concernant la conservation des oiseaux sauvages](#), [Directive concernant la conservation des habitats naturels](#) et communication de la Commission «[Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà - Préserver les services écosystémiques pour le bien-être humain](#)»
- [Pan-European Common Bird Monitoring Scheme \(PECBMS\) \(Programme paneuropéen de surveillance des oiseaux communs\)](#)

D.14.8. Statistiques sur la couverture et l'utilisation des sols

D.14.8.1. Concepts et définitions

Les données concernant la couverture des sols (synonyme: «occupation des sols») et l'utilisation des sols sont des informations de base nécessaires dans de nombreux domaines statistiques, notamment les statistiques agricoles (superficies agricoles utilisées), pour connaître les zones de production et estimer la production agricole, les statistiques sylvicoles (zones de production de bois), pour estimer la production de bois d'œuvre (avec des données d'inventaire sur les forêts) (voir [chapitre D.17 sur les statistiques de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche](#)), les statistiques urbaines, pour calculer la densité de population (voir [chapitre D.18 sur les statistiques régionales et sur les zones à faible densité de population](#)) et les statistiques environnementales, pour permettre le calcul d'indicateurs agro-environnementaux et disposer d'informations sur la biodiversité, la diversité du paysage, la qualité de l'eau ou la qualité et l'érosion des sols. Parmi les autres domaines d'application des données concernant la couverture et l'utilisation des sols, on peut citer l'aménagement du territoire, le développement urbain et rural, le changement climatique, l'évaluation des dommages en cas de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, etc. (voir [chapitre D.26 sur les indicateurs du développement durable](#)).

Les données concernant la couverture et l'utilisation des sols sont nécessaires à différents niveaux administratifs et géographiques: local, régional, national et mondial. En fonction de l'utilisation, le niveau de détail de la classification de la couverture et de l'utilisation des sols varie de classifications approximatives comportant par exemple une dizaine 10 catégories environ pour le [système de déclaration «LULUCF» \(l'utilisation des sols, leurs changements d'affectation et la sylviculture\) institué dans le cadre du Protocole de Kyoto](#) à plus de 80 types d'utilisations et d'occupations des sols pour le mappage biotope/habitat du [programme EUNIS \(système européen d'information sur les habitats\)](#).

Sols

Pour la couverture des sols, la zone de référence se situe au-dessus de la surface. Pour l'utilisation des sols, cela n'est pas aussi évident en raison, par exemple, de l'usage complexe et multiple d'un bâtiment (un même immeuble peut comprendre des parkings, des commerces, des bureaux et des logements aux différents étages) ou d'un gisement pétrolier (la zone de référence correspond-elle au champ d'extraction entier ou uniquement au puits de forage?).

Un autre aspect important est la prise en compte ou non des eaux intérieures dans la définition du «sol». Eurostat a exclu les eaux intérieures de la [définition statistique de](#)

[la superficie terrestre dans le cadre des statistiques démographiques](#) en raison de l'impact des eaux intérieures sur des indicateurs tels que la densité de population (par exemple, 17 % du territoire des Pays-Bas est constitué d'eaux intérieures).

Eurostat recommande d'inclure les eaux intérieures et les bancs découverts à marée basse aux [informations sur la couverture et l'utilisation des sols](#). En général, la définition de la zone de référence («sol») doit être prise en compte quand on utilise des données sur la **couverture et l'utilisation des sols** provenant de plusieurs sources différentes. Bien que la méthodologie dans ce domaine ait été développée dans un contexte européen, elle repose sur des concepts et des approches d'ordre général. Ainsi, cette méthodologie et ses principes de base peuvent être appliqués à n'importe quel pays en développement. Plus particulièrement, la question des eaux intérieures et des bancs découverts à marée basse concerne de nombreux pays en développement.

Couverture et utilisation des sols

La plupart des informations existantes sur la couverture et l'utilisation des sols sont un mélange de *couverture des sols* et *d'utilisation des sols*. La végétation naturelle et semi-naturelle est décrite en termes de couverture des sols, tandis que les zones agricoles et urbaines sont décrites en termes d'utilisation des sols (voir la [nomenclature CORINE de l'occupation des sols](#)).

Cependant, il s'agit de deux questions différentes: la distinction entre la *couverture des sols* et *l'utilisation des sols* est fondamentale, bien qu'elle soit souvent ignorée ou omise. La confusion et l'ambiguïté entre ces deux concepts posent des problèmes pratiques, plus particulièrement lorsque des données issues des deux dimensions doivent être mises en correspondance, comparées et/ou combinées. Un exemple de séparation claire entre la couverture des sols et l'utilisation des sols est constitué par la nomenclature LUCAS.

Le [«Manuel des concepts relatifs aux systèmes d'information sur l'occupation et l'utilisation des sols»](#) d'Eurostat définit ces termes comme suit:

- la **couverture des sols** ou **l'occupation des sols** est une description physique de l'espace, la couverture (bio) physique observée de la surface terrestre. Cette description permet de distinguer plusieurs catégories biophysiques — les zones de végétation (arbres, buissons, champs, pelouses), les sols nus (même s'il s'agit d'un manque de couverture), les surfaces dures (roches, bâtiments) et les surfaces humides et plans d'eau (nappes et cours d'eau, zones inondables). La couverture des sols est «observée», c'est-à-dire scrutée par différentes «sources d'observation» situées à plus ou moins grande distance de la surface de la Terre;
- **l'utilisation des sols** correspond à la description des zones selon leur finalité socio-économique: superficies à vocation résidentielle, industrielle ou commerciale, agricole ou forestière, destinées aux loisirs ou à la préservation, etc.

Des liens avec la couverture des sols peuvent être établis; il est possible de déduire l'utilisation d'un sol à partir de sa couverture, et inversement. Mais les situations sont souvent compliquées et le lien n'est pas toujours évident. Contrairement à la couverture des sols, l'utilisation des sols n'est pas aisée à «observer». Par exemple, il est difficile de déterminer si des étendues herbeuses sont «naturelles» (ou semi-naturelles), et donc inutilisées, ou si elles sont destinées à un usage agricole. Les données transmises par la source d'observation ne sont pas toujours suffisantes (par exemple les indications sur la présence ou l'absence de bétail) et un complément d'information peut s'avérer nécessaire (par exemple de la part du propriétaire du terrain ou de l'exploitant agricole).

Le manuel LUCAS est destiné à l'Europe, mais sa méthodologie globale peut être appliquée à n'importe quelle autre région du monde. Il est possible que les définitions de «couverture des sols» et «d'utilisation des sols» doivent être adaptées à la situation particulière des pays concernés.

D.14.8.2. Sources des données

Il existe deux approches principales en termes de collecte de données relatives à la couverture et à l'utilisation des sols:

1. Approche basée sur le mappage: la couverture/l'utilisation des sols pour la «zone concernée» est mappée de manière exhaustive (littéralement «mur à mur») sur la base de plans topographiques ou cadastraux, de photographies aériennes ou d'images satellites comme avec [GLOBCOVER](#) (couvre des pays du monde entier, par exemple la Chine, le Mexique, l'Argentine, la République démocratique du Congo, le Burkina Faso et d'autres pays africains) et la [CORINE Land Cover \(Couverture des sols CORINE\)](#);
2. L'approche statistique (échantillonnage): des échantillons d'unités sont observés et la couverture/l'utilisation des sols est estimée. Ces unités peuvent être choisies dans une liste d'entités administratives ou socio-économiques (enquête par liste) ou peuvent être représentées par une partie du sol – polygones, lignes (transects), points (enquête par zone). L'[Enquête sur la structure des exploitations agricoles](#) peut être citée comme exemple d'enquête par liste sur la couverture/l'utilisation des sols au sein de l'UE. L'AGRIT en Italie, l'[ESYRCE en Espagne](#), la [Countryside Survey](#) au Royaume-Uni, TerUti en France et l'[Enquête statistique sur l'utilisation/l'occupation des sols LUCAS](#) d'Eurostat constituent des exemples d'enquêtes par zone dans certains pays d'Europe.

Le mappage exhaustif de la couverture/de l'utilisation des sols est indispensable lorsque des informations spatialement explicites sont nécessaires, par exemple pour la planification régionale/physique ou pour le calcul d'indicateurs sur les modèles de répartition dans l'espace d'un paysage (comme la fragmentation). Le mappage de la couverture/de l'utilisation des sols peut prendre du temps et coûter cher, selon la surface

de la zone à couvrir et le niveau de détail en termes de types de couverture/d'utilisation des sols et de géométrie, c'est-à-dire l'échelle du plan final.

Un mappage de biotope détaillé d'une zone de préservation de la nature de petite taille doit de préférence être effectué par le biais d'une enquête sur site menée, par exemple, par des botanistes qui se rendent sur place et qui représentent les zones occupées par les espèces de plantes spécifiées dans la zone dédiée. Cette enquête sur site prend du temps et coûte cher. En cas de présence de biotopes similaires au sein d'un pays, l'étude d'un échantillon statistique représentatif de ces zones permet d'estimer les surfaces couvertes par le même type de biotope au niveau du pays.

Une méthode complémentaire de collecte de données spatialement explicites sur la couverture/l'utilisation des sols est la détection à distance. L'énergie réfléctée ou émise par la surface de la Terre est enregistrée par des caméras ou des capteurs numériques (CCD) installé(s) sur des avions, hélicoptères, ballons ou plates-formes satellites, qui enregistrent l'énergie dans une multitude de bandes du spectre électromagnétique. Les images satellites couvrent de larges surfaces ayant une géométrie stable et permettent de traiter plus facilement les données destinées au géoréférencement (en projetant l'image sur les coordonnées d'un plan). Les satellites volent régulièrement au-dessus de la même zone avec les mêmes spécifications, ce qui transforme le traitement des données en une tâche de routine et facilite le suivi des changements. Le problème de la dépendance des capteurs optiques vis-à-vis des conditions météorologiques est résolu grâce à des capteurs radar, qui peuvent «voir» à travers les nuages. La résolution géométrique des images aériennes numériques permet d'obtenir une échelle de mappage plus grande qu'avec les données satellitaires, mais la différence de résolution diminue. L'approche de détection à distance nécessite des données «de terrain» pour l'étalonnage.

Les enquêtes par liste et par zone constituent une approche commune qui permet de recueillir des données sur la couverture et sur l'utilisation des sols. Contrairement aux techniques de mappage, elles offrent des résultats statistiques quantitatifs alliés à des indicateurs de précision. Sur la base de l'observation visuelle d'un échantillon d'unités, on calcule des estimations de l'étendue de la couverture/de l'utilisation des sols. Les enquêtes par liste sont principalement utilisées lorsque l'analyse porte sur un domaine spécifique (par exemple les zones agricoles). Si le domaine est étendu à l'ensemble des dimensions de la couverture/de l'utilisation des sols, c'est l'approche par zone qui est généralement choisie.

La mise en place d'une enquête par zone peut nécessiter différentes étapes. Par exemple, dans le cas de l'[enquête LUCAS de l'UE](#), un quadrillage hypothétique est tout d'abord placé sur le territoire européen. Les nœuds du quadrillage sont superposés sur des photos aériennes et des images satellites, la couverture des sols sur ces points étant photo-interprétée sur le plan photographique et préclassifiée (phase

de stratification) avec une agrégation très large. Afin de recevoir la classification détaillée nécessaire et d'éviter les erreurs dues à l'interprétation photographique, un échantillon de ces points est étudié physiquement au sol. Les résultats transmis par les enquêteurs sont combinés avec les résultats de la stratification, afin de calculer des estimations des aires des différentes classes de couverture et d'utilisation des sols à travers l'Europe.

Le «[Manuel des concepts relatifs aux systèmes d'information sur l'occupation et l'utilisation des sols](#)⁵¹» d'Eurostat constitue une référence pour les méthodologies, les approches de collecte de données et les méthodes d'enquête relatives à la couverture et à l'utilisation des sols.

Encadré 14.7: Exemples de systèmes d'information sur les sols

«GlobCover» est une initiative de l'ASE en partenariat avec le CCR, l'AEE, la FAO, le PNUE, le projet GOF-C-GOLD et le PIGB. Le [projet GlobCover](#) a développé un service capable de fournir des plans composites et de couverture des sols à l'échelle mondiale, en utilisant les observations de la mission satellite ENVISAT. Le portail GlobCover offre un accès aux données satellites et aux données sur la couverture des sols au niveau mondial et régional conformément au «[Land Cover Classification System \(LCCS\) \(Système de classification de l'occupation des sols\) \(LCCS\)](#)» de la FAO.

L'[U.S. Geological Survey \(USGS\) \(Institut d'études géologiques des États-Unis\)](#), avec la NASA, offre une couverture globale à l'aide des images satellites numériques fournies par les satellites US Landsat. Sur la base de ces données, un suivi historique de la couverture/de l'utilisation des sols peut être effectué.

Le [portail de données GEO](#) constitue la source officielle de données utilisées par le «Global Environment Outlook» (GEO) du PNUE et les autres évaluations environnementales intégrées. Sa base de données en ligne contient plus de 450 variables différentes, comme des statistiques nationales, infrarégionales, régionales et mondiales ou des ensembles de données géospatiales (plans), qui couvrent des thèmes tels que l'eau douce, la population, les forêts, les émissions, le climat, les catastrophes, la santé et le PIB.

Le [Projet Africover](#) crée une base de données numériques géoréférencées sur la couverture des sols et un référentiel géographique pour l'ensemble de l'Afrique, y compris un référentiel géodésique homogène, une toponymie, des routes et une hydrographie, au sein de la [Base de données Africover multi-usages sur les ressources environnementales \(MADE\)](#). La stratégie d'Africover consiste à renforcer les capacités nationales et infrarégionales pour l'établissement, la mise à jour et l'utilisation du référentiel géographique, des plans de couverture des sols et des bases de données spatiales. Cette méthodologie a été adoptée afin de garantir une approche opérationnelle et la durabilité de l'initiative.

L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) coordonne le projet «[CORINE Land Cover \(Couverture des sols CORINE\)](#)», qui couvre environ 32 pays européens. Les données sont interprétées photographiquement sur la base des images satellites. Trois ensembles de données sont actuellement disponibles (1990, 2000 et 2006).

Eurostat collecte des informations via son «[Land Use/Cover Area frame statistical Survey \(LUCAS\) \(Enquête statistique sur l'utilisation/la couverture des sols LUCAS\)](#)». LUCAS est une enquête sur site, réalisée sur des échantillons de points répartis sur la totalité du territoire des États membres. Les données concernant la couverture et l'utilisation des sols sont collectées et des photographies du paysage sont prises, ce qui permet de détecter les changements d'utilisation/de couverture des sols et l'évolution des paysages européens. Deux ensembles de données sont actuellement disponibles (2006, 2009).

⁵¹ En cours de révision.

Pour en savoir plus

- Agence européenne pour l'environnement (AEE): [CORINE Land Cover \(Couverture des sols CORINE\)](#) et [Indicator reporting on the integration of environmental concerns into agricultural policy \(IRENA\) \(Rapport sur les indicateurs d'intégration des préoccupations environnementales dans la politique agricole\)](#)
- Eurostat⁵²: [«Manuel des concepts relatifs aux systèmes d'information sur l'occupation et l'utilisation des sols»](#) et [Land Use/Cover Area frame statistical Survey \(LUCAS\) \(Enquête statistique sur l'utilisation/la couverture des sols LUCAS\)](#)
- FAO: [Land Cover Classification System \(LCCS\) \(Système de classification de l'occupation des sols\)](#)
- Le [Projet Africover](#) et la [Base de données AFRICOVER polyvalente sur les ressources environnementales](#) (MADE)

D.14.9. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes

La problématique environnementale est une question horizontale dans le sens où toutes les activités de l'homme sont concernées dans une certaine mesure. Le développement d'indicateurs environnementaux nécessite donc des informations relatives à une grande variété de secteurs d'activité.

Comme tous les indicateurs, la qualité des indicateurs environnementaux et des statistiques dépend de la qualité des données et des statistiques sur lesquelles ils reposent (voir [section C.5.3.](#) pour plus de détails sur la qualité des statistiques). Généralement, plusieurs institutions ou organismes sont impliqués dans la collecte des données et des informations nécessaires pour établir les indicateurs environnementaux; chacun d'entre eux est chargé de compiler les informations sur les activités spécifiques, les sources d'émission potentielles, le suivi des paramètres environnementaux, etc. Toutes ces institutions, à tous les niveaux du local au national, possèdent ou devraient suivre des procédures harmonisées pour garantir la qualité et la comparabilité des données qu'elles collectent et des statistiques qu'elles produisent.

Pour garantir un bon niveau de qualité et des indicateurs fiables, plusieurs critères élémentaires et liés doivent être respectés:

- **fiabilité de l'échantillonnage et de la mesure:** l'échantillonnage et la mesure doivent suivre des procédures internationales normalisées comme les normes ISO/CEN. Le recours à du personnel certifié et formé pour l'échantillonnage, en particulier lors de l'obtention d'échantillons en vue d'une analyse de laboratoire, est un atout. Idéalement, il devrait y avoir un laboratoire de référence au niveau national qui soit certifié ISO 14025, la principale norme sur laquelle les laboratoires d'essais et d'étalonnage s'appuient;

⁵² Un point central sur les statistiques de couverture/d'utilisation des sols a été créé au sein d'Eurostat dans le but de réviser et d'harmoniser les sources existantes au sein de l'UE. Dans ce cadre, une section dédiée va être créée sur le site Internet de LUCAS; une version modifiée du manuel est également prévue.

- **représentativité et exhaustivité:** l'indicateur intègre toutes les données d'entrée nécessaires, notamment en termes de couverture spatiale et temporelle. (C'est ainsi par exemple que les inventaires des émissions devront couvrir tous les secteurs de la SNAP (Nomenclature des activités émettrices).) Le recueil d'informations suffisantes et précises à partir du site d'échantillonnage/de surveillance revêt donc une importance capitale pour l'évaluation des résultats;
- **uniformité et cohérence:** l'indicateur environnemental doit être significatif et ne doit pas contredire les autres indicateurs ou statistiques apparentés. Par exemple, l'indicateur «pertes d'eau» doit être cohérent avec les indicateurs «captage d'eau douce» et «consommation d'eau», et la concentration d'un polluant dans l'air ambiant doit être compatible avec l'indicateur d'émission correspondant ;
- **comparabilité:** celle-ci sera garantie par l'application des définitions et des méthodologies similaires et harmonisées au niveau national qui sont également compatibles avec les normes internationales afin de permettre les comparaisons entre pays. L'utilisation de méthodes standardisées dans la mesure du possible (en fonction des coûts et de la complexité) garantit la comparabilité des résultats tant au sein d'un pays qu'au niveau international. Par exemple, les définitions nationales des déchets dangereux peuvent évoluer au fil du temps, lorsque les législations nationales font l'objet de révisions. Par conséquent, la définition des déchets dangereux varie considérablement d'un pays à l'autre et parfois également d'une période à l'autre;
- **traçabilité:** une documentation fiable et complète est de la plus grande importance lors de la mise à jour ou de la répétition d'un exercice, par exemple pour une autre année pour permettre une analyse des tendances. Le manque de traçabilité et de documentation peut limiter la qualité et la comparabilité des données.

Ainsi, des procédures de contrôle qualité couvrant les différents aspects liés à ces critères doivent être élaborées et appliquées aux différents niveaux de la chaîne de production des données, depuis leur l'échantillonnage et collecte jusqu'à leur finalisation. Les contrôles croisés, les avis d'experts et la quantification des incertitudes constituent des outils importants pour évaluer le respect des critères ci-dessus mais également pour identifier les lacunes possibles en termes de données et de connaissances.

Ces considérations sont illustrées dans l'[encadré 14.8](#) qui présente la définition des exigences en matière de qualité des données relatives au [European Air Quality monitoring network \(Réseau européen de surveillance de la qualité de l'air\)](#) (EuroAirnet). L'[encadré 14.9](#) présente les incertitudes associées aux inventaires des émissions. Si cet exemple concerne spécifiquement les émissions de gaz à effet de serre, il s'applique également aux inventaires des émissions décrits dans la [section D.14.2.](#)

Encadré 14.8: Exigences en matière de qualité de données applicables à EUROAIRNET

Fidélité: étroitesse d'accord entre des résultats de tests indépendants obtenus dans des conditions stipulées.

Remarques:

- La fidélité dépend uniquement de la distribution des erreurs aléatoires et ne concerne pas la valeur effective ou la valeur spécifiée.
- La mesure de la fidélité est habituellement exprimée en termes d'infidélité et calculée à partir de l'écart type des résultats d'essais. Une fidélité faible est déterminée par un grand écart type.
- Les «résultats de tests indépendants» désignent des résultats obtenus vis-à-vis d'une question et qui ne sont pas influencés par un résultat précédent se rapportant au même objet d'essai ou un objet similaire. Les mesures quantitatives de la fidélité dépendent fortement des conditions stipulées.
- Les conditions de répétabilité et de reproductibilité sont des ensembles particuliers de conditions extrêmes (ISO 5725-1, 1994).
- Répétabilité: fidélité sous des conditions de répétabilité (ISO 5725-1, 1994)
- Conditions de répétabilité: conditions où les résultats d'essais indépendants sont obtenus par la même méthode sur des individus d'essai identiques dans le même laboratoire, par le même opérateur, utilisant le même équipement et pendant un court intervalle de temps (ISO 5725-1, 1994).
- Reproductibilité: fidélité sous des conditions de reproductibilité (ISO 5725-1, 1994).
- Conditions de reproductibilité: conditions où les résultats d'essais indépendants sont obtenus par la même méthode sur des individus d'essai identiques dans différents laboratoires, avec différents opérateurs et utilisant des équipements différents (ISO 5725-1, 1994).

Exactitude. Étroitesse de l'accord entre le (un) résultat d'essai et la valeur de référence acceptée.

Remarque:

Le terme exactitude, lorsqu'il est appliqué à une série de résultats d'essais, suppose une combinaison des composantes aléatoires et une erreur systématique commune ou élément de biais (ISO 5725-1, 1994).

Justesse. Étroitesse de l'accord entre la valeur moyenne obtenue à partir d'une série de résultats d'essai et d'une valeur de référence acceptée.

Remarques:

La mesure de la justesse est généralement exprimée en fonction du biais. La justesse a aussi été appelée «exactitude de la moyenne». Cet usage n'est pas recommandé (ISO 5725-1, 1994).

Représentativité. Ce paramètre exprime le degré jusqu'au quel les données de mesure de la pollution de l'air sont suffisamment représentatives tant du site sur lequel la surveillance a lieu que de la période à couvrir. La composante du site (composante spatiale) peut être quantifiée par la zone de représentativité: la zone dans laquelle la concentration ne diffère pas de la concentration mesurée à la station d'une quantité supérieure à une quantité spécifiée. La composante temporelle est couverte par les indicateurs de saisie des données et de couverture temporelle ci-dessous.

Saisie des données. Le pourcentage de mesures effectuées que l'on considère comme des mesures valides.

Couverture temporelle. Temps, exprimé en pourcentage, consacré au temps d'activité du dispositif de mesure.

Comparabilité. Il s'agit d'un paramètre qualitatif qui exprime la confiance avec laquelle un ensemble de données de mesure de la pollution atmosphérique peut être comparé à un autre ensemble. Il doit être possible de comparer des données représentatives des niveaux de pollution atmosphérique d'un site aux données de mesure d'un autre site similaire. Il convient de rappeler que les données d'une précision et d'une exactitude connues et comportant un degré élevé de représentativité et d'exhaustivité peuvent être comparées en toute confiance.

Source: [Criteria for EUROAIRNET - The EEA Air Quality Monitoring and Information Network \(Critères applicables à EUROAIRNET – réseau de surveillance de la qualité de l'air de l'AE\)](#)

Encadré 14.9: Identification des incertitudes au sein des inventaires des émissions

Dans les inventaires des émissions, il est important de considérer l'incertitude estimée des émissions issues de chaque source (comme les centrales électriques, les véhicules à moteur, le bétail laitier). Cela peut dépendre de la manière dont les données relatives aux émissions sont mesurées, de la manière dont les données sont comparées avec les autres informations et de la fréquence à laquelle les mesures sont effectuées. Le plus souvent, l'incertitude est due à une combinaison des incertitudes liées aux facteurs affectant les émissions d'une source et à l'activité de cette source (comme la production au niveau d'une centrale électrique ou les kilomètres parcourus par les véhicules à moteur). Les incertitudes en termes de facteurs d'émission et de données sur l'activité doivent être décrites en utilisant des «*fonctions de densité de probabilité*». Une vue d'ensemble détaillée de cette question, qui est également applicable aux pays en développement, figure dans le «*Recommandations en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux*» publié par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

Les incertitudes qui affectent les inventaires des émissions peuvent être associées:

- au suivi continu des émissions, qui est généralement cohérent avec les bonnes pratiques pour le type spécifique de source d'émission;
- à la détermination directe des facteurs d'émission. Dans certains cas, des mesures des émissions peuvent être disponibles sur un site. Si ces mesures peuvent être liées aux données relatives à l'activité, il est possible de déterminer un facteur d'émission propre à un site. Il peut s'agir d'une tâche complexe, étant donné que les émissions peuvent dépendre par exemple d'un démarrage ou d'un arrêt, ou encore d'une charge;
- à des facteurs d'émission provenant de références publiées. Lorsque les données propres au site ne sont pas disponibles, les bonnes pratiques consistent généralement à utiliser des facteurs d'émission provenant de la littérature scientifique. Cependant, il existe des incertitudes liées aux mesures d'origine et au fait que celles-ci soient adaptées ou non au site actuel;
- aux données relatives à l'activité, qui sont étroitement liées à l'activité économique et qui sont normalement bien définies, notamment par le biais des règles fiscales et comptables. Les données relatives à l'activité ont donc tendance à présenter de plus faibles incertitudes. Elles sont généralement collectées de manière régulière par les INS;
- aux avis d'experts, qui doivent être utilisés en l'absence de données empiriques.

D.14.10. Amélioration des statistiques sectorielles

Comme nous l'avons déjà mentionné, plusieurs institutions sont impliquées la surveillance et l'établissement des indicateurs environnementaux. Dans de nombreux pays, cependant, il n'existe (quasiment) aucune structure de gestion des informations environnementales. La première étape consistera donc à créer une structure chargée de la collecte et de la compilation des informations environnementales.

Cette structure doit comprendre, pour chaque secteur environnemental (air, eau, déchets...), toutes les institutions ou tous les organismes chargés:

- de la production des informations et des données nécessaires (y compris le suivi des paramètres environnementaux);
- du regroupement et de la compilation des informations et des données.

Les responsabilités doivent être clairement définies en termes de domaine(s) de compétence (y compris les engagements internationaux) et de rôles. Ces organismes n'auront peut-être pas d'expérience du travail en commun ni l'autorité du partage des informations. Des canaux de coordination et de connexion seront donc mis en place afin de garantir un partage efficace des données et des informations. Cela pourra nécessiter le développement de protocoles d'accord et, dans certains cas, une modification des instruments juridiques qui régissent le fonctionnement des services publics.

Encadré 14.10: DG EuropeAid: Manuel d'intégration de l'environnement pour la coopération au développement de la CE

Le «*Manuel d'intégration de l'environnement pour la coopération au développement de la CE*» de la DG EuropeAid présente les principes et les concepts de l'intégration de l'environnement. Il définit un cadre de travail opérationnel qui couvre les trois principales modalités de fourniture de l'aide. Afin d'améliorer l'efficacité des activités de développement, il est essentiel de tenir compte des questions environnementales en cours de préparation. Le document de stratégie pays (DSP) et le programme indicatif national (PIN) doivent aborder ce sujet.

Le **profil environnemental du pays** (PEP) constitue l'outil essentiel à la base de ce processus. Il s'agit d'un rapport qui contient une description et une évaluation globale de la situation environnementale d'un pays, de son cadre politique et réglementaire, de ses capacités institutionnelles et de sa coopération en matière d'environnement. Le PEP est principalement destiné à faciliter l'intégration de la dimension environnementale à l'analyse du pays, aux stratégies de réponse et à la programmation pluriannuelle. Il doit également servir à faciliter le dialogue politique.

Le manuel contient un exemple des termes de référence pour le développement d'un PEP (annexe 2). Cependant, bien qu'il précise les principaux domaines qui doivent être couverts par le PEP, il ne définit aucun indicateur spécifique. Dans le cadre de ce processus, les indicateurs et les méthodologies existants doivent être appliqués dans toute la mesure du possible. Le tronc commun d'indicateurs environnementaux de l'AEE, présenté dans l'encadré 14.11 ci-dessous, peut être utilisé comme référence et comme base.

Une autre question importante est d'identifier les indicateurs qui doivent être produits. Il existe des centaines d'indicateurs environnementaux utilisés dans le monde entier. En pratique, il n'est ni réaliste ni même nécessaire de tous les calculer. Les autorités compétentes doivent déterminer les indicateurs prioritaires, en prenant en compte:

- le contexte géographique national;
- les principaux problèmes environnementaux en jeu dans le pays en question;
- les données et les informations facilement accessibles et celles envisagées dans un avenir proche;
- les ressources et les contraintes humaines et financières existantes.

Pour identifier ces indicateurs, on peut par exemple faire référence au tronc commun d'indicateurs de l'AEE présenté dans l'encadré 14.11.

Encadré 14.11: EEA Core Set of Indicators (CSI) (Tronc commun d'indicateurs de l'AEE) - domaines sélectionnés**Pollution de l'air**

- [CSI 001 - Emissions of acidifying substances \(Emissions de substances acidifiantes\)](#)
- [CSI 002 - Emissions of ozone precursors \(Emissions de précurseurs de l'ozone\)](#)
- [CSI 003 - Emissions of primary particles and secondary particulate matter precursors \(Emissions de particules primaires et de précurseurs de matières particulaires secondaires\)](#)
- [CSI 004 - Exceedance of air quality limit values in urban areas \(Dépassement des limites de qualité de l'air dans les zones urbaines\)](#)
- [CSI 005 - Exposure of ecosystems to acidification, eutrophication and ozone \(Exposition des écosystèmes à l'acidification, à l'eutrophication et à l'ozone\)](#)
- [CSI 006 - Consumption of ozone-depleting substances \(Consommation de destructeurs d'ozone\)](#)

Changement climatique

- [CSI 010 - Greenhouse gas emission trend \(Émissions et élimination des gaz à effet de serre\)](#)
- [CSI 011 - Greenhouse gas emission projections \(Projections concernant les émissions des gaz à effet de serre\)](#)
- [CSI 012 - Global and European temperature \(Température mondiale et européenne\)](#)
- [CSI 013 - Atmospheric greenhouse gas concentrations \(Concentrations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère\)](#)

Biodiversité

- [CSI 008 - Designated areas \(Zones désignées\)](#)
- [CSI 009 - Species diversity \(Diversité des espèces\)](#)
- [CSI 007 - Threatened and protected species \(Espèces menacées et protégées\)](#)

Sols

- [CSI 014 - Land take \(Emprise routière\)](#)
- [CSI 015 - Progress in management of contaminated sites \(Progrès réalisés en termes de gestion des sites contaminés\)](#)

Déchets

- [CSI 016 - Municipal waste generation \(Génération de déchets municipaux\)](#)
- [CSI 017 - Generation and recycling of packaging waste \(Génération et recyclage des déchets d'emballage\)](#)

Eau

- [CSI 018 - Use of freshwater resources \(Utilisation des ressources d'eau douce\)](#)
- [CSI 019 - Oxygen consuming substances in rivers \(Présence de substances consommant de l'oxygène dans les rivières\)](#)
- [CSI 020 - Nutrients in freshwater \(Présence de nutriments dans l'eau douce\)](#)
- [CSI 021 - Nutrients in transitional, coastal and marine waters \(Présence de nutriments dans les eaux de transition, les eaux littorales et les eaux marines\)](#)
- [CSI 022 - Bathing water quality \(Qualité des eaux de baignade\)](#)
- [CSI 023 - Chlorophyll in transitional, coastal and marine waters \(Présence de chlorophylle dans les eaux de transition, les eaux littorales et les eaux marines\)](#)
- [CSI 024 - Urban waste water treatment \(Traitement des eaux usées urbaines\)](#)

Le CSI couvre également l'agriculture, l'énergie, la pêche et les transports.

Encadré 14.12: Comptabilité environnementale

L'environnement a un impact important sur chaque économie et doit être considéré dans le contexte de la mondialisation. La comptabilité environnementale est un outil indispensable pour mesurer le rôle joué par l'environnement naturel dans l'économie. Elle doit mettre en lumière la contribution des ressources naturelles au bien-être économique et les coûts liés à la pollution et à la dégradation des ressources. Le Système de comptabilité nationale (SCN) prévoit l'établissement de comptes environnementaux sous forme de «comptes satellites». Cependant, ces comptes environnementaux ne présentent des résultats monétaires que dans quelques cas uniquement. En général, ils sont divisés en sections:

- Comptes environnementaux économiques;
- Comptes environnementaux physiques;
- Comptes des actifs environnementaux;
- Structures de production et de consommation.

Au niveau de l'UE, la comptabilité environnementale a été intégrée au [Programme statistique](#) en 2003 et a donné lieu au printemps 2010 à une [Réglement du Parlement européen et du Conseil relatif aux comptes économiques européens de l'environnement](#). Dans ses [conclusions relatives à la stratégie «Europe 2020»](#), le Conseil européen a également estimé que «la qualité, la fiabilité et l'actualité des données fournies par les offices statistiques nationaux seront essentielles à la crédibilité et à l'efficacité du suivi».

Des méthodologies doivent être développées pour toutes les sections susmentionnées. Eurostat dispose de données sur les [comptes de l'environnement](#) qui sont subdivisés en «comptes des flux monétaires» et en «comptes des flux physiques et hybrides». Ces deux ensembles de données sont en permanence améliorés et complétés. Toutefois, la disponibilité des données s'améliore lentement. Bien que ces comptes soient une mine de statistiques détaillées, la disponibilité des données n'est pas encore suffisante pour proposer des indicateurs de référence. Outre les indicateurs déjà existants, Eurostat, l'Agence européenne pour l'environnement, l'OCDE, le WWF et le Club de Rome sont impliqués dans d'autres [projets de comptabilité environnementale](#) portant sur les comptes de la couverture des sols, les comptes de capital des écosystèmes, les comptes de l'eau ainsi que l'analyse de la consommation et de la production durables.

Les méthodes d'établissement des statistiques de la comptabilité environnementale n'ont pas encore été convenues au niveau international, ou sont en cours d'élaboration. Cependant, en raison des liens solides qui existent entre l'environnement et l'économie dans de nombreux pays en développement, il est nécessaire de garder à l'esprit les données indispensables aux comptes environnementaux lorsqu'il s'agit de concevoir les stratégies statistiques de ces pays.

Pour la collecte de ces statistiques, il est essentiel de disposer d'une méthodologie cohérente de collecte des données des comptes nationaux ainsi que des principales séries de ces données. Si ces conditions sont remplies, les pays en développement peuvent suivre l'approche de l'Union européenne et préparer les données pour les indicateurs qui peuvent être dérivés du système de comptabilité nationale. Il s'agit d'une part des dépenses et des investissements en matière d'environnement (protection) consenties par le secteur public et les secteurs économiques et d'autre part des recettes des taxes environnementales.

Certains pays en développement, comme le Chili, l'Équateur, l'Inde, les Philippines, le Botswana, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, disposent déjà d'une certaine expérience en comptabilité environnementale. Pour plus d'informations sur les travaux et les résultats obtenus par ces pays et d'autres pays en développement, contacter la [Division de statistique des Nations unies \(DSNU\)](#).

Pour en savoir plus... sur la comptabilité environnementale

- Eurostat: [Comptes de l'environnement, Revised European Strategy for Environmental Accounting \(Stratégie européenne révisée pour la comptabilité environnementale\)](#)
- Agence européenne pour l'environnement (AEE): ["Fast track implementation of simplified ecosystem capital accounts for Europe" \(Mise en œuvre rapide de comptes de capital simplifié pour les écosystèmes en Europe\)](#) - historique de la comptabilité environnementale
- [International Union for Conservation of Nature \(IUCN\) \(Union mondiale pour la conservation\)](#) - contexte scientifique et informations sur les approches de chaque pays
- Nations unies: [«Comptabilité environnementale et économique intégrée - Manuel opérationnel»](#) (2003)
- [London Group on Environmental Accounting \(Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale\)](#)
- [«Au-delà du PIB»](#)
- Shuchi Pahuja: [«Environmental Accounting and Reporting: Theory, Law and Empirical Evidence» \(Comptabilité environnementale et reporting : théorie, loi et démonstration empirique\)](#)

Pour en savoir plus...**Commission européenne**

- DG EuropeAid: [Manuel d'intégration de l'environnement pour la coopération au développement de la CE](#)
- [Agence européenne pour l'environnement \(AEE\)](#), son [Core Set of Indicators \(CSI\) \(Tronc commun d'indicateurs\)](#) et «[Environmental indicators: Typology and overview](#)» [Indicateurs environnementaux : typologie et présentation](#), 1999
- [European Environment Information and Observation Network \(EIONET\) \(Réseau européen d'information et d'observation de l'environnement\)](#)
- EUROSTAT: [Statistiques de l'environnement](#) et [Indicateurs du développement durable \(IDD\)](#)
- [DG Environnement](#)

Nations unies

- Commission économique pour l'Europe des Nations unies (UNECE): [Environmental monitoring and assessment \(Surveillance et évaluation de l'environnement\)](#), [Environmental Indicators \(Indicateurs environnementaux\)](#), processus «[Environnement pour l'Europe](#)» et «[Guidelines for the Application of Environmental Indicators in Eastern Europe, Caucasus and Central Asia](#)» ([Directives d'application des indicateurs environnementaux en Europe de l'Est, dans le Caucase et en Asie centrale](#)) (2007)
- [United Nations Commission on Sustainable Development \(CSD\) \(Commission du développement durable des Nations Unies\)](#)
- Division de statistiques des Nations unies (DSNU): [Environmental Indicators \(Indicateurs environnementaux\)](#) et [Base de données des Objectifs du Millénaire pour le développement](#)
- [Programme des Nations Unies pour l'environnement \(PNUE\)](#)
- Organisation mondiale de la santé (OMS): [Système européen d'informations sur l'environnement et la santé \(ENHIS\)](#)

Autres sources

- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE): [Statistiques de l'environnement, données et indicateurs](#) et «[Indicateurs clés de l'environnement](#)» (2008)
- [Convention sur la diversité biologique \(CDB\)](#)

Statistiques des transports

D.15

D.15. Statistiques des transports

Le chapitre en bref

Les infrastructures et les réseaux de transport jouent un rôle important dans la cohésion économique et sociale. Les réseaux de transport sont importants pour le commerce et le développement économique étant donné qu'ils permettent d'apporter des biens et des services aux clients et d'acheminer les voyageurs au travail, à l'école, etc. Le transport est également une dimension essentielle du commerce extérieur (voir [chapitre D.10](#)).

Le présent chapitre couvre une grande variété de statistiques des transports, comme les infrastructures, les équipements, les entreprises, les flux de trafic, le transport de passagers et de fret, les accidents, etc. Il commence par identifier les principaux domaines politiques dans lesquels ces statistiques sont utilisées (voir également la [section B.1.5.1](#) sur le Consensus européen et l'[encadré 4.4](#) ([section B.4.3](#)) sur les relations entre les domaines politiques et la statistique). Il propose ensuite une vue d'ensemble des différentes statistiques des transports collectées et des informations sur les définitions et les méthodes les plus importantes. Les principales sources de données sont présentées, suivies par des conseils sur la manière d'analyser la qualité des statistiques des transports. Enfin, le chapitre se conclut par des conseils concernant la création et l'amélioration des statistiques des transports dans les pays en développement.

D.15.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données?

Les statistiques des transports possèdent un grand nombre d'utilisations et permettent de suivre une grande variété de domaines:

- le transport joue un rôle essentiel dans l'économie, en apportant des biens et des services aux consommateurs: la mobilité des biens est nécessaire pour faciliter le commerce et la croissance économique. La capacité à acheminer des biens en toute sécurité, rapidement et de manière rentable jusqu'aux marchés est importante pour le commerce international, le commerce de distribution national et le développement économique. Les pressions exercées sur les infrastructures, démontrées par la congestion et les retards, ainsi que l'interopérabilité et la gouvernance peuvent avoir des impacts sur le développement économique. Toutes les dimensions de la durabilité – environnementale, économique et sociale – sont fortement touchées par le transport;
- le transport est également nécessaire pour acheminer les voyageurs vers leur lieu de travail ou les écoles (mais également les commerces ou les activités de loisirs). Au sein des villes, les infrastructures de transport, l'établissement des normes, la congestion et la gestion du trafic, les services de transport public, la taxation des infrastructures, la planification urbaine et la sécurité doivent être gérés et améliorés. En outre, les déplacements interurbains par

chemin de fer, par route et par avion peuvent également être renforcés en améliorant les infrastructures;

- les infrastructures et les réseaux de transport jouent un rôle important dans la cohésion économique et sociale, en reliant les îles, les zones enclavées et les régions périphériques aux régions plus centrales, à l'aide de réseaux nationaux interconnectés et interopérables, que ce soit par voie terrestre, aérienne, maritime ou fluviale. Une meilleure intégration des réseaux nationaux encourage la coopération régionale et l'intégration entre les pays voisins. Du point de vue régional, un réseau étendu de routes, d'autoroutes et de voies ferrées constitue un prérequis pour le développement économique et la compétitivité interrégionale;
- le développement de la mobilité a un impact indésirable sur la sécurité, la congestion et l'environnement. Les statistiques des transports sont donc nécessaires pour aborder les problèmes sous-jacents et faciliter leur modélisation. En particulier, le secteur du transport est le plus gros consommateur d'énergie et le plus gros producteur de gaz à effet de serre;
- l'amélioration de la sécurité dans les transports est une question très importante et les statistiques sont nécessaires pour procéder à son suivi;
- les politiques de transport de fret intermodal supportent le mouvement efficace des marchandises de «porte à porte», en utilisant deux modes de transport ou plus, dans le cadre d'une chaîne de transport hautement intégrée. Chaque mode de transport possède ses propres avantages en termes de capacité potentielle, de niveaux de sécurité, de flexibilité, de consommation d'énergie ou d'impact sur l'environnement. En tant que tel, ce transport intermodal permet à chaque mode de jouer son rôle dans la création de chaînes de transport plus efficaces, plus rentables et plus durables.

Encadré 15.1: Liens entre le transport et les Objectifs du Millénaire pour le développement

Le Sommet de l'Union africaine de 2005 a reconnu l'importance du rôle des infrastructures et des services de transport dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Plusieurs cibles ont été définies pour le secteur des transports, couvrant chacun des huit OMD (voir la [section B.1.1.](#) et la [section B.4.1.](#) pour plus d'informations sur les OMD.) Ces cibles, qui devront être atteintes d'ici 2015, comprennent:

- augmenter la proportion de la population rurale ayant accès à un mode de transport «toutes saisons» à moins de 2 km, afin que cette population accède plus facilement aux moyens de production et aux marchés et bénéficie de plus d'opportunités d'emploi;
- réduire de 5 % l'écart du coût moyen des transports en Afrique par rapport à l'Asie;
- réduire de moitié le taux d'accidents mortels dus à la circulation routière et aux autres moyens de transport;
- réduire le nombre d'habitants, en milieu urbain et en milieu rural, pour lesquels les problèmes de mobilité limitent considérablement l'accès à l'emploi et aux services essentiels;
- promouvoir la durabilité environnementale pour l'ensemble des opérations de transport et des programmes de développement;
- supprimer progressivement la production et la consommation d'essence au plomb;
- éliminer l'ensemble des obstacles physiques et non physiques aux transports, qui augmentent les temps de trajet, occasionnent des retards aux frontières et aux douanes et perturbent le flux des biens et des services;
- prendre en considération les phénomènes de la désertification et de l'ensablement dans les politiques et les programmes de transport.

D.15.2. Concepts et définitions

Les statistiques couvertes dans la présente section sont définies à la section 2.4.4 «Transport» de la Classification des activités statistiques internationales (Classification of statistical activities – CSA) de l'UNECE, qui a été introduite à la [section B.4.3.](#) Il s'agit des statistiques relatives à tous les modes de transport (air, chemin de fer, voies navigables intérieures, mer) qui couvrent des sujets tels que les infrastructures, les équipements, les flux de trafic, la mobilité personnelle, la sécurité, la consommation d'énergie, les entreprises de transport, le transport de passagers et de fret, les tendances du secteur des transports et les accidents liés au trafic routier. Les prix des transports ne sont pas couverts.

Les statistiques des transports collectent des informations sur le trafic (kilomètres parcourus par véhicule), la mesure des transports (nombre de passagers et tonnes) et les performances des transports (passagers-kilomètres ou tonnes-kilomètres) en fonction des modes de transport: route, rail, voies navigables intérieures, mer et air. Des statistiques agrégées sont également disponibles sur les entreprises, l'emploi, les infrastructures et les moyens de transport. L'objectif est de mesurer l'activité de transport sur le territoire d'un pays en particulier ou au sein d'une région ou d'une sous-région de plusieurs pays.

En collaboration avec deux partenaires internationaux, la [United Nations Economic Commission for Europe \(Commission économique pour l'Europe des Nations unies\)](#) et le [International Transport Forum ITF \(Forum international des transports \(FIT\)\)](#), Eurostat gère et développe un [glossaire multilingue des statistiques de transport](#) afin de promouvoir des définitions et des concepts communs pour les statistiques des transports. Ce glossaire contient des définitions de référence pour l'ensemble des modes de transport et répond au besoin d'harmonisation des statistiques des transports au niveau international.

Afin d'offrir une vue d'ensemble complète de l'activité de transport d'un pays, plusieurs indicateurs statistiques sont collectés. Les principaux concernent:

- **les infrastructures:** la longueur des lignes de chemin de fer en exploitation, la longueur des autoroutes et autres routes, la longueur des voies navigables intérieures, la longueur des conduites en exploitation;
- **les équipements de transport:** le nombre de véhicules routiers (motocyclettes, voitures particulières, autocars et bus, camions et tracteurs routiers), le nombre de locomotives et de wagons, le nombre de navires automoteurs, de remorqueurs, de remorqueurs-pousseurs, de chalands et de barges, les nouvelles immatriculations de véhicules au cours de l'année;
- **les entreprises de transport:** le nombre d'entreprises, le nombre de salariés;
- **le trafic:** le nombre de kilomètres par véhicule;
- **la mesure des transports:** le nombre de voyageurs et de tonnes transportés, passagers-kilomètre et tonnes-kilomètre.

Plusieurs classifications sont nécessaires pour les statistiques des transports. Plus particulièrement, il est nécessaire de connaître le type de marchandises transportées. La [NST 2007 \(Nomenclature uniforme des marchandises pour les statistiques des transports\)](#) correspond à la classification des produits utilisée pour les statistiques des transports de l'Union européenne. La NST 2007 prend en compte l'activité économique dont sont issues les marchandises. Cela signifie que chacun des éléments est fortement corrélé avec un élément de la [CPA \(Classification des produits associée aux activités\)](#) européenne et de la [NACE \(nomenclature statistique des activités économiques\)](#), qui sont elles-mêmes cohérentes avec la [CPC \(Classification centrale des produits\)](#) et la [CITI \(Classification type, par industrie, de toutes les branches d'activité économiques\)](#), leurs correspondantes au niveau des Nations unies. En outre, des classifications spécifiques – [ADN](#) (pour les voies navigables intérieures) et [ARN](#) (pour le transport routier) – ont été introduites pour les marchandises dangereuses.

Dans les statistiques des transports, la place du chargement/du déchargement des marchandises ou la place de l'embarquement/du débarquement des voyageurs joue également un rôle important. Ce codage doit être effectué selon les listes des régions administratives de chaque pays. Les États membres de l'Union européenne utilisent la NUTS (Nomenclature des unités territoriales statistiques).

Il peut également être utile pour obtenir des informations sur le type de marchandises. Pour cela, la classification des types de fret et les «[codes des passagers, des types de fret, des emballages et des matériaux d'emballage](#)» ([Recommandation 21](#)) ont été adoptés par la Commission économique pour l'Europe des Nations unies.

Encadré 15.2: Collectes de données pour les statistiques des transports au sein de l'UE

Principaux actes législatifs dans le domaine des statistiques des transports:

- [Règlement \(CE\) n° 1172/98 du Conseil du 25 mai 1998 relatif au relevé statistique des transports de marchandises par route;](#)
- [Règlement \(CE\) n° 91/2003 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relatif aux statistiques des transports par chemin de fer;](#)
- [Règlement \(CE\) n° 437/2003 du Parlement européen et du Conseil du 27 février 2003 sur les données statistiques relatives au transport de passagers, de fret et de courrier par voie aérienne;](#)
- [Directive 2009/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 relative au relevé statistique des transports de marchandises et de passagers par mer;](#)
- [Règlement \(CE\) no 1365/2006 du Parlement européen et du Conseil du 6 septembre 2006 relatif aux statistiques des transports de marchandises par voies navigables intérieures.](#)

Collecte de données sur une base volontaire:

- Questionnaire conjoint Eurostat-FIT-UNECE;
- Questionnaire Internet Eurostat REG sur le transport régional.

D.15.3. Sources de données

Les statistiques des transports proviennent de sources variées. Les informations relatives aux infrastructures et aux moyens de transport sont disponibles auprès de sources administratives (administration des ponts et chaussées, immatriculations des véhicules, etc.). Les données sur les entreprises sont obtenues à partir des statistiques structurelles et les données relatives à l'emploi à partir des enquêtes sur la main-d'œuvre.

Les informations sur le trafic, la mesure et les performances des transports sont obtenues par le biais de collectes de données spécifiques qui doivent être mises en œuvre par les autorités nationales compétentes. Les fournisseurs de données suivants disposent des informations source qui permettent de produire des statistiques sur la mesure des différents modes de transport:

- Statistiques des transports sur le fret routier: entreprises de transport routier;
- Transports par chemin de fer: entreprises ferroviaires;
- Air: aéroports;
- Mer: autorités portuaires maritimes;
- Voies navigables intérieures: autorités portuaires fluviales.

Pour la collecte des données sur le transport routier de voyageurs, les données sur le trafic et les transports sont produites à partir d'une combinaison de sources différentes: enquêtes auprès des ménages, enquêtes de mobilité auprès des voyageurs, recensement de la circulation routière (décompte du trafic), relevés de compteurs kilométriques, statistiques énergétiques sur la consommation de carburant.

Encadré 15.3: Création de nouvelles collectes de données statistiques

Il est possible que les pays en développement doivent mettre en place de nouvelles collectes de données. La réussite de ce type d'opérations est liée à la qualité de la collaboration avec les fournisseurs de données. Les actions suivantes peuvent être mises en œuvre dans ce but:

- impliquer toutes les parties prenantes: ministères, associations de transporteurs et entreprises de transport, autorités portuaires et aéroportuaires;
- signer des accords de niveau de service pour les échanges de données ou des protocoles d'accord avec les fournisseurs de données;
- obtenir l'accès aux répertoires administratifs afin de recueillir les données administratives nécessaires;
- organiser des ateliers avec l'ensemble des partenaires afin de définir les statistiques à produire et d'organiser les opérations de collecte des données;
- collaborer avec les responsables des autres enquêtes (ménages, forces de travail) afin d'obtenir les informations requises (de nouvelles questions sur les transports peuvent éventuellement être ajoutées à leurs questionnaires).

Une nouvelle collecte de données peut être mise en place selon les étapes suivantes:

- renforcement des capacités institutionnelles:
 - signature d'accords avec des fournisseurs de données;
 - mise en place d'outils permettant de garantir l'accès aux données requises;
- développement de méthodologies pour la production des statistiques souhaitées:
 - collecte de documentations sur les meilleures pratiques;
 - adaptation aux spécificités nationales.

En ce qui concerne la diffusion des statistiques des transports, différentes organisations internationales publient des données pour leurs pays membres.

Le [International Transport Forum \(ITF\) \(Forum international du transport \(FIT\)\)](#), une organisation intergouvernementale au sein de l'OCDE, publie des rapports annuels sur les statistiques des transports et offre un accès gratuit à sa base de données. Des indicateurs clés sont disponibles pour 52 pays sur: le transport de fret par chemin de fer, par route, par voies navigables intérieures et par conduite, le transport de passagers par chemin de fer et par route, les accidents de la route et les investissements dans les infrastructures et leur entretien.

La [International Road Federation \(IRF\) \(Fédération routière internationale\)](#) publie chaque année les «Statistiques routières mondiales» (World Road Statistics). Cette publication comprend des statistiques routières et des statistiques des transports pour plus de 185 pays, compilées à partir d'un grand nombre de sources (y compris Eurostat). Elle comprend des statistiques sur les réseaux routiers, le trafic, les comparaisons entre les trafics multimodaux, les véhicules, les accidents et les dépenses liées à la route. Elle couvre également la production, les importations, les premières immatriculations et les exportations de véhicules à moteur, ainsi que la consommation d'énergie liée au trafic routier.

La [United Nations Economic Commission for Europe \(UNECE\) \(Commission économique pour l'Europe des Nations unies\)](#) diffuse des statistiques des transports pour 57 pays. Plusieurs indicateurs sont disponibles pour les domaines suivants: accidents liés au trafic routier; trafic routier; flotte de véhicules routiers; trafic par chemin de fer; véhicules de chemin de fer; emplois liés aux chemins de fer; trafic par voies navigables intérieures; vaisseaux empruntant les voies navigables intérieures; transport par conduites d'huile; infrastructures de transport.

[Eurostat](#) publie dans sa base de données à accès gratuit les statistiques des États membres de l'UE pour le transport par chemin de fer, par route, par voies navigables intérieures, par conduite, par mer et par voie aérienne. Une liste exhaustive des indicateurs est publiée pour chacun de ces domaines: infrastructures, équipements, entreprises, performances économiques et emploi, trafic, mesure du transport de marchandises et de voyageurs, accidents.

Les INS publient également des données de transport pour leur pays sur leurs sites Internet. Par exemple, le [Bureau of Transportation Statistics \(BTS\) \(Bureau des statistiques des transports\)](#) fournit des informations très complètes sur les transports aux États-Unis.

Encadré 15.4: Sources des données sur les transports pour l'Afrique

Programme de la politique de transport d'Afrique subsaharienne

Le [Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne \(SSATP\)](#) est un partenariat entre des pays d'Afrique, des communautés économiques régionales, des institutions africaines, des organisations nationales et régionales et des partenaires de développement internationaux. Ces intervenants se sont tous engagés à garantir que le transport joue pleinement son rôle en matière de réduction de la pauvreté, de relance de la croissance et d'intégration régionale en Afrique subsaharienne.

Un des principaux obstacles au développement d'une politique efficace reste l'absence de données fiables et précises sur le secteur des transports. Le SSATP vise à remédier à cette absence de données fiables dans la région et soutient le développement d'un ensemble commun d'indicateurs du transport. Depuis son lancement en 2004, le SSATP a organisé 3 cycles de collecte de données, couvrant jusqu'à 21 pays. Cette initiative a permis aux pays de renforcer leurs capacités en termes de collecte, d'analyse et de gestion des données afin d'améliorer le suivi des performances du secteur. Avec cet exercice, il a été possible de développer et de convenir d'un ensemble d'exigences minimales pour les indicateurs du secteur des transports, pour lesquels des normes et une méthodologie de collecte ont été définies. Sur la base de cette expérience, le SSATP élabore des directives pour la création de «systèmes de gestion efficace et durable des données sur le secteur des transports» (TSDMS).

Les travaux en cours et les priorités du SSATP sont décrits dans le [«Deuxième plan de développement 2008-2011»](#) du SSATP.

Diagnostic des infrastructures des pays d'Afrique

Le projet [Africa Infrastructure Country Diagnostic \(AICD\) \(Diagnostic des infrastructures des pays d'Afrique\)](#) a pour but de développer les connaissances sur les infrastructures physiques en Afrique. Il offre une référence par rapport à laquelle les améliorations qui seront apportées dans le futur aux infrastructures pourront être mesurées, permettant ainsi de suivre les résultats obtenus grâce au soutien des donateurs. Il offre également une meilleure base empirique pour hiérarchiser les investissements et concevoir des réformes politiques dans les secteurs des infrastructures en Afrique.

L'AICD a collecté des données économiques et techniques détaillées sur les infrastructures dans 24 pays d'Afrique. Le projet a produit une série de rapports sur les dépenses publiques, les besoins en matière de dépenses et les performances dans chacun des principaux secteurs liés aux infrastructures: énergie, technologies de l'information et de la communication (TIC), irrigation, transports, eau et assainissement. Ces rapports sont disponibles dans la [Bibliothèque de l'AICD](#). Les principaux résultats sont résumés dans le rapport de l'AICD intitulé [Infrastructures africaines – Une transformation impérative](#) publié par la Banque mondiale en novembre 2009; les secteurs des transports sont résumés dans les chapitres IX à XIII (Transports, Routes, Chemins de fer, Ports et expédition, Aéroports et transports aériens).

La [base de données de l'AICD](#) est accessible en ligne. Elle contient des données pour tous les pays sur les infrastructures, entre autres, aériennes, portuaires, ferroviaires et routières. La base de données couvre 24 pays (en novembre 2009). La phase 2 de l'AICD, qui est en cours, couvrira la plupart des pays restants; les nouvelles données collectées seront intégrées à la base de données.

Les données recueillies dans le cadre de l'AICD sont transférées à la [Banque africaine de développement \(BAD\)](#) en vue du développement d'une base de données des infrastructures. Ce projet s'inscrit dans le cadre des efforts mis en œuvre pour regrouper l'ensemble des initiatives continentales sur les infrastructures au sein du [Programme de développement des infrastructures en Afrique \(PIDA\)](#) (2010).

D.15.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes

La qualité des statistiques des transports dépend de la couverture des données, de l'harmonisation des définitions et des méthodologies entre les pays d'une région ou d'une sous-région donnée et de leur conformité avec les recommandations et les classifications internationales. Par exemple, au sein de l'UE, l'adoption d'actes législatifs dans le domaine des statistiques des transports a été un facteur important pour l'amélioration de la qualité des données en termes de disponibilité et de comparabilité au niveau européen.

Une des manières d'identifier les problèmes consiste à observer les asymétries entre les données transmises par deux unités déclarantes (comme des régions ou des sous-régions de plusieurs pays, des pays individuels, des ports, des aéroports, des unités territoriales infranationales, etc.), l'une étant le lieu de chargement des marchandises ou d'embarquement des voyageurs et l'autre le lieu de déchargement des marchandises ou de débarquement des voyageurs. Cela concerne plus particulièrement les statistiques du transport maritime et aérien, où les données relatives au transport entrant et sortant sont disponibles pour chaque port/aéroport, avec des informations concernant le port/l'aéroport d'origine et le port/l'aéroport de destination. Ainsi, les transports d'un pays peuvent être examinés par le biais d'une vérification «miroir», qui a pour but d'identifier les principales divergences entre les deux ensembles de données et leurs causes de leur existence ainsi que de proposer des mesures de réduction ou de résolution de ces problèmes.

L'objectif à court terme des vérifications «miroir» est d'expliquer et d'évaluer les causes des divergences dans les statistiques des transports, et donc d'obtenir des ensembles de données de meilleure qualité. Les objectifs à plus long terme peuvent inclure l'harmonisation du cadre conceptuel des deux ensembles de statistiques, pouvant mener à l'adoption de nouvelles procédures pour la compilation des données.

Encadré 15.5: Exemple: vérifications «miroir» des statistiques du transport aérien de passagers

En théorie, le nombre de passagers arrivant dans les aéroports d'un pays doit être équivalent au nombre de passagers quittant les aéroports des pays d'origine (l'aéroport d'origine pouvant également se trouver dans le même pays que l'aéroport de destination auquel cas il sera question d'un «transport national»). Le même raisonnement s'applique au nombre de passagers quittant un pays. En pratique, on observe souvent des divergences entre les deux séries de données. Ainsi, les vérifications «miroir» constituent une méthode systématique d'identification des problèmes liés aux données relative au transport aérien transmises par un pays. Cette démarche peut être appliquée à la vérification des statistiques produites par n'importe quel pays ou n'importe quelle région/sous-région de plusieurs pays.

La vérification est effectuée pour le transport national et international au niveau de l'aéroport. La formule suivante est utilisée pour le calcul de l'écart pour un trajet aéroport à aéroport donné (comme par exemple pour le transport entre un aéroport A situé dans un pays A et un aéroport B situé dans un pays B):

$$\text{Déviation Miroir} = \frac{\left| \text{Pax Pays A} - \text{Pax Pays B} \right|}{\left(\frac{\text{Pax Pays A} + \text{Pax Pays B}}{2} \right)} \times 100$$

Pax pays A = nombre de passagers arrivant à et quittant un aéroport A à destination/en provenance d'un aéroport B, tel que déclaré par le pays A
Pax pays B = nombre de passagers arrivant à et quittant un aéroport A à destination/en provenance d'un aéroport B, tel que déclaré par le pays B

Des études ont permis de définir des seuils pour la détection de l'écart «anormal» en fonction de la taille du flux.

Transport national de passagers

Fourchette du nombre de passagers		Seuils au-delà desquels les données sont douteuses
>= 2 000 passagers	< 5 000 passagers	00 %
>= 5 000 passagers	< 35 000 passagers	10 %
>= 35 000 passagers	< 160 000 passagers	2,5 %
>= 160 000 passagers		1,5 %

Transport international de passagers

Fourchette du nombre de passagers		Seuils au-delà desquels les données sont douteuses
>= 2 000 passagers	< 5 000 passagers	100 %
>= 5 000 passagers	< 15 000 passagers	40 %
>= 15 000 passagers	< 65 000 passagers	15 %
>= 65 000 passagers		5 %

L'analyse des séries chronologiques consiste à comparer les données collectées entre différentes périodes. Si la comparaison donne lieu à des écarts significatifs entre les périodes considérées, les données peuvent alors être jugées douteuses. Généralement, l'analyse de l'écart des données annuelles ou trimestrielles pour des années consécutives permet de détecter les principaux problèmes liés aux données de transport étudiées.

Dans le cas des données trimestrielles, différents types d'analyse peuvent être envisagés, comme la vérification du taux de croissance des données routières entre les périodes suivantes:

- variation des données annuelles pour deux années consécutives;

- variation des données trimestrielles (trimestre identique) pour deux années consécutives, comme le premier trimestre de l'année 2009 avec le premier trimestre de l'année 2008;
- variation des données trimestrielles entre les quatre trimestres d'une année.

Pour pouvoir analyser des séries chronologiques, il est nécessaire de déterminer le seuil au-dessus duquel la variation des données comparées doit être considérée comme douteuse. Des méthodes statistiques classiques peuvent être utilisées pour calculer les seuils à appliquer. L'écart absolu entre deux périodes de temps $(|V_2 - V_1|/V_1)$ est ensuite calculé et les variations supérieures au seuil sont alors jugées douteuses.

D.15.5. Amélioration des statistiques sectorielles

Les INS collectent des statistiques des transports à partir de différentes sources. Il est donc très important d'établir une bonne collaboration avec les fournisseurs de données afin d'obtenir des informations de bonne qualité. Cela est généralement le cas pour les statistiques du transport maritime et aérien, où la bonne coopération avec les aéroports et les autorités portuaires est nécessaire pour obtenir des données sur les transports qui ont lieu dans les aéroports et les ports.

Un accord de niveau de service formel ou un protocole d'entente entre les organisations impliquées est souvent nécessaire pour faire concorder les intérêts des deux services. Il peut également être utile d'organiser des ateliers avec les fournisseurs de données afin d'expliquer les besoins statistiques et les données à fournir. Ces réunions peuvent servir à définir un plan d'action, à élaborer des calendriers et à préparer des recommandations sur les méthodologies à mettre en œuvre.

Certaines données sur les transports sont obtenues auprès de sources administratives; dans ce cas, il est également très important que l'INS travaille en bonne coopération ou ait conclu un accord de qualité avec ces institutions.

Les données relatives à l'emploi sont obtenues à partir d'enquêtes sur la main-d'œuvre; dans ce cas, il est nécessaire d'avoir des contacts avec les personnes chargées du questionnaire afin de garantir que les questions permettront d'obtenir les données nécessaires aux statistiques des transports. Cela est également le cas pour la collecte des données sur le trafic routier, qui peut nécessiter l'ajout d'une question spécifique au questionnaire sur la main-d'œuvre.

Pour une nouvelle collecte de données, plusieurs actions peuvent s'avérer nécessaires: identification des sources, renforcement des capacités institutionnelles et développement d'une méthodologie de compilation des statistiques à produire.

Il est également très important que l'INS mette en place des contrôles de la crédibilité et de la cohérence des données au cours des phases de collecte et de préparation des statistiques des transports. Cet aspect est essentiel pour améliorer la qualité de ces statistiques.

D'une part, des contrôles de validation doivent être mis en place. Ils permettent de vérifier le format d'un ensemble de données, ainsi que les codes des indicateurs, afin de garantir que les valeurs sont bien positives, etc. Ces outils sont très utiles pour détecter les erreurs, en particulier au niveau du codage, et peuvent être intégrés aux systèmes informatiques utilisés par les pays pour la production des données. Eurostat a par exemple développé un outil de ce genre, GENEDI, pour la validation des données.

D'autre part, des contrôles de cohérence doivent être mis en place au sein des systèmes informatiques des pays afin de vérifier:

- les totaux pour les ventilations dans chaque tableau (validation des données au sein d'un ensemble de données);
- la cohérence entre les différents ensembles de données: par exemple, les variables qui apparaissent dans les différents tableaux doivent avoir la même valeur.
- la plausibilité des valeurs: par exemple, les distances doivent être positives; le poids des marchandises est lié à la capacité de charge d'un camion, etc.

Les contrôles de crédibilité et de cohérence permettent de détecter les erreurs dans les procédures de calcul et permettent d'évaluer la cohérence des données.

Encadré 15.6: Exemple: conditions de référence d'une collecte de statistiques sur le trafic routier

Description détaillée de l'action

Afin de collecter des statistiques de trafic routier comparables et pertinentes en nombre de kilomètres par véhicule (Vkm), les tâches suivantes sont planifiées dans le cadre de ce projet:

- travaux de documentation liés aux méthodes de collecte des données utilisées par les autres pays de la région: sources de données, fréquence et méthodes d'estimation et d'évaluation des résultats;
- identification des sources de données pour les variables sur le trafic routier;
- identification des instruments statistiques appropriés pour compiler les variables Vkm, selon les méthodes recommandées, comme les enquêtes auprès des ménages, les relevés de compteurs kilométriques, la consommation de carburant, etc. et définition des méthodes de calcul;
- conception d'une enquête statistique;
- coopération avec l'entreprise de gestion des routes du pays afin de compiler les données statistiques à l'aide des relevés de trafic;
- coopération avec les sources administratives, comme les ministères, afin de compiler les données sur les flottes de véhicules;
- activités appropriées afin de corroborer les données statistiques collectées auprès des sources administratives, les relevés de trafic et les différentes enquêtes statistiques de façon à estimer les tendances et à évaluer les résultats.

Résultats escomptés de l'action

- Processus évalué et développé de collecte des variables relatives aux statistiques du trafic routier.
- Sources de données appropriées identifiées et mobilisées pour la production des indicateurs Vkm.
- Coopération avec les organisations nationales pour le développement de sources de données réelles et de procédures de compilation des statistiques sur le trafic routier.
- Données statistiques collectées et diffusées dans les publications nationales.
- Données statistiques fournies aux organisations internationales, selon la méthodologie recommandée.

Encadré 15.7: Exemple: enquêtes sur le fret routier

Les statistiques sur le fret routier sont obtenues via des enquêtes par échantillonnage (dans l'espace et dans le temps), en collectant des informations auprès des entreprises de transport. Étant donné que le nombre total d'unités dans la plupart des pays est très important, des enquêtes par échantillonnage sont effectuées afin de collecter des informations auprès d'une sélection représentative (échantillon) de cette population. Ainsi, les attributs souhaités d'une population peuvent être estimés avec une précision connue selon une théorie statistique standard. Les États membres de l'UE effectuent des enquêtes par échantillonnage trimestrielles et enregistrent les transports routiers de marchandises effectués par les véhicules immatriculés dans leur pays. Ainsi, chaque pays signale l'ensemble des activités d'un véhicule à moteur à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire. Des microdonnées sont obtenues par le biais de questionnaires envoyés par chaque pays à un échantillon d'entreprises de transport routier pour les véhicules immatriculés dans le pays. Ces microdonnées concernent les véhicules eux-mêmes, leurs trajets et les marchandises qui ont été transportées. Cette section contient des lignes directrices pour l'organisation de ces enquêtes.

Registre d'échantillon utilisé pour l'enquête

Registre: Registre des véhicules routiers le cas échéant. Sinon, un registre doit être créé.

Organisation qui gère le registre: Ministère des Transports, Ministère de l'Intérieur, Administration des ponts et chaussées, etc.

Fréquence d'accès pour créer les échantillons: l'INS doit conclure un accord avec l'organisation qui gère le registre, de façon à pouvoir y accéder. Un accès est nécessaire au moins une fois par trimestre.

Dispositions d'accès au registre: une copie de la version statistique du registre des véhicules routiers peut être créée pour l'INS au moins chaque trimestre, conformément à l'accord conclu entre l'INS et l'organisation qui tient le registre. Avant chaque échantillonnage trimestriel, le registre des véhicules à moteur peut être comparé avec le registre du commerce afin d'obtenir des informations sur l'activité et l'adresse des propriétaires et des utilisateurs des véhicules – si ces informations ne sont pas disponibles dans le registre des véhicules routiers.

Informations obtenues à partir des registres:

Registre des véhicules à moteur: identification du propriétaire/de l'utilisateur, type de propriété, numéro d'immatriculation, type de véhicule, type de châssis, capacité de chargement, poids total autorisé en charge, nombre d'essieux, date de la première immatriculation, date de la première immatriculation dans le pays, type de carburant utilisé, etc.

Registre du commerce: activité principale de l'opérateur, nom du propriétaire/de l'utilisateur, adresse du propriétaire/de l'utilisateur.

Exemple de procédure pour les rappels:

Premier rappel – 4 semaines après l'enquête

Second rappel – 7 semaines après l'enquête, avec un nouvel exemplaire du questionnaire envoyé

Troisième rappel – appel téléphonique aux principaux répondants 1 semaine après le second rappel.

Des procédures de pénalités peuvent être lancées.

Méthodologie d'échantillonnage

Unité statistique: véhicule de transport routier de marchandises ou entreprise de transport.

Exclusion possible de certains types spéciaux d'unités: véhicules agricoles, militaires et du service public et véhicules à usage spécial. Les véhicules ayant une capacité de chargement inférieure à 3,5 tonnes ou un poids total autorisé en charge maximal inférieur à 6 tonnes peuvent être exclus de l'enquête: les véhicules légers représentent une grande part des véhicules, mais une très faible part du nombre de tonnes acheminées. Par conséquent, leur exclusion de l'enquête en réduit les coûts sans perdre trop d'informations.

Unité de temps: au moins une demi-semaine; 1 semaine est recommandée

Stratification: De nombreuses variables peuvent être utilisées pour stratifier l'enquête. Les plus efficaces sont: la capacité de chargement; les régions du pays; le type de transport (compte propre, location ou avantage en nature); type de châssis; année de la première immatriculation ou âge du véhicule; type de propriété; type de licence; etc.

Calcul des facteurs de pondération:

En cas d'enquête réalisée sur plus d'une semaine et pendant les 13 semaines d'un trimestre:

$$\text{Facteur de pondération} = \beta * \frac{N}{S}$$

N = Nombre de véhicules dans le registre (par strate)

S = Nombre de questionnaires utilisés pour l'analyse

Aspects de qualité

Plusieurs indicateurs sont utilisés pour mesurer la qualité des enquêtes sur le fret routier: qualité du registre; taux de non-réponse, erreur standard. Ces indicateurs permettent d'identifier les faiblesses de l'enquête et ainsi de prendre des mesures destinées à améliorer leur qualité.

Pour en savoir plus

Sources de données

- [*Base de données gratuite d'Eurostat – Statistiques des transports*](#)
- [*International Transport Forum \(ITF\) \(Forum international des transports \(FIT\)\)*](#)
- [*Base de données de diagnostic des infrastructures africaines \(AICD\)*](#)
- [*Programme des politiques de transport d'Afrique subsaharienne \(SSATP\)*](#)
- [*Commission économique pour l'Europe des Nations Unies \(UNECE\)*](#)
- [*DG Mobilité et Transports \(MOVE\)*](#)
- [*International Road Federation \(IRF\) \(Fédération routière internationale\)*](#)
- [*Bureau of Transportation Statistics \(BTS\) \(Bureau US des statistiques des transports\)*](#)

Métadonnées

- [*Glossaire des statistiques des transports*](#)
- [*Site Internet Eurostat – Page Transports*](#)
- [*Commission économique pour l'Europe des Nations unies \(UNECE\)*](#)

Répertoires des classifications

- [*Serveur de métadonnées Eurostat RAMON*](#)
- [*Répertoire des classifications de l'ONU*](#)

**Statistiques sur les
établissements humains
et le logement**

D.16

D.16. Statistiques sur les établissements humains et le logement

Le chapitre en bref

Les statistiques sur les établissements humains et le logement mesurent l'amélioration de la qualité des conditions sociales, économiques, environnementales et de vie de l'ensemble de la population. Le présent chapitre traite de ces statistiques telles que définies dans la section 1.7 des Bases de données destinées aux activités statistiques internationales de l'UNECE (UNECE Databases for International Statistical Activities (DISA 2010)) et la section B.4.3 du présent *Guide*. Il s'intéresse à une gamme étendue de statistiques sur les établissements humains et le logement comme les locaux à usage d'habitation, les logements classiques, les unités d'habitation ayant un poste d'eau sous conduite, etc.

Les principaux enjeux des statistiques sur les établissements humains et le logement résident dans la diversité de sources à partir desquelles les données sont obtenues; une situation de nature à influencer la qualité des données, notamment dans le cadre des comparaisons d'ordre international.

Le présent chapitre identifie d'abord les principaux domaines d'action qui font usage de ces statistiques. Il fournit ensuite un aperçu des différentes statistiques sur les établissements humains et le logement qui sont disponibles ainsi que des informations sur les principales définitions. Une présentation des principales sources de données est offerte; elle est suivie d'orientations relatives au mode d'évaluation de la qualité des statistiques. Pour terminer, le chapitre offre des suggestions sur le mode d'établissement des statistiques sur les établissements humains et le logement dans les pays en développement ainsi que des méthodes visant à améliorer celles-ci.

D.16.1. Applications des politiques: l'utilisation des données relatives au logement

L'établissement humain vise à améliorer la qualité des conditions sociales, économiques, environnementales et de vie (notamment le logement et les équipements de base) de l'ensemble de la population. Pour atteindre cet objectif, il y a lieu d'établir une collaboration technique entre les secteurs public et privé et la société civile qui contribuera à concevoir des actions coordonnées et durables. Le développement des établissements humains implique par ailleurs la transition d'un milieu naturel à un environnement anthropique qui entraîne de ce fait des incidences sur l'environnement; la revue internationale *«Environmental Perspective to the Year 2000 and Beyond»* (*«Étude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà»*) leur y a consacré une attention particulière.

La collecte des statistiques sur les établissements humains et le logement s'effectue principalement au niveau national et/ou infranational. Ce sont des institutions internationales qui se chargent ensuite généralement de l'agrégation des données. Ces statistiques revêtent une importance critique pour: (a) concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques de logement et d'habitat; et (b) évaluer l'amélioration des conditions de vie ainsi que les incidences des politiques en matière d'établissement humain sur l'environnement.

Les statistiques sur les établissements humains et le logement permettent tout particulièrement aux décideurs politiques de concevoir des politiques d'urbanisme et d'évaluer les incidences de l'accroissement démographique sur le milieu naturel. Elles contribuent aussi parfois à résoudre certains défis survenant dans le sillage du développement socio-économique d'un pays. Parmi ces défis, citons:

- la migration et l'urbanisation;
- l'insuffisance de logements (occupation illégale d'immeubles et de terrains et pénuries de logement) et des équipements de base;
- le délabrement urbain qui résulte d'une sururbanisation;
- la dégradation de l'environnement provoquée par la pollution (notamment la pollution des eaux);
- la pénurie de services et des infrastructures connexes dans les établissements ruraux et urbains, en particulier l'eau et l'assainissement.

Encadré 16.1: Liens entre les établissements humains et la cible 11 des Objectifs du Millénaire pour le développement

L'Organisation des Nations unies a confié au Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) la responsabilité de soutenir les États membres dans le cadre de l'évaluation et de la réalisation progressive de la cible «Villes sans bidonvilles», également connue sous le nom de «Cible 11», une des trois cibles de l'Objectif 7 («Préserver l'environnement») des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'objectif de la Cible 11 consiste à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles à l'horizon 2020.

La Cible 11 de l'Objectif 7 répond à l'un des défis les plus urgents du millénaire. Cette Cible, qui traite des populations urbaines du monde entier vivant dans les conditions les plus précaires, reconnaît directement le fait que les bidonvilles constituent un enjeu du développement auquel il faut faire face.

Source: adaptée du *«Guide to Monitoring Target 11: Improving the lives of 100 million slum dwellers»* (*«Guide pour l'évaluation de la Cible 11: améliorer sensiblement la vie de 100 millions d'habitants des bidonvilles»*), *Progrès dans la réalisation des Objectifs du millénaire*, Nairobi, mai 2003

D.16.2. Concepts et définitions

Étant donné l'absence, au niveau international, d'un accord sur la nomenclature des statistiques relatives aux établissements humains, le présent chapitre repose sur le consensus global. On peut définir les établissements humains en combinant deux facteurs: une construction matérielle et l'accès aux services fondamentaux. L'élément matériel consiste en un abri qui est construit par l'homme à des fins de sécurité, d'intimité et de protection. L'accès aux services fondamentaux comprend l'éducation, la santé, la culture, le bien-être, le divertissement et la nutrition.

Le développement des établissements humains et la fourniture d'un abri sont étroitement liés et nécessitent donc une politique cohérente et globale s'inscrivant dans un cadre commun. De nombreux indicateurs statistiques sont récoltés afin de fournir un aperçu complet des systèmes d'établissements humains. Les principaux indicateurs, définis par la Conférence des statisticiens européens, le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, l'UNECE et ONU-Habitat, sont les suivants:

- **nombre total de locaux à usage d'habitation:** généralement, un local à usage d'habitation est un local distinct et indépendant d'un logement qui est destiné à servir d'habitation à un ménage. Un local à usage d'habitation peut toutefois ne pas être destiné à l'habitation mais peut être occupé comme local à usage d'habitation (par exemple, par des squatteurs) au moment du recensement.
- **nombre de logements classiques:** un logement classique se définit comme une pièce ou un ensemble de pièces dans un bâtiment permanent, qui est destiné à servir d'habitation à un ménage et qui, au moment du recensement, n'est pas utilisé à d'autres fins que celles de l'habitation. Un logement classique peut être soit occupé soit libre.
- **parc de logements:** le parc de logements comprend uniquement des logements classiques (permanents), qu'ils soient occupés ou non. Le simple terme «logement» est généralement utilisé au lieu de «logement classique». Une augmentation du nombre de parcs de logements implique une augmentation du nombre de logements en raison de nouvelles constructions et d'augmentations provenant d'autres types d'activités de construction (restauration, extension, transformation). Les diminutions en termes de parcs de logements peuvent provenir de facteurs divers, dont:
 - i. la libération définitive de logements (en raison par exemple de migrations);
 - ii. la démolition de logements à usage d'habitation;
 - iii. la destruction de logements par le feu, les inondations, l'érosion du sol ou d'autres catastrophes naturelles;
 - iv. la réduction du nombre de logements en raison de la transformation de deux ou plusieurs logements en un seul logement ou d'un ou plusieurs logements en bâtiments à usage non résidentiel.
- **unités d'habitation ayant un poste d'eau sous conduite:** pourcentage des unités d'habitation occupées ayant un poste d'eau sous conduite. L'eau sous conduite désigne l'eau alimentée à l'intérieur d'une unité d'habitation par des canalisations reliées soit à un système qui dessert toute la collectivité, soit à des installations privées telles que des réservoirs à pression et pompes. L'expression «ayant un poste d'eau sous conduite» signifie qu'une alimentation en eau est disponible dans une unité d'habitation, ou à l'extérieur, mais à moins de 100 mètres de la porte.
- **logements ayant un cabinet d'aisances:** pourcentage d'unités d'habitation occupées comportant des lieux d'aisances de tout type. «Cabinet d'aisances de tout type» désigne une installation d'évacuation des déchets humains.
- **ménages propriétaires du logement qu'ils occupent:** pourcentage de ménages occupant des unités d'habitation dont ils sont propriétaires. Un occupant propriétaire est une personne qui détient l'unité d'habitation qu'il/elle occupe; le terme désigne aussi la personne qui verse un loyer d'une unité d'habitation ou dont la maison fait l'objet d'un prêt hypothécaire.
- **ménage locataire:** rapport des ménages qui louent des unités d'habitation publiques ou privées par rapport au nombre total de ménages vivant dans des unités d'habitation (louées ou dont ils sont le propriétaire), exprimé en pourcentage.
- **population ayant accès à l'eau potable:** pourcentage de la population totale ayant accès à une quantité suffisante d'eau potable située à une distance pratique du logement de l'utilisateur. Il est important de noter que les définitions des termes «accès, quantité suffisante, potable, distance pratique» varient en fonction du pays.
- **population ayant accès à des services d'assainissement:** pourcentage de la population totale ayant accès à une installation sanitaire destinée à l'évacuation des déchets humains dans le logement ou située à une distance pratique du logement de l'utilisateur. Il est important de noter que les définitions des termes «accès, installation sanitaire, distance pratique» varient en fonction du pays.
- **unités d'habitation marginales:** l'identification des taudis et des abris de fortune au sein des unités d'habitation marginales pose certaines difficultés que les statistiques et les indicateurs discutés dans le présent chapitre ne traitent pas à juste titre.

- o **taudis** fait généralement référence à des habitations plus vétustes qui sont mal desservies, surpeuplées et délabrées;
- o **les abris de fortune** sont des lieux ou des unités d'habitation construits sur un terrain pour lesquels

les occupants ne possèdent aucun titre juridique. Ces types d'établissements sont ordinairement situés dans les banlieues et notamment dans les périphéries des grandes villes.

Encadré 16.2: L'indicateur de développement urbain (IDU)

Définition: l'IDU est une mesure du bien-être moyen et de l'accès aux infrastructures urbaines par les personnes physiques. Le niveau élevé de signification statistique et d'utilité de l'indicateur indique qu'il mesure effectivement une grandeur réelle. Il semble que l'IDU constitue en réalité une mesure de la dépense totale dépréciée dans le temps en termes de services et d'infrastructures urbaines physiques et humains, et serve à estimer les capitaux physiques et humains de la ville. Le présent rapport l'utilise comme point de repère pour comparer plusieurs indicateurs essentiels de la Base de données des indicateurs urbains mondiaux d'Habitat/CNUEH. À ce jour, l'IDU est la meilleure et unique mesure du niveau de développement urbain.

Construction: la technique utilisée pour construire l'indicateur de développement urbain (IDU) est semblable à celle utilisée par le PNUD pour construire son indice de développement humain (IDH); des sous-indices distincts sont construits et ensuite combinés en vue d'obtenir un indice composé. L'IDU est, à proprement parler, la réflexion de cinq sous-indices, à savoir le produit urbain, les infrastructures, les déchets, la santé et l'éducation, dont les valeurs de base varient entre 0 et 100.

Calcul de l'IDU: l'indicateur est calculé selon les formules indiquées dans le tableau ci-dessous. Il comporte des sous-indices distincts pour les infrastructures, la gestion des déchets, la santé, l'éducation et le produit urbain dont des moyennes sont tirées pour composer l'IDU. Chaque sous-indice est une combinaison de plusieurs indicateurs qui ont été normalisés pour donner une valeur entre 0 et 1.

Pour aboutir à un classement significatif des villes, l'indicateur nécessite des données qui, pour l'essentiel, sont complètes, fiables et précises, et par conséquent, peu de variables conviennent. Toutes les données sous-jacentes doivent donc être vérifiées du point de vue de leur exactitude et de leur exhaustivité. Lorsque certaines données font défaut ou qu'elles sont obtenues à partir d'estimations peu précises, elles peuvent être remplacées par des données d'une autre ville nationale d'une superficie ou d'un niveau de développement similaire. À défaut de ces données de remplacement, des chiffres nationaux (ou des données urbaines nationales si disponibles) peuvent être utilisés.

Indicateur	Formule
Infrastructures	$25 \times \text{raccordements au réseau d'alimentation en eau} + 25 \times \text{systèmes d'égouts} + 25 \times \text{électricité} + 25 \times \text{téléphone}$
Déchets	$\text{eaux usées traitées} \times 50 + \text{évacuation des déchets solides} \times 50$
Santé	$(\text{espérance de vie} - 25) \times 50/60 + (32 - \text{mortalité infantile}) \times 50/31,92$
Éducation	$\text{alphabétisation} \times 25 + \text{scolarisation combinée} \times 25$
Produit	$(\log \text{produit urbain} - 4,61) \times 100/5,99$
Développement urbain	$(\text{indice des infrastructures} + \text{indice des déchets} + \text{indice de l'éducation} + \text{indice de la santé} + \text{indice du produit urbain})/5$

Comparaison de l'IDU par rapport à l'IDH: l'IDU possède une corrélation positive avec l'indice de développement humain (IDH); la grande variation qui existe toutefois entre les villes d'un pays donné en fait une meilleure mesure des véritables conditions urbaines que l'IDH au niveau national. L'IDU a été cité comme un bon indicateur de la **pauvreté urbaine** et de la **gouvernance urbaine**. Les composantes de la santé, de l'éducation et des infrastructures constituent des variables particulièrement appropriées pour mesurer les résultats de la pauvreté en milieu urbain. De même, les composantes des infrastructures, des déchets et du produit urbain sont des variables clés permettant de mesurer l'efficacité de la gouvernance en milieu urbain. L'IDU possède une forte corrélation avec le produit urbain; toutes choses étant égales par ailleurs, une ville à haut revenu possèdera un IDU plus élevé.

Source: adaptée d'[ONU Habitat](#) (EN)

D.16.3. Sources de données

Les données relatives aux établissements humains proviennent d'une multitude de sources nationales et internationales. À l'échelle nationale, les sources de statistiques comprennent les recensements périodiques, les enquêtes (auprès de la population et sur les logements), les dossiers administratifs des municipalités, les cadastres, les permis de bâtir et les listes des prix à la consommation. Il faut toutefois noter que la première source de statistiques relatives aux établissements humains est constituée par les données de référence récoltées au niveau national par le biais des enquêtes auprès de la population et sur les logements. Des enquêtes ad hoc, comme celles sur la qualité de vie et les Enquêtes démographiques et de santé (EDS) fournissent parfois des données de référence, mais elles n'ont pas lieu aussi fréquemment.

La collecte des statistiques sur les établissements humains est essentiellement effectuée par les offices statistiques nationaux, les ministères ou instituts chargés du développement urbain, les chambres d'industrie de la construction, les associations professionnelles (établissements d'enseignement supérieur, associations ou fédérations d'ingénieurs et d'architectes), les banques ou des organismes contribuant au financement des logements sociaux et les institutions universitaires ou organes de recherche liés au secteur. Il est aussi possible de consulter des sociétés concernées comme les entrepreneurs et les fabricants et vendeurs de matériaux de construction, les associations du commerce et de l'industrie, les petites annonces dans les journaux locaux, les agents immobiliers et les compagnies d'assurances.

À l'échelle internationale, les modalités d'obtention des statistiques relatives aux établissements humains sont les suivantes: (i) les annuaires statistiques ou les recueils de statistiques des Nations unies, comme l'Annuaire statistique de l'Amérique latine et des Caraïbes (CEPALC), le Compendium of Human Settlements Statistics (New York) (Compendium sur les statistiques relatives aux établissements humains), le Construction Statistics Yearbook (Annuaire statistique de la construction) (New York) et le Rapport sur le développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD); (ii) des institutions et des organisations internationales comme la [Banque africaine de développement \(BAD\)](#), la [Asian Development bank \(ADB\) \(Banque asiatique de développement \(BAD\)\)](#), le [Latin American and Caribbean Demographic Center \(CELADE\) \(Centre latino-américain de démographie \(CELADE\)\)](#), le siège et les sièges sous-régionaux de la [Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des Nations unies \(CEPALC\)](#), l'Unité Femme et Développement de la CEPALC, le [United Nations Programme for Human Settlements \(Programme des Nations unies pour les établissements humains\)](#) (Habitat/Kenya), la Division statistique des Nations unies (New York) et l'[Organisation des États américains](#) (OEA/Washington).

Pour s'efforcer d'harmoniser les données relatives aux établissements humains, ONU-Habitat a été chargé d'assister les États membres de l'ONU pour évaluer et accomplir à terme la cible mondiale [Cities without Slums \(«Villes sans bidonvilles»\)](#) dont l'objet est d'améliorer la vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles à l'horizon 2020.⁵³ Pour accomplir cette tâche, ONU-Habitat a consulté un certain nombre d'experts afin de définir des termes et des concepts génériques et opérationnels se rapportant à la pauvreté urbaine et aux bidonvilles à l'usage des gouvernements nationaux, des décideurs politiques et de leurs conseillers, des planificateurs, des autorités locales, des statisticiens, des experts en charge d'enquêtes et des universitaires. L'agence est aussi disposée à collecter des données à l'échelle mondiale pour produire des chiffres et des estimations qui sont valables d'un point de vue statistique et quantifient la grandeur et les spécificités des bidonvilles; cette collecte est une première étape nécessaire à la formulation de recommandations et d'actions politiques à l'échelle mondiale.⁵⁴

Parmi les autres sources de données relatives au logement et aux établissements, citons:

- la Banque mondiale: [Données et statistiques de la Banque mondiale](#). Données relatives au développement urbain comportant des liens vers les bases de données en ligne de la Banque mondiale.
- la [UNECE Environment and Human Settlements Division \(Division de l'environnement et de l'habitat de l'UNECE\)](#). Cette base de données est tenue à jour par la Division de l'environnement et de l'habitat; elle s'intéresse spécifiquement aux données sur le logement et la construction. La collecte des données est destinée au Bulletin de statistiques du logement et de la construction de l'UNECE et s'effectue à travers les monographies nationales concernant le secteur du logement provenant d'un certain nombre de sources nationales et internationales.
- [Global Urban Observatory \(l'Observatoire urbain mondial\)](#), ONU-HABITAT. Comprend des indicateurs urbains, des statistiques et des monographies nationales.
- Eurostat: la principale source de données sur les logements provient de l'instrument des [Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie \(EUSILC\)](#) (voir également la section D.21. Statistiques sur les conditions de vie et la pauvreté). Certains indicateurs connexes sont calculés dans le cadre de la [méthode ouverte de coordination \(MOC\) sur la protection sociale et l'inclusion sociale](#).

⁵³ Les principaux documents qui expliquent le mandat de l'agence sont la [Vancouver Declaration on Human Settlements \(Déclaration de Vancouver sur les établissements humains\)](#), le [Habitat Agenda \(Programme pour l'habitat\)](#), la [Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains](#), la [Declaration on Cities and Other Human Settlements in the New Millennium \(Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire\)](#) et la [Resolution 56/206 \(Résolution 56/206\)](#).

⁵⁴ En ce qui concerne les pays européens par exemple, la plupart des données relatives au logement et à la construction proviennent des réponses données au [questionnaire sur le logement de l'UNECE](#) et fournies par les offices statistiques nationaux. Outre leur utilisation aux fins du Bulletin, les données récoltées sont également destinées à l'usage des publications de l'UNECE.

- [le World Gazetteer](#). Données démographiques actuelles concernant les villes, les milieux urbains et les circonscriptions administratives de tous les pays.
- la [European Mortgage Federation \(Fédération hypothécaire européenne\)](#).

Encadré 16.3: l'Agenda 21

L'Agenda 21 est un plan d'action complet qui doit être pris en compte globalement sur les plans national et local par des organisations du système des Nations unies, des gouvernements et par des groupes majeurs de tous les domaines dans lesquels l'homme influe sur l'environnement.

L'Agenda 21, la [Rio Declaration on Environment and Development \(Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement\)](#) et la [Statement of principles for the Sustainable Management of Forests \(déclaration établissant les principes d'une gestion durable des forêts\)](#) ont été adoptés par plus de 178 gouvernements lors de la [United Nations Conference on Environment and Development \(UNCED\) \(Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement \(CNUED\)\)](#), qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 3 au 14 juin 1992 (voir la [section D.26. Indicateurs de développement durable](#)).

La [Commission on Sustainable Development \(Commission du développement durable\) \(CDD\)](#) a été créée en décembre 1992 en vue d'assurer le suivi efficace de la CNUED, d'évaluer et de rendre compte de la mise en œuvre des engagements aux niveaux local, national, régional et international. Il avait été convenu que [United Nations General Assembly meeting in special session \(l'Assemblée générale des Nations unies réunie en session extraordinaire\)](#) procéderait, au terme de cinq ans, à l'examen de l'évolution des engagements pris lors du Sommet de la terre en 1997.

La mise en œuvre entière de l'[Agenda 21 \(EN\)](#), du [Programme for Further Implementation of Agenda 21 \(programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda 21\)](#) et des engagements aux principes de Rio ont été fermement réaffirmés lors du [World Summit on Sustainable Development \(WSSD\) \(sommet mondial pour le développement durable \(SMDD\)\)](#) qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud), du 26 août au 4 septembre 2002.

Source: adaptée du [Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies \(DAES\)](#)

D.16.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes

Les sources de collecte des données relatives aux établissements humains et au logement sont multiples: plusieurs problèmes, se situant essentiellement aux niveaux de la méthodologie et de la collecte, peuvent influencer la qualité de ces données en vue d'une comparaison au plan international (consulter la [section C.5.3](#). pour les aspects généraux de la qualité statistique).

Parmi les questions d'ordre méthodologique liées à la qualité des données relatives aux établissements humains, citons:

- la distinction entre les établissements ruraux et urbains dont la résolution n'est pas encore satisfaisante. Il n'existe à l'échelle internationale aucun accord relatif à une nomenclature pouvant servir à définir un établissement comme étant «rural» ou «urbain» étant donné la grande latitude existant au niveau de ces caractéristiques d'un pays à l'autre;
- les établissements à bas revenu mettent en péril une définition et une nomenclature génériques en raison de la grande diversité que présentent les caractéristiques des «bidonvilles» et des zones illégalement habitées et de leurs relations complexes aux activités exercées dans le «secteur informel».

Les sources disparates de données disponibles et la collecte de données constituent un problème continu pour les statistiques relatives aux établissements humains, notamment pour les tentatives d'évaluation des conditions d'«établissements marginaux» et de mise en équivalence de données de surveillance avec des statistiques socio-économiques plus conventionnelles. La répartition géographique des données est essentielle pour l'analyse des statistiques relatives aux établissements humains. Les incidences sur l'environnement se produisent dans des composantes et des processus d'écosystèmes et au travers de ceux-ci et même les systèmes urbains ont été considérés comme des écosystèmes faisant partie d'«approches écologiques intégrées» aux fins de la planification des établissements humains.

La collecte des données présente un autre problème au niveau de la périodicité. Même si la plupart des statistiques se présentent sous une périodicité annuelle, certaines d'entre elles ont recours à des périodicités différentes, comme les décennies (pour les recensements) ou une base journalière ou mensuelle.

D.16.5. Amélioration des statistiques sectorielles

Plusieurs questions méthodologiques doivent être soulevées dès le début de la collecte des données, notamment:

- la distinction entre les établissements ruraux et urbains;
- l'identification des unités d'habitation marginales, par exemple les taudis et les abris de fortune;
- la résolution de problèmes liés à la compatibilité des données et de la devise dans laquelle les données sont libellées.

Les étapes suivantes peuvent être utilisées pour améliorer le traitement de l'information des données des statistiques sur les établissements humains et le logement.

i. Identification des besoins en matière d'informations

- Comment est-il possible de respecter les objectifs du système des établissements humains et quel est l'état de la situation par rapport à ces objectifs?
- Établir des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs relatifs aux établissements humains.
- Quelles difficultés le secteur présente-t-il?

ii. Inventaire des sources et des données disponibles

- Quel département ou quelle institution met à jour les données actuelles?
- Sous quelle forme les données sont-elles présentées?

iii. Collecte des données

À quelle technique sera-t-il fait appel pour collecter les informations nécessaires?

- recensements de population et de logements;
- enquêtes auprès des ménages;
- rapports administratifs et de gestion;
- bases de données de gestion: contiennent des informations sur l'embauche et la rémunération du personnel.

iv. Constitution de bases de données

- En quoi consistera la structure de la base de données? En fonction de la complexité que revêt la question, la base de données peut être soit un simple fichier électronique soit une base de données relationnelle.
- Quel système de classement utilisera-t-on?
- Quel sera le mode d'identification des divisions administratives? Est-il important d'utiliser les mêmes codes pour identifier les institutions dans toutes les bases de données?
- Qui saisira les données?

v. Traitement de données

Quel sera la forme de présentation des données?

- Tables de données statistiques?
- Chiffres?
- Cartes?
- Textes analytiques?

vi. Publication et diffusion

Quel sera le mode de diffusion des données traitées?

- publications écrites;
- notes écrites;
- sites Internet;
- CD-ROM.

Pour en savoir plus...

Cadre institutionnel

- [Vancouver Declaration on Human Settlements \(Déclaration de Vancouver sur les établissements humains\)](#)
- [Habitat Agenda \(Programme pour l'habitat\)](#)
- [Istanbul Declaration on Human Settlements \(Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains\)](#)
- [Declaration on Cities and Other Human Settlements in the New Millennium \(Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire\)](#)
- [UN General Assembly Resolution 56/206 on Strengthening the mandate and status of the Commission on Human Settlements and the status, role and functions of the United Nations Centre for Human Settlements \(Habitat\) \(Résolution 56/206 de l'Assemblée générale des Nations unies sur le renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations unies pour les établissements humains \(Habitat\)\)](#)
- Commission européenne: [méthode ouverte de coordination \(MOC\) sur la protection sociale et l'inclusion sociale](#)

Sources de données

- [United Nations Human Settlements Programme \(UN HABITAT\) \(Programme des Nations unies pour les établissements humains \(ONU-Habitat\)\)](#)
- [World Bank \(Banque mondiale\)](#)
- Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH): [Le droit à un logement convenable](#)
- [European Network of Housing Researchers \(ENHR\) \(Réseau européen de chercheurs sur le logement\)](#)
- [International Union of Tenants \(IUT\) \(Association internationale des locataires \(IUT\)\)](#)
- [International Real Estate Federation \(FIABCI\) \(Fédération internationale des professions immobilières \(FIABCI\)\)](#)
- [Organisation coopérative internationale de l'habitat \(ACI\)](#)
- [International Federation for Housing and Planning \(IFHP\) \(Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires \(FIHUAT\)\)](#)
- [European Liaison Committee for Social Housing \(CECODHAS\) \(Comité européen de coordination de l'habitat social \(CECODHAS\)\)](#)
- [Association internationale des urbanistes \(AIU\)](#)
- [International Union of Local Authorities \(IULA\) \(Union Internationale des Pouvoirs Locaux \(IULA\)\)](#)
- [Disaster assessment Portal \(Disaster assessment Portal \(portail sur l'évaluation des catastrophes\)\)](#)
- [Shelter center \(Centre d'abri\)](#)
- Eurostat: [statistiques sur le revenu et les conditions de vie \(EUSILC\)](#)
- [le World Gazetteer](#)

Métadonnées

- [Multilingual glossary of human settlements \(Glossaire multilingue des établissements humains\)](#)
- [United Nations Economic Commission for Europe \(UNECE\) \(Commission économique pour l'Europe des Nations unies \(UNECE\)\)](#)

Registres des classifications

- [UN Classifications registry \(Registre des classifications de l'ONU\)](#)

**Statistiques de l'agriculture,
de la sylviculture et de la
pêche**

D.17

D.17. Statistiques de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche

Le chapitre en bref

Le présent chapitre concerne les statistiques dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, qui sont tous couverts par le Consensus européen sur le développement (voir [section B.1.5.1](#)). En raison de l'importance de ces domaines au regard de questions politiques de premier plan comme la réduction de la pauvreté, la prévention de la faim, le développement rural et la gestion durable des ressources naturelles, les organisations internationales s'efforcent d'améliorer les statistiques à des fins de prise de décision, de suivi et d'évaluation.

Une des principales difficultés pour l'établissement de ces statistiques est le fait que, dans les pays en développement, l'agriculture et la pêche de subsistance constituent souvent la majeure partie de l'activité dans ces secteurs; la production et l'emploi ne sont pas couverts par les enquêtes et répertoires habituels. Il convient donc de trouver d'autres moyens de déterminer la portée réelle de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ainsi que de l'emploi dans ces secteurs.

Le présent chapitre couvre en grande partie les statistiques relatives à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche, ainsi que les comptes nationaux satellites et les statistiques de prix pour ces secteurs. Le chapitre commence par identifier les principaux domaines politiques pour lesquels ces statistiques sont utilisées et se poursuit en fournissant une vue utilisateur des statistiques concernées. Le chapitre identifie ensuite les principales sources de données et d'informations méthodologiques, se poursuit en décrivant comment analyser la qualité des statistiques dans ce domaine et conclut par des informations sur les sources complémentaires.

D.17.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données?

Les statistiques des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche présentent une grande variété d'utilisations, y compris:

- la mise à disposition d'informations utiles sur des secteurs qui, dans la plupart des pays en développement, sont des secteurs clés pour les revenus, l'emploi et la disponibilité de la nourriture et des matières premières. Ces statistiques couvrent à la fois la structure de ces secteurs et leur production de biens;
- l'analyse des processus de production de ces secteurs ainsi que des revenus primaires et des emplois qu'ils génèrent;
- le soutien des politiques commerciales relatives aux produits issus de ces secteurs, en fournissant des informations sur les problèmes liés au commerce bilatéral et multilatéral et sur l'impact des politiques individuelles (pour plus d'informations sur les statistiques du commerce extérieur, voir le [chapitre D.10](#));

- la surveillance et l'évaluation des instruments politiques destinés à favoriser la croissance de ces secteurs dans les pays en développement, comme cela est défini dans le [Consensus européen pour le développement](#);
- la garantie d'une utilisation durable des ressources naturelles comme les stocks de poisson et les forêts, la protection de l'environnement (comme l'agriculture biologique, la dégradation des sols, etc.) (pour plus d'informations sur les statistiques liées à l'environnement, voir le [chapitre D.14](#));
- la mise à disposition d'informations pour la recherche, l'analyse et l'évaluation des impacts dans le cadre de sujets liés à ces secteurs, notamment pour les études quantitatives comportant des prévisions à court, à moyen et à long terme sur les marchés des produits issus de l'agriculture et de la pêche.

D.17.2. Concepts et définitions

Plusieurs initiatives sont en cours au niveau international en ce qui concerne les concepts et les définitions liés aux statistiques relatives à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche. Les principales sont brièvement décrites et des références sont fournies sous forme de liens vers des sites Internet et des documents de base. Étant donné que la plupart de ces travaux sont en cours, nous vous recommandons de suivre ces références afin de rester informé des dernières évolutions.

Les statistiques décrites dans la présente section concernent principalement l'agriculture, la sylviculture et la pêche, y compris:

- les statistiques agrimonétaires (comptes économiques de l'agriculture et statistiques des prix agricoles);
- les structures agricoles (structure des exploitations, main-d'œuvre, structure des vignobles et des vergers);
- les statistiques de la production agricole;
- les indicateurs agro-environnementaux;
- les statistiques liées au bois et aux produits du bois;
- l'évaluation des ressources forestières et les feux de forêts;
- le commerce des produits du bois;
- la pêche.

Le présent chapitre ne concerne pas les statistiques liées à l'utilisation/à l'occupation des sols (voir [chapitre D.14](#)), ni les statistiques liées au développement rural (voir [chapitre D.18](#)). Il ne concerne pas non plus les méthodologies statistiques spécifiques et l'organisation des recensements et des études dans les secteurs couverts.

Plusieurs secteurs et types de statistiques différents sont couverts (comme les structures, la production, le commerce). Les concepts et les définitions spécifiques peuvent varier

d'une statistique à une autre, comme cela est décrit dans les sections D.17.2.1 à D.17.2.7 ci-dessous. Toutefois, ces concepts et définitions peuvent s'avérer trop ambitieux pour les pays en développement. Selon la situation du pays concerné, certains secteurs peuvent avoir une pertinence limitée en raison, par exemple, de l'importance de l'agriculture et de la pêche de subsistance, du climat, du paysage (altitude, fertilité, type de sol), du fait que le pays soit enclavé ou dispose d'un accès à la mer, etc.

Les concepts et les définitions mis au point au niveau international doivent être utilisés dans la mesure du possible, mais adaptés aux besoins et à la situation de chaque pays. La place de l'agriculture et de la pêche de subsistance (c'est-à-dire le fait que la production issue de l'agriculture et de la pêche soit directement utilisée pour nourrir les agriculteurs/les pêcheurs et leurs familles) est extrêmement importante pour lancer et développer des statistiques agricoles dans les pays en développement. Le [Manuel de l'OCDE sur la mesure de l'économie non observée](#) présente différentes approches pour mesurer et estimer la valeur produite par «l'économie informelle» et donc aussi par les activités de subsistance. Ces approches sont présentées dans le cadre des comptes nationaux et pour les statistiques relatives aux structures, à la production et aux emplois généralement non observés.

Les données collectées doivent se focaliser sur les informations nécessaires pour analyser la situation d'un pays par rapport à sa politique agricole (comme l'importance économique du secteur agricole pour le pays en question, les principaux produits fabriqués). Les données liées à l'agriculture sont généralement collectées à différentes fréquences (tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, tous les trois ans). La fréquence de collecte de ces données dans les pays en développement doit être adaptée aux besoins en informations (politiques) et aux ressources disponibles.

Dans la [«Global Strategy to Improve Agricultural and Rural Statistics \(Stratégie globale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales\)»](#) présentée lors de la 41^{ème} session de la Commission de statistique des Nations unies (2010), la Banque mondiale définit un ensemble d'indicateurs économiques qui doivent être collectés de manière régulière pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Cet ensemble d'indicateurs couvre des groupes de variables relatives à la production, aux facteurs de production, aux stocks, au commerce, aux prix, à la dépense finale, aux processus agroalimentaires, aux infrastructures rurales et aux transferts internationaux. Les sections suivantes contiennent davantage d'informations sur ces variables et groupes de variables. Plusieurs organisations ont participé à la stratégie globale, comme l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque mondiale et la Plate-forme mondiale des donateurs pour le développement rural (GDPRD - Global Donor Platform for Rural Development). Référence: [«Tracking results in agriculture and rural development in less-than-ideal](#)

[conditions - sourcebook of indicators for monitoring and evaluation»](#) (Suivi des résultats liés au développement agricole et rural dans des conditions peu favorables - Recueil d'indicateurs pour la surveillance et l'évaluation).

Dans les pays en développement, «l'ensemble d'indicateurs» proposé doit être considéré comme une base. Selon la stratégie et les priorités de développement au niveau national, certains indicateurs peuvent être extrêmement importants, et d'autres peuvent n'avoir qu'une pertinence limitée. À l'inverse, d'autres indicateurs ne faisant pas partie de l'ensemble proposé peuvent avoir un intérêt au niveau national. Par conséquent, chaque pays doit définir ses propres priorités en ce qui concerne l'intégration des indicateurs à son système national.

D.17.2.1 Comptes économiques de l'agriculture (CEA)

La statistique joue un rôle essentiel dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques agricoles, mais également dans l'évaluation des mesures prises pour améliorer la situation économique et financière de la communauté agricole. Au sein de l'Union européenne, les comptes économiques de l'agriculture (CEA) ont été développés afin de fournir ces statistiques (une méthodologie détaillée est décrite dans l'annexe I du [règlement \(CE\) n° 138/2004](#), tel que modifié par le [règlement \(CE\) n° 212/2008](#)).

Les CEA constituent un compte satellite des comptes nationaux ([Système européen des comptes – SEC 95](#)) qui fournissent des informations et des concepts complémentaires adaptés à la nature particulière du secteur agricole (voir également la [section B.2.4.1.3](#)). Bien que leur structure soit très proche de celle des comptes nationaux, la compilation des CEA nécessite la formulation de règles et de méthodes appropriées.

Les CEA collectent des comptes et des données économiques sur la main-d'œuvre agricole. Ils se composent d'une séquence de comptes liés entre eux:

- le compte de production;
- le compte d'exploitation;
- les soldes comptables «valeur ajoutée» et «excédent d'exploitation».

Les CEA couvrent les produits agricoles fabriqués et les services agricoles fournis au cours de la période comptable. Les principaux indicateurs sont la main-d'œuvre, la production, la consommation intermédiaire, la valeur ajoutée brute et nette, la rémunération des salariés, les autres impôts et subventions sur la production, l'excédent net d'exploitation ou le revenu mixte net, les revenus de la propriété, les revenus d'exploitation nets, etc. à prix courants et à prix constants.

Les CEA constituent un cadre extrêmement fiable permettant d'analyser la valeur ajoutée et la main-d'œuvre dans le secteur agricole. Ils fournissent également des informations sur les interdépendances qui existent entre les différentes parties du

secteur agricole. Ainsi, les CEA constituent également une base fiable pour le développement des comptes agricoles au sein des comptes nationaux dans les pays en développement. Toutefois, le cadre de travail des CEA est ambitieux et nécessite des données d'entrée complètes et de grande qualité. Dans les pays en développement, ce cadre doit être simplifié et adapté à la situation nationale, en se basant sur les sources d'information existantes et sur les données les plus importantes pour formuler, mettre en œuvre et contrôler les politiques agricoles sectorielles.

Une des principales limites des CEA dans les pays en développement tient au fait qu'ils couvrent uniquement les activités enregistrées, comme les fermes et les plantations d'État, les principaux producteurs de denrées alimentaires et les autres activités organisées et enregistrées (comme les producteurs de fleurs orientés vers l'exportation en Afrique de l'Est). Néanmoins, dans de nombreux pays en développement, la majeure partie de la production et des emplois liés à l'agriculture est issue de ménages produisant des cultures et du bétail pour leur propre consommation (agriculture de subsistance). Cette production, qui est extrêmement importante dans le contexte de la réduction de la pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), n'est pas couverte par les enquêtes ordinaires et par les approches des comptes nationaux. Afin d'obtenir des comptes plus complets et de meilleure qualité pour le secteur agricole, des stratégies d'amélioration de la couverture et de la mesure de cette partie du secteur sont nécessaires. Une stratégie d'élaboration d'une étude du secteur informel est présentée dans l'encadré 13.4 du chapitre D.13; une stratégie d'évaluation des activités agricoles non observées dans le cadre des comptes nationaux est décrite dans l'encadré 17.1 ci-dessous:

Encadré 17.1: Production et emplois non observés dans le secteur agricole

Le *Manuel de l'OCDE sur la mesure de l'économie non observée* décrit des stratégies d'amélioration des comptes nationaux telles que définies dans le Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 93), plus particulièrement dans le but de réduire le nombre d'activités non observées et non mesurées. Il s'agit d'un problème important pour le secteur agricole dans de nombreux pays en développement, étant donné qu'il se caractérise normalement par un grand nombre de ménages développant une production non enregistrée destinée à leur propre consommation.

Tout système statistique national doit avoir un programme de mesure de l'économie informelle. Il doit disposer d'objectifs, de rôles et de responsabilités bien définis pour les comptables nationaux et pour les statisticiens. Les principaux utilisateurs de données doivent être informés et impliqués. La couverture exhaustive constitue un aspect important de la qualité. C'est pourquoi le programme de mesure de l'économie informelle doit être intégré à d'autres initiatives de gestion et d'amélioration de la qualité.

La stratégie de mesure proposée se définit par cinq lignes d'action:

1. l'identification d'un cadre conceptuel et analytique approprié pour l'évaluation du secteur informel;
2. l'évaluation des données de base fournies aux comptables nationaux et des méthodes de compilation. L'identification de l'étendue des activités non observées et non mesurées et l'établissement de priorités en vue de leur prise en compte;
3. l'identification d'améliorations potentielles du processus de compilation des comptes nationaux qui permettront de réduire le nombre d'activités non mesurées grâce à des ajustements basés sur des modèles et aux résultats d'études complémentaires. En guise de solution à court terme, ces méthodes de mesure indirecte peuvent être introduites assez rapidement et à faible coût en comparaison avec les modifications du programme de collecte de données de base, qui peuvent nécessiter des ressources supplémentaires;
4. l'identification d'améliorations potentielles de l'infrastructure et du contenu du programme de collecte des données base qui permettront de réduire l'incidence des activités non mesurées en adaptant le programme aux normes et aux meilleures pratiques en vigueur au plan international. Il s'agit d'une solution à long terme à de nombreux problèmes de données;
5. le développement d'un plan de mise en œuvre comprenant des consultations avec les utilisateurs, une hiérarchisation des améliorations potentielles, la garantie d'une communication de qualité entre les statisticiens chargés des enquêtes et les comptables nationaux et la prise en compte des révisions des estimations des comptes nationaux pouvant intervenir à la suite des modifications.

D.17.2.2. Statistiques des prix agricoles

Pour une grande partie de la population de nombreux pays en développement, l'agriculture est essentielle pour maintenir l'approvisionnement en denrées alimentaires et la subsistance de base. Les informations concernant les prix des produits agricoles constituent un élément important pour la formulation de toute politique agricole. Pour les petits agriculteurs, les prix des produits nécessaires à la production

(comme les engrais) et les prix proposés pour leurs produits par les intermédiaires, les coopératives et les autres canaux sont essentiels à leur survie économique. C'est pourquoi les informations sur les prix sont vitales pour déterminer les objectifs d'une politique agricole, pour définir les moyens de mise en œuvre de cette politique et pour contrôler son évolution et évaluer ses résultats.

Les différences de prix entre les régions, les variations de prix entre périodes et le niveau des prix de référence constituent des données importantes. Les outils de base permettant de mesurer les variations et les tendances des prix sont les prix absolus et les indices de prix des produits agricoles. Les prix absolus des produits agricoles permettent de comparer les niveaux de prix entre des régions ou des pays et d'étudier les canaux de vente. À l'inverse, les indices de prix des produits agricoles servent principalement à analyser l'évolution des prix et leur effet sur le revenu agricole. À partir du moment où une compatibilité méthodologique existe, les prix absolus et les indices de prix des produits agricoles peuvent également être utilisés dans les comptes économiques de l'agriculture (CEA).

Les indices de prix fournissent des informations sur les tendances des prix des produits agricoles et les prix d'achat des moyens de production agricole. Ils permettent de comparer les tendances entre différentes régions et entre différents produits au sein d'un même pays. Ils facilitent également les comparaisons entre les tendances des prix des producteurs et celles des prix des moyens de production. Cependant, ils ne peuvent exprimer les différences de niveaux de prix absolus des produits agricoles entre des régions ou des pays. Les indices des prix des produits agricoles (moyens de production et produits) comprennent:

- un indice des prix des produits agricoles (producteurs);
- un indice des prix d'achat des moyens de production agricole.

Bien que les indices de prix des produits agricoles révèlent les tendances des prix de produits ou de groupes de produits agricoles, les statistiques concernant les prix absolus des produits agricoles sont utilisées pour effectuer des comparaisons entre des régions ou des pays et des analyses économiques. Les prix absolus des produits agricoles (et plus particulièrement les prix agrégés) sont nécessaires pour de nombreux calculs de modèles et pour déterminer les élasticités des prix.

La collecte de statistiques sur les prix agricoles doit atteindre deux objectifs. D'une part, les prix absolus doivent être **comparables** entre les régions ou les pays. D'autre part, les produits pour lesquels les prix doivent être enregistrés doivent avoir une **pertinence économique** pour le pays concerné. En d'autres termes, l'accent doit être mis sur l'identification des prix de produits qui sont essentiels pour le pays (parce qu'ils approvisionnent en nourriture la population, procurent un revenu de base aux agriculteurs, génèrent des recettes

d'exportation ou rencontrent d'autres objectifs en matière de la politique centrale). Ces deux objectifs ne sont pas nécessairement compatibles et un certain compromis peut être nécessaire. La comparaison des séries des prix réels de produits agricoles entre pays doit être effectuée avec précaution. Les différences de prix peuvent refléter des différences méthodologiques (comme, par exemple, des formes de commercialisation différentes des produits en question) et, parfois, des différences factuelles entre les prix eux-mêmes.

Un exemple de méthodologie pour l'établissement des statistiques des prix agricoles, y compris la définition de l'objectif, figure dans le [Manuel de la statistique UE des prix agricoles](#). Comme dans tous les domaines, les statistiques sur les prix agricoles doivent suivre les classifications internationales (sur les cultures, le bétail, le secteur économique) et les bonnes pratiques en vigueur, mais doivent être adaptées et ciblées de façon à obtenir les informations souhaitées pour la politique agricole du pays concerné.

D.17.2.3 Structures agricoles (structure des exploitations agricoles)

Les statistiques internationales sur les structures agricoles sont collectées à l'aide de recensements et d'enquêtes basés sur «l'exploitation agricole». Une «exploitation agricole» est une unité de production agricole appartenant à un seul propriétaire (un individu ou un groupe d'individus). Dans les pays en développement, pour obtenir des informations exhaustives sur le secteur agricole, il convient de compléter les données sur les exploitations agricoles par des données sur les ménages cultivant des terres et élevant du bétail pour leur usage propre. Par conséquent, toutes les unités qui produisent pour le marché agricole doivent être prises en considération dans les statistiques agricoles. Dans le cas des exploitations agricoles, cela passe par des recensements et des enquêtes. Les données concernant les ménages doivent au minimum être collectées au moyen de recensements.

Au cours de ces dernières années, des efforts de plus en plus nombreux ont été déployés afin de mieux intégrer les activités statistiques dans le domaine de l'agriculture. L'intégration signifie que chaque collecte de statistiques est effectuée dans le cadre du système statistique national (voir [section B.2.3](#)). Pour mener une enquête agricole, il faut disposer d'un «cadre d'échantillonnage», comme un répertoire des exploitations agricoles, afin d'identifier les unités de production et constituer l'échantillon. De nombreux pays en développement ne dispose pas d'un répertoire des exploitations agricoles ou d'un système similaire qui permettrait de connaître les unités de production, ou bien ceux qui existent ne sont pas tenus à jour. Un recensement agricole permet de disposer d'un tel système et de constituer un répertoire des exploitations agricoles qui peut alors être utilisé pour les enquêtes ultérieures. Un recensement agricole doit être effectué tous les dix ans.

Un recensement agricole permet de collecter des données sur la structure des exploitations agricoles couvrant tout ou partie du pays. Les principales données structurelles collectées dans le cadre d'un tel recensement sont la taille de l'exploitation, le régime foncier, l'utilisation des sols, la zone de culture récoltée, l'irrigation, la quantité de bétail, la main-d'œuvre et diverses autres données. Le programme mondial de la FAO pour le Recensement agricole 2010 est détaillé dans la publication [«Un système intégré de recensements et d'enquêtes agricoles - Programme mondial du recensement de l'agriculture 2010»](#). Cette publication expose les lignes directrices pour les recensements qui doivent être menés par les pays entre 2006 et 2015. La FAO a encouragé ces pays à élaborer et à mettre en œuvre leur recensement en fonction de leur situation propre, tout en restant cependant conscient de la nécessité de collecter un minimum de données afin de pouvoir effectuer des comparaisons entre les pays. Les recensements agricoles de 2010 ont pour but, entre autres, de suivre les progrès dans la réalisation des objectifs de développement globaux, en particulier des OMD 1, par le biais d'un module consacré à la sécurité alimentaire.

La nécessité de disposer de statistiques doit être mise en balance avec les ressources nécessaires pour les produire. Les recensements agricoles sont très coûteux et mobilisent énormément de ressources techniques et autres. En l'absence de systèmes statistiques suffisamment développés, la tendance a consisté à utiliser le recensement 2010 pour collecter un plus grand nombre de données que ce qui est normalement le cas avec les recensements agricoles.

Dans l'Union européenne, les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles sont la clé de voûte du système de statistiques agricoles. Elles fournissent des microdonnées sur la main-d'œuvre agricole, l'utilisation des sols, le bétail, l'équipement et les activités non agricoles. Elles constituent également la base statistique des enquêtes d'échantillonnage portant sur l'utilisation des sols, le bétail et les revenus agricoles. La [typologie des exploitations agricoles de l'UE](#) peut servir de cadre de travail pour la classification des exploitations agricoles. Ce cadre doit être adapté aux conditions nationales des pays en développement, qui peuvent être différentes d'un pays à l'autre. C'est ainsi plus particulièrement que la taille de la superficie agricole utilisée (SAU), qui sert à la définition de l'exploitation, devra être adaptée à la situation de chaque pays. En l'absence de répertoire des exploitations agricoles⁵⁵, celui-ci doit être créé. Les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles doivent être menées comme des enquêtes par échantillon à intervalles réguliers (comme, par exemple, tous les trois ans au sein de l'UE).

En ce qui concerne les producteurs agricoles non observés, comme les agriculteurs de subsistance ou les autres unités de production de petite taille, la collecte des données dans

le cadre des recensements de population constitue un bon moyen de couvrir ce groupe spécifique. Cependant, une collecte de données supplémentaire entre deux recensements serait souhaitable afin d'obtenir des statistiques complètes sur les structures agricoles (voir [encadré 13.4](#) au [chapitre D.13](#)).

Les microdonnées doivent comporter un ensemble de fichiers contenant des informations sur les répondants individuels ou sur les entités économiques, soit des données sur:

- la main-d'œuvre, couvrant l'ensemble des personnes ayant terminé leur scolarité obligatoire (ayant atteint l'âge de quitter l'école) et ayant travaillé au sein de l'exploitation faisant l'objet de l'enquête au cours des 12 mois précédant l'enquête;
- les animaux d'élevage, animaux laitiers, animaux de trait, etc. (bétail élevé pour les produits qu'il fournit année après année);
- l'utilisation des sols (superficies utilisées pour les différentes cultures – voir [chapitre D.14](#));
- les autres activités lucratives sur l'exploitation;
- le soutien au développement rural.

Une attention particulière doit être portée à la définition de la main-d'œuvre. Cette définition doit être adaptée à la situation spécifique de chaque pays en développement.

D.17.2.4 Statistiques de la production agricole (production végétale et animale)

Les statistiques de la production agricole couvrent trois grandes catégories de données: la production végétale et animale; le rendement des cultures et du bétail; les superficies récoltées et plantées (cultures uniquement). Ces statistiques jouent un rôle essentiel dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique agricole, et contribuent également à garantir la sécurité alimentaire. La collecte de données sur la production végétale et animale dans les pays en développement doit se limiter aux principales cultures et aux principaux types de bétail. Dans de nombreux pays en développement, l'agriculture de subsistance est essentielle à la sécurité alimentaire. Il est donc important d'élaborer des stratégies permettant d'observer ou d'estimer également cette production.

La [«Global Strategy to Improve Agricultural and Rural Statistics \(Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales\)»](#) et le recueil d'indicateurs intitulé [«Tracking results in agriculture and rural development in less-than-ideal conditions» \(Suivi des résultats du développement agricole et rural dans des conditions défavorables\)»](#) traitent des statistiques relatives à la production végétale et animale et des approches permettant de hiérarchiser les différentes statistiques et les différents produits.

⁵⁵Pour plus d'informations sur le développement des répertoires d'exploitations agricoles, voir la [«Global Strategy to Improve Agricultural and Rural Statistics \(Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales\)»](#)

Les statistiques sur la production végétale portent sur la production céréalière et d'autres cultures de plein champ, ainsi que sur les fruits et les légumes. Elles couvrent également les bilans d'approvisionnement, qui se focalisent sur les ressources et les utilisations d'un produit spécifique (variation des stocks, produits utilisés pour la transformation, produits utilisés par les producteurs, etc.). Les principaux groupes sont les céréales, les autres grandes cultures, les légumes, les fruits, les aliments de fourrage et les cultures horticoles. Les statistiques sur les cultures couvrent également les données structurelles concernant les vignobles et les vergers. Par exemple, des méthodologies de collecte de données au sein de l'Union européenne sont décrites dans les publications [«Production végétale - Glossaire 2001»](#) et [«Production végétale - Manuel de la statistique courante \(édition 2001\)»](#).

L'objectif de la statistique sur la production animale est de fournir des données concernant le cheptel, la viande et la production laitière. Sont par exemple concernés les enquêtes sur les cheptels bovin, porcin, ovin et caprin, la production de viande, le commerce des animaux vivants, les prévisions de production, les bilans d'approvisionnement ou encore les activités, le commerce et la structure des écloseries. À titre d'exemple de méthodologie complète, le [règlement \(CE\) n° 1165/2008 concernant les statistiques du cheptel et de la viande](#) décrit en détail la collecte, la validation et la diffusion des données, l'analyse des méthodes et la mise à jour des métadonnées. Pour plus d'informations sur les méthodologies de collecte des données dans les États membres de l'Union européenne et dans les pays candidats, se reporter à la [«Méthodologie des statistiques animales»](#).

D.17.2.5 Statistiques de la sylviculture

Dans le contexte du changement climatique, l'état des forêts à travers le monde fait l'objet de plus en plus d'attentions. Les données sur la déforestation et la reforestation, c'est-à-dire l'évolution de l'utilisation des sols dans les zones forestières, sont importantes dans le cadre de ce débat, étant donné qu'elles fournissent des données probantes pour l'élaboration et le suivi des politiques. La plate-forme [«Reducing emissions from deforestation and forest degradation in developing countries \(REDD\) \(Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts\)»](#) indique de quelle manière ces informations peuvent être utilisées. La REDD peut être combinée avec les statistiques sur l'occupation/l'utilisation des sols (voir [section D.14.6](#)) pour illustrer l'importance des statistiques de la sylviculture, à la fois dans le contexte de l'utilisation durable des ressources naturelles et dans celui du changement climatique.

Les pays en développement doivent au minimum envisager de collecter les indicateurs recommandés par la [«Global Strategy to Improve Agricultural and Rural Statistics \(Stratégie globale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales\)»](#):

- superficie des zones boisées et des forêts, déblayages, prix des terres associées aux exploitations agricoles;
- superficie des zones boisées et des forêts, déblayages, prix des produits issus des exploitations non agricoles et utilisations respectives.

Pour éviter tout effort en double, les travaux liés aux statistiques sur la sylviculture au niveau international sont coordonnés entre Eurostat, la FAO, l'UNECE et l'OIBT (Organisation internationale des bois tropicaux). Le [Questionnaire annuel commun sur le secteur forestier FAO/UNECE/Eurostat/OIBT](#) collecte des données sur la production et le commerce du bois et des produits issus du bois. Les principaux produits couverts sont:

- le bois rond;
- le bois équarri;
- les panneaux à base de bois (feuilles de placage, contreplaqué, panneaux de particules);
- la pulpe (pulpe de bois, pulpe de fibres recyclées, pulpe issue de fibres autres que du bois);
- le papier et le carton, matériaux d'emballage compris;

Au sein de l'Union européenne, des données annuelles sont également collectées sur les comptes économiques relatifs à la sylviculture et à l'abattage, en suivant les nouveaux concepts de la «comptabilité environnementale et économique intégrée de la forêt» (CEEIF). Les comptes économiques de la sylviculture (CES) sont des comptes satellites du [Système européen des comptes \(SEC95\)](#); ils fournissent des informations complémentaires à celui-ci. Les concepts ont été adaptés afin de refléter la nature de l'industrie sylvicole. Une méthodologie détaillée pour un CES figure dans le [Manuel des comptes économiques de l'agriculture et de la sylviculture CEA/CES 97 \(Rév.1.1\)](#).

La FAO et la [Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe \(CMPFE\)](#) collectent des données sur les ressources forestières, la propriété et des variables sélectionnées concernant l'économie, l'emploi et la gestion durable des forêts. Les données couvertes sont similaires et les années de référence sont identiques, mais le type de données est différent. La FAO collecte des prévisions au niveau mondial, tandis que la CMPFE collecte des données définitives sur l'Europe, y compris la Russie. L'exercice de la FAO est appelé [«Évaluation des ressources forestières mondiales» \(FRA\)](#), alors que celui de la MCPFE est appelé «État des forêts de l'Europe» (EFE). Selon les informations souhaitées, la collecte des données peut suivre le concept de la FAO ou celui de la CMPFE.

D.17.2.6 Statistiques agro-environnementales

Dans la plupart des pays, l'agriculture est le plus grand consommateur d'eau - une cause de pollution chimique et de dégradation des sols - et contribue au changement climatique. Cependant, l'agriculture joue un rôle important dans la capture du carbone, la gestion des bassins versants, la préservation de la biodiversité et l'approvisionnement en matières premières pour la production de biocarburants. Les informations relatives à un grand nombre de moyens de production qui sont utilisées pour mesurer la productivité sont de nature agro-environnementale.

Les statistiques agro-environnementales sont donc très intéressantes pour les politiques environnementales et pour le développement durable de l'économie mondiale. En tant que telles, elles sont étroitement liées aux indicateurs de développement durable (voir [chapitre D.26](#)) et à l'[Agenda 21](#). La pauvreté est une cause majeure d'insécurité alimentaire. L'augmentation de la production alimentaire, y compris des aliments de base, doit avoir lieu dans le cadre d'une gestion durable des ressources naturelles. Ces problèmes sont importants pour les pays en développement, étant donné qu'ils cherchent à réduire le niveau de pauvreté et à accroître la sécurité alimentaire, tout en affrontant les effets du changement climatique et de la dégradation des sols et des autres ressources naturelles.

Les problèmes environnementaux sont généralement des problèmes qui se posent à l'échelle mondiale. C'est pourquoi les données agro-environnementales doivent être comparables dans le monde entier. Ainsi, la collecte des données dans les pays en développement doit respecter les normes internationales déjà élaborées et en vigueur. Les nouvelles évolutions concernant les indicateurs supplémentaires et/ou les méthodologies de collecte de données doivent être prises en considération. Avant de créer des statistiques agro-environnementales, les pays en développement peuvent se concentrer sur les intrants agricoles, comme la quantité d'eau utilisée pour l'irrigation, la quantité et la valeur des engrais (cultures principales) et des pesticides (par catégorie, comme les fongicides) utilisés, ainsi que les semences. Un projet de liste d'indicateurs a été présenté dans le document de la FAO intitulé [«Agri-environmental statistics for compilation of indicators, accounts and meeting other needs of decision makers» \(Statistiques agro-environnementales pour la compilation des indicateurs et des comptes et la satisfaction des autres besoins des décideurs\)](#).

Au sein de l'Union européenne, les [statistiques agro-environnementales](#) sont en cours de développement. Les concepts et les définitions d'une liste d'indicateurs qui a été proposée sont en cours de validation. Le système d'indicateurs agro-environnementaux qui sera retenu doit permettre de contrôler la prise en compte des problèmes environnementaux dans la politique agricole. D'autres efforts sont nécessaires afin d'améliorer les indicateurs existants sur le plan conceptuel et méthodologique et de collecter les

données nécessaires. Dans ce cadre, l'accent est mis pour le moment sur la collecte de données relatives aux engrais, aux nutriments (N, P), aux produits phytopharmaceutiques/aux pesticides et aux indicateurs liés au paysage.

D.17.2.7 La pêche

Les informations sur l'état et les tendances de la pêche de capture et des ressources liées à la pêche sont essentielles pour créer une politique saine et pour permettre une gestion responsable de la pêche. Le poisson est une source majeure de nourriture et de revenu pour les ménages. La pêche couvre la capture du poisson en (haute) mer, les captures en zones côtières gérées par chaque pays, les captures en rivière et autres sources d'eau pure, ainsi que l'aquaculture. La pêche consomme directement des ressources nationales et a un impact sur l'environnement. Les pays doivent fournir des statistiques sur l'ensemble des activités de pêche et d'aquaculture sur leur territoire national, y compris dans leur zone économique exclusive. Les bateaux naviguant sous leur pavillon sont également couverts.

La FAO collecte, analyse, interprète et diffuse des statistiques relatives à différents aspects de la pêche dans le monde, comme la production de la pêche de capture et de l'aquaculture, le commerce des produits de la pêche, la conservation et la préparation des produits de la pêche, la consommation apparente de poisson, les flottes de pêche et l'emploi dans le secteur de la pêche. Les statistiques de la pêche sont généralement obtenues auprès des services nationaux de statistiques. Des organismes régionaux de la pêche ont été créés afin de coordonner la collecte et la gestion des données sur les ressources et les pêcheries en eaux libres, y compris les zones et les espèces de haute mer. Les données collectées par ces organismes contiennent généralement des informations détaillées sur les aspects opérationnels et biologiques de la pêche de capture.

La [«Global Strategy to Improve Agricultural and Rural Statistics» \(Stratégie globale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales\)](#) recommande de se concentrer sur les statistiques qui fournissent des informations sur l'approvisionnement alimentaire:

- quantités de poisson débarquées et rejetées, nombre de jours de pêche, quantités traitées pour un usage alimentaire et non alimentaire, prix, importations et exportations;
- pour l'aquaculture: superficie, production, prix, importations et exportations nettes.

La FAO joue un rôle central dans le développement des méthodologies relatives aux [statistiques de pêche la et de l'aquaculture](#). Pour élaborer des statistiques de la pêche dans un pays en développement, et plus particulièrement pour élaborer une stratégie détaillée dans ce domaine, les documents suivants présentent une vue d'ensemble des bonnes pratiques et des normes internationales en vigueur:

- FAO, [«Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture»](#)
- Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches (CWP), [Manuel sur les normes statistiques relatives aux pêches](#);
- [«Global Strategy to Improve Agricultural and Rural Statistics \(Stratégie globale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales\)»](#)

Le projet [«Living Standards Measurement Study – Integrated Surveys on Agriculture \(LSMS-ISA\)»](#) ([Étude sur la mesure des niveaux de vie – enquêtes intégrées sur l'agriculture](#)) est un programme de mise en œuvre des enquêtes auprès de panels de ménages mettant l'accent sur l'agriculture en Afrique subsaharienne. Dans les pays en développement, le poisson contribue à la sécurité alimentaire, tant sous forme de revenu que de nourriture primaire. Partant du constat que la pêche était souvent omise, un recueil de textes intitulé [«Design and Implementation of Fishery Modules in Integrated Household Surveys in Developing Countries»](#) ([La conception et la mise en œuvre des modules de pêche dans les enquêtes intégrées sur les ménages dans les pays en développement](#)) a été élaboré dans le cadre de l'étude LSMS-ISA. Ce recueil de textes offre des orientations techniques essentielles sur la conception des modules et questionnaires statistiques destinés à recueillir les données relatives à la pêche au niveau des ménages. Il décrit par ailleurs le contexte des principales politiques applicables au secteur de la pêche, donne des informations sur les données nécessaires pour analyser les questions présentant un intérêt politique ainsi qu'une méthodologie sur l'élaboration des questions d'enquête destinées à recueillir les données nécessaires. Un [questionnaire standard sur la pêche](#) (EN) et un [questionnaire élargi sur la pêche](#) (EN) ont aussi été élaborés dans ce contexte. Ces deux modules standard ont pu être directement incorporés dans les enquêtes intégrées sur les ménages.

La collecte des données peut également suivre les lignes directrices pour l'établissement des statistiques de la pêche au sein de l'Union européenne, qui forment la base d'un système statistique complet dans ce domaine. Les statistiques d'Eurostat sur la pêche sont conçues pour satisfaire aux exigences en matière de données de la politique commune de la pêche (PCP). Pour le moment, l'accent est principalement mis sur la collecte des données nécessaires au contrôle et au soutien de l'exploitation durable des ressources halieutiques, qui couvrent les captures et les débarquements, ainsi que l'aquaculture. Les autres objectifs concernent la gestion des ressources, la durabilité des pêcheries, la politique structurelle, l'impact socio-économique et la politique de commercialisation. Les statistiques de la pêche au sein de l'Union européenne pourraient à l'avenir mettre davantage l'accent sur les données ayant reçu relativement peu d'attention jusqu'ici. Il s'agit par exemple des données liées à l'emploi ou aux bilans d'approvisionnement.

Une vue d'ensemble des méthodologies et des bonnes pratiques en vigueur au sein de l'Union européenne et des États membres figure dans les publications [«Collection and compilation of fish catch and landing statistics in member countries of the EEA»](#) ([Collecte et compilation des statistiques des captures et des débarquements dans les États membres de l'Espace économique européen](#)) et [«Collection and compilation of fishery statistics in EU Candidate Countries»](#) ([Collecte et compilation des statistiques de la pêche dans les pays candidats à l'Union européenne](#)). Le [serveur de nomenclatures «Ramon» d'Eurostat](#) contient des informations détaillées sur les classifications.

Encadré 17.2: Le système Eurostat des statistiques de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche

Le principal objectif de la collecte des statistiques sur l'agriculture, la sylviculture et la pêche au sein de l'Union européenne est de fournir des données pour l'analyse de la politique agricole commune (PAC) et de la politique commune de la pêche (PCP). Ces données de diverses natures proviennent d'un grand nombre de sources: comptes économiques, balances des paiements et statistiques de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, du développement rural et de l'environnement. Par conséquent, les méthodes de collecte des données varient considérablement pour les différentes catégories de statistiques.

Le système statistique couvre des données collectées selon des méthodes convenues et utilisées de longue date, comme le Système européen des comptes (SEC). Il intègre également des données basées sur des enquêtes, comme l'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESE) ou les enquêtes sur les vergers et les vignobles. Les informations statistiques disponibles – et leur qualité – dépendent donc de données collectées sur la base de méthodes variées mais bien établies.

Données clés pour l'agriculture:

- Comptes économiques
 - production agricole (en millions d'euros) - dont cultures et bétail en %;
 - valeur ajoutée brute aux prix de base (en millions d'euros);
 - intrants agricoles exprimés sous forme de consommation intermédiaire totale (en millions d'euros);
 - revenu agricole – indicateur A (variation en % par rapport à l'année précédente).
- Structure des exploitations agricoles
 - nombre d'exploitations (dont SAU < 2 ha, UDE < 1, propriétaire < 35 ans, propriétaire > 64 ans, chaque fois en %) et SAU par exploitation en ha;
 - main-d'œuvre - nombre de personnes sur les exploitations de plus de 1 UDE (dont propriétaires et femmes, en %) et agriculture en % de l'emploi total.

D.17.3. Sources des données et des métadonnées

Les organisations internationales publient des statistiques de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche soit pour leurs pays membres, soit pour la quasi totalité des pays du monde. La Commission économique pour l'Europe des Nations unies (UNECE) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) appartiennent au premier groupe et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) appartient au second groupe.

La source de données la plus importante pour les statistiques mondiales sur l'agriculture, la sylviculture et la pêche est la FAO et sa [base de données statistiques FAOSTAT](#). Celle-ci base de données en ligne contient des séries chronologiques provenant de plus de 210 pays et territoires, couvrant l'agriculture, la nutrition, la pêche, la sylviculture, l'aide alimentaire, l'utilisation des sols et la population. Des ensembles de données distincts sont disponibles pour chacun de ces domaines. Les principaux sont «[FAOSTAT - Agriculture](#)», qui fournit des données sur les cultures, le bétail, l'irrigation, l'utilisation des sols, la consommation d'engrais et de pesticides ainsi que les équipements agricoles, «[FAOSTAT - Pêches](#)», qui propose des statistiques sur la production et les principaux produits liés à la pêche, et «[FAOSTAT - Forêts](#)», qui contient des statistiques sur les importations et les exportations de bois et de papier. En plus de ces ensembles de séries de base, plusieurs autres ensembles de données détaillés concernant d'autres sujets spécifiques sont également disponibles (voir l'[encadré 17.3](#)).

La FAO a lancé un programme appelé [CountrySTAT](#). CountrySTAT est un système d'information Web destiné aux statistiques sur l'alimentation et l'agriculture au niveau national et infranational. Il permet aux décideurs et aux parties intéressées d'accéder aux statistiques sur la production, les prix, le commerce et la consommation. Ce système facilite l'analyse, l'élaboration d'une politique documentée et le suivi de cette politique dans le but d'éradiquer l'extrême extrême et la faim. Par le biais de projets nationaux et régionaux CountrySTAT, la FAO forme des partenariats avec les instituts de statistique et les ministères de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture, afin de présenter le système et de permettre au pays concerné de l'utiliser. Dans chaque pays, le gouvernement apporte une contribution substantielle de façon à garantir le déploiement de CountrySTAT et à assurer la formation et la maintenance du système.

Encadré 17.3: Séries de données de la FAO relatives à des sujets choisis (agriculture, sylviculture et pêche), à destination plus particulièrement des pays en développement

CountrySTAT

Le [système CountrySTAT](#) est un projet qui a été lancé par la FAO dans le but d'harmoniser les informations relatives à l'alimentation et à l'agriculture au sein de ses pays membres. Le système est propriété du pays concerné qui en assure la gestion. CountrySTAT récolte et harmonise les données institutionnelles dispersées, afin de les rendre cohérentes au sein du pays et compatibles avec les données internationales.

GLIPHA

Le [GLIPHA, l'Atlas mondial de la production et de la santé animales](#), est un atlas électronique convivial et hautement interactif qui utilise le «[Key Indicator Display System - KIDS](#)» ([Système d'affichage des indicateurs clés](#)) développé par la FAO. L'atlas offre une vue d'ensemble à échelle variable de la variation spatiale et temporelle des informations quantitatives relatives à la production animale et à la santé à l'aide d'une combinaison de cartes, de tableaux et de graphiques.

Informations du pays concernant la sylviculture

Les [informations forestières par pays de la FAO](#) contiennent des statistiques sur les problèmes liés aux forêts et à la sylviculture pays par pays, y compris la superficie des forêts, les plantations, le volume et la biomasse, ainsi que les incendies.

AQUASTAT

[AQUASTAT](#) est le système mondial d'information sur l'eau et l'agriculture de la FAO, développé par sa Division des terres et des eaux. AQUASTAT fournit à ses utilisateurs des statistiques détaillées concernant la gestion de l'eau agricole à travers le monde, en mettant l'accent sur les pays en développement et les pays en transition.

Statistiques de la pêche et de l'aquaculture

Le [Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO](#) offre des conseils et des informations objectives à ses membres afin de les aider à promouvoir une aquaculture et une pêche responsables. Les données collectées sont donc compilées, analysées et diffusées.

L'[UNECE](#) diffuse des statistiques de la sylviculture et certaines données sur l'agriculture pour environ 50 pays. Plusieurs indicateurs sont disponibles pour les statistiques de la sylviculture: ressources forestières, santé et vitalité des forêts, fonctions productives, diversité biologique, fonctions de protection et fonctions socio-économiques.

L'OCDE collecte et publie sur son site Web des [données sur les politiques et les échanges agricoles, l'agriculture durable, les pesticides et les pêcheries](#). Cependant, la plupart des données ne sont pas diffusées sous la forme de tables statistiques sur le site Web, mais sont présentées dans des publications et des documents de politique.

La [Banque mondiale](#) collecte et publie des données dans le cadre du projet «[Living Standards Measurement Study – Integrated Surveys on Agriculture \(LSMS-ISA\)](#)» ([Étude sur la mesure des niveaux de vie – Enquêtes intégrées](#)

sur l'agriculture). Ce projet couvre sept pays d'Afrique subsaharienne et vise à produire des données pour des panels de ménages représentatifs à l'échelle nationale, en mettant l'accent essentiellement sur l'agriculture et le développement rural.

EUROBASE, la base de données gratuite d'Eurostat, offre un accès libre et gratuit aux données à toute personne depuis le mois d'octobre 2004. Elle contient des informations précises et de grande qualité sur l'agriculture, la sylviculture et la pêche en Europe, ainsi qu'un grand nombre de notes méthodologiques et de lignes directrices.

D.17.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes

La qualité des données sur l'agriculture, la sylviculture et la pêche dépend de leur couverture, de l'actualité des chiffres publiés et de leur conformité avec la méthodologie convenue. Les normes et les classifications internationales doivent être respectées pour les comparaisons et les analyses. La stratégie mise en œuvre pour observer l'agriculture et la pêche de subsistance (voir les encadrés 13.4 et 17.1) est un facteur essentiel pour garantir l'exactitude des statistiques de l'agriculture et de la pêche dans les pays en développement. L'actualité est particulièrement importante pour les statistiques de la production agricole; ainsi, les données relatives à une récolte record ont peu de valeur sur le plan informatif si elles sont publiées après un délai d'un an. Par conséquent, des techniques de prévision «pour le présent» et de prévision à plus long terme sont utilisées pour estimer les tendances actuelles et futures de la production agricole, de la qualité des sols, de la déforestation, des stocks de poisson, etc.

Lorsque la collecte de données est basée sur des actes juridiques ou des accords internationaux, ceux-ci spécifient souvent les méthodes de collecte. Dans ce cas, ils doivent être utilisés comme point de départ pour développer les procédures de validation. Les contrôles qualité sont également décrits dans les manuels correspondants pour plusieurs ensembles de données internationaux. Lorsque les contrôles qualité ne sont pas explicitement décrits pour un ensemble de données, les principes généraux de qualité doivent alors s'appliquer (voir section B.2.1.2 et section C.5.3).

Le recours à des techniques dites «miroir» ou «en miroir» peut s'avérer utile pour valider les résultats. Par exemple, les données de production pour une culture spécifique peuvent être validées par rapport aux données des marchés, des coopératives et des acheteurs en gros afin d'évaluer les différences entre les deux composantes du marché. L'analyse ultérieure de ces différences doit conduire à une stratégie permettant d'améliorer la précision et les méthodes et, petit à petit, les données et les estimations.

Pour valider les données sur les zones de production, la dégradation des sols et la déforestation, il est possible d'utiliser des données de détection à distance. Le **projet Africover** a été lancé afin de faciliter l'obtention d'informations fiables et géoréférencées sur les ressources naturelles nécessaires au niveau infranational, national et régional (qui concernent, entre autres, les alertes précoces, la sécurité alimentaire, l'agriculture, la surveillance des forêts, la gestion des bassins versants, etc.). Ces données peuvent être utilisées pour être comparées avec celles provenant des enquêtes sur site. Sur la base d'Africover, la FAO et le PNUE ont lancé l'initiative «Global Land Cover Network» (voir la section D.14.6 pour de plus amples informations sur l'utilisation et l'occupation des sols.)

Encadré 17.4: Utilisation d'une nouvelle technologie pour améliorer la qualité: LSMS-ISA

Le projet «**Living Standards Measurement Study – Integrated Surveys on Agriculture (LSMS-ISA)**» (*Étude sur la mesure des niveaux de vie – Enquêtes intégrées sur l'agriculture*) a pour but d'améliorer les données agricoles en Afrique subsaharienne. Au cœur de ce projet, on retrouve la volonté des ministères et des instituts nationaux de statistique de concevoir et de mettre en œuvre des enquêtes auprès de panels de ménages mettant l'accent sur l'agriculture.

En plus de soutenir la production de données de qualité obtenues auprès des ménages, ce projet, axé sur la validation des mesures et des indicateurs, favorise la recherche en matière de méthodes de collecte des données. Parmi les sujets considérés, on retrouve l'amélioration des méthodes de quantification de la production agricole (plus particulièrement en ce qui concerne les cultures difficiles à mesurer, comme les tubercules et les légumes), la mesure du revenu des travailleurs agricoles et non agricoles indépendants et la compréhension de la manière dont les agriculteurs s'adaptent à et luttent contre les effets du changement climatique.

Les nouvelles enquêtes font appel à des techniques et à des méthodes de pointe, comme des technologies SIG (systèmes d'information géographique) et des enquêtes individuelles assistées par ordinateur, afin d'obtenir des estimations plus précises et de réduire l'intervalle de temps entre la collecte et la diffusion des données.

D.17.5. Amélioration des statistiques sectorielles

L'agriculture, la sylviculture et la pêche sont des secteurs clés dans les pays en développement, procurant la nourriture, l'énergie de base et des matériaux de construction à la population. L'objectif de toute intervention sur les statistiques dans ces différents secteurs est d'améliorer la qualité des données (voir section C.5.3), y compris leur actualité et leur exhaustivité. Le premier critère de qualité reste la «pertinence» des statistiques, qui doivent répondre aux besoins des utilisateurs en matière d'information. Les interventions doivent prendre en compte les éventuels points critiques constatés dans la chaîne des données, de la collecte des informations jusqu'à la publication des statistiques en passant par leur traitement.

La communauté internationale veille tout particulièrement à améliorer ces statistiques en raison du rôle essentiel joué par ces secteurs. Des liens vers les principales initiatives en cours et vers des documents stratégiques sont proposés dans l'encadré «*Pour en savoir plus*» situé à la fin du présent chapitre.

Les données relatives à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche sont souvent collectées par les INS et par les ministères de l'agriculture, du développement rural, de l'environnement, etc., ainsi que par les administrations qui leur sont associées. Il peut arriver que les estimations de la production végétale soient publiées simultanément par l'INS et par le ministère concerné, souvent avec des résultats différents. Il est cependant indispensable que les opérations de collectes des données ne soient pas dupliquées afin de garantir une utilisation efficace des ressources. C'est pourquoi il est essentiel d'établir une étroite coopération entre les institutions concernées. La publication des statistiques par l'INS sur la base des données administratives ou la publication des données elles-mêmes par l'administration dépend de la structure du système statistique national. Un accord de niveau de service formel ou un protocole d'entente, destiné plus particulièrement aux activités statistiques non couvertes par la législation, est souvent nécessaire pour faire coïncider les intérêts des deux services.

Il est très utile d'organiser des groupes de travail ou des ateliers avec les principaux utilisateurs et fournisseurs de données. La principale difficulté est de clarifier les besoins des utilisateurs en matière de statistiques de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. Ces réunions peuvent servir à définir un plan d'action, à élaborer des calendriers et à préparer des recommandations sur les méthodologies à mettre en œuvre. Le groupe d'utilisateurs doit comprendre des représentants non seulement des organisations internationales et des autorités nationales responsables de la sécurité alimentaire, du développement agricole et des ressources naturelles, mais également des ONG impliquées dans ces domaines, ainsi que des chercheurs et des analystes indépendants. Les fournisseurs de données comprennent des acteurs privés et publics, ainsi que des petits agriculteurs et pêcheurs.

Les nouvelles technologies peuvent s'avérer utiles pour améliorer les enquêtes existantes. On peut citer comme exemple le recours aux données GPS et satellite dans le cadre de la surveillance des zones de production végétale, de déforestation et de désertification. Autre exemple, l'utilisation d'ordinateurs portables économiques et robustes pour les enquêtes individuelles assistées par ordinateur (CAPI), qui peut améliorer de manière significative la couverture, l'actualité et la qualité des enquêtes auprès des ménages. Cependant, les nouvelles technologies coûtent cher en règle générale. Les avantages escomptés doivent être estimés par rapport aux coûts, aux besoins des utilisateurs en matière d'information et, plus spécifiquement, aux priorités définies dans la stratégie statistique du pays concerné.

La principale difficulté pour garantir la qualité des données reste que l'INS mette en œuvre des contrôles de crédibilité et de cohérence de ces données. Ces contrôles sont particulièrement importants pour les statistiques relatives à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche, qui proviennent généralement de sources différentes. Les méthodes et la couverture doivent notamment être compatibles entre les organisations qui collectent ces différentes données. Dans les pays en développement, la prise en compte des activités agricoles, sylvicoles et de pêche qui ont lieu dans le secteur informel est extrêmement importante dans l'optique de garantir l'exactitude et la valeur informative des statistiques.

Encadré 17.5: Exemple – Amélioration des statistiques agricoles en Éthiopie

L'agriculture est le secteur dominant en Éthiopie. Elle contribue à hauteur d'environ 50 % au PIB global, génère 90 % des gains à l'exportation et fournit environ 70 % des matières premières destinées aux activités secondaires. L'amélioration des statistiques agricoles est une priorité de la *Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS)*. Les objectifs du programme liés aux statistiques agricoles ont fait les frais d'un manque de capacité évident, tandis que les statistiques agricoles et environnementales ont souffert d'un manque de méthodes appropriées. Un grand nombre de secteurs comme la pêche, la santé, la construction ou les transports ont connu des problèmes liés aux sources de données.

Une enquête menée auprès des parties intéressées a permis de déterminer qu'un plus grand nombre d'informations était souhaité sur les questions liées à l'agriculture:

- données socio-économiques relatives aux secteurs non sédentaires, mettant l'accent sur l'agriculture et le bétail;
- enquête socio-économique en milieu rural (activités non agricoles comprises);
- ressources naturelles: stocks et évolution, dans le temps, vers une désertification, une dégradation des sols et un appauvrissement des ressources;
- statistiques environnementales: très peu de statistiques disponibles pour le moment; les priorités restent axées sur les statistiques agricoles, la protection des sols et les ressources naturelles.

Un des objectifs stratégiques des statistiques agricoles consiste à améliorer la méthodologie et à étendre la couverture aux exploitations agricoles commerciales, à la population non sédentaire et aux ressources naturelles. En outre, un recensement agricole sera réalisé tous les 10 ans afin de maintenir la base de l'échantillonnage agricole et de fournir des estimations agricoles périodiques fiables. Les principales lignes d'action stratégiques pour les statistiques agricoles sont les suivantes:

- maintien de l'enquête agricole annuelle mais transformation en enquête socio-économique rurale. Amélioration de la méthodologie en faisant appel à une assistance technique et en étudiant les meilleures pratiques en vigueur. Inclusion d'informations relatives aux améliorations, comme l'irrigation, les cultures étagées, la conservation des sols;
- intégration régulière du recensement agricole dans le programme statistique (tous les 10 ans) et répétition de ce recensement au cours de la période couverte par la SNDS;
- utilisation du recensement agricole pour confectionner des échantillons destinés aux enquêtes spéciales relatives aux nouvelles activités et techniques agricoles, ou pour étudier les résultats des investissements agricoles;
- amélioration de la qualité et de la couverture des données, passage d'un échantillonnage par liste pour l'ensemble des enquêtes socio-économiques (agriculture comprise) à un échantillonnage par zone complété d'images satellite;
- coordination et harmonisation de la collecte des données avec le ministère de l'Agriculture. Formation des agents de développement afin de garantir une meilleure standardisation des méthodes, définitions et classifications;
- examen de la possibilité d'ajouter des questions aux enquêtes auprès des ménages sur la culture, la production et les quantités de légumes et de cultures mineures vendus en milieu urbain et rural;
- amélioration du cadre des agriculteurs indépendants et des agriculteurs de l'État (développement d'une enquête auprès des exploitations en fonction de la taille) et réalisation d'enquêtes agricoles annuelles;
- introduction de mesures GPS des parcelles effectuées à l'aide d'un échantillonnage par zone et d'images satellite (production agricole et utilisation des sols);
- développement d'une méthodologie d'estimation du bétail pour les populations non sédentaires;
- amélioration des méthodes de prévision à l'aide de données agro-météorologiques;
- données «Woreda» (district local) utilisant des techniques d'estimation de superficies restreintes.

Pour en savoir plus...

Initiatives et activités récentes et en cours

- [Global Strategy to Improve Agricultural and Rural Statistics \(Stratégie globale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales\)](#) (Commission de statistique des Nations unies, Banque mondiale, FAO, Eurostat, Département US de l'Agriculture, Institut international de statistique) (2009)
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); [Système de recensements et d'enquêtes agricoles intégrés - Programme mondial pour le recensement de l'agriculture 2010](#)
- Réunion satellite de l'IIS sur la [Strategy for improving agricultural and rural statistics \(Stratégie d'amélioration des statistiques agricoles et rurales\)](#) (2009)
- [Fifth International Conference on Agricultural Statistics \(ICAS-V\): Integrating Agriculture into National Statistical Systems \(Cinquième conférence internationale sur les statistiques agricoles: Intégration des statistiques agricoles aux systèmes statistiques nationaux\)](#)
- Banque mondiale et Fondation Bill et Melissa Gates: [Living Standards Measurement Study – Integrated Surveys on Agriculture \(LSMS-ISA\) \(Étude sur la mesure des niveaux de vie – Enquêtes intégrées sur l'agriculture\)](#)

Autres stratégies et méthodologies

- «Wye City Group» sur les [Handbook on Rural Households' Livelihood and Well-Being \(Manuel sur les statistiques sur le développement rural et le revenu des ménages agricoles\)](#) (UNECE, Eurostat, FAO, OCDE, Banque mondiale)
- Recueil de la FAO [Suivi des résultats sur l'agriculture et le développement rural dans des conditions défavorables](#)
- Groupe de travail de coordination sur les statistiques liées à la pêche en Atlantique (CWP), [Handbook of Fishery Statistical Standards \(Manuel des normes statistiques de la pêche\)](#)
- WorldFish Center/LSMS-ISA: recueil de textes intitulé [«Design and Implementation of Fishery Modules in Integrated Household Surveys in Developing Countries» \(La conception et la mise en œuvre des modules de pêche dans les enquêtes intégrées sur les ménages dans les pays en développement\) \(2012\); Questionnaire standard sur la pêche \(EN\) et Questionnaire élargi sur la pêche \(EN\)](#)
- [Site Web de l'UNECE](#)
- [Métadonnées](#) et [serveur de métadonnées RAMON](#) d'Eurostat

Sources de données

- [Statistiques de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture \(FAO\)](#)
- [CountrySTAT](#)
- Sites Web de l'UNECE sur l'[Agriculture](#) et le [bois d'œuvre](#)
- Site Web de l'OCDE sur [l'agriculture et les pêcheries](#)
- [Organisation internationale des bois tropicaux \(OIBT\)](#)
- Base de données gratuite d'Eurostat [EUROBASE](#)
- [DG Agriculture et développement rural \(AGRI\)](#)
- [DG Environnement \(ENV\)](#)
- [Agence européenne pour l'environnement \(EEA\)](#)

**Statistiques régionales et
pour les petits territoires**

D.18

D.18. Statistiques régionales et pour les petits territoires

Le chapitre en bref

Le présent chapitre couvre les informations sur la manière de développer des statistiques pour les régions et les petits territoires qui intéressent la coopération au développement de la Commission européenne. Les statistiques régionales et pour les petits territoires peuvent être développées dans n'importe quel domaine statistique mais doivent être fondées sur une classification régionale et de petits territoires (dans le meilleur cas officiellement approuvée et utilisée).

Le présent chapitre commence en précisant pourquoi ces statistiques se justifient. Il se poursuit avec une description des principaux concepts utilisés et de la manière dont ces concepts pourraient être transférés et appliqués dans les régions et les pays en développement. Il fournit également des informations sur un ensemble d'indicateurs de base pour les régions et les petits territoires. Les pays développés produisent une large palette de statistiques de grande qualité avec une ventilation régionale structurée. Il est très difficile pour les pays en développement d'atteindre la même quantité et la même qualité. Cependant, il n'est la plupart du temps pas nécessaire pour les pays en développement d'atteindre ce niveau car pour l'analyse centrale de la situation et du développement des régions, un ensemble de données couvrant les principaux indicateurs économiques et sociaux est normalement suffisant.

Le chapitre fournit encore des informations quant à la manière d'améliorer étape par étape les statistiques régionales et des petits territoires et indique où se procurer des informations supplémentaires sur des thèmes spécifiques en rapport avec ces statistiques comme des estimations pour les petits territoires et des données recueillies au niveau des villes.

D.18.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données?

Ces dernières décennies, le développement des régions est devenu une question importante dans le débat public, partout dans le monde. Il existe un besoin important de développer des stratégies pour guider ce développement, au sein de l'Union européenne et d'autres régions du monde. Un certain nombre de facteurs ont contribué à ce phénomène:

- augmentation des liens fonctionnels formels et informels entre les régions et entre les pays;
- augmentation de la coopération avec des partenaires partageant les mêmes intérêts et confrontés aux mêmes défis;
- création de réseaux;
- besoins de politique régionale dans le contexte de ressources publiques limitées.

Tous ces facteurs ont nécessité de nouveaux cadres d'unification facilitant la convergence et la coordination entre les politiques sectorielles. Au niveau régional, une

perspective transversale multisectorielle peut être développée formant la base de la coordination et apportant un équilibre fonctionnel dans la planification de l'espace. Il est nécessaire de développer des instruments permettant une analyse fiable et comparable des régions, une définition d'objectifs et de cibles clairs à moyen terme ainsi que des mécanismes de coordination, de livraison, de suivi, et d'évaluation fiables.

Le *Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC)*, un cadre d'orientation politique destiné à améliorer la coopération entre les politiques sectorielles ayant un impact régional, pourrait servir de modèle pour la coopération régionale entre les pays en développement. L'idée qui sous-tend le SDEC est que les travaux des États membres de l'UE seront plus complémentaires s'ils sont orientés vers des objectifs communs en matière de développement spatial. Le SDEC poursuit trois objectifs principaux:

- la cohésion sociale et économique;
- le développement durable;
- une compétitivité équilibrée sur le territoire européen.

Une stratégie similaire pour le développement et la coopération régionale a été mise en place en Afrique. L'*Spatial Development Initiatives (SDI) (Initiative de développement spatial (IDS))* a été développée en Afrique du Sud en 1996 et mise en place par l'*Union africaine (UA)* dans le cadre du *NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique)*. L'IDS est plus une méthodologie qu'une politique. Elle peut être appliquée pour faciliter une croissance et un développement tirés par les investissements dans n'importe quelle localité. Elle constitue une méthode compréhensible et raisonnablement objective de hiérarchiser les projets d'infrastructure régionaux, de stimuler les investissements dans la capacité productive et d'atteindre la densification économique afin d'optimiser, entre autres, la coopération et le développement économique régional.

Il convient d'analyser si et où le support est nécessaire avant de prendre des décisions concernant des actions spécifiques et de les mettre en œuvre. Cette analyse est fondée principalement sur des données relatives aux régions et aux petits territoires. L'analyse des données régionales soutient la cohésion régionale et est nécessaire pour évaluer l'éligibilité pour le financement.

Les données régionales sont la source des projections (prévisions) et des recherches structurelles appliquées sur le développement régional. Pour réaliser ces analyses, il faut des données fiables au niveau régional. Dans la mesure du possible, ces données doivent être harmonisées et comparables entre pays, régions et plus petits territoires (villes par exemple). L'un des aspects est l'utilisation de classifications internationales communes et des meilleures pratiques statistiques. Un autre aspect clé est que les données couvrent des entités régionales de structure et de taille similaires. Dans l'UE, la Commission européenne a mis au point la *Nomenclature des unités*

territoriales statistiques (NUTS). Pour les pays de l'OCDE, une classification régionale différente appelée «**OECD Regional Typology (Typologie régionale de l'OCDE)**» est employée (voir également l'encadré 18.5). Basées sur la typologie/classification régionale, des données sont recueillies pour différents domaines statistiques dans les pays membres de ces deux organisations, allant des statistiques horizontales (par exemple comptes nationaux/régionaux) aux statistiques sectorielles (par exemple démographie, marché du travail, agriculture, santé, éducation, tourisme).

Les données comparables régionalement sont vitales pour l'analyse des disparités et de la cohésion entre les régions également dans d'autres parties du monde, en particulier celles qui reçoivent une aide ou un soutien financier de l'UE. Ce soutien est attribué partiellement à l'État et partiellement directement aux projets locaux. Ainsi, il est nécessaire que les statistiques régionales/locales estiment le besoin d'aide et évaluent les résultats de ce soutien. La DG EuropeAid finance par exemple des activités d'intégration régionale et des initiatives de microfinance dans de nombreuses régions du monde, dans le but de renforcer la stabilité macroéconomique régionale et la convergence, de créer des zones de libre-échange et des unions douanières ainsi que mettre en place des synergies et des activités de soutien afin d'accroître le commerce interrégional.

Le développement urbain est devenu un thème de plus en plus important pour les décideurs politiques tant dans les pays développés qu'en développement, en particulier en ce qui concerne la migration des zones rurales vers les villes. Les villes sont des sources clés pour le développement économique et la compétitivité. En même temps, les villes doivent s'occuper de leurs propres processus de restructuration économique et des principaux problèmes d'inclusion sociale en leur sein. Dans l'UE, ledit «audit urbain» a été conçu pour avoir une meilleure compréhension du potentiel économique et des déséquilibres sociaux des villes européennes en collectant des informations statistiques, sur une base paneuropéenne cohérente, pour une vaste gamme de variables au niveau des villes, de leurs zones urbaines élargies et de leurs quartiers. L'Audit urbain couvre des villes dans et hors de l'UE. Les données recueillies permettent d'analyser la situation de chaque ville, de comparer les villes et d'établir des typologies urbaines. La **méthodologie de l'audit urbain (Urban Audit Methodological Handbook)** a été conçue de manière à s'appliquer à toute une gamme de villes et peut en principe également convenir aux villes et aux régions urbaines des pays en développement.

D.18.2. Concepts et définitions

Les statistiques régionales et des petits territoires sont des statistiques établies à un niveau inférieur au niveau national. Elles servent souvent d'informations de base pour le calcul des totaux nationaux. Dans ce contexte, une région fait référence à «une zone géographique ayant des limites plus ou

moins définies servant souvent d'unité administrative à un niveau inférieur à celui de l'État». Le terme «petit territoire» désigne en général une petite zone géographique comme un comté, une municipalité ou une zone plus petite encore.

Il existe plusieurs critères possibles pour définir les limites d'une région:

- les frontières naturelles (par exemple rivières, montagnes, mer ou régions industrielles, notamment minières);
- des frontières historiques (par exemple duchés, royaumes, villes franches, etc.); et
- des frontières administratives (par exemple communes, comtés, etc.).

Les régions définies selon les frontières naturelles sont également appelées régions analytiques ou fonctionnelles car elles regroupent des zones sur la base de critères géographiques (par exemple altitude ou type de sol) ou socio-économiques (par exemple homogénéité ou complémentarité des économies régionales).

Les régions définies selon des frontières historiques et/ou administratives peuvent être classées sous les termes de régions normatives/institutionnelles/administratives. Elles reflètent une volonté politique et leurs frontières sont fixes conformément aux missions dévolues aux communautés territoriales, en fonction de la taille de la population nécessaire pour mener à bien ces missions de manière suffisante et économique.

Régions administratives

D'un point de vue statistique, ces deux types de répartitions présentent des points forts et des points faibles. Les régions administratives ont généralement une existence officielle (légale) dans la pratique administrative du pays concerné. Elles sont clairement définies, généralement universellement reconnues et relativement stables. Elles comportent la structure au sein de laquelle certains niveaux de gouvernement exercent leurs pouvoirs, en particulier en ce qui concerne la politique régionale. Les régions normatives ou administratives sont par conséquent généralement adoptées par les systèmes statistiques nationaux comme étant les unités géographiques les mieux appropriées pour la collecte, le traitement et la diffusion des données. L'inconvénient de cette approche est que les critères administratifs et historiques retenus pour définir ces régions varient considérablement d'un pays à l'autre. Par conséquent, la comparabilité internationale est difficile, même en termes de territoire ou de population.

Régions fonctionnelles

Un concept fonctionnel (analytique) peut être conçu spécifiquement pour une région qui présente un intérêt particulier. Ce concept est souvent appliqué pour l'analyse par exemple de régions transfrontalières, de zones économiques fonctionnelles (comme les régions touristiques) ou de zones urbaines élargies. Toutefois, la définition des régions et des

petits territoires selon la méthode fonctionnelle est souvent basée sur une classification administrative régionale servant de base pour la collecte des données du fait que ces dernières sont en général disponibles et fiables. La principale faiblesse du concept analytique est que les informations relatives à deux régions ou à deux petits territoires différents ne peuvent être comparées que de façon limitée.

La décision concernant le concept régional (régions analytiques ou normatives) à appliquer doit être prise selon la situation de chaque pays où la collecte de données régionales (petit territoire/local) doit être effectuée et selon l'utilisation prévue de ces statistiques. Pour des raisons pratiques, le concept normatif (administratif) est souvent préférable car ce type de collecte est souvent effectué dans tous les pays et la couverture régionale est complète et clairement définie. Cependant, ce concept n'est pas toujours réaliste dans le cas de villes et de districts urbains. Lorsque la ville, définie comme une zone urbaine, couvre plusieurs régions administratives, une combinaison de données administratives et fonctionnelles pourra être préférable (en fonction de l'objectif poursuivi). Par exemple, une région industrialisée pourra inclure plusieurs villes et leur grande banlieue, toutes étant étroitement liées à une industrie particulière ou à plusieurs branches industrielles. Dans ce cas, on appliquera une définition distincte de la région qui sera basée sur le concept de région fonctionnelle, sur une classification administrative ou sur une combinaison des deux.

Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS)

Au niveau européen, il existe deux types de statistiques ventilées à un niveau inférieur au niveau national. Les statistiques recueillies dans le cadre de la [Nomenclature des unités territoriales statistiques \(NUTS\)](#) et les statistiques recueillies dans le cadre de l'«audit urbain». Les deux ensembles de données sont décrits dans la publication [«Statistiques régionales et urbaines européennes - Guide de référence»](#) (2008).

La nomenclature NUTS est fondée sur le [règlement \(CE\) n° 1059/2003 du Parlement européen et du Conseil du 26 mai 2003 relatif à l'établissement d'une nomenclature commune des unités territoriales statistiques](#) (NUTS). Depuis son adoption, [la NUTS a été amendée plusieurs fois](#) à la suite de changements dans les régions administratives dans les États membres et des élargissements de l'Union européenne.

La NUTS constitue un bon exemple de classification qui subdivise le territoire d'un pays en zones spatiales sur la base d'un concept administratif/institutionnel. Ce concept exige des structures administratives appropriées. La NUTS est une classification hiérarchique qui subdivise chaque pays couvert (soit tous les États membres de l'UE et certains autres pays européens) en trois niveaux (NUTS 1, NUTS 2 et NUTS 3), chaque niveau inférieur correspondant exactement à la totalité du niveau juste au-dessus de lui (pour plus de détails, voir l'encadré 18.1).

Encadré 18.1: La nomenclature NUTS - définition des niveaux

La NUTS subdivise chaque État membre de l'UE en un certain nombre de régions au niveau NUTS 1. Chacune d'entre elles est ensuite subdivisée en régions au niveau NUTS 2 qui, à leur tour, sont ventilées en régions au niveau NUTS 3. En laissant de côté le niveau local (municipalités), la structure administrative interne des États membres est généralement basée sur deux des trois principaux niveaux régionaux. Cette structure administrative nationale existante pourra être, par exemple, aux niveaux NUTS 1 et NUTS 3 (par exemple *Länder* et *Kreise* en Allemagne) ou NUTS 2 et NUTS 3 (*régions* et *départements* en France, *Comunidades autónomas* et *provincias* en Espagne).

Fournir une ventilation complète, c'est-à-dire aux trois niveaux de la NUTS, implique donc d'identifier pour chaque État membre un niveau régional *en plus* des deux niveaux principaux susmentionnés. Ce niveau supplémentaire correspond donc à une structure régionale qui est moins utilisée à des fins administratives ou qui peut en fait être créée uniquement à des fins statistiques, sans avoir de fonction administrative. Selon les niveaux déjà existants, le niveau supplémentaire pourra être créé au niveau manquant parmi les trois NUTS. La France, par exemple, a des unités administratives fonctionnelles aux niveaux 2 et 3, ainsi le niveau supplémentaire est introduit au niveau NUTS 1. Par opposition, le niveau supplémentaire «non administratif» est au niveau NUTS 2 pour l'Allemagne et le Royaume-Uni et au niveau NUTS 3 pour la Belgique.

La réglementation NUTS précise les seuils de **population** minimum et maximum suivants pour la taille moyenne des régions NUTS:

Niveau	Minimum	Maximum
NUTS 1	3 millions	7 millions
NUTS 2	800 000	3 millions
NUTS 3	150 000	800 000

Tous les niveaux sont définis conformément aux frontières administratives, lesquelles doivent être appropriées et stables. Des frontières appropriées donnent la garantie que celles-ci sont acceptées des personnes administrées et qu'elles sont homogènes et de taille adaptée pour l'unité. Des frontières stables permettent la collecte de données sur de longues périodes (analyse temporelle) et l'obtention d'unités plus significatives. Toutefois, les réformes administratives dans les pays pourront engendrer des perturbations de ce système. Pour la définition des régions, il faut tenir compte du fait que le pouvoir politique est souvent fortement centralisé.

Encadré 18.2: Comment appliquer une nomenclature d'unités territoriales

Il existe plusieurs étapes dans l'application d'une classification régionale à un pays particulier. Tout d'abord, la structure administrative du pays doit être analysée. Ensuite, il faut réaliser une vérification pour savoir si les données régionales sont collectées et diffusées sur la base de cette répartition régionale, ce qui est souvent le cas. La taille moyenne (principalement en termes de population) de toutes les unités des niveaux administratifs existants est ensuite analysée, afin de déterminer si les niveaux administratifs doivent être placés dans la hiérarchie de la nomenclature.

Il y a deux résultats possibles:

- la taille moyenne du niveau examiné correspond plus ou moins à un des niveaux de nomenclature. Dans ce cas, la structure administrative en question pourrait être adoptée dans son intégralité, sans changement, comme ventilation statistique régionale à ce niveau. Bien entendu, compte tenu du développement historique de la structure régionale, cela pourra signifier que la taille des unités individuelles dans le pays varie considérablement par rapport à la taille moyenne/typique des unités enregistrées à ce niveau de nomenclature;
- aucune structure administrative ne présente une taille moyenne similaire à la moyenne typique pour ce niveau de nomenclature; dans ce cas, une répartition *ad hoc* intitulée «unités non administratives», est créée en regroupant les unités administratives existantes plus petites. Comme il n'existe pas de contrainte historique sur cette répartition régionale, il convient de faire très attention pour savoir si toutes ces régions sont conformes aux seuils de population définis dans la nomenclature des unités territoriales.

Les principes des classifications européennes NUTS sont bien établis et ont une base méthodologique solide. Ces principes fournissent un point de départ très utile pour développer des classifications d'unités spatiales ailleurs.

Encadré 18.3: Petites régions à un niveau inférieur à NUTS 3 - base de données SIRE

SIRE (le système d'informations européen infrarégional) est une base de données, gérée par Eurostat, aux niveaux régionaux en dessous du niveau NUTS le plus bas. SIRE se compose d'une classification pour les [unités administratives locales \(UAL niveaux 1 et 2\)](#) en dessous du niveau NUTS 3 et de données statistiques provenant des recensements de population. Les données ne sont pas accessibles au public.

En raison des changements fréquents qui affectent les unités administratives locales, il est nécessaire de suivre leur développement d'une année à l'autre. Certains pays effectuent des changements très fréquents de leurs UAL, alors que d'autres ne les changent quasiment jamais. Aucune tentative n'a été réalisée pour relier les données des différents recensements de manière détaillée. Les liens vers les niveaux régionaux NUTS sont stockés dans la base de données SIRE.

SIRE contient des données statistiques extraites des recensements de la population et du logement avec des mises à jour tous les 10 ans. Les recensements ne sont pas conduits à la même date dans tous les États membres. Le délai entre le premier recensement d'un cycle donné et le dernier est d'environ trois ans. Le nouveau [règlement \(CE\) n° 763/2008 sur les recensements de la population et du logement](#) oblige les États membres à soumettre des données sur de nombreuses caractéristiques essentielles de la population et du logement au niveau UAL 2.

L'audit urbain

L'audit urbain est un autre exemple d'ensemble de données contenant des données à un niveau inférieur au niveau le plus bas de la NUTS. Il couvre les unités spatiales urbaines et recueille des données avec une référence directe ou indirecte à un spécifique ou à une zone géographique spécifique. Il est possible que les données recueillies dans le cadre de ce projet existent déjà dans des bases de données d'INS ou des registres administratifs ou il sera peut-être nécessaire de les collecter directement auprès des villes. Le [«Manuel de référence de l'audit urbain»](#) fournit des informations détaillées sur les ensembles de données et les variables recueillies.

Les statistiques de l'audit urbain contiennent des données recueillies sur une base volontaire dans plus de 300 villes européennes, tant au sein qu'à l'extérieur de l'UE. La collecte des données est basée sur le [«Urban Audit – Methodological Handbook \(Manuel méthodologique de l'audit urbain\)»](#) et le [Guide de référence «Statistiques urbaines et régionales 2009»](#). Eurostat coordonne l'audit urbain par l'intermédiaire d'un réseau de coordinateurs nationaux (normalement dans les INS). La méthodologie de l'audit urbain a été développée dans plusieurs villes et pays; elle devrait servir de base solide pour développer également des statistiques urbaines dans d'autres régions du monde.

Le système d'audit urbain fait la différence entre trois niveaux différents d'unités spatiales urbaines:

- le «centre» de la ville («ville centrale») c'est-à-dire l'unité administrative;
- la «zone urbaine élargie» (ZUE), qui est utilisée pour recueillir des informations couvrant les alentours (l'«hinterland») d'une ville;
- les «quartiers infra-urbains», qui tiennent compte des disparités intra-urbaines.

En général, une «ville» peut être désignée comme un territoire urbain (concept morphologique ou fonctionnel) ou une entité juridique (concept administratif ou normatif). L'audit urbain utilise principalement ce dernier concept et définit le «centre» de la ville (ou la «ville centrale») selon les frontières administratives et politiques. Comme il existe un certain nombre de variables clés ne pouvant pas se limiter raisonnablement aux frontières du «centre» de la ville (par exemple la pollution de l'air), le niveau spatial est étendu à une «zone urbaine élargie» définie en termes de flux de navetteurs (c'est-à-dire la région fonctionnelle). Cette zone inclut le «centre» de la ville et la «grande banlieue». Les «quartiers infra-urbains» sont les différentes parties du centre de la ville. Les données sur ces sous-entités permettent d'analyser les divergences au sein du centre de la ville.

Variables à recueillir

Les statistiques tant régionales que sur les petits territoires doivent contenir un ensemble élémentaire de variables clés, fournissant les informations contextuelles nécessaires à la définition et à la mise en œuvre des programmes de développement régional. Un autre aspect est le suivi et l'évaluation des résultats des programmes lancés (par exemple l'assistance financière aux pays candidats et candidats potentiels, l'aide communautaire au développement du FED pour les pays ACP). Les données des comptes régionaux (à savoir le PIB régional par habitant) sont principalement utilisées pour définir les régions ayant besoin d'un soutien de développement et d'actions spécifiques. Les données clés au niveau régional concernent la démographie, les comptes nationaux, l'agriculture, l'éducation et le marché du travail. Pour de plus amples détails sur ces domaines statistiques, voir les chapitres spécifiques, par exemple le [chapitre D.13](#) «Statistiques des entreprises», le [chapitre D.17](#) «Statistiques de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche», le [chapitre D.28](#) «Statistiques de la protection sociale», etc. D'autres données régionales ou sur les petits territoires peuvent être recueillies pour répondre à des priorités politiques explicites pour le développement et la cohésion régionale, en appliquant les concepts et les définitions décrits pour la collecte des données. Pour une discussion plus approfondie sur la correspondance entre les stratégies de développement et les statistiques, voir le [chapitre C.6.1](#).

La collecte des données pour les petits territoires revêt une importance capitale s'il est impossible de recueillir un indicateur/une variable au niveau national. Cela est par exemple le cas lorsque les données sont recueillies à l'aide de points de mesure (par exemple quantité de précipitations, déchets collectés, concentrations d'ozone). La caractéristique principale de ce genre de données est qu'elles ne peuvent pas toujours être regroupées au niveau national.

Encadré 18.3: Estimations des petits territoires

Il existe un besoin croissant de statistiques des petits territoires au sein des pouvoirs publics pour l'élaboration des politiques et la distribution des fonds. Les statistiques officielles produites par les INS ne peuvent pas toujours répondre à ces besoins. En raison de plusieurs contraintes (par exemple le manque de ressources humaines et financières, l'absence de sources administratives comme des registres, etc.), les INS sont parfois incapables de produire les statistiques requises pour les petits territoires – tant en termes de qualité que de quantité – en utilisant les méthodes d'enquête standard. Les méthodes d'estimation des petits territoires contournent ce problème en utilisant des techniques basées sur des modèles ou assistées par des modèles pour prévoir la valeur des variables cibles. Toutefois, l'utilisation des méthodes développées pour les estimations des petits territoires exige une très bonne connaissance des statistiques appliquées.

L'estimation des petits territoires correspond à n'importe quelle technique statistique impliquant l'estimation des paramètres pour les petites sous-populations, en général utilisée lorsque la sous-population présentant de l'intérêt est incluse dans une enquête plus vaste. Dans ce contexte, le terme «petit territoire» désigne en général une petite zone géographique comme un comté. Il peut également faire référence à un «petit domaine», c'est-à-dire à une partie d'une population au sein d'une région. Une enquête à l'échelle nationale recueille en général très peu d'observations (s'il y en a) dans chaque petit territoire. Pour fournir des estimations de variables intéressantes pour chaque petit territoire, des méthodes statistiques avancées sont appliquées. Celles-ci impliquent souvent l'utilisation d'informations d'enquêtes précédentes dans la région, des régions similaires ou voisines, et/ou toute autre information auxiliaire utile (par exemple des registres de la population et du logement, des répertoires fiscaux, etc.) La disponibilité de ces informations variant grandement d'un pays à l'autre, les méthodes d'estimation des petits territoires doivent toujours être adaptées au contexte national.

Les méthodes d'estimations pour les petits territoires font l'objet de recherches intensives, surtout de la part des chercheurs européens et des INS. Un projet de recherche important au niveau européen a été [EURAREA](#) (Améliorer les techniques d'estimation des petits territoires pour répondre aux besoins européens). Réunissant des experts des institutions académiques et des INS, EURAREA a permis de réaliser des développements méthodologiques considérables ainsi que d'effectuer des tests et des simulations avec des données réelles des INS.

Les conclusions clés du projet EURAREA sont les suivantes:

- au niveau NUTS 3: les estimateurs basés sur un modèle («model-based») atteignent des niveaux de précision comparables ou légèrement supérieurs à ceux basés sur un plan («design-based»);
- au niveau de l'UAL: les estimateurs basés sur un modèle donnent des résultats sensiblement meilleurs que les méthodes basées sur un plan, même lorsque les modèles ont des pouvoirs de prédiction assez limités;
- le gain procuré par l'utilisation d'une méthode basée sur un modèle augmente considérablement avec la disponibilité de covariables explicatives à forte corrélation avec la variable cible.

Les logiciels pour l'estimation des petits territoires, développés par les INS dans le cadre du projet EURAREA, sont disponibles pour un téléchargement gratuit depuis la [section téléchargement du site EURAREA](#) (fichiers code programme SAS zippés avec documentation PDF).

D.18.3. Sources de données régionales

Il existe deux classifications principales reconnues internationalement pour les statistiques régionales et des petits territoires: la nomenclature NUTS de l'Union européenne et le système de statistiques régionales de l'OCDE. Toutefois, pour la plupart des pays de l'UE, la classification de l'OCDE est identique à la NUTS. Les deux systèmes peuvent être utilisés pour définir les régions et les petits territoires. Au niveau des petits territoires (en dessous du niveau NUTS 3), l'Union européenne utilise deux systèmes différents: une approche fonctionnelle/administrative combinée appliquée pour l'ensemble de données de l'audit urbain et une approche purement administrative (UAL 1 et 2) conforme à la NUTS.

Au sein de l'Union européenne, les INS collectent et fournissent des statistiques régionales conformément à la NUTS. L'OCDE, par contre, «régionalise» les données conformément à sa propre classification (voir encadré 18.5).

Encadré 18.5: Autres exemples de typologies/classifications régionales

Base de données régionale de l'OCDE

La *base de données régionale de l'OCDE* est une source d'informations statistiques à un niveau territorial sous-national pour tous les pays de l'OCDE. Elle est fondée sur une approche fonctionnelle et incorpore actuellement des séries chronologiques pour environ 40 indicateurs sur la démographie, les comptes économiques, le marché du travail, les aspects sociaux et l'innovation. Pour les États membres de l'UE, toutes ces données sont extraites de la base de données d'Eurostat.

Dans toute étude analytique conduite à des niveaux sous-nationaux, le choix de l'unité territoriale revêt une importance capitale. *Les régions des pays membres de l'OCDE* ont été classifiées selon deux niveaux territoriaux (à l'aide du concept administratif) pour faciliter la comparabilité internationale. Le niveau le plus élevé (niveau territorial 2) se compose de macrorégions, alors que le niveau le plus bas (niveau territorial 3) se compose de microrégions des pays membres de l'OCDE. Ces niveaux sont établis de manière officielle, sont relativement stables et correspondent dans la plupart des pays aux niveaux utilisés pour la mise en œuvre des politiques régionales. Pour la plupart des pays de l'UE, la classification de l'OCDE est identique à la NUTS.

Les régions des pays membres de l'OCDE ont été classifiées par *régions essentiellement urbaines, intermédiaires et essentiellement rurales* pour tenir compte des différences géographiques entre elles. Il est utile de comparer les performances socio-économiques des régions de même type (qu'elles soient urbaines ou rurales) parmi les pays afin de détecter les caractéristiques similaires et les schémas de développement. Cette typologie a été utilisée par l'OCDE dans ses travaux d'analyse (voir par exemple la série *OECD Regions at a Glance (Régions de l'OCDE en un coup d'œil)*, ainsi que dans l'analyse réalisée par d'autres institutions comme les INS et la Commission européenne.

Compilation de typologies ESPON

ESPON (European Spatial Planning Observation Network) est un programme mené dans le cadre de l'initiative des fonds structurels de l'UE appelée *European Territorial Co-operation objective*. L'objectif du programme est le développement d'un réseau de recherche appliquée qui observe le développement spatial de l'Union européenne. Il vise à inculquer aux décideurs politiques aux niveaux européen, national et régional des connaissances sur les tendances territoriales et les impacts des politiques spatiales. Parmi de nombreux sujets, ESPON a également entrepris des *recherches sur les typologies fonctionnelles*, par exemple sur les zones rurales et urbaines et les régions transfrontalières.

D.18.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes

Les statistiques régionales et des petits territoires couvrent de nombreux domaines statistiques de nature et structure différentes. Elles vont des statistiques économiques et sociales aux statistiques environnementales et couvrent un large éventail d'activités humaines. La qualité des données régionales repose tout d'abord sur une classification régionale harmonisée et ensuite sur la qualité des données et des statistiques utilisées. En général, plusieurs institutions ou organismes sont impliqués dans la collecte des données au niveau des régions et des petits territoires. En principe, toutes ces institutions, à tous les niveaux, du local au national, ont (ou devraient avoir) développé leurs propres procédures pour garantir la qualité des données qu'elles collectent et des statistiques qu'elles produisent.

Une bonne qualité et des indicateurs fiables doivent répondre à des critères élémentaires et liés entre eux. Ainsi, des procédures de contrôle qualité doivent être mises au point et appliquées aux différents niveaux de la chaîne de collecte de données, depuis l'acquisition des données jusqu'à leur compilation finale.

Dans ce contexte, la règle de validation la plus importante pour les statistiques de régions et de petits territoires est que la somme des données d'un niveau régional inférieur ne doit pas (en général) dépasser la valeur au niveau régional supérieur. Cette règle s'applique à toutes les valeurs absolues. Par exemple, la somme des données de population communiquées par toutes les communautés (niveau inférieur) d'un district ne peut pas être supérieure au total de la population communiqué pour la même période par le district (niveau directement au-dessus). Cependant, ce principe n'est pas toujours respecté dans la pratique. Dans le cas de ratios (indices, etc.), comme le produit intérieur brut par habitant, la valeur pour un niveau inférieur (par exemple une ville ou une municipalité) peut être soit supérieure, soit inférieure à la valeur pour le(s) niveau(x) supérieur(s) suivant(s). Dans de tels cas, d'autres contrôles de validation des données doivent être appliqués (écarts types, seuils inférieurs et supérieurs autour d'une moyenne, etc.).

Les principaux critères de qualité suivants doivent être pris en considération (voir également la [section B.2.1.2](#) et le [chapitre C.5](#)):

- **fiabilité des données d'entrée:** dans le cas de données administratives, il est en général possible de la contrôler. Dans le cas de données d'enquête, cela dépend d'un certain nombre de facteurs: la formation, l'expérience et la motivation du personnel impliqué sont des facteurs clés. Il est important que le personnel soit motivé et équipé pour réaliser la/les enquête(s) avec la plus grande précision possible. Les autres facteurs clés concernant la qualité vont de la qualité du cadre d'échantillonnage (par exemple

registre de la population) au traitement et à l'analyse des données, en passant par la conception de l'enquête;

- **représentativité et exhaustivité:** l'indicateur intègre toutes les données d'entrée nécessaires en termes de couverture spatiale et de période(s) de référence des phénomènes (variables) considérés;
- **uniformité et cohérence:** l'indicateur doit être uniforme dans le temps et cohérent (c'est-à-dire qu'il ne doit pas contredire d'autres indicateurs ou statistiques apparentés). Pour les statistiques régionales basées sur des unités régionales normatives, les réformes nationales des structures administratives et les changements dans les régions administratives conduiront à des ruptures des séries chronologiques. Lorsque ces réformes concernent principalement la fusion de petites régions administratives (par exemple des municipalités) au sein de régions plus vastes, l'impact sera limité. Les changements à plus grande échelle dans les principales régions ou les redéfinitions de tout le système de régions administratives provoqueront de graves ruptures dans la comparabilité des statistiques régionales dans le temps;
- **comparabilité:** celle-ci est garantie lorsque les mêmes principes sont appliqués pour définir toutes les régions étudiées et que toutes les régions appliquent les mêmes définitions des variables collectées. Un facteur critique pour les statistiques régionales est que les régions au même niveau de classification soient de taille comparable (en termes de population);
- **traçabilité:** une documentation fiable et complète est de la plus grande importance lors de la mise à jour ou de la répétition d'un exercice, par exemple pour une autre année de référence. Tout changement de données «suspect» doit être expliqué par des métadonnées. Ces méta-informations doivent permettre de comparer les données et montrer les divergences de concepts au niveau de la collecte des données qui sont nécessaires à leur interprétation.

D.18.5. Amélioration des statistiques régionales

Comme nous l'avons déjà mentionné, plusieurs institutions pourront être impliquées dans le processus de collecte de données au niveau régional. Toutefois, dans de nombreux pays, les structures institutionnelles ne sont pas stables ou connaissent des changements fréquents. Une autre question critique est l'identification des indicateurs qui présentent un réel intérêt. Souvent, d'un point de vue théorique, un grand nombre d'indicateurs différents peuvent être recueillis. En pratique, il n'est ni réaliste ni nécessaire de tous les générer. La sélection des indicateurs dépendra des besoins (des institutions nationales, des donateurs et autres) en informations aux niveaux régional et local du pays. Dans de nombreux cas, la sélection sera également influencée

par les données déjà disponibles dans le pays. Une sélection minutieuse des indicateurs appropriés doit être réalisée sur la base des priorités des politiques et actions régionales et des sujets qui présentent de l'intérêt au niveau régional.

Les données recueillies doivent au moins présenter un niveau de comparabilité élevé dans un pays et, de préférence, entre les pays. Un objectif principal des statistiques régionales doit être d'établir une classification régionale comparable à celle d'autres pays (au moins les pays appartenant à la même zone géographique, par exemple l'Afrique occidentale), permettant des comparaisons significatives des régions entre les pays aussi bien qu'au sein d'un même pays. Quand une telle classification est établie, elle doit rester inchangée sur une longue période afin d'obtenir des séries de données fiables pour l'analyse des développements à plus long terme dans les différentes régions. Les principes de la nomenclature européenne NUTS sont bien établis et ont une base méthodologique solide; la NUTS pourrait bien inspirer les nomenclatures d'unités spatiales d'autres régions du monde.

Quand la classification des régions est établie, les principales variables requises pour l'évaluation du développement socio-économique dans ces régions doivent être définies. Cet ensemble de données de base (couvrant idéalement plusieurs années consécutives) doit être constamment amélioré (par exemple les données des années les plus récentes seront ajoutées sur une base annuelle et les données manquantes des années précédentes seront complétées) et la liste des variables doit être élargie au besoin pour répondre aux besoins en informations des nouveaux domaines politiques.

Pour que les statistiques régionales atteignent un bon niveau de qualité, il est nécessaire de coopérer avec les différentes institutions (différentes responsabilités) impliquées. Ces organismes n'auront peut-être pas d'expérience du travail en commun ni l'autorité du partage des informations. Des canaux de contact et de coordination devront peut-être être mis en place afin de garantir un partage efficace des données et informations. Cela pourra nécessiter le développement de protocoles d'entente ou d'autres accords formels pour la coopération avec les services publics régionaux.

Dans le domaine des statistiques régionales, une bonne coopération avec les organismes régionaux est également utile pour améliorer la qualité. Ces organismes possèdent une connaissance approfondie de leur région et pourront participer activement à la vérification des résultats statistiques et à la détection des problèmes. Une autre manière d'améliorer les statistiques régionales sera d'identifier des données auxiliaires pouvant être utilisées comme base des estimations au niveau régional, pour étalonner les données d'enquêtes, pour compléter les indicateurs ou pour vérifier les résultats.

Pour en savoir plus...

Statistiques régionales

- [Spatial Development Initiatives \(SDI\) \(Initiative de développement spatial \(IDS\)\)](#) en Afrique
- Section dédiée d'Eurostat sur les [statistiques régionales](#)
- [Nomenclature des unités territoriales statistiques \(NUTS\) de l'Union européenne](#)
- NUTS - [Unités administratives locales \(UAL\)](#)
- [Guide de référence - Statistiques urbaines et régionales européennes 2009](#)
- [Statistiques et indicateurs régionaux](#) de l'OCDE donnant accès à la [base de données régionales de l'OCDE](#) et aux informations sur la [typologie régionale](#) et aux [découpages territoriaux des pays membres de l'OCDE](#).
- [European Spatial Planning Observation Network \(ESPON\)](#)

Statistiques de petits territoires

- Statistiques de quartiers en [Angleterre et au Pays de Galles](#), en [Écosse](#) et en [Irlande du Nord](#)
- [European Working Group on Small Area Estimation \(EWORSAE\)](#)
- [Conférence on Small Area Estimation \(SAE2009\) \(Conférence sur l'estimation des petits territoires 2009\)](#)
- Colloque sur les [Recent Advances in Small Area Statistics \(RRC09\) \(Récentes avancées des statistiques des petits territoires\)](#)
- Projet de recherche [EURAREA](#) incluant des routines SAS gratuites à [télécharger](#)

Statistiques urbaines

- Sites Internet de la DG REGIO [Actions structurelles de soutien aux questions urbaines](#) et site de [l'Audit urbain](#)
- [State of European Cities Report \(Rapport sur l'état des villes européennes\)](#) de l'Audit urbain et son [rapport de synthèse](#)
- Section dédiée d'Eurostat sur les [statistiques des villes - audit urbain](#)
- [Manuel méthodologique de l'audit urbain](#)
- [Guide de référence - Statistiques urbaines et régionales européennes 2009](#)
- [Urban audit reference guide - Data 2003/2004 \(Guide de référence de l'audit urbain - collecte de données 2003/2004\)](#)
- [Core Set of Indicators \(CSI\) \(Ensemble principal d'indicateurs\) de l'Agence européenne pour l'environnement \(AEE\)](#)

Informations sur les données spatiales (régionales) dans les pays en développement

- [Global Spatial Data Infrastructure Association - GSDI](#), newsletters ([Afrique](#), [Asie](#), [Amérique latine et Caraïbes](#))

**Statistiques des finances
publiques et du secteur public**

D.19

D.19. Statistiques des finances publiques et du secteur public

Le chapitre en bref

Le présent chapitre couvre les statistiques sur les finances publiques et le secteur public qui servent de base à la définition de la politique budgétaire au niveau national et infranational. La méthodologie d'établissement du budget au niveau national ou infranational (régional, local) varie d'un pays à l'autre. Elle peut également être modifiée d'une année sur l'autre. Ainsi, les données issues directement des budgets nationaux peuvent ne pas être directement utilisables pour les comparaisons entre pays. Dans certains cas, même les séries chronologiques relatives à un même pays ne sont pas comparables. Par conséquent, l'utilisation d'une méthodologie statistique présente des avantages par rapport aux données budgétaires, étant donné que la méthodologie statistique offre un outil unifié et transparent pour l'analyse macroéconomique des processus budgétaires.

Les différents principes du budget et de la comptabilité des administrations et du secteur publics sont expliqués. La différence entre les statistiques des finances publiques et la gestion des finances publiques est également clarifiée. Des conseils pratiques sont donnés en matière de création de statistiques des finances publiques dans les pays en développement. Ces conseils concernent plus particulièrement les différents types de budgets publics, en mettant l'accent sur la comparabilité entre pays et entre périodes. Le présent chapitre aborde également le problème de la mesure du niveau et des volumes des services des administrations publiques. Cet aspect est essentiel pour évaluer l'efficacité des services publics.

D.19.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données?

Il existe un certain nombre de raisons importantes pour lesquelles les statistiques des finances publiques et les statistiques relatives au secteur public présentent un si grand intérêt:

- les administrations publiques redistribuent une grande partie du revenu national par le biais du budget. Il est donc important de connaître les domaines politiques auxquels sont affectés les fonds;
- le niveau et la composition de la charge fiscale constituent un sujet essentiel pour la prise de décision et l'analyse politiques;
- les administrations publiques sont généralement de bons débiteurs; ils sont capables d'absorber des actifs financiers liquides et d'évincer les investisseurs privés;
- dans les pays en développement, la disponibilité de statistiques budgétaires fiables constitue un élément central de la planification du développement;
- la dette publique est une charge pour les générations à venir. C'est la raison pour laquelle le déficit et la dette publics

doivent être contrôlés de manière stricte, afin qu'une situation budgétaire durable puisse être maintenue sur le long terme. Les engagements en matière de pensions de la sécurité sociale constituent une autre charge (implicite) pour les générations futures;

- le secteur public est un gros employeur; son comportement a un donc impact significatif sur l'emploi et les salaires au niveau national;
- dans de nombreux pays, la dette des administrations publiques est majoritairement financée par des investisseurs étrangers. Ainsi, le niveau du déficit et de la dette publics peut influencer les marchés financiers internationaux;
- ces dernières années, l'intérêt politique manifesté envers l'amélioration de l'efficacité et de la productivité des services publics a été plus important. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de disposer d'un cadre de qualité pour promouvoir les services des administrations publiques.

La disponibilité et la qualité des statistiques des finances publiques et des statistiques relatives au secteur public revêtent un caractère essentiel pour l'appui budgétaire car elles fournissent des points de référence et des données permettant de calculer des indicateurs clés pour effectuer le suivi et évaluer les effets des interventions relevant de l'appui budgétaire.

D.19.2. Concepts et définitions

D.19.2.1. Principes comptables: comptabilité en base de caisse contre comptabilité sur la base des droits constatés

Il existe deux principes comptables différents utilisés pour les budgets et par les unités budgétaires: la comptabilité en base de caisse et la comptabilité sur la base des droits constatés. Les budgets nationaux sont généralement compilés selon la comptabilité de caisse; cela est souvent le cas dans les pays en développement.

Comptabilité en base de caisse

La comptabilité en base de caisse (ou «sur la base des encaissements») ne reconnaît les transactions et les événements qu'à partir du moment où les montants concernés ont été effectivement reçus ou payés par l'unité budgétaire. C'est ainsi, par exemple, que le paiement de l'impôt sur le revenu n'est enregistré qu'une fois le règlement réellement effectué, soit généralement quelques mois après la fin de l'année de référence. Un budget basé sur une comptabilité de caisse enregistre uniquement des flux monétaires. Les états financiers préparés dans le cadre de la comptabilité de caisse fournissent des informations sur les sources des montants reçus au cours de la période, sur leur affectation et sur les soldes de trésorerie à la date de clôture.

Les états financiers se concentrent sur la mesure des soldes de trésorerie et sur leur évolution. Les notes ajoutées à ces états financiers peuvent fournir des informations sur les passifs et sur certains actifs non liquides. Avec la comptabilité en base de caisse, les paiements relatifs à la dette des administrations publiques sont enregistrés à la date à laquelle les intérêts ou les acomptes ont été réellement versés.

Avec la comptabilité en base de caisse, la dette n'est observée que dans le cadre du service de la dette et du «tirage» (c'est-à-dire le fait de lever des liquidités en contractant des dettes, en émettant des obligations, etc.). En d'autres termes, les transactions courantes sont observées, mais pas les passifs. Afin d'évaluer la capacité d'un pays à contracter de nouveaux emprunts, des enregistrements distincts sont nécessaires de façon à pouvoir suivre l'évolution de la valeur nominale de la dette du pays. La gestion et le «reporting» de la dette constituent des sujets essentiels dans de nombreux pays en développement, et pas uniquement dans les [Pays pauvres très endettés \(PPTE\)](#).

Les [Normes comptables internationales du secteur public \(IPSAS\)](#) décrivent en détail le «reporting» financier dans le cadre de la comptabilité en base de caisse du secteur public.

Comptabilité sur la base des droits constatés

Avec la comptabilité sur la base des droits constatés (ou «sur la base des engagements»), les transactions et les événements sont enregistrés au moment où les montants à payer sont établis. Ainsi, le paiement de l'impôt sur le revenu est enregistré au cours de l'année de référence, c'est-à-dire l'année au cours de laquelle le revenu a été perçu. Les versements d'intérêts sur les dettes des administrations publiques sont enregistrés au moment où les montants à verser sont établis. La comptabilité sur la base des droits constatés concerne également des transactions non monétaires, comme la reprise ou l'annulation d'une dette ou la distribution gratuite de biens ou d'actifs.

La comptabilité sur la base des droits constatés est souvent considérée comme le meilleur moyen pour analyser les entreprises ou mesurer les coûts, les revenus et la valeur nette. Cependant, les comptes en base de caisse sont utiles, par exemple, pour la gestion des liquidités. Il est tout à fait possible de passer d'états financiers sur une base de caisse à des états financiers sur la base des droits constatés ou inversement.

Bien que les principales recommandations en matière de finances publiques donnent la préférence à la comptabilité sur la base des droits constatés (voir [section D.19.2.2](#), ci-dessous), il n'est pas rare que des pays développés utilisent la comptabilité en base de caisse pour leur budget national. Cependant, de plus en plus de pays passent à une comptabilité en droits constatés basée sur les normes comptables et recommandations internationales. Quoi qu'il en soit, il est indispensable, avant toute autre chose, de disposer d'un bon système en base de caisse. Le passage d'un système à l'autre

doit s'inscrire dans le cadre d'une réforme globale et ne pas être une fin en soi. Par ailleurs, chaque étape doit être en elle-même.

D.19.2.2. Lignes directrices en matière de statistiques de finances publiques

Les administrations publiques disposent de pouvoirs, de motivations et de fonctions particuliers au sein de l'économie; cela se reflète dans la méthodologie statistique en matière de finances publiques. Par ailleurs, les activités des administrations publiques ont une grande influence sur l'économie; afin de pouvoir suivre cet impact, les règles méthodologiques applicables aux finances publiques doivent être cohérentes avec les règles de la comptabilité nationale.

En matière de finances publiques, il existe deux grands ensembles de lignes directrices acceptées au niveau international. Le premier est le [Manuel de statistiques de finances publiques \(SFP\)](#) qui est publié par le FMI. Le second est le [Système européen des comptes \(SEC\)](#), qui est géré par Eurostat. Plusieurs réglementations détaillées concernant les comptes des administrations publiques sont dérivées du SEC. Le SEC est basé sur le [Système de comptabilité nationale \(SCN\)](#) des Nations unies. Si ces deux systèmes adoptent des présentations différentes, ils définissent et évaluent les stocks et les flux de la même manière. Leurs soldes comptables sont identiques ou peuvent être facilement déduits les uns des autres. Les différences conceptuelles entre les deux sont donc mineures.

En outre, le [Conseil des normes comptables internationales du secteur public \(IPSASB\)](#) publie des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), à la fois pour la comptabilité en base de caisse et pour la comptabilité sur la base des droits constatés dans le secteur public. Toutes les IPSAS sont contenues dans un manuel intitulé «[IFAC Handbook of International Public Sector Accounting Pronouncements \(Livret des déclarations comptables internationales du secteur public de l'IFAC\)](#)».

Le FMI, l'Union européenne et l'IPSASB cherchent à éliminer le plus grand nombre de différences possibles. Cependant, il est inévitable que certaines d'entre elles persistent, étant donné que les objectifs des différents systèmes ne sont pas les mêmes.

Exemple de différence mineure entre le Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP) et le Système européen des comptes (SEC)

Les statistiques de finances publiques n'enregistrent pas séparément la valeur des services financiers payée dans le cadre de la «marge d'intérêts», c'est-à-dire la différence entre les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs appliqués par les banques, que l'on appelle «services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)».

D.19.2.3. Couverture du secteur des administrations publiques et du secteur public

Les statistiques de finances publiques (SFP) définissent le secteur des administrations publiques sur la base de critères économiques et non juridiques. Cela signifie que la couverture de ce secteur dans les statistiques de finances publiques ne coïncide pas nécessairement avec celle du budget officiel. Ainsi, pour les statistiques, la définition du secteur des administrations publiques est la suivante:

- le secteur des administrations publiques est constitué des unités qui exécutent la politique des pouvoirs publics en fournissant principalement des services non marchands et en redistribuant le revenu et la richesse (cette redistribution est considérée comme une forme de prestation de services non marchands).

Deux critères déterminent si une unité institutionnelle appartient au secteur des administrations publiques ou non. Pour faire partie de ce secteur, une unité doit à la fois:

- être un producteur non marchand et
- être contrôlée par une administration publique.

La production est dite «non marchande» si la majorité des coûts de production n'est pas couverte par des ventes sur le marché mais est financée par d'autres sources. Le «contrôle» correspond à la capacité de déterminer la politique générale ou les activités d'une unité institutionnelle.

Encadré 19.1: Le secteur des administrations publiques et le secteur public

Dans le domaine de la statistique, le **secteur des administrations publiques** diffère généralement de l'ensemble des unités couvertes par les budgets nationaux et infranationaux.

Les universités, l'organe national de radiodiffusion ou les unités investissant dans les transports publics (construction de routes) constituent de bons exemples de cas limites; ces unités sont exclues du budget, mais elles sont principalement contrôlées et financées par des unités des administrations publiques.

Le **secteur public** se compose de l'ensemble des unités institutionnelles contrôlées par des unités des administrations publiques, c'est-à-dire le secteur des administrations publiques **et** les entreprises dont les administrations publiques détiennent la majorité du capital. Les entreprises de transport public ou les entreprises de services publics par exemple appartiennent généralement au secteur public. Aujourd'hui, seul un petit nombre de pays compile des statistiques sur le secteur public.

Selon les dispositions administratives et légales, il peut y avoir plusieurs niveaux d'administration au sein d'un pays. Les statistiques de finances publiques définissent un maximum de trois niveaux d'administrations publiques: l'administration centrale, les administrations d'États fédérés et les administrations locales. Les fonds de sécurité sociale peuvent être traités comme un sous-secteur distinct.

Dans certains pays, le budget couvre uniquement un fond global, sans couverture institutionnelle. Dans ce cas, seuls les impôts, les cotisations sociales et les dividendes (le cas échéant) sont enregistrés côté recettes. Les dépenses sont subdivisées en transferts, subventions aux différents niveaux des administrations publiques et paiements d'intérêts. Dans ce cas, les rémunérations des salariés des administrations publiques ne sont pas enregistrées séparément mais sont incluses dans le total des transferts.

Pour compiler des statistiques de finances publiques, des données sont nécessaires à la fois pour les institutions couvertes par le budget et pour les autres unités classées dans le secteur des administrations publiques. Les types d'unités qui doivent être incluses dans les statistiques sur le secteur des administrations publiques sont les suivants:

Administrations publiques

- État (unité budgétaire centrale)
- Entités intégrées au budget: institutions budgétaires, fonds budgétisés
- Entités non intégrées au budget: institutions budgétaires, fonds extrabudgétaires
- Les entreprises publiques et les unités non marchandes, contrôlées et majoritairement financées par des administrations publiques.

Entreprises publiques non financières et financières contrôlées par les administrations publiques

- Banque centrale (uniquement pour l'administration centrale)
- Entreprises financières publiques, contrôlées par l'administration centrale, les administrations d'États fédérés ou les administrations locales
- Entreprises non financières, contrôlées par l'administration centrale, les administrations d'États fédérés ou les administrations locales.

Pour les fonds de sécurité sociale, traités comme un sous-secteur distinct:

- Fonds de sécurité sociale
- Gestionnaires de fonds.

D.19.2.4. Le cadre analytique

Les statistiques de finances publiques comprennent également des comptes de patrimoine établis au début et à la fin de l'année (appelés «compte de patrimoine d'ouverture» et «compte de patrimoine de clôture»), ainsi qu'un compte qui enregistre les variations du patrimoine (flux) au cours de l'année. À l'actif figure la valeur des actifs financiers et non financiers. Le passif présente la valeur des engagements des administrations publiques. La différence entre la valeur de l'actif et la valeur du passif est appelée «valeur nette».

Exemple

La valeur des bâtiments appartenant aux administrations publiques peut changer au cours de l'année pour les raisons suivantes:

- construction de nouveaux bâtiments;
- vente ou démolition de bâtiments existants;
- augmentation de la valeur des bâtiments à cause de l'inflation;
- diminution de la valeur des bâtiments en raison d'une détérioration physique ou d'une obsolescence.

De nombreux pays ne sont pas encore en mesure d'établir des comptes de patrimoine complets, l'évaluation des actifs non financiers étant un exercice relativement difficile. Dans de nombreux pays en développement, le problème qui se pose peut parfois être plus fondamental encore: il s'agit tout simplement de disposer d'un répertoire des actifs qui soit détaillé et à jour. La plus grosse difficulté et la principale priorité des pays en développement sont de garantir que les bases soient bien en place et qu'elles fonctionnent correctement.

Dettes publiques

La dette publique correspond à la somme de tous les passifs du secteur des administrations publiques. Elle est évaluée à la valeur du marché.

Les chiffres déclarés sont généralement des valeurs consolidées: les bons et obligations du Trésor détenus par les administrations publiques locales sont consolidés et les versements d'intérêts font l'objet d'une compensation. Pour des raisons analytiques, il convient de faire la distinction entre la dette intérieure et la dette extérieure. En statistique, la dette extérieure est définie comme la dette détenue par des entités non résidentes; *dans la pratique*, la dette est normalement présentée dans la devise dans laquelle elle est libellée. La dette doit également être ventilée par échéance: une part importante de dette à court terme peut engendrer des difficultés de gestion des liquidités.

Dans le cas d'une dette négociable, la différence entre la valeur nominale et la valeur du marché peut être significative.

Encadré 19.2: Renforcement des capacités et formation en matière de statistiques sur la dette publique

La Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a établi un *Debt Management and Financial Analysis System (DMFAS) programme (Programme de système d'analyse financière et de gestion de la dette)*, qui prévoit une coopération technique et des services de conseil en gestion de la dette. Le programme aide les administrations publiques à améliorer leur capacité à gérer la dette et collabore directement avec un grand nombre de pays à faible revenu et à revenu faible à moyen.

Le programme DMFAS illustre concrètement la manière dont les capacités sont établies au niveau national, dans le but d'assurer une bonne gouvernance, de garantir le développement et de réduire la pauvreté. Il offre aux pays les moyens d'améliorer leur gestion de la dette publique et, par conséquent, des ressources publiques, en renforçant leurs capacités institutionnelles dans ce domaine. Le programme crée des capacités non seulement par le biais du logiciel DMFAS de la CNUCED, mais également en renforçant les capacités humaines et institutionnelles en termes de prise en charge des aspects opérationnels, statistiques et analytiques de la gestion de la dette. Le renforcement des capacités est assuré par une formation nationale et régionale, qui comprend la validation de la dette, les statistiques sur la dette et l'analyse du portefeuille de la dette. Afin de formuler des stratégies efficaces en termes de dette, il est nécessaire de créer une base de données complète sur la dette. À partir de là, des rapports et des statistiques fiables peuvent être produits, et l'analyse peut être effectuée.

Le DMFAS encourage la coopération sud/sud et le partage des meilleures pratiques. Il fait régulièrement appel à des utilisateurs expérimentés en DMFAS, issus de pays en développement, afin de former de nouveaux utilisateurs dans d'autres pays en développement.

Recettes et dépenses

Les statistiques de finances publiques présentent les opérations des administrations publiques de la même manière que dans le budget. Les recettes et les charges des administrations publiques sont définies comme suit:

- les *recettes* («revenue») correspondent à l'ensemble des transactions qui font *augmenter* la valeur nette du secteur des administrations publiques;
- les *charges* («expense») correspondent à l'ensemble des transactions qui font *diminuer* la valeur nette du secteur des administrations publiques.

Les principaux types de recettes des administrations publiques sont les impôts, les cotisations sociales, les dividendes provenant des entreprises publiques et les subventions reçues de l'étranger.

Les impôts et les cotisations sociales sont définis comme des transferts obligatoires sans contrepartie vers les administrations publiques. Dans le cadre de l'analyse fiscale, on appelle «**charge fiscale**» (ou «**pression fiscale**») la somme des recettes fiscales et des cotisations sociales obligatoires exprimée en pourcentage du PIB.

La classification des impôts est différente entre les Statistiques de finances publiques (SFP) et le Système européen des comptes (SEC). Le SEC contient des dispositions relatives (i) aux impôts sur la production et les importations; (ii) aux impôts sur le revenu, le patrimoine, etc. et (iii) aux impôts sur le capital. Les Statistiques de finances publiques (SFP) classifient les impôts selon la base sur laquelle ils sont prélevés. Six grandes catégories sont définies: (i) impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital; (ii) impôts sur les salaires et la main-d'œuvre; (iii) impôts sur le patrimoine; (iv) impôts sur les biens et services; (v) impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales; (vi) autres recettes fiscales.

Les principaux types de charges des administrations publiques sont la rémunération des salariés des administrations publiques, les achats de biens et de services liés aux services des administrations publiques, les prestations sociales versées aux ménages, les intérêts payés sur la dette publique et les subventions accordées aux entreprises.

Les prestations sociales sont fournies au titre de l'assurance sociale ou de l'assistance sociale. Si l'assurance sociale est un système collectif qui nécessite une adhésion pour bénéficier des prestations, l'assistance sociale est fournie par l'État sur la base de besoins sociaux spécifiques (les statistiques sur la protection sociale sont couvertes plus en détail au [chapitre D.28](#)). Le système d'assurance sociale géré par l'État est appelé «sécurité sociale». Des employeurs ou des sociétés d'assurance peuvent proposer d'autres formes d'assurance sociale.

Les cotisations et les prestations de sécurité sociale sont réparties entre les pensions et toutes les autres formes d'assurance. Les pensions de la sécurité sociale sont souvent financées par des cotisations; celles reçues au cours d'une période sont utilisées pour financer les prestations versées au cours de la même période. Aucune épargne n'est donc enregistrée, que ce soit pour les administrations publiques ou pour les personnes qui participent au régime. L'une des principales préoccupations réside dans le fait que les prestations peuvent dépasser les cotisations et que la situation va s'aggraver avec le vieillissement de la population. Il peut exister un grand nombre d'autres formes de régimes de pension (voir le [System of National Accounts 2008 \(Système des comptes nationaux 2008\)](#), Chapitre 17, partie 2).

Soldes comptables

Un solde comptable correspond à la différence entre les recettes et les charges. Trois grands soldes comptables sont utilisés pour la mise en œuvre et l'évaluation de la politique budgétaire:

- le **solde net/brut de gestion** correspond au total des recettes moins le total des charges. Le solde net/brut de gestion exclut les frais d'amortissement liés aux charges (la valeur d'amortissement des actifs fixes est difficile à mesurer);

- le **la capacité/le besoin de financement** est égal au solde net de gestion moins l'acquisition nette d'actifs non financiers. En d'autres termes, la capacité/le besoin de financement est également égal à la différence entre les nouveaux actifs financiers et les nouvelles dettes;

- le **solde primaire** est égal à la capacité/au besoin de financement moins les charges d'intérêts payés sur les dettes.

Le SEC utilise le concept de dépenses («*expenditures*»). Les dépenses comprennent l'ensemble des opérations qui ont pour effet de diminuer la capacité de financement/d'accroître le besoin de financement. En d'autres termes, les dépenses sont égales aux charges plus les acquisitions d'actifs non financiers.

Recettes	Charges	Solde comptable
Total des recettes	Total des charges	Excédent d'exploitation
Total des recettes	Total des charges + acquisition d'actifs non financiers	Capacité/besoin de financement
Total des recettes	Total des charges + acquisition d'actifs non financiers – intérêts payés	Solde primaire

En plus de ces soldes principaux, un certain nombre d'autres concepts de soldes peuvent être utilisés pour l'analyse politique. Les plus fréquents sont:

- le **excédent/le déficit (base caisse)**: les entrées nettes de trésorerie résultant des activités de gestion moins les sorties liées aux investissements en actifs non financiers;
- le **solde global**: la capacité/le besoin de financement, y compris les transactions liées aux objectifs de la politique économique. Par exemple, les soutiens financiers accordés sous la forme de crédits doivent être assimilés à des charges;
- le **solde global corrigé**: solde global, ajusté de façon à exclure des recettes tout don et toute autre transaction importante et peu fréquente qui risque de fausser l'analyse budgétaire.

La classification détaillée des dépenses est essentielle à l'analyse fiscale. Deux classifications sont utilisées simultanément: Une classification économique et une classification fonctionnelle.

La *classification économique* identifie les différents types de charges/de dépenses liées à la fourniture de «produits non marchands» (biens et services publics) et à la redistribution des recettes (impôts, prestations sociales, dons, subventions).

La *classification fonctionnelle* identifie l'objectif social ou économique de la charge/dépense. L'OCDE a développé le système de [Classification des fonctions des administrations publiques \(COFOG\)](#). Au premier niveau de la COFOG, 10 divisions sont distinguées:

- Services généraux des administrations publiques
- Défense
- Ordre et sécurité publics
- Affaires économiques
- Protection de l'environnement
- Logement et équipements collectifs
- Santé
- Loisirs, culture et culte
- Enseignement
- Protection sociale.

Consolidation

La consolidation ignore (ou enregistre sur une base nette) certains flux et stocks entre unités appartenant au même secteur. En règle générale, le SEC ne consolide pas les opérations, à l'inverse des SFP.

La consolidation implique généralement l'élimination des stocks et des flux dans le cadre d'une relation débiteur/créancier. Par exemple, les titres de l'administration centrale détenus par les administrations locales ne sont pas inclus dans la dette consolidée des administrations publiques. Les versements d'intérêts entre niveaux des administrations publiques sont donc également exclus. Les transferts courants et en capital payés entre des sous-secteurs des administrations publiques peuvent également être enregistrés sur une base nette. Dans le cadre de l'analyse, il est plus pertinent d'utiliser des chiffres consolidés car ils présentent la relation entre les administrations publiques *dans leur ensemble* et l'économie nationale. Les chiffres consolidés des recettes et des charges sont sensiblement moins élevés que les chiffres non consolidés.

Les données relatives au *secteur public* peuvent être présentées de deux manières. En effet, les entreprises publiques peuvent soit constituer un secteur distinct, soit être consolidées avec les administrations publiques.

D.19.3. Sources des données et des métadonnées

À quelques exceptions près, les statistiques de finances publiques reposent sur des sources administratives. Les sources les plus importantes sont les rapports annuels et trimestriels des unités budgétaires et les données des rapports sur l'exécution du budget annuel. Dans les pays en développement, cela peut déjà représenter une difficulté.

Les données sur les impôts et les cotisations sociales proviennent des administrations fiscales. Dans la plupart des pays, le Trésor Public gère l'ensemble des transactions courantes des unités budgétaires. Cette source de données convient principalement pour les statistiques à court terme. Souvent, une unité spéciale gère le financement de la dette publique et fournit ainsi des données sur les obligations d'État et les bons du Trésor, et sur les intérêts payés sur ceux-ci.

Les finances publiques suivent le principe comptable de la «*prééminence de la substance sur la forme*». Ainsi, certaines transactions au sein du budget sont:

- enregistrées sur une base nette (comme la compensation des flux de TVA entre unités des administrations publiques) ou sur une base brute (comme le flux net de trésorerie de deux transactions dans des directions opposées);
- imputées (comme les prestations sociales fournies par les administrations publiques en leur qualité d'employeurs à leurs salariés qui sont d'une nature similaire aux prestations de sécurité sociale);
- reclassées (les cotisations de sécurité sociale à la charge des salariés des administrations publiques sont par exemple présentées comme étant d'abord payées sous la forme de salaires et traitement aux salariés, qui les reversent ensuite au système de sécurité sociale).

Ces ajustements statistiques nécessitent une collecte de données supplémentaire si la comptabilité budgétaire est effectuée sur la base de caisse pure. Les normes comptables relatives à la transparence fiscale et au secteur public exigent que les règles comptables et la méthode de comptabilité qui y est liée soient publiées.

Disponibilité des données

Un ensemble complet de données fiscales destinées aux pays en développement est collecté par le FMI. Le «*Statement of Government Operations – SOGO*» (tableau des opérations financières de l'État – TOFE) et des tableaux supplémentaires sont publiés dans le «[Government Finance Statistics Yearbook \(Annuaire de statistiques financières publiques du FMI\)](#)» (annuaire des statistiques de finances publiques) du FMI. Le TOFE contient les principaux agrégats, comme les recettes et les charges courantes, et l'acquisition nette d'actifs non financiers. L'écart statistique correspond à la différence entre la valeur de la capacité/du besoin de financement calculée à partir des comptes courants et de capital d'une part et le solde des comptes financiers de l'autre. L'importance de cet écart par rapport au total des dépenses peut être un indicateur de la fiabilité des estimations.

La plupart des pays en développement n'établissent pas de compte de patrimoine complet pour le TOFE, les données sur le stock d'actifs non financiers leur faisant souvent défaut. Le volume de passifs correspond plus ou moins à la dette brute. [Les données et les notes méthodologiques sur les statistiques de finances publiques du FMI \(SFP\)](#) sont disponibles sur le site Internet du Fonds.

Encadré 19.3: Métadonnées pour les statistiques de finances publiques

Le [General Data Dissemination System \(GDSS\) \(Système général de diffusion des données \(SGDD\)\)](#) du FMI fournit des directives pour le développement global des données macroéconomiques, financières et sociodémographiques. Par le biais du SGDD, les pays sont encouragés à améliorer la qualité des données, à évaluer les besoins en termes d'amélioration des données, à définir des priorités à cet égard et à diffuser des statistiques fiables (voir également encadré 5.9).

Les statistiques de finances publiques représentent l'une des catégories de données couvertes par le SGDD. Pour de nombreux pays en développement, les principales métadonnées destinées aux statistiques de finances publiques (comme par exemple la personne chargée de la compilation, la méthode de comptabilité, les principales classifications, les plans d'amélioration, etc.) se trouvent dans la section «Fiscal Sector» (statistiques budgétaires) du [site Internet du FMI dédié au SGDD](#). Cependant, ces informations peuvent ne pas être à jour.

Le [projet de SGDD du FMI et de AFRISTAT pour l'Afrique de l'Ouest](#) couvrait dix pays, y compris les membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Un programme d'activités sur les statistiques de finances publiques a été développé en réponse aux demandes des pays. Il concernait principalement l'extension de la couverture des tableaux des opérations financières de l'État (TOFE) et son harmonisation avec les normes régionales, le rétablissement de la capacité à compiler et à diffuser les statistiques de finances publiques ainsi que la formation des agents. Des cours et des ateliers régionaux sur la mise en œuvre du [Manuel de statistiques de finances publiques 2001](#) ont également été organisés.

D.19.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes

La qualité des statistiques de finances publiques (SFP) et du secteur public dépend de la qualité de la gestion des finances publiques (GFP) et des principes et des pratiques comptables. La GFP et les cadres d'évaluation et d'amélioration de la GFP ne sont pas les mêmes que pour les statistiques de finance publiques. Cependant, les statistiques de finances publiques utilisent les données issues des budgets et des comptes des administrations publiques. Par conséquent, les faiblesses et les problèmes de qualité de la GFP sont directement reflétés dans les statistiques de finances publiques, ce qui pose des problèmes en termes de préparation de statistiques précises et comparables à l'échelle internationale. Cependant, la GFP et les cadres d'évaluation et d'amélioration de la GFP ne font pas partie du présent chapitre.

Étant donné que la politique budgétaire joue un rôle central dans la promotion du développement, les méthodes de gestion budgétaire des pays en développement sont régulièrement examinées par les organisations internationales. Il existe différentes méthodologies de diagnostic et d'évaluation de la gestion des finances publiques, spécifiquement adaptées aux pays en développement. Ces méthodologies ne concernent pas directement le système de statistiques de finances

publiques, mais la qualité de la GFP influence la disponibilité, l'intégrité, l'actualité et d'autres caractéristiques des sources utilisées pour compiler ces statistiques.

Encadré 19.4: Dépenses publiques et responsabilité financière

Le [Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière \(PEFA\)](#) relatif aux dépenses publiques et à la responsabilité financière, qui est destiné à évaluer la gestion des finances publiques, est une initiative moderne et à jour. Le PEFA a été appliqué à plus de 60 pays par le biais d'une collaboration entre autorités locales et institutions donatrices.

Le PEFA examine les pratiques d'un pays sous les aspects suivants:

- crédibilité du budget: le budget est-il réaliste et mis en œuvre comme prévu?;
- clarté et transparence: le risque financier est-il mis en valeur et les informations sont-elles à la disposition du public?;
- prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget: le budget est-il correctement mis en œuvre?;
- comptabilité, audits et reporting: Les informations adéquates sont-elles produites et diffusées afin de satisfaire les exigences de contrôle, de gestion et de reporting?;
- examen et audit externes.

Le «[Gestion des finances publiques \(GFP\)](#)» du PEFA utilise 28 indicateurs classés en 3 catégories (A, B et C):

- Crédibilité du budget: comparaison des dépenses et des recettes réelles avec le budget adapté au départ;
- Exhaustivité et transparence du système de GFP;
- Cycle budgétaire: performances des principaux systèmes, processus et institutions de l'administration centrale.

Le cadre de la GFP évalue également les pratiques des donateurs et la mesure dans laquelle elles affectent les performances de la GFP.

Plusieurs indicateurs intéressent directement l'évaluation de la qualité des statistiques de finances publiques. En référence aux codes de la PEFA, les indicateurs les plus importants sont:

- (PI-5) Classification au sein du budget: le fait que le budget applique une classification administrative, économique et fonctionnelle et que le contenu des catégories soit documenté.
- (PI-6) Exhaustivité des informations incluses dans le budget: le fait que toutes les recettes et toutes les dépenses des unités budgétaires soient couvertes.
- (PI-7) Étendue des opérations non couvertes: il est possible que des fonds extrabudgétaires ne soient pas inclus dans le budget. Les statistiques de finances publiques doivent couvrir ces fonds également.
- (PI-8) Transparence des relations budgétaires entre les différents niveaux d'administration: l'existence de flux d'informations réguliers entre les unités budgétaires constitue un prérequis aux statistiques conjoncturelles et annuelles.
- (PI-9) Surveillance des risques budgétaires agrégés liés aux autres entités du secteur public: ces entités doivent être classées dans le secteur des administrations publiques ou leurs opérations doivent faire l'objet d'un reclassement au sein du secteur des administrations publiques.
- (PI-10) Accès du public aux informations budgétaires clés.
- (PI-24) Qualité et actualité des rapports budgétaires annuels.
- (PI-25) Qualité et actualité des états financiers annuels.

Les indicateurs PI-7, PI-9, PI-26 et D-2 couvrent en partie des activités de l'administration centrale mises en œuvre en dehors du budget.

L'*initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)* est le précurseur du programme PEFA. Il s'agit d'une initiative conjointe de la Banque mondiale, du FMI et des banques de développement régional, lancée en 1996. La PPTE utilise 15 critères pour évaluer la gestion du budget et la mesure selon laquelle le pays est capable de planifier et d'exécuter des programmes et d'en communiquer les résultats. Ces critères évaluent:

- la clarté du budget;
- les classifications utilisées pour le budget et la mesure dans laquelle les dépenses liées à la réduction de la pauvreté sont identifiées;
- la qualité des projections pluriannuelles des dépenses;
- la qualité de l'audit interne;
- l'actualité du reporting.

Un autre outil de diagnostic permet d'évaluer les forces et les faiblesses du système de GFP d'un pays: la «*Country Financial Accountability Assessment (CFAA) (Evaluation de la responsabilité financière des pays)*» (évaluation de la responsabilité financière des pays) qui a été développée par la Banque mondiale. Elle a pour but d'évaluer et de gérer le risque que les fonds publics puissent être utilisés à des fins non prévues, d'identifier les principaux risques, les manques de capacités et les obstacles aux progrès, d'aider le gouvernement à développer une stratégie de réforme et de faciliter la conception d'un programme d'amélioration de la capacité de gestion financière dans les secteurs public et privé. L'étendue et le niveau de couverture de la CFAA tiennent compte de la taille du pays, de son niveau de développement et des relations avec les partenaires de développement. Le site Internet de la Banque africaine de développement (BAD) contient un certain nombre de *rapports CFAA pays par pays*, qu'il s'agisse de l'Afrique ou d'autres pays.

Le FMI évalue régulièrement la qualité des statistiques de finances publiques du point de vue de leur actualité, de leur exactitude, de leur fiabilité, de leur accessibilité et de leur cohérence avec la méthodologie statistique. Pour plus d'informations et pour accéder aux rapports pays par pays, consultez le site Internet *Norme spéciale de diffusion des données Special Data Dissemination Standard (SDDS) (Norme spéciale de diffusion des données (NSDD))* du FMI. Toutefois, la NSDD couvre principalement les pays développés et les pays en transition. Pour plus d'informations, voir la *section B.2.4.1* et la *section C.5.3* du présent Guide.

La mesure de la productivité et de l'efficacité des services des administrations publiques soulève d'importants enjeux en termes de qualité. Il est nécessaire d'établir des mesures de la production ajustées de la qualité, principalement exprimées en termes physiques. La «production totale en valeur constante» est définie comme étant la somme de ces indicateurs de quantité, combinés en utilisant des pondérations qui reflètent les coûts liés à leur production. Les indicateurs de

production doivent être définis de manière suffisamment détaillée afin de garantir leur homogénéité dans le temps. La santé et l'éducation sont les deux domaines pour lesquels des indicateurs de quantité sont les plus facilement disponibles.

Les comptes des administrations publiques n'utilisent pas d'indicateurs de production mais, pour l'analyse politique, ils peuvent être plus pertinents que les mesures de la production. L'efficacité des services des administrations publiques est mesurée comme étant le rapport entre la production et les coûts de production à prix constants. La productivité de la main-d'œuvre correspond au rapport entre la production et la quantité de main-d'œuvre utilisée. Pour mesurer la productivité totale des facteurs (PTF), le capital doit également être estimé. Pour plus d'informations sur la mesure de la production non marchande dans les comptes nationaux, voir le *System of National Accounts 2008 (Système de comptabilité nationale 2008)*, paragraphes 15.111-15.120, et le livret de l'OCDE «*Measuring Government Activity (Mesurer l'activité des administrations)*».

Les données administratives issues du budget des administrations publiques et d'autres entités publiques sont généralement vérifiées. Par conséquent, on peut normalement supposer que ces données sont relativement fiables et précises. Cependant, afin de produire des statistiques, ces données doivent être adaptées aux règles comptables statistiques. La manière dont les données budgétaires doivent être modifiées dépend des règles comptables utilisées pour le budget et par les unités budgétaires. Par exemple, le SEC et les SFP appliquent la comptabilité sur la base des droits constatés, alors que les budgets nationaux, plus particulièrement dans les pays en développement, sont généralement établis selon la comptabilité en base de caisse. Afin de produire des statistiques comparables à l'échelle internationale, il est possible qu'il faille convertir les données tirées du budget d'une comptabilité en base de caisse à une comptabilité en droits constatés. Les autres problèmes connexes peuvent être liés à l'inclusion de transactions non monétaires et à l'exclusion des flux qui ne sont pas considérés comme des recettes (comme, par exemple, les paiements reçus après une privatisation ou une réévaluation d'actifs, la plupart du temps sur des actifs de réserve détenus en devises étrangères). Toutefois, dans de nombreux pays en développement, certains autres problèmes plus fondamentaux peuvent être plus flagrants encore.

D.19.5. Amélioration des statistiques sectorielles

Les statistiques sur les finances publiques (SFP) et le secteur public sont étroitement liées à la gestion des finances publiques. (GFP) La qualité des statistiques dépend largement de la qualité et de la définition des données des budgets publics dont elles sont tirées. Par conséquent, les statistiques de finances publiques doivent être développées en coordination avec le soutien budgétaire, les activités de renforcement de la GFP et les autres réformes administratives. Les statistiques de finances publiques constituent des informations importantes pour la planification du développement; elles sont donc du plus grand intérêt pour les gouvernements des pays en développement et pour leurs partenaires de développement. Un autre aspect important est la question de savoir si les fonds sont utilisés efficacement et aux fins prévues.

La GFP d'un pays – et donc ses SFP – reflète ses traditions législatives et administratives. Il est difficile de donner des conseils pour l'amélioration des SFP qui puissent s'appliquer à tous les pays en développement. L'approche doit plutôt aborder les problèmes spécifiques du pays concerné, sur la base de certains principes généraux. Tout d'abord, le développement des SFP doit aller de pair avec le développement de la GFP. Dans le cadre de ce processus, les statistiques doivent être développées dans le respect des normes et des concepts statistiques internationaux. Une stratégie doit être conseillée pour la collecte et la diffusion des données pour l'ensemble des comptes des administrations publiques.

Il est essentiel de réunir toutes les parties prenantes afin de débattre des besoins en informations, des principales difficultés et d'une stratégie commune. Les parties prenantes comprennent l'INS, le ministère des Finances et la banque centrale, ainsi que le Trésor Public, les ministères concernés et les autres institutions publiques clés. Le nombre exact de parties prenantes dépend de l'organisation du système administratif du pays. Les parties prenantes comprennent également des donateurs. La stratégie doit être développée dans le cadre de la SNDS et être intégrée à tout plan éventuel de réforme administrative.

Pour les statisticiens, l'accès aux données budgétaires administratives est important pour pouvoir développer des statistiques de qualité et détaillées. Pour ce faire, un certain nombre d'aspects doivent être considérés. Cependant, les priorités dépendent surtout du contexte national:

- clarification des différences entre les concepts budgétaires et les concepts de statistiques de finances publiques;
- possibilité pour les statisticiens d'accéder aux données administratives de base — au niveau le plus détaillé possible — du système d'information relatif à la compilation du budget;

- vérification de l'enregistrement de l'ensemble des transactions pertinentes dans les données budgétaires;
- établissement d'un registre des actifs; s'il existe déjà, gestion et mise à jour de ce registre;
- établissement d'un registre des unités des administrations publiques qui ne sont pas couvertes par le budget; s'il existe déjà, gestion et mise à jour de ce registre;
- garantie de la disponibilité des données pour l'ensemble des unités budgétaires pertinentes; établissement d'une collecte de données régulière sur les unités des administrations publiques qui ne sont pas couvertes par le budget;
- garantie de la disponibilité des données budgétaires dans un délai raisonnable à compter de la fin de l'année budgétaire; en cas de retards importants, développement d'une stratégie en collaboration avec les institutions responsables afin de réduire ces retards;
- étude de la possibilité d'utilisation d'autres sources (sur le financement, par exemple) afin de comparer, dévaluer et de calibrer les données sur les finances publiques.

Une étroite coopération est nécessaire entre l'INS, le ministère des Finances et la banque centrale afin d'établir et de gérer des statistiques de finances publiques de qualité. L'établissement d'un forum permanent d'experts budgétaires issus de ces institutions est recommandé. Ce forum doit favoriser la coopération, résoudre les problèmes conceptuels et suivre le développement et la gestion.

La méthodologie des statistiques de finances publiques est sophistiquée. Grâce à des techniques statistiques et à une combinaison de données issues de plusieurs sources, les statistiques de finances publiques peuvent offrir une vue d'ensemble plus complète et plus harmonisée des finances publiques que les données budgétaires seules. Cependant, les statistiques de finances publiques nécessitent des connaissances particulières et un personnel hautement qualifié. Des cours de formation spécialisés et personnalisés sont nécessaires afin de garantir et de maintenir ces connaissances. En outre, une politique active des ressources humaines est recommandée en ce qui concerne le personnel clé afin d'empêcher toute «fuite des cerveaux» parmi les experts.

Encadré 19.5: Comment concevoir une action statistique dans le domaine des finances publiques dans une ancienne économie planifiée?

Les anciennes économies planifiées ont hérité de systèmes statistiques relativement bien développés. Cependant, ils étaient adaptés aux besoins de la planification centrale. Par exemple, aucune distinction claire n'était établie entre les sources administratives et les enquêtes statistiques.

Dans le passé, en Serbie et au Monténégro, les INS collectaient les données sur les unités budgétaires de la même manière que pour les entreprises. La compilation de l'exécution du budget reposait sur des sources administratives. Étant donné qu'il était très fastidieux de regrouper régulièrement différentes sources de données à l'échelle «micro», ces collectes de données entraînaient de sérieuses erreurs.

Un des volets du projet national «CARDS 2004» sur la comptabilité nationale financé par l'UE concernait le calcul d'estimations des services fournis par les administrations publiques et de leur utilisation finale conformément aux exigences de la méthodologie du SEC95, compte tenu des ressources limitées. Les données sur les services fournis par les administrations publiques et sur l'utilisation finale de ces services sont indispensables pour produire les estimations du PIB.

Le projet proposait de ne pas restreindre les efforts en termes de compilation des données sur les services fournis par les administrations publiques et sur leur utilisation finale, mais de définir une stratégie visant à la création d'un système de collecte de données et d'un mécanisme de diffusion pour la totalité des comptes de finances publiques. Cette stratégie comprenait:

1. l'établissement d'un forum au niveau du management des organismes gouvernementaux qui collectent et utilisent au quotidien des données sur les opérations des administrations publiques. L'INS, le ministère des Finances (Mdf) et la Banque nationale (BN) sont les principaux participants. L'intégration d'autres organismes — comme le Trésor Public et les ministères concernés — dépend de la manière dont sont réparties les responsabilités institutionnelles. Les données sur les opérations élémentaires en matière de recettes et de dépenses sont gérées par le Mdf. Généralement, la BN collecte des données sur les flux et les stocks financiers dans le cadre des statistiques monétaires. L'INS s'occupe des comptes nationaux et est chargé de soumettre les données sur les comptes des administrations publiques aux institutions internationales;
2. l'établissement d'un groupe de travail permanent au niveau des experts, y compris le personnel des organismes impliqués dans la collecte, le traitement et l'analyse des données. L'obtention de statistiques de finances publiques de qualité nécessite une coopération étroite et permanente entre l'INS, le ministère des Finances et la Banque nationale. Cela offre l'opportunité de vérifier les données sur les finances publiques issues des «sources mineures»; les données qui proviennent du budget officiel peuvent être vérifiées avec les données sur le financement, généralement collectées par la BN. Les comptes des administrations publiques doivent être réconciliés avec les données des autres comptes nationaux compilées par l'INS;
3. l'organisation de cours de formation en finances publiques pour les statisticiens et experts budgétaires. Les finances publiques reposent sur une méthodologie sophistiquée, dont la mise en œuvre exige des connaissances très spécifiques. Les cours doivent donc être adaptés à la situation du pays bénéficiaire (exemple: clarification des différences entre les concepts budgétaires et les catégories de statistiques de finances publiques);
4. l'extension du système d'information relatif à la compilation du budget, afin que les statisticiens puissent accéder aux données administratives de base à un niveau le plus détaillé possible. Les différences entre la méthodologie statistique et les règles comptables utilisées par les unités budgétaires doivent être clarifiées;
5. l'organisation de collectes de données régulières sur les unités des administrations publiques qui ne sont pas couvertes par le budget. Il convient de constituer un registre de ces unités.

Pour en savoir plus

Documents méthodologiques sur les statistiques de finances publiques et du secteur public

- FMI: [Manuel de statistique de finances publiques 2001 \(Manuel SFP 2001\)](#)
- FMI: [Statistiques de finances publiques \(SFP\) - Données, documentation et recherche](#)
- Eurostat: [Manuel du SEC 1995](#) et [Manuel SEC 1995 pour le déficit public et la dette publique](#)

Outils d'évaluation de la gestion des finances publiques (GFP)

- PEFA: [PEF appliquée à la gestion des finances publiques](#)
- Banque mondiale: [Country Financial Accountability Assessment \(CFAA\) \(Évaluation de la responsabilité financière des pays\)](#)
- BAD: [Rapports CFAA pays par pays](#)

Bases de données:

- FMI: [Métadonnées du "General Data Dissemination System" \(Système général de diffusion des données\) - Rapports par pays et par secteur](#)
- FMI: [Mappeur de données du FMI](#)
- OCDE: [Gouvernance publique et gestion](#)
- Eurostat: [Base de données sur les statistiques de finances publiques](#)
- Division de statistique des Nations unies: [Base de données sur les statistiques de comptabilité nationale](#)

Documents méthodologiques sur la compilation et la présentation du budget

- OCDE: [Base de données sur les pratiques et les procédures budgétaires internationales](#)
- FMI: [Manual on Fiscal Transparency \(Manuel de transparence fiscale\)](#)
- FMI: [Reports on the Observance of Standards and Codes \(ROSCs\) \(Rapports sur le respect des normes et des codes\)](#)
- Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB): [Normes comptables internationales du secteur public \(IPSAS\)](#)

Analyses sur les développements budgétaires

- OCDE: [Panorama des administrations publiques 2009](#)
- Fédération internationale des experts-comptables (IFAC): [Reporting on the Long-Term Sustainability of Public Finances \(Rapports sur la durabilité à long terme des finances publiques\)](#)
- Commission européenne - DG ECFIN: [Public Finances in EMU \(Finances publiques au sein de l'Union monétaire européenne\)](#)

**Statistiques de la criminalité
et de la justice pénale**

D.20

D.20. Statistiques de la criminalité et de la justice pénale

Le chapitre en bref

Le présent chapitre couvre les statistiques en rapport avec la nature et l'étendue de la criminalité et avec le fonctionnement du système judiciaire pénal, fournissant une brève présentation du sujet.

Les statistiques concernant la justice pénale et la criminalité couvrent une vaste palette d'acteurs, notamment les organismes chargés de l'application des lois, les autorités pénales, les tribunaux, les institutions correctionnelles. La section débute par une brève description des différents composants d'un système judiciaire pénal type. Elle identifie ensuite les principaux domaines politiques dans lesquels les statistiques concernant la justice pénale et la criminalité sont utilisées. Elle se poursuit par une description des différents types de statistiques en rapport avec la justice pénale et la criminalité avant de fournir des liens vers quelques-unes des sources les plus importantes de statistiques existantes dans un objectif d'illustration. Elle aborde ensuite quelques aspects qualité et s'achève sur une discussion de certains des principaux aspects devant être pris en compte pour le renforcement d'un système viable de statistiques de la justice pénale et de la criminalité.

L'objectif est de fournir des lignes directrices sur la manière de consolider ou de renforcer les capacités d'établissement de statistiques significatives et fiables dans le domaine de la criminalité et de la justice pénale (pour les aspects généraux du renforcement des capacités statistiques, voir le [chapitre C.6.2](#).) En raison des différences considérables entre les formes de justice policière et pénale, la présentation reste assez générale. Un traitement plus en profondeur du sujet est disponible dans le [Manuel pour l'élaboration d'un système de statistiques de la justice pénale de l'ONU](#).

D.20.1. Applications des politiques

D.20.1.1. Le système judiciaire criminel

L'histoire, les coutumes et les traditions, les croyances religieuses, les conflits civils, les facteurs économiques et politiques jouent tous un rôle fondamental dans le développement du système de justice pénale d'un pays. Par conséquent, il existe une grande variété de systèmes de justice pénale dans le monde. Les deux principaux modèles du monde occidental sont basés sur les traditions de droit civil et de droit commun⁵⁶. La tradition du droit civil est la plus ancienne et la plus influente et constitue la base des systèmes de justice pénale en Europe, en Amérique latine et dans les pays africains. Elle a été développée sur la base du droit romain et vise à encourager des règles de conduite liées aux idées de justice et de moralité. Elle est inquisitoriale et repose sur un code écrit. La tradition du droit commun puise ses origines en Angleterre et forme la base des systèmes de justice

⁵⁶Pour une discussion plus approfondie des différents modèles de systèmes de justice pénale, voir par exemple: Robertson, C. et Das, D.K. (2008) *An Introduction to Comparative Legal Models of Criminal Justice*, Londres: CRC Press.

pénale dans de nombreuses anciennes colonies de l'Empire britannique. Elle découle des précédents et des coutumes, même si les lois écrites sont également importantes. Les juges jouent un rôle central et il s'agit d'un système de confrontation. Un troisième modèle important est celui de la charia qui est basée sur la pensée islamique traditionnelle et découle des révélations divines du Coran et des exemples et citations du Prophète Mahomet. Si certains pays ont adopté un système qui mélange différents modèles de justice pénale, les choses sont encore plus compliquées quand on y ajoute la nature du gouvernement concerné, selon qu'il soit unitaire, fédéral ou confédéral. De plus, il existe de nombreux systèmes de justice informels basés sur des traditions coutumières et indigènes qui coexistent avec des systèmes plus formels.

Typiquement, un système formel de justice pénale comporte un ensemble complexe d'acteurs s'occupant des délits, des coupables et des victimes. L'élément «police» est souvent composé des agences de police nationales, régionales et locales et de toute une palette d'organismes de police spécialisés dans les drogues, les trafics, la santé et la sécurité, les affaires, les impôts et les délits environnementaux. L'élément «ministère public» est en général composé d'un parquet indépendant et de procureurs publics dans les divers services gouvernementaux. L'élément «tribunaux» est composé de différents types de tribunaux avec divers niveaux de juridictions, un certain nombre de tribunaux spécialisés, comme les tribunaux pour enfants, et des cours d'appel. L'élément «prison» regroupe tous les types d'institutions de détention, avant et après le procès. L'élément «mesures autres que la détention» inclut toute une gamme d'organisations responsables des mesures de supervision comme la liberté surveillée ou les services au bénéfice de la communauté. Un système détaillé de statistiques relatives à la justice pénale et à la criminalité recueille des informations sur les décisions prises et les résultats obtenus pour chacun des éléments précités, ainsi que sur les volumes traités, les cas de suivi et les victimes.

D.20.1.2. À quoi servent ces données?

Les statistiques concernant la justice pénale et la criminalité présentent une grande variété d'utilisations, notamment:

fournir une image de la nature et de l'étendue de la criminalité dans la société et de l'efficacité de la réponse apportée. En plus des autres statistiques sur les dommages sociaux, ces statistiques peuvent servir de baromètre social du bien-être d'une nation et des niveaux de danger et d'insécurité pour les citoyens;

- évaluer la mesure dans laquelle les buts, les objectifs et les cibles de l'ensemble et de chaque partie du système de justice pénale - les services policiers, les agences d'application des lois, les autorités de poursuite, les tribunaux et les institutions de détention - sont atteints et si les ressources sont utilisées efficacement;

- planifier les changements de politique au sein des différentes parties du système ou en dehors de celui-ci. Par exemple, si une loi visant à accroître la sévérité de la peine pour une catégorie particulière de délit est adoptée, il pourra être important de pouvoir en évaluer l'impact sur la taille de la population carcérale;
- éclairer les décisions budgétaires et de personnel. Par exemple, si le nombre de personnes poursuivies décroît considérablement, il pourra être nécessaire de réduire le nombre de personnes employées dans les tribunaux et les institutions de contrôle;
- garantir que toutes les décisions et activités sont conformes aux obligations internationales en matière de droits de l'homme, y compris le devoir de ne pas discriminer à tort;
- comparer la nature et l'étendue de la criminalité et des sanctions dans les différents pays.

D.20.1.3. Types de statistiques concernant la justice pénale et la criminalité

De nombreux pays recueillent d'ores et déjà toute une gamme de statistiques concernant la justice pénale et la criminalité pour chacune des principales composantes du système judiciaire criminel. Les statistiques de la police pourront inclure des informations sur les délits enregistrés, les délits élucidés et l'utilisation par la police de certains pouvoirs comme les interceptions et fouilles, les arrestations et les détentions. Les statistiques du ministère public couvrent en général les poursuites engagées et le nombre de cas non traités, le nombre total de suspects poursuivis et les issues des cas. Des systèmes plus sophistiqués peuvent recueillir les statistiques sur des aspects particuliers comme les délits racistes ou la violence familiale, ainsi que suivre toute une gamme d'indicateurs de performances. Les statistiques des tribunaux enregistrent le nombre de cas traités, le type d'affaire, la suite donnée à chaque cas, les peines prononcées ainsi que des caractéristiques sur les personnes poursuivies comme l'âge, le sexe, l'éducation et l'origine ethnique. Les statistiques sur les peines ou les classements enregistrent des détails sur le nombre et les caractéristiques des personnes condamnées à différentes peines comme l'emprisonnement ou la liberté surveillée. De plus, la plupart des systèmes recueillent toute une gamme de données sur les ressources (nombre et caractéristiques des personnes employées dans chaque section et niveaux des dépenses).

Encadré 20.1: Liste indicative des informations incluses dans les systèmes de statistiques concernant la justice et la criminalité

Police

- Nombre de délits enregistrés, par type, lieu, date et heure et mode opératoire
- Nombre de personnes arrêtées par âge et sexe
- Nombre de personnes interceptées, fouillées et détenues par âge et sexe
- Nombre de personnes poursuivies ou autre par âge et sexe
- Nombre de délits à motivation raciste ou politique

Ministère public

- Nombre de poursuites non traitées par âge et sexe
- Nombre de personnes poursuivies par type de délit, âge et sexe

Tribunaux

- Nombre de personnes ayant plaidé coupable par type de délit, âge, sexe et niveau d'éducation
- Nombre de personnes déclarées coupables par type de délit, âge, sexe et niveau d'éducation
- Nombre de personnes acquittées par type de délit, peine, âge et sexe
- Nombre de personnes condamnées à une peine d'emprisonnement par type de délit, âge, sexe et niveau d'éducation
- Nombre de personnes condamnées à une peine d'emprisonnement selon la durée de la peine
- Nombre de personnes condamnées à une amende par type de délit, âge et sexe
- Nombre de personnes condamnées à une peine d'intérêt général, par type de délit, âge, sexe et niveau d'éducation
- Dossiers archivés, classés et en cours
- Taux de classement
- Temps d'aliénation
- Retard total
- Résolution du retard
- Nombre de personnes condamnées à une peine de liberté surveillée

Prisons et autres aliénations

- Nombre moyen de personnes en prison par catégorie (en attente de jugement, en attente de sanction et peine prononcée)
- Nombre moyen de personnes détenues par âge, sexe et niveau d'éducation
- Nombre moyen de personnes détenues dans d'autres types d'établissements pénaux par âge, sexe et niveau d'éducation
- Nombre moyen de personnes condamnées à une peine d'intérêt général, par âge, sexe et niveau d'éducation
- Nombre moyen de personnes en liberté conditionnelle, par âge, sexe et niveau d'éducation
- Nombre de malades mentaux incarcérés
- Croissance de la population carcérale
- Taux de récidive

Statistiques des ressources

- Nombre d'agents de police, de personnel de police en civil, de procureurs, de juges (professionnels et ponctuels), d'agents pénitentiaires et autre personnel d'établissements pénaux par âge et sexe
- Budgets totaux de la police, du ministère public, des tribunaux et des institutions pénales

L'«événement» criminel constitue l'élément clé de tout système de statistiques sur la justice pénale et la criminalité. Il comporte trois éléments: un acte criminel, un coupable et une victime. Les actes criminels sont définis dans les lois pénales de chaque État. Il existe parfois des différences importantes entre les pays dans les types de comportements considérés comme criminels. Chaque événement criminel peut impliquer plusieurs actes criminels, plusieurs coupables et plusieurs victimes ou une série d'actes envers la même victime. Il se peut que la victime ne soit pas un individu mais une organisation comme un magasin, une banque ou l'État lui-même. Des schémas de classification sont utilisés pour catégoriser les groupes de comportements définis légalement (voir [section D.20.4](#)) et des instructions claires et détaillées sont requises pour enregistrer les événements criminels impliquant une série d'actes criminels et de personnes.

Des informations sur le coupable peuvent être obtenues à différents stades du processus de justice pénale. Les informations les plus détaillées sont en générale recueillies en prison. En plus de l'âge, du sexe, de la résidence et de la nationalité (informations normalement recueillies par la police), toute une série d'informations détaillées, comme le niveau d'éducation, l'état de santé physique et mentale ou l'appartenance à une organisation criminelle, peuvent également être recueillies à propos des coupables. Ainsi, plus le processus judiciaire criminel est poussé, plus les informations obtenues sont riches. Toutefois, les informations recueillies à cette étape ne seront probablement pas représentatives de la population des délinquants en général en raison de la tendance qui consiste à réserver un traitement différent à certains groupes spécifiques de la population comme les pauvres, les malades mentaux ou les individus issus de minorités ethniques.

Pour les délits dont les victimes sont des individus, les caractéristiques des victimes et le type et la gravité de leurs expériences ont bénéficié ces derniers temps d'une attention beaucoup plus importante dans les systèmes de droit commun. Dans un certain nombre de pays, la police recueille désormais des informations sur la victime de façon routinière. Toutefois, le développement le plus important est l'introduction d'enquêtes auprès des victimes, en partie en raison du caractère limité des statistiques de la criminalité enregistrées par la police (voir [section D.20.3](#)). Ces enquêtes sont fondées sur un échantillon aléatoire de la population et sont centrées sur le fait que le répondant ait ou non été victime d'un délit au cours de sa vie ou de l'année précédente.

Une des décisions les plus difficiles consiste à savoir s'il faut ou non recueillir des informations sur l'origine ethnique des personnes qui entrent en contact avec la police ou avec le système judiciaire criminel. D'une part, ces informations fournissent un moyen de vérifier dans quelle mesure les personnes travaillant dans le système évitent toute discrimination basée sur l'origine ethnique. D'autre part, il y a des risques que les informations recueillies soient utilisées

à mauvais escient. Il est par conséquent impératif que des mesures soient prises pour éviter toute mauvaise utilisation des informations recueillies et que des mesures de protection des données strictes soient intégrées dans le système statistique de justice pénale (voir [section D.20.5](#)).

Encadré 20.2: Liste indicative des informations recueillies dans les enquêtes auprès des victimes

- Victimisation ces cinq dernières années et l'année dernière par type de délit
- Victimisation ces cinq dernières années et l'année dernière par âge et sexe
- Attitudes envers la police, la prévention de la criminalité et les sanctions
- Attitudes envers la criminalité et la sécurité
- Caractéristiques familiales et personnelles

D'autres agences extérieures au système de justice pénale pourront également recueillir toute une gamme de statistiques pour améliorer la compréhension des activités criminelles. Elles incluent, par exemple, des statistiques sur la production et la consommation de drogues, le trafic des personnes, des armes et des drogues, le blanchiment d'argent ou les délits d'initiés.

D.20.2. Sources des données et des métadonnées: données disponibles auprès de sources internationales

Toute une variété de données sur la justice pénale et la criminalité sont disponibles au niveau international, national et régional. Quelques-unes des sources principales sont mentionnées dans la présente afin de fournir une illustration du type et de l'étendue des statistiques de la justice pénale recueillies de façon routinière.

Depuis 1977, l'ONU réalise des enquêtes périodiques sur les [Crime Trends and the Operations of Criminal Justice Systems \(CTS\) \(Tendances criminelles et le fonctionnement des systèmes de justice pénale\)](#) couvrant initialement des intervalles de cinq ans à compter de 1970. L'objectif de ces enquêtes est de recueillir des données sur la fréquence des délits signalés et sur le fonctionnement des systèmes de justice pénale dans le but d'améliorer l'analyse et la diffusion des informations au plan international. Au fil des années, le contenu et la priorité des questionnaires ont été modifiés mais ils ont toujours couvert les principaux éléments du système: police, ministère public, tribunaux et prisons. En 1995, la périodicité est passée de 5 à 3 ans. Les données de la [dixième enquête CTS](#) pour la période 2005-2006 sont disponibles pour 86 pays ayant répondu avant le 10 décembre 2008. La onzième enquête CTS est actuellement en cours de réalisation pour la période 2007-2008.

En 1989, la première *International Crime Victim Survey (ICVS) (Enquête internationale auprès des victimes de crimes et délits)* a été réalisée dans 14 pays industrialisés. D'autres enquêtes ont été effectuées en 1992, 1996, 2002 et 2004-05. Fin 2005, plus de 140 enquêtes avaient été réalisées dans plus de 78 pays différents avec plus de 300 000 personnes interrogées. L'objectif des enquêtes internationales sur les victimes est de passer outre les limites des données criminelles enregistrées par la police afin de fournir des mesures comparatives plus solides de l'étendue des délits et de la victimisation, de la perception qu'ont les personnes concernées des délits et de l'attitude des victimes à l'égard du système judiciaire pénal. Une liste standard des délits est utilisée dans tous les pays participant à l'enquête afin de résoudre le problème que pose la comparaison de données criminelles de la police fondées sur des définitions nationales différentes. Pour savoir comment réaliser une enquête auprès des victimes, consulter le *UNODC-UNECE Manual on Victimization Surveys (Manuel UNODC-UNECE sur les enquêtes auprès des victimes)*, qui sera publié en 2010.

On observe des préoccupations et une prise de conscience internationales croissantes quant à l'étendue de la violence envers les femmes, un sujet qui a été au centre de la collecte de données ces dernières années. En 1997, l'*European Institute for Crime Prevention and Control (HEUNI) (Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance)*, affilié à l'ONU, avec un certain nombre d'experts internationaux dans le domaine, a commencé à développer un outil d'enquête comparatif et standardisé pour mesurer la violence envers les femmes dans le monde entier. La première *International Violence Against Women Survey (IVAWS) (Enquête internationale sur la violence à l'égard des femmes)* a été réalisée en 2003. L'enquête couvrait les expériences vécues par les femmes, les conséquences de la violence ainsi que des informations contextuelles. Elle faisait appel à un certain nombre de questions de sélection afin d'établir la victimisation relative à la vie entière, suivies de questions plus détaillées sur la prépondérance et la fréquence.

Les statistiques de la criminalité et de la justice pénale sont à la disposition de l'Union européenne depuis que le *Programme de la Haye* a confié en 2005 un mandat spécifique à Eurostat afin de doter l'UE «d'instruments de collecte, d'analyse et de comparaison des informations relatives à la criminalité et à la victimisation et de leurs tendances respectives dans les États membres, sur la base des statistiques nationales et d'autres sources d'informations qui auront été retenues comme indicateurs». Une série de mesures pour développer ces instruments a été proposée dans une communication de la Commission sur l'*Élaboration d'une stratégie globale et cohérente de l'UE en vue de l'établissement de statistiques sur la criminalité et la justice pénale*. Les résultats obtenus dans ce contexte sont publiés par Eurostat sur son *site Internet* et dans plusieurs publications de la série «Statistiques en bref». En plus, un prototype d'enquête

européenne sur la victimisation a été mis au point et piloté avec succès dans la plupart des États membres de l'UE, ce qui conduira à la mise en place d'une enquête sur la sécurité européenne à part entière en 2013. Un système complet de statistiques sur la criminalité et la justice pénale visant à inclure des données comparables pour tous les États membres est en train d'être mis en place dans le cadre du *Programme de Stockholm*. Ces développements européens fournissent un exemple utile non seulement de statistiques en rapport avec la criminalité mais également de leur collecte sur une base régionale plutôt que simplement juridictionnelle.

Deux sources d'informations importantes sur le crime organisé et transnational sont *Interpol* et *Europol*. Interpol facilite la coopération policière transfrontalière pour aider à prévenir et combattre le crime international. L'organisation représente 188 pays membres et facilite la coopération dans les limites des lois existantes dans les différents pays et dans l'esprit de la «*Déclaration universelle des droits de l'Homme*». Elle peut intervenir même lorsqu'il n'y a pas de relations diplomatiques entre les États membres. Europol est un organisme similaire encourageant et facilitant la coopération entre les États membres européens pour prévenir et combattre le terrorisme, le trafic illégal de drogues et d'autres formes graves de crime organisé.

D.20.3. Aspects de qualité

Le concept de la qualité dans les statistiques est largement couvert au *chapitre C.5* du présent Guide et dans le «Code de bonnes pratiques de la statistique européenne» (voir *section B.2.1.2.*). La qualité des statistiques est souvent définie comme «l'aptitude à l'emploi» (fitness for use) par les utilisateurs finaux. Elle couvre l'environnement institutionnel et organisationnel, les processus statistiques et les produits statistiques. Les facteurs institutionnels ou organisationnels importants incluent l'étendue de l'indépendance professionnelle, le mandat pour la collecte de données, l'adéquation des ressources, l'engagement en matière de qualité, la confidentialité statistique, l'impartialité et l'objectivité. En termes de processus statistiques, il convient de tenir compte de l'utilisation ou du développement de méthodologies raisonnables et de procédures statistiques appropriées. La charge imposée aux répondants ne doit pas être excessive et le processus doit être efficace par rapport aux coûts. En termes de produits statistiques, les données doivent être pertinentes, précises et fiables, actuelles, cohérentes, comparables entre les régions et les pays et facilement accessibles par les utilisateurs.

L'aspect de qualité le plus important en rapport avec les statistiques concernant la justice pénale et la criminalité concerne la manière dont les statistiques mesurent la nature et l'ampleur des crimes et délits dans la société. Le problème principal est que les événements criminels sont difficiles à capturer et tant les statistiques des délits enregistrés par la police que les enquêtes auprès des victimes présentent un

nombre important de limites. De même, les statistiques des poursuites et des tribunaux présentent un simple décompte des décisions prises plutôt qu'une image représentative des délits, des victimes et des délinquants. Par conséquent, il est crucial de toujours avoir conscience des différentes limites et des problèmes de chaque type de statistiques en rapport avec la criminalité.

Pour toutes sortes de raisons, les statistiques de criminalité enregistrées par la police ne recensent qu'une partie du total des délits commis. De nombreux délits ne sont pas signalés à la police pour diverses raisons: la victime ne considère pas le délit comme grave; elle ne veut pas être impliquée dans le processus criminel; elle ne pense pas que la police puisse faire quoi que ce soit en rapport avec le délit; ses précédents contacts avec la police ont été négatifs et elle a perdu confiance; le délit a été humiliant et la victime ne veut pas accentuer cette humiliation; elle ne veut pas s'accuser car elle était elle-même impliquée dans le délit. En outre, souvent pour toutes sortes de raisons, la victime n'a pas conscience ou ne souhaite pas signaler qu'un délit a été commis. C'est ainsi, par exemple, que les femmes ne souhaitent pas toujours dénoncer les violences conjugales.

Il existe un nombre de plus en plus important de «nouveaux» types de délits, incluant par exemple la cybercriminalité, la fraude, les contrefaçons, le trafic d'êtres humains, le blanchiment d'argent et le terrorisme. Un grand nombre de ces activités criminelles ne sont en fait pas récentes mais ont profité des développements technologiques pour revêtir différentes formes. Les méthodes traditionnelles d'enregistrement de ces délits sont souvent inadaptées à la mesure de leur fréquence car les victimes sont fréquemment incapables de (comme dans le cas d'exploitation sexuelle ou de travail) ou pas disposées (comme dans le cas de délits financiers visant leurs affaires) à les dénoncer.

Ces «nouveaux» délits affichent en général un degré élevé d'organisation criminelle et sont parfois répertoriés dans la catégorie du «crime organisé». Ce terme a fait l'objet d'une **définition** formelle par l'ONU mais est difficile à mettre en œuvre pour les délits non résolus car certains critères exigent qu'une condamnation ait été prononcée. Un autre terme rencontré dans ce contexte est le «crime transnational», reflétant le fait que de nombreuses organisations criminelles ont adopté des méthodes de communication modernes passant outre les frontières nationales. C'est précisément en raison de ces caractéristiques que des organismes internationaux comme l'ONU et l'Union européenne sont en première ligne pour tenter de combattre ces délits et que la collaboration au niveau international est importante pour le développement d'indicateurs statistiques et d'instruments de mesure appropriés.

Un autre aspect de la qualité est qu'il y aura toujours un écart entre le nombre réel de délits commis et le nombre de ceux qui sont déclarés à la police. On parle souvent de «zone d'ombre» pour qualifier cet écart. Mais même si un délit est signalé à

la police, il est possible qu'il ne soit pas enregistré ou traité pour toute une série de raisons. La principale est que, suite à une enquête, la police ne considère pas que le comportement signalé constitue en fait un délit. D'autres raisons possibles expliquant le non-enregistrement découlent par exemple du fait que l'agent qui a reçu ou enregistré les informations les a oubliées ou perdues ou qu'il existe une culture de la police qui décourage l'enregistrement afin de dissimuler l'étendue de la criminalité dans la région et présenter la police sous son meilleur jour.

C'est en raison de tous ces problèmes constatés avec l'enregistrement des délits par la police que l'on a développé les enquêtes de victimisation afin de disposer d'une source de données supplémentaire permettant de compléter les statistiques de la police. Ces enquêtes de victimisation présentent cependant également des limites. En général, elles ne concernent que les personnes de plus de 16 ans et excluent les sans domicile fixe. Elles s'appuient sur la mémoire des répondants pour relater les événements criminels. Le format du questionnaire, insistant sur les dangers du délit, pourra inciter le répondant à exagérer ou à inventer des délits ou exacerber sa crainte du délit pour satisfaire l'enquêteur. Les cultures, classes et groupes sociaux différents, tant sur le plan national qu'international, relatent différemment des expériences similaires suggérant que l'appréhension de la victimisation peut être très différente selon les répondants. Comme pour les délits enregistrés par la police, les enquêtes auprès des victimes captureront rarement le crime organisé ainsi que de nombreux types de délits financiers et économiques.

Les statistiques judiciaires en rapport avec la police, les poursuites et les tribunaux ont également leurs limites. Il s'agit en fait simplement des enregistrements des décisions prises aux différents stades du processus de justice criminelle et dans des contextes sociaux et juridiques différents. Ils sont le produit d'interactions et de demandes au sein et en dehors du système et sont soumis à des jugements, à des manipulations et à des conflits. S'ils fournissent des informations très utiles sur le pouvoir discrétionnaire ou sur les niveaux de charge de travail des différentes parties du système, la mesure dans laquelle on peut les considérer comme représentatifs des crimes et délits reste un grand sujet de débat entre criminologues.

Il existe deux difficultés importantes avec les statistiques de la justice pénale. Tout d'abord le fait qu'un délit signalé à la police et classifié/qualifié dans le cadre du code criminel est souvent requalifié par la suite par le ministère public ou ultérieurement par les tribunaux, avec pour conséquence qu'il est enregistré dans plusieurs façons différentes dans les statistiques de la police et de la justice pénale, qui sont généralement indépendantes et ne font l'objet d'aucun contrôle transversal. Par exemple, un décès enregistré comme un meurtre par la police pourra être requalifié par le tribunal comme un homicide involontaire mais il subsistera

probablement dans les statistiques de la police comme un meurtre. Par ailleurs, les informations enregistrées par la police au cours d'une année donnée concernent des affaires qui ne seront traitées par les tribunaux que l'année suivante, ce qui complique les comparaisons entre les statistiques de la police et celles de la justice pénale.

Une préoccupation plus large concernant à la fois les statistiques de la police et de la justice pénale est leur mauvaise utilisation. Les niveaux de criminalité et l'efficacité de la police pour prévenir et détecter les comportements criminels sont des questions très sensibles dans toute société. Il y aura par conséquent toujours une pression pour présenter les données sous leur meilleur jour et minimiser ou ne pas publier les tendances indiquant une détérioration de la sécurité publique. Il est donc impératif que des systèmes solides soient en place pour prévenir une mauvaise utilisation de ces statistiques sensibles (voir le [chapitre D.20.4](#), ci-dessous).

D.20.4. Problèmes clés de la mise en place d'un système

Cette sous-section se concentre sur certaines des questions plus vastes concernant la mise en place d'un système de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale (pour le renforcement des capacités statistiques en général, voir le [chapitre C.6.2](#)).

Tout système de statistiques concernant la justice pénale et la criminalité doit refléter les délits tels que définis dans les lois nationales mais également les besoins et les coutumes du pays et son système de gouvernance. Il doit également tenir compte de la disponibilité des personnes possédant les compétences juridiques, statistiques et informatiques nécessaires, du niveau des ressources techniques et des conséquences sur les dépenses publiques. En outre, les normes internationales doivent également être prises en considération.

Ces éléments influenceront le type de structure organisationnelle choisi. Il n'existe pas de structure standard. Certains pays ont adopté une approche centralisée où une agence gouvernementale est responsable de la collecte, du traitement et de la diffusion de toutes les statistiques concernant la justice pénale et la criminalité. L'agence peut faire partie du ministère de la Justice ou de l'institut national de statistique ou être totalement indépendante du gouvernement. Alternativement, les responsabilités pourront être confiées à des agences au niveau régional. L'approche décentralisée se rencontre souvent dans les pays à structures fédérales (pour l'organisation des systèmes statistiques, voir le [chapitre B.2.3](#).)

Lors du choix du type de structure organisationnelle, il est important de réfléchir à celle qui garantira le mieux l'indépendance professionnelle, la confidentialité statistique et l'impartialité et qui produira les données de meilleure qualité eu égard aux contraintes en matière de ressources

(voir la [section B.2.1.2](#)). Pour éviter toute mauvaise utilisation des statistiques concernant la justice pénale et la criminalité, il faut sérieusement envisager la possibilité de confier la responsabilité de leur établissement et de leur diffusion à une agence complètement indépendante. Quelle que soit la forme retenue, un aspect clé est le développement d'un ensemble solide de relations entre l'agence statistique et toutes les parties du système de justice pénale ainsi qu'avec les organismes extérieurs comme les instituts de recherche et les universités.

Comme le système de justice pénale est composé d'un ensemble d'acteurs complexe, il est essentiel de définir le champ des statistiques judiciaires. Il est impossible de recueillir des statistiques sur tous les aspects sans encourir des coûts considérables. Il est donc nécessaire pour commencer de définir clairement l'objectif du système. Doit-il couvrir l'administration, la planification, la politique, la recherche et l'analyse ou bien doit-il avoir une portée plus limitée? Ensuite, les utilisateurs actuels et potentiels doivent être identifiés. Troisièmement, des décisions doivent être prises quant aux types d'informations à recueillir et quant aux responsables et aux modalités de la transformation des informations en statistiques et de leur transmission à un système central. Enfin, une fois les statistiques assemblées, il faut décider quelles agences gouvernementales vont recevoir les données, à quelle fréquence, de quelle manière, sous quelle forme et quand les statistiques seront publiées.

La plupart des systèmes de statistiques de la justice pénale et de la criminalité fournissent des informations sur les domaines essentiels suivants: nature, ampleur et tendances de la criminalité; caractéristiques des délinquants et des victimes; volume d'activité dans le système - délits signalés, interpellations et fouilles, arrestations et convocations, poursuites, non-lieux et délinquants en garde à vue ou sous surveillance; ressources mises en œuvre, y compris le personnel et les dépenses; opinions et attitudes des citoyens envers la criminalité et la justice pénale. Ces statistiques doivent être reliées à des informations sociales, économiques et démographiques pour produire des taux du phénomène présentant de l'intérêt. Par exemple, il est habituel de présenter le nombre de délits ou le nombre de détenus pour une population de 100 000 personnes. De même, les chiffres des dépenses de la justice pénale pourront être présentés en rapport avec la taille de la population dans les différentes régions.

Au cœur de tous les systèmes de statistiques concernant la justice et la criminalité se trouve une définition juridique détaillée des infractions pénales utilisée à toutes les étapes du processus de justice pénale. En général, le droit pénal fait d'abord la distinction entre les catégories de délits: délits avec violence, délits de propriété, délits liés à la drogue, infractions à la circulation routière, etc. Les définitions juridiques spécifiques de chaque délit sont incluses dans chaque catégorie. Par exemple, les délits avec violence couvrent

en général les définitions juridiques des délits criminels: homicide, vol, enlèvement, agression sexuelle, agression non sexuelle, etc. La manière dont le comportement criminel est défini dépend du système juridique du pays. De plus en plus, il est considéré important de définir les délits en termes de sexe du délinquant et de la victime afin d'évaluer le niveau de violence à l'égard des femmes.

Comme tous les segments du système de justice pénale sont connectés et que les décisions prises à une étape du processus affecteront les décisions prises à l'étape suivante, il est important de développer des statistiques permettant de contrôler le parcours des suspects, des cas, des plaintes et des délits à travers tout système. Cela implique de décider des éléments à contrôler. Différentes informations sont recueillies à chaque étape. En général, la police conserve des informations sur les délits, les suspects, les plaintes et les victimes. Les tribunaux s'occupent des cas, des plaintes et des condamnations. Les prisons et les établissements sans privation de libertés recueillent des informations sur les détenus et les délinquants. Un acte criminel signalé à la police pourra impliquer un certain nombre de délits, de délinquants et de victimes. Cela pourra donner lieu à un jugement d'un tribunal et à l'envoi de délinquants en prison. À condition que la police suspecte qui est responsable d'un délit, les personnes forment l'unité commune la plus importante de toutes les étapes du processus. Grâce à l'utilisation d'un identificateur de personnes, il est possible de relier les différentes parties du système entre elles. Toutefois, les personnes ne constituent pas la seule unité de suivi intéressante. Les délits, plaintes, jugements et non-lieux sont également importants.

La conception d'un système de statistiques sur la criminalité et la justice pénale est complexe et exige une approche progressive et une évaluation détaillée du coût et de l'objectif de chaque élément de données. Elle nécessite également une analyse minutieuse du type d'informations d'ores et déjà recueillies de façon routinière par différentes parties du système et de la manière dont cette collecte pourrait être adaptée pour répondre à des exigences plus larges. Les demandes d'informations plus détaillées sont souvent susceptibles d'excéder les ressources disponibles.

D.20.5. Protection des données

La collecte et le traitement des données sur la police et la justice pénale ne doivent être réalisés que dans le cadre de garanties spécifiques adaptées afin d'éliminer les erreurs, éviter une mauvaise utilisation des données et garantir le respect de la confidentialité pour les individus. La sécurité des données doit être intégrée dans le système à tous les niveaux et des protocoles détaillés sont nécessaires en termes d'utilisation et d'échange des données. LUE fournit un modèle de protection des données. Dans le cadre de la «Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne», l'article 8 stipule que:

1. toute personne a droit à la protection des données à caractère personnel la concernant.
2. ces données doivent être traitées loyalement, à des fins déterminées et sur la base du consentement de la personne concernée ou en vertu d'un autre fondement légitime prévu par la loi. Toute personne a le droit d'accéder aux données collectées la concernant et d'en obtenir la rectification.
3. le respect de ces règles est soumis au contrôle d'une autorité indépendante.

En 1981, l'Union européenne a renforcé les droits individuels concernant le traitement automatique des informations à caractère personnel en raison de l'utilisation croissante des ordinateurs à des fins administratives. En vertu de l'article 6 de la [*Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel*](#): les «données à caractère personnel révélant l'origine raciale, les opinions politiques, les convictions religieuses ou autres convictions, ainsi que les données à caractère personnel relatives à la santé ou à la vie sexuelle, ne peuvent être traitées automatiquement à moins que le droit interne ne prévoie des garanties appropriées. Il en est de même des données à caractère personnel concernant des condamnations pénales». En 2001, la Convention a été renforcée par un [*Protocole additionnel*](#) concernant les autorités de contrôle et les flux transfrontières de données.

Pour en savoir plus...**Système de statistiques de la justice pénale**

- Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC): [Manuel pour l'élaboration d'un système de statistiques de la justice pénale](#)
- [Criminal Justice Assessment Toolkit \(CJAT\) \(Boîte à outils pour l'évaluation de la justice criminelle\)](#)
- [Crime Trends and the Operations of Criminal Justice Systems \(CTS\) \(Tendances criminelles et fonctionnement des systèmes de justice pénale\)](#)
- [Résultats de la 10ème enquête CTS \(2005-2006\)](#)
- [11ème questionnaire de l'enquête CTS, 2007-08](#)
- [Manual for the measurement of juvenile justice indicators \(Manuel pour la mesure des indicateurs de justice pour les mineurs\)](#)
- [European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics \(Recueil européen de statistique sur la criminalité et la justice criminelle\)](#)

Enquêtes auprès des victimes de crime

- Pour savoir comment réaliser une enquête auprès des victimes de délits: [UNODC-UNECE Manual on Victimization Surveys \(Manuel UNODC-UNECE sur les enquêtes auprès des victimes\)](#)
- [International Crime Victim Surveys \(ICVS\) questionnaire 2006 \(Questionnaire de l'enquête internationale auprès des victimes de crimes et délits, 2006\)](#)
- [European Crime and Safety Survey \(EU ICS\) \(Enquête européenne sur le crime et la sécurité\)](#); une analyse comparative de l'enquête EU ICS 2005 est présentée dans «[The Burden of Crime in the EU](#)»
- [Victimisation Surveys in Comparative Perspective \(Enquêtes sur la victimisation d'un point de vue comparatif\)](#) par K. Aromaa et M. Heiskanen (HEUNI)
- Wetenschappelijk Onderzoeken Documentatiecentrum (WODC): [Criminal Victimization in International Perspective, Key findings from the 2004-2005 ICVS and EU ICS](#) par J. van Dijk, J. N. et Kesteren and P. Smit

Violence à l'égard des femmes

- [International Violence Against Women Survey \(IVAWS\) \(Enquête internationale sur la violence à l'égard des femmes\)](#)
- [Expert paper on IVAWS](#) par S. Nevala (HEUNI)
- [Violence against Women: An International Perspective \(La violence à l'égard des femmes : une perspective internationale\)](#) par H. Johnson, N. Ollus et S. Nevala, Springer

Populations carcérales

- Centre international de l'étude des prisons: [World Prison Population List \(Liste de la population carcérale mondiale\)](#) (huitième édition)
- HEUNI: [World Prison Population: Facts, Trends and Solutions](#) par B. Tkachuk et R. Walmsley

Autres références

- Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'ONU (HEUNI):
[What does the world spend on Criminal Justice](#) par G. Farrell et K. Clarke
[Criminal Justice Systems in Europe and North America 1995-2004](#)
[Criminal Justice Systems in Europe and North America 1995-1997](#)
[Criminal Justice Systems in Europe and North America 1990-1994](#)
- [Global Report on Crime and Justice](#) par G. Newman (Ed.), Oxford University Press
- Eurostat:
[Criminalité et justice pénale](#) (Statistiques en bref 36/2009)
[Criminalité et justice pénale](#) (Statistiques en bref 19/2008)

**Statistiques sur les conditions
de vie et la pauvreté**

D.21

D.21. Statistiques sur les conditions de vie et la pauvreté

Le chapitre en bref

Le présent chapitre traite des statistiques relatives aux conditions de vie et à la pauvreté; il donne un aperçu de la conception et des utilisations des statistiques dans l'évaluation de la situation de pauvreté des ménages sous l'angle du niveau de vie de ceux-ci. Il explique les questions sociales transversales, notamment aux méthodes multidimensionnelles utilisées pour mesurer la pauvreté, les conditions de vie au sens large, l'inclusion/l'exclusion sociale, les indicateurs sociaux et la situation sociale.

En raison de l'hétérogénéité des niveaux de vie, il n'est techniquement pas possible d'appliquer une définition unique de la pauvreté aux pays industrialisés et en développement, ainsi qu'aux zones urbaines et rurales d'un pays. Même si au niveau international, l'évaluation des niveaux de pauvreté est généralement axée sur la notion de pauvreté absolue, les disparités dans les conditions de vie laissent suggérer la prise en compte de facteurs différents et l'introduction d'une notion plus réaliste de la pauvreté relative.

Ce concept, de sens plus large, nécessite l'utilisation d'enquêtes statistiques complexes qui permettent de recueillir les informations aux fins de l'analyse de la pauvreté. Le concept de la pauvreté dépend de l'évolution des facteurs économiques, sociaux et environnementaux qui touchent les niveaux de vie au sein d'un pays. C'est pourquoi ce qu'on pourrait considérer comme une situation de pauvreté dans une partie d'un pays peut ne pas s'appliquer à une autre partie de ce pays, et qui plus est, ce qu'on décrit comme un état de pauvreté dans un pays A peut ne pas s'appliquer au pays B. La compréhension des conditions de vie des populations implique une évaluation approfondie de la participation de celles-ci aux activités économiques et des avantages que ces populations retirent de la richesse du pays.

La première partie du présent chapitre décrit les utilisations principales des statistiques sur les conditions de vie et la pauvreté en termes de formulation de politiques. La deuxième partie définit les concepts, les notions et les indicateurs qui interviennent dans l'évaluation de la pauvreté. Les deux dernières sections traitent des questions relatives aux données et des moyens d'améliorer ces statistiques. Le domaine connexe des statistiques sur les revenus et la consommation est traité dans le [chapitre D.25](#). La durabilité sociale, qui est un autre pilier du développement durable, est traitée dans le [chapitre D.26](#).

D.21.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données

Les statistiques sur la pauvreté jouent un rôle essentiel dans la formulation des politiques. Elles contribuent à orienter des processus visant à identifier et cibler les bénéficiaires des programmes de réduction de la pauvreté. Dans de nombreux domaines de la planification nationale, les décideurs politiques utilisent les statistiques sur la répartition des revenus pour surveiller les conditions de vie de la population, et notamment celles des pauvres. Les statistiques sur les conditions de vie et la pauvreté soulèvent notamment les questions fondamentales suivantes:

- Qui sont les pauvres?
- Où vivent-ils?
- Que font-ils pour survivre?
- Comment utilisent-ils leurs ressources?

- Comment est-il possible d'améliorer leurs conditions de vie?

De nombreux domaines politiques font usage des statistiques sur les conditions de vie et la pauvreté, dont:

- Le ciblage des bénéficiaires des projets et programmes de réduction de la pauvreté: de nombreux projets nationaux et internationaux sont conçus pour réduire la pauvreté dans une zone géographique donnée. L'identification des pauvres et de leur lieu de vie est cruciale pour cibler les populations les plus démunies et canaliser les ressources qui leur sont destinées afin d'obtenir les meilleurs résultats.
- La définition des priorités dans la conception ou la mise à l'essai d'un projet: la connaissance des caractéristiques de la pauvreté au niveau des municipalités d'un pays fournit une base statistique qui permet de décider des premières interventions ou de désigner les localités qui réunissent les conditions idéales pour la mise à l'essai d'un projet de réduction de la pauvreté. La conduite d'enquêtes sur la pauvreté fournit aux décideurs politiques les outils nécessaires pour identifier les questions prioritaires qui doivent être résolues et la façon de les aborder.
- La planification du développement local est essentielle pour améliorer les conditions de vie des populations pauvres. Les statistiques sur la pauvreté donnent des informations structurelles sur les populations locales qui jettent les bases de la planification des futures actions dans les zones ciblées. Les résultats des enquêtes sur les questions liées à la pauvreté sont utilisés pour l'établissement du budget, la définition du calendrier de la mise en œuvre et de l'évaluation de projets en faveur des populations vulnérables.
- Surveillance et évaluation: les statistiques sur la pauvreté, assorties d'informations sur les conditions de vie des populations ciblées, sont nécessaires avant, pendant et après la mise œuvre d'un projet. Elles permettent de définir des zones d'amélioration du niveau de vie où des projets de développement sont en cours, par rapport à d'autres endroits similaires où de tels projets sont inexistantes. Elles sont essentielles pour évaluer le degré d'impact d'une politique spécifique sur ses bénéficiaires.

Au niveau international, le concept de la carte de la pauvreté constitue une application politique majeure des statistiques de la pauvreté qui est soutenu par un certain nombre d'organisations internationales et de gouvernements du monde entier. Plus de la moitié de la population mondiale vit en milieu rural. On estime qu'un cinquième de la population mondiale vit avec moins d'un dollar par jour. Plus d'un tiers vit avec moins de deux dollars par jour. Ces analyses sont tirées de la [World Poverty Map \(Carte mondiale de la pauvreté\)](#) dressée par le [International Fund for Agricultural Development \(IFAD\) \(Fonds international de développement agricole \(FIDA\)\)](#). En dépit des dissemblances pouvant être observées au niveau de la situation individuelle de chaque pays, les principales initiatives de lutte contre la pauvreté dans de nombreuses régions se fondent toutefois sur ce tableau mondial.

L'[encadré 21.1](#) offre un exemple concret de l'utilisation nationale des statistiques sur la pauvreté et les conditions de vie.⁵⁷

⁵⁷ Si vous souhaitez un autre exemple de l'utilisation nationale des statistiques sur la pauvreté

Encadré 21.1: Utilisation des statistiques sur la pauvreté aux Philippines

En 2009, le Conseil national de coordination statistique (NSCB) des Philippines a effectué une analyse intitulée *'Actual policy uses of poverty statistics'* («*Les véritables utilisations politiques des statistiques sur la pauvreté*»). Il a été observé que les statistiques sur la pauvreté jouaient un rôle important, notamment dans la formulation et le ciblage des politiques. Les utilisateurs ont notamment accordé une grande importance aux estimations sur la pauvreté concernant des zones géographiques restreintes, un rapport du projet NSCB financé par la Banque mondiale. Aux Philippines, les domaines principaux qui font appel aux statistiques sur la pauvreté incluent:

- Ciblage des bénéficiaires des programmes et des projets**
 Les statistiques sur la pauvreté ont été utilisées pour identifier les municipalités les plus pauvres, recueillir des données auprès des unités résidentes et identifier les bénéficiaires des programmes de réduction de la pauvreté. Des programmes régionaux liés à la pauvreté y ont eu recours afin d'identifier des domaines prioritaires communs et des municipalités de convergence. Les statistiques sur la pauvreté ont également été utilisées pour différents projets de moyens de subsistance concernant par exemple la gestion des ressources agricoles et les communautés de pêcheurs. Parmi d'autres utilisations, citons la fourniture de services sociaux, le parrainage scolaire d'enfants indigents, l'inscription à des régimes d'assurance-maladie parrainés et l'essor de micro-entreprises.
- Formulation des politiques et planification**
 Les estimations sur la pauvreté concernant des zones géographiques restreintes ont été utilisées dans des programmes de développement régionaux, et notamment dans des études de reconstruction et de développement socioéconomiques de zones touchées par des conflits.
- Surveillance de la pauvreté**
 L'usage des statistiques sur la pauvreté au niveau local intégrait la surveillance de la réalisation des OMD au niveau local, la définition de cibles locales associées aux OMD et l'élaboration de plans d'action locaux relatifs aux OMD. Les autorités locales se sont servies des estimations sur la pauvreté pour évaluer les interventions en faveur des municipalités les plus pauvres et pour définir de futures cibles d'action de réduction de la pauvreté. Les estimations sur la pauvreté concernant les zones géographiques restreintes ont aussi été utilisées pour évaluer la situation nutritionnelle locale.
- Utilisations diverses**
 Les estimations intercensitaires de la pauvreté concernant les zones géographiques restreintes ont notamment été utilisées pour fixer des priorités dans le *National Household Targeting System for Poverty Reduction (Système national de ciblage des ménages destiné à réduire la pauvreté)* et le *Conditional Cash Transfer Program (Programme de transfert conditionnel en espèces)*. Elles ont également servi à un projet visant à dispenser des soins de santé aux 1 000 municipalités rurales les plus pauvres via la mobilisation et la formation d'infirmiers sans emploi.

D.21.2. Concepts et définitions

En règle générale, la croissance économique ne se traduit pas toujours par l'amélioration des vies des citoyens. En l'absence de politiques bien ciblées, les populations relativement bien nanties ont tendance à accumuler plus tandis que les conditions des populations vulnérables ont tendance à se dégrader. Il y a toutefois lieu de s'attarder sur la définition et les implications de la pauvreté afin de mieux saisir ce concept. Que cela signifie-t-il d'être pauvre? Existe-t-il un concept universel de la pauvreté? La définition de la pauvreté doit-elle passer par l'étude des conditions de vie des populations? La richesse ou le confort économique constitue-t-il un facteur déterminant? En général, on évalue la pauvreté sous deux angles différents⁵⁸: la pauvreté absolue (ou l'extrême pauvreté) par rapport à la pauvreté relative.

Un ménage est dans une situation de pauvreté absolue ou d'extrême pauvreté lorsque ses membres ne disposent pas des produits de première nécessité pour survivre. Ces ménages peuvent souffrir de famine, manquer d'eau propre, d'un logement approprié, de vêtements ou de médicaments suffisants. Dans de nombreux pays en développement, une grande partie de la population lutte au quotidien pour survivre. On observe aussi des ghettos de populations pauvres dans les économies développées.

En 2000, les Nations unies ont conçu les *Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)* dans l'objectif de réduire l'extrême pauvreté dans le monde à l'horizon 2015. La réduction de l'extrême pauvreté constitue le premier objectif des OMD. Dans la pratique, cet objectif se traduit par la cible de réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. Un revenu inférieur à un dollar par jour était le seuil de la pauvreté absolue (seuil de pauvreté) convenu au plan international lors de la mise en place des OMD. Une application du seuil de pauvreté d'un dollar est donnée pour le Malawi à l'encadré 21.2.

Selon de récentes recherches, un niveau raisonnable du seuil de pauvreté en 2010 devrait être porté à *1.25 dollar a day (1,25 dollar par jour)* en raison de l'hétérogénéité des niveaux de pauvreté, de l'évolution globale de l'inflation et des écarts entre les pouvoirs d'achat au niveau mondial. Que cela veut-il toutefois dire pour une personne de disposer d'un revenu de 1,25 dollar par jour à Soweto, Pékin ou Stockholm? Ce seuil est-il à même de définir le concept de la pauvreté absolue sans tenir compte d'autres facteurs? Les décideurs politiques des économies plus riches préfèrent utiliser le concept de la pauvreté relative dans l'évaluation de l'exclusion sociale.

et les conditions de vie, tiré d'un pays africain, veuillez consulter le lien ['Poverty analysis in Kenya: Ten years on'](#) («L'analyse de la pauvreté au Kenya au cours de la dernière décennie») par John Thinguri Mukui (2005).

⁵⁸ Voir par exemple l'ouvrage 'Analysing and Measuring Social Inclusion in a Global Context' («Analyse et mesure de l'inclusion sociale dans un contexte mondial») (Nations unies, 2010) à l'adresse: <http://www.un.org/esa/socdev/publications/measuring-social-inclusion.pdf>. (EN)

La pauvreté relative est une situation dans laquelle le niveau du revenu disponible des personnes, qui influence en général directement le niveau de vie de celles-ci, est trop bas par rapport au niveau de vie général du pays ou de la région en cause. Elle décrit l'état des personnes qui luttent pour vivre une vie normale et sont incapables de participer aux activités économiques, sociales et culturelles ordinaires. En suivant cette définition, la pauvreté relative peut varier d'un pays à l'autre en fonction du niveau de revenu dont disposent la majorité des citoyens. Même si la pauvreté relative n'est pas aussi extrême que la pauvreté absolue, elle reste un problème grave et nuisible dans tous les pays du monde entier. Le processus d'inclusion sociale de l'UE se sert de la définition relative de la pauvreté⁵⁹ pour évaluer la vulnérabilité d'une population.

Compte tenu de ces concepts différents, quels sont les indicateurs statistiques les plus appropriés pour évaluer la pauvreté dans le monde entier? L'analyse empirique de la pauvreté nécessite des mesures statistiques de bonne qualité.

D.21.2.1. Mesurer la pauvreté par le biais du revenu et des besoins de consommation

Dans le présent *Guide*, la pauvreté est décrite selon trois angles principaux: la pauvreté, l'inégalité et la vulnérabilité. Ces facteurs recouvrent trois questions auxquelles il est essentiel de répondre: 1. Les personnes disposent-elles de ressources ou de capacités suffisantes pour faire face à leurs besoins quotidiens en termes de consommation de biens et de services? 2. La répartition des revenus, la consommation et/ou d'autres paramètres sont-ils égaux ou présentent-ils plutôt des inégalités au sein de la population? 3. Quelle est la probabilité ou le risque de tomber dans la pauvreté de nos jours, ou d'y tomber plus bas à l'avenir? (Pour un exposé approfondi sur les statistiques sur les revenus et la consommation, se reporter au [chapitre D.25.](#))

⁵⁹ Le principal indicateur de l'Union européenne, le taux de risque de pauvreté, représente la proportion des personnes pauvres qui vivent dans des ménages dont le revenu disponible équivalent (c'est-à-dire par unité de consommation) se situe en dessous du seuil de 60 % du revenu médian équivalent national.

Encadré 21.2: Mesure de la pauvreté au Malawi – un projet statistique à multiples facettes

Le premier Objectif du millénaire pour le développement est destiné à réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. Trois indicateurs statistiques ont été retenus pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif: 1. la proportion de la population disposant de moins de 1 dollar par jour en termes de *parité de pouvoir d'achat (PPA)*⁶⁰; 2. l'indice d'écart de la pauvreté¹; 3. la part des 20 % (quintile) les plus pauvres de la population dans la consommation nationale.

Il peut être difficile pour des pays qui disposent de capacités de systèmes statistiques limitées de mesurer le nombre de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté. Des informations détaillées sont nécessaires sur les revenus et dépenses de chaque groupe de ménages ainsi que sur les prix des denrées alimentaires et des biens du pays.

Pour établir des estimations fiables, une enquête doit couvrir un nombre suffisant de ménages. Des questions doivent être posées à différents moments de l'année pour tenir compte des différences saisonnières pouvant affecter le bien-être des ménages. De nombreux pays d'Afrique subsaharienne ne disposent pas des moyens ou des compétences pour effectuer seuls ces enquêtes.

Au Malawi, le ministère du développement international du Royaume-Uni (DFID) s'est associé avec la Banque mondiale, l'Ambassade de Norvège, Irish Aid et l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) en vue de soutenir *Malawi National Statistics Office (NSO) (L'Institut national de la statistique (INS) du Malawi)* à rédiger sa troisième *Integrated Household Survey (IHS3) (enquête intégrée sur les ménages (IHS3))*. Le projet *Living Standards Measurement Study-Integrated Surveys on Agriculture (LSMS-ISA) (Etude sur la mesure des niveaux de vie et enquêtes intégrées sur l'agriculture)* de la Banque mondiale (voir l'[encadré 17.5](#)) soutient l'élaboration et la mise en œuvre de l'enquête, lancée le 23 mars 2010, au cours de laquelle 12 288 ménages de 768 districts de recensement, répartis en échantillons transversaux et échantillons fixes, ont été interrogés pendant une période de 12 mois.

Le résultat fournira des données sur les caractéristiques démographiques, la nutrition, la main d'œuvre et l'emploi, le revenu, les dépenses, les actifs, les entreprises individuelles et l'accès aux services à la communauté. Ces informations sont essentielles pour la planification et la prise de décision du gouvernement du Malawi et pour surveiller les progrès accomplis dans la réalisation de la Stratégie de croissance et de développement du Malawi et des Objectifs du millénaire pour le développement.

Les données seront aussi utilisées pour mettre à jour le seuil de pauvreté national au Malawi. Entre les deux dernières enquêtes, celles de 1997/98 et 2004/05, une faible réduction du nombre de personnes vivant en situation de pauvreté a seulement été observée, la proportion passant de 54 % à 52 % de la population du Malawi. Selon de récentes estimations, il semble que le pays ait enregistré des progrès substantiels, la pauvreté tombant aux environs de 40 %, mais nous ne pourrions avoir la certitude de ces estimations avant de disposer des derniers résultats de l'enquête auprès des ménages.

À quelques années seulement de l'échéance de 2015 concernant la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, cette enquête fournira au Malawi un tableau à jour de ses progrès et indiquera les domaines dans lesquels les efforts visant à réduire la pauvreté doivent être axés.

⁶⁰ L'écart de pauvreté est la différence moyenne entre le revenu de la population totale et le seuil de la pauvreté (un écart de zéro étant indiqué à l'égard des personnes qui ne sont pas pauvres) exprimée en tant que pourcentage du seuil de pauvreté.

1. Disposer de ressources suffisantes pour couvrir ses besoins quotidiens nécessite de fixer une norme, ou un seuil, en-deçà duquel nous estimons que les personnes ne respectent plus la définition du bien-être⁶¹. Pour définir une mesure de la pauvreté, nous devons connaître les éléments suivants: a) Quel est le seuil de pauvreté accepté? et b) Quel indicateur utilisera-t-on pour évaluer le seuil de pauvreté? À partir de ces deux notions, on pourrait compter le nombre de personnes qui vivent en-deçà du seuil de pauvreté, soit un dollar par jour (taux de pauvreté). Dans le contexte de la pauvreté relative, la pauvreté humaine ne provient pas uniquement du fait que le revenu des personnes est inférieur au seuil national, mais aussi du fait que les personnes ne possèdent pas un niveau de vie acceptable. La pauvreté relative est parfois la seule façon de comprendre comment des gens disposant d'un revenu d'un niveau relativement élevé, par rapport à d'autres régions, ne peuvent pas vivre une vie décente au sein de leur environnement. Par exemple, le salaire horaire le plus bas dans la région métropolitaine de Washington DC avoisine les sept dollars. En comptant huit heures de travail par jour et vingt jours de travail par mois, ceci aboutit à une somme supérieure à un millier de dollars par mois. Dans certains pays en développement, ceci correspond à un salaire de fonctionnaire de la tranche supérieure.
2. Un autre concept associé à la mesure de la pauvreté concerne les inégalités et la répartition des revenus parmi l'ensemble de la population. Le coefficient de Gini constitue un outil intéressant pour ce type d'analyse. Au sein de l'Union européenne, l'indicateur de préférence pour mesurer les inégalités dans la répartition des revenus est le rapport interquintile de revenu. Aussi connu sous le nom de **S80/S20 (ratio S80/S20)**, ce ratio est calculé comme le rapport entre le revenu disponible total reçu par les 20 % de la population disposant du revenu le plus élevé (le quintile supérieur) et celui reçu par les 20 % de la population disposant du revenu le plus faible (le quintile inférieur).
3. Mesurer la vulnérabilité constitue la troisième dimension de la pauvreté. La probabilité (ou le risque) de se retrouver en situation de pauvreté aujourd'hui ou de tomber dans une pauvreté plus profonde à l'avenir est connue sous le nom de vulnérabilité. Ce concept joue un rôle essentiel dans la notion de la pauvreté relative. L'incertitude du revenu futur, par exemple, l'incapacité de faire face à de graves conditions météorologiques comme les sécheresses, constitue un aspect de base de la vulnérabilité. Dans l'UE, l'indicateur de la vulnérabilité est le **taux de risque de pauvreté**.

Pour les personnes vulnérables, l'environnement économique devient un facteur de pauvreté lorsque la participation actuelle aux activités économiques ne garantit pas un niveau décent des conditions de vie futures. C'est pourquoi il y a lieu de procéder à l'évaluation statistique des conditions de vie.

D.21.2.2. Les statistiques sur les conditions de vie

Au vu de la diversité de la définition et de l'application des concepts de pauvreté, il convient d'analyser les mesures de la pauvreté liées au revenu conjointement à d'autres mesures des conditions de vie, comme la **privation matérielle**, pour mieux comprendre la pauvreté. Le taux de privation matérielle exprime l'incapacité de se permettre d'acheter un panier de biens de consommation fixe d'articles que la plupart des gens estiment souhaitables voire nécessaires pour vivre une vie adéquate.

Cet indicateur distingue les personnes qui n'ont pas les moyens de s'acheter un bien ou service spécifique de celles qui ne disposent pas de ce bien ou de ce service pour une autre raison, par exemple parce qu'elles ne le désirent pas ou n'en ont pas besoin. Le taux de privation matérielle fournit un relevé du nombre de personnes qui n'ont pas les moyens de s'acheter des articles spécifiques. Le critère qui prévaut dans l'UE est celui selon lequel une personne n'a pas les moyens de s'acheter au moins trois articles sur une liste de neuf articles (1. un loyer, un crédit hypothécaire ou des factures relatives aux services d'utilité publique; 2. chauffer correctement son domicile; 3. faire face à des dépenses imprévues; 4. consommer de la viande ou des protéines régulièrement; 5. s'offrir une semaine de vacances; 6. posséder un téléviseur; 7. posséder un réfrigérateur; 8. posséder une voiture; 9. avoir un téléphone). Les personnes qui sont confrontées à la privation d'au moins quatre de ces articles, sont considérées comme étant en situation de privation matérielle sévère⁶².

Un autre indicateur des conditions de vie est la proportion de personnes qui vivent dans un ménage avec une faible intensité de travail. L'intensité de travail d'un ménage se définit comme le rapport entre le nombre de mois pendant lesquels tous les membres du ménage en âge de travailler ont travaillé pendant l'année de référence du revenu et le nombre total de mois pendant lesquels ces mêmes membres du ménage auraient théoriquement pu travailler. **La proportion de personnes qui vivent dans des ménages avec une très faible intensité du travail** est définie comme la proportion de personnes qui vivent dans des ménages dont l'intensité de travail se situe en-deçà d'un seuil fixé à 0,20. En d'autres termes, il s'agit des personnes actives (en âge de travailler) qui travaillent moins de 20 % du temps de travail annuel possible pendant une année.

⁶¹L'Université des Nations unies fournit une description des rapports existant entre la pauvreté, les inégalités et le bien-être dans une note de politique intitulée [Measuring Human Well-being: Key Findings and Policy Lessons](#) («Mesure du bien-être humain: principales conclusions et enseignements politiques»).

⁶²Eurostat: [Statistics Explained – la privation matérielle \(FR\)](#)

En juin 2010, le Conseil européen a adopté la stratégie Europe 2020 qui fait de l'inclusion sociale un de ses cinq grands objectifs. Cet objectif se déclinait comme suit «favoriser l'inclusion sociale, en particulier par la réduction de la pauvreté, en s'attachant à ce que 20 millions de personnes au moins cessent d'être confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion». La population de référence de cet objectif politique à l'échelon de l'UE fait référence au nombre de personnes à risque de pauvreté ou en situation de privation matérielle sévère ou vivant dans un ménage avec une faible intensité de travail (comme défini ci-dessus). Les États membres ont fixé leurs propres objectifs nationaux sur la base des mêmes indicateurs ou d'indicateurs plus approuvés.

D.21.2.3. Mesurer l'inclusion/l'exclusion sociale

La pauvreté des pays développés est souvent considérée comme l'incapacité d'atteindre un niveau de vie décent. Ainsi, l'insuffisance de moyens de subsistance en termes de nutrition, d'habillement et de logement, fournit une norme d'évaluation de la situation de pauvreté relative d'un ménage. Les ressources qui sont estimées adéquates et, en général, la perception des besoins, varieront dans le temps et selon les communautés. L'inclusion/l'exclusion sociale fait référence à la capacité/l'incapacité pour un ménage de respecter la norme définie à un moment dans un pays.

Dans un contexte géographique plus étendu, la conception d'indicateurs visant à mesurer l'inclusion sociale peut présenter plus de difficultés qu'au niveau de l'UE ou d'autres pays développés. Le rapport du Département des Nations unies pour les affaires économiques et sociales (UN/DESA) intitulé [Analysing and Measuring Social Inclusion in a Global Context \(«Analyse et mesure de l'inclusion sociale dans un contexte mondial»\)](#) suggère l'intégration nécessaire d'une certaine souplesse lors de l'élaboration d'un portefeuille international d'indicateurs d'inclusion sociale en raison de la diversité des inquiétudes des pays et des écarts dans les niveaux de développement à l'échelle mondiale. Le portefeuille doit respecter les principes convenus tout en reconnaissant la diversité des besoins et des priorités. Une façon de réaliser ceci est de créer une structure à triples couches établie comme suit:

- La **première couche** comprendrait un nombre restreint d'indicateurs principaux (10 au maximum) pour les principaux domaines concernant tous les pays, dont la pauvreté en termes de revenu, la privation matérielle, le manque d'éducation, l'insuffisance de capacités productives, une mauvaise santé et un logement précaire. Les principaux indicateurs doivent refléter les différentes dimensions essentielles de l'inclusion sociale. Le respect de cette exigence est important non seulement parce que cela contribuerait à reconnaître concrètement et souligner le caractère multidimensionnel de la pauvreté et de l'exclusion sociale mais aussi par le fait que cela aiderait les gouvernements à prendre des mesures pour faire face à la question de la pauvreté de leurs citoyens.
- La **deuxième couche** consisterait à soutenir les indicateurs, à fournir des données plus détaillées et à décrire d'autres dimensions du problème ainsi qu'à couvrir des dimensions de l'inclusion sociale qui ne figurent pas (encore) dans la liste de la première couche. Elle contiendrait aussi des informations contextuelles utiles, tant quantitatives que qualitatives. Aucune limite ne serait imposée sur le nombre d'indicateurs de la deuxième couche et sur les informations contextuelles fournies, mais il faut éviter la prolifération superflue étant donné que l'ajout d'un indicateur nécessite des ressources statistiques et autres supplémentaires. Parmi les sujets qui pourraient être englobés, citons: l'accès à la justice, la participation sociale et politique, les droits civils, la sécurité et la justice, le bien-être, les informations et les communications, la mobilité, les divertissements et la culture.
- La **troisième couche** comprendrait des indicateurs et des informations contextuelles que les pays individuels décideraient d'inclure afin de mettre en évidence les spécificités de certains domaines particuliers et qui faciliteraient l'interprétation des indicateurs des première et deuxième couches; ces indicateurs nationaux permettraient sans aucun doute de puiser des idées et de l'expérience à propos de nouveaux indicateurs susceptibles d'être adoptés au niveau des deux premières couches, pour remplacer à terme les indicateurs proposés au départ.

Le mot d'ordre en matière d'analyse et de mesure de l'inclusion sociale dans tout cadre international est donc la souplesse. Le présent *Guide* suit cette recommandation tant pour l'inclusion/l'exclusion sociale que pour les indicateurs sociaux et le développement.

D.21.2.4. Les indicateurs sociaux et le développement

La nécessité de preuves quantitatives du bien-être social provient de la reconnaissance par la communauté du développement d'inclure la dimension sociale dans l'évaluation de l'état de développement des pays. En fonction de l'organisation, une liste d'indicateurs sociaux est établie pour surveiller la tendance du développement social dans les pays. Les indicateurs sociaux du développement les plus courants sont notamment les [European Union Social Indicators \(Indicateurs sociaux de l'Union européenne\)](#), les indicateurs de l'OCDE qui sont publiés dans le rapport [Panorama de la société](#), et les indicateurs relatifs à [La main-d'œuvre et la protection sociale de la Banque mondiale](#).

Dans l'ensemble, les indicateurs sociaux du développement sont une sélection d'indicateurs qui couvrent les domaines du développement, notamment, l'emploi, l'autosuffisance, la santé, la cohésion sociale et notamment des indicateurs sur la satisfaction dans la vie et les inégalités, dont la pauvreté. Les statistiques sur la situation sociale sont aussi nécessaires pour mesurer et aborder les questions sur la pauvreté dans un pays ou une région.

D.21.2.5. Les indicateurs de la situation sociale

La situation sociale de l'Union européenne est mesurée par des indicateurs définis dans la [Méthode ouverte de coordination \(MOC\) en matière de protection sociale et d'inclusion sociale](#), un ensemble d'indicateurs concernant les principaux aspects de l'exclusion sociale et de la pauvreté qui ont été convenus en premier lieu par le Conseil européen de Laeken en décembre 2001. En juin 2006, le comité de la protection sociale a adopté un ensemble rénové d'indicateurs qui a fait l'objet d'une révision régulière par la suite. Ces indicateurs couvrent des domaines comme la population; l'éducation et la formation; le marché du travail; la protection sociale; le revenu, l'inclusion sociale et les conditions de vie; l'égalité des sexes, la santé et la sécurité. Le [Social situation report \(Rapport annuel sur la situation sociale\)](#) a présenté cet ensemble d'indicateurs et leurs tendances dans les États membres de l'UE. Depuis 2011, ce rapport a fait place à un rapport annuel sur l'emploi et la situation sociale.

D.21.3. Sources des données et des métadonnées

Plusieurs initiatives scientifiques nationales et internationales ont vu le jour pour fournir des sources de données et de métadonnées destinées à l'analyse de la pauvreté. La Banque mondiale a préparé des évaluations sur la pauvreté dans les pays dans lesquels elle est présente. Dans sa base de données, elle fournit des [Données statistiques sur la pauvreté, les conditions de vie et la lutte contre la pauvreté](#). Des [detailed poverty data by country \(données détaillées sur la pauvreté par pays\)](#) sont par ailleurs disponibles. Les données de la Banque mondiale comprennent des mesures de la population qui vit en-deçà du seuil de pauvreté national et de la population qui vit en-deçà du seuil de pauvreté international. Ce seuil de pauvreté international est corrigé pour maintenir la valeur réelle du seuil constante dans le temps et dans l'espace. Les données de la Banque mondiale comprennent aussi les répartitions de revenus et les taux de pauvreté rurale et urbaine.

C'est la Banque mondiale qui est à l'origine des [Living Standards Measurement Studies \(LSMS\) \(études sur la mesure des niveaux de vie \(LSMS\)\)](#), qui ont vu le jour en 1980 et du [système des enquêtes 1-2-3](#). L'étude LSMS constitue un outil important pour mesurer et comprendre la pauvreté dans les pays en développement (voir la [section B.2.2.1](#) et l'[encadré 2.5](#)) et les enquêtes 1-2-3 mesurent la consommation et la source de revenu – à savoir l'emploi et son origine, en mettant l'accent sur le secteur informel. Par ailleurs, la Banque mondiale a récemment mis en place un [Poverty Reduction and Economic Management Network \(Réseau pour la lutte contre la pauvreté et pour la gestion économique\) \(PREM\)](#). Cette source d'informations n'est pas comparable à la source d'informations utilisée au niveau de l'Union européenne (EU-SILC) et la qualité des données recueillies pose certains problèmes.

La pauvreté, ainsi que d'autres questions sociales, retiennent l'attention de nombreuses organisations internationales. Citons parmi celles-ci, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et sa [Base de données OECD.Stat](#), l'Organisation internationale du travail (OIT) et son [Compendium de statistiques sur la pauvreté et la répartition des revenus](#) et les [Key Indicators of the Labour Market \(Indicateurs clés du marché du travail\) \(KILM\)](#) et les prochaines [statistics on living conditions, poverty and cross-cutting social issues \(statistiques sur les conditions de vie, la pauvreté et les questions sociales transversales\)](#) de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (UNECE).

D'autres initiatives statistiques existent; elles visent à recueillir des données sur les conditions de vie et la pauvreté; chacune d'entre elles comportant des objectifs spécifiques. Par exemple, le grand projet des NU sur la ventilation des statistiques sur la pauvreté par l'intermédiaire des Cartes de la pauvreté est actuellement mené en [Afrique](#), en [Asie](#) et en [Amérique latine](#). L'enquête sur [international income inequality \(les inégalités des revenus au plan international\)](#) est en cours pratiquement aux quatre coins du monde, avec l'assistance des [United Nations \(Nations unies\)](#) et de l'[Organisation internationale du travail \(OIT\)](#).

La [World Income Inequality Database \(WIID\) \(Base de données sur les inégalités des revenus mondiaux \(WIID\)\)](#) de l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies (UNU-WIDER) contient des données sur les inégalités des revenus pour les pays développés, en développement et en transition. Les [World Development Indicators \(Indicateurs du développement dans le monde\) \(IDM\)](#) sont une source de données internationale sur les questions liées au développement. Les IDM comprennent des données sur la pauvreté, les conditions de vie et la répartition des revenus.

Les expériences nationales sont aussi sollicitées pour évaluer les niveaux de pauvreté ainsi que la structure du revenu, l'emploi et le bien-être. Un exemple de l'approche nationale est présenté à l'[encadré 21.3](#), qui présente la détermination du seuil de pauvreté en Dominique.⁶³ En ce qui concerne les statistiques sectorielles sur la pauvreté, il s'agit de noter l'expérience du [Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale \(CGIAR\)](#). Cette association des instituts de recherche du monde entier a consacré d'importantes ressources pour évaluer les implications politiques de la pauvreté et de la sécurité alimentaire. L'organisation a investi dans le [developing databases on agricultural poverty mapping \(développement de bases de données sur la cartographie de la pauvreté agricole\)](#) en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

⁶³ Un autre exemple figure par exemple dans l'analyse intitulée 'Urban poverty in Nigeria: a case study of Agege area of Lagos state' («La pauvreté urbaine au Nigeria: une étude de cas de la région d'Agege dans l'État de Lagos») par Tokunbo Simbowale Osinubi (2003).

Encadré 21.3: Détermination du seuil de pauvreté en Dominique

La Dominique est une petite île des Caraïbes orientales dont la population est estimée à 72 500 habitants (juillet 2009). Elle connaît un des taux de PIB par habitant les plus faibles des États des Caraïbes orientales (2008). L'économie de la Dominique dépend fortement du tourisme et de l'agriculture. Le secteur agricole est extrêmement vulnérable aux conditions météorologiques et aux événements externes qui touchent les prix des marchandises. La situation macroéconomique est très volatile.

En 2002, la Dominique a effectué une évaluation de la pauvreté nationale. Cette évaluation était destinée à déterminer des caractéristiques, l'étendue et les causes de la pauvreté en Dominique et à déterminer des stratégies, des programmes et des projets efficaces pour réduire l'incidence de la pauvreté.

L'évaluation de la pauvreté nationale comptait trois (3) composantes majeures:

- l'étude des conditions de vie;
- l'évaluation de la pauvreté des participants;
- une analyse institutionnelle.

L'enquête des conditions de vie a été menée par l'Institut national de la statistique, à partir d'une base d'échantillonnage provenant du recensement de 2001. En mai 2001, un échantillon systématique d'un sur dix ménages occupés a été prélevé à partir de cette base d'échantillonnage pour un sur deux districts de recensement. La taille de l'échantillon de départ était de 1 182 ménages tirés d'une population de recensement constituée de 24 000 ménages. Le taux de réponse général était de 80 %; il a été porté à 86 % lorsque les logements non occupés et fermés ont été exclus.

Sept communautés ont été retenues pour l'évaluation de la pauvreté des participants. Elles représentaient des niveaux différents de privation, d'orientation sociale et économique, de contexte et de situation géographique. Les études de la communauté ont impliqué une gamme de techniques comprenant des observations directes et des itinéraires de transects, des discussions en groupe impliquant des membres de la communauté, une cartographie sociale, des discussions avec des groupes ciblés, des entrevues d'informateurs clés avec des experts locaux et des études de cas de personnes pauvres.

L'analyse institutionnelle impliquait des visites auprès d'institutions, des entrevues avec des personnes clés et des examens de documents pertinents. Cette composante a été conduite pour déterminer dans quelle mesure les politiques actuelles, les stratégies, les programmes et les projets ciblent les pauvres.

L'évaluation de la pauvreté nationale a été conduite principalement sur la base du seuil de pauvreté national. Ce seuil a été dérivé sur la base d'un panier de denrées alimentaires d'un coût minimum. Ce panier a été constitué pour permettre à un adulte d'atteindre un régime de 2 400 calories par jour, en tenant compte des préférences alimentaires locales et de la nécessité d'un régime équilibré. Le coût total de ce panier destiné à un adulte était de 2 000 dollars des Caraïbes orientales par an. Le seuil d'indigence est défini au coût du panier de denrées alimentaires au coût minimum. Les adultes dont les dépenses se situent en-deçà de ce montant sont classés comme personnes indigentes ou extrêmement pauvres, incapables de même répondre aux besoins alimentaires primaires.

En plus du panier de denrées alimentaires au coût minimum, le seuil de pauvreté comprend une composante destinée aux dépenses non alimentaires. Cette dernière composante a été obtenue en calculant la moyenne par habitant des dépenses pour produits non alimentaires de 40 % des ménages dont les dépenses totales par habitant sont les plus faibles. Dans l'enquête sur les conditions de vie de 2002, ce montant était de 1 400 dollars des Caraïbes orientales par an. Le seuil de pauvreté par adulte qui en résulte a donc été fixé à 3 400 dollars des Caraïbes orientales par an, ce qui correspond au coût annuel du panier de denrées alimentaires au coût minimum (2 000 dollars des Caraïbes orientales) auquel les dépenses en produits non alimentaires des ménages les plus pauvres (1 400 dollars des Caraïbes orientales) ont été ajoutées.

Source: *'Disaggregating poverty statistics – The promise of poverty maps – Dominica'* («la ventilation des statistiques sur la pauvreté – La promesse des cartes de la pauvreté – Dominique») par S. Carrette (2004)

Au sein de l'Union européenne, la principale source de données et de métadonnées concernant l'analyse de la pauvreté et des conditions de vie est constituée par l'instrument des [Statistiques européennes sur le revenu et les conditions de vie \(EU-SILC\)](#). L'EU-SILC est la source de référence de l'UE pour les statistiques comparatives sur la répartition des revenus et l'inclusion sociale au niveau européen. Il fournit des données transversales assorties de variables sur le revenu, la pauvreté, l'exclusion sociale et d'autres conditions de vie ainsi que des données longitudinales concernant des évolutions dans le temps au niveau individuel, observées périodiquement pendant une période de quatre ans. La méthodologie d'EU-SILC peut être source d'inspiration pour

des enquêtes sociales régionales coordonnées; elle est fondée sur le concept de «cadre» commun plutôt qu'une «enquête» commune. Le cadre commun définit les listes harmonisées de variables cibles; des orientations et des procédures communes; des concepts communs (ménage et revenu) et des classifications destinées à optimiser la comparabilité des informations produites. À l'heure actuelle, la méthodologie d'EU-SILC englobe l'UE et les pays de l'AELE ainsi que la Turquie tandis que la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie sont en train de mettre à l'essai sa mise en œuvre.

Encadré 21.4: Le défi de garantir la confidentialité des données individuelles

Le concept de la **confidentiality (confidentialité)** est indispensable au fonctionnement des instituts nationaux de la statistique. La qualité des informations fournies par les personnes sondées dans les enquêtes de l'INS, quand elles répondent effectivement aux enquêtes, dépend très fortement de la confiance qu'ont ces personnes vis-à-vis de l'INS pour garder les informations confidentielles et assurer qu'elles ne seront pas utilisées à mauvais escient. Par conséquent, des règles et des garanties sur la confidentialité des données individuelles sont normalement reprises dans la législation statistique et les autres législations applicables. Dans le cas des statistiques sur les entreprises, l'importance à cet égard est évidente vu les intérêts économiques importants qui peuvent être en jeu. Toutefois, l'importance à ce sujet n'est pas moindre en ce qui concerne les statistiques sur les conditions de vie et la pauvreté et les autres statistiques sociales. Les informations concernant par exemple l'origine ethnique ou la situation économique des personnes revêtent un caractère très sensible.

En plus des restrictions juridiques concernant l'accès aux données individuelles (aussi appelées les microdonnées), la sécurité des systèmes techniques comme les serveurs et les réseaux informatiques, est importante.

Le danger existe aussi que les INS dévoilent par inadvertance les données individuelles lors de la publication des statistiques; les personnes peuvent en effet être identifiées sur la base de certaines caractéristiques ou les données individuelles supprimées peuvent être recalculées sur la base des autres données publiées. Pour diminuer le risque d'identification ou de recalcul possible des données individuelles, les INS ont recours à ce qu'on appelle le **'statistical disclosure control' («contrôle de la divulgation de données statistiques»)**. Deux logiciels puissants à cet égard, ***μ-Argus (EN)*** et ***t-Argus (EN)***, ont été développés par les INS aux Pays-Bas, en Italie, en Allemagne et au Canada, conjointement avec des universités renommées. Les deux logiciels sont fournis gratuitement. *μ-Argus* est spécialisé dans la protection des microdonnées tandis que *t-Argus* est utilisé pour compiler des tableaux sûrs. Les deux principales techniques utilisées à ce titre sont l'enregistrement global et la suppression locale. Dans le cas de l'enregistrement global, plusieurs catégories d'une variable sont fusionnées en une seule catégorie. L'effet de la suppression locale est la suppression d'une ou plusieurs valeurs intervenant dans une combinaison dangereuse; elle est remplacée par une valeur manquante.

La valeur des statistiques recueillies dépend toutefois fortement de leur utilité aux fins de l'analyse. La plupart de la législation statistique permet l'utilisation de microdonnées aux fins spécifiques de l'analyse scientifique. Les chercheurs doivent toutefois respecter les mêmes garanties techniques et statistiques qui s'appliquent aux INS, afin de garantir la non-divulgation des données individuelles. En général, le projet de recherche et l'usage spécifique de l'accès aux données doivent être évalués par un comité de confidentialité ou une autorité similaire. À titre d'exemple, les chercheurs peuvent avoir accès aux **microdonnées de l'EU-SILC** accessibles à des fins scientifiques en respectant des conditions strictes.

L'enquête sociale européenne (ESE) est une enquête sociale visant à expliquer les liens existant entre les institutions européennes en évolution et les attitudes, les convictions et les modèles de comportement de leurs citoyens. L'ESE, qui englobe plus de 30 pays en Europe, est un bon exemple d'enquête régionale bien conçue et bien organisée, par sa méthodologie commune exigeante; elle comprend notamment une stratégie d'échantillonnage, la traduction de

questionnaires et une documentation. L'enquête comprend un large éventail de variables sociales, notamment l'utilisation des médias; la confiance sociale et publique; l'intérêt pour la politique et la participation politique; les orientations sociopolitiques; la gouvernance et l'efficacité; les valeurs morales; les valeurs politiques et sociales; l'exclusion sociale, les identités nationales, ethniques et religieuses; le bien-être; la santé et la sécurité; les valeurs humaines; la démographie et les aspects socioéconomiques. La méthodologie est documentée sur le **[ESS's main web site \(principal site internet de l'ESE\)](#)** et le **[ESS Data website \(site des données de l'ESE\)](#)** donne accès aux données.

D.21.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes

Les statistiques sur les conditions de vie et la pauvreté constituent une nouveauté par rapport à de nombreux autres domaines de la statistique établis par des instituts nationaux et internationaux de la statistique. En raison de la spécificité du sujet et de la nécessité d'une action immédiate, les analyses sur les conditions de vie et la pauvreté sont en général tirées de données provenant d'enquêtes. Les principaux aspects en termes de qualité dans ce domaine résident dans les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage. (Les principaux aspects de la qualité statistique sont présentés à la **section C.5.3.**) L'EU-SILC, qui est documenté dans le livre statistique d'Eurostat intitulé ***Income and Living Conditions in Europe («Des revenus et des conditions de vie en Europe»)***, constitue un bon exemple du mode de traitement des aspects en termes de qualité concernant les enquêtes sur l'inclusion sociale, la pauvreté et les conditions de vie.

Les possibilités d'erreurs statistiques dans les données sur la pauvreté et les conditions de vie portent atteinte à la comparabilité aux plans international et temporel. Dans ce type d'enquêtes, une évaluation approfondie de la qualité des données permettra d'obtenir de meilleures statistiques. Ce qui est plus important, c'est que ceci permettra la formulation de meilleures politiques en faveur des bénéficiaires des projets destinés à améliorer les conditions de vie des citoyens. Les mesures de la qualité des données jouent un grand rôle dans l'évaluation et l'amélioration de la conception et des procédures des enquêtes. La confiance des personnes sondées dans la confidentialité des informations fournies (voir l'**encadré 21.4**) ainsi que la surveillance et l'amélioration continues de la qualité des données des enquêtes auprès des ménages, revêt une importance particulière. Une typologie succincte des erreurs d'enquête observées dans les statistiques sur la pauvreté concerne les erreurs des mesures directes et des estimations.

Les erreurs de mesure directe proviennent du fait que les mesures effectuées sur les unités reprises dans l'enquête peuvent s'écarter de valeurs effectives (vraies valeurs) de ces unités. Ces erreurs ont trait à l'exactitude de la mesure au niveau des unités individuelles énumérées dans l'enquête et de l'accent accordé au contenu de l'enquête quant au fond: la définition des objectifs et des questions de l'enquête; la capacité et la volonté de la personne sondée à fournir les informations

recherchées; la qualité du recueil, de l'enregistrement et du traitement des données. Ce groupe d'erreurs peut être étudié dans le cadre des différentes étapes de l'exercice de l'enquête.

Les erreurs d'estimation se produisent dans le processus d'extrapolation à partir des unités spécifiques énumérées dans l'enquête à toute la population étudiée au titre de laquelle des estimations ou des inférences sont requises. Elles proviennent de la conception et de la mise en œuvre de l'échantillon et incluent des erreurs de couverture, la sélection et la mise en œuvre de l'échantillon, l'absence de réponses ainsi que des erreurs d'échantillonnage et des distorsions provenant des estimations⁶⁴.

D.21.5. Améliorer les statistiques sur les conditions de vie et la pauvreté

Les statistiques sur les conditions de vie et la pauvreté jouent un rôle important dans la planification stratégique nationale ainsi que pour canaliser les projets de coopération internationale en faveur de bénéficiaires nécessiteux. Elles sont utilisées par des organisations internationales mais aussi par les instances gouvernementales tant à l'échelon central que local, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de projets destinés à améliorer les conditions de vie de la population. L'amélioration des statistiques sur les conditions de vie en termes de pertinence, d'exactitude et d'actualité en vue de respecter les normes statistiques internationales valorisera celles-ci auprès des utilisateurs. Cette amélioration renforcera sensiblement le fondement destiné à la formulation des politiques et à la surveillance par les décideurs politiques à l'échelon national et international. Il est possible de faire appel à de nombreux moyens pour améliorer les estimations des enquêtes sur les conditions de vie et la pauvreté. L'évolution des normes internationales, la mise sur pied de groupes d'experts internationaux et la tenue d'ateliers internationaux destinés à partager l'expérience et discuter les questions sur la qualité des données sont tous des éléments à prendre en compte dans ce processus.

La définition de normes internationales pour les enquêtes actuelles constitue une tâche majeure pour améliorer la comparabilité des données recueillies sur la pauvreté et le niveau de vie. La production de bonnes métadonnées donnera aux utilisateurs la documentation nécessaire pour comprendre les questions auxquelles les statistiques sur les conditions de vie se rapportent, l'accès à la définition des indicateurs et les outils servant à l'interprétation et l'extrapolation des variables des enquêtes. Un outil très précieux est la création et l'animation de groupes de discussion d'experts destinés à partager l'expérience et les meilleures pratiques sur le thème de l'amélioration des statistiques sur les conditions de vie et la pauvreté tant au plan national qu'international. Citons à titre d'exemple de ce genre d'initiatives, le [Rio Experts Group on Poverty Statistics \(Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté\)](#) soutenu par les Nations unies.

⁶⁴ Les questions relatives à la qualité des données des enquêtes par sondage auprès des ménages sont abordées dans le document intitulé [Household sample surveys in transition economies – An introduction \(«Enquêtes par sondage auprès des ménages dans les économies en transition – une introduction»\)](#), par Vijay Verma, Université de Sienna, Italie.

Il faut encourager la tenue d'ateliers nationaux ou régionaux afin de discuter les méthodologies des enquêtes, la conception du questionnaire, le traitement et l'analyse des données. Un bon exemple de ces ateliers visant à discuter les défis communs est l'atelier commun de l'Union africaine et de l'Union européenne intitulé [Social protection in Africa – Sharing Experience on the Informal Economy \(«La protection sociale en Afrique – le partage d'expériences relatives à l'économie informelle»\)](#), qui s'est tenu à Nairobi en mars 2011 (voir aussi l'encadré 28.2). Par ailleurs, l'élaboration de guides et de normes sur les enquêtes auprès des ménages est essentielle pour assurer la robustesse des statistiques sur les revenus et la consommation (voir le chapitre D.25). Les Instituts nationaux de la statistique sont encouragés à étudier les moyens d'améliorer le taux de réponse de leurs enquêtes auprès des ménages pour garantir l'exactitude des statistiques sur la pauvreté. Il est essentiel qu'ils assurent la confidentialité des données par le biais de lois statistiques nationales et qu'ils assurent la confiance des personnes sondées vis-à-vis de cette confidentialité (voir l'encadré 21.4).

Les analystes, les statisticiens et les décideurs politiques dans le domaine de la pauvreté ont accueilli favorablement la préparation du [Handbook on Poverty Statistics \(Guide concernant les statistiques sur la pauvreté\)](#) des Nations unies (voir l'encadré 21.5). Ce Guide regroupe dans un document unique des informations et des orientations sur la manière de planifier, mettre en œuvre et évaluer les enquêtes statistiques sur la pauvreté, dans les pays en développement ou les autres pays. Il propose aussi un questionnaire pour évaluer les enquêtes se rapportant à la pauvreté dans des pays sélectionnés.

Encadré 21.5: Guide des Nations Unies concernant les statistiques sur la pauvreté

La préparation du [Handbook on Poverty Statistics \(Guide concernant les statistiques sur la pauvreté\)](#) (2005) représente un effort majeur des Nations unies dans le domaine des statistiques sur la pauvreté; ce guide constitue une référence clé pour les évaluations de la pauvreté au plan international. Cet ouvrage aborde des concepts, des méthodes et l'utilisation de la politique pour la collecte harmonisée d'informations sur la pauvreté dans les pays en développement ainsi dans les économies plus riches. Le guide proposait un questionnaire comprenant cinq parties:

1. Déterminer si un **seuil de pauvreté** monétaire a été estimé pour le pays.
2. Étudier si des ressources et des informations supplémentaires sur la pauvreté relative sont disponibles en recourant à la méthode sur les besoins essentiels non satisfaits.
3. Discuter de la **méthode d'enquête** de la dernière enquête auprès des ménages menée dans le pays aux fins des estimations sur la pauvreté.
4. Décrire les spécificités des **techniques et méthodes de mesure** utilisées pour les mesures de la pauvreté autres que celles des approches liées au seuil de pauvreté et aux besoins essentiels non satisfaits ou venant compléter celles-ci.
5. Présenter les **sources de données** pour les catégories de mesure disponibles et les années disponibles les plus récentes de la période sous revue.

Pour en savoir plus...**Méthodologie**

- Nations Unies: [Handbook on Poverty Statistics \(«Guide concernant les statistiques sur la pauvreté»\)](#) (2005)
- Département des affaires économiques et sociales (DESA) des Nations unies: [Analysing and Measuring Social Inclusion in a Global Context \(«Analyse et mesure de l'inclusion sociale dans un contexte mondial»\)](#) (2010)
- Université de Sienne: [Household sample surveys in transition economies – An introduction \(«Enquêtes par sondage auprès des ménages dans les économies en transition – une introduction»\)](#) par Vijay Verma
- [Rio Experts Group on Poverty Statistics \(Groupe d'experts de Rio sur les statistiques de la pauvreté\)](#)
- Banque mondiale: [Inequality Around the World \(Les inégalités dans le monde\)](#)
- [European Social Survey \(ESS\) methodology \(Méthodologie de l'Enquête sociale européenne \(ESE\)\)](#)
- Eurostat: [Income and living conditions in Europe \(«Des revenus et des conditions de vie en Europe»\)](#) (2010)

Initiatives internationales concernant la pauvreté et l'exclusion sociale

- Banque mondiale: [Poverty Reduction and Equity \(Réduction de la pauvreté et équité\)](#)
- Banque mondiale: [Poverty Reduction and Economic Management Network \(PREM\) \(Réseau pour la lutte contre la pauvreté et pour la gestion économique\)](#)
- Eurostat: [revenu, inclusion sociale et conditions de vie \(EU-SILC\)](#)
- [European Anti-Poverty Network \(EAPN\) \(Réseau européen de lutte contre la pauvreté\)](#)
- Réseau OneWorld: [Global Poverty Guide \(Guide sur la pauvreté mondiale\)](#)

Sources de données

- Banque mondiale: [projet de données ouvertes](#) comprenant les [World Development Indicators \(WDI\) \(Indicateurs du développement dans le monde\)](#), et des [detailed poverty data by country \(données détaillées sur la pauvreté par pays\)](#)
- UNSD: [indicateurs OMD](#)
- OIT: [Compendium de statistiques sur la pauvreté et la répartition des revenus](#) et les [Key indicators of the Labour Market \(KILM\) \(Indicateurs clés du marché du travail\)](#)
- OCDE: [base de données OECD.Stat](#)
- Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies (UNU-WIDER):- [World Income Inequality Database \(WIID\) \(Base de données sur les inégalités des revenus mondiaux\)](#)
- Université de Colombie: [Global Distribution of Poverty: Global Poverty Data Sets \(Répartition mondiale de la pauvreté: séries de données sur la pauvreté à l'échelle mondiale\)](#)
- UNECE: [Statistics on living conditions, poverty and cross-cutting social issues \(statistiques sur les conditions de vie, la pauvreté et les questions sociales transversales\)](#)
- Eurostat: [statistiques de l'Union Européenne sur le revenu et les conditions de vie \(EU-SILC\)](#)
- Eurostat: [Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Un portrait statistique de l'Union Européenne](#) (2010)

Cartes de la pauvreté

- Fonds international de développement agricole (FIDA): [carte mondiale de la pauvreté](#)
- World Resources Institute (Institut des ressources mondiales): [National and sub-national maps of poverty distribution \(Cartes nationales et régionales de la répartition de la pauvreté\)](#)

Documents de recherche récents et actuels sur la mesure de la pauvreté

- Banque mondiale: [Measuring Poverty portal \(portail Mesure de la pauvreté\), Poverty Measurement and Analysis \(Analyse et mesure de la pauvreté\)](#) par Coudouel et al. (2002) faisant partie du [PRSP Sourcebook \(Recueil de DSRP\)](#) (2002)
- UNSD: [Statistical issues in measuring poverty from non-household surveys sources \(Questions statistiques relatives à la mesure de la pauvreté à partir d'autres sources que les enquêtes auprès des ménages\)](#) par G. Kamanou, M. Ward et I. Havingain dans le [Handbook on Poverty Statistics \(Guide concernant les statistiques sur la pauvreté\)](#) (2005)
- UK Overseas Development Institute: [The Meaning and Measurement of Poverty \(La signification et la mesure de la pauvreté\)](#) (2009)
- Université de Princeton: [Measuring poverty in a growing world \(Mesurer la pauvreté dans un monde en croissance\)](#) (2003)
- Université de York: [Methodologies to measure poverty: More than one is best! \(Méthodologies pour mesurer la pauvreté: mieux vaut en avoir plusieurs!\)](#) par Jonathan Bradshaw (2001)
- US National Research Council (Conseil national de la recherche des États-Unis): [Measuring Poverty – A New Approach \(Mesurer la pauvreté – Une nouvelle approche\)](#) par Constance F. Citro et Robert T. Michael (1995)
- OCDE/Université de Maryland: [Measuring Poverty, Income Inequality, and Social Exclusion: Lessons from Europe \(Mesurer la pauvreté, les inégalités de revenu et l'exclusion sociale: enseignements tirés de l'Europe\)](#) (conférence internationale conjointe, 2009)
- Université d'Anvers: [How poverty differs from inequity – On poverty measurement in an enlarged EU context: Conventional and alternative approaches \(Comment la pauvreté se distingue-t-elle des inégalités? – La mesure de la pauvreté dans un contexte d'une UE élargie – Approches traditionnelles et de remplacement\)](#) par Ive Marx et Karel van den Bosch (34^e séminaire du CEIES, 2007)

**Statistiques sur la population
et les migrations**

D.22

D.22. Statistiques sur la population et les migrations

Le chapitre en bref

Le présent chapitre traite des statistiques sur la population et de la démographie. Le principal défi réside dans la mise à disposition de statistiques complètes de l'état civil dans les pays à faible revenu. Les données sont utilisées pour établir des indicateurs dans des domaines politiques dont le Consensus européen pour le développement (voir la section B.1.5.1) fait état.

Il faut toutefois noter que la population à proprement parler ne figure pas au titre des domaines politiques essentiels du Consensus. C'est l'UNECA qui a fait de l'amélioration des statistiques sur la population et de la démographie une priorité pour l'Afrique.

Le chapitre identifie tout d'abord les principaux domaines politiques qui font usage de ces statistiques. Il fournit ensuite le point de vue d'un utilisateur sur les statistiques impliquées, et définit les principales sources de données et informations concernant les méthodes. Il présente les données d'un exercice visant à projeter des statistiques sur la population sur la base de données d'un recensement dans un pays de l'Afrique de l'Ouest. Le chapitre traite pour terminer de la façon d'analyser la qualité des statistiques dans ces domaines et fournit des indices pour concevoir des projets efficaces dans des domaines clés.

D.22.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données?

Les statistiques sur la population et la démographie, qui consiste en l'analyse des statistiques sur la population, forment la base de la statistique publique ou officielle. Chaque jour, des comparaisons sont établies aux plans international et temporel en effectuant le quotient d'indicateurs économiques et sociaux et de la population totale. Les statistiques sur la population sont utilisées pour la planification, le suivi et l'évaluation de programmes publics dans la plupart des domaines sociaux et économiques. Les données sur la population sont utilisées pour garantir une répartition équitable des fonds publics aux plans régional et local. Les statistiques sur la population sont utilisées dans la plupart des démocraties pour répartir les circonscriptions électorales.⁶⁵

Parmi les autres usages politiques des statistiques sur la population, citons:

- l'analyse du vieillissement de la population et de ses effets sur le développement durable et la sécurité sociale;
- l'évaluation de la fécondité à l'appui des politiques familiales;
- l'évaluation des répercussions économiques de l'évolution démographique;

⁶⁵ Voir par exemple: http://fr.wikipedia.org/wiki/Article_I_de_la_Constitution_des_%C3%89tats-Unis et http://fr.wikipedia.org/wiki/Circonscriptions_1%C3%A9gislatives_%28France%29

- l'élaboration et le suivi de politiques d'immigration et d'asile.

En cas de situations d'urgence majeure, les données relatives à la population contribuent aux plans de sauvetage. Dans l'introduction du présent *Guide*, figuraient les questions suivantes:

«Si vous pensez que la statistique est importante mais qu'assurer la subsistance d'une population est plus urgente, demandez-vous sur la base de quelles informations vous répondriez aux deux questions suivantes: «De quelle quantité de nourriture a-t-on besoin?» et «Où en a-t-on besoin?»»

Les statistiques sur la population peuvent apporter certains éléments de réponse à ces questions.

Les statistiques sur les naissances et les décès sont utilisées pour analyser la fécondité et estimer ainsi la taille et la structure futures d'une population (projections de population). Ces «statistiques de l'état civil» sont aussi utilisées pour les statistiques sur la mortalité en précisant, lorsque c'est possible, les causes de mortalité. Ces données renseignent l'analyse de l'état de santé d'une population et constituent la base des études épidémiologiques.

Les projections de population sont aussi utilisées pour aborder des inquiétudes à long terme. Au titre de celles-ci figurent le changement climatique et les pressions démographiques aux plans mondial et régional sur les ressources telles que l'approvisionnement en eau et en énergie. Les politiques alimentaires peuvent aussi être renseignées par des projections de population aux niveaux régional, national et mondial.

Même si les politiques se démarquent au niveau de leurs besoins en termes de spécificités, les pays développés et en développement partagent une similitude étonnante au niveau de leur demande de données sur la population et la démographie. Les pays développés disposent toutefois de meilleures facilités pour recueillir les données que les pays en développement.

Le secteur privé fait de plus en plus appel aux données démographiques pour analyser les tendances des consommateurs. Les partis politiques et les groupes d'intérêt se servent des informations pour analyser l'opinion publique. Ces activités sont de plus en plus observées dans les pays en développement, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire.

D.22.2. Concepts et définitions

D.22.2.1 Présentation

Le présent chapitre traite des statistiques sur la population et la démographie, un secteur qui englobe la démographie; les statistiques de l'état civil; les structures et la croissance de la population; les projections démographiques; les familles et les ménages (mariages, divorces et taille des ménages);

et les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile. Y sont aussi compris la densité de population, l'urbanisation et les identités ethniques et culturelles.

Le chapitre ne traite pas des causes de mortalité ni de la méthodologie et de la tenue des recensements de population.

La réponse aux questions politiques communes nécessite deux séries de statistiques:

- les chiffres, l'âge, le sexe, la situation géographique et d'autres caractéristiques de la population;
- l'évolution démographique: les chiffres des naissances et des décès (les statistiques de l'état civil) et le nombre de personnes qui entrent dans un pays ou un territoire ou quittent ceux-ci, notamment les migrants.

La démographie est l'étude statistique des populations humaines. Elle comprend des projections à long terme des structures de la population aux niveaux local, national et international. Dans la plupart des domaines de la statistique, les instituts de statistique effectuent uniquement des projections à très court terme.

Les statistiques sur la population établies par Eurostat présentent la gamme des statistiques et des projections démographiques publiées:

- les données démographiques sur la population et différents événements d'ordre démographique (naissances, décès, mariages et divorces), ventilées selon plusieurs caractéristiques, comme l'âge, le sexe, la situation matrimoniale légale et le niveau d'études;
- les indicateurs démographiques, tels que l'indicateur conjoncturel de fécondité, l'espérance de vie à la naissance, les taux de dépendance due à l'âge et les taux bruts de naissance, de décès et de croissance démographique;
- les statistiques sur les recensements de la population et des logements, qui offrent un niveau de détail régional et plusieurs données croisées, et sont fournies tous les dix ans par les recensements menés dans les États membres de l'Union européenne;
- les projections démographiques aux niveaux national et régional, qui fournissent des informations sur l'évolution probable de la taille et de la structure de la population, en fonction de différentes hypothèses;
- les données relatives à la migration et à la citoyenneté, y compris les informations sur la population, ventilées par nationalité et par pays de naissance, sur les flux migratoires par nationalité, pays de naissance et précédent/prochain pays de résidence, ainsi que sur l'acquisition de nationalité;
- les permis de séjour octroyés à des ressortissants d'États non membres de l'Union européenne, ventilés par nationalité, durée de validité et motifs d'octroi;

- les statistiques sur l'asile, y compris les données sur les demandeurs d'asile, les décisions prises au premier stade de la procédure de demande d'asile et à l'issue de celle-ci, et la reprise ou la prise en charge des demandeurs d'asile;
- les statistiques sur la mise en œuvre de la législation relative à l'immigration, qui fournissent des données sur les ressortissants d'États non membres de l'Union européenne qui se sont vu refuser l'accès au territoire de l'Union aux frontières extérieures de celle-ci ou étaient présents illégalement, et sur les rapatriements de ressortissants d'États non membres de l'Union dont la présence n'était pas autorisée.

La section relative aux migrations explique pourquoi les statistiques établies par les pays d'origine et de destination des migrants présentent des différences.

Les données sur la population et la démographie proviennent d'un certain nombre de sources:

- recensements de population;
- registres de population;
- enregistrement des faits d'état civil;
- autres dossiers administratifs;
- enquêtes sociales et démographiques.

Dans la plupart des pays, le recours à un recensement pour faire le compte des personnes présentes demeure la principale méthode de collecte des statistiques sur la population. Pour de nombreux pays en développement, il s'agit de la principale voire unique source de données. Le recensement de population donne des informations sur le nombre de personnes, leur sexe, leur âge et leur situation géographique.

Le recensement de population fournit aussi la base d'échantillonnage à partir de laquelle des échantillons représentatifs de la population sont extraits pour des enquêtes. Ces dernières permettent d'effectuer des analyses statistiques plus fréquentes et plus approfondies qui sont moins onéreuses que les questionnaires des recensements. La description des personnes dans les recensements de population donne des informations qui servent à définir la base d'échantillonnage.

Répondre correctement au recensement constitue une obligation légale pour pouvoir décrire la population de façon exacte. Les recensements peuvent comporter des questions sur les relations, l'éducation, la nationalité, la résidence précédente, le lieu de naissance, l'appartenance ethnique, l'emploi de la langue et la religion. Dans certaines circonstances, les questions qui revêtent un caractère particulièrement sensible, sont parfois facultatives. Toute question ajoutée au recensement augmente le coût de celui-ci.

Le recensement de population est l'exercice statistique le plus susceptible d'être contesté au niveau politique, à tort ou à raison. Il est donc essentiel que cet exercice soit effectué en toute exactitude, cohérence et transparence.

Des recommandations internationales relatives à la pratique des recensements existent afin de permettre les comparaisons entre pays. Un portail a été créé dans le cadre du [2010 World Population and Housing Census Programme \(Programme 2010 de recensement de la population et des logements\)](#) pour faciliter le partage des connaissances et des informations sur la réalisation des recensements entre pays. Ce site internet contient aussi une [Census Knowledge Base \(Base de savoir de recensement\)](#) qui donne aux pays des conseils. Le «Plan d'action mondial de Marrakech pour la statistique» (PAMS), traité à la [section B.1.3.3](#), a offert son soutien à la série de recensements de 2010. Ses principales caractéristiques étaient les suivantes:

- développer une stratégie globale de financement et de réalisation des recensements dans les pays à faible revenu;
- mener des recherches sur les méthodes d'estimation régulière de la population;
- aider les offices statistiques nationaux à défendre l'organisation de recensements;
- renforcer les capacités techniques et de gestion au niveau national.

Le site internet du [2010 World Population and Housing Census Programme \(Programme 2010 de recensement de la population et des logements\)](#) présente les résultats de ces actions.

D.22.2.2. Sources des données: registres de population, enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil et sources diverses

Un système de statistiques de l'état civil se définit comme l'ensemble des opérations englobant:

- a. la collecte des données sur la fréquence de faits d'état civil par l'enregistrement ou l'énumération, ainsi que les caractéristiques pertinentes des faits eux-mêmes et des personnes intéressées; et
- b. l'élaboration, l'analyse, l'évaluation, la présentation et la diffusion de ces données sous une forme statistique.

Les faits d'état civil à retenir sont les suivants: naissances vivantes, adoptions, légitimations et reconnaissances; décès et morts fœtales; et mariages, divorces, séparations et annulations de mariage.

La Division statistique des Nations unies définit l'enregistrement des faits d'état civil comme suit:

«... la consignation continue, permanente, obligatoire et universelle d'événements et leurs caractéristiques, y compris des faits d'état civil, se rapportant à la population... L'enregistrement des faits d'état civil a pour principal objectif d'établir des pièces officielles requises par la loi. Ces documents constituent par ailleurs une source principale des statistiques de l'état civil. La couverture complète, l'exactitude

et le respect des délais de l'enregistrement des faits d'état civil sont essentiels pour établir des statistiques de l'état civil de bonne qualité.

Un système d'enregistrement des faits d'état civil désigne tous les cadres institutionnels, juridiques et techniques nécessaires pour exécuter les fonctions d'enregistrement d'une manière techniquement viable, coordonnée et normalisée, dans le pays tout entier, compte tenu des conditions culturelles et sociales particulières au pays.»

La publication de la Division statistique des Nations unies intitulée [Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, deuxième révision](#) constitue l'ouvrage de référence des statistiques de l'état civil et de l'enregistrement des faits d'état civil. On peut lire dans sa préface:

«L'enregistrement des faits d'état civil est un dispositif essentiel d'un système juridique lorsqu'il s'agit de déterminer les droits et privilèges des habitants d'un pays. Lorsqu'il est tenu à jour, il constitue la source principale des statistiques de l'état civil.»

Un registre de population enregistre les données extraites des registres d'état civil concernant chaque membre de la population résidente. Le registre de population peut fournir des informations en temps voulu sur la taille et les caractéristiques de la population. Dans certains pays développés, à l'instar par exemple de la Scandinavie, les registres de population sont suffisamment précis que pour pouvoir tenir lieu de recensements de population.

Bien que les registres de l'état civil et de population puissent être stockés sous une forme informatique, peu de pays à faible revenu, voire aucun d'entre eux, parviennent à maintenir de renseignements précis. Les citoyens ne respectent pas toujours leur obligation d'enregistrer les naissances et les décès... et encore faut-il qu'ils soient conscients de cette obligation. L'enregistrement pose souvent des problèmes d'ordre pratique, notamment pour les habitants des zones rurales.

Parfois, d'autres sources de données complètent un système de statistiques de l'état civil. Il s'agit des questions relatives à la fécondité et la mortalité figurant dans les recensements de population ou les enquêtes par sondage auprès des ménages. Les actes de l'état civil obtenus par sondage et des fichiers de santé constituent d'autres sources. Dans certains pays, des techniques indirectes d'estimations démographiques ont été appliquées à ces sources de données. Les indicateurs statistiques qui en résultent sont utilisés pour la planification, principalement au niveau national.

Encadré 22.1: Améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Afrique

En 2010, l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil est devenue une priorité de la statistique sur le continent africain. Un soutien politique fut accordé à l'élaboration et la mise en œuvre de solutions pratiques grâce à la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (UNECA).

En 2009, un atelier sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil a été organisé en Tanzanie. En août 2010 s'est tenue la [première Conférence of African Ministers Responsible for Civil Registration \(Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil\)](#). Il y fut décidé qu'un système fonctionnel d'enregistrement des faits d'état civil constituait la base pour bâtir des systèmes juridiques et d'administration publique modernes. Il s'agit de la première étape de la collecte de statistiques de l'état civil qui sont nécessaires pour formuler des politiques fondées sur des informations probantes en matière de développement national. Les statistiques de l'état civil recueillies à partir des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil jettent les bases de la construction de bases de données statistiques durables dans les domaines de la démographie et de la santé. Les informations obtenues peuvent être utilisées pour mesurer et surveiller les résultats en termes de développement, notamment les [Objectifs du Millénaire pour le développement \(OMD\)](#) (voir la [section B.1.1](#)). Les informations sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil sont nécessaires à la mise en œuvre du [Reference Regional Strategic Framework for Statistical Capacity Building in Africa \(Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique\)](#) et du [Marrakech Action Plan for Statistics \(«Plan d'action de Marrakech pour les statistiques»\)](#).

En novembre 2010, lors du [6th Africa Symposium on Statistical Development \(ASSD\) \(6^e symposium africain pour le développement de la statistique\)](#), les Instituts nationaux de la statistique des États africains ont décidé de renforcer les systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pendant la période allant de 2012 à 2016. Le Centre africain pour la statistique soutient [improvement in African Civil Registration and Vital Statistics Systems \(CRVS\) \(l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique \(CRVS\)\)](#). Un [plan à moyen terme et un programme de travail](#) sont en cours.

- l'espérance de vie à la naissance;
- les taux de dépendance due à l'âge;
- les taux bruts de naissance et de décès;
- les taux de croissance ou de déclin démographique.

Nous nous sommes déjà penchés sur les sources de données relatives à la taille, à la composition et aux caractéristiques de la population. Nous allons maintenant nous intéresser aux finalités et méthodes de l'analyse démographique.

Les méthodes indirectes sont utilisées pour modéliser les processus démographiques permettant d'interpoler des données visant à remplacer des observations manquantes. Ces méthodes fournissent des estimations des populations locales à partir de données partielles pour permettre la projection des chiffres et de la situation géographique de la population⁶⁶. Le ['Manual X: Indirect Techniques for Demographic Estimation' \(«Manuel X consacré aux techniques indirectes d'estimation démographique»\)](#) de 1983 constitue le texte de base des Nations unies; il fournit plusieurs techniques d'estimation de la population. Parmi les ressources plus récentes en matière de modélisation démographique figurent les [séminaires sur les projections démographiques organisés conjointement par Eurostat et l'UNECE. Population Europe: The European Population Partnership \(Population Europe: le partenariat sur la population européenne\)](#) fournit un réseau dans le cadre de l'étude démographique.

L'encadré 22.2 illustre un exercice de projection de la population nationale et régionale en Afrique de l'Ouest.

D.22.2.3. Démographie

La démographie englobe la compilation, l'analyse et la publication de statistiques relatives à des sujets comme:

- la taille, la composition et les projections de la population;
- la situation géographique de la population: l'urbanisation et la densité de population;
- les naissances, les décès, les mariages et les divorces;
- les caractéristiques des ménages et les logements;
- l'appartenance ethnique, la langue, les caractéristiques religieuses et culturelles de la population;
- les migrations internationales.
- Parmi les indicateurs clés, citons:
- l'indicateur conjoncturel de fécondité;

⁶⁶ La [Wikipedia demographics page \(page de Wikipedia consacrée à la démographie\)](#) donne une idée de l'éventail des approches.

Encadré 22.2: L'importance de la cartographie pour le recensement de 2010 au Cap-Vert

La phase de cartographie des recensements du recensement de 2010 du Cap-Vert, à savoir l'activité de cartographie à des fins statistiques, a permis d'identifier et de situer précisément tous les quartiers d'habitation du Cap-Vert. L'objectif consistait à diviser le pays en zones de dénombrement. Les zones de dénombrement sont composées de petites zones bien délimitées par des unités territoriales. Ces zones soutiennent le travail des recenseurs et facilitent la collecte d'informations auprès de la population. Les zones de dénombrement définissent les zones de travail des recenseurs.

Grâce à un système d'information géographique (SIG), une base de données géographiques a pu être créée. Il s'agit de la première couverture exhaustive et cohérente de l'ensemble du territoire national qui a servi d'infrastructure pour soutenir la mise en œuvre du recensement 2010. L'utilisation du SIG pour la cartographie des recensements a permis de résumer et de représenter des zones à tous les niveaux géographiques possibles, dans toutes les parties du pays: les zones de dénombrement, les paroisses, les municipalités et groupes de municipalités, les régions et toute autre combinaison de celles-ci, en établissant ainsi des zones en agrégeant les unités statistiques. L'utilisation du SIG aux fins de la cartographie des recensements a fait progresser le traitement et l'analyse des informations spatiales, représentant un gain considérable pour le pays.

En raison de la disponibilité des données et des informations, toutes les institutions nationales peuvent tirer parti de la cartographie grâce au soutien du SIG. Cette initiative a contribué à offrir un accès universel aux données géographiques, en conférant ainsi de clairs avantages pour les divers secteurs d'activité, non seulement aux différents niveaux de l'administration publique mais aussi pour les différents domaines du secteur privé.

La cartographie des données a constitué un outil utile car il a permis à l'Institut national de la statistique du Cap-Vert une récolte et une intégration de toutes les données sur une base géographique, qui permettront plusieurs sortes d'analyse et de visualisation des résultats d'une manière très claire et perspicace. L'Institut national de la statistique du Cap-Vert peut effectuer diverses analyses à l'aide de données géographiques et alphanumériques, utiles par exemple pour les services de la protection civile.

Référence: [site internet de l'Instituto Nacional de Estatística Cabo Verde – Metodologia do CENSO 2010](#) (en portugais uniquement); [«Nouvelle technologie en 2010 ronde des recensements: le cas du «Personal Digital Assistant» \(PDA\) au Cap-Vert»](#), présenté lors de la 6e Conférence africaine sur la population (2011).

Encadré 22.3: Projections démographiques aux niveaux national et sous-national au Burkina Faso pour la période 2007 à 2020

Le projet ARC-SSN a établi des projections démographiques aux niveaux NATIONAL et sous-national pour le Burkina Faso au titre de la période 2007 à 2020. Le projet a été financé par le Fonds européen de développement (FED) et mené par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) du Burkina Faso en coopération avec le Docteur Fassa Daniel Tolno.

La série de données de base était constituée des recensements généraux de population de 2006 et de 1996. Deux séries de projections ont été établies: aux niveaux national et régional/provincial. Le [Spectrum Demproj software \(module Demproj du logiciel Spectrum\)](#), qui a été développé pour l'USAID Health Policy Initiative (initiative dans le domaine de la politique de santé de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)), a été utilisé pour ces projections.

Le recensement de 2006 a été utilisé pour estimer la population à la mi-2007, en gardant les chiffres des naissances, des décès et des migrations. Il constituait le point de départ des projections au niveau national. Les estimations sur la fécondité ont été dérivées en utilisant le modèle des différentiels de fécondité de Bongaarts, qui est basé sur les indices de mariage, de contraception, d'avortement et de la fécondité après l'accouchement (insusceptibilité post-partum). La prévalence contraceptive a été estimée à l'aide de [Burkina Faso 2003 Demographic and Health Survey \(l'Enquête démographie et santé de 2003 au Burkina Faso\)](#). Les chiffres des projections pour les années futures liées à la prévalence contraceptive supposaient une augmentation de la prévalence et de l'efficacité contraceptives. Des valeurs présumées ont aussi été imposées pour les mariages et la fécondité après l'accouchement. En l'absence de données, on a supposé que les avortements étaient égaux à zéro. On a imposé une augmentation de l'espérance de vie. Le chiffre des migrations a été tiré du recensement de 2006.

Les projections des populations régionales et provinciales étaient basées sur les projections au niveau national. Ceci s'explique en partie par le fait que ces projections existent et en partie parce que les mouvements migratoires internes sont difficiles à maîtriser. Il a été fait usage de la méthode des rapports: cette méthode projette les proportions ou poids relatifs de chaque entité sous-nationale, lesquels sont par la suite utilisés pour reconstituer les projections correspondantes. Cette méthode a dû s'effectuer en six étapes:

1. projection des proportions et dérivation des effectifs globaux par région, sur la base des données des recensements de 1996 et de 2006;
2. dérivation des effectifs globaux par sexe et par région;
3. dérivation pour les deux sexes des effectifs par année d'âge et par région;
4. combinaison des prévisions des deux sexes;
5. projection des proportions et dérivation des effectifs globaux par province, sur la base des données des recensements de 1996 et de 2006;
6. déduction des effectifs selon le sexe, l'âge et la province sur la base des proportions par province et selon le sexe.

Référence: [Projections Démographiques de 2007 à 2020 par Région et Province](#), Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), Burkina Faso

D.22.2.4. Statistiques des migrations internationales

Les [Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision](#) constituent l'ouvrage de référence de ces statistiques. Cette publication de la Division statistique des Nations unies en 1999 est le fruit d'un travail de coopération avec Eurostat qui s'inscrit en réponse à l'augmentation de la taille et de l'importance des migrations internationales. Les pouvoirs publics souhaitent définir les flux migratoires, mesurer le nombre de migrants et surveiller l'évolution dans le temps. Les statistiques sont destinées à fournir aux pouvoirs publics une base factuelle pour la formulation et la mise en œuvre des politiques sectorielles. Les «Recommandations» reconnaissent que les statistiques des migrations font actuellement défaut ou posent des difficultés d'interprétation. La mise en œuvre de ces «Recommandations» est nécessaire pour publier des statistiques conceptuellement solides et comparables. L'ouvrage reconnaît d'ailleurs que ce processus nécessitera du temps.

L'éventail de politiques publiques susceptibles d'être touchées par les migrations internationales est vaste.

Les politiques des pays d'accueil ont tendance à réglementer l'immigration et gérer le séjour des migrants, en axant leurs efforts sur l'intégration des migrants dans l'économie et la société. L'intérêt principal des pays d'accueil réside généralement dans le nombre de nouvelles arrivées et dans le nombre total d'étrangers qui sont présents. Ces pays sont ordinairement moins intéressés par le nombre d'étrangers qui quittent le pays, à moins qu'il ne s'agisse d'un objectif politique spécifique. Les pays d'accueil souhaiteront donc peut-être recueillir des statistiques sur:

- les chiffres, les caractéristiques et la situation géographique des migrants;
- l'utilisation des services locaux comme les écoles, les établissements de santé, les services d'aide sociale, l'hébergement, etc.;
- l'impact des migrations sur l'emploi au niveau local et le marché de l'emploi au niveau national;
- l'impact sur les régimes de sécurité sociale et des pensions et leurs futures obligations.

Des études d'impact peuvent être utilisées pour analyser le processus d'intégration.

Afin de protéger leurs ressortissants à l'étranger, les pays d'origine souhaitent parfois surveiller les dispositions des migrants avant le départ de ceux-ci et les conditions de vie après le départ. Ces pays voudront peut-être aussi recueillir des informations sur les personnes souhaitant immigrer et les migrants effectifs et sur le fait de savoir si leur séjour aura vraisemblablement un caractère provisoire ou permanent. L'histoire montre que ces pays sont moins intéressés par les ressortissants qui reviennent au pays. Les pays d'émigration

souhaitent peut-être aussi recueillir des informations sur les envois de fonds des migrants et leurs impacts sur l'épargne, l'investissement et le développement au niveau local.

Ces considérations politiques s'appliquent aussi aux migrants à titre temporaire dont la mission professionnelle s'étend sur des périodes fixes variant de quelques mois à de nombreuses années dans les pays d'accueil et qui sont susceptibles ou non d'acquérir des droits de résidence. Il s'agit souvent de groupements de travailleurs organisés sur une base bilatérale entre les pays d'origine et d'accueil. Même si ces personnes ne sont ordinairement pas, selon la définition, des migrants permanents, le cadre des statistiques des migrations doit les identifier correctement.

Les objectifs politiques des pays d'accueil et d'émigration divergent donc fortement. Ceci signifie que les deux groupes de pays recueilleront probablement des données différentes. Ils partagent toutefois l'intérêt commun d'obtenir des données comparables et fiables sur les migrations puisque la nécessité existe de prévoir les actions futures des populations migrantes et de comprendre le lien entre les migrations et le développement.

Les [Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales](#) identifient en page 3, de nombreuses questions essentielles auxquelles s'intéressent les pays et auxquelles les statistiques des migrations s'attachent à répondre. Bien que ces questions ne soient pas pertinentes pour chaque pays, elles fournissent un cadre pour le développement de statistiques comparables:

- a. Quel est le solde migratoire annuel?
- b. Combien de migrants internationaux sont admis chaque année? Quel est leur pays d'origine?
- c. Dans les pays qui autorisent le libre établissement de ressortissants de certains États, combien d'immigrants exercent ce droit chaque année? Quel est leur pays d'origine?
- d. Combien de nationaux émigrent chaque année? Quel est leur pays de destination?
- e. Combien de nationaux rentrent chez eux chaque année? De quels pays reviennent-ils?
- f. Combien de travailleurs migrants sont admis chaque année? Combien d'entre eux quittent le pays définitivement chaque année?
- g. Combien de personnes en quête d'asile arrivent chaque année? Combien de migrants internationaux sont admis à titre humanitaire (y compris les réfugiés)?
- h. Combien de personnes sont admises, chaque année, au titre du regroupement familial?
- i. Combien de personnes non considérées comme des

- touristes sont admises pour des périodes inférieures à un an? Combien d'entre elles sont autorisées à travailler dans le pays d'accueil?
- j. Quel est le nombre total de migrants internationaux dans le pays? Combien sont-ils à participer à la vie économique?
- k. Combien de citoyens étrangers acquièrent la nationalité du pays d'accueil?

Les pays ne font pas appel aux mêmes critères pour déterminer qui est un migrant international. Cette situation est depuis longtemps reconnue comme une source d'incohérence majeure dans les statistiques des migrations internationales. L'encadré 22.4 présente les définitions recommandées des migrants de courte durée et de longue durée et du pays de résidence habituelle.

Encadré 22.4: Définition de pays de résidence habituelle, de migrant international de longue durée et de migrant international de courte durée

Pays de résidence habituelle

Pays dans lequel vit une personne, c'est-à-dire pays dans lequel elle dispose d'un logement qui lui sert habituellement pour son repos quotidien. Les voyages temporaires à l'étranger à des fins de loisirs, de vacances, de visites à des amis ou à des parents, d'affaires, de traitement médical ou de pèlerinage religieux ne changent pas le pays de résidence habituelle d'une personne.

Migrant de longue durée

Personne qui se rend dans un pays autre que celui de sa résidence habituelle pour une période d'au moins un an (12 mois), de façon que le pays de destination devienne effectivement son nouveau pays de résidence habituelle. Du point de vue du pays de départ, la personne sera un émigrant de longue durée et du point de vue du pays d'arrivée, la personne sera un immigrant de longue durée.

Migrant de courte durée

Personne qui se rend dans un pays autre que celui de sa résidence habituelle pour une période d'au moins 3 mois mais de moins d'un an (12 mois) à l'exception des cas où le voyage dans ce pays est effectué à des fins de loisirs, de vacances, de visites à des amis ou à de la famille, d'affaires, de traitement médical ou de pèlerinage religieux. Aux fins des statistiques des migrations internationales, le pays de résidence habituelle des migrants de courte durée est le pays de destination pendant la période où ils y habitent.

Source: *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales*, première révision, Nations unies

Tandis que les flux migratoires peuvent être définis en termes d'effectifs changeant de pays de résidence, les stocks de migrants au sein de la population totale peuvent être définis en fonction de leur nationalité ou de leur pays de naissance.

Dans la mesure du possible, il ne faut pas utiliser la nationalité et le pays de naissance de manière interchangeable.

La nationalité est couramment enregistrée dans les systèmes administratifs puisque cette caractéristique influence le droit d'un ressortissant d'entrer, de résider et de travailler dans un

pays. Les migrants peuvent toutefois changer de nationalité et ce cas est fréquent, lorsqu'on leur accorde le droit d'acquérir la nationalité du nouveau pays de résidence après un certain nombre d'années ou après le mariage avec un citoyen national. Suivant les règles nationales spécifiques d'acquisition de la nationalité, les citoyens nationaux du pays déclarant peuvent aussi inclure de nombreux ressortissants nés à l'étranger et qui étaient enregistrés précédemment comme des citoyens étrangers. Il est donc utile de recueillir des statistiques sur l'acquisition de la nationalité.

La définition des stocks de migrants selon le pays de naissance présente l'avantage que le lieu de naissance d'un ressortissant est fixe et ne change pas. Il arrive toutefois que le pays de naissance ne soit pas correctement enregistré dans certaines sources de données administratives. Il convient de souligner que des personnes nées dans le pays peuvent être des citoyens étrangers étant donné que de nombreux pays n'accordent pas automatiquement la nationalité aux enfants nés sur leur territoire, qui prennent alors la nationalité de leurs parents.

La section 2.A des «Recommandations» (pages 11-15) fournit une «Typologie des mouvements internationaux d'entrée et de sortie de personnes». Cette section définit 18 catégories de flux migratoires d'entrée et de sortie selon le statut d'entrée accordé à l'entrée par l'État d'entrée. L'encadré 22.5 est basé sur cette classification; les concepts de base des statistiques des migrations sont ceux présentés dans l'encadré 22.4.

Les Recommandations identifient les sources de données possibles suivantes pour les statistiques des migrations:

- registres de population;
- registres des étrangers;
- délivrance des permis de séjour;
- délivrance des autorisations de sortie;
- autorisations officielles de départ des travailleurs migrants;
- traitement des demandes d'asile;
- bilans des campagnes de régularisation de la situation des travailleurs migrants;
- statistiques de la police des frontières;
- recensements;
- enquêtes sur les ménages;
- rapports transmis à l'administration fiscale ou à la sécurité sociale;
- enquêtes sur les établissements (c'est-à-dire entreprises, sociétés, etc.);
- polices d'assurance spéciales contractées par des particuliers;
- données des agences pour l'emploi;

- statistiques des arrestations et des expulsions;
- statistiques administratives sur les citoyens étrangers qui acquièrent la nationalité du pays d'accueil.

Celles-ci peuvent se résumer comme suit:

- registres administratifs;
- autres sources administratives;
- données recueillies par la police des frontières;
- enquêtes locales sur les ménages.

Les «Recommandations» ne guident pas l'utilisateur sur la façon d'obtenir des mesures acceptables des migrations clandestines ou irrégulières. Les migrants involontaires sont ordinairement clandestins. Il est peu probable qu'ils laissent des traces statistiques en inscrivant ou envoyant des fonds ou en utilisant des établissements de santé. Certains instituts nationaux de la statistique publient des données sur les migrations irrégulières. Ces dernières doivent plutôt être considérées comme des estimations que comme des statistiques.

D.22.3. Sources des données et des métadonnées

La principale source mondiale des statistiques et des projections sur la population est la [World Population Prospects data base, 2008 révision \(Base de données des perspectives de la population mondiale, la révision de 2008\)](#) des Nations unies. Cette source, produite par la Division de la population des Nations unies, fournit des indicateurs et des projections de la population totale et des principales mesures en termes de démographie au titre de la période 1950-2050 pour l'ensemble des pays et des régions.

Le [United Nations Demographic Yearbook \(Annuaire démographique des Nations unies\)](#) est établi par la Division statistique des Nations unies. Il fournit des variables de nature plus démographique que la base de données précitée. Les projections sur la population sont limitées à deux ans. Des sujets spécifiques, à l'instar de la récente série de recensements de 2000, sont occasionnellement traités.

Le [UN Statistics Division's Demographic and Social Statistics website \(site internet des statistiques sociales et démographiques de la Division statistique des Nations unies\)](#) met à disposition d'autres publications sur la démographie mondiale. Celles-ci comprennent par exemple les données semestrielles provenant des statistiques de l'état civil et les rapports mondiaux sur les femmes.

Des données sur l'[international migrant stock \(stock international de migrants\)](#) sont également disponibles sur le site internet de la Division de la population des Nations unies. Ce site fournit aussi d'autres séries de données et de métadonnées sur la population mondiale et l'urbanisation.

Dans les [Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales](#), on constate que les statistiques africaines sur les migrations font souvent défaut ou sont encore non disponibles ou non comparables. Le site de la Banque mondiale '[Leveraging Migration for Africa' \(«Tirer parti des migrations pour l'Afrique»\)](#) (2011) dresse le même constat⁶⁷. Les initiatives traitées à la [section D.22.5](#) ci-dessous, sous réserve de leur mise en œuvre correcte, devraient remettre en cause l'absence de données.

L'un des objectifs principaux de l'[Organisation internationale pour les migrations \(OIM\)](#) est de renforcer les capacités des pouvoirs publics pour recueillir des statistiques et des données fiables et complètes sur les migrations et de mieux faire comprendre, d'une manière plus générale, les questions que soulèvent les migrations. [IOM also compiles migration statistics \(L'OIM établit aussi des statistiques des migrations\)](#) sur des questions telles que la relocalisation, les rapatriements d'urgence et après-crise, les retours volontaires assistés, les problèmes de santé et de trafic posés par les migrations.

Le portail des [statistiques sur la population sur le site internet d'Eurostat](#) constitue une norme en matière de diffusion des données sur la démographie et les migrations. Il contient aussi une [base de données de la population et des migrations annuelles ainsi que d'autres données démographiques](#) pour l'UE et à peu près 25 pays et territoires tiers.

⁶⁷ voir '[Leveraging Migration for Africa' \(«Tirer parti des migrations pour l'Afrique»\)](#), encadré 1.1 «Problems with Data on African Migration» (problèmes liés aux données sur les migrations africaines)

Encadré 22.5: Classification révisée des entrées et des sorties selon le statut accordé à l'entrée par l'État d'entrée

Nationaux		Étrangers		Pertinence
Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	
Travailleurs frontaliers partant chaque jour ou chaque semaine travailler dans un pays voisin	Travailleurs frontaliers rentrant chez eux chaque jour ou chaque semaine	Travailleurs frontaliers étrangers entrant chaque jour ou chaque semaine pour travailler	Travailleurs frontaliers étrangers partant chaque jour ou chaque semaine pour rentrer chez eux	<i>Non applicable aux migrations</i>
Nationaux en transit quittant le pays	Nationaux en transit arrivant dans le pays	Étrangers en transit arrivant dans le pays	Étrangers en transit quittant le pays	<i>Non applicable aux migrations</i>
Excursionnistes quittant le pays	Excursionnistes rentrant au pays	Excursionnistes étrangers arrivant dans le pays	Excursionnistes étrangers quittant le pays	<i>Tourisme international</i>
Touristes quittant le pays	Touristes rentrant dans le pays	Touristes étrangers arrivant dans le pays	Touristes étrangers quittant le pays	<i>Tourisme international</i>
Personnes en voyage d'affaires quittant le pays	Personnes en voyage d'affaires rentrant dans le pays	Étrangers en voyage d'affaires arrivant dans le pays	Étrangers en voyage d'affaires quittant le pays	<i>Tourisme international</i>
Personnel diplomatique et consulaire quittant le pays (ainsi que les personnes à leur charge)	Personnel diplomatique et consulaire rentrant dans le pays (ainsi que les personnes à leur charge)	Personnel diplomatique et consulaire arrivant dans le pays (ainsi que les personnes à leur charge)	Personnel diplomatique et consulaire quittant le pays (ainsi que les personnes à leur charge)	<i>Migrants exclus des statistiques des migrations</i>
Personnel militaire quittant le pays (ainsi que les personnes à leur charge)	Personnel militaire rentrant dans le pays (ainsi que les personnes à leur charge)	Personnel militaire étranger arrivant dans le pays (ainsi que les personnes à leur charge)	Personnel militaire étranger quittant le pays (ainsi que les personnes à leur charge)	<i>Migrants exclus des statistiques des migrations</i>
Nomades	Nomades	Nomades	Nomades	<i>Migrants exclus des statistiques des migrations</i>
Nationaux quittant le pays pour étudier à l'étranger (ainsi que les personnes à leur charge)	Nationaux rentrant dans le pays après avoir étudié à l'étranger (ainsi que les personnes à leur charge)	Étrangers admis comme étudiants arrivant dans le pays (ainsi que les personnes à leur charge, si autorisées à entrer dans le pays)	Étudiants étrangers quittant le pays (ainsi que les personnes à leur charge)	<i>Applicable aux statistiques des migrations</i>
Nationaux quittant le pays en vue de recevoir une formation à l'étranger (ainsi que les personnes à leur charge)	Nationaux ayant suivi une formation à l'étranger rentrant dans le pays (ainsi que les personnes à leur charge)	Étrangers admis à suivre une formation arrivant dans le pays (ainsi que les personnes à leur charge, si autorisées à rentrer dans le pays)	Étrangers qui suivent une formation quittant le pays (ainsi que les personnes à leur charge)	<i>Applicable aux statistiques des migrations</i>
Nationaux quittant le pays en vue de travailler à l'étranger (ainsi que les personnes à leur charge)	Nationaux ayant travaillé à l'étranger et rentrant dans le pays (ainsi que les personnes à leur charge)	Étrangers admis en tant que travailleurs migrants arrivant dans le pays (ainsi que les personnes à leur charge, si autorisées à entrer)	Travailleurs migrants étrangers quittant le pays (ainsi que les personnes à leur charge)	<i>Applicable aux statistiques des migrations</i>
Nationaux quittant le pays en vue de travailler dans une organisation internationale à l'étranger (ainsi que les personnes à leur charge)	Nationaux rentrant dans le pays après avoir travaillé dans une organisation internationale à l'étranger (ainsi que les personnes à leur charge)	Étrangers admis comme fonctionnaires internationaux arrivant dans le pays (ainsi que les personnes à leur charge)	Fonctionnaires internationaux étrangers quittant le pays (ainsi que les personnes à leur charge)	<i>Applicable aux statistiques des migrations</i>
Nationaux quittant le pays en vue de s'établir dans un pays où ils sont libres de le faire	Nationaux rentrant d'un pays où ils ont exercé leur droit de s'y établir	Étrangers arrivant dans le pays ayant le droit de s'y établir librement	Étrangers quittant le pays après avoir exercé leur droit de s'y établir	<i>Applicable aux statistiques des migrations</i>
Nationaux quittant le pays en vue de s'établir à l'étranger	Nationaux rentrant d'un pays où ils s'étaient établis	Étrangers arrivant dans le pays, admis à s'établir sans limitation de la durée de leur séjour	Étrangers établis dans le pays quittant celui-ci	<i>Applicable aux statistiques des migrations</i>

Encadré 22.5: Classification révisée des entrées et des sorties selon le statut accordé à l'entrée par l'État d'entrée

Nationaux quittant le pays en vue de fonder une famille ou de rejoindre leurs proches parents à l'étranger	Nationaux rentrant dans le pays après avoir émigré en vue de constituer une famille ou de rejoindre leur famille	Étrangers arrivant dans le pays en vue de constituer une famille ou de rejoindre leur famille	Étrangers quittant le pays, admis à l'origine en vue de constituer une famille ou de rejoindre leur famille	<i>Applicable aux statistiques des migrations</i>
Nationaux quittant le pays en quête d'asile	Réfugiés rapatriés	Étrangers admis en tant que réfugiés	Réfugiés quittant le pays	<i>Applicable aux statistiques des migrations</i>
Nationaux quittant le pays en quête d'asile	Anciens demandeurs d'asile rentrant dans le pays	Étrangers demandeurs d'asile	Anciens demandeurs d'asile quittant le pays (n'ayant pas obtenu le statut de réfugié)	<i>Applicable aux statistiques des migrations</i>
Nationaux quittant le pays sans les autorisations nécessaires pour être admis dans le pays où ils se rendent	Nationaux expulsés de l'étranger	Étrangers dont l'entrée dans le pays n'est pas approuvée	Étrangers expulsés	<i>Applicable aux statistiques des migrations</i>

Source: *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales», première révision, Nations unies*

D.22.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes

La principale question liée aux données sur la population et la démographie est de savoir si les termes utilisés correspondent aux classifications internationales ordinaires. Un exemple à ce titre est de savoir si les groupes d'âges quinquennaux standard sont respectés: 0 à 4 ans; 5 à 9 ans; 10 à 14 ans, etc.

Comme nous l'avons observé, la qualité des données démographiques est sensiblement améliorée lorsque celles-ci sont tirées d'un registre de population universel et à jour. Les sources des données démographiques, qu'elles soient uniques ou multiples, doivent être vérifiées. Le nombre de saisies dans le registre de population doit être comparé à la population estimée.

Lorsqu'on se penche sur les statistiques des migrations internationales, les concepts de données utilisés doivent être compatibles avec les concepts définis dans les recommandations applicables. Il ne faut toutefois pas s'attendre à des statistiques d'une nature exhaustive étant donné qu'il est entendu que la plupart des pays établiront uniquement un sous-ensemble du cadre des statistiques des migrations en fonction de leurs besoins et de ceux de leurs partenaires. Un outil pouvant servir à valider les résultats est le recours aux techniques miroirs entre les deux côtés des flux migratoires internationaux.

D.22.5. Amélioration des statistiques sectorielles

Dans le passé, l'UE a axé son soutien dans le domaine des statistiques sur la population et les migrations sur la question centrale du financement des recensements. Un exemple marquant à ce titre fut la [2005/06 Nigeria Census Support Initiative \(initiative de soutien au recensement au](#)

[Nigeria en 2005 et 2006\)](#) qui s'est vue octroyer un budget of EUR 116.5 millions (budget de 116,5 millions d'euros). Un mécanisme de mise en œuvre commune a été formalisé dans un contrat d'apport avec le PNUD et le FNUAP. Plus récemment, le débat s'est axé sur la réduction des coûts liés au recensement et à l'amélioration de la diffusion et de l'utilisation des données de recensement. Les objectifs actuels visent aussi à obtenir de meilleures statistiques sur la population entre deux recensements et à augmenter la disponibilité des données sur les migrations internationales. Ces objectifs peuvent être considérés comme un complément au soutien en faveur des recensements de population.

Concernant l'amélioration des recensements, la réduction des coûts a pendant un certain temps reçu une attention particulière⁶⁸. Cette attention s'explique par le fait que le coût de la réalisation des recensements de population dans les pays en développement à revenu intermédiaire est élevé par rapport à d'autres activités statistiques. Les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire éprouvent parfois certaines difficultés à financer leurs recensements. La [2001 UNFPA/PARIS21 International Expert Group Meeting on Censuses \(réunion du groupe international d'experts du FNUAP et de PARIS21 sur les recensements de 2001\)](#) a

⁶⁸Voir notamment les brochures du FNUAP intitulées 'Population and Housing Censuses - strategies for reducing costs' («Recensements de la population et des logements – stratégies de réduction des coûts») et 'Counting the people: Constraining Census Costs and assessing alternative approaches' («Recensement des personnes: limiter les coûts du recensement et évaluation de méthodes de remplacement») et les documents de la Census Knowledge Base (Base de connaissances sur les recensements).

porté un regard critique sur les coûts liés aux recensements, soutenu par maints exemples des pays en développement. Cet objectif d'augmenter tant l'efficacité que la qualité des recensements est repris dans les objectifs et les activités du PAMS mentionnés à la [section D.22.2](#).

L'action a également porté dans le domaine de la diffusion des recensements et l'exploitation plus poussée des données des recensements. Ce sujet a été mis en lumière par un [2003 UNFPA/PARIS21 International Expert Group Seminar \(séminaire du groupe international d'experts du FNUAP et de PARIS21 tenu en 2003\)](#) qui comportait les objectifs suivants:

- examiner la diffusion et l'utilisation des données provenant des recensements lors des séries de recensements de 2000;
- établir des partenariats entre les utilisateurs et les producteurs pour optimiser l'utilisation des données provenant des recensements;
- garantir la diffusion et l'utilisation de données de qualité issues de la population aux fins de la planification nationale, des stratégies de réduction de la pauvreté et de la surveillance des objectifs de développement aux plans national et international.

PARIS21 a aussi préparé un reportage visant à promouvoir les statistiques sur la population:

- [Population Census Dissemination: the African Perspective part 1 \(La diffusion des recensements de population: la perspective africaine, partie 1\)](#)
- [Population Census Dissemination: the African Perspective part 2 \(La diffusion des recensements de population: la perspective africaine, partie 2\)](#)

L'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les pays à faible revenu, notamment en Afrique, devient un enjeu majeur. L'expérience antérieure est limitée en ce qui concerne le soutien en faveur de ce type d'action. L'objectif est de fournir de meilleures statistiques entre deux recensements et de réduire ou de supprimer la nécessité d'enquêtes intercensitaires de grande échelle. L'analyse doit décider si le système d'enregistrement des données proposé est réaliste. Le système sera-t-il accessible aux citoyens qui doivent enregistrer les événements d'état civil? Les statistiques qui en découleront seront-elles cohérentes avec les recommandations internationales? Faire appel à l'expérience régionale pourrait contribuer à garantir la durabilité des actions envisagées. L'intérêt porté actuellement aux enregistrements de faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil en Afrique est traité en détail à l'[encadré 22.1](#).

L'application de nouvelles technologies comprenant notamment celles reposant sur la téléphonie mobile commence à voir le jour dans les recensements et les statistiques de l'état civil. En février 2011 s'est tenu un séminaire intitulé '[New Technologies in Population and Housing Censuses: Country experiences](#)' («[Les nouvelles technologies dans les recensements de la population et des logements: expériences nationales](#)») lié à la 42^e session de la Commission de statistique des Nations unies. La présentation intitulée '[IT in the Brazilian 2010 Census](#)' («[Le recours à l'informatique dans le recensement brésilien de 2010](#)») rédigée par l'Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE) est particulièrement intéressante.

Pour soutenir l'analyse démographique, les rapports et les principales sources de données disponibles doivent être définis à l'aide des termes de référence. L'analyste devra non seulement justifier la sélection des outils démographiques appropriés mais aussi démontrer la façon dont il a obtenu les paramètres du modèle.

Le soutien de l'UE en faveur du développement des statistiques sur les migrations dans des pays tiers suppose que les deux parties s'intéressent mutuellement à la surveillance des flux migratoires. Les deux parties doivent stipuler clairement quelles statistiques peuvent être établies afin de répondre aux besoins en matière de données. Quoi qu'il en soit, les statistiques qui en résultent doivent être conçues en respectant les définitions internationales.

Pour en savoir plus...

Initiatives et activités récentes et actuelles

- Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (UNECA): [Initiative on civil registration and vital statistics \(CRVS\) systems in Africa \(Initiative liée aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil \(CRVS\) en Afrique\)](#)
- Première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil: [Improving Civil Registration and Vital Statistics in Africa \(Améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Afrique\)](#) (Déclaration) et les Recommandations de la [Réunion du groupe d'experts de la première conférence des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil](#)
- [ACP Observatory on Migration \(Observatoire ACP sur les migrations\)](#)
- [6th Africa Symposium on Statistical Development \(ASSD\) \(6^e symposium africain pour le développement de la statistique\): résolutions](#)
- [Population Europe](#) (EN)

Autres stratégies et méthodologies

- Division statistique des Nations unies: [Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, deuxième révision](#) (2003)
- Division statistique des Nations unies: [Recommendations on statistics of international migration, revision 1 \(Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision\)](#) (1999)
- Nations unies: [Handbooks on Civil Registration and Vital Statistics Systems \(Manuels sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil\)](#)
- Division statistique des Nations unies: [2010 World Population and Housing Census \(Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010\)](#)
- Les [métadonnées](#) et le [serveur des métadonnées RAMON](#) d'Eurostat

Sources des données

- Observatoire ACP sur les migrations: [Human Mobility Report 2011 - Migration and Human Development in ACP Countries \(Rapport 2011 sur la mobilité humaine – Migration et développement humain dans les pays ACP\)](#)
- Division statistique des Nations unies: [Demographic and Social Statistics \(Statistiques démographiques et sociales\)](#)
- Division statistique des Nations unies: [Demographic Yearbook \(Annuaire démographique\)](#)
- Division de la population des Nations unies: [International Migration Stock, 2008 revision \(stock international de migrants, la révision de 2008\)](#)
- Division de la population des Nations unies: [World Population Prospects, 2008 Revision \(Perspectives de la population mondiale, la révision de 2008\)](#)
- Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty (Migration DRC) (Centre de recherches pour le développement en matière de migrations, mondialisation et pauvreté): [Global Migrant Origin Database \(base de données mondiale sur l'origine des migrants\)](#)
- Banque mondiale: [Migration and Remittances Factbook 2011 \(Recueil de statistiques 2011 sur les migrations et les envois de fonds\)](#)
- [Integrated Public Use Microdata Series \(IPUMS\) International \(Séries de microdonnées intégrées à usage public\)](#): données de recensement relatives à 55 pays du monde entier
- [Integrated European Census Microdata \(IECM\) \(Microdonnées intégrées des recensements européens\)](#): base de données contenant des échantillons de microdonnées anonymisées provenant de plus de 40 pays européens
- Eurostat: [portail des statistiques sur la population](#), avec [base de données](#)

Divers

- Commission européenne et Nations unies: [Initiative commune sur la migration et le développement](#)
- Division de la population des Nations unies: [Papers and reports \(documents et rapports\)](#)
- Banque mondiale: [South-South Migration and Remittances \(Migrations et envois de fonds Sud-Sud\)](#) (Ratha et Shaw, 2007)
- Banque mondiale: [People move \(Les déplacements humains\)](#) (blog)
- [Global Forum on Migration and Development \(Forum mondial sur la migration et le développement\)](#)
- Banque asiatique de développement: [Administrative data sources for compiling Millennium Development Goals and related indicators \(sources de données administratives servant à établir les Objectifs du Millénaire pour le développement et les indicateurs y relatifs\)](#) (guide de référence sur l'utilisation des données provenant des systèmes de l'éducation, de la santé et de l'enregistrement des faits d'état civil)
- Les reportages de PARIS21 sur la diffusion des recensements de population: la perspective africaine: [part 1 \(partie 1\)](#) et [part 2 \(partie 2\)](#)
- International Organization for Migration (Organisation internationale pour les migrations) [Activités de l'OIM sur les données des migrations: aperçu](#)
- Commission européenne – Direction générale Développement et coopération – EuropeAid: [forum public sur les migrations et l'asile](#)

Statistiques de l'éducation

D.23

D.23. Statistiques de l'éducation

Le chapitre en bref

Le présent chapitre traite des statistiques de l'éducation au sens qu'il leur est attribué dans la section 1.3 des Bases de données de l'UNECE sur les activités internationales en matière de statistique (DISA 2010) (voir aussi la [section B.4.3](#) du présent *Guide*). Les données concernent la participation à l'éducation, l'analphabétisme, les établissements et systèmes éducatifs, les ressources humaines et financières consacrées à l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie, la formation professionnelle et l'éducation des adultes, l'impact de l'éducation et les évaluations des résultats obtenus par les étudiants. En raison du rôle complexe que les statistiques de l'éducation revêtent pour la planification du développement social et économique, les agences nationales et internationales cherchent activement à améliorer ces statistiques pour étayer la prise de décision, le suivi et l'évaluation. Les principaux enjeux liés aux centres de statistiques de l'éducation concernent la qualité des statistiques nationales reçues ainsi que la qualité des systèmes internes de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données et des métadonnées.

Le chapitre traite un large éventail de statistiques de l'éducation. Il identifie tout d'abord les principaux domaines politiques qui font usage de ces statistiques et fournit ensuite le point de vue d'un utilisateur sur les statistiques en cause. Le chapitre identifie ensuite les principales sources de données et d'information concernant les méthodes puis traite des méthodes d'analyse de la qualité des statistiques dans ces domaines. Il conclut en donnant des sources complémentaires d'information.

D.23.1. Applications des politiques: à quoi servent les données sur l'éducation?

Le secteur de l'éducation joue un rôle complexe dans le développement social et économique d'un pays; il présente en effet tant des difficultés qu'une ouverture pour le développement durable. La réussite d'un développement social et économique d'un pays dépend dans une large mesure d'un système d'éducation polyvalent et durable puisque le capital humain qualifié est considéré comme un facteur essentiel pour réduire le chômage et améliorer le bien-être d'une population. Par ailleurs, l'expérience démontre que le niveau d'éducation d'un pays est positivement corrélé à la croissance économique. C'est pourquoi la conception et la mise en œuvre d'un système d'éducation efficace et de réformes dans le secteur de l'éducation constituent une priorité pour les gouvernements. Les statistiques nationales et internationales de l'éducation jouent un rôle déterminant pour étayer adéquatement ces réformes politiques.

Les statistiques de l'éducation sont essentiellement recueillies par les gouvernements et les institutions internationales afin de concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques d'éducation. Ces statistiques sont utilisées pour évaluer le degré d'alignement des capacités et le fonctionnement du système d'éducation par rapport au programme d'éducation national et aussi pour contribuer à la planification du développement ultérieur du secteur de l'éducation.

Les statistiques de l'éducation sont principalement utilisées pour: (i) faire la distinction entre les acteurs des systèmes éducatifs (les apprenants, les cadres d'enseignement et d'apprentissage, les prestataires de services d'éducation, le système éducatif); (ii) mesurer les résultats de l'éducation pour les individus et les pays; et (iii) déterminer les questions politiques (qualité de la performance éducative, égalité des chances, mesure dans laquelle la gestion des ressources est efficace et adaptée). Les statistiques de l'éducation doivent notamment permettre d'évaluer:

- l'accès et la participation à l'éducation;
- la demande et l'offre des possibilités d'instruction (étudiants, professeurs...);
- les acquis d'apprentissage individuels;
- l'impact de l'éducation sur le développement individuel;
- le bien-être de toute personne recevant une éducation (individuel, communauté, pays);
- l'étude des motifs de disparités et l'effet de celles-ci sur le développement social et économique;
- la qualité des processus d'enseignement et d'apprentissage;
- l'efficacité interne du système d'éducation;
- les préoccupations liées à l'équité dans l'éducation.

Encadré 23.1: Liens entre l'éducation et les Objectifs du Millénaire pour le développement

En 2000, les experts du Secrétariat des Nations unies, du FMI, de l'OCDE, de la Banque mondiale et 189 pays sont parvenus à un consensus portant sur un cadre de 8 objectifs, 18 cibles et 48 indicateurs afin de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (voir la [section B.1.1](#)). En ce qui concerne l'éducation, c'est l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) qui procède au suivi des objectifs, cibles et indicateurs suivants:

Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 3: d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

Indicateurs: (i) taux net de scolarisation dans le primaire; (ii) proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire; (iii) taux d'alphabétisation des 15-24 ans.

Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4: éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire jusqu'au 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

Indicateurs: (i) rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur (ii) taux d'alphabétisation des 15-24 ans des femmes par rapport aux hommes

D.23.2. Concepts et définitions

Les statistiques de l'éducation traitées dans le présent chapitre comprennent les données sur la participation à l'éducation, l'analphabétisme, les établissements et systèmes éducatifs, les ressources humaines et financières consacrées à l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie, la formation professionnelle et l'éducation des adultes, l'impact de l'éducation et les évaluations des résultats obtenus par les étudiants, etc.

Afin d'encourager l'application de définitions et de concepts communs des statistiques de l'éducation et de permettre ainsi les comparaisons au plan international, l'*UNESCO* a conçu la *Classification internationale type de l'éducation (CITE)*; la classification actuelle est la *CITE-2011* adoptée en 2011. Par ailleurs, l'*Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)* a défini et maintient *une liste complète d'indicateurs de l'éducation*, avec leurs définitions, finalités, méthodes de calcul et formules. Ce guide est disponible en quatre langues (l'arabe, l'anglais, le français et l'espagnol). L'ISU tient aussi à jour un *glossaire multilingue des termes statistiques relatifs à l'éducation* qui fournit simplement la traduction des principaux concepts sur l'éducation dans les quatre langues précitées.

Selon la CITE-97, l'éducation est désignée comme la «communication organisée et durable destinée à susciter un apprentissage». Le *Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation* reprend la classification de l'éducation CITE-97 avec les catégories suivantes:

- **Enseignement préprimaire (CITE 0):** les programmes de développement destinés à la petite enfance couvrent l'enseignement préprimaire qui correspond au niveau 0 de la CITE ainsi que tous les autres programmes qui sont assurés dans une école ou un centre d'accueil qui sont conçus pour encourager l'apprentissage et le développement émotionnel et social des jeunes enfants (de moins de 5 ans). À ce niveau, l'éducation comprend quatre objectifs: (i) offrir aux enfants un premier contact avec le système d'éducation; (ii) faciliter le passage à l'école primaire; (iii) donner les possibilités d'introduire d'autres programmes comme la santé, l'hygiène et l'alimentation; et (iv) permettre aux femmes de retourner plus rapidement sur le marché de l'emploi ou de reprendre des études.
 - **Enseignement primaire (CITE 1):** l'enseignement primaire commence d'ordinaire à l'âge de 5 ans et dure en général entre quatre et six ans. L'accès à l'enseignement primaire n'exige en général aucune préscolarisation. L'enseignement primaire est en général une composante de «l'enseignement de base» qui correspond à la scolarité obligatoire dans de nombreux pays. Ces programmes sont ordinairement conçus pour donner aux élèves un solide enseignement de base en lecture, en écriture et en mathématiques ainsi que des connaissances élémentaires dans d'autres matières
- telles que l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, les sciences sociales, les beaux-arts et la musique.
- **Enseignement secondaire (CITE 2 et 3):** l'enseignement secondaire est divisé en deux grands cycles: le premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2) et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3). Le premier cycle de l'enseignement secondaire prolonge en général les programmes de base du primaire, bien que l'enseignement soit habituellement plus centré sur les disciplines enseignées. Le premier cycle de l'enseignement secondaire peut être «final» (c'est-à-dire qu'il prépare les élèves à entrer directement dans la vie active) et/ou «préparatoire» (auquel cas il les prépare à accéder au deuxième cycle de l'enseignement secondaire). La durée de la scolarité à ce niveau peut varier de 2 à 6 années. Le deuxième cycle de l'enseignement secondaire commence ordinairement au terme de l'enseignement obligatoire à temps plein dans les pays qui possèdent un système d'enseignement obligatoire. L'enseignement y est davantage organisé par matière qu'au niveau 2 de la CITE et d'ordinaire, les enseignants doivent être plus qualifiés et/ou plus spécialisés. L'âge d'admission à ce niveau est normalement de 15 ou 16 ans. L'accès aux programmes d'enseignement à ce niveau est d'ordinaire subordonné à l'accomplissement d'environ 9 années d'études à plein temps depuis le début du niveau 1 ou encore une formation de base, conjuguée aux acquis de l'expérience professionnelle ou technique, avec comme critères minimums d'accès, la réussite du niveau 2 ou démontrer l'aptitude à maîtriser les disciplines à ce niveau.
 - **Enseignement postsecondaire non tertiaire (CITE 4):** l'objectif de l'enseignement postsecondaire est habituellement de fournir des formations professionnelles ou techniques de courte durée (6 mois à 2 ans). Ces programmes sont parfois destinés à servir de préparation à l'enseignement tertiaire pour les étudiants qui quittent l'enseignement secondaire sans avoir obtenu le diplôme correspondant.
 - **Enseignement tertiaire (CITE 5 et 6):** les programmes de l'enseignement tertiaire classés au niveau 5 ont un contenu éducatif plus approfondi que ceux affectés aux niveaux 3 et 4. Pour y accéder, il faut normalement avoir réussi le niveau de l'enseignement secondaire. Les programmes de niveau 5 doivent avoir une durée théorique cumulée de deux ans au moins à partir du début du niveau 5 et ne conduisent pas directement à l'obtention d'un diplôme de recherche de haut niveau. Le niveau 6 est réservé aux programmes d'enseignement tertiaire qui conduisent directement à l'obtention d'un diplôme de recherche de haut niveau. La durée théorique de ces formations est de trois ans à temps plein dans la plupart des pays (soit une durée cumulée totale de sept ans au moins en ETP dans l'enseignement tertiaire) bien que la durée effective de scolarisation soit en général plus longue.

De nombreux indicateurs statistiques sont recueillis afin de donner un aperçu complet du système d'éducation. Les principaux indicateurs sont les suivants:

- **Taux d'alphabétisme des adultes:** le taux d'alphabétisme des adultes est le pourcentage des membres de la population totale âgée de 15 ans et plus qui savent à la fois lire et écrire et comprendre un texte simple et court sur leur vie quotidienne. En général, on entend par «alphabètes» les personnes qui savent non seulement lire et écrire mais encore faire des calculs arithmétiques simples. Le taux d'alphabétisme des adultes indique le résultat cumulatif du travail accompli par l'enseignement primaire et les programmes d'alphabétisation pour inculquer les compétences de base à la population lui permettant ainsi de les appliquer dans la vie quotidienne et de continuer à apprendre et à communiquer en faisant usage de l'écrit. L'alphabétisme constitue un potentiel pour le développement intellectuel ultérieur de l'individu et une contribution accrue au développement socio-économique et culturel de la société.
- **Taux d'alphabétisme des jeunes** ou – taux d'alphabétisme de la population âgée de 15 à 24 ans: le taux d'alphabétisme des jeunes désigne le pourcentage des personnes âgées de 15 à 24 ans qui peuvent à la fois lire et écrire et comprendre un texte simple et court relatif à leur vie quotidienne. Les taux d'alphabétisme des jeunes sont utilisés pour évaluer l'impact de l'enseignement primaire et la rapidité avec laquelle l'analphabétisme peut être supprimé. En général, les données sur l'alphabétisme peuvent servir à évaluer les résultats des programmes d'alphabétisation et de l'enseignement primaire.
- **Espérance de vie scolaire (EVS):** l'EVS donne une mesure du nombre d'années de scolarisation que les membres d'une population reçoivent en moyenne au cours de leur vie. Elle est utilisée pour comparer et évaluer le développement d'un pays.
- **Taux de transition (TT):** le TT donne de l'information sur le degré d'accès ou de transition d'un cycle d'enseignement au cycle supérieur. Il est exprimé en pourcentage du nombre d'élèves qui réussissent un niveau d'enseignement et passent au niveau supérieur (du niveau primaire vers le niveau intermédiaire; ou du niveau intermédiaire vers le niveau secondaire).
- **Taux net de scolarisation (TNS):** le TNS se définit comme l'effectif des inscrits du groupe ayant l'âge officiel de fréquenter un niveau d'éducation donné exprimé en pourcentage de la population totale de ce même groupe d'âge. Un TNS élevé dénote un degré élevé de participation du groupe ayant l'âge officiel de la scolarité.
- **Taux brut de scolarisation (TBS):** le TBS désigne le total des inscriptions, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée. Le TBS montre le niveau général de participation à l'éducation. Lorsqu'aucune donnée n'est disponible sur les inscriptions nettes (en fonction de l'âge), le taux brut de scolarisation peut être utilisé comme indicateur de remplacement. Ces données peuvent aussi être comparées aux taux nets de scolarisation pour mesurer l'importance de la scolarisation des enfants ayant dépassé ou n'ayant pas encore atteint l'âge officiel d'entrée à l'école. Un TBS de 100 % ou plus indique qu'un pays est en principe capable de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter l'école.
- **Taux de redoublement (TR):** le TR désigne la proportion des élèves inscrits dans la même classe/année plus d'une fois par rapport au nombre total d'élèves/d'étudiants inscrits dans cette classe/année au cours de l'année scolaire précédente. Le TR contribue à mesurer l'impact sur l'efficacité interne des systèmes d'éducation.
- **Taux d'abandon par année d'études (TA):** il s'agit du pourcentage des élèves d'une cohorte inscrits dans une année d'études donnée dans une année scolaire donnée qui abandonnent l'année scolaire suivante. Le TA évalue le phénomène de l'abandon scolaire avant l'obtention du diplôme de fin d'études et son impact sur l'efficacité interne des systèmes d'éducation. De plus, c'est un indicateur-clé pour analyser et prévoir le parcours scolaire des élèves durant le cycle d'enseignement.
- **Taux de survie (TS):** il s'agit du pourcentage des élèves qui ont été inscrits en première année d'un niveau ou cycle d'enseignement donné au cours d'une année et qui entrent en dernière année au terme du nombre obligatoire d'années d'études. Le TS détermine la capacité de rétention du système éducatif et son efficacité interne. Ce taux illustre la proportion des élèves d'une cohorte qui achèvent une année d'étude et parviennent à l'année suivante et il indique, d'autre part, l'importance des abandons par année d'études.
- **Dépenses publiques de l'éducation en pourcentage de l'ensemble des dépenses publiques:** il s'agit de l'ensemble des dépenses publiques affectées à l'enseignement (de fonctionnement et en capital) exprimées en pourcentage de l'ensemble des dépenses publiques (de fonctionnement et en capital) dans une année budgétaire donnée. Cet indicateur évalue l'importance politique accordée par les pouvoirs publics à l'éducation par rapport à la valeur perçue d'autres investissements publics. Il reflète aussi l'engagement d'un pays quant à l'investissement dans le développement du capital humain.
- **Dépenses publiques de fonctionnement par élève en pourcentage du PNB par habitant:** cet indicateur représente les dépenses publiques de fonctionnement par élève (ou étudiant) à chaque niveau d'enseignement, exprimées en pourcentage du PNB par habitant, pour un exercice financier donné. Il permet d'évaluer le niveau d'engagement d'un pays dans le développement du capital humain et de montrer l'importance relative accordée par le

pays à un niveau d'enseignement particulier.

- **Rapport élèves par enseignant (REE):** le REE est le nombre moyen d'élèves (ou d'étudiants) par enseignant dans un niveau donné d'enseignement pour une année scolaire donnée. Il mesure le volume des ressources humaines investi en termes de nombre d'enseignants par rapport à l'effectif des élèves.
- **Pourcentage des enseignantes:** il s'agit du nombre des enseignantes à un niveau d'enseignement donné, exprimé en pourcentage du nombre total des enseignants (de sexe masculin et féminin) au même niveau dans une année scolaire donnée. Cet indicateur montre la répartition du corps enseignant par sexe. Il permet également de déterminer s'il faut davantage offrir aux femmes de possibilités d'enseigner à un niveau d'enseignement donné ou s'il y a lieu de prendre des mesures susceptibles de les y encourager.
- **Indice de parité entre les sexes (IPS)** – proportion de filles par rapport aux garçons: l'IPS est le rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné. Il mesure les progrès accomplis sur la voie de la parité entre les sexes en matière de scolarisation et/ou d'opportunités d'apprentissage disponibles aux individus de sexe féminin par comparaison avec les individus de sexe masculin. Il est également révélateur du degré du renforcement du statut de la femme dans la société.

Encadré 23.2: L'indice du développement de l'éducation pour tous (IDE)

S'il est vrai que les six objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) retenus en 2000 ont chacun une importance en soi, l'engagement pris par les gouvernements lors du Forum mondial sur l'éducation à Dakar (Sénégal) visait à progresser sur tous les fronts. L'*Education for All Development Index (EDI) (Indice du développement de l'éducation pour tous) (IDE)* fournit une mesure composite des progrès, qui englobe l'accès, l'égalité et la qualité. Faute de données suffisantes, il ne porte que sur les quatre objectifs les plus aisément quantifiables, chaque objectif comportant le même poids:

- l'enseignement primaire universel (objectif 2), mesuré au moyen du taux net de scolarisation (TNS) ajusté du primaire;
- le taux d'alphabétisme des adultes (première partie de l'objectif 4), mesuré à l'aide du taux d'alphabétisme des personnes âgées de 15 ans et plus;
- la parité et l'égalité entre les sexes (objectif 5), mesurées par l'indice de l'EPT relatif au genre (IEG), qui est la moyenne des indices de parité entre les sexes (IPS) des taux bruts de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire et du taux d'alphabétisme des adultes;
- la qualité de l'éducation (objectif 6), mesurée au moyen du taux de survie en 5e année du primaire.

La valeur de l'IDE dans un pays donné est la moyenne arithmétique des quatre indicateurs de substitution. Elle se situe entre 0 et 1, 1 représentant la pleine réalisation de l'éducation pour tous.

$$\begin{aligned} \text{IDE} = & 1/4 (\text{taux net de scolarisation ajusté du primaire}) \\ & + 1/4 (\text{taux d'alphabétisme des adultes}) \\ & + 1/4 (\text{indice de l'EPT relatif au genre (IEG)}) \\ & + 1/4 (\text{taux de survie en 5e année du primaire}). \end{aligned}$$

Les résultats de certains objectifs pour lesquels un pays a réalisé moins de progrès peuvent par exemple compenser les progrès accomplis au titre d'autres objectifs. Étant donné que tous les objectifs sont tous aussi importants dans la réalisation globale de l'Éducation pour tous, un indicateur synthétique tel que l'IDE a donc une très grande valeur informative pour le débat politique sur l'importance de tous les objectifs de l'Éducation pour tous et pour souligner la synergie entre eux.

Calcul de l'IDE: supposons un pays dont les valeurs du taux net de scolarisation ajusté du primaire, du taux d'alphabétisme des adultes, de l'IEG et du taux de survie en 5e année de primaire sont respectivement de 0,998, 0,979, 0,971 et 0,998. L'IDE ainsi calculé aurait une valeur de 0,987:

$$\text{EDI} = 1/4 (0,998) + 1/4 (0,979) + 1/4 (0,971) + 1/4 (0,998) = 0,987$$

D.23.3. Sources des données

Les statistiques de l'éducation sont recueillies à partir de deux sources principales: (i) les données administratives et les enquêtes périodiques en milieu scolaire; et (ii) les recensements de population et les enquêtes auprès des ménages. Les données administratives sont les principales sources nationales des statistiques de l'éducation et englobent la totalité du pays sur une base annuelle. Ces données reposent sur les rapports des écoles, en général disponibles au début de l'année scolaire. Les enquêtes en milieu scolaire sont uniquement axées sur les élèves et ne donnent pas d'informations sur les caractéristiques des ménages et les enfants non scolarisés. La qualité de ces données présente certaines lacunes en termes de couverture: le manque fréquent d'exhaustivité porte atteinte à l'exactitude des statistiques et à leur comparabilité entre pays, qui est limitée lorsque les définitions statistiques utilisées ne respectent pas les normes internationales convenues.

Les recensements de population et les enquêtes auprès des ménages fournissent un bon complément aux données administratives. Les informations individuelles et concernant les ménages qui sont récoltées grâce à ces enquêtes jouent en effet un rôle décisif pour améliorer l'analyse des données sur l'éducation. Par ailleurs, les informations sur la situation et la décision de scolarisation des enfants peuvent aussi être évaluées. Ces données se rapportent toutefois à la population résidente et non au système d'éducation; la mise en relation de ces données avec d'autres statistiques de l'éducation peut poser certaines difficultés pour deux raisons. Tout d'abord, la situation de la population résidente en ce qui concerne l'éducation peut refléter le système d'éducation d'un autre pays, dans le cas des immigrants, tout en ignorant certaines personnes ayant suivi un enseignement dans le pays, les émigrants. Ceci prend toute son importance lorsque les flux migratoires sont considérables. La seconde raison réside dans le fait que les résultats des enquêtes effectuées auprès de l'ensemble de la population se rapportent à une cohorte d'effectifs d'un certain âge qui relevaient peut-être de systèmes d'éducation à des périodes très différentes alors que les statistiques sur les systèmes d'éducation se rapportent à leur situation au cours d'une année scolaire ou universitaire spécifique.

Les statistiques de l'éducation comparables au plan international consistent principalement en données administratives, dont la collecte s'effectue par des institutions internationales. [L'Institut de statistique de l'UNESCO \(ISU\)](#) utilise un questionnaire pour recueillir chaque année ces données auprès des autorités nationales concernées de 200 pays (par exemple, les ministères de l'éducation, les ministères des finances ou la Bibliothèque nationale). La [base de données sur l'éducation de l'ISU](#), qui comprend plus de 200 pays et territoires, constitue la série de données sur l'éducation la plus complète au monde. Elle englobe tous les niveaux d'enseignement et une série de questions comme

la parité entre les sexes, les enseignants et le financement. Les statistiques mondiales de l'éducation sont recueillies au moyen de trois principales collectes de données:

- **L'enquête de l'ISU:** les [questionnaires de l'ISU sur l'éducation](#) sont envoyés annuellement aux États/pays membres de l'UNESCO. Ces questionnaires reposent sur des normes, des classifications et des mesures internationales que l'ISU revoit et modifie régulièrement pour aborder les problèmes statistiques qui surviennent et améliorer la qualité des données.
- **L'enquête UOE:** [l'ISU \(UNESCO\), l'OCDE et Eurostat \(UOE\)](#) administrent conjointement la collecte annuelle de ces données depuis 1993. Le questionnaire UOE reprend des données provenant de pays à revenu élevé et intermédiaire qui, en général, sont des pays membres ou partenaires de l'OCDE ou de l'Union européenne. L'enquête UOE rassemble des statistiques plus approfondies sur l'éducation et permet d'établir un ensemble d'indicateurs élargi.
- **Le programme IME:** le [programme Indicateurs Mondiaux sur l'Éducation \(IME\)](#) fournit aux pays à revenu intermédiaire une plate-forme permettant de définir une masse critique d'indicateurs utiles pour les décideurs en matière d'éducation qui dépasse l'ensemble de base mondial des statistiques de l'éducation. Ce programme permet aussi des comparaisons directes pour les pays qui participent à l'enquête UOE étant donné que la collecte des données provenant des pays couverts par le programme IME est basée sur le même tronc commun de définitions, d'instructions et de méthodes convenus dans le cadre de l'UOE par l'ISU, l'OCDE et Eurostat.

Les statistiques sur l'alphabétisme concernant les personnes âgées de 15 ans et plus et les jeunes de 15 à 24 ans sont disponibles à partir des recensements de population nationaux, d'enquêtes auprès des ménages et d'estimations recourant au Modèle mondial de projections de l'alphabétisation par âge de l'ISU (en anglais, Age-Specific Literacy Projections Model (GALP)). La méthodologie relative à la mise en œuvre de cette enquête est discutée dans le rapport anglais intitulé [Global Age - Specific Literacy Projections Model \(GALP\): Rationale, Methodology and Software \(Modèle mondial de projections de l'alphabétisation par âge: fondement, méthodologie et logiciel\)](#).

Les statistiques sur les niveaux d'instruction atteints concernant la population âgée de 25 ans et plus reposent sur les recensements de population ou les enquêtes au niveau national. Les données sur la population sont basées sur les [World Population Prospects \(Perspectives de la population mondiale\)](#) de la Division de la population des Nations unies (DPNU). Les données relatives aux indicateurs économiques comme le produit intérieur brut (PIB) peuvent être obtenues auprès de la Banque mondiale et celles relatives aux dépenses publiques en matière d'éducation, auprès de l'ISU.

Les données relatives aux **enseignants et aux programmes d'études** sont recueillies depuis le début des années 1990 par l'OCDE par le biais de son enquête sur les enseignants et les programmes scolaires. Couverture des données: (i) temps obligatoire et non obligatoire qu'il est prévu de consacrer à l'instruction pour les étudiants; (ii) temps de travail et heures d'enseignement des enseignants; et (iii) rémunération réglementaire annuelle des enseignants.

Encadré 23.3: Présentation de la CITE-97

Le système d'éducation de chaque pays est dynamique, des modifications fréquentes y sont apportées au niveau de la structure et des contenus enseignés. Il est par conséquent difficile pour les décideurs politiques de dresser des comparaisons au plan international. Les initiatives internationales visant à faciliter les comparaisons des statistiques et des indicateurs de l'éducation de différents pays, sur la base de définitions uniformes et convenues au plan international, sont coordonnées par l'[UNESCO](#) depuis sa première élaboration de la [Classification internationale type de l'éducation \(CITE 76\)](#) au début des années 1970.

La version actuelle, la CITE-97, constitue un cadre statistique amélioré, intégré et cohérent de la collecte et des rapports des statistiques de l'éducation *comparables au plan international*. La couverture de la CITE-97 s'étend à toutes les possibilités d'apprentissage organisées et durables pour les enfants, les jeunes et les adultes, notamment ceux ayant des besoins d'éducation spécialisés, quelles que soient les institutions ou les organisations qui les dispensent ou la forme sous laquelle cet apprentissage est fourni.

La mise en correspondance des données sur les pays (nationales) avec celles de la CITE-97 est essentielle afin de garantir la pertinence des données relatives à l'éducation. Afin donc de fournir des conseils clairs aux pays de l'OCDE sur la façon de mettre en œuvre le cadre de la CITE-97 dans la collecte de données internationales, l'OCDE a publié un guide complémentaire intitulé [Classifying educational programmes: Manual for the implementation of ISCED-97 in OECD countries \(«Nomenclature des systèmes d'éducation: Guide d'utilisation de la CITE-97 dans les pays de l'OCDE» – Édition de 1999\)](#) visant à accompagner le [UNESCO ISCED 97 Manual \(manuel de la CITE-97 de l'UNESCO\)](#).

La dynamique de ce secteur pose toutefois certains problèmes de classification en termes d'expansion et de diversité de système. La [CITE-2011](#) a été adoptée lors de la conférence générale de l'UNESCO en 2011.

Les données relatives aux **niveaux d'instruction** de la population adulte sont recueillies dans le cadre de la demande de données relatives aux [Statistiques annuelles du marché du travail](#), que l'OCDE effectue en février/mars de chaque année. Les instituts nationaux de la statistique fournissent des données sur l'emploi, le chômage et la population selon les Catégories nationales sur le niveau d'éducation, le sexe et les tranches d'âge. Les données sont dérivées des enquêtes nationales sur la population active. Elles sont mises en correspondance sur les niveaux d'éducation de la CITE-97 à l'aide des règles convenues à cet effet entre les catégories de niveaux d'éducation nationales sur les niveaux d'enseignement normalisés de la CITE-97 établis par le Réseau B du projet des indicateurs de l'éducation de l'OCDE après la consultation des

représentants des pays. Le statut de l'emploi est communiqué conformément aux orientations et définitions de l'emploi et du chômage de l'Organisation internationale du travail (OIT).

En plus des examens publics organisés au terme des cycles d'enseignement, certains pays mettent en œuvre des évaluations nationales afin d'avoir une vue complète de la norme d'apprentissage et du fonctionnement du système. Ces évaluations nationales sont parfois liées aux évaluations régionales ou internationales qui permettent des comparaisons des systèmes d'éducation. À côté de ces sources de données statistiques générales, plusieurs initiatives évaluent des acquis d'apprentissage généraux ou spécifiques, notamment:

- Le projet **Suivi permanent des acquis scolaires** est un projet mis sur pied par l'UNICEF et l'UNESCO dans près d'une cinquantaine de pays dans les domaines de l'alphabétisme, l'arithmétique et les compétences utiles pour la vie quotidienne. Il fait partie de l'évaluation de [l'Éducation pour tous \(EPT\)](#).
- Le [Southern Africa Consortium for Monitoring Education Quality \(Consortium d'Afrique australe et orientale pour le pilotage de la qualité de l'éducation\) \(SACMEQ\)](#). Quinze ministères de l'éducation d'Afrique australe et orientale partagent leurs expériences, surveillent et évaluent l'état de scolarisation et la qualité de l'enseignement avec l'assistance technique de l'Institut international de planification de l'éducation (IIEP) de l'UNESCO.
- Le [Programme d'analyse des systèmes éducatifs \(PASEC\)](#). Créé en 1991, ce programme vise à évaluer les acquis scolaires en Afrique francophone et dans l'Océan indien.
- Les [Trends in International Mathematics and Science Study \(Enquête internationale sur les mathématiques et les sciences\) \(TIMSS\)](#). Depuis 1995, le TIMSS communique tous les quatre ans les résultats des étudiants de quatrième et huitième années. Il s'agit d'une évaluation internationale des résultats des étudiants en mathématiques et en sciences qui implique plus de 60 pays du monde entier. Les évaluations sont organisées autour de deux dimensions, une dimension de contenu qui spécifie les domaines ou les disciplines à évaluer (nombres, algèbre, géométrie, données, biologie, chimie, physique et sciences de la terre), une dimension cognitive qui spécifie les domaines ou les processus intellectuels à évaluer (connaissances, applications et raisonnements), etc.
- Le [Progress in International Reading Literacy Study \(Programme international de recherche en lecture scolaire\) \(PIRLS\)](#) évalue la compréhension à la lecture des étudiants au cours de leur quatrième année de scolarisation formelle pour 40 pays.

- Le [Laboratorio Latino-Americano de la Evaluación de Calidad de la Educación \(LLECE\)](#). Avec le soutien de l'UNESCO, le LLECE organise depuis 1994 des évaluations régionales sur les politiques et les pratiques pédagogiques des enseignants en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- Le [Programme for International Student Assessment \(Programme international pour le suivi des acquis des élèves\) \(PISA\)](#), mis en œuvre pour la première fois en 2000, est une enquête menée tous les trois ans dans les principaux pays industrialisés auprès de jeunes âgés de 15 ans portant sur leurs connaissances et savoir-faire. Il évalue la capacité des jeunes à utiliser leurs connaissances et savoir-faire afin de relever des défis de la vie quotidienne et évalue en particulier la compréhension à la lecture, les mathématiques et les sciences. Les évaluations prennent la forme d'évaluations écrites sur formulaire papier auxquelles les étudiants répondent dans leurs écoles. Les étudiants et les directeurs des écoles répondent aussi à des questions qui les concernent et sur leurs écoles pour permettre d'analyser les facteurs qui influencent la qualité des résultats.

Parmi les autres sources des données sur l'éducation, citons:

- Banque mondiale: [EdStats-Education Statistics Database \(Base de données statistiques sur l'éducation\)](#)
- OCDE: [Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement \(CERI\)](#)
- Commission européenne: [Eurydice – réseau de l'information sur les systèmes éducatifs européens](#)
- UNESCO: [Bureau international d'éducation \(BIE\)](#)
- [Organisation internationale du travail \(OIT\)](#)

En ce qui concerne la diffusion des statistiques de l'éducation, plusieurs organisations internationales publient des statistiques de l'éducation à l'attention de leurs pays membres.

L'Institut de statistique de l'[UNESCO \(ISU\)](#) a le mandat de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'[Éducation pour tous \(EPT\)](#) et des OMD liés à l'éducation. Les statistiques qui sont mises à jour deux fois par an, sont utilisées par plusieurs partenaires, notamment les gouvernements, les organismes donateurs et d'autres organisations des NU. L'ISU constitue la première source de données relatives à l'[éducation pour le Rapport mondial](#) de suivi sur l'EPT, les [World Development Indicators \(Indicateurs du développement mondial\)](#) et le [Rapport sur le développement humain](#).

Le [Recueil de données mondiales sur l'éducation](#) de l'Institut de statistique de l'UNESCO présente un ensemble étoffé de données comparables au plan international compilées par l'ISU ainsi que des renseignements tirés d'enquêtes auprès des ménages et des évaluations des acquis d'apprentissage qui englobent plusieurs dimensions des disparités entre les sexes. Le Recueil introduit également plusieurs nouveaux indicateurs, tels que le taux net d'admission ajusté et le taux net de scolarisation ajusté, qui affinent ou remplacent les indicateurs existants dans un effort continu de l'ISU pour garantir une fiabilité et une précision toujours plus grandes des mesures.

Chaque année, l'OCDE publie [Regards sur l'éducation: Les indicateurs de l'OCDE](#); cette publication permet aux pays d'évaluer leur performance à la lumière de celle d'autres pays. Elle fournit un vaste éventail comparable et actualisé d'indicateurs sur les systèmes et représente le consensus d'une réflexion professionnelle sur la façon d'évaluer l'état actuel de l'éducation au plan international.

Encadré 23.4: Étude de cas: Southern Africa Consortium for Monitoring Education Quality (Consortium d'Afrique australe et orientale pour le pilotage de la qualité de l'éducation) (SACMEQ)

Le SACMEQ est une organisation de développement internationale sans but lucratif constituée de 15 ministères de l'éducation en Afrique australe et orientale (ceux du Botswana, du Kenya, du Lesotho, du Malawi, de Maurice, du Mozambique, de la Namibie, des Seychelles, de l'Afrique du Sud, du Swaziland, de la Tanzanie (continentale), de la Tanzanie (Zanzibar), de l'Ouganda, de la Zambie et du Zimbabwe).

La mission du SACMEQ est comme suit: «mettre en place des activités intégrées de formation et de recherche sur la production d'informations susceptibles d'être utilisées par les décideurs et les chercheurs dans le domaine de l'éducation pour: (a) recevoir une formation dans les compétences techniques pour suivre, évaluer et comparer les conditions générales de scolarisation et la qualité de l'enseignement de base; et (b) produire des informations qui peuvent être utilisées par les décideurs pour planifier la qualité de l'éducation.» Deux objectifs clés ressortent de cette mission. Tout d'abord, les principales audiences ciblées des activités du SACMEQ sont les «planificateurs et les chercheurs dans le domaine de l'éducation». Ensuite, la teneur intrinsèque des activités du SACMEQ a été partagée en deux domaines principaux: la «formation» (en termes de compétences techniques) et la «production d'information» (devant être utilisée par les décideurs).

Au cours des 20 dernières années, le SACMEQ et ses Programmes de formation et de recherche ont évolué en harmonie avec l'étendue de la portée et de la complexité des quatre projets de formation et de recherche dans lesquels il s'est impliqué. L'évolution comporte quatre phases: (i) une phase d'«innovation» (1989-1994) dans laquelle l'IIPE a travaillé avec un seul pays sur un projet innovant et expérimental de formation et de recherche éducationnelles conçu pour relever un défi majeur dans le domaine de l'éducation concernant la planification de la qualité de l'éducation; (ii) la phase de «collaboration» (1995-2004) dans laquelle l'IIPE a encouragé plusieurs pays de la même région à collaborer sur une reproduction multinationale mutuellement bénéfique de l'expérience précédente sur laquelle les enseignements ont été tirés; (iii) la phase de «consolidation» (1995-2004) au cours de laquelle le contrôle des pays participants sur l'entièreté du processus de recherche et de formation est renforcé; et (iv) pour terminer se trouvait la phase de «lancement» (début en 2005) au cours de laquelle les pays participants ont assumé le contrôle général des orientations de formation et de recherche et ont commencé à prendre leurs propres décisions professionnelles au sujet des personnes qui les assistent et sur la façon dont ils étaient assistés.

Il est fait de plus en plus usage des ressources de formation et de recherche du SACMEQ par les ministères, les organisations internationales, les organisations bilatérales, les universités, les chercheurs et les planificateurs individuels. Ci-dessous figurent une série d'exemples à ce titre:

Utilisation du SACMEQ par les ministères de l'éducation. Les rapports de recherche des deux premiers projets de recherche en matière de politique d'éducation du SACMEQ (voir références) ont été beaucoup utilisés dans les pays participants comme ressource pour les études du secteur de l'éducation à titre d'informations de base pouvant être utilisées dans les discussions et les débats politiques sur l'état de la scolarisation et la qualité de l'éducation. Murimba (2005), Nzomo et Makuwa (2006) ainsi qu'Oduol (2006) ont fourni des examens sur l'utilisation de ces rapports par les ministères de l'éducation du SACMEQ.

Utilisation du SACMEQ par les organisations internationales/bilatérales. Les archives de données et rapports du SACMEQ ont été utilisés par des organisations comme l'UNESCO (2004, 2005, 2006, 2007 et 2008), la Banque mondiale (2006), la Banque asiatique de développement (Hirotsu, 2001) et le projet Edqual du ministère du développement international du Royaume-Uni (DfID) (Yu et Thomas, 2007) afin de discuter et d'évaluer les choix politiques liés à la qualité de l'éducation.

Utilisation du SACMEQ par les universités. En 2005, l'IIPE a organisé des présentations dans le cadre de séminaires à l'attention de professeurs et d'étudiants de troisième cycle des universités africaines afin de montrer la façon d'utiliser les archives de données du SACMEQ pour la préparation de thèses dans le cadre de masters et de thèses de doctorat. Depuis cette époque, une série continue de recherches postuniversitaires ont été effectuées sur la base des données du SACMEQ auprès d'institutions comme l'Université de Bourgogne, l'Université de Bristol, l'Université du Cap, l'Université de Göteborg, l'Université de Melbourne, l'Université de Pretoria, l'Université de Stellenbosch, l'Université d'Australie occidentale et l'Université de Western Cape.

Utilisation par les planificateurs et les chercheurs individuels dans le domaine de l'éducation. Les archives de données et le site internet du SACMEQ suscitent un vif intérêt de la part de planificateurs et de chercheurs dans le domaine de l'éducation dans de nombreux pays. Ces deux ressources contiennent des données et des outils de recherche, des publications, des logiciels et des matériels de formation précieux. On estime que les téléchargements de modules ont eu lieu par centaines, par des utilisateurs des universités, des instituts de formation pédagogique et des unités de recherche situés dans les pays développés et en développement.

Source: adaptation à partir du site <http://www.sacmeq.org/about.htm> (EN)

D.23.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes

Les principales données sur l'éducation utilisées au niveau international sont les données administratives nationales. Ces données sont fréquemment utilisées en combinaison avec des données des enquêtes nationales sur les établissements d'enseignement, compilées et ensuite traitées par des institutions internationales. La qualité de ces données dépend de plusieurs facteurs: la qualité des statistiques nationales reçues ainsi que la qualité des systèmes internes de collecte,

de traitement, d'analyse et de diffusion des données et des métadonnées. Par ailleurs, la comparabilité des données sur l'éducation peut être influencée par les différences existant entre les systèmes d'éducation des pays.

Chacun de ces facteurs doit être soulevé à juste titre pour obtenir des statistiques de qualité sur l'éducation. Tandis que le premier facteur dépend principalement du pays, le deuxième facteur dépend des institutions internationales concernées (OCDE, UNESCO, Banque mondiale...).

Au niveau national, la qualité des statistiques de l'éducation est liée à l'adéquation des sources de données nationales et à la mesure avec laquelle les définitions et les lignes directrices applicables aux données internationales sont correctement mises en application. Les difficultés relatives aux statistiques de l'éducation au niveau national sont triples:

- une inadéquation entre la couverture des sources nationales et la définition de la CITE;
- il peut se faire que l'année scolaire/universitaire sur laquelle portent les statistiques, que le moment auquel a lieu la collecte de données et que la date à laquelle les étudiants sont comptabilisés, diffèrent tous des exigences internationales en la matière.
- les définitions nationales des items, (ce que l'on entend, *par exemple*, par enseignants, diplômés, programmes) et leur classification (niveau des programmes, types de personnel de l'éducation, notamment) peuvent se différencier de celles requises à l'échelle internationale.

Au niveau national, la comparabilité des statistiques dans le temps peut poser certaines difficultés pour les raisons suivantes: (i) des changements apportés au système éducatif (tels que la mise en œuvre de réformes qui aboutit à un accroissement de l'effectif des étudiants); (ii) des changements dans le champ couvert par l'exercice de collecte de données (intégration/exclusion de programmes, etc.); et (iii) des changements apportés à la méthode employée.

La résolution des difficultés susmentionnées n'est pas une tâche aisée et nécessite l'adoption des différentes actions suivantes: assurer la communication aux pays de définitions détaillées des données et de conseils et de lignes directrices sur le report des données;

- fournir des instruments de collecte de données qui prévoient le regroupement de sous-catégories dans des domaines où l'on sait que les pays ont du mal à fournir les données requises;
- donner des indications claires sur le report des données manquantes;
- inviter les fournisseurs de données à communiquer, dans la mesure du possible, des métadonnées;
- faire correspondre les programmes d'enseignement nationaux des différents pays sur les niveaux de la CITE;
- inclure un système de vérification automatique lorsque les questionnaires revêtent une forme électronique.

Encadré 23.5: Le cadre d'évaluation de la qualité des données des statistiques de l'éducation

L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) a œuvré pendant plusieurs années en Afrique afin d'améliorer le Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) pour les statistiques de l'éducation. Le «[Cadre d'évaluation de la qualité des données pour les statistiques de l'éducation](#)» ([CEQDE](#)) a été mis au point par l'ISU et la Banque mondiale sur la base du [cadre générique d'évaluation de la qualité des données du FMI](#). Le CEQDE est utilisé pour diagnostiquer la qualité des données dans le domaine de l'éducation, évaluer la qualité des systèmes de production et de gestion des pays pour les statistiques de l'éducation et les informations relatives à la prise de décision disponibles dans le secteur de l'éducation.

Le CEQDE détermine les pratiques qui présentent un intérêt pour évaluer la qualité et les classe en certaines dimensions, sous-dimensions et indicateurs. Les six dimensions couvrent la totalité de la chaîne de valeur de l'information:

1. Les conditions préalables de la qualité

L'évaluation et la compréhension du cadre institutionnel dans lequel les processus statistiques existent et qui est crucial pour les autres dimensions de la qualité; les modalités d'influence des lois statistiques, des ressources humaines et techniques sur d'autres dimensions de la qualité.

2. L'assurance d'intégrité

L'objectivité dans la collecte; la compilation et la diffusion des statistiques. Cette dimension couvre les accords institutionnels qui garantissent un professionnalisme dans les politiques et pratiques statistiques, la transparence ainsi que les normes déontologiques.

3. La rigueur méthodologique

Le cadre méthodologique de la statistique doit obéir aux normes, principes et bonnes pratiques reconnus au plan international. Cette dimension concerne spécifiquement les ensembles de données, en reflétant les différentes méthodologies utilisées pour les divers ensembles de données. Elle traite: des concepts et définitions; du champ d'application; de la classification/sectorisation; et de la base d'enregistrement.

4. L'exactitude et la fiabilité

La question de savoir si les données donnent une image fidèle du secteur de l'éducation du pays. Cette dimension concerne spécifiquement les ensembles de données, en reflétant la spécificité des sources et des traitements. Elle traite: des données sources; des techniques statistiques; de l'évaluation et de la validation des données sources; de l'évaluation et de la validation des données intermédiaires et des produits statistiques; et des études de révision.

5. La capacité d'exploitation

La mesure dans laquelle les statistiques peuvent être utilisées aux fins de la planification ou des politiques, en faisant principalement référence à la périodicité, l'actualité et la cohérence.

6. L'accessibilité

Les données et métadonnées doivent être présentées de façon claire et compréhensible et être facilement accessibles pour les utilisateurs. Les métadonnées doivent être pertinentes et régulièrement mises à jour. Les utilisateurs doivent pouvoir disposer d'une assistance efficace et dans des délais raisonnables.

Chaque pratique est notée selon qu'elle est «conforme»; «largement conforme»; «largement non conforme» et «non conforme».

L'ISU et la Banque mondiale ont créé un portail de connaissances [Wiki](#) (EN) dédié aux informations concernant le CEQDE de l'ISU qui traitent de la qualité des données statistiques en général et de la qualité des données sur l'éducation en particulier. Le portail Wiki contient une [présentation du cadre CEQDE](#), la méthodologie utilisée pour l'appliquer ([manuel du CEQD de l'ISU](#)), des rapports validés par pays, des événements et plusieurs thèmes et références y relatifs. L'objectif est d'offrir une plateforme interactive à quiconque souhaite ajouter sa pierre au développement du référentiel de connaissances concernant le [CEQDE](#) et la qualité des données sur l'éducation en général.

Source: portail de l'Institut de statistique de l'UNESCO et de la Banque mondiale «[Education statistics Data Quality Assessment Framework Wiki](#)» ([le portail wiki du cadre d'évaluation de la qualité des données des statistiques de l'éducation](#)) [<http://www.poledakar.com/dqaf>] (EN)

D.23.5. Amélioration des statistiques sectorielles

Il n'y a pas de règle empirique pour bâtir une action statistique dans le secteur de l'éducation de tout pays en développement; autrement dit, chaque pays connaîtra ses propres difficultés qui devront être résolues au cas par cas. Toujours est-il que l'objectif fondamental de toute tâche statistique dans le secteur de l'éducation doit être d'améliorer la qualité, l'exactitude et l'actualité des statistiques. Dans la plupart des pays en développement, des *Educational Management Information Systems (EMIS) (Systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE))* (EN) sont en place pour recueillir, traiter et analyser les données statistiques sur le système d'éducation afin d'améliorer la planification au sein du secteur et orienter la formulation des réformes politiques en matière d'éducation. Les actions statistiques du secteur doivent être axées sur le renforcement du SIGE de sorte que les statistiques de l'éducation puissent être à la hauteur des exigences des utilisateurs finaux.

La définition et l'application d'un SIGE efficace coûtent beaucoup d'argent et sont complexes. Il est donc essentiel de tenir compte des besoins de tous les groupes qui fourniront et/ou utiliseront ces statistiques (ministères de la planification des finances, bureaux de l'éducation au niveau régional et local, donateurs, ONG). Un SIGE qui se veut efficace doit être mû par des nécessités nationales et non les critères des donateurs.

Les statistiques de l'éducation fournies par tout SIGE doivent avoir un caractère opportun et exhaustif afin d'assurer une bonne qualité et l'utilité des données. Il faut donc renforcer ces SIGE. Il est possible de mettre en œuvre plusieurs lignes directrices pour améliorer la collecte des données sur l'éducation. L'une de ces lignes directrices comporte les étapes suivantes:

7. Assurer dans la mesure du possible la collecte et l'analyse des données sur l'éducation.
8. Lorsque qu'aucune unité de collecte des données n'est en place au sein de l'autorité en charge de l'éducation, l'établir pour coordonner la collecte des données à tous les niveaux.
9. Évaluer le statut du SIGE au niveau national. Envisager toutes les améliorations nécessaires et demander l'assistance appropriée pour renforcer les capacités nationales dans ce domaine.
10. Procéder à l'analyse des données pour établir des indicateurs devant guider les décideurs et fournir des recommandations qui permettront aux praticiens d'améliorer la qualité de la fourniture des données sur l'éducation.
11. Les autorités responsables des systèmes d'éducation doivent demander, obtenir et partager les données statistiques relatives aux ressortissants nationaux.

Encadré 23.6: Suggestions pour évaluer les données manquantes

Les situations dans lesquelles des données pourraient manquer sont généralement au nombre de cinq:

- **Aucune donnée n'est recueillie pour une variable donnée:** on peut construire une estimation fondée en formulant des hypothèses avec des données disponibles. Par exemple, si on connaît la répartition des étudiants non par âge mais par niveau/année d'études, on peut logiquement supposer que tous les étudiants scolarisés la même année d'études ont le même âge.
- **Les données ne permettent pas le niveau d'agrégation souhaité:** une solution possible consisterait à extrapoler des statistiques nationales à partir des chiffres infranationaux en utilisant un coefficient calculé sur la base de séries de données apparentées mais différentes. On pourrait par exemple transposer à l'échelle nationale l'effectif partiel d'étudiants en se basant sur des données calculées à partir des enquêtes sur la population active ou des résultats d'enquêtes ponctuelles.
- **Des données n'existent que pour certaines sous-populations:** cette situation étant analogue à la précédente, la même situation pourrait être appliquée. Par exemple, il peut exister des données pour les écoles publiques et les écoles privées subventionnées par l'État mais aucune donnée pour les écoles privées non subventionnées. Ces données pourraient là encore être calculées par extrapolation.
- **Les données ne présentent pas le niveau de désagrégation souhaité:** si, par exemple, les données relatives aux dépenses n'existent pas pour chaque niveau d'enseignement séparément, les montants peuvent cependant être répartis entre les divers niveaux en fonction de leurs effectifs respectifs d'étudiants.
- **Il n'existe peut-être pas de données pour l'année de collecte concernée:** en l'occurrence, il est peut-être possible de faire une estimation des données sur la base de celles qui ont été recueillies les années précédentes.

Dans tous les cas, pour choisir une technique pour estimer des données manquantes, il faut réfléchir à l'utilisation qui sera faite des données, en particulier, dans le calcul des indicateurs. Il ne serait guère judicieux par exemple d'utiliser les effectifs d'étudiants pour estimer des données manquantes sur les dépenses lorsque ces chiffres servent ensuite à calculer les dépenses par étudiant.

Les types de données qu'il faut le plus souvent estimer sont les suivants: (i) les dépenses liées aux retraites (en particulier dans les systèmes de retraite financés entièrement ou partiellement par cotisations); (ii) les dépenses des ménages au titre de l'éducation (ces données sont le plus souvent calculées à partir des enquêtes nationales sur les dépenses des ménages); (iii) les dépenses privées des employeurs au titre de la formation d'apprentis et d'autres programmes associant une formation en milieu scolaire et en entreprise.

Source: *OECD Handbook for internationally Comparative Education Statistics (Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation)* (2004)

Pour en savoir plus...

Méthodologie

- UNESCO: *ISCED 97 Manual (Manuel de la CITE-97)*
- OCDE: *Classifying educational programmes: Manual for the implementation of ISCED-97 in OECD countries* («Nomenclature des systèmes d'éducation: guide d'utilisation de la CITE-97 dans les pays de l'OCDE» (1999)) et le *OECD Handbook for internationally Comparative Education Statistics (Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation)* (2004)
- SADC: *Regional capacity building strategy for EMIS in the Southern African Development Community (Stratégie régionale de renforcement des capacités pour le SIGE dans la Communauté pour le développement de l'Afrique australe) (avant-projet; 2009)*
- *Conférence des ministres de l'éducation de l'Union africaine: Seconde décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006 – 2015) – Plan d'action* (2006) f
- Banque asiatique de développement: *Administrative data sources for compiling Millennium Development Goals and related indicators* (sources de données administratives servant à établir les Objectifs du Millénaire pour le développement et les indicateurs y relatifs) (guide de référence sur l'utilisation des données provenant des systèmes de l'éducation, de la santé et de l'enregistrement des faits d'état civil)
-

Sources de données

- UNESCO: *L'Éducation pour tous (EPT)*
- Institut de statistique de l'UNESCO (ISU): *Tableaux personnalisés*
- UNESCO: *Bureau international d'éducation (BIE)*
- Centre africain pour la statistique de l'UNECA: *données sur l'éducation de la base de données statistiques*
- Banque mondiale: *EdStats - Education Statistics Database (Base de données statistiques sur l'éducation)*
- OCDE: *Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) et Online Education Database (base de données en ligne sur l'éducation)*
- Commission européenne: *Eurydice – réseau de l'information sur les systèmes éducatifs européens*
- *Organisation internationale du travail (OIT)*
- *International Association for the Evaluation of Educational Achievement (IEA) (Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire)*
- *Southern Africa Consortium for Monitoring Education Quality (SACMEQ) (Consortium d'Afrique australe et orientale pour le pilotage de la qualité de l'éducation)*
- *Trends in International Mathematics and Science Study (TIMSS) (Enquête internationale sur les mathématiques et les sciences)* et *Progress in International Reading Literacy Study (PIRLS) (Programme international de recherche en lecture scolaire)*
- *Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC)* des États et gouvernements membres de la CONFEMEN (Conférence des ministres en Education des pays ayant le français en partage)
- Banque africaine de développement: *Profil des indicateurs sur l'éducation*

Métadonnées

- Institut de statistique de l'UNESCO (ISU): *glossaire de termes statistiques relatifs à l'éducation*

Registres des classifications

- Institut de statistique de l'UNESCO (ISU): *Classification internationale type de l'éducation (CITE); CITE 2011*

Statistiques de la santé

D.24

D.24 Statistiques de la santé

Le chapitre en bref

Le présent chapitre aborde toute la gamme des statistiques de la santé et leurs utilisations directes dans les indicateurs tels que les OMD. La relation existant entre la récolte des données et l'élaboration des politiques est abordée.

Le chapitre examine les cadres des publications et de l'utilisation des statistiques de la santé à partir des indicateurs des OMD et des comptes de la santé. Il aborde ensuite de manière approfondie les statistiques élaborées à partir de sources administratives et d'enquêtes. Y sont aussi traitées les difficultés relatives à la coordination de la récolte et de la publication des données.

Le chapitre fournit aussi les informations suivantes: un exemple de l'amélioration dans la couverture des statistiques administratives de la santé; une liste de contrôle pour analyser la qualité statistique; des indicateurs visant à améliorer les statistiques de la santé et un exemple sur l'application de la technologie de téléphonie mobile à la récolte des données.

D.24.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données

Les statistiques de la santé abordées dans le présent chapitre présentent une grande variété d'utilisations, y compris:

- l'analyse de l'état de santé des populations et l'identification et la quantification des activités et des ressources en matière de soins de santé et des causes de mortalité afin de fournir une assise à l'élaboration des politiques;
- l'évaluation du résultat des politiques de la santé;
- la répartition régionale effective des dépenses en santé pour permettre aux populations d'avoir des attentes similaires en termes de santé et de longévité;
- la garantie des résultats des dépenses en santé;
- l'évaluation des liens existant entre les soins de santé et les structures sociales pour documenter les politiques sociales;
- l'évaluation des liens existant entre la santé et les comportements individuels pour documenter l'éducation en matière de santé publique;
- la quantification, l'identification et le suivi des épidémies afin de mettre en place des systèmes d'alerte rapide au niveau local, national et mondial et de soutenir des interventions d'urgence;
- la fourniture de données aux systèmes de statistiques de l'état civil (enregistrement des naissances et des décès)

pour les statistiques sur la population (voir le [chapitre D.19](#) relatif aux statistiques sur la population);

- l'établissement de comparaisons internationales grâce aux indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement (voir [section B.1.1](#));
- la préparation et le suivi des programmes sectoriels en matière de santé.

Cette liste illustre les finalités multiples auxquelles les statistiques de la santé répondent dans les domaines de la politique de la santé et de la politique sociale. Des statistiques opportunes et pertinentes sont essentielles pour formuler, mettre en œuvre et suivre les actions politiques en matière de santé. À défaut de ces données, les fonds de santé limités peuvent facilement être employés à mauvais escient. Dans de nombreux pays en développement, fournir une réponse à ces nécessités politiques constitue un enjeu de taille pour lequel d'autres enquêteurs interviennent; il s'agit par exemple d'organismes internationaux à l'appui de bailleurs de fonds et d'organisations caritatives. Par conséquent, un des objectifs politiques cruciaux des statistiques de la santé consiste à garantir la coordination efficace des diverses interventions.

D.24.2. Concepts et définitions

D.24.2.1 Présentation

Les statistiques de la santé englobent un vaste éventail de sujets se rapportant à la santé. Ces statistiques comprennent l'espérance de vie, l'état de santé, la santé et la sécurité, les déterminants de la santé (notamment le mode de vie, la nutrition, le tabagisme, la consommation excessive d'alcool), les ressources et dépenses en matière de santé, les systèmes de soins de santé, la morbidité et la mortalité (notamment la mortalité infantile et juvénile), les hospitalisations, les causes de maladie et de décès, les maladies spécifiques (par ex. le SIDA), les handicaps, la consommation et la vente de produits pharmaceutiques, le personnel de santé, la rémunération des professions de la santé, l'état de la santé environnementale, les inégalités en matière de santé, les comptes de la santé.

Les **statistiques administratives** constituent le premier type de base de statistiques de la santé. Ces statistiques comprennent les dossiers constitués suite à l'admission, au traitement et au renvoi de patients dans les hôpitaux, cabinets médicaux et autres dispensaires, ainsi que les dossiers constitués dans le cadre de la gestion des établissements de santé.

D'autres statistiques de la santé sont établies à partir d'**enquêtes de santé**, qui recueillent des informations sur l'état de santé et les déterminants de la santé directement auprès d'un échantillon aléatoire de la population cible.

Avec l'amélioration progressive de la tenue des documents et de la fourniture de données aux instituts de la statistique,

les statistiques provenant de sources administratives ont tendance à remplacer les données provenant d'enquêtes, bien que l'éviction complète de ces dernières soit rare, et ce même dans les pays développés. Les deux types de sources de données sont en principe complémentaires et sont notamment utilisés pour valider d'autres résultats.

Les **indicateurs de santé**, au titre desquels figurent l'espérance de vie et la mortalité infantile, sont ordinairement établis à partir de plusieurs sources de données. Toutefois, dans les pays à faible revenu, les données proviennent souvent des résultats d'enquêtes uniques, qui revêtent de ce fait une importance critique pour la prise de décision. Dans un contexte mondial, les indicateurs les plus connus sont les **indicateurs des OMD**.

Le Système de **comptes de la santé** (SCS) a été conçu pour analyser l'adéquation entre les montants des ressources allouées aux soins de santé et les modalités d'emploi de celles-ci.

Encadré 24.1: Classifications et nomenclatures applicables aux statistiques de la santé

La norme pour classer les maladies est la [International Classification of Diseases \(ICD\)](#) ([Classification internationale des maladies \(CIM\)](#)).

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a élaboré un [Manuel de suivi et d'évaluation des ressources humaines pour la santé](#) ainsi que plusieurs autres outils de suivi et de [développement de ressources humaines dans le cadre de la santé \(RHS\)](#). L'OMS utilise 9 catégories professionnelles pour les personnels de la santé (18 catégories professionnelles sont disponibles pour certains pays qui opèrent une distinction au sein des catégories en fonction du niveau de compétence et de la spécialisation):

- médecins;
- personnel infirmier et sages-femmes;
- personnel en dentisterie;
- personnel pharmaceutique;
- agents de santé travaillant en laboratoire;
- travailleurs de la santé environnementale et publique;
- agents communautaires de la santé et praticiens de la santé au sens traditionnel;
- autres fournisseurs de soins de santé; et
- les travailleurs en charge de la gestion et du soutien de la santé, c'est-à-dire des personnes qui ne fournissent pas directement ces services mais sont importantes pour le fonctionnement des systèmes de santé.
- les fonctions de soins de santé (ICHA-HC);" and "les prestataires des soins de santé (ICHA-HP)
- les prestataires des soins de santé (ICHA-HP);"

La [classification internationale pour les comptes de la santé \(ICHA\)](#), définie par l'OCDE, englobe trois dimensions des soins de santé:

- les sources de financement des soins de santé (EN) (ICHA-HF).

D.24.2.1 Données administratives sur la santé

Les données administratives sur la santé sont constituées par l'ensemble des données qui sont ordinairement recueillies par les hôpitaux et d'autres établissements de santé. Elles englobent des données sur le nombre de lits disponibles et d'autres installations médicales, le nombre de médecins et d'effectifs paramédicaux, le nombre de patients admis, traités et renvoyés et les enregistrements de naissances et de décès dans les établissements de santé. Y sont également repris les enregistrements des cas de maladies et des états de santé à déclaration obligatoire. Ces données sont ordinairement déclarées au ministère de la santé ou un organisme semblable aux fins de documentation sur les questions de santé et de gestion.

Les évaluations des établissements de santé couvrent le nombre de lits d'hôpitaux et d'autres établissements de santé disponibles. La fréquence de collecte de ces données est souvent faible, par exemple annuelle, car les changements sont relativement rares. Les effectifs des personnels de santé sont aussi recueillis et classés: le nombre de docteurs, de dentistes, d'infirmiers, de personnel paramédical, d'agents de santé communautaires, de personnel pharmaceutique, etc.

Les hôpitaux et autres établissements de santé tiennent des dossiers des consultations/admissions de patients hospitalisés, des états médicaux en fonction d'une classification, de la durée du séjour et de la sortie d'hôpital.

Des systèmes de surveillance (sentinelle) effectuent le suivi de l'occurrence de conditions pathologiques particulières pour évaluer la stabilité ou l'évolution des niveaux de santé d'une population. Les statistiques qui en découlent permettent d'étudier les taux de maladie d'une cohorte, d'une zone géographique, d'un sous-groupe de la population spécifique, etc. pour estimer les tendances d'une population de taille plus grande. Le [Règlement sanitaire international \(RSI\)](#) de l'OMS exige la notification d'événements de santé définis par des maladies spécifiques et selon un ensemble de critères.

Les renseignements biométriques et les informations relatives aux antécédents du patient qui sont systématiquement recueillis auprès des patients peuvent être considérés comme faisant partie de l'ensemble des données administratives sur la santé.

Les statistiques de l'état civil, établies à partir du registre des naissances et des décès, constituent une importante source potentielle d'informations administratives sur les causes de décès. Cette source de données est toutefois peu fiable dans les pays à faible revenu (voir [section D.19.2](#)). Les enregistrements des accouchements assistés et des décès ayant lieu dans des établissements de santé, en particulier en milieu hospitalier, sont parfois plus fiables sans toutefois pouvoir servir d'indicateurs neutres pouvant être extrapolés à l'ensemble de la population.

Les données administratives sur la santé sont souvent combinées à des données provenant d'autres sources, notamment les données démographiques, afin d'établir des indicateurs à partir de ratios. Ces ratios comprennent le nombre de médecins, d'agents de santé communautaires ou de lits d'hôpitaux disponibles pour une population de 10 000 habitants, au niveau national, provincial ou régional. Les indicateurs de santé peuvent également être dérivés en combinant deux séries de données administratives, comme c'est le cas pour le taux d'occupation en pourcentage des lits d'hôpitaux.

Les données relatives aux dépenses des établissements de santé et la source de financement des traitements et des établissements sont des éléments essentiels des comptes nationaux de la santé. Ces informations peuvent être tirées de sources de données administratives, par exemple la comptabilité des hôpitaux. Les comptes nationaux de la santé font l'objet de la [section D.24.2.5](#) ci-dessous.

Le [World Health Statistics Indicator Compendium \(recueil des indicateurs statistiques sur la santé mondiale\)](#) de l'OMS propose des définitions détaillées des séries de données relatives à la santé, recueillies auprès d'organismes nationaux, ordinairement les ministères de la santé, et que l'organisation utilise dans ses propres publications. Le recueil désigne les sources de données privilégiées et leurs sources de remplacement.

Au cours de ces dernières années, le nombre d'établissements de santé privés et la gamme de traitements qu'ils offrent, qu'il s'agisse de pharmacies ou d'hôpitaux, ont connu un essor considérable dans de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Les établissements qui sont financés et organisés par des organisations non gouvernementales externes considèrent parfois qu'ils ne s'inscrivent pas dans le système de santé national. La collecte de données auprès de ces établissements comporte parfois certaines difficultés. Ce cas de figure a été observé au cours de la collecte de données pour les comptes nationaux de la santé au Malawi, ainsi que discuté dans l'[encadré 24.3](#) ci-dessous.

La collecte des données administratives sur la santé s'effectue principalement aux fins des traitements en cours et de la gestion de l'établissement de santé, et non à celles de l'analyse statistique, ce qui engendre parfois un certain nombre de problèmes lorsque ces données sont utilisées à des fins de statistiques de la santé. Il se peut que les définitions des données ne respectent pas les classifications actuelles, que les systèmes de santé publique ne signalent pas certaines maladies infectieuses et que certains établissements privés ne fassent aucun compte rendu. La transmission des données n'est pas toujours cohérente et opportune. Les limites des districts sanitaires ne correspondent pas toujours aux frontières provinciales/régionales et les données géographiques sont parfois insuffisantes pour pallier à cette lacune. Les fonctionnaires des ministères de la santé ne possèdent parfois pas les compétences nécessaires pour compiler et valider les

statistiques élémentaires ou encore établir des indicateurs. Par ailleurs, il se peut que l'INS rédige des publications contradictoires avec celles du ministère de la santé.

L'analyse statistique, et notamment l'épidémiologie, constitue une utilisation majeure des données administratives. L'insuffisance, le regroupement incorrect voire l'absence de ces données rend cette analyse impossible. Les demandes concernant une collecte accrue de données statistiques sont continues et coûteuses, tant dans les pays en développement que dans les pays développés. Il est toutefois possible de trouver plusieurs exemples de réussite d'exploitation analytique des données administratives sur la santé.⁶⁹

D.24.2.2 Enquêtes par sondage sur la santé

Il existe un certain nombre de méthodologies internationales sur les enquêtes par sondage qui comportent un volet essentiel sur la santé. En principe, la méthodologie de ces enquêtes devrait être intégrée dans la pratique nationale, de façon à ce qu'une enquête tenue à l'échelle nationale puisse suivre la méthodologie. Une enquête principale doit être idéalement tenue tous les cinq ans. Une enquête intermédiaire, qui porte sur une question spécifique et fournit des données mises à jour, est parfois tenue.

- La [World Health Survey \(enquête sur la santé dans le monde\)](#) de l'OMS offre un système mondial d'enquêtes sur la santé.
- Les [Demographic and Health Surveys \(DHS\) \(enquêtes démographiques et de santé\) \(EDS\)](#) visent à recueillir et diffuser des données précises et représentatives au niveau national sur la fécondité, la planification familiale, la santé maternelle et infantile, le sexe, le VIH/SIDA, le paludisme et la nutrition. Parmi les autres enquêtes menées par le programme Measure DHS, citons la [AIDS Indicator Survey \(enquête sur les indicateurs du SIDA\)](#) et d'autres enquêtes sur des thèmes spécifiques. L'essentiel du financement est assuré par USAID; d'autres donateurs incluent le ministère britannique du développement international (UK DfID).
- Des [enquêtes par grappes à indicateurs multiples \(MICS\)](#) reçoivent le concours de l'UNICEF qui aide les pays à rassembler et analyser des données sur la situation des enfants et des femmes. Les enquêtes MICS permettent aux pays de produire des estimations statistiquement solides et comparables sur le plan international, pour une série d'indicateurs dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection de l'enfant et du VIH/SIDA. Le tour actuel des enquêtes, le MICS4, qui a été mené au cours de la période 2009-2011, vise à effectuer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux et des engagements mondiaux, ainsi que plus d'une vingtaine des

⁶⁹ À titre d'exemple: «Cancer control in developing countries: using health data and health services research to measure and improve access, quality and efficiency» (Lutte contre le cancer dans les pays en développement: utiliser les données sur la santé et les recherches en matière de services de santé pour évaluer et améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité), par Timothy P. Hanna et Alfred C.T. Kangolle, BMC International Health and Human Rights 2010, 10:24

Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'harmonisation des questions et des modules de l'enquête MICS4 s'effectue avec le programme EDS pour assurer une approche coordonnée de la mise en œuvre des enquêtes, l'objectif étant de pouvoir effectuer des comparaisons à travers les enquêtes, et d'éviter la duplication des efforts.

- L'enquête de la Banque mondiale intitulée «[Core Welfare Indicators Questionnaire](#)» ([Questionnaire sur les indicateurs essentiels de bien-être](#)) (CWIQ) ne contient qu'un nombre restreint de questions relatives à la santé. L'intérêt majeur de cette enquête réside dans sa fréquence: elle est destinée à être organisée chaque année avec un échantillon de grande taille.
- La Living [Standards Measurement Study](#) ([Étude sur la mesure des niveaux de vie](#)) (LSMS) de la Banque mondiale vise à améliorer le type et la qualité des données recueillies auprès des ménages par les instituts de la statistique dans les pays en développement. L'étude LSMS conçoit notamment de nouvelles méthodes qui effectuent le suivi des progrès destinés à élever les niveaux de vie, déterminer les conséquences des anciennes politiques et des politiques envisagées par les pouvoirs publics sur les ménages et améliorer les communications entre les statisticiens des enquêtes, les analystes et les décideurs politiques. Le site internet de l'enquête LSMS propose:
 - o des outils aux gestionnaires qui souhaitent concevoir de nouvelles enquêtes;
 - o des outils pouvant aider les utilisateurs dans les analyses des données des enquêtes auprès des ménages;
 - o des utilisateurs possédant de vraies données d'enquêtes auprès des ménages à des fins d'analyse;
 - o des liens vers des rapports et des recherches élaborés à partir des données de l'enquête LSMS.

L'enquête LSMS comporte un module sur la santé. Un nombre relativement restreint d'enquêtes basées sur l'enquête LSMS utilisent ce module et lesdites enquêtes sont indiquées sur le site internet où les questionnaires, méthodologies, résultats et documents d'analyse sont disponibles.

- Le recensement de population (voir [chapitre D.19.](#)) est parfois utilisé pour analyser les questions sur la santé, notamment les taux et les causes de mortalité. Bien qu'il constitue une source de données utile, sa fréquence est faible (ordinairement tous les dix ans). Les limites inhérentes aux recensements proviennent d'un nombre restreint de questions sur la santé (étant donné les coûts) et les difficultés inhérentes à se souvenir de manière précise des dates de naissance et de décès.

Le [International Household Survey Network](#) ([Réseau International des Enquêtes auprès des ménages](#)) (IHSN) a pour mission de promouvoir l'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des données d'enquêtes dans les pays en développement. Par ailleurs, l'IHSN encourage l'analyse et l'utilisation des données d'enquêtes auprès des décideurs en matière de développement à l'échelle nationale et internationale, du milieu de la recherche et d'autres parties prenantes. Les objectifs intermédiaires visant à réaliser ces objectifs sont les suivants:

- la coordination améliorée des programmes d'enquêtes faisant l'objet d'un concours financier au plan international, l'accent étant mis sur le calendrier, le séquençage, la fréquence et la rentabilité;
- la fourniture d'orientations techniques et méthodologiques harmonisées par la communauté internationale, en particulier en ce qui concerne les instruments de collecte de données;
- la disponibilité d'un catalogue central des données d'enquêtes destiné à mieux informer les utilisateurs de la disponibilité des données d'enquêtes et de recensements provenant de toutes les sources;
- la provision d'outils et d'orientations aux producteurs de données, pour promouvoir la documentation, la diffusion et la préservation des microdonnées conformément aux normes internationales et aux meilleures pratiques.

Le [Accelerated Data Program](#) ([Programme accéléré de données](#)) (voir [encadré 5.3](#)) apporte un concours financier et technique à la documentation et la diffusion des données d'enquêtes et à l'amélioration des méthodes d'enquête.

Le [Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme](#) a commandé une série d'études visant à évaluer les incidences de ses actions et celles de ses partenaires. Parmi celles-ci figure une étude sur les progrès réalisés au niveau national dans la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, en accordant une attention particulière aux systèmes de santé. Cette évaluation examinait les tendances en termes de résultats, de couverture, et de comportements à risque en matière de santé; l'accès et la qualité des services; et le financement. La collecte de données effectuées dans huit pays comprenait les comptes nationaux de la santé, des recensements des établissements de district, des enquêtes auprès des ménages, des enquêtes auprès des organisations de la société civile, des examens des dossiers et des études de suivi auprès des patients. Des efforts particuliers ont été déployés pour évaluer la qualité des données, analyser les données au niveau infranational et évaluer l'état des services médicaux. Le rapport d'évaluation, la méthodologie et les données sont présentés dans la [Section du site Internet du groupe de référence de l'évaluation technique du Fonds mondial](#).

D.24.2.3 *Coordination: les systèmes d'information médicale*

Certains objectifs de la politique de santé qui nécessitent un système coordonné d'informations médicales peuvent être énoncés comme suit:

- gérer les ressources disponibles en matière de santé avec efficacité et efficacie pour obtenir des résultats en matière de santé qui soient mesurables et comparables dans tout le pays;
- réagir à de graves événements de manière rapide et appropriée;
- communiquer l'état de santé national aux organisations et partenaires internationaux de manière opportune, en particulier en ce qui concerne les graves situations de santé;
- préparer et surveiller un programme dans le domaine de la santé.

Lorsque les fonds destinés à la santé sont limités, les arguments en faveur d'un système d'information médicale sont que des ressources parcimonieuses doivent être allouées là où elles sont nécessaires et dans des montants appropriés.

Un système d'information médicale vise à produire et diffuser un tableau national et local complet de la situation de santé actuelle et de son évolution. La couverture doit inclure les priorités immédiates en matière de santé. Le système doit transmettre des statistiques de santé qui respectent les normes internationales aux organisations régionales et mondiales concernées d'une manière opportune, en particulier en ce qui concerne les maladies à déclaration obligatoire. Le système d'information médicale doit être durable, tant sur le plan technique qu'en termes de ressources.

Dans la pratique, un système d'information médicale doit présenter de manière cohérente des informations provenant de sources diverses. Les informations doivent être disponibles tant au niveau national que régional; il convient de définir clairement la localité ou la région. Les données doivent être aussi à jour qu'il est raisonnablement nécessaire selon les utilisateurs. Le besoin de cohérence et de communiquer avec les organisations et les partenaires internationaux signifie que les statistiques doivent être compatibles avec les normes internationales.

Les systèmes d'information médicale nationaux incluent une série de sources de données provenant de la population et des établissements de santé. Les principales sources de données sur la santé ayant une assise démographique sont les recensements, les enquêtes auprès des ménages et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil (par échantillons). Les principales sources de données provenant des établissements de santé sont les données sur la surveillance de la santé publique ou les services de santé (auxquels on réfère parfois sous les expressions de système de gestion des informations

de santé ou système régulier d'information sanitaire) et les données de surveillance des systèmes de santé (p.ex. ressources humaines, infrastructures de santé, financement). Enfin, les comptes nationaux de la santé peuvent fournir un tableau complet du financement de la santé.⁷⁰

Les statistiques de la santé sont établies à partir de sources administratives et d'enquêtes. Les classifications utilisées, par exemple les classifications des maladies, doivent être compatibles entre ces deux types de sources de données et il convient également d'aligner les définitions géographiques. À titre d'exemple, les districts sanitaires ne coïncident pas souvent avec les frontières régionales ou provinciales qui sont utilisées pour communiquer les résultats des enquêtes. Ceci provient du fait que les districts sanitaires sont souvent désignés pour refléter les bassins de population (actuels ou historiques) d'un établissement de santé. Il convient de diffuser les statistiques sur une base géographique compatible, de préférence en suivant les frontières politiques, comme les provinces ou les régions.

Les données provenant d'enquêtes financées à l'extérieur qui ne sont pas intégrées dans les programmes d'enquête nationaux doivent également être intégrées dans un système d'information médicale.

En termes administratifs, le ministère de la santé ou un organisme connexe recueille ordinairement les données administratives tandis que les statistiques établies à partir d'enquêtes relèvent habituellement de la responsabilité de l'INS. Une communication effective et une répartition claire et convenue des responsabilités entre les deux organismes nécessitent parfois une coordination formelle. L'objectif minimum est de publier un ensemble unique de données sur chaque sujet. L'étape suivante consiste à coordonner de sorte que les données provenant de différentes sources soient publiées en utilisant les mêmes classifications pour assurer la comparabilité au niveau national.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a effectué un compte rendu sur les travaux du Réseau de métrologie sanitaire qui a élaboré des études de cas et des normes applicables au suivi des résultats des systèmes de santé⁷¹. Par ailleurs, l'OMS s'est penchée sur la question de la constitution d'un réseau commun de surveillance et d'évaluation visant à définir des stratégies pour renforcer les systèmes de santé nationaux, en passant par une plateforme de *country health systems surveillance (CHeSS) (surveillance des systèmes de santé des pays)*. Cette plateforme vise à améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des données nécessaires pour surveiller les progrès et les résultats en matière de santé et documenter les examens du domaine de la santé du pays et planifier les processus. La stratégie comporte cinq éléments dont deux concernent les statistiques de la santé:

- le soutien des «observatoires» de la santé du pays dans lesquels les données provenant de toutes les sources

⁷⁰ Organisation mondiale de la santé <http://www.who.int/healthinfo/systems/en> (EN)

⁷¹ <http://www.who.int/healthinfo/systems/healthsystemmetrics/en/index.html> (EN)

pertinentes sont accessibles au public et synthétisées pour surveiller les progrès et les résultats du pays en matière de santé;

- l'harmonisation et l'alignement des partenaires mondiaux avec la plateforme CHESS.

Le [System of Health Accounts \(Système de comptes de la santé\) \(SCS\)](#) (voir la [section D.24.2.5](#) ci-dessous) est conçu pour comparer les données sur les dépenses en soins de santé entre les pays. Comme illustré dans l'étude de cas présentée dans l'[encadré 24.3](#), la mise en œuvre de comptes nationaux de la santé dans un pays à faible revenu nécessite l'analyse des statistiques de la santé de toutes les sources et illustre clairement les difficultés pour obtenir et comparer les données. À cet égard, le SCS peut être considéré comme un élément important du cadre des statistiques des soins de santé.

Ce qui doit clairement ressortir de la présente discussion est le fait qu'un système d'information médicale n'est pas nécessairement un système informatique qui recueille et diffuse des données à partir des bureaux locaux de la santé publique et vers ceux-ci, bien que ce soit l'idéal. Dans sa conception la plus élémentaire, il s'agit d'une approche qui vise à fournir un ensemble d'indicateurs cohérent qui peut être utilisé pour surveiller un système de santé ou planifier et mettre en œuvre un plan de santé sectoriel à un niveau national ou local. La coordination entre les producteurs et les utilisateurs des statistiques en constitue un élément essentiel.

D.24.2.4 Les statistiques de la santé et les indicateurs des OMD

Les données, les définitions, les méthodologies et les sources des indicateurs des OMD sont disponibles sur le site internet des [Indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement](#), lequel a été conçu par le Groupe interinstitutions et d'Experts sur les indicateurs des OMD en coordination avec la Division de statistique des Nations unies. (Voir [chapitre B.1.1](#).)

[L'exposé donné par Hans Rosling lors de la conférence TEDxChange 2010](#) (EN) offre une bonne présentation des statistiques sur la santé infantile dans le cadre des indicateurs des OMD.

Comme pour les autres indicateurs des OMD, les données du site internet mondial peuvent diverger des données nationales concernant les mêmes indicateurs. Ces écarts s'expliquent pour diverses raisons qui comprennent notamment des retards dans la transmission des données et des métadonnées; la non-acceptation de la méthodologie d'enquête par l'organisme mondial; des différences au niveau de la définition et de la méthodologie de l'indicateur et des ajustements effectués par les organismes mondiaux par souci de comparabilité. Dans ce genre de situation, il y a souvent des intérêts contradictoires où il convient ordinairement

d'analyser les différences au niveau de chaque indicateur au cas par cas. Certains cas ne peuvent être résolus lorsque le pays peut faire valoir que sa propre définition de l'indicateur représente mieux les progrès accomplis vers la cible des OMD. Toujours est-il que l'organisme mondial est tenu de garantir la comparabilité entre pays.

L'[encadré 24.2](#) présente les objectifs, les cibles et les indicateurs des OMD liés à la santé ainsi que certaines enquêtes susceptibles d'être utilisées comme sources de données. Ce tableau est dressé à partir d'une première analyse effectuée en 2006 et mis à jour pour refléter les évolutions récentes de la méthodologie et de l'étendue de ces enquêtes. Le document à partir duquel cette vue d'ensemble est tirée vise à illustrer l'importance des données provenant des enquêtes par sondage. La couverture insuffisante de l'indicateur 6.1 sur le VIH/SIDA doit être interprétée dans le contexte de la grande importance accordée aux enquêtes ciblées comme la AIDS Indicator Survey (enquête sur les indicateurs du SIDA) du programme Measure DHS et les enquêtes menées par Le [Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme](#).

Encadré 24.2: Objectifs, cibles et indicateurs des OMD liés à la santé et sources de données d'enquêtes y relatives

	EI/ LSMS	EDS	MICS	CWIQ	RP
Objectif 4: réduire la mortalité infantile					
Cible 4.A: réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans					
4.1 Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	⊙	●	●	○	●
4.2 Taux de mortalité infantile	⊙	●	●	○	●
4.3 Proportion d'enfants de moins d'un an vaccinés contre la rougeole	●	●	●	○	○
Objectif 5: améliorer la santé maternelle					
Cible 5.A: réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle					
5.1 Taux de mortalité maternelle	⊙	●	●	○	●
5.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	○	●	●	⊙	○
Cible 5.B: rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015					
5.3 Taux de prévalence contraceptive	○	●	●	○	○
5.4 Taux de naissances chez les adolescentes	⊙	●	●	⊙	●
5.5. Couverture par les soins prénatals (femmes examinées au moins une fois et au moins quatre fois pendant leur grossesse)	⊙	●	●	⊙	○
5.6 Besoins non satisfaits en matière de planification familiale	○	●	●	○	○
Objectif 6: combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies					
Cible 6.A: d'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle					
6.1 Taux d'incidence du VIH au sein des personnes âgées de 15 à 24 ans	○	⊙	○	○	○
6.2 Utilisation des préservatifs, au moins lors des rapports sexuels à haut risque	○	●	⊙	○	○
6.3 Proportion des jeunes de 15 à 24 ans qui ont une connaissance complète et correcte du VIH/SIDA	○	●	⊙	○	○
6.4 Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans	○	●	●	○	⊙
Cible 6.B: d'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/SIDA					
6.5 Proportion de la population vivant avec le VIH qui reçoit un traitement antirétroviral	○	○	○	○	○
Cible 6.C: d'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle					
6.6. Taux d'incidence et de mortalité liés au paludisme	⊙	○	○	○	⊙
6.7 Proportion d'enfants de moins de cinq ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide	⊙	●	●	○	○
6.8 Proportion d'enfants de moins de cinq ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés	⊙	●	●	○	○
6.9 Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité liée à cette maladie	⊙	○	○	○	⊙
6.10 Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe	○	○	○	○	○

Légende:

- Cette enquête permet de mesurer l'indicateur
- ⊙ Cette enquête permet de mesurer l'indicateur bien que la méthodologie nécessite parfois certaines modifications.
- Cette enquête ne permettrait pas en temps ordinaire de mesurer l'indicateur.

EI/LSMS [Enquête intégrée/Living Standards Measurement Survey \(Étude sur la mesure des niveaux de vie\)](#) (Banque mondiale)

EDS [Demographic and Health Survey \(Enquêtes démographiques et de santé\)](#) (USAID/programme Measure DHS)

MICS [Enquête par grappes à indicateurs multiples](#) (UNICEF)

CWIQ [Questionnaire sur les indicateurs essentiels de bien-être](#) (Banque mondiale)

RP [Population and Housing Census](#) (recensements de la population et des logements)

Source: «Un Programme Statistique Accéléré pour l'Afrique – Une Application du Plan d'Action de Marrakech pour les Statistiques» par Dupriez et Fantom ([Forum sur le développement statistique en Afrique \(FASDEV-II\), 2006](#))

D.24.2.5 Dépenses en santé: le système de comptes de la santé

Le *System of Health Accounts (SHA) (Système de comptes de la santé – SCS)* émane de l'OCDE. Il vise à évaluer l'adéquation des montants des ressources affectées aux soins de santé et les modalités d'emploi de ces ressources afin de répondre à des questions, au titre desquelles figurent les suivantes:

- Quels sont les principaux déterminants de la croissance des dépenses en santé?
- Quels facteurs expliquent les écarts observés entre pays?
- Quelles sont les principales différences structurelles dans les dépenses en santé entre pays?
- Quel est le lien entre les évolutions de la structure des dépenses en santé et les résultats de systèmes de santé?

D'autres questions incluent la nécessité d'effectuer le suivi des effets de la rapide évolution technologique, l'influence du secteur privé et la fourniture de soins à une population vieillissante.

Pour répondre aux besoins des décideurs politiques et des chercheurs en quête d'informations plus détaillées et comparatives sur les dépenses en soins de santé, l'OCDE a élaboré un manuel sur un «*Système de comptes de la santé (SCS)*» qui offre un cadre standard pour établir un ensemble de comptes complets, cohérents et comparables au niveau international. Cet ouvrage est destiné à répondre aux besoins des analystes et des décideurs politiques en matière de santé des secteurs public et privé. Depuis 2005, Eurostat, l'OCDE et l'OMS recueillent des données annuelles sur les dépenses en soins de santé en utilisant un questionnaire commun qui est basé sur la version 1.0 du manuel SCS.

Les trois organisations ont formé une Équipe internationale des comptes de la santé (EICS) afin d'améliorer et d'adapter le manuel aux besoins des utilisateurs et ont révisé le manuel SCS en mars 2011. La version pré-éditée anglaise de cette révision est disponible sous l'intitulé *Version 2.0 of the System of Health Accounts (version 2.0 du Système de comptes de la santé)* sur le site internet de l'EICS-OCDE.

Le manuel SCS établit un cadre conceptuel des règles de la communication d'informations statistiques qui sont compatibles avec d'autres statistiques économiques et sociales. Il propose une classification internationale des comptes de la santé (ICHA) qui englobe les trois nomenclatures essentielles auxquelles le SCS a recours: qui paie (agents financiers), pour quels biens et services (fonctions de la santé) et qui produit ces services (prestataires):

- les fonctions de soins de santé (EN) (ICHA-HC);
- les prestataires de soins de santé (EN) (ICHA-HP);
- les sources de financement des soins de santé (EN) (ICHA-HF).

L'*Organisation mondiale de la santé* élabore ses propres orientations méthodologiques et des estimations comparables de comptes nationaux de la santé (CNS) pour la plupart des pays du monde entier, en utilisant les données disponibles les plus récentes. Le site internet contient un «*Guide pour l'élaboration des comptes nationaux de la santé avec des applications spéciales pour les pays à faible et à moyen revenus*». Une méthodologie et des données sont présentées pour des comptes de médecine procréative spécifiques utilisés comme sous-comptes des comptes nationaux de la santé. Une assistance technique supplémentaire visant à l'élaboration des CNS est disponible sur le *site internet du bureau régional pour l'Afrique de l'OMS*. Une étude de cas de l'application du cadre des CNS au Malawi est présentée à l'encadré 24.3.

Le cadre des CNS permet d'affiner l'analyse des flux de financement par maladie et par groupes d'intervention. Ces analyses présentent un certain intérêt pour les pays en développement où elles permettent d'analyser respectivement le paludisme et le VIH/SIDA et la médecine procréative, les soins de santé infantiles, etc.

Encadré 24.3: Le financement de la santé au Malawi: preuves émanant des comptes nationaux de la santé

L'étude de cas présente une synthèse de trois exercices des comptes nationaux de la santé qui couvrent les exercices financiers de 1998/99 à 2005/06. Elle décrit les flux de fonds et leurs emplois dans le système de santé et émet des recommandations concernant une politique de financement complète de la santé et un plan stratégique. La méthodologie utilisée est celle basée sur le SCS telle qu'elle est présentée dans le «[Guide pour l'élaboration des comptes nationaux de la santé avec des applications spéciales pour les pays à faible et à moyen revenus](#)» de l'OMS.

L'étude décrit les sources de données utilisées dans les exercices des comptes nationaux de la santé:

1. Tous les établissements du secteur public qui octroient et reçoivent des fonds de santé et fournissent des biens et services en matière de santé. Les entrevues ont été complétées par une collecte de données secondaires provenant des livres comptables, comptes d'affectation annuels consolidés, comptes vérifiés, copies des dépenses sur papier et registres des autorités publiques.
2. Vu l'inexistence d'une base de données concernant les dépenses des donateurs en santé, une enquête spécifique a été menée auprès des donateurs afin de saisir les contributions de ceux-ci à la santé.
3. Une liste de toutes les ONG, organisations communautaires et agences d'exécution travaillant dans le secteur de la santé et le sous-secteur du VIH/SIDA a été obtenue et examinée. Des entrevues ont été organisées avec des informateurs clés pour sélectionner un ensemble de 120 ONG/organisations communautaires.
4. Des données relatives aux versements de primes des employeurs et des employés en faveur de l'unique organisme d'assurance en matière de soins de santé à but non lucratif ont été obtenues à l'aide d'un questionnaire spécifiquement conçu.
5. Au Malawi, les employeurs et les employés contribuent aux dépenses en santé par le biais de la fourniture d'établissements de santé sur place; de remboursements aux employés; de versements des employeurs/employés en faveur d'un régime d'assurance maladie extérieur; et d'un régime d'assurance maladie intérieur. Une liste des sociétés a été obtenue auprès de la Chambre de commerce du Malawi. Des entrevues ont été organisées avec les intervenants clés et une liste complète de toutes les entreprises qui participent au financement et à la fourniture de soins de santé et du VIH/SIDA a été dressée.
6. Des enquêtes ont été menées auprès de fournisseurs sélectionnés à dessein en fonction des divers niveaux de soins, de propriété et de région afin de rassembler des informations sur l'utilisation des services. Les enquêtes englobaient le VIH/SIDA, la médecine procréative et la santé infantile (enfants âgés de 0 à 5 ans) et les montants de dépenses par source de financement/agent de financement et fonction.
7. Ce sont les résultats de l'enquête nationale intégrée auprès des ménages pour les années 2004 et 2005 qui ont été utilisés pour estimer les dépenses personnelles des ménages. Les chiffres ont été distribués aux prestataires et fonctions en utilisant l'enquête auprès des ménages sur les dépenses et les emplois en santé de 2000.
8. Une enquête a été menée auprès des personnes coïnfectées par le VIH/SIDA, laquelle ciblait des habitants du Malawi dont la séropositivité est confirmée et âgés de 15 ans et plus au moment de l'enquête. Les principaux types d'informations obtenues comprenaient l'utilisation des services de soins de santé, les actifs et les dépenses des ménages pour les soins des patients hospitalisés et externes. La population cible a été déterminée par un échantillonnage de lieu. Les lieux identifiés pour l'enquête étaient les suivants: (a) les personnes coïnfectées par le VIH/SIDA auxquelles sont administrés des traitements antirétroviraux dans des dispensaires et des hôpitaux; et (b) des personnes coïnfectées par le VIH/SIDA bénéficiant de services de prévention de la transmission de la mère à l'enfant. Un échantillon de 900 personnes a été sélectionné dans tout le pays.

Les sources de données présentaient souvent des données contradictoires, ce qui a nécessité d'effectuer certains jugements de valeur. Le taux de réponse des donateurs et des ONG était faible et d'autres sources ont été utilisées pour estimer leurs dépenses. Les données essentielles sur les visites des patients externes et des données sur les hospitalisations par maladie et type d'établissement n'étaient pas disponibles dans le Système d'information sur la gestion de la santé (HMIS). Les indicateurs dont les taux d'occupation des lits, la durée moyenne du séjour, le taux de rotation des lits, l'utilisation par âge, sexe, type d'établissement (hôpital central, hôpital de district, dispensaires) ne sont pas communiqués au HMIS. Aucune données n'étaient fournies par secteur privé à but lucratif de la santé.

Le financement et la fourniture de services de santé sont intégrés au niveau de l'établissement de santé, ce qui permet difficilement aux fournisseurs de ventiler les dépenses par source, fonction (services de traitement, de réadaptation et services accessoires, etc.) et type de maladie, par exemple le VIH/SIDA. La plupart des établissements à but lucratif n'étaient pas disposés à fournir de données sur les dépenses et les revenus. Les données sur les causes de morbidité documentées ou la recherche de soins, le nombre de journées d'hospitalisation, les sorties d'hôpital, etc. étaient disponibles dans les registres de patients qui toutefois étaient dans un piètre état.

Source: «[Health financing in Malawi: Evidence from National Health Accounts](#)» ([Le financement de la santé au Malawi: preuves fournies par les comptes nationaux de la santé](#)) par E. Zere, O. Walker, J. Kirigia, F. Zawaira, F. Magombo et E. Kataika (*BMC International Health and Human Rights* 2010, 10:27)

D.24.3. Sources des données et des métadonnées

L'[Organisation mondiale de la santé](#) est la principale source mondiale de données comparables sur la santé dans les pays. Le système d'information statistique de l'OMS (WHOSIS) a été intégré dans l'[Observatoire mondial de la santé](#). En plus de la base de données WHOSIS et du Rapport des statistiques sanitaires mondiales, l'OMS élabore aussi ses propres orientations méthodologiques et estimations comparables des comptes nationaux de la santé pour la plupart des pays du monde entier. Les données de l'OMS ne reproduisent pas toujours les données des sources nationales, puisque des méthodologies communes sont appliquées pour garantir la comparabilité des données. La transmission et l'analyse des nouvelles données font parfois aussi l'objet de retards.

Le programme Measure DHS fournit un site internet qui reprend les [Demographic and Health Surveys \(Enquêtes démographiques et de santé\)](#) actuelles et antérieures et des enquêtes connexes qui couvrent la plupart des pays en développement et en transition. Il s'agit d'une ressource primaire de données sur la santé au niveau des pays.

Le site internet [ChildInfo de l'UNICEF](#) fournit des statistiques provenant des Enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS) et d'autres données relatives à la santé maternelle et infantile.

Des indicateurs, définitions, méthodologies et sources comparables sur les OMD sont disponibles sur le site internet [Indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement](#).

Les statistiques sur la santé d'Eurostat fournissent un guide sur les types de données et d'indicateurs qui sont disponibles. Eurostat, l'OCDE et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recueillent notamment des données sur les statistiques de dépenses en soins de santé établies sur la base du SCS 1.0 ainsi que des données non monétaires relatives à l'emploi dans les soins de santé et les ressources physiques et techniques via des Questionnaires communs. L'[encadré 24.4](#) synthétise les principaux ensembles de données et publications sur la santé d'Eurostat afin de servir de guide en ce qui concerne les ressources disponibles.

Encadré 24.4: Statistiques de la santé d'Eurostat

L'objectif des [statistiques de la santé d'Eurostat](#) est de garantir une qualité et une comparabilité élevées des données sur la santé afin de fournir une assise factuelle aux décisions politiques prises au niveau européen. Les statistiques de la santé d'Eurostat sont réparties en deux principaux domaines: la [santé publique](#) et la [santé et la sécurité au travail](#). Les deux domaines contiennent des ensembles de données et des tableaux de données prédéfinis gratuits.

La publication de l'édition «Data in Focus» intitulée [Health expenditure 2003-2005 \(dépenses en santé pour la période de 2003 à 2005\)](#) présente des données selon les trois classifications centrales utilisées dans le Système de comptes de la santé, c.-à-d. qui paie (agents de financement de la santé), pour quels biens et services (fonctions de soins de santé) et qui produit ces services (prestataires de soins de santé). Elle est basée sur un questionnaire commun EUROSTAT/OCDE/OMS sur les dépenses courantes de santé pour la période 2003 à 2005.

L'[Atlas de la mortalité dans l'Union européenne](#) décrit la mortalité par âge, sexe, principales causes de décès et 272 régions des États membres de l'UE, des États candidats (à l'exception de la Turquie) ainsi que les pays de l'EEE/AELE. Le chapitre de l'Atlas de la mortalité dans l'Union européenne consacré à la méthodologie mérite d'être lu: il souligne les difficultés pour obtenir des données complètes, opportunes et comparables sur la santé, même dans les pays développés.

Le [Forum internet sur les statistiques de la santé publique \(CIRCA\)](#) d'Eurostat contient un répertoire de statistiques sur la santé, en particulier des méthodologies et des évolutions méthodologiques, des rapports et d'autres publications.

D.24.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes

La qualité des données est notamment tributaire de la couverture, des délais de publication des chiffres et de leur respect quant à la méthodologie convenue (voir la [section C.5.3](#) sur la qualité en statistique). Des normes et des classifications internationales doivent être respectées aux fins des comparaisons et des analyses.

D'une façon générale, les problèmes éventuels concernant les enquêtes sur la santé sont identiques à ceux qui se posent pour les enquêtes sociales. Le problème le plus courant est un manque de ponctualité; la collecte, le traitement et la publication des données sont si longs que les données ne sont plus à jour lorsqu'elles sont finalement disponibles. Ceci est souvent le résultat d'une enquête mal planifiée. Parmi les problèmes récurrents, citons les suivants:

- les problèmes de logistique ralentissent l'envoi et le retour des questionnaires;
- la conception du questionnaire donne lieu à des problèmes de codage;
- la saisie et la validation des données ne correspondent pas avec l'arrivée du questionnaire;
- le budget existant est insuffisant pour diffuser les résultats.

Un échantillon mal tiré s'accompagne souvent d'une taille d'échantillon excessive au niveau provincial/régional et pour les groupes cibles, ce qui engendre des coûts d'enquête trop élevés. Le nombre de personnes qui peuvent concevoir un

échantillon efficace et efficient est souvent limité dans les pays en développement. Un bon indicateur d'un échantillon bien conçu est un texte méthodologique clair.

Dans les pays en développement, les problèmes liés aux statistiques administratives sur la santé comprennent certains des éléments suivants voire la totalité d'entre eux:

- la non-adoption des définitions et classifications internationales existantes;
- les renvois incomplets des établissements de soins, notamment les sociétés privées et surtout en ce qui concerne les maladies à déclaration obligatoire;
- une gestion insuffisante de processus pour assurer la couverture entière des données;
- les indicateurs clés ne sont pas calculés;
- la publication limitée et tardive des tableaux essentiels dépourvus d'analyse;
- des publications contradictoires de différentes données pour des séries identiques.

Les problèmes essentiels sont ordinairement comme suit:

- manque de capacité pour gérer la collecte et le traitement efficaces des données;
- manque de capacité pour identifier, préparer, présenter et analyser les indicateurs clés;
- manque de coordination formelle entre les établissements de santé et les instituts de la statistique.

La couverture du secteur privé de la santé, comme les cliniques et les pharmacies, revêt aussi une importance considérable pour la complétude et la valeur informative des statistiques. Ceci nécessitera un effort pour expliquer l'utilisation des statistiques et les garanties mises en place pour protéger les répondants. L'obtention de réponses de bonne qualité de ce secteur nécessitera aussi l'existence de sanctions efficaces en cas de non-réponses.

Un des problèmes de fond concernant la qualité est que l'INS doit au moins se rendre crédible et effectuer des contrôles de cohérence entre les données provenant de sources différentes. Les classifications, les méthodes et la couverture doivent notamment être compatibles entre les organismes qui recueillent ces données différentes.

Les enquêtes financées à l'extérieur qui ne sont pas intégrées dans le programme national compliquent davantage la situation (même si dans certains cas, elles ont parfois recours aux ressources de l'INS pour effectuer l'enquête). La justification épidémiologique et/ou sociale de ces enquêtes signifie qu'elles couvrent seulement une partie du pays. Les unités géographiques utilisées peuvent ne pas correspondre aux frontières régionales/provinciales et les tentatives d'améliorer la capacité statistique sont parfois insuffisantes voire inexistantes. Par contre, les données résultantes peuvent être plus précises et opportunes que les chiffres officiels. Du point de vue de l'organisme qui effectue l'enquête, notamment si les fonds sont des dons de bienfaisance, l'enquête peut uniquement être effectuée d'une manière rentable si elle est axée sur la région cible. Leur responsabilité est de produire une analyse pour soulever leurs questions prioritaires qui leur ont été confiées et non de s'employer à résoudre des

questions générales sur les statistiques de la santé pour la nation. Ces organismes s'efforcent parfois de se concerter avec les fonctionnaires du ministère de la santé et de l'INS bien qu'elles ne soient pas toujours prêtes à réaliser l'effort financier nécessaire pour ce faire. Dans le pire des cas, ce manque de coordination peut mener à la publication de données non comparables en dehors du pays concerné qui ne sont pas facilement accessibles pour d'autres fins que les objectifs directs de l'enquête.

D.24.5. Amélioration des statistiques sectorielles

Le système a pour vocation première de produire un ensemble cohérent d'indicateurs sur la santé qui peut être utilisé pour effectuer le suivi d'un système ou plan de santé et mettre en œuvre un plan de santé, au niveau national ou local. Les moyens par lesquels ces données peuvent être fournies sont via le renforcement d'un système d'information médicale et son volet primordial, un système de comptes nationaux de la santé. La difficulté principale habituelle consiste à coordonner les divers producteurs et utilisateurs des statistiques de la santé autour d'un système commun qui applique des normes et des classifications statistiques internationales et des frontières géographiques communes. Cette approche peut constituer le cadre de la coordination et de l'amélioration des enquêtes, en augmentant l'utilité des données administratives et en intégrant les données provenant des recensements et de systèmes améliorés des statistiques de l'état civil.

Les critères essentiels en termes de qualité sont de savoir si les statistiques se prêtent à une utilisation, en d'autres termes si elles respectent les besoins d'information des utilisateurs. Les interventions doivent soulever tous points critiques dans la chaîne des données, depuis la collecte des données, en passant par le traitement et la publication des statistiques. (Voir également la [section C.5.3](#), sur les concepts de la qualité statistique).

Une utilisation efficace des ressources exige la non-duplication des collectes de données. Il est donc primordial de nouer une coopération étroite entre les organismes concernés. La question de savoir si c'est à l'INS de publier les statistiques sur la base des données administratives ou si c'est au ministère de la santé de publier les données lui-même, dépend de la structure du système statistique national (voir [chapitre C.5](#)). Il faut parfois recourir à un contrat de niveau de service formel ou un protocole d'accord pour faire correspondre l'intérêt de leurs services, en particulier lorsque les activités statistiques ne relèvent pas de la législation.

Étant donné la nécessité d'une coordination interministérielle efficace, une demande et un soutien clairs doivent exister pour obtenir des statistiques améliorées de la santé. Il se peut que le renforcement de la demande de statistiques de la santé provienne de la décentralisation de la prise de décision, ce qui signifie que les données devront refléter les frontières provinciales/régionales. Ordinairement, de telles entreprises seront définies dans la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS), ainsi que décrit à la [section C.6.1.2](#), et des ressources seront planifiées en conséquence.

Des capacités suffisantes pour produire et diffuser les statistiques améliorées seront nécessaires. En plus des moyens de communication entre les autorités de la santé et de la statistique, elles impliquent une structure au sein du ministère de la santé qui est en charge des statistiques et de la planification, notamment un nombre suffisant de personnel à former et leur formation.

L'amélioration des données localisées en fonction des frontières politiques nécessitera la connaissance du lieu des établissements de santé ainsi que de bonnes informations sur la situation géographique de la population, qui sont ordinairement déduites des recensements de population. Des informations seront aussi nécessaires sur la résidence des patients qui utilisent l'établissement de santé; ces informations proviennent ordinairement des dossiers administratifs des patients. Un système SIG peut être utilisé pour gérer, cartographier et fournir d'excellents produits de diffusion de l'ensemble de ces informations et est envisagé dans plusieurs pays en développement (voir par exemple la SNDS de l'Éthiopie). Dans de nombreux pays toutefois, une gestion cohérente des données du SIG constituera un nouveau défi pour les effectifs limités du personnel qualifié; d'autres solutions sont envisageables et devraient être étudiées.

Le principal enjeu dans l'élaboration d'un programme d'amélioration sera d'impliquer les utilisateurs pour déterminer les principaux indicateurs et donc les données essentielles à recueillir et traiter. Toujours est-il que les exigences internationales en matière de données et d'indicateurs de base qui respectent la classification standard doivent être respectées, notamment les exigences relatives aux données concernant les indicateurs des OMD. Cet établissement d'un ordre de priorité doit déboucher sur un plan à moyen terme pour renforcer les statistiques sectorielles, par exemple dans le cadre de la SNDS.

Une façon d'exécuter ce plan dans le domaine des statistiques administratives est de se concentrer sur la réalisation d'améliorations progressives dans des publications statistiques de base, comme un annuaire. Cette approche serait axée sur l'amélioration de la collecte des données et donc le nombre d'établissements communiqués ainsi que l'amélioration de la compilation et la présentation en tableaux des données. Cette procédure doit être planifiée pour améliorer l'identification du lieu afin de permettre la publication de statistiques provinciales/régionales. Les indicateurs et les graphiques essentiels sont présentés dans un document récapitulatif. Cette approche reporte la préparation d'indicateurs et de graphiques supplémentaires et l'analyse qui en découle à une phase ultérieure. Les améliorations doivent être accompagnées d'une diffusion étendue des résultats par internet et sur CD-ROM. À titre d'exemple de mise en œuvre d'une telle stratégie, citons le [renforcement des statistiques de la santé au Burkina Faso](#) par le biais du programme ARC-SSN du FED.

Comme pour toute enquête sociale, certaines exigences de base doivent être respectées pour améliorer les statistiques provenant des enquêtes sur la santé:

- les résultats de l'enquête, à savoir les tableaux et les graphiques des résultats, doivent être discutés et définis avec les parties prenantes au début du processus;
- l'échantillon doit être défini correctement pour permettre

aux résultats d'être statistiquement valables, en particulier au niveau infranational ou pour des groupes cibles spécifiques. Dans de nombreux pays, le danger existe de définir des échantillons de taille et de coûts excessifs qui risquent toutefois de ne pas produire de résultats statistiquement valables au niveau infranational ou pour des groupes cibles. Il convient néanmoins de tenir compte de certaines distinctions sociales et groupes cibles pour concevoir l'échantillon;

- les classifications internationales décrites à l'encadré 24.1 doivent être respectées;
- il y a lieu de planifier des résultats localisés dans la mesure où ceux-ci peuvent être réalisés à l'aide d'un plan d'enquête abordable et réalisable. Les résultats doivent, de préférence, être présentés en fonction des frontières politiques régionales/provinciales;
- la planification de l'enquête, son traitement et la logistique associée doivent être conçus, chiffrés et présentés dans le cadre de la préparation de l'enquête;
- un plan de formation doit accompagner le plan de l'enquête;
- un budget de diffusion des résultats doit être inclus dans la préparation de l'enquête;
- la responsabilité de la publication des résultats doit être clairement définie et incomber à l'organisme en charge de l'enquête, plutôt qu'à un niveau politique.

Encadré 24.5: Utiliser la nouvelle technologie

Le [KoBo project \(projet KoBo\)](#), développé au Centre des droits de l'homme de l'université californienne de Berkeley, a mis au point une technologie mobile pour la collecte de données protégées. À l'origine mise au point pour effectuer des entretiens avec la population dans des zones sortant de conflits, cette technologie a été appliquée aux enquêtes liées à la santé telles que celle portant sur l'incidence de l'accès à l'eau sur la prévalence des maladies liées à l'eau au Ghana.

La [Demographic and Health Survey \(Enquête démographique et de santé\)](#) (EDS) fait depuis longtemps usage du GPS pour, par exemple, déterminer l'emplacement des établissements de santé. Des interviewers locaux sont formés pour utiliser des appareils GPS portatifs pour rassembler des coordonnées géographiques sur le terrain, en indiquant l'emplacement des communautés et/ou des établissements de santé intégrés dans l'enquête. Avec le système GIS, les données de l'EDS sont liées aux données courantes sur la santé, aux emplacements des établissements de santé, aux infrastructures locales comme les routes et les cours d'eau et aux conditions environnementales. Les données EDS et géographiques liées sont par exemple utilisées pour améliorer la planification des interventions en matière de planification familiale, pour évaluer la corrélation de la prévalence du paludisme et l'anémie chez les enfants en Afrique de l'Ouest et pour analyser les incidences de l'environnement sur la mortalité infantile précoce.

La localisation de l'information est un élément fortement souhaitable d'un système d'information médicale. Les systèmes d'information géographique, dès lors qu'ils sont appliqués correctement et de manière continue, peuvent renforcer l'utilité des informations médicales au niveau local. Une étude intéressante des SIG axés sur la santé est disponible dans le document [«Software Programs for Mapping and Spatial Analysis in Epidemiology and Public Health» \(programmes informatiques destinés à la cartographie et l'analyse spatiale des épidémiologies et de la santé publique\)](#). Le document était publié à l'origine dans l'[Epidemiological Bulletin \(Bulletin épidémiologique\)](#), vol. 25 n° 4, décembre 2004.

Pour en savoir plus...

Initiatives et activités récentes et actuelles

- OCDE: [System of Health Accounts \(Système de comptes de la santé\) \(SCS\)](#) et le [manuel SCS](#)
- OMS: [Comptes nationaux de la santé \(CNS\)](#) et le «[Guide pour l'élaboration des comptes nationaux de la santé avec des applications spéciales pour les pays à faible et à moyen revenus](#)»
- [L'International Household Survey Network \(le Réseau international des enquêtes auprès des ménages\) \(IHSN\)](#)
- [L'Accelerated Data Program \(ADP\) \(Programme accéléré de données\)](#)
- Hans Rosling: [Child health statistics in the context of the MDG indicators \(Statistiques sur la santé infantile dans le cadre des indicateurs des OMD\)](#) (vidéo en anglais)
- [Forum on African Statistical Development \(FASDEV-II\) \(Forum sur le développement statistique en Afrique\)](#) (2006)
- Banque asiatique de développement: [Administrative data sources for compiling Millennium Development Goals and related indicators \(sources de données administratives servant à établir les Objectifs du Millénaire pour le développement et les indicateurs y relatifs\)](#) (guide de référence sur l'utilisation des données provenant des systèmes de l'éducation, de la santé et de l'enregistrement des faits d'état civil)
- Réseau de métrologie sanitaire et PARIS21: «[HMN and PARIS21 working together](#)» (collaboration entre le HMN et PARIS21) (brochure)

•

Autres stratégies et méthodologies

- Bureau régional pour l'Afrique de l'OMS: [National Health Accounts \(Comptes nationaux de la santé\)](#)
- OMS: [Country health systems surveillance \(surveillance des systèmes de santé des pays\)](#) (ChES)
- OMS: [World Health Statistics Indicator Compendium \(recueil des indicateurs statistiques sur la santé mondiale\)](#)
- Eurostat: [Forum internet sur les statistiques de la santé publique \(CIRCA\)](#) (EN)
- Banque mondiale: [Core Welfare Indicators Questionnaire \(Questionnaire sur les indicateurs essentiels de bien-être\)](#) (CWIQ)
- Banque mondiale: [Living Standards Measurement Study \(Étude sur la mesure des niveaux de vie\)](#) (LSMS)
- [Le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme](#)
- OMS: [Manuel de suivi et d'évaluation des ressources humaines pour la santé; des observatoires régionaux de la main-d'œuvre en santé](#), dont par exemple l'[Observatoire de ressources humaines pour la santé de l'Afrique](#), l'[Eastern Mediterranean Region Observatory on Human Resources for Health \(Observatoire des ressources humaines pour la santé dans la région de la Méditerranée orientale\)](#), le [Latin America and Caribbean Observatory of Human Resources in Health \(Observatoire des ressources humaines pour la santé en Amérique latine et dans les Caraïbes\)](#) et l'[Observatorio Andino de Recursos Humanos en Salud \(Observatoire des ressources humaines pour la santé dans les Andes\)](#)

Sources des données

- OMS: [Observatoire mondial de la santé \(OMS\)](#) et sa [base de données mondiale](#) (EN), qui intègre le système d'information statistique de l'OMS (WHOSIS), le [Rapport annuel des statistiques sanitaires mondiales](#), le [World Health Survey results \(résultats de l'Enquête sur la santé dans le monde\)](#) et le [Rapport sur la santé dans le monde](#)
- Measure DHS: [Demographic and Health Surveys \(Enquêtes démographiques et de santé\)](#) (EDS) et [AIDS Indicator Survey \(Enquête sur les indicateurs du VIH/SIDA\)](#)
- UNICEF: [Résultats des Multiple Indicator Cluster Surveys \(Enquêtes par grappes à indicateurs multiples\)](#) (MICS)
- Site internet des [Indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement](#)
- Le portail des [statistiques de la santé d'Eurostat](#) comportant des ensembles de données sur la [santé publique](#) et des ensembles de données sur la [santé et la sécurité au travail](#) gratuits
- Le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme: [Archives des données du Fonds mondial](#)

**Statistiques sur le revenu et la
consommation**

D.25

D.25. Statistiques sur le revenu et la consommation

Le chapitre en bref

Les statistiques sur le revenu et la consommation indiquent la manière dont les individus gagnent leur argent et l'usage qu'ils en font. Même si le concept peut se résumer de manière aussi simple, il ne faut pas dissimuler la complexité du processus nécessaire à la collecte ou au suivi des données sur le revenu et la consommation.

Dans l'optique du revenu, ces statistiques englobent des concepts simples comme le salaire ou les rémunérations régulières versés aux individus. On sait intuitivement que des registres de salaires ou des enquêtes allégées auprès des ménages pourraient être utilisés pour recueillir ces informations. Celles-ci englobent toutefois également des statistiques sur les transferts reçus ou versés par d'autres ménages, administrations au niveau central et infranational, ou des organisations non gouvernementales comme des institutions sans but lucratif au service des ménages. Ces données, pour être exactes, doivent être recueillies et validées par des instruments spécifiques.

Dans les frontières qui délimitent l'analyse du revenu et celle de la consommation, ces statistiques constituent des indicateurs plus pointus sur les mesures de la pauvreté, de la protection du consommateur et des habitudes de consommation des ménages sous l'angle du revenu/des dépenses. Elles donnent des renseignements aux décideurs politiques sur la répartition sociale de la richesse économique d'un pays. Les principaux problèmes au niveau de la comparabilité dans le temps et dans l'espace résident dans la définition, la méthodologie et la cohérence.

Sous l'angle de la consommation, le chapitre met l'accent sur la façon dont les ménages achètent et consomment des biens de consommation durables et non durables. Le chapitre conclut en présentant des mesures statistiques de l'écart qui sépare le revenu et la consommation. Il s'agit de la richesse des ménages qui provient des ressources qui subsistent après la consommation et les dettes.

Au-delà du cadre conceptuel de la collecte des statistiques sur le revenu et la consommation des ménages, le présent *Guide* présente des sources de données disponibles, aborde des questions relatives à la qualité des données et fournit des voies et moyens d'améliorer les statistiques sur le revenu et la consommation. Le [chapitre D.21](#) du présent *Guide* traite des sujets connexes des conditions de vie et de la pauvreté.

D.25.1. Applications des politiques: à quoi servent ces données

À tous les niveaux, national, régional ou international, les décideurs ont besoin d'informations sur le bien-être de la population. Ils utilisent ces informations pour s'employer à résoudre les problèmes liés à la situation économique et sociale et façonner l'avenir des communautés. Aux fins plus spécifiques de la formulation et de l'évaluation des politiques, les statistiques sur le revenu et la consommation donnent des renseignements sur le niveau et la structure des ressources et des dépenses des ménages.

Les statistiques sur les dépenses de consommation sont nécessaires pour surveiller et évaluer les politiques nationales en matière de lutte contre la pauvreté et d'efficacité du système d'information sur les ménages, l'orientation des activités économiques et la répartition de la richesse. Elles servent de base pour mesurer l'inflation dans les économies et estimer le pouvoir d'achat des monnaies nationales. Les dépenses de consommation des ménages donnent d'importants signaux sur les futures tendances des ouvertures économiques d'un pays.

D'un point de vue strictement conceptuel, les statistiques sur le revenu des ménages peuvent être considérées du point de vue de leur utilisation à des fins d'analyse des politiques comme le meilleur indicateur indirect du bien-être économique des individus et des ménages, c'est-à-dire en termes des recettes qui contribuent au bien-être économique des individus en augmentant leurs possibilités de consommation ou d'épargne. L'accent est alors mis sur les recettes dont les individus considèrent qu'elles leur confèrent un avantage direct et sur la répartition du revenu entre les ménages.

Il existe une autre perspective, partant du niveau macroéconomique agrégé, par exemple, dans le système des comptes nationaux où le revenu total imputé aux ménages est décrit par rapport à d'autres éléments agrégés de ce système.⁷²

S'il est incontestable que ces deux perspectives se chevauchent à plusieurs titres, elles comportent néanmoins des différences importantes en raison de leurs objectifs et méthodologies différents. Ceux qui utilisent les statistiques, notamment les décideurs, sont invités à garder ces différences à l'esprit lorsqu'ils font usage des statistiques sur le revenu et la consommation.

Quelle que soit l'approche retenue, l'analyse économique tend à montrer que les pays en développement sont souvent caractérisés par une répartition inégale du revenu au sein du pays et ordinairement par des niveaux de revenu moyens relativement bas comparés à d'autres. Si l'on prend l'exemple de données empiriques tirées d'un cas de figure aux Philippines, ces données indiquent que la répartition du revenu et de la consommation au sein des familles d'un pays apparaissait stable et inégale pour toute une génération.⁷³

⁷² Référence: [1993 System of National Accounts \(1993 SNA\) \(Système de comptabilité nationale 1993 \(SCN 1993\)\)](#)

⁷³ Comme indiqué dans l'étude d'Albert Berry de l'université de Toronto, Canada, intitulée [Income and Consumption distribution trends in the Philippines, 1950 - 1970 \(tendances dans la consommation et la répartition du revenu aux Philippines entre 1950 et 1970\)](#).

D.25.2. Concepts et définitions

Le présent *Guide* retient la définition du **Canberra Group (Groupe de Canberra)** pour lequel le revenu inclut tous les versements que les individus perçoivent en contrepartie de leur participation actuelle ou antérieure à des activités économiques rémunérées ou à un emploi indépendant. D'un point de vue conceptuel, les trois principes qui font généralement l'objet de débats lorsqu'il s'agit de définir le revenu pour une période de référence donnée sont les suivants:

1. les recettes devraient être tenues pour régulières et récurrentes pour être considérées comme un «revenu»;
2. pour être considérées comme un «revenu», les recettes devraient contribuer au bien-être économique courant; les recettes dont l'utilisation est reportée constituent une épargne ou un investissement;
3. les recettes provenant d'une réduction de la valeur nette devraient être exclues du concept de revenu.⁷⁴

Dans un autre concept issu de la théorie économique, l'approche de Haig-Simons, le revenu est défini comme la somme des dépenses de consommation et de la variation de la valeur nette sur une période donnée.

Le **System of National Accounts (SNA) (Système de comptabilité nationale (SCN))** comporte des recommandations concernant la définition du revenu à des fins d'utilisation dans l'établissement des comptes nationaux (se reporter au [chapitre D.11.](#) pour des informations supplémentaires sur les comptes nationaux). Dans la version **1993 SNA (SCN 1993)**, le revenu disponible est défini comme étant: «le montant maximum qu'un ménage, ou qu'une autre unité, peut se permettre de dépenser pour l'acquisition de biens ou de services de consommation au cours de la période comptable, sans avoir à financer ses dépenses en réduisant ses liquidités, en cédant d'autres actifs financiers ou non financiers ou en accroissant son endettement».

Le **Eurostat draft manual on income measurement (projet de manuel d'EUROSTAT sur la mesure du revenu)** adopte la définition du revenu proposée dans le rapport de Canberra: «au plan général, le revenu désigne les recettes régulières... Les recettes importantes et irrégulières provenant d'héritages et autres sont considérées comme des transferts en capital car il est peu probable qu'elles seront dépensées immédiatement au moment où elles sont perçues et elles sont de nature "ponctuelle"».

L'**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** considère la consommation des ménages comme l'utilisation du revenu personnel ou familial et du revenu provenant d'investissement et d'opérations financières. D'un point de vue plus pratique et de celui des

ménages, le concept de revenu désigne le concept de **revenu disponible équivalent des ménages** par individu. L'unité de revenu est le ménage, défini comme un groupe de personnes qui partagent un ensemble de ressources en commun. Les revenus sont enregistrés sur une base annuelle et l'ensemble des types possibles de revenus monétaires ont été regroupés en quatre catégories:

- i. gains en espèces bruts: le salaire du ménage provenant de l'emploi des personnes à charge (à l'exclusion des cotisations des employeurs aux systèmes de sécurité sociale et à l'inclusion toutefois des jours de congé payés par les systèmes de sécurité sociale).
- ii. les revenus bruts du capital et de l'emploi indépendant: les plus-values, les loyers immobiliers, les retraites professionnelles et tous types de transferts privés ainsi que les revenus provenant de l'emploi indépendant (en excluant toutefois les revenus supposés pour tout propriétaire de son logement).
- iii. transferts de sécurité sociale: tous les types de transferts monétaires provenant de sources publiques.
- iv. impôts: impôts directs sur le revenu et cotisations de sécurité sociale de l'employé versés par les ménages.

Le revenu disponible des ménages se définit comme le revenu total lié au marché (i + ii) plus les transferts des administrations publiques (iii) moins l'impôt sur le revenu et les cotisations de sécurité sociale (iv). Les paragraphes suivants donnent une définition détaillée de ces concepts aux niveaux macroéconomique et de l'économie domestique.

D.25.2.1. Le produit intérieur brut, l'approche du revenu et des dépenses

D'un point de vue macroéconomique, on peut estimer la taille d'une économie de nombreuses façons différentes. Les deux méthodes les plus courantes pour calculer le produit intérieur brut (PIB) sont l'optique de l'agrégat des dépenses et l'optique du revenu national.

L'optique des dépenses mesure indirectement la production nationale (PIB) en estimant la façon dont le PIB est acheté. À ce titre, les principaux acheteurs de biens et de services sont: les ménages, les entreprises qui achètent des biens d'investissement et d'équipement, les administrations publiques et le reste du monde.

Les ménages achètent des biens et services finals et ces achats sont catégorisés comme des achats des consommateurs. Les entreprises achètent de nombreux biens et services intermédiaires pour fabriquer des biens et services finals que les ménages, les administrations publiques, d'autres entreprises et le reste du monde achèteront. Il s'agit de la consommation intermédiaire (C).

⁷⁴Voir le Rapport II de l'OIT sur les [statistiques des revenus et des dépenses des ménages](#) de la 17e conférence internationale des statisticiens du travail qui s'est tenue à Genève, du 24 novembre au 3 décembre 2003.

Une grande partie de ces biens et services intermédiaires font alors partie des produits ou services finals au lieu d'être inclus comme des achats distincts. Les seules exceptions à ce titre sont les achats liés aux biens d'investissement et d'équipement qui ne sont pas intégrés au produit final. C'est pour cette raison qu'une catégorie distincte est mesurée dans les dépenses, les achats en biens d'investissement et d'équipement, encore connus sous le nom d'investissements des entreprises (I). Le secteur public achète des biens et services finals qui sont intégrés dans la consommation des administrations publiques (G).

Enfin, les biens et services vendus à l'étranger, c'est-à-dire les exportations (X), ainsi que les biens et services achetés à l'étranger c'est-à-dire les importations (M), sont intégrés dans la mesure des dépenses du PIB dans le poste des exportations nettes, à savoir les exportations, déduction faite des importations, X-M. La somme de ces composantes de dépenses donne les dépenses agrégées ou le PIB. L'équation suivante fournit donc une estimation du PIB selon l'approche des dépenses:

$$\text{PIB} = C + I + G + (X - M)$$

Une autre approche, celle du revenu, consiste à estimer le PIB en faisant la somme des différents types de revenus qui sont créés dans le processus de production du PIB. L'estimation du PIB de cette manière s'effectue en additionnant les catégories suivantes: les salaires et les traitements, les intérêts nets (intérêts reçus, déduction faite des intérêts versés), les revenus de la location, les revenus de la propriété et les bénéfices des entreprises.

La somme de ces cinq catégories, encore connue sous le nom de produit intérieur net au coût des facteurs, ne donne toutefois pas encore le PIB. Pour obtenir cet agrégat, il faut ajouter à cette somme deux autres éléments qui sont intégrés dans l'optique des dépenses, mais ne figurent dans aucune des cinq catégories de revenu. Ces deux éléments sont: la fiscalité indirecte sur les entreprises (que l'on pourrait considérer comme une taxe sur la vente) et la dépréciation.

Dans les économies en développement et la plupart des pays industrialisés, les ménages forment l'ossature de l'économie étant donné qu'ils contribuent pour l'essentiel à la formation de l'équation ci-dessus soit par leurs revenus ou leurs achats connus sous le terme de consommation individuelle.

Même s'il est important de connaître l'importance du revenu dans un pays, en général par la mesure du PIB, la structure du revenu (répartition du revenu) permet de savoir qui gagne quoi. Le présent chapitre donne une description de la *Family Income and Expenditure Survey (FIES) (Enquête sur le revenu et les dépenses des familles)* menée aux Philippines en 2006 et du *1-2-3 survey system (système de l'enquête 1-2-3)* dans certains pays d'Afrique. Dans l'Union européenne, les Statistiques européennes sur le revenu et les conditions de vie, connues sous l'acronyme EU-SILC, constituent la référence des statistiques sur le revenu et la consommation (voir l'encadré 25.1 ci-dessous).

Encadré 25.1: Sélection d'enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages

1. Le système de l'enquête 1-2-3

Le *1-2-3-type mixed surveys system (système des enquêtes mixtes de type 1-2-3)* est utilisé pour atteindre deux objectifs, l'un étant doté d'une approche macroéconomique et l'autre, d'une approche microéconomique: 1. Il fournit des informations présentant un intérêt tant pour les spécialistes des modélisations économiques que pour les comptables nationaux chargés de définir une bonne façon d'intégrer le secteur informel dans la comptabilité nationale. Cet objectif est atteint en mesurant l'emploi et la production informelle ainsi que la consommation de biens et de services que le secteur informel produit; 2. Il décrit le contexte dans lequel les activités informelles ont lieu, en facilitant donc la formulation des politiques soutenant les petites ou microentreprises dans le cadre de projets nationaux ou internationaux. Cette analyse permet aussi de corréliser les activités informelles à l'analyse de la pauvreté.

Trois types de modules sont utilisés pour réaliser ces deux objectifs. Ils sont distribués l'un à la suite de l'autre aux ménages qui vivent dans la région couverte par l'enquête:

- le premier module estime l'emploi, en déclarant s'il s'agit d'activités formelles ou informelles;
- le deuxième module mesure la production créée par les activités informelles identifiées au cours de la première phase;
- le troisième module analyse la consommation des ménages par rapport à son origine et effectue à nouveau la distinction entre la demande dans le secteur informel et la demande dans le secteur moderne (formel).

Les résultats des enquêtes 1-2-3 (enquêtes sur les forces de travail, secteur informel, consommation et pauvreté) sont disponibles pour certains pays africains. Dans le cas de Madagascar, les enquêtes 1-2-3 ont été effectuées entre 1995 et 2004; elles couvraient la capitale, les zones urbaines (2000, 2001) et les zones rurales. En 2001/2003, ces enquêtes ont été menées en Afrique de l'Ouest dans 7 capitales de l'Union économique et monétaire ouest-africaine [Herrera, Razafindrakoto and Roubaud \(2008\)](#) (EN) et le [Journal statistique africain Vol 9](#) (2009).

2. Les statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)

Les *statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)* sont un instrument ayant pour objectif de recueillir des microdonnées multidimensionnelles transversales et longitudinales comparables et actuelles sur le revenu, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie. Cet instrument est ancré dans le Système statistique européen (SSE). Le projet EU-SILC a été lancé en 2003 sur la base d'un accord informel. Il englobe les États membres de l'UE et les pays de l'AELE (à l'exception du Lichtenstein), et sera étendu afin de couvrir les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne.

L'instrument est destiné à fournir deux types de données:

- des données transversales concernant un moment donné ou une certaine période, avec des variables relatives au revenu, à la pauvreté, à l'exclusion sociale et à d'autres conditions de vie; et
- des données longitudinales concernant des évolutions dans le temps au niveau individuel, observées régulièrement sur une période de quatre ans.

3. L'enquête sur le revenu et les dépenses des familles (FIES) aux Philippines

La *Family Income and Expenditure Survey (FIES) (Enquête sur le revenu et les dépenses des familles)* est une enquête nationale de ménages menée tous les trois ans par l'Office national de la statistique des Philippines. Il s'agit de la principale source de données sur le revenu et les dépenses des familles pour le pays; elle englobe notamment les niveaux de consommation par poste de dépense ainsi que les sources de revenu monétaires et en nature. Les résultats de la FIES fournissent des informations sur les niveaux de vie et les disparités entre les revenus des familles philippines ainsi que leurs schémas de dépenses. L'enquête couvre l'ensemble du pays et suit une méthode nationale de sondage aléatoire stratifié à plusieurs phases. La FIES est une enquête par sondage conçue pour fournir des données sur le revenu et les dépenses qui sont représentatives du pays et de ses 17 régions. La dernière FIES a été organisée en 2009.

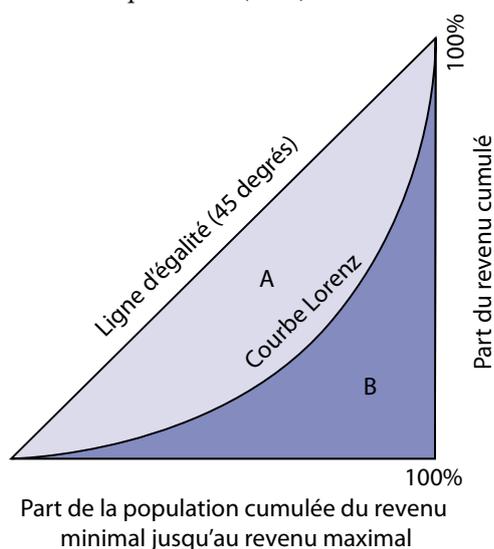
D.25.2.2. La répartition du revenu

La répartition du revenu mesure l'écart qui existe entre les différentes couches de la population. Supposons le cas extrême d'un pays où chacun dispose du même (ou à peu près du même) revenu. Il s'agirait d'une situation dans laquelle une partie de la population (c'est-à-dire un certain pourcentage) disposerait (environ) du même pourcentage de richesse. Le pays posséderait une répartition égale du revenu.

Si au contraire, une seule personne (ou un nombre très limité d'individus) dispose de la totalité (ou presque totalité) de la richesse du pays, on estime qu'il s'agit d'une répartition inégale du revenu. Dans une répartition largement inégale du revenu, les riches sont très riches et les pauvres, très pauvres. L'instrument statistique le plus courant servant à évaluer la forme de la répartition du revenu d'un pays est le coefficient de Gini. En quoi consiste le coefficient de Gini?

L'indice de Gini ou le coefficient de Gini est une mesure économique du degré d'inégalité de la répartition du revenu. Sur une échelle de 0 à 1, plus le coefficient de Gini est faible, plus la richesse est répartie de manière égale. Le coefficient porte le nom de son inventeur, le statisticien italien Corrado Gini. Comment obtient-on le coefficient de Gini?

Le coefficient de Gini se calcule par rapport à la courbe de Lorenz, selon laquelle le revenu cumulé des familles est représenté par rapport au nombre de familles disposées par ordre croissant de richesse. L'indice est le rapport entre la surface qui sépare la courbe de Lorenz d'un pays (A) et la droite de repère à 45 degrés et la surface triangulaire entière (A + B) en-dessous de la droite à 45 degrés. Sur le graphe ci-dessous, on voit que $G = A/(A+B)$.



Plus la répartition du revenu d'un pays est inégale, plus la courbe de Lorenz est éloignée de la droite à 45 degrés et plus l'indice de Gini est élevé. Par exemple, les pays subsahariens ont généralement un indice compris entre 40 et 60. Plus la répartition du revenu d'un pays est égale, plus sa courbe de

Lorenz est rapprochée de la droite à 45 degrés et plus l'indice de Gini est faible. À titre d'exemple, les États de l'UE dont les valeurs de l'indice de Gini sont les plus basses, à savoir d'environ 25 ou moins, sont la Slovaquie, la Hongrie, la Slovaquie, la Suède et la République tchèque.

Si le revenu était réparti en parfaite égalité, la courbe de Lorenz coïnciderait avec la droite à 45 degrés et l'indice serait de zéro; si le revenu était réparti en parfaite inégalité, la courbe de Lorenz coïnciderait avec l'axe horizontal et l'axe vertical droit et l'indice serait égal à 100. Dans la pratique, la plupart des personnes perçoivent leur revenu sous forme monétaire bien que les contributions en nature soient fréquentes.

D.25.2.3. Revenu en nature

Le revenu en nature est un revenu qui ne revêt pas une forme monétaire ou celle d'instruments négociables. Parmi les exemples de revenu en nature, citons la propriété immobilière, la nourriture, et occasionnellement les salaires (par exemple, une chambre avec pension ou des vêtements accordés en tant que rémunération en contrepartie d'un emploi)⁷⁵. La Division statistique des Nations unies définit le *in-kind income (revenu en nature)* comme les biens et services individuels fournis sous forme de transferts en nature (voir section suivante) à des ménages individuels par des unités d'administration publique (notamment des fonds de la sécurité sociale) et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), qu'ils soient achetés sur le marché ou produits à titre de production non marchande par des unités d'administration publique ou des ISBLSM. Ils peuvent être financés à partir de la fiscalité, d'autres revenus des administrations publiques ou des cotisations de la sécurité sociale, ou à partir de dons et de revenus immobiliers dans le cas des ISBLSM.

D.25.2.4. Transferts de revenu

Les transferts de revenu sont des décaissements effectués par des administrations publiques et des organisations non gouvernementales en faveur d'individus ou de ménages identifiés comme étant extrêmement vulnérables dans l'objectif de lutter contre la pauvreté ou de réduire la vulnérabilité. Les transferts de revenu sont des versements en faveur d'individus pour lesquels aucun échange de biens ou services courants n'est impliqué. Il s'agit des prestations de sécurité sociale et des allocations de chômage (voir le chapitre D.28. relatif aux statistiques sur la protection sociale).

Les données sur les transferts de revenu varient parfois en fonction du pays. La sécurité sociale englobe les prestations de retraite mais aussi les allocations de retraite anticipée. Les administrations en charge des transferts publics versent des compléments aux personnes provisoirement inactives

⁷⁵ «Social Security Handbook» (Manuel de la sécurité sociale) des États-Unis, 2009, section 2.140 (EN)

en raison de départs inattendus ou d'études, d'incapacité de payer des services particuliers tels que le loyer, des factures de services d'utilité publique de survie et la garde d'enfants et de jeunes personnes. Les aides à l'éducation provenant des finances publiques constituent des formes exceptionnelles de transferts de revenu provenant des administrations publiques aux ménages. Elles prennent la forme de versements monétaires ou de transferts indirects, comme une réduction des droits d'inscription et/ou de fournitures scolaires.

Par ailleurs, le revenu des transferts privés inclut les cadeaux et les gains reçus, les versements des sociétés d'assurances ainsi que les paiements provenant des régimes de pension privés et de la pension alimentaire. En plus de ces types de transferts de revenu plus courants, les ménages peuvent percevoir des transferts en capital, comme un héritage. Dans les pays à faible revenu, les envois de fonds prennent une importance grandissante dans la formation de transferts de revenu entre les ménages des zones urbaines vers les zones rurales ou des citoyens à l'étranger vers les familles qui sont restées au pays.

D.25.2.5. Mesures de la pauvreté

L'estimation de la pauvreté représente l'une des difficultés les plus épineuses pour le domaine des statistiques sur le revenu et la consommation étant donné l'existence des deux grands concepts différents de la pauvreté (voir le [chapitre D.21](#) pour des informations complémentaires). Il faut tenir compte de deux notions importantes pour déterminer le statut de pauvreté d'un ménage: la pauvreté absolue et la pauvreté relative.

La pauvreté absolue est un niveau de pauvreté auquel certains critères de vie minimaux, comme l'alimentation, la santé et un logement, ne peuvent être respectés. On admet au plan international que les personnes qui vivent dans ces conditions gagnent moins d'un dollar par personne par jour. Ce seuil a été récemment porté à 1,25 dollar par jour par personne car la première valeur tend à sous-estimer le nombre de personnes pauvres qui vivent effectivement en dessous du seuil de pauvreté dans certains pays. En fonction de l'impact attendu, certains pays et organisations ont augmenté le seuil à 2 dollars par jour.

Le terme de «pauvreté absolue» peut légèrement porter à confusion puisqu'il n'existe aucune norme de l'«absolu» qui définit la pauvreté absolue: on réfère souvent au niveau de revenu nécessaire pour respecter ces normes minimales sous le terme de seuil de pauvreté auquel les diverses institutions et personnes donnent des définitions différentes. La pauvreté absolue peut être opposée à la pauvreté relative qui est un bas revenu ou niveau de vie par rapport au reste de la société.

La pauvreté relative est une mesure de la pauvreté qui repose sur un faible revenu disponible par rapport au reste de la société. Contrairement à la pauvreté absolue, elle n'implique pas nécessairement le non-respect des nécessités

humaines physiques de l'alimentation, de la santé et d'un abri. Elle suggère au contraire que le manque d'accès à de nombreux biens et services attendus par le reste de la société contemporaine conduite à l'exclusion sociale et à des effets dommageables pour les individus et les familles vivant dans la pauvreté relative.

Une des conséquences de l'utilisation de la pauvreté relative pour juger les sociétés dans le temps est que le seuil de pauvreté tend à augmenter au fur et à mesure que les revenus augmentent. Cette tendance est souhaitable lorsqu'elle reflète une évolution du consensus social sur les niveaux de vie acceptables minimaux.

Elle est par contre moins souhaitable lorsqu'elle aboutit à des politiques sociales et économiques qui donnent une importance telle à la réduction des inégalités que le coût inclut de conserver les revenus des plus démunis à un niveau plus bas que celui qui aurait été si la pauvreté absolue avait été utilisée pour orienter la politique. Il est bien connu que les riches et les pauvres ne dépensent pas leur revenu de la même manière. Quelles sont les différences dans les habitudes de consommation entre deux pays?

D.25.2.6. Habitudes de consommation

Les habitudes de consommation des ménages déterminent l'importance relative (le poids) des dépenses monétaires des ménages attribuée à chaque catégorie de biens et de services faisant partie de l'indice des prix à la consommation, une mesure essentielle de l'inflation. Les habitudes de consommation sont principalement la clé de la répartition des effets des chocs économiques comme un changement de prix ou une augmentation de la richesse (revenu).

Il n'y a toutefois pas de panier uniforme qui s'applique à tous les pays/toutes les économies. La structure des poids peut varier considérablement d'un pays à l'autre ainsi qu'au sein d'un indice des prix à la consommation pour un pays individuel dans le temps. Ceci fait de l'étude des habitudes de consommation un exercice plutôt sophistiqué. Pour obtenir une analyse plus précise des habitudes de consommation, surtout dans les pays en développement, on suggère de commencer par réduire le nombre de catégories dans un premier temps. Par exemple, de simples structures comme une analyse des denrées alimentaires par opposition aux denrées non alimentaires, sont plus exactes que l'analyse internationale habituelle de désagrégation des dépenses des ménages selon six catégories voire davantage (par exemple la [classification des fonctions de consommation des ménages \(COICOP\)](#)).

Dans l'Union européenne, des études de référence ont été menées au sein de trois catégories: 1. la nourriture; 2. tous les articles à l'exception de l'alimentation et du transport; et 3. le transport. Le [HICP – Household consumption patterns \(IPCH – les habitudes de consommation des ménages\)](#) offre une présentation de référence. Dans le cadre du présent

Guide, les individus achètent des biens pour une utilisation immédiate ou encore à long terme. Ces derniers constituent les biens de consommation durables.

D.25.2.7. Les biens de consommation durables et non durables

Les biens de consommation durables sont des produits dont les achats ne sont pas fréquents. Dans des circonstances ordinaires, les biens de consommation durables peuvent être utilisés pendant plus d'un an. Par ailleurs, le prix d'achat d'un bien de consommation représente une grosse somme d'argent. À titre d'exemple de biens de consommation durables, citons les appareils, l'ameublement, les tondeuses et matériels de jardinage, l'électronique grand public, les jouets, les petits outils, les articles de sport, l'équipement photographique et les bijoux. Lorsque l'infrastructure statistique nationale le permet, il est recommandé de raffiner la définition d'au moins deux ou trois sous-catégories.

Dans ce contexte, les biens de consommation durables des ménages sont des biens qui durent plus longtemps que l'utilisation des biens de consommation non durables. Durables (Les biens de consommation durables) comprennent notamment les véhicules à moteur, les meubles, les cuisinières, les réfrigérateurs, les lave-linge, les téléviseurs, le matériel musical, le matériel informatique, les montres et les bijoux. La durée de vie des Semi-durables (biens de consommation semi-durables) est relativement courte et cette catégorie comprend les vêtements, les chaussures, les ustensiles de cuisine, l'équipement sportif et les livres. D'autres biens de consommation non durables comprennent la nourriture, les boissons, le tabac, les produits pharmaceutiques, l'essence, les cosmétiques, les journaux, etc.

Le stock des biens de consommation durables ne contribue pas à la santé nationale étant donné que la valeur des biens de consommation durables constitue un compte satellite. Il s'agit d'une conséquence de la structure du système de comptabilité nationale dans lequel les acquisitions de biens de consommation durables par les ménages sont considérées en tant que consommation privée et non comme un investissement. Par conséquent, les biens de consommation durables achetés par des ménages en tant que biens d'équipement n'entrent pas dans cette catégorie. La comptabilité nationale exige de faire la distinction entre la consommation privée de biens de consommation durables et non durables et les investissements qui sont destinés aux comptes des petites entreprises familiales.

Comme nous l'avons vu ci-dessus, les ménages et les individus perçoivent un revenu de sources diverses et consomment différents biens et services. La différence entre le revenu et les dépenses de consommation est connue sous le nom de richesse, lorsqu'elle est positive, et sous celui d'endettement dans le cas inverse.

D.25.2.8. La richesse et l'endettement des ménages

La richesse d'un ménage se définit comme la valeur marchande totale des habitations, des biens de consommation durables et des actifs financiers, déduction faite des dettes. Dans la pratique, la richesse totale des ménages est la somme des comptes d'épargne et comptes à vue, des obligations, des actions, des comptes-retraite individuels, des véhicules, de la valeur marchande de la valeur nette réelle du logement et d'autres biens immobiliers, déduction faite de l'ensemble des dettes courantes à titre individuel et/ou contractées collectivement par l'ensemble des membres du ménage. Il est primordial d'établir la distinction entre les actifs financiers et non financiers dans la notion de richesse des ménages. Le fait que les actifs non financiers soient évalués à leur prix du marché influence la détermination de la richesse totale.

Idéalement, on devrait s'attendre à trouver la principale source des informations concernant la richesse des ménages auprès des banques privées. Toutefois, en raison des accords de confidentialité auxquels les banques sont tenues en ce qui concerne les informations sur les consommateurs, les instituts nationaux de la statistique ont d'ordinaire recours aux enquêtes pour recueillir des informations sur la richesse et l'endettement des ménages. Dans les systèmes statistiques médiocres, les informations incomplètes permettent difficilement d'obtenir des données exactes sur la richesse car les personnes sondées ont tendance à penser que les informations recueillies à leur propos seront utilisées à des fins de fiscalité. Les ménages ont donc généralement tendance à sous-estimer le montant de leurs avoirs. La section suivante du présent chapitre traite de facteurs importants intervenant dans la valorisation des éléments de revenu et de la consommation des ménages.

D.25.2.9. L'inflation et les indices de niveaux de prix

Lorsque l'on s'attache aux dépenses de consommation des ménages, deux types d'indicateurs statistiques sont utilisés pour évaluer le mode d'évolution de la richesse des consommateurs dans le temps et dans l'espace. L'inflation exprime la quantité d'argent nécessaire pour acheter la même quantité de biens ou de services d'une année à l'autre tandis que le pouvoir d'achat exprime le prix d'un même bien dans un pays par rapport à un autre pays. Les indices de prix à la consommation (IPC) donnent une mesure générale de l'inflation alors que les écarts de niveaux de prix entre deux pays ou plus sont mesurés par un indice du niveau de prix (voir aussi le [chapitre D.12. sur les statistiques de prix](#)).

Tous les pays de la zone euro et leurs partenaires faisant ou non partie de l'OCDE ont des indices de prix à la consommation bien établis. Certaines régions participent aux indices des prix à la consommation harmonisés qui permettent de comparer les chiffres des IPC entre les pays. Plusieurs méthodes de mesure des indices des niveaux de prix sont disponibles, notamment l'utilisation du taux de change officiel de la monnaie nationale par rapport à l'euro ou au

dollar américain. La mesure des indices des niveaux de prix entre pays qui offre toutefois la plus grande solidité est celle de l'[International Comparison Programme \(Programme de Comparaison Internationale\)](#) avec le concept de [parités de pouvoir d'achat](#) (EN).

Encadré 25.2: Sous-estime-t-on le revenu des ménages dans le contexte de la pauvreté?

Pour obtenir une meilleure estimation du revenu annuel des ménages, il vaut mieux mesurer leur consommation plutôt que de recueillir des données sur leur revenu. La consommation recueille des données sur le revenu permanent, reflète la valeur en termes d'assurance des programmes publics et des marchés du crédit et tient mieux compte des activités illégales et de l'évolution des prix. Il est plus probable que la consommation reflète les transferts privés et publics. Il est toutefois intéressant de constater que la plupart des ménages sont mieux en mesure de communiquer leur revenu.

Selon des recherches menées dans le domaine des statistiques sur le revenu et la consommation, il apparaît que le revenu est systématiquement sous-déclaré et que sa mesure s'accompagne d'erreurs significatives⁷⁶. Ces problèmes sont particulièrement aigus pour les ménages disposant de faibles ressources. C'est pourquoi il est recommandé de compléter dans la mesure du possible les données des analyses de la pauvreté concernant le revenu avec celles sur la consommation.

Le suivi de la consommation des ménages est relativement ambitieux. Les initiatives qui existent au plan international au titre des enquêtes sur les budgets des ménages et des diverses enquêtes sur les niveaux de vie ouvrent la voie à des estimations plus précises des données sur la consommation.

Les métadonnées peuvent être obtenues auprès d'organisations internationales comme l'Organisation internationale du travail des Nations unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Union européenne, etc. Le site internet d'Eurostat [Household consumption expenditure \(Dépenses de consommation des ménages\)](#) fournit une surveillance intéressante des composantes individuelles des dépenses de consommation des ménages, de leur variation entre les États membres de l'Union européenne, des raisons des écarts statistiques et des facteurs qui touchent les habitudes de dépense et d'épargne dans l'Union. Le portail des statistiques de l'OCDE fournit la définition des concepts principaux du revenu, de la consommation et de [savings \(l'épargne\)](#) des ménages pour les pays membres. Les [statistiques financières internationales \(SFI\)](#) (EN) du Fonds monétaire international définissent le concept économique des dépenses de consommation des ménages, et notamment les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) tandis que la [Division statistique des Nations unies](#) centralise les métadonnées sur le cadre général d'évaluation des statistiques sur le revenu et la consommation des ménages dans le cadre des [indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement](#) (voir les sections B.1.1. et B.4.1.). L'organisation qui constitue la référence internationale en matière de statistiques sur les ménages, dont sur le revenu, la consommation et les niveaux de prix est l'Organisation internationale du travail des Nations unies, via son [initiative statistique Laborsta](#).

D.25.3. Sources des données et des métadonnées

Les principales sources des données sur le revenu et la consommation des ménages sont les enquêtes nationales sur les niveaux de vie. EUROSTAT recueille des données harmonisées sur les conditions de vie dans les États membres de l'UE (EU-SILC, voir chapitre 28) et celles des enquêtes sur les budgets des ménages. Les statistiques sur le revenu structurel et les dépenses de consommation sont partiellement disponibles dans les recensements de population et des logements. Les statistiques sur le niveau de revenu ou de consommation proviennent de la comptabilité nationale. Il est communément admis que les données des enquêtes par sondage ne peuvent servir à un niveau de désagrégation poussé. Toutefois, les données des recensements ne constituent ordinairement pas une bonne source de données sur le revenu des ménages. Un certain compromis est donc nécessaire pour déterminer quels indicateurs disponibles doivent être utilisés pour évaluer le revenu et la consommation des ménages.

⁷⁶ 'Measuring the Well-Being of the Poor Using Income and Consumption' («estimer le bien-être des pauvres par le biais du revenu et de la consommation») par Bruce D. Meyer, Northwestern University (Illinois), NBER et James X. Sullivan, Northwestern University (Illinois), mai 2002

Encadré 25.3: Séries de données internationales sélectionnées sur le revenu et la consommation des ménages**Laborsta**

[Laborsta](#) est une base de données sur les statistiques du travail. Elle couvre des statistiques et des estimations officielles de base sur le travail dans plus de 200 pays depuis 1969. Elle offre aussi des descriptions en termes de méthodologies sur les principales sources statistiques nationales. Laborsta est une initiative du bureau de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les statistiques de l'OCDE (StatExtracts)

[OECD.StatExtracts](#) est un système de base de données intégré. Il a été développé à l'usage des pays membres mais englobe aussi d'importants agrégats d'une sélection d'économies non membres. Il comprend des fonctionnalités intéressantes comme la création et la personnalisation de tableaux, le reformatage de tableaux à l'aide de la fonction «pivoter les dimensions» qui permet d'inverser les rangées et les colonnes. Il possède aussi des fonctions d'export permettant de télécharger des données dans les formats Excel ou CSV. L'utilisateur peut imprimer une recherche ou la sauvegarder pour un usage ultérieur.

Banque mondiale. Données et statistiques

L'[initiative de données en libre accès](#) de la Banque mondiale constitue une plate-forme étayant la prise de décision au niveau mondial. La mission du Groupe de données de la Banque mondiale est de fournir des statistiques nationales et internationales de haute qualité à ses clients au sein et en dehors de la Banque et d'améliorer la capacité des pays membres à établir et utiliser des données statistiques. Dans le cadre du système statistique international, le Groupe de données travaille avec d'autres organisations sur de nouvelles méthodes statistiques, des activités de collecte de données et des programmes de renforcement des capacités dans le domaine de la statistique. Ce groupe coordonne aussi les travaux analytiques et statistiques pour surveiller les progrès accomplis dans la réalisation des [Objectifs du Millénaire pour le développement](#) (voir les sections B.1.1. et B.4.1.). Les [Indicateurs du développement dans le monde \(IDM\)](#) fournissent une sélection exhaustive des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux établis à partir de données de la Banque mondiale et de plus de 30 agences partenaires. La base de données englobe plus de 900 indicateurs concernant 210 économies avec des données qui remontent à 1960.

Publications statistiques d'Eurostat

[Eurostat](#) est l'office statistique de l'Union européenne. Sa mission est de fournir des statistiques à l'Union européenne au niveau européen afin de permettre des comparaisons entre pays et régions. Les publications qui y sont présentées sont le «EU economic data pocketbook» (livre de poche sur les données économiques de l'UE) et le livre de poche intitulé «Labour market statistics» (Statistiques du marché du travail).

Le livre de poche consacré aux données économiques de l'UE est une collection de données économiques aisément consultables sur plusieurs domaines concernant les agrégats européens, les États membres de l'Union européenne et leurs principaux partenaires économiques. La publication est concentrée sur les aspects structurels de l'économie de l'UE; elle contient par conséquent une majorité d'observations annuelles, complétées par une sélection d'indicateurs mensuels et trimestriels.

Le livre de poche d'Eurostat relatif aux statistiques du marché du travail vise à mettre en lumière différents aspects des marchés du travail en Europe. Les statistiques présentées font référence à la situation des personnes et des ménages sur le marché du travail, à leurs gains bruts et nets ainsi qu'au coût de la main-d'œuvre encouru par les entreprises, à la demande de main-d'œuvre et aux interventions des politiques de l'emploi.

Données et statistiques du FMI

Le [FMI](#) publie une série de données temporelles sur les prêts du FMI, les taux de change et d'autres indicateurs économiques et financiers dont les dépenses du PIB. Des manuels, des guides et d'autres matériels sur les pratiques statistiques au sein du FMI, dans les pays membres, et de la communauté statistique au sens large y sont également disponibles.

Ces données constituent aussi d'importantes sources de métadonnées sur le revenu et la consommation des ménages.

D.25.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes

Les enjeux liés à la qualité des données doivent être considérés de points de vue différents, qui peuvent varier d'un pays à l'autre. (Voir le [chapitre C.5.3.](#) pour les aspects généraux de la qualité en statistique). À titre d'exemple, une [United States experience \(expérience américaine\)](#) souligne le problème posé par les non-réponses dans un recensement national que ce soit au niveau des unités statistiques ou des éléments sur lesquels l'enquête porte. Selon des recherches internationales, la sous-déclaration dans de nombreux pays est élevée de façon disproportionnée pour trois types de revenu: les transferts publics, le revenu immobilier et le revenu provenant des emplois indépendants. Puisque les transferts ont le plus de chance d'être perçus par des personnes se trouvant dans la queue inférieure de la répartition du revenu, la sous-déclaration augmenterait la pauvreté estimée. D'un autre côté, la sous-déclaration des revenus immobiliers tend à diminuer le revenu des ménages situés au sommet de la répartition, auquel cas la pauvreté n'est pas touchée. La sous-déclaration des revenus provenant des emplois indépendants peut aboutir à un nombre trop élevé de personnes dotées de faibles revenus, voire de revenus négatifs, ce qui a aussi un impact sur la mesure du taux de pauvreté.

D'un point de vue fondamental, en ce qui concerne les enquêtes auprès des ménages, il y a principalement deux types d'erreurs inhérentes aux données des enquêtes par sondage, les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage. La fiabilité des estimations des enquêtes dépend de l'impact combiné des erreurs d'échantillonnage et des erreurs non dues à l'échantillonnage. Un exemple pratique d'indicateurs de la qualité des données dans le cadre du revenu et de la consommation des ménages est disponible dans [l'Enquête de 2004 sur la dynamique du travail et du revenu \(EDTR\) 75F002M](#) publiée par Statistique Canada.

D.25.5. Améliorer les statistiques sur les ménages

Les statistiques sur la population et les ménages intéressent non seulement les organisations internationales mais aussi les administrations publiques aux niveaux central et local, en particulier dans le contexte de la gouvernance et de la décentralisation dans les pays en développement. L'amélioration de la pertinence, de l'exactitude et de l'actualité des statistiques sur les ménages permettra à ceux-ci de respecter les normes requises par les utilisateurs en fonction de leurs besoins. Il est possible de recourir à de nombreux moyens différents pour améliorer les estimations des enquêtes sur le revenu des ménages.

La définition de normes internationales relatives aux enquêtes auprès des ménages constitue une mission importante visant à améliorer la comparabilité des données recueillies sur le revenu et la consommation. Au plan international, la constitution de l'[International Household Survey Network \(Réseau international des enquêtes auprès des ménages\)](#) marque une réussite importante qui s'inscrit dans la ligne droite des recommandations de mise en œuvre du Plan d'action de Marrakech pour la statistique. En outre, la création de groupes de discussion rassemblant des experts est nécessaire pour partager les expériences et les meilleures pratiques sur les questions liées à l'amélioration des statistiques sur les ménages tant au niveau national qu'au niveau international. Au titre de ces initiatives figurent par exemple le [Rio Experts Group \(Groupe d'experts de Rio\)](#) sur les statistiques de la pauvreté soutenu par les Nations unies et le [Canberra Group on household income statistics \(Groupe de Canberra sur les statistiques sur le revenu des ménages\)](#).

Il faut encourager la tenue d'ateliers nationaux ou régionaux afin de discuter des méthodologies des enquêtes, de la conception du questionnaire, du traitement et de l'analyse des données. Mais en plus, des guides et des normes relatifs à l'élaboration d'enquêtes auprès des ménages jouent un rôle déterminant pour garantir la solidité des statistiques sur le revenu et la consommation. Les agences de mise en œuvre doivent encourager des enquêtes pilotes afin de réduire les problèmes de données au terme des enquêtes sur le revenu des ménages tandis que les organisations internationales doivent prêter l'assistance technique nécessaire en fonction des besoins pour améliorer la qualité des données recueillies sur le revenu et la consommation des ménages.

Pour en savoir plus...

Principaux programmes statistiques liés aux statistiques sur le revenu et la consommation

- Banque mondiale: [initiative de données en libre accès](#)
- Nations unies: [portail des données](#) (EN)
- Banque mondiale: [International Comparison Programme \(ICP\) \(Programme de comparaison internationale \(PCI\)\)](#)
- Organisation internationale du travail: [bases de données statistiques](#)

L'estimation du PIB, les optiques de la production, du revenu et des dépenses

- Initiative de données en libre accès de la Banque mondiale: [PIB \(en dollars US courants\)](#)
- Fonds monétaire international: [World Economic Outlook \(WEO\) Databases \(Bases de données des perspectives de l'économie mondiale \(WEO\)\)](#)
- OECD.StatExtracts: [estimations du produit intérieur brut \(PIB\)](#)
- [System of National Accounts \(Système de comptabilité nationale\)](#)

Documents de recherche sur la méthodologie

- [Distribution des revenus et pauvreté dans la zone de l'OCDE](#): Tendances et déterminants, Michael Förster et Mark Pearson, Christian Dreger & Hans-Eggert Reimers, Revue économique de l'OCDE N° 34, 2002/I, octobre 2006
- [Consumption and disposable income in the EU countries: the role of wealth effects \(Consommation et revenu disponible dans les pays de l'UE: le rôle des effets de la richesse\)](#), Christian Dreger & Hans-Eggert Reimers, octobre 2006
- [Household Consumption, Household Incomes and Living Standards](#) (EN), A review of related recent research activities (Consommation des ménages, revenus et conditions de vie des ménages, un examen des activités de recherches récentes y afférentes), Heinz-Herbert Noll (GESIS-ZUMA), Mannheim, 2007
- [Survey data on household finance and consumption – research summary and policy use \(Données d'enquête sur les finances et la consommation des ménages – synthèse des recherches et utilisations politiques\)](#), Le réseau de l'Eurosystème sur les finances et la consommation des ménages, [European Central Bank \(Banque centrale européenne\)](#), Occasional Paper Series (série de documents périodiques), janvier 2009
- [Journal statistique africain Vol 9](#), novembre 2009
- [Site du secteur informel de la CESAP \(Nations unies\) qui contient du matériel de référence](#) (EN)
- AFRISTAT: [\(L'Indice harmonisé des prix à la consommation \(IHPC\)\)](#) de l'UEMOA
- [UNECE web site](#)
- [International Household Survey Network \(Réseau international des enquêtes auprès des ménages\)](#)

Sources de données internationales

- Organisation internationale du travail: Statistiques du travail ([Laborsta](#)) (EN)
- Fonds monétaire international: [General Data Dissemination System \(Système général de diffusion des données\) \(SGDD: indices des prix à la consommation\)](#)
- [Division statistique des Nations unies: Distribution of income and consumption \(répartition du revenu et consommation\)](#)
- Eurostat: [PPP Program \(le programme de PPA\)](#)
- Eurostat: [Household Consumption expenditure \(dépenses de consommation des ménages\)](#)
- Département de la statistique de l'OCDE: [OECD.Stat Extracts](#)
- Banque mondiale: Indicateurs du développement dans le monde – [la répartition du revenu en vue de l'analyse de la pauvreté](#)
- Banque mondiale: [Consumption and welfare aggregates \(agrégats sur la consommation et le bien-être\)](#)
- Banque mondiale: [le concept du produit national brut \(RNB, méthode Atlas, \\$US courants\)](#)

**Indicateurs du
développement durable**

D.26

D.26. Indicateurs du développement durable

Le chapitre en bref

Le présent chapitre définit le développement durable et décrit les étapes statistiques nécessaires pour définir un ensemble d'indicateurs du développement durable (IDD). Il se base sur les travaux de l'ONU et de l'Union européenne et donne des exemples d'IDD développés dans certains pays. La dimension «pays en développement» est prise en considération tout au long du chapitre, plus particulièrement dans la section D.26.5, qui concerne l'élaboration d'une action statistique.

Étant donné que les IDD sont interdisciplinaires, aucune description détaillée des sources de données n'est vraiment nécessaire, évitant ainsi tout chevauchement avec les autres modules (voir par exemple le chapitre D.14 sur les statistiques de l'environnement, le chapitre D.15 sur les statistiques des transports et le chapitre D.28 sur les statistiques de la protection sociale).

Les IDD sont un sujet en constante évolution malgré les travaux méthodologiques substantiels déjà réalisés à travers le monde. C'est pourquoi il est recommandé de s'intéresser aux tout derniers développements dans ce domaine. Des hyperliens vers des ressources et des documents de référence sur les principaux IDD sont proposés tout au long du présent chapitre. En outre, la liste des références figurant dans l'encadré «Pour en savoir plus» situé à la fin du présent chapitre permet également de suivre les différents aspects des IDD.

D.26.1. Applications des politiques: à quoi servent ces indicateurs?

La définition la plus connue du développement durable est celle de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) (également connue sous le nom de «Commission Brundtland») dans son rapport *«Notre avenir à tous»* (1987): «... un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs». En d'autres termes, il s'agit d'un processus visant à améliorer la qualité de vie de chacun, tant maintenant que dans le futur. Le développement durable comprend des objectifs et des actions immédiats et à plus long terme, tant au niveau local que global, et vise à établir un équilibre entre les problèmes sociaux, économiques et environnementaux.

La *United Nations Commission on Sustainable Development (CSD) (Commission du développement durable de l'ONU (CDD))* est le plus grand forum sur le développement durable du système des Nations unies. Elle a été créée en 1992 afin de garantir l'efficacité du suivi de la *United Nations Conference on Environment and Development (UNCED) (Conférence des nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED))* («le Sommet de la Terre» de Rio de Janeiro). La CDD est responsable du suivi de l'évolution de la mise en œuvre de la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* (1992) et de l'*Agenda 21* (1992), le plan d'action relatif aux mesures prises au niveau mondial, national et local par le système

des Nations unies, les gouvernements, les administrations locales et les grands groupes dans chaque domaine dans lequel l'homme a un impact sur l'environnement. La CDD propose également des conseils pour suivre le *Plan de mise en œuvre du Sommet de Johannesburg* (JPOI) (2002) au niveau local, national, régional et international.

En juin 2012 s'est tenue la *Conférence des Nations unies sur le développement durable «Rio +20»* à Rio de Janeiro. La conférence traitait des défis mondiaux du développement durable (sur le plan social, économique et environnemental). Elle s'attachait en particulier à deux questions interdépendantes: *l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté* (EN) et le *cadre institutionnel pour le développement durable* (EN). La conférence a également tenu compte de ce qui a été réalisé depuis la *Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), à Rio de Janeiro en 1992* (EN) et le *Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable de 2002* (EN).

Le *Groupe de haut niveau des Nations unies sur la viabilité mondiale* (EN) qui a été mis sur pied en 2010, était destiné à formuler une nouvelle stratégie pour un avenir durable. Il a examiné les approches destinées à bâtir une économie sobre en carbone, verte et résiliente permettant de lutter contre la pauvreté et de garantir à tous de vivre dans la dignité. Les recommandations émises par le groupe ont alimenté d'importants processus intergouvernementaux, notamment les préparations de la Conférence Rio+20 et les *réunions de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC)*. En 2012, le panel d'experts conseillait dans son rapport final intitulé *«Pour l'avenir des hommes et de la planète: choisir la résilience»*, de remplacer les OMD par des objectifs mondiaux en termes de développement durable; il importe de toute évidence que les processus de Rio+20 et après 2015 soient étroitement interconnectés.

L'UE a proposé des objectifs et cibles ambitieux dans le cadre des discussions avec ses partenaires concernant les résultats de Rio+20. Ces objectifs et cibles étaient axés sur cinq domaines cruciaux pour une économie verte: l'eau, les océans, les terres et les écosystèmes (y compris les forêts), l'énergie durable et l'utilisation efficace des ressources, y compris les déchets.

En août 2012, le Secrétaire général des Nations unies a lancé le *Réseau des solutions pour le développement durable* (EN), un nouveau réseau mondial indépendant de centres de recherche, d'universités et d'établissements techniques destiné à contribuer à trouver des solutions pour certains des problèmes environnementaux, sociaux et économiques les plus urgents.

Au niveau européen, la *Stratégie de l'UE en faveur du développement durable 2006* (SDD de l'UE) définit une stratégie unique et cohérente visant à permettre à l'UE d'affronter plus efficacement les difficultés liées au développement durable. Elle réaffirme l'objectif global d'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par le biais de communautés durables qui génèrent et

utiliseraient les ressources de manière efficace et qui tireraient profit du potentiel d'innovation écologique et sociale de l'économie, garantissant ainsi la prospérité, la protection de l'environnement et la cohésion sociale.

La mesure de l'évolution vers le développement durable est un aspect essentiel des stratégies de développement durable internationales, européennes et nationales. L'Agenda 21 appelle les pays et la communauté internationale à développer des *Indicators of Sustainable Development (ISD) (Indicateurs du développement durable (IDD))*. Ces indicateurs sont nécessaires pour mettre davantage l'accent sur le développement durable et pour aider les décideurs, à tous les niveaux, à adopter des politiques de développement durable saines. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et la CDD ont encouragé la réalisation de travaux supplémentaires sur les indicateurs du développement durable de la part des différents pays, en respectant leurs conditions et leurs priorités spécifiques. La CDD a invité la communauté internationale à soutenir les efforts des pays en développement à cet égard.

Eurostat joue un rôle essentiel dans la mise à disposition des indicateurs et dans la surveillance de la position de l'UE par rapport aux objectifs à atteindre tels que définis dans la SDD de l'UE. Pour cela, Eurostat a développé un *ensemble européen d'indicateurs du développement durable (IDD de l'UE)*, sur la base desquels Eurostat publie, tous les deux ans, un «*rapport de suivi*» qui était la communication entre la Commission et le Conseil et le Parlement européen.

D.26.1.1 Qu'est-ce que le développement durable?

«Le développement durable est un concept normatif, au même titre que la justice ou la démocratie». La signification globale du concept est claire, mais il n'en existe aucune définition simple. Dans son rapport «*Notre avenir à tous*» (1987) (également connu sous le nom de «Rapport Brundtland»), la Commission mondiale sur l'environnement et le développement a mis en exergue sept objectifs critiques pour les politiques de l'environnement et du développement qui découlent de l'idée de développement durable:

- la relance de la croissance afin d'éradiquer la pauvreté. La croissance doit être relancée en particulier dans les pays en développement, étant donné que c'est ici que les liens entre la croissance économique, la réduction de la pauvreté et les conditions environnementales sont les plus directs. Aujourd'hui, les pays en développement font partie d'une économie mondiale interdépendante et leurs perspectives dépendent également des niveaux et des modèles de croissance au sein des pays industrialisés;
- la modification de la qualité de la croissance afin de la rendre moins matérielle et moins gourmande en énergie, de façon à maintenir le stock de capital écologique, à améliorer la répartition des revenus et à réduire le degré de vulnérabilité face aux crises économiques;
- la satisfaction des besoins humains essentiels. Le plus élémentaire de ces besoins reste la survie, c'est-à-dire le travail. Il faut développer la production alimentaire pour nourrir plus de bouches mais aussi pour lutter contre la

sous-alimentation. L'énergie est un autre besoin essentiel, particulièrement urgent pour les ménages pauvres des pays en développement, qui dépendent principalement du bois comme source de combustible;

- la maîtrise de la démographie. Un niveau de population durable en guise de développement durable peut être plus facile à obtenir lorsque la taille de la population est stabilisée à un niveau cohérent avec la capacité de production de l'écosystème;
- la préservation et la mise en valeur de la base de ressources. Les politiques de développement doivent viser à multiplier les possibilités d'emploi, notamment pour les familles les plus démunies et dans les régions où l'environnement est déjà atteint. Les ressources liées à l'agriculture, à la pêche et à la sylviculture ont été surexploitées et doivent être préservées et renforcées de façon à répondre aux besoins des populations de plus en plus nombreuses;
- la réorientation des techniques et la gestion des risques. Il faut d'abord renforcer la capacité d'innovation technologique des pays en développement afin que ceux-ci soient mieux armés pour relever le défi du développement durable. Ensuite, il faut faire une plus grande place aux facteurs d'environnement dans le développement technologique;
- l'intégration des considérations relatives à l'économie et à l'environnement dans la prise de décisions. Il faut donc modifier les comportements, les objectifs et les dispositifs institutionnels à tous les échelons. Les considérations d'ordre économique et écologique ne sont pas forcément contradictoires. Par exemple, les politiques visant à préserver les terres consacrées aux cultures et à protéger les forêts améliorent les perspectives du développement agricole à long terme. L'intégration des dimensions économique et écologique dans les systèmes législatifs et de prise de décisions nationaux doit se retrouver à l'échelle internationale.

Ces 7 impératifs stratégiques ont été suivis par l'engagement politique de la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* et du *plan d'action de l'Agenda 21* pour l'adoption de mesures au niveau global, national et local. En conclusion, le monde doit élaborer et mettre en œuvre des stratégies qui permettront aux nations de prendre la voie du développement durable. Cela implique des changements politiques dans l'ensemble des pays, en ce qui concerne leur propre développement et leurs impacts sur les possibilités de développement des autres nations.

Les populations pauvres dépendent de l'environnement pour leurs revenus et leur bien-être. L'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles contribue directement à la réduction de la pauvreté, à la durabilité des revenus et à la relance de la croissance. Le lien étroit qui existe entre la pauvreté et l'environnement est activement pris en compte dans la *Poverty-Environment Initiative (PEI) (Initiative pauvreté et environnement (IPE))* du *Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)* et le *Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)*. L'IPE est un programme mondial

de l'ONU qui soutient les efforts des pays visant à intégrer les liens pauvreté/environnement aux plans de développement nationaux. Il offre une assistance financière et technique aux gouvernements afin de les aider à établir des programmes institutionnels et des programmes de renforcement de la capacité et à mener des activités visant à aborder le contexte particulier pauvreté-environnement.

La [United Nations Commission on Sustainable Development \(CSD\) \(Commission du développement durable de l'ONU \(CDD\)\) du développement durable de l'ONU \(CDD\)](#) a été créée afin d'observer l'évolution de la mise en œuvre de l'Agenda 21 et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Le rôle de la CDD, en tant que forum sur le développement durable, comprend également le fait de proposer des conseils pour suivre le Plan de mise en œuvre de Johannesburg au niveau local, national, régional et international. La CDD a ouvert ses sessions annuelles à la participation d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. La CDD favorise le dialogue et la création de partenariats en matière de développement durable avec les gouvernements, la communauté internationale et les grands groupes identifiés dans l'Agenda 21 comme étant des acteurs clés (hors gouvernement central) ayant un rôle majeur à jouer dans la transition vers le développement durable. Ces grands groupes comprennent des femmes, des jeunes, des autochtones, des organisations non gouvernementales, des autorités locales, des ouvriers et des syndicats, des entreprises et des industries, la communauté scientifique et des agriculteurs.

À la suite de la Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro (1992), l'UE a ratifié la Déclaration de Rio et l'Agenda 21. En 1997, le développement durable est devenu un objectif fondamental de l'UE à partir du moment il a été intégré au Traité d'Amsterdam comme objectif prioritaire des politiques de l'UE. Lors du Sommet de Gothenburg qui s'est tenu en 2001, les leaders de l'UE ont lancé la première stratégie de développement durable de l'UE. La SDD de l'UE a ajouté une troisième dimension environnementale à la Stratégie de Lisbonne sur la relance économique et sociale. Ces deux stratégies sont complémentaires.

Si la déclaration de Gothenburg a constitué le noyau des politiques de développement durable de l'UE, ces dernières ont également intégré d'autres programmes et engagements, comme ceux pris lors du Sommet mondial de 2002 sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg et les Objectifs du Millénaire pour le développement convenus en 2000, ainsi que des promesses mondiales d'amélioration de l'aide au développement officielle et de prise en compte des besoins des pays en développement en matière de commerce international.

En juin 2006, une [nouvelle stratégie de développement durable de l'UE](#) a été adoptée par le Conseil européen en réponse au changement climatique, au creusement du fossé entre les riches et les pauvres à travers le monde, à l'augmentation de l'instabilité due aux menaces terroristes et à la violence, à la globalisation et aux évolutions de l'économie mondiale. Cela a nécessité une stratégie de développement

durable plus ciblée, une division plus claire des responsabilités, une appropriation et un soutien plus larges, une plus forte intégration de la dimension internationale et une mise en œuvre et une surveillance plus efficaces. La nouvelle stratégie pour le développement durable de l'UE constitue une démarche unique et cohérente visant à permettre à l'UE de tenir ses engagements à long terme de façon à affronter les difficultés liées au développement durable. Elle réaffirme la nécessité d'une solidarité globale et reconnaît l'importance du renforcement de la collaboration avec les partenaires situés en dehors de l'UE, y compris les pays en développement rapide qui auront un impact significatif sur le développement durable global.

En juin 2012, la [Conférence des Nations unies sur le développement durable s'est à nouveau réunie à Rio de Janeiro](#). Rappelant le premier «Sommet de la Terre» à Rio en 1992, vingt ans auparavant, la conférence était populairement connue sous le nom de «Rio+20». La conférence traitait des défis mondiaux du développement durable. Elle s'attachait en particulier aux thèmes interdépendants de [l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté](#) et du [cadre institutionnel pour le développement durable](#). La conférence a également tenu compte de ce qui a été réalisé depuis les Conférences des Nations unies sur le développement durable à Rio en 1992 et à Johannesburg en 2002. L'Union européenne y a joué un rôle actif et constructif, centré sur une action mondiale pour sortir les gens de la pauvreté et mieux utiliser les ressources pour assurer la prospérité également pour les générations à venir. Les contributions de l'UE à la conférence étaient principalement axées sur des domaines qui sont essentiels pour une économie verte: l'eau, les océans, les terres et les écosystèmes (y compris les forêts), l'énergie durable et l'utilisation efficace des ressources, y compris les déchets.

D.26.1.2 Le rôle des indicateurs

L'évaluation des indicateurs est un cas particulier dans la statistique. Les indicateurs reposent sur les statistiques et une méthodologie statistique est utilisée pour évaluer leur qualité. Cependant, les indicateurs de développement durable (IDD) sont conçus pour permettre d'évaluer si les objectifs de développement durable sont atteints ou non. En d'autres termes, ce sont des indicateurs de performances de la politique, conçus pour évaluer les performances d'une politique au niveau des différentes facettes du développement durable.

En établissant des mesures quantitatives de la durabilité, il devient possible de définir des objectifs, d'appliquer des stratégies de gestion et de mesurer les progrès réalisés. L'Agenda 21 appelle les pays et la communauté internationale à développer des indicateurs du développement durable. Ces indicateurs sont nécessaires pour mettre davantage l'accent sur le développement durable et pour aider les décideurs à adopter des politiques saines dans ce domaine. En outre, le [Plan de mise en œuvre de Johannesburg](#) et la [United Nations Commission on Sustainable Development \(CSD\) \(Commission du développement durable de l'ONU \(CDD\)\)](#) ont encouragé les pays à réaliser des travaux supplémentaires

sur les indicateurs du développement durable, en respectant leurs conditions et leurs priorités spécifiques. La CDD invite spécifiquement la communauté internationale à soutenir les efforts des pays en développement à cet égard.

Lorsqu'ils créent des ensembles d'indicateurs de développement durable, les pays s'appliquent généralement à répondre aux besoins en informations de leur stratégie de développement durable. Pour de nombreux pays et institutions, l'établissement des IDD constitue une opportunité majeure d'intégrer un peu plus les problèmes environnementaux à l'agenda, parallèlement aux problèmes économiques et sociaux. Les IDD permettent également de promouvoir le concept de manière beaucoup plus claire qu'avec de simples stratégies nationales de développement durable.

En ce qui concerne les pays en développement, en règle générale, les priorités des politiques de développement durable tendent à mettre l'accent sur certains aspects élémentaires du développement économique, du développement social et de l'écologie, à savoir:

- la réduction de la pauvreté;
- la mise à disposition de services énergétiques aux populations qui en sont dépourvues;
- la gestion de la dette extérieure;
- les problèmes de sécurité énergétique.

Mais en même temps, les pays en développement ont un impact significatif et de plus en plus important sur les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Les solutions qu'ils trouvent à leurs problèmes de développement affectent l'évolution du changement climatique.

En règle générale, l'ONU recommande une approche de type politique qui soit adaptée à chaque région du monde. Ainsi, les Commissions régionales de l'ONU sont également en train de hiérarchiser leurs travaux sur des cadres IDD adaptés à chaque région. On peut citer par exemple le cadre de travail développé par la [Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des Nations unies \(CEPALC\)](#), qui est présenté plus en détail dans la section D.26.3.3. ci-dessous, avec son application pratique en Argentine (voir encadré 26.3). D'autres travaux régionaux figurent par exemple sur les sites Web de la [Commission économique pour l'Europe des Nations unies \(UNECE\)](#) et de la [Commission économique pour l'Afrique des Nations unies \(ECA\)](#).

Eurostat et le Système statistique européen (SSE) jouent un rôle essentiel dans la mise à disposition des données et dans la surveillance de la position de l'UE par rapport aux objectifs à atteindre en matière de développement durable, qui sont définis dans la stratégie de développement durable de l'UE. La mesure des progrès réalisés en matière de développement durable fait partie intégrante de cette stratégie et Eurostat est chargé de produire un rapport de suivi tous les deux ans, sur la base de l'ensemble d'indicateurs de développement durable défini par l'UE (IDD de l'UE). Le rapport d'Eurostat [«Sustainable development in the European Union - 2011](#)

[monitoring report of the EU sustainable development strategy» \(Développement durable au sein de l'Union européenne - rapport de suivi 2011 de la stratégie de développement durable de l'UE\)](#) complète l'analyse de la politique contenue dans le rapport d'avancement de la Commission intitulé [«Intégrer le développement durable dans les politiques de l'UE : rapport de situation 2009 sur la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable»](#).

D.26.2. Concepts et définitions

D.26.2.1. Une approche basée sur la politique

Le lien entre les indicateurs et la politique est souvent très fort. C'est le cas pour les indicateurs de développement durable qui sont conçus spécifiquement pour suivre l'évolution des différents aspects des stratégies de développement durable. Cette approche garantit la pertinence des IDD. Selon les décideurs politiques, ils concernent directement les stratégies de développement durable et constituent des moyens de communication efficaces. Même s'il peut s'avérer difficile d'aligner les indicateurs sur les objectifs d'une politique sans porter préjudice aux autres aspects du développement durable, c'est justement un de leurs points forts. À l'inverse, les indicateurs étroitement liés à la mesure de politiques spécifiques doivent être redéfinis en cas de modification de ces politiques. La publication des Nations unies [«Indicators of Sustainable Development: Guidelines and Methodologies \(Indicateurs de développement durable - Lignes directrices et méthodologies\)»](#) et leurs [«methodology sheets \(fiches méthodologiques\)»](#) détaillées constituent un point de départ pour permettre à l'ensemble des pays de développer des indicateurs de développement durable.

Dans le contexte du développement durable, il est souvent fait référence à trois piliers interdépendants et complémentaires, c'est-à-dire un développement qui assure l'équilibre entre la croissance économique, la nécessité de maintenir les stocks de ressources naturelles et la justice sociale, soit, en d'autres termes, un développement qui élimine la pauvreté. Parfois, un quatrième pilier fait son apparition. Il s'agit du cadre institutionnel qui soutient le développement durable.

La plupart des ensembles d'indicateurs actuellement utilisés par les pays et les organismes internationaux reposent sur le [DPSIR framework \(cadre de travail DPSIR\)](#) ou sur un sous-groupe de celui-ci (voir encadré 14.1 au chapitre D.14 sur les statistiques environnementales). Selon cette analyse, les évolutions sociales et économiques ou (i) forces motrices (D) exercent une (ii) pression (P) sur l'environnement et, par conséquent, l' (iii) état (S) de l'environnement change, comme les conditions sanitaires, la disponibilité des ressources et la biodiversité. Enfin, il en découle des (iv) impacts (I) sur la santé de l'homme, les écosystèmes et la matière, qui peuvent engendrer une (v) réponse (R) ayant des répercussions sur les (i) forces motrices.

Du point de vue de la politique, des informations claires et spécifiques sont nécessaires quant à ces cinq éléments. Cela est rendu possible grâce à des indicateurs reflétant les liens existant entre les activités de l'homme et leurs impacts sur l'environnement, ainsi que la réponse de la société à ces impacts.

D.26.2.2. Cadres conceptuels

Lorsqu'ils créent des ensembles d'indicateurs de développement durable, les pays s'appliquent généralement à répondre aux besoins en informations de leur stratégie de développement durable. Il est relativement rare que ces politiques reposent sur un cadre conceptuel explicitement défini. Néanmoins, elles sont souvent le résultat d'une consultation rigoureuse à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement afin de garantir que les différentes perspectives selon lesquelles le développement durable est défini sont prises en considération.

Le [Joint UNECE/Eurostat/OECD Working Group on Statistics on Sustainable Development \(WGSSD\) \(Groupe de travail conjoint UNECE/Eurostat/OCDE sur les statistiques du développement durable\)](#) a été créé en 2005 afin d'identifier les concepts et les pratiques à mettre en œuvre pour aider les gouvernements et les organismes internationaux à concevoir des ensembles d'indicateurs de développement durable. L'objectif du groupe de travail était de développer un cadre conceptuel élargi pour mesurer le développement durable en mettant l'accent sur le concept de capital et d'identifier un ensemble restreint d'indicateurs qui pourrait devenir l'ensemble de référence pour les comparaisons à l'échelle internationale.

Le développement durable couvre deux échelles différentes: l'échelle temporelle et l'échelle spatiale. L'échelle temporelle considère la durabilité sur une génération et entre les différentes générations; l'échelle spatiale la considère par rapport à la durabilité locale, nationale, régionale et mondiale. L'Agenda 21 est également axé sur ce point. En ce qui concerne l'échelle intragénérationnelle et l'échelle spatiale, il existe une différence de normes et de croissance économiques, sociales et écologiques entre les pays en développement et les pays développés, souvent désignée par l'expression «fracture Nord-Sud».

Parmi les autres dimensions du développement durable, on retrouve le débat sur la durabilité «faible» par rapport à la durabilité «forte» en ce qui concerne le capital «naturel» et «artificiel», à savoir le volume et la qualité des stocks de capital naturel, physique, humain, financier, produit et social. Par nature, ces deux points de vue s'opposent quant à l'héritage qui doit être transmis aux générations futures. Le concept de «durabilité faible» considère que le capital «naturel» et «artificiel» peut être remplacé par un autre, c'est-à-dire que la dépréciation du capital naturel, comme l'utilisation des ressources non renouvelables telles que le pétrole et l'uranium, peut être compensée par un investissement correspondant

dans le «capital artificiel», comme la connaissance de la production d'énergies renouvelables et du rendement énergétique. La durabilité forte, à l'inverse, considère que l'homme est intégré à un système naturel et que les limites des ressources naturelles («capital») plafonnent les actions de l'homme. En d'autres termes, que les deux types de capital sont complémentaires. Les indicateurs utilisés pour mesurer la durabilité dépendent du choix du concept de durabilité de base. Une description détaillée de l'approche «capital» figure dans l'étude [«Measuring Sustainable Development»](#) (La mesure du développement durable) élaborée par le [Joint UNECE/Eurostat/OECD Working Group on Statistics on Sustainable Development \(WGSSD\) \(Groupe de travail conjoint UNECE/Eurostat/OCDE sur les statistiques du développement durable\)](#).

D.26.3. Sources des données et des métadonnées

D.26.3.1. Indicateurs de développement durable des Nations unies (CSD)

L'Agenda 21 appelle spécifiquement les pays et la communauté internationale à développer des indicateurs du développement durable. La compilation des indicateurs et l'efficacité de communication quant à un problème aussi complexe que le développement durable restent difficiles à tous les niveaux (international, national et local). Cela est dû non seulement au grand nombre de problèmes qui doivent être abordés (économiques, environnementaux, sociaux et institutionnels), mais également à la demande en nouvelles données, qui peuvent provenir de sources diverses.

Le troisième ensemble révisé d'[CSD Indicators of Sustainable Development \(indicateurs de la CSD\)](#) a été finalisé en 2006 par un groupe d'experts issus de pays développés, de pays en développement et d'organisations internationales. La série révisée contient 96 indicateurs, y compris un sous-ensemble de 50 indicateurs de référence (présenté dans l'[encadré 26.1](#) ci-dessous.) L'ensemble de plus grande taille permet aux pays d'évaluer le développement durable de manière plus détaillée et plus différenciée. Les indicateurs de la CSD sont classés par thèmes et sous-thèmes.

Les indicateurs de référence de la CSD remplissent trois critères:

- ils couvrent des questions de développement durable qui concernent dans la plupart des pays;
- ils fournissent des informations essentielles différentes des autres indicateurs de référence;
- ils peuvent être calculés par la plupart des pays à l'aide de données facilement accessibles ou peuvent être disponibles dans des délais et à des coûts raisonnables.

Encadré 26.1: Indicateurs de développement durable de la CSD, par thème**Pauvreté**

- Pauvreté des revenus: Proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté
- Inégalité des revenus: Rapport entre les revenus les plus faibles et les revenus les plus élevés
- Assainissement: Proportion de la population utilisant un système d'assainissement amélioré
- Eau potable: Proportion de la population utilisant une source d'eau améliorée
- Accès à l'énergie: Part des ménages ne disposant pas de l'électricité ou d'autres services d'alimentation en énergie modernes
- Conditions de vie: Proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles

Gouvernance

- Corruption: Pourcentage de la population ayant payé des pots-de-vin
- Criminalité: Nombre d'homicides volontaires pour 100 000 habitants

Santé

- Taux de mortalité: Taux de mortalité chez les moins de cinq ans; Espérance de vie à la naissance
- Soins de santé: Pourcentage de la population ayant accès à des établissements de soins de base; Immunisation contre les maladies infantiles infectieuses
- État nutritionnel: État nutritionnel des enfants
- État sanitaire et risques: Mortalité due aux maladies courantes telles que le VIH/sida, la malaria, la tuberculose

Éducation

- Niveau d'éducation: Taux d'admission en dernier cycle de primaire; Taux d'inscription net en écoles primaires; Niveau d'éducation secondaire (tertiaire) des adultes
- Taux d'alphabétisation: Taux d'alphabétisation des adultes

Démographie

- Population: Taux de croissance de la population; Rapport de dépendance
- Tourisme: Aucun indicateur pour cette sous-catégorie

Risques naturels

- Vulnérabilité aux risques naturels: Pourcentage de la population vivant dans des zones à risques
- Préparation et réaction aux catastrophes naturelles: Aucun indicateur pour cette sous-catégorie

Atmosphère

- Changement climatique: Émissions de dioxyde de carbone
- Destruction de la couche d'ozone: Consommation de substances contribuant à la destruction de la couche d'ozone
- Qualité de l'air: Concentration de polluants dans l'air ambiant dans les zones urbaines

Sols

- Utilisation et état des sols: Aucun indicateur pour cette sous-catégorie
- Désertification: Aucun indicateur pour cette sous-catégorie
- Agriculture: Superficies d'assolement arables et permanentes
- Forêts: Superficie recouverte par des forêts

Océans, mers et littoral

- Zone littorale: Pourcentage de la population totale vivant sur le littoral
- Pêche: Proportion de stocks de poissons dans des limites biologiquement sûres
- Environnement maritime: Proportion de zone maritime protégée

Eau douce

- Quantité d'eau: Proportion des ressources totales en eau utilisée; Niveau d'utilisation de l'eau par activité économique
- Qualité de l'eau: Présence de coliformes fécaux dans l'eau douce

Biodiversité

- Écosystème: Proportion de la surface terrestre protégée, total et par zone écologique
- Espèces: Évolution de la menace représentée par les espèces

Développement économique

- Performances macroéconomiques: Produit intérieur brut (PIB) par habitant; Part des investissements dans le PIB
- Finances publiques durables: Rapport dette/PIB
- Emploi: Rapport emploi/population; Productivité et coût de la main-d'œuvre; Part des femmes dans la masse salariale dans le secteur non agricole
- Technologies de l'information et de la communication: Nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 personnes
- Recherche et développement: Aucun indicateur de référence pour cette sous-catégorie
- Tourisme: Contribution du tourisme au PIB

Partenariat économique mondial

- Commerce: Déficit budgétaire actuel en % du PIB
- Financement extérieur: Aide au développement officielle nette accordée ou reçue, en % du PIB

Modèles de consommation et de production

- Consommation matérielle: Intensité matérielle de l'économie
- Utilisation de l'énergie: Consommation énergétique annuelle totale et par catégorie d'utilisateurs principaux; Intensité d'utilisation de l'énergie totale et par activité économique
- Production et gestion des déchets: Production de déchets dangereux; Traitement et élimination des déchets
- Transport: Choix modal du transport de passagers

D.26.3.2. Indicateurs de développement durable de l'UE

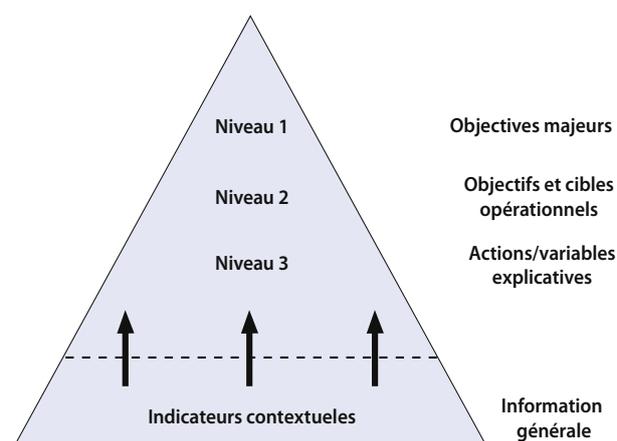
Les indicateurs de développement durable de l'UE (IDD de l'UE) sont utilisés pour assurer le suivi de la stratégie de développement durable de l'UE dans un rapport publié par Eurostat tous les deux ans. L'exemple le plus récent est le [«Sustainable development in the European Union - 2011 monitoring report» \(Développement durable au sein de l'Union européenne - Rapport de suivi 2011 sur la stratégie de développement durable de l'Union européenne\)](#). Sur plus de 100 indicateurs, onze ont été identifiés comme des indicateurs de référence. Ils offrent une vue d'ensemble des progrès réalisés par l'UE en matière de développement durable par rapport aux objectifs définis dans la stratégie.

Comme l'ensemble de l'ONU, les IDD de l'UE ont été organisés dans un cadre thématique afin d'offrir une structure claire et simple à communiquer, adaptée à la prise de décisions politiques. Ce cadre repose sur des problèmes politiques prioritaires, mais est suffisamment flexible pour s'adapter aux évolutions potentielles de ces priorités et objectifs, tout en gardant à l'esprit que de nouveaux problèmes et de nouvelles priorités peuvent faire leur apparition de temps à autre. Le cadre des IDD de l'UE suit un schéma global prenant en compte la dimension économique, sociale, environnementale et institutionnelle. Les thèmes sont dérivés des IDD de l'UE et de l'Agenda 21. Chaque thème est également subdivisé en sous-thèmes afin d'organiser l'ensemble de manière à refléter les objectifs et les actions des IDD de l'UE (voir encadré 26.2 ci-dessous).

L'ensemble d'IDD de l'UE est structuré comme une pyramide à trois étages, faisant la distinction entre trois niveaux d'indicateurs. Non seulement cette approche reflète la structure des IDD de l'UE (objectifs généraux, objectifs opérationnels, actions), mais elle répond également aux différents types de besoins des utilisateurs. La pyramide à trois niveaux est complétée par des indicateurs contextuels:

- **les indicateurs de référence (ou de niveau 1)** se trouvent au sommet de la pyramide et servent à assurer le suivi des «objectifs majeurs» liés aux sept enjeux principaux des IDD de l'UE. Dans l'ensemble, il s'agit d'indicateurs largement utilisés et disposant d'une forte valeur communicative et

- éducative. Ils sont fiables et disponibles pour la plupart des États Membres de l'UE;
- le **second niveau** de la pyramide se compose, dans la plupart des cas, d'indicateurs liés aux «objectifs opérationnels» de la stratégie. Ce sont des indicateurs clés dans leurs sous-catégories respectives. Ils sont fiables et disponibles pour la plupart des États Membres de l'UE;
- le **troisième niveau** se compose d'indicateurs liés aux actions décrites dans la stratégie ou à d'autres sujets utiles pour analyser le statut des objectifs stratégiques;
- **les indicateurs contextuels** font partie de l'ensemble d'IDD, mais ne correspondent pas directement à un objectif d'IDD particulier et ne dépendent pas de la politique. En règle générale, ils sont difficiles à interpréter de manière normative. Cependant, ils fournissent des informations utiles sur les problèmes directement liés aux politiques de développement durable et peuvent être utilisés pour l'analyse.



L'ensemble des IDD décrit également des indicateurs qui n'ont pas encore été entièrement développés mais qui peuvent être nécessaires pour avoir une vue d'ensemble plus détaillée et plus complète des progrès réalisés:

- les indicateurs en cours de développement peuvent déjà exister mais présenter une qualité ou une couverture insuffisante ou sont en cours de développement par un groupe d'experts en Europe;
- les indicateurs à développer soit sont en cours de développement par un groupe d'experts en Europe mais sans aucun résultat final satisfaisant prévu dans les deux ans, soit ne sont pas en cours de développement pour le moment.

Encadré 26.2: Indicateurs de développement durable de référence de l'UE, classés par thème

Développement socio-économique

- Taux de croissance du PIB réel par habitant

Consommation et production durables

- Productivité des ressources

Inclusion sociale

- Taux d'exposition au risque de pauvreté, par sexe

Évolutions démographiques

- Taux d'emploi des travailleurs plus âgés

Santé publique

- Nombre d'années de vie en bonne santé et espérance de vie à la naissance, par sexe

Changement climatique et énergie

- Émissions de gaz à effet de serre
- Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie intérieure brute

Transports durables

- Consommation d'énergie dans les transports par rapport au PIB

Ressources naturelles

- Index des oiseaux
- Prises de poisson en dehors des limites biologiquement sûres

Partenariat mondial

- Part de l'aide au développement officielle dans le revenu national brut

Gouvernance

- Aucun indicateur de référence

D.26.3.3. Exemples de cadres régionaux et nationaux pour les IDD

Amérique latine et Caraïbes - Argentine

À titre d'exemple de cadre régional basé sur la politique pour les IDD, on peut citer celui développé par la [Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes \(CEPALC\)](#) et intitulé «[Projet d'évaluation du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes](#)» ([ESALC - Evaluación de la Sostenibilidad en América Latina y el Caribe](#)).

Le cadre ESALC pour les IDD repose sur les quatre piliers économique, social, environnemental et institutionnel. Pour chaque pilier (ou «sous-système»), les indicateurs sont subdivisés en indicateurs de durabilité et indicateurs de développement. Une approche intéressante consiste à définir des thèmes et des indicateurs sur les liens existant entre les différents sous-systèmes (comme par exemple entre les sous-systèmes économiques et sociaux ou institutionnels et sociaux) et entre le pays et le reste du monde. Le cadre ESALC pour les IDD définit également, comme thèmes spécifiques, les «Rendements et les intensités» en matière d'énergie et de démographie. Le [Système argentin d'indicateurs du développement durable \(SIDSA\)](#) présenté dans l'[encadré 26.3](#) constitue un bon exemple d'adaptation nationale du cadre ESALC.

Vietnam

Au Vietnam, l'«Orientation stratégique pour le développement durable» comprenait la promotion des systèmes d'information sur l'environnement et d'un système d'indicateurs d'évaluation et de suivi du développement durable. L'Agenda 21 local se concentre sur les conditions locales concrètes, définit des objectifs de développement durable et des systèmes d'indicateurs au niveau local et établit un système de création de rapports et de supervision. Avant l'établissement du [Plan de développement durable pour le Vietnam \(2008\)](#), il n'existait aucun système d'indicateurs officiel pour mesurer et évaluer le développement durable.

L'ensemble d'IDD a été développé pour chaque secteur en fonction des conditions locales et des objectifs et des caractéristiques de l'Agenda 21 national. Ces travaux étaient entre autres basés sur les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et sur les indicateurs de développement durable de la CDD. Un ensemble de 44 indicateurs a été créé en suivant un modèle à quatre piliers qui est présenté dans l'[encadré 26.4](#).

Encadré 26.3: Système d'indicateurs du développement durable en Argentine

Le «Sistema de Indicadores de Desarrollo Sostenible Argentina» (SIDSA) a été développé sur la base du cadre conceptuel ESALC. Le SIDSA contient 68 indicateurs qui mesurent le lien entre la croissance économique et la croissance de la population et leurs effets sur l'environnement. Le système repose sur quatre sous-systèmes (économique, social, environnemental et institutionnel), qui sont chacun subdivisés en indicateurs de développement et en indicateurs de durabilité. Les indicateurs de développement reflètent directement les changements, permettant ainsi d'améliorer la définition des objectifs de développement. Les indicateurs de durabilité ont pour but de refléter le processus de changement et donc la capacité à maintenir le développement dans le temps.

L'utilisation du cadre conceptuel:

- permet d'obtenir une vue holistique de la durabilité du développement;
- offre une vue intégrée des indicateurs, en visualisant les interactions entre les différents sous-systèmes;
- constitue un outil de définition de politiques publiques intégrées.

Le système national n'est pas un système fermé mais est lié au reste du monde. Par conséquent, le système d'indicateurs national comprend des indicateurs relatifs aux liens existant entre le développement et la durabilité au niveau national et international. Le système comprend dès lors des indicateurs relatifs aux liens existant entre les différents sous-systèmes (ou «piliers»). Des indicateurs d'intensité sont également présentés; ils analysent les relations entre le secteur de la production et l'environnement. Ces indicateurs permettent d'analyser la mesure dans laquelle la croissance économique dépend de l'utilisation des ressources naturelles.

Le système SIDSA est structuré comme suit:

- Sous-système social de développement: 11 indicateurs
- Sous-système social de durabilité: 3 indicateurs
- Sous-système environnemental de développement: 3 indicateurs
- Sous-système environnemental de durabilité: 5 indicateurs
- Sous-système économique de développement: 3 indicateurs
- Sous-système économique de durabilité: 4 indicateurs
- Sous-système institutionnel de développement: 3 indicateurs
- Sous-système institutionnel de durabilité: 3 indicateurs
- Interrelations nationales et internationales: 4 indicateurs
- Interrelation entre les sous-systèmes économique et environnemental: 9 indicateurs
- Interrelation entre les sous-systèmes environnemental et social: 4 indicateurs
- Interrelation entre les sous-systèmes économique et social: 3 indicateurs
- Interrelation entre les sous-systèmes institutionnel et économique: 3 indicateurs
- Interrelation entre les sous-systèmes institutionnel et social: 3 indicateurs
- Interrelation entre les sous-systèmes institutionnel et environnemental: 3 indicateurs
- Rendement ou intensité: 4 indicateurs

Encadré 26.4: Indicateurs de développement durable au Vietnam

Secteur économique: 12 indicateurs

1. PIB par habitant
2. Croissance du PIB
3. Structure du secteur économique national
4. Coût de la main-d'œuvre agricole par rapport à la main-d'œuvre totale
5. Taux d'investissement par rapport au PIB
6. Taux d'investissement dans l'aide au développement officielle et taux d'investissements directs étrangers par rapport à l'investissement social total
7. Taux d'investissement pour la recherche et le déploiement (R&D)/PIB
8. Taux d'investissement dans l'éducation par rapport au PIB
9. Solde des importations/exportations
10. Taux de la dette par rapport au PIB
11. Consommation d'énergie/PIB annuel
12. Taux de réutilisation et de recyclage des déchets

Secteur social: 17 indicateurs

13. Population totale
14. Pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté
15. Indice de Gini sur les disparités de revenus
16. Rapport entre les salaires des hommes et des femmes
17. Taux de mortalité liée à la maternité
18. Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans en malnutrition
19. Taux de chômage en zone urbaine
20. Durée de vie
21. Pourcentage de la population ayant accès à de l'eau potable
22. Pourcentage d'adultes alphabètes
23. Pourcentage d'enfants scolarisés en cycle secondaire obligatoire
24. Nombre d'étudiants pour 1 000 habitants
25. Pourcentage de main-d'œuvre qualifiée
26. Pourcentage de la population ayant accès à des moyens de communication modernes
27. Surface d'habitation par personne en ville
28. Nombre annuel de crimes pour 100 000 habitants
29. Nombre annuel d'accidents de la circulation pour 100 000 habitants

Ressources et environnement: 12 indicateurs

30. Surface de forêts
31. Pourcentage de réserves naturelles par rapport à la superficie naturelle existante
32. Pourcentage de terres agricoles irriguées
33. Taux annuel de dégradation des sols
34. Taux d'exploitation annuel (minéral principal)
35. Pourcentage de groupes et de zones industriels possédant un système de traitement des déchets
36. Nombre d'entreprises certifiées ISO 14001
37. Rejets de gaz à effet de serre
38. Taux d'urbanisation avec pollution de l'air supérieure aux normes autorisées
39. Écosystème présentant un risque d'extinction d'espèces
40. Rendement annuel de la pêche
41. Pertes économiques dues aux catastrophes naturelles

Secteur institutionnel: 3 indicateurs

42. Nombre de localités selon l'Agenda 21
43. Nombre d'agences pour le développement durable, effectifs des agences pour le développement durable
44. Mobilisation financière en faveur de l'élimination de la famine et de la réduction de la pauvreté.

D.26.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes

La qualité des indicateurs de développement durable (IDD) couvre notamment leur pertinence auprès des décideurs politiques. Le suivi de la politique est un élément essentiel de la qualité des IDD, tout comme des aspects plus traditionnels tels que la précision, la comparabilité et l'opportunité (la qualité statistique est décrite plus en détail dans la [section C.5.3.](#))

Le [Système de profils de qualité développé par Eurostat pour les IDD de l'UE](#) offre un modèle d'évaluation systématique de la qualité des indicateurs. La principale caractéristique des indicateurs liés à une politique reste leur pertinence quant à la formulation et au suivi de cette politique. Il s'agit de la pierre angulaire de l'évaluation des profils de qualité, tout comme la contribution des indicateurs à l'analyse de politique intégrée. Le profil de qualité documente également la qualité de l'indicateur par rapport aux aspects de qualité statistique les plus pertinents pour l'indicateur ainsi que par rapport à son cadre institutionnel (sources, législation, etc.). Étant donné que les profils de qualité Eurostat sont génériques et sont axés sur des critères de qualité communs essentiels pour les indicateurs, ils sont simples à adapter et à mettre en œuvre dans n'importe quel système statistique, que ce soit dans des pays en développement ou des pays développés.

Encadré 26.5. Profils de qualité Eurostat pour les IDD de l'UE

Les profils de qualité indiquent la définition de l'indicateur et une liste de parties prenantes majeures au sein d'Eurostat et de la Commission européenne, ainsi que les groupes de travail impliqués.

Le profil de qualité de l'indicateur est ensuite défini sur la base des aspects suivants:

- 1. Évaluation globale de la précision et de la comparabilité⁷⁷**
 - A. fiable et correctement documentée, avec une forte comparabilité dans le temps et entre les pays
 - B. fiable et correctement documentée, mais sérieuses limitations en termes de comparabilité
 - C. à interpréter avec prudence, et/ou sérieuses limitations en termes de comparabilité
«Indicateur à développer»
- 2. Description de l'objectif et pertinence de l'indicateur**

Détaille spécifiquement les éventuelles restrictions quant à la pertinence de l'indicateur et les autres caractéristiques pouvant entraîner des limitations à son utilisation dans le cadre du suivi et de la création de rapports
- 3. Détails concernant la disponibilité des données**

Vue d'ensemble des pays et des périodes pour lesquels les données sont disponibles: États membres de l'UE, États candidats et candidats potentiels, USA et Japon, pays de l'AELE
- 4. Précision globale**

Évaluation du fait que la précision de l'indicateur soit «élevée» ou «restreinte, et description du cadre permettant de garantir l'exactitude de l'indicateur
- 5. Comparabilité entre les pays**

Évaluation du fait que la comparabilité de l'indicateur entre les pays soit «élevée» ou «restreinte» et description du cadre permettant de garantir cette comparabilité
- 6. Comparabilité dans le temps**

Évaluation du fait que la comparabilité de l'indicateur dans le temps soit «élevée» ou «restreinte» et description du cadre permettant de garantir cette comparabilité
- 7. Perspective de développement pour améliorer la qualité de l'indicateur**

Possibilités d'amélioration de la qualité des indicateurs et, dans la mesure du possible, indication de la charge imposée aux États membres et aux répondants.
- 8. Contribution à la qualité de l'ensemble des indicateurs/potentiel d'utilisation pour une analyse de politique intégrée**

Analyse de la valeur informative de l'indicateur pour l'analyse du domaine politique et de son interdépendance, ainsi que de sa force analytique en combinaison avec d'autres indicateurs.

Une vue d'ensemble de la législation pertinente au niveau européen est également fournie.

⁷⁷Voir la [Description des niveaux de qualité Eurostat: évaluation technique globale de l'indicateur sur la base de sa précision et de sa comparabilité](#)

D.26.5. Amélioration des statistiques sectorielles

D.26.5.1. Les indicateurs de développement durable de l'UE (IDD UE)

À la suite du Sommet mondial de Rio qui s'est tenu en 1992, Eurostat a travaillé en étroite collaboration avec le programme de travail de l'ONU sur les indicateurs du développement durable et a publié des compilations d'indicateurs en 1997 et en 2001. Un premier ensemble d'IDD de l'UE a été proposé après l'adoption de la SDD de l'UE en 2001. La Commission européenne a anticipé la nécessité de réviser et d'adapter régulièrement cet ensemble afin de refléter les nouvelles priorités politiques, ainsi que les améliorations apportées à la collecte des données statistiques.

Avec l'aide du groupe de travail sur les IDD, Eurostat étudie en permanence la situation relative au développement des indicateurs appropriés, de façon à améliorer la pertinence de l'ensemble d'indicateurs. Ce groupe de travail sur les IDD comprend des représentants statistiques et politiques au niveau national et européen. Les sujets abordés lors de ces examens sont les suivants:

- pertinence de la politique: l'ensemble d'IDD actuel fournit-il les informations nécessaires au suivi dans le cadre de la dernière version de la SDD de l'UE et des autres initiatives politiques pertinentes?
- efficacité de la communication: l'ensemble d'IDD actuel est-il en mesure de rendre compte des progrès réalisés et des priorités de manière efficace et prend-il en considération les dernières évolutions en matière de méthodologie par rapport à la communication?
- qualité statistique: les IDD correspondent-ils aux critères de qualité actuels, sont-ils conçus en utilisant les meilleures méthodes, prennent-ils en compte les derniers ensembles de données disponibles et sont-ils stables dans le temps?

Les IDD de l'UE comprennent un groupe d'indicateurs en cours de développement, étant donné qu'ils sont basés sur le développement d'enquêtes spécifiques (ECVT, CIS, enquêtes sanitaires) et sur le développement méthodologique secteur par secteur (statistiques de l'énergie, comptes de l'environnement). Eurostat travaille en étroite collaboration avec des organismes, des chercheurs, etc. afin de développer d'autres indicateurs du développement durable, plus particulièrement dans le but de répondre aux besoins en informations dans les secteurs qui ne sont pas encore couverts de manière adéquate.

D.26.5.2. Recommandations sur la création d'un ensemble des indicateurs de développement durable (IDD)

La publication des Nations unies [«Guidelines and Methodologies for Indicators of Sustainable Development» \(Indicateurs du développement durable - Lignes directrices et méthodologies\)](#) propose une liste globale des indicateurs du développement durable et des méthodologies de création de ces indicateurs dans chaque secteur. Cependant, chaque pays doit définir les IDD les plus pertinents pour sa propre politique, comme cela est déterminé par exemple par l'Agenda 21 national.

Une approche élémentaire consiste à commencer par analyser les besoins en informations au niveau national et à déterminer les statistiques et les indicateurs déjà disponibles ou simples à créer sur la base des sources existantes. Les décideurs politiques et les autres parties prenantes doivent être étroitement impliqués dans ce processus, étant donné que le principal objectif des IDD est d'informer les décideurs politiques et de suivre les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des politiques nationales de développement durable. Le soutien politique est essentiel; les décideurs politiques doivent avoir besoin des IDD pour leur planification, leur suivi, leur évaluation et le dialogue politique.

Les enquêtes et les systèmes d'information de gestion (SIG) existants constituent des sources de données capitales. Un premier ensemble d'IDD nationaux peut être établi sur cette base. Le reste du développement doit être axé sur l'amélioration de la qualité de ces premiers IDD et de la création des indicateurs dans les secteurs prioritaires mal ou pas du tout couverts par l'ensemble d'IDD initial. Dans ce contexte, la coordination et le réseautage sont essentiels, afin de réunir les enquêtes et les données. L'ensemble initial d'IDD doit être opérationnalisé, le cadre théorique doit être établi et les documents nécessaires à la politique doivent être créés.

Certains pays et certaines organisations internationales utilisent des indicateurs dits «composites», comme l'empreinte écologique, les économies réelles et l'indice de développement humain. Ce type d'indicateur tente de combiner différents indicateurs en un seul indice. L'absence de socle empirique permettant de pondérer les différentes composantes fait que ces indicateurs restent controversés.

La structure de l'ensemble d'IDD est importante et nécessite un équilibre entre les indicateurs pour les différents thèmes et entre les différents types d'indicateurs (stock, flux, distribution, rendement, contexte). La [pyramide des niveaux d'indicateurs d'Eurostat](#) (voir section D.26.3.2.) constitue un bon moyen de structuration de l'ensemble d'indicateurs en termes de pertinence et de qualité de la politique.

La qualité des indicateurs de développement durable (IDD) est étroitement liée à leur fonction de suivi des progrès réalisés dans les domaines politiques prioritaires. Ainsi, la pertinence auprès des décideurs politiques pour leur prise de décision et le suivi de la politique est essentielle à la qualité des IDD, tout comme les aspects tels que la précision, la comparabilité et l'opportunité (la qualité statistique est décrite plus en détail dans la [section C.5.3.](#)) Le [système de profils de qualité développé par Eurostat pour les IDD de l'UE](#) fournit une base de référence pour l'évaluation systématique de la qualité des indicateurs. Ce système est également simple à adapter et à mettre en œuvre au sein d'un système statique dans les pays en développement.

En résumé, les indicateurs doivent:

- correspondre aux politiques;
- fournir des informations utiles aux décideurs politiques et aux autres parties prenantes;
- être logiques sur le plan méthodologique;
- être faciles à interpréter;
- former un ensemble équilibré par rapport aux thèmes du développement durable;
- être sensibles au changement qu'ils sont censés mesurer;
- être mesurables;
- être régulièrement mis à jour;
- ne pas engendrer de coûts exorbitants, ni imposer d'exigences statistiques trop lourdes.

Il n'est pas toujours possible de satisfaire tous ces critères en même temps; les compromis sont donc souvent inévitables. Cependant, le principal objectif de ces indicateurs est de suivre les progrès réalisés en matière de développement durable. C'est pourquoi ils doivent être en adéquation avec ces politiques et comparables dans le temps (et de préférence entre les pays et les régions).

Pour en savoir plus...

Méthodologies et cadres de travail

- Nations unies: [«Indicators of Sustainable Development - Guidelines and Methodologies» \(Indicateurs du système de développement durable – Lignes directrices et méthodologies\)](#), 1997
- Eurostat: [«Sustainable development in the European Union - 2011 monitoring report» \(Développement durable au sein de l'Union européenne - Rapport de suivi 2011 sur la stratégie de développement durable de l'Union européenne\)](#)
- [«Sustainable development indicators to monitor the implementation of the EU Sustainable Development Strategy» \(Indicateurs de développement durable permettant de suivre la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de l'UE\)](#), Communication du Commissaire Almunia aux membres de la Commission, SEC(2005)161
- [«Final report of the Sustainable Development Indicators Task-Force» \(Rapport final de la task force sur les indicateurs du développement durable\)](#), 57ème réunion du Comité du programme statistique, doc. CPS 2005/57/20
- Exemples de cadres nationaux: [Argentine](#), [Vietnam](#) et [Afrique du Sud](#)
- Une [liste des indicateurs et des politiques de développement durable dans les États membres de l'Union européenne, d'autres pays choisis et au sein d'organisations internationales](#) est disponible sur le [site Web d'Eurostat consacré aux IDD](#)

Documents relatifs aux politiques

- Commission mondiale sur l'environnement et le développement: [«Notre avenir à tous»](#) (1987);
- Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement: [Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement](#) (1992) et [plan d'action de l'Agenda 21](#) (1992)
- Sommet mondial sur le développement durable: [Plan de mise en œuvre du Sommet de Johannesburg](#) (2002)
- "Groupe de haut niveau des Nations unies sur la viabilité mondiale: [«Pour l'avenir des hommes et de la planète: choisir la résilience»](#)"
- [Nouvelle stratégie de l'UE en faveur du développement durable](#) (SDD de l'UE) (2006)
- Commission européenne: [Intégrer le développement durable dans les politiques de l'UE: rapport de situation 2009 sur la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable](#); Communication COM(2009) 400

Autres ressources

- Nations unies - [Division for Sustainable Development \(DSD\) \(Division du développement durable\)](#); contient des [études de cas](#) et des [bases de données](#)
- [United Nations Commission on Sustainable Development \(CSD\) \(Commission du développement durable des Nations unies \(CDD\)\)](#)
- [Réseau des solutions pour le développement durable \(EN\)](#)
- Eurostat: [Indicateurs de développement durable](#) (IDD de l'UE)
- [Figures for the future – 20 years of sustainable development in Europe?» \(Bilan chiffré pour l'avenir: 20 ans de développement durable en Europe? Un guide à l'attention des citoyens\):](#)
- [site Web d'Eurostat consacré à «Rio+20](#)
- OCDE: [Direction de la coopération pour le développement \(DCD-CAD\)](#) et [Développement durable](#)
- [site Web à «Rio+20](#)
- DG Environnement: [Sustainable Development \(Développement durable\)](#)

**Statistiques du marché
du travail**

D.27

D.27. Statistiques du marché du travail

Le chapitre en bref

L'enjeu concernant les statistiques du marché du travail est de fournir aux utilisateurs une description complète des différents aspects du marché du travail et de sa dynamique. Ce domaine statistique revêt une importance stratégique étant donné que les politiques du marché du travail sont au centre des efforts visant à réduire la pauvreté et donner aux personnes pauvres les moyens d'assurer leur subsistance. Les statistiques du marché du travail, au même titre que les comptes nationaux, les recensements de population ou les statistiques des entreprises, font partie du cœur de métier des bureaux nationaux de la statistique. Elles sont essentiellement fondées sur des données administratives et de grandes enquêtes, dont les enquêtes sur les forces de travail.

Le présent chapitre traite d'une gamme étendue de statistiques sur le marché du travail, comme l'emploi et le chômage, les conditions de travail, les vacances d'emploi, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, les grèves et les lockouts, etc. Il identifie tout d'abord les principaux domaines qui font usage de ces statistiques. Il fournit ensuite un aperçu des différentes statistiques du marché du travail qui sont recueillies et certains des principaux concepts, définitions et classifications internationalement reconnus. Les principales sources de données sur le marché du travail sont présentées et suivies de conseils sur la façon d'analyser la qualité des statistiques du marché du travail. Le chapitre conclut par des recommandations sur la manière d'améliorer les statistiques du marché du travail et de renforcer la capacité à produire ces statistiques dans les pays en développement.

Le présent chapitre repose sur les définitions et recommandations méthodologiques internationalement reconnues qui émanent de l'*Organisation internationale du travail* (OIT), de la *Division de statistique des Nations unies*, *Eurostat*, et du *Système statistique européen (SSE)*. Les exemples et recommandations sont extraits des réunions de l'OIT/PARIS21 sur les statistiques du marché du travail dans les pays en développement ainsi que des expériences de l'intégration européenne dans ce domaine.

D.27.1. À quoi servent ces données

Les statistiques du marché du travail constituent des informations essentielles pour comprendre, améliorer et promouvoir des questions essentielles telles que le chômage, les principes et droits au travail, la protection sociale et le dialogue social. Ces statistiques sont cruciales pour analyser, évaluer et surveiller le fonctionnement de l'économie, concevoir et mettre en place des stratégies efficaces sur le marché du travail et évaluer leur efficacité à court et long terme.

D'un point de vue social, ces informations sont nécessaires pour concevoir des politiques et des programmes en matière de création d'emplois et de programmes de formation et aider certains groupes vulnérables (par exemple les pauvres, les jeunes, les personnes âgées, les femmes, les personnes handicapées) à trouver un emploi sûr. D'un point de vue économique, ces statistiques sont utilisées pour analyser, évaluer et suivre les modalités de fonctionnement de l'économie et l'efficacité des politiques actuelles et à long terme.

Des statistiques sur l'emploi, le chômage, la part et la

structure du marché du travail, ventilées par âge et sexe, sont fondamentales pour élaborer les politiques de protection sociale. Dans les pays en développement, les statistiques du marché du travail sont surtout nécessaires pour élaborer et évaluer les politiques et programmes destinés à réduire la pauvreté et la vulnérabilité. Ceci est accompli en renforçant l'efficacité des marchés du travail, en atténuant les risques auxquels les populations sont exposées et en améliorant la capacité de celles-ci à gérer les risques économiques et sociaux comme le chômage, la maladie ou l'invalidité. Dans ces pays, l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel revêtent souvent une grande importance. Les statistiques doivent par conséquent saisir des données sur l'emploi tant dans le secteur formel qu'informel, et notamment l'emploi informel (voir l'encadré 27.2 ci-dessous).⁷⁸

Les statistiques du marché du travail sont aussi utilisées pour compléter les informations provenant d'autres statistiques sociales. Elles améliorent aussi l'analyse des grands enjeux sociaux et du développement. Un chômage élevé s'accompagne souvent de problèmes sociaux tels que la pauvreté, la criminalité, l'agitation sociale, des tensions religieuses et ethniques, des risques pour la santé, etc. (voir l'encadré 27.1 sur l'emploi et les OMD). Les statistiques du marché du travail sont aussi utilisées pour renforcer et améliorer les politiques d'éducation et déterminer les besoins de formation.

Les principaux indicateurs du marché du travail, notamment les taux de chômage et d'emploi, sont publiés régulièrement (chaque mois et/ou chaque trimestre) dès lors que l'INS possède la capacité suffisante. Les indicateurs du marché du travail sont des indicateurs opportuns qui fournissent des informations essentielles à court terme et permettent aux analystes des cycles économiques de suivre, en association avec d'autres indicateurs à court terme (par exemple le PIB, le commerce, les comptes courants, les indicateurs financiers et indicateurs de climat conjoncturel), la conjoncture actuelle.

Les données du marché du travail concernent aussi les citoyens puisque l'emploi et le chômage sont au cœur de leurs préoccupations et de celles de la société. Elles sont parfois aussi utilisées par des entreprises internationales lorsque celles-ci doivent décider, ou non, d'effectuer des investissements à long terme dans un pays en développement. De nombreux types de statistiques du marché du travail, telles que les heures travaillées, l'absentéisme au travail ou les accidents du travail, sont également utiles pour les négociations patronales-syndicales et les discussions menées par les syndicats.

Les entreprises, les autorités publiques et autres utilisent les informations sur la santé et la sécurité au travail pour concevoir, suivre et évaluer les politiques et programmes destinés à prévenir les accidents, les maladies et les décès survenant au travail et créer un cadre de travail sûr.

Enfin, les statistiques du marché du travail interviennent dans d'autres domaines statistiques, comme les statistiques de l'éducation (voir chapitre D.23) et les comptes nationaux (voir chapitre D.11).

⁷⁸ Pour une discussion détaillée sur l'emploi informel dans des secteurs spécifiques (voir le chapitre D.11 Comptes nationaux, comptes économiques et l'économie non observée; le chapitre D.13 Statistiques des entreprises; le chapitre D.17 Statistiques agricoles, d'exploitation forestière et de pêche).

Encadré 27.1: L'emploi et les Objectifs du Millénaire pour le développement

Dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le Secrétaire général des Nations unies a lancé en 2007 une initiative sur deux ans au sein de la Commission du développement social sur le thème prioritaire «Promouvoir un plein emploi productif et un travail décent pour tous».

Les résolutions qui furent adoptées ont guidé les travaux des membres du Groupe interinstitutions et d'Experts sur les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement lors de leurs efforts visant à prolonger les OMD. Le résultat fut l'intégration en 2008 d'une nouvelle cible des OMD (cible 1B) liée à l'emploi. Les quatre indicateurs suivants ont été définis afin de suivre les progrès accomplis selon cette cible:

- ✓ Indicateur 1.4 Taux de croissance de la productivité de la main-d'œuvre (PIB par personne employée)
- ✓ Indicateur 1.5 Ratio emploi/population
- ✓ Indicateur 1.6 Part des personnes ayant un emploi et vivant en dessous du seuil de pauvreté (travailleurs pauvres)
- ✓ Indicateur 1.7 Part des travailleurs pour leur propre compte et des travailleurs familiaux dans le total des emplois (taux d'emploi vulnérable)

En plus de ces nouveaux indicateurs, l'Objectif 3 des OMD «Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes» comporte un indicateur sur la participation des femmes sur le marché du travail:

- ✓ Indicateur 3.2 Proportion de femmes salariées* dans le secteur non agricole

Les statistiques du marché du travail sont essentielles pour l'établissement de ces indicateurs et permettre aux décideurs politiques de suivre les retombées des mesures prises pour accomplir les OMD.

Sources: Organisation internationale du travail (OIT): [Guide sur les nouveaux indicateurs d'emploi des objectifs du millénaire pour le développement : y compris l'ensemble complet des indicateurs du travail décent](#) et le site internet officiel de la Division de statistique des Nations unies (UNSD) sur les [Indicateurs OMD](#).

Division de statistique des Nations Unies : [Indicateurs pour le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement - Définitions, Raison d'être, Concepts et Sources de données](#) (wiki ; 2012)

* Le terme «salariées» désigne uniquement les «personnes qui occupent un emploi salarié».

D.27.2. Concepts et définitions

D.27.2.1. Contexte

Les statistiques qui sont traitées dans la présente section sont définies dans la section 1.2 «Statistiques du travail» de la [Classification of Statistical Activities \(Classification des activités statistiques\) \(CSA\)](#) de l'UNECE. Ce domaine englobe les statistiques sur la main-d'œuvre, le marché du travail, l'emploi et le chômage. Les sujets plus spécifiques comprennent la population économiquement active, les conditions de travail, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, les heures de travail et d'autres conditions de travail, les grèves et lockouts, les vacances d'emploi et la création d'emplois.

À l'échelle internationale, l'Organisation internationale du travail (OIT) encourage des normes touchant divers aspects des statistiques du marché du travail. Les normes sont définies conformément aux [Conventions et recommandations](#) adoptées par la Conférence internationale du travail annuelle de l'OIT et aux [Résolutions](#) et [Directives](#) adoptées par la [Conférence internationale des statisticiens du travail](#).

La [Convention n° 160 de l'OIT](#) fournit des directives générales qui englobent tous les domaines des statistiques de base du marché du travail. Elle est complétée par plusieurs résolutions concernant des sujets spécifiques comme les [statistiques sur le travail des enfants](#), la [mesure du temps de travail](#), la population économiquement active, l'emploi, le sous-emploi, l'emploi dans le secteur informel et les classifications. Les [Résolutions](#) fournissent des informations sur les cadres conceptuels, définitions et méthodologies à appliquer lors de la production des statistiques du marché du travail. Elles sont complétées par des [Directives](#) qui s'attachent à des domaines spécifiques.

De nombreux indicateurs et variables statistiques sont recueillis afin de donner un aperçu complet du marché du travail. Les définitions des principales variables, telles qu'internationalement reconnues, sont présentées à la [section D.27.2.2](#). En général, la terminologie utilisée est celle de l'OIT⁷⁹. Cette organisation joue un rôle essentiel en raison de sa position d'agence spécialisée des Nations unies qui comprend une responsabilité spécifique pour les statistiques du marché du travail. Un certain nombre d'autres acteurs, comme Eurostat, l'OCDE, le FMI, l'UNSD et la Banque mondiale, participent aussi aux statistiques du marché du travail. L'OIT et d'autres acteurs internationaux œuvrent depuis longtemps pour améliorer la qualité des statistiques du marché du travail en favorisant l'harmonisation internationale de concepts et de définitions et en apportant une assistance technique pour améliorer la capacité statistique au niveau national.

⁷⁹ «Vacances d'emploi», «créations d'emplois» et «statistiques du marché du travail» font référence à la terminologie Eurostat.

De nombreux autres indicateurs que ceux définis à la section D.27.2.2 sont disponibles au niveau européen. Un certain nombre de réglementations ont été adoptées et constituent l'assise juridique des statistiques du marché du travail dans l'UE aux fins d'améliorer l'harmonisation des statistiques, définitions et concepts du marché du travail dans le Système statistique européen. Généralement, les définitions et recommandations de l'Organisation internationale du travail sont suivies.

Le [site internet des statistiques du marché du travail d'Eurostat](#) fournit des informations méthodologiques et des définitions pour les statistiques du marché du travail de l'UE ainsi que des références aux recommandations méthodologiques et directives internationales, etc. Le [site internet de l'Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne \(EFT-UE\)](#) contient des informations détaillées sur les concepts et définitions, les méthodes d'enquête, l'organisation et la comparabilité des EFT-UE. Eurostat tient aussi à jour une [Base de données de concepts et définitions \(CODED\)](#) dans laquelle il est notamment possible de consulter des concepts et définitions relatifs aux statistiques du marché du travail.

D.27.2.2. Définitions

Main-d'œuvre, emploi et chômage

- La **population économiquement active** (ou encore la **main-d'œuvre**) comprend les personnes en emploi et les personnes au chômage. Les classifications «en emploi», «au chômage» ou «économiquement inactive» suivent les définitions de l'OIT (voir les définitions suivantes). Mesurée sur une courte période de référence, par exemple un jour ou une semaine, la population économiquement active équivaut à la main-d'œuvre ou la population économiquement active actuelle. Mesurée sur une longue période de référence, par exemple un an, elle se réfère à la **population habituellement active**. Le **taux d'activité** est la proportion de la population totale qui est économiquement active, à savoir la main-d'œuvre exprimée en pourcentage de la population en âge de travailler (dans l'UE, ce concept est défini comme la population âgée de 15 à 64 ans).
- Les personnes **occupées** sont celles qui, au cours de la semaine de référence, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit, ou qui ne travaillent pas mais avaient un emploi dont elles étaient temporairement absentes. «Travail» désigne tout travail accompli pour une rémunération ou un profit au cours de la semaine de référence, pendant au moins une heure. La rémunération comprend des versements en espèces ou en nature (c'est-à-dire le paiement en biens ou services plutôt qu'en argent), que le versement soit reçu pendant la semaine où le travail a été effectué ou non. Toute personne qui reçoit une rémunération en contrepartie d'une formation sur le terrain qui implique la production de biens ou de services, est également considérée comme ayant un emploi. Les travailleurs indépendants et les travailleurs familiaux sont aussi inclus.

- Le **taux d'emploi** est calculé comme la proportion des personnes ayant un emploi dans la population totale; il est fréquemment ventilé par sexe et par tranches d'âges.
- Le **chômage**: la définition statistique de référence du chômage repose sur la «Recommandation de la 13^e Conférence internationale des statisticiens du travail». Selon la terminologie de l'OIT, les «chômeurs» comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié⁸⁰ qui au cours de la période de référence étaient:
 - a) «sans travail», c'est-à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié;
 - b) «disponibles pour travailler» dans un emploi salarié ou non salarié durant la période de référence; et
 - c) «à la recherche d'un travail», c'est-à-dire qui avaient pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifique pour chercher un emploi salarié ou un emploi non salarié. Ces dispositions spécifiques peuvent inclure: l'inscription à un bureau de placement public ou privé; la candidature auprès d'employeurs; les démarches sur les lieux de travail, dans les fermes ou à la porte des usines, sur les marchés ou dans les autres endroits où sont traditionnellement recrutés les travailleurs; l'insertion ou la réponse à des annonces dans les journaux; les recherches par relations personnelles; la recherche de terrain, d'immeubles, de machines ou d'équipement pour créer une entreprise personnelle; les démarches pour obtenir des ressources financières, des permis et licences, etc.

- Le **taux de chômage** est le nombre de chômeurs en pourcentage des forces de travail. Le taux de chômage des jeunes est le taux de chômage des personnes âgées de 15 à 24 ans. Le taux de chômage de longue durée est le nombre de personnes sans emploi pendant une durée de 12 mois ou davantage en pourcentage des forces de travail⁸¹.

Conditions de travail

Les **conditions de travail** traitent de questions telles que les salaires, le temps de travail, l'organisation du travail, la protection de la maternité et les dispositions visant à adapter la vie professionnelle aux exigences de la vie extraprofessionnelle. On peut les définir comme les conditions législatives qui façonnent l'expérience des travailleurs sur le lieu de travail. De nombreuses conventions concernant le temps de travail et l'organisation du travail ont été adoptées, et un certain nombre de [normes internationales](#) (EN) existent à ce sujet. Une initiative politique internationale majeure destinée à améliorer les conditions de travail est l'[Agenda pour le travail décent](#) de l'OIT.

⁸⁰ La définition d'Eurostat est celle des personnes âgées de 15 à 74 ans.

⁸¹ Eurostat utilise une définition plus précise pour améliorer davantage la comparabilité au sein de l'UE (voir le [règlement \(CE\) n° 1897/2000 de la Commission](#)). Cette définition est entièrement compatible avec les normes de l'OIT.

Selon la méthodologie de l'OIT, les définitions des principaux indicateurs sont:

Les **heures habituelles de travail** sont la valeur modale des heures effectivement travaillées par semaine sur une longue période de référence, à l'exclusion des semaines où il y a une absence du travail (par exemple les jours fériés, congés, grèves...).

Les **heures effectivement travaillées** durant la semaine de référence sont les heures que la personne a passées dans les activités de travail au cours de la semaine de référence. Les activités de travail devraient inclure des activités de production, des activités auxiliaires, de courtes pauses ainsi que l'éducation et la formation qui sont nécessaires à la réalisation soit de la production soit des activités auxiliaires.

Les heures effectivement travaillées devraient exclure le temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail, les principales pauses-repas, les absences du travail à l'intérieur de la période travaillée pour des raisons personnelles et les heures d'éducation et de formation qui ne sont pas nécessaires à la réalisation de la production ou des activités auxiliaires.

Santé et sécurité au travail

La santé et la sécurité au travail sont un domaine pluridisciplinaire. Depuis 1950, l'OIT et l'**Organisation mondiale de la santé** (OMS) partagent une définition commune de la santé au travail. Cette définition a été adoptée par le Comité mixte OIT/OMS sur la santé au travail lors de sa première session en 1950. Elle est comme suit:

«La santé au travail devrait viser les objectifs suivants: promouvoir et maintenir le plus haut degré de bien-être physique, mental et social des travailleurs dans toutes les professions; prévenir tout dommage causé à la santé de ceux-ci par leurs conditions de travail; les protéger dans leur emploi contre les risques résultant de la présence d'agents préjudiciables à leur santé; placer et maintenir le travailleur dans un emploi convenant à ses capacités physiologiques et physiologiques; en somme, adapter le travail à l'homme et chaque homme à sa tâche.»

Les directives statistiques internationales actuelles sur les accidents du travail sont exposées dans la **Résolution sur les statistiques des lésions professionnelles résultant des accidents du travail** (adoptée par la 16^e Conférence internationale des statisticiens du travail, 1998) qui a adopté l'essentiel des **Statistiques européennes sur les accidents du travail (SEAT) – Méthodologie** de la Commission européenne. La Résolution et la méthodologie SEAT donnent la terminologie et les définitions des statistiques sur les lésions professionnelles.

Selon la méthodologie de l'OIT, les définitions des principaux indicateurs sont:

Accident du travail: tout événement inattendu et imprévu, y compris les actes de violence, survenant du fait du travail ou

à l'occasion de celui-ci et qui entraîne, pour un ou plusieurs travailleurs, une lésion corporelle, une maladie ou la mort; sont considérés comme des accidents du travail les accidents de voyage, de transport ou de circulation dans lesquels les travailleurs sont blessés et qui surviennent à cause ou au cours du travail, c'est-à-dire lorsqu'ils exercent une activité économique, sont au travail ou s'occupent des affaires de l'employeur;

Lésion professionnelle: lésion corporelle, maladie ou décès provoqués par un accident du travail; la lésion professionnelle est donc distincte de la maladie professionnelle, qui est une maladie contractée à la suite d'une exposition à des facteurs de risque découlant de l'activité professionnelle.

Grèves et lockouts

Les statistiques officielles se rapportant aux données sur les **grèves et lockouts** sont fournies selon les directives incluses dans la Résolution concernant les statistiques des grèves, lockouts et autres actions de revendication, adoptée en 1993 par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail de l'OIT qui donne les définitions suivantes:

- ✓ Une **grève** est un arrêt temporaire de travail déclenché par un ou des groupes de travailleurs en vue d'imposer ou de s'opposer à une exigence ou de formuler des doléances, ou de soutenir d'autres travailleurs dans leurs revendications ou doléances.
- ✓ Un **lockout** est la fermeture temporaire totale ou partielle d'un ou plusieurs lieux de travail, ou les mesures prises par un ou plusieurs employeurs pour empêcher les travailleurs d'exécuter normalement leur travail, en vue d'imposer ou de s'opposer à une exigence ou de soutenir les revendications ou les doléances d'autres employeurs.
- ✓ **Travailleurs impliqués dans une grève:** les travailleurs directement impliqués dans une grève sont ceux qui y ont participé délibérément en cessant le travail. Les travailleurs indirectement impliqués dans une grève sont les salariés des établissements impliqués ou les travailleurs indépendants inclus dans le groupe impliqué, qui n'ont pas participé délibérément à la grève en cessant le travail mais qui ont été contraints de cesser le travail du fait de la grève.
- ✓ **Travailleurs impliqués dans un lockout:** les travailleurs directement impliqués dans un lockout sont ceux qui, dans les établissements impliqués, étaient directement concernés par le conflit du travail et ont été empêchés de travailler par le lockout. Les travailleurs indirectement impliqués dans un lockout sont ceux qui, dans les établissements impliqués n'étaient pas directement concernés par le conflit du travail, mais qui ont été contraints de cesser le travail du fait du lockout.
- ✓ Un **conflit du travail** est un désaccord qui porte sur un problème ou un groupe de problèmes à propos duquel

ou desquels il existe un différend entre des travailleurs et des employeurs, ou à propos duquel ou desquels une revendication a été formulée par des travailleurs ou des employeurs, ou à propos duquel ou desquels des travailleurs ou des employeurs soutiennent les revendications ou les doléances d'autres travailleurs ou employeurs.

Vacances d'emploi, créations d'emplois

Les statistiques d'emplois vacants donnent des informations sur le côté de la demande du marché du travail (tandis que les statistiques sur l'emploi et les statistiques connexes illustrent le côté de l'offre). Ces indicateurs sont utilisés pour l'analyse du cycle économique et comme indicateurs précoces des ralentissements du cycle économique. L'accent a récemment été mis sur les vacances d'emploi et la création d'emplois. Ces indicateurs font partie des indicateurs utilisés pour suivre de près les fluctuations à court terme du marché du travail.

La définition donnée par Eurostat est comme suit:

- ✓ Une **vacance d'emploi** se définit comme un poste rémunéré nouvellement créé, inoccupé ou sur le point de devenir vacant,
 - pour lequel l'employeur entreprend activement de chercher, en dehors de l'entreprise concernée, un candidat apte et est prêt à entreprendre des démarches supplémentaires; et
 - qu'il a l'intention de pourvoir immédiatement ou dans un délai déterminé.

Les notions de «activement de chercher un candidat apte» et de «délai déterminé» sont spécifiques à chaque pays et sont définies par rapport à la législation nationale. Un poste vacant ouvert uniquement aux candidats internes n'est pas traité comme une «vacance d'emploi».

Les statistiques d'emplois vacants sont essentiellement présentées en termes de **taux de vacance d'emploi** (TVE). L'indicateur mesure la proportion des emplois totaux qui sont vacants, selon la définition de la vacance d'emploi susmentionnée, exprimée en pourcentage, comme suit:

$$\text{TVE} = \frac{\text{nombre d'emplois vacants}}{\text{nombre d'emplois occupés} + \text{nombre d'emplois vacants}} \times 100$$

Un poste occupé est un emploi au sein d'une organisation auquel un salarié a été affecté.

Classifications

Plusieurs classifications prévalent pour les statistiques du marché du travail. L'OIT est responsable de la conservation, de la mise à jour et de la révision de deux grandes classifications spécifiques utilisées pour les statistiques du marché du travail; la [Classification internationale type des professions \(CITP\)](#) et la [Classification internationale d'après la situation dans la profession \(CISP\)](#).

La [Classification internationale type des professions \(CITP\)](#) regroupe des personnes travaillant dans des types de professions semblables, à savoir des tâches et des obligations effectuées dans le cadre du travail, quel que soit le lieu où le travail est effectué.

La [Classification internationale d'après la situation dans la profession \(CISP\)](#) est un ensemble de valeurs discrètes qui peuvent être attribuées à la variable «type de contrat qu'une personne a passé avec d'autres personnes ou organismes pour effectuer un travail particulier» lorsqu'elle est mesurée dans une enquête statistique ou inscrite dans d'autres dossiers administratifs.

D'autres classifications présentent un intérêt pour les statistiques du marché du travail, notamment:

la [Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique \(CITI\)](#)⁸² des Nations unies. Le Système statistique européen a recours à la nomenclature NACE;

la [Classification internationale type de l'éducation \(CITE\)](#) de l'UNESCO.

⁸² La NACE est fondée sur la CITI dont elle adapte les sous-groupes à travers une sous-division pour refléter les activités économiques qui revêtent un intérêt particulier pour l'économie européenne. Les statistiques produites à partir de la NACE sont comparables au niveau européen, et de manière générale, au niveau mondial.

Encadré 27.2: L'emploi informel, le secteur informel et l'économie informelle

Le terme «économie informelle», au sens où l'OIT l'utilise, englobe le secteur informel et l'emploi informel. Venant s'ajouter au Système de comptabilité nationale 1993, un [cadre conceptuel international pour la mesure de l'économie non observée](#) existe déjà (voir chapitre D.13); il distingue le secteur informel de la production souterraine, de la production illégale et de la production des ménages pour usage final propre. Dans le concept de secteur informel, les unités de production sont les unités d'observation alors que dans le concept d'emploi informel, les emplois sont les unités d'observation. Les entreprises du secteur informel et l'emploi dans ce secteur sont définis conformément à la [Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel](#) adoptée par la 15e CIST.

L'*emploi informel* comprend le nombre total d'emplois informels, qu'ils soient exercés dans des entreprises du secteur formel, des entreprises du secteur informel ou des ménages, au cours d'une période de référence donnée:

- i. travailleurs à leur propre compte occupés dans leurs propres entreprises du secteur informel;
- ii. employeurs occupés dans leurs propres entreprises du secteur informel;
- iii. travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale, qu'ils travaillent dans des entreprises du secteur formel ou informel;
- iv. membres de coopératives informelles de producteurs;
- v. salariés qui exercent un emploi informel, qu'ils soient employés par des entreprises du secteur formel ou informel, ou par des ménages comme travailleurs domestiques rémunérés;
- vi. travailleurs à leur propre compte engagés dans la production de biens exclusivement pour usage final propre de leur ménage⁸³.

Les salariés sont considérés comme ayant un emploi informel lorsque leur relation d'emploi n'est pas soumise, de par la loi ou en pratique, à la législation nationale du travail, l'impôt sur le revenu, la protection sociale ou le droit à certains avantages liés à l'emploi. Les raisons peuvent en être les suivantes: les salariés ou leurs emplois ne sont pas déclarés; les emplois sont occasionnels ou de courte durée; le temps de travail ou le salaire n'atteignent pas un certain seuil; le salarié est employé par une entreprise individuelle ou une personne membre d'un ménage; le lieu de travail du salarié se situe en dehors des locaux de l'entreprise de l'employeur (par exemple travailleurs extérieurs à l'établissement et ne bénéficiant pas d'un contrat de travail); la législation du travail n'est pas appliquée, respectée ou observée pour tout autre motif pour les emplois en cause.

La structure et la taille de l'économie informelle varient fortement selon les pays; les critères opérationnels pour définir les emplois informels des salariés doivent être déterminés en fonction des circonstances nationales et de la disponibilité des informations.

L'*emploi informel en dehors du secteur informel* comprend les types d'emploi suivants: les salariés occupant des emplois informels dans les entreprises du secteur formel (ou en qualité de travailleurs domestiques rémunérés employés par des ménages); les travailleurs familiaux collaborant à une entreprise familiale du secteur formel; les travailleurs à leur propre compte engagés dans la production de biens exclusivement pour usage final propre de leur ménage.

Les pays qui excluent les activités agricoles du champ de leurs statistiques sur le secteur informel devraient développer des définitions adéquates des emplois informels dans l'agriculture, en particulier en ce qui concerne les emplois occupés par des travailleurs à leur propre compte, des employeurs et des membres des coopératives de producteurs.

Sources: dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST); [Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel](#); Organisation internationale du travail: [site internet de l'économie informelle](#)

⁸³ S'ils sont considérés comme étant occupés au sens de la résolution concernant les statistiques de la population économiquement active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la 13e CIST.

Encadré 27.3: Exemples d'indicateurs extraits des statistiques du marché du travail: la stratégie Europe 2020 et autres politiques européennes essentielles

Europe 2020 est une stratégie européenne de relance de l'économie, lancée en 2010 par la Commission européenne. Elle vise à créer davantage d'emplois et une meilleure qualité de vie par la capacité de l'Europe à offrir une croissance intelligente, durable et inclusive. Elle implique aussi [une coordination politique accrue au niveau des États membres et de l'UE](#). La stratégie Europe 2020 a cinq grands objectifs, dont le premier touche directement le marché du travail dans les États membres et dans l'UE:

- 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi: le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans doit passer à au moins 75 % notamment par une plus grande participation des femmes, des travailleurs âgés et une meilleure intégration des migrants dans la main-d'œuvre.

Ces grands objectifs sont actuellement mesurés par [huit indicateurs clés](#). Le premier de ces indicateurs provient directement des [statistiques du marché du travail d'Eurostat](#):

- taux d'emploi par sexe pour la tranche d'âge 20-64 ans

Le Comité de l'emploi, le Comité de la protection sociale et la Commission européenne ont défini un [cadre d'évaluation conjointe](#) pour relever les résultats et donner un suivi aux lignes directrices pour l'emploi dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Le cadre d'évaluation conjointe comporte un suivi quantitatif des progrès accomplis dans la réalisation des grands objectifs de l'UE et des objectifs nationaux qui en découlent à la lumière de la mise en œuvre des [lignes directrices intégrées d'Europe 2020](#). Le cadre comporte aussi un suivi des progrès accomplis dans la participation au marché du travail et de l'inclusion sociale de groupes spécifiques. La première liste des indicateurs du cadre d'évaluation conjointe (voir l'annexe 2 du cadre) repose principalement sur les [indicateurs définis pour le suivi des lignes directrices pour l'emploi dans le cadre de la stratégie de Lisbonne](#).

Les statistiques du marché du travail fournissent aussi des indicateurs clés dans d'autres domaines politiques:

L'existence de [statistiques de bonne qualité sur la zone euro](#) est essentielle pour coordonner les politiques économiques, évaluer la convergence et conduire la politique monétaire. Cela concerne les statistiques macroéconomiques d'une fréquence trimestrielle ou mensuelle qui représentent un instrument clé pour les analyses des cycles économiques, les politiques économiques conjoncturelles et le contrôle du déficit et de la dette des administrations publiques dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs (PDE). Les [Principaux indicateurs économiques européens \(PIEE\)](#) comprennent 4 indicateurs à court terme extraits des statistiques du marché du travail:

- 4.1 taux de chômage (mensuel);
- 4.2 taux de vacance d'emploi (trimestriel);
- 4.3 emploi (trimestriel);
- 4.4 indice du coût de la main-d'œuvre (trimestriel).

Les [indicateurs de développement durable d'Eurostat \(IDD\)](#) sont utilisés pour suivre la [stratégie de l'UE en faveur du développement durable \(SDD de l'UE\)](#) (voir [chapitre D.26](#)). Les IDD de l'UE sont organisés en dix thèmes pour fournir une structure claire et pertinente pour la prise de décisions politiques. Ils sont structurés en trois niveaux d'indicateurs et complétés par des indicateurs contextuels, dont plusieurs sont extraits des statistiques du marché du travail:

- les indicateurs clés mesurent les «grands objectifs» des principaux enjeux de la SDD de l'UE:
 - taux d'emploi des personnes âgées
- les indicateurs liés aux «objectifs opérationnels» de la stratégie SDD de l'UE sont les indicateurs clés dans leurs sous-thèmes respectifs:
 - taux d'emploi total
- indicateurs liés aux actions décrites dans la stratégie SDD de l'UE:
 - *taux d'emploi, par sexe;*
 - *taux d'emploi, par plus haut niveau d'enseignement ou de formation atteint;*
 - *dispersion des taux d'emploi régionaux, par sexe;*
 - *taux de chômage, par sexe;*
 - *taux de chômage, par tranche d'âge.*

D.27.3. Sources des données

En général, les statistiques du marché du travail sont obtenues à partir des sources suivantes:

- ✓ les recensements de population et les enquêtes par sondage auprès des ménages (notamment les enquêtes sur les forces de travail (EFT));
- ✓ les recensements d'entreprises ou les enquêtes auprès de celles-ci;
- ✓ les dossiers administratifs.

Les enquêtes auprès des ménages assurent ordinairement une couverture complète de la population et permettent de soumettre un questionnaire détaillé pour mesurer les notions de main-d'œuvre de manière précise. Il s'agit de la principale source d'information pour les statistiques du marché du travail. Les définitions utilisées sont internationalement reconnues par l'OIT.

À l'échelle de l'UE, l'EFT est une grande enquête par sondage auprès des ménages qui fournit des données détaillées annuelles et trimestrielles sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. L'EFT-UE est menée chaque trimestre par les États membres. Les données peuvent être ventilées selon de nombreuses dimensions, notamment par âge, sexe, niveau d'enseignement atteint et des distinctions entre l'emploi permanent/temporaire et l'emploi à plein temps/temps partiel. Des modules ad hoc (série de questions sur des sujets spécifiques) ont été ajoutés à l'EFT-UE chaque année par rotation, par exemple sur l'emploi des personnes handicapées, l'entrée des jeunes sur le marché du travail, la situation des migrants sur le marché du travail, les accidents du travail et les problèmes de santé liés au travail, etc.

Bien que l'EFT représente une source d'information prioritaire, elle ne fournit pas de données sur les vacances d'emploi et la création d'emplois. Ce type de données, et la collecte de données sur la production, le facteur travail, le nombre de salariés⁸⁴, les rémunérations des salariés, etc., sont obtenus à partir des recensements d'entreprises ou des enquêtes auprès de celles-ci. Les sociétés répondantes fournissent ordinairement des informations fiables. Toutefois, les enquêtes auprès des entreprises sont basées sur les répertoires des entreprises qui ne sont pas toujours bien tenus à jour, voire même disponibles, dans les pays en développement (les petites entreprises disposent, par exemple, d'une couverture souvent insuffisante et les entreprises du secteur informel ne sont pas du tout couvertes). Les enquêtes mixtes de type 1-2-3 (voir par exemple le [chapitre D.13](#)) peuvent aussi constituer des outils précieux pour estimer l'emploi informel.

En fonction de leur conception, les enquêtes auprès des ménages et des entreprises ne fournissent souvent pas des estimations fiables pour des sous-groupes très limités de la population, notamment le chômage par groupe de

professions en particulier ou des données détaillées par type d'industrie. La taille des échantillons des enquêtes normales auprès des ménages n'est habituellement pas suffisante pour fournir des estimations fiables (au sens d'une faible variance) pour des sous-groupes limités de ce type. Dans les pays en développement, les enquêtes auprès des entreprises contiennent ordinairement un nombre limité de questions pour éviter des charges administratives démesurées et garantir des réponses suffisantes de la part du milieu des affaires. Des données détaillées couvrant des groupes ou secteurs particuliers peuvent être obtenues, au lieu de cela, à partir d'enquêtes sectorielles ciblées (par exemple sur des sociétés dans des secteurs particuliers, comme le secteur minier ou manufacturier) si elles existent.

Les données compilées à partir des dossiers administratifs comprennent par exemple les demandeurs d'emploi inscrits (à partir du service national d'emploi et parfois même auprès d'agences privées) ou accidents du travail (à partir des régimes nationaux d'indemnisation, etc.). Les dossiers administratifs sont de bonnes sources dans les pays où le système administratif est raisonnablement développé et bien organisé. Toutefois, ce n'est pas souvent le cas dans les pays en développement.

Un système complet des statistiques du marché du travail doit exploiter plusieurs sources de données. Le même type d'informations peut être disponible à travers plusieurs sources de données. Le système des statistiques du marché du travail doit être renforcé à partir d'une évaluation de la qualité, de la couverture et de la fiabilité des sources disponibles afin de sélectionner les sources les plus appropriées en fonction du contexte national. Sur cette base, un système des statistiques du marché du travail valable et complet doit être renforcé.

Disponibilité des données

En ce qui concerne la diffusion des statistiques du marché du travail, plusieurs organisations internationales publient régulièrement des données à l'attention de leurs pays membres.

Le Bureau international du travail diffuse des statistiques et des estimations officielles de base du marché du travail dans plus de 200 pays. Il offre aussi des descriptions en termes de méthodologies sur les principales sources statistiques nationales. Ces données sont disponibles en ligne sur le site [LABORSTA – base de données des statistiques du travail](#). Tous les deux ans, l'OIT publie aussi les [Key Indicators of the Labour Market \(KILM\) \(indicateurs clés du marché du travail \(ICMT\)\)](#). Cette publication présente un ensemble de 20 indicateurs clés du marché du travail, allant de l'emploi et des variables ayant trait à l'emploi (statut, secteurs, heures, etc.) à la pénurie d'emploi et aux caractéristiques des demandeurs d'emploi, de l'enseignement, des rémunérations, des coûts de la rémunération, de la productivité de la main-d'œuvre et de la pauvreté des travailleurs.

⁸⁴ Le nombre de salariés peut aussi être obtenu à partir de l'EFT.

La base de données de la Banque mondiale couvre la plupart des pays du monde entier; les statistiques du marché du travail sont disponibles sous le thème «[Main-d'œuvre et protection sociale](#)». L'OCDE tient aussi à jour une base de données du marché du travail qui couvre principalement ses pays membres. L'OMS est active dans le domaine de «[la médecine du travail](#)» (la santé et la sécurité sur le lieu de travail) et joue aussi un rôle central dans le [Réseau mondial pour la santé au travail \(GOHNET\)](#).

De nombreux offices statistiques nationaux publient les statistiques nationales du marché du travail sur leur site internet, notamment les [résultats des enquêtes de main-d'œuvre](#).

Eurostat publie des statistiques de l'UE sur l'emploi et le chômage (extraites de l'Enquête sur les forces de travail (EFT)); les vacances d'emploi; les salaires (salaires bruts et nets, l'enquête sur la structure des salaires, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, salaires minimums); le coût de la main-d'œuvre supporté par les entreprises (l'indice trimestriel du coût de la main-d'œuvre, les données annuelles sur le coût de la main-d'œuvre, l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre (ECM)); les politiques du marché du travail (PMT) et les conflits du travail. Eurostat publie aussi des statistiques européennes sur la [santé et sécurité au travail](#).

Encadré 27.4: Exemples des sources les plus appropriées pour différents types sélectionnés de statistiques du marché du travail

- Statistiques de l'**emploi total**: enquêtes sur les forces de travail et recensements de population.
- Statistiques des **emplois salariés**:
 - ✓ enquêtes auprès des entreprises (ne se rapportant ordinairement qu'au secteur formel);
 - ✓ registres de la sécurité sociale (bien que ceux-ci ne couvrent parfois pas l'entièreté des emplois salariés étant donné que des groupes sélectionnés comme les bas salaires, les travailleurs intérimaires et les personnes peu expérimentées sont parfois exclus); et
 - ✓ enquêtes sur les forces de travail et recensements de population.
- Statistiques du **sous-emploi**: enquêtes sur les forces de travail.
- L'**emploi du secteur informel**: enquêtes spécifiques auprès du secteur informel (bien que certaines données sont parfois rassemblées dans les enquêtes sur les forces de travail, voire à partir des recensements de population).
- Statistiques du **chômage**: les enquêtes sur les forces de travail et les statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits (un concept distinct des travailleurs sous-employés) peuvent être obtenues à partir des registres d'emploi (et présentent l'avantage d'un faible coût, d'une classification détaillée et d'une fréquence élevée).
- Statistiques de **vacances d'emploi**: enquêtes auprès des entreprises (secteur formel) et dossiers des bureaux de placement (en cas de notification).
- Statistiques sur le **temps de travail**:
 - ✓ heures habituelles de travail et heures effectivement travaillées, tous les travailleurs: de préférence à partir des enquêtes sur les forces de travail.
 - ✓ Heures rémunérées, salariés rémunérés: de préférence à partir des enquêtes auprès des entreprises (secteur formel).
- **Sécurité et santé sur le lieu de travail**: rapports administratifs des accidents et à partir des demandes d'indemnisation des travailleurs ainsi que de modules ad hoc des enquêtes auprès des ménages.
- **Grèves, lockouts, doléances**: peuvent être compilées à partir des rapports de résolutions de conflit.
- **Appartenance syndicale**: statistiques pouvant être compilées à partir des inscriptions syndicales auprès du ministère du travail et certains pays évaluent aussi ce sujet dans les enquêtes auprès des ménages.
- **Statistiques sur les conventions collectives**: peuvent être compilées à partir des inscriptions auprès du ministère du travail.
- **Infractions au droit du travail**: peuvent être compilées à partir des rapports d'inspection du travail.
- **Emploi et rémunération dans le secteur public**: peuvent être compilées à partir des registres de paie du secteur public.

Source: «[Development of labour statistics systems](#)» ([Renforcement de systèmes statistiques du travail](#)) par Robert J Pember et Honoré Djerma (OIT, 2005)

D.27.4. Analyse de la qualité des données et identification des problèmes

Le Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) des principales statistiques sur le travail publiées en 2005 par le Fonds monétaire international (FMI) est l'outil recommandé pour poser un diagnostic de qualité sur les statistiques. Les critères de qualité identifiés dans ce cadre sont les suivants: conditions préalables de la qualité (couvrant le cadre juridique et institutionnel, les ressources disponibles pour les tâches statistiques, la pertinence et d'autres aspects de la gestion de la qualité), assurances d'intégrité (respect du principe d'objectivité dans toutes les étapes de la production statistique), rigueur méthodologique (concepts, définitions, champ d'application, classifications utilisées), exactitude et fiabilité (sources de données, techniques statistiques, validation, révision), utilité (périodicité et délais de diffusion, cohérence, politiques et pratiques de révision), accessibilité des données, accessibilité des métadonnées et assistance aux utilisateurs.

Le Système statistique européen possède des normes reconnues en matière de qualité de la statistique en général et des statistiques du marché du travail en particulier (comme pour les autres domaines statistiques). Les critères de qualité sont les suivants: la pertinence, la précision, le respect des délais et la ponctualité, la cohérence, l'accessibilité et la clarté, la comparabilité et la complétude. Eurostat compile un rapport de qualité sur l'enquête sur les forces de travail de l'Union européenne (EFT-UE) sur la base de ces critères (et de sous-critères). Un rapport de base sur les données de 2008 et des données de qualité des États membres a été publié en 2010.

Aux fins de comparaison et d'analyse des situations des différents pays ou sous-régions dans le monde, il convient de respecter des normes et classifications internationales. Au niveau de l'UE et de l'OCDE, les statistiques du marché du travail sont harmonisées et donc très comparables. Dans la pratique toutefois, la comparabilité des données des pays en développement dans le temps et entre pays est souvent mise à rude épreuve par l'utilisation de définitions, classifications divergentes ou par des différences dans les méthodes de collecte.

Si nous prenons par exemple la population économiquement active, la mesure dans laquelle les travailleurs familiaux, en particulier les femmes, sont inclus dans la population économiquement active, varie considérablement d'un pays à l'autre. Les pratiques nationales divergent aussi considérablement d'un pays à l'autre en ce qui concerne le traitement de groupes comme les forces armées, les membres des ordres religieux, les personnes entrant sur le marché du travail, les travailleurs saisonniers ou les personnes exerçant des activités économiques à temps partiel. Suivant les pays, l'ensemble ou une partie de ces groupes sont inclus ou non dans la population économiquement active alors que

dans d'autres pays, ces personnes sont considérées comme inactives.

La qualité des données produites par les pays dépend aussi de questions spécifiques à la source utilisée. Les données d'enquête sont parfois entachées d'erreurs d'échantillonnage et d'erreurs non dues à l'échantillonnage, et peuvent aussi pâtir de la qualité médiocre des bases d'échantillonnage utilisées (par exemple les registres de population, répertoires d'entreprises)⁸⁵. Ainsi que mentionné précédemment, la gestion et la tenue à jour (mise à jour, vérification) des répertoires d'entreprises doivent garantir une couverture complète de tous types d'entreprises; ce qui n'est pas souvent le cas dans les pays en développement. On observe notamment souvent que les petites entreprises font l'objet d'une faible couverture. Par ailleurs, l'emploi dans le secteur informel et d'autres emplois informels (voir encadré 27.2) jouent souvent un rôle important dans les pays en développement.

L'Expert Group Meeting on Setting the Scope of Social Statistics (Réunion du groupe d'experts sur la définition de l'étendue des statistiques sociales) de la Division de statistique des Nations unies a par exemple indiqué que dans plusieurs pays africains, la base d'échantillonnage commence à être dépassée seulement quatre ans après un recensement de population en raison de la croissance démographique très rapide (particulièrement en milieu urbain). Si, selon le cas échéant, il n'est pas procédé à une mise à jour systématique de ces bases, les erreurs d'échantillonnage peuvent augmenter de manière significative.

L'utilisation de données administratives pour compiler les statistiques présente l'avantage de coûter moins que la conduite d'enquêtes et le traitement des données qui en découlent. La fiabilité et plus particulièrement l'adéquation des données administratives dépendent toutefois de l'organisation et de la capacité de l'administration d'un pays donné à les gérer et tenir à jour de manière efficace. Si par exemple, les chômeurs ne s'inscrivent pas systématiquement dans des bureaux de placement (par exemple parce que le bureau n'est pas efficace ou que les personnes ne sont pas incitées à le faire), les informations émanant de ces bureaux offriront une faible couverture de la population effectivement au chômage.

Enfin, au niveau national, les nombreuses sources pour produire les données du marché du travail (recensements de population, enquêtes sur les forces de travail, enquêtes auprès des établissements et dossiers administratifs) peuvent créer une certaine confusion. Ces sources de données présentent l'avantage d'offrir aux utilisateurs un large éventail de statistiques. Toutefois, différentes sources de données suivant des méthodologies différentes mesurent le même phénomène de plusieurs façons, et avec une précision et couverture plus ou moins bonne. Par conséquent, le chiffre final pour le même type de variable n'est pas toujours comparable. En outre, tous les pays ne sont pas capables de produire des données régulièrement.

⁸⁵ Voir les chapitres D.13 Statistiques des entreprises et D.22 Statistiques sur la population.

En termes de qualité, il est donc très important de fournir des métadonnées et des directives aux utilisateurs pour expliquer les différences, les principales questions de méthodologie et de qualité dont il faut tenir compte lors de l'utilisation des données. Il est aussi important de conseiller les utilisateurs sur les sources les plus appropriées à utiliser en fonction des finalités de l'utilisation. Les métadonnées revêtent une importance particulière pour évaluer le niveau de comparabilité et de respect des normes internationales.

En ce qui concerne les organes chargés de produire les statistiques du marché du travail, la comparaison des données provenant de diverses sources constitue aussi une façon d'identifier et de comprendre les problèmes et les lacunes. Certains pays vont un peu plus loin et essaient de rapprocher/d'ajuster les données recueillies à partir de sources différentes afin de combler les lacunes particulières dans la couverture des sources individuelles, de lisser les erreurs de mesure et d'harmoniser les définitions et classifications utilisées.

D'autres pays vont encore plus loin en intégrant les données ou construisant des systèmes de comptabilité du travail dans lesquels divers types de données incohérentes sont rapprochés afin de produire les «meilleures» estimations hybrides. Ces systèmes visent avant tout à combiner les sources de données statistiques pour améliorer leurs points forts et surmonter leurs points faibles, afin de produire de nouvelles séries de données de qualité supérieure. L'un des avantages est l'élimination des résultats contradictoires.

Encadré 27.5: Exemple de deux sources de données en Europe: l'EFT-UE et les comptes nationaux

L'Enquête sur les forces de travail de l'UE (EFT-UE) et les comptes nationaux des États membres de l'UE sont les deux principales sources de données sur l'emploi. Ces deux sources ne sont pas indépendantes; l'EFT est fréquemment utilisée pour établir les estimations sur l'emploi dans les comptes nationaux. Même s'ils utilisent des définitions communes, l'EFT et les comptes nationaux possèdent leurs propres objectifs et méthodes de mesure qui peuvent donner des résultats différents. Par ailleurs, d'autres statistiques recueillies à partir d'enquêtes auprès d'entreprises ou d'autres sources administratives fournissent aussi des estimations de l'emploi qui peuvent diverger. Ces statistiques peuvent aussi servir à établir les comptes nationaux. Les principaux écarts entre les EFT et les comptes nationaux concernent les éléments de couverture géographique (personnes résidentes occupées dans l'EFT par rapport à l'emploi dans les unités de production résidentes dans les comptes nationaux), d'autres questions en termes de couverture comme les limites de tranches d'âge et le traitement des ménages institutionnels ainsi que quelques différences marginales concernant par exemple l'enregistrement des conscrits, apprentis et stagiaires non rémunérés ou les travaux dans l'agriculture aux seules fins de l'autoconsommation.

Pour garantir la cohérence entre le numérateur (production en termes de valeur ajoutée) et le dénominateur (facteur travail) dans les indicateurs de productivité, la principale source de la croissance de l'emploi et des branches d'activité sont les données des comptes nationaux; les données de l'EFT-UE sont utilisées pour les taux d'emploi et les ventilations sociales et par sexe.

Source: Eurostat

D.27.5. Amélioration des statistiques sectorielles

Les capacités statistiques des pays peuvent être renforcées en recourant à diverses voies et statistiques, en fonction du cadre, des politiques, des préférences et des pratiques au niveau national. Pour ces raisons, la présente section ne se veut ni prescriptive ni exhaustive. Elle fournit au lieu de cela, certaines contraintes et considérations essentielles ainsi que certaines actions prioritaires importantes recommandées par l'OIT à prendre en compte pour parvenir à améliorer les statistiques du marché du travail dans le cadre d'un programme de coopération.

Encadré 27.6: Exemple de proposition d'étapes clés d'un projet de coopération dans le domaine des statistiques du marché du travail

Plusieurs mesures doivent être prises pour parvenir à mettre en œuvre un programme de coopération dans le domaine des statistiques du marché du travail.

il convient premièrement d'avoir un bilan complet de la situation, notamment les activités en cours gérées par d'autres donateurs internationaux et les difficultés éventuelles. Ce bilan peut s'effectuer au travers de missions ciblées vers le pays, dont l'objectif sera de produire un rapport détaillé qui évalue:

- ✓ le niveau de complétude et de qualité des données disponibles (par exemple: domaine couvert, sources existantes, résultats des enquêtes auprès des utilisateurs, etc.), les problèmes de cohérence et de définition; les flux de données et les systèmes d'information existants;
- ✓ les qualifications du personnel participant en termes de sa capacité à produire des données qui respectent les normes demandées, ainsi que le niveau de compétence nationale dans les différents sous-secteurs;
- ✓ le cadre institutionnel et l'organisation de la collecte et de la diffusion des statistiques du marché du travail et le rôle joué par l'INS.

Sur la base des résultats de cette première étude, des actions essentielles doivent être déterminées avec le pays ciblé. Pour ce faire, il y a lieu d'organiser une réunion stratégique avec les principales parties prenantes en ce qui concerne les statistiques du marché du travail, dont l'objectif est de définir des priorités, objectifs et cibles clés. Le résultat de la réunion sera traduit dans un document décrivant les volets du projet de coopération, ainsi qu'un calendrier indicatif.

Les principales activités du projet peuvent être:

- ✓ des réunions techniques: des cours et des ateliers de formation pour aider les spécialistes du domaine dans le pays à soulever les questions d'ordre pratique liées à la collecte, au traitement et à l'analyse des données du marché du travail. Pour encourager la coordination institutionnelle, des experts de l'INS et d'autres administrations impliquées dans le processus de production devraient être invités à participer;
- ✓ une assistance technique aux experts nationaux pour mettre en œuvre de nouveaux concepts ou outils méthodologiques, de nouvelles méthodes pour concevoir les enquêtes sur les forces de travail ou les conditions de vie (questionnaires standardisés, méthodes d'échantillonnage), de nouvelles méthodes pour analyser les statistiques sociales (logiciel de traitement et d'analyse des données comme STATA ou SPSS), les concepts à la base de l'harmonisation des données, etc.;
- ✓ des mécanismes de coordination spécifiques entre l'INS, les ministères et d'autres organismes spécialisés impliqués devraient être identifiés et proposés pour:
 - mieux répondre aux besoins des utilisateurs des statistiques du marché du travail;
 - définir le groupe le plus adéquat d'indicateurs, compte tenu des méthodologies nationales utilisées pour la production des statistiques du marché du travail et des indicateurs sociaux;
 - encourager les synergies entre le domaine des statistiques du marché du travail et des domaines statistiques connexes (par exemples les comptes nationaux, les statistiques des migrations et les statistiques sociales).

Même si les contextes nationaux sont très différents, la problématique inhérente au renforcement de systèmes durables pour les statistiques du marché du travail présente de nombreux points communs. Parmi les enjeux communs pour renforcer et améliorer la capacité de production des statistiques du marché du travail dans un pays en développement, citons:

- ✓ les systèmes statistiques du travail souffrent souvent d'un manque de coordination. Les concepts, définitions et classifications ne sont pas harmonisés au sein des pays et le système statistique du marché du travail n'est pas bien coordonné avec le système statistique des domaines connexes (par exemple l'éducation, la santé, l'agriculture). Il se peut que les données soient disponibles tout en comportant certains problèmes au niveau de la cohérence des définitions ainsi que dans le contrôle de la qualité des données;
- ✓ vu la multitude de parties prenantes impliquées dans la production des données sur le marché du travail, la coordination interinstitutionnelle constitue un problème majeur dans de nombreux pays. Souvent, le ministère du travail et l'institut national de la statistique ne collaborent pas étroitement pour discuter des besoins et priorités statistiques, pour coordonner les normes et résultats statistiques et pour éviter des recoupements dans la collecte des données;
- ✓ dans les pays en développement, on observe souvent une pénurie de capacités au sein des ministères publics (par exemple les ministères chargés du travail, de la sécurité sociale, de l'éducation, de la formation professionnelle et de la santé sur le lieu de travail) pour produire des données de qualité à partir des dossiers administratifs.⁸⁶ Par ailleurs, les statistiques sur l'offre et la demande du marché du travail, recueillies à partir des registres tenus par des bureaux de placement, ne sont parfois pas fiables du tout du fait de la faible couverture du marché du travail (secteur informel non couvert; vacances d'emploi non communiquées; chômeurs ne s'inscrivant pas);
- ✓ on observe souvent un manque de communication entre les utilisateurs et les producteurs des statistiques. L'accès aux données est parfois difficile (même lorsque les données existent) et la diffusion, inappropriée. Un manque de coordination de concepts et de définitions permet difficilement aux utilisateurs de rapprocher les statistiques produites à partir de différentes sources et pour des régions et périodes différentes. Il se peut que les utilisateurs ne possèdent pas toujours les compétences et la connaissance pour analyser et interpréter les statistiques du marché du travail.

Il convient de soulever chacun de ces enjeux pour renforcer et améliorer la capacité à produire même une série élémentaire de statistiques du marché du travail. Les facteurs devant être mis en place pour rendre les données disponibles sont notamment:

- l'organisation du système statistique;
- les mécanismes de collecte des données primaires;
- les méthodes de traitement des données;
- les mécanismes de diffusion;
- la capacité d'analyse des données;
- les qualifications du personnel;
- les mécanismes de financement;
- l'équipement informatique et logiciel;
- les locaux;
- les partenariats avec des unités non statistiques, des employeurs et des organismes syndicaux.

Par ailleurs, les facteurs concernant les synergies éventuelles avec d'autres mécanismes de production des données doivent être soulevés:

- des bases et des registres d'échantillonnage;
- des systèmes d'enquête;
- la diffusion des statistiques;
- la compatibilité des concepts adoptés;
- la synchronisation des activités;
- la formation;
- les analyses multisectorielles au sein du cadre des politiques de développement et de réduction de la pauvreté;
- des enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs.

L'OIT recommande généralement d'établir un ordre de priorité pour les actions suivantes:

- ✓ Lorsqu'elle n'existe pas déjà dans un pays donné, la priorité la plus élevée doit être accordée à la mise en place d'au moins une enquête nationale auprès des ménages qui comprend des questions détaillées sur la main-d'œuvre (de préférence une enquête sur les forces de travail (EFT)) et par la suite, mettre en place un programme d'EFT. Aux stades précoces de sa conception dans un pays doté de ressources et capacités limitées, le programme de l'enquête sur les forces de travail peut consister en des enquêtes annuelles des zones urbaines et d'enquêtes quinquennales (intercensitaires) ayant une couverture nationale. Lesdites enquêtes devraient mesurer l'emploi informel.⁸⁷

⁸⁶ Dans ce genre de situations, les systèmes administratifs ne sont ordinairement ni bien développés ni tenus à jour.

⁸⁷ L'OIT fournit des directives spécifiques qui couvrent le marché du travail informel (voir aussi l'encadré 27.2).

- ✓ La seconde priorité doit être donnée au renforcement de la capacité de l'INS et à la création de statistiques de qualité par les ministères publics à partir des dossiers administratifs. Pour renforcer cette capacité, il peut être utile de commencer par établir des statistiques à partir d'un simple système uniquement (comme des rapports sur les conflits du travail ou les demandeurs d'emploi inscrits) pour renforcer la confiance et les compétences du personnel statistique.

Dans les pays où les statistiques du marché du travail sont plus élaborées (une bonne EFT existe déjà, des enquêtes ad hoc sont menées (par exemple sur le travail des enfants, le secteur informel), et où les statistiques recueillies à partir de dossiers administratifs sont disponibles (avec une qualité toutefois variable), la priorité peut être accordée à l'amélioration ou l'élargissement des processus existants, comme:

- l'augmentation de la fréquence de l'EFT (par exemple mensuelle ou trimestrielle);
- l'élargissement de la couverture thématique de l'EFT (modules liés aux accidents du travail, spécificités des formations, parcours professionnel, déplacements vers/à partir du lieu de travail, migration de main-d'œuvre, etc.);
- la mise en place d'un programme régulier d'enquêtes spécialisées auprès des ménages (secteur informel, budget des ménages, travail des enfants);
- l'amélioration des enquêtes auprès des entreprises (notamment des enquêtes distinctes pour l'emploi, l'élargissement des enquêtes actuelles pour inclure les rotations et les postes restés vacants, élargir la couverture à l'ensemble des branches d'activité);
- l'amélioration des statistiques existantes sur la base de dossiers administratifs (contenu, définitions, classifications, couverture, fréquence, précision du rapport, vérifications de la qualité) ou la compilation de statistiques à partir de dossiers administratifs non exploités (registres de la sécurité sociale, rapports et inscriptions sur les relations professionnelles, dossiers du secteur public, etc.).

Par ailleurs, la collaboration entre les ministères, d'autres producteurs/utilisateurs statistiques et l'institut national de la statistique devrait toujours être encouragée. En outre, la gestion globale des flux de données et la mise en œuvre d'un système d'information durable et moderne constitue un problème dans de nombreux pays en développement. Dans certains pays, les dossiers administratifs ne sont pas disponibles en format électronique.

Le choix de priorité en matière d'améliorations et de renforcements doit être basé sur les priorités du pays en particulier et être directement lié aux besoins des utilisateurs. En effet, toutes les actions éventuelles doivent être complétées par une amélioration des analyses statistiques et de la pertinence en fonction des besoins et des priorités des utilisateurs. Il ne faut pas non plus perdre de vue que plus les statistiques du marché du travail sont utilisées pour les questions politiques actuelles, plus elles susciteront l'intérêt politique et plus il sera fait usage des statistiques du marché du travail lors des discussions, des formulations et des mises en œuvre des politiques; ce qui devrait à son tour susciter l'intérêt politique du besoin d'améliorer la capacité statistique, tant en général que pour les statistiques du marché du travail en particulier. Dans ce cadre, il pourrait être envisagé d'organiser des ateliers destinés aux utilisateurs/producteurs pour encourager la communication entre ces parties et des ateliers de formation pour guider les utilisateurs sur la meilleure façon d'utiliser les statistiques du marché du travail.

Encadré 27.7: Exemple de cadre de référence pour un projet régional: cadre pour l'harmonisation et la coordination des systèmes d'information sur le marché du travail en Afrique

La proposition de [projet de cadre pour l'harmonisation et la coordination des systèmes d'information sur le marché du travail](#) a été élaborée en 2011 par la Commission de l'Union africaine. Elle était basée sur un atelier sur le renforcement des capacités et la planification sur le thème «Harmonisation et coordination de systèmes d'information sur le marché du travail en Afrique» (Addis Ababa, décembre 2010) et plusieurs consultations des parties prenantes. Ce projet vient en réponse aux lacunes des systèmes d'information sur les marchés du travail dans les pays africains et les problèmes de planification, de suivi et d'évaluation des politiques de l'emploi qui en découlent pour toutes les parties prenantes du marché du travail.

Le cadre de référence général qui est proposé est le suivant:

Objectif

L'objectif du projet est d'améliorer les processus de formulation, de suivi et d'évaluation de la politique du travail et de l'emploi en Afrique.

Objectifs

Les objectifs du cadre pour l'harmonisation et la coordination des systèmes d'information sur le marché du travail seront structurés autour des thèmes suivants:

- i. définir un ensemble d'indicateurs clés du travail/de l'emploi qui sont pertinents pour le suivi du Plan d'action de Ouagadougou de 2004;
- ii. faciliter l'harmonisation, la coordination et la cohérence de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion à tous les niveaux des données sur le travail et l'emploi;
- iii. garantir une production régulière des statistiques harmonisées et coordonnées du marché du travail comme défini à l'article (i) ci-dessus;
- iv. encourager la sensibilisation et l'accessibilité à des données fiables, abordables et précises sur le travail/l'emploi à toutes les parties prenantes;
- v. améliorer la capacité technique et institutionnelle des systèmes d'information sur les marchés du travail des États membres.

Résultats

- mécanismes d'harmonisation et de coordination établis/encouragés dans les systèmes d'information sur les marchés du travail du continent;
- systèmes d'information sur les marchés du travail harmonisés et coordonnés dans les pays pilotes/champions conformément au cadre pour l'harmonisation et la coordination des systèmes d'information sur les marchés du travail de la Commission de l'Union africaine;
- partenariat amélioré pour les systèmes durables, harmonisés et coordonnés d'informations sur les marchés du travail en Afrique.

Résultats

- les concepts, définitions, cibles et méthodologies des informations sur les marchés du travail sont harmonisés et testés avec les pays pilotes;
- un système harmonisé d'informations sur les marchés du travail en Afrique continentale est produit, analysé, diffusé et utilisé pour l'élaboration de politique, M&E;
- des mécanismes garantis et à long terme pour le financement des systèmes d'information des marchés du travail.

Source: «[Cadre pour l'harmonisation et la coordination des systèmes d'information sur le marché du travail](#)» de l'Union africaine et la [Déclaration de Ouagadougou de 2004 sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique](#).

Pour en savoir plus...

Méthodologies, concepts et définitions

- Organisation internationale du travail (OIT): [Guide sur les nouveaux indicateurs d'emploi des objectifs du millénaire pour le développement : y compris l'ensemble complet des indicateurs du travail décent](#) ; [Normes et directives](#); [Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel](#)
- Division de statistique des Nations Unies : [Indicateurs pour le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement - Définitions, Raison d'être, Concepts et Sources de données](#) (wiki ; 2012)
- Eurostat: [Statistiques du marché du travail](#); [Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne \(EFT-UE\)](#); [Statistiques sur la santé et la sécurité au travail](#)
- Eurostat: [Serveur de métadonnées RAMON](#) (notamment la [base de données des concepts et définitions CODED](#))
- Organisation mondiale de la santé (OMS): [Médecine du travail](#)

Sources des données

- Organisation internationale du travail (OIT): [Laborsta](#) et [Key Indicators of the Labour Market \(KILM\)](#) ([indicateurs clés du marché du travail \(ICMT\)](#))
- Banque mondiale: [Base de données sur la main-d'œuvre et la protection sociale](#) (section de la base de données consacrée aux [indicateurs du développement dans le monde](#))
- OCDE: [Statistiques sur le marché du travail](#)
- Eurostat: [Données sur les vacances d'emploi](#); [Données sur les gains](#); [Données sur les coûts de la main-d'œuvre](#); [Données sur les politiques du marché du travail](#)
- Eurostat: [Données sur les Enquêtes sur les forces de travail de l'Union européenne \(EFT-UE\)](#)
- Eurostat: [Emploi, politique sociale et indicateurs sur l'égalité](#) (notamment les indicateurs de la MOC et les indicateurs i2010)

Activités de coopération

- Organisation internationale du travail (OIT): [Assistance technique](#)
- OIT et PARIS21: [Séminaire sur le renforcement des capacités en statistiques du travail](#) (2003) et le rapport thématique sur les [Les Stratégies Nationales de Développement de la Statistique \(SNDS\) et la Statistique du Travail](#) (2003)
- [West Africa Regional Workshop II \(Atelier régional II sur l'Afrique de l'Ouest\)](#) (2003)
- Afristat et la Fondation africaine pour le renforcement des capacités: [Regional Project on Improving the Quality of Labour Market Statistics and Strengthening the Management of Labour Market Information \(LMI\) and Poverty Monitoring Systems in Africa \(Projet régional d'amélioration des statistiques du marché du travail et de renforcement de la gestion de l'information sur le marché du travail et des systèmes de suivi de la pauvreté en Afrique\)](#) (2005)
- Union africaine: [8th Ordinary Session of the Labour and Social Affairs Commission of the African Union \(Huitième session ordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine\)](#) (2011)

Emploi informel, secteur informel, économie informelle

- Dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST): [Directives concernant une définition statistique de l'emploi informel](#) (2003)
- Organisation internationale du travail: [Département de l'économie informelle, site internet de l'économie informelle, Guide des ressources sur l'économie informelle](#) et la [base de données sur l'économie informelle](#)
- Bureau sous-régional de l'OIT en Asie du Sud et l'Indian Industrial Relations Association: [Informal economy: The Growing Challenge For Labour Administration \(Économie informelle: le défi croissant pour l'administration du travail\)](#) (Éditions: A. Sivananthiran, C.S. Venkata Ratnam, 2005)
- Organisation internationale du travail et Organisation mondiale du commerce: [Mondialisation et emploi informel dans les pays en développement](#) (M. Bacchetta, E. Ernst, J. P. Bustamante; 2009)
- Eurostat : ['Essential SNA: Building the Basics'](#) – chapitre VI 'The Informal Sector' ('Comment mettre en place les fondamentaux du Système de Comptabilité Nationale' – chapitre VI 'Le secteur informel')

Protection sociale

D.28

D.28. Protection sociale

Le chapitre en bref

Le présent chapitre concerne la protection sociale principalement dans les pays en développement et met l'accent sur les statistiques. Il explique le contexte politique de la protection sociale, décrit les sources de données et de métadonnées, y compris leur aspect qualité et propose une méthode pour mener une action statistique dans ce secteur. Les illustrations sont extraites principalement de SESPROS (le système européen de statistiques intégrées de la protection sociale) d'Eurostat, qui sert de point de départ aux explications sur la manière de développer et d'utiliser un cadre. De plus amples informations sont disponibles sur les divers sites Internet mentionnés dans les références à la fin de ce chapitre.

D.28.1. Applications des politiques

Dans les économies de marché, la distribution du revenu des facteurs est hautement inégalitaire, un très grand nombre de revenus étant nuls. Ce degré de pauvreté et d'inégalité représente une menace pour la cohésion sociale. Les gouvernements interviennent pour réduire la pauvreté et redistribuer les revenus. Les politiques de redistribution sont à la fois verticales et horizontales. La redistribution verticale transfère les revenus des ménages les plus riches vers ceux des couches les plus pauvres, recourant principalement pour ce faire à la progressivité de l'impôt et à des systèmes de prestations en faveur des pauvres. La redistribution horizontale transfère les revenus entre les différentes étapes du cycle de la vie: entre la population active et les retraités, entre les personnes en bonne santé et les malades, entre les travailleurs et les chômeurs. Ainsi, la redistribution réduit la pauvreté et la vulnérabilité, minimise l'exclusion sociale, améliore la solidarité sociale et, au moyen plus particulièrement des dépenses de santé et d'éducation, favorise les investissements dans le capital humain.

Dans les pays développés, l'assurance sociale couvre essentiellement le secteur formel à revenu moyen et soit exclut complètement les travailleurs informels (alors qu'ils sont parmi ceux qui ont le plus besoin d'une protection sociale) soit leur propose une affiliation volontaire inefficace. La crise économique et financière internationale en cours aggrave ces problèmes, réduisant la couverture sociale (car le secteur formel se contracte et le secteur informel et le chômage se développent), augmentant la pauvreté et aggravant les conditions de vie. Dans ce contexte, l'assistance sociale (y compris les transferts sociaux non contributifs tant en espèces qu'en nature) devient de plus en plus un instrument de protection sociale clé dans de nombreux pays en développement pour la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité.

Ce genre de croissance économique socialement acceptable ou «croissance à visage humain» est inscrit dans un certain

nombre d'initiatives politiques internationales comme, par exemple, le livre blanc intitulé «[European Social Policy: A Way Forward for the Union](#)» («[Politique sociale européenne: Une voie à suivre pour l'Union](#)»), doc. COM(94) 333 et dans la [Charte sociale européenne](#), qui est le seul traité dans le droit européen à s'appliquer à tous les aspects de la protection sociale et qui se trouve donc au centre du modèle social européen.

Le modèle social européen et la stratégie de Lisbonne ont une dimension externe qui façonne la politique de développement et la politique extérieure de l'UE. Dans ses relations avec les pays partenaires, la Commission prône et soutient les efforts pour créer des emplois en plus grand nombre, de meilleure qualité et plus productifs et pour développer des systèmes de protection sociale avec une couverture plus vaste et efficace afin de ne pas risquer de diviser encore plus les sociétés où la croissance économique ne profite pas aux pauvres.

Le [Consensus européen pour le développement](#) insiste sur le rôle crucial de l'emploi et d'un travail décent pour atteindre les OMD. L'UE approuve totalement l'[Agenda pour le travail décent](#), qui inclut la protection sociale comme un de ses quatre objectifs interdépendants⁸⁸. L'un des objectifs primordiaux du '[Programme pour le changement](#)' concerne la croissance inclusive et durable au service du développement humain. Le Programme pour le changement décrit une approche plus exhaustive que l'UE doit adopter pour le développement humain. Il implique notamment le soutien du développement de la protection sociale et la réduction de l'inégalité des chances. L'UE doit soutenir l'Agenda pour le travail décent, les programmes de protection sociale et une protection sociale minimale et encourager les politiques visant à faciliter la mobilité du travail régionale.

Dans le contexte de la crise économique et financière actuelle, la protection sociale et l'emploi prennent revêtent une importance de plus en plus grande au sein de la politique de coopération au développement de la Commission européenne car les réponses efficaces à apporter à la pauvreté et à la vulnérabilité dans les pays en développement sont une composante essentielle des stratégies de développement économique et social. La [communication de la Commission intitulée «Aider les pays en développement à surmonter la crise»](#) (COM(2009) 160 du 8 avril 2009) et les [Conclusions du Conseil du 18 mai 2009 sur «l'aide aux pays en développement pour surmonter la crise»](#) ont souligné l'importance d'aborder l'impact social direct de la crise en créant et en renforçant les systèmes de protection sociale et en soutenant la création d'emplois formels.

Les principales applications de la politique de protection sociale découlent d'un certain nombre de questions qui concernent tant les pays développés que les pays en développement, bien qu'à des degrés divers:

⁸⁸ Avec les principes fondamentaux et les droits au travail, un emploi décent et productif et un travail social.

- la proportion du PIB qui est affectée aux dépenses de protection sociale. Une proportion «trop faible» peut être considérée comme un investissement insuffisant en capital humain et une proportion «trop élevée» comme une atteinte directe et indirecte au potentiel de croissance économique; la part du total des dépenses de prestations qui est consacrée à la consommation courante et la part qui est affectée aux investissements en capital (construction d'hôpitaux, de cliniques et d'écoles par exemple);
- le montant des prestations versées à chaque individu/ménage. Plus la prestation est importante, plus la protection contre les risques et les besoins sociaux (chômage par exemple) est grande; cependant, des prestations élevées peuvent réduire la motivation à travailler, économiser et investir et signifient également moins de bénéficiaires pour un budget fixe;
- la couverture de la population dans le cadre de chaque programme. La couverture de l'intégralité de la population est l'objectif des programmes nationaux universels, comme ceux fournissant des prestations maladie, mais il pourra y avoir des programmes supplémentaires pour les employeurs couvrant seulement une partie de la population, comme les agriculteurs ou d'autres groupes professionnels. Les pays en développement connaissent des problèmes particuliers. Par exemple, il subsiste d'importantes préoccupations d'équité car la couverture n'est pas normalement étendue aux travailleurs du secteur privé, aux travailleurs du secteur informel et aux travailleurs immigrés. De plus, l'exigence constitutionnelle dans de nombreux cas d'introduire un programme de retraite pour tous les travailleurs, y compris ceux du secteur privé, n'est pas respectée en pratique;
- si les prestations sont fonction des ressources ou non. En d'autres termes, le droit aux prestations dépend-il du fait que le revenu ou le patrimoine se situe en dessous d'un certain niveau. Cette approche a pour effet de transférer des ressources limitées aux plus pauvres et aux plus vulnérables mais peut être considérée comme bureaucratique et stigmatisante, avec pour effet que sa portée est faible, tous ceux y ayant droit n'en faisant pas la demande et n'en profitant donc pas. Plus généralement, le ciblage est un moyen d'identifier les personnes qui devraient bénéficier d'une prestation particulière. Les prestations peuvent être ciblées sur une base géographique ou être fonction de l'âge, du handicap, de la taille du ménage ou d'autres indicateurs de pauvreté. Les programmes ciblés ont pour effet de limiter le nombre de bénéficiaires et de réduire les coûts mais peuvent également bénéficier d'un soutien politique moindre, être trop onéreux et trop compliqués administrativement. L'approche choisie pour le ciblage dépendra du contexte politique et social du pays concerné;
- si le financement de la prestation est assuré par une assurance sociale contributive ou non. La tendance veut que les prestations visant à compenser une perte temporaire de revenus (chômage, maladie) soient fondées sur les cotisations mais que d'autres prestations comme celles protégeant de l'exclusion sociale soient non contributives, c'est-à-dire que l'ouverture des droits ne dépend pas du versement préalable de cotisations;
- le financement de la protection sociale représente un énorme défi pour les décideurs politiques tant dans les pays développés qu'en développement. Pour les pays développés, le gros problème est le financement des retraites en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation du rapport de dépendance des personnes âgées (les retraités augmentent en pourcentage de la population active). L'augmentation des impôts et des cotisations sociales pour financer les retraites non contributives, en concurrence directe avec les dépenses dans le développement humain et économique, aurait des effets démotivants et est généralement considérée comme étant inopportune politiquement. Bien que le financement soit l'un des principaux défis de la protection sociale dans les pays en développement (et en particulier dans les pays à faible revenu), certains exemples récents démontrent que même les pays à faible revenu peuvent se permettre un minimum de prestations élémentaires de protection sociale. L'accès aux transferts sociaux dépend en grande partie des priorités définies au plan politique, c'est-à-dire de la volonté politique de conclure les indispensables compromis⁸⁹;
- le défi politique le plus fondamental concerne l'efficacité et l'efficacé des dépenses de protection sociale. L'efficacité est optimisée lorsqu'un retour maximal est atteint à partir d'une dépense donnée ou lorsqu'un résultat déterminé est atteint à un coût minimal. Par exemple, on considère généralement que les prestations ciblées en fonction des moyens sont plus efficaces que les prestations généralisées, bien que les prestations universelles soient préférables lorsque la capacité administrative est faible et le soutien politique des classes moyennes pour un programme de protection sociale est nécessaire. L'efficacité est optimisée lorsque les objectifs affichés des dépenses sont atteints. Par exemple, des dépenses accrues en soins maternels devraient engendrer des taux de mortalité maternelle et infantile réduits;
- des systèmes de protection sociale efficaces exigent une stratégie, une planification et un engagement politique à long terme;
- les statistiques de protection sociale peuvent également être utilisées pour évaluer la nature et les tendances de l'exclusion sociale, bien que pour une étude approfondie du sujet ou de tout autre thème comme les retraites, le système central de protection sociale devra être complété par des modules spéciaux qui rassemblent des données de toute une variété

⁸⁹ L'OECD s'est livré à un exercice coûteux qui quantifie les coûts d'un système de base de protection sociale dans le cadre de plusieurs scénarios alternatifs. Néanmoins, l'analyse de l'accessibilité élargie et de l'espace budgétaire pour la protection sociale dans les pays à faible revenu doit être renforcée.

de sources. Dans les pays en développement, des systèmes de suivi et d'évaluation efficaces et crédibles (mesurant la performance des programmes de protection sociale) sont essentiels pour prouver l'impact du programme, développer une base d'éléments probants pour la prise de décision, communiquer les leçons opérationnelles et construire les bases du soutien qui permettra la viabilité à long terme. L'OIT utilise les «*Social Protection Expenditure and Performance Reviews*» (SPERs) («*Analyses des dépenses et des résultats de protection sociale*») qui visent à fournir des informations détaillées sur les performances des programmes nationaux de protection sociale, ainsi que sur l'étendue de la couverture et de l'exclusion de la protection sociale. Les SPER fournissent des informations sur la structure et le niveau de dépenses sociales totales et calculent des indicateurs de performances du système en rapport avec son efficacité, sa couverture de la population et l'adéquation des niveaux de prestations. Les SPER fournissent des statistiques internationalement comparables sur la protection sociale.

D.28.2. Sources des données et des métadonnées: délimitation, limites, concepts, définitions et nomenclatures

Les chiffres sur la protection sociale s'accompagnent d'un ensemble de métadonnées qui concernent la délimitation, les concepts, les définitions, les nomenclatures et la législation. Ces différents aspects sont brièvement examinés dans la présente section.

D.28.2.1. Délimitation de la protection sociale

Il n'existe pas de définition universelle unique de la protection sociale. En général, une définition pragmatique est adoptée. Habituellement, la protection sociale couvre toutes les interventions des organismes publics et privés visant à alléger la charge d'un ensemble défini de risques ou de besoins pour les ménages, les familles ou les individus. La délimitation de la protection sociale est définie par rapport aux risques et besoins sociaux que l'on décide d'y inclure. Par exemple, l'encadré 28.1 répertorie les risques ou besoins sociaux définis dans l'enquête européenne SESPROS, en fonction des données administratives. De plus, l'exemple de l'encadré 28.1 inclut l'éducation qui est exclue de SESPROS mais incluse dans les calculs de la plupart des pays en développement. Ainsi, le tableau sur les dépenses de protection sociale pour une année donnée indique simplement (a) les fonctions en colonnes, (b) soit le programme soit le type de prestations en ligne et (c) les chiffres des dépenses dans les cellules. Pour les pays les moins développés, les tableaux complets contiendront de nombreuses cellules vides, indiquant par conséquent où se trouvent les lacunes du système de protection sociale. Dans un deuxième temps, les cellules pourront être combinées en tableaux plus petits.

Les dépenses de protection sociale incluent non seulement les prestations sociales mais également les *coûts administratifs*. Les dépenses sociales sont répertoriées par fonction. Toutefois, il est plus difficile de classer les recettes de la protection sociale par fonction. Les recettes sont donc classées selon leur *source institutionnelle*: entreprises, administrations publiques (administration centrale, administrations locales et administrations de sécurité sociale), ménages, institutions sans but lucratif et reste du monde. Par exemple, la distribution institutionnelle du total des recettes indique comment la charge du financement de la protection sociale est partagée entre les employeurs, les administrations publiques, les ménages et d'autres sources.

D.28.2.2. Contenu des fonctions

L'encadré 28.1 propose une vue restreinte de la protection sociale en termes de risques sociaux afin de ne pas inclure les mesures anti-pauvreté générales, les politiques sociales plus vastes ou toute la gamme des dépenses sociales telles que définies dans la comptabilité nationale. Toutefois, sur le plan opérationnel, il est difficile de poser des limites car la protection sociale dans les pays en développement peut varier largement en fonction de la culture, des conventions, du consensus politique, des pratiques et des politiques.

Les statistiques de l'UE sur la protection sociale, SESPROS, fournissent une définition restreinte du contenu, c'est-à-dire des risques et des besoins pour lesquels des programmes de soutien sont définis dans la protection sociale. SESPROS est un point de départ utile pour le développement des statistiques de la protection sociale et peut être adapté aux circonstances et aux besoins nationaux.

SESPROS impose deux conditions pour qu'une prestation soit comptabilisée comme prestation de protection sociale. La première est que le destinataire n'est pas obligé de fournir quelque chose de valeur équivalente en retour. Par exemple, les dépenses des employeurs pouvant être considérées comme des contreparties du travail fourni, des prestations comme la mise à disposition d'un logement gratuit ou la garde des enfants des salariés ne doivent pas être incluses dans la protection sociale. S'il n'y a pas de contrepartie directe, par exemple dans le cas de retraites professionnelles, celles-ci sont incluses dans la protection sociale. De même, le paiement continu du salaire normal ou réduit lorsqu'un salarié est dans l'incapacité de travailler pour maladie, maternité, handicap ou licenciement est considéré comme une prestation sociale.

Ce critère est restrictif. Toutefois, SESPROS, en cours de développement depuis plus de 40 ans, indique les principes élémentaires pour classer les programmes de soutien dans la protection sociale. Ces principes peuvent être appliqués tels quels ou adaptés en fonction de la situation et des systèmes nationaux. C'est ainsi, par exemple, que selon les critères SESPROS, le «*Maharashtra Employment Guarantee Scheme*» (programme de garantie de l'emploi du Maharashtra) en Inde ne fera pas partie de la protection

sociale. Cependant, comme ce programme garantit cent jours d'emploi par an pour les pauvres et que sa non-inclusion dans la protection sociale ne serait pas acceptable dans le contexte de l'Inde, une adaptation du principe de base sera requise.

La seconde condition de SESPROS pour qu'une prestation fasse partie de la «protection sociale» est que les **arrangements individuels** soient exclus. Pour qu'une prestation soit considérée comme protection **sociale**, il faut qu'un tiers soit impliqué dans le but de promouvoir la solidarité sociale. Cela exclut les polices d'assurance souscrites sur initiative privée les ménages ou les individus pour leur seul intérêt. Dès lors, le paiement d'un capital ou d'une rente au détenteur d'une police d'assurance-vie privée n'est pas considéré comme une protection sociale car il n'y a pas de tiers impliqué.

La question de la délimitation, du contenu et des dimensions statistiques de la protection sociale est plus facilement résolue en répertoriant les risques et les besoins spécifiques (également appelés fonctions) dans le système international SESPROS (UE), l'enquête sur le coût de la sécurité sociale (OIT) et le système SOCX (OCDE). Les **différences entre ces systèmes** révèlent des différences dans la classification des prestations par risques et besoins. Les systèmes existants et les bases de données correspondantes sont les suivants:

- a. **Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE):** **SOCX est la base de données des dépenses sociales** développée afin de répondre au besoin grandissant d'indicateurs de politique sociale. Elle contient des données fiables et comparables internationalement sur les **dépenses sociales publiques et privées par programme pour les États membres de l'OCDE**. Il convient de noter que les dépenses sociales sont plus proches de ce concept tel que défini dans la comptabilité nationale que des dépenses de protection sociale;
- b. **Organisation internationale du travail (OIT):** L'OIT considère la protection sociale comme un droit humain fondamental dans le cadre de l'article 22 de la **Déclaration universelle des droits de l'Homme** de 1948. L'OIT a développé les **Bases de données sur les enquêtes de sécurité sociale et associées** pour recueillir, stocker et diffuser, sur une base régulière et durable, des statistiques comparables sur le financement et les dépenses des programmes/systèmes de sécurité sociale, les niveaux des prestations et la couverture pour les programmes formels et communautaires du monde entier (incluant à la fois les pays développés et les pays en développement). Ceux-ci incluent les programmes de sécurité sociale en rapport avec l'emploi, les programmes de santé publique, d'assistance sociale et anti-pauvreté ainsi que les programmes privés de différents types portant sur le transfert de biens, de services ou de liquidités aux individus et aux ménages pauvres et vulnérables;

c.

- d. **Eurostat:** **SESPROS (le système européen de statistiques intégrées de la protection sociale)** est l'instrument harmonisé d'observation statistique de la protection sociale dans les États membres de l'UE. **MISSOC (le système d'informations mutuelles sur la protection sociale)** vient compléter SESPROS. Il a été créé en 1990 et donne une description complète de la législation sous-jacente dans les États membres de l'UE et analyse les développements, par exemple, sur le financement des systèmes de protection sociale;
- e. **Banque mondiale:** son approche semble avoir déplacé le cadre conceptuel de la protection sociale d'une définition par instrument (comme l'assurance sociale) à une définition par objectif (c'est-à-dire l'assistance dans la gestion des risques), d'une focalisation traditionnelle sur la pauvreté ex post à une réduction ex ante de la vulnérabilité et d'une vision de la protection sociale qui est moins un filet de sécurité qu'un trampoline aidant les pauvres à rebondir pour sortir de la pauvreté. Le nouveau cadre conceptuel s'appelle **«Gestion du risque social» (GRS)**. Ce cadre est utilisé par la Banque mondiale pour une analyse des risques et de la vulnérabilité, souvent en conjonction avec une analyse de la pauvreté, avant le développement d'une stratégie de réduction de la pauvreté dans le pays.

D.28.2.3. Programmes et types d'interventions de la protection sociale

Un aspect important du système est le **programme** ou organisation. Les programmes peuvent ou non être contrôlés ou non par le gouvernement, être contributifs ou non contributifs, être propres à l'employeur ou universels (càd couvrant toute la population), être obligatoires ou non et ainsi de suite. Une analyse utile est celle basée sur une classification fonctionnelle des dépenses par programme ou une classification des recettes par programme, indiquant par exemple dans quelle mesure les programmes privés contribuent aux recettes de protection sociale. Le **Manuel SESPROS** renferme une classification détaillée des différents types de programmes de protection sociale.

Dans le contexte de la coopération au développement, des arrangements comme la micro-assurance ou des programmes communautaires devraient être inclus. Ces arrangements présentent des avantages spécifiques, comme la flexibilité dans les processus administratifs et la définition ciblée des prestations et des taux de cotisation conformément aux capacités et aux besoins de groupes spécifiques de la population comme les travailleurs ruraux ou certains groupes professionnels. Ils permettent de couvrir des groupes dont la couverture pourrait autrement être difficile et qui sont souvent exclus des programmes obligatoires. L'encouragement de ces arrangements et la mise en place progressive de liens avec des programmes de sécurité sociale obligatoires peuvent être une stratégie d'extension de la protection sociale.

Assistance sociale

Les programmes de protection sociale sont qualifiés d'«assistance sociale» lorsque des ressources en espèces ou en nature (comme de la nourriture) sont transférées à des individus ou à des ménages vulnérables. Les programmes d'assistance sociale revêtent de nombreuses formes, y compris des transferts de liquidités ou des programmes de travaux publics. Ils sont affectés à des fonctions selon le risque concerné. C'est ainsi que l'assistance sociale aux personnes âgées sera classée dans la fonction vieillesse.

Transferts en espèces

Les transferts en espèces peuvent être sans condition, par exemple les pensions sociales ou les prestations pour handicapés. Alternativement, ils peuvent être conditionnels lorsque le versement du paiement dépend de la réalisation de travaux publics, de la fréquentation scolaire ou des consultations en clinique. Les pensions sociales ne sont pas contributives et sont par conséquent une forme de transfert en espèces ciblée par âge. La recherche indique qu'elles présentent un important potentiel de réduction de la pauvreté car les prestations en espèces ont tendance à être partagées entre les membres d'un même ménage.

Programmes de travaux publics

Les programmes de travaux publics sont une forme de transfert conditionnel car de l'argent ou de la nourriture est donné en échange d'un travail sur des projets d'infrastructures publiques comme la construction de routes.

Transferts en nature

Il y a transferts en nature lorsque des ressources non monétaires (comme de la nourriture) sont attribuées à des individus et à des ménages vulnérables. La distribution gratuite de médicaments antirétroviraux aux personnes atteintes du VIH et du SIDA peut sauver des vies. Les exonérations de paiements pour des services élémentaires comme la santé et l'éducation sont une forme de transferts en nature ou d'assistance sociale. L'alimentation en milieu scolaire est également fréquente dans de nombreux pays. Les subventions logement pour les pauvres (taux d'intérêts réduits pour les emprunts) entrent dans cette catégorie.

Assurance sociale

Les programmes d'assurance sociale sont contributifs, c'est-à-dire que les bénéficiaires versent des cotisations financières régulières afin d'adhérer à un programme réduisant les risques en cas de certains événements. Ainsi, les programmes d'assurance contributifs protègent des risques sociaux, par exemple, la vieillesse (retraite) et le chômage (allocation chômage). L'assurance santé est de plus en plus populaire dans les pays en développement, en particulier lorsque les services de santé sont payants. Les programmes peuvent être gérés par le gouvernement, des prestataires de santé ou des organisations non gouvernementales. Toutefois, les pauvres ont des difficultés à payer les primes d'assurance maladie, en

particulier dans l'économie informelle où les revenus sont faibles et incertains. La micro-assurance peut couvrir les risques encourus par les travailleurs non organisés et leur famille dans le secteur informel des pays en développement. C'est ainsi, par exemple, qu'au Bangladesh, de nombreuses institutions de microfinance proposent une assurance-vie et une assurance contre les catastrophes lorsqu'elles octroient des prêts aux pauvres (en réservant une petite proportion de l'emprunt au paiement des primes d'assurance). Les associations funéraires qui soutiennent les familles lorsque l'un des leurs décède représentent un autre type de programme d'assurance sociale.

Interventions sur le marché du travail

Les interventions sur le marché du travail se concentrent sur l'apport d'une protection aux pauvres capables de travailler. Elles comportent des programmes actifs et des programmes passifs. Les programmes actifs incluent la formation, le développement des compétences et les conseils en matière d'emploi. Les interventions passives incluent l'assurance chômage, l'assistance revenu et les changements de la législation du travail, par exemple l'instauration d'un salaire minimum, l'introduction d'un congé de maternité rémunéré ou l'amélioration de la sécurité au travail.

D.28.2.4. Risques/besoins/fonctions

La spécification des risques couverts par la protection sociale aide à définir la délimitation, le contenu et le soutien statistique nécessaire au suivi et à l'évaluation des dépenses et des recettes de protection sociale. L'encadré 28.1 ci-dessous donne une liste des fonctions avec des exemples de prestations pouvant être répertoriés dans chacune. Il fournit un exemple illustré du contenu possible de chaque fonction et n'est pas entièrement relié à un système connu:

Encadré 28.1: Risques couverts par la protection sociale

RISQUES/BESOINS OU FONCTIONS	EXEMPLES DE PRESTATIONS
Maladie/soins de santé	Sont incluses les prestations en espèces qui suppléent la perte de revenu pour cause de maladie, y compris les soins médicaux dispensés aux femmes enceintes et aux handicapés. Sont inclus également les transferts sociaux non contributifs soumis sans, et sous conditions aux malades. La part des soins médicaux payée partiellement par le malade est exclue. Du reste, les soins de santé fournis par les employeurs afin de maintenir la production sont exclus car il existe une contrepartie réciproque simultanée dans la production de biens et de services.
Handicap	Ce risque social correspond à l'incapacité totale ou partielle d'exercer une activité économique ou de mener une vie normale en raison d'un handicap physique ou mental. Il couvre les prestations aux handicapés, les services de réhabilitation et les biens et services autres que les soins médicaux. Les soins médicaux aux handicapés ou en rapport avec la maladie sont répertoriés dans la fonction Maladie, tandis que les allocations familiales versées à un handicapé pour son partenaire et ses enfants sont classées dans la fonction Famille.
Vieillesse	Les prestations de cette fonction sont directement reliées à la vieillesse. Elles incluent les retraites contributives et non contributives et tout revenu de substitution versé à une personne qui quitte prématurément son emploi pour, par exemple, laisser sa place à un chômeur. Toutefois, les dépenses de santé des personnes âgées sont exclues et sont répertoriées dans la fonction Maladie.
Survivants	Les survivants ayant droit aux prestations peuvent être l'époux(-se) ou l'ex-époux(-se) ou les enfants du bénéficiaire décédé. Les prestations incluent les pensions de réversion, les indemnités funéraires et les dépenses funéraires. Les allocations familiales pour les enfants à charge d'un bénéficiaire de prestations de survie sont classées dans la fonction Famille.
Famille/Enfants	Cette fonction inclut le soutien financier pour l'éducation des enfants et les services sociaux conçus pour aider les familles. Les prestations couvrent le maintien de revenu à la naissance, les allocations de naissance, le congé maternité rémunéré, toutes les allocations familiales, la garde d'enfants et les maisons de santé. Les transferts d'espèces sous condition ou les exonérations de frais pour encourager la scolarité des enfants pourront être classés dans la fonction Éducation.
Chômage	Les prestations types sont les allocations chômage, les primes de licenciement, les allocations de formation pour les personnes cherchant du travail et les frais de déménagement pour les chômeurs ayant trouvé du travail hors de leur région. Les paiements pour promouvoir les politiques actives de marché du travail n'augmentant pas le revenu disponible du chômeur pourront être exclus.
Logement	Cette fonction couvre les interventions soumises à une condition de revenu accordées par les autorités directement aux ménages pour les aider à supporter leurs coûts de logement. Sont inclus les logements sociaux, les indemnités de logement et les transferts sous condition de revenu aux propriétaires pour les aider à payer l'emprunt, le capital et/ou les intérêts. Des politiques de logement plus larges, y compris des indemnités logement, visant à soutenir l'industrie de la construction ou à promouvoir la propriété pourront ou non être exclues en fonction de l'importance des réactions dans le pays.
Éducation	Pour les pays en développement, offrir un enseignement primaire universel est un OMD clé qui est normalement mesuré au moyen d'indicateurs de réduction de l'illettrisme, d'augmentation des rapports nets d'inscription en école primaire et de la promotion de l'égalité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire. Ainsi, cette fonction pourra inclure les dépenses totales consacrées par les administrations centrale et locales aux crèches et aux écoles primaires et secondaires ainsi qu'à la réduction de l'illettrisme. Seront par exemple couvertes les aides pour l'acquisition d'uniformes, de manuels scolaires et d'autres supports pédagogiques, pour la distribution de repas gratuits ou subventionnés et pour la fourniture de services médicaux scolaires. Les transferts d'espèces sous condition ou les exonérations des coûts d'inscription pour encourager la scolarité des enfants pourront être classés dans la fonction Éducation.
Exclusion sociale non classée ailleurs	Cette fonction inclut l'assistance financière versée aux personnes avec des ressources insuffisantes ou d'autres paiements de protection pour soulager la misère. Sont couverts la fourniture d'un toit aux sans-abris, l'aide juridique sous condition de ressources et l'aide psychologique pour les alcooliques et les toxicomanes. Ces prestations peuvent être payées par le gouvernement ou des organisations privées sans but lucratif comme des œuvres caritatives. Il convient de veiller à ce que cette catégorie résiduelle ne soit pas trop importante; sinon, il faudra procéder à une nouvelle ventilation.

D.28.3. Production possible de statistiques et d'indicateurs

Avant de décrire les sources de données, il convient de citer quelques indicateurs statistiques que ces sources sont censées produire. Cela attirera l'attention sur la description des sources, leurs limites et leur qualité. Les suggestions suivantes ne doivent servir que de guide flexible pouvant être élargi dans des cas particuliers:

- dépenses totales de protection sociale en % du PIB au coût des facteurs, prix actuels et prix constants;
- dépenses totales de protection sociale en % des dépenses publiques, dépenses courantes et dépenses de capital combinées;
- les dépenses totales dans chaque fonction en % des dépenses totales de protection sociale, par exemple les dépenses totales dans la fonction vieillesse en % des dépenses toutes les fonctions de protection sociale;
- le tableau complet indiquant les fonctions en colonnes, les programmes en lignes et les dépenses dans chaque cellule;
- le tableau complet indiquant les fonctions en colonnes, les types de prestations en lignes et les dépenses dans chaque cellule;
- le % de distribution du revenu total de protection sociale par source institutionnelle, par exemple combien d'employeurs contribuent au financement de la protection sociale comparés aux ménages;
- le % de distribution du revenu par fonction, bien que cela puisse être très difficile à établir;
- le nombre total de bénéficiaires percevant des prestations dans chaque fonction, sans agrégation entre les fonctions;
- une estimation de la part des prestations assorties de conditions de revenu, voir D.28.4.3 «Enquêtes auprès des ménages» ci-dessous;
- une estimation des pauvres après transfert voir D.28.4.3 «Enquêtes auprès des ménages» ci-dessous;
- une estimation de la réduction des inégalités attribuable à l'effet redistributif du système de protection sociale, voir D.28.4.3 «Enquêtes auprès des ménages» ci-dessous.

D.28.4. Source des données: contenu, limites et qualité

Les sources de données sont les suivantes:

- enregistrements comptables des dépenses et des recettes;
- les formulaires administratifs complétés soit par les autorités concernant la situation et les caractéristiques du bénéficiaire soit par le bénéficiaire lui-même. On trouve

dans cette catégorie les enregistrements des hôpitaux et des cliniques ou les registres scolaires (inscriptions, présences, abandons), etc.;

- enquêtes par sondage auprès des ménages.

La qualité statistique générale est discutée au chapitre C.5.: Les **7 critères de qualité d'Eurostat**, fondés sur les **principes fondamentaux des Nations Unies pour les statistiques officielles** et faisant partie du **Code de bonnes pratiques de la statistique européenne** (voir section B.2.1.2.), sont la pertinence, l'exactitude, l'opportunité et l'actualité, la cohérence, l'accessibilité et la clarté, la comparabilité et l'exhaustivité. Comme les dépenses et les recettes de protection sociale font partie des finances publiques, les critères de qualité mentionnés par l'**IPSAS (International Public Sector Accounting Standards)** 1, annexe 2 sont également pertinents: intelligibilité, pertinence, fiabilité (présentation fidèle, priorité à la substance sur la forme, neutralité, prudence et exhaustivité), contraintes (actualité, équilibre entre bénéfices et coûts). Des références seront faites à la qualité dans la description de contenu ci-dessous.

D.28.4.1. Documents comptables

La plupart des données relatives aux dépenses de protection sociale proviennent de ministères/ départements d'État responsable de la santé, de l'éducation, du logement, de la sécurité sociale et d'autres fonctions. Souvent, l'institut national de la statistique (INS) coordonne les flux d'informations provenant de différentes sources en un format de protection sociale prédéterminé, garantissant dans le processus que les concepts, les définitions et les classifications du département soient ajustés pour correspondre à ceux du cadre standard (nécessaire pour une comparabilité internationale et temporelle). Par exemple, des erreurs et des incohérences pourraient se dégager de différentes évaluations (caisse ou droits constatés), de différentes années (budgétaire ou civile) et de différentes bases d'enregistrement des profits (nets ou bruts).

Au sein d'un système statistique décentralisé, les ministères concernés possèdent leurs propres services statistiques, qui avec l'INS, forment le Système statistique national (SSN). L'INS pourra être indépendant ou faire partie du Trésor, du ministère des Finances ou du service de la planification. Dans tous les cas, le SSN privilégie la coordination pour garantir, entre autres, que les normes internationales sont bien adoptées par tous. Cela rend le flux de statistiques de la protection sociale plus gérable, fiable et opportun selon les normes internationales.

Les normes statistiques de protection sociale visent à être aussi cohérentes que possible avec le **System of National Accounts 2008 (2008 SNA) (Système de comptabilité nationale (SCN 2008) des Nations unies** des Nations unies et le **Système européen des comptes (SEC 95)** (qui concerne les États membres de l'UE) ainsi qu'avec le dernier **Manuel de**

statistiques de finances publiques (MSFP 2001) du FMI. Ces systèmes présentent des différences bien qu'en 2003, un groupe de travail sur l'harmonisation des comptabilités du secteur public dirigé par le FMI mais incluant l'OCDE, l'UE et l'IPSAS a tenté de minimiser ces différences en produisant le MSFP 2008.

La correspondance en particulier avec les transactions des administrations publiques enregistrées dans les comptes nationaux est importante et, en fait, dans des pays comme la France, les statistiques de protection sociale sont développées dans le cadre de comptes satellites des comptes nationaux. Toutefois les comptes nationaux et les systèmes de protection sociale ne sont pas identiques sous tous les rapports. Par exemple, la classification des dépenses selon les fonctions de la *COFOG (classification des fonctions des administrations publiques)* est une classification par objectif, alors que la classification par fonction de protection sociale est conforme au point de vue du bénéficiaire. Ainsi, un paiement à une personne proche de l'âge de la retraite pour l'inciter à quitter son poste pour qu'un chômeur puisse la remplacer est classé dans le «chômage» par la CFAP car le but est de réduire le chômage; dans le cadre de la protection sociale, ce paiement est répertorié dans la catégorie «vieillesse» car telle est la perspective du bénéficiaire du paiement. Ainsi, il convient de faire très attention lors de l'importation de statistiques comptes nationaux dans la protection sociale. Il convient également de noter que la CFAP peut être utilisée en rapport avec les recettes des administrations publiques comme les redevances. Il faut également faire attention à garantir que tous les programmes d'assurance sociale soient inclus car, dans certains pays, ces programmes sont exécutés par des entreprises privées comme les compagnies d'assurance. Ils doivent être classés dans la catégorie «sécurité sociale» car ils sont obligatoires et sont soumis à des réglementations gouvernementales strictes. Mais l'argent circule par l'intermédiaire d'entités du secteur privé et pourra ou non être comptabilisé comme dépense des administrations publiques. Il convient ainsi de s'assurer qu'il est inclus dans les statistiques de protection sociale.

Quasiment tous les pays en développement se sont engagés à mettre en œuvre le dernier SCN. Cependant, bien que l'édition 2008 soit désormais disponible, une grande majorité d'entre eux utilisent toujours la version 1993. Les comptes de protection sociale, sont au sens strict du terme, des comptes satellites des comptes nationaux. Il n'est pas inhabituel que ces derniers soient établis avant les statistiques sociales en général et certainement avant les statistiques de protection sociale en particulier. Idéalement, il faudrait une articulation maximale entre les statistiques de protection sociale et les comptes nationaux mais cela a tendance à être l'exception dans les pays en développement à faible revenu. Par conséquent, comme première étape intérimaire, il sera peut-être inévitable d'utiliser les chiffres des dépenses sociales des comptes nationaux pour les risques sociaux identifiés, tout

en lançant un programme statistique pour parvenir à des améliorations.

En règle générale, dans les pays développés, l'état des finances publiques, incluant les audits et les contrôles, est suffisamment avancé pour éliminer toute préoccupation inutile concernant la qualité des statistiques dérivées. Dans les pays à faible revenu, la situation peut s'avérer très différente. Telle est la situation malgré les efforts admirables fournis entre autres par l'*Association internationale de la sécurité sociale (AISS)* pour développer la capacité statistique de ses membres dans les pays en développement et contribuer au développement de normes internationales dans ce domaine. Souvent, l'enregistrement et le rapport des dépenses (exécution du budget) peuvent prendre beaucoup de retard, avec de graves conséquences sur le suivi et l'évaluation du programme. Ce retard a tendance à être plus important pour les dépenses de santé que pour les dépenses d'éducation, et également plus important pour les dépenses en capital que pour les dépenses courantes. L'origine est le manque de comptables et d'auditeurs qualifiés et même le manque de personnel administratif compétent. Dans certains pays à faible revenu, comme la Gambie et la Guyane, les ministères des Finances ont été soutenus par des programmes de coopération afin de créer un réseau d'ordinateurs reliant les services budgétaires pour une transmission rapide des données de dépenses et de recettes. Ce réseau fait partie de l'IFMIS (Système intégré d'information sur la gestion financière). L'IFMIS est bienvenu mais peut s'avérer exigeant en termes de compétences et de ressources, ce qui soulève des questions sur sa viabilité une fois que le financement des donateurs prendra fin.

Les données financières sur la protection sociale doivent être complétées par des données physiques sur le nombre et les caractéristiques des bénéficiaires dans chaque fonction, par exemple combien de retraité(e)s ou combien de retraité(e) s veufs-veuves. L'agrégation de ces informations n'est pas toujours simple à démêler sur une base sans équivoque. Certains bénéficiaires perçoivent plusieurs prestations, comme une retraite et une allocation logement, ainsi le simple fait d'ajouter le nombre de bénéficiaires de la catégorie «vieillesse» à ceux de la catégorie «logement» engendrerait une duplication. De plus, les estimations peuvent concerner une période déterminée ou une année complète, ce qui n'est pas toujours facile à distinguer dans les statistiques.

La difficulté d'estimer le nombre de bénéficiaires et leurs caractéristiques socio-économiques à partir des dossiers financiers constitue un argument en faveur des formulaires administratifs et également des enquêtes par sondage auprès des ménages, décrits respectivement à la [section D.28.4.2](#) et à la [section D.28.4.3](#).

D.28.4.2. Formulaires administratifs concernant la situation et les caractéristiques des bénéficiaires

Les informations contenues dans les formulaires administratifs complétés soit par les autorités concernant la situation et les caractéristiques du bénéficiaire, soit par le bénéficiaire lui-même dépassent largement les dépenses et les recettes. Par exemple, les formulaires sur les subventions de l'allocation logement sous condition de revenu contiennent entre autres des informations sur le revenu et/ou le patrimoine, le statut foncier et la taille du ménage. Les formulaires sont remplis soit par l'administration de sécurité sociale par questionnaire direct des demandeurs de prestations, avec, dans certains cas, obligation de la production de preuves, soit par le demandeur avec ensuite vérification par les autorités. Quelques fois, l'administration est sollicitée pour ajouter des questions à ces formulaires dans un objectif purement statistique; c'est le moyen le moins onéreux pour recueillir des informations supplémentaires. La précision des données recueillies de cette façon dépend en grande partie de la véracité des réponses fournies par les demandeurs. Celle-ci peut être évaluée au moyen d'enquêtes de suivi approfondies auprès d'un échantillon très restreint de répondants.

Si les formulaires sont précodés, la saisie de données devrait être relativement rapide avec peu d'erreurs de transcription et autres. Dans les grands pays, la base de données produite pourra être très volumineuse, avec pour conséquence que les traitements requis pour pouvoir procéder aux analyses pourront s'étaler sur une longue période. Pour améliorer l'actualité des données, certains pays, le Royaume-Uni par exemple, tirent un petit échantillon aléatoire des enregistrements sur la base duquel ils publient des résultats préliminaires, assortissant évidemment ceux-ci d'une mise en garde que les résultats ainsi obtenus peuvent être soumis à des erreurs d'échantillonnage.

Par ailleurs, les fichiers administratifs sont normalement la source d'indicateurs de protection sociale en termes de cotisations, de ressources et d'accès (au moins le numérateur), comme le nombre de médecins qualifiés par habitant des zones rurales.

Dans les pays à faible revenu, les rapports administratifs sont bien établis et peuvent fournir des données comparativement fiables. Cependant, certains pays rencontrent de graves difficultés, en particulier dans le domaine de la santé. Les données de santé sont souvent recueillies à plusieurs niveaux, à savoir les dispensaires dans les villages, les centres de soins de santé primaires et les centres de soins mineurs et majeurs. Mais cette collecte d'informations n'est pas toujours réalisée sous un contrôle professionnel. De plus, il arrive qu'il ne soit pas possible de centraliser les données des établissements de santé en raison du manque de services Internet (y compris d'électricité), de véhicules, de carburant et/ou de personnel. Les quelques agents du siège doivent parcourir tout le pays pour recueillir des informations qui restent parfois stockées

dans des archives papier pendant de longues périodes sans aucun traitement ni analyse. Le danger numéro un de ce processus manuel de collecte de données ad hoc est l'erreur de couverture, qui correspond à une omission par inadvertance d'établissements ou même de régions dans les agrégats statistiques nationaux.

D.28.4.3. Enquêtes auprès des ménages

Les données administratives concernent uniquement les utilisateurs des services ou l'utilisation effective de ceux-ci. Les personnes qui ont besoin du service mais qui, pour une raison ou une autre, ne l'utilisent pas sont exclues des statistiques administratives. Il s'agit des personnes qui ont droit à des prestations sociales sous condition de revenu mais qui, pour un quelconque motif, ne les réclament pas. La seule manière de déterminer dans quelle mesure les ayants droit font valoir leurs droits («take-up») est soit de poser des questions appropriées dans les enquêtes auprès des ménages, soit de mener des enquêtes auprès des établissements de services.

L'enquête type pour mesurer le «take-up» est l'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages dans laquelle sont posées des questions détaillées sur les sources de revenu, y compris les diverses allocations. À partir de ces données il est possible de définir des seuils fondés sur les revenus/les actifs et donc de mesurer les droits et le «take-up». De manière plus générale, l'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages est utilisée pour mesurer la pauvreté financière et la misère matérielle; dans certains pays, elle sert aussi à recueillir des informations sur les stratégies d'adaptation. En effet, en général, une enquête auprès des ménages couvre une plus large gamme de caractéristiques des ménages que les sources administratives correspondantes et peut donc permettre une analyse croisée plus approfondie pour refléter la nature multidimensionnelle de la pauvreté et de la vulnérabilité. Ces questions sont toutes hautement pertinentes en ce qui concerne le besoin et la fourniture de protection sociale et donc les implications pour la cohésion sociale.

L'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages présente deux autres utilisations pertinentes, bien que plus difficiles à mettre en œuvre et même potentiellement controversées. Tout d'abord, elle peut produire une estimation des «pauvres après transfert», c'est-à-dire le nombre de personnes qui restent pauvres après avoir bénéficié des prestations «de protection». Comme exemple hypothétique, prenons un revenu minimal officiel de 100 euros par mois pour un ménage pauvre dont le chef de famille est une femme. Le seuil de pauvreté peut être - et est souvent - fixé indépendamment de l'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages. Si ce seuil statistique pour exactement le même type de ménage est établi à 120 euros par mois, il est clair que ce ménage reste pauvre même quand il bénéficie de l'aide des autorités. Le nombre total de ces ménages peut être dénombré avec l'enquête sur les

revenus et les dépenses des ménages. Si ce chiffre est élevé, on peut en conclure que le système de protection sociale visant à réduire la pauvreté est inefficace⁹⁰.

Deuxièmement, l'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages, associée à des données indépendantes sur les coûts unitaires des services, peut être utilisée pour montrer comment les *inégalités* (telles que mesurées par le coefficient de Gini) dans la distribution par classe de taille des revenus des facteurs sont progressivement réduites à chaque étape de la redistribution des revenus. En commençant par le grand coefficient de Gini pour les revenus des facteurs, le coefficient de Gini est d'abord calculé pour les revenus après impôt, puis pour les revenus après impôts et transferts et enfin pour les revenus (disons les revenus finaux) après prise en compte des prestations imputées de dépenses de santé des ménages individuels. Plus la différence est importante entre le coefficient de Gini pour la distribution des revenus des facteurs et le coefficient de Gini pour la distribution des revenus finaux, plus la fonction redistributive du système de protection sociale sera efficace⁹¹.

Toutes les enquêtes par sondage auprès des ménages souffrent d'erreurs d'échantillonnage et autres. Les données de revenus sont particulièrement exposées à des marges d'erreurs de déclaration importantes et à des biais dus aux non-réponses; en réalité, les enquêtes auprès des ménages sont particulièrement peu fiables aux extrémités de la courbe de distribution des revenus. Les enquêtes sont très onéreuses. Principalement en raison des coûts, les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages sont souvent réalisées tous les cinq ans dans les pays en développement, ce qui signifie qu'elles sont plus utiles pour fournir des points de référence que pour permettre un suivi annuel. Néanmoins, les données des enquêtes auprès des ménages peuvent être utilisées pour vérifier la fiabilité des données administratives ou, associées à ces dernières, pour calculer des estimations dans certaines circonstances.

D'autres enquêtes que l'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages peuvent renseigner sur l'efficacité du système de protection sociale en termes d'indicateurs de résultats. Les principaux exemples sont le *Living Standards Measurement Study (LSMS) (Étude sur la mesure des niveaux de vie)* de la Banque mondiale, les *Multiple Indicator Cluster Surveys (MICS) (Enquête par grappes à indicateurs multiples)* de l'UNICEF, les *Demographic and Health Surveys (DHS) (Enquêtes démographiques et de santé (EDS))*, et le *Core Welfare Indicators Questionnaire (CWIQ) (Questionnaire sur les indicateurs essentiels de bien-être)*, une enquête légère destinée à obtenir des données sur les indicateurs OMD.

⁹⁰ Les gouvernements s'opposent souvent à cette interprétation en invoquant (a) que le seuil officiel EST LE seuil de pauvreté et (b) que le seuil tiré de l'enquête est trop généreux et donc inabordable. Normalement, le seuil de pauvreté est défini comme 50 % ou 60 % du revenu disponible moyen équivalent des ménages, où les échelles d'équivalence sont des facteurs qui ajustent le revenu des ménages à leur taille et à leur composition par sexe et âge.

⁹¹ La redistribution horizontale et les effets dissuasifs doivent également être pris en compte avant d'émettre un jugement final sur l'efficacité du système de protection sociale.

Au sein de l'Union européenne, la principale source de données et de métadonnées concernant la pauvreté et les conditions de vie est constituée par l'instrument d'enquêtes auprès des ménages des *statistiques européennes sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*. Il fournit des données transversales assorties de variables sur le revenu, la pauvreté, l'exclusion sociale et d'autres conditions de vie ainsi que des données longitudinales concernant des évolutions dans le temps au niveau individuel. La méthodologie d'EU-SILC peut être adaptée à d'autres enquêtes sociales régionales coordonnées. Elle repose sur un cadre commun destiné à optimiser la comparabilité des informations produites. Elle définit les listes harmonisées de variables cibles; des orientations et des procédures communes; des concepts communs (ménages et revenus) et des classifications. Pour plus de détails concernant l'instrument EU-SILC, voir la *section D.21.3*.

D.28.5. Comment construire une action statistique dans ce secteur

Les principes devant guider l'action statistique sont les suivants:

- être clair quant aux objectifs et résultats statistiques de l'action statistique dans ce secteur;
- consolider et élargir les 3 grandes catégories de sources de données mentionnées dans la section précédente afin de répondre à ces objectifs;
- développer des statistiques de protection sociale dans le cadre du développement d'autres systèmes, en particulier les comptes nationaux (dont elles sont un satellite), la réforme de la gestion des finances publiques, normalement un point central du soutien du budget général de l'UE, et des indicateurs sociaux (qui se chevauchent avec ces statistiques);
- replacer les statistiques de protection sociale dans le contexte plus vaste du renforcement de la capacité institutionnelle et de la bonne gouvernance.

Les principaux piliers de l'action statistique devraient être les suivants:

- les suggestions du présent chapitre fournissent un guide flexible des genres de problèmes auxquels un pays doit réfléchir lors du développement de son programme statistique dans le domaine de la protection sociale. Le chapitre ne cherche pas à être normatif en raison des grandes variations qui existent entre les politiques nationales, les préférences et les pratiques. Toutefois, il devrait servir de point de départ très utile concernant la délimitation de la protection sociale, les concepts, les définitions et les classifications, les fonctions, le contenu éventuel des fonctions, les programmes, les types de prestations, la ventilation institutionnelle et les sources

de données. En général, pour développer une action dans ce domaine, les étapes suivantes sont proposées:

- o développer un **cadre** de protection sociale national, relié, lorsque cela est approprié, aux Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC);
 - o créer une définition gérable de la protection sociale et de sa délimitation;
 - o définir quel est le principal ensemble de besoins et de risques (c'est-à-dire quelles sont les fonctions) à prendre en compte dans la définition de la protection sociale;
 - o identifier les principaux types d'institutions fournissant une protection sociale et devant être prises en compte dans ce cadre et définir les unités statistiques (c'est-à-dire les programmes de protection sociale) en spécifiant les éléments nécessaires pour les délimiter;
 - o identifier, conformément aux fonctions sélectionnées, les groupes de personnes protégées et définir les avantages proposés aux groupes spécifiques; établir une classification des prestations par fonction et les ventilations spécifiques dont a besoin le système national de protection sociale (par exemple en espèces/nature/soumis ou non à des conditions de ressources);
 - o déterminer qui sont les plus pauvres et les plus vulnérables, et quel est le meilleur moyen de les atteindre compte tenu des contraintes budgétaires et de capacité de nombreux gouvernements;
 - o établir quelles sont les principales sources de données pouvant fournir les informations nécessaires par programme de protection sociale et quelles sont les informations pouvant être obtenues des différentes sources de données; formuler un programme parallèle pour les améliorations;
 - o décrire qualitativement tous les programmes et les prestations fournis par chacun; élaborer des modes d'emploi;
 - o s'assurer un vaste soutien parmi les politiques et les donateurs;
- b. dans la mesure du possible, viser à produire les statistiques et les indicateurs répertoriés dans la [section D.28.3](#) ci-dessus. Pour les pays en développement, de nombreuses cellules du tableau correspondent à zéro. Toutefois, ces informations seront tout de même utiles pour indiquer l'absence d'arrangements particuliers de protection sociale dans ces cellules;
- c. consolider les trois catégories de sources de données mentionnées dans la section précédente. Ces sources ne

doivent pas être considérées comme alternatives mais complémentaires; par conséquent, leur développement doit être planifié de manière coordonnée;

- d. la majorité des actions à entreprendre sont évoquées dans les commentaires sur la qualité des données contenus dans ces descriptions. Des considérations supplémentaires sont précisées ci-dessous;
- e. la formation joue un rôle essentiel dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement (à la fois à revenu faible et intermédiaire). La formation est approfondie ci-dessous.

Idéalement, le développement des statistiques de protection sociale doit passer par le biais du renforcement des systèmes d'information de gestion (SIG). Les données de ces systèmes sont utilisées pour étayer les décisions politiques et conduire des exercices de suivi et d'évaluation. Ils couvrent à la fois les aspects financiers et non monétaires et leurs relations réciproques et sont élaborés à partir d'informations administratives et d'enquêtes, y compris les recensements de la population. L'IFMIS a déjà été évoqué. Les autres sont le SIG santé, le SIG logement et le SIG éducation. Leur création engendre des frais de TI importants d'arrière-guichet.

Encadré 28.2: Soutien de la Commission européenne à la protection sociale dans les pays en développement

Pour réaliser l'objectif d'inclusion sociale et de cohésion sociale, la protection sociale est essentielle, de même que l'emploi et des revenus. Les pays en développement sont habituellement confrontés au chômage, au sous-emploi, à l'absence de protection sociale et caractérisés par de vastes économies informelles. Les systèmes de protection sociale fonctionnent comme des amortisseurs en situations de crise; ils réduisent la pauvreté et soutiennent la croissance économique en faveur des pauvres. Dans les pays en développement toutefois, la protection sociale est confrontée à certaines difficultés. Parmi celles-ci figurent la nécessité de sensibiliser et de fournir des preuves sur les retombées positives de la protection sociale tout en parvenant à une durabilité financière à long terme de la protection sociale qui respecte les budgets nationaux et en étendant la protection sociale aux populations de l'économie informelle et des zones rurales. Ces difficultés soulignent la nécessité de disposer de données de qualité pour effectuer le suivi des retombées de la protection sociale et évaluer celles-ci.

L'UE accorde une grande importance à la réduction de la pauvreté dans ses politiques de coopération et de développement par le renforcement *de l'emploi, de l'employabilité, de la protection sociale et du travail décent*, par le biais notamment du partenariat sur les migrations, la mobilité et l'emploi de la *stratégie commune UE-Afrique*. Le rapport européen sur le développement 2010 est intitulé «*La protection sociale pour un développement inclusif – une nouvelle perspective dans la coopération de l'Union européenne avec l'Afrique*». Il traite des questions sur la pauvreté, les inégalités et la protection sociale, en accordant une attention particulière à l'Afrique subsaharienne. Le rapport met en évidence le rôle des mécanismes formels et informels de la protection sociale pour améliorer la résilience des pays confrontés à des chocs (à court terme) et des vulnérabilités structurelles comme les pièges de la pauvreté (à long terme). La communication de la Commission européenne intitulée «*Plan d'action de l'UE en douze points à l'appui des objectifs du millénaire pour le développement*» (2010) souligne que les interventions ciblées doivent viser principalement les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapées, en soutenant des systèmes de protection sociale offrant une large couverture, éléments clés de la cohésion sociale et de la stabilité. Des mesures concrètes destinées à aider les pays en développement à surmonter la crise financière et économique mondiale ont été énoncées dans la communication de la Commission européenne intitulée «*Aider les pays en développement à surmonter la crise*» (2009). Parmi ces mesures, figurent le soutien des actions ciblées des pays en développement visant à remédier aux répercussions sociales directes de la crise grâce à la création et au renforcement des filets de protection sociale, à la facilitation des transferts directs en espèces et à l'amélioration des transferts en nature. Une autre mesure est destinée à soutenir les mécanismes de sauvegarde des dépenses sociales dans les pays en développement touchés par la crise. Un document de référence de la Commission européenne sur les «*Transferts sociaux dans la lutte contre la faim*» sera prochainement publié en 2011.

La Commission européenne soutient la protection sociale dans toutes les régions, dans le cadre d'une démarche axée sur la demande et différenciée. En Amérique latine, 40 % de la coopération de la Commission européenne est destinée au secteur social et à la protection sociale; en Asie, un dialogue politique ainsi qu'un important soutien à la coopération bilatérale pour soutenir les réformes en matière de protection sociale sont de plus en plus présents. En Afrique, le soutien de la Commission européenne à la protection sociale englobe une série de programmes nationaux, notamment le Programme de protection sociale fondé sur des activités productives en Éthiopie (avec la Banque mondiale), un programme complet de protection sociale par le biais d'un appui budgétaire sectoriel au Rwanda et le soutien financier et technique du programme de l'UNICEF en faveur des orphelins et des enfants vulnérables au Lesotho et Zimbabwe. Il existe de nombreuses actions de soutien des propres réformes nationales de systèmes de protection sociale et des programmes de sécurité alimentaire.

La Stratégie commune UE-Afrique (2007) définit 8 partenariats stratégiques dont l'un est le partenariat sur les migrations, la mobilité et l'emploi. Ce partenariat a pour objectifs la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité en Afrique et une meilleure gestion des flux migratoires, des éléments essentiels des stratégies de réduction de la pauvreté et d'autres stratégies nationales de développement et de codéveloppement. Le *Plan d'action 2011 – 2013* définit 12 initiatives; celles concernant directement la coopération entre l'UE et l'UA sur la protection sociale:

- l'initiative pour un travail décent visant à étendre la couverture de la protection sociale, en particulier dans l'économie informelle, qui soutient le programme de l'UA visant à moderniser l'économie informelle et l'Agenda pour la productivité en Afrique;
- l'initiative portant sur la gouvernance du marché du travail et le développement des capacités qui vise à renforcer les capacités des institutions du marché du travail en Afrique, en particulier les services publics de l'emploi et les administrations du travail;
- l'organisation d'un certain nombre de forums régionaux et sous-régionaux sur l'emploi, le travail, la protection sociale et la migration du travail, notamment le soutien de mécanismes d'harmonisation des cadres en matière de marché du travail et de protection sociale aux niveaux régionaux, en coopération avec les communautés économiques régionales.

En mars 2001, la Commission européenne et la Commission de l'Union africaine ont tenu un atelier à Nairobi sur «*la protection sociale en Afrique – partage d'expérience sur l'économie informelle*» (EN). Y ont participé, des représentants des États membres de l'UE et de l'UA, des comités économiques régionaux, des organisations internationales, des organisations de la société civile, des partenaires sociaux et des experts en matière de protection sociale. Conformément à l'initiative du plan d'action, l'atelier avait pour objectif de contribuer aux modalités de mise en œuvre du cadre de politique de l'UA; le programme de l'UA sur la modernisation de l'économie informelle et l'Agenda pour la productivité en Afrique ont été discutés par le biais d'un échange sur les initiatives/systèmes de protection sociale au niveau national, régional ou local dans l'économie formelle et informelle.

L'atelier était axé sur l'identification et la levée des obstacles empêchant la mise en place de mesures de protection sociale efficaces pour les travailleurs de l'économie informelle, sur les stratégies visant à mobiliser les ressources pour soutenir la protection sociale et sur le suivi de l'initiative portant sur le travail décent. Dans ses *conclusions*, l'atelier réaffirme la nécessité de renforcer et de mettre en œuvre des politiques de protection sociale globales fermement orientées vers les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles. Les participants ont particulièrement insisté sur l'importance de l'engagement politique, de la mobilisation des ressources nationales et de la prise en compte des aspects financiers lors de la mise sur pied des systèmes de protection sociale. Ils ont souligné le besoin d'améliorer la collecte des données et de créer des mécanismes de suivi et d'évaluation dans le but d'analyser les effets de la protection sociale.

Source: *Social protection in EU development cooperation and in EU-AU relations (la protection sociale dans la coopération au développement de l'UE et dans les relations entre l'UE et l'UA)* par Hjördís Ogendo et Tamás Várnai (DG EuropeAid), présentée lors de l'atelier de l'UE et de l'UA intitulé «*Protection sociale en Afrique – partage d'expériences sur l'économie informelle*», 10 et 11 mars 2011.

D.28.5.1. Documents comptables

Il n'existe pas de substitut garantissant un enregistrement et un rapport rapides, complets et précis des dépenses et des revenus de tous les établissements de service. Dans les pays à faible revenu, les crédits, les engagements et les dépenses ont tendance à être nettement inférieurs au budget, avec des décalages de temps importants. Il existe des normes et des recommandations internationales dans ce domaine. Il y a le «[cadre de mesure de la performance de la gestion des finances publiques \(PFM\)](#)» du programme PEFA ([Dépenses publiques et responsabilité financière](#)); l'annexe 1 fournit l'ensemble d'indicateurs de performances de haut niveau PFM qui doit être mis en place.

D.28.5.2. Documents administratifs

Les actions spécifiques à entreprendre pour parvenir aux améliorations sont les suivantes:

- observer les formulaires de saisie des données utilisés; voir s'ils sont standardisés entre les établissements de services du secteur; s'informer sur le stockage des données et assurer le suivi des flux d'informations.
- voir dans quelle mesure les classifications internationales comme la [Classification internationale des maladies \(CIM\)](#) et la [Classification internationale type de l'éducation \(CITE\)](#), sont utilisées;
- observer l'enregistrement des informations et, le cas échéant, de la saisie des données informatiques.
- identifier les méthodes de contrôle qualité utilisées dans le processus statistique;
- évaluer les autres aspects de la gestion des données, comme la supervision, le matériel et les logiciels utilisés, les feuilles de calcul, le déploiement d'Internet ou d'autres méthodes de transmission des données;
- évaluer la portée de la mise en tableaux et de l'analyse ainsi que leurs objectifs;
- évaluer la force et la qualité des ressources humaines déployées dans le rapport statistique;
- interagir avec les agents responsables de la saisie des données au niveau de la base pour connaître leurs qualifications, leur motivation, leur engagement et leurs besoins en formation; les initiatives de formation du secteur doivent être coordonnées avec le programme de formation statistique de l'INS.

D.28.5.3. Enquêtes par sondage auprès des ménages

- Ne pas oublier que les enquêtes sont nécessaires pour procéder aux analyses du bien-être et aux analyses d'impact des programmes de protection sociale; elles sont également nécessaires pour l'observation des données dans le secteur informel, lequel risque d'être mal couvert par

les enregistrements administratifs. En même temps, elles peuvent s'avérer très onéreuses, il convient donc de voir en premier lieu si les analyses requises peuvent être réalisées à partir des sources existantes ou en utilisant les instruments de collecte existants.

- Une enquête sur les revenus et les dépenses des ménages a d'abord pour objectif d'obtenir une pondération des dépenses pour la compilation de l'IPC et ensuite de contribuer au suivi des progrès vers la réalisation des OMD. Les tentatives de surcharger les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, en faisant une étude à objectifs multiples, comme cela a été fait en Gambie en 2003, produisent en fait de gros blocs de données qui finissent par ne jamais être analysés. De nombreux pays, par exemple les Maldives, ont trouvé utile l'enquête économique auprès des ménages, en particulier en ce qui concerne le secteur informel.

D.28.5.4. Formation

Dans les pays en développement du moins, la formation est nécessaire à tous les niveaux: administration centrale, niveaux sectoriel et régional et également niveau des établissements de services. Il en est ressorti, de manière générale, que les agents qui compilent les chiffres ne sont pas assez motivés et peuvent donc se montrer trop laxistes dans la réalisation de leurs tâches statistiques. C'est un problème d'attitude et de manque de compétences. La majorité des personnes chargées de la compilation des données pour le contrôle de la pauvreté sont elles-mêmes proches du seuil de pauvreté. Ainsi, le simple fait d'exiger plus de rigueur et de dévouement pour améliorer la qualité des données pourra paraître coercitif et non productif. Le personnel local doit être formé pour voir la valeur ultime de leur travail, comme l'impact de leurs saisies de données sur la politique et la planification. Cette perspective *inverserait* la diffusion et le rapport, c'est-à-dire qu'elle diffuserait tout d'abord les résultats du suivi afin d'améliorer un rapport ascendant. Il devrait y avoir une formation à l'*analyse* et cette formation devrait être *continue*.

La première étape du développement d'un programme de formation consiste à conduire une enquête et une analyse des besoins intégrant toutes les parties prenantes concernées. La priorité est de former les formateurs, avec un effet multiplicateur, et si possible dispenser la formation *sur le site* en raison du besoin de pertinence vis-à-vis des conditions et des lois locales. Toutefois, à cause des économies d'échelle, il est possible qu'une approche et une infrastructure régionale soient déjà en place, par exemple CARICOM dans les Caraïbes ou la SADC en Afrique australe. Le [Centre de formation international de l'OIT](#) à Turin en Italie dispose de 5 centres régionaux qui s'occupent de l'Afrique, de l'Amérique, des États arabes, de l'Asie, de la région Pacifique et de l'Europe; ces divisions régionales dispensent des cours de formation dans le domaine de la protection sociale.

Pour en savoir plus...

- Eurostat: [SESPROS \(système européen de statistiques intégrées de la protection sociale\)](#) et [Manuel SESPROS](#)
- Eurostat: [Statistiques européennes sur le revenu et les conditions de vie \(EU-SILC\)](#)
- Overseas Development Institute - ODI (Institut de développement d'outremer), «[Social protection - New directions of donor agencies](#)» par Tim Conway, Arjan de Haan, Andy Norton (juin 2000)
- Organisation internationale du travail (OIT): [The Cost of Social Security \(Le coût de la sécurité sociale\)](#), [Programme and budget for the biennium 2008-09 \(Programme et budget pour la biennium 2008-09\)](#), [Report of the Committee on Technical Cooperation \(Rapport du Comité sur la coopération technique\)](#) et [Extension globale de la sécurité sociale \(GESS\)](#)
- OCDE: [SOCX : Base de données des dépenses sociales](#)
- Dépenses publiques et responsabilité financière (PEFA): «[Cadre de mesure de la performance de la gestion des finances publiques \(PFM\)](#)»
- Banque mondiale: [Social Risk Management \(Gestion des risques sociaux\)](#), [Closing the Coverage Gap, The Role Of Social Pensions And Other Retirement Income Transfers \(Resserer l'écart de couverture, Le rôle des pensions sociales et des autres transferts de retraites\)](#) et le [site Internet du «filet de sécurité»](#)
- EuropeAid: [Emploi et protection sociale dans la coopération au développement de la Commission européenne](#) (site web)
- Rapport européen sur le développement 2010: [La protection sociale pour un développement inclusif – Une nouvelle perspective dans la coopération de l'Union européenne avec l'Afrique](#)
- Communications de la Commission Européenne: '[Plan d'action de l'UE en douze points à l'appui des objectifs du millénaire pour le développement](#)' (COM(2010)159); '[Aider les pays en développement à surmonter la crise](#)' (COM(2009) 160), [Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement](#) (COM(2011) 637)
- [Stratégie conjointe Afrique-Union européenne; Migration, mobilité et emploi; Plan d'action 2011 – 2013](#)
- Union Européenne et Union Africaine - Atelier sur le renforcement des capacités: «[Social protection in Africa – sharing experience in the informal economy \(Protection sociale en Afrique – Partage d'expériences sur l'économie informelle\)](#)» (Nairobi, mars 2011); [Document finale](#)
- Commission du Travail et des Affaires Sociales de l'Union Africaine (CTAS): «[Appel à la Cohésion sociale et à la Croissance inclusive par la Promotion de l'Emploi](#)» (8^{ème} Session Ordinaire, Yaoundé, avril 2011)

Index

Index

A

- accès à l'eau 111, 318, 426
- accessibilité 51, 53, 65, 66, 68, 124, 125, 128, 130, 134, 136, 142, 267, 284, 358, 410, 418, 470, 475, 480, 485
- accident du travail 464
- accidents 305, 306, 308, 453, 461, 464, 468, 469, 474
- Accord de Cotonou 93, 97
- Cotonou 59, 93, 96, 97, 179
- Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) 306
- Acte criminel 367, 371
- actifs non financiers 437
- action statistique 30, 32, 84, 119, 121, 135, 155, 167, 168, 203, 360, 411, 445, 479, 488
- activité statistique 69, 76, 156, 170, 171, 172
- activités de coopération statistique 127
- Activités économiques 81, 113, 204, 228, 229, 232, 252, 262, 263, 264, 265, 266, 271, 279, 283, 285, 291, 306, 375, 377, 378, 431, 432, 465, 470
- actualité 65, 66, 68, 113, 130, 134, 136, 159, 172, 267, 273, 301, 334, 335, 357, 358, 383, 410, 411, 440, 485, 487
- administrations fiscales 356
- administrations publiques 66, 210, 212, 225, 226, 227, 228, 230, 231, 240, 245, 285, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 432, 433, 435, 436, 440, 467, 481, 486
- Aéroports 307, 308, 309, 310, 311
- Afghanistan 149
- Africover 296, 297, 334
- Afrique 33, 40, 43, 47, 51, 53, 57, 59, 60, 65, 67, 82, 83, 85, 89, 90, 97, 100, 105, 114, 128, 129, 130, 133, 144, 145, 148, 161, 178, 183, 184, 186, 187, 190, 191, 193, 196, 197, 204, 216, 219, 224, 227, 235, 241, 251, 254, 257, 267, 271, 273, 287, 296, 301, 306, 308, 313, 321, 327, 332, 334, 341, 348, 357, 358, 377, 380, 383, 387, 390, 394, 397, 398, 406, 408, 410, 412, 421, 422, 426, 427, 433, 434, 448, 457, 475, 476, 490, 491, 492
- Afrique du Sud 97, 184, 257, 287, 301, 321, 341, 408, 457
- Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) 40, 59, 83, 97, 103, 105, 123, 128, 158, 159, 160, 161, 179, 190, 193, 218, 223, 228, 234, 267, 345, 398
- Agence européenne pour l'environnement (EEA) 280, 283, 290, 296, 297, 301, 302, 337, 348
- Agenda 21 331, 446, 447, 449, 451, 452, 453, 455, 457
- Agenda pour le travail décent 463, 479
- agrégats macroéconomiques 229
- agriculture de subsistance 327, 329
- AGRIT 295
- Aide au développement 30, 39, 44, 52, 54, 57, 58, 59, 79, 80, 91, 93, 94, 96, 97, 109, 141, 151, 152, 224, 447, 451, 452, 453
- Aide Humanitaire 177
- Allemagne 343, 382
- Allocation de l'aide 80
- Attribution de fonds 55
- allocation des ressources 97, 99
- allocations de chômage 435
- Amélioration des techniques d'estimation des petits domaines pour répondre aux besoins européens (EURAREA) 204, 345, 348
- Amérique Centrale 181
- Amérique du nord 264
- Amérique Latine 33, 59, 67, 68, 69, 83, 85, 94, 97, 105, 128, 144, 178, 235, 267, 320, 348, 365, 380, 407, 427, 448, 452, 490
- ammonium 286, 288
- amortissement 227, 355
- analyse des données 50, 85, 177, 184, 192, 203, 204, 215, 237, 254, 282, 341, 347, 360, 383, 405, 411, 440, 472, 473
- Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (SWOT) 170, 181
- analyse par des paires 133, 134, 135, 142
- Angola 159
- Année de référence 123, 247, 249, 254, 255, 256, 257, 347, 351, 352, 378
- Annexes Statistiques 114, 124, 125
- Anonymisation 124
- approche du revenu 227, 432
- Approche sectorielle 48, 150
- approvisionnement 145, 195, 204, 211, 261, 263, 281, 284, 285, 286, 287, 288, 327, 330, 331, 332, 387
- approvisionnement international 204, 261, 263
- Appui Budgétaire à la Réduction de la Pauvreté (ABRP) 115, 159
- Aptitude à l'emploi 368
- Aquaculture 204, 331, 332, 333
- AQUASTAT 285, 333
- Argentine 295, 448, 452, 453, 457
- ARIMA 266
- Arménie 280
- Asia Central (AC) 40, 43, 54, 59, 83, 89, 97, 103, 105, 123, 128, 131, 132, 158, 159, 160, 161, 179, 183, 185, 190, 193, 204, 218, 219, 223, 224, 228, 229, 231, 234, 239, 240, 241, 251, 258, 264, 267, 281, 283, 284, 290, 306, 322, 332, 345, 352, 361, 398, 406, 408, 412, 465

- Asie 59, 83, 85, 89, 97, 105, 128, 130, 131, 132, 144, 178, 219, 241, 254, 267, 280, 290, 302, 306, 348, 380, 476, 490, 491
- Asie et Amérique Latine (ALA) 83, 105, 123, 128, 158, 218, 234, 267
- Assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la sensibilisation (CARDS) 289, 360
- assistance sociale 355, 479, 482, 483
- assistance statistique 157, 170, 175
- assistance technique 45, 49, 53, 84, 85, 87, 94, 124, 131, 135, 157, 169, 171, 175, 181, 184, 216, 224, 266, 336, 406, 422, 440, 462, 472, 476
- Assistance technique à la Communauté des États indépendants (TACIS) 131, 132, 161
- Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) 89, 161, 219
- Association européenne de libre-échange (AELE) 82, 105, 381, 424, 434, 454
- Association internationale de développement (IDA) 49, 96, 98, 99, 110, 111, 144, 148, 204, 308, 375, 384, 415, 417, 418, 420, 421, 422, 423, 427, 483
- Association internationale de la sécurité sociale (AISS) 486
- Assurance santé 483
- assurance sociale 355, 479, 480, 482, 483, 486
- ASYCUDA 85, 204
- Asymétries 213, 309
- Asymétrie 213, 309
- ateliers 39, 40, 44, 85, 87, 214, 227, 234, 235, 307, 311, 335, 357, 383, 440, 472, 474
- Atlas mondial de la production et de la santé animales (GLIPHA) 333
- attentes des utilisateurs 121, 190
- Attributions 212, 265, 322
- Au-delà de 2015 33, 111, 114
- après-2015 111, 112, 114
- auto-évaluation 65, 67, 135, 137
- autoroutes 305, 306
- Avenir de l'environnement mondial (GEO) 296
- Azerbaïdjan 280
- B**
- Balance Des Paiements (BDP) 31, 41, 78, 82, 87, 103, 115, 116, 136, 183, 185, 204, 207, 209, 211, 212, 213, 215, 219, 223, 224, 225, 226, 230, 231, 240, 241
- Balkans 216
- Bangladesh 483
- Banque africaine de développement (BAD) 82, 89, 99, 148, 183, 186, 190, 196, 197, 227, 254, 308, 320, 358, 412
- Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) 89
- Banque Centrale Européenne (BCE) 212, 219, 441
- Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) 89
- Banque européenne d'investissement (BEI) 98
- Banque interaméricaine de développement (BID) 89
- Banque mondiale (BM) 39, 41, 42, 44, 47, 48, 53, 72, 80, 82, 83, 87, 96, 99, 114, 122, 123, 124, 125, 127, 130, 131, 133, 136, 137, 144, 148, 149, 150, 159, 178, 181, 185, 195, 197, 223, 224, 241, 246, 248, 254, 273, 280, 308, 320, 322, 326, 333, 337, 358, 361, 376, 377, 379, 380, 384, 394, 398, 401, 405, 407, 408, 410, 412, 418, 421, 427, 439, 441, 462, 469, 476, 482, 488, 490, 492
- Banque Nationale (BN) 360
- Base de données AFRICOVER polyvalente sur les ressources environnementales (MADE) 296, 297
- Base de données du commerce extérieur d'Eurostat (COMEXT) 105, 217
- Base de Données Mondiale des Zones Protégées (WDPA) 293
- Base de données sur l'équilibre entre l'offre et la demande industrielle (IDSB) 267
- Base de données sur les dépenses sociales (SOCX) 204, 482, 492
- Base de données sur les statistiques du commerce extérieur de UNSD (COMTRADE) 82, 212, 219, 267
- Base de métadonnées pour la coopération des statistiques internationales (DISC) 137, 152
- Base légale 136, 293
- Belarus 280
- Belgique 343
- bénéficiaires 75, 93, 94, 101, 121, 149, 151, 159, 172, 174, 195, 224, 375, 376, 382, 383, 480, 483, 485, 486, 487
- biens de consommation durables 431, 437
- Bilan 43, 112, 204, 223, 235, 237, 273, 284, 285, 330, 332, 393, 457, 472
- Biodiversité 110, 112, 204, 277, 278, 286, 290, 292, 293, 294, 300, 331, 448, 450
- blanchiment d'argent 367, 369
- Bonne gouvernance 29, 33, 41, 43, 56, 57, 58, 94, 97, 98, 99, 121, 157, 159, 160, 178, 196, 354, 488
- Bonne pratique 84, 184, 188, 268
- Bosnie-Herzégovine 289
- Botswana 77, 78, 162, 287, 301, 408
- Bureau des Statistiques de Transport (BTS) 308, 313
- Bureau international d'éducation (BIE) 407, 412
- Burkina Faso 40, 159, 176, 187, 295, 391, 426
- Burundi 160, 187

- C**
- Cadre conceptuel 113, 212, 214, 223, 233, 309, 327, 422, 431, 449, 453, 466, 482
- cadre d'échantillonnage 71, 72, 264, 271, 328, 347
- Cadre de mesure des performances (CMP) 330
- cadre de qualité 135, 136, 137, 351
- Cadre de surveillance intégrée de la qualité de l'air ambiant (IAAQMF) 282
- Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) 47
- Cadre d'évaluation de la performance (CEP) 41, 67, 85, 89, 115, 116, 219, 224, 320, 448, 452
- Cadre d'évaluation de la qualité des données des statistiques de l'éducation (CEQDE) 410
- Cadre d'Évaluation de la Qualité des Données (CEQD) 130, 133, 135, 136, 137, 215, 219, 410, 470
- Cadre juridique et réglementaire 156, 159
- cadre logique 31, 41, 96, 102, 146, 147, 155, 158, 162, 167, 171, 175
- cadre organisationnel 145
- Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique 43, 53, 130, 148, 190, 224, 390
- Cadre régional de référence statistique (CSRR) 43, 53, 190, 224
- cadres de planification stratégique 150, 224
- Cadres de résultats 52, 54, 55
- cadres de suivi 40, 141, 149
- Cameroun 77, 78, 238, 272
- Canada 382, 431, 440
- capacités d'absorption 57, 97, 102, 171
- capacité institutionnelle 145, 169, 488
- capacité statistique 43, 45, 88, 145, 148, 157, 161, 167, 180, 184, 186, 194, 425, 462, 474, 486
- capacité statistique régionale 161, 194
- Capital artificiel 449
- Capital humain 43, 130, 148, 189, 401, 403, 479, 480
- capital naturel 449
- captage de l'eau douce 283, 284
- captage de l'eau 283, 284
- Cap-Vert 258, 391
- caractéristiques socio-économiques 72, 486
- caraïbes 33, 67, 68, 69, 83, 85, 94, 97, 105, 128, 129, 144, 178, 184, 190, 216, 267, 320, 348, 381, 407, 427, 448, 452, 491
- catégorie de taille
- Catégories nationales sur le niveau d'éducation (NEAC) 406
- Census Trust Fund 43
- Centre africain pour la statistique (CAS) 40, 85, 114, 133, 183, 190, 191, 193, 390, 412
- Centre commun de recherche (CCR) 296
- Centre de suivi de la préservation de la nature du PNUE 293
- Centre des Inventaires et des Projections des Emissions (CIPE) 281
- Centre latino-américain de démographie (CELADE) 320
- Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) 407, 412
- Centre thématique pour la qualité de l'air et le changement climatique (ETC ATC) 281, 283
- Centre thématique pour une consommation et une production durables (ETC SCP) 292
- Centres régionaux d'assistance technique (CRAT) 87
- Centres régionaux de formation (CRF) 87
- champ statistique 203
- charge imposée 64, 65, 368, 454
- Charte africaine de la statistique 43, 59, 65, 66, 69, 94, 147
- Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne 371
- Charte sociale européenne, 479
- chemins de fer 308
- chiffre d'affaires 226, 262, 265, 266, 268, 269
- Chili 301
- Chine 73, 279, 295, 463
- chômage 81, 94, 103, 204, 271, 272, 401, 406, 435, 453, 461, 462, 463, 466, 467, 468, 469, 470, 479, 480, 483, 484, 486, 490
- clarté 65, 66, 68, 134, 357, 358, 470, 485
- Classification Centrale des Produits (CPC) 105, 229, 239, 240, 241, 252, 255, 258, 263, 306
- classification de couverture des sols
- Classification des activités statistiques (CSA) 32, 116, 203, 204, 209, 306, 462
- classification des produits 78, 229, 239, 240, 252, 306
- Classification des produits Associée aux Activités (CPA) 229, 239, 252, 279, 280, 306
- Classification Fonction des Administrations Publiques (CFAP) 486
- classification internationale des maladies 416, 491
- classification des maladies (CIM) 212, 213, 416, 491
- Classification internationale type de l'éducation (CITE) 402, 406, 412, 465, 491
- Classification internationale type des professions 465
- Classification des professions (CITP) 81, 204, 465

- Classification internationale type, par industrie (CITI) 81, 229, 239, 240, 241, 252, 255, 262, 264, 265, 267, 269, 279, 283, 284, 291, 306, 465
- Classification par grandes catégories économiques (BEC) 211
- Classification type pour le commerce international (CTCI) 211, 212, 263, 266
- Classifications 49, 51, 63, 64, 66, 76, 79, 81, 84, 85, 87, 88, 89, 121, 123, 125, 127, 132, 133, 134, 135, 150, 178, 182, 184, 193, 194, 204, 212, 213, 219, 223, 224, 229, 234, 241, 250, 254, 258, 263, 266, 273, 294, 306, 309, 313, 322, 328, 332, 334, 336, 341, 344, 346, 355, 357, 358, 381, 396, 405, 412, 416, 417, 419, 424, 425, 426, 461, 462, 463, 465, 470, 471, 473, 474, 485, 488, 491
- Classifications internationales 81, 84, 123, 125, 135, 254, 266, 309, 328, 334, 341, 396, 424, 425, 426, 470, 491
- Climat d'investissement
- Club de Rome 301
- Code de bonnes pratiques 64, 65, 67, 69, 70, 129, 133, 134, 142, 179, 368, 485
- Code de bonnes pratiques de la statistique européenne 64, 65, 69, 70, 133, 179, 368, 485
- Code de conduite européen sur la répartition du travail dans les politiques pour l'aide au développement 151
- Code des bonnes pratiques de la statistique pour l'Amérique latine et les Caraïbes 33, 67, 68, 69, 94
- cohérence 31, 51, 56, 57, 64, 65, 66, 67, 68, 76, 103, 123, 128, 134, 136, 141, 168, 169, 170, 171, 175, 176, 182, 183, 185, 189, 196, 215, 225, 237, 238, 269, 297, 311, 335, 347, 358, 388, 393, 410, 419, 425, 431, 470, 471, 472, 473, 475, 485
- Cohérence méthodologique 123, 134, 136
- cohésion sociale 31, 59, 90, 113, 204, 341, 379, 446, 479, 487, 490, 492
- Comité Africain de Coordination des Statistiques (CACs) 43, 183, 191
- Comité d'aide au développement (CAD) 43, 44, 45, 94, 96, 104, 145, 175, 457
- Comité du Programme Statistique (CPS) 89, 457
- Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) 89
- Comité permanent inter-État de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) 179
- Comités économiques régionaux (CER) 59, 407, 412
- commerce de services 204, 210
- commerce extérieur 31, 64, 78, 82, 83, 85, 89, 105, 122, 132, 161, 162, 179, 183, 185, 187, 189, 194, 197, 204, 207, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 225, 230, 231, 237, 240, 245, 263, 266, 267, 305, 325, 355
- Commerce international 59, 85, 100, 161, 163, 209, 210, 211, 212, 215, 218, 219, 252, 253, 256, 266, 267, 305, 447
- Commerce avec l'étranger 210
- Commission Africaine de la Statistique 43
- Commission de Brundtland 204
- Commission de statistique des Nations unies (UNSC) 51, 53, 223, 224, 225, 227, 397
- Commission du Développement Durable (CDD) 204, 302, 321, 445, 447, 457
- Commission économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (ESCAP) 85, 190, 241
- Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (UNECA) 51, 133, 183, 190, 191, 193, 227, 387, 390, 398, 412
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des Nations Unies (CEPALC) 67, 85, 89, 224, 320, 448, 452
- Commission économique pour l'Europe des Nations unies (UNECE) 31, 85, 89, 116, 131, 150, 152, 178, 195, 197, 203, 204, 209, 233, 241, 248, 258, 279, 280, 281, 290, 302, 306, 307, 308, 313, 317, 318, 320, 322, 330, 333, 337, 368, 372, 380, 384, 390, 401, 441, 448, 449, 462
- Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED) 204, 445, 446, 457
- Commission mondiale sur les zones protégées 293
- Commission statistique de l'Amérique centrale (CENTROESTAD) 181
- Commission statistique pour l'Afrique (STATCOM-Africa) 85, 191, 241
- Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi 113, 114
- Communauté Andine (CAN) 89, 161, 179
- Communauté caribéenne (CARICOM) 89, 161, 219, 491
- Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) 89, 161, 185, 258
- Communauté économique régionale (CER) 59, 407, 412
- Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) 40, 89, 161, 162, 190, 192, 219, 240, 251, 254, 287, 412, 491
- Comores 160
- Comparabilité 40, 50, 65, 66, 68, 71, 80, 87, 89, 109, 121, 132, 134, 156, 161, 179, 182, 183, 185, 186, 188, 211, 224, 232, 247, 253, 267, 269, 297, 298, 309, 342, 346, 347, 348, 351, 381, 382, 383, 405, 408, 409, 419, 420, 424, 431, 440, 454, 456, 463, 470, 471, 485, 488
- Comparaisons entre plusieurs pays 75
- Compilation d'outils d'évaluation de la justice pénale (CJAT) 204, 372
- Compilation du budget 359, 360
- composés organiques volatils (COV) 279, 281, 295, 297

- comptabilité 84, 87, 88, 115, 132, 162, 163, 194, 204, 223, 224, 225, 227, 228, 234, 235, 236, 240, 241, 251, 254, 268, 272, 301, 327, 330, 351, 352, 356, 357, 358, 360, 361, 417, 431, 432, 434, 437, 438, 441, 466, 471, 476, 481, 482, 485, 486
- comptabilité de trésorerie 204
- Comptabilité environnementale 204, 301, 330
- comptabilité nationale 84, 87, 88, 115, 132, 162, 163, 194, 204, 223, 224, 225, 227, 228, 234, 236, 240, 241, 254, 301, 327, 352, 358, 360, 361, 431, 432, 434, 437, 438, 441, 466, 476, 481, 482, 485
- compte courant 204, 211
- comptes de capital 225, 226, 301
- comptes de la santé 204, 415, 416, 420, 422, 424, 427
- comptes de production 225, 228
- comptes de protection sociale 486
- comptes des biens et des services 225
- comptes des dépenses finales 225
- comptes des entreprises 268
- comptes des opérations financières 225
- comptes des secteurs institutionnels 223, 225, 226, 228, 240
- Comptes Economique de l'Agriculture (CEA) 85, 89, 204, 326, 327, 328, 330
- Comptes économiques (CES) 31, 204, 221, 223, 237, 248, 301, 325, 326, 328, 330, 332, 346, 461
- comptes satellites du tourisme 229
- conception de l'enquête 162, 271, 347
- conception du questionnaire 383, 424, 440
- concepts de qualité 133
- concepts statistiques 84, 88, 134, 161, 270, 359
- conditionnalité 58, 59, 101
- conditions de travail 82, 204, 271, 461, 462, 463, 464
- Conditions de vie 31, 71, 82, 115, 116, 204, 293, 317, 320, 322, 373, 375, 376, 378, 380, 381, 382, 383, 384, 392, 431, 433, 434, 438, 441, 450, 472, 479, 488, 492
- conditions sociales 63, 64, 105, 317
- conduites 63, 79, 284, 306, 308
- Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement 204, 447
- Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) 112, 321, 445, 457
- Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) 85, 195, 216, 354
- Conférence des Nations unies sur le développement durable 112, 445, 447
- Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) 233, 248, 269, 432, 462, 463, 464, 466, 476
- Conférence internationale sur le financement pour le développement 43
- Conférence Ministérielle pour la Protection des forêts en Europe (MCPFE) 330
- Conférence Statistique des Amériques de la CEPALC (SCE-CEPALC) 67
- Confidentialité 49, 50, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 75, 76, 131, 132, 134, 150, 168, 195, 196, 229, 265, 273, 368, 370, 371, 382, 383, 437
- confidentialité statistique 68, 131, 132, 134, 368, 370
- Congrès mondial sur les parcs nationaux et les zones protégées
- Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB) 352, 361
- conseil national de la statistique 76, 129, 172
- Consensus européen pour le développement 31, 32, 55, 57, 58, 59, 60, 93, 96, 97, 99, 151, 157, 179, 203, 204, 209, 325, 387, 479
- Consensus Européen 31, 32, 55, 57, 58, 59, 60, 93, 96, 97, 99, 151, 157, 179, 203, 204, 209, 305, 325, 387, 479
- Consolidation 177, 179, 187, 204, 356, 408
- Consommateurs 84, 245, 247, 249, 250, 280, 284, 305, 387, 432, 437
- Consommation 31, 72, 84, 90, 110, 112, 113, 115, 122, 136, 185, 187, 204, 211, 223, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 237, 240, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 254, 255, 257, 258, 262, 271, 272, 273, 280, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 292, 297, 300, 301, 305, 306, 307, 308, 311, 320, 326, 327, 331, 332, 333, 367, 375, 377, 378, 380, 383, 415, 429, 431, 432, 433, 434, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 450, 451, 452, 453, 471, 480
- consommation des administrations publiques 433
- consommation des ménages 84, 204, 229, 231, 249, 258, 271, 272, 431, 432, 434, 436, 437, 438, 439, 440, 441
- consommation finale 223, 227, 228, 230, 231, 232, 233, 237
- consommation finale des administrations publiques 230, 231
- consommation intermédiaire 227, 228, 231, 232, 237, 262, 326, 332, 432
- consommation privée 437
- Construction 58, 145, 177, 232, 237, 252, 256, 262, 265, 266, 291, 318, 319, 320, 334, 336, 353, 354, 376, 390, 480, 483, 484
- Contrats de bonne gouvernance et de développement 58
- Contrats de réforme sectorielle 58
- Contrats relatifs à la construction de l'État 58
- contrôle qualité 297, 347, 491
- Contrôle transversal 369
- contrôles qualité 196, 216, 334
- Convention sur la Diversité Biologique (CDB) 292, 293, 302

- Convention sur la Pollution Atmosphérique Transfrontalière à Longue Distance (CPATLD) 279, 280
- Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) 112, 279, 280, 281, 445
- Coopération au développement 29, 30, 32, 33, 37, 39, 54, 75, 80, 88, 96, 97, 99, 104, 125, 135, 156, 157, 158, 161, 194, 299, 302, 341, 479, 482, 490, 492
- coopération régionale 124, 169, 179, 185, 305, 341
- coopération statistique 32, 33, 59, 85, 127, 131, 137, 152, 157, 158, 171, 175, 179, 217, 218
- Coordination de l'information sur l'environnement (CORINE) 294, 295, 296, 297
- Coordination des donateurs 46, 96, 126, 149, 150, 159
- Corruption 56, 58, 121, 215, 450
- country at a glance 104, 105, 122, 124, 125
- Countryside Survey 295
- CountrySTAT 333, 337
- coupable 365, 366, 367
- coût de la sécurité sociale 482, 492
- coût des facteurs 265, 433, 485
- Crédibilité 65, 68, 131, 134, 215, 301, 311, 335, 357
- crime organisé 368, 369
- crime transnational 369
- Croatie 381
- croissance durable 224, 272
- Croissance économique 41, 56, 116, 121, 209, 223, 227, 234, 277, 282, 290, 305, 376, 401, 446, 448, 449, 453, 479, 480, 490
- Cultures 100, 204, 240, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 336, 369, 446
- Cybercriminalité 369
- Cycle d'aide de la commission 29
- cycle de programme 96
- ## D
- Déchets dangereux 290, 291, 292, 297, 451
- Déchets industriels 291
- déchets municipaux 290, 291, 292, 300
- déchets réutilisés 290, 291
- décideurs 41, 51, 59, 75, 78, 88, 89, 94, 113, 121, 135, 138, 141, 142, 145, 149, 156, 180, 182, 183, 185, 188, 189, 194, 204, 223, 246, 261, 262, 263, 265, 267, 278, 317, 320, 331, 333, 342, 346, 375, 376, 383, 405, 406, 408, 411, 418, 422, 431, 446, 447, 448, 454, 455, 456, 462, 480
- décideurs politiques 59, 75, 78, 88, 94, 141, 142, 149, 204, 223, 246, 261, 262, 263, 265, 267, 278, 317, 320, 342, 346, 375, 376, 383, 406, 418, 422, 431, 448, 454, 455, 456, 462, 480
- Déclaration de Dakar 52, 53
- Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement 204, 321, 445, 446, 447, 457
- Déclaration de Rio 204, 321, 445, 446, 447, 457
- Déclaration du millénaire 39, 58, 109, 110, 114
- Déclaration sur l'éthique professionnelle pour les statisticiens 67, 69
- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme 368, 482
- Déclarations douanières 215
- Déficit extérieur 209
- déficit public 361
- déflateurs 229, 253
- Déforestation 330, 334, 335
- dégradation des sols 325, 331, 334, 336, 453
- Delhi Group 273
- délits racistes 366
- Demande de services 262, 263
- Demande de statistiques 30, 41, 45, 97, 425
- demandeurs d'emploi 468, 469, 474
- Démocratie 31, 41, 56, 57, 58, 97, 98, 102, 204, 387, 446
- Dépense 47, 51, 71, 72, 84, 94, 95, 102, 103, 104, 110, 115, 116, 159, 172, 177, 204, 209, 223, 225, 226, 227, 228, 229, 231, 233, 235, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 253, 255, 257, 262, 268, 301, 308, 319, 326, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 360, 366, 370, 377, 378, 381, 403, 405, 411, 415, 417, 420, 422, 423, 424, 431, 432, 433, 434, 436, 437, 438, 439, 441, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 490, 491, 492
- dépenses en santé 415, 422, 423, 424
- Dépenses publiques et responsabilité financière (PEFA) 204, 357, 358, 361, 491, 492
- dépenses sociales 204, 481, 482, 486, 490, 492
- Désagrégation 40, 134, 195, 197, 238, 241, 411, 436, 438
- Désertification 284, 306, 335, 336, 450
- détection à distance 295, 334
- Dette 41, 85, 87, 90, 97, 103, 115, 136, 204, 209, 233, 241, 351, 352, 354, 355, 356, 361, 431, 432, 437, 448, 450, 453, 467
- dette extérieure 87, 136, 209, 354, 448
- Dette extérieure 87, 136, 209, 354, 448
- dette publique 90, 115, 204, 351, 354, 355, 356, 361
- Développement des ressources humaines (DRH) 176, 191, 193
- développement du secteur privé 99
- développement durable 31, 33, 43, 55, 57, 59, 97, 111, 112, 113, 114, 142, 179, 180, 204, 277, 278, 292, 293, 294, 302, 321, 331, 341, 375, 387, 401, 443, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 467

- Développement économique 57, 72, 77, 80, 85, 97, 182, 239, 265, 267, 302, 305, 333, 341, 342, 380, 432, 438, 448, 450, 479, 482
- développement économique régional 341
- Développement humain 31, 41, 56, 59, 85, 115, 195, 197, 203, 204, 246, 319, 320, 398, 407, 455, 479, 480
- développement régional 89, 157, 161, 180, 183, 188, 262, 341, 345, 358
- développement rural 31, 58, 157, 193, 204, 325, 326, 329, 332, 334, 335, 337
- développement social 42, 99, 379, 401, 448, 462
- développement statistique 47, 53, 85, 90, 130, 132, 133, 137, 138, 142, 148, 149, 157, 158, 169, 172, 178, 196, 421, 427
- développement urbain 294, 319, 320, 342
- Devinfo
- DG Environnement (ENV) 296, 337
- DG Mobilité et transport (DG MOVE) 313
- diffusion 30, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 63, 66, 67, 69, 70, 73, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 83, 84, 87, 88, 90, 124, 129, 130, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 141, 145, 148, 155, 156, 157, 159, 161, 168, 170, 173, 175, 177, 178, 179, 184, 188, 190, 194, 196, 197, 212, 215, 219, 224, 234, 247, 249, 254, 257, 258, 264, 267, 268, 283, 307, 322, 330, 334, 342, 353, 357, 358, 359, 360, 361, 367, 370, 389, 394, 396, 397, 398, 401, 407, 408, 410, 418, 426, 441, 468, 470, 472, 473, 475, 491
- dimensions de la qualité 96, 130, 133, 410
- dioxyde de soufre (SO₂) 279, 281, 282
- Directive sur l'eau 286, 288
- directive sur l'eau potable 286, 288
- directive sur les nitrates 288
- directive sur les plafonds d'émission nationaux 279
- Directives 50, 51, 84, 85, 99, 116, 124, 130, 132, 134, 138, 142, 145, 149, 150, 178, 195, 197, 204, 279, 280, 281, 285, 288, 290, 293, 302, 308, 357, 462, 463, 464, 466, 471, 473, 476
- directives de qualité 132, 290
- Directives du GIEC 279, 280
- Directives et méthodologies pour les indicateurs de développement durable 204
- Disponibilité 30, 40, 50, 51, 71, 83, 84, 89, 94, 101, 109, 116, 122, 126, 130, 133, 134, 137, 147, 149, 155, 160, 171, 174, 180, 182, 183, 184, 186, 195, 196, 203, 213, 215, 231, 264, 272, 278, 284, 301, 309, 325, 345, 351, 356, 357, 359, 370, 391, 396, 418, 419, 448, 454, 466, 468
- Disponibilité des données 30, 40, 50, 83, 84, 109, 116, 149, 186, 272, 301, 356, 359, 391, 396, 418, 454, 468
- Division de statistique des Nations Unies 39, 47, 53, 69, 73, 77, 78, 82, 110, 114, 124, 125, 133, 136, 138, 152, 159, 223, 224, 273, 291, 301, 420, 461, 462, 470, 476
- Division statistique des Nations Unies 288, 290, 320, 389, 392, 394, 398, 435, 438, 441
- Division de statistique des NU (UNSD) 39, 51, 82, 212, 219, 280, 281, 285, 291, 292, 384, 462
- Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) 40, 41, 42, 47, 49, 85, 90, 115, 116, 135, 136, 193, 224, 384, 489
- Documentation 39, 50, 51, 52, 84, 123, 124, 134, 137, 141, 146, 147, 173, 193, 194, 195, 196, 218, 237, 254, 255, 256, 271, 297, 307, 311, 345, 347, 361, 382, 383, 416, 418
- Documentation méthodologique 123, 193
- domaines de politique sectorielle 31, 203
- Dominique 380, 381
- Donateurs 29, 41, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 54, 66, 80, 84, 87, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 102, 104, 116, 121, 122, 126, 133, 141, 145, 148, 149, 150, 151, 157, 159, 160, 170, 171, 175, 180, 181, 183, 188, 193, 224, 227, 261, 265, 267, 308, 326, 347, 357, 359, 407, 411, 417, 423, 472, 486, 489
- données administratives 40, 70, 71, 72, 76, 114, 124, 225, 229, 230, 265, 266, 270, 307, 335, 343, 347, 358, 359, 360, 393, 398, 405, 408, 412, 416, 417, 419, 425, 427, 461, 470, 481, 487, 488
- Données démographiques 197, 321, 387, 388, 394, 396, 417
- données d'enquêtes 50, 51, 84, 123, 124, 194, 265, 348, 418, 421
- Données économiques 50, 75, 122, 137, 235, 264, 269, 308, 326, 439
- Données en libre accès 33, 82, 196, 197, 280, 439, 441
- Données en libre accès pour l'Afrique 82, 196, 197
- données sociales 122, 130, 137
- Données sous licence 124
- données sur les ménages 328
- droit 31, 32, 56, 58, 64, 66, 76, 98, 102, 112, 204, 209, 210, 211, 235, 253, 263, 272, 282, 284, 291, 322, 351, 352, 358, 365, 366, 367, 368, 370, 371, 375, 379, 389, 392, 393, 395, 426, 435, 436, 440, 461, 463, 466, 469, 479, 480, 482, 484, 485, 487
- Droit civil 204, 365
- Droit commun 204, 365, 367
- droits civils 379
- Droits de l'homme 31, 56, 58, 98, 102, 204, 322, 366, 368, 426, 482
- Droits des enfants 98
- Duplication 31, 77, 151, 160, 418, 425, 486
- durabilité forte 449

E

- Eaux intérieures 285, 293, 294
- écart de rémunération entre les hommes et les femmes 469
- Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) 39, 116, 197, 224

- échantillonnage 48, 49, 63, 69, 71, 72, 77, 124, 126, 134, 150, 162, 168, 177, 194, 247, 251, 264, 271, 278, 288, 295, 297, 312, 328, 329, 336, 347, 381, 382, 383, 388, 423, 440, 470, 472, 473, 487, 488
- école primaire 94, 103, 401, 402, 484
- économie informelle 177, 233, 237, 264, 265, 269, 270, 272, 326, 327, 383, 466, 476, 483, 490, 492
- économies planifiées 223, 360
- ECOTRIM 195, 197, 238, 241
- Education Pour Tous 85
- EPT 85, 404, 406, 407, 412
- éducation primaire 39, 110, 401
- Efficacité 30, 32, 39, 41, 42, 43, 44, 46, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 64, 65, 66, 68, 72, 75, 79, 85, 90, 93, 94, 96, 98, 102, 103, 104, 111, 121, 131, 132, 134, 137, 141, 149, 151, 168, 173, 174, 175, 179, 180, 182, 183, 186, 188, 193, 196, 218, 224, 261, 263, 265, 277, 278, 284, 286, 291, 292, 299, 301, 319, 351, 358, 365, 370, 382, 391, 397, 401, 403, 417, 419, 431, 445, 449, 455, 461, 480, 481, 488
- Efficacité de l'aide 30, 32, 41, 43, 44, 46, 52, 53, 54, 55, 57, 59, 90, 93, 96, 98, 104, 121, 141, 149, 151
- Efficience 49, 57, 173, 175, 403, 419, 480
- Egypte 213
- élimination des déchets 279, 290, 291, 292, 451
- Emissions 300, 330
- émissions de gaz 279, 297
- Emploi 31, 41, 59, 70, 75, 82, 110, 115, 122, 126, 127, 177, 187, 204, 223, 224, 225, 226, 228, 229, 231, 233, 237, 238, 239, 240, 241, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 269, 270, 271, 272, 273, 291, 306, 307, 308, 311, 325, 326, 327, 330, 331, 332, 351, 368, 376, 377, 379, 380, 388, 392, 393, 402, 406, 416, 422, 423, 424, 432, 434, 435, 439, 440, 446, 450, 452, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 473, 474, 475, 476, 479, 481, 482, 483, 484, 489, 490, 492
- emploi indépendant 432
- emploi informel 204, 233, 271, 461, 466, 468, 473, 476
- Empreinte écologique 455
- en faveur des pays pauvres très endettés 358
- Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) 41, 136, 352, 358
- engagement de qualité 65, 68, 131, 134
- Enquête européenne sur la criminalité et la sécurité (EU ICS) 372
- Enquête intégrée auprès des ménages (IHS) 50, 51, 84, 124, 194, 240, 377, 418, 427
- Enquête internationale sur la violence à l'égard des femmes (IWAWS) 368, 372
- Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (MICS) 72, 73, 85, 417, 418, 421, 424, 427, 488
- Enquête par zone 295
- Enquête sociale européenne 382, 384
- Enquête sur la structure des exploitations agricoles (FSS) 295, 332
- Enquête sur le revenu et les dépenses des familles 433, 434
- FIES 433, 434
- Enquête sur les forces de travail (EFT) 463, 468, 469, 470, 471, 473, 474, 476
- Enquête sur les indicateurs du VIH/SIDA 427
- enquête sur les revenus 204, 487, 488, 491
- Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC 320, 322, 380, 381, 382, 384, 433, 434, 438, 488, 492
- Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages (HIES) 204, 487, 488, 491
- Enquête sur l'utilisation et la couverture du sol (LUCAS) 294, 295, 296, 297
- Enquête sur site 295, 296
- enquêtes auprès des victimes 204, 367, 368, 369, 372
- enquêtes de victimisation 369
- enquêtes d'échantillonnage 124, 329
- Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) 72, 73, 105, 115, 132, 133, 135, 137, 162, 179, 184, 267, 320, 417, 418, 421, 426, 427, 488
- Enquêtes personnelles assistées par ordinateur (CAPI) 196, 197, 335
- enquêtes sur la santé 417, 424, 426
- enquêtes sur le budget des ménages 249
- Enquêtes sur le budget des ménages (EBM) 72, 110, 248
- enquêtes sur les dépenses 247, 248, 257
- enquêtes sur les ménages 393
- enseignement postsecondaire 402
- enseignement préprimaire 402
- enseignement secondaire 402
- enseignement tertiaire 402
- ensemble européen d'indicateurs du développement durable (UE IDD) 446
- Entreprise 29, 31, 42, 45, 49, 56, 57, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 75, 90, 94, 98, 100, 133, 134, 145, 150, 162, 178, 180, 183, 186, 187, 193, 204, 210, 212, 225, 227, 229, 230, 232, 233, 234, 235, 236, 240, 245, 247, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 259, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 280, 285, 289, 305, 306, 307, 308, 311, 312, 345, 352, 353, 354, 355, 356, 360, 376, 377, 382, 393, 411, 423, 425, 432, 433, 434, 437, 439, 447, 453, 461, 463, 465, 466, 468, 469, 470, 471, 474, 481, 486
- entreprises de transport 204, 306, 307, 312, 353
- entreprises multinationales 210
- épidémie 415

- Eretes 161
- Espagne 295, 343
- Espérance de vie scolaire (EVS) 403
- Esprit d'entreprise 261
- Estimations 72, 80, 85, 122, 124, 125, 134, 185, 186, 204, 223, 229, 232, 234, 238, 240, 247, 253, 265, 266, 267, 270, 280, 285, 295, 296, 319, 320, 327, 334, 335, 336, 341, 345, 348, 356, 360, 376, 377, 382, 383, 389, 390, 391, 394, 405, 417, 422, 424, 438, 439, 440, 441, 468, 471, 486, 488
- ESYRCE 295
- Etat des forêts de l'Europe (EFE) 330
- Etats fragiles 58
- Insulaire 53, 58, 97, 234
- Etude sur la mesure des niveaux de vie – Enquêtes intégrées sur l'agriculture (LSMS-ISA) 197, 204, 285, 332, 333, 334, 337, 377
- Etude sur la mesure des niveaux de vie (LSMS) 72, 73, 87, 197, 204, 285, 332, 333, 334, 337, 377, 380, 418, 421, 427, 488
- EuroAirnet 297
- EuropeAid 32, 57, 58, 60, 95, 96, 97, 104, 112, 114, 125, 133, 138, 145, 148, 156, 158, 167, 168, 169, 173, 299, 302, 342, 398, 490, 492
- Europol 368
- Eurotrace 161, 163, 183, 187, 189, 194, 197, 216, 217, 218, 219
- Evaluation 44, 104, 137, 138, 149, 150, 155, 156, 158, 163, 179, 184, 190, 203, 280, 281, 326, 358, 412
- Evaluation de la formation statistique (ASTRA) 193
- évaluation de la qualité 49, 87, 127, 128, 130, 133, 134, 135, 136, 137, 148, 215, 317, 357, 410, 468, 470
- Evaluation de la responsabilité financière des pays (CFAA) 358, 361
- Evaluation des ressources forestières mondiales (FRA) 330
- Evaluation des dépenses et performances de la protection sociale (SPER) 481
- exclusion sociale 204, 375, 376, 379, 380, 381, 382, 384, 434, 436, 479, 480, 484, 488
- Exhaustivité 48, 297, 298, 319, 334, 347, 357, 405, 485
- Exploitation Agricole 328
- Exploitation forestière 461
- Exportations 122, 209, 210, 211, 213, 214, 215, 225, 226, 227, 228, 230, 231, 232, 240, 241, 252, 253, 280, 290, 308, 331, 333, 433, 453
- extension 48, 113, 148, 157, 250, 318, 357, 360, 482, 492
- extrême pauvreté 39, 110, 287, 376, 377
- ## F
- Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) 489
- facteurs de production 113, 211, 231, 232, 233, 262, 326
- Facteurs d'émission 299
- Faim 29, 39, 110, 183, 287, 325, 333, 490
- Faisabilité/formulation 169
- Fédération internationale des experts-comptables (IFAC) 352, 361
- fiabilité 40, 48, 65, 66, 68, 77, 81, 94, 98, 101, 122, 128, 130, 134, 136, 138, 183, 231, 232, 256, 265, 267, 272, 273, 297, 301, 347, 356, 358, 407, 410, 440, 468, 470, 485, 488
- Financement 41, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 52, 53, 55, 57, 59, 69, 78, 97, 98, 99, 102, 104, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 133, 138, 142, 148, 149, 150, 157, 160, 167, 170, 172, 180, 184, 188, 190, 193, 195, 225, 271, 320, 341, 355, 356, 359, 360, 389, 396, 405, 416, 417, 418, 419, 422, 423, 424, 451, 473, 475, 480, 481, 482, 485, 486
- Fluviales 307
- flux de trafic 305, 306
- fonctions de densité de probabilité 299
- fonctions de protection sociale 485
- Fonds africain de développement (FAD) 375
- Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) 47, 48, 53, 73, 85, 159, 160, 396, 397
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance 85, 246
- Fonds international des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) 72, 85, 195, 285, 406, 417, 421, 424, 427, 488, 490
- Fonds européen de développement (FED) 97, 104, 157, 159, 161, 345, 391, 426
- Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques (TFSCB) 48, 49, 53, 87, 143, 148, 150, 181
- Fonds international de développement agricole (FIDA) 375, 384
- Fonds Monétaire International (FMI) 42, 49, 80, 81, 82, 83, 84, 87, 114, 116, 124, 125, 127, 130, 131, 133, 135, 136, 137, 142, 147, 148, 156, 212, 213, 215, 219, 223, 224, 225, 232, 240, 241, 246, 248, 251, 252, 254, 258, 273, 352, 356, 357, 358, 361, 401, 410, 439, 462, 470, 486, 489
- Forces motrices 277, 278, 448
- Forces motrices-Pression-Etat-Impact-Réponse (DPSIR) 204, 277, 278, 282, 448
- formation professionnelle 146, 190, 204, 401, 402, 473
- formation statistique 66, 67, 82, 85, 131, 146, 147, 156, 161, 162, 180, 185, 190, 191, 193, 424, 427, 491
- formulation de politique 30, 39, 79, 85, 137, 375

- Forum africain pour le développement de la statistique (FASDEV) 43, 421, 427
- Forum de haut niveau de Busan sur l'efficacité de l'aide 53, 55, 93
- Forum de haut niveau de Busan 39, 52, 53, 54, 55, 93, 94
- Forum international des transports (FIT) 306, 307, 308, 313
- Frais 48, 49, 70, 71, 75, 185, 186, 189, 255, 257, 265, 336, 355, 484, 489
- France 78, 235, 295, 343, 387, 486
- fret 204, 211, 213, 305, 306, 307, 308, 312
- Future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers 33, 57, 60, 96, 101, 104, 158
- ## G
- Gambie 486, 491
- Gaz à effet de serre 279, 297, 300, 305, 448, 452, 453
- GENEDI 311
- génération de déchets 300
- Géorgie 280
- Gestion axée sur les résultats 29, 30, 39, 41, 43, 44, 45, 46, 52, 53, 93, 96, 104, 121, 141, 142, 149, 168
- Gestion axée sur les Résultats en matière de Développement 43, 46, 142
- Gestion axée sur les Résultats en matière de Développement (GRD) 43, 46, 142
- Gestion de la dette 85, 354, 448
- gestion de la qualité 134, 283, 287, 470
- gestion des ressources 133, 160, 161, 162, 171, 176, 287, 288, 332, 376, 401
- Gestion du risque social (GRS) 204, 482
- gestion du secteur public 44, 52
- gestion durable de l'eau 284
- gestion durable des ressources naturelles 31, 58, 204, 277, 325, 331
- Gestion intégrée des ressources en eau (IWRM) 287, 288
- Ghana 149, 160, 197, 426
- Global Donor Platform for Rural Développement (GDPRD) 326
- GLOBCOVER 295
- grèves 82, 204, 461, 462, 464, 469
- Groupe africain sur la comptabilité nationale (AGNA) 227, 241
- Groupe consultatif sur la coopération technique au sein de l'UE dans le domaine de la statistique 157, 158
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) 279, 280, 281, 285, 299
- Groupe de Canberra 432, 440
- Groupe de haut niveau des Nations unies sur la viabilité mondiale 112, 445, 457
- Groupe de haut niveau 111, 112, 114, 445, 457
- Groupe de travail conjoint UNECE/Eurostat/OECD sur les statistiques du développement durable (WGSSD) 449
- Groupe de travail de Coopération (CWP) 332, 337
- Groupe de travail européen sur l'estimation des petits domaines (EWORSAE) 348
- Groupe de travail intersecrétariat sur la comptabilité nationale (ISWGNA) 88, 223, 224, 225, 228, 241
- Groupe d'experts de l'ONU sur les statistiques du secteur informel 269
- Groupe d'experts de Rio 384, 440
- groupe d'experts sur les indicateurs des OMD 43
- Guyane 486
- ## H
- handicap 98, 204, 415, 461, 468, 480, 481, 483, 484, 490
- Harmonisation 46, 51, 59, 65, 67, 75, 80, 87, 88, 89, 90, 113, 121, 124, 127, 132, 145, 156, 157, 159, 161, 170, 171, 179, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 193, 214, 219, 223, 224, 231, 245, 258, 269, 306, 309, 336, 357, 418, 420, 462, 463, 472, 475, 486, 490
- heures effectivement travaillées 464, 469
- heures habituelles de travail 464, 469
- Hongrie 435
- ## I
- Identification 31, 32, 44, 98, 102, 104, 122, 128, 135, 142, 155, 162, 167, 168, 169, 170, 171, 213, 214, 232, 236, 254, 258, 267, 268, 269, 271, 277, 297, 299, 309, 310, 311, 312, 318, 321, 322, 327, 328, 334, 347, 357, 375, 382, 396, 408, 415, 424, 426, 440, 454, 470, 490
- identification de programme 168
- Impartialité 65, 66, 68, 128, 131, 132, 134, 368, 370
- impératifs stratégiques 446
- Importations 122, 209, 210, 211, 213, 214, 225, 226, 227, 228, 230, 231, 232, 240, 241, 252, 253, 280, 308, 331, 333, 355, 433, 453
- Impôt retenu à la source (PAYE) 273
- impôts sur le revenu 355
- Inde 32, 33, 73, 81, 130, 133, 234, 245, 250, 251, 252, 253, 257, 258, 273, 283, 285, 301, 404, 419, 452, 468, 469, 481, 482, 484
- Indépendance 49, 65, 66, 68, 69, 70, 76, 77, 126, 128, 131, 132, 134, 150, 170, 368, 370

- indépendance professionnelle 65, 66, 68, 76, 77, 128, 132, 134, 368, 370
- indicateur clé 261, 286
- indicateurs clés 40, 83, 100, 105, 122, 124, 141, 281, 302, 308, 333, 351, 380, 384, 390, 425, 451, 467, 468, 475, 476
- indicateur de développement urbain (IDU) 319
- Indicateur des capacités statistiques de la Banque mondiale 127, 130
- indicateur économique 227
- Indicateurs environnementaux 113, 277, 278, 283, 290, 293, 297, 299, 302
- indicateurs à court terme 194, 262, 461, 467
- Indicateurs Agro-environnementaux 204, 294, 325, 331
- indicateurs de climat conjoncturel 461
- indicateurs de contexte 103, 104
- indicateurs contextuels 451, 467
- Indicateurs de l'éducation dans le monde (IEM) 85
- Indicateurs de référence 204, 238, 301, 449, 451
- Indicateurs de renforcement des capacités statistiques 127, 133, 148
- indicateurs de résultat 94, 95, 99, 101, 124, 488
- indicateurs de santé 128, 416, 417
- Indicateurs d'impact 94, 277
- Indicateurs du développement dans le monde (IDM) 82, 380, 384, 439, 441, 476
- Indicateurs du développement durable (IDD) 31, 112, 204, 294, 302, 443, 445, 446, 447, 448, 449, 452, 453, 455, 457
- indicateurs financiers 461
- indicateurs statistiques 29, 39, 51, 90, 111, 185, 266, 306, 318, 369, 377, 389, 403, 417, 427, 437, 485
- Indice africain de développement statistique (IADS) 130, 133
- Indice de Développement Humain (IDH) 246, 319, 455
- Indice de Gini (GINI) 435, 453
- indice de la qualité de l'air (AQI) 282
- Indice de la qualité de l'eau pour la biodiversité (WQIB) 290
- indice de suffisance 292
- Indice des Prix à la Consommation (IPC) 72, 84, 90, 115, 122, 136, 204, 245, 247, 248, 249, 250, 251, 254, 255, 257, 258, 436
- Indice des prix à la production (IPP) 204, 231, 245, 246, 247, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 285
- Indice d'exploitation des ressources en eau (WEI) 283, 284, 285
- Indices 123, 161, 185, 204, 209, 213, 226, 229, 230, 231, 232, 237, 240, 245, 246, 247, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 258, 262, 265, 266, 267, 319, 328, 347, 387, 391, 404, 437, 438, 441
- indices de valeur unitaire 204, 231, 245, 252, 253, 256
- indices des prix des facteurs de production 231, 232
- indices des prix 185, 204, 209, 226, 231, 232, 245, 246, 247, 249, 250, 252, 253, 254, 255, 256, 258, 328, 437, 441
- indice des prix 72, 84, 90, 115, 122, 136, 186, 204, 245, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 257, 258, 328, 436
- indices des salaires
- Indonésie 291
- INDSTAT2 267
- INDSTAT4 267
- Industrie 42, 64, 105, 177, 211, 229, 231, 237, 238, 240, 241, 246, 258, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 273, 279, 280, 281, 283, 284, 285, 286, 288, 289, 290, 291, 294, 306, 320, 330, 342, 343, 447, 453, 465, 468, 484
- inégalité des revenus 450
- Inflation 72, 90, 115, 187, 227, 234, 245, 246, 247, 250, 251, 257, 258, 354, 376, 431, 436, 437
- information statistique 66, 67, 82, 85, 185, 190, 424, 427
- Informations du pays concernant l'exploitation forestière
- Infrastructure 31, 43, 49, 58, 59, 82, 85, 115, 125, 126, 128, 129, 130, 132, 133, 148, 150, 159, 161, 177, 180, 182, 184, 189, 193, 195, 204, 224, 225, 234, 305, 306, 307, 308, 313, 317, 319, 326, 327, 341, 348, 391, 419, 426, 437, 483, 491
- infrastructure régionale 491
- infrastructure statistique 43, 49, 130, 132, 150, 184, 193, 195, 224, 234, 437
- infrastructures de transport 305, 308
- Initiative pauvreté et environnement (IPE) 252, 281, 406, 408, 446
- Innovation 39, 173, 261, 266, 346, 407, 408, 412, 446
- «instantané» 127, 128
- Institut de développement à l'étranger (ODI) 492
- Institut européen pour la prévention et le contrôle du crime (HEUNI) 368, 372
- Institut international de planification de l'éducation (IIPE) 406, 408
- Institut international de statistique (IIS) 32, 67, 69, 337
- Institut national de la statistique et des études économiques (France) (INSEE) 77, 78, 235

Institut national de la statistique (INS) 39, 40, 67, 69, 70, 75, 76, 77, 78, 79, 85, 88, 89, 122, 125, 126, 128, 129, 130, 132, 135, 136, 138, 145, 147, 157, 158, 159, 161, 162, 170, 171, 176, 179, 182, 187, 188, 189, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 212, 215, 224, 229, 230, 231, 234, 235, 240, 249, 254, 255, 256, 264, 265, 267, 269, 270, 291, 292, 299, 308, 311, 312, 335, 344, 345, 346, 359, 360, 377, 382, 391, 417, 419, 425, 461, 472, 474, 484, 485, 491

institution régionale 163, 170, 179, 185

Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) 228, 230, 431, 435, 438

Instrument financier de coopération au développement

Instrument de coopération de développement (ICD) 97, 99, 104, 204, 308, 313, 416

intégration régionale 31, 56, 58, 59, 80, 89, 90, 99, 155, 161, 163, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 187, 188, 190, 194, 204, 209, 216, 308, 342

Intégrité 49, 69, 70, 130, 134, 136, 138, 149, 196, 357, 410, 470

intérêts nets 433

Interpol 368, 390

Intervention de coopération 102

Intervention statistique 31, 141, 155, 160, 167, 168

interventions statistiques 31, 80, 147, 158, 159, 160, 161, 163, 167, 179

Interventions sur le marché du travail 483

Inventaire de référence des émissions atmosphériques (CORINAIR) 280, 281

Inventaire des émissions 279, 280

investissements directs étrangers (FDI) 209, 453

IPC 72, 90, 122, 187, 204, 209, 231, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 436, 437, 491

ISO 9000 135, 136, 137

Italie 295, 382, 383, 416, 435, 491

J

jalons 225, 226, 228

Joint venture du CAD sur la gestion axée sur les résultats 43

K

Kazakhstan 131, 280

Kenya 42, 115, 159, 196, 197, 320, 375, 408

Kirghizistan 131

L

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide 43, 46, 93, 96, 121, 141, 149, 151

La stratégie commune Afrique-UE 59, 60

législation nationale 124, 277, 292, 293, 465, 466

lésion professionnelle 464

Liban 177

liens pauvreté/environnement 447

l'Institut d'études géologique des Etats-Unis (USGS) 296

Liste de contrôle 122, 135, 142, 167, 168, 174, 217, 415

locaux à usage d'habitation 317, 318

lockouts 204, 461, 462, 464, 469

logements 53, 70, 72, 73, 85, 152, 159, 204, 230, 240, 255, 294, 317, 318, 320, 322, 381, 388, 389, 390, 396, 397, 398, 421, 438, 484

loi statistique 69, 70, 71, 76, 129, 273

l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) 292, 293

M

Madagascar 159, 271, 434

main d'œuvre 204, 377

Main-d'œuvre Agricole (ALI) 326, 329, 453

Malawi 40, 240, 376, 377, 408, 417, 422, 423

Maldives 491

Mali 59, 63, 76, 90, 95, 99, 159, 187, 253, 265, 278, 290, 297, 319, 389, 396, 406

Malnutrition 453

Mandat 39, 50, 51, 54, 55, 65, 66, 68, 77, 83, 88, 96, 111, 112, 113, 122, 123, 124, 125, 129, 131, 133, 142, 175, 179, 183, 184, 186, 197, 204, 212, 213, 214, 219, 223, 224, 225, 228, 232, 234, 235, 240, 241, 245, 253, 264, 273, 287, 288, 292, 307, 309, 311, 320, 322, 335, 352, 368, 379, 389, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 407, 411, 423, 432, 440, 445, 455, 461, 462, 463, 491

Manque de financement 125

manuel de l'ONU sur l'organisation statistique 70

Manuel de Statistique de Finances Publiques (GFSM) 361

Marchandises 71, 161, 194, 195, 204, 209, 210, 211, 212, 215, 218, 219, 231, 235, 241, 252, 263, 305, 306, 307, 308, 309, 311, 312, 381

Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) 40, 89, 161, 179, 183, 187, 194, 213, 214, 216, 219, 251, 254, 258

Marché commun du sud (MERCOSUR) 59, 89, 161, 179

marchés du crédit 438

- Matériel 45, 124, 145, 147, 156, 174, 178, 187, 193, 194, 195, 204, 211, 217, 218, 223, 236, 318, 378, 379, 408, 437, 439, 441, 446, 451, 487, 491
- matières particulaires (PM) 42, 47, 223, 241, 262, 265, 281, 282, 469
- Maurice 282, 408
- Mauritanie 157
- MDG Labs 110, 114
- mécanisme de reporting 168
- mécanismes de financement 473
- médecine procréative 421, 422, 423
- Médicaments 376, 421, 483
- méditerranée 105, 132, 133, 137, 158, 162, 184, 293, 427
- Meilleures Techniques Disponibles (MTD) 279
- mesures de référence 84, 93
- Métadonnées 30, 31, 33, 39, 40, 50, 63, 64, 65, 66, 73, 81, 82, 83, 84, 88, 109, 116, 122, 125, 130, 134, 147, 152, 156, 173, 197, 203, 212, 213, 219, 225, 254, 258, 313, 322, 330, 333, 337, 347, 356, 357, 361, 367, 380, 381, 383, 394, 398, 401, 408, 409, 410, 412, 420, 424, 438, 439, 449, 470, 471, 476, 479, 481, 488
- méthodes d'enquête 50, 51, 124, 171, 194, 296, 345, 418, 463
- méthodes statistiques 29, 71, 90, 162, 238, 310, 345, 439
- Méthodologie d'analyse par des paires 133
- méthodologie de qualité 135
- méthodologie d'enquête 420
- méthodologies des enquêtes 383, 440
- Méthodologie d'évaluation 127, 135
- méthodologie statistique 80, 130, 351, 352, 358, 360, 447
- Mexique 295
- Microdonnées 50, 51, 66, 124, 195, 312, 329, 382, 398, 418, 434
- migrants 204, 388, 392, 393, 394, 395, 398, 405, 467, 468
- Migration 31, 59, 78, 132, 177, 204, 317, 318, 342, 385, 387, 388, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 472, 474, 490, 492
- missions 39, 48, 85, 131, 132, 151, 188, 204, 218, 223, 224, 236, 277, 279, 280, 281, 282, 283, 296, 297, 299, 300, 330, 342, 416, 448, 450, 452, 472
- mobilité 272, 305, 306, 307, 313, 379, 398, 479, 490, 492
- mode mixte 70, 71, 270
- modèles économétriques 161, 229
- Moldavie 40, 196, 280
- Mondialisation 75, 85, 211, 261, 263, 264, 301, 398, 476
- monoxyde de carbone (CO) 32, 33, 40, 56, 57, 59, 82, 85, 87, 89, 97, 104, 105, 114, 130, 158, 160, 161, 178, 179, 180, 183, 185, 187, 190, 191, 194, 195, 197, 212, 213, 214, 216, 217, 219, 229, 230, 231, 238, 241, 248, 249, 251, 254, 255, 256, 257, 258, 267, 279, 280, 281, 286, 287, 294, 295, 296, 297, 322, 356, 401, 402, 405, 406, 407, 408, 410, 412, 436, 457, 463, 465, 476, 479, 486, 491, 492
- Monténégro 360, 381
- mortalité 39, 100, 115, 204, 287, 319, 387, 388, 389, 415, 416, 418, 421, 424, 426, 450, 453, 480
- Mozambique 78, 157, 160, 258, 287, 408
- ## N
- naissances 53, 63, 70, 71, 72, 73, 102, 112, 113, 122, 126, 144, 145, 147, 159, 178, 191, 204, 215, 217, 219, 224, 235, 253, 273, 297, 308, 346, 359, 360, 387, 388, 389, 390, 391, 396, 402, 406, 407, 410, 415, 416, 421
- Namibie 301, 408
- niveau d'endettement 97
- niveau des prix 246, 328, 437
- Nomenclature Combinée (NC) 127, 181, 211, 251, 321, 445, 484
- Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) 307, 342, 343, 344, 345, 346, 348
- Nomenclature sélectionnée pour la pollution atmosphérique (SNAP) 279, 297
- Nomenclature statistique des activités économiques (NACE) 229, 239, 264, 284, 306, 465
- Nomenclature uniforme des marchandises pour les statistiques du transport (NST) 306
- nomenclatures 63, 81, 88, 134, 185, 186, 189, 204, 213, 217, 219, 236, 273, 332, 348, 416, 422, 481
- Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) 81, 84, 87, 136, 212, 213, 215, 219, 358
- normes comptables 352, 356, 361
- Normes comptables internationales du secteur public 352, 361
- Norme comptable internationale du secteur public (IPSAS) 352, 361, 485, 486
- Normes et classifications internationales 81, 125, 470
- Normes internationales 50, 79, 84, 88, 131, 132, 168, 170, 171, 195, 216, 223, 280, 297, 331, 370, 383, 405, 418, 419, 440, 463, 471, 485, 486
- Notre avenir commun 204
- Nouveau partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD) 341
- nutriments 286, 300, 331
- nutrition 72, 204, 318, 333, 376, 377, 379, 415, 417, 450, 453

O

- objectif du projet 156, 475
- Objectifs d'Aichi 292, 293
- Objectifs du millénaire pour le Développement 29, 30, 33, 39, 40, 44, 51, 52, 58, 79, 80, 82, 97, 109, 110, 111, 112, 114, 124, 125, 161, 183, 190, 204, 287, 290, 302, 306, 317, 327, 376, 377, 390, 398, 401, 412, 415, 418, 420, 424, 427, 438, 439, 447, 452, 462, 476, 490, 492
- Objectif du millénaire pour le Développement (OMD) 29, 39, 40, 43, 46, 51, 54, 59, 72, 79, 80, 83, 85, 90, 96, 99, 100, 109, 110, 111, 112, 114, 115, 122, 124, 130, 135, 137, 161, 183, 184, 188, 190, 194, 195, 197, 204, 273, 285, 287, 306, 327, 329, 376, 384, 390, 401, 407, 415, 416, 418, 420, 421, 424, 426, 427, 445, 452, 461, 462, 479, 484, 488, 491
- objectifs opérationnels 146, 156, 167, 451, 467
- objectifs politiques 29, 30, 31, 44, 59, 82, 102, 155, 158, 167, 203, 392, 415
- Observation globale de la couverture forestière et de la dynamique de l'occupation des sols (GOF-C-GOLD) 296
- Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne 89, 90
- Office des Nations unies contre la drogue et le crime 372
- ONUDC 372
- opérations statistiques 30, 63, 69, 70, 78, 79, 145, 146, 159, 168, 172, 177, 179
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) 32, 39, 44, 45, 54, 80, 82, 83, 85, 94, 96, 104, 114, 123, 135, 136, 137, 145, 175, 204, 211, 223, 233, 241, 246, 248, 253, 254, 256, 258, 263, 266, 268, 271, 273, 285, 292, 293, 301, 302, 308, 326, 327, 333, 337, 342, 346, 348, 356, 358, 361, 379, 380, 384, 401, 402, 405, 406, 407, 408, 411, 412, 416, 422, 424, 427, 432, 437, 438, 439, 441, 449, 457, 462, 469, 470, 476, 482, 486, 492
- Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) 82, 85, 285, 290, 296, 297, 326, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 337
- Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) 266, 267, 273
- Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) 33, 82, 85, 87, 130, 401, 402, 405, 406, 407, 408, 410, 412, 465
- Organisation internationale de normalisation (ISO) 135, 136, 137, 290, 297, 298, 453
- Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) 330, 337
- Organisation internationale du travail (OIT) 39, 82, 85, 87, 233, 248, 380, 384, 406, 407, 412, 432, 439, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 468, 469, 472, 473, 476, 480, 481, 482, 491, 492
- Organisation météorologique mondiale (OMM) 227
- Organisation mondiale de la santé (OMS) 82, 85, 130, 219, 251, 282, 285, 286, 290, 302, 416, 417, 419, 422, 423, 424, 427, 464, 469, 476
- Organisation non gouvernementale (ONG) 55, 171, 177, 183, 261, 267, 293, 335, 411, 423
- organisations régionales 30, 40, 43, 75, 80, 88, 89, 90, 121, 152, 161, 163, 179, 180, 182, 183, 185, 188, 189, 193, 194, 212, 234, 254, 419
- orphelins 421, 490
- Ouzbékistan 131
- oxydes d'azote (NOx) 279, 281, 282
- ozone 204, 277, 279, 280, 281, 282, 300, 345, 450

P

- Pacifique 83, 85, 89, 97, 105, 128, 129, 144, 178, 241, 254, 267, 280, 491
- Paludisme 39, 109, 111, 287, 417, 418, 420, 421, 422, 426, 427
- PARIS21 33, 47, 51, 52, 53, 79, 80, 87, 116, 123, 125, 127, 133, 137, 138, 141, 142, 143, 144, 148, 150, 152, 157, 159, 178, 180, 181, 188, 190, 191, 224, 396, 397, 398, 427, 461, 476
- Parité de pouvoir d'achat (PPA) 100, 110, 159, 204, 246, 253, 254, 256, 258, 377, 441
- Partenaires au développement 80, 87, 182
- Partenariat euro-méditerranéen (MEDA) 161, 179
- Partenariat mondial 30, 32, 39, 43, 53, 54, 55, 111, 452
- Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement 30, 32, 43, 53, 54, 55
- Partenariat mondial 30, 32, 39, 43, 53, 54, 55, 111, 452
- Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité (BIP) 292, 293
- parties prenantes 49, 51, 52, 54, 69, 101, 102, 116, 129, 131, 132, 142, 150, 156, 159, 169, 170, 172, 174, 175, 179, 181, 182, 183, 185, 186, 188, 214, 278, 307, 359, 418, 426, 454, 455, 456, 472, 473, 475, 491
- passagers 204, 211, 305, 306, 307, 308, 310, 451
- pauvreté absolue 375, 376, 377, 436
- pauvreté relative 375, 376, 377, 378, 379, 383, 436
- pauvreté urbaine 319, 320, 380
- pays à faible revenu (LIC) 41, 47, 71, 215, 245, 256, 354, 387, 389, 396, 397, 416, 417, 420, 436, 480, 486, 487, 491
- pays à hauts revenus. 158
- Pays africains de langue officielle portugaise (PALOP) 128, 161

- pays en développement 30, 33, 39, 40, 41, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 70, 72, 75, 77, 78, 79, 80, 83, 84, 85, 87, 88, 89, 93, 96, 97, 109, 110, 112, 121, 122, 123, 124, 125, 130, 145, 148, 150, 157, 178, 183, 194, 196, 197, 203, 209, 211, 213, 216, 223, 224, 227, 228, 230, 231, 232, 233, 234, 239, 241, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 256, 258, 261, 262, 263, 264, 266, 268, 269, 270, 271, 272, 291, 294, 299, 301, 305, 307, 317, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 337, 341, 342, 348, 351, 352, 354, 356, 357, 358, 359, 376, 378, 380, 383, 387, 388, 396, 397, 411, 415, 417, 418, 422, 424, 425, 426, 431, 436, 440, 445, 446, 447, 448, 449, 454, 456, 461, 468, 470, 473, 474, 476, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 486, 488, 489, 490, 491, 492
- pays en développement à faibles revenus 75, 121
- enclavé 97, 305, 326
- Pays les moins développés 233, 481
- pays sortant de conflits 97
- Pays-Bas 294, 382
- pêche 31, 64, 69, 71, 78, 105, 168, 204, 209, 230, 231, 232, 247, 261, 285, 294, 300, 323, 325, 326, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 345, 359, 376, 446, 450, 453, 461, 464
- personnel de santé 100, 204, 415, 421
- personnes employées 366
- Perspectives de la population mondiale 394, 398, 405
- pertes d'eau 283, 284, 285, 297
- Petites et moyennes entreprises (PME) 262, 265, 273
- petits territoires 31, 178, 204, 339, 341, 342, 343, 345, 346, 347, 348
- Peuples indigènes 98
- Phase de formulation 102, 158, 172
- Philippines 301, 376, 431, 433, 434
- Phoenix 258
- PIB et au-delà 33, 113, 114, 227
- PIPS 258
- Plafonds d'émission nationaux (PEN) 279
- plaidoyer 43, 65, 138
- Plan d'action de Marrakech pour la statistique 30, 39, 43, 45, 46, 52, 53, 123, 145, 148, 440
- Plan d'action de Marrakech 30, 39, 43, 45, 46, 52, 53, 123, 145, 148, 390, 421, 440
- Plan de Marrakech
- PAMS 43, 45, 46, 47, 52, 87, 123, 148, 389, 397
- Plan d'action de Busan pour la statistique 33, 52, 53, 55, 121, 148
- plan de changement 142
- Plan de mise en œuvre de Johannesburg 204, 446, 447
- planification de l'espace 341
- Planification du développement 45, 273, 351, 359, 375, 401
- planification du renforcement des capacités est une stratégie statistique qui concerne tout un secteur 145
- planification d'une enquête 126
- planification familiale 417, 421, 426
- planification territoriale 31, 58, 204
- Plans-cadres des Nations unies pour l'aide au développement (PNUAD) 224
- points de référence 71, 94, 97, 98, 351
- Politique Agricole 42, 297, 326, 327, 328, 329, 331, 332
- Politique Agricole Commune (PAC) 332
- Politique commune de la Pêche (PCP) 332
- politique de développement 55, 56, 57, 58, 60, 78, 96, 97, 104, 142, 151, 170, 273, 479, 492
- Politique européenne de voisinage (PEV) 59, 82, 83, 150, 156, 157, 267
- politiques fondées sur des informations probantes 29, 178, 390
- Politique macroéconomique 97, 223
- Politiques macroéconomiques
- politique monétaire 209, 251, 262, 467
- politique publique 73
- Politique spatiale européenne (PSA) 352, 361, 485, 486
- politiques fondée sur des résultats 30
- politiques sectorielles 29, 30, 31, 97, 98, 107, 109, 116, 141, 160, 199, 203, 341, 392
- politique sociale 240, 415, 476, 479, 482, 490
- politique structurelle 332
- polluants 278, 279, 280, 281, 282, 284, 288, 450
- polluants atmosphériques 279, 280, 281, 282
- pollution 204, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 286, 287, 288, 298, 300, 301, 317, 331, 344, 453
- pollution de l'air transfrontalière 279
- ponctualité 65, 66, 68, 134, 172, 267, 424, 470
- population active 82, 266, 406, 411, 479, 480
- population cible 71, 210, 415, 423
- population non-sédentaire
- portail de données GEO 296
- Position extérieure globale 226, 230, 231, 241
- précision 113, 170, 171, 267, 295, 298, 312, 334, 345, 347, 407, 454, 456, 470, 474, 487
- pré faisabilité 167, 168, 169, 175
- prestations de retraite 435
- prestations sociales 245, 355, 356, 481, 487
- Prévention des conflits 59
- prévisibilité 43, 54, 55, 101, 133, 357
- prévision 52, 63, 64, 71, 80, 125, 149, 284, 325, 330, 334, 336, 341, 391

- prévisions pour le présent 125
- Principaux Indicateurs Economiques Européens (PIEE) 263, 467
- Principes comptables généralement admis (GAAP) 268
- Principes fondamentaux 30, 49, 63, 64, 65, 67, 69, 70, 78, 94, 101, 127, 128, 133, 136, 147, 148, 149, 155, 188, 479, 485
- principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU 155
- Principes régissant les activités statistiques internationales 51, 67, 69
- Prise de décisions 178, 183, 188, 446, 451, 467
- prix à la production 72, 136, 204, 231, 245, 246, 247, 251, 252, 253, 254, 255, 258
- prix constants 223, 225, 226, 227, 229, 231, 232, 240, 253, 290, 326, 358, 485
- prix courants 223, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 240, 253, 326
- Procédure de déficit excessif (PDE) 467
- procédures statistiques 49, 65, 68, 128, 134, 150, 189, 368
- processus d'évaluation 103
- processus statistique 64, 67, 68, 70, 74, 130, 133, 134, 135, 145, 170, 175, 189, 193, 194, 368, 410, 491
- Prodcom 263, 273
- Producteurs de données 50, 76, 77, 124, 136, 178, 193, 418
- Production Agricole 204, 294, 325, 328, 329, 332, 334, 336
- production de statistiques 63, 64, 75, 78, 79, 85, 89, 121, 131, 141, 158, 168, 190, 193, 194, 231
- production des ménages 232, 273, 466
- productivité 196, 261, 277, 331, 351, 358, 450, 452, 462, 468, 471, 490
- productivité de la main-d'œuvre 358, 462, 468
- Productivité Totale des Facteurs (PTF) 358
- Produit intérieur brut (PIB) 33, 42, 90, 100, 103, 110, 113, 114, 115, 122, 124, 185, 204, 223, 225, 226, 227, 228, 229, 232, 233, 235, 238, 240, 245, 246, 247, 253, 279, 281, 290, 296, 301, 336, 345, 354, 360, 381, 405, 432, 433, 439, 441, 450, 451, 452, 453, 461, 462, 480, 485
- produits non marchands 355
- Profil Environnemental du Pays (PEP) 299
- profils de qualité 204, 454, 456
- programmation 44, 45, 55, 56, 69, 90, 97, 98, 99, 102, 104, 151, 155, 159, 161, 162, 167, 168, 176, 196, 224, 299
- Programmation conjointe 55, 98, 151
- Programme 2010 de recensement de la population et des logements 152
- Programme Accélééré de Données (PAD) 52, 194, 418, 427
- Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation (EMEP) 280, 281
- Programme d'action d'Accra (PAA) 44, 57, 93, 96, 104
- Programme d'appui régional à l'intégration de l'UEMOA (PARI) 33, 43, 47, 51, 52, 53, 79, 80, 87, 116, 123, 125, 127, 133, 137, 138, 141, 142, 143, 144, 148, 150, 152, 157, 159, 178, 180, 181, 187, 188, 190, 191, 224, 396, 397, 398, 427, 461, 476
- Programme d'Appui Régional à la Statistique de l'UEMOA (PARSTAT) 179, 187
- Programme d'appui à l'intégration régionale en Afrique centrale (PAIRAC) 161
- Programme de comparaison internationale (PCI) 224, 253, 254, 256, 258, 438, 441
- Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) 204, 308
- Programme de développement sectoriel (PDS) 156
- Programme de garantie de l'emploi du Maharashtra 481
- Programme de la Haye 368
- Programme de la politique de transport de l'Afrique subsaharienne (SSATP) 204, 308, 313
- Programme de renforcement des capacités statistiques (STATCAP) 48, 49, 53, 87, 150, 195
- Programme de Stockholm 368
- Programme de système d'analyse financière et de gestion de la dette (DMFAS) 85, 354
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) 54, 184, 190, 235, 240, 246, 319, 320, 396, 446
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) 280, 281, 285, 290, 291, 292, 293, 296, 302, 334, 446
- Programme indicatif national (PIN) 123, 299
- Programme indicatif pluriannuel (PIP) 98, 99
- Programme indicatif régional (PIR) 41, 161, 170, 406, 412
- Programme International Géosphère-Biosphère (PIGB) 296
- Programme mondial de recensements de population et d'habitations de 2010 47
- programme des recensements 2010 47
- Programme mondial pour le recensement de l'agriculture 2010 337
- Programme paneuropéen de surveillance des oiseaux communs (PECBMS) 293
- Programme pour la coopération des instituts statistiques euro-méditerranéens (MEDSTAT) 105, 132, 133, 135, 137, 162, 179, 184, 267
- Programme pour le changement 33, 39, 55, 56, 57, 60, 96, 97, 104, 151, 479, 492
- programme statistique 70, 76, 90, 157, 158, 176, 272, 301, 336, 421, 457, 486, 488
- Programme statistique communautaire 157, 158

- Programme-cadre de surveillance de la pauvreté (PMMP) 47
- programmes d'action sectoriels (PAS) 156, 160, 406, 412
- programmes de protection sociale 479, 481, 482, 483, 489, 491
- programmes de travaux publics 204, 483
- programmes d'enquête 50, 51, 123, 124, 194, 418, 419
- projet régional 146, 161, 171, 188, 190, 475, 476
- projets et programmes de statistiques (PPS) 59
- projets régionaux 178, 181, 183, 184, 185, 187, 188, 189, 216
- propriété 124, 172, 211, 255, 263, 272, 312, 326, 330, 333, 370, 423, 433, 435, 484
- protection sociale 31, 56, 57, 97, 204, 233, 320, 322, 345, 355, 356, 379, 380, 383, 435, 445, 461, 466, 467, 469, 476, 477, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492
- Protocole d'accord 129, 230, 425
- Protocole de Kyoto 279, 294
- protocole d'entente 215, 311, 335
- pyramide des niveaux d'indicateurs 455
- ## Q
- Qualité de l'air 113, 204, 277, 279, 281, 282, 283, 297, 298, 300, 450
- qualité de l'eau 63, 64, 204, 277, 283, 284, 286, 287, 288, 290, 294, 450
- qualité de l'eau douce 287, 290
- Qualité des données 31, 33, 49, 51, 66, 79, 81, 87, 93, 96, 109, 122, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 148, 170, 173, 175, 182, 203, 213, 215, 217, 232, 245, 254, 256, 258, 267, 285, 297, 309, 317, 321, 334, 335, 347, 357, 380, 382, 383, 396, 405, 408, 410, 418, 424, 431, 440, 454, 470, 472, 473, 489, 491
- qualité des eaux souterraines 287
- qualité des statistiques 58, 68, 69, 73, 75, 84, 90, 93, 94, 98, 115, 121, 124, 125, 133, 136, 137, 141, 147, 155, 156, 157, 167, 209, 213, 215, 224, 225, 261, 267, 297, 305, 309, 317, 325, 351, 357, 358, 359, 368, 387, 401, 408, 409, 461, 462, 486
- quantité de déchets 289, 290, 291, 292
- ## R
- Rapport annuel conjoint (RAC) 161, 185, 204, 231, 240, 241
- rapport sur la qualité 215
- Rapports sur la situation de statistique nationale (CSSR) 132
- Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PARIS21) (PRESS) 51, 116, 152
- Rapport sur les indicateurs d'intégration des préoccupations environnementales dans la politique agricole (IRENA) 297
- Rapports sur le respect des codes et normes 232
- rareté des ressources en eau 283
- Rationalisation des indicateurs européens de la biodiversité pour 2010 (SEBI2010) 292, 293
- recensement de la population 72, 152, 177, 240, 272, 389
- recensement de la population et des logements 152, 240, 389
- Recensement national de l'agriculture et du bétail (NACAL) 240
- Recensements 46, 47, 48, 50, 51, 53, 66, 69, 70, 71, 72, 73, 77, 85, 87, 124, 156, 158, 159, 160, 171, 172, 177, 204, 230, 256, 320, 321, 322, 325, 328, 329, 337, 344, 388, 389, 391, 393, 394, 396, 397, 398, 405, 418, 419, 421, 425, 426, 438, 461, 468, 469, 470, 489
- Recensements Agricoles 85, 230, 329
- recette 204, 253, 301, 328, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 360, 431, 432, 481, 482, 483, 485, 486, 487
- recherche et développement 450
- recherche sur la méthodologie 441
- Recommandations de Luxembourg 88, 204, 224, 234, 235, 241
- Recommandations internationales 39, 122, 186, 212, 213, 223, 232, 240, 273, 288, 352, 389, 397, 491
- Recommandations internationales sur les statistiques de l'eau (IRWS) 288
- recommandations méthodologiques 212, 461, 463
- réconciliation 212, 213, 214, 237
- reconstruction 177, 376
- recyclage 266, 283, 284, 285, 289, 290, 291, 292, 300, 453
- recyclage de l'eau douce 283
- redistribution horizontale transfère 479
- redistribution verticale transfère 479
- Réduction de la dette 41
- réduire la pauvreté 29, 41, 55, 56, 96, 273, 354, 375, 376, 377, 461, 479, 488
- réduction de la pauvreté 30, 39, 41, 42, 44, 47, 48, 49, 50, 53, 55, 56, 59, 79, 84, 94, 97, 109, 111, 114, 115, 116, 121, 136, 137, 141, 148, 149, 151, 155, 158, 159, 171, 175, 176, 178, 183, 188, 204, 224, 273, 308, 325, 327, 358, 375, 376, 379, 384, 397, 446, 448, 453, 473, 482, 483, 489, 490
- Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation (REDD) 330
- réforme administrative 171, 359
- Réformes économiques 31, 58, 204
- Régime des aménagements touristiques intégrés (IRS) 282

- régions administratives 204, 307, 342, 343, 347
 régions fonctionnelles (analytiques)
 Régions transfrontalières 342, 346
 registres de population 388, 389, 393, 470
 renforcement de capacité 171
 renforcement des capacités statistiques 30, 31, 43, 44, 48, 49, 52, 53, 80, 85, 87, 97, 125, 127, 130, 133, 135, 141, 145, 148, 149, 150, 152, 157, 159, 167, 169, 171, 172, 180, 181, 188, 189, 190, 193, 194, 224, 365, 370, 390
 rentabilité 50, 261, 418
 Répartition des revenus 99, 375, 377, 378, 380, 381, 384, 446
 représentativité 247, 283, 288, 289, 297, 298, 347
 République Démocratique du Congo (RDC Congo) 149, 177, 187, 295
 République tchèque 435
 Réseau de métrologie sanitaire (HMN) 85, 87, 419, 427
 Réseau européen d'information et d'observation de l'environnement (EIONET) 283, 302
 Réseau européen pour le développement durable (REDD) 330
 Réseau International des Enquêtes ménages (IHSN) 50, 51, 84, 124, 194, 418, 427
 réseau Natura 2000 292, 293
 réseaux de transport 161, 305
 respect 48, 49, 56, 58, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 76, 79, 81, 83, 84, 87, 95, 98, 101, 102, 122, 123, 125, 128, 130, 131, 132, 134, 142, 149, 150, 151, 168, 173, 175, 179, 181, 183, 184, 188, 195, 203, 209, 216, 223, 224, 232, 238, 247, 254, 263, 265, 269, 277, 278, 280, 286, 291, 292, 297, 322, 330, 331, 334, 347, 359, 361, 368, 371, 378, 379, 382, 383, 389, 396, 397, 404, 405, 411, 417, 419, 422, 424, 425, 426, 436, 440, 446, 448, 451, 466, 467, 470, 471, 472, 480, 486, 490
 responsabilité mutuelle 57
 ressources liées à la pêche 331
 Ressources d'eau douce 300
 ressources en eau 283, 284, 285, 286, 287, 288
 Ressources forestières 204, 325, 330, 333
 Ressources humaines 48, 49, 78, 125, 126, 129, 132, 133, 138, 141, 150, 161, 162, 169, 170, 171, 176, 184, 191, 193, 204, 282, 345, 359, 401, 402, 404, 410, 416, 419, 427, 491
 ressources naturelles 31, 57, 58, 97, 113, 204, 227, 240, 277, 292, 301, 325, 330, 331, 334, 335, 336, 446, 448, 449, 452, 453
 ressources nécessaires 135, 329
 Résultats de développement 41, 42, 43, 44, 46, 96, 104, 115, 121, 141, 168, 178, 196, 224
 résultats statistiques 124, 132, 133, 134, 295, 348, 473, 488
 retraite 291, 411, 432, 435, 437, 480, 481, 483, 484, 486, 492
 Revenu national brut (RNB) 223, 226, 227, 228, 452
 revenu permanent 438
 revenus primaires 226, 228, 325
 risques sociaux 481, 483, 486, 492
 routes 296, 305, 306, 308, 311, 353, 426, 483
 Royaume-Uni 77, 78, 251, 268, 295, 343, 377, 408, 487
 Russie 105, 330
 Rwanda 149, 157, 490
- ## S
- saisie des données 48, 215, 298, 491
 salaires minimums 469
 santé et sécurité au travail 464, 469
 santé infantile 111, 420, 422, 423, 427
 Santé maternelle 39, 417, 421, 424
 santé nationale 437
 santé publique 113, 288, 415, 417, 419, 420, 424, 426, 427, 452, 482
 Satellite européen d'étude de l'environnement (ENVISAT) 296
 Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) 89, 457
 Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique centraméricaine (SIECA) 89
 Secteur Agricole 204, 227, 326, 327, 328, 381
 secteur des ménages 225
 Secteur économique 261, 328, 453
 Secteur gouvernemental 204
 Secteur industriel 261
 Secteur informel 187, 232, 233, 234, 235, 264, 269, 270, 271, 272, 273, 291, 321, 327, 335, 380, 434, 441, 461, 462, 466, 468, 469, 470, 473, 474, 476, 479, 480, 483, 491
 secteur public 31, 44, 45, 52, 101, 127, 204, 209, 301, 349, 351, 352, 353, 356, 357, 359, 361, 423, 433, 469, 474, 486
 secteurs politiques 30
 sécurité 31, 56, 58, 59, 79, 85, 121, 138, 162, 177, 193, 196, 204, 270, 272, 273, 305, 306, 318, 329, 331, 332, 334, 335, 351, 353, 355, 356, 365, 367, 368, 370, 371, 372, 379, 380, 382, 387, 392, 393, 415, 424, 427, 432, 435, 448, 461, 462, 464, 469, 473, 474, 476, 481, 482, 483, 485, 486, 487, 490, 492
 Sécurité alimentaire 31, 56, 58, 59, 85, 162, 193, 204, 329, 331, 332, 334, 335, 380, 490
 sécurité sociale 79, 204, 270, 273, 351, 353, 355, 356, 387, 392, 393, 432, 435, 469, 473, 474, 481, 482, 485, 486, 487, 492
 Sénégal 159, 187, 213, 219, 238, 291, 404
 Serbie 360, 381

- Service européen pour l'action extérieure (SEAE) 97, 104
- Services commerciaux 204
- Services d'Intermédiation Financière Indirectement Mesurés (SIFIM) 230, 352
- Services financiers 42, 211, 352
- services non marchands 353
- services publics 126, 138, 251, 266, 299, 348, 351, 353, 355, 490
- seuil de pauvreté 376, 377, 378, 380, 381, 383, 436, 450, 453, 462, 487, 488, 491
- Sierra Leone 273
- Slovaquie 435
- Slovénie 435
- software 197, 258, 391, 405, 426
- soins de santé 115, 194, 204, 376, 415, 416, 420, 422, 423, 424, 450, 484, 487
- Soins maternels 480
- Sommet de Gothenburg 447
- Sommet de la terre 112, 204, 321, 445, 447
- Sommet mondial de 2002 sur le développement durable 447
- Protocole de Montréal 280
- source d'indicateur 487
- sources administratives 72, 73, 77, 79, 129, 232, 261, 265, 270, 273, 307, 311, 345, 356, 360, 394, 415, 416, 419, 471, 487
- Sources de données 40, 66, 70, 72, 80, 83, 88, 114, 115, 122, 123, 124, 156, 203, 209, 212, 213, 219, 225, 230, 231, 232, 234, 236, 240, 241, 245, 247, 248, 252, 258, 264, 265, 269, 270, 273, 280, 305, 307, 311, 313, 317, 320, 322, 325, 336, 337, 346, 360, 380, 383, 384, 387, 389, 390, 393, 397, 398, 401, 406, 409, 412, 416, 417, 419, 420, 421, 423, 427, 431, 441, 445, 455, 461, 462, 468, 470, 471, 476, 479, 485, 488, 489
- Sources internationales 40, 83, 123, 124, 125, 135, 136, 213, 266, 267, 367
- sources nationales 40, 50, 57, 88, 97, 122, 123, 124, 171, 183, 320, 331, 405, 409, 424, 490
- sources secondaires 125
- sous-emploi 462, 466, 469, 490
- soutien à la statistique 29, 30, 41, 48, 117, 121, 141, 155, 156, 182
- stabilité 41, 42, 58, 59, 101, 102, 171, 186, 187, 188, 209, 245, 251, 273, 342, 416, 447, 490
- Stabilité financière 209
- Statistics for Results Facility (SRF) 48, 49, 53, 148, 149, 150, 161
- Statistique sur les Prix des produits Agricoles (SPA) 204
- Statistiques Agricoles 85, 133, 157, 191, 204, 230, 273, 294, 326, 328, 329, 330, 331, 332, 336, 337, 461
- Statistiques Agro-environnementales 331
- statistiques commerciales 85, 161, 204, 219, 273
- Statistiques conjoncturelles (STS) 254, 261, 262, 264, 266, 267, 270, 273, 357
- Statistiques de finance 115, 204, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 486
- Statistiques de Finances Publiques (SFP) 115, 204, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 486
- Statistiques de la criminalité 31, 204, 363, 365, 367, 368
- statistiques de la justice 365, 367, 369, 370, 372
- Statistiques de la pêche 331, 332, 333, 337
- Statistiques de la santé 31, 79, 116, 204, 413, 415, 416, 417, 419, 420, 424, 425, 426, 427
- Statistiques de l'Agriculture, de la sylviculture et de la pêche
- statistiques de l'eau 288
- Statistiques de l'éducation 31, 116, 204, 399, 401, 402, 405, 406, 407, 409, 410, 411, 461
- statistiques de l'état civil 204, 387, 388, 389, 390, 394, 397, 398, 415, 416, 425
- statistiques de protection sociale 31, 204, 480, 485, 486, 488, 489
- Statistiques démographiques 115, 129, 294, 398
- statistiques des prix 87, 89, 183, 189, 245, 248, 250, 251, 252, 258, 325, 327, 328
- statistiques des produits 263
- Statistiques du commerce des services des filiales étrangères 204
- Statistiques du commerce international de marchandises (IMTS) 212, 252
- statistiques du marché du travail 31, 204, 439, 461, 462, 463, 465, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 476
- statistiques du transport 309, 310, 311
- statistiques du travail 77, 85, 439, 441, 462, 468, 469, 473, 476
- Statistiques économiques 72, 84, 90, 115, 123, 124, 129, 136, 161, 162, 216, 223, 224, 225, 229, 230, 234, 240, 241, 248, 262, 268, 273, 347, 422
- Statistiques environnementales 129, 277, 288, 290, 294, 336, 347, 448
- Statistiques industrielles 238, 266, 267, 273
- statistiques macroéconomiques 130, 183, 223, 467
- statistiques officielles 30, 51, 63, 64, 68, 70, 72, 75, 76, 77, 78, 82, 101, 121, 129, 131, 132, 133, 134, 156, 158, 169, 171, 179, 190, 195, 224, 246, 248, 268, 280, 281, 345, 464, 485
- Statistiques régionales 31, 89, 90, 105, 158, 161, 163, 178, 179, 181, 184, 186, 188, 194, 204, 216, 262, 294, 339, 341, 342, 343, 346, 347, 348
- Statistiques régionales et pour les petits territoires 31, 178, 204, 339, 341

- statistiques sur la pauvreté 375, 376, 380, 381, 382, 383, 384
- statistiques sur le revenu et les conditions de vie (SILC) 320, 322, 380, 381, 382, 384, 433, 434, 438, 488, 492
- statistiques sur l'énergie 230
- statistiques sur les banques 230
- statistiques sur les déchets 204, 277, 291
- Statistiques sur les migrations 397
- statistiques théoriques 64
- Stratégies d'aide-pays 224
- Stratégie de coopération 131
- Stratégie de la commission pour l'Asie centrale 131
- Stratégie de Lisbonne 447, 467, 479
- stratégie nationale 40, 41, 79, 94, 102, 115, 116, 121, 129, 132, 133, 137, 138, 141, 142, 143, 144, 147, 155, 158, 159, 169, 172, 224, 262, 272, 273, 336, 425
- Stratégie pour l'harmonisation de la statistique en Afrique (SHaSA) 186, 190
- Stratégie régionale de formation en statistique (SRFS) 161
- stratégies de formation 161, 162, 190
- stratégie de formation 162
- Stratégies de réduction de la pauvreté 30, 39, 41, 44, 49, 79, 114, 121, 137, 148, 149, 155, 397, 490
- Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) 40, 41, 42, 47, 48, 49, 85, 90, 114, 115, 116, 121, 135, 136, 137, 193, 224, 384, 489
- Stratégies Nationales de Développement Statistique (SNDS) 40, 44, 47, 48, 49, 79, 80, 87, 121, 129, 132, 133, 135, 137, 138, 141, 142, 143, 144, 145, 147, 148, 150, 151, 152, 155, 156, 157, 158, 159, 168, 170, 171, 174, 175, 178, 180, 181, 193, 224, 257, 262, 272, 273, 336, 359, 425, 426, 476
- Stratégie Nationale de Développement (SND) 40, 44, 47, 48, 49, 79, 80, 87, 121, 129, 132, 133, 135, 137, 138, 141, 142, 143, 144, 145, 147, 148, 150, 151, 152, 155, 156, 157, 158, 159, 168, 170, 171, 174, 175, 178, 180, 181, 193, 224, 257, 262, 272, 273, 336, 359, 425, 426, 476
- Stratégie par pays 41, 93
- Stratégies régionales de renforcement de la statistique (SRDS) 180, 181, 190
- stratégie statistique 30, 32, 125, 127, 135, 141, 142, 145, 151, 158, 159, 160, 168, 179, 196, 264, 270, 335
- Structures Agricoles 204, 325, 328, 329
- Substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) 279, 280
- Subventions logement 483
- Suède 435
- suites des progrès 40, 44, 49, 94, 110, 114, 116, 130, 133, 142, 149, 203, 277, 417, 418, 456, 467, 491
- Suivi et évaluation 85, 170
- Superficie agricole utilisée (SAU) 329, 332
- Symposium Africain pour le Développement de la Statistique 43, 53, 390, 398
- Syndrome d'Immunodéficience Acquise (SIDA) 98, 110, 111, 204, 415, 417, 418, 420, 421, 422, 423, 427, 483
- Système de classification de l'occupation des sols (LCCS) 296, 297
- Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 264
- Système de comptabilité nationale (SCN) 87, 88, 171, 185, 204, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 231, 232, 233, 234, 235, 239, 240, 241, 253, 254, 301, 327, 352, 431, 432, 485, 486
- SCN2008 171
- système de l'enquête 433, 434
- système de statistiques de l'état civil 389, 398
- Système d'information de gestion 193
- Système d'information et de gestion 162
- Systèmes d'information de gestion (SIG) 48, 72, 73, 162, 171, 193, 194, 293, 334, 391, 411, 412, 426, 455, 489
- Système d'Information Européen pour la Nature (EUNIS) 293, 294
- Système d'Information Géographique 162, 193, 391
- système d'information géographique (SIG) 48, 72, 73, 162, 171, 193, 194, 293, 334, 391, 411, 412, 426, 455, 489
- Système d'Information Infra-Régionale Européen (SIRE) 344
- Système d'information mutuelle sur la protection sociale (MISSOC) 204, 482
- Systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) 72, 73, 411, 412
- Système d'information statistique de l'éducation de l'institut de statistique de l'UNESCO (SISED) 85
- Système d'information sur la gestion de la santé (HMIS) 423
- Système d'information sur l'eau pour l'Europe 288
- Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS) 204, 479, 481, 482, 492
- Système européen des comptes (SEC) 87, 160, 223, 225, 239, 241, 326, 330, 332, 352, 355, 356, 358, 360, 361, 406, 412, 457, 485
- Système général de diffusion des données (SGDD) 40, 81, 84, 87, 88, 130, 133, 135, 136, 137, 142, 147, 156, 193, 212, 213, 215, 219, 224, 254, 357, 441
- Système harmonisé (SH) 186, 190, 197, 211, 212, 263, 266, 422
- Système intégré d'information relatif à la gestion financière (IFMIS) 486, 489
- Système statistique européen 65, 70, 80, 89, 113, 114, 133, 134, 137, 142, 156, 157, 179, 250, 264, 267, 434, 448, 461, 463, 465, 470

- Système des statistiques européens (SSE) 65, 70, 89, 133, 142, 156, 179, 250, 267, 434, 448, 461
- Système statistique national 29, 30, 49, 63, 68, 69, 75, 77, 78, 79, 101, 121, 123, 125, 128, 129, 132, 137, 141, 142, 150, 158, 159, 168, 169, 170, 171, 172, 175, 177, 224, 262, 272, 273, 327, 328, 335, 425, 485
- Systèmes statistiques nationales (SSN) 40, 44, 49, 69, 75, 76, 77, 78, 90, 121, 123, 125, 127, 128, 130, 133, 135, 136, 137, 138, 141, 142, 145, 149, 158, 159, 169, 170, 171, 174, 175, 177, 178, 180, 183, 192, 193, 194, 195, 391, 426, 485
- ## T
- Table ronde internationale de Hanoï 43
- troisième table ronde sur la gestion axée sur les résultats en termes de développement 52
- Table ronde internationale de Marrakech 43
- Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) 356, 357
- Tableaux des ressources et des emplois (TRE) 204, 223, 225, 226, 228, 229, 239, 240, 241
- tableaux entrées-sorties (TES) 163, 185, 189, 194, 197, 204, 224, 229, 235, 236, 241
- Tadjikistan 131
- taille de la population 72, 342, 366, 370, 446
- taille de l'échantillon 248, 256, 381
- Tanzanie 88, 251, 390, 408
- τ-ARGUS 195
- Taux brut de scolarisation (TBS) 403
- taux d'abandon (TA) 33, 48, 49, 53, 82, 87, 89, 90, 105, 131, 132, 133, 135, 137, 143, 150, 158, 161, 162, 179, 181, 183, 184, 185, 187, 190, 191, 195, 214, 219, 241, 246, 251, 253, 267, 285, 302, 317, 320, 322, 333, 337, 357, 403, 424, 432, 438, 441, 468, 472, 484, 492
- taux d'activité 272, 463
- Taux d'alphabétisation 94, 110, 401, 450
- taux d'alphabétisme des adultes (ALR) 115, 403, 404
- taux d'alphabétisme des jeunes (YLR) 403
- Taux de change 246, 437, 439
- taux de chômage 453, 461, 463, 467
- taux de croissance 42, 110, 212, 227, 246, 282, 310, 390, 450, 452, 462
- taux de maladie 416
- taux de mortalité 100, 421, 450, 453, 480
- taux de mortalité 100, 421, 450, 453, 480
- taux de mortalité maternelle 421, 480
- taux de naissances chez les adolescentes 421
- taux de natalité 115
- taux de pauvreté 378, 380, 440
- taux de prévalence contraceptive 421
- Taux de survie (SR) 40, 41, 42, 43, 47, 48, 49, 53, 85, 90, 114, 115, 116, 121, 132, 135, 136, 137, 148, 149, 150, 161, 170, 180, 181, 190, 193, 224, 384, 489
- Taux de transition (TT) 403
- taux de vacance d'emploi (TVE) 465, 467
- taux d'emploi 452, 462, 463, 467, 471
- Taux net de scolarisation (TNS) 100, 110, 401, 403, 404, 407
- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 210, 265, 266, 269, 270, 356
- taxes 210, 227, 301
- Technologie de l'Information (TI) 54, 69, 81, 143, 145, 170, 186, 190, 193, 194, 196, 229, 239, 240, 241, 252, 255, 262, 263, 264, 265, 267, 269, 279, 283, 284, 291, 306, 308, 391, 406, 412, 465, 484, 489
- Technologies de l'Information et de la communication (TIC) 43, 145, 170, 184, 190, 194, 246, 308, 450
- Tendances criminelles et les fonctionnements des systèmes de justice criminelle 204
- CTS 204, 367, 372
- Termes de référence (TdR) 31, 299, 397
- terrorisme 368, 369
- TerUti 295
- tourisme 42, 85, 105, 132, 229, 282, 342, 381, 395, 450
- trafic 305, 306, 307, 308, 311, 365, 367, 368, 369, 394
- Traité d'Amsterdam 447
- Traitement des données 69, 85, 88, 126, 160, 168, 170, 172, 184, 185, 194, 215, 218, 219, 295, 371, 383, 470, 473
- Transferts en nature 204, 435, 483, 490
- transferts indirects 436
- transparence 30, 33, 43, 52, 53, 54, 55, 66, 69, 80, 94, 96, 97, 101, 102, 121, 160, 246, 257, 282, 356, 357, 361, 388, 410
- Transport aérien 204, 310
- transport de fret intermodal 305
- transport ferroviaire 204
- transport routier 71, 204, 279, 306, 307, 312
- Travail décent 85, 110, 204, 462, 463, 476, 479, 490
- travail des enfants 462, 474
- Travailleurs immigrés 480
- Tronc commun d'indicateurs (CSI) 282, 299, 300, 302
- tuberculose 111, 418, 420, 421, 427, 450
- Turkménistan 131
- Turquie 381, 424
- typologie des indicateurs 93, 94, 95, 96
- typologies urbaines 342

U

Uganda 76, 77, 157, 408
 Ukraine 280
 Union Africaine (UA) 47, 48, 53, 65, 73, 85, 89, 159, 160, 224, 227, 285, 322, 333, 341, 344, 345, 346, 348, 396, 397, 490
 Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) 40, 89, 90, 161, 179, 185, 186, 187, 190, 219, 251, 258, 271, 273, 357, 441
 Unions douanières 161, 342
 unité administrative 342, 344
 Unité budgétaire 351, 353
 Unité de développement national (NDU) 282
 Unité de dimension européenne (UDE) 332
 unité d'observation 263
 unité institutionnelle 228, 263, 353
 Unité locale 268
 Unités administratives locales (LAU) 344, 348
 unités non résidentes 228
 unités régionales 347
 unités résidentes 228, 248, 252, 376
 unités statistiques 182, 204, 261, 263, 268, 391, 440, 489
 unités territoriales 204, 307, 309, 341, 343, 344, 348, 391
 Utilisation des sols 287, 294, 295, 296, 297, 329, 330, 333, 336

V

vacance d'emploi 465, 467
 valeur ajoutée 55, 102, 113, 175, 211, 225, 227, 231, 262, 265, 269, 270, 271, 272, 273, 326, 332, 471
 valeur marchande 437
 Valeur unitaire (VU) 204, 212, 231, 232, 240, 245, 252, 253, 256
 validation 65, 196, 217, 249, 253, 255, 256, 257, 258, 265, 311, 330, 331, 334, 347, 354, 410, 424, 470
 victime 204, 365, 367, 368, 369, 370, 371, 372
 victimisation 367, 368, 369, 372
 Vietnam 187, 452, 453, 457
 violence envers les femmes 368
 Violence familiale 366
 VIH 39, 98, 100, 110, 111, 287, 417, 420, 421, 422, 423, 427, 450, 483
 vulnérabilité 57, 97, 204, 377, 378, 435, 446, 450, 461, 479, 482, 487, 490

W

World Wildlife Fund (WWF) 301

Z

Zambie 116, 408
 Zimbabwe 287, 301, 408, 490
 Zone urbaine 72, 272, 343, 344, 453
 Zone urbaine élargie (LUZ) 344
 zones de production de bois 294
 zones protégées 204, 277, 287, 292, 293
 zones spatiales 343

Commission européenne

Guide de la statistique de la coopération au développement de la Commission européenne

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne

2013 — 514 p. — 21 x 29,7cm

Thème: Statistiques générales et régionales
Collection: Methodologies & Working papers

ISBN 978-92-79-28210-2

ISSN 1977-0391

doi:10.2785/3981

N° de cat.: KS-RA-13-002-FR-N

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm),
des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm),
en contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm)
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(*). Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

Abonnements:

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne (http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm).



Office des publications

ISBN 978-92-79-28210-2



9 789279 282102